GUY BOUET

L'EVOLUTION RECENTE DE LA VIE RURALE EN LIMOUSIN

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III
– LE 11 MARS 1977 –

ATELIER
REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
LILLE

DIFFUSION
LIBRAIRIE HONORE CHAMPION
7, QUAI MALAQUAIS
PARIS

1979

COMPOSITION DU JURY

M. Henri ENJALBERT, *Président, Professeur à l'Université de Bordeaux III,*
M. Serge LERAT, *Rapporteur, Professeur à l'Université de Bordeaux III,*
M. Paul FENELON, *Professeur Honoraire à l'Université de Tours,*
M. Pierre BRUNET, *Professeur à l'Université de Caen,*
M. Jean DUPEUX, *Professeur à l'Université de Bordeaux III,*
M. Alain HETZ DE LEMPS, *Professeur à l'Université de Bordeaux III,*

GUY BOUET

L'EVOLUTION RECENTE DE LA VIE RURALE EN LIMOUSIN

THESE PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE BORDEAUX III
– LE 11 MARS 1977 –

ATELIER
REPRODUCTION DES THESES
UNIVERSITE DE LILLE III
LILLE

DIFFUSION
LIBRAIRIE HONORE CHAMPION
7, QUAI MALAQUAIS
PARIS

1979

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

L'Atelier de Reproduction des Thèses décline toute responsabilité touchant la qualité technique des documents qu'il reproduit.

La loi du 11 mars n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite" (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

ISBN 2 - 7295 - 0068 - 5
© Guy BOUET, 1979

A ma femme,
A mes fils.

AVANT-PROPOS

C'est à l'automne de 1968 que Monsieur le Professeur Fénelon nous conseilla d'étudier la vie rurale en Limousin. Ce travail nous a conduit, tout d'abord, à soutenir en 1971 une thèse de troisième cycle sur l'élevage en Limousin.

Huit années ont passé, et au terme de cette étude, nous voudrions témoigner notre reconnaissance à tous ceux dont les conseils, les soutiens, les encouragements ou l'extrême obligeance nous ont permis de progresser. Nous remercions, en premier lieu, les deux maîtres qui nous ont successivement aidé: Monsieur le Professeur Fénelon auquel nous devons notre formation de Géographe et Monsieur le Professeur Lerat qui a bien voulu accepter de suivre la progression de ce travail et d'assurer la tâche délicate de relire notre manuscrit pour nous faire bénéficier de ses critiques.

Cette étude n'aurait pu être menée à bien sans l'aide de ceux qui me consacrèrent une partie de leur temps. Qu'il me soit permis de citer mes collègues du Département de Géographie de l'U.E.R des Lettres et des Sciences Humaines de Limoges, et en particulier Olivier Balabanian. Je conserve une dette particulière de gratitude envers Monsieur Combes, Inspecteur pédagogique national de l'enseignement agricole, MM. les Directeurs et les Ingénieurs des Directions départementales de l'Agriculture, des Chambres d'Agriculture, du Centre Régional de la Propriété forestière, M. le Délégué régional au tourisme, MM. les Directeurs des usines installées en milieu rural, M. le Chef du service régional de la statistique agricole, les personnels des services de l'I.N.S.E.E, des bureaux du cadastre, de la S.A.F.E.R Marche-Limousin, de la SO.MI.V.A.L, des Archives

départementales de la Corrèze,de la Creuse et de la Haute-Vienne,des mairies,MM.les représentants professionnels et syndicaux du monde paysan et de l'artisanat, MM.les Directeurs des villages de vacances etc...Nous n'aurons garde d'oublier les étudiants des CI et C2 du département de Géographie de Limoges qui nous ont facilité de nombreux contacts avec la population rurale.

Enfin,c'est aux paysans marchois et limousins que va toute notre gratitude.Dans une région en cours d'évolution rapide,seul le contact direct avec les agriculteurs nous a permis de progresser.Réalisé grâce à eux,ce livre a aussi été écrit pour eux:s'il permettait d'attirer l'attention sur les véritables problèmes dont souffre le monde rural limousin et s'il pouvait apporter quelque aide à ceux qui assument la lourde tâche d'améliorer leurs conditions de vie,nous en serions pleinement satisfaits.

Limoges,Octobre 1976.

INTRODUCTION

Le Limousin est l'une des rares régions françaises qui soit encore profondément rurale; en effet, une seule ville, "LIMOGES", (1) dépasse 100.000 habitants, une autre, BRIVE, a plus de 50.000 habitants, mais, la population rurale rassemblait encore en 1975, 52% des habitants de cette contrée.

Le Limousin a, aujourd'hui, des limites administratives bien précises,mais, elles ne correspondent ni aux limites historiques, ni aux limites géographiques; le Limousin est l'une des 21 régions de programme, il regroupe 3 départements:la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.

Le Limousin actuel n'a pas les mêmes frontières que le Limousin historique; il est vrai que ces dernières ont été très changeantes. Après avoir été un comté, le Limousin a été divisé au X° siècle en 8 grands domaines, 7 vicomtés et le comté de la Marche; toutefois, de nombreux remaniements territoriaux ont eu lieu au cours du Moyen-Age, aussi la vicomté de Rochechouart et la vicomté de Bridiers ont-elles été annexées par le Poitou, la Combraille par l'Auvergne. Par contre, ces domaines féodaux s'étendaient vers l'Ouest sur des territoires qui ne font pas partie de l'actuel Limousin "administratif": Thiviers et Nontron au Sud-Ouest, Charroux et Lussac-les-Châteaux au Nord-Ouest appartenaient à "ce conglomérat" de seigneuries apparentées qu'a été le Limousin.(2) Puis, l'administration royale s'affermissant, la région prit l'aspect qu'elle a conservé jusqu'à la Révolution.

---

1 - LIMOGES en 1975 avait 147.406 habitants,
BRIVE 54.766.

2 - J.NOUAILLAC : Histoire du Limousin et de la Marche Limousine - Limoges 1943 - 354 pages -
Carte A: le Limousin à l'époque féodale.

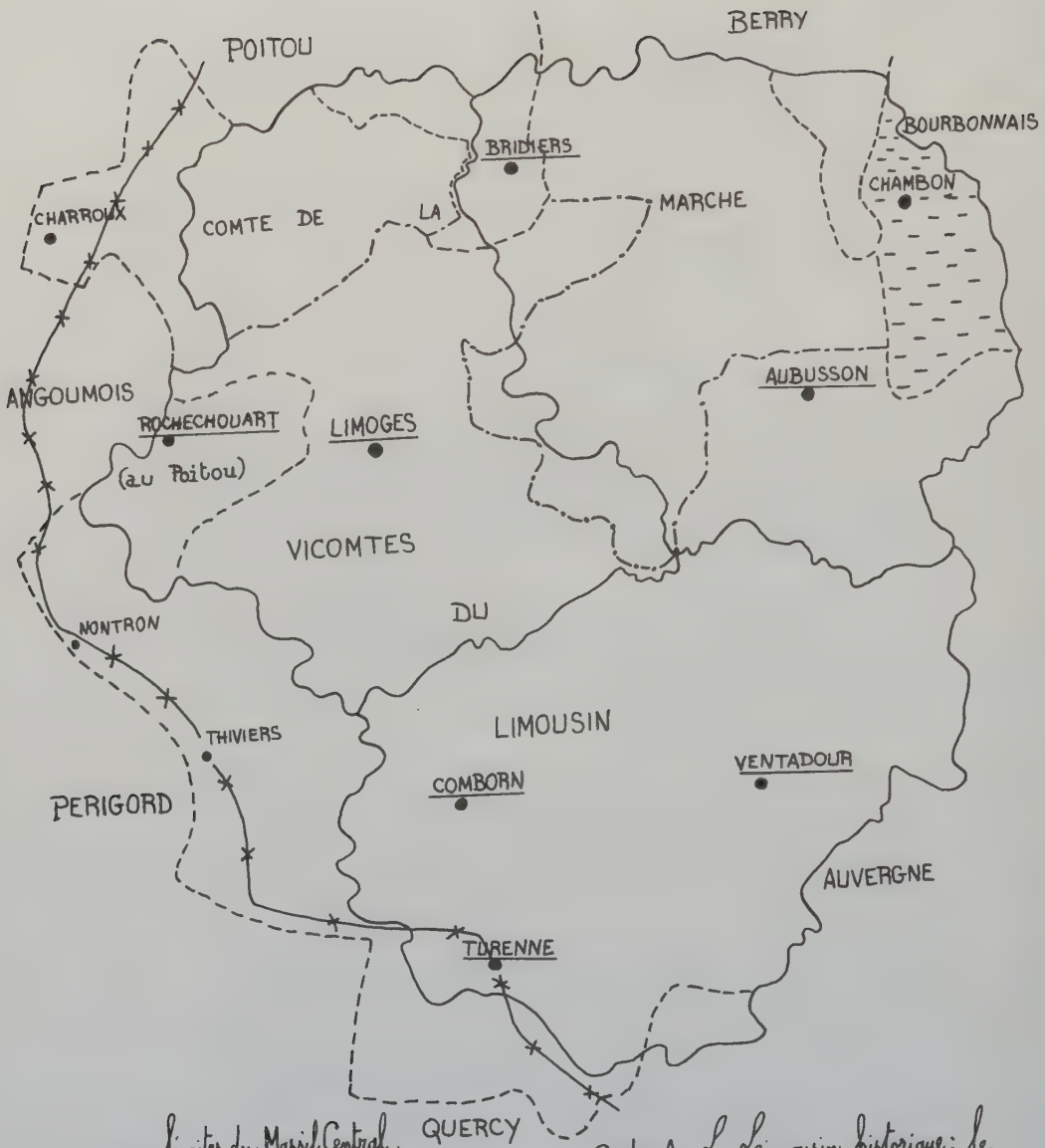

limites du Massif Central.
limites des départements actuels.
limites du Limousin féodal.
limites des deux parties du comté de la Marche.
région passée sous la suzeraineté des comtes d'Auvergne au XIIIème siècle.
chefs lieux de comté et de vicomté.

Carte A: Le Limousin historique: le Limousin à l'époque féodale.

En effet, en 1586, a été organisée la généralité de Limoges; elle s'étendait, non seulement sur les élections de Limoges, Bourganeuf, Tulle et Brive, mais aussi sur l'Angoumois et la Saintonge; par contre, la généralité de Moulins administrait les élections de Guéret et d'Evaux, celle de Bourges avait pris Boussac et 48 paroisses, celle de Poitiers contrôlait Rochechouart avec 47 paroisses, celle de Bordeaux s'était emparé de Nontron avec 23 paroisses. Entre ces divers territoires, il n'y avait aucune unité; Limoges et Guéret avaient chacune un gouvernement militaire; sept sénéchaussées se partageaient l'actuel territoire limousin, mais la Marche, de droit coutumier, dépendait du Parlement de Paris, et la majeure partie des autres régions étaient de droit écrit et dépendaient du Parlement de Bordeaux. Il était donc bien difficile de trouver une unité dans cet amalgame de régions; en créant les départements, la Révolution a considérablement réduit les divergences d'une contrée à l'autre; en créant la région de programme, l'Etat a fait une région unifiée d'un ensemble de circonscriptions administratives.

Le Limousin "administratif" est moins étendu que le Limousin géographique; ce dernier correspond à la partie Nord-Ouest du Massif Central, limitée à l'Est par le sillon houiller, au Sud par le Cantal et la Xaintrie, à l'Ouest par le Quercy, le Périgord, les Charentes et le Seuil du Poitou, au Nord par le Berry. On a enlevé au Limousin, en dessinant les limites administratives, le Nontronnais, confié au département de la Dordogne, le Confolentais annexé par la Charente..., par contre, le département de la Corrèze englobe une partie de la Xaintrie sur la rive gauche de la Dordogne.

Finalement, alors que le Limousin géographique recouvre environ 19.000 kilomètres carrés, la région de programme occupe 17.000 kilomètres carrés, soit 3,5 % du territoire national; elle s'étend sur 160 km du Nord au Sud et sur 150 km d'Ouest en Est. Nous avons conservé le cadre administratif, pour notre étude; en effet, une région de programme forme une unité, on y prend des décisions qui n'intéressent pas la région voisine; ainsi, le Limousin a été une "zone de rénovation rurale" et, à ce titre, il a bénéficié de certains avantages que n'ont pas obtenu le Confolentais ou le Nontronnais par exemple. En outre, un sentiment régional s'est développé; les habitants de cette contrée le ressentent de plus en plus. Enfin, les trois départements offrent un échantillonnage complet des paysages limousins et des problèmes qui se posent dans cette région.

Toutefois, le Limousin présente des caractères bien particuliers; malgré sa petite taille, il offre une grande variété de paysages, de nombreuses nuances dans ses caractères physiques et économiques.

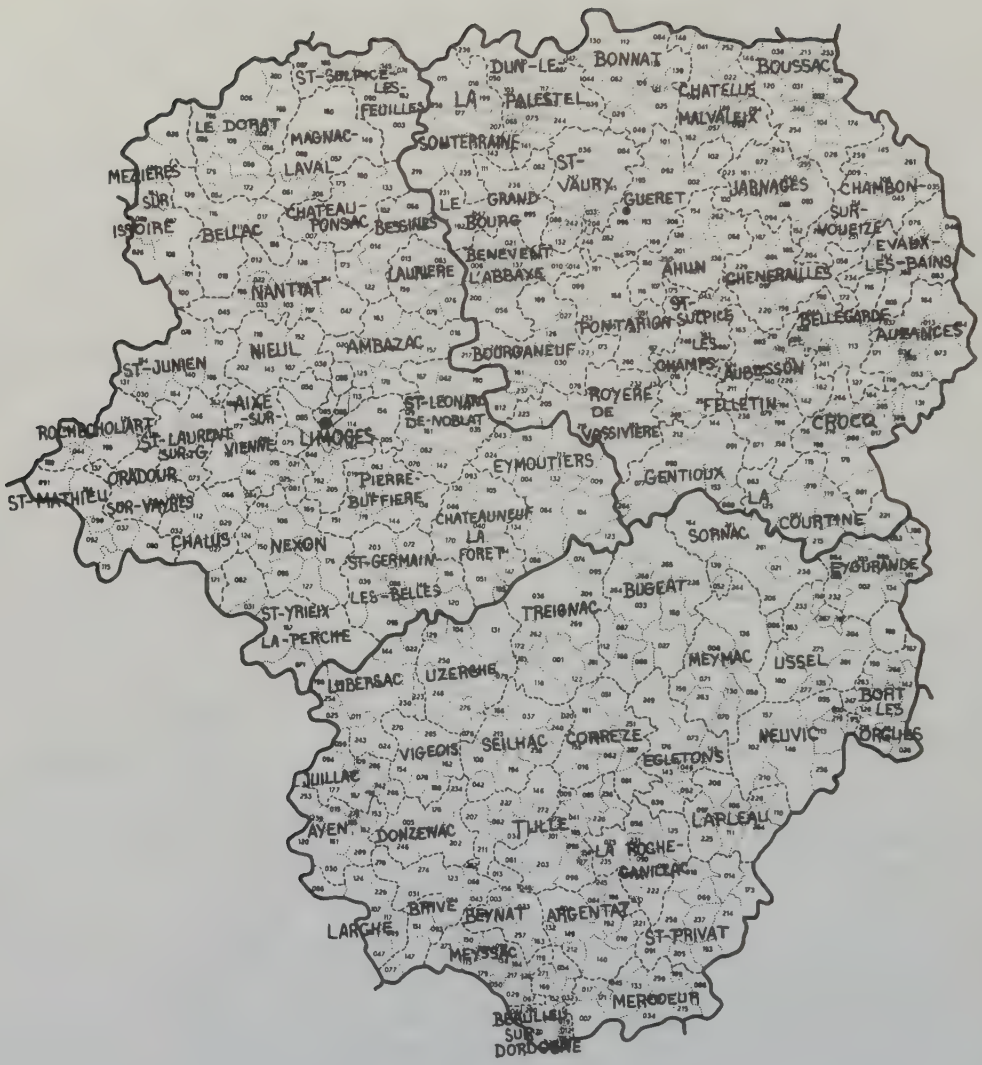

Les cantons du Limousin.

0 30 Km.

Le Limousin est dominé par des "hautes terres" qui, pour la plupart, sont regroupées dans la partie orientale de cette contrée et que la courbe des 500 m délimite clairement (I); la montagne limousine en est le coeur, elle culmine à 984 m au Mont Bessou. Ses limites sont jalonnées par une succession de petites villes, marchés au contact de la Montagne et des plateaux: Bourganeuf - Felletin - Crocq au Nord, Eymoutiers Treignac à l'Ouest, Egletons - Meymac - Ussel au Sud. Son altitude moyenne est forte, mais il ne s'agit pas d'une véritable montagne, elle n'a pas de versants abrupts, de brusques dénivellations mais de larges vallées à sols tourbeux encadrées de versants à pente douce qui échancrent des plateaux ondulés. Le plateau de Millevaches occupe le centre de cette montagne, c'est la "Montagne supérieure" (2) d'altitude moyenne supérieure à 800 m; il n'est en réalité, qu'une partie de la montagne qui comprend encore le massif des Monédières à l'Ouest, les plateaux de Gioux, de Gentioux et de la Courtine au Nord.

La montagne domine par des pentes raides les plateaux du Sud-Est, tandis qu'elle passe progressivement aux plateaux de la Haute-Marche; là, les plateaux, situés entre 500 et 700 m d'altitude, sont vigoureusement entaillés par les rivières, les échines de plateaux sont nettement séparées les unes des autres. La Creuse au Nord, la Diège, la Triouzoune, la Luzège et la Doustre au Sud s'enfoncent pour creuser de véritables gorges aux versants boisés.

Ces caractères confèrent à cet ensemble de hautes terres une certaine rudesse, mais, par contre, dans la partie occidentale et septentrionale du Limousin, la surface des plateaux devient de plus en plus calme au fur et à mesure que l'on se dirige vers le Nord et vers l'Ouest; toutefois, des hauteurs s'élèvent parfois au-dessus des plateaux; c'est le cas des Monts de Blond, des Monts d'Ambazac, des "Forêts". Là, sur des superficies parfois faibles, l'altitude atteint, ou dépasse 500 m comme dans le Limousin Oriental.

Enfin, le Bassin de Brive, d'altitude inférieure à 300 m, a un aspect vallonné; son relief multiplie les expositions et les terroirs.

---

1 - Carte n°1 - Les régions naturelles du Limousin

2 - MARLIAC Ch.: L'occupation du sol dans la montagne limousine et sur la bordure septentrionale. D.E.S. Clermont-Ferrand 1957.

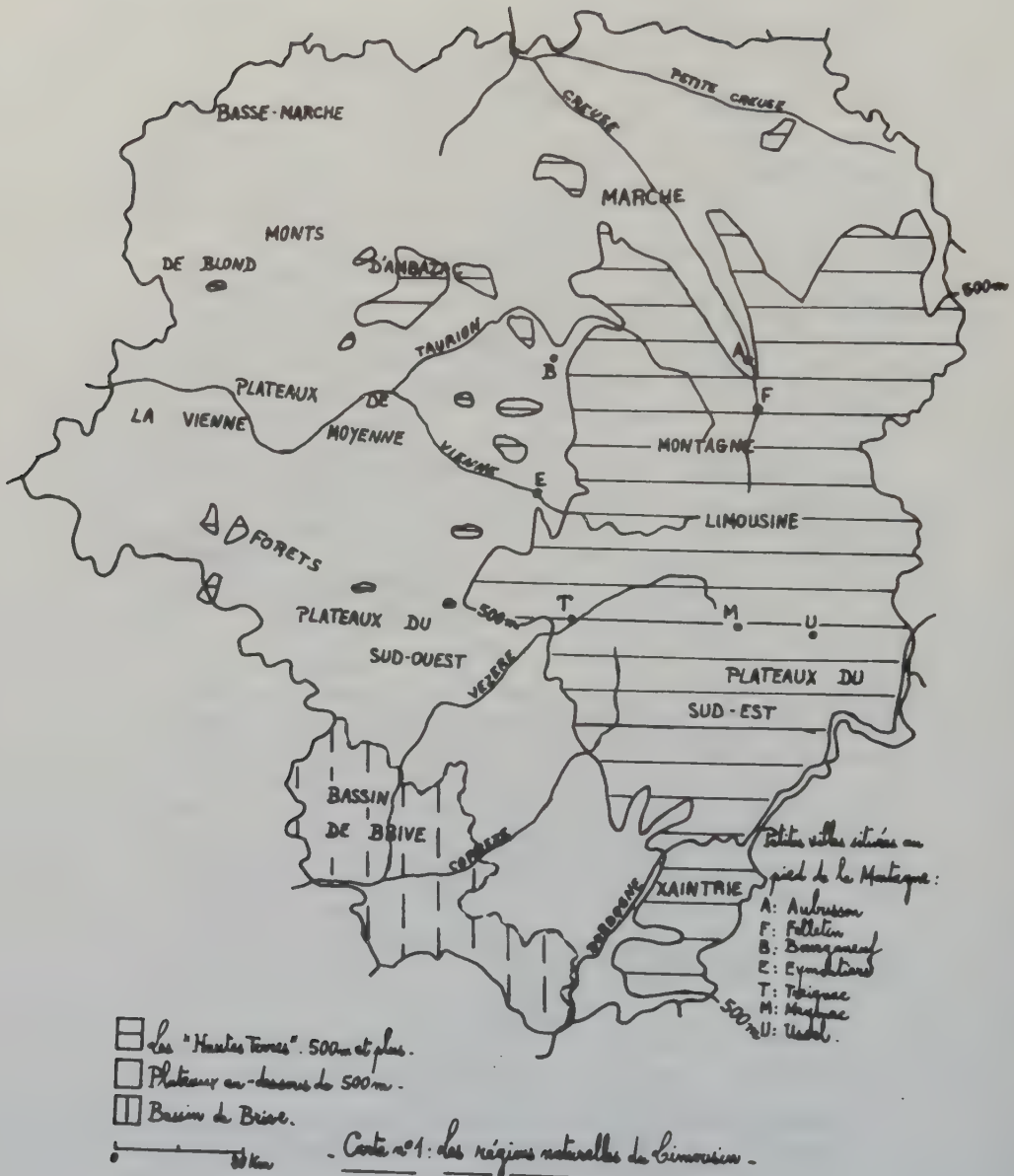

Carte n°1 : Les régions naturelles du Limousin.

Cette diversité, dans le relief, s'accompagne d'une grande variété dans le climat (1), néanmoins, on peut distinguer des traits communs à l'ensemble de la région. Les températures sont très contrastées et les brusques écarts de températures rendent rigoureux le climat limousin; l'hiver est froid, avec de brutales chutes de température, il est long et se prolonge jusqu'en Mai dans la Montagne où intervient l'influence de l'altitude. L'été est souvent brûlant avec des températures atteignant 35°, elles sont fréquemment accompagnées d'orages et de brusques refroidissements. Enfin, il fait plus froid en Limousin que dans les régions voisines. Cependant, l'altitude, l'exposition et la continentalité influencent le climat et on peut diviser le Limousin en 3 domaines, en ne tenant compte que des températures moyennes annuelles.

Une "zone froide", entourée par l'isotherme 9° comprend la majeure partie des hautes terres d'Ahun au Nord à Bort-les-Orgues au Sud; toutefois, à l'intérieur de cette zone, l'isotherme 8° isole un ensemble plus frais, le Nord de la Montagne et le Sud-Est des plateaux marchois. Entre les isothermes 9° et II°, une "zone tempérée" comprend les plateaux marchois d'altitude inférieure à 500 m, les plateaux bas-marchois et du Haut-Limousin et une partie des plateaux du Sud-Est. Enfin, le Bassin de Brive constitue un monde à part avec une température moyenne annuelle supérieure à II°. Nous verrons dans l'étude de la vie agricole que ces températures ont une influence sur les activités des hommes; en effet, les hivers sont rigoureux (-35° pendant plusieurs jours en Février I956 à Millevaches) et les printemps sont tardifs, ce qui est peu favorable aux cultures riches, mais ces basses températures d'hiver, inférieures à 5°, provoquent aussi l'arrêt de la végétation, et le "trou d'hiver" (2) que redoutent les éleveurs lorsqu'il se prolonge.

Les précipitations, comme les températures présentent des caractères qui s'appliquent à toute la région. Les 4/5 du Limousin reçoivent au moins 900 mm de pluie et le I/6 en recueille 1.300 mm.

La répartition des précipitations, d'origine océanique, est commandée par le relief et par l'exposition. Le relief élevé du Limousin rend non seulement le climat

---

1 - Carte B - Voir: P.ESTIENNE: Recherches sur le climat du Massif Central français. Mémorial de La Météorologie Nationale - Paris I956 - pages I26 à I30 notamment.

2 - On appelle ainsi en Limousin la période pendant laquelle l'herbe ne pousse pas.

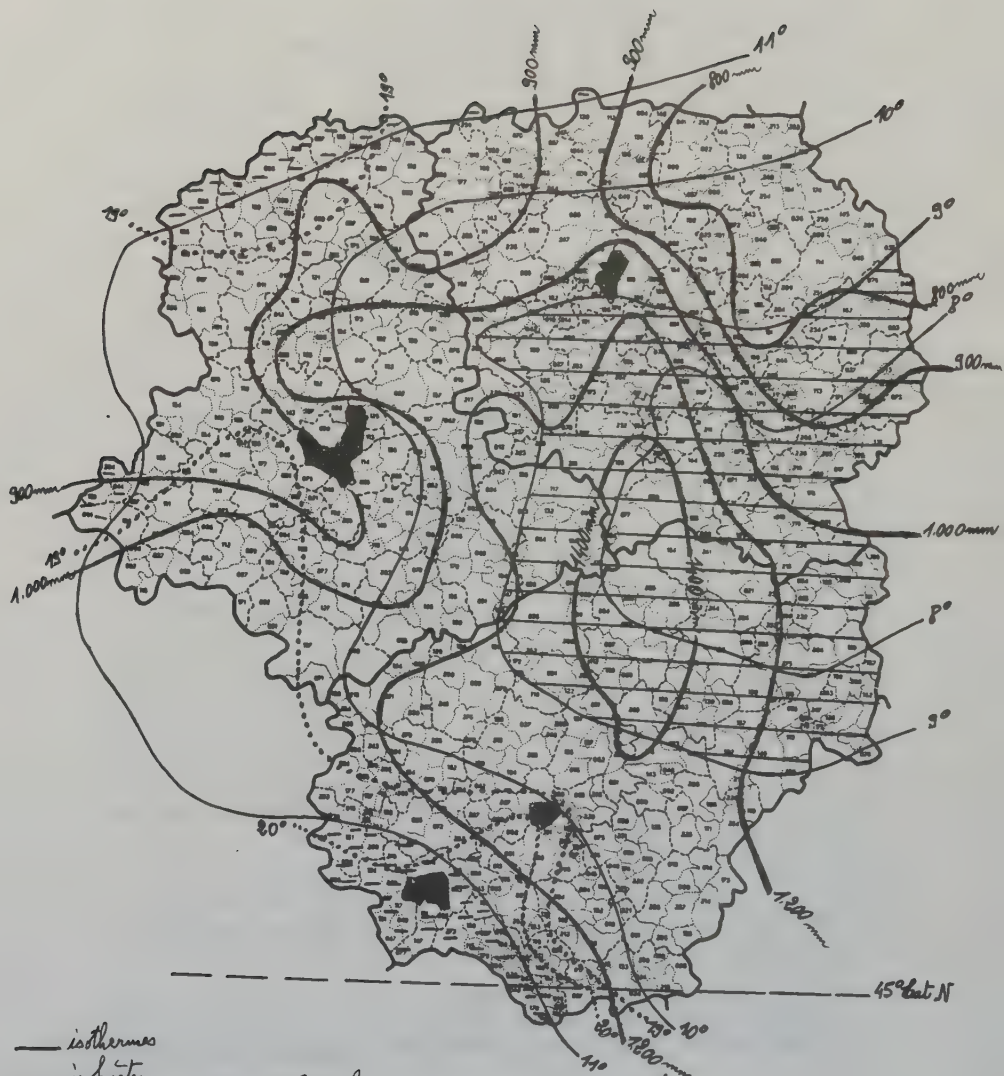

Carte B – Les températures moyennes annuelles et les précipitations annuelles –

(source : documents de la station météorologique de Limoges) –

plus froid que le climat des régions voisines, mais il le rend aussi plus humide (1). Les hautes terres sont plus arrosées que les plateaux et que le Bassin de Brive (2), mais, l'exposition peut aussi accroître le volume des précipitations de telle sorte que les diverses parties du Limousin ne reçoivent pas la même quantité de précipitations.

En effet, c'est la Montagne qui est la plus arrosée car elle est la première véritable hauteur que rencontrent les vents d'Ouest; les massifs exposés au Sud-Ouest recueillent plus de 1.700mm de pluie par an, tandis que le Nord-Est n'en a que 1.200. Ces précipitations font de la Montagne un véritable château d'eau d'où s'échappent la Creuse, la Vienne, la Vézère, la Corrèze etc... C'est le pays des mille sources, le pays "des mille vaches". Au pied de la Montagne, de Limoges à Bellac au Nord-Ouest, et de Bellac à Auzances,d'Ouest en Est, les précipitations moyennes annuelles sont, en général, inférieures à 900mm; nous sommes là en présence de la zone la moins humide du Limousin. Cette sècheresse relative des plateaux bas-marchois et marchois, alliés à un relief plus calme, a longtemps permis à cette contrée d'être le pays des labours et des céréales. Par contre, de Limoges à Bort-Les-Orgues, les plateaux reçoivent de plein fouet les vents du Sud-Ouest et reçoivent de 1.000 à 1.200mm de pluie.

Ces précipitations abondantes dans l'ensemble, connaissent les irrégularités du climat limousin avec des sècheresses exceptionnelles d'été, notamment sur les plateaux (3), tandis que la Montagne reste constamment fraîche et humide.

Les températures changeantes, rigoureuses, et les fortes précipitations sont peu favorables aux cultures, alors, qu'au contraire, l'herbe pousse facilement, les sols sont spontanément recouverts par des pelouses et le

---

1)-Poitiers - Châteauroux - Angoulème reçoivent de 600 à 700mm de pluie, Limoges et Tulle de 900 à 1.000.

2)-Les Monts de Blond (altitude maximum 515m) reçoivent 1.000mm de pluie, à leur pied les plateaux de Basse-Marche n'en ont que 900.

3)-Au cours de ces étés (I966, I975) les éleveurs limousins craignent le "trou d'été"; les prairies sont désséchées, l'herbe "grillé". On doit alors puiser dans les réserves destinées à nourrir le bétail pendant l'hiver.

principal ennemi des cultures est l'herbe.(4) Ces facteurs climatiques sont également très favorables à l'arbre; nous verrons que le taux d'accroissement annuel des conifères est plus élevé en Limousin que dans les autres régions françaises. Ce climat serait également responsable des nombreuses qualités des races locales de bovins et d'ovins, habitués à la chaleur de l'été, aux froids de l'hiver, aux brusques changements de types de temps; les animaux originaires du Limousin s'adaptent parfaitement à tous les climats.

Toutefois, nous avons vu que le relief et le climat permettaient d'individualiser plusieurs contrées à l'intérieur du Limousin; c'est ainsi que le Ministère de l'Agriculture distingue 5 régions agricoles principales (1). Le Plateau de Millevaches comprend les cantons de Gentioux de la Courtine et de Royères en Creuse, la majeure partie du canton d'Eymoutiers dans la Haute-Vienne, les cantons de Bugeat, Sornac, Eygurande, Meymac, Ussel, Bort-Les-Orgues et quelques communes limitrophes en Corrèze; il est plus étendu que la Montagne limousine, il s'étend sur 293.485 ha. La Marche, au Nord du Plateau de Millevaches, est subdivisée en Marche-Sud, Marche-Nord, Bas-Berry, Combraille Bourbonnaise et Marche Haute-Vienne. Le Haut-Limousin s'étend des Monts d'Ambazac et de Blond inclus au Nord jusqu'à la vallée de la Corrèze au Sud. Le Plateau du Sud-Est limousin comprend les cantons d'Argentat, Beynat, la Roche-Canillac, Tulle-Sud, Lapleau et une partie des cantons d'Egletons et de Neuvic-d'Ussel; il est flanqué, sur la rive gauche de la Dordogne, de la Xaintrie. Enfin, le Bassin de Brive comprend la totalité, ou la plupart des communes des cantons de Juillac, Ayen, Donzenac, Brive, Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne (2).

Les "forestiers" ont divisé le Limousin d'une autre façon; ils distinguent 7 régions forestières (3) le Haut Plateau de Millevaches, le Plateau du Sud-Est et Xaintrie, le Bassin de Brive, les Causses, la région montagneuse du Limousin, la châtaigneraie limousine et le Bas-Berry.

---

1 - Carte C: Les circonscriptions administratives du Limousin

2 - A ces régions agricoles, il convient d'ajouter de petites sous-régions : le Périgord Blanc, les Causses le Cantal et l'Artense. Les 5 régions agricoles recouvrent les superficies suivantes:

Plateau de Millevaches	293.485 ha
Plateau du Sud-Est	154.230 ha
Marche	575.190 ha
Haut-Limousin	520.935 ha
Bas-Pays de Brive	84.230 ha

3 - Carte n° C.

4 - Note page 6 Ter et 6 Q.

Les régions forestières :

1 Haut plateau de Millevaches
2 Plateau du Sud-Est et Xaintrie (région montagneuse du Limousin)
3 Bassin de Brive
4 Causses
5 Région montagneuse du Limousin
6 Châteigneraie limousine
7 Bas-Berry.

— limites des régions agricoles
= limites des régions forestières
BAS-BERRY : région agricole

— Carte C : Les circonscriptions administratives —

4- Les sols sont également relativement variés. Ils sont issus le plus souvent de roches constituant le socle; ces roches sont pourvus des mêmes éléments minéraux. Les sols issus des granites et des granulites dominent à l'Est d'une ligne Argentat-Bourganeuf, tandis que les sols dérivés des roches cristallophylliennes occupent l'Ouest et le Nord de la région. Quelques terrains de transport existent aussi, notamment en Basse-Marche, mais ils sont dus également à l'altération de roches cristallines. Quelques secteurs possèdent des sols d'origine différente: le Bassin de Brive a des grès permiens,des calcaires, le fossé tertiaire de Gouzon est revêtu de dépôts d'argile, de marnes, de gypse, de sable et de graviers.

Dans la Montagne limousine, les sols sont légers, pauvres et granuleux sur les sommets, tourbeux dans les vallées. Sur ces hauts plateaux, on rencontre surtout des sols ocrepodzoliques et des sols bruns acides; ce sont des sols de moyenne montagne développés sur des arènes et qui ont subi des influences périglaciaires. Tous sont pauvres en calcium et en phosphore et ils sont acides. Dans les vallées, les sols sont constitués de tourbes oligotrophes à sphaignes; très riches en carbone, ils sont pauvres en azote et leur PH peut s'abaisser au-dessous de 4.

Sur les plateaux marchois et limousins, on rencontre le plus souvent des associations de sols bruns lessivés et de sols bruns et des sols lessivés. Toutefois, dans le détail, une certaine variété apparaît; ainsi, le plateau situé entre Dun-le-Palestel et Boussac, au Nord de la Marche, est recouvert de sols bruns lessivés comportant des traînées d'amphibolites et de gneiss et des sols identiques existent dans d'autres parties de ces plateaux,notamment sur les plateaux de la Vienne moyenne traversés par la vallée de la Ligoure.Ces sols sont parmi les meilleurs en Limousin; ils ont une faible acidité et ils sont riches en potasse,de plus, l'amphibole a une bonne teneur en chaux.

Les sols des plateaux appartiennent donc à ce vaste domaine qui s'étend de la Marche jusqu'au Ségala. La couche arénisée, due à l'altération chimique, est épaisse sur les replats mais elle est très mince sur les versants très prononcés.Ces sols sont, en général, pauvres en chaux, en acide phosphorique,en potasse et en azote; leur PH est de 6 en moyenne. Leur teneur en argile favorise l'humidité du sol et par conséquent la pousse de l'herbe,mais cette herbe est elle-même pauvre en matières minérales.

La variété des sols est plus nette dans le Bassin de Brive. Le versant du plateau corrèzien a des sols comparables à ceux des plateaux limousins, mais les sols dérivés des grès,notamment ceux qui sont dus aux grès à grains fins, et les sols issus des calcaires ou ceux des larges vallées sont favorables à la polyculture, aux vergers, aux prairies...

Tous ces sols sont faciles à améliorer,ils conviennent cependant surtout à la production d'herbe mais les éleveurs doivent tenir compte de la faible teneur en minéraux de ces sols qui, en se transmettant aux fourrages, ne fournit pas au bétail le minimum de minéraux nécessaires à son entretien et à sa croissance;un bovin, par exemple, a besoin, par 100 kg de poids vif, d'une alimentation contenant 3g de phosphore et 5g de calcium. L'analyse

chimique prouve la nécessité d'une bonification de ces sols:

Exemple de sols analysés dans une exploitation de Saint-Junien

Nom de la parcelle	PH	Carbonate de chaux	Azote	Indice P2 05	Indice K 20
Les Vicaries	6,6	-	I,22	4	20
Pré derrière la maison	5,3	-	I,9	3	20
Fayolas	5,8	-	I	3	I8
Rousseu	5,2	-	I,5	3	27

Le sol est donc partout acide et, sauf en ce qui concerne l'azote où la teneur normale doit être située entre I,2 et I,5‰, il est pauvre en acide phosphorique (teneur moyenne: entre 4 et I2),en potasse (l'indice moyen devant être compris entre 30 et 50),en chaux.

Une autre analyse effectuée à Linards dans le canton de Châteauneuf-la-Forêt, est légèrement différente: si le PH n'est que de 5,7, la teneur en carbonate de chaux et en potasse est convenable, mais, par contre, celle en phosphates assimilables (P2 05) est très faible (80 mg par KG de terre fine alors que la teneur normale devrait atteindre au moins I50g).

Au total, il est nécessaire d'apporter à tous ces sols des amendements, ce qui suppose de la part des agriculteurs la possession d'une formation professionnelle sérieuse et de capitaux. Or, trop souvent, on ne fait pas analyser les sols,parce qu'on ne se rend pas compte de l'intérêt de l'analyse et on achète des engrais qui ne correspondent pas obligatoirement aux besoins.

Ces régions agricoles et ces régions forestières servent de cadre à de nombreuses enquêtes, nous ne pouvons donc pas en ignorer l'existence; très souvent d'ailleur, localement, on utilise les noms de ces régions pour désigner des surfaces de taille différente: c'est ainsi que l'on parle de Plateau de Millevaches et non de Montagne limousine... Tenant compte des données du relief et duclimat , des travaux des géographes, et notamment des études de A.Perpillou, des divisions administratives, nous avons retenu la terminologie régionale suivante (1).

La Montagne limousine comprend les hautes terres délimitées par une ligne reliant les petites villes-marchés dont nous avons déjà parlé. Les plateaux du Sud-Est correspondent aux plateaux corréziens qui recouvrent les cantons situés au Sud de la Vallée de la Corrèze et au pied de l'abrupt qui sert de transition avec la Montagne. Les plateaux du Haut-Limousin s'étendent de la vallée de la Corrèze au Sud aux Monts de Blond et d'Ambazac au Nord; ils correspondent à la fois, à la région agricole Haut-Limousin et à la région forestière "châtaigneraie limousine". Toutefois, pour respecter les nuances qui existent, nous les avons divisés, comme l'avait fait A.Perpillou, en Plateaux de la Vienne moyenne au Nord des "Forêts", et Plateaux du Sud-Ouest au Sud de cette ligne de hauteurs. La Basse-Marche comprend les cantons de Mézières-sur-Issoire à l'Ouest à Saint-Sulpice-les-Feuilles à l'Est; les Monts de Blond et d'Ambazac les séparent du Haut-Limousin. La Marche, au Nord de la Montagne limousine, comprend des hautes terres d'altitude supérieure à 500m, c'est la Haute-Marche, et des régions moins élevées.Enfin, le Bassin de Brive est formé, non seulement de collines gréseuses, mais aussi de "pays" calcaires. Porte ouverte sur l'Aquitaine, il est bien séparé des plateaux limousins par un abrupt qui, néanmoins, est profondemment échancré par les vallées de la Vézère et de la Corrèze. C'est le "riant portail du Midi".

Le Limousin est donc une région variée à cause des influences dues au climat et au relief, toutefois, il présente aussi de nombreux caractères généraux que l'on retrouve partout, et, parmi ceux-ci, il y a surtout les transformations rapides et récentes de la vie rurale. Cette évolution récente est d'autant plus importante pour le Limousin que, nous l'avons vu, la population rurale est encore supérieure en nombre à la population urbaine.

En fait, il ne s'agit pas d'un phénomène original, particulier au Limousin car cette évolution s'inscrit dans un cadre plus large et plus ancien: la crise du monde rural dans le Massif Central.(2) Cette crise est au moins

---

1 - Carte n°1. Les régions naturelles du Limousin

2 - A. FEL: Les hautes terres du Massif Central. Tradition paysanne et économique agricole. Clermont-Ferrand 1962.

séculaire et elle fut marquée par des migrations temporaires; (1) depuis la fin du XIXème siècle, elle est caractérisée par un intense exode rural qui provoque le dépeuplement; les campagnes limousines, sans doute surpeuplées au siècle dernier, sont, nous le verrons, de moins en moins densément peuplées. Mais, depuis les années I955-I960, on assiste à une véritable dislocation de ce monde formé, en grande majorité, d'agriculteurs et d'artisans ruraux; la vie en circuit presque fermé, la vie dans le cadre du hameau ou de la commune n'est plus possible à la suite du dépeuplement et des influences extérieures de plus en plus nombreuses. En effet, alors que l'espace rural était avant tout aux mains des paysans et qu'il était mis en valeur par ces paysans, pour subvenir, avant tout, aux besoins locaux, de violentes attaques sont venues bouleverser la vie rurale traditionnelle.

Depuis une vingtaine d'années, on assiste à la disparition progressive d'un genre de vie qui permettait à des communautés villageoises de petite taille de vivre dans le cadre de l'autoconsommation; la vie agricole et la vie non agricole sont atteintes au point de disparaître dans certains cas. Il y avait donc, pour nous, une évolution contemporaine à étudier, c'est-à-dire à décrire dans un premier temps, et ensuite il s'agissait d'en rechercher les causes et les effets. Nous nous sommes aperçu que l'agriculteur limousin abandonnait de plus en plus la polyculture pour se spécialiser et devenir un éleveur soumis à des circuits commerciaux qu'il ne contrôle pas; malheureusement, la raréfaction de la main d'oeuvre, la faible taille de la plupart des exploitations, l'absence de formation professionnelle en face de techniques nouvelles et de capitaux pour investir dans des bâtiments d'élevage ou l'achat de l'indispensable matériel ne permettent pas, à de nombreux paysans, de pratiquer ce que les techniciens modernes appellent une spéculation rentable. Cette dépendance de l'agriculteur vis-à-vis du marché est une source de difficultés lorsque les besoins de ce marché diminuent; or, la spécialisation dans l'élevage pour la viande, encouragée par les Pouvoirs publics, ne permet pas, pour des raisons de physiologie animale, de changements rapides; il y a une véritable sujétion qui s'instaure et qui appauvrit l'agriculteur.

---

1 - Ces migrations temporaires ont commencé trés tôt en Limousin, et, selon Guichet (Guichet: Cahiers du Limousin et de la Marche en I789) "les Limousins vont ailleurs chercher à réparer par leurs travaux l'ingratitude du sol qu'ils cultivent, et le même village qui fournit des maçons à la Hollande fournit des moissonneurs à l'Espagne"; dans son mémoire sur la généralité de Limoges, en I698, de Bernage rappelle que "c'est constamment par ces maçons et ces manoeuvres qu'entre dans la province une grande partie de l'argent dont ils paient leurs impositions".

Ainsi, alors que, jusque vers I955, le paysan limousin était à la fois un cultivateur et un éleveur, qu'il utilisait la traction animale et que ses travaux variés permettaient d'employer une main-d'oeuvre abondante, il devient, progressivement, un entrepreneur, et sa mentalité change complètement. Il abandonne les cultures et devient un producteur de viande recherchant la productivité, non plus à l'hectare, mais par individu. Il n'hésite pas à emprunter, à s'endetter, ce qui l'oblige à produire au maximum pour rentabiliser de lourds investissements. Mais, tous les agriculteurs n'ont pas les moyens physiques, intellectuels et matériels qui leur permettraient de s'adapter à ce changement fondamental, aussi le désespoir gagne-t-il de nombreux individus qui attendent leur retraite en végétant; ils ne seront pas remplacés dans leurs exploitations. Cet abandon est progressif, traîne en longueur, de sorte qu'un portrait du paysan limousin est, aujourd'hui, difficile à brosser; à côté d'agriculteurs qui ne veulent, ni ne peuvent évoluer, subsistent de nombreux exploitants qui ne correspondent plus tout à fait au portrait du paysan traditionnel mais qui ne seront jamais des agriculteurs modernes. Leurs enfants ne veulent pas subir leurs conditions de vie, ils préfèrent émigrer et abandonner les labours et les prairies aux friches et personne ne songeait, vers I955-I960, à utiliser ces terres abandonnées.

Ce recul de la superficie agricole utile est également dû aux nouvelles conditions de travail; la motorisation et la mécanisation, conçues pour de vastes parcelles planes, sont inutilisables dans des parcelles exiguës et à forte pente; aussi, parce que la main-d'oeuvre manque pour les travailler à la main, ces champs et ces prairies sont-ils délaissés et gagnés, peu à peu, par les friches.

La superficie agricole se rétracte comme une peau de chagrin malgré les efforts des agriculteurs qui ont pu s'adapter à l'évolution de l'économie moderne et le phénomène semble irréversible à cause de l'extension continue de la propriété des non-agriculteurs. En effet, la spéculation foncière s'est emparée d'une région dépeuplée; on n'achète pas des terrains à bâtir comme autour des villes ou le long du littoral, mais on achète des terres que l'on fera surtout boiser ou que l'on fera mettre en valeur par des sociétés de gestion. Les propriétaires non-agriculteurs cherchent de moins en moins à confier leurs propriétés à des métayers ou à des fermiers, le profit est trop faible, ils cherchent à produire eux-mêmes par le biais de spécialistes de l'élevage ou de la sylviculture. L'agriculteur, qui a besoin d'agrandir son exploitation pour la rendre rentable, se heurte donc à la concurrence des capitaux citadins; après acquisition, les nouveaux propriétaires font ou bien reculer la S.A.U, ou bien "extensifient" la mise en valeur des terres agricoles.

Il y a donc, en face d'un dépeuplement de plus en

plus inquiétant,(1) un recul des surfaces cultivées, mais, également, une "extensification" des systèmes agricoles.

Le Limousin, comme toutes les régions françaises déprimées sur le plan démographique, a un territoire divisé en deux parties: un espace agricole de plus en plus restreint et un domaine "libre" qui, peu à peu, est recouvert par la forêt ou par les amènagements destinés aux loisirs des citadins, et notamment des citadins de la région parisienne vers laquelle ont émigré les habitants du Limousin. On assiste actuellement à une reconquête de l'espace rural; cette reconquête est parfois pacifique lorsqu'elle utilise des terrains abandonnés, elle est parfois brutale, lorsqu'elle s'empare de terrains agricoles. Cette nouvelle utilisation du sol est, aujourd'hui, voulue par de nombreux organismes; elle est l'oeuvre de la Rénovation rurale en liaison avec la Société pour la mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin (SO.MI.V.A.L.); mais bien souvent, les décisions prises le sont en tenant compte d'impératifs de rentabilité, ou en tenant compte des intérêts des citadins, ou en tenant compte des seuls caractères généraux du monde rural; il y a alors conflit entre les agriculteurs limousins et les ruraux non-agricoles ou les citadins.

Le Limousin rural est donc devenu ou deviendra un producteur de viande, un producteur de bois et un domaine touristique, mais, ces spécialisations, encore incomplètes, mettent en lumière le sous-équipement de cette région, que ce soit au niveau de la commercialisation des produits, de la transformation de la viande et du bois, de l'acheminement et de l'hébergement des touristes. Le Limousin est inadapté à l'économie moderne; il est placé dans une position de sous-développement, ce qui n'apporte aucune solution aux problèmes posés.

Notre but a donc été, face à ces constatations, d'étudier la vie rurale contemporaine d'une région qui subit les effets d'une crise qui touche toutes les campagnes françaises.(2) Toutefois, les symptômes de la crise nous ont semblé originaux et graves en Limousin car ils conduisent une large partie de cette région à une mort lente.

Cette crise, à nos yeux, se manifeste par deux phénomènes qui frappent tout observateur: le dépeuplement et les transformations du paysage rural. Ces deux phénomènes sont intimement liés et exercent leur influence sur la vie agricole et sur la vie non agricole. Dans une première partie, nous nous attacherons à montrer l'ampleur d'un dépeuplement qui intéresse la totalité de la région

---

1 - Les densités communales n'atteignent pas 5 habitants au Km 2, nous le verrons, dans plusieurs communes de la Montagne

2 - Note page 10 Bis et 10 Ter.

Note 9: Le Limousin a déjà été étudié par de nombreux auteurs.(1) Ainsi, A.Corbin s'est intéressé à la période I845-I880;il indique, en particulier, l'importance de l'évolution de l'agriculture et de l'élevage marquée par un accroissement de la production céréalière et par les progrès des effectifs animaux. Mais,l'auteur remarque que: "le progrès réalisé dans le domaine de l'élevage a été permis et stimulé par la construction des chemins de fer et par le développement de la consommation urbaine;il résulte de la sélection de l'espèce bovine entreprise par quelques propriétaires éclairés, d'une extension des pratiques ancestrales d'irrigation et non d'une amélioration de l'alimentation du bétail liée à un éventuel développement des prairies artificielles ou des cultures fourragères. D'autre part, il affecte essentiellement les régions les plus favorisées...". Ainsi, la "révolution agricole" décrite par A.Corbin n'a pas considérablement transformé la vie agricole du Limousin et "l'agriculture limousine demeure essentiellement productrice de céréales" à la fin du XIXème siècle. Cet ouvrage a été pour nous une sorte de point de départ; à partir des constatations faites par A.Corbin, nous avons pu mesurer l'ampleur de l'évolution du Limousin rural.

Nous pouvons faire des remarques analogues à propos des travaux de A.Demangeon. En effet, alors qu'en I9II la Montagne limousine était encore un pays de landes, de terrains de parcours à moutons et d'oasis de culture, nous avons pu facilement montrer que la Montagne était aujourd'hui bien différente avec ses bois, ses bruyères défrichées etc...

A.Perpillou a été le témoin de la vie rurale en Limousin entre les deux guerres mondiales; il a ,le premier, insisté sur les transformations des paysages en utilisant le cadastre napoléonien et les révisions successives. Il a, également, indiqué les principales caractéristiques de l'évolution économique de cette région. Toutefois, la "véritable révolution agricole", celle qui a considérablement fait évoluer la vie agricole du Limousin, est récente, elle est née après la seconde guerre mondiale, et, comme nous l'avons déjà dit, elle s'est surtout imposée vers I950-I960. Nous possédions donc d'excellents témoignages d'un passé plus ou moins récent, mais il nous appartenait de décrire une situation nouvelle.

J-P.Larivière,a récemment étudié la population du Limousin;mais, d'une part, le recensement de I975

1- A.Corbin: Archaisme et modernité en Limousin au XIXème siècle. I845-I880.Tome I: La rigidité des structures économiques, sociales et mentales. 693 pages. Tome 2: La naissance d'une tradition de gauche.Rivière, Paris I975.
A.Demangeon: La Montagne dans le Limousin. Etude de géographie humaine. Annales de Géographie, I9II, pages 3I6-337.
A.Perpillou: Cartographie du paysage rural limousin. Un volume et un atlas,Chartres I940.
L'évolution économique du Limousin méridional, Annales de Géographie I927, pages 509-527.
J-P.Larivière: La population du Limousin.Lille-Paris I975. 2 volumes, 725 pages.

nous a apporté de nouveaux renseignements, d'autre part, il nous appartenait d'ajouter à l'étude démographique effectuée par l'auteur une description du contenu de la population rurale et, notamment de celui de la population agricole; en effet, la présence de divers types d'agriculteurs explique, en partie, celle des différents systèmes de mise en valeur du sol utilisés en Limousin.

Au total, bien que le Limousin ait déjà attiré de nombreux chercheurs, il nous a semblé qu'une lacune devait être comblée. Nous devions constater les caractères de l'évolution récente de la vie rurale dans cette région où se crée un vide démographique dans des secteurs de plus en plus vastes; nous avons recherché les causes des transformations qui affectent non seulement la démographie, mais aussi les paysages ruraux, l'agriculture, l'artisanat, les services etc...Puis,,nous avons voulu montrer les conséquences de cette évolution dont les premiers symptômes ont été, parfois, notés par les auteurs que nous avons cités.

Ainsi, en tenant compte des travaux antérieurs, nous avons pu tenter une synthèse en ayant pour préoccupation principale de montrer l'ampleur des transformations de la vie rurale limousine, ce qui nous a contraint, parfois, à utiliser à nouveau des documents qui avaient été déjà exploités par d'autres auteurs.

Ce sont donc les " problèmes de survivance et de réadaptations "(I) qui nous ont particulièrement intéressé. Longtemps considéré comme pays pauvre sur le plan agricole, le Limousin était abandonné par ses jeunes agriculteurs, il n'attirait pas les capitaux privés; cette situation n'est plus celle qu'on rencontre aujourd'hui. En effet,d'une part, on assiste à l'essor d'un capitalisme foncier, d'autre part, une agriculture "rentable", "efficace", prend peu à peu la place de l'agriculture traditionnelle. Voilà des éléments nouveaux; la vie rurale du Limousin en est profondément modifiée.

I- E.Juillard: La vie rurale en Basse-Alsace. Leroux, Strasbourg-Paris 1953, 582 pages.

mais de façon inégale; nous en rechercherons les causes et les conséquences démographiques. Nous étudierons également la composition de la population rurale; elle comprend tout d'abord, la population agricole, la plus touchée par le déclin démographique mais aussi, peut-être, la plus hétérogène avec ses agriculteurs à temps plein, ses multi-actifs dans une région où le commerce et l'artisanat ne suffisent pas toujours à faire vivre les hommes, avec ses "Migrants" venus pour la plupart de l'Ouest de la France et qui, avec leur jeunesse, ont apporté leur dynamisme. De cette hétérogénéité découle un portrait à plusieurs facettes du paysan limousin. Mais à côté de la population agricole, vit également dans les communes rurales une population d'actifs non-agricoles,et, parmi ceux-ci, les artisans ont toujours joué un grand rôle dans la vie rurale; mais, aujourd'hui, avec la mise en place d'une nouvelle vie de relations et à cause du dépeuplement, leur existence est remise en question. A côté des "actifs", une population de retraités se développe en Limousin et contribue au vieillisement de la population rurale, mais aussi au blocage du marché foncier. Enfin, depuis quelques années, une population temporaire séjourne en Limousin pendant les beaux jours, ce qui n'est pas sans influencer la vie rurale.

Cette étude de population sera suivie de celle des transformations du paysage rural.

En effet, alors que, traditionnellement s'opposaient les noyaux labourés entourés de vastes landes des hautes terres et le bocage des plateaux, alors que les massifs forestiers étaient rares, les landes, les châtaigneraies puis les labours ont considérablement reculé tandis que la forêt et les prés tendent aujourd'hui à imposer partout un paysage de prés-bois, peut-être mieux adapté à l'économie nouvelle.(1)

Le dépeuplement et la présence de nouveaux éléments dans la population d'une part, les progrès de l'herbe et de l'arbre d'autre part, exercent une influence sur la vie agricole. Dans une deuxième partie, nous étudierons successivement la propriété foncière, le faire-valoir, les activités agricoles des hommes et la commercialisation des produits agricoles; nous verrons l'adaptation de l'agriculture au déclin de la population et aux besoins de l'économie, les ferments d'un renouveau de la vie agricole et les insuffisances au niveau de la production et de la commercialisation, insuffisances qui expliquent en partie les départs de nombreux jeunes ruraux.

Toutefois, le dépeuplement et les transformations du paysage rural, exercent aussi une influence sur la vie non agricole;le Limousin commence à transformer les produits de l'agriculture et de ses bois mais son équipement est très insuffisant pour offrir les emplois capables de retenir les jeunes. Le maintien de l'exode rural provoque

1- Note page 11 Bis.

2- On pourrait s'étonner du retard du Limousin en ce qui concerne les grandes transformations du milieu rural. En fait, comme l'a montré A.Corbin, le Limousin a souffert de plusieurs handicaps.

Lors de la première "révolution agricole", dans la seconde moitié du XIXème siècle,la population agricole s'est avéré incapable, dans de nombreux cas, d'adopter avec succès les innovations; le niveau culturel et technique des agriculteurs, accru par l'analphabétisme, ne leur a pas permis d'imiter les grands propriétaires éclairés. Il faut également ajouter que la misère dont ils souffraient a été un frein non négligeable; comment acheter la chaux ou d'autres amendements lorsque l'argent manque? Le Limousin a également souffert, selon A.Corbin de la "faible implantation" des notables; l'encadrement urbain était en fait assez léger, aussi le Limousin n'a-t-il pas connu ce net et précoce essor du capitalisme foncier auteur de la modernisation de l'agriculture dans le centre du Bassin Parisien ou dans le Nord de la France. Néanmoins, certains secteurs où la grande propriété était relativement importante ont bénéficié de la présence de ces notables et de leurs capitaux, aussi est-ce dans ces secteurs que les progrès ont eu lieu, en particulier autour de Limoges.

Au début du XXème siècle,notamment après la première guerre mondiale, les grands propriétaires ne s'intéressent guère à l'agriculture, aussi celle-ci est-elle prise en main par des agriculteurs propriétaires d'exploitations souvent modestes. Alors, se développe le syndicalisme agricole: ainsi, dans le département de la Haute-Vienne, la Semeuse du Centre regroupait les petits et moyens cultivateurs acquis au socialisme ou au communisme, l'Union fédérale des agriculteurs du Limousin réunissait des propriétaires de tendance socialiste ou radicale-socialiste, seul le Syndicat des agriculteurs représentait les grands propriétaires et la plupart des régisseurs. Ces syndicats ont joué un rôle non négligeable, en fournissant par exemple à leurs adhérents du matériel agricole acheté en commun, en assurant l'approvisionnement en produits agricoles et en écoulant la production; mais, bien qu'ils aient reçu l'appui des élus locaux, ils n'ont pas dépassé, en général, le stade de la commercialisation, ils n'ont pas pu, par la recherche, par l'expérimentation, par la vulgarisation, faire considérablement évoluer l'agriculture limousine: les hommes et les capitaux leur ont manqué. Sans la présence d'une bourgeoisie attirée par l'agriculture, avec un trop petit nombre d'hommes entreprenants à cause de l'exode rural, l'agriculture du Limousin,en règle générale, a peu évolué.

Par contre, depuis la Seconde guerre mondiale, la situation a changé: les grands propriétaires s'occupent à nouveau de leurs terres, les petits propriétaires,surtout depuis les années 60, cherchent à améliorer leur production, estimant que la vie à la campagne offre des avantages, et, l'Etat intervient: les plans de relance,bovine et ovine, surtout, ont incité les agriculteurs limousins à se spécialiser; des aides apportées par la "Rénovation rurale", par divers organismes, l'influence d'hommes politiques, en particulier en Haute-Corrèze, ont conduit l'agriculture limousine à une véritable reconversion. Une "nouvelle révolution agricole" se déroule actuellement en Limousin; elle bouleverse les paysages ruraux, la vie rurale;ses conséquences sont variées, nous nous proposons de les étudier.

le déclin des services et une nouvelle vie rurale s'organise. Mais, au même moment, le Limousin, pour ne pas mourir, essaie d'attirer une "population de remplacement" en développant le tourisme vert.

Ainsi, nous étudierons successivement les principaux problèmes qui sont posés au Limousin rural; nous pourrons voir une région en pleine mutation et en total déséquilibre qui fait, à la fois, figure de "pays archaïque" et de "pays neuf"; ce double aspect est une conséquence de la crise du monde rural qui se manifeste ici par le dépeuplement et les transformations des paysages.

LIVRE I

L'espace rural limousin; le déclin démographique et les transformations du paysage rural.

I° PARTIE

Le déclin démographique

De I89I, date du maximum régional de population, à I975, le Limousin a perdu 223.391 habitants (23,21 % de sa population), il le doit à l'évolution de la population rurale.

CHAPITRE I

LA POPULATION RURALE: CARACTERES GENERAUX

La conclusion générale de l'étude récente de la population du Limousin faite par Jean-Pierre LARIVIERE (1) commence par la phrase suivante: "l'étude de la population limousine est donc celle du dépérissement démographique d'une région restée jusqu'à nos jours très fortement rurale et agricole". Ce dépérissement est si fort que, lorsque le touriste quitte les routes nationales, pour pénétrer dans la campagne limousine, il est souvent frappé par une impression de vide; les hommes semblent absents ou plus exatement partis, puisque leurs maisons aux volets fermés existent encore dans les hameaux et que les friches envahissent les labours et les prés, fruits de leurs travaux. De plus, lorsque le touriste cherche à se ravitailler, il éprouve souvent des difficultés à trouver la boulangerie, la boucherie ou le restaurant; peut-être aura-t-il la chance de rencontrer la camionnette d'un commerçant qui va, une fois par semaine, de hameau en hameau?

Cette impression de vide est ressentie également par les responsables de l'aménagement du territoire et le déclin démographique a été la toile de fond des débats qui ont eu lieu au cours de la préparation du VI° Plan. Et, pourtant, le bilan démographique du Limousin n'a pas toujours été catastrophique; comme la plupart des zones rurales françaises, cette contrée a connu une augmentation de sa population tout au long du XIX° siècle (2) pour atteindre son maximum en I89I (3).

---

1 - Jean-Pierre LARIVIERE: La population du Limousin: 725 pages - Thèse soutenue à Clermont-Ferrand en I974. Atelier reproduction des thèses Université Lille III.

2 - Evolution de la population Fig.1

3 - Dans de nombreux cantons, le maximum a été atteint beaucoup plus tôt ce que montre la carte n°2, ce fut le cas de la plupart des cantons marchois et corréziens

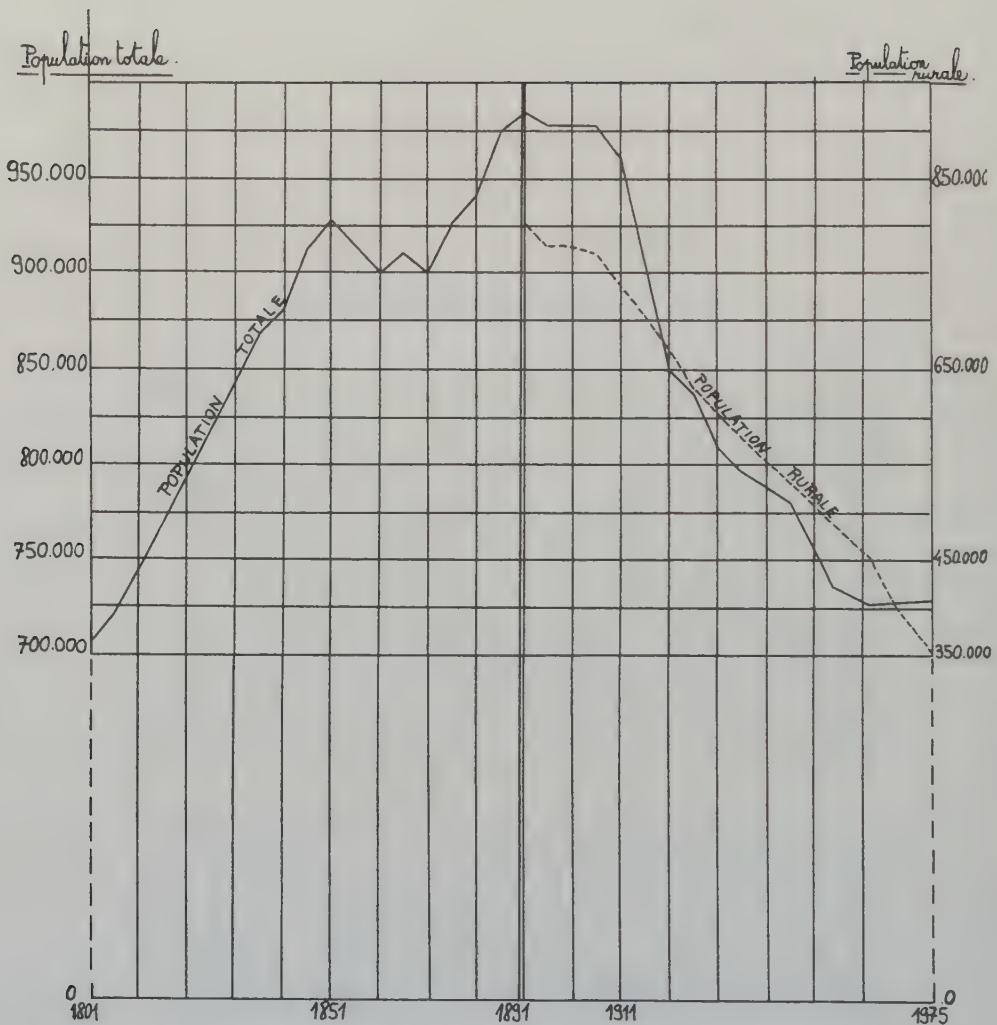

Fig 1 : L'évolution de la population du Limousin de 1801 à 1975.

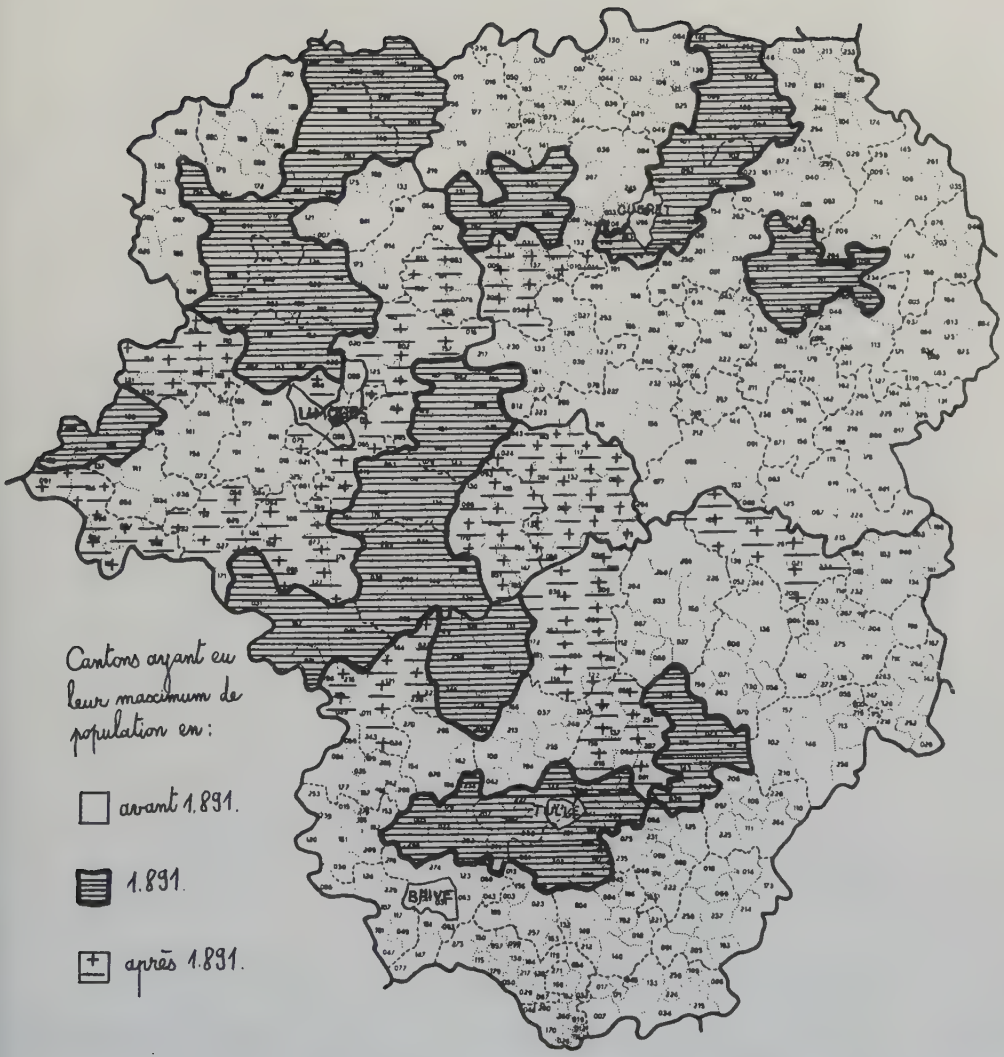

Carte n° 2 : Evolution de la population limousine : les dates des maxima.

0 30km

14 Ter

Mais, depuis cette date, et plus encore depuis la première guerre mondaile, la population du Limousin a considérablement décliné (1); toutefois,un léger redressement de la situation a été perçu lors du recensement de I968 et du recensement de I975 mais, et c'est ici ce qui nous intéresse, ces progrès récents sont très limités et ne valent que pour quelques communes, ce que montre la carte de l'évolution de la population rurale de I946 à I975 (2). En effet, en dehors des communes proches de Limoges et de Brive, qui ont regroupé entre I962 et I968 55% de l'accroissement du nombre d'emplois non agricoles de toute la région, peu de communes ont augmenté leur population entre I968 et I975; on peut citer I8 communes rurales dans le département de la Creuse (la plupart étant situées autour de Guéret et d'Aubusson), 44 communes rurales dans le département de la Corrèze (la plupart autour de l'axe Brive-Tulle), et 32 communes rurales dans le département de la Haute-Vienne. Finalement, I3% seulement, des communes rurales ont bénéficié de progrès récents; beaucoup d'entre elles ont profité de la présence d'une ville voisine, ou bien ce sont des chefs-lieux de canton (Mezières-sur-Issoire, Treignac, ou Saint-Privat), ou bien, dans de rares cas, la création récente d'emplois industriels a permis cet essor démographique (Crocq en Creuse, Lubersac en Corrèze en sont un exemple).

En résumé, la population du Limousin a pu passer de 733.955 habitants en I962 à 736.323 en I968 et à 738.726 en I975, mais, la population rurale, pendant la même période, a continué à diminuer passant de 44I.682 habitants en I962, à 4I3.296 en I968 et 385.00I en I975; elle a donc décliné de 6,42% entre I962 et I968 et de 6,84% entre I968 et I975. Cette évolution a pour conséquence que cette population rurale ne rassemble plus que 52,1% de la population régionale, alors qu'en I962 elle en représentait 60,2% et 79,39% en I90I. Depuis I89I, date du maximum régional, et jusqu'en I975, la population rurale du Limousin a donc perdu, en moyenne 0,59% par an; la pression démographique s'est donc considérablement ralentie, les densités se sont nettement affaiblies ce qui donne cette impression de vide humain lorsque l'on traverse certaines régions.

---

1 - Population totale en Limousin:

en I90I - 978.006 habitants
I936 - 798.I76 "
I962 - 733.955 "

Population rurale:

en I90I - 776.526 habitants
I936 - 585.505 "
I962 - 4I3.425 "

2 - Carte n°4.

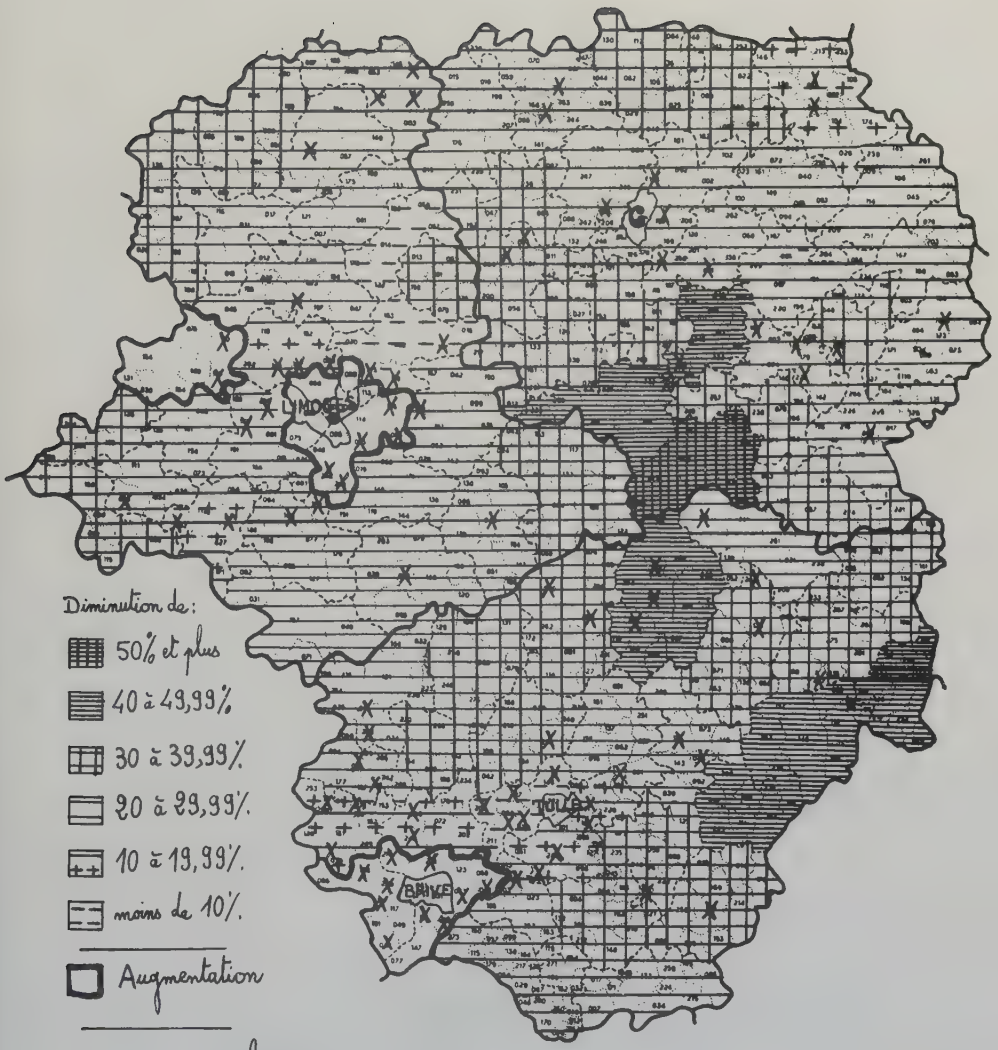

Carte n° 4: L'évolution de la population rurale de 1946 à 1975 - (communes "urbaines exclues - niveau cantonal - sources: Recensements de la population).

1 - Des densités de plus en plus faibles:

Nous avons établi une carte des densités cantonales (1) en I89I, bien que, toutes les communes rurales du Limousin n'aient pas eu leur population maximale en I89I; en effet, le déclin démographique, nous le verrons, a pu commencer avant cette date ou, au contraire, la population a parfois augmenté après I89I. Ainsi, la carte qui indique la date des maxima cantonaux (2) oppose entre eux deux groupes de cantons; ceux qui ont eu leur maximum de population avant I89I et ceux qui ont eu ce maximum en I89I, ou après I89I.

Le premier groupe rassemble les cantons septentrionaux, orientaux et méridionaux du Limousin, tandis que le second groupe correspond, pour le plus grand nombre d'entre eux, aux cantons du Haut-Limousin (3). Toutefois, un certain nombre de cantons ont eu leur maximum de population en I886, c'est-à-dire très près de la date de la moyenne régionale; ce sont donc les cantons de la Marche méridionale, les plateaux du Sud-Est, de la Xaintrie, du Bassin de Brive et de la Montagne limousine, dans le département de la Creuse, qui ont, les premiers, subi les effets de la dépopulation puisque, dès I85I, et parfois avant, le maximum de population était atteint.

Si l'on tient compte de cette grande variété de situations, il est bien évident que les densités de population calculées en I89I pour toutes les communes limousines donnent des résultats discutables; en effet, ces calculs sous-estiment les densités par rapport à l'occupation humaine au moment où elle a été la plus forte, ainsi, dans le canton d'Ayen, au Nord du Bassin de Brive, les densités communales ont connu les variations suivantes de I846 à I89I:

---

1 - Carte n°7.

2 - Carte n°2.

3 - Ces cantons du Haut-Limousin sont aussi ceux qui n'ont pas connu d'intenses migrations temporaires, c'est le "Limousin sédentaire" par opposition au "Limousin migrant" (A.CORBIN: Archaïsme et modernité en Limousin au XIX° siècle - Paris I975 - page I82).

Canton d'AYEN - maximum de population: I846 - Densité en I846 : 72, 58
Densité en I89I : 68, 99

Commune d'Ayen	maximum en I89I	densité en I89I : 88,8	densité en I89I : 88,8
" de Brignac	" I846	" I846 65,2	" I89I 56,6
" de Louignac	" I856	" I856 33,2	" I89I 3I
" d'Objat	" I975	" I975 282	" I89I 198
" de Perpezac	" I846	" I846 58,3	" I89I 50,9
" de St-Aulaire	" I896	" I896 113	" I89I 102
" de St-Cyprien	" I846	" I846 68,6	" I89I 60,7
" de St-Robert	" I896	" I896 102	" I89I 96
" de Segonzac	" I846	" I846 46,9	" I89I 38,7
" de Vars	" I866	" I866 150	" I89I 132
" d'Yssandon	" I88I	" I88I 62,5	" I89I 58,1

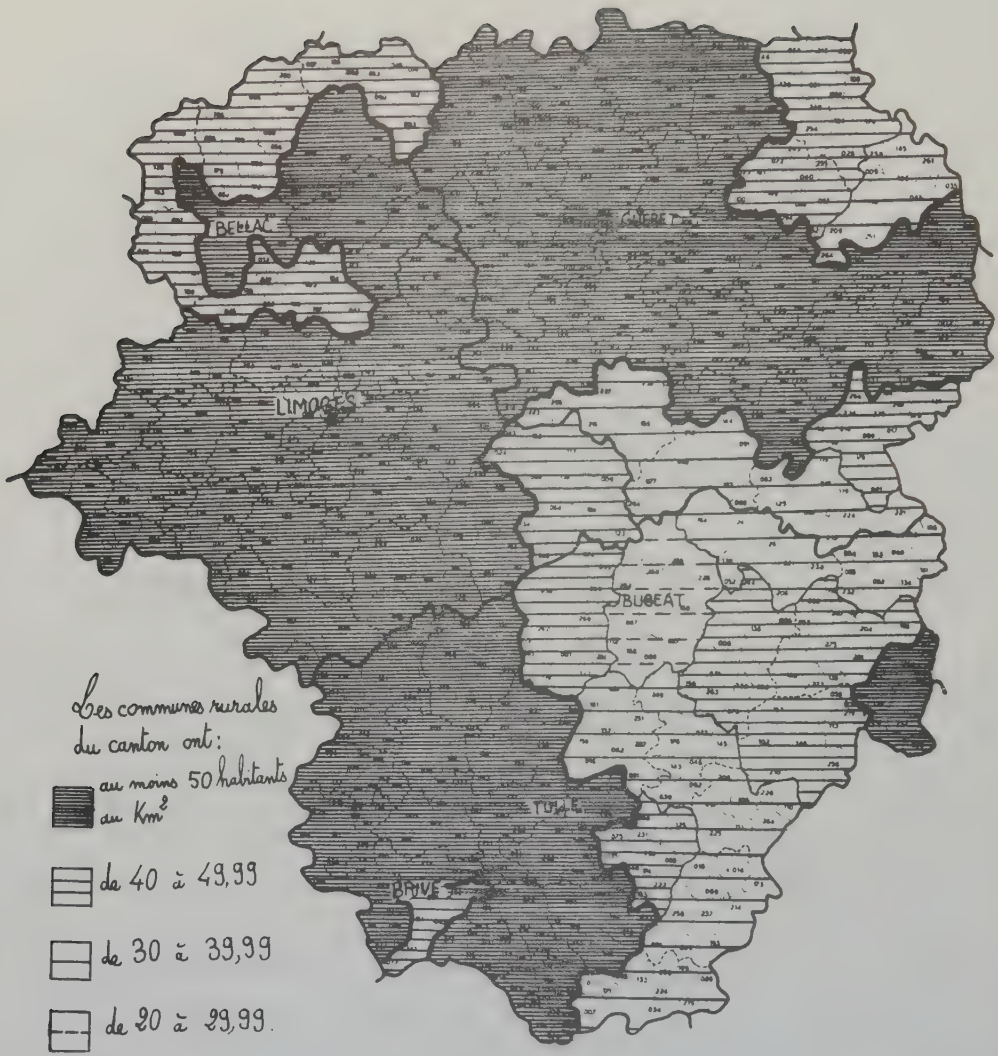

. Carte n° 7: Les densités de population en 1891.

0 30 Km.

17 Bis

Lis à part les communes d'Ayen, d'Objat, de Saint-Aulaire et de Saint-Robert qui ont connu un accroissement de leur population après I840 , les communes du canton d'Ayen ont eu, avant I89I, des densités supérieures à celles qui ont été calculées pour cette dernière date. Ces remarques faites, à propos d'un canton où les densités rurales ont été très élevées au XIX° siècle, peuvent également être reconduites pour un canton à faible pression démographique comme le canton de Gentioux dans la partie septentrionale de la Montagne limousine.

(Voir tableau page suivante)

Dans ce canton, comme dans l'exemple précédent, la plupart des communes ont subi un déclin démographique avant I89I, aussi, les densités calculées en I89I sous-estiment-elles l'occupation humaine au moment où s'exerçait avec le plus d'intensité une pression démographique qui, ici, n'a jamais été très forte.

Quoi qu'il en soit, nous avons conservé comme date référence I89I, adoptant ainsi, nous en sommes conscient, une moyenne qui atténue les variations, mais, nous devions photographier un phénomène en mouvement constant, il nous fallait donc choisir. Ces critiques s'appliquent aussi aux cantons qui ont bénéficié d'une augmentation de leur population après I89I; dans ce cas, nos calculs sous-estiment la pression démographique. Malgré ces réserves, nous avons dessiné la carte des densités cantonales en I89I (1), posant ainsi comme postulat qu'à cette époque les communes limousines avaient atteint un chiffre de population qui, par la suite, a continuellement diminué.

En I89I, le Limousin rural ne comptait que deux communes ayant moins de 20 habitants au kilomètre carré: Azat-le-Riz et Tersannes dans le canton du Dorat. Là, les brandes occupaient de vastes superficies, I4% du territoire communal de Tersannes, 24% de la commune d'Azat-le-Riz et les grandes propriétés étaient nombreuses. Rares étaient également les communes qui comptaient de 20 à 30 habitants au kilomètre carré: 72, pour la plupart situées sur la Montagne limousine, sur les Plateaux du Sud-Est ou dans la partie orientale de la Marche. Ainsi, dans moins de I0% des communes on ne comptait pas 30 habitants au kilomètre carré. En I89I, la majeure partie des plateaux de la Marche et du Haut-Limousin avaient de 30 à 50 habitants au kilomètre carré, mais certains secteurs étaient beaucoup plus peuplés: c'était le cas du Bassin de Brive, notamment la région de Meyssac, c'était aussi le cas du Haut-Limousin entre Tulle et Saint-Yrieix-la-Perche; là, les densités communales étaient fréquem-

---

1 - Carte N°7: les densités cantonales en I89I

Canton de GENTIOUX - maximum de population en I85I - Densité en I85I : 31,95
Densité en I89I : 30,84

Commune de Faux-la-M.	maximum en I88I		densité en I88I :	43,1	densité en I89I :	39,9
" de Féniers	"	I876	"	I876	32	"	I89I	30,3
" de Gentioux	"	I85I	"	I85I	24,9	"	I89I	24,1
" de Gioux	"	I85I	"	I85I	32,4	"	I89I	27,9
" de la Nouaille	"	I89I	"	I89I	31,7	"	I89I	31,7
" de Pigerolles	"	I89I	"	I89I	24,8	"	I89I	24,8
" de St-Marc	"	I896	"	I896	33,5	"	I89I	31,9
" de la Villedieu	"	I846	"	I846	65,8	"	I89I	55,9

ment supérieures à 60, encore ce chiffre pouvait-il être largement dépassé comme l'indique le tableau des densités dans quelques communes des cantons de Meyssac et de Vigeois en 1891:

(Voir tableau page suivante)

Dans ces deux cantons, seule la commune de Lagleygeolle disposait d'une densité peu importante, 49% de son territoire étaient surtout consacrés à la châtaigneraie en 1869 et 38% en 1914, et 32 % de son sol portaient des labours et des prés. Néanmoins, cette commune ne regroupait pas autant d'hommes que les communes voisines; sans doute, doit-on proposer deux explications: la création "récente" de cette commune qui date de 1869 et qui est due à la réunion de dix-sept villages soustraits aux communes de Meyssac et de Noailhac dans le canton de Meyssac et de Sérilhac dans le canton de Beynat; mais il semble bien que la cause principale soit la situation de Lagleygeolle; en effet, alors que, grâce à leurs sols, les communes du Meyssacois calcaire ont beaucoup d'affinités avec les régions aquitaines voisines grâce à la présence d'une active polyculture associant la culture des céréales à la production du vin, de la noix, du tabac, du foie gras et du veau blanc, Lagleygeolle est située dans une zone de collines permiennes culminant à 450 mètres sur son territoire.

La présence d'aussi importantes densités humaines en milieu rural peut paraître étonnant; en fait, il faut penser que ces régions, éloignées des grands centres industriels, bénéficiaient de la présence, de la vallée de la Vienne à celle de la Dordogne de la châtaigneraie nourricière qui jouait non seulement un grand rôle dans l'alimentation des hommes et des porcs mais qui fournissait aussi la matière première à une prospère industrie rurale.

Finalement, en 1891, comme l'indique, plus nettement que celle des densités communales, une carte établie au niveau cantonal, carte qui ignore le cas particulier dû à une commune isolée, seuls la Montagne limousine et les Plateaux du Sud-Est constituaient un domaine homogène de faible densité (1). Là, sauf dans le canton de Bort-Les-Orgues, la présence des petites villes qui jalonnent le

---

1 - C'est cette faible densité qui a fait choisir le canton de La Courtine pour l'établissement d'un camp militaire. L'Etat acheta plus de 6.000 ha de bois, de landes et de terres labourables situés en grande majorité à plus de 800 mètres d'altitude (800 ha de la commune de Clairavaux, 800 ha de la commune de Beisset, 500 ha de la commune de Magnat-l'Etrange, 1.050 ha de La Courtine, 1.100 ha de Saint-Oradoux-de-Chirouze, 1.500 ha de Le Trucq et des superficies moindres au Mas-d'Artige, Poussanges et Malleret). L'aménagement du camp entraîna, en 1902-1903, le déplacement de 700 personnes environ.

Canton de MEYSSAC - Densité : 75,17			Canton de VIGEOIS - Densité : 69,9		
Commune de Branceilles	: densité :	66,9	Commune d'Estivaux	: densité :	71,7
" de Chauffour	"	82,3	" d'Orgnac	"	58,5
" de Collonges	"	79,3	" de Perpezoi-le-N.	"	63
" de Curemonte	"	112,0	" de St-Bonnet	"	55,5
" de Lagleygeolle	"	36,4	" de Troche	"	66,4
" de Ligneyrac	"	73,8	" de Vigeois	"	76,0
" de Lestanges	"	50,0			
" de Mareillac-la-Croze	"	95,0			
" de Meyssac	"	107,0			
" de Noailhac	"	52,9			
" de Saillac	"	102,9			
" de Saint-Bazile	"	90,0			
" de Saint-Julien	"	63,0			
" de Turenne	"	62,7			

contact Montagne-Plateaux, d'Eymoutiers à Ussel, en passant par Treignac et Meymac, ne permet pas d'élever les densités jusqu'à des chiffres très importants. C'est ainsi, par exemple, que les communes rurales du canton d'Ussel avaient une densité de 29,4 et que le canton, avec la ville d'Ussel, avait une densité de 44. Que l'on considère les seules densités rurales, ou les densités générales, les hautes terres creusoises et corrèziennes étaient une zone faiblement peuplée.Les plateaux du Limousin Occidental, de la Marche et le Bassin de Brive (mis à part le Causse) rassemblaient par contre une forte population avec cependant deux secteurs moins peuplés: la Basse-Marche et le Nord-Est de la Marche.

Bref, alors que la région était très agricole, on s'aperçoit que la pression démographique était forte, aussi comprend-on que les migrations temporaires, puis définitives aient pu se développer; en effet, ces fortes densités, sur des terres souvent pauvres, entraînaient la pauvreté, voire la misère . La Lecture des "Grands livres de colons" est particulièrement significative et, à titre d'exemple, voici un extrait du Grand livre de colon appartenant à la Veuve Meynier à Puy-Merle (commune de Ladignac (Haute-Vienne); la métairie de I3 ha était exploitée par cette Veuve aidée d'un domestique, elle appartenait à l'un de ces industriels producteurs de feuillards, de piquets Etc... qui exploitaient la châtaigneraie.

(Voir tableau page suivante)

A la lecture de cette comptabilité, on voit bien que la population ne pouvait vivre que grâce à l'autoconsommation (poules, lapins, légumes) mais qu'elle ne pouvait pas disposer d'un véritable salaire. On a là une cause essentielle des départs. Quelles sont les conséquences du dépeuplement sur la carte des densités ?

Aujourd'hui, près de 70 % des communes du Limousin ont moins de 30 habitants au kilomètre carré, 35% en ont moins de 20. La Carte des densités de population en I975 (1) représente la pression démographique au niveau cantonal en excluant les communes urbaines. Elle n'est pas foncièrement différente de la carte des densités de population en I89I, mais, les contrastes que nous avions décelés à la fin du XIX° siècle se sont accentués et la plupart des cantons ont une densité nettement plus faible.

Tout naturellement, cette carte présente de nombreux points communs avec celle qui représente le déclin démographique du Limousin rural de I89I à I975; en effet,les

---

1 - Carte n°8 - Les densités de population en I975.

Année de I89I		Année de I892		Année de I893	
La Veuve Meynier a pris un cheptel composé de 3 vaches, 1 charette, 1 charrue, estimé la somme de	1.200 Frs	Janvier 15 vendu une génice (sic)	100 Frs	Janvier 25 vendu 2 cochons	270 Frs
Achats dans l'année	702 Frs	Avril Io vendu I veau	110 Frs	Mai 5 vendu 2 vaches	340 Frs
Ventes	290 Frs	Juin I4 vendu 1 veau	50 Frs	Juin I4 vendu 2 cochons	50 Frs
Reste	476 Frs	Mai 7 vendu 1 vache	250 Frs	Septembre I8 vendu 1 cochon	10 Frs
Acompte dans l'année	111 Frs	Avril I5 vendu 24 Qx de paille	48 Frs	Novembre I9 vendu 44 Qx de paille	198 Frs
La moitié est de	236 Frs	Novembre 20 vendu 26 Qx de paille	52 Frs	Total	808 Frs
Le colon est en défici (sic) de la somme de	347 Frs	Total	610 Frs	Acheté 5 balles de phosphate	21 Frs
		Acheté 6 balles de phosphate	27 Frs	Acheté I paire de roues de charette	67 Frs
Nous déclarons de ne rien demander au colon ni oeufs et poulets n'ayant pas été compris dans l'arrangement"...		Reste	583 Frs	Fournitures du forgeron	30,60
		La moitié est de	291,50	Total	118,60
		Impôts 71)		Reste net	749,40
		Acompte dans)	416 Frs	La moitié est de	374,70
		l'année 345)		Impôts 71	
		La moitié du bénéfice est de 416 - 291,50		Acomptes 319	
		Reste en retard la somme de	124,50	Total 390	390
		Retard de l'année I89I	347	La moitié du bénéfice	374,70
		Retard de l'année I892	124,50	Reste en retard	15,30
		Total du retard	471,50	Retard I89I-I892	471,50
		La Veuve Meynier est redevable à Barret la somme de	471,50 Frs	Total retard	486,80
				La Veuve Meynier est redevable à Barret la somme de	486,80 Frs

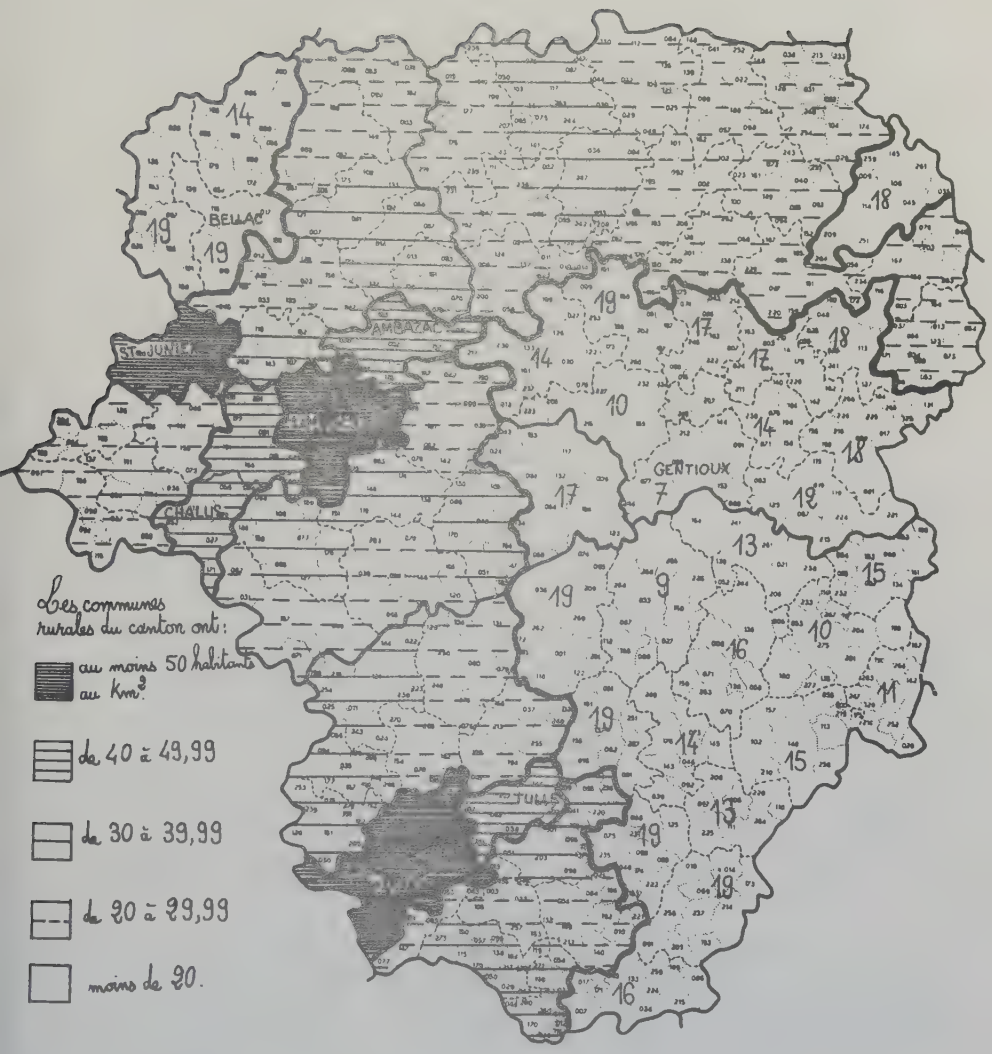

Carte n° 8 : Les densités de population en 1975.

cantons qui ont subi un déclin de 60% et plus sont aujourd'hui peu peuplés, aussi, une zone de "vide démographique" s'est-elle creusée sur les hautes terres: de Meymac à Bort-les-Orgues, de Auriac à Mercoeur, aucun canton n'a une densité égale à 20 habitants au kilomètre carré. Ce"vide démographique" a, grossièrement, une forme de cuvette dont le fond serait constitué par les cantons de Gentioux (densité 7) et de Bugeat (densité 9) et les bords par les cantons creusois de Pontarion à l'Ouest à Bellegarde-en-Marche à l'Est, par les cantons d'Eymoutiers au Nord à Mercoeur au Sud, par les cantons de Mercoeur au Sud-Ouest à Eygurande et Crocq au Nord-Est. Dans ce cadre nous trouvons les plus basses densités communales du Limousin (8 à Fèniers, 6,6 à Gentioux, 6,4 à Gioux dans le canton de Gentioux par exemple ou 3,7 à Bonnefond, 5,7 à Grandsaigne, 3,6 à Saint-Merd-les-Oussines dans le canton de Bugeat). Toutefois, ces hautes terres ne constituent pas la seule zone peu densément peuplée en Limousin.

En effet, la Basse-Marche, bien que moins étendue que le secteur précédent, a également une faible densité de population. Là, dans les cantons de Mézières-sur-Issoire et de Bellac, les densités n'atteignent que 19 habitants au kilomètre carré, elles sont encore moins élevées dans le canton du Dorat (14), et dans les cantons de Magnac-Laval et Saint-Sulpice-les-Feuilles elles ne dépassent pas 25. Ce n'est qu'en atteignant le secteur uranifère et le canton de Nieul au Nord de Limoges que les densités sont supérieures à 30. Mais, au niveau communal, les densités peuvent être plus basses: 9,5 à Gajoubert et à Saint-Martial-sur-Isop dans le canton de Mézières-sur-Issoire, 8,5 à Azat-le-Riz, 9,8 à Tersannes dans le canton du Dorat; c'est cette constatation qui fit écrire à R.Lacotte (1) que de Cromac à l'Est (canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles) jusqu'à Saint-Martial-sur-Isop (canton de Mézières-sur-Issoire) " des communes presque vides forment une auréole continue". Au-delà des limites départementales, les régions de brandes du Sud-Est du département de la Vienne présentent, selon J.Pitié,(2) des caractères identiques.

Enfin, en dehors de ces deux régions de faible densité, des zones de faible étendue et des communes isolées sont également peu densement peuplées. C'est le cas du Causse de Martel avec les communes de Chartier-Ferrière (14,9), Estivals (11,7) et Nespouls (16,9); c'est aussi le cas de quelques communes du Haut-Limousin, Saint-Hilaire-

---

1 - R.LACOTTE: Quelques problèmes démographiques du Nord de la Haute-Vienne - Norois n°55 - Juillet-Septembre 1967 - pages 399-420 -

2 - J.PITIE: ouvrage cité.

Bonneval (18,5), Saint-Jean-Ligoure (15), Saint-Priest-Ligoure (15,8) ; dans la zone des puys qui séparent les plateaux de la Vienne moyenne de ceux du Sud-Ouest c'est le cas de Pensol (16,3) et de Saint-Nicolas-Courbefy. Les communes de Louignac et de Segonzac, dans le canton d'Ayen ont une densité de 11,9 et de 17,04 habitants au kilomètre carré, celle de Lagleygeolle et Lostanges dans le canton de Meyssac n'atteignent que 15,7 et 15,3 habitants au kilomètre carré. Enfin, dans le canton de Boussac, cinq communes ont une densité inférieure à 20.

En dehors de ces régions très peu peuplées, rares sont les communes rurales limousines densement peuplées; un peu plus de 32 % des communes ont de 20 à 29 habitants au kilomètre carré. Ainsi, en dehors du canton de Donzenac, Larche et Brive Nord en Corrèze, de Limoges et de Saint-Junien, aucun canton n'atteint ou ne dépasse 50 habitants au kilomètre carré; ce sont ces cantons suburbains que nous avons déjà remarqués dans l'étude du déclin démographique et pour lesquels nous avons signalé le rôle de l'industrie et l'influence des villes. Ce sont aussi ces facteurs que nous retrouvons dans les cantons qui ont de 40 à 49 habitants au kilomètre carré: Tulle-Nord, Châlus, Aixe-sur-Vienne et Ambazac.

Finalement, nous pouvons distinguer deux types dans les véritables cantons ruraux du Limousin; le premier regroupe les cantons où l'on ressent au maximum cette impression de "désert humain", les hommes y sont peu nombreux et la densité est inférieure à 20 au kilomètre carré: les Hautes terres et la Basse-Marche Occidentale appartiennent à ce type. Le second groupe est formé par les cantons qui ont une densité comprise entre 20 et 39.

Ainsi, les densités humaines ont été considérablement réduites entre I89I et I975, et on doit cette diminution au déclin démographique.

2 - Un déclin démographique impressionnant.

Le déclin démographique des communes rurales a été très variable dans le temps et dans l'espace.

En effet, de I89I à I9II, à la veille de la première guerre mondiale, le Limousin rural a perdu 46.446 habitants ce qui correspond à une perte de 0,30% par an. Ce recul, relativement léger, s'explique par le fait que de nombreuses migrations étaient encore temporaires; on quittait son village pour Paris où l'on travaillait pendant quelques années pour se constituer un pécule qui permettait d'acheter des terres,mais, bien avant l'âge de la retraite, on retournait en Limousin après avoir été cocher de fiacre ou chauffeur de taxi par exemple. Puis, avec la guerre de I9I4, le déclin démographique s'accentua; la guerre avait durement frappé la population rurale en tuant de très nom-

breux jeunes hommes mais aussi en les déracinant au moment où se développait le phénomène d'urbanisation. Aussi, de 1911 à 1936, les communes rurales ont-elles perdu 167.919 habitants, soit à un rythme qui est resté très soutenu de 0,92% par an. En effet, avec la seconde guerre mondiale, avec l'essor sans cesse accru des villes et de leur fascination, avec le décalage entre les revenus des travailleurs urbains et ruraux, on a assisté à de nouvelles baisses, de plus en plus inquiétantes de la population rurale du Limousin. De 1936 à 1946, chaque année, la campagne limousine perd en moyenne 0,81% de sa population; puis, l'économie française, se remettant en marche, offre des emplois et la population rurale du Limousin diminue chaque année de 1,09% de 1946 à 1954. Après un léger ralentissement entre 1954 et 1962 (0,67% par an), le déclin est à nouveau très rapide puisque, entre 1962 et 1968, les pertes sont de 1,07% par an et de 0,97% entre 1968 et 1975. Ainsi, loin de ralentir, le rythme du déclin démographique, déjà fort important aux lendemains de la première guerre mondiale et dans l'entre-deux-guerres, s'est encore accentué depuis la deuxième guerre mondiale. Avons-nous à faire à un cas particulier?

Nous pouvons comparer cette évolution de la population rurale du Limousin à celle de la population du canton de La Trimouille étudié par J. PITIE (1);ce canton, situé dans une région de brandes, au Sud-Ouest du département de la Vienne a, comme un grand nombre de villages français et comme les villages du Limousin, vu sa population croître au cours du XIX° siècle mais, entre 1891 et 1962, il a perdu 44% de sa population; ce qui fait écrire à l'auteur de cette étude que:"dans ces plaines d'accès facile se creuse un vide démographique impressionnant". Combien doit être, alors, impressionnant le vide démographique du Limousin rural puisque, entre 1891 et 1962, cette contrée a perdu 42,75% de sa population rurale! Or, comme quelques communes privilégiées bénéficient d'un renouveau démographique, la majeure partie des communes rurales de cette contrée se sont vidées beaucoup plus nettement.

Le déclin démographique est, en effet plus ou moins accentué, ce que montre la carte n°3 (2) qui a été dressée à partir des données des recensements en excluant, en 1891 et en 1975, les communes que l'I.N.S.E.E. qualifie "d'urbaines" à l'heure actuelle.

La Vienne et la Corrèze rassemblent, le long de leurs cours, les cantons qui ont le moins souffert de la dépopu-

---

1 - Jean PITIE: Exode rural et migrations intérieures en France. L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes. Poitiers 1971 - Thèse. 749 pages.

2 - Carte n°3: Le déclin démographique du Limousin rural entre 1891 et 1975.

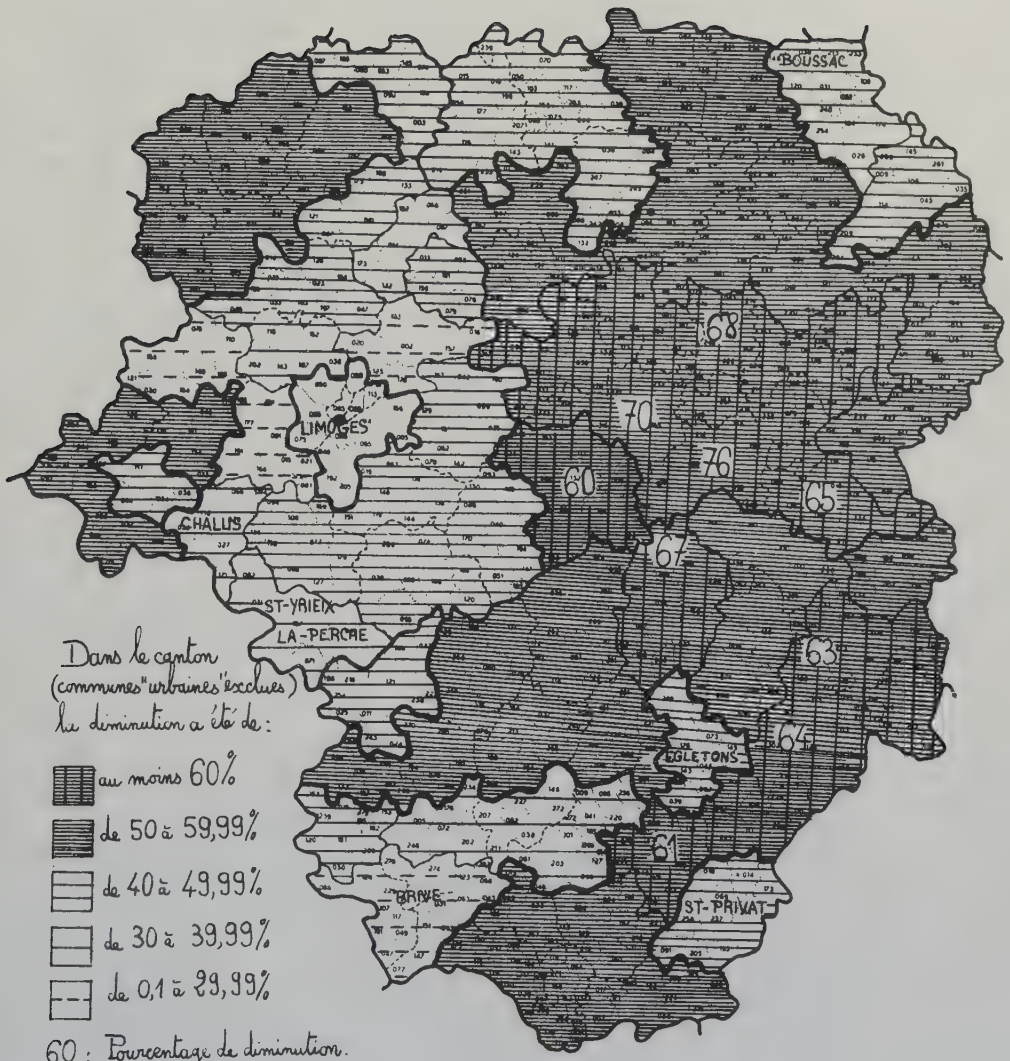

Carte n° 3 : Le déclin démographique du Limousin rural de 1.891 à 1.975.

0 30 Km.

lation depuis 1891. Là, sont en effet situées les principales villes du Limousin et autour d'elles, les communes rurales ont pu soit augmenter, soit maintenir leur population ou, au pire, elles ont perdu moins de 25% de leurs habitants; c'est que la ville offre des emplois, on peut donc résider dans une commune rurale tout en travaillant dans une usine ou dans un bureau de la ville. D'ailleurs, le recensement de 1975 indique que ces communes rurales ont accru leur population de 1968 à 1975 (1) et cet accroissement récent provoque de grands changements dans la structure socio-professionnelle; constituée en majorité d'agriculteurs, la population active progressivement, devient une population d'ouvriers et d'employés; aussi, Brive, Limoges et Saint-Junien sont-elles entourées, plus ou moins complètement, de communes où les ouvriers représentent le contingent d'actifs le plus important (2). Mais ces deux rivières et leurs affluents, offrent aussi des sites favorables aux usines,et, sans être de véritables rues d'usines, elles possèdent, néanmoins, la majeure partie des entreprises employant au moins 50 salariés; (2) là, traditionnellement, est installée l'industrie du cuir et du papier-carton mais, plus récemment, se sont créées des industries alimentaires (laiterie, salaisons, conserveries), métallurgique, chimique etc... Aussi, ce ne sont pas seulement les communes rurales voisines de Limoges ou de Brive qui ont pu accroître leur population mais également les communes traversées par la Vienne ou par la Corrèze.

Toutefois, cet accroissement est récent comme le montre l'exemple des cantons de Limoges (communes rurales seulement), d'Aixe-Sur-Vienne et de Larche.

(Voir tableau page suivante).

Dans ces trois cantons, la population rurale a longuement décliné et le minimum n'a été atteint qu'en 1962 pour les deux premiers et 1954 pour le troisième,mais, depuis ces deux dates, la population s'accroît au rythme annuel de 1,66% dans le canton de Larche, de 0,35% dans le canton d'Aixe-Sur-Vienne et de 2,72% dans les communes rurales des cantons de Limoges. Il y a donc ici un lien étroit entre l'évolution récente de la population de communes, de moins en moins marquées par la vie agricole, et la présence d'industries et de villes qui fournissent des emplois;(3) nous sommes ici en présence de "campagnes urbanisées" caractérisées par des activités non agricoles, et par des migrations journalières de travail.

---

1 - Carte n°4: L'évolution de la population rurale: 1946-1975.

2 - Carte n°5: La population active.

3 - L'essor récent de l'agglomération de Limoges n'a pu qu'être bénéfique aux communes rurales voisines qui constituent aujourd'hui une véritable banlieue; l'agglomération de Limoges a bénéficié d'une augmentation de population au rythme annuel de 2,1% de 1962 à 1968 et de 1,6% de 1968 à 1975. La construction de zones indsutrielles à la périphérie

Recensements	I89I	I936	I946	I954	I962	I968	I975
Canton de Limoges (communes rurales)	6.299	5.143	5.046	5.229	5.037	5.124	6.819
Solignac	1.351	1.060	1.067	1.225	1.260	1.084	1.123
Le Vigen	1.706	1.339	1.285	1.204	1.098	1.044	1.055
Aureil	519	453	427	412	360	317	467
Feytiat	1.302	1.212	1.250	1.325	1.315	1.590	2.941
Saint-Just-Le-Martel	1.421	1.079	1.017	1.063	1.004	1.089	1.233
Canton d'Aixe-Sur-Vienne (sans la commune d'Aixe)	9.628	7.478	7.242	7.207	6.817	6.937	7.13.
Canton de Larche (sans la commune de Cublac)	6.127	4.719	4.343	4.326	4.560	5.039	5.836

de la ville permet aux habitants des communes rurales voisines de rallier, sans difficulté majeure, leur lieu de travail, ce qui ne les oblige pas à quitter leur résidence pour habiter à Limoges. Mais la présence de Limoges a un autre effet bénéfique: de nombreuses personnes aisées achètent, ou font construire des maisons dans les communes rurales voisines pour avoir un cadre de vie plus agréable. Ces communes rurales cherchent à attirer ces nouveaux habitants en offrant des lotissements.

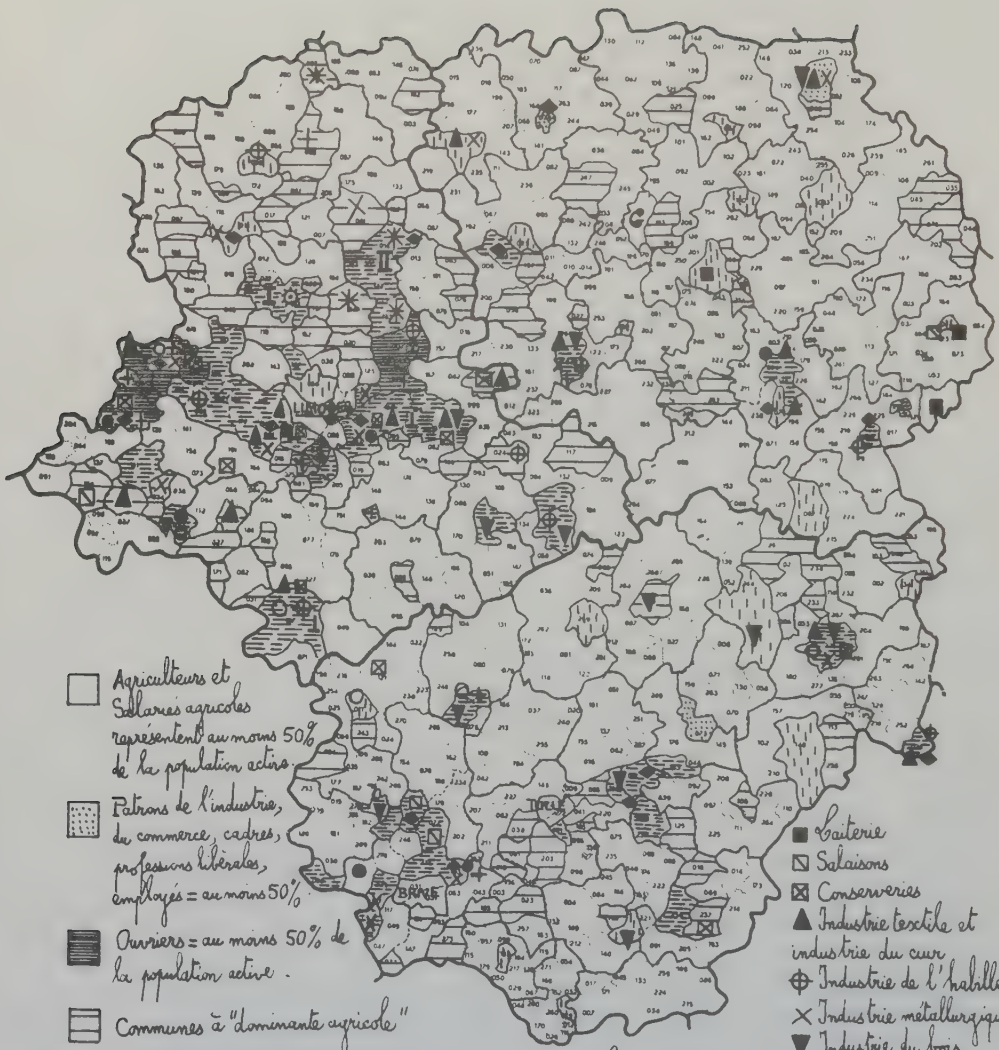

Carte n° 5: La population active et les entreprises employant au moins 50 salariés. (en dehors de Limoges-Guéret-Tulle et Brive).

Ce rôle de l'industrie, nous le retrouvons dans le canton de Bessines-Sur-Gartempe au Nord de Limoges.

	I89I	I936	I946	I954	I962	I968	I975
n de nes	9.189	7.078	6.035	5.631	7.120	6.702	5.752

Dans ce canton, de I89I à I954, la population a considérablement diminué (-38,72%), comme dans les cantons voisins (Châteauponsac -33,8%, Laurière 27,82%, de I89I à I954); mais, entre I954 et I962, le renouveau démographique a été très net (+26,44%), bien que de courte durée; depuis le recensement de I962, la population décline à nouveau. Les progrès récents de la population de ce canton sont à mettre en rapport avec la création d'emplois due à l'exploitation de l'uranium; c'est ainsi que Bessines offre I47 emplois pour l'extraction du minerai et la concassage de matériaux; 186 emplois pour l'industrie chimique minérale. A Razès, dans ce même canton, la recherche au service du Commissariat à l'énergie atomique, emploie 213 personnes. Ainsi, actuellement, 624 personnes dépendent de l'industrie uranifère. Evidemment, tous ces employés ne résident pas dans le canton de Bessines; certains habitent à Limoges et la Nationale 20 connait le va-et-vient des migrations pendulaires quotidiennes; toutefois, sur 212 migrants vers Bessines, l'I.N.S.E.E. en recense 31% en provenance des autres communes rurales du canton. Dans la commune de Bessines même, 41,46% des actifs (437 sur 1.054) sont classés par l'I.N.S.E.E. dans la catégorie "Ouvriers". Ainsi, l'industrie a pu arrêter le déclin démographique pendant la période I954-I962 (1) ce qui explique le cas particulier du canton de Bessines sur la carte représentant le déclin démographique du Limousin rural de I89I à I975.

Le développement industriel explique aussi les diminutions moins prononcées de la population dans les cantons de Boussac, dans le département de la Creuse, et de Châlus dans le département de la Haute-Vienne. Dans ce dernier canton, l'exploitation des taillis de châtaigniers (feuillards, clôtures, piquets, parquets) entretient l'industrie du bois qui emploie 128 personnes ; l'instal-

---

1 - "Il est donc certain que l'industrie de l'uranium a ralenti l'exode rural dans un certain nombre de communes, l'a complètement arrêté parfois, surtout dans la décennie I950-I960; mais depuis que la production d'uranium passe par un palier, l'exode réapparaît peu à peu...Il n'empêche que cette industrie... a introduit d'importants mouvements nouveaux: des déplacements quotidiens de main-d'oeuvre, tant et si bien que, dans cette région rurale, l'industrie de l'uranium a provoqué l'apparition de traits urbains". LACOTTE René: L'uranium en Limousin. Annales du C.R.D.P. Limoges 81 pages, Tableaux et Figures. Sans date.

lation, en I964, d'une usine Davaye-Legrand (1) (303 employés), l'existence d'une bonneterie aux Cars (199 emplois) la présence dans le canton voisin d'Oradour-sur-Vayres de l'industrie textile à Cussac (488 emplois) et de la trefilerie de Champagnac-la-Rivière (I67 emplois) retiennent une population de moins en moins agricole et de plus en plus ouvrière (2). Ainsi, bien que l'ensemble du canton de Châlus ait encore perdu 122 habitants de I962 à I968 et 53 habitants de I968 à I975, grâce à l'industrie, il n'a subi qu'une diminution de 37% de I89I à I975; mais, il a aussi subi une période de fort déclin plus brève que la majorité des cantons du Limousin, ce qu'indique le tableau de la page suivante.

En résumé, si l'on excepte les cantons qui bénéficient de la présence d'une ville importante (Brive ou Limoges), de l'existence de l'industrie (vallée de la Vienne de Limoges à Saint-Junien, axe Tulle-Brive, cantons de Châlus, de Saint-Yrieix-La-Perche, de Boussac) le Limousin rural a subi de très lourdes pertes humaines entre I89I, date du maximum régional, et le recensement de I975. En prenant une échelle plus fine, la commune, on parvient à la même conclusion et nous avons déjà dit que seules les communes de banlieue et les communes industrielles ont pu accroître leur population entre I968 et I975 (3) ainsi que quelques chefs-lieux de canton où se regroupent les services.

Ainsi, la majeure partie des cantons ruraux de cette contrée a décliné de 40% (Châteauneuf-la-Forêt) à 76% (Gentioux).

(Voir tableau page suivante)

---

1 - Il s'agit de l'un des ateliers installés en milieu rural depuis la fusion, en I964, de plusieurs petites entreprises entrées dans le groupe Legrand. Les 7 usines sont à Châlus, Rochechouart, Saint-Yrieix, Uzerche, Saint-Junien, Confolens et Chabanais.

2 - Entre les recensements de I962 et I968, Châlus a perdu 44 exploitants agricoles et 7 salariés agricoles, mais a gagné 100 ouvriers pour une population totale qui a augmenté de 203 personnes.

3 - Quelques exceptions à cette règle existent: par exemple, Peyrelevade, dans le canton de Sornac en Corrèze avait 2.210 habitants en I89I et seulement 1.026 en I954(- 53,57%); mais, depuis I954 la population augmente et elle a atteint 1.418 habitants en I975, ce "renouveau démographique" est dû à l'installation d'une maison de retraite (103 emplois) et d'un établissement d'éducation spécialisée (110 emplois).

Recensements	Augmentation nombre %	Diminution nombre %	Limousin rural %
I89I - I906	137 habitants +0,09/an		
I906 - I9II		77 habitants -0,15/an	-0,30
I9II - I936		1.829 " -0,75/an	-0,92
I936 - I946		579 " -0,73/an	-0,81
I946 - I954		532 " -0,91/an	-1,09
I954 - I962		292 " -0,54/an	-0,67
I962 - I968		122 " -0,31/an	-1,07
I968 - I975		53 " -0,11/an	-0,97

L'évolution de la population dans le canton de Châlus.

	BUGEAT		ROYERE		GENTIOUX		LAPLEAU	
	% Diminution	% annuel						
I89I - I975	- 67 %		- 70 %		- 76 %		- 64 %	
I89I - I975	-11,21 %	- 0,56 %	- 8,30 %	- 0,41 %	- 9,49 %	- 0,47 %	- 3,54 %	- 0,17 %
I9II - I936	-23,06	- 0,92	-36,09	- 1,44	-33,46	- 1,33	-28,44	- 1,13
I936 - I946	-18,76	- 1,87	-14,14	- 1,41	-17,08	- 1,70	- 9,36	- 0,93
I946 - I954	-15,84	- 1,98	-15,89	- 1,98	-17,89	- 2,23	-24,05	- 3,00
I954 - I962	- 6,82	- 0,85	-11,07	- 1,38	-16,05	- 2,00	- 4,57	- 0,57
I962 - I968	-16,93	- 2,82	- 9,17	- 1,52	-15,21	- 2,53	-10,16	- 1,69
I968 - I975	- 9,24	- 1,32	-13,53	- 1,93	-19,25	- 2,75	-13,34	- 1,90

L'évolution de la population sur les hautes terres.

Les pourcentages les plus spectaculaires de diminution de population correspondent aux plus hautes terres; là, chaque canton a perdu au moins 60% de sa population -(Montagne limousine - Plateaux du Sud-Est-Marche méridionale). Nous avons retenu, pour illustrer notre commentaire, l'exemple des cantons de Royère-de-Vassivière, Bugeat, Gentioux et Lapleau; comment ne pas être frappé, d'une part, par l'énorme déclin de la population de I89I à I975 (1), d'autre part, par l'accentuation du phénomène à partir de I946 puisque, par exemple dans le canton de Gentioux, le déclin annuel a été au moins égal à 2% depuis cette date et il s'est approché de 3% au cours de la période I968 - I975. Nous sommes en présence de secteurs qui subissent un recul de leur population depuis bien longtemps; toutefois, ils n'avaient jamais connu, avant la seconde guerre mondiale, des taux annuels de diminution aussi importants que ceux qui ont créé un vide démographique tendant à rayer l'homme de ces contrées depuis la fin de la guerre.

Mais, guère différente est l'évolution démographique des plateaux périphériques.

En effet, en dehors des cantons déjà cités; les plateaux marchois et limousins et le Bassin de Brive ont subi des pertes allant de 40 à 60 % (2), et, comme dans la Montagne limousine, ce déclin s'est récemment aggravé.

(Voir tableau page suivante).

Dans ces quatre cantons situés à des altitudes différentes, bénéficiant de caractères économiques variant d'un canton à l'autre, nous retrouvons des traits communs en ce qui concerne le déclin démographique. Comme sur les hautes terres, où ce déclin était plus prononcé, le recul de la population a commencé très tôt (3), mais, son taux a été augmenté depuis la seconde guerre mondiale. Ainsi, entre les deux domaines considérés il n'y a pas de véritable différence, il y a seulement des nuances résultant d'une intensité plus ou moins forte d'un même phénomène.

---

1 - En réalité ce déclin est encore plus accentué puisque ces trois cantons ont eu leur maximum de population dès I85I à GENTIOUX et à ROYERE et dès I886 à BUGEAT et I856 à LAPLEAU de sorte que le déclin entre le maximum local et le recensement de I975 est de: -67,86% à Bugeat -72,17% à Royère, -77,25% à Gentioux et -67,86% à Lapleau

2 - Carte n°3: Le déclin démographique du Limousin rural de I89I à I975

3 - Le maximum de population a été atteint en I88I dans le canton de Mézières-sur-Issoire, I89I à Saint-Germain-les-Belles, I886 à Saint-Mathieu et I86I à Meyssac.

	Canton de MEZIERES-SUR-ISSOIRE (Basse-Marche)		St-MATHIEU (Haut-Limousin)		MEYSSAC (Bassin de Brive)		St-GERMAIN-LES-BELLES (Haut-Limousin)	
I89I - I975	- 53 %		- 56 %		- 57 %		- 46 %	
I89I - I9II	- 3,40 %	- 0,I7/an	- 2,52 %	- 0,12	-15,22 %	- 0,76	- 7,07 %	- 0,35
I9II - I936	-20,01	- 0,80	-25,58	- 1,02	-27,83	- 1,11	-17,01	- 0,68
I936 - I946	- 7,81	- 0,78	- 7,94	- 0,79	- 7,08	- 0,70	- 5,59	- 0,55
I946 - I954	-10,99	- 1,37	-10,02	- 1,25	-10,30	- 1,28	- 8,89	- 1,11
I954 - I962	- 8,15	- 1,01	- 8,44	- 1,05	- 6,42	- 0,80	-11,56	- 1,44
I962 - I968	-10,34	- 1,72	- 9,89	- 1,64	- 4,86	- 0,81	- 7,49	- 1,24
I968 - I975	-10,90	- 1,55	-11,27	- 1,61	- 7,21	- 1,03	- 9,02	- 1,28

Cette évolution de population rurale du Limousin présente-elle une originalité?

Madame Bonnamour (1) a montré que le Morvan, lui aussi, a perdu un grand nombre de ses habitants après la première guerre mondiale: "les cartes des mouvements de la population entre 1911 et 1936, 1936 et 1962, montrent le caractère irréversible du dépeuplement... Entre 1911 et 1936, 36 villages perdent 20 à 29% de leur population d'avant-guerre, 39 enregistrent des diminutions de 30 à 39% et 9 encore de plus de 40%..."(2). Ces lignes pourraient s'appliquer au Limousin, d'autant plus que l'auteur ajoute: "le dernier recensement (1962) montre l'ampleur du dépeuplement pendant ce dernier quart de siècle en dépit des ponctions antérieures". Mais J-P.Larivière (3) indique que les pertes subies par la population rurale ont été plus fortes en Limousin que dans la plupart des autres régions françaises. "C'est à partir de 1911 que l'évolution de la région commence à diverger nettement par rapport à celle de l'ensemble de la population française et de plus en plus gravement"; alors que la population rurale française diminuait de 8,9% entre 1911 et 1921, celle du Limousin subissait un recul de 13% et, alors que de 1861 à 1962 les communes rurales françaises ont perdu 38% de leurs habitants, celles du Limousin ont connu un déclin démographique de 46,8% entre le maximum de population et 1968 (4).

Finalement, la dépopulation du Limousin est semblable à celle de la France rurale dans son ensemble, mais elle atteint une ampleur plus grande; le déclin prend ici des proportions beaucoup plus élevées que dans la plupart des autres régions françaises. Il nous est possible de mesurer cette dégradation de la démographie: environ le quart des communes ont perdu plus de 60% de leur population de 1891 à 1968 et, parmi ces communes, le quart a perdu au moins 70% de sa population et cinq communes plus de 80%! On dépasse ici singulièrement les chiffres du Morvan. Pourquoi le Limousin a-t-il connu, et connaît-il encore, ce déclin démographique?

---

1 - J.Bonnamour: Le Morvan, la terre et les hommes. P.U.F. 1966. Thèse 454 pages/.

2 - J.Bonnamour: ouvrage cité page 229.

3 - J-P.Larivière: ouvrage cité page 7.

4 - F.Pradel de Lamaze: Etude démographique sur le Limousin d'aujourd'hui. I.N.S.E.E. Direction de Limoges. Données statistiques du Limousin. Données n°1 Mars 1974.

3 - Les causes du dépeuplement.

Le déclin démographique est dû à deux causes: le mouvement naturel de la population et l'émigration; ces deux phénomènes ont additionné leurs effets pour provoquer un dépeuplement qui exerce une très grosse influence sur la vie rurale.

Alors que, pendant la seconde moitié du XIX° siècle, l'excédent des naissances sur les décès était faible dans l'ensemble de la France (5,5‰ en I860, 0,9‰ en I9I0) il était, au contraire, élevé en Limousin (de 7 à 8‰ vers I860, de 4 à 5‰ vers I900); cette situation a considérablement évolué, notamment depuis la première guerre mondiale, comme le montre le tableau du solde naturel en France et dans le Limousin de I86I à I968 (1).

Evolution du solde naturel (unité: le millier).

	LIMOUSIN	FRANCE
I86I - I866	+ 29,4	+ 689,3
I88I - I886	+ 31,2	+ 376,9
I89I - I896	+ 17,9	+ 42,4
I90I - I906	+ 24,9	+ 325,4
I92I - I926	+ 3,3	+ 409,6
I93I - I936	- 6,1	+ 178,5
I946 - I954	+ 9,6	+2493,8
I954 - I962	- 0,3	+2349,2
I962 - I968	- 4,8	+1912,2

Le solde naturel, largement positif à la fin du XIX° siècle, est devenu négatif entre les deux guerres mondiales; la fécondité semble avoir considérablement diminué en Limousin et on assiste à une véritable dévitalisation de cette région, malgré le sursaut de natalité qui a suivi la guerre I939-I945. La carte du mouvement naturel (2) construite, par souci de clarté, au niveau cantonal mais en ne tenant compte que des communes rurales, montre bien que, entre I962 et I968, seules les communes suburbaines proches de Limoges ou de Brive et les communes établies le long de l'axe Limoges-Saint-Junien, ont bénéficié d'un excédent naturel positif; partout ailleurs, dans les communes rurales il y a eu plus de décès que de naissances. C'est entre les deux guerres

1 - Du 7 Mars I962 au I° Mars I968, les communes rurales du Limousin ont perdu 26.001 habitants dont 14.942 par solde migratoire et 11.059 "naturellement" (42.807 décès - 31.748 naissances).

2 - Carte n°6.

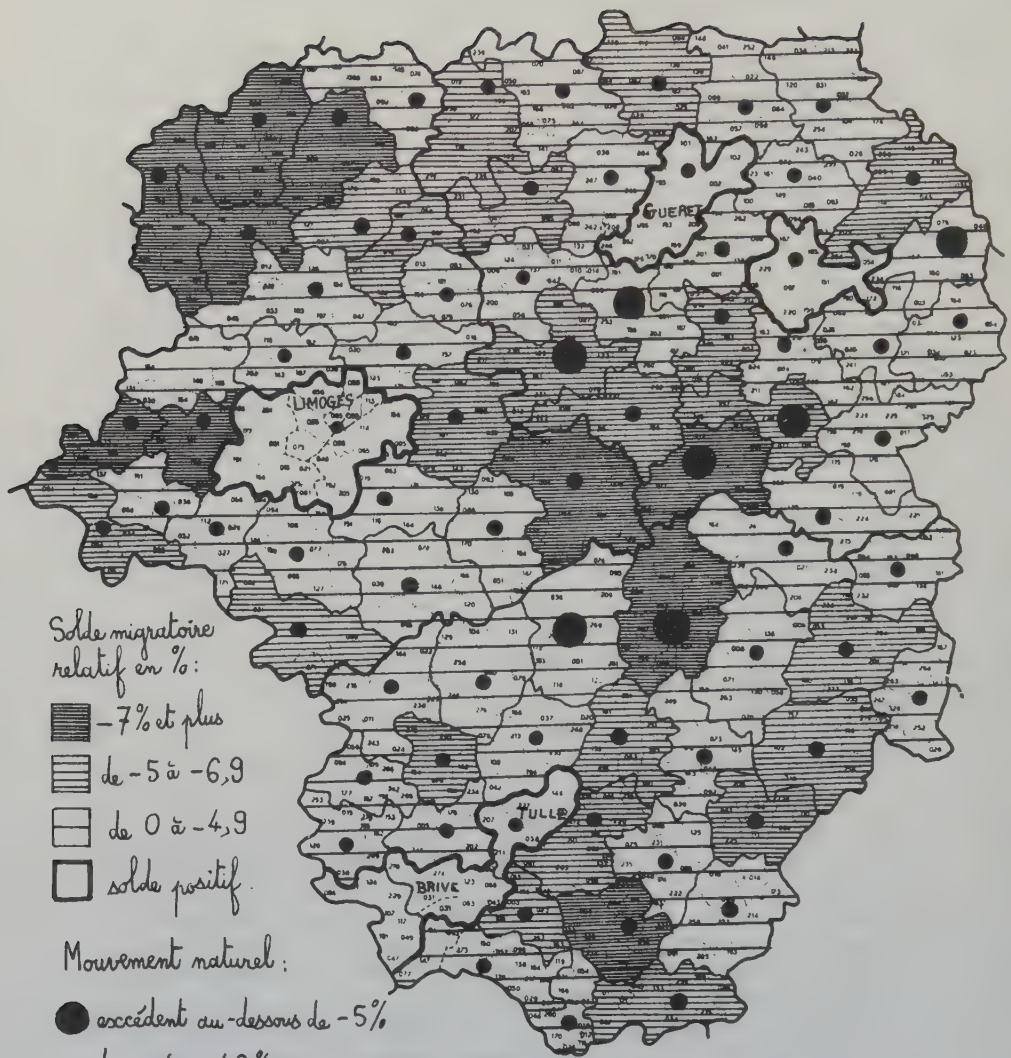

Carte n° 6: Mouvement naturel et solde migratoire de 1.962 à 1.968.

que les décès sont devenus plus nombreux que les naissances, ce qu'indique la figure n°2, qui représente l'évolution des naissances et des décès dans la commune de Rilhac-Lastours (canton de Nexon) de I89I à I973 (1), et les tableaux ci-dessous:

Moyenne annuelle des naissances			
Périodes	Nombre	Périodes	Nombre
I89I - I892	27,6	I929 - I933	I0
I894 - I898	30,6	I934 - I938	9,2
I899 - I903	26,8	I939 - I943	7,2
I904 - I908	24,6	I944 - I948	6,8
I909 - I9I3	18,8	I949 - I953	7,5
I9I4 - I9I8	12,6	I954 - I958	6,4
I9I9 - I923	16,2	I959 - I963	5,8
I924 - I928	16,8	I964 - I968	4,6
		I969 - I973	2,6

1 - Nous ne reproduisons certes qu'une seule courbe mais on arrive aux mêmes conclusions pour la grande majorité des communes rurales. Rilhac-Lastours avait 887 habitants en I89I, 356 en I975. Nous pouvons donc donner une valeur régionale à cet exemple. Cette situation peut être résumée pour le département de la Haute-Vienne par ces chiffres:

Pour 10.000	Taux brut de natalité		Taux brut de mortalité	
	I954 - I962	I962 - I968	I954 - I962	I962 - I968
Communes rurales	144	118	143	149
Communes urbaines	140	146	123	118
France entière	188	180	118	113

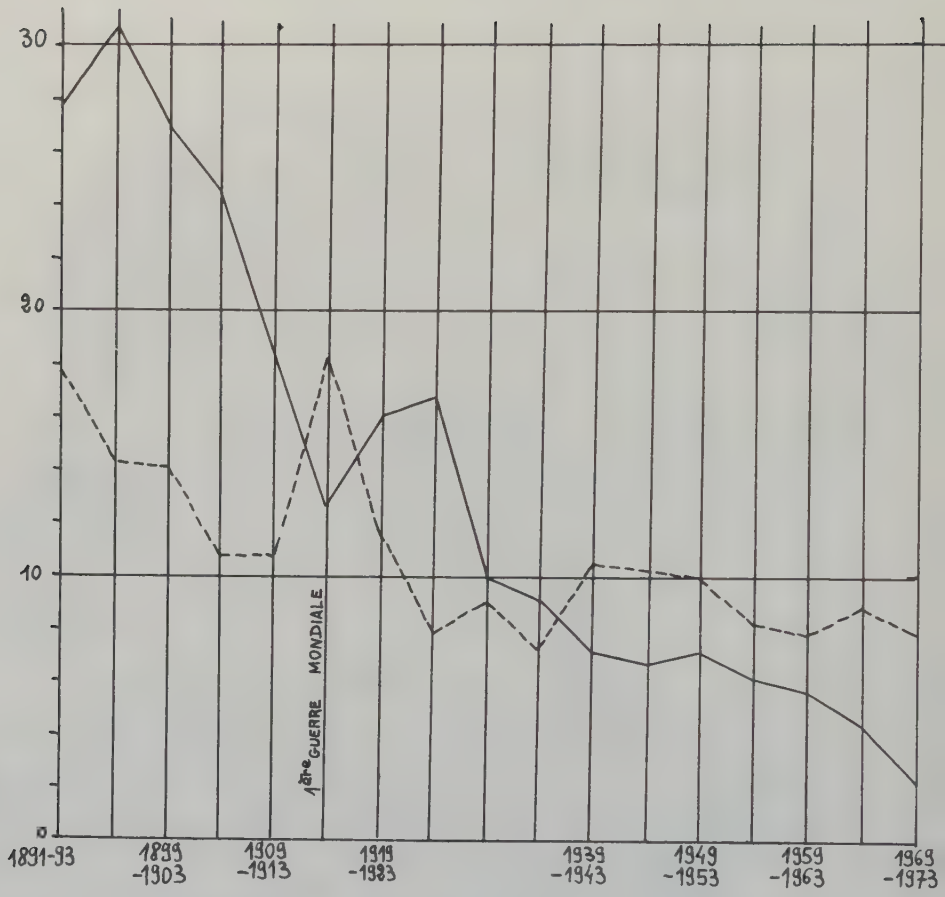

—— Naissances

---- Décès

Fig n°2: Evolution du nombre des naissances et du nombre des décès de 1891 à 1973 à Rilhac-Rastours (Haute-Vienne).

a) Des naissances de moins en moins nombreuses

Le nombre des naissances n'a pas cessé de décroître depuis la fin du XIX° siècle à Rilhac-Lastours; de plus de 30 naissances en moyenne par an pour la période I894-I898 (la commune comptait alors 887 habitants), le nombre des naissances est tombé à 18,8 à la veille de la première guerre mondiale, puis à 9,2 pour la période I930-I938 et à 2,6 pour la période I969-I973 (416 habitants en I968 et 356 en I975). La natalité a donc décru de 38 % de I89I à I9I4, de 57% de I925 à I939 et de 43% de I965 à I973. Cette évolution traduit une faible fécondité, générale en Limousin, qui a succédé à la forte fécondité du début du siècle; la fécondité était alors, dans cette région, supérieure à la moyenne française, ce qu'indique le nombre des naissances pour cent femmes dans chaque tranche d'âge de 15 à 44 ans:

	I906		I968	
	Limousin	France	Limousin	France
15 - 19 ans	3,6	2,7	2,4	2,6
20 - 24 ans	16,1	13,3	15,9	16,3
25 - 29 ans	15,7	15,3	14,3	16,4
30 - 34 ans	11,9	11,6	8,2	10,0
35 - 39 ans	7,6	7,1	3,9	4,9
40 - 44 ans	3,4	3,0	1,2	1,5

Cette faible fécondité est le fait d'une population malthusienne où, parce que l'on est attaché à une terre que l'on ne veut pas partager, et parce que les conditions de vie sont difficiles, les ménages contrôlent leur fécondité; aussi, nombreuses sont les fermes où il n'y a qu'un enfant. Il est possible également que la faible emprise de la religion catholique sur ce monde rural limousin ait joué un rôle.

Mais, la fécondité générale n'est pas la seule cause du nombre restreint des naissances, un autre facteur important intervient, en dehors du nombre des habitants en âge de procréer, c'est le taux de masculinité.

En effet, les femmes de 15 à 40 ans sont de moins en moins nombreuses dans les villages limousins et ce n'est pas par hasard que l'on a pu lire récemment dans la presse que "les vieilles filles ne veulent pas se marier avec les vieux garçons creusois. Elles préfèrent de beaucoup les fonctionnaires et même les voyoux (sic) de la capitale..." ou que "pour que nos agriculteurs trouvent des femmes il faut importer des Bretonnes!" (1) En fait, et il y a là un problème démographique grave, les jeunes femmes sont peu nombreuses dans les communes rurales limousines; en effet, si l'on tient compte des hommes et

1 - Le Populaire du Centre - I3 Janvier I975.

des femmes de 15 à 50 ans, on s'aperçoit que le taux de masculinité est de 112, 74, et, si l'on tient compte des hommes et des femmes de 15 à 34 ans, le taux de masculinité est de 114,9. Toutefois, selon J-P.Larivière, ce déséquilibre entre les sexes dans les campagnes limousines cache de violents contrastes locaux que l'on peut résumer en deux points.

La prépondérance masculine dépasse le taux de 120 à l'intérieur du groupe 20-39 ans sur la Montagne limousine, la Marche méridionale et dans la Basse-Marche (14 cantons au total). Par contre, près de la moitié des cantons ruraux limousins ont un taux de masculinité proche de la moyenne française en milieu rural. Mais, selon l'auteur, les taux de masculinité les plus élevés se situent entre 20 et 24 ans (130,6 en Limousin en I968) "ce qui traduit une accélération récente plus forte du déséquilibre des sexes" (1).

La prépondérance masculine chez les adultes jeunes est due à la population agricole: en effet, en I968, le taux de masculinité était dans les communes rurales du Limousin de 126,9 dans la population agricole et seulement de 104,1 dans la population non agricole.

Ainsi, parce que les jeunes femmes sont moins nombreuses que les jeunes hommes, le célibat (2) est-il très développé dans le milieu rural limousin, notamment parmi les agriculteurs; nous en voulons pour preuve le pourcentage de célibataires parmi les exploitants agricoles du Plateau de Millevaches (sensu stricto) en I973:

Communes	%	Age Moyen	Moins de 30 ans
Bonnefond	18,4	50	0
Bugeat	31,4	56	0
Meymac	21,4	55	1
Millevaches	I5	50	0
Pérols-sur-Vézère	27,6	53	1
Peyrelevade	23	48	0
St-Merd-les-Oussines	30,7	56	0
St-Setiers	16,2	55	0
Sornac	19,2	48	1
Tarnac	23,6	62	0

1 - J-P.Larivière: ouvrage cité page 188.

2 - Le Limousin occupe la première place, parmi les régions de programme, en ce qui concerne la proportion de célibataires du sexe masculin à 50 ans, R.Béteille a montré l'importance de la "surmasculinité et du célibat forcé" chez les Aveyronnais (R.Beteille: les Aveyronnais. Essai géographique sur l'espace humain. Poitiers I974. 573 pages) où existe une situation comparable à celle du Limousin.

Presque tous les agriculteurs célibataires ont, dans ce cas précis, plus de 30 ans, parce que, d'une part, l'âge de l'accession à la direction de l'exploitation est en général élevé en Limousin, d'autre part, actuellement, les jeunes gens préfèrent quitter la région s'ils n'ont aucune chance de se marier dans leur village; autrefois ils restaient auprès de leurs parents.

Ce célibat masculin dans les campagnes limousines est le résultat d'une féminisation de plus en plus accentuée de l'émigration depuis la seconde guerre mondiale; les jeunes filles partent parce qu'elles n'acceptent plus la cohabitation avec les parents, l'inconfort des maisons rurales, les contraintes des travaux de la ferme, l'isolement et cela malgré les améliorations récentes apportées à l'habitat grâce, par exemple, à l'adduction d'eau, malgré l'allègement des tâches provoquées par la mécanisation et par l'évolution des méthodes d'élevage. Il est bien évident que ces départs de jeunes femmes, par le célibat forcé qu'ils entraînent pour les jeunes hommes, sont une des causes principales du petit nombre des naissances et donc de la diminution de la population par absence de renouvellement.

b) - Un taux de mortalité de plus en plus élevé.

Le solde naturel n'est pas devenu négatif uniquement parce que les naissances sont de moins en moins nombreuses, mais aussi, parce que le nombre des décès est devenu plus important que celui des naissances, ce que montre l'exemple de Rilhac-Lastours:

Périodes	Moyenne Annuelle des décès	Périodes	Moyenne Annuelle des décès
I89I - I893	21,6	I934 - I938	7,4
I894 - I898	17,8	I939 - I943	10,6
I899 - I903	14,4	I944 - I948	10,4
I904 - I908	14,2	I949 - I953	10
I909 - I9I3	10,8	I954 - I958	8,2
I9I4 - I9I8	18,8	I959 - I963	7,8
I9I9 - I923	11,6	I964 - I968	8,8
I924 - I928	7,8	I969 - I973	7,8
I929 - I933	9,2		

La mortalité a décru avant la première guerre mondiale, comme partout en France, devant les progrès réalisés par l'hygiène et par la médecine, progrès qui ont permis d'accroître la durée de la vie (1); après un brutal

1 -

Durée moyenne de vie	en Limousin	en France
Hommes	69,2 ans	67,5 ans
Femmes	76,1 ans	75 ans

acrroissement dû à la première guerre mondiale, la mortalité a de nouveau décru, elle est aujourd'hui à peu près stagnante dans l'exemple choisi. Mais, plus qu'au nombre de décès, il est important de s'intéresser au taux de mortalité.

La mortalité, dans le milieu rural limousin, est supérieure à celle de la population rurale française (période I962-I968: France I3 ‰, Creuse: I7,4 - Corrèze: 15,5 - Haute-Vienne: 14,9); bien plus, elle a tendance à augmenter; ainsi, dans la commune de Rilhac-Lastours,le taux de mortalité est passé de 24 ‰ environ vers I89I, à 11 aux alentours de I926-I930 pour remonter à 15 en I954 et à 21 pour I968-I973. Si l'on veut tenir compte de l'ensemble des communes rurales du Limousin, on s'aperçoit que le taux de mortalité s'est accru depuis I954.

Communes rurales seules	Taux brut de mortalité période I954 - I962	Taux brut de mortalité période I962 - I968
CREUSE	17,2 ‰	17,4 ‰
Canton de Gentioux	15,7	19,5
" Ahun	17,5	18,5
" Bourganeuf	15,2	20,1
CORREZE	15,5 ‰	15,5 ‰
Canton de Beaulieu	17,3	18,3
" Treignac	17,4	19,7
" La Roche	18,2	18,5
HAUTE-VIENNE	14,3 ‰	14,9 ‰
Canton de Mézières	14,9	15,6
" Saint-Mathieu	14,4	17,7

c) - Un solde naturel négatif.

Ainsi, des naissances de moins en moins nombreuses accompagnent aujourd'hui une mortalité qui, pour l'ensemble des communes rurales, s'accroît. C'est pourquoi, dans l'exemple communal choisi, on voit grandir la différence entre le nombre des naissances et celui des décès depuis I939 au profit de la mortalité; le recul de la population est alors nécessairement important et nous avons à Rilhac-Lastours, pour une diminution de la popude 59,86 % de I89I à I975 les phases d'évolution suivantes:

- de I89I à I9I3, on a enregistré 1.115 naissances et seulement 980 décès; le solde naturel était donc largement positif et il n'a pas été responsable de la diminution de la population communale (887 habitants en I89I, 753 en I9I3);

- dans la période I946-I973, les décès ont été plus nombreux que les naissances (252 contre 154). Actuellement, le jeu du mouvement naturel n'explique qu'en partie le recul de la population: Rilhac-Lastours a perdu 127 habitants de I946 à I973 et pendant ce temps on a enregistré 98 décès de plus que de naissances. Au niveau régional, on retrouve cette même aggravation de la situation démographique dans les campagnes limousines:

(Voir tableau page suivante)

Comme dans l'exemple choisi, l'ensemble des communes rurales du Limousin souffre d'un accroissement de la différence entre les naissances et les décès, le solde naturel est de plus en plus négatif. Toutefois, cet effondrement du solde naturel ne suffit pas à expliquer le dépeuplement, un autre phénomène intervient dans l'explication du déclin actuel de la population des communes rurales du Limousin, c'est l'exode rural.

d) - Un exode rural permanent.

La dépopulation de la campagne limousine est, aujourd'hui, due à une véritable dévitalisation et à une émigration massive. Sans rechercher à retracer ici l'historique de l'exode rural (1) nous ne pouvons néanmoins passer sous silence ce phénomène si important pour la vie rurale des campagnes de cette région.

Le Limousin a connu, très tôt, l'émigration temporaire (2) de ses jeunes hommes et, bien avant l'époque industrielle, le Limousin perdait, pendant la belle saison, ses jeunes les plus actifs. Ainsi, de Mars à Décembre, et dès l'âge de 12 ou 15 ans, les "hirondelles blanches", maçons, tailleurs de pierres, paveurs ou charpentiers, allaient vers les villes, notamment vers Paris, gagner l'argent nécessaire pour payer les impôts, tandis que les femmes,les vieillards et les plus jeunes enfants étaient chargés de cultiver la terre ou de faire parcourir les bruyères aux moutons. On doit ainsi aux ouvriers creusois la cathédrale suédoise d'Upsal, la digue du port de La Rochelle et de nombreux bâtiments parisiens:
"... Voyez le Panthéon, voyez les Tuileries
Le Louvre et l'Odéon le Palais de l'Industrie
De tous ces monuments la France est très heureuse
Elle doit cet agrèment aux maçons de la Creuse..."
Mais, une émigration d'hiver existait aussi, bien que moins importante; elle conduisait vers les Vosges ou le Jura les bûcherons de La Courtine ou les scieurs de long de Rempnat. Avec le développement de l'urbanisation et de l'industrie, à la fin du XIX° siècle et au début du

---

1 - Voir la deuxième partie de la thèse de J-P.Larivière: l'émigration facteur essentiel de la dégradation démographique page 28I à la page 683.

2 - Voir à ce sujet: A.Corbin: Migrations tempraires et société rurale aux XIX° siècle: le cas du Limousin. Revue historique Octobre-Décembre I97I - N°500 p/293-334
M-A.Carron: Les migrations anciennes des travailleurs creusois. Revue Histoire économique et sociale - I965.

Communes rurales	Période I954-I962		Période I962-I968		Période I968-I975	
	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès
Corrèze	16.059	18.373	9.283	13.426		
Creuse	14.351	18.823	9.028	13.696		
Haute-Vienne	17.802	17.664	10.749	13.596		
Limousin	48.212	54.860	29.060	40.718		
Excèdent naturel	- 6.648		- 11.658		- 19.912	

XX° siècle, l'émigration est devenue définitive, aussi, alors que vers I885, chaque année, 70 % des hommes de la commune quittaient Magnat-l'Etrange, par exemple, dans le canton de La Courtine pour quelques mois, en I9II, 20% seulement migraient encore de façon temporaire. Ainsi, le Limousin, comme la Savoie, ou les autres régions de montagne, était incapable d'assurer à ses habitants un niveau de vie satisfaisant malgré l'agriculture de subsistance, la vente de boeufs et la présence de quelques foyers d'industrie rurale; il y avait donc dans cette contrée des conditions favorables à l'émigration, mais, tant que les villes et les grandes régions industrielles furent incapables d'offrir des conditions favorables à l'immigration, les départs ne furent que temporaires pour la plupart d'entre eux (1).

L'émigration définitive à été très vite importante notamment au cours de la période I89I à I9II où le Limousin a été la région de France ayant le solde migratoire le plus négatif: - 10,9%. Ces migrants se dirigeaient vers de nombreuses villes, néanmoins Paris attirait la grande majorité d'entre eux. Cet essor de l'émigration a rapidement réduit le nombre des habitants des communes rurales, dès I850, pour la Marche ou pour la Haute-Corrèze:

Canton	I846	I85I	I89I	I9II
Crocq	12.384	12.591	10.475	9.623
Gentioux	7.635	7.836	7.564	6.846
St-Sulpice-les-Champs	8.339	8.325	7.883	6.991
Lapleau	7.368	7.676	6.991	6.743

Après la première mondiale, on assiste à l'exode de toute une population et, tandis que le Limousin avait perdu en moyenne 1.807 habitants par solde migratoire de I872 à I886, 4.852 de I886 à I9II, il en perdit 8.840 de I9II à I92I. Ces départs se poursuivent aujourd'hui et, de I962 à I968, les cantons ruraux ont presque tous eu un solde migratoire négatif; certains cantons ont été plus touchés, ce sont les cantons de la Basse-Marche et du Sud-Ouest de la Haute-Vienne, les plateaux du Sud-Est, la Montagne limousine et, à un degré moindre la Marche. Toutefois, le solde migratoire tend à diminuer au niveau régional. (2)

---

1 - J-P.Larivière montre cependant que dès la période I806-I82I, les trois départements limousins avaient des soldes migratoires négatifs (- 0,50% par an en Corrèze et en Creuse).

2 - Solde migratoire "ensemble des communes rurales": -26.512 de I954 à I962; -16.718 de I962 à I968; -8.383 de I968 à I975.

Cette émigration, se conjuguant avec le solde naturel, provoque le dépeuplement des communes rurales; elle contribue aussi au vieillissement de la population.

4 - Une population rurale vieillie.

Le vieillissement de la population rurale du Limousin est révélé par la comparaison de la structure par âge des communes rurales en I946 (1) et en I968:

	I946	I968	I975
Moins de 20 ans	26,62 %	26,22 %	Non encore disponible à l'INSEE
20 - 39,99 ans	25,32 %	19,38 %	
40 - 64,99 ans	32,03 %	32,23 %	
65 et plus	16,01 %	22,17 %	

Si nous prenons un exemple communal, nous obtenons également une preuve indiscutable du vieillissement (2) de la population rurale, c'est ce que montre l'étude de la structure par âge de la commune de La Bazeuge dans le canton du Dorat (521 habitants en I86I, 459 en I89I et 260 en I975):

	I836	I90I	I968
Moins de 20 ans	41,22 %	37,09 %	32,57 %
20 - 64,99 ans	56,09 %	53,20 %	50,76 %
65 ans et plus	2,69 %	9,71 %	16,67 %

Nous pouvons reprendre la phrase de Madame Bonnamour à propos des pyramides des âges de quelques communes du Morvan: " la déformation des pyramides au fil des ans est telle qu'elle se passerait de commentaire" (3). En effet,

---

1 - On a choisi I946 pour montrer l'évolution rapide du phénomène depuis la seconde guerre mondiale; de plus, J-P.Larivière indique que "c'est dans l'entre-deux-guerres que le Limousin a vu sa structure par âge devenir défavorable", aussi I946 n'est-elle pas une date trop tardive pour servir de référence.

2 - Ce vieillissement fait du Limousin la région-programme qui a la plus forte proportion de 65 ans et plus.

3 - J.Bonnamour: Le Morvan, la terre et les hommes. Ouvrage cité page 233.

le groupe des moins de vingt ans a enregistré une diminution très spectaculaire, tandis que la part réservée aux adultes a nettement décliné; par contre, les personnes âgées occupent une place de plus en plus grande.

La pyramide de I836 (1) avait une forme grossièrement triangulaire (2), celle de I968, malgré tous les accidents qui affectent les pyramides des âges en France (déficit de la natalité dû aux guerres, reprise de la natalité après la seconde guerre mondiale etc...) tend vers la forme en urne; elle est également très marquée par un étranglement au niveau des jeunes de 20 à 25 ans, ce qui s'explique par la deuxième guerre mondiale mais aussi par l'exode rural. La forme en urne est le résultat du vieillissement, la base devenant plus étroite au fur et à mesure que les jeunes sont moins nombreux.

Au niveau régional, le vieillissement affecte l'ensemble de la campagne limousine. Le quart des ruraux seulement, avait moins de 20 ans en I968, ce qui est grave pour l'avenir de cette population; le nombre des jeunes filles et jeunes femmes de moins de 20 ans était inférieur à celui des femmes de 65 ans et plus; on voit mal, dans ces conditions, comment le renouvellement pourrait être assuré. De même,le nombre des jeunes adultes (20-39 ans) paraît bien faible par rapport au nombre des adultes (40-64 ans ou 40-59 ans) puisqu'il est inférieur de 26% à celui du groupe 40-59 ans et de 66,5% à celui du groupe 40-64 ans. Ces jeunes adultes sont également moins nombreux que les hommes et les femmes de 65 ans et plus (91.632 contre 80.103).

Si nous comparons cette composition par âge de la population rurale du Limousin à celle de la population française, nous remarquons des différences assez considérables: les jeunes de moins de 20 ans regroupaient en France 34,2% de la population,les adultes de 20 à 40 ans, 30,4%, donc 64,6% de la population avaient moins de 40 ans alors que dans les campagnes limousines cette proportion tombait à 45,6%.

---

1 - Fig n°3

2 - Madame Bergonnier a fait les mêmes constatations en comparant les pyramides de Chamboulive en I89I - I93I et I968 - Bergonnier.J: Le canton de Seilhac. L'exode rural; étude, causes et conséquences dans un canton limousin. Bordeaux I970 - Directeur: Monsieur le Professeur Lerat.

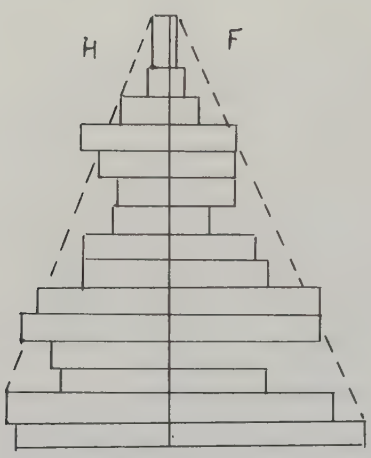

1.836

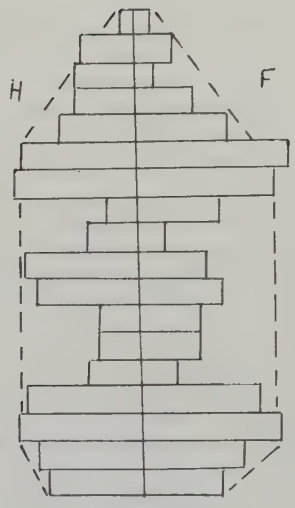

1.968

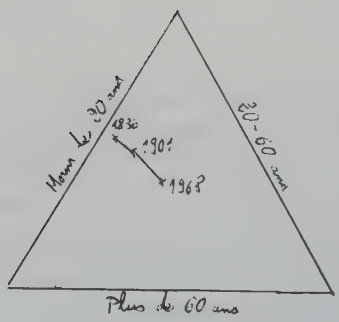

Fig n° 8 : Pyramides des âges et Diagramme triangulaire concernant la population de LA BAZEUGE (Haute-Vienne)

Nous avons voulu savoir si ce vieillissement et ces problèmes de renouvellement caractérisaient toutes les régions du Limousin, c'est pourquoi, nous avons comparé la structure par âge de la population des communes rurales de cantons situés dans divers régions naturelles:

(Voir tableau page suivante)

On s'aperçoit, à la lecture de ce tableau, que la structure par âge de la population rurale de ces huit cantons est très proche de la moyenne précédemment calculée; néanmoins, on peut remarquer que le canton d'Aixe-sur-Vienne, situé aux portes de Limoges, bénéficie de la présence de la capitale régionale, aussi le groupe des moins de 40 ans rassemble-t-il plus de 50% de la population (39% à Bugeat, 39,7% à Sornac, 41% à Lapleau).

Il est remarquable, cependant, que les communes rurales des cantons de Bugeat et de Sornac dans la Montagne limousine aient la population la plus vieillie; sans doute faut-il voir là une conséquence de la présence de nombreux retraités qui reviennent dans leurs villages après une vie active passée à Paris ou dans une autre grande ville, et le rôle des maisons de retraite créées à Bugeat et à Peyrelevade. Mais entrent aussi en jeu certaines limites du recensement; ainsi, au cours du recensement de 1975, nous avons pu constater une nette différence entre le nombre des recensés et le nombre des habitants réels: ce fut le cas dans le village des Maisons (commune de Saint-Merd-Les-Oussines) où on a recensé 11 personnes mais où il n'y a en fait que 7 habitants. Il faut bien reconnaître que, déjà en 1891, dans ce même hameau on avait recensé 91 personnes et 56 y vivaient vraiment toute l'année; ces différences sont le résultat de l'attachement pour leur village des émigrés; on peut être chauffeur de taxi à Paris mais au fond de son coeur on se sent limousin. Il faut bien reconnaître qu'il est parfois difficile de dire si une personne appartient ou n'appartient pas à tel ou tel village, en effet, nombreux sont les retraités qui résident dans les hameaux pendant six ou neuf mois et qui vont passer l'hiver en ville; or le plus souvent, ils se font recenser dans les hameaux.

En résumé, l'exode rural et un solde naturel déficitaire ont considérablement affaibli et vieilli la population rurale du Limousin à tel point qu'en face de certaines densités on ne peut s'empêcher de penser au désert. Toutefois, la population rurale a une composition variée et chaque composante a sa propre évolution.

	Aixe-sur Vienne	Mézières sur-Issoire	Bonnat	Ahun	St-Germain les Belles	Bugeat	Sornac	Lapleau
0 - 19,99 ans	29,36	28,88	25,27	25,84	23,76	21,52	19,74	23,00
20 - 39,99 ans	21,64	18,38	19,10	18,66	19,20	17,55	20,06	18,88
40 - 64,99 ans	31,66	30,98	32,42	31,57	33,79	34,38	31,84	32,77
65 et plus	17,34	21,76	23,21	23,93	23,25	26,55	28,36	25,35
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Une ferme abandonnée (canton de Nexon).

Une école primaire à louer à Rilhac-Lastours.

LES CONSEQUENCES DE L'EXODE RURAL.

CHAPITRE II

LA POPULATION AGRICOLE

Nous avons vu décroître la population rurale du Limousin depuis 1891, déclin numérique et déclin en importance relative; qu'est devenue la population agricole?

Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons uniquement à une période récente, pour laquelle nous disposons des renseignements fournis par l'I.N.S.E.E et par le Service Régional de la Station Agricole.

La comparaison entre l'évolution des populations rurale, urbaine et agricole nous indique, au-delà des chiffres toujours discutables (1), que la population agricole a subi un recul plus net que la population rurale.

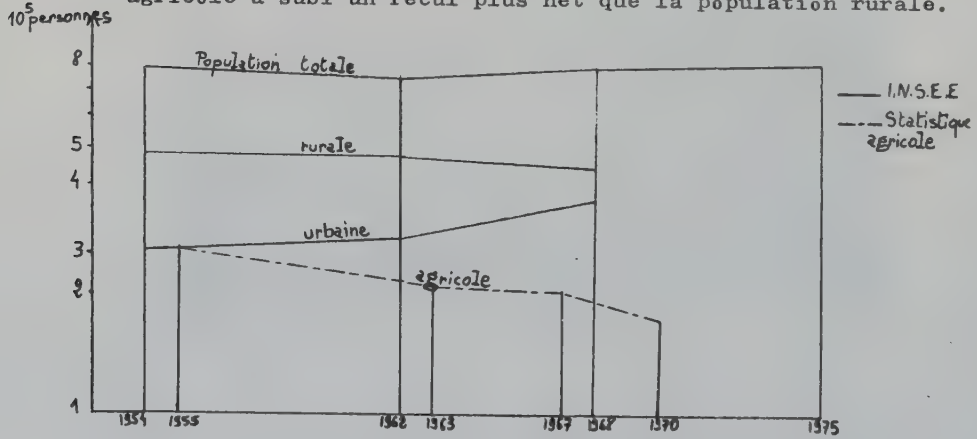

Fig n° 11 - Evolution des populations (2)

1 - Dans le recensement de la population, réalisé par l'I.N.S.E.E., sont considérées comme faisant partie

de la population

Ces différences de degré dans l'évolution rurale et de la population agricole font que, depuis 1955, la population agricole représente moins de la moitié de la population rurale (44% en 1968). Ainsi avec 176.527 personnes, la population agricole, version R.G.A., comprenant les chefs d'exploitation, leur famille et les salariés permanents, correspond à 24,7% de la population totale. Mais, ce chiffre et ce pourcentage sont en continuelle diminution, ce que nous avons voulu montrer par quelques exemples. Le hameau de la Nouaille, dans la commune de Bonnefond (canton de Bugeat) avait autrefois 20 exploitations, il n'en possède plus que 2 aujourd'hui, encore sont-elles dirigées par des agriculteurs âgés dont l'un est célibataire... l'avenir probable des fermes en Limousin laisse supposer que la population agricole diminuera encore. On a essayé de prévoir l'avenir des exploitations dans la commune de Peyrelevade (canton de Sornac), où le R.G.A. de 1970 avait dénombré 62 fermes et où, en 1974, il n'en restait plus que 55, en tenant compte de l'âge des agriculteurs, du nombre de leurs enfants et du désir de ceux-ci de prendre la succession de leurs parents, de la taille de l'exploitation; on peut penser que dans une dizaine d'années, une trentaine d'exploitations auront trouvé un successeur, mais les fermes, petites et moyennes n'intéressent pas les jeunes agriculteurs. Ces constatations ne veulent pas dire que les grandes exploitations seront obligatoirement reprises

---

de la population agricole, les personnes vivant dans les ménages dont le chef déclare avoir une activité prinicpale agricole. Les personnes qui exercent une activité à temps partiel apprécient elles-mêmes si elles doivent se déclarer actives ou non. En cas d'activités multiples, les habitants sont classés d'après ce qu'ils estiment être leur profession principale.
Dans le recensement de l'Agriculture R.G.A., les enquêteurs comptent toutes les personnes qui participent à la production agricole: la population agricole regroupe toutes les personnes vivant ou travaillant sur l'exploitation.
Ces divergences expliquent les écarts importants entre les deux types d'enquêtes. D'après Recensement Général de l'Agriculture en 1970, Résultats généraux, Service Régional de Statistique Agricole, Limoges page 55.
En 1967, la population agricole selon "l'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles" était de 207.584 personnes; selon l'I.N.S.E.E., en 1968, la population agricole était de 234.432.

2 - Source: R.G.A. en 1970. Résultats généraux. Ouvrage cité page 55, et I.N.S.E.E. Recensement 1975.

par des agriculteurs; en effet, à Peyrelevade, trois exploitations de plus de 70 hectares sont dirigées par des célibataires, quatre exploitations n'ont pas de successeurs directs... que vont devenir ces sept fermes? La disparition des exploitations entraînera le déclin de la population agricole, or, le nombre des exploitations a rapidement diminué et continue à diminuer.

1 - Des exploitants de moins en moins nombreux.

Dans les trois départements limousins on comptait, en I970, 45.741 exploitations; l'exploitation moyenne disposait ainsi de 21,7 ha, or, en I955, on avait dénombré 76.242 exploitations et la moyenne s'établissait autour de 15 ha. Le Limousin, entre ces deux dates, a suivi une évolution comparable, bien que plus accentuée, à celle des autres régions grançaises:

	Taux moyen annuel de diminution en %		Taille moyenne des exploitations en ha	
	FRANCE	LIMOUSIN	FRANCE	LIMOUSIN
en I955			15,2	15
	-2,1	-3,4		
en I963			17,8	16,9
	-2,9	-3,2		
en I967			19,9	19,2
	-3,1	-4,2		
en I970			21,7	21,7

Le Limousin a donc un nombre de fermes (1) de plus en plus réduit, ce qui permet d'augmenter la surface des exploitations qui se maintiennent, mais nous verrons que la Surface Agricole Utile régionale diminue chaque année, ce qui indique que les terres des exploitations disparues ne sont pas entièrement reprises par des agriculteurs. Cette diminution du nombre des fermes se poursuit (2), et on remarque une accélération du phénomène depuis I967. Cette évolution est encouragée, c'est ainsi que la C.O.D.E.R.(3) avait estimé, lors de la préparation du VI° Plan, que l'hypothèse d'une surface moyenne de 35 ha par exploitation devait être retenue pour I985: alors, le Limousin n'aurait plus que 28.000 exploitations environ. Il est vrai que, depuis I955, il y a eu une

---

1 - Le terme ferme est utilisé ici comme synonyme d'exploitation agricole; on ne tient pas compte, dans ce cas, du mode de faire-valoir.

2 - En I975, on remarque que de I970 à I974, le nombre des chefs d'exploitations est passé de 17.265 à 16.479 dans le département de la Haute-Vienne.

3 - C.O.D.E.R.: Commission de développement économique régional.

remarquable évolution puisque 45% des exploitations avaient moins de 20 ha en I970 contre 77% en I955; de plus ces petites fermes occupaient 29% de la Superficie agricole utile régionale en I970 contre 6I% en I955.

Ainsi, la petite exploitation tend à disparaître parce qu'elle ne permet pas d'élever, même en système intensif, un nombre suffisant d'animaux dans ce pays d'élevage traditionnel qu'est le Limousin.

Le plus souvent, c'est la mort de leur propriétaire qui les fait disparaître parce que personne ne veut louer ou acheter une petite ferme à moins d'être déjà exploitant et de pouvoir agrandir son exploitation en achetant ou en louant les parcelles les moins éloignées; les autres parcelles seront abnadonnées aux friches ou à la forêt. Les petites exploitations disparaissant aussi parce que les exploitants n'ont pas de successeurs, seules les grandes fermes peuvent retenir de jeunes agriculteurs. Le rôle de l'indemnité viagère de départ (1) ne doit pas être négligé; en effet, comme l'indemnité majorée est versée lorsque la réunion des terres à une ou plusieurs exploitations voisines permet à l'un au moins des concessionnaires de mettre en valeur une surface égale à trois fois la surface de référence,le vieil agriculteur a intérêt à céder son exploitation à ses voisins; de plus, le Limousin a été, dans son entier, zone de rénovation rurale: or, l'I.V.D. pouvait donc y être accordée à partir de 60 ans. En I973, 1.175 personnes ont bénéficié de l'I.V.D. qui a libéré 25.400 ha. Il faut signaler aussi le rôle de la S.A.F.E.R. Marche-Limousin (2) ; depuis I962, elle a favorisé l'extension des

---

1 - L'I.V.D. a été créée par la loi du 8 Août I962, complémentaire à la loi d'orientation agricole du 5 Août I960; c'est une allocation sur fonds publics attribuée, leur vie durant, aux exploitants agricoles âgés qui cessent leur activité et cèdent leur exploitation dans des conditions favorisant un aménagement foncier. Le texte de base a subi des remaniements importants en I963, I965, I968, I969 et I974.

2 - S.A.F.E.R.: Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. La S.A.F.E.R. Marche-Limousin a été créée en Juin I962; cette création fit suite à la loi 60-808 du 5 Août I960 qui, dans son article 15, précisait que "des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être constituées en vue d'acquérir des terres ou des exploitations librement mises en vente par leurs propriétaires, ainsi que des terres incultes destinées à être rétrocédées après aménagement éventuel. Elles ont pour but notamment d'améliorer les structures agraires; d'accroître la superficie de certaines exploitations agricoles et de faciliter la mise en culture du sol et l'installation d'agriculteurs à la terre".

exploitations en cherchant à créer, par exemple, des fermes de 40 ha ou en agrandissant des fermes pour qu'elles atteignent 34 ha environ; de plus, la vente d'une exploitation à la S.A.F.E.R. est un moyen pour obtenir l'I.V.D.

En face de ce recul de la petite exploitation, on constate une augmentation relative du nombre de fermes de plus de 20 ha: en effet 31,7% avaient de 20 à 50 ha en I970, contre 20,6% en I955, tandis que 8% des fermes avaient au moins 50 ha en I970 contre 3,7% en I955. Il y a donc eu, en 15 ans, une rapide transformation des structures de l'agriculture limousine; région de petites fermes à l'origine, le Limousin devient progressivement une zone d'exploitations moyennes, voire de grands domaines. La terre exploitée autrefois par des agriculteurs disposant de moins de 20 ha chacun en moyenne, passe aux mains de cultivateurs ayant des fermes de taille moyenne et grande puisque les exploitations de moins de 20 ha ne possèdent aujourd'hui guère plus du quart de la SAU.

Ce déclin de la petite exploitation est lourd de conséquences pour l'avenir de la population agricole comme l'indique ce tableau extrait d'une publication du Ministère de l'Agriculture (1).

LIMOUSIN	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	Plus de 100 ha
Population familiale pour 100 exploitations	305	300	320	380	452	475	420
Population familiale pour 100 ha SAU	197	81	43	26	15	7	3

Alors que le nombre de personnes s'accroît lentement avec la taille des exploitations (de 3 à 4,75 personnes par exploitation), on s'aperçoit que cette augmentation est hors de proportion avec l'accroissement de superficie puisque la densité pour 100 ha de SAU n'est que de 7 dans les grandes exploitations mais de 197 dans les micro-exploitations . La disparition progressive des fermes de moins de 10 ha réduit donc considérablement l'importance de la population agricole. Mais, ces considérations générales ne doivent pas faire oublier que le Limousin est très varié.

---

1 - Recensement Général de l'Agriculture en I970. Ouvrage cité - Page 59.

En effet, en ne tenant compte que des régions agricoles, on voit que, s'il y a eu partout évolution des structures, la part prise par chaque catégorie d'exploitations est très variable.

(Voir tableau page suivante)

Au Bas-Pays de Brive et aux Plateaux du Sud-Est où près de 50% des exploitations ont moins de 10 ha, s'opposent la Marche, la Basse-Marche et le Plateau de Millevaches où la petite exploitation ne réunit pas 20% de l'ensemble; de même, le Bas-Pays de Brive et les Plateaux du Sud-Est s'opposent au Plateau de Millevaches et plus encore à la Basse-Marche au niveau des domaines de 50 ha et plus. La Marche, la Basse-Marche et le Plateau de Millevaches deviennent peu à peu des régions de grandes exploitations. Toutefois, le Limousin n'est en rien comparable aux régions françaises de grandes exploitations, ce que montre le tableau suivant(1):

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Exploitations de plus de 100 ha	30	80	188

En Limousin il y a encore beaucoup d'exploitations de 10 à 20 ha et de 20 à 50, exploitations qui permettent de maintenir une assez forte densité agricole à l'hectare contrairement aux grands domaines; toutefois, la disparition des fermes plus petites ne permet pas toujours d'agrandir ces fermes moyennes puisque, selon la Statistique agricole, 290.000 ha ont été libérés par la disparition de petites exploitations et 190.000 ha ont été abandonnés par l'agriculture depuis 20 ans; or, sur ces 190.000 ha la densité de la population agricole était élevée...

La diminution du nombre de fermes pose évidemment

---

1 - Dans les riches départements céréaliers et betteraviers, le nombre des grandes exploitations est beaucoup plus élevé:

	Aisne	Oise	Seine-et-Marne
Exploitations de plus de 100 ha	1.277	952	1.222

Régions agricoles	Moins de 10 ha		10 à 19,99 ha		20 à 49,99 ha		50 ha et plus	
	I955	I970	I955	I970	I965	I970	I965	I970
Bas-Pays de Brive	55 %	46 %	28,8%	39,1%	5,9%	13,9%	0,3%	0,7%
Plateaux Sud-Est	55,4	45,8	30,8	37	12,6	15,9	1,4	1,3
Haut-Limousin	49,4	32,6	31,7	33,5	17,5	28,5	1,4	5,4
Marche	34,1	18,0	38,2	31,3	24,5	42,0	3,2	8,7
Bas-Berry	44,8	24,8	33,2	30,2	18,5	36,4	3,5	8,6
Basses Marche	36,2	19,4	27,5	24,4	23,26	33,3	12,7	22,9
Plateau de Millevaches	25,2	15,4	30,2	27,1	34,6	43,8	9,8	15,5

le problème de l'avenir de la population agricole (1); il est très difficile d'avancer un chiffre parce que de nombreux facteurs interviennent: taille des exploitations, âge des exploitants, désir des enfants d'être ou non agriculteurs, systèmes de culture et d'élevage etc... On peut néanmoins être tenté d'établir un pronostic sur l'importance numérique future de la population agricole en utilisant la variation en nombre et en pourcentage des exploitations de I955 à I970 et la population agricole familiale; on peut alors, à la condition que les taux de variation ne changent pas, estimer qu'en I985 le Limousin ne devrait pas avoir plus de:

	Nombre d'exploitations	Nombre de personnes
Moins de 5 ha	1.991	6.072
De 5 à 9,99 ha	4.838	14.067
De 10 à 19,99 ha	9.077	34.492
De 20 à 50 ha	12.017	54.076
Plus de 50 ha	3.462	15.579
Total	31.385	124.286

La population agricole du Limousin devrait donc diminuer de 30% environ entre I970 et I985. Mais cette diminution inévitable semble-t-il, ne devrait pas modifier considérablement la répartition de la population agricole.

Finalement, le Limousin n'est pas un pays de grandes exploitations, toutefois, la disparition progressive des petites exploitations conduit au déclin de la population agricole, d'autant plus que les exploitations moyennes s'agrandissent. Nous verrons que l'achat, ou la location, de labours et de prés va souvent de pair avec une mise en valeur moins intensive du sol avec peu de main-d'oeuvre et une mécanisation de plus en plus développée.

---

1 - La D.D.A. de la Corrèze pense, à la suite d'une étude faite au cours du R.G.A. I970, que 41,8% des exploitations disparaîtront avant I985 dans la région agricole Plateau de Millevaches et que les exploitations qui disparaîtront ont une taille plus faible que celles qui resteront en place (28 ha en moyenne contre 47).

2 - La répartition de la population agricole.

La population agricole est inégalement répartie d'une part et, d'autre part, elle est plus ou moins importante par rapport à la population totale (1). Ainsi, les cantons situés au Nord de la Marche, de La Souterraine à l'Ouest à Boussac, les cantons du Haut-Limousin et du Nord du Bassin de Brive d'une part, s'opposent aux cantons de la Montagne limousine, des Plateaux du Sud-Est, du Sud de la Marche, des Monts d'Ambazac, des environs de Brive et de Limoges, et à quelques cantons isolés (Bellac, Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre) d'autre part.

Dans le premier groupe, les cantons ont une proportion de population agricole supérieure à la moyenne régionale: ils correspondent, nous le verrons, à de grandes régions d'élevage et de culture sur les plateaux, d'agriculture spéculative dans le Bassin de Brive. Dans le second groupe, il convient de séparer les cantons d'altitude élevée pour la région et les cantons proches des villes où bénéficiant de la présence d'usines; dans les Monts d'Ambazac, ou dans la Montagne limousine, la superficie consacrée à l'agriculture diminue sans cesse (2), raréfiant ainsi la population agricole; de plus la disparition d'exploitations est plus importante sur les hautes terres (-44,2% de I955 à I970 dans la région agricole Plateau de Millevaches contre -39,8% pour le Limousin ce qui représente sur le Plateau une disparition de 200 exploitations par an de I955 à I967 et 300 par an de I967 à I970). Localement, d'autres causes peuvent jouer, c'est le cas, par exemple, dans les Monts d'Ambazac depuis l'apparition de l'exploitation de l'uranium; " en effet, les membres des petites exploitations (4 à 5 ha) sont entrés au C.E.A. dès le début... lors de la disparition des parents... on a profité des avantages offerts par l'Etat pour reboiser une partie, ou même

---

1 - Carte n°9. Répartition, par canton, de la population agricole.

2 - Entre I967 et I970, la SAU a dminué de 3,8% par an: "du fait de l'exode important, la plupart des parcelles abandonnées ne sont pas reprises. Elles sont, soit plantées de résineux, soit en friches". Economie agricole du Plateau de Millevaches. D.D.A. de la Corrèze. Septembre I972 - Page 22.

Carte n° 9 : Répartition, par canton, de la population agricole.

la totalité, de l'exploitation" (1). Autour des villes qui attirent par leurs emplois, autour des usines (canton d'Oradour-sur-Vayres), la population agricole est inférieure à la moyenne régionale; là, on préfère abandonner une exploitation de petite taille pour un métier à Cussac, Châlus ou Champagnac-la-Rivière, et cette exploitation, bien souvent, est envahie par les friches, ou bien, si l'exploitation est située près de Brive ou de Limoges on la vend, parcelle par parcelle, comme terrain à bâtir. Enfin, la majeure partie des plateaux de la Vienne moyenne et de la Basse-Marche, le Centre et l'Est de la Marche, le Sud-Ouest du département de la Corrèze, peu industrialisés ét peu urbanisés, ont une population voisine de la moyenne régionale.

Cette population agricole, inégalement répartie, est également plus ou moins importante par rapport à la population totale, nous retrouvons, là encore, les cantons de la Montagne limousine et des Monts d'Ambazac, où à Sornac et Meymac, la population agricole représente moins de 30% de la population totale; ceci est particulièrement sensible dans les communes où ont été implantées des maisons de retraite comme à Peyrelevade. La plupart des communes de la Montagne connaissent ce phénomène à cause du grand nombre de retraités qu'elles comportent, retraités qui, pour la plupart d'entre eux, sont revenus, signe d'attachement aux pays, habiter la maison familiale après une vie active passée à Paris, ceci dans la majorité des cas. Ces retraités sont d'ailleurs si nombreux qu'ils appartiennent souvent au conseil municipal où leurs décisions ne sont pas toujours du goût des agriculteurs (2). La population agricole est beaucoup plus importante, par rapport à la population totale (plus de 40%), dans le Bassin de Brive et sur les Plateaux de la Marche et du Haut-Limousin; toutefois, autour de Limoges, dans les cantons industriels (Saint-Junien, Nantiat par exemple) et dans la plupart des cantons de la Basse-Marche, la part de la population agricole n'atteint jamais 40%.

Il nous a semblé intéressant de comparer, à l'intérieur de la population active, l'importance des catégories socio-professionnelles; on a là, nous a-t-il semblé, un

---

1 - R.Lacotte: L'uranium en Limousin. Ouvrage cité - page 60.

2 - C.Beynel: Structures agraires et diffusion du progrès agricole dans deux communes du Plateau de Millevaches (Gourdon-Murat et Saint-Merd-les-Oussines). Mémoire de maîtrise. Nanterre 1970. Directeur: Monsieur le Professeur Blanc.

moyen pour caractériser une commune. La carte (1) indiquant cette répartition de la population active est très claire: le Limousin rural est avant tout une région agricole. En effet, aucune commune du département de la Creuse n'a une population ouvrière égale à 50% au moins de la population active et six communes seulement sont à "dominante ouvrière", c'est-à-dire que les ouvriers y ont la majorité relative; dans le département de la Corrèze, 10 communes sont à "dominante ouvrière"; enfin, dans le département de la Haute-Vienne, en dehors de Saint-Junien et la banlieue de Limoges, on compte 10 communes ouvrières et 33 à "dominante ouvrière". Dans quatre communes du Limousin 50% au moins des actifs sont des patrons de l'industrie et du commerce, des cadres, des professions libérales et des employés; vingt-quatre communes sont à "dominante tertiaire". Finalement, quatre vingt quinze communes, seulement, n'ont pas leurs activités dominées par la présence prépondérante d'une population d'agriculteurs et de salariés agricoles, or, il y a 759 communes dans cette région. La vie rurale est donc largement influencée par la vie agricole.

Cette agriculture dispose d'un outil de travail: la superficie agricole utilisée mais, comme nous avons vu que la population agricole était inégalement répartie, nous avons voulu connaître la densité de cette population par rapport à la S.A.U. La carte (2) oppose nettement entre elles plusieurs régions:

- le Bassin de Brive est le secteur le plus densément peuplé. Le climat aux affinités aquitaines, des sols plus riches que sur les plateaux, une polyculture qui n'excluait pas des cultures spéculatives (légumes, fruits, tabac, vigne...) a permis à une abondante population agricole de se maintenir. La densité y est toujours supérieure à 30 personnes pour 100 ha de SAU.

- la Montagne limousine, la Basse-Marche et la partie orientale de la Marche ont des densités agricoles comprises entre 9 et 14 habitants pour 100 ha de SAU. Nous sommes dans des régions où la taille des exploitations est souvent importante (dans la Basse-Marche, par exemple, 55% de la SAU appartiennent à des exploitations de plus de 50 ha), la charge en bétail faible (le Plateau de Millevaches occupait en 1970 le dernier rang des régions agricoles limousines avec 62 UGB (3) pour 100 ha SAU), l'élevage ovin développé (31 UGB ovines pour

---

1 - Carte n°5: La population active et les entreprises employant au moins 50 salariés.

2 - Carte n°10: La population agricole: densité pour 100 ha de SAU cantonale.

3 - UGB: Unité de gros bétail. Une vache laitière ou reproductrice = 1 UGB, une brebis-mère = 0,15 UGB.

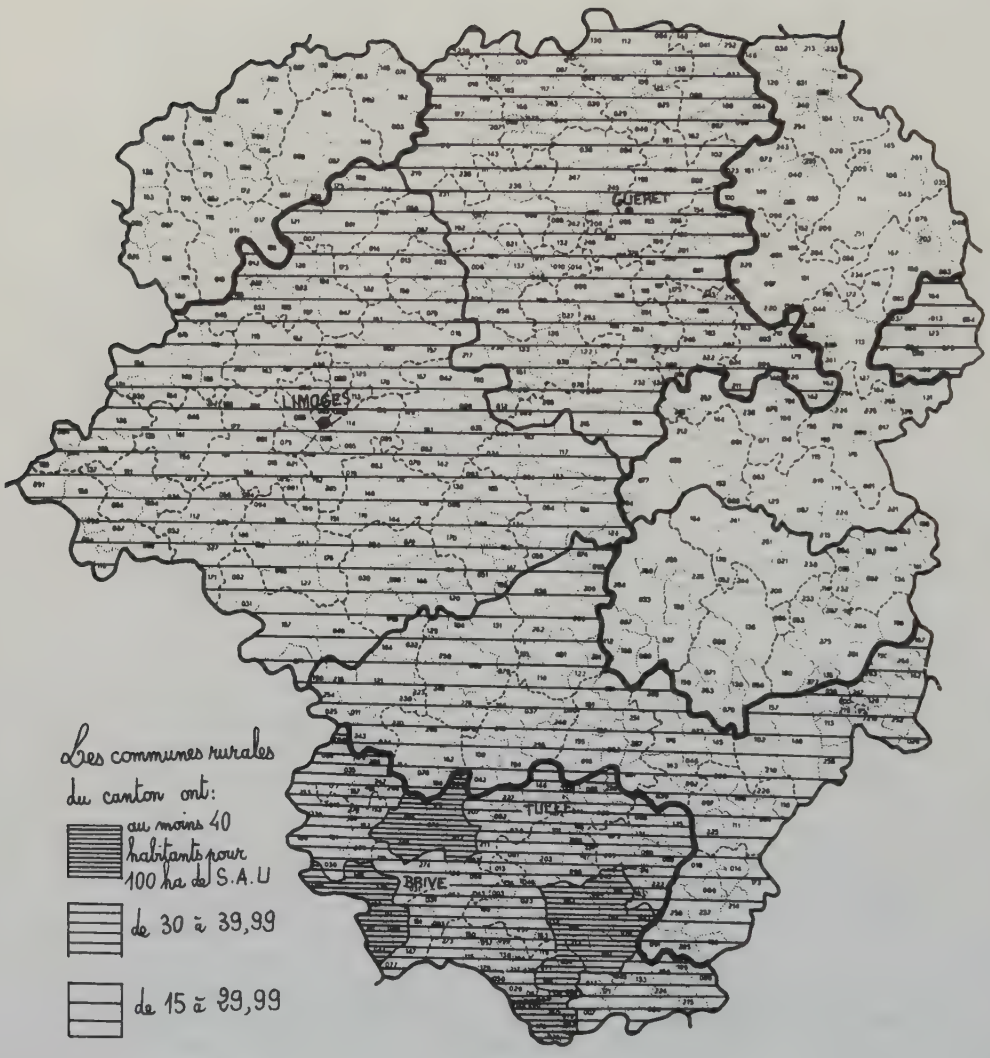

Carte n° 10: La population agricole : densité pour 100 ha de Superficie Agricole Utilisée.

100 ha SAU dans la Basse-Marche en 1970); or, comme nous le verrons, cet élevage, réalisé en plein air, depuis la fin de la seconde guerre modiale, s'est accompagné d'un regroupement des fermes, ce qui a réduit le nombre d'agriculteurs.

- la majeure partie du territoire du Limousin a des densités agricoles comprises entre 15 et 27 pour 100 ha de SAU. Nous sommes ici dans des régions à charges en bétail élevées (95 UGB pour 100 ha de SAU dans le Haut-Limousin) et où les méthodes traditionnelles d'élevage encore très employées réclament une main-d'oeuvre abondante. Toutefois, les chiffres fournis pour la densité agricole n'ont pas toujours la même valeur parce que les individus recensés n'exercent pas obligatoirement la seule activité agricole.

3 - La double-activité.

Il est bien difficile d'étudier le problème de la double ou de la multi-activité, néanmoins, à la suite du RGA 1970 on peut faire quelques remarques pour l'ensemble du Limousin. Jusqu'à 60 ans environ, près de 80% des chefs d'exploitation sont occupés à plein temps par le travail dans leurs exploitations; en effet 15,4% seulement ont une activité extérieure (22,2% pour la France entière). Cette activité sur l'exploitation est le plus faible dans les micro-exploitations de moins de 2 hectares; qui sont mises en valeur par des retraités ou par des fils d'agri-culteurs ayant un autre emploi. Mais, l'activité extérieure est également très forte pour les exploitations de plus de 100 ha. (1). Pour tenter d'expliquer ces caractères, nous avons choisi l'exemple du département de la Haute-Vienne et non de l'ensemble du Limousin; en effet, la Creuse n'offre que très peu d'activités non agricoles, le Plateau de Millevaches et les Plateaux du Sud-Est en Corrèze présentent une situation analogue, alors que, dans la Haute-Vienne les possibilités d'activité extérieure sont plus grandes.

(Voir tableau page suivante)

---

1 - La double activité est fort peu développée dans les exploitations de 20 à 50 ha or, ce sont les exploitations moyennes qui sont les plus fréquentes en Limousin.

	Ensemble	Chefs d'exp. et aides familiaux	Salariés des exp. agricoles	Forestiers Pisciculteurs	Artisans	Petits Commerçants	Patrons de l'ind. & du cce	Professions lib. cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	P. de service	Autres activités	Ensemble activités rémunérées	Activités avec simple indemnité
Hommes	2904	333	123	193	474	413	33	104	63	175	805	8	15	2739	165
Femmes	66	4	3	-	8	17	-	3	3	3	13	10	1	65	1
Total	2970	337	126	193	482	430	33	107	66	178	818	18	16	2804	166
100%		11,3	4,2	6,49	16,2	14,47	1,1	3,6	2,2	5,9	27,5	0,6	0,5	94,42	5,58
	DONT A TITRE PRINCIPAL														
Hommes	2135	279	66	85	316	329	33	85	44	128	740	7	11	2123	12
Femmes	47	3	-	-	5	15	-	3	3	2	11	4	1	47	-
	2142	282	66	85	321	344	33	88	47	130	751	11	12	2170	12
	SUPERFICIE AGRICOLE DES EXPLOITATIONS DONT LE CHEF A UNE ACTIVITE EXTERIEURE														
Titre principal	45568 HA	20545	421	848	3984	7514	1102	3383	1201	1192	4610	45	214	45059	509
Titre secondaire	20533	3311	814	1302	3969	2230	-	798	748	817	787	57	49	14875	5659
Total	66101	23856	1235	2150	7953	9744	1102	4182	1949	2009	5397	102	256	59934	6168

Population agricole ayant une activité extérieure.

Population agricole ayant une activité extérieure (1)

En 1970, le département de la Haute-Vienne avait 15.315 exploitations occupant une population agricole familiale de 30.180 personnes et disposant de 403.903 ha; mais, 2.970 chefs d'exploitation (19,39%) avaient une activité extérieure. Cette pratique de double ou multiple activité est finalement peu développée, ici, en effet 19% seulement des exploitants ont une autre activité. C'est moins que dans les Alpes du Nord (32% en Savoie, 34% dans la Haute-Savoie, 30% dans l'Isère), 43% dans le département des Vosges où les activités industrielles sont plus diffuses . C'est inférieur à la moyenne nationale (22%) et à celle de l'ensemble des régions montagneuses (21%). Toutefois, le phénomène ne peut pas être passé sous silence, d'autant plus que la double activité dans le Massif Central ne dépasse pas 16% du nombre des exploitants agricoles.

Il est remarquable qu'aucune catégorie socio-professionnelle ne joue un rôle vraiment écrasant dans cette multi-activité des agriculteurs, ce qui n'est pas le cas, par exemple, dans les Alpes du Nord où, dans le département de la Savoie, 72,4% des doubles actifs sont des ouvriers, 58,7% dans le département de l'Isère et 47,4% dans la Haute-Savoie. Par contre, et c'est une originalité de cette région, si les ouvriers ne représentent que 27,5% des chefs d'exploitations ayant des activités en dehors de leur exploitation, les artisans 16,2% et les petits commerçants 14,4%, les agriculteurs regroupent 11,3% des multi-actifs (2,2% en moyenne) dans les Alpes du Nord). Or, en mettant en parallèle le nombre de chefs d'exploitation ayant une activité agricole en dehors de l'exploitation recensée et la superficie agricole soumise à cette activité extérieure, on voit que chaque agriculteur travaille, en dehors de son exploitation, sur une superficie agricole de 70,78 ha, alors que pour les ouvriers, cette moyenne n'est que de 6,59 ha, 16,50 ha pour les artisans, 22,66 ha pour les petits commerçants.

A titre d'exemple, nous pouvons présenter le cas suivant: un agriculteur possède ou loue une ferme de 31,25 ha à Eyjeaux (canton de Pierre-Buffière), une exploitation de 45 ha à Feytiat (canton de Limoges-Sud), une exploitation de 10 ha à Feytiat, une exploitation de 34 ha à Saint-Just-le-Martel (canton de Limoges-Sud); ces diverses exploitations sont éloignées les unes des autres, il y a dix kilomètres entre la ferme d'Eyjeaux et celle de Saint-Just-le-Martel. En fait, l'agriculteur exploite ces diverses fermes; mais, notamment pour éviter la loi sur les cumuls qui impose fortement les exploitants ayant plus de 65 ha, il a laissé à son nom les fermes de

---

1 - D'après: Recensement Général de l'Agriculture. Fascicules départementaux. Haute-Vienne. Service Central des Enquêtes et Etudes statistiques. Paris 1972 - page 24.

Saint-Just-le-Martel et d'Eyjeaux et créé une société civile pour l'exploitation des fermes de Feytiat, société civile composée de lui-même, sa femme et ses trois enfants d'âge scolaire. Pour le R.G.A. 1970, cet agriculteur a été comptabilisé dans ses diverses exploitations; il est un exemple, parmi d'autres, de ces jeunes agriculteurs qui cherchent à agrandir au maximum la superficie agricole qu'ils utilisent pour obtenir des gains et un niveau de vie comparables à ceux des citadins.

Cette double activité qui semble globalement en déclin (84,9% des chefs d'exploitation en 1967, 80,8% en 1970) est inégalement répartie; elle ne dépasse 20% du nombre des exploitants que dans 15 communes de la Basse-Marche (1), dans 10 communes du Sud-Ouest du département (2), 18 communes situées autour de Limoges (3).

En ce qui concerne la Basse-Marche, 28,29% des chefs d'exploitations doubles-actifs exercent cette double activité en agriculture. Nous avons là une accentuation du phénomène sur lequel nous venons d'insister; la Basse-Marche, plus que les autres régions du Limousin est le domaine des exploitations, souvent séparées sur le plan économique, mais groupées sous l'autorité d'une même personne. D'ailleurs, ces exploitations sont, le plus souvent, de grande taille et, en moyenne, chaque agriculteur biactif dans le cadre de l'agriculture, dispose, pour cette seconde activité de 92,94 ha. Les ouvriers (14,9% des agriculteurs doubles-actifs) avec 7,78 ha en moyenne, les artisans et les petits commerçants arrivent loin derrière les agriculteurs dans le classement, par ordre d'importance, des chefs d'exploitation ayant une activité extérieure. Le rôle des professions libérales n'est pas négligeable (3,53%) avec une moyenne de 48,45 ha; mais, nous connaissons un médecin qui, dans le canton de Mézières-sur-Issoire,

---

1 - Ce sont d'Ouest en Est: Gajoubert, Saint-Martial-sur-Isop, Saint-Bonnet-de-Bellac, Bellac, Breuilaufa, Vaulry, Le Dorat, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Dinsac, La Bazeuge, Azat-le-Riz, Lussac-les-Eglises, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Martin-le-Mault, Jouac.

2 - Ce sont du Nord au Sud: Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Martin-de-Jussac, Chaillac-sur-Vienne, Saillat, Rochechouart, Vayres, Les Salles-Lavauguyon, Oradour-sur-Vayres, Champagnac-la-Rivière, Saint-Nicolas - Courbefy.

3 - Ce sont: Veyrac, Chaptelat, Saint-Priest-Taurion, Saint-Just-le-Martel, Masléon, Pierre-Buffière, Nexon, Jourgnac, Saint-Martin-le-Vieux, Bosmie, Saint-Pirest-sous-Aixe, Isle.

exploite avec l'aide de salariés un domaine de 320 ha. Nous avons donc, dans la Basse-Marche, une multi-activité bien différente de celle des secteurs suburbains ou industriels.

La région agricole du Haut-Limousin, à l'intérieur du département de la Haute-Vienne, nous fournit un exemple de ces rôles des villes et de l'industrie puisque 31,24% des exploitants agricoles sont aussi ouvriers, 16,22% artisans, 14,05% petits commerçants, 6,31% employés, 6,85% seulement agriculteurs; nous sommes, certes, loin des pourcentages des Alpes du Nord et de l'importance relative des ouvriers de cette région mais la situation est également bien différente de celle de la Basse-Marche. Ces ouvriers-paysans ont, et ce n'est pas une originalité, des exploitations de petite taille (1) qui ne leur permettraient pas de vivre convenablement, et, leurs salaires sont également insuffisants pour leur apporter l'aisance; la ferme est, le plus souvent, considérée comme un complément qui permet à la fois de fournir la majeure partie de la nourriture dans le cadre de l'auto-consommation (poulets, lapins, oeufs...) et une rentrée supplémentaire d'argent mais elle confère aussi une sécurité en période de crise (grève, chômage). En règle générale, l'ouvrier-paysan vit et fait vivre sa famille grâce à son salaire, les revenus agricoles apportent le supplément, en permettant, par exemple, l'achat d'éléments du confort. La plupart des exploitations des ouvriers-paysans de la Haute-Vienne ressemblent à celle de cet ouvrier de Saint-Junien qui est propriétaire d'une ferme de 10 ha; parce qu'il manque de temps, la majeure partie de la propriété est couchée en herbe mais, parce qu'il recherche l'autoconsommation, il a gardé une vigne de 44 ares et il fait lui-même son vin. C'est l'ouvrier qui se charge des plus gros travaux mais de nombreuses tâches incombent à sa femme; pendant l'absence de son mari, elle s'occupe de la basse-cour, elle conduit les 11 vaches aux champs, elle prépare la nourriture des veaux qui sont engraissés à l'étable; l'ouvrier-paysan, avant de partir à l'usine, fait téter les veaux, il recommence le soir en rentrant. Voilà des journées bien remplies et sans doute ne pourrait-il pas faire face à toutes ces tâches sans l'aide d'amis et l'utilisation des services d'un entrepreneur de travaux agricoles pour la moisson de 1,30 ha de céréales et pour la confection des bottes de foin. Ces ouvriers-paysans vivent finalement d'une manière différente de la plupart des agriculteurs à temps complet; sûrs d'avoir à la fin du mois le salaire de l'usine ils semblent moins anxieux des résultats de leurs exploitations; sachant que leurs

---

1 - En moyenne, chaque ouvrier-paysan dispose d'une exploitation de 6,37 ha selon le R.G.A. 1970.

fermes sont trop petites pour retenir les jeunes, ils ne pensent pas à l'avenir des exploitations; ils se sentent assez peu concernés par les problèmes de l'agriculture locale et on ne les rencontre pas dans les organismes coopératifs, en règle générale.

Cet emploi du temps aussi surchargé, nous l'avons retrouvé chez un ouvrier-paysan de Saint-Cernin-de-Larche (Corrèze) dans le Bassin de Brive. Ouvrier métallurgiste à l'usine de Saint-Cernin-de-Larche, cet exploitant qui met en valeur 12 ha ne peut s'occuper de sa ferme qu'après son travail, le Samedi, le Dimanche et pendant son mois de congé. L'emploi du temps de l'épouse est nécessairement trop bien rempli; levée à 6 h 30, elle traie ses quatre vaches laitières, fait téter les veaux, change la litière des vaches, nourrit sa basse-cour puis va travailler dans les champs, si le temps le permet; elle prépare ensuite le déjeuner et l'après-midi elle retourne travailler dans les champs. Le soir, il faut à nouveau traire, nourrir les veaux et la volaille, nettoyer l'étable, préparer le dîner... Bien sûr, on obtient ainsi des rentrées d'argent supplémentaires, mais au prix de combien d'heures de travail!

Les petites exploitations à temps partiel ne sont pas toutes aux mains d'ouvriers-paysans dans ce Haut-Limousin; en effet, les artisans et les petits commerçants exploitent aussi des fermes, toutefois, la taille moyenne de ces exploitations est supérieure à celle des ouvriers: 15 ha pour les artisans, 20 ha pour les petits commerçants. Il est fréquent, dans les campagnes limousines, que l'artisanat et le commerce laissent de longs loisirs et, par conséquent, fournissent de faibles revenus, aussi, soit après un héritage, soit à la suite d'un achat, l'épicier, le cafetier, le boucher etc... essaient-ils d'obtenir un complément de ressources par la mise en valeur d'une propriété. Mais, parfois,ce n'est pas la nécessité qui conduit à cette double activité; en effet, fréquemment, des bouchers ou des marchands de bestiaux achètent une exploitation pour constituer des stocks de bétail qu'ils revendent lorsque les cours montent. Il est bien évident que ces chefs d'exploitation doubles-actifs ne peuvent pas être considérés comme de véritables paysans, d'ailleurs on ne les aime pas, on leur reproche d'accaparer des terres grâce à leurs moyens financiers, terres qui manquent tant à la plupart des agriculteurs à temps complet. Mais de nouveaux venus se sont récemment installés en Limousin et ils exercent une forte influence sur la vie agricole.

4 - Les "Migrants".

Les campagnes limousines ont connu, nous l'avons dit, un déclin démographique impressionnant et, pourtant, depuis la seconde guerre mondiale, bien qu'elles continuent à laisser partir leurs jeunes agriculteurs, elles accueillent les "Migrants".

Les Limousins ont donné le nom de "Migrants" aux agriculteurs originaires de départements non limousins; depuis I950, environ 1.433 familles sont venues diriger des exploitations dans cette région.

- L'origine géographique des Migrants (1)

La majeure partie des Migrants vient des départements de l'Ouest de la France: la Manche, l'Orne, la Mayenne, la Sarthe, le Calvados et l'Ile-et-Vilaine ont fourni 71,34% des effectifs,et, si l'on ajoute à ce groupe le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Loire-Atlantique, on atteint 84,62%. A ces départements normands et bretons qui ont fourni le plus grand nombre de Migrants au Limousin, il convient d'ajouter le Morbihan et les Côtes-du-Nord, classés aux 12° et 13° rangs ainsi que le Finistère classé au 27° rang; donc 88,59% des Migrants viennent de l'Ouest. Viennent ensuite des agriculteurs du Bassin Parisien, du Nord et de l'Est; là, dix-neuf départements ont fourni aux campagnes limousines 133 familles,soit près de 10% du total des Migrants. Enfin, 25 familles sont arrivées du seul département de l'Aveyron (2) 5 de la Loire, 2 de la Haute-Loire, 1 de l'Isère, 1 des Pyrénées-Atlantiques, 1 de la Haute-Garonne; 24 sont des rapatriés d'Afrique du Nord. Bref, la quasi totalité des Migrants est originaire de départements situés au Nord de la Loire.

Depuis la seconde guerre mondiale, la France a connu un renouveau démographique mais quelques départements avaient encore en I954 un bilan démographique négatif, c'était le cas de la Creuse. Ce rythme démographique de la plupart des départements français a parfois conduit à une véritable surpopulation; surpopulation mise en évidence par les calculs du Centre de Recherches Economiques et Sociales Appliquées (C.R.E.S.A.). On a calculé un indice de surpeuplement agricole en mettant en corrélation la population active agricole et la population techniquement nécessaire; ces calculs ont montré que, dans certaines régions, la population agricole devrait diminuer, tandis que, dans d'autres régions, la population agricole était vieillie et amoindrie. C'est cette opposition entre départements surpeuplés et départements déficitaires qui a conduit l'Etat à créer en I949 des zones de départ et des zones d'accueil; on a alors défini, d'une part, des départements que l'on a estimé surpeuplés et des départements où la pression démographique était moins forte et le marché des terres plus ouvert.

---

1 - Carte n°11.

2 - R.Beteille: Les Aveyronnais. Essai géographique sur l'espace humain. Poitiers I974 - 573 pages - page 275.

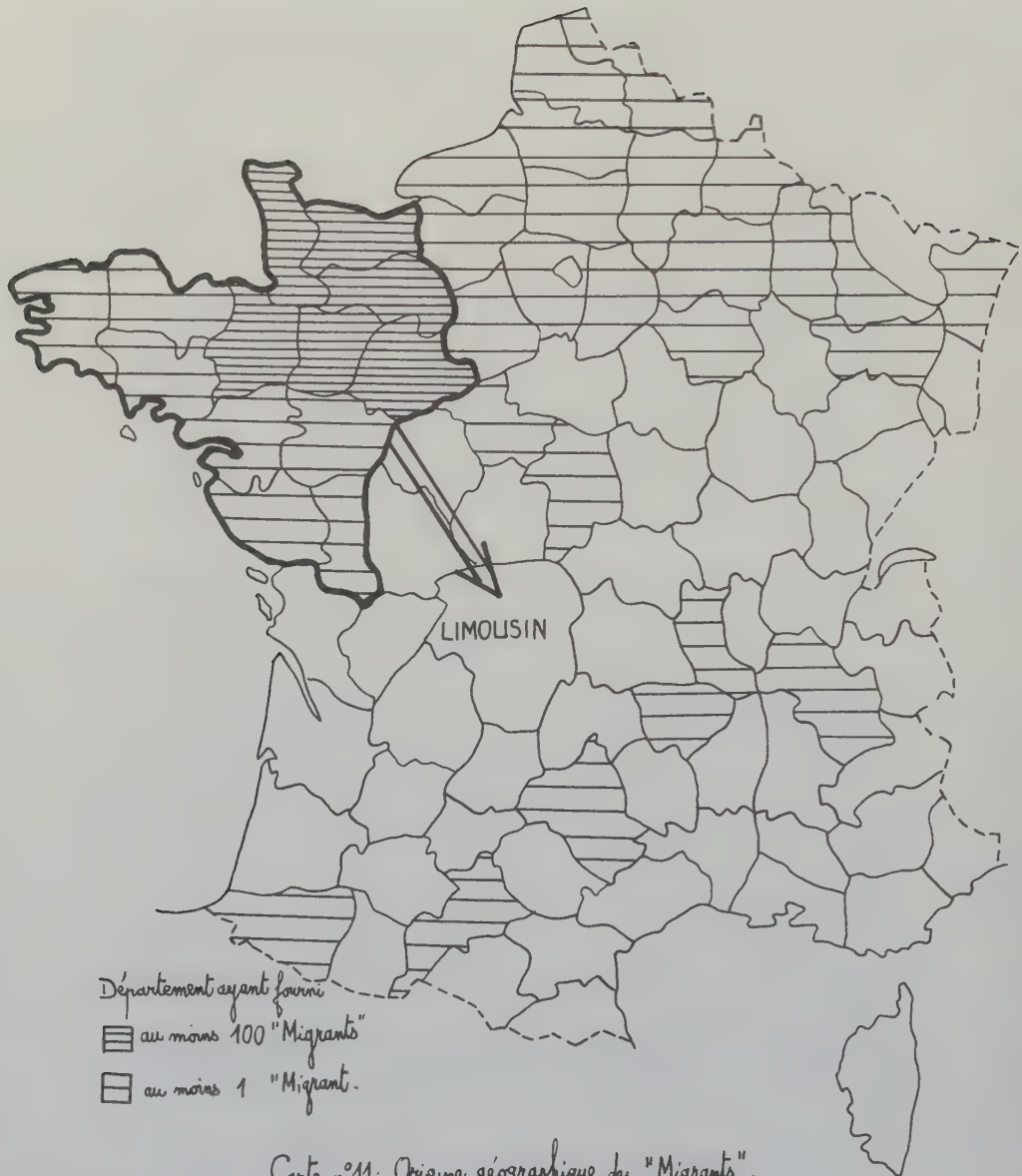

Carte n°11: Origine géographique des "Migrants".

Les textes réglementaires concernant les migrations rurales (décret du 6 Mai 1963, décret du 15 Juillet 1965) définissent de la façon suivante les zones de départ (article 9):

- "sont considérées comme zones de départ, les départements ou les régions agricoles dans lesquels l'importance de la population agricole, la structure des exploitations, les systèmes de culture provoquent ou sont de nature à provoquer des déséquilibres rendant particulièrement difficiles l'installation sur place de candidats exploitants, les mutations d'exploitants ou l'amélioration des structures existantes".

L'article 10 précise la nature des zones d'accueil:

- "sont considérées comme zones d'accueil, les départements ou les régions agricoles dont le faible effectif de population active agricole, la forte proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans, les perspectives de remplacement des exploitants déjà installés, les possibilités d'aménagement des structures déjà constituées ou de création de nouvelles exploitations, les difficultés d'établissement relativement moins accentuées que dans les zones définies par l'article 9, sont de nature à rendre possible l'installation d'agriculteurs".

On a déclaré 46 départements "zones de départ" (1); ce sont en premier lieu les départements des régions de programme Bretagne-Basse-Normandie et Pays de la Loire, auxquels il faut ajouter la partie armoricaine des Deux-Sèvres (département appartenant à la région Poitou-Charentes). Là, la pression démographique et le morcellement sont élevés et, selon le C.R.E.S.A., la Mayenne, la Manche, le Finistère et les Côtes-du-Nord devraient perdre encore la moitié de leurs effectifs d'agriculteurs à cause du surpeuplement. Un deuxième groupe de départements classés "zones de départ" comprend la plus grande partie du Bassin Parisien; c'est là une région agricole riche et évoluée mais où les prix de la terre sont élevés, l'emprise urbaine de plus en plus forte et les besoins en main-d'oeuvre agricole de plus en plus réduits dans des exploitations très mécanisées. Le Nord, la Picardie, la Champagne (sauf la Haute-Marne), le Centre (sauf l'Indre et l'Indre-et-Loire) font partie de cette seconde zone ainsi que la Lorraine et l'Alsace.

Un troisième groupe, enfin, comprend la région Rhône-Alpes (sauf l'Ardèche); deux départements isolés sont en partie classés dans cette catégorie: l'Aveyron et les Pyrénées-Atlantiques.

Nous voyons que la plupart des Migrants installés

---

1 - Terme officiel.

en Limousin sont originaires de la première région, le Massif armoricain et ses marges; toutefois, toutes les zones de départ sont représentées en Limousin, or, ces zones sont presque toutes situées au Nord de la Loire. Pourquoi les Migrants sont-ils, pour la majorité d'entre eux, originaires de l'Ouest de la France? C'est poser là le problème des conditions de départ.

- Les conditions de départ.

Les conditions de départ sont multiples mais, la principale, est la surpopulation. Cette surpopulation s'est fait durement ressentir après la seconde guerre mondiale; ainsi, en I955, le département de l'Ile-et-Vilaine comptait 135.265 actifs agricoles (112.231 exploitants et 13.034 salariés à temps complet) pour une surface agricole utile de 600.000 hectares environ, ce qui représentait à peu près 5 hecatres par actif agricole (1). Un grand nombre de candidats-exploitants entraînait l'existence d'une demande plus forte que l'offre, ce qui eut pour conséquence une hausse continuelle des prix de la terre qui s'ajoutait à une hausse générale:

Départements	Natures de culture	I950 Prix/ha	I955 Prix/ha	I96I Prix/ha	I96I Prix/ha
Calvados	Terres labourables	1.600 F	3.200 Fr	4.900 Fr	13.300 F
	Prairies naturelles	2.600	5.000	7.500	13.100
Manche	T.L.	2.200	4.000	6.000	13.300
	P.N.	2.900	4.900	6.450	13.600
Mayenne	T.L.	1.600	2.500	4.800	11.200
	P.N.	2.300	3.000	5.700	12.000
Sarthe	T.L.	1.500	2.100	4.000	8.100
	P.N.	2.000	2.800	5.000	8.900
Creuse	T.L.	500	600	1.600	3.300
	P.N.	700	900	1.800	3.800

Si la hausse des prix de la terre a eu lieu dans tous les départements français à cause de la hausse géné-

1 - Exemples de surpopulation: une famille de 11 personnes exploitait à Morigny (Manche) 7 ha avant de venir s'installer dans la Haute-Vienne; une famille de 7 personnes affermait 3 ha à Campeaux (Calvados; quatre adultes disposaient de 1,5 ha à Montaigu (Manche)...

rale des prix, il n'en reste pas moins vrai qu'en I950 l'hectare de terres labourables était en moyenne 3,2 fois plus cher dans ces quatre départements normands qu'en Creuse et, en I969, 3,3 fois; de même, l'hectare de prairie naturelle y était 3,2 fois plus cher en I950 et 3 fois en I969.(1). On voit ainsi quels investissements pouvaient être imposés à un agriculteur normand s'il restait dans son département d'origine par rapport aux frais, relativement modestes, occasionnés par un achat dans le département de la Creuse par exemple.

De plus, cette "faim de terre", ce grand nombre de candidats pour de rares exploitations, sont à l'Origine de pratiques illégales: les "pas de porte". Il s'agit de sommes versées au fermier en place par l'acquéreur qui désire exploiter lui-même; ces "pas de porte" peuvent atteindre jusqu'à 50% du prix officiel de la transaction. Cette pratique est surtout utilisée dans la région parisienne, le Nord, la Haute-Normandie, la Champagne, là où le fermage est développé. Les jeunes ruraux doivent ainsi verser de 3.000 à 12.000 francs par hectare dans la région parisienne, 3.000 à 5.000 dans la Haute-Normandie, 5.000 à 10.000 dans le Nord. C'est pourquoi, l'achat d'une exploitation exige un très important investissement et la plupart des jeunes ruraux sont incapables de réunir l'argent nécessaire à une telle opération.

C'est aussi cette concurrence entre de très nombreux candidats-exploitants qui est à l'origine de fermages très élevés dont le montant s'élève souvent à 500 ou 600 Frs l'hectare; encore, le problème de trouver un fermage se pose-t-il car de nombreux propriétaires résilient les baux pour diriger eux-mêmes leur exploitation.

Des conditions favorables à l'émigration étaient donc créées au lendemain de la seconde guerre mondiale dans de nombreux départements situés au Nord de la Loire et, plus particulièrement,dans les départements normands et bretons, peu industrialisés. Toutefois, pour que ces migrations puissent se réaliser, il fallait que des conditions d'accueil soient mises en place.

---

1 - Rodier N.: Les agriculteurs migrants en Creuse. Mémoire de Maîtrise UER des Lettres de Limoges. I974 (sous la direction de G.Bouet).

- Les conditions d'accueil.

Les conditions d'accueil comprennent, en particulier, les moyens qui permettent à un candidat-exploitant de trouver une exploitation et les aides financières et techniques qui lui assurent le succès. Ces moyens furent mis en place à partir de I949 lorsque le Ministère de l'Agriculture prit l'initiative de créer l'A.N.M.R. (Association Nationale de Migrations Rurales) chargée de faciliter les migrations des agriculteurs. L'Etat s'inspirait d'expériences menées depuis la fin de la première guerre mondiale par des syndicats d'agriculteurs bretons (1) préoccupés par le surpeuplement des campagnes bretonnes; ces expériences avaient permis d'installer environ un millier de familles dans le Sud-Ouest où de nombreuses étaient libres. L'A.N.M.R. en vingt ans d'existence (I949-I968) a organisé plus de 10.000 migrations. Sur le plan départemental, l'A.N.M.R. est représenté par le S.M.E.R. (Syndicat Départemental de Migrations et d'Etablissement Rural).

Les S.M.E.R. existent à la fois dans les départements de départ et dans les départements d'accueil. Dans les départements de départ, le S.M.E.R. enregistre les candidatures des agriculteurs désirant migrer et les sélectionne (2) à la suite d'une enquête, enquête menée, en parti-

---

1 - Voir à ce sujet: Ch.Pinède: L'immigration bretonne en Aquitaine. Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest. Tome XXXI. Mars I960 pages 5-43. Juin I960 pages 181-196. L'émigration a été organisée dès I920 par l'Office Central des Syndicats agricoles de Landerneau et par l'Union des Syndicats agricoles du Finistère. L'auteur rappelle aussi le rôle joué par le Clergé breton: recherche des exploitations libres dans le Sud-Ouest, accueil des émigrés, "le Clergé breton contribua à l'acclimatation morale des émigrés". Ces prêtres se firent les avocats des Bretons dans les conflits opposant les métayers ou les fermiers aux propriétaires. L'un d'entre eux créa, en I924, une Caisse rurale, puis, l'Union bretonne du Sud-Ouest, oeuvre de bienfaisance et d'assistance.

2 - Exemple de la Sarthe: de I949 à I967, 1.446 candidatures ont été enregistrées et, finalement, 273 ont été refusées. 679 familles,regroupant 3.397 personnes, ont effectivement migré vers l'Indre-et-Loire (118), la Creuse (102, l'Yonne (64), le Loiret (62), l'Indre (62) la Dordogne (54), la Haute-Vienne (45), la Charente (35), l'Allier (34), la Vienne (28), le Loir-et-Cher (24), le Cher (14), le Tarn (12), la Corrèze (9) etc...

culier, auprès des maires et auprès des syndicats d'exploitants. Le S.M.E.R. se charge aussi de l'information en donnant aux candidats toutes les indications intéressantes concernant une région dont ils ignorent souvent tout; on organise des voyages d'études ce qui permet, par exemple, des prises de contact avec des Migrants déjà installés et de connaître leurs problèmes. Dans les départements d'accueil, les S.M.E.R. pratiquent surtout la prospection grâce à l'établissement de relations constantes avec les maires qui signalent la présence d'exploitations libres; de plus, à l'arrivée du Migrant, le S.M.E.R. apporte une aide par l'intermédiaire des conseillers agricoles. Toutefois, depuis 1968, les S.M.E.R. se sont vu retirer leurs attributions et ils se sont transformés, peu à peu, en amicales et en organismes coopératifs organisant, par exemple, l'achat en commun, donc à moindre frais, d'engrais ou d'appareils ménagers.

Le C.N.A.S.E.A. (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) dont les statuts ont été déposés en Septembre 1967, a pris en main, en 1968, l'organisation des migrations rurales; il est représenté sur le plan départemental par l'A.D.A.S.E.A. (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles). Deux tâches essentielles sont dévolues à cet organisme: il informe individuellement ou collectivement les agriculteurs des diverses aides financières qu'ils peuvent recevoir; il aide les agriculteurs dans la constitution de leurs dossiers (fiche de migration rurale, plan de financement, étude des possibilités de rentabilité de l'exploitation). Après leur instruction, les dossiers sont remis au Ministère de l'Agriculture chargé de la décision.

L'A.D.A.S.E.A. a donc repris les fonctions du S.M.E.R, mais, outre les migrations rurales, elle a pour mission de "réaliser l'ensemble des actions sociales ou économiques pour l'aménagement des structures agricoles et de celles qui s'y rattachent"; c'est pourquoi elle s'occupe de l'indemnité viagère de départ, de la promotion sociale, des mutations d'exploitations, des mutations professionnelles, et de toute une série d'aides dont la plus récente est la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

Dans le cadre des migrations, l'A.D.A.S.E.A. emploie des techniciens, ou conseillers d'établissement, chargés de la mise en contact des propriétaires avec les futurs migrants et chargés d'apporter aides et conseils. C'est l'A.D.A.S.E.A. qui sélectionne les candidats à l'émigration selon des critères bien précis.

Les migrations rurales sont en effet régies par des textes réglementaires et le candidat-migrant doit rem -

plir certaines conditions s'il veut profiter des avantages prévus par la loi (1). S'il répond à ces conditions, il reçoit un certain nombre d'aides destinées à faciliter la mobilité des agriculteurs.

La loi d'orientation de 1960 a permis d'apporter une aide aux migrants qui, auparavant, n'avaient pas les moyens d'aller s'installer dans un autre département. Le Migrant reçoit des indemnités d'installation et a droit à des prêts qui couvrent tous les frais ou une partie importante des frais engagés (visite de l'exploitation, transport, déménagement, équipements et premiers travaux, acquisition du cheptel vif et mort selon les besoins réels de l'exploitation, acquisition des amendements et

---

1 - Les migrations doivent s'effectuer d'une zone de départ vers une zone d'accueil, la distance entre les deux devant être égale au moins à 50 kilomètres; les expropriés parcourant plus de 50 kilomètres peuvent quitter une zone d'accueil pour une autre zone d'accueil; le candidat doit être soit chef d'exploitation qui se réinstalle, soit aide familial, salarié agricole, artisan rural, salarié de profession para-agricole ou diplômé de l'enseignement supérieur agricole; le futur migrant doit justifier d'une compétence professionnelle (5 ans de pratique ou possession d'un brevet agricole suivi d'un an de pratique ou l'accomplissement d'un stage). Le Migrant doit s'installer dans une exploitation ayant une surface minimum définie par région agricole. Cette surface est variable, plus faible dans les régions les plus riches, elle est plus importante dans les régions les moins favorisées. Ainsi, en Limousin, l'exploitation doit être supérieure à 30 ha dans la Basse-Marche, zone de grandes exploitations, à 18-20 ha dans le Haut-Limousin, à 16 ha dans le Bas-Berry, à 22 ha dans la Marche, à 26 ha dans la Combraille bourbonnaise, à 34 ha sur le Plateau de Millevaches etc... Le candidat à la Migration rurale ne doit pas posséder une exploitation dans le département de départ et la durée du séjour dans le département d'accueil ne doit pas être inférieure à 5 ans. Enfin, le candidat doit présenter un programme économique sérieux en fonction de la ferme qui lui est proposée.

des engrais nécessaires à la remise en état des sols, acquisition d'un équipement ménager de base). Cette aide financière est constituée par plusieurs indemnités qui tiennent compte de la zone de départ puisqu'une somme plus ou moins importante est allouée aux Migrants venant s'établir en Limousin; si le Migrant vient d'un département "de première urgence" (départements bretons et certains départements normands par exemple), il reçoit [illegible]; s'il vient d'un département de seconde urgence" (Pays de Loire, Centre, ...) il ne touche que 3.000 Frs. De la même façon, on a classé les départements d'accueil: c'est ainsi que la Haute-Vienne est dans la "zone II", tandis que la Corrèze et la Creuse sont dans la zone IV, aussi, les indemnités perçues par un Migrant s'installant dans la Haute-Vienne sont-elles moins élevées que celles qu'obtient un Migrant arrivant en Corrèze ou en Creuse.

Le Migrant reçoit, entre autres aides financières, une indemnité de transport et d'installation dont le montant varie, à la fois, avec le classement de la zone d'accueil et avec la distance parcourue; ainsi, un agriculteur originaire de Bréhal dans la Manche a reçu 4.900 Frs en s'établissant dans le département de la Haute-Vienne pour une distance parcourue de 455 kilomètres, tandis qu'un Migrant venant d'Asq-Lille a reçu 5.500 Frs pour 600 kilomètres. Dans la zone II, dont fait partie la Haute-Vienne, les indemnités croissent de 300 Frs par tranche de 100 km jusqu'à une distance 500 km, de 600 Frs au-dessus. Dans la zone IV, dont font partie la Corrèze et la Creuse, l'indemnité varie selon l'éloignement entre le point de départ et le village d'accueil (1) dans des proportions non négligeables.

Ces aides financières vont de pair avec l'octroi de prêts (2) à long et à moyen termes.

---

1 - L'indemnité de transport et d'installation dans la zone IV

pour un parcours de	100 km	elle s'élève à	6.200 Frs
" "	200 km	" "	6.600 Frs
" "	300 km	" "	7.000 Frs
" "	400 Km	" "	7.400 Frs
" "	500 km	" "	7.800 Frs
" "	600 km	" "	8.300 Frs
" "	700 km	" "	8.800 Frs
" "	800 km	" "	9.300 Frs
	plus de 800 km	" "	9.800 Frs

2 - Ce sont des prêts bonifiés: le Crédit Agricole emprunte à la Banque de France à un taux de 9 à 10%, il prête aux Migrants à un taux inférieur, c'est l'Etat qui comble le déficit.

Les prêts à moyen terme sont destinés à permettre l'achat du cheptel vif et du matériel agricole; ce sont des prêts à 4% d'intérêt qui couvrent 80% de la valeur de l'achat, leur durée maximum est de 15 ans. Les prêts à long terme sont destinés aux achats fonciers, leur durée est de 30 ans, leur taux d'intérêt est de 4,5%; ils couvrent 80% de la valeur de l'acquisition à condition que la superficie n'excède pas 4 fois la surface minimum d'installation. D'autre part, ces prêts ne peuvent pas dépasser 150.000 Frs, pour une somme supérieure le taux d'intérêt est de 7%. Quelle que soit l'importance de l'aide financière, elle est toujours accompagnée d'une aide technique qui consiste en une prise en charge de deux ans par les conseils de gestion des organismes s'occupant des migrations.

Le Limousin a également offert des conditions d'accueil plus spécifiques; en effet, grâce au départ de nombreux jeunes agriculteurs limousins laissant la friche envahir les exploitations, cette région possédait de nombreuses fermes libres vers 1950 et rares étaient les candidats-exploitants (1), aussi, la loi de l'offre et de la demande a-t-elle joué en faveur des nouveaux arrivants ce que montre le tableau de la valeur locative mayenne des terres dans le département de la Creuse en 1950, date à laquelle ont commencé les migrations les plus fournies:

Terres labourables	Nord de la Creuse Centre Sud	3.500 Frs/ha 2.000 1.400
Prairies	Nord de la Creuse Centre Sud	5.000 5.000 2.500
Landes et friches	ensemble de la Creuse	500

1 - En 1960, à Champsac, dans le département de la Haute-Vienne, un pharmacien a pu acheter une ferme, dont la majeure partie était en friche, pour y installer un verger de pommiers, sans que les cultivateurs élèvent la moindre protestation, ce qui ne serait plus le cas aujourd'hui car les agriculteurs recherchent des terres libres pour les acheter.

Si la totalité du Limousin était une région de terres peu onéreuses, tous les secteurs n'ont pas, pour diverses raisons, reçu un grand nombre de Migrants.

- La répartition des Migrants en Limousin (1).

Les Migrants sont très inégalement répartis à l'intérieur du Limousin; ainsi, on peut opposer le canton de La Courtine qui n'a reçu aucun Migrant aux cantons de Rochechouart et de Saint-Junien qui en ont accueilli 53et 63.

En fait, les Migrants se sont installés à l'intérieur d'un croissant allant de Boussac au Nord-Est au canton de Lubersac au Sud. Dans cet ensemble, les cantons de Saint-Junien, Rochechouart, Oradour-sur-Vayres et Aixe-sur-Vienne se détachent nettement et ils regroupent environ 15% des Migrants établis en Limousin. Pourtant, dans ces quatre cantons, trois communes n'ont pas reçu de Migrants: Saillat (2), Sainte-Marie-de-Vaux et Saint-Yrieix-sous-Aixe.

Les vingt-cinq autres communes ont enregistré, en moyenne, l'arrivée de 8,3 familles;toutefois, le nombre d'installations semble varier avec la taille du territoire communal; ainsi, Rochechouart et Saint-Junien ont accueilli 27 et 17 familles pour un territoire communal de plus de 5.000 ha; Saint-Auvent, Oradour-sur-Glane et Cognac-le-Froid ont reçu respectivement 16,13 et 12 Migrants pour un finage atteignant au moins 3.000 ha; par contre, Saint-Cyr n'a accueilli que 4 Migrants, mais ne couvre que 2.000 ha, Bosmie ne compte qu'un Migrant, mais ne dispose que de 771 ha.

Ces familles sont, pour la plupart, originaires de l'Ouest (3): 46 sur 53 dans le canton de Rochechouart, 62 sur 63 dans le canton de Saint-Junien et 41 sur 45 dans le canton d'Aixe-sur-Vienne. Conservant fréquemment

---

1 - Carte n°12.

2 - Commune au finage réduit, Saillat est, de plus, un centre industriel avec les papeteries Aussedat-Rey ce qui permet l'existence d'exploitations à temps partiel dirigées par des ouvriers-paysans.

3 - De véritables "petites colonies de peuplement" existent parfois; elles se constituent de la façon suivante: une fois installé, le Migrant essaie de faire venir ses frères, ou ses cousins, et pour cela il recherche des terres libres.
Carte n°11.

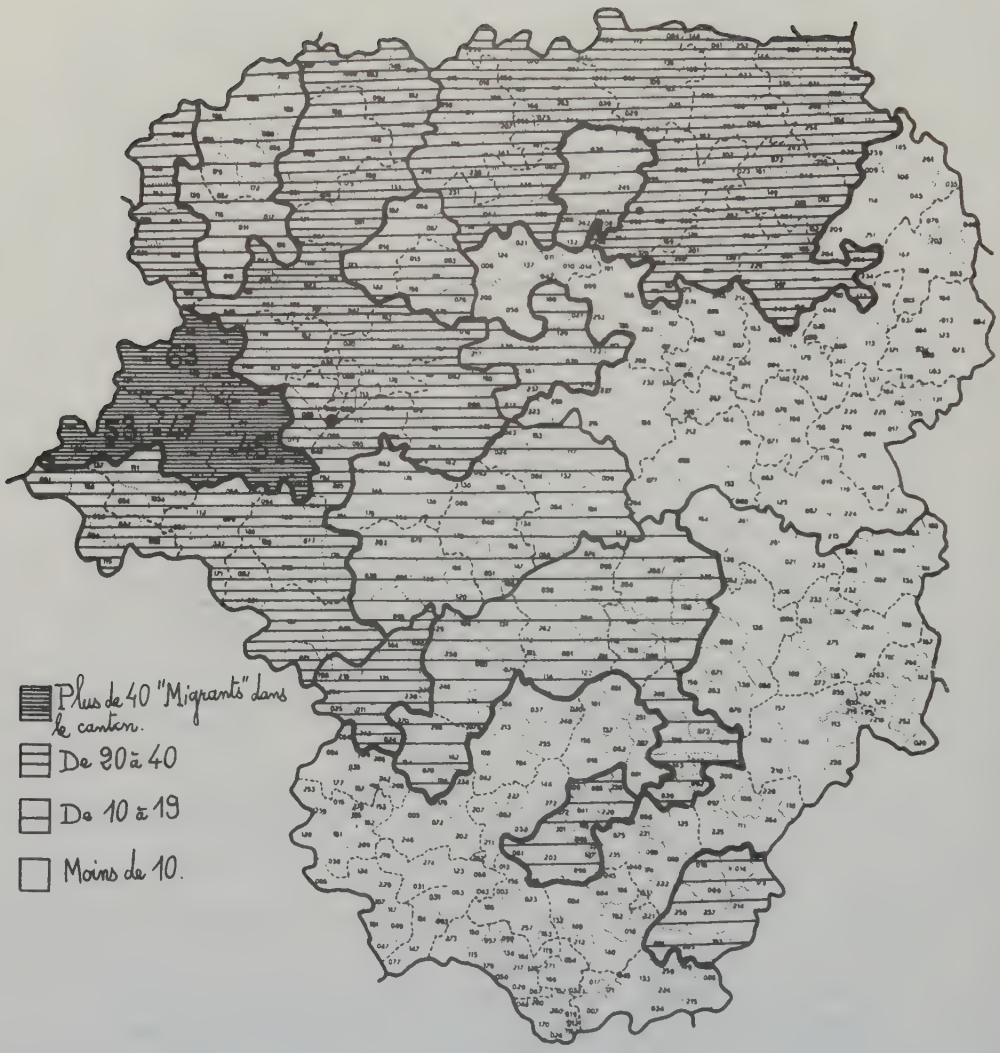

- Carte n° 12 : Les "Migrants", leur répartition en Limousin -

0 30 Km.

74 Bis

le comportement démographique de leurs départements d'origine, ces familles constituent un apport non négligeable pour la population locale; ainsi, Saint-Bazile en recevant huit familles a reçu l'équivalent du 1/6 de sa population en I968.

Ces cantons, comme tous ceux qui ont accueilli au moins vingt familles de Migrants, sont situés dans la zone la moins élevée des plateaux marchois et limousins; ce sont des zones favorables aux labours et aux prairies où les terres ont pu être facilement remises en état, malgré le caractère d'abandon dans lequel elles se trouvaient souvent avant l'arrivée des Migrants. Ces cantons sont également situés à faible distance des villes des plateaux de la Vienne moyenne, Limoges, Saint-Junien ou Saint-Léonard, qui constituent des débouchés pour la production laitière que les Normands et les Bretons ont développée en Limousin.

Au fur et à mesure que l'altitude croît, que le relief devient plus tourmenté, que le climat devient plus rigoureux, le nombre des Migrants diminue, aussi en rencontre-t-on peu dans les communes situées au-dessus de 500 mètres et, bien souvent, le nombre moyen de Migrants par commune tombe au-dessous de l'unité dans les cantons de la Montagne limousine, des Plateaux du Sud-Est, de la Xaintrie ou de la Marche = 0,5 dans le canton de Sornac, 0,7 dans le canton de Meymac, 0,4 dans le canton de Lapleau, par exemple.

Mais, on retrouve aussi des chiffres très bas dans le Bassin de Brive; là, les exploitations libres sont rares et la population agricole nombreuse. Enfin, les cantons occidentaux de la Basse-Marche ont peu attiré les Migrants, ce qui s'explique par la rareté des fermes libres dans le domaine de l'élevage du mouton de plein air où les propriétaires fonciers non agriculteurs font mettre en valeur leurs terres par des "salariés intéressés" ou par des sociétés d'exploitation. Il semble que le tableau actuel de la répartition des Migrants à l'intérieur du Limousin ne doive pas évoluer dans un avenir proche parce que ces migrations sont de moins en moins nombreuses.

- <u>L'évolution de l'arrivée des Migrants en Limousin</u>.

Les migrations vers le Limousin sont un phénomène moribond (1) et que l'on peut presque qualifier d'historique.

---

1 - Renard J.: Les migrations rurales des Vendéens dans le Sud-Ouest: un phénomène moribond. Norois. Avril - Juin I969 - Fig n°8.
Ch.Toujas-Pinède: une émigration de survivance: les Vendéens en Aquitaine. R.G.P.S.O. Tome XXXI - Décembre I960 - pages 399-423.

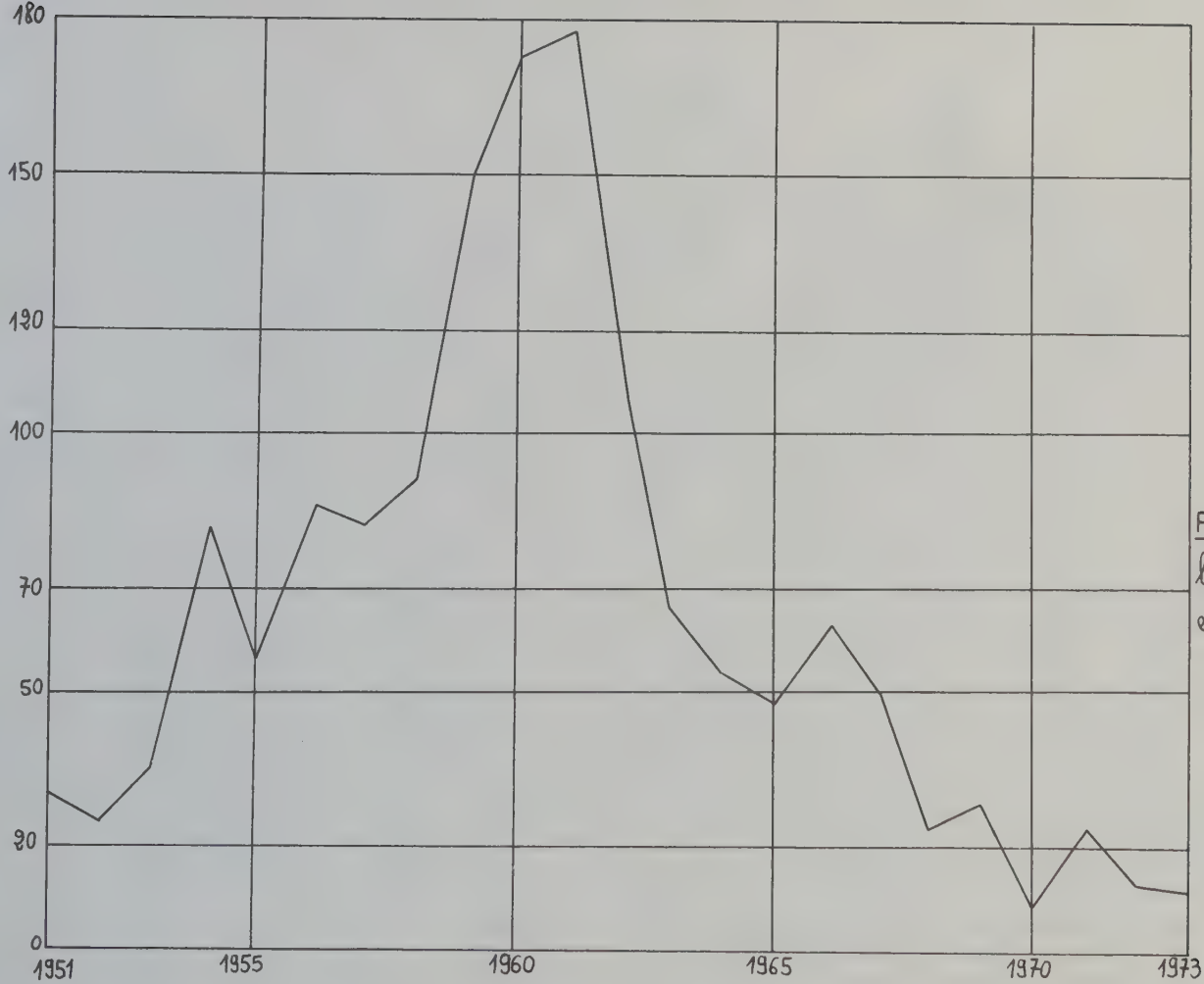

Fig n° 8: L'évolution de l'arrivée des Migrants en Limousin.

75 Bis

Alors que dès I954, le Limousin accueillait en un an 84 familles, 173 en I960 et 178 en I96I, il n'en a reçu que 13 en I972. Il y a donc un ralentissement très net des migrations depuis I963, ce qui correspond à la raréfaction des terres libres en Limousin; en effet, alors que dans la décennie I950-I960 les agriculteurs limousins semblaient se désintéresser de l'agriculture locale, on assiste aujourd'hui à une grande activité de la part des jeunes qui cherchent à agrandir leurs exploitations. D'autre part, du fait de l'arrivée des Migrants et de cette attitude des jeunes agriculteurs limousins, une concurrence est née et les prix de la terre sont en hausse sensible, la spéculation foncière a découlé de l'augmentation de la demande (1). Mais, malgré ce tarissement de l'immigration agricole, le rôle des Migrants sur la vie des campagnes limousines est loin d'être négligeable, comme d'ailleurs celui des agriculteurs étrangers.

---

1 - Dans les cantons où les Migrants se sont installés nombreux, le prix de la terre a très sensiblement augmenté:

	Prairies naturelles en		Terres labourables en	
	I962	I970	I962	I970
Cantons de Saint-Junien, Rochechouart, Oradour-sur-Vayres	3500F/Ha	5000F/Ha	2700F/Ha	5500F/Ha

Actuellement, certaines terres se vendent 10.000 Frs l'ha dans le canton de Rochechouart et une exploitation de 25 ha a été vendue au prix de 285.000 Frs en I975 dans le canton d'Oradour-sur-Vayres. Les prix moyens dans la Haute-Vienne varient entre 6.500 Frs et 7.500 Frs.

5 - Les étrangers dans l'Agriculture limousine.

Quelques familles d'agriculteurs étrangers sont installées en Limousin: 130 dans la Haute-Vienne, 132 en Creuse et 128 en Corrèze. Ces chiffres peuvent paraître bien faibles, toutefois, le rôle de ces étrangers est parfois localement très important (1).

Ces agriculteurs étrangers ne constituent pas un bloc homogène, c'est ainsi que l'on peut distinguer, d'une part ceux qui sont originaires de pays peu évolués sur le plan des techniques agricoles, d'autre part, ceux qui viennent de pays à l'agriculture moderne. De même, on peut distinguer des agriculteurs qui ont fui leur pays d'origine, où ils n'étaient pas obligatoirement agriculteurs, et ceux qui sont venus s'établir en Limousin, en dehors de toute contrainte politique, pour travailler dans le secteur agricole.

Le département de la Haute-Vienne nous fournit un bon exemple de ces divers cas. En effet, sur les 130 étrangers (2) établis dans des fermes et que nous avons recensés, on relève les nationalités suivantes:

Polonais	Neerlandais	Italiens	Belges	Espagnols	Allemands	Suisses	Yougoslaves	Danois	Portugais	Hongrois
33	31	23	16	12	6	5	1	1	1	1

Les Suisses, les Belges, les Allemands et surtout les Néerlandais, venant de pays techniquement évolués, ont pu apporter leurs connaissances et aider à la modernisation de l'agriculture limousine, mais, par contre, les Espagnols et les Italiens ont été chassés, soit par la misère, soit pour des raisons politiques; ils n'ont pas plus, et parfois moins, de connaissances techniques que le paysan limousin.

Il en va de même pour les Polonais qui, d'ailleurs,

---

1 - Nous y reviendrons dans l'étude de la vie agricole de la Montagne limousine: 2° partie.

2 - Selon l'I.N.S.E.E., il n'y aurait que 204 agriculteurs étrangers établis en Limousin; ils ne représentent que 0,94% de tous les agriculteurs étrangers installés en France (25,6% dans la région de programme Languedoc-Rousillon, 15,9% dans le Midi-Pyrénées, 14% en Aquitaine 12% en Provence-Côte d'Azur, 4,8% en Picardie etc... Les deux-tiers des agriculteurs étrangers sont donc installés dans la France méridionale).

n'ont pas été obligatoirement attirés par l'agriculture à leur arrivée en France; ainsi, 7 Polonais ont été mineurs dans le Nord et le Pas-de-Calais avant d'être agriculteurs, 3 furent ouvriers d'usine. Ces Polonais ont une formation agricole "acquise sur le tas"; c'est ainsi que 16 d'entre eux ont été ouvriers agricoles dans diverses régions françaises avant de s'installer dans le département de la Haute-Vienne. Ce sont donc des raisons économiques qui ont poussé ces immigrants à venir en France et c'est le hasard des offres qui en a fait, bien souvent, des agriculteurs; en effet, il n'est pas rare, parmi eux, de rencontrer un homme qui a été domestique agricole à son arrivée en France, puis ouvrier d'usine, puis à nouveau domestique agricole et qui, enfin, est devenu fermier ou métayer à son arrivée en Haute-Vienne. Voilà des agriculteurs qui ont, par conséquent, accédé à la direction d'une exploitation à un âge avancé, sans formation professionnelle d'un niveau élevé et souvent sans moyens financiers. Ils n'ont donc pas pu faire progresser l'agriculture limousine, ce que les Hollandais ont pu faire.

Les étrangers qui se destinent uniquement à l'agriculture se sont, pour la plupart, installés en Limousin après la seconde guerre mondiale; leur immigration est contrôlée par l'Office National de l'Immigration créé à cette époque. L'O.N.I. eut, entre autres tâches, celle de recruter des hommes jeunes et possédant une bonne formation technique dans leur branche d'activité: les Néerlandais étaient dans ce cas. Mais, seulement 13 des Hollandais, établis dans la Haute-Vienne, sont venus directement en Limousin; pour les autres, il y a eu plusieurs installations successives. C'est le cas de ce fermier de Saint-Sulpice-les-Feuilles qui est entré en France en 1950; il fut pendant deux ans salarié agricole dans le département de la Vienne, puis vacher dans l'Eure de 1952 à 1954, enfin salarié agricole dans la Vienne de 1954 à 1956, date à laquelle il afferma une exploitation dans la Haute-Vienne.

L'arrivée directe (1) a été fréquente autour de 1955; dans ce cas, la demande d'installation est faite alors que l'agriculteur est encore dans son pays natal.

Ces agriculteurs recrutés par les soins de l'O.N.I. sont très jeunes lorsqu'ils s'installent (30 ans pour un Hollandais établi à Beaune-les-Mines depuis 1960, 21 ans pour un autre Hollandais installé à Ambazac...), ils ont également une connaissance approfondie de leur métier (22 Néerlandais possèdent un diplôme agricole obtenu aux Pays-Bas après des études de 2 à 4 ans) (2). Tous ces jeunes

---

1 - Dans ce cas, l'agriculteur a quitté son pays pour s'installer directement à la tête d'une exploitation préalablement choisie.

2 - Un exemple, mais qui n'est pas un cas particulier: Cornélius Van R... a reçu pendant quatre ans une formation portant sur l'agriculture et l'élevage, puis, après deux ans d'études, il a obtenu un diplôme d'horticulture et il possède aussi un diplôme de vacher.

agriculteurs ont quitté leur pays parce qu'ils ne pouvaient pas trouver de fermes sur place; comme pour les Migrants d'origine française, c'est la surpopulation en milieu rural qui a poussé ces Néerlandais à s'expatrier. Toutefois, le nombre d'agriculteurs étrangers est beaucoup moins important que celui des Migrants; de plus, comme dans le cas des Migrants, et pour les mêmes raisons, nous assistons à une régression du nombre des arrivées. Mais, les uns et les autres ont exercé une forte influence sur l'agriculture locale.

6 - L'influence des Migrants et des agriculteurs étrangers évolués sur la vie rurale limousine.

L'arrivée des Migrants a eu un certain nombre de conséquences, et, en premier lieu, elle a stimulé l'agriculture locale. En effet, jusqu'en 1950-60, nous le savons, les agriculteurs limousins pratiquaient, sans grand profit une polyculture associée à l'élevage dans des exploitations familiales; ils utilisaient des méthodes routinières sans chercher à augmenter "l'héritage", le patrimoine foncier. Ce genre de vie était favorisé par la cohabitation entre deux et parfois trois générations; le chef d'exploitation dirigeait sa ferme jusqu'à sa mort et son héritier était, dans la plupart des cas, un homme âgé. Les Migrants, jeunes en grande majorité, sont venus sans leurs parents et personne ne pouvait freiner leur dynamisme.

Ces Migrants ont été, en général, accueilli fraîchement dans les campagnes limousines, ils ont été observés, critiqués parce qu'ils voulaient tout changer (1); on a pu se moquer d'eux lorsqu'ils essuyaient un échec. Il y eut donc au départ un certain fossé entre les Migrants, français ou étrangers, et les agriculteurs locaux, puis, peu à peu, ce fossé s'est comblé.

En effet, les Migrants ont, pour la plupart, remis en état des fermes dont personne ne voulait, ils les ont agrandies, modernisées et ils ont réussi (2); les agriculteurs limousins se sont alors intéressés à leurs méthodes de travail, à leurs genres de vie et ils les ont imités.

---

1 - On leur a, en particulier, reproché de pratiquer l'élevage en plein air et on considérait que laisser des vaches dans les prés lorsque la neige recouvrait le sol était une forme de cruauté.

2 - Quelques échecs ont été cependant enregistrés et des Migrants sont partis au bout de 5 ans de présence obligatoire en Limousin; d'autres sont restés mais mènent une vie difficile.

Ainsi, les Migrants ont souvent joué un rôle d'initiateurs en poussant les paysans limousins à abandonner des méthodes routinières et à sortir de leur individualisme; ils ne sont pas les seuls responsables de cette évolution mais ils y ont largement contribué.

L'influence des Migrants sur la vie agricole s'est manifestée au niveau de la taille des exploitations; ils ont donné aux Limousins l'habitude d'agrandir leurs fermes, soit en achetant, soit en louant des terres libérées par le départ à la retraite des vieux agriculteurs. De plus, ils ne sont pas attachés à une ferme, ni par des liens sentimentaux, ni par la présence de parents ou grands-parents, aussi n'hésitent-ils pas à changer de ferme, en achetant une exploitation plus grande; toutefois, le plus souvent, ils louent des parcelles libres voisines de leurs fermes, de là vient l'essor du faire-valoir mixte (1). Ces pratiques sont, sans aucun doute, l'une des causes de la raréfaction des exploitations libres et en conséquence de la diminution du nombre d'agriculteurs immigrant en Limousin.

Les Migrants ont également joué un rôle d'initiateurs dans l'aménagement des fermes; ils ont agrandi la S.A.U. en défrichant; ils n'hésitent pas à faire appel au bulldozer pour arracher les haies et agrandir ainsi la taille des parcelles, ou pour arracher les châtaigneraies vétustes. Nous avons pu constater ces transformations dans de nombreuses fermes; ainsi, au Vigen, un agriculteur d'origine bretonne a diminué le pourcentage des pentes, il a comblé des fonds marécageux, drainé, de sorte que les prairies temporaires peuvent entretenir un troupeau ovin de grande qualité puisque, chaque année, il fournit en moyenne 14 agneaux à l'hectare.

Tous ces travaux d'aménagement nécessitent des capitaux importants; certes les diverses primes ont beaucoup aidé les Migrants; de plus,parce qu'ils se sont instal-

---

1 - Cette évolution n'est pas spécifiquement limousine; les exploitations de propriétaires fermiers ou de fermiers louant des terres de plusieurs propriétaires, existent depuis longtemps dans les pays de fermage (Vexin normand ou Hurepoix par exemple) ainsi que dans les régions pauvres comme le Massif Central. Les Migrants n'ont donc pas été des novateurs, mais ils ont permis le développement rapide de ces pratiques en Limousin.

lés sur des surfaces relativement grandes (1), à cause de la clause de la surface minimum imposée, leurs investissements pouvaient être rentables et s'amortir. Le paysan limousin, d'un naturel méfiant et peu entreprenant a, au contact de ces nouveaux-venus qui n'hésitent pas à s'endetter, pris l'habitude d'emprunter au Crédit Agricole car il s'est aperçu que son exploitation ne pouvait pas devenir rentable sans aménagement et sans matériel; il a été conduit à tenir une comptabilité, à gérer rationellement son domaine. Ce sont les jeunes agriculteurs qui imitent volontiers les Migrants, les plus âgés sont plus conservateurs.

Les Migrants ont aussi habitué les agriculteurs limousins à passer d'une production à une autre selon les besoins du marché; originaires, en majorité, de départements où l'élevage laitier est roi, ils sont tout naturellement producteurs de lait et leur présence a permis la création ou les progrès de plusieurs laiteries (Negobeureuf à Busseau-sur-Creuse, les Fayes à Isle près de Limoges etc...). Mais, ils ne sont plus tous producteurs de lait, ils peuvent élever des bovins ou des moutons pour la production de viande même s'ils "n'avaient jamais vu un mouton avant de s'établir en Limousin", comme nous le rappelait un Migrant installé au Vigen. A nos recherches pour expliquer ces facilités d'adaptation, l'un de ces agriculteurs a répondu que la J.A.C. (Jeunesse Agricole Catholique) lui "avait appris à apprendre"; en effet, le Migrant, catholique pratiquant, a souvent été formé par ce mouvement de jeunes agriculteurs, il a ainsi acquis des méthodes de travail et la faculté de se perfectionner, ce qui a manqué au cultivateur limousin souvent insuffisamment formé, même sur le plan général.

---

1 - Taille des exploitations des Migrants en Creuse (d'après N.Rodier: Les agriculteurs Migrants en Creuse. Sous la direction de G.Bouet U.E.R. des lettres et des Sciences humaines de Limoges. 1973)

Taille des exploitations des Migrants en % du nombre	Taille des exploitations des Creusois en % du nombre
— 20 ha 7,2	52,3
de 20 à 30 18	20,5
de 30 à 50 48,5	18,5
50 ha et plus 26,3	8,7

Qu'il soit producteur de lait, ou de viande, le Migrant, le plus souvent, est spécialisé. A son arrivée en Limousin, il a rencontré des agriculteurs qui pratiquaient à la fois la polyculture et le poly-élevage; très vite, il a montré qu'il était préférable d'être spécialisé dans une seule production et, progressivement sa propre exploitation est passée du stade de la polyculture à celui de la spécialisation, ce que montre l'exemple d'un agriculteur établi à Lizières (Creuse):

Evolution de l'utilisation du sol dans l'exploitation d'un Migrant

	I960	I965	I967	I972
Blé	7 ha	5,5 ha	5 ha	6 ha
Orge	5	6	4	0
Avoine	5	0	3	2
Pommes de terre	1,2	0	0	0
Superficies fourragères				
Betteraves	1	3	3	0
Maïs	0	0	0	6
Prairies temporaires	15	18	24	26
Prairies permanentes	17,8	27,5	26	20
Total	52 ha	60 ha	60 ha	60 ha

Progressivement, tout en ayant augmenté la S.A.U., ce Migrant a abandonné la polyculture pour se consacrer à la production d'une herbe de qualité grâce aux prairies temporaires, et d'une riche nourriture grâce au maïs.

Mais les bâtiments eux-mêmes ont été améliorés; les étables traditionnelles au sol en terre battue, ont été transformées, bétonnées. La plupart des fermes ont des trayeuses électriques et des tanks réfrigérés, certaines possèdent même une salle de traite; le cheptel mort est très moderne; ce sont souvent les Migrants qui, les premiers, ont utilisé l'ensilage. Tout ceci leur permet d'avoir une production plus grande; ainsi, dans la ferme de Lizières, la production est passée de 49.820 litres de lait en I963 à 142.800 litres en I972.

Aujourd'hui, on ne critique plus les Migrants, on les admet au sein des communautés villageoises où ils participent aux veillées; en s'intégrant au monde agricole de cette contrée, ils ont largement contribué à l'évolution des mentalités. Tous les jeunes agriculteurs travaillent en vue d'un profit, le travail de la terre n'est plus considéré seulement comme un moyen de survivre, mais comme une source de revenus substantiels. Les cultivateurs cherchent à organiser leur journée de travail, ils

désirent prendre des vacances; dans ces campagnes peu croyantes, en dehors de la période des gros travaux, le Dimanche devient un jour de repos; on ne va pas à la messe comme les Migrants, mais le Dimanche après-midi est devenu un temps de vie familiale ou une occasion de sorties. On n'hésite plus, surtout si l'on appartient à un groupement de vulgarisation agricole, à participer à des voyages organisés qui sont à la fois un moment de détente et un moyen d'information. A la suite des Migrants, on s'intéresse à la coopération à laquelle ces derniers ont donné une impulsion nouvelle en étant les adhérents les plus fidèles et les plus intéressés.

Les Migrants n'ont cependant pas tout créé, mais ils ont été bien souvent des exemples; ils ont montré que des agriculteurs pouvaient, à certaines conditions, obtenir de bons résultats en Limousin; ils ont accéléré la spécialisation de cette région. Ils ont été largement suivis par les jeunes limousins, hélas trop peu nombreux.

7 -L'âge des agriculteurs limousins.

En Limousin ,le Chef d'exploitation moyen a 52 ans et 6 mois et 36,5% seulement des agriculteurs ont moins de 50 ans en Corrèze, 37,6% en Creuse et 39,8% en Haute-Vienne.[1] Toutefois, on assiste actuellement à un rajeunissement des exploitants, au fur et à mesure que disparaissent les petites exploitations tenues par de vieux agriculteurs et que se développe le rôle de l'I.V.D. C'est pourquoi, de I955 à I970, on a pu remarquer l'augmentation très sensible de la proportion des chefs d'exploitations de 35 à 44 ans, et la diminution de celle des exploitants de plus de 65 ans.

L'âge des Chefs d'Exploitation (2)

Classe d'âge	I955	I967	I970
moins de 25 ans	0,5	0,4	0,8
de 25 à 34 ans	6,7	5,8	6,I
de 35 à 44 ans	12,6	19,9	21,8
de 45 à 54 ans	30,1	21,2	26,0
de 55 à 64 ans	25,4	31,9	27,5
65 ans et plus	24,7	20,8	17,8
	100 %	100 %	100 %

1 - Par contre 52,3% des agriculteurs ont moins de 50 ans dans le département de l'Aisne.

2 - D'après Recensement Général de l'Agriculture en I970; Résultats généraux. Publication citée.

Le Limousin n'en reste pas moins une région d'agriculteurs âgés, ce qui s'explique en partie par le grand nombre des exploitations de petite taille; en effet, on remarque que, en règle générale, les jeunes exploitants disposent de superficies plus vastes que les agriculteurs âgés (1), c'est que les jeunes n'hésitent pas à défricher, à s'endetter pour agrandir leurs domaines, ce que n'osent plus faire, et ne veulent pas faire, les exploitants âgés. Il faut dire que si l'âge est responsable de la présence ou de l'absence de dynamisme ou de routine, il intervient aussi au niveau des mentalités: les agriculteurs les plus âgés ne recherchaient pas, comme les jeunes agriculteurs, avant tout le profit, ils se contentaient d'assurer leur propre survie alors que les agriculteurs actuels veulent créer une véritable entreprise agricole capable de fournir aux travailleurs un niveau de vie comparable à celui des citadins et de se maintenir dans l'avenir.

C'est cette recherche de la survie qui maintient en exercice les vieux exploitants dans des fermes de petite taille mais aussi dans de grandes exploitations; en effet, les agriculteurs estiment que les mesures prises pour leur assurer une retraite sont insuffisantes, aussi préfèrent-ils continuer à travailler, même si leurs moyens physiques ne leur permettent plus de mettre en valeur la totalité de leurs terres. C'est le cas par exemple sur le Plateau de Millevaches, sensu stricto, au-dessus de la courbe des 800 mètres, où 21 exploitations ont un caractère très extensif; les exploitants âgés (moyenne d'âge 63 ans pour 18 d'entre elles) diminuent de plus en plus leur production, aussi plus de 75% de la superficie des exploitations sont-ils en landes et en friches que l'on boise peu à peu et, par conséquent, des terres et des prés sont, peu à peu, retirés de la S.A.U. C'est très net dans les communes de Bonnefond et Pérols-sur-Vézère par exemple.

Ce maintien à la tête de l'exploitation d'une personne âgée est lourd de conséquence; en effet, voyant qu'il ne pourra pas diriger la ferme avant d'avoir

---

1 -

Age	SAU moyenne (ha)	Répartition des exploitants
- 25 ans	27,8	1,2 %
25-34 ans	29,5	8,8
35-44 ans	25,6	27,6
45-54 ans	22,1	28,4
55-64 ans	16,7	22,7
65 ans et plus	12,8	11,3

atteint un âge avancé, le fils préfère quitter la terre, ou bien, s'il reste, il sera trop âgé lorsqu'il deviendra chef d'exploitation pour être dynamique. C'est l'une des raisons qui expliquent le conflit de générations existant dans les fermes limousines; ce conflit est une cause du départ des jeunes et de l'absence de successeur à la mort du vieil exploitant, même lorsque la S.A.U. de l'exploitation est importante.

L'âge des exploitants pèse donc lourdement sur l'avenir de la population agricole qui, nous l'avons vu, diminuera encore fortement (1) dans les années à venir; cet âge a aussi une grande influence sur l'activité à l'intérieur de l'exploitation et, donc, sur les revenus. Il règne un très grand pessimisme en Limousin mais ce sentiment nous semble devoir être tempéré par l'exemple des "Migrants" et par l'attitude des jeunes Limousins.

En résumé, la population agricole limousine semble être hétérogène; les doubles ou multi-actifs, les Migrants et les agriculteurs étrangers ne constituent qu'une minorité, mais, leur influence a pu être très grande dans l'évolution du portrait du paysan limousin que nous allons essayer de tracer.

8 - Le portrait du paysan limousin.

Il est bien téméraire de vouloir tracer le portrait du paysan limousin parce que, depuis la seconde guerre mondiale, les transformations de la vie agricole sont si importantes que nous voyons arriver des agriculteurs à tous les stades de l'évolution des campagnes limousines, et pour illustrer cette affirmation nous allons prendre quelques exemples.

- Le premier est celui du propriétaire de la petite exploitation traditionnelle, type très répandu. L'exploitant est, en règle générale, âgé de plus de 55 ans, il n'a pas reçu de formation en dehors de l'apprentissage dans la ferme familiale, il perpétue de vieilles habitudes (2) et ne cherche pas à s'adapter aux techniques nouvelles. Il ne produit que ce qui lui est indispensable pour vivre, c'est pourquoi, le plus souvent, il pratique un polyélevage avec un ou deux porcs pour l'autoconsommation; cette recherche de l'auto-satisfaction de ses besoins lui impose une foule de petites tâches qui alourdissent son emploi du temps. La vente, à la foire ou à l'étable, de trois ou quatre veaux, souvent de très grande qualité, ou

---

1 - De I970 à I974, le nombre des enfants donnant droit à des prestations familiales, à l'intérieur de la population agricole, a diminué de 37% dans le département de la Haute-Vienne.

2 - On ne sème pas l'avoine à la nouvelle lune, on ne plante pas les pommes de terre à la nouvelle lune Etc...

de quelques agneaux, fournit les seules ressources financières de l'exploitation familiale, sans main-d'oeuvre extérieure, même au moment des grands travaux. L'âge aidant, les activités se réduisent; aussi l'exploitation est-elle, peu à peu, boisée ou envahie par la friche. Finalement, l'exploitant et sa femme vivotent; ils ont à faire face à de nombreux problèmes et se contentent d'attendre la retraite. On trouve ce cas dans tous les villages du Limousin.

Bien différent est ce jeune hollandais établi au hameau de l'Oussine dans la commune de Saint-Merd-les-[illegible] (Corrèze). Né de parents [illegible] lorsqu'il est devenu exploitant en 1970, disposant de 90 hectares, il a transformé le paysage rural en défrichant les bruyères et en créant une exploitation aux vastes parcelles (l'une a 14 ha) dont les clôtures [illegible] pour permettre le pâturage progressif de la prairie temporaire. Il élève en plein air intégral, un troupeau de vaches, inscrites au Herd-Book limousin, pour la production de "veaux d'Italie", vendus à 8 ou 9 mois, par l'intermédiaire d'un groupement de producteurs. De plus, il appartient à une C.U.M.A.(1), ce qui lui permet d'utiliser le matériel qu'il n'aurait pas pu acheter. Enfin, il possède une solide formation agricole, acquise en partie en Hollande, mais aussi en France où il a obtenu un brevet d'apprentissage agricole et divers diplômes à la suite de stages effectués dans des écoles d'agriculture.

Plus dynamique encore est un Migrant de l'Oise qui, par location et achats, exploite 123 ha au Sud-Est de Limoges. Après avoir fait ses études dans un collège agricole, il s'est installé en Limousin en 1960; pendant 10 ans, il a pratiqué l'élevage laitier, puis, il a abandonné par souci de rentabilité, la production du lait pour l'élevage bovin pour la viande, l'élevage ovin et l'élevage de chevaux. Mais, parce que ses terres sont proches de Limoges, il a aménagé et empoissonné deux étangs destinés aux loisirs des citadins et, depuis 1969, il a organisé des loisirs équestres pour les habitants de Limoges mais aussi pour les touristes. La vie agricole n'est donc pas, pour cet exploitant, quelque chose de statique, mais une recherche continuelle pour obtenir, selon ses dires, les mêmes possibilités d'amélioration de niveau de vie, de loisirs et de vacances que les citadins.

Ce dynamisme, nous le retrouvons chez l'exploitant limousin qui abandonne ou améliore les anciennes méthodes de culture et d'élevage et qui, ou bien agrandit son exploitation par location ou achat, ou bien ajoute à un

---

1 - Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

élevage un secteur spéculatif comme la culture du tabac, de fraisiers etc... En fait, dans ce type, nous avons des agriculteurs disposant parfois d'exploitations de plus de 100 hectares et des exploitants n'ayant que des fermes de taille moyenne, mais, comme les campagnes limousines sont en pleine évolution, nous avons tous les stades depuis l'exploitant qui commence sa reconversion jusqu'à l'entrepreneur agricole qui gère une exploitation moderne.

Malgré ces nuances, voire ces différences que l'on peut rencontrer, il est possible de tenter de faire le portrait du paysan limousin, mais un portrait qui n'est pas figé.

Le paysan limousin vivant misérablement des produits de sa ferme, voilà une image traditionnelle qui s'efface peu à peu. Aujourd'hui, le cultivateur produisant de tout, céréales, plantes sarclées etc..., tend à céder la place à l'éleveur, mais, la taille réduite de certaines exploitations l'oblige encore souvent à pratiquer la poly-culture pour l'indispensable auto-consommation. Mais, qu'il soit encore polyculteur ou qu'il soit très spécialisé, le paysan limousin est un éleveur-né; plein de jugement, de sens pratique, il aime son métier. Il est capable de passer des nuits blanches pendant les périodes de vêlage ou d'agnelage, il n'a pas son pareil dans la présentation de "son" bétail; avec quel sérieux, avec quel "amour", il dose les rations de chaque animal dans l'étable, il brosse les robes à l'arrivée à la foire. Cet amour du métier s'accompagne de ce qu'il appelle "son tour de main", un véritable instinct qui lui permet d'obtenir du bétail d'une rare qualité, et à cela, le Limousin ajoute une grande ténacité.

Face à ces qualités, on a cependant l'habitude de reprocher au paysan limousin deux défauts importants: on accuse son esprit routinier, on le taxe d'individualisme. En fait, il est assez facile d'expliquer ces deux traits de caractère. En effet, le caractère routinier est le résultat d'une absence de véritable formation professionnelle; nous ne voulons pas dire que le paysan limousin ne connaît pas le métier qu'il aime, car il l'a appris dans la ferme paternelle, mais, très souvent, il n'a reçu aucun enseignement (1): de sorte que son niveau de formation

---

1 - Niveau de formation des chefs d'exploitation de la Haute-Vienne d'après la D.D.A. de la Haute-Vienne (1967)

Niveau de formation	Type de formation	
	Générale	Agricole
Supérieure	0,8 %	0,4 %
Secondaire	4,7	1,0
Primaire	50,8	4,9
Nulle et incomplète	43,7	93,7

professionnelle est peu élevé. La région limousine a cependant des lycées et des collèges agricoles, mais tous les fils d'agriculteurs ne les fréquentent pas et le R.G.A. 1970 a pu indiquer que seulement 471 filles et garçons avaient suivi un enseignement technique agricole dans le département de la Haute-Vienne pendant l'année scolaire 1969-1970. Beaucoup de jeunes préfèrent suivre les cours de l'enseignement général secondaire; il faut reconnaître que, très souvent, les parents, notamment les mères de famille, encouragent leurs enfants dans cette voie pour qu'ils aient un métier qui leur permettra de quitter l'agriculture et on a pu dire, par exemple, que "le Plateau de Millevaches, après 1914, est devenu une Corse intérieure, fournissant à la capitale et aux grandes villes de province de nombreux fonctionnaires" (1). De plus, de nombreux élèves des lycées agricoles ne prennent jamais la direction d'une exploitation, mais ils exercent des professions para-agricoles. Le Limousin dispose aussi de centres de formation professionnelle et de promotion agricole; les Chambres d'Agriculture et les D.D.A. essaient aussi d'améliorer la formation professionnelle des agriculteurs; c'est ainsi que des Groupements de Vulgarisation Agricole (G.V.A.) sont nés, ils organisent des voyages d'études, des essais de culture etc... mais leurs efforts sont encore insuffisants parce que les G.V.A. ne réunissent pas suffisamment d'adhérents et parce que les techniciens de ces organismes ne sont pas assez nombreux. Cette formation insuffisante est ressentie par les agriculteurs; c'est ainsi qu'à la suite d'un sondage organisé auprès de 1.000 agriculteurs creusois par le S.U.A.D. (2), on voit que 75% des chefs d'exploitation désirent des réunions d'information avec visites d'exploitation et voyages d'étude sur les aides à l'élevage, le marché de la viande, les bâtiments d'élevage, l'amélioration des prairies, l'amélioration de l'habitat, l'installation des jeunes etc... Mais il y a loin du désir d'information à la réalisation. Beaucoup d'agriculteurs estiment qu'ils sont trop âgés pour se recycler; certains pensent que de nouvelles acquisitions, dans le domaine de la formation professionnelle, les obligeraient à engager des investissements, or, ces derniers ne seraient pas amortis à l'âge de la retraite. Toutefois, les jeunes agriculteurs sont plus réceptifs aux idées nouvelles, et, ils se rendent compte de la nécessité d'une formation permanente en agriculture mais, d'une part ils sont relativement peu nombreux, d'autre part, leur emploi du temps est, nous le verrons, bien surchargé.

---

1 - R. Changeux: Evolution démographique et organisation de l'espace dans le Nord de la Montagne limousine. Mémoire. Tours 1972. Directeur: Monsieur Verrière.

2 - S.U.A.D. Service d'Utilité Agricole et de Développement (un des services de la Chambre d'Agriculture).

On reproche, également, au paysan limousin son individualisme, son refus de la coopération. Il est vrai que l'éleveur limousin hésite à adhérer à un groupement mais "la coopération, économiquement et socialement, est d'une importance non négligeable" (1). En effet, d'après le Recensement Général de la Coopération Agricole (2) la coopération agricole est peu développée en Limousin puisque, d'une part, le Limousin comprend seulement 0,5% des organismes coopératifs de la France (3) et que ces derniers ne représentent que 0,3% du chiffre d'affaires national de la coopération et que, d'autre part, le nombre des exploitants adhérant à un organisme coopératif est peu élevé. En effet si nous prenons l'exemple du département de la Creuse qui avait, en I970, 14.295 exploitations et qui, en I974, avait onze groupements de producteurs bovins, six groupements de producteurs porcins, deux groupements de producteurs équins et un groupement de producteur ovins, on s'aperçoit que ces groupements n'ont que 1.846 adhérents, soit 12,91% des chefs d'exploitation. La coopérative ou le groupement de producteurs ne sont pas considérées par les agriculteurs limousins comme une affaire personnelle et ils s'en désintéressent souvent, laissant la charge de la gestion à quelques rares personnes qui acceptent de leur consacrer une partie de leur temps. Il est vrai que l'éleveur limousin hésite à adhérer à un groupement de producteurs; il lui reproche de ne pas tenir suffisamment compte de la qualité des animaux qu'il présente et, surtout, l'éleveur limousin est fier de présenter les produits de son élevage, produits qui, pour lui, ont une qualité toujours supérieure à ceux des élevages voisins; or, par le groupement, il ne peut plus vanter les mérites du bétail qu'il aime présenter sur le foirail, il ne peut plus faire preuve de son "esprit commerçant", la production devient anonyme. Finalement, c'est l'amour du travail bien fait et une certaine fierté d'avoir réalisé ce travail qui conduit, en partie, à l'individualisme.

---

1 - C.Trarieux: La coopération agricole en Haute-Vienne. Mémoire de Maîtrise. Limoges I973 (Direction: G.Bouet).

2 - Recensement Général de la Coopération Agricole. La Coopération agricole de la Région Limousin. Service Régional de Statistique Agricole. Limoges I97I.

3 - Dans ce Recensement on a tenu compte que des coopératives et unions de coopératives (sont exclues, par exemple, les C.U.M.A.).

Toutefois, cet individualisme, s'il est réel (1) et peut nuire en fin de compte car il entraîne l'inorganisation des producteurs sur le plan de la commercialisation des produits et les rend vulnérables, ne doit pas être exagéré. Le Paysan limousin n'est pas un être fruste vivant à l'écart de ses semblables et il a toujours pratiqué l'entraide. Aujourd'hui, cette entraide peut être informelle, c'est-à-dire qu'elle n'entre dans aucun cadre juridique; c'est aussi l'entraide que pratiquaient jadis les cultivateurs pour les gros travaux comme la fenaison ou les battages. Parce qu'ils refusent un engagement strict, dans le cadre d'une C.U.M.A. par exemple, mais parce qu'ils ont besoin de s'équiper ou de pallier un manque de main-d'oeuvre, les agriculteurs peuvent prêter du matériel à un voisin ou exécuter pour lui des travaux, en échange de quoi le voisin apporte l'aide de ses bras; il y a ainsi fréquemment complémentarité, notamment entre exploitations de tailles différentes. Ce sont donc des contraintes, pécuniaires ou humaines, qui poussent les paysans à l'entraide, en dehors de tout cadre juridique à l'intérieur duquel le paysan limousin hésite à se placer. Mais, cette entraide peut être organisée.

C'est le cas des "banques de travail" dont le grand départ a eu lieu au cours de l'année I970 avec l'essor de l'ensilage; très souvent, elles prolongent l'action des C.U.M.A..C'est le cas, par exemple, d'une "banque de travail" qui, depuis I97I, regroupe huit personnes qui exploitent des fermes dans les communes de Condat et de Solignac et qui utilise le matériel de la C.U.M.A. du Vigen (2). Ces agriculteurs consacrent de 5 à 15% de leur S.A.U. à la culture du maïs et c'est pour la récolte de ce maïs que la "banque de travail" a été constituée. On utilise l'ensileuse de la C.U.M.A. et les adhérents viennent chacun avec leur tracteur pour constituer deux équipes de quatre; les travaux sont planifiés et, en 12 journées de travail, on peut ensiler les 90 ha de maïs cultivés par ces exploitants; la comptabilité est confiée au service de gestion du S.U.A.D. en fin d'exercice. Ce sont les agriculteurs les plus dynamiques qui acceptent

---

1 - "Le Limousin se classe au dernier rang des régions françaises aussi bien par le nombre d'organismes que par le chiffre d'affaires réalisé". La Coopération Agricole en Limousin d'après les résultats de l'enquête annuelle d'entreprise I973. S.R.S.A. Limousin. 29 pages. Malgré cet individualisme, le Limousin a quelques G.A.E.C.; 24 en Corrèze, 32 en Creuse et 29 en Haute-Vienne (il y en a 4.287 en France dont 207 dans les Côtes-du-Nord et 127 en Vendée). 85% des groupements agricoles d'exploitation en commun de la Haute-Vienne sont des G.A.E.C.familiaux et près de 50% sont des "G.A.E.C. père fils";cette dernière formule, en assurant au jeune des droits sur l'exploitation serait sans doute un moyen de ralentir l'exode rural.

2 - Canton de Limoges-Sud .

ces formes de travail; ils ont senti la nécessité de mettre en commun leurs efforts, ce qui a abouti à la création de groupes de chercheurs et surtout de Centres d'Etudes Techniques Agricoles (C.E.T.A.). Les C.E.T.A. ont réuni en Limousin de véritables pionniers, ceux qui sont les responsables des transformations les plus rapides et les plus complètes des campagnes limousines; l'un des meilleurs exemples est celui de Pierre-Buffière. Le C.E.T.A. de Pierre-Buffière a été créé en Décembre 1958 par 17 éleveurs qui se sont réunis pour étudier ensemble les problèmes posés par une nouvelle forme d'élevage bovin en Limousin, l'élevage de plein air. Ces éleveurs, au nombre de 27, résident, pour la plupart, dans le Sud du département de la Haute-Vienne; ce sont des propriétaires aisés dont les exploitations ont presque toutes plus de 50 ha et 37% d'entre elles ont plus de 100 ha. Ils ont reçu une formation supérieure générale (65% d'entre eux) et une formation supérieure agricole (50% d'entre eux). Ces éleveurs, jeunes au moment de la création du C.E.T.A., ont décidé d'exploiter en faire-valoir direct des fermes qui étaient autrefois aux mains de métayers et de régisseurs. Ceux-ci produisaient traditionnellement des veaux de Lyon, des moutons de bergerie et des porcs, tout en pratiquant la polyculture. Les jeunes éleveurs, ne voulant pas utiliser des méthodes qu'ils jugeaient trop contraignantes et peu rentables, abandonnèrent la polyculture et commencèrent à pratiquer l'élevage en plein air, mais, par le C.E.T.A., ils ont pu se rencontrer régulièrement pour se faire part des résultats obtenus; ils ont ainsi réalisé, avec l'aide des techniciens des Services agricoles, une transformation totale des méthodes d'élevage. Aujourd'hui, le C.E.T.A. est le cerveau qui décide des actions à entreprendre dans les divers domaines, sélection ou amélioration des herbages par exemple. Les réunions du C.E.T.A. sont trimestrielles et les éleveurs y travaillent au sein de 5 commissions (gestion, sélection, commercialisation, engraissement, station collective de sélection et de testage). Un véritable et solide esprit de coopération a pu se développer, ce qui a, tout naturellement, conduit les membres du C.E.T.A. à créer en 1964 l'E.L.P.A. (Association des Eleveurs Limousins de Plein Air) chargé de commercialiser les produits de l'élevage; les éleveurs doivent l'apport total de leur production à cet organisme reconnu officiellement groupement de producteurs en 1967. C'est ce même esprit qui les a fait créer en 1974 un atelier d'engraissement, à Saint-Jean-Ligoure, pour que les animaux qui ne sont pas destinés à la vente comme reproducteurs puissent être engraissés par les membres du groupement au lieu d'être vendus à des "finisseurs". Un élevage de plus en plus scientifique est né; cet exemple montre que l'image ancienne du paysan limousin peu instruit, routinier et individualiste doit être corrigée dans bien des cas.

Néanmoins, nous nous garderons de penser que tous les agriculteurs limousins ont les moyens intellectuels et matériels de faire partie d'un C.E.T.A. et que tous ont un véritable esprit de coopérateur; en effet, de nombreux

organismes coopératifs n'existent que parce qu'un ou plusieurs individus acceptent d'assumer toutes les tâches; que ces personnes disparaissent et ces organismes seront condamnés. Trop d'agriculteurs limousins ne sont encore que des "utilisateurs de services": le mouvement constitue, pour eux, un moyen de vendre, le meilleur débouché parfois, mais on se désintéresse de sa gestion. Il n'est pas rare qu'une coopérative de collecte de céréales puisse être considérée seulement comme un réceptacle auquel on réserve les moins belles récoltes, celles que le négoce privé ne prendrait pas ou achèterait à bas prix (1). De même, bon nombre de producteurs n'adhèrent aux groupements de producteurs que pour profiter des primes (2): en effet le F.O.R.M.A.(3) créé en 1961, relayé par l'O.N.I.B.E.V.(4)

---

1 - Il est curieux de constater que dans les campagnes limousines qui élisent des députés et des maires appartenant, en grande majorité, aux partis de gauche, la coopération soit peu développée. Il est en même temps étonnant de constater que ce sont "les privilégiés" (taille des exploitations, savoir) semblant en avoir le moins besoin, qui font progresser la coopération. Il y a là une certaine contradiction qui semble, pour la première constatation, liée à l'élevage pour la viande, secteur où la coopération n'a jamais été très importante; toutefois, depuis la mévente du bétail en 1973, les adhésions aux groupements de producteurs se sont multipliées ce qui ne prouve pas que l'éleveur limousin ait acquis un véritable esprit coopérateur. Quant à la seconde constatation, nous pouvons facilement l'expliquer. Les grands propriétaires ne cherchent pas à établir de nouveaux rapports sociaux, ils défendent le libéralisme économique; ils se groupent pour obtenir le profit le plus élevé, leurs groupements sont en fait des formes du capitalisme; nous sommes là très éloignés de la coopération véritable qui a été conçue pour défendre la petite exploitation face au capitalisme. Finalement, les grands et les petits propriétaires-exploitants du Limousin coopèrent, non par idéal, mais sous la contrainte; ils constituent donc des associations de capitalistes, petits ou grands et ils espèrent ainsi augmenter leurs profits individuels.

2 - Ce sont: la prime de rationalisation de la production bovine, la prime d'encouragement aux races spécialisées viande bovines, la prime de reconversion lait-viande, la prime Fonds de solidarité des céréaliculteurs-éleveurs etc... pour les éleveurs de bovins.

3 - Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles.

4 - Office National Interprofessionnel du Bétail et des Viandes.

a mis sur pied des plans de relance bovine, ovine et porcine, octroyant des primes aux seuls adhérents des groupements de producteurs, aussi adhère-t-on, mais on ne travaille pas au sein du groupement.

Cette attitude traduit certes l'individualisme mais aussi l'archaïsme et la grande méfiance du paysan limousin à l'égard des nouveautés; un autre sentiment était également très développé autrefois: la résignation, voire le pessimisme, et cela l'empêche d'entreprendre.

Le paysan limousin présente donc des caractères variés, il n'est pas aisé d'en définir un modèle; tout, dans le domaine agricole, est ponctuel, c'est d'ailleurs pourquoi, avec des moyens matériels identiques, on voit un éleveur réussir et un autre échouer. Toutefois, il nous semble que les jeunes limousins et leurs collègues migrants présentent de nombreux points communs: Ils deviennent, peu à peu, des spécialistes souhaitant instaurer un élevage et des cultures scientifiques; ils sont moins individualistes, en général, que leurs prédécesseurs mais des cas particuliers subsistent. Les agriculteurs limousins sentent la nécessité de se grouper, soit au niveau de la recherche et de la production, soit au niveau de la commercialisation. Les conditions économiques actuelles, les ventes difficiles de bétail au cours de l'année 1974, ne peuvent qu'accélérer une indispensable évolution vers une coopération de plus en plus sincère dans les groupes d'âge de moins de 50 ans. Mais, malgré cette évolution, la diversité est grande; c'est à cette même conclusion que l'on aboutit en étudiant la population rurale non agricole, population dont l'importance relative grandit, nous l'avons vu, dans les communes rurales.

CHAPITRE III

LA POPULATION RURALE NON AGRICOLE

Peu nombreux sont les actifs non agricoles; néanmoins, quelle est la commune qui n'a pas un café? un atelier d'artisans? Toutefois, au fur et à mesure que décline la population agricole, les agriculteurs qui restent abandonnent un style de vie aux horizons limités à ceux de la section ou de la commune; alors, la présence des services, fournis par une population d'artisans, de professions libérales et de fonctionnaires, est moins nécessaire. Cependant, si l'on tient compte à la fois de leur nombre et du rôle qu'ils ont joué autrefois, on ne peut passer sous silence l'existence des artisans; ils sont, avec les agriculteurs, les seuls actifs de nombreuses communes rurales.

En dehors de la population active, les communes rurales n'ont qu'une faible population jeune, souvent trop peu nombreuse, ~~nous le verrons~~, pour que l'école puisse être maintenue.[1] Par contre, le nombre de retraités s'accroît sans cesse; la plupart d'entre eux ont vécu leur vie active dans une ville. Enfin, et c'est une conséquence de l'exode rural, puis d'une certaine mode, les communes rurales voient s'installer pour le week-end, ou au cours des vacances scolaires, des citadins qui redonnent vie pendant quelques jours aux villages. Nous allons décrire les populations qui exercent une influence, plus ou moins profonde, sur la vie rurale des campagnes limousines: les artisans, les retraités, les "vacanciers". Les fonctionnaires, les ouvriers, les employés ont des effectifs trop restreints pour jouer un grand rôle dans la vie rurale; seules les communes suburbaines et les petites villes subissent l'influence de la population active non agricole.

---

1. De 1951 à 1973, l'école a été supprimée dans 41 communes de la Corrèze et dans 86 communes de la Creuse, de plus, des écoles de hameaux ont été fermées : 36 dans la Creuse.

1 - Les artisans sont de moins en moins nombreux.

L'artisanat en milieu rural a toujours existé (1); il était nécessaire à la vie des ruraux, agriculteurs ou non, par les services qu'il offrait aux cultivateurs (maréchal-ferrant, bourrelier par exemple) ou à la population toute entière (meunier, huilier...), surtout avant l'ouverture des campagnes et l'invasion de celles-ci par les produits de la ville. C'est pourquoi, la plupart des villages du Limousin avaient leurs "tailleurs d'habits", leurs meuniers, leurs tisserands ou leurs potiers. Qu'en est-il aujourd'hui?

Selon un sondage au quart, réalisé par l'I.N.S.E.E. en 1968, les artisans, bien que peu nombreux, ne représentaient pas une population négligeable, par exemple dans le département de la Haute-Vienne (2) (d'après l'I.N.S.E.E.):

Cantons	Nombre d'artisans	Artisans en % des Actifs	Cantons	Nombre d'artisans	Artisans en % des Actifs
Aixe-sur-Vienne	236	5 %	Châteauneuf	148	4,4
Ambazac	168	4,4	Nézières	96	4,3
Bellac	116	3,5	Nantiat	133	4,6
Bessines	116	4,8	Nexon	152	4,8
Châlus	184	6,7	Nieul	96	4,9
Châteauponsac	116	5,3	Oradour-sur-V	100	4,9
Dymoutiers	184	5,1	Rochechouart	164	5,7
Laurière	116	6,3	Saint-Germain	228	6,6
Limoges Ville	1.564	2,8	Saint-Junien	344	4,2
Limoges-Est	20	1,8	Saint-Léonard	192	4,1
Limoges-Ouest	104	2,9	Saint-Mathieu	176	7,3
Limoges-Sud	176	4,3	Saint-Sulpice	148	6,6
Magnac-Laval	76	3,9	Saint-Yrieix	260	5,3

---

1 - A. Perrier: Métiers et anciennes industries rurales en Limousin. Bulletin Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze. 1902.

A. Corbin: Archaïsme et modernité en Limousin au XIX° siècle. Paris 1975 - page 301: la place de l'artisan.

2 - Part en % de la population active de l'artisanat dans la population active du Limousin (I.N.S.E.E.): 12,2% de l'ensemble des actifs et 18,4% des actifs non agricoles. Le Limousin occupe le 5° rang dans le classement des régions françaises pour le pourcentage des artisans dans l'ensemble de la population active (Alsace 18%, Poitou 14,3%, Midi-Pyrénées 13,9%).

Remarquons, tout d'abord, que dans les communes urbaines (Limoges Ville, cantons de Limoges-Est et de Limoges-Ouest) les artisans sont relativement moins nombreux que dans les communes rurales et l'exemple du canton de Limoges-Sud, formé en grande partie par des communes rurales, est ici très significatif. C'est que, dans les villes, les grandes surfaces et de nombreux commerces satisfont une partie des besoins que l'artisanat satisfait dans les communes rurales; ainsi, le tailleur d'habits joue, relativement, un rôle plus important à la campagne qu'à la ville où les magasins de prêt-à-porter sont nombreux. Aussi n'est-il pas étonnant que 59,20% des entreprises artisanales du Limousin soient installées en milieu rural (1), alors que la population se concentre de plus en plus dans les villes et autour des villes. C'est le plus fort pourcentage en France (moyenne 41,3%).

Cette remarque est confirmée par la carte indiquant la répartition des entreprises artisanales dans le Limousin (2), établie à partir des fichiers des trois chambres de Métiers et en excluant Limoges, Brive, Tulle et Guéret. Nous voyons nettement que le nombre de métiers pour 100 habitants diminue autour des villes et dans les cantons ayant une petite ville. C'est le cas pour les cantons proches de Limoges, dont les communes sont reliées par la voie ferrée ou par de bonnes routes à la capitale régionale; c'est aussi le cas pour les deux cantons de Brive et pour celui de Bellac; la présence de Saint-Junien, de Tulle ou de Guéret est moins sensible mais elle provoque néanmoins une diminution du nombre des artisans pour 100 habitants.

Toutefois, l'artisanat ne souffre pas seulement de la présence des commerces de la ville. En effet, quatre cantons de la Montagne limousine et trois cantons de la Xaintrie et des Plateaux du Sud-Est ont moins de 2 inscrits aux fichiers des Chambres des Métiers pour 100 habitants. Nous avons là des cantons à faible densité démographique où le déclin démographique peut être qualifié de catastrophique, notamment dans le canton de Gentioux; il semble donc qu'au-dessous d'un certain effectif de po-

---

1 - Direction de l'artisanat. Ministère du Commerce et de l'Artisanat: Les entreprises artisanales en milieu rural et en milieu urbain. Statistiques du répertoire des métiers au 1° Avril 1971 pour le Limousin. 1972.

2 - Carte n°13. Les artisans dans les communes rurales.

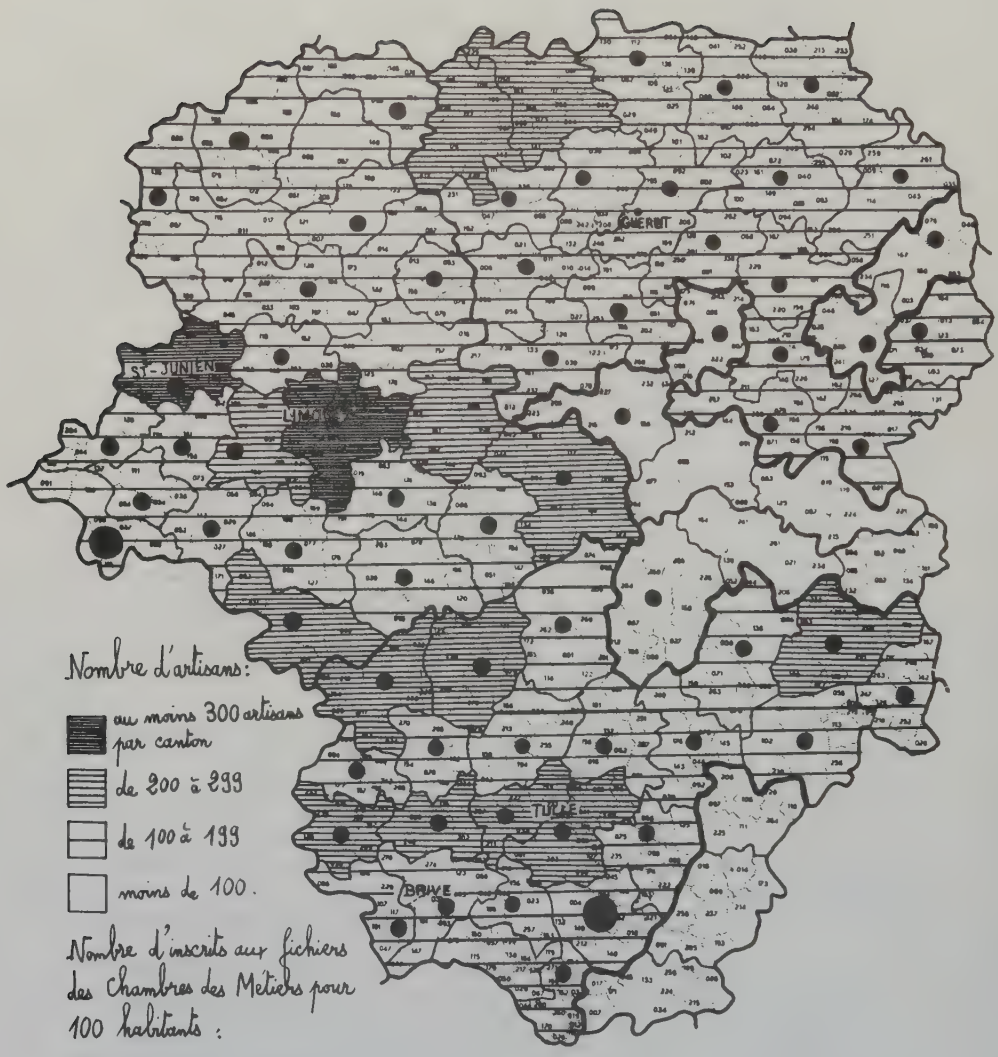

Carte n° 13 : Les artisans dans les communes rurales.

0 30 Km.

pulation, l'artisanat (1) ne puisse plus se maintenir, notamment lorsque la densité agricole est faible comme c'est le cas dans les cantons de Gentioux, La Courtine, Sornac ou Eygurande (2). En dehors des cas particuliers que nous venons de citer, la plupart des cantons ont de 2 à 3 artisans pour 100 habitants (3); seuls dépassent cette proportion, le canton d'Argentat (3,07) et le canton de Saint-Mathieu (3,21).

Si l'on ne tient compte que du nombre d'artisans, il est évident que plus un canton est peuplé, plus ce nombre est élevé même si la proportion de métiers pour 100 habitants est sensiblement égale: c'est ainsi que dans le canton de Châteauponsac qui a 2,14 artisans pour 100 habitants, nous avons compté 121 métiers, alors que dans le canton d'Evaux-les-Bains nous n'en avons relevé que 96 alors que la densité est de 2,18. C'est pourquoi, malgré les remarques précédentes, les villes constituent des concentrations d'artisans: ce que montre l'exemple du canton d'Eymoutiers ou l'exemple du canton d'Ussel (4).

L'éventail professionnel indique des professions très variées mais cet éventail a une composition différente selon les cantons (5) et il y a, notamment, de grandes différences entre les cantons ruraux et les villes, ce qu'indiquent les exemples suivants:

---

1 - Pour l'I.N.S.E.E. l'artisanat comprend 13 catégories: artisanat agricole et alimentaire, du travail des métaux, du textile et de l'habillement, du cuir, du bois et de l'ameublement, de la polygraphie, autre artisanat de fabrication, artisanat des matériaux de construction et de la céramique, du bâtiment, du transport, du verre et de la chimie, de réparation et de service, autre artisanat.
Les chambres des Métiers ont 7 catégories correspondant aux groupes 1-2-3-4-5-9 et 13 de l'I.N.S.E.E.

2 - Carte n°10.

3 - Les communes rurales du Limousin ont en moyenne 2,22 artisans pour 100 habitants, le Limousin est la région de programme qui a le plus fort pourcentage (2,14 dans le Midi-Pyrénées - 2,00 dans le Poitou-Charentes - 1,99 en Auvergne).

4 - La ville d'Ussel compte 220 métiers et les communes rurales du canton 61 seulement,

5 - Carte n°13.

Cantons	Marche Bonnat	Ahun	Montagne Gentioux	Haut-Limousin St-Germain	St-Mathieu	Lapleau	Ville de Limoges
Bâtiments	28,1 %	27,4 %	27,3 %	24,4%	28,4 %	29,4	19,2
Bois	13,6	20,4	21,2	26,7	21,2	23,5	9,1
Alimentation	13	12,4	12,1	14,4	18,2	23,5	15,7
Métaux	30,1	24,8	18,2	21,5	20,0	15,7	17,7
Cuirs & Textiles	6,6	5,3	12,1	5,3	6,1	3,9	13,6
Divers	8,6	9,7	9,1	5,7	6,1	3,9	24,7

L'éventail profesionnel typique d'un milieu rural correspond à la population artisanale des cantons que nous avons cités (1): plus du quart des artisans travaillent dans le bâtiment; les maçons, suivis par les peintres sont les artisans du bâtiment les plus nombreux (les maçons regroupent plus de la moitié des artisans du bâtiment dans le canton de Saint-Mathieu, 4 5% dans le canton de Saint-Germain-les-Belles, plus de 50% à Gentioux). Les artisans du bois et de l'ameublement sont plus ou moins représentés mais, leur importance relative s'accroît lorsque la forêt occupe une large part du territoire comme dans les cantons de Saint-Germain-les-Belles, de Saint-Mathieu ou de Lapleau; nous retrouvons là des métiers traditionnels en voie de disparition (4 sabotiers dans le canton de Lapleau, 6 dans le canton de Saint-Léonard-de-Noblat, 4 à Saint-Germain-les-Belles, 6 à Bonnat...), les feuillardiers et les vanniers-feuillardiers (5 feuillardiers à Saint-Germain-les-Belles, 11 à Saint-Yrieix-la-Perche, 9 vanniers-feuillardiers à Saint-Mathieu), les métiers de l'ameublement (menuisiers, fabricants de sièges, tapissiers...), de la construction (charpentiers); ce sont les charpentiers qui sont les plus nombreux, près de 52% des artisans du bois habitant en dehors de Limoges, Brive ou Tulle sont charpentiers. Enfin, les scieurs: 16% des artisans du bois sont scieurs dans l'ensemble du Limousin rural, mais, dans certains cantons leur importance relative est beaucoup plus élevée: 27% dans le canton de Châteauneuf-la-Forêt, 27% dans celui de Tulle par exemple.

Les métiers de l'alimentation sont très variés et, comme dans les cas précédents, nous avons encore des métiers, en voie de disparition souvent, qui sont un complément de l'activité agricole traditionnelle: des cidriers (112 vivant tous dans des communes rurales), des

---

1 - On retrouve une composition voisine dans les brandes du Montmorillonnais d'après Beteille: L'artisanat en milieu rural: l'exemple des brandes de Montmorillon (Vienne). Travaux du Centre Géographique d'études et de recherches rurales n°7 pages 25 à 49.

Bâtiment: plus du quart, Bois: 15%, Alimentation: moins de 20%, Métaux: 25%, Cuirs-Textiles: 7,8%, Divers: 10%.

Pour le Limousin (Brive - Tulle et Limoges étant exclues) l'éventail est le suivant d'après les fichiers: Bâtiment: 26,3%, Métaux: 23,4%, Alimentation: 17%, Bois, 16,2%, Divers: 9,9%, Cuirs et Textiles: 7,2%.

bouilleurs de cru (71), un huilier dans le canton d'Aixe-sur-Vienne, des meuniers (184); nous avons aussi les indispensables bouchers, charcutiers, patissiers et boulangers mais tous les cantons ne sont pas pourvus de toute la gamme de ces métiers.

Les métiers des métaux sont, en règle générale, bien représentés dans les campagnes parce qu'ils rassemblent côte-à-côte, des métiers traditionnels (forgerons, serruriers) qui disparaissent lentement, et des métiers qui connaissent un essor certain (mécaniciens, radio-électriciens, électriciens). 42% sont forgerons, indispensables notamment dans le cadre de l'agriculture traditionnelle; 29% sont mécaniciens, réparateurs d'automobiles et de matériel agricole moderne; ils ont la plus grande importance relative à l'intérieur de cette catégorie d'artisans.

Les métiers des cuirs et des textiles sont beaucoup moins nombreux, mais, tout naturellement, les couturières et les cordonniers y occupent une place prépondérante.

Tous ces métiers existent dans les villes, dans des proportions souvent voisines de celles que nous voyons dans les cantons ruraux; toutefois, à Limoges par exemple, les métiers des métaux ont une importance relative moindre; cette situation est due à l'absence de forgerons et à la présence de grands garages. Par contre, alors que la catégorie des métiers divers (taxi,coiffeur,...) est peu développée dans les cantons ruraux, elle l'est à Limoges où les coiffeurs, à eux seuls, représentent 47% de cette catégorie et il faudrait encore ajouter les officines de soins de beauté et de luxe.

Cette composition interne de la population des artisans n'est pendant pas figée de même que ne le sont pas sa répartition ou son importance numérique.

En effet, selon M.Robert (1), qui étudie un échantillon de 122 communes du département de la Haute-Vienne, c'est en I886 que les artisans étaient les plus nombreux (13,165) ce qui correspond, à peu près, au maximum de population générale; mais, dès I936 leur nombre était nettement moins important (7.396, déclin de -43,82%). Ce déclin se poursuit mais à un rythme très inégal, comme le prouvent les radiations et les immatriculations: de I950 à I97I, pour l'ensemble du Limousin, le nombre des métiers

---

1 - M. Robert: Les artisans et les métiers en Limousin depuis deux siècles. Limoges I972. Etude dactylographiée en 4 volumes.

a diminué de 31,22%, donc, de 1,48% par an (1), alors que, de 1906 à 1936, ce nombre n'avait décliné que de 0,67% dans l'échantillon choisi. Il est vrai que cette diminution serait plus marquée si l'on ne considérait que les communes rurales ce qu'indiquent, ici encore, les immatriculations et les radiations:

(Voir tableau page suivante).p 102

Dans le département de la Corrèze, au cours de l'année 1970, plus de 91% du déficit total, résultat de la différence entre le nombre des inscriptions et le nombre des radiations, étaient dus aux communes rurales; au cours de l'année 1972 cette proportion dépassait 72%, en 1974, elle était de 68%; ce sont donc les artisans travaillant en milieu rural qui renoncent le plus volontiers, ce qui s'explique par le déclin démographique des campagnes limousines, par l'utilisation de nouveaux matériaux auquels les artisans ne sont pas habitués, par les facilités de contact avec la ville voisine et, par conséquent, par la concurrence du milieu urbain, de ses usines et de ses commerces. Cette évolution, à l'intérieur du département de la Corrèze, nous la retrouvons dans la Creuse et dans la Haute-Vienne:

(Voir tableau page suivante).p 103

Le nombre total des artisans diminue (2) donc malgré la résistance de l'artisanat dans les villes (3), artisanat qui, nous l'avons vu, a une composition interne sensiblement différente de celui des campagnes, mais, tous les métiers ne connaissent pas un égal déclin.

---

1 - D'après "Statistiques et Indicateurs des régions françaises", I.N.S.E.E. Tome III. Analyse des situations et des évolutions des régions françaises. Octobre 1971, la variation annuelle aurait été de 1,3% de 1960 à 1970. Le Limousin n'aurait été dépassé que par trois régions, le Nord (-1,0), la Lorraine (-1,5) et l'Alsace (-1,6). Dans le même laps de temps, l'artisanat progressait dans trois régions: la Corse (+ 3,7%), la Provence-Côte d'Azur (+1,4) et le Languedoc-Roussillon (+0,3); la moyenne nationale était de -0,5% pa an.

2 - La Haute-Vienne connaît l'évolution suivante: 6.687 métiers en 1969, 6.606 en 1970, 6.571 en 1971, 6.538 en 1972; en 1973: 6.557, en 1974: 6.489.
En Creuse: en 1973 il y a eu 132 inscriptions et 169 radiations
en 1974 il y a eu 129 inscriptions et 185 radiations.

3 - En 1973, sur 326 immatriculations en Haute-Vienne, Limoges en a rassemblé 118 et le nombre des métiers a augmenté de 22 dans l'agglomération.

4 - En 1973 et en 1974, les résultats ont été les suivants:
Tulle: +2 et + 4 Communes rurales: -5 et -20
Brive: +8 et -14 Communes rurales: +15 et +21
Ussel: -9 et - 2 Communes rurales: 0 et - 8
Total: +11 et -19

	Total	Arrondissement de Tulle		Arrondissement de Brive		Arrondissement de Ussel		TULLE			BRIVE		USSEL	
		Villes	Communes rurales	Brive	Communes rurales	Ussel	Communes rurales	T	V	C rurales	B	C rurales	U	C rurales
Alimentation	+ 22	+ 3	0	+ 7	+ 9	+ 3	0	- 14	0	- 8	+ 1	- 4	0	- 3
Bâtiment	- 1	- 3	- 5	+ 1	0	0	+ 6	- 10	+ 1	- 3	- 1	- 5	+ 2	- 4
Bois	- 26	- 3	- 12	+ 4	- 14	0	- 1	- 24	- 2	- 6	- 5	- 3	0	- 3
Cuirs-Textiles	- 27	- 4	- 9	- 3	- 7	0	- 4	- 27	- 2	- 8	- 10	- 3	- 1	- 3
Métaux	+ 10	+ 3	- 2	+ 1	+ 3	+ 1	+ 4	- 7	+ 2	- 2	- 1	- 5	0	- 1
Divers	+ 12	+ 1	+ 1	+ 11	+ 2	- 1	- 2	+ 2	+ 3	- 2	- 1	+ 1	+ 3	+ 5
Total	- 10	- 3	- 27	+ 21	- 5	+ 3	+ 2	- 78	+ 2	- 29	- 17	- 19	+ 4	- 17

Département de la Corrèze: années 1970 et 1972: Bilan immatriculations et radiations (Nota 4 page précédente).

Années		Haute-Vienne		Creuse	
		Limoges	Autres Communes	Communes urbaines	Communes rurales
I970	Inscriptions	95	165	30	82
	Radiations	112	230	19	156
	Total	- 17	- 65	- 11	- 74
I972	Inscriptions	103	189	37	116
	Radiations	104	221	32	161
	Total	- 1	- 32	+ 5	- 45
I973	Inscriptions	118	208	35	92
	Radiations	96	211	29	140
	Total	+ 22	- 3	+ 6	- 48
I974	Inscriptions	95	182	30	96
	Radiations	109	236	34	150
	Total	- 14	- 54	- 4	- 54

Ce sont les métiers traditionnels regroupés dans les catégories "bois et ameublement" et "cuirs et textiles" qui subissent le recul le plus net. Les ébénistes luttent avec peine contre les grands magasins de la ville voisine qui livrent à domicile des meubles constitués d'élements préfabriqués en bois aggloméré, ou contre les magasins des grandes villes qui attirent les clients en diffusant de nombreux catalogues. On ne porte plus guère, nous l'avons dit, de sabots (1) et, nous le verrons, on assiste à une concentration des scieries; dans ce domaine on passe progressivement de la scierie artisanale employant 4 ou 5 ouvriers, à la scierie industrielle. La motorisation et la mécanisation de l'agriculture rendent peu utile la présence du bourrelier; l'influence de la ville fait reculer le nombre des cordonniers et des tailleurs concurrencés par les grands magasins.(2).

Par contre, et l'exemple du département de la Corrèze le montre bien, si le nombre des artisans des "Bois et Ameublement" et "Cuirs et Textiles" a diminué de 104 ateliers en 1970 et en 1972, d'autres secteurs résistent ou se développent. Les artisans de l'Alimentation" sont indispensables à la vie quotidienne des villes et des campagnes. On ne fait plus son pain; on l'achète au boulanger du bourg ou de la commune voisine; mais, si la population rurale continue à décliner, le boulanger partira lui aussi. En fait, ce groupe d'artisans est soumis, peut-être plus que les autres, à la présence de consommateurs locaux. C'est pourquoi, au cours de l'année 1972 en Corrèze, les seuls métiers de l'Alimentation qui aient disparu étaient dans des communes rurales et en 1974, 73% des radiations dans ce secteur ont été enregistrées dans ces communes rurales.

Les artisans du "Bâtiment" connaissent les mêmes problèmes que ceux de "l'Alimentation", mais, ils sont également concurrencés par la construction préfabriquée qui, en dehors du fait qu'elle risque de mal s'intégrer dans le paysage, contribuera à raréfier les commandes. Toutefois, ces artisans, nous le verrons ne sont pas employés uniquement par la clientèle locale; en effet, entre les recensements de 1968 et 1975 le nombre des résidences secondaires s'est accru de 32%, résidences qu'il faut construire ou entretenir (3). Les effectifs des ar-

---

1 - Il y a 30 ans la Haute-Vienne comptait 450 sabotiers-"galochiers", elle n'en compte plus que 22.

3 - En 1973 et 1974, le nombre des entreprises "Cuirs et Textiles" a diminué de 23 unités, celui du "Bois et Ameublement" de 27 unités en Corrèze.

2 - Ceci contribue à expliquer les progrès de la branche "Bâtiment" dans le département de la Corrèze en 1973 et 1974:
1973 90 immatriculations, 67 radiations, soldé: +23
1974 77 immatriculations, 73 radiations, solde: + 4 .

tisans de la catégorie "étaux", grâce à l'automobile, à la mécanisation et à la motorisation de l'agriculture, à la vente et aux réparations des appareils ménagers, connaissent une relative stabilité.

Finalement, la population vivant de l'artisanat, dans des entreprises familiales sans salarié (dans 40 des cas), ou dans des entreprises familiales ayant de 1 à 5 salariés (40% des entreprises), représente une part non négligeable de la population rurale, moins par son nombre, que par ses activités de production et de service, activités qui sont inégalement réparties. La vie dans les communes rurales publique encore la présence de toute une gamme de métiers de l'artisanat, mais l'adaptation aux conditions nouvelles (techniques, concurrence, matériaux) est souvent difficile, notamment à cause du déclin démographique, déclin cependant freiné, ou différé par la présence de nombreux retraités.

4 - Les retraités.

La présence de nombreux retraités, dans la population des campagnes limousines, s'explique non seulement par le vieillissement de la population rurale mais aussi par une immigration de personnes âgées. Cette "immigration" a été récemment étudiée par J-P.Larivière (1), c'est pourquoi nous pourrons nous contenter de résumer ses conclusions. Toutefois, le rappel des principaux traits de cette population nous paraît indispensable à cause de l'influence des retraités sur la vie rurale. Il est cependant difficile de chiffrer avec précision le nombre des retraités car, beaucoup d'entre eux vivent en Limousin pendant la belle saison mais vont passer l'hiver à Paris, sur la Côte d'Azur ou dans une autre ville: ainsi dans le hameau des Maisons, dans la commune de Saint-Yrieix-les-Bussines, quatre bâtiments sont occupés pendant 6 ou 9 mois par des retraités.

Nous pouvons distinguer deux catégories, selon leur origine géographique. Les uns ont toujours vécu en Limousin, les autres vivaient en dehors de cette région; pour la plupart, originaires du Limousin, ils sont revenus au pays ce qui montre l'attachement de ces personnes âgées pour une région où, très souvent, elles avaient gardé la propriété familiale ou, au moins, une maison. Mais, on assiste également à l'installation de quelques retraités, sans liens familiaux avec le Limousin, notamment dans les communes ayant un attrait touristique (exemple à Bujaleuf).

---

1 - J-P. Larivière: La population du Limousin. Ouvrage cité - page 570.

Les retraités limousins sont tout d'abord d'anciens agriculteurs. Le nombre de ces retraités s'explique, bien sûr, par l'âge avancé de nombreux chefs d'exploitation dans cette contrée, mais surtout par le rôle de l'Indemnité Viagère de départ. En effet, depuis 1966, date à laquelle ont été créés les A.D.A.S.E.A. le nombre des départs en retraite d'agriculteurs est loin d'être négligeable; cet organisme par les permanences qu'il tient dans les chefs-lieux de canton, par les réunions qu'il organise, par les articles dans la presse régionale, informe les vieux agriculteurs de leurs droits, puis, aide ces personnes à établir leurs dossiers, instruit ces dossiers et, enfin, les transmet aux autorités compétentes pour statuer. Ces actions permettent à des personnes âgées de quitter leurs exploitations, en recevant une aide financière comme les retraités des autres secteurs de l'économie.

Actuellement, l'I.V.D. peut être accordée à l'exploitant agricole, par exemple dans le département de la Haute-Vienne (1 , qui a 60 ans et qui est titulaire de la "Retraite de Vieillesse agricole"; il s'agit là de l'I.V.D. complément de retraite. L'I.V.D. peut également être versée à un chef d'exploitation de 55 ans ou de 60 ans pour les veufs succédant à leur conjoint ou pour les invalides à plus de 50%; il s'agit, dans ce cas de l'I.V.D. non complément de retraite. L'I.V.D. est également accordée à l'exploitant agricole qui met en valeur une surface comprise entre 3 ha et 4 fois la superficie minimum d'installation (de 18 ha dans la région agricole Haut-Limousin à 30 ha dans la Basse-Marche) et qui cesse son activité; mais alors, il doit libérer la totalité de la S.A.U., à l'exception d'une parcelle de subsistance; les terres doivent être cédées soit à des exploitants voisins, soit à un agriculteur qui s'installe, soit à la S.A.F.E.R. pour les fins agricoles, soit à un groupement forestier, soit pour la réalisation d'un boisement (2) etc... Les

---

1 - Renseignements fournis par la D.D.A. de la Haute-Vienne.

2 - Il ne suffit donc pas de cesser son activité pour avoir droit à l'I.V.D., il faut encore pouvoir céder ses terres de telle façon que cette cession puisse favoriser une amélioration des structures.

montants de l'IV.D. sont les suivants (en 1975):

Bénéficiaires	Avant retraite vieillesse agricole	Après retraite vieillesse agricole
Célibataire, veuf ou divorcé sans enfant à charge.	4.800 Frs/an	1.500 Frs/an
Marié ou personne seule avec enfant à charge.	7.200 Frs/an	1.500 Frs/an

Depuis le mois de Janvier 1974, une "prime d'apport structurel" (P.A.S.) peut être accordée aux chefs d'exploitation qui cessent leur activité sur une exploitation comprise entre 3 ha et 4 fois la superficie minimum d'installation; cette prime peut être allouée aux exploitants de moins de 55 ans et aux exploitants de plus de 55 ans. Les terres libérées doivent être destinées soit à un ou plusieurs agriculteurs voisins, soit à la S.A.F.E.R. Les montants du "P.A.S." sont les suivants (versés soit en capital, soit en annuités viagères pour les demandeurs âgés de 65 ans):

Capital		Viager
3.000 Frs 100 Frs/ha	partie fixe [illegible] (S.A.[illegible] entre 5 ha et 2 "superificie minimum d'installation)	375 Frs/an 12,50 Frs/Ha

Combien d'agriculteurs ont-ils profité de ces mesures en Limousin ? Selon le Service Régional de Statistique Agricole, le nombre de bénéficiaires de l'I.V.D. n'a pas cessé de croître de 1964 à 1970, mais, il y a, depuis, un recul assez net du nombre de dossiers acceptés.

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Nombre de dossiers acceptés en Hte-Vienne	613	1.240	786	653	519	303	360

La diminution du nombre de dossiers acceptés est due à plusieurs causes; en premier lieu, la vague de demandes provoquée par la création de l'I.V.D. a perdu de son intensité, et pourtant, il reste encore un nombre élevé d'agriculteurs âgés; en second lieu, dans certains secteurs, notamment dans la Haute-Corrèze, les preneurs possibles de terres deviennent rares. Toutefois, grâce à ces mesures, qui ont permis une augmentation de la S.A.U. des exploitations, des agriculteurs peuvent bénéficier d'une retraite; mais, pour beaucoup, le montant de l'I.V.D. est insuffisant; ce qui explique que des exploitants âgés préfèrent continuer à exploiter leurs terres; il ne faut pas négliger, également, le profond attachement à l'exploitation familiale que l'agriculteur âgé ne veut pas confier à un autre exploitant. Tout ceci limite le nombre des agriculteurs en retraite.

Parmi les retraités limousins, il y a enfin les anciens artisans et les anciens fonctionnaires, instituteurs, employés des P.T.T. etc... Mais, les retraités immigrés sont également nombreux. L'I.N.S.E.E. a comptabilisé 54.144 immigrants (1) venus s'installer en Limousin entre 1962 et 1968; ces immigrants sont originaires de toutes les régions françaises; toutefois, 30,9% sont venus de la région parisienne, 11% de la région Poitou-Charentes, 13,4% de l'Aquitaine, 9,5% de l'Auvergne. Ce grand rôle joué par Paris s'explique aisément: en effet, le Limousin "réalise entre 70% et 75% de ses mouvements migratoires avec les cinq régions limitrophes et la Région parisienne" (2) et cette attraction exercée par Paris sur les émigrés d'origine limousine a toujours été très forte. R.Laval (3) précise d'ailleurs ce rôle de Paris lorsqu'elle écrit: "C'est vers Paris que l'exode rural a d'abord entraîné les agriculteurs, c'est dans la capitale qu'ils sont devenus cochers de fiacre, plus tard chauffeurs de taxi ou fonctionnaires et l'on peut se demander s'il existe beaucoup de familles corréziennes qui n'ont pas au moins un parent, proche ou lointain, à Paris". Connaissant l'attachement des Limousins pour leur province natale, il est tout naturel que, constituant le plus grand centre d'attraction pour les émigrés, Paris soit aussi le point de départ de très nombreux immigrants en Limousin. Mais, entre 1962 et 1968, Paris a eu un solde positif pour les personnes âgées de 15 à 34 ans (+4.612) tandis que le Limousin avait un solde positif pour les personnes âgées de 65 ans et plus, dans les échanges

---

1 - De 1954 à 1962, le Limousin avait reçu 53.713 immigrants

2 - J-P.Larivière. Ouvrage cité page 529.

3 - R.Laval: Les Chefs-lieux de canton de la Haute-Corrèze. D.E.S. Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. 1967.

migratoires entre Paris et le Limousin; Paris accueille donc de jeunes limousins mais laisse partir vers cette région des personnes âgées ayant mis fin à leur activité professionnelle. Globalement, 13,2% des immigrés avaient plus de 65 ans entre 1962 et 1968.

Cette arrivée d'immigrés âgés varie beaucoup en im- [illegible] l'autre. Elle est [illegible] conditions favorables à l'établissement [illegible] plus nombreuses; aussi, les immigrés âgés sont-ils plus nombreux dans les cantons de la Haute-Corrèze qui ont connu un intense exode rural que dans les cantons des plateaux périphériques. Finalement, le Limousin a reçu près de 6.000 personnes de plus de 65 ans entre 1962 et 1968; cette fonction d'accueil de retraités est inégalement répartie dans les campagnes limousines (1), et, nous le rappelons, il s'agit fréquemment d'un accueil pendant la belle saison (même si les retraités se font recenser dans les villages, ce qui pourrait faire croire qu'ils ne quittent plus le Limousin).

Ces retraités sont souvent propriétaires, et, pour se distraire, certains mettent en valeur une partie de leurs propriétés; toutefois, dans de nombreux cas, ils boisent leurs domaines provoquant le boisement en timbre-poste si néfaste à l'agriculture. Ils aiment aussi faire partie des municipalités, mais leurs décisions ne sont pas toujours conformes aux désirs des agriculteurs; ainsi, Ch.Beynet (2) nous rapporte qu'à Gourdon-Murat (canton de Bugeat) les retraités, membres du Conseil municipal ont refusé le remembrement; et, souvent, ils ne se rendent pas compte de l'évolution de l'agriculture. Cette même incompréhension est également fréquente de la part des "vacanciers".

3 - Les touristes et les "estivants".

Nous n'étudierons pas ici les causes de l'essor du tourisme en Limousin (3), nous nous attacherons, seulement

---

1 - R.Laval écrit que "A Corrèze, par exemple, une enquête orale nous a permis d'estimer que, depuis une dizaine d'années, 30 à 35 couples de retraités se sont installés sur le territoire de la commune, ... 50% sont originaires de la région du Nord... ils sont les descendants de réfugiés venus du département du Nord pendant la guerre. Ces retraités venaient régulièrement en vacances dans la région avant de s'y installer définitivement".

2 - CH.Beynel: Structures agraires et diffusion du progrès agricole dans deux communes du Plateau de Millevaches. Mémoire de Maîtrise. Nanterre 1970 (sous la direction de Monsieur le Professeur Blanc)

3 - Voir 3° partie.

à mesurer l'importance numérique de la population touristique et sa composition.

L'enquête communale, réalisée au cours du Recensement général de l'Agriculture (1), donne une première idée sur le nombre de touristes. En effet, cette statistique nous fournit des renseignements concernant "la population saisonnière"; celle-ci "correspond à l'excédent de population présent sur la commune pendant au moins une nuit au cours de la période de pointe touristique". On s'aperçoit que 114.800 personnes ont passé au moins une nuit dans un chef-lieu de commune rurale et 95.700 dans un hameau. Donc, plus de 200.000 personnes, selon les déclarations recueillies dans les mairies, constitueraient la population saisonnière; en fait, ce chiffre de 200.000 personnes constitue une estimation et semble correspondre à la population qui habite dans les résidences secondaires. Cette population est très inégalement répartie (carte n°14) (2); la majeure partie des touristes séjourne au Sud d'une ligne reliant le canton de Saint-Mathieu (Sud-Ouest de la Haute-Vienne) au canton de Crocq (Sud-Est de la Creuse), mais, à l'intérieur de cette zone, la population touristique est plus ou moins nombreuse. En effet, les touristes sont très nombreux sur les hautes terres (cantons de Bugeat, Meymac, Treignac, Eymoutiers ou Neuvic-d'Ussel) et le long de la vallée de la Dordogne; ils le sont moins dans le Bassin de Brive ou sur les plateaux du Haut-Limousin. Enfin, certains cantons (Tulle, Saint-Yrieix-la-Perche par exemple) semblent retenir peu de touristes; en réalité, cette impression est due à la présence d'une ville dans le canton, or, sur la carte, nous n'avons retenu que la population touristique des communes rurales (3). Dans le groupe des cantons à forte densité touristique, le nombre "d'habitants temporaires" est nettement supérieur au nombre des résidents dans la

---

1 - R.G.A. 1970. Enquête communale. Ministère de l'Agriculture. Fascicules Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

2 - Carte n°14. Le tourisme en Limousin.

3 - Exemple du canton de Saint-Yrieix-la-Perche: les communes rurales, selon les déclarations des maires de recevraient que 500 touristes environ, mais la commune de Saint-Yrieix en rassemblerait plus de 1.600.

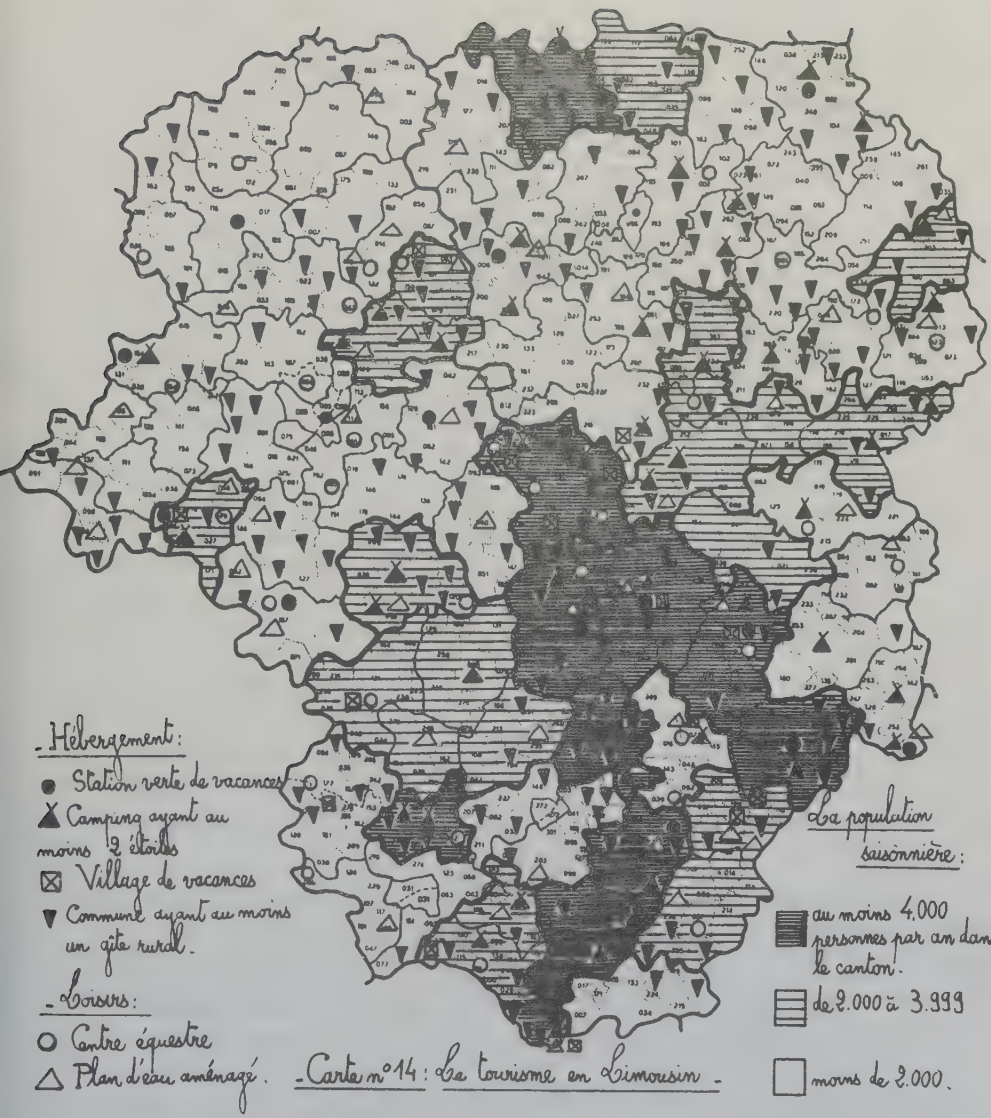

- Carte n°14 : Le tourisme en Limousin -

plupart des cas:

	Canton de Bugeat	Treignac	Meymac	Neuvic d'Ussel
Résidents I975	3.014	6.046	4.715	4.051
"Saisonniers"	6.010	5.540	7.010	7.886

Ces cantons correspondent aux régions de fort déclin démographique où le nombre des maisons libres, donc de résidences secondaires, est grand; nous donnerons plus loin (1) les raisons de l'engouement que peuvent ressentir les touristes pour cette contrée. La densité touristique est également forte dans les Monts d'Ambazac (cantons d'Ambazac et de Laurière) et au Nord-Ouest de la Creuse (cantons de Dun-le-Palestel et de Bonnat).

Toutefois, réduire la population touristique aux seuls habitants des résidences secondaires serait, à nos yeux, une erreur; c'est pourquoi nous avons essayé de déterminer son importance dans le canton de Bugeat. Il est bien difficile de faire une étude quantitative précise de la population touristique car, à côté de statistiques sérieuses (nuitées dans les terrains de camping), trop souvent nous ne disposons d'aucun renseignement de valeur. Néanmoins, nous avons essayé de fournir un chiffre de population en utilisant diverses sources.

L'évolution de la consommation de pain (2) au cours d'une année donne une première idée:

Besoins mensuels en farine de froment d'une boulangerie de Bugeat

Janv	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	Dec
59Qx	50	59	55	60	80	90	100	70	50	50	50

1 - 3° Partie. Nous verrons aussi les conséquences sur l'agriculture.

2 - Nous avons utilisé la "méthode des farines" malgré les critiques qu'on peut lui adresser (cf B.Vielzeuf. La mesure de la fréquentation touristique. Un problème de méthode. Bulletin de la Société languedocienne de Géographie. Tome 7. Fascicule 3-4. I973 - pages 356-378). Il s'agit ici des farines réellement utilisées par le boulanger.

A la lecture de ce tableau (1) on peut considérer que la consommation double, et donc que la population double aussi, entre les mois d'hiver et les mois d'été; cela d'autant plus que la population locale mange plus de pain que les touristes et que ces derniers achètent des baguettes et des pains "fantaisie" pour lesquels on utilise moins de farine.

Nous avons obtenu également des renseignements précis dans les divers modes d'hébergement qu'offre la commune de Bugeat. Au cours de la saison I974, le camping municipal a reçu 141 familles de campeurs en Juillet et 286 en Août; le camping C.C.A.S. (oeuvres sociales E.D.F. G.D.F.) a accueilli 340 familles au cours de ces deux mois. Les deux maisons familiales ont eu 225 clients; 150 personnes ont choisi les gîtes ruraux, 160 touristes, environ, ont loué les 20 meublés déclarés et 100 personnes ont préféré habiter dans les deux hôtels. Enfin, 700 "vacanciers" ont séjourné, au cours de l'été, dans les 175 résidences secondaires.

A tout cela, il faudrait encore ajouter les séjours, chez des parents ou des amis, qu'il est impossible de comptabiliser. Nous pensons que la commune de Bugeat triple ses effectifs en Juillet et Août, surtout si l'on ajoute les membres des clubs sportifs (2).

Mais, tous les villages et tous les hameaux du canton ne connaissent pas cette brève, mais brutale, augmentation de la population. Tarnac, avec ses deux hôtels, sa vingtaine de meublés, ses 113 résidences secondaires, double au moins sa population; Viam, avec une colonie de vacan-

---

1 - D'autres indications très significatives sont fournies par l'évolution des ventes au cours de l'année I974 dans une boucherie de Bugeat:

Janv	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	Dec
5,4%	5,4%	6,68	6,68	6,68	8,10	15,13	21,62	5,40	5,40	6,37	6,68

2 - En I97I on a créé à Bugeat le Centre National d'entraînement et d'activités de plein air qui est la conséquence logique de la présence, depuis I968, du centre Mimoun; là viennent s'entraîner de nombreux sportifs, ce fut, en particulier, le cas de l'équipe de France du Décathlon.

ces et surtout avec le camping sauvage aux bords du lac, subit, sans doute, l'augmentation la plus spectaculaire. Par contre, les autres communes sont moins touchées; mais c'est surtout au niveau des hameaux que de grandes différences apparaissent. En effet, certains hameaux ne connaissent pas, ou connaissent peu le phénomène vacances. En général, plus le hameau est habité par des jeunes, plus l'augmentation de l'été est faible; c'est ainsi que "Chameil" dans la commune de Perols-sur-Vézère ne reçoit qu'une ou deux personnes tandis que "Les Maisons" dans la commune de Saint-Merd-les-Oussines en accueille 30 ou 35 alors qu'au mois de Janvier ce hameau ne compte que 7 habitants, tous âgés.

Il nous était malheureusement impossible de faire une enquête semblable pour tous les cantons du Limousin (1); c'est pourquoi, nous tenons compte de l'étude faite, au cours de l'année I972, par la S O.M.I.V.A.L. (2). Selon cet organisme, la capacité d'accueil théorique du Limousin aurait été de 182.000 lits dans les équipements suivants: terrains de camping, villages de vacances, hôtels, gîtes ruraux, meublés, auberges de jeunesse, maisons familiales, colonies de vacances, résidences secondaires et dans les séjours familiaux; 73% des lits (3) étaient, en I972, implantés en milieu rural; ainsi, la capacité théorique d'accueil dans les communes rurales serait supérieure à 130.000 lits. La S.O.M I.V.A.L. a pu alors fournir un indice de fonction touristique calculé de la façon suivante:

nombre de lits touristiques théoriques

population sédentaire : cet indice est de 9,7 (4) pour les communes rurales du Limousin.

---

1 - Selon F.Cribier: en I965 les variations estivales de population étaient de: Corrèze:+70.000 - Creuse:+33.000 Haute-Vienne:+20.000 - Limousin:+123.000. Page 388. La grande migration d'été des citadins en France.

2 - Introduction du Plan Tourisme Limousin. Document préparatoire. Rapport général. Mission Régionale, Rénovation Rurale, S.O.M.I.V.A.L. Décembre I974. Un rapport dactylographié de 41 pages avec cartes et un rapport dactylographié de 50 pages avec cartes.

3 - Dans cette proportion ne sont pas compris les lits fournis par les résidences secondaires et les séjours familiaux pour lesquels on manque de données.

4 - Cet indice est de 14,9 pour les communes rurales de la Corrèze, 8,2 pour les communes rurales de la Creuse et 6 pour les communes rurales de la Haute-Vienne.

Cette présence d'un grand nombre de lits offerts aux touristes ne nous fournit cependant pas le nombre de touristes venant dans les communes rurales du Limousin; en effet, les touristes restent plus ou moins longtemps (1) et le renouvellement accroît ou diminue la population touristique. Ainsi, dans le département de la Corrèze, pour une capacité théorique de 6.030 lits dans les terrains de camping (ville de Brive exclue) il y a eu en un an 37.481 campeurs. Finalement, faute de pouvoir donner un nombre précis de "vacanciers", nous sommes obligés de nous contenter des renseignements fournis par les maires, par les syndicats d'initiative et par des études ponctuelles; ce nombre varie beaucoup d'une commune à l'autre, il dépend en particulier de la présence d'éléments pouvant retenir les touristes (plan d'eau, centre équestre etc.. ..); toutefois, dans les zones touristiques indiquées par la carte, on peut affirmer que la population touristique est nettement supérieure, en nombre, à la population locale.

Cette population de touristes est constituée en grande partie par des ménages accompagnés de leurs enfants, ce que revèle la S.O.M I.V.A.L. à partir d'un échantillon étudié autour du lac de Vassivière où séjournent 40.000 personnes au cours de l'été:

	Total	Personnes isolées	Familles	Groupes
Nombre total	5.416	86	4.836	494
Nombre personnes majeures	3.106	78	2.726	302
Nombre adolescents	880	8	711	161
Enfants de moins de 13 ans	1.430	0	1.399	31

1 - Durée des séjours selon la S.O.M.I.V.A.L.

	Moins d'une semaine	Une semaine	Deux semaines et plus	Total
Hôtels	50 %	19 %	31 %	100 %
Campings	43 %	21 %	36 %	100 %
Villages de vacances	0	38 %	61 %	100 %
Gîtes ruraux	0	8 %	94 %	100 %

Cette population est de plus en plus constituée de gens appartenant à des catégories socio-professionnelles assez aisées, ce qui n'était pas le cas, nous le verrons à la veille et au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Catégories socio-professionnelles	Nombre	%
Agriculteurs	15	1,02
Patrons de l'industrie et du commerce	119	8,15
Cadres supérieurs	214	14,65
Cadres moyens	367	25,13
Employés	282	19,31
Ouvriers	243	16,64
Etudiants	67	4,58
Retraités	130	8,90
Autres	23	1,57
Total échantillon	1.460	100 %

Ces touristes sont, selon la S.O.M.I.V.A.L. essentiellement originaires de la région parisienne (1) (35% des effectifs), des régions de l'Ouest (Bretagne, Poitou-Charentes) et du Nord (12%) etc... En fait, il vaudrait mieux étudier cette origine en tenant compte du mode d'hébergement, ce que nous avons fait dans le canton de Bugeat.

Les propriétaires des résidences secondaires sont, dans la plupart des cas, des émigrés ou des descendants d'émigrés et la région parisienne domine donc très nettement, mais cette domination tend à s'atténuer grâce à l'achat ou à la construction de résidences secondaires par des citadins du Limousin:

Origine géographique des propriétaires de résidences secondaires à Saint-Merd-les-Oussines

Région parisienne	30	Libourne	1
Brive	2	Chartres	1
Clermont-Ferrand	1	Le Havre	1
Sornac (Corrèze)	1	Lyon	1
Gentioux (Creuse)	1	Suisse	1
Nice	1		

1 - Cette importance des touristes parisiens a déjà été signalée. Voir, par exemple: F.Cribier: La grande migration d'été des citadins en France. C.N.R.S. 1969; 403 pages - page 362.

La prééminence de la région parisienne devient moins forte parce que des équipements permettent d'accueillir des touristes non propriétaires de résidences secondaires. Cette tendance à la dispersion dans le recrutement, nous l'avons observée en étudiant les locations du village de vacances et de la maison familiale de Bugeat. Dans le village de vacances, au cours de l'été 1975, 50% des clients sont venus de la région parisienne, 25% du Nord, 25% du Centre-Ouest (Nantes-La Rochelle-Poitiers-Limoges). Pendant cette même période, sur 61 réservations adressées à la maison familiale, 7 provenaient de la région parisienne, 10 des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, 10 des départements de la Loire-Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et du Maine-et-Loire... On assiste donc bien à une certaine dispersion; néanmoins, trois régions envoient surtout des touristes dans le canton de Bugeat: la région parisienne, le Nord et le Centre-Ouest; nous rejoignons donc les conclusions de la S.E.D.E.S.E.L.. Mais il faut ajouter aussi la présence des touristes étrangers, notamment de nombreux Néerlandais.

La population touristique est donc, en grande partie, étrangère au Limousin; toutefois, la présence de Limoges et des autres villes de cette région, pose le problème de l'accueil des citadins pendant le week-end et, en dehors des touristes d'été, les communes rurales voient affluer de nombreux citadins de la région en fin de semaine, ce qui provoque parfois un réel surpeuplement; ainsi, pendant les mois de Juillet et d'Août, Bujaleuf, par exemple, accueille 5 à 6.000 personnes le Dimanche après-midi, or cette commune n'a que 1.059 habitants.

En résumé, le Limousin rural est devenu, pendant les week-ends, et plus encore pendant l'été, une zone d'accueil. Il reçoit alors une population dont l'importance numérique estimée est supérieure à celle de la population agricole de la région et très supérieure à celle de la population rurale toute entière dans les communes situées sur les hautes terres. La présence d'une telle population n'est pas sans influencer la vie rurale du Limousin, nous le verrons.

La population des communes rurales du Limousin n'est pas un tout homogène; elle comprend plusieurs groupes qui n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts. Toutefois, la population permanente est de moins en moins nombreuse.

La population agricole, autour de laquelle gravitaient les divers services fournis par des artisans, des fonctionnaires etc..., subit un déclin très accentué. Cette disparition d'exploitants est lourde de conséquences; elle entraîne, en particulier, la fermeture progressive des services qui ne peuvent pas vivre sans la présence d'une population agricole dense. Cet abandon, à son tour, risque d'obliger les agriculteurs qui auraient voulu rester, à

partir. Ne va-t-on pas vers une mort lente de nombreux villages? La diminution de la population a été l'une des causes de la disparition des veillées qui, dans la Montagne limousine, réunissaient les villageois dans les bergeries; tout ce qui faisait la cohésion du village disparaît au fur et à mesure que les agriculteurs partent. La vie sociale traditionnelle est morte dans de nombreux hameaux; la faible densité oblige à organiser une nouvelle vie. L'automobile est devenue un instrument indispensable, un frein aux départs définitifs; elle permet aux agriculteurs isolés de rencontrer des amis le Dimanche après-midi, d'aller au cinéma à la ville la plus proche où l'on va aussi acheter dans les grandes surfaces tout ce dont on a besoin pour une semaine.

Toutefois, alors que les agriculteurs élargissent leur cadre de vie, les retraités et les touristes viennent chercher le repos en Limousin; entre ces divers types de population, l'accord n'est pas obligatoirement parfait, des empiètements,des contraintes existent, tout cela rejaillit sur la vie agricole et sur la vie non agricole du Limousin rural.

Mais, la présence, plus ou moins continue au cours de l'année, de ces divers groupes au sein de la population rurale du Limousin a une conséquence non négligeable: elle assure, dans de très nombreux cas, la sauvegarde des maisons rurales, même dans les secteurs les plus dépeuplés.

L'habitat rural du Limousin a été souvent décrit, notamment par A.Demangeon,A.Perpillou et A.Meynier et, à la suite de leurs travaux on a pu écrire que: " le trait original du groupement rural c'est le peuplement en hameaux et non en fermes isolées comme dans d'autres pays cristallins ... dans le Limousin, il y a dispersion, non des habitations, grandes ou petites fermes isolées, mais des agglomérations (I)". Le cadre de vie a longtemps été limité à la section, comme nous le rappellerons à la page I33; certes, des fermes isolées ont été parfois construites entre les hameaux au moment où les défrichements ont éliminé la lande, en particulier en Basse-Marche au cours du XIXème siècle, mais ce n'est pas le cas le plus fréquent. Le déclin de la population rurale, et surtout la nette diminution de la population agricole, n'ont guère affecté cette répartition de l'habitat.

Actuellement, on assiste à une double évolution qui, le plus souvent, permet de maintenir en bon état le patrimoine immobilier. D'une part, un agriculteur devient peu à peu propriétaire de la totalité d'un hameau: ainsi, à Végeolles, dans la commune de Saint-Merd-les-Oussines, un éleveur d'ovins est aujourd'hui le seul habitant dans ce village qui comprenait autrefois six feux; il a acheté la majeure partie des bâtiments des fermes voisines,les a rénovés,il y conserve son foin et y loge ses brebis à l'abri de murs très épais qui gardent bien la chaleur.D'autre part,

---

I-A.Schmitt et L.Timbal: La Région limousine. Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges I936.Page 32.

les bâtiments agricoles deviennent des résidences secondaires pour les citadins, soit à la suite d'héritages, et c'est le cas le plus fréquent, soit à la suite d'achats; ainsi, dans le hameau des Maisons à Saint-Merd-les-Oussines, les maisons sont occupées, pour la plupart d'entre elles, par des retraités qui vivent là pendant six ou neuf mois chaque année, ou par des Parisiens pendant leurs vacances (ce que montre la carte n° 60 page 620 bis). Dans les deux cas, l'intégrité du hameau est maintenue, rares sont les maisons totalement abandonnées; certes, la maison rurale n'est plus nécessairement un outil pour l'agriculteur, elle n'est plus habitée tout au long de l'année mais elle existe toujours. Néanmoins, de nouvelles constructions apparaissent avec l'essor du tourisme en milieu rural: les villages de vacances, souvent situés près des plans d'eau, comme à Vassivière, les lotissements de résidences secondaires dans les "pôles touristiques", tentent de regrouper les touristes et d'éviter la prolifération de résidences isolées au coeur de secteurs abandonnés par les paysans, ou échelonnées le long des cours d'eau. Il est vrai que ces bâtiments neufs ne ressemblent guère à la maison rurale traditionnelle du Limousin.

La grande place prise par l'herbe, la nécessité d'engranger d'importantes réserves de foin pour nourrir le bétail pendant l'hiver, la pratique de la stabulation entravée, l'obligation de produire et de conserver des céréales, ont parmi la naissance d'un habitat original, véritable "instrument agricole".

On rencontre fréquemment des maisons basses, proches de la maison élémentaire; elles comprennent le logis accolé à une grange-étable. Sous le même toît, il y a successivement une petite maison d'habitation de cinq mètres de façade environ et une grange d'une dizaine de mètres. C'est la maison du petit propriétaire. Parfois, notamment lorsque l'exploitation était plus vaste, le logis a non seulement un rez-de-chaussée mais aussi un étage surmonté d'un grenier où étaient entreposés les grains.

Les bâtiments ne sont pas toujours accolés, notamment dans les grandes exploitations ou lorsque les progrès de l'élevage à la fin du XIXème siècle ont imposé la construction de nouvelles étables; on a alors des maisons à cour ouverte.

Toutes ces maisons rurales ont un point commun: la grande dimension de la grange-étable qui permet à la fois de loger le bétail en stabulation entravée et d'avoir sur place les réserves alimentaires destinées au troupeau pendant l'hiver et pendant la période d'engraissement. La grange-étable est, dans le cadre de l'élevage traditionnel, le centre de l'activité de l'exploitation, le bâtiment le plus vaste de la ferme limousine.

On distingue en fait deux types: la grange limousine et la grange auvergnate. La grange limousine est un bâtiment rectangulaire divisé en trois parties inégales: un couloir

central, qui servait autrefois d'aire pour battre au fléau, et deux étables. Les deux étables, ou l'étable et la bergerie, communiquent avec la partie centrale par le cornadis; c'est une cloison en bois, comportant cinq ou six ouvertures, par où les bovins passent la tête pour atteindre leur nourriture placée dans le couloir central, au pied du cornadis, soit dans une auge, soit directement sur le sol. Le sol de l'aire était autrefois constitué par un mélange d'argile et de bouses de vaches; celui des étables est dallé lorsqu'il ne correspond pas à l'affleurement des rochers. Derrière les animaux, une rigole permet au purin de s'écouler hors de l'étable.

Les étables sont basses et recouvertes par des planches ou des branchages sur lesquels on entasse le foin. Ce fenil a obligé les Limousins à construire des toits très hauts. Il existe, certes, de nombreuses variantes à ce type de grange; elle peut être isolée ou contiguë à la maison, elle comporte une ou deux étables, etc...mais la grange-étable est toujours une " prairie engrangée " qui permet au bétail de vivre à l'abri des intempéries.

La grange auvergnate, que l'on rencontre en Corrèze, en Creuse et au Sud-Est de la Haute-Vienne, est adossée à une pente de telle sorte que le fenil, situé au-dessus des étables comme dans l'exemple précédent, est en communication directe avec l'extérieur, ce qui permet de faire entrer dans le fenil les charrettes chargées de foin. Parfois, on construit un plan incliné pour atteidre la porte du fenil, il s'agit alors d'une grange sur tirant.

Tous ces bâtiments traditionnels sont, le plus souvent, sombres et sales; il est bien difficile d'y respecter les conditions d'hygiène, ce qui a longtemps favorisé les progrès de la tuberculose, ce qui crée une situation favorable au maintien de diverses maladies, en particulier de la brucellose.

Si la population rurale du Limousin conserve, en général l'habitat traditionnel, certains agriculteurs font construire des bâtiments mieux adaptés aux nouvelles formes d'élevage: des tours à foin, des étables claires et surtout des étables à stabulation libre apparaissent. Néanmoins, ces nouvelles constructions sont encore relativement peu nombreuses parce qu'elles exigent de fortes dépenses; il est vrai que des subventions peuvent aider les éleveurs.(1)

Finalement, pendant qu'évolue la population sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, l'habitat ne change guère; par contre, les paysages se transforment.

I. Certains secteurs en sont mieux pourvus: c'est le cas par exemple de la commune de Flavignac dans le canton de Châlus. Ces étables, en stabulation libre ou entravée, sont construites dans les grandes exploitations, en général, et dans les exploitations où un enfant accepte de prendre la succession de son père.
Ces bâtiments neufs sont indispensables pour la pratique de l'élevage en "plein air aménagé" et dans les exploitations qui possèdent un atelier d'engraissement.

DEUXIEME PARTIE

L'OCCUPATION DU SOL: UNE NETTE EVOLUTION DEPUIS LE DEBUT DU XIX° SIECLE

Les travaux de A.Perpillou (1) nous permettent de bien connaître l'occupation du sol en Limousin au début du XIX° siècle, c'est-à-dire avant les grandes transformations de l'économie agricole de la seconde moitié du XIX° siècle; ils nous indiquent aussi l'évolution du paysage rural en comparant l'utilisation du territoire au début du XX° siècle à ce qu'elle était au moment où l'on a rédigé les premières matrices cadastrales. Mais, depuis la publication de cet ouvrage essentiel, pour qui veut connaître les principaux caractères de la campagne limousine, on a assisté, et on assiste encore aujourd'hui, à une accélération des changements; en effet, depuis la période 1955-1960, c'est-à-dire depuis l'époque où les séquelles de la seconde guerre mondiale ont cessé d'imposer leurs effets dans les communes rurales de cette contrée, l'évolution du paysage rural est rapide, et, ce qui pouvait parfois être difficilement perçu à la veille de la seconde guerre mondiale, est devenu une réalité lourde de conséquences; ainsi, les progrès du reboisement, par exemple, posent de nombreux problèmes; de même, les friches se multiplient au moment où les agriculteurs locaux se plaignent de la faible taille de leurs exploitations. Il est évident que l'évolution actuelle des paysages ruraux a des causes variées que nous devons rechercher; mais elle a aussi d'importantes conséquences sur la vie rurale, c'est pourquoi, dans un premier temps nous essaierons de la mesurer.

---

1 - A.Perpillou: Cartographie du paysage rural limousin. Essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux. Chartres 1940; 104 pages

Il nous est, en effet, possible de décrire les paysages ruraux du Limousin et nous pouvons mesurer l'importance de chaque élément; nous avons à notre disposition plusieurs sources: les matrices cadastrales et les cartes agricoles.

Les récapitulatifs [illegible]

[illegible] la région entière nous pouvons, en calculant les pourcentages, connaître l'importance relative [illegible] occupant le sol. Mais, cette source n'a pas toujours la valeur que l'on pourrait attendre d'elle.

En effet, seuls le premier cadastre (1), le cadastre "napoléonien" et les matrices récemment rénovées nous fournissent d'excellentes photographies de ces paysages: nous disons photographies pour bien montrer qu'avec les documents cadastraux nous obtenons une vision figée d'un phénomène en mouvement. Le premier cadastre, établi dans la première moitié du XIX° siècle, a été souvent précédé par l'établissement de monographies agricoles communales précises(2) de sorte que les récapitulatifs correspondent bien à la réalité; nous avons donc, comme point de départ à l'évolution de l'occupation du sol, la période 1825-[illegible].

Un second cliché de cette occupation a été donné par A.Perpillou à partir de la révision du cadastre qui eu lieu vers 1909-1910; mais, malheureusement, cette révision n'a pas été accompagnée de l'établissement d'un nouveau plan cadastral, elle n'est qu'une "approximation très honorable" (3), aussi les chiffres qu'elle fournit sont-ils sans doute moins sûrs que ceux que nous avons relevés sur les matrices plus anciennes.

---

1 - Les matrices du début du XIX° siècle ont été consultées aux Archives départementales de la Haute-Vienne, aux bureaux du cadastre de Tulle, Brive, Guéret et Aubusson et aux Archives départementales de la Creuse.
Les matrices de 1909-1910 et les matrices actuelles ont été consultées dans les bureaux du cadastre de Limoges, Tulle, Brive, Guéret et Aubusson au cours de l'année 1974.

2 - Ce fut le cas, par exemple, à Allassac et à Saint-Viance dans le canton de Donzenac en Corrèze.

3 - A.Perpillou: ouvrage cité .

Enfin, une rénovation du cadastre a été décidée entre les deux guerres, mais elle n'est pas encore terminée... De plus, à cause de la lenteur de sa réalisation, elle ne nous donne pas une photographie très exacte du paysage rural actuel d'autant plus que l'évolution est très rapide; en effet, les cadastres rénovés en I934 par exemple ne correspondent plus à la réalité, malgrè des révisions successives: c'est qu'une révision n'a pas la rigueur d'une rénovation. Pour les révisions, les services du cadastre tiennent surtout compte des déclarations des propriétaires, or, celles-ci ne sont pas toujours sincères, ce qui s'explique par le fait que l'impôt foncier est plus ou moins élevé selon la nature de culture (1); pour les rénovations, les employés du cadastre utilisent les travaux de topographie au sol, des photographies aériennes, des études faites sur le terrain par des organismes privés (2); enfin, ils vont sur le terrain. Les résultats des rénovations sont, dans ces conditions, sensiblement différents de ceux que l'on obtient par les révisions; nous en voulons pour preuve l'exemple suivant: selon la révision de I963, les bois n'auraient couvert à Banize (canton de Saint-Sulpice-les-Champs, département de la Creuse) que 94 ha 85 a; or, en I964, la rénovation du cadastre de cette commune a montré que les bois occupaient en réalité 470 ha 65 a; il nous serait facile de fournir de nombreux exemples analogues. C'est pourquoi, les récapitulatifs que nous avons utilisés nous donnent seulement une image précise de l'occupation du sol à l'époque actuelle dans les communes où le cadastre a été récemment rénové; aussi, aurons-nous, l'occasion d'étudier plus particulièrement les communes dont le cadastre a été rénové dans la décennie I963-I973.

Malgré cette suspicion à l'égard des chiffres relevés sur les récapitulatifs contenus dans les matrices cadastrales actuelles, nous avons dû utiliser cette source parce que nous n'avions pas d'autres documents sûrs à notre disposition pouvant nous renseigner aussi complètement que les matrices cadastrales sur l'occupation du sol. Néanmoins, nous ne pouvons pas passer sous silence l'existence des enquêtes agricoles.

Chaque année, les préfectures adressent au Ministère de l'Agriculture des statistiques agricoles; malheureuse-

---

1 - La valeur locative à l'hectare varie dans d'importantes proportions selon la nature de culture; ainsi, à Arfeuille-Chatain, dans le département de la Creuse, la valeur locative s'élève, en I974, à 22 Frs pour les résineux et les peupliers, à 1,50 Frs pour les taillis, à 1 F pour les landes.

2 - C'est le cas dans la commune de Champsac (Haute-Vienne) où une partie des travaux sur le terrain a été réalisée par un bureau d'études de Confolens (Charente) en I975.

ment, jusqu'à une époque récente, ces documents, rédigés à partir des renseignements fournis par les mairies, correspondaient peu à la réalité; on se contentait, le plus souvent, de recopier les chiffres de l'année précédente. Plus sérieuses semblent être les enquêtes décennales mais A.Corbin (1) souligne cependant que l'enquête de I862 ne correspond pas exactement à la réalité et que l'on doit "utiliser avec précaution" ces documents. Plus sérieuses semblent être les enquêtes décennales de I882 et de I892; néanmoins, parmi les données statistiques anciennes, en dehors des sources cadastrales, seule l'enquête générale agricole de I929 est vraiment digne d'intérêt. Plus proche de nous, l'apparition des Services Régionaux et Départementaux de statistique agricole (I962-I963) nous permet d'obtenir des chiffres voisins de la réalité et nous pouvons suivre d'année en année les transformations des paysages limousins.

Nous avons donc, finalement, à notre disposition des documents nombreux mais de valeur bien inégale (2); nous avons pensé qu'il était préférable, pour une première approche, de nous contenter des sources cadastrales, puis, pour suivre l'évolution récente, nous avons utilisé les renseignements fournis par l'enquête agricole de I929 et, par les bulletins annuels publiés par le Service de Statistique agricole de la région Limousin et par le Recensement général de l'Agriculture de I970. Dans un premier temps, à partir des données cadastrales, et à partir des travaux de A.Perpillou, nous rappelons les principaux traits de l'occupation du sol vers I830.

---

1 - A.Corbin: Archaïsme et Modernité du Limousin au XIX°siècle. T.1 45-1886. Paris 1975 - (ouvrage essentiel).

2 - L'enquête communale réalisée en 1969-1970 par le Service Central des enquêtes et des études statistiques dans le cadre de la préparation du Recensement général de l'Agriculture de 1970 fournit des chiffres très éloignés de ceux du cadastre dans de nombreux cas lorsque ce cadastre a été récemment rénové; par exemple:

Gioux: superficie en forêt 304 ha: 8% du territoire communal selon l'enquête
superficie en forêt 839 ha: 23% du territoire communal selon le cadastre rénové en 1971
Jouillat: superficie en forêt 140 ha: 7% du territoire communal selon l'enquête
superficie en forêt 504 ha: 23,3% du territoire communal selon le cadastre rénové en 1971.

CHAPITRE V

I - L'OCCUPATION DU SOL AU DEBUT DU XIX° SIECLE

Nous avons utilisé pour décrire les paysages ruraux limousins en 1830, la méthode des modèles en tenant compte des six principaux éléments occupant le sol: terres labourables, prés et pacages, bois, landes et chômes, vergers, vigne. Pour chacun de ces éléments, nous avons calculé le pourcentage d'occupation du sol par rapport à la superficie cadastrée du Limousin à laquelle nous avons retranché le territoire des villes (Guéret - Tulle - Brive et Limoges) parce que l'occupation du sol est ici dominée par le phénomène d'urbanisation, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres communes du Limousin. Le "modèle 1830" nous donne "une idée générale d'une situation à partir de cas multiples" (1).

1 - Le modèle régional en 1830 (2).

Le Limousin était peu boisé en 1830: les bois n'occupaient que 7,3% du territoire, les terres labourables 36,8%, les prés et les pacages (23,4%), les landes et les chômes (21,5%), les vergers 7,5%, la vigne 3,5%. Ce tableau rapide réclame cependant quelques commentaires.

---

1 - Mme J.Bonnamour: Géographie rurale. Méthodes et perspectives. 1973. Masson - 168 pages.

2 - Fig n°4.

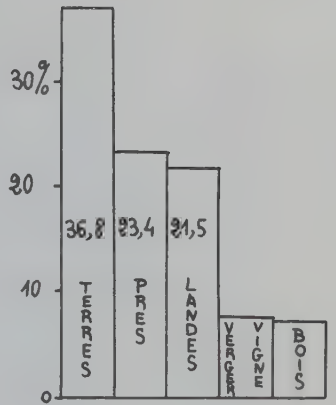

Fig 4: L'occupation du sol en 1830.
Modèle régional.

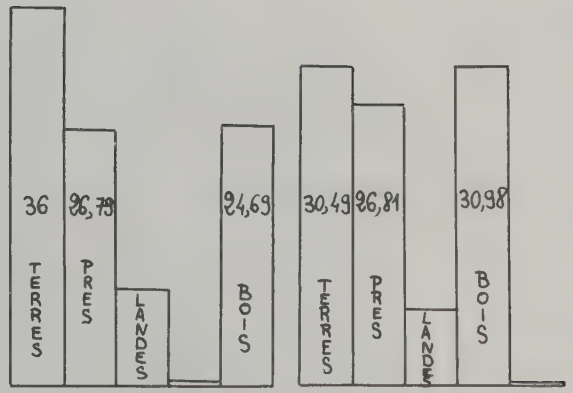

Fig 5: L'occupation du sol en 1975.
Modèle régional. Modèle "communes à cadastre rénové".

A vrai dire, la distinction entre certaines de ces catégories est bien souvent difficile à faire. Bien qu'ayant été réalisés à la même époque (1812 à Rilhac-Rancon, Haute-Vienne, 1838 à Champsac, Haute-Vienne par exemple) les matrices cadastrales n'offrent pas toutes le même aspect dans les diverses communes; certaines fournissent une donné unique par nature de culture, d'autres décomposent chaque élément. Ainsi, à Bersac-sur-Rivalier, dans le canton de Laurière au Nord-Est de Limoges, nous remarquons que la sixième série, constituée par les "landes", comprend en réalité "les terrains évalués au-dessous de la dernière classe des terres labourables (pâtis, palus, marais, bas-prés, tourbières, broussailles, graviers, rochers, bruyères, terres vaines et vagues, terrains inondés par les eaux...)", par contre, dans la première série, consacrée aux terres labourables, nous relevons la présence de "portions de landes ou pâtures dont l'évaluation serait supérieure au prix de la dernière classe des terres labourables"; dans ce dernier cas, les superficies en lande, comptabilisées sur le récapitulatif dans la série "landes", sont sous-évaluées. A.Perpillou a également montré qu'il était difficile de classer certains éléments; c'est ainsi que les "chômes" sont, ou bien des champs froids, ou des jachères cultivées seulement un an sur dix, ou des jachères mises en culture un an sur deux ou un an sur trois. Doit-on alors considérer les "chômes" comme des terres labourables ou comme des landes? Nous avons trouvé des communes où ces terrains sont comptabilisés avec les landes, d'autres où ils sont été annexés aux labours; on peut donc considérer que, selon le cas, la part relative de territoire occupée par les terres ou par les landes a été ou bien sous-estimée, ou bien exagérée.

Ces réserves étant faites, nous remarquons que les terres, les prés, les pâtures et les landes occupaient plus de 80% de la superficie cadastrée des trois départements limousins en 1839; de plus, si l'on ajoute à ce premier total les surfaces occupées par les vergers (des châtaigneraies la plupart du temps) et par la vigne, on s'aperçoit que la S.A.U. en 1830 recouvrait plus de 90% du sol de cette contrée. En effet, si aucun élément, au niveau régional, ne semble dominer complètement le paysage, les terres, les prés, les landes et les terrains plantés constituent l'essentiel de l'occupation du sol; or, en 1830, tous concouraient au déroulement de la vie agricole.

En effet, le paysan limousin obtenait, sur les labours, les céréales panifiables (blé à basse altitude, seigle partout: ainsi que le note A.Corbin, "l'agriculture limousine était alors essentiellement céréalière") et les plantes sarclées qui jouaient un grand rôle dans l'alimentation (pommes de terre et raves); les prés et les pacages nourrissaient les troupeaux (600.000 bovins en 1808 pour la production d'animaux de travail et de jeunes bêtes vendues aux régions voisines, mais aussi pour la production de boeufs gras avec l'engraissement des vieux animaux destinés à Paris surtout et, secondairement, à Orléans,

Lyon, Bordeaux et l'Intendance). Les vergers et les landes, et à un degré moindre la vigne, jouaient également un grand rôle. Les vergers comprenaient essentiellement les châtaigneraies; ils occupaient une part non négligeable du territoire: 7,5%. On demandait au châtaignier son bois pour la confection d'objets divers (paniers, corbeilles, palissades, piquets dans les taillis) mais aussi, et sourtout, son fruit pour l'alimentation des hommes et des animaux (les porcs étaient engraissés à l'aide de pommes de terre et de châtaignes). Dans une région aux sols pauvres et acides et au relief accidenté, où les céréales panifiables ne pouvaient pas être cultivées partout sur de vastes étendues, parce que le cultivateur limousin ne disposait pas des amendements nécessaires, la châtaigne consituait un aliment indispensable pour les paysans, notamment avant l'essor de la culture de la pomme de terre. Enfin, fréquemment, les châtaigniers étaient plantés sur des versants trop raides pour être mis en culture; ces vergers augmentaient l'étendue des terrains agricoles d'une superficie qui n'aurait pas pu être utilisée d'une autre façon. Bien souvent, dans le Sud-Ouest et l'Ouest du Limousin, châtaigniers et vigne étaient mêlés; on voit encore aujourd'hui dans certaines châtaigneraies abandonnées quelques ceps de vigne; au moment de la plantation de la vigne, on avait effectué un semis de châtaigniers et au bout de quelques années le verger éliminait la vigne (1).

L'importance de la "châtaigneraie nourricière" pour les paysans limousins (2) explique sa présence dans la quasi totalité des communes et le grand intérêt qu'elle

---

1 - On voit encore de semblables cultures mêlées dans le Bassin de Brive: il n'est pas rare qu'au moment de la plantation d'une noyeraie on plante aussi des framboisiers qui fourniront leurs fruits en attendant que les arbres deviennent productifs; on plante aussi des groseillers, des cassis ou des fraisiers, notamment dans le canton de Beaulieu. Ces cultures intercalaires permettent d'amortir les investissements dus à la plantation des noyers (le G.A.E.C. d'Altillac a pu ainsi amortir les frais dus à l'achat des plants, au défonçage et au drainage du sol).

2 - A l'époque de Turgot, et selon lui, les châtaignes pouvaient nourrir, dans les bonnes années, les élections de Limoges, Tulle et Brive pendant quatre mois. Malheureusement, on peut regretter avec A.Corbin que "cette denrée qui constitue l'une des bases de l'alimentation régionale... ne puisse donner lieu à aucune étude statistique un tant soit peu sérieuse".

[illegible] (1), le châtaignier occupait le sol de façon [illegible]. Ainsi, tandis qu'elle couvrait au moins 10% du sol dans les communes situées entre les Monts de Blond et d'Ambazac au Nord et la vallée de la Dordogne au Sud, elle n'occupait que de faibles superficies dans la Basse-Marche (2,16% du canton de Mézières-sur-Issoire, 4,68% du canton de Bellac), dans la Marche (1,45% du canton de Pontarion, 4,22% du canton de Benevent-L'Abbaye) et dans la Montagne limousine (3) (le châtaignier est rare au-dessus de 600 mètres). Mais, elle occupait 20% du territoire de la commune de La-Chapelle-Montbrandeix au Sud-Ouest du département de la Haute-Vienne, 24% de la commune de Lagraulière dans le canton de Seilhac en Corrèze, 33% du territoire de Sérilhac dans le canton de Beynat mais de nombreuses communes de la Montagne n'avaient pas de châtaigneraies.

---

1 - Le châtaignier a suscité le lyrisme des poètes locaux: en Mai 1877, la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne faisait du châtaignier "l'arbre nourricier des campagnes,... arbre dont le feuillage défend l'homme des champs des ardeurs du soleil, dont les fruits pourrissent le pauvre et parent la table du riche". Elle accordait d'ailleurs un prix au poème suivant:

"...Vous dont le châtaignier ennoblit les forêts
Ah, si je ne craignais d'éveiller la critique
Peut-être j'oserais, dans un vers prophétique
Découvrir à vos yeux quel sera le destin
De l'arbre surnommé l'oranger limousin"...
(Archives départementales Haute-Vienne).

- Carte n°15. La forêt limousin en 1830.

3 - Le châtaignier (groupe des cupulifères auquel se rattachent le chêne, le hêtre ou le charme) est un arbre calcifuge, il est donc bien adapté aux sols des plateaux du Limousin. Rustique et peu exigeant, il redoute cependant les terres froides et les fonds marécageux, enfin, son aire ne dépasse guère l'altitude de 600 mètres en Limousin.

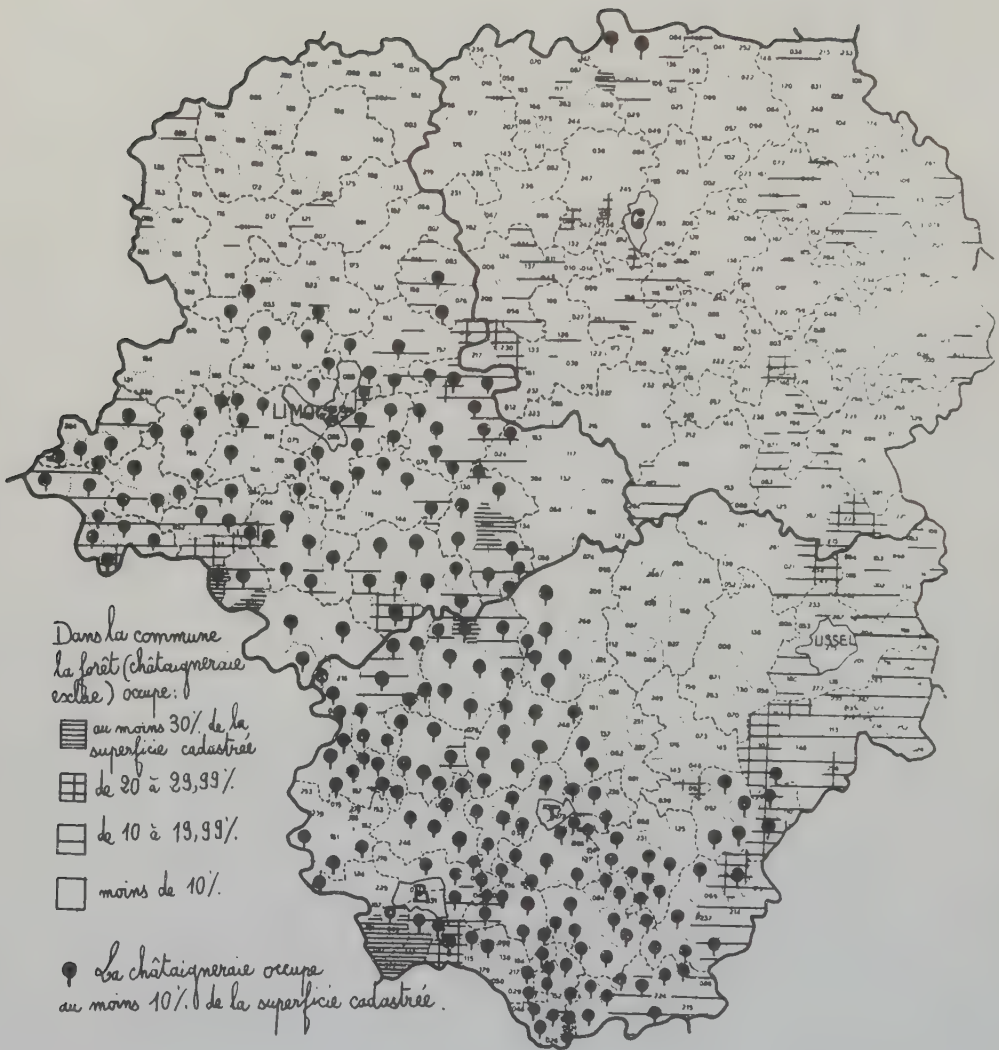

. Carte n° 15 : La forêt au début du XIXème siècle.

0 30 Km

Quelques terroirs viticoles s'individualisent dans une région d'où la vigne est le plus souvent absente. Elle couvrait en effet plus de 27% du territoire de la commune d'Allassac et plus de 31% de la commune d'Astaillac dans le Bassin de Brive. Il est vrai que nous sommes là déjà aux portes de l'Aquitaine et que la vigne y a trouvé des conditions favorables à son développement; c'est pourquoi, à l'époque médiévale, les abbayes limousines multipliaient les vignobles (1). Toutefois, et tout naturellement, dans le cadre d'une économie d'auto-

---

1 - L'abbaye de Solignac avait des vignobles à Saint-Bonnet-la-Rivière et à Perpezac-le-Blanc; elle percevait aussi sur divers mas de nombreux muids de vin. Le prieuré de Saint-Jean-d'Aureil (Haute-Vienne) a développé la viticulture dans la paroisse d'Allassac et il possédait aussi des vignes dans 34 communes de l'actuel département de la Corrèze. Puis, ce furent les bourgeois qui peu à peu prirent en main les destinées du vignoble (on relève parmi eux un avocat au Parlement de Bordeaux, consul et premier syndic de Brive, le juge ordinaire de Beaulieu etc...); le vin était produit pour les besoins personnels des propriétaires mais aussi pour la vente; les vignes étaient cultivées par des vignerons qui les louaient et livraient aux propriétaires une certaine quantité de vin. Le vignoble du Bassin de Brive, au pied des plateaux trop froids pour la culture de la vigne, vendait son vin aux régions voisines (en 1761, le bureau d'octroi du pont Saint-Martial à Limoges notait le passage de "17.000 charges de vin", 13.600 hl, en provenance des environs de Brive); une "route du vin" partait de Voutezac et de Saint-Solve et se dirigeait vers Limoges, en passant par Orgnac-sur-Vézère. Le vin était transporté dans des peaux de bouc ou de vache (les boutes); un mulet ou un âne portait deux sacs (un hectolitre environ). Une autre route se dirigeait vers Mauriac, en passant par Argentat. Enfin, grâce aux rivières navigables, notamment la Dordogne, les vins de Queyssac ou de Meyssac étaient expédiés vers Bordeaux. Ces vins avaient, semble-t-il, une grande renommée ce qui permettait une vente facile dans les régions voisines, avant la concurrence que leur firent les grands vignobles du Midi à partir du moment où, grâce au chemin de fer, le problème des transports fut résolu. En résumé, la situation favorable du Bassin de Brive au contact de régions froides et humides sans vignoble, l'isolement de ces régions et la qualité du vin permirent l'essor de la viticulture dans le "riant portail du Midi".

consommation et dans une région isolée, la vigne était cultivée dès que l'altitude et le climat le permettaient, aussi la retrouve-t-on en dehors du Bassin de Brive, en particulier dans le Haut-Limousin et en Basse-Marche où les communes lui consacraient 2 à 3% de leur territoire (1).

En résumé, le sol du Limousin était, aux alentours de 1830, occupé essentiellement par les cultures vivrières produites par les terres labourables, les châtaigneraies et la vigne qui recouvraient plus de 45% de la superficie cadastrée du Limousin; en second lieu, les prés, les pacages et les landes assuraient l'entretien des bovins et des moutons en recouvrant environ 45% du territoire régional.

Les landes doivent, en effet, être considérées comme partie intégrante de la surface agricole utile en 1830. Ce n'était pas alors des terres inutilisées, elles étaient au contraire "des terrains indispensables à la vie rurale... le paysan en ramenait des tombereaux pleins de brousailles et d'herbes sèches qu'il brûlait dans son lopin de champ... la lande était surtout un grand pâturage ouvert à tous" (2). Le registre de la paroisse de Thouron (canton de Nantiat au Nord de Limoges) précisait bien le rôle essentiel joué par la lande (3):"il est constant de constater

---

1 - Ces vignobles étaient surtout étendus aux portes de Limoges, notamment à Verneuil-sur-Vienne où ils couvraient 7,1% du territoire cadastré en 1830. Toutefois, malgré la présence du marché de Limoges ils ne pouvaient guère se développer; de nombreuses vignes ont d'ailleurs disparu à la suite de fortes gelées à la fin du XVII° siècle et au début du XVIII° siècle. (cf J-B.Saulière: Vignes et vins en Limousin. Bulletin de la Société ethnographique du Limousin et de la Marche. Avril 1965 - pages 57-60).

2 - A. Perpillou: ouvrage cité.

3 - D'après la matrice du cadastre napoléonien, le territoire de la commune de Thouron était occupé de la façon suivante au début du XIX° siècle:

Labours: 30,53%
Chômes : 7,07
Bruyères: 13,93
Près-Pâtures: 21,47
Bois : 10,57
Châtaigneraie: 10,51.

que sans les bruges, point de bêtes à laine, sans bête à laine, point de fumier à l'écurie et sans fumier point de bled dans les champs". L'association culture-élevage permettait l'essor de cultures riches, comme les céréales, sur des terres naturellement peu fertiles; mais elle ne pouvait exister que par l'intermédiaire de la lande où était élevé le mouton, animal indispensable dans une campagne qui devait satisfaire tous ses besoins. D'ailleurs la lande était aussi un véritable réservoir de terres, elle constituait, comme le fait remarquer Ch. Beynel (1), un appoint précieux pour la culture du seigle par la pratique de l'écobuage; les cultivateurs faisaient brûler la végétation et une couche humifère tranchée en mottes. Pratiquement, toutes les bruyères de la Montagne limousine, domaine de la lande par excellence, ont été travaillées comme l'indiquent les nombreuses raies d'araire que l'on peut voir lorsque, de nos jours, avant de planter des résineux on détruit la bruyère. Le champ temporaire, de 30 à 40 ares, était cultivé pendant deux ans et abandonné ensuite pendant une vingtaine d'années au cours desquelles la bruyère reprenait ses droits; on y produisait du seigle, souvent du seigle de semence parce que les grains n'étaient pas mélangés à des graines de mauvaises herbes, ces dernières n'ayant pas eu le temps de pousser depuis l'écobuage. Cette méthode, utilisée aussi en dehors de la Montagne comme le rappelle A. Corbin pour la région d'Ussel, était indispensable là où l'étendue des terres labourables était faible; or, au début du XIX°siècle, dans le canton d'Ussel, les labours ne recouvraient que 22,2% du territoire, dans le canton de Bugeat, 21 %, dans le canton de Sornac, 17,4%; dans certaines communes particulièrement déshéritées les labours permanents, jachère comprise, avaient une part encore plus restreinte: 13,37% à Saint-Merd-Les-Oussines, canton de Bugeat, où les rendements étaient faibles, et il fallait cependant nourrir près de 800 personnes.

Cette volonté de fournir l'alimentation du cultivateur, de sa famille et des propriétaires, obligeait les exploitations agricoles de tous les secteurs du Limousin à posséder des parcelles aux aptitudes complémentaires avec des proportions de labours, de prés, de landes ou de terrains plantés variables, selon le relief, l'altitude, le climat ou les sols; c'est pourquoi nous résumerons les caractères d'un paysage rural, adapté par l'homme à ses besoins, grâce à l'étude d'un domaine, la Bische, situé dans la commune de Rilhac-Rancon, canton d'Ambazac.

---

1 - Ch. Beynel: Structures agraires et diffusion du progrès agricole dans deux communes du Plateau de Millevaches (Gourdon-Murat et Saint-Merd-les-Oussines) Mémoire de maîtrise. Nanterre 1970.

Ce domaine de 4[illegible] les [illegible] : terres labourables, situées sur les interfluves recouvrent 9 Ha; les prés et les pacages le long du ruisseau La Mazelle et de petits affluents, disposent de 10 ha; les terrains de parcours constitués par les bruyères et les "chaumes", soit sur les versants au sol maigre, soit sur les interfluves (parcelles 127 et 115 pour le premier cas, parcelles 2-4 et 116 pour le second), recouvraient 12 ha; la présence de ces landes permettait l'existence d'une bergerie près de la parcelle 30. Enfin, les châtaigneraies, qui, si on en croît la toponymie, ont dû être plus étendues auparavant, occupaient encore en I8I2 plus de 8 ha; une chènevière et des jardins permettaient aussi de subvenir aux besoins des métayers et du propriétaire. Les bois, sur les versants devaient assurer le chauffage et fournir le bois d'oeuvre nécessaire, mais ils n'occupaient qu'un peu plus de 1 ha.

On voit donc, par cet exemple, que les bois occupaient peu de place en Limousin au début du XIX° siècle: 7,3%. Toutefois, ils étaient très inégalement répartis (2) et certains secteurs du Limousin étaient suffisamment boisés pour faire naître et entretenir le flottage du bois;(3 une sentence rendue en II88, faisant suite à un différent ayant opposé les Arnaudin et les moulins de Saint-Pierre à Limoges prouve l'existence de ce flottage sur la Vienne dès le XII° siècle, flottage qui avait lieu aussi sur les principaux cours d'eau (le Taurion, la Vézère, la Creuse ou la Dordogne). Ces bois étaient de plusieurs types, bois à brûler, bois "de scie et à bâtir", merrains; on peut d'ailleurs lire sous la plume de Juge-Saint—Martin, en I790, qu"une de nos grandes ressources, après la vente de nos bestiaux, est celle du merrain... ses qualités le rendent supérieur à tout autre bois pour la confection de vaisseaux vinaires".

En I830, le paysan limousin avait donc à sa disposition la majeure partie du territoire régional pour produire des céréales et pour élever des bovins, des moutons et des porcs. Mais si ces caractères peuvent s'appliquer grosso-modo à l'ensemble du Limousin, si "une impression d'unité l'emporte" (4), il n'en reste pas moins vrai que se contenter d'un modèle unique pour décrire l'occupa

---

1 - Carte n°16. Le domaine de la Bische commune de Rilhac-Rancon en I8I2.

2 - Carte n)14: La forêt en I830 d'après les documents cadastraux

3 - Le flottage du bois sur la Vienne, le Taurion et leurs affluents. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome LXXIV - pages 337 à 367.

4 - A. Corbin: ouvrage cité page 26.

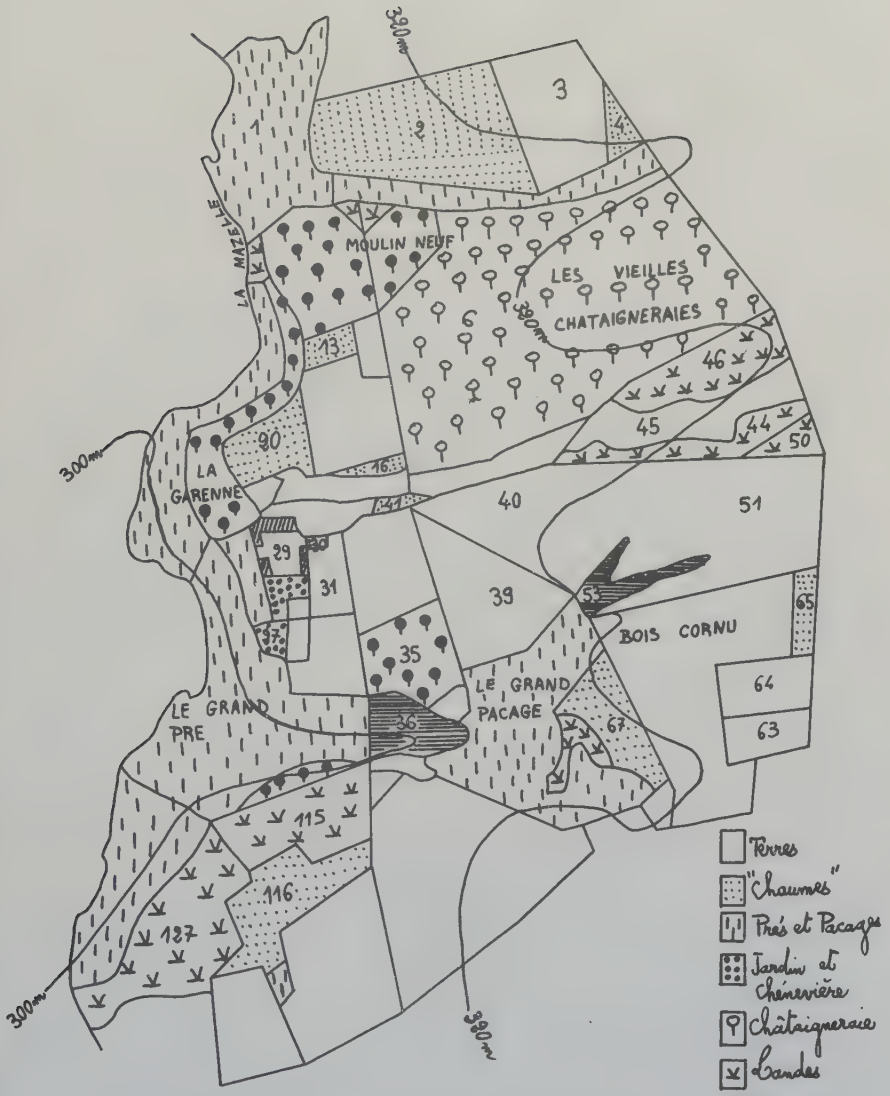

- Carte n° 16: La Bische (Rilhac-Rancon) en 1819 -

tion du sol en Limousin en 1830 serait une erreur, les travaux de A.Perpillou le prouvent. C'est pourquoi, nous avons, pour chaque canton du Limousin, construit un modèle, ce qui nous a permis de dessiner une carte de l'occupation du sol en Limousin (1).

2 - Les modèles cantonaux: une grande variété de situations

Nous aurions pu nous contenter de résumer à grands traits les résultats obtenus par A.Perpillou, résultats que nous rappelons brièvement: les landes occupent la majeure partie du sol dans la Montagne limousine tandis que les landes et les bois recouvrent de vastes étendues sur les plateaux granitiques de la Marche méridionale, dans les Monts de Blond et d'Ambazac et sur les Plateaux du Sud-Est. Par contre, les labours et les prairies recouvrent largement les plateaux de la Vienne moyenne et le Nord de la Marche; mais, les labours, les prés et les bois se partagent à peu près également les plateaux du Sud-Ouest. Enfin, le Bassin de Brive a une occupation originale du sol, grâce à la présence du vignoble.

Sans négliger ces résultats, nous avons préféré suivre une autre démarche, et nous avons classé les cantons (2) à l'intérieur de deux ensembles; les pays de la lande où les terres labourables et les prés occupent moins de 50% du sol, les pays des labours où c'est l'inverse, bien que, dans ce dernier groupe, la lande recouvre aussi de vastes surfaces.

---

1 - Carte n°17: L'occupation du sol en Limousin en 1830.

2 - Nous avons utilisé les modèles cantonaux. On peut, évidemment faire à ces modèles le même reproche que nous faisons au modèle régional: ne représenter qu'une situation moyenne. Ce reproche nous paraît tout à fait justifié lorsque les cantons ne sont pas homogènes. C'est le cas, notamment, du canton d'Eymoutiers qui comprend des communes "montagnardes" (Nedde ou Beaumont-du-Lac), où les bruyères occupaient respectivement 49,2 et 50% du territoire communal, et des communes du plateau (Bujaleuf ou Saint-Julien-le-Petit) où les landes ne recouvraient que 21 et 29% du sol. Toutefois, malgré ces cas litigieux, nous avons gardé le modèle cantonal, de préférence au modèle communal, pour pouvoir obtenir une carte plus schématique qui, par conséquent, montre clairement les principaux caractères de chaque secteur de la région.

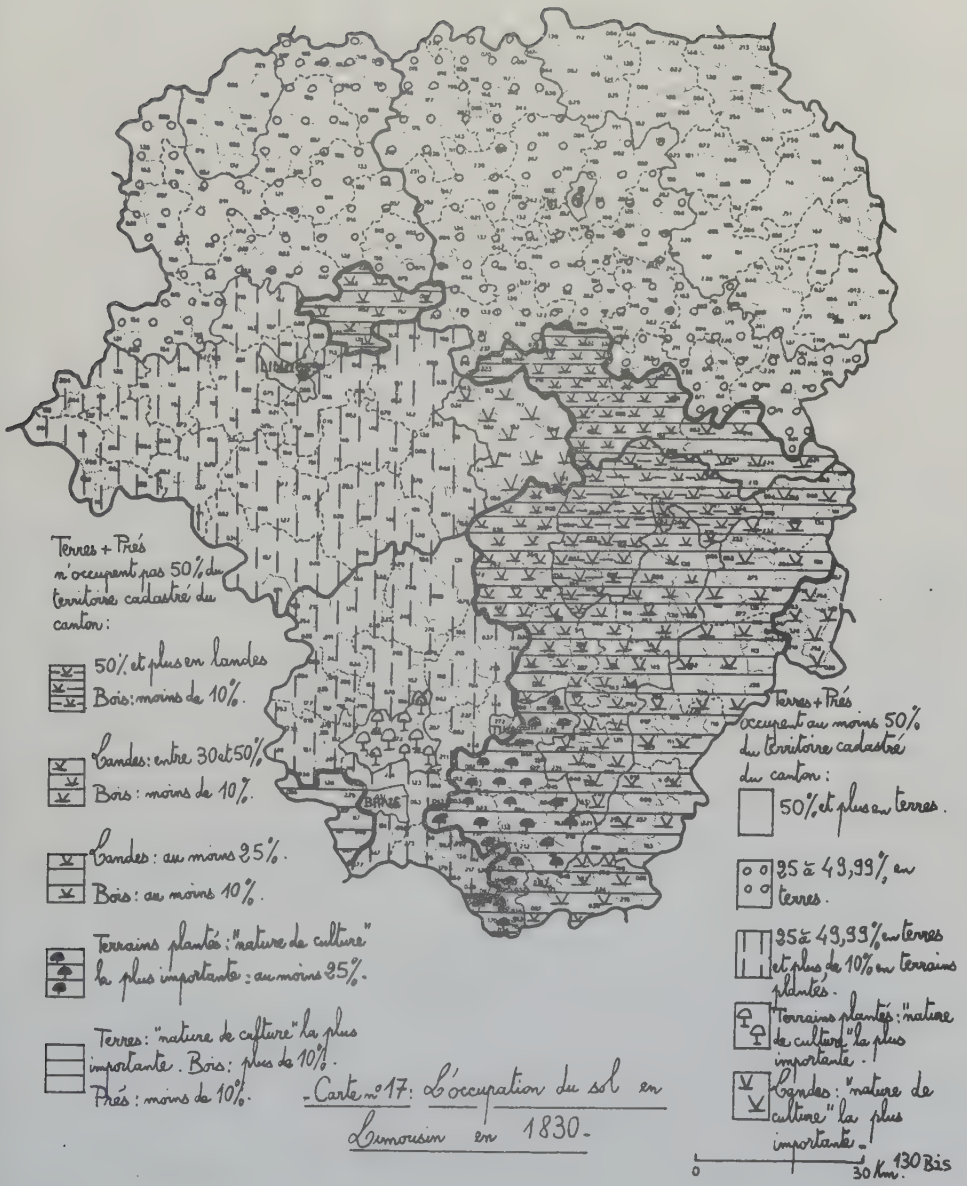

- Carte n°17 : L'occupation du sol en Limousin en 1830 -

a - Les pays de la lande.

La lande, sous ses diverses formes, bruyères de la Montagne ou brandes de Basse-Marche, n'était absente d'aucun secteur du Limousin en I830, nous en avons rappelé les raisons. Toutefois, elle était l'élément dominant du paysage rural du quart Sud-Est du Limousin, du canton de Royère au Nord à celui de Mercoeur au Sud, du canton d'Eymoutiers à l'Ouest à celui d'Eygurande à l'Est. A ce vaste secteur, il faut encore ajouter le canton d'Ambazac. Par contre, il n'y avait pas de vigne et peu de forêt.

En fait, il y avait toute une gamme de types de paysages ruraux à l'intérieur de ces pays de la lande en fonction de la part respective de la lande, des cultures et des bois, qui dépendait elle-même de l'altitude et de la topographie. En tenant compte du pourcentage des landes par rapport au territoire cadastré, nous avons défini quatre types de paysages ruraux: le type Sornac, le type Royère-de-Vassivière, le type Lapleau et le type Bort-les-Orgues.

	Sornac	Royère-de-Vassivière	Lapleau	Bort-les-	Modèle Régional
Landes	54,2 %	44,26 %	37,0 %	30,68 %	21,5 %
Terres	17,4	24,18	17,1	29,97	36,8
Prés et pacages	20,9	22,34	14,8	24,21	23,4
Bois	5,7	6,63	17,7	13,44	7,3
Terrains plantés	0	0,80	12,8	0	8,5

- Le type Sornac:

Il ne comprend que deux cantons: Sornac et Bugeat ont leurs territoires entièrement situés sur la Montagne limousine "dans des pays aux formes lourdes se détachant mal des fonds plats des vallées qu'ils ne dominent le plus souvent que d'une cinquantaine de mètres" (1). On retrouve là les paysages des hautes terres du Massif Central décrites par A.Fel (2); l'occupation du sol correspond à la structure agro-pastorale qui permettait aux hommes l'utilisation combinée de vastes terrains de parcours et de terres labourées. Le troupeau de moutons, qui était l'élément essentiel de cette association, se nourrissait des plantes de la lande

1 - Ch.Beynel: Structures agraires et diffusion du progrès agricole. Ouvrage cité.

2 - A.Fel: Les hautes terres du Massif Central.

et des maigres pacages; ils permettait, par la fumure, le maintien des terres permantentes au milieu des bruyères; schéma classique, applicable au Limousin dans son ensemble, serait-on tenté d'écrire; mais ici, les labours constituaient un élément assez faible par rapport aux landes. En effet, le noyau cultivé, proche du village, produisait le seigle pour le pain et le sarrazin pour la galette également indispensables à la vie des habitants (1); les prairies et les pacages ne servaient qu'à nourrir les animaux de trait ou de bât; mais, "la lande grise, désolée, où les vallées se cachent dans la succession innombrable des mamelons coupés seulement de loin en loin par quelques bouquets de hêtres gigantesques qui masquent les villages" (2), nourrissait des troupeaux de moutons. "C'est sur cette étendue, pauvre, mais largement disponible, que les paysans vont fonder l'économie marchande du plateau"(3). On avait donc là une mise en valeur très extensive du sol qui interdisait l'évolution du paysage; la lande était "un besoin vital" (4)parce qu'elle était l'unique pâturage des troupeaux des petits propriétaires et un complément, par l'écobuage, à la production de seigle. De plus, l'émigration temporaire, très active, ne laissait plus dans les villages à la belle saison que "les hommes infirmes, les femmes et les enfants" (5); les paysans, trop peu nombreux pendant la période où les grands travaux étaient possibles, ne pouvaient pas accroître la superficie des labours ou des prés. Ainsi, l'emprise de la lande sur la Montagne ne pouvait pas être mise en question: parce que les sols étaient pauvres et acides, parce que le climat était rigoureux, parce que la région était isolée, les cultivateurs utilisaient toutes leurs terres labourées pour la production de céréales qui suffisait à peine, en année normale, à nourrir la population; parce que les landes ne constituaient pas un pâturage assez riche, les revenus tirés de l'élevage du mouton étaient peu élevés; aussi, pour subvenir aux besoins de leurs familles, pour payer leurs impôts, les hommes les plus valides émigraient mais leur absence interdisait toute

---

1 - G.Larrere: Eléments sur l'histoire de la mise en valeur du Plateau de Millevaches.I.N.R.A. Laboratoire d'Economie et d'Elevage C.R.Z.V. de Theix. I974 - 98 pages ronéotypées.

2 - V. Brenac: Mise en valeur du Plateau Central. I882.

3 - G.Larrere: Eléments sur l'histoire de la mise en valeur du Plateau de Millevaches.I.N.R.A. Laboratoire d'Economie et d'Elevage.C.R.Z.V. de Theix. I974 - 98 pages ronéotypées.

4 - Ch.Marliac: L'occupation du sol dans la Montagne limousine et sur sa bordure septentrionale. Pigerolles, Gentioux, Banize. D.E.S. Clermont-Ferrand I957.

5 - J-B.Martin: Les landes de Corrèze. Tulle I890.

évolution du sytème agraire. La présence de prés de bonne qualité aurait cependant pu briser ce cercle vicieux; en effet, grâce à de bons patûrages, l'élevage se serait développé et, ainsi, par l'apport de fumier, la production céréalière aurait été plus abondante, les revenus plus élevés et la lande moins nécessaire. Mais, les prés et les pacages étaient de faible valeur, beaucoup plus proches de la lande que de la prairie; ainsi, dans le canton de Sornac, 56,15% des terrains en herbe étaient, en fait des pacages humides incapables de nourrir un troupeau bovin ou ovin abondant (1). Aussi, le paysage de la Montagne, comme celui de Sornac, était-il peu varié: des bois et des arbres rares, peu de prairies véritables, mais surtout la lande à bruyère associée aux pacages pauvres qui laissait peu de place aux champs de seigle ouverts, "sans clôture, comme s'ils devaient communiquer librement avec la lande" (2). Nous avons cartographié ces paysages dans deux sections de la commune de Saint-Merd-les-Oussines; nous avons choisi des sections parce qu'en Limousin, la section, qui comprend le hameau et les terres qui lui appartiennent, "constitue la cellule de l'organisme rural" (3); en effet, la population n'est ni totalement dispersée, ni groupée le plus souvent, mais elle se répartit entre de nombreux hameaux construits autour du "coudert": la section est donc à la fois une forme d'habitat et une forme d'organisation de la vie humaine (4), elle possède ses terres privées et ses terres collectives, les biens sectionnaux. C'est pourquoi, en cartographiant une section nous avons pu représenter une réalité qui était bien vivante au début du XIX° siècle, la vie des hommes se déroulant non pas à l'intérieur de la commune, mais à l'intérieur de la section. Dans ces deux sections, landes et pacages occupaient l'essentiel du sol; les terres et les prés autour des hameaux n'étaient plus que des oasis de faible taille environnées par les terrains de parcours, ce caractère était particulièrement net dans la section de Lissac (5). D'ailleurs, les divers éléments du paysage n'étaient pas disposés au hasard, comme nous le voyons dans la section des "Maisons" (6). Les pacages occupaient les larges vallées tourbeuses et les fonds drainés

---

1 - Bien différente était la situation sur les plateaux de la Vienne moyenne: dans le canton de Limoges-Sud, les prairies de bonne qualité occupaient 64% du territoire toujours en herbe.

2 - A.Fel: Ouvrage cité.

3 - A. Perpillou: Ouvrage cité.

4 - "La cellule sociale n'est ni la commune, ni la paroisse, au village appartient la personnalité" écrivait A.Demangeau (La Montagne dans le Limousin. Annales de Géographie I9II). Il s'agit à la fois d'un hameau et d'un territoire de 400 à 500 ha dont une grande partie est en propriété collective, et chacun peut y envoyer son troupeau ou y pratiquer des cultures temporaires.

5 - Carte n°18: Lissac: l'occupation du sol en I825.

6 - Carte n°19: Les Maisons: l'occupation du sol en I825.

Carte n°18: Lissac: l'occupation du sol en 1825

☐ Terres labourables ☐ Prés ☐ Bois ☐ Pacages tourbeux ☐ Bruyère.

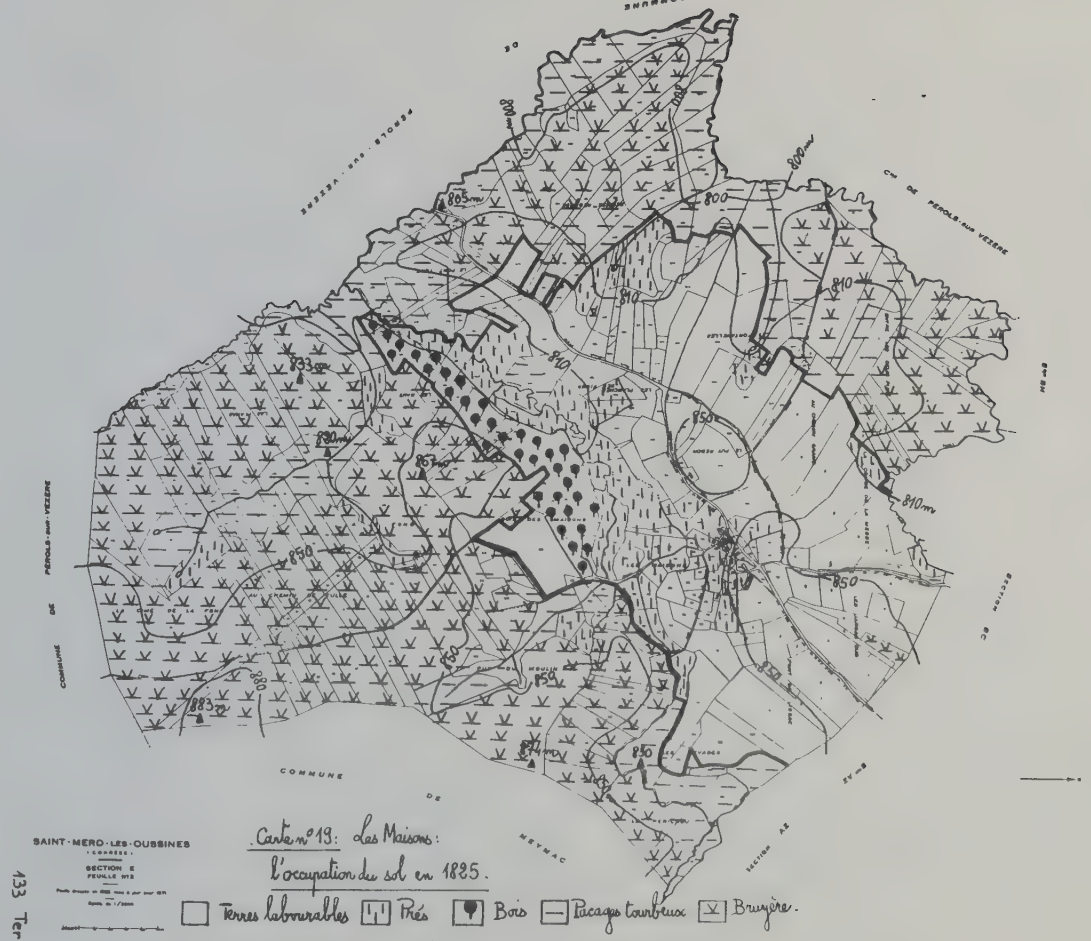

Carte n° 13 : Les Maisons :
l'occupation du sol en 1835.

par des nombreux petits ruisseaux (10,9% de la superficie de la section); les bruyères recouvraient les zones les plus éloignées du village, les secteurs les plus élevés et, notamment, tout le versant en position d'ubac au Sud du hameau; ces bruyères occupaient plus de 65% du territoire de la section. Le versant méridional se terminait au-dessus de la vallée du ruisseau des Maisons par un bois de hêtres qui ne rassemblait que 1,59% de la section. Enfin, les prairies s'allongeaient de part et d'autre du ruisseau principal tandis que le village et les terres labourées profitaient d'une situation d'adret.

Au Nord, à l'Ouest et au Sud de la Montagne, l'occupation du sol était quelque peu différente. Dans les cantons de Gentioux, Royère-de-Vassivière, Treignac, Corrèze, La Roche-Canillac, Egletons et Meymac, la lande ne recouvrait jamais 50% du sol, mais, l'occupation du sol variait beaucoup d'une commune à l'autre, à l'intérieur d'un même canton. En effet, le territoire de ces cantons n'est pas homogène, il est situé en partie dans la Montagne, en partie au pied de celle-ci; ainsi, la Montagne, par le Mont-Bessou, domine de près de 300 m la commune de Meymac. Tous ces cantons sont caractérisés par une topograpraphie plus accidentée, un relief plus tourmenté que dans les cantons de Sornac ou Bugeat; les cours d'eau ont profondemment attaqué les roches. Aussi, d'une commune à l'autre, selon l'altitude, les formes du relief, l'occupation du sol était-elle différente: tandis que, dans le canton de Gentioux, les landes occupaient 55% du sol dans la commune de Gentioux et 57% dans celle de Féniers, elles ne couvraient que 39% du territoire de la Nouaille, où plus de 61% du sol étaient en labours ou en prés, et 40% de la commune de Faux-la-Montagne où 45% du sol étaient labourés ou en herbe et 12% en fôret (1). Néanmoins, les traits montagnards dominaient, puisque, mis à part le canton de La Roche-Canillac, les châtaigneraies avaient une surface très faible, à cause de la forte altitude, et les bois n'occupaient jamais 10% du territoire du modèle cantonal. Il s'agit, en fait, d'un type de transition, intermédiaire entre le type Sornac et le type Lapleau.

Quelque peu différente était, en effet, l'occupation du sol dans les cantons de La Courtine, Eygurande, Ussel, Neuvic-d'Ussel, Lapleau, Saint-Privat (2). Dans tous ces cantons, qui s'échelonnent depuis la région de La Courtine

---

1 - L'altitude varie de la façon suivante dans ces communes:

	Altitude la plus forte	Altitude la moins élevée
Gentioux	774 m	700 m
Féniers	920 m	800 m
La Nouaille	800 m	650 m
Faux-la-Montagne	850 m	566 m

2 - A ce groupe appartient aussi le canton d'Ambazac (bois: 11,1%, châtaigneraie: 10,6%).

jusqu'à la Xaintrie, les landes, tout en demeurant l'élément essentiel du paysage, n'occupaient plus 50 du territoire; là, tandis que les labours et les prés étaient peu étendus, les bois et les châtaigneraies laissaient les sommets aux bruyères et colonisaient les versants à pente trop forte pour être labourés. [illegible] bois ou à la châtaigneraie était plus ou moins importante selon les secteurs, mais, ensemble, ils couvraient toujours au moins 1 du territoire. Dans les cantons les plus orientaux, à l'altitude plus forte, la châtaigneraie était peu développée (4,5% dans le canton de Neuvic-d'Ussel, moins de 1% ailleurs); par contre, vers l'Ouest, du fait d'une altitude plus faible et de la proximité de la "Châtaigneraie limousine", les châtaigniers couvraient de vastes superficies (16% du sol dans la commune de Lapleau, 25% à Hautefage, dans le canton de Saint-Privat). En résumé, sur des plateaux où les précipitations sont fortes, où les sols sont maigres sur les échines qui s'allongent entre des vallées profondes, les bruyères, qui occupaient environ 50% du territoire, associées à la forêt seule, ou à la forêt et aux châtaigniers, n'ont guère permis aux labours et aux prés de s'étendre. Il est vrai que, comme dans la Montagne, ces plateaux ont subi une intense émigration temporaire. Toutefois, la raideur des pentes et une altitude moins élevée que dans la Montagne ont permis l'extension précoce de la forêt.

Enfin, le quatrième modèle dans "les pays de la lande" regroupe deux cantons: Eymoutiers à l'Ouest et Bort-les-Orgues à l'Est. Dans ces deux cantons, les bruyères restent la nature de culture la plus importante (30,68% à Bort-les-Orgues, 35,87% à Eymoutiers) mais les terres et les prés recouvrent ensemble plus de 50% du sol (53,2% à Eymoutiers, 53,4% à Bort). Nous avons pourtant deux cantons éloignés l'un de l'autre: le canton d'Eymoutiers comprend des communes montagnardes (Beaumont-du-Lac, Rempnat ou Nedde) celui de Bort est entièrement situé sur les hauts-plateaux corréziens de la rive droite de la Dordogne. Dans ces deux cantons l'altitude est forte, les vallées sont encaissées, ce qui explique à la fois le développement des bruyères sur les zones élevées et la grande place prise par les bois sur les versants (13,4% à Bort, 6,2% à Eymoutiers). Toutefois du fait de la grande extension de zones planes sur les interfluves, et de la présence de nombreuses vallées, les labours (29,7 à Bort, 33,5% à Eymoutiers) et les prairies (24,2 à Bort, 19,6 à Eymoutiers) mettaient à la disposition de la population plus de la moitié de la superficie cadastrée. C'est donc un type de transition vers les pays des labours et des prés.

b - Les pays des labours et des prés: des bocages de labours:

Nous avons regroupé sous ce titre la majeure partie des cantons du Limousin. En fait nous parlerons, non seulement des cantons où la surface occupée par l'ensemble terres-prés est au moins égale à 50% du territoire, mais nous retiendrons aussi les quatre cantons méridionaux où les terrains plantés recouvrent au moins 25% de la superficie

cantonale et constituent la nature de culture la plus importante (cantons de Beaulieu, Beynat, Argentat, Tulle-Sud). Nous placerons également ici le canton de Larche.

Nous pourrions avoir, comme dans "les pays de la lande" une impression d'unité, en fait, comme dans le cas précédent, plusieurs types peuvent être aisément individualisés, nous en avons retenu cinq:

(Voir tableau page suivante).

Le premier type comprend les cantons situés au Nord d'une ligne (1) reliant le canton de Saint-Junien à l'Ouest à celui de Crocq à l'Est. Il s'agit de cantons tournés vers l'agriculture en 1830, les cantons à polyculture semi intensive dans une structure d'enclos décrits par A.Fel. Mais,en réalité, ces cantons étaient très variés: en effet, les labours étaient plus étendus au Nord de la région aux horizons plus calmes (Bonnat) que dans la Haute-Marche (Felletin); les landes étaient plus ou moins vastes (la Haute-Marche a des affinités avec les pays de la lande), les bois pouvaient recouvrir de vastes surfaces (7,84% à Felletin et 11,96% dans le canton de Bourganuef). Les hommes, pour aménager le sol qui devait les nourrir, avaient dû tenir compte du relief, des sols, de l'altitude et des "suggestions du climat"; de plus, une division d'une région en plusieurs ensembles masque la réalité; en fait, on ne passait pas brutalement d'un type à un autre mais il y avait toujours des transitions et c'est progressivement que les "pays de la lande" cédaient la place aux "pays des labours et des prés."

Dans les cantons situés sur les plateaux de la Vienne moyenne et sur les Plateaux du Sud-Ouest, de Nieul au Nord au canton de Tulle-Nord au Sud, la châtaigneraie nourricière était largement développée. En effet, alors que les agriculteurs consacraient des superficies à peu près égales aux labours et aux prairies, ils pouvaient aussi compter sur la production des châtaigniers pour se nourrir et sur la présence du bois de châtaignier pour obtenir un complément de revenus. Dans la commune de Champsac, nous avons cartographié (2) en partie, le territoire appartenant aux hameaux de Bramefort et de Bas-Mazardy et à la ferme de Haut-Mazardy; les parcelles, très irrégulières, recouvraient une échine orientée Nord-Sud, culminant à 368 mètres, et les versants qui descendent doucement pour atteindre 318 mètres. Les hauteurs étaient le domaine des terres, des châtaigniers et des pâturages; les bas des versants étaient voués à la production de l'herbe sur des parcelles, drainées ou irriguées selon leur situation, comme le montre la présence d'une pêcherie au Sud-Ouest du hameau de Bas-

---

1 - Carte n°17.

2 - Carte n°20. L'occupation du sol à Champsac (Haute-Vienne) en 1838.

	Bonnat	Grand-Bourg	Oradour S/Vayres	Donzenac	Argentat	Larche
Terres	54,72 %	47	37,86	29,25	20,81	38,79
Prés	27,80	25,6	31,36	21,03	13,63	2,62
Landes	2,25	13,4	3,78	6,83	21,86	12,68
Bois	6,46	5,5	6,40	3,22	3,36	15,15
Vigne	-	-	-	12,72	4,32	12,76
Châtaigniers	6,26	2,5	18,42	26,42	32,95	1,98
Types	1	1	2	3	4	5

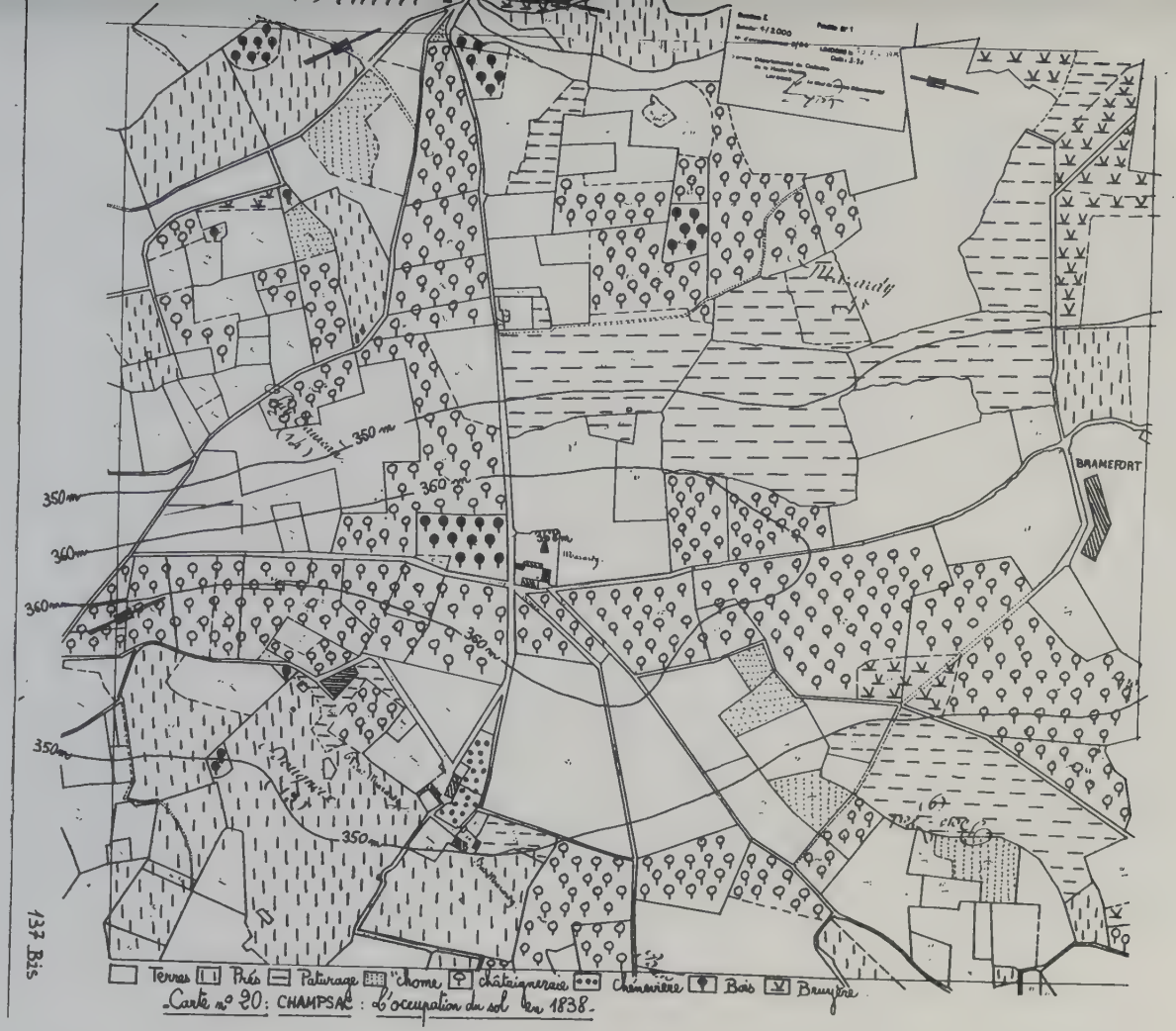

Carte n° 20: CHAMPSAC : L'occupation du sol en 1838.

Mazardy (1). Les landes avaient peu d'importance puisque les châmes et les bruyères ne recouvraient que 4,7% du territoire ce qui laissait supposer que les parcours n'étaient pas ici indispensables; la production d'herbe était suffisante pour nourrir les troupeaux avec des prés qui recouvraient 27,2% de la surface cartographiée. Mais, la production des labours, sur 37,6% du territoire, était complétée ici par les châtaignes que l'on récoltait sur un grand nombre de parcelles puisque 28,5% du sol étaient plantés. Cette grande importance des terrains plantés, que nous avons rencontrée sur les plateaux de la Vienne moyenne, se maintenait sur les Plateaux du Sud-Ouest mais le paysage, progressivement était plus boisé (8,44% dans le canton d'Uzerche).

Les superficies en terrains plantés s'accroissaient au fur et à mesure que l'on se dirigeait vers le Bassin de Brive. Nous avons déjà un troisième modèle cantonal à l'intérieur des pays des labours et des prés; dans ces cantons, les terrains plantés pouvaient être la nature de culture la plus importante comme à Donzenac ou à Juillac où les vignes et les châtaigniers occupaient une surface supérieure à celle des labours. L'importance relative de la vigne et de la châtaigneraie variait d'une commune à l'autre, ainsi, Voutezac avait 25% de sa superficie en vigne, contre 15,9% en châtaigneraie, Allassac 27,4% contre 15,7, mais, Chabrignac (canton de Juillac) avait autant de châtaigneraie (13,8%) que de vigne (13%) et Dampniat (canton de Brive-Nord) avait plus de châtaigniers (24,6%) que de vigne (7,3%); il faut voir dans ces variations le rôle des conditions physiques.

Toutefois, si dans les trois types cantonaux que nous venons détudier, les labours et les prés couvraient au moins 50% du territoire cantonal, ce n'est pas le cas pour le quatrième modèle qui regroupait les cantons de Tulle-Sud, Beynat, Argentat et Beaulieu. Nous quittons progressivement le Bas Pays pour parvenir sur les hauts plateaux corréziens du Sud-Est et de Xaintrie, aussi malgré une unité apparente, des différences existent entre ces cantons. Le canton de Beaulieu était encore très proche de ceux du Bassin de Brive puisque la vigne couvrait 19,8% du territoire et la châtaigneraie 21,1% mais les labours et les prés n'en occupaient pas 50%; les cantons d'Argentat,

---

1 - Cette pêcherie, point de départ d'un réseau de rigoles d'irrigation, existait déjà lors de l'établissement du cadastre en 1838, elle existe encore. Mais, selon Barral, l'irrigation des prairies a été développée en Haute-Vienne à partir de 1868 (J-A.Barral: l'Agriculture, les prairies et les irrigations de la Haute-Vienne - Paris 1884).

de Beynat et Tulle-Sud étaient plus proches de Lapleau ou de Saint-Privat; en effet, dans ces trois cantons, les bruyères recouvraient 21,8%, 25,7% et 27% de la superficie cadastrée tandis que 6% seulement du canton de Beaulieu étaient recouverts de landes. Mais, et c'est pourquoi nous avons pu regrouper ces cantons, les terrains plantés occupaient plus du quart du canton, toutefois, la vigne perdait son importance à mesure que l'on s'éloignait du Bassin de Brive ou de la vallée de la Dordogne.

Enfin, le canton de Larche est le cinquième modèle de ces cantons situés en dehors des "pays de la lande". Il s'agit d'un cas particulier en Limousin puisque nous nous trouvons sur le Causse Martel; mais, ce canton s'étend aussi en dehors du Causse, c'est pourquoi, nous avons regroupé les communes vraiment caractéristiques, ce qui nous donne le modèle suivant:

Terres	Prés	Landes	Bois	Vergers	Vigne
45,25 %	2,95	7,39	35,40	0,84	4,57

Contrairement à tous les autres modèles étudiés jusqu'ici, la surface occupée par toutes les catégories de prés est très faible mais, par contre, les bois couvrent 35,40% du territoire, c'est le taux de boisement le plus élevé en Limousin; les bois de chênes, taillis ou taillis sous futaie, sans grande valeur, recouvrent les pauvres plateaux calcaires. Il s'agit pour nous d'une région marginale bien différente des paysages typiquement limousins; nous sommes déjà là en Aquitaine.

En résumé, l'étude des modèles cantonaux nous impose l'image de la diversité; en effet, bien que l'on ait essayé de regrouper en grands ensembles les cantons limousins on a dû, pour ne pas masquer la réalité, multiplier les types de paysages ruraux. Le Limousin en 1830 ne peut pas être décrit par le seul modèle régional; même si, en toutes régions, les hommes cherchaient avant tout à assurer leur propre subsistance, les méthodes qu'ils utilisaient étaient variées ce qui donnait naissance à des occupations du sol nombreuses et originales; tout était en nuances.

CHAPITRE II

II. L'OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

Le paysage limousin actuel est très différent de celui de 1830; entre les deux périodes, dans une première phase, l'essor démographique et les progrès agricoles ont fait reculer les surfaces non-agricoles; puis, dans une seconde phase, le déclin démographique provoqua l'abandon de nombreux champs et de nombreuses prairies. L'occupation actuelle du sol garde les traces de cette histoire récente des campagnes limousines.

1 - Le modèle régional actuel (1).

Ce modèle a été construit à partir des matrices cadastrales aussi n'est-il pas un reflet exact de la réalité puisque les documents cadastraux ne sont pas tous rénovés. Néanmoins, malgré ses imperfections, il peut nous donner une bonne image des paysages ruraux de cette contrée à l'heure actuelle et il nous permet aussi de nous rendre compte de l'importante évolution subie par ces paysages.

Actuellement, et selon les documents cadastraux, les labours recouvrent 36,03% du territoire, les prés 26,79%, les bois 24,69%, les landes 8,98% et les terrains plantés 0,50%. Mais, nous pensons que cette répartition n'est plus celle que nous avons aujourd'hui sous les yeux, aussi avons-nous établi un autre modèle grâce aux matrices cadastrales des communes dont le cadastre a été rénové depuis 1963. Au cours de cette période, 280 communes (37% des communes de cette contrée) qui détiennent 44,01% du sol régional, ont connu la rénovation; elles sont situées (carte n°21) dans toutes les régions naturelles du Limousin aussi pensons-nous qu'elles constituent un excellent échantillon. On s'aperçoit que le modèle régional établi à partir de ces seules communes est sensiblement différent du modèle précé-

1 - Figure 5.

dent, ce qui souligne les progrès récents des bois:

	Modèle actuel (toutes les communes)	Modèle actuel (communes rénovées entre I963 et I973)
Terres	36,03 %	30,49 %
Prés	26,79	26,81
Bois	24,69	30,98
Landes	8,98	7,96
Terrains plantés	0,50	0,16

Les terres labourables sont moins étendues, mais par contre, les bois (1) ont pris la première place parmi les natures de culture. Ce tableau de la répartition des éléments constituant le paysage rural de cette région qui place en tête les bois et les forêts, n'est, finalement, pas tellement éloigné des résultats obtenus par les Services régionaux de la Statistique agricole; en effet, pour I974, les bois, selon cette statistique, occupent 33,28% du territoire régional, les documents cadastraux et les sources du Ministère de l'Agriculture se rejoignent pour montrer la place très importante prise par la forêt en Limousin qui représente environ 4% de la forêt française. Les terres labourables et les prés, 98,8% de la S.A.U. en I974, couvrent, selon la statistique agricole, 53,62% du territoire ce qui est voisin des résultats obtenus avec les documents cadastraux rénovés: 57,20%; mais, des différences apparaissent entre ces deux sources au niveau de l'importance respective des "surfaces toujours en herbe" et des labours: en effet, alors que le cadastre n'accorde aux prés et pacages que 26,81% du territoire, la Statistique agricole leur en donne 32,10%. Sans doute faut-il voir là des différences dues aux méthodes d'estimation des enquêteurs de la Statistique agricole et des membres du Cadastre; de plus, ces différences sont facilement expliquables car de très nombreuses prairies temporaires ne sont labourées qu'au bout de 7 ou 8 ans et parfois plus. Alors comment les classer? sont-elles encore des labours? sont-elles devenues des prés? Elles en ont en tout cas l'aspect, envahies qu'elles sont par les pissenlits et autres plantes indésirables. Enfin, les landes avec moins de 8% du territoire régional et plus encore les terrains plantés, n'occupent que des surfaces restreintes.

---

1 - Les bois recouvrent environ la superficie d'un département sur les trois composant le Limousin. Encore faudrait-il ajouter au taux de boisement les arbres des haies qui échappent à l'évaluation dans les documents cadastraux.

Finalement, trois natures de culture se partagent aujourd'hui la majeure partie de la région limousine: les bois (1), les prés et les labours. Mais, le modèle actuel ne correspond pas à l'occupation du sol dans toutes les régions naturelles du Limousin; comme en 1830, les modèles cantonaux nous révèlent une grande variété de situations.

2 -Les modèles cantonaux.

La carte (2) que nous avons établie à partir des matrices cadastrales, selon le même principe que celle de 1830, oppose deux groupes de cantons: le pays des bois et des forêts et le pays des labours et des prés.

Cette distinction repose sur le fait que dans le premier cas la somme des terres et des prés n'occupe pas 50% du territoire cantonal, alors que, dans le second groupe, cette proportion est atteinte ou dépassée; mais, à l'intérieur de chaque secteur nous avons pu définir un certain nombre de types qui révèlent la variété du paysage rural limousin.

a) - Le pays des bois et des forêts.

Dans ce premier ensemble de modèles cantonaux, les bois détiennent presque toujours la majorité relative, et, lorsqu'ils sont devancés par un autre élément du paysage, ils le sont par les landes. On est d'ailleurs frappé par les points communs entre la répartition des pays des landes en 1830 et l'actuelle répartition des cantons boisés; dans les deux cas, c'est le quart Sud-Est de la région qui regroupe les landes ou les bois. On serait donc tenté d'écrire que ce secteur du Limousin, qui correspond aux hautes terres, est passé d'un paysage de bruyères à celui de la forêt; de même, on serait tenté d'écrire que la carte des densités humaines indique de faibles densités dans les cantons boisés. Toutefois, la réalité est plus complexe.

Modèles cantonaux	Lapleau	Egletons	Sornac	Bugeat	Bourganeuf
Bois	58,68 %	38,99 %	31,24 %	26,45 %	33,98 %
Terres	13,25	17,14	15,90	12,98	32,34
Près	18,94	25,56	22,77	24,92	24,00
Landes	8,00	16,16	28,81	34,78	6,34

Avant d'analyser ces cinq exemples, nous rappellerons que les bois, en Limousin, comprennent actuellement des

---

1 - Le Limousin est, en effet, aujourd'hui, un pays de forêts; toutefois, à côté de vastes étendues boisées, d'un seul tenant, on voit aussi d'innombrables boqueteaux et de minuscules bois.

2 - Carte n°22 .

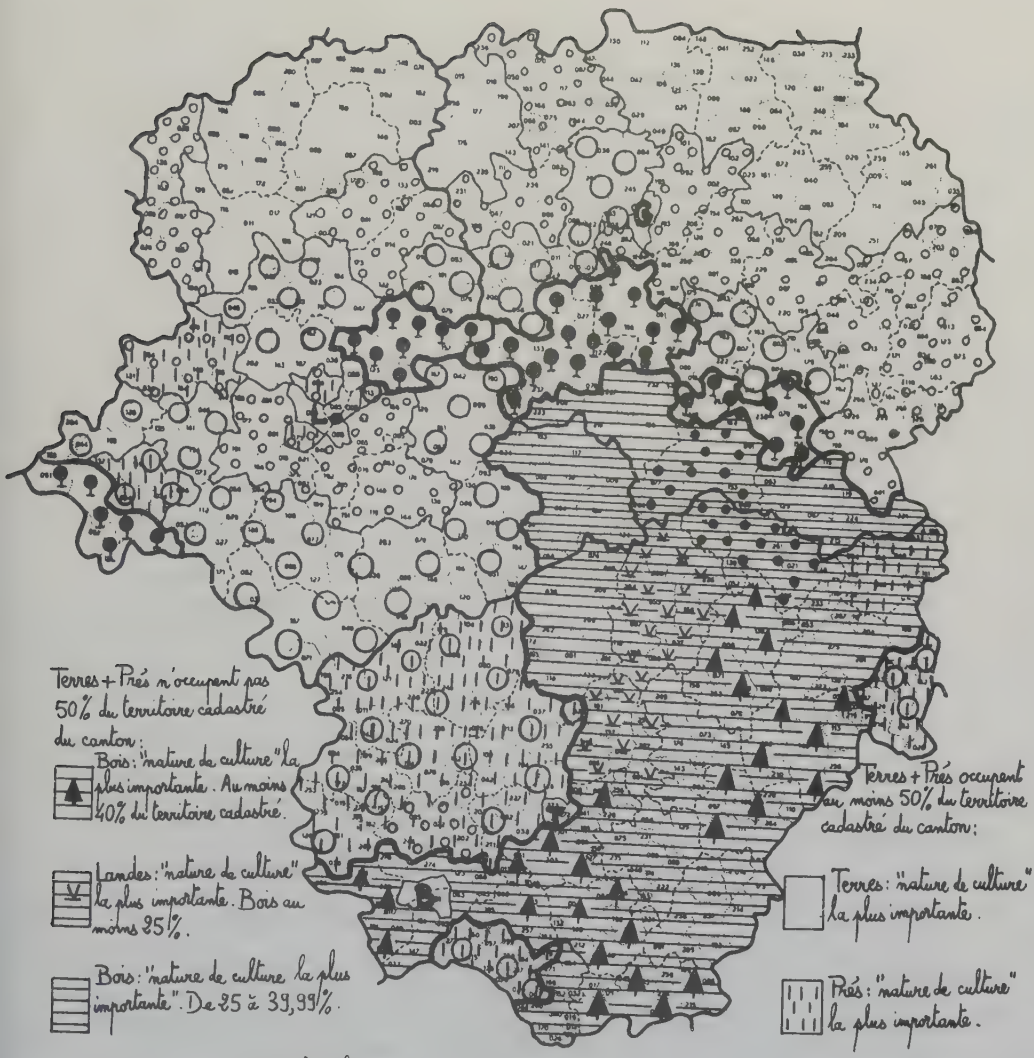

Carte n° 22 : L'occupation actuelle du sol en Limousin.

feuillus, dont nous verrons plus loin la composition, et des conifères; en règle générale, les futaies feuillues sont rares et on voit surtout des taillis et des taillis-sous-futaie. La proportion des feuillus et des conifères varie beaucoup d'un canton à l'autre.

Dans le canton de Lapleau, nous analysons un type d'occupation du sol que nous retrouvons dans la Xaintrie et sur les plateaux du Sud-Est, dans les cantons de Mercoeur, Argentat, Tulle-Sud, Neuvic-d'Ussel, Meymac, mais aussi dans le canton de Larche dans le Bassin de Brive. Comme en 1830, les versants des vallées de la Dordogne et de ses affluents sont toujours boisés mais les bois tendent aussi à envahir la majeure partie du territoire. Les taux de boisement sont comparables à ceux que l'on peut rencontrer dans les communes vosgiennes ou prè-alpines: 60,86% à Sérandon (canton de Neuvic), 67,12% à Laval-sur-Luzege (canton de Lapleau). Ce sont des secteurs où à côté des hêtres, des chênes et des bouleaux (1), l'homme a créé une forêt de résineux; ainsi, par exemple, à Sérandon les surfaces boisées sont constituées par 1.261 ha de taillis simple (64% de la superficie boisée), par 11ha de taillis-sous-futaie, par 28 ha de futaie feuillue et par 667 ha de résineux (33,90%). L'étendue de la forêt de résineux est certes remarquable mais celle des taillis feuillus ne l'est pas moins, aussi aurons-nous à étudier l'origine de ces types de bois et forêts et l'intérêt qu'ils offrent.

Le second type, celui d'Egletons, regroupe les cantons creusois de Royère-de-Vassivière et de La Courtine, les cantons corréziens d'Ussel, de Saint-Privat, de Beaulieu-sur-Dordogne, de Brive-Sud, Beynat, Treignac, et le canton d'Eymoutiers dans la Haute-Vienne; voilà un ensemble très hétérogène puisque se regroupent des cantons à demi-montagnards, Eymoutiers ou Royère des cantons du Bas-Pays, Brive-Sud, des cantons voisins de la Montagne, Ussel et Egletons, et un canton à dominante montagnarde, La Courtine. Les taux de boisement sont élevés (Saint-Yrieix-le-Déjalat 40,17%, Moustier-Ventadour 45% dans le canton d'Egletons; Chenailler-Mascheix 50,41% et Brivezac 40,80%, dans le canton de Beaulieu-sur-Dordogne); ils sont toutefois un peu inférieurs à ceux que nous avons rencontrés dans l'exemple précédent; de plus, certaines communes, dont l'altitude est moins élevée, le relief plus calme, sont nettement moins boisées (Nonards dans le canton de Beaulieu-sur-Dordogne a un taux de boisement de 18,4%). La composition de la forêt est également voisine de celle des cantons de Lapleau et de Neuvic-d'Ussel; côte à côte, les taillis de feuillus et les futaies de résineux progressent: à Moustier-Ventadour, par exemple, les conifères couvrent 595 ha, (45% des bois), les taillis simples 443 ha (33%), les taillis sous-futaie 125 Ha (10%); les futaies feuillues et les boulaies n'occupent respectivement que 84 ha et 74 ha. Le Paysage est donc très voisin de celui que nous avons décrit à Sérandon; entre ces villages il n'y a que des nuances.

Le troisième type correspond à deux cantons de la

---

1 - Au début du XIX° siècle, Sérandon possédait une superficie en boulaies de 165 ha et des futaies de chênes et de hêtres de 711 ha, mais elle avait

Montagne, Gentioux et Sornac; deux cantons où l'arbre était rare au début du XIX° siècle, époque à laquelle les bruyères recouvraient la majeure partie du territoire. Aujourd'hui les landes reculent devant les efforts des reboiseurs, nous sommes donc ici à un stade de transition, et il est raisonnable de penser que dans quelques années ce troisième groupe aura disparu parce qu'il aura pris les caractéristiques générales du premier type: peu de landes, une forêt envahissante (1). Toutefois, il s'oppose au canton de Lapleau au niveau de la composition floristique de la forêt. En effet, comme nous le montre l'exemple de Bellechassagne, la majeure partie de la forêt est formée de conifères, les taillis sont beaucoup moins étendus: dans cette commune, où le taux de boisement est de 61%, les résineux occupent 523 ha (66% du manteau forestier).

Le quatrième type est également un exemple des transformations actuelles des paysages limousins; dans les cantons de Corrèze et de Bugeat, selon les documents cadastraux, le passage de la lande à la forêt se ferait plus lentement que dans les deux cantons précédents; toutefois, on peut mettre en doute l'exactitude de cette source en prenant des exemples concrets, c'est le cas des sections de Lissac (2) et des Maisons (3) que nous avons déjà décrites en 1825. Dans les deux cas, les bruyères ont considérablement reculé, nous n'avons plus, par exemple, à Lissac le hameau entouré de ses champs et de ses prés, encerclé par d'immenses pacages et de vastes bruyères; nous n'avons plus aux Maisons un ubac chauve, mais, dans les deux cas, la forêt a pris possession du sol, et nous aurons là un problème à résoudre, si la "marée forestière" tend à submerger la section des Maisons, prenant aussi bien la place des bruyères que des champs, elle se heurte aux progrès du défrichement dans la section de Lissac. Cependant, de toutes façons, la forêt gagne du terrain par l'élimination des landes, aussi, pensons-nous que, comme dans les cas précédents, le "type Lapleau"

---

aussi des châtaigneraies, couvrant 209 ha, qui ont été progressivement transformées en taillis.

1 -C'est cette même évolution que connaîtra sans doute le canton d'Eygurande.

2 -Carte n°23.

3 -Carte n°24.

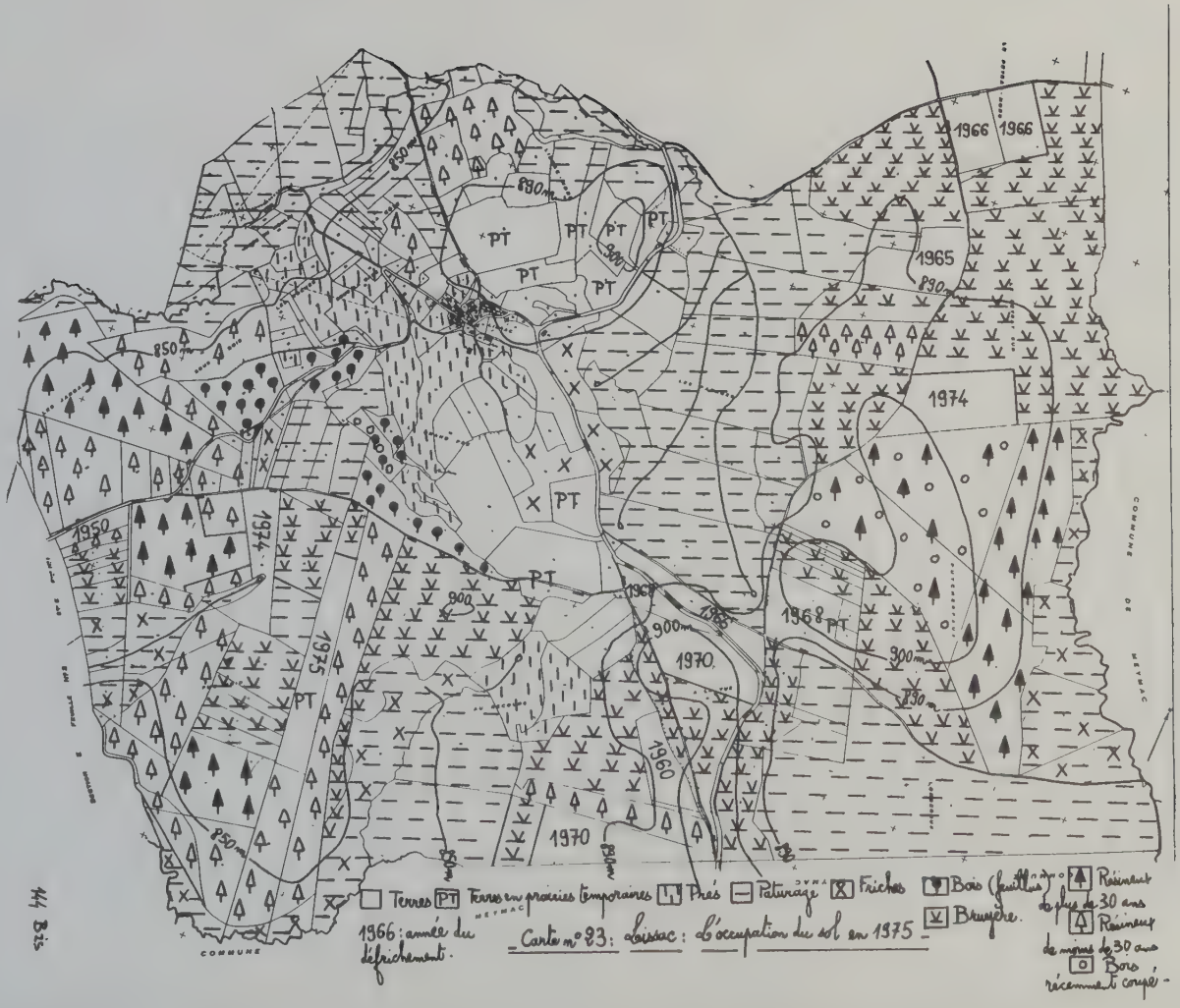

Carte n°83 : Loissac : L'occupation du sol en 1975

1966 : année du défrichement.

114 Bis

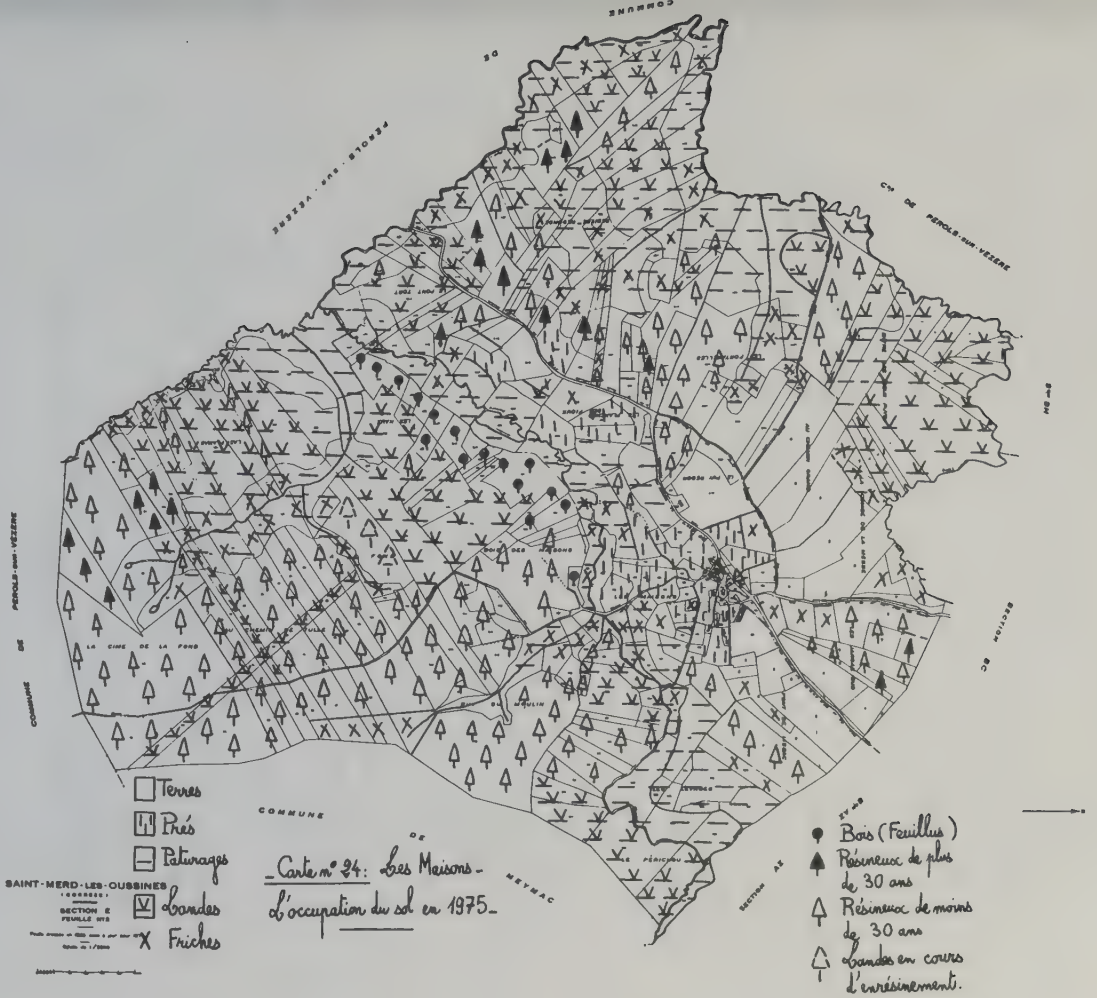

Carte n° 24 : Les Maisons - L'occupation du sol en 1975 -

s'étendra sur ces cantons.

Enfin, nous considérons comme faisant partie des "pays des bois et des forêts" les cantons du type Bourganeuf; ce sont pourtant des cantons où les terres et les prés recouvrent au moins 50% du territoire cadastré mais où la forêt est devenue le principal élément du paysage. Appartiennent à ce type les cantons creusois de Felletin, Pontarion et Bourganeuf; ils sont tous situés au pied de la Montagne sur un plateau drainé par le Taurion et ses affluents, plateau qui est dominé par une série de hautes terres (717 mètres au Signal de Soubrebost canton de Bourganeuf); c'est un secteur qui, par ses paysages, rappelle la Montagne limousine toute proche. Dans la Haute-Vienne, les cantons d'Ambazac et de Saint-Mathieu font également partie de ce groupe; dans ce dernier département, de nombreuses communes pourraient aussi être considérées comme faisant partie des pays des bois et des forêts, c'est le cas notamment des communes situées le long d'une ligne reliant Saint-Mathieu à Eymoutiers; là, sur les sommets des Monts de Chalus, sur les "forêts" séparant les plateaux de la Vienne moyenne des plateaux du Sud-Ouest, l'arbre est roi (1). Ces hauts sommets sont des masses granitiques atteignant 5[illegible] mètres à la forêt de Lastours, 554 mètres à la forêt de Vieillecour; mais, englobées dans des cantons où les autres communes sont moins boisées, elles n'apparaissent pas sur notre carte bâtie à l'aide des modèles cantonaux (2), c'est que, tout autour d'elles, les prés et les labours conservent une grande importance.

Les bois ont donc considérablement progressé en Limousin et la majeure partie d'entre eux est localisé dans le Limousin Oriental; toutefois, comme le montre la carte de l'occupation du sol, la forêt progresse aussi en dehors des hautes terres, dans les pays des labours et des prés.

b) - Les pays des labours et des prés.

Diversité, tel pourrait être ici encore le mot utilisé pour résumer l'impression ressentie lorsqu'on étudie la composition des paysages ruraux. En effet, si le fait

---

1 - Exemples:
St-Nicolas-Courbefy: Bois 68% du territoire
Meuzac : Bois 41% " "
Marval : Bois 47% " " .

2 - Mais, la part réservée aux forêts est très proche de celle qui est prise par les labours ou par les prés: canton de St-Yrieix-la-Perche: labours 31,37% Bois 31,21%.

dé voir les prés et les terres recouvrir au moins 50% du territoire cantonal peut, au premier examen, donner une idée d'homogénéité on doit rapidement accepter une évidence: les situations sont multiples sur les plateaux de la Marche, de la Basse-Marche, du Haut-Limousin et dans le Bassin de Brive. C'est pourquoi, nous avons défini deux types principaux qui peuvent être eux-mêmes subdivisés, comme le montre le tableau suivant:

Plateaux du Haut-Limousin Vienne Moyenne	:Sud-Ouest	Sud-Ouest	Basse Marche	Marche
NIEUL	St-GERMAIN	VIGEOIS	LE DORAT	GRAND-BOURG
37,83 %	34,41 %	26,81 %	72,14 %	49,47 %
33,78	31,45	36,64	19,37	30,38
22,16	27,17	25,23	4,83	13,39
3,18	4,14	7,12	1,39	4,73

Dans les cantons des Plateaux du Sud-Ouest et de la Vienne moyenne, terres ou prés fournissent l'élément principal du paysage rural; partout, la majeure partie du territoire peut être consacrée à l'agriculture, de plus l'importance des prairies, sous-estimée dans le département de la Haute-Vienne, nous montre le grand rôle joué par l'élevage dans cette contrée. Toutefois, la couverture forestière est abondante, et l'aspect boisé est d'autant plus net qu'il y a les arbres des haies; nous sommes là au coeur du paysage que A.Perpillou (1) caractérisait en écrivant: "ces arbres innombrables, dispersés dans tout le paysage, donnent aux campagnes limousines l'allure d'un grand parc"; cette impression est toujours ressentie aujourd'hui encore que, en progressant, le remembrement et les travaux connexes qui l'accompagnent, tendent à éliminer non seulement les haies mais aussi les arbres qui ne font pas partie d'un bois ou d'un boqueteau (2). A ce type, qui réunit les communes des plateaux, appartiennent aussi des cantons du Bassin de Brive où les terrains plantés jouent un rôle non négligeable: 2,12% du territoire dans le canton de Meyssac sont consacrés à la vigne par exemple. De plus, les documents cadastraux ne l'indiquent pas, ou le montrent peu, du Bassin de Brive aux Monts d'Ambazac, mais surtout du canton de Lubersac au canton de Nieul, de nouveaux vergers ont été créés, en

---

1 - A.Perpillou: Le Limousin. Etude de géographie physique régionale. Chartres 1940. 257 pages.

2 - Les communes remembrées sont de plus en plus nombreuses, 22 communes (166.900 Ha) ont été remembrées dans le département de la Haute-Vienne.

particulier la pommeraie du Haut-Limousin; il faut faire appel au Recensement Général de l'Agriculture (1) ou aux statistiques agricoles annuelles pour se rendre compte de l'étendue des terres plantées en pommiers; ce que montre également la carte n°26 dans une partie de la commune de Champsac. Enfin, sur l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne notamment, on essaie de redonner vie à la châtaigneraie en ne cherchant pas l'autoconsommation mais en créant dans le domaine de la châtaigneraie nourricière des vergers à production rapide capables de fournir les marrons dont manque le marché français (2); 150 ha environ ont été plantés dans le département de la Haute-Vienne à Châlus (11 ha d'un seul tenant d'après le R.G.A. de 1970) et à Saint-Junien. Ces châtaigniers peuvent produire au bout de quatre ou cinq ans, mais à cause de la jeunesse des vergers, il faut attendre encore deux ou trois ans pour effectuer la première récolte (500 kg/ha).

De même, on pourrait citer une tentative intéressante à Bussière-Galant où on a planté 15 ha en noisetiers dans une région où le coudrier pousse spontanément et constitue de nombreuses haies. Finalement, le paysage de ces plateaux, que les Services de l'Agriculture regroupent sous l'appellation Haut-Limousin, est relativement complexe, il est aussi en pleine mutation.

Par contre, les paysages des contrées du Nord de la région limousine semblent plus stables. En effet, le second type correspond aux cantons ayant peu de bois, (moins de 10% de leur territoire, ou de 10 à 20%) et qui sont par excellence le pays des labours. Toutefois, dans le détail on peut noter quelques nuances. C'est ainsi que le long de la Vienne, de Limoges à Saint-Junien et dans le canton de Mézières-sur-Issoire qui occupe une situation de marche, au pied des hauteurs granitiques qui s'estompent progressivement vers le Nord de la région, les surfaces en bois ne sont pas négligeables; là, on trouve quelques beaux massifs forestiers comme la forêt du Deffent à Bussière-Poitevine. Mais, du canton du Dorat à ceux de Boussac et de Chambon-sur-Voueize, les labours éliminent pratiquement les autres formes d'occupation du sol avec 72% au Dorat, 66% à Saint-Sulpice-les-Feuilles, 65% à Bonnat, 65% à Boussac, 64% à Chambon; les prairies n'at-

---

1 - Carte n°25. Les Vergers en 1970.

2 - Les besoins actuels du marché français sont de l'ordre de 36.000 tonnes. La France doit importer 11.000 tonnes de fruits. On estime que les besoins du marché français seront de l'ordre de 50.000 tonnes par an vers 1985.

Carte n° 25 : Les vergers en Limousin.

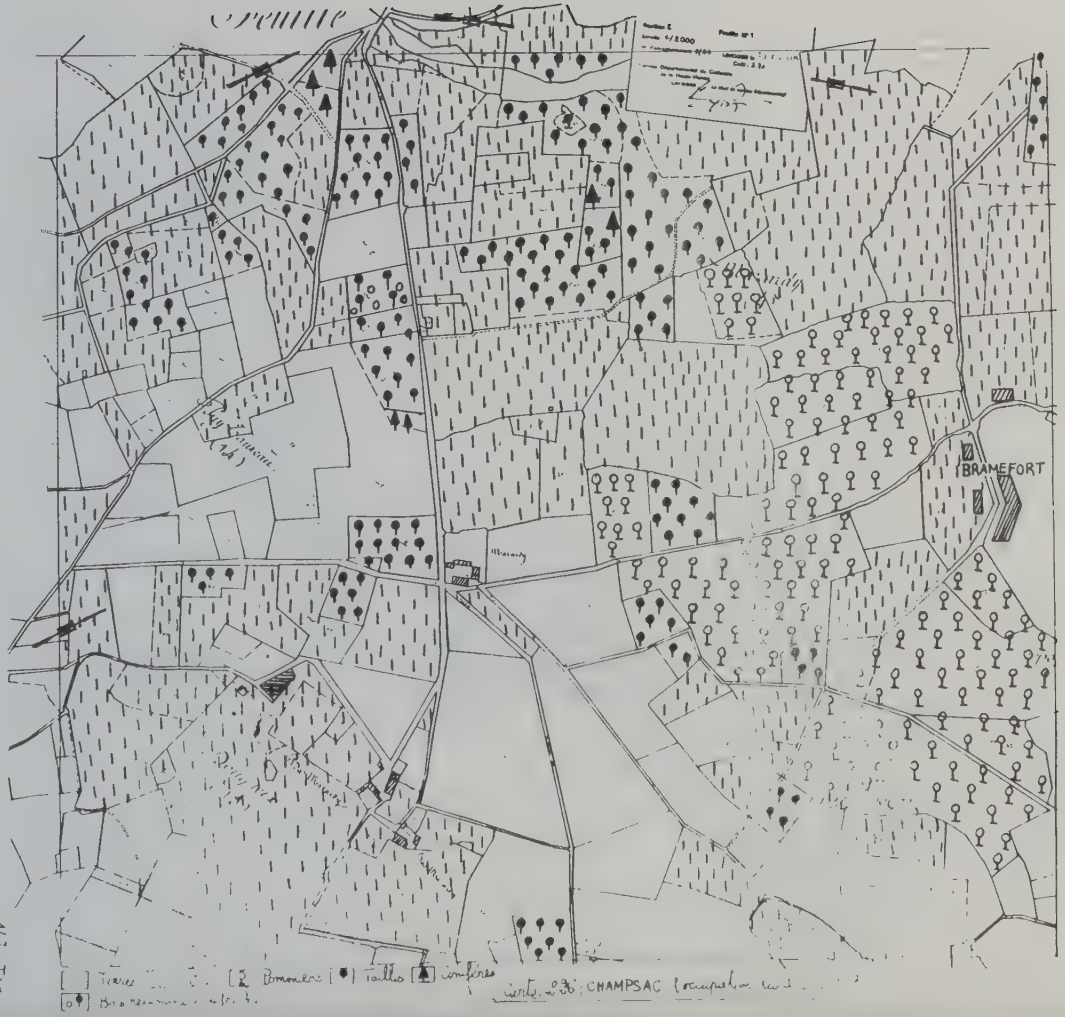
BRAMEFORT

teignent jamais une superficie égale à 25% du territoire, les landes sont quasi inexistantes et les bois sont peu nombreux. C'est le grand domaine de la culture des céréales et des plantes fourragères.

Ainsi, le modèle actuel oppose de nombreuses régions entre elles, montrant la diversité du Limousin, mais, on se rend compte que ce modèle ne correspond pas à celui de 1830, l'occupation du sol a considérablement évolué en Limousin ce que va nous montrer l'étude des communes à cadastre récemment rénové.

CHAPITRE III

L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

Nous avons choisi de montrer les caractères de l'évolution des paysages ruraux en Limousin par l'exemple des communes à cadastre rénové, nous avons la certitude de nous rapprocher ainsi de la réalité.

Natures de Culture	Modèle Limousin		Modèle communes a cadastre rénové	
	I830	I973	I830	I973
Terres	36,8 %	36,03 %	35,1 %	30,49 %
Prés	23,4	26,79	21,8	26,81
Bois	7,3	24,69	7,0	30,98
Landes	21,5	8,98	23,5	7,96
Terrains plantés	7,5	0,50		0,16

La comparaison entre l'occupation du sol en I830 et le paysage d'aujourd'hui révèle, pour "le modèle Limousin" et pour le "modèle des communes à cadastre rénové" une évolution identique, mais, dans le second cas, on voit nettement la vigueur des progrès et des reculs; ainsi, d'après la totalité des matrices cadastrales, les surfaces en bois ont été multipliées par 3,3, elles ont été multipliées par 4,3 dans les communes à cadastre rénové, ce qui correspond mieux à la réalité.

En résumé, un premier examen des tableaux indiquant

la structure des paysages ruraux, montre clairement, d'une part, les progrès des prairies et des bois, d'autre part, les reculs des terres labourables, des landes et des terrains plantés. Cette évolution a été plus ou moins forte selon les régions naturelles puisque, nous l'avons vu, l'occupation du sol n'était pas la même dans toutes les communes en I830. C'est pourquoi, sans choisir au préalable une région naturelle, ou un certain nombre de cantons, nous avons préféré utiliser une autre méthode pour déterminer la présence de types d'évolution à partir des communes à cadastre rénové.

Nous avons cherché à donner une vue plus synthétique du terrain en utilisant la méthode des diagrammes triangulaires (1). Il s'agit pour nous d'exprimer graphiquement la composition du paysage et l'évolution de cette composition. Pour chaque département, nous avons construit deux diagrammes; le premier représente l'occupation du sol en I830, l'autre cette occupation à l'heure actuelle; la comparaison entre les deux figures nous permet de suivre l'évolution du paysage dans les 280 communes à cadastre récemment rénové. Pour construire ces diagrammes, nous avons tenu compte, d'une part de la superficie occupée par les bois, d'autre part des surfaces recouvertes par les terres et par les prés; enfin, nous avons regroupé en un seul ensemble tous les autres éléments, parmi lesquels dominent les landes et les terrains plantés. Les terres et les prés ont été réunis parce que, aujourd'hui en Limousin, ce sont des surfaces consacrées à l'élevage; en effet, les terres portent, le plus souvent des cultures destinées à nourrir le bétail; ainsi, le R.G.A. de I970 a montré que les terres labourables qui couvraient 41,3% de la S.A.U. étaient largement occupées par les cultures fourragères (52% des labours); de plus, il faut ajouter qu'une grande partie des surfaces céréalières (35% des labours) était destinée à la nourriture des troupeaux, de sorte que la collecte des céréales a été inférieure à 30% de la récolte. Nous avons également regroupé les landes et les terrains plantés parce que ces deux éléments ont joué un grand rôle dans la vie agricole locale jsqu'au début du XX° siècle et qu'ils ont considérablement décliné pendant la même période. La base des triangles correspond aux terres et aux prés, le côté gauche aux bois, le côté droit aux "autres éléments" du paysage. Chaque commune a été représentée par un point en I830, un point aujourd'hui; chaque point est situé à l'intersection des trois coordonnées fournies par la proportion en terres et prés, la proportion en bois, la proportion en "autres éléments" par rapport à la superficie cadastrée de la commune. Si le point est situé vers

---

1 - Figure n°6 et figure n°7.

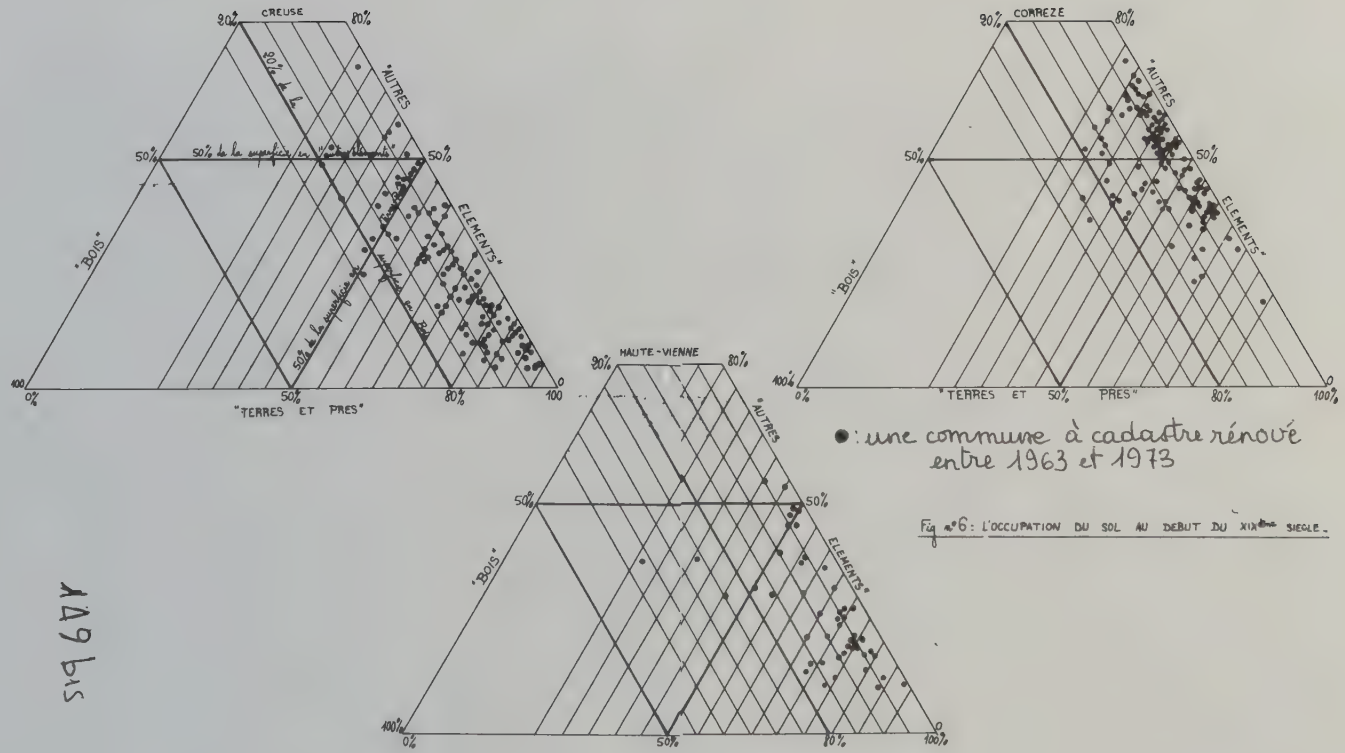

● : une commune à cadastre rénové entre 1963 et 1973

Fig n°6 : L'OCCUPATION DU SOL AU DEBUT DU XIXème SIECLE.

A 69 bis

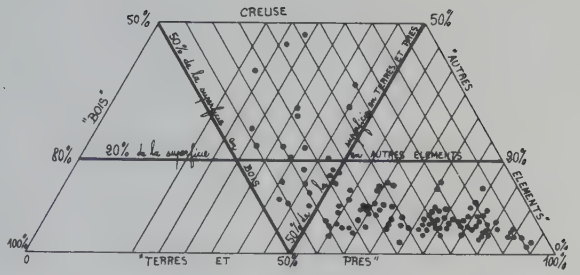

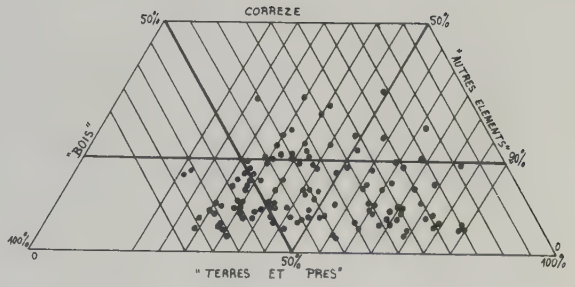

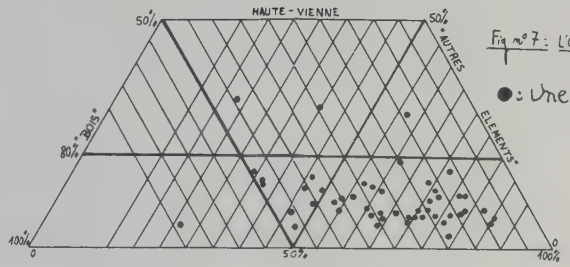

Fig n° 7 : L'OCCUPATION ACTUELLE DU SOL.

● : Une commune à cadastre rénové entre 1963 et 1973

14,9 ha

l'angle placé en bas et à droite de la figure, les labours et les prés occupent la majeure partie du territoire communal; si le point tend vers le sommet du triangle, une grande partie du finage communal est couvert par la lande ou par les terrains plantés; si le point est proche de l'angle situé en bas et à gauche de la figure, le terrain est largement boisé. Si une commune a un paysage équilibré où les terres et les près occupent 33% du territoire, les bois 33% et les autres éléments 33%, le point sera placé à égale distance des trois sommets du triangle.

Les diagrammes de I830 et de I973 (1) s'opposent nettement; en effet, sur le diagramme de I830, la quasi totalité des communes sont situées à l'intérieur d'un parallélogramme dont les deux longueurs sont constituées par le côté du diagramme "autres éléments" et par une ligne représentant une superficie en bois égale à 20% du territoire cadastré. Sur le diagramme de I973 la majeure partie des communes sont dans un trapèze dont les bases correspondent à la ligne représentant une superficie "autres éléments" égale à 20% de la superficie cadastrée et à la base du diagramme triangulaire. Dans le premier cas, la position des points indique, à la fois, que la forêt était peu étendue à cette époque et que, dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, les terres et les prés occupaient la majeure partie du territoire puisque les points sont presque tous situés en bas et à droite. Par contre, dans le département de la Corrèze, de nombreux points sont situés en haut et à droite du triangle; dans ces communes, les landes ou les terrains plantés occupaient la majeure partie du territoire. Aujourd'hui, la localisation des points montre que les landes et les terrains plantés sont peu étendus car presque tous les points sont proches de la base du triangle; en Creuse et dans la Haute-Vienne, les terres et les prés couvrent, en général, plus de 50% de la superficie des communes. En Corrèze, tout en étant proches de la base du triangle, les points sont répartis sur une plus grande longueur ce qui montre le grand rôle joué ici par la forêt.

L'évolution de la localisation des communes à l'intérieur des diagrammes prouve l'énorme déclin des landes et des terrains plantés, aussi, les points représentant les communes tendent-ils à migrer vers la base; c'est pourquoi, en I973, peu de communes se trouvent au-dessous de la ligne 20% "autres éléments".

---

1 - Ces diagramme représentent 279 communes et non 280 parce que nous n'avons pas pu retrouver la première matrice cadastrale de Puy d'Arnac en Corrèze.

Ce glissement général vers le bas du triangle s'accompagne d'une migration des points vers la gauche, ce qui prouve les progrès de la forêt. C'est ce double phénomène qui a conduit à une répartition horizontale des communes en 1973, alors que cette répartition était verticale en 1830. Toutefois, les diagrammes comportent aussi quelques cas particuliers.

1 - L'occupation du sol en 1830.

A la lecture des diagrammes, nous nous rendons compte qu'il y avait des nuances, voire des différences entre les communes ; tous les points ne sont pas situés à l'intérieur du parallélogramme dont nous avons donné la signification.

a) - Les communes boisées.

Déjà en 1830, quelques communes étaient boisées: Sérandon et Soursac en Corrèze, Aubusson et Saint-Pierre-Chérignat en Creuse, Les Billanges, Meuzac et Saint-Nicolas-Courbefy dans le département de la Haute-Vienne.

	SERANDON	St-NICOLAS-COURBEFY
Terres	22,13 %	12,57 %
Prés	15,38	14,49
Bois	25,95	37,92
Landes	29,79	20,16
Terrains plantés	6,26	14,87

Dans ces communes, les terres et les prés n'occupaient pas 50% du territoire et les landes et les bois étaient très développés. Dans toutes ces communes le relief est accusé et les fortes pentes abondent; de plus, leur altitude est comprise entre 450 et 650 mètres, c'est-à-dire au-dessus des bonnes terres à céréales, mais au-dessous de la limite altitudinale de la fôret en Limousin en 1830. La plupart des bois, dont plusieurs étaient domaniaux (St-Nicolas-Courbefy 157 ha, Meuzac 117 ha, Sérandon) étaient sur les collines, puys ou forêts, qui prolongent la Montagne limousine au milieu des plateaux (Forêt de Fayat ou Forêt de Vieillecour). Certains massifs forestiers drapaient aussi les versants des vallées encaissées: ainsi le long de la Luzège pour Soursac. Mais, ces massifs forestiers étendus étaient des exceptions en 1830.

b) - Les communes agricoles.

La plupart des communes sont regroupées à l'intérieur de la figure précitée; toutefois, ces communes sont variées. Dans 90 communes sur 111 en Creuse, 42 sur 49 en Haute-Vienne et 40 sur 119 en Corrèze, les terres labourables et les prés l'emportaient nettement couvrant de 50% à près de 90% du sol; dans 6 communes en Creuse, 2 en Haute-Vienne et 58 en Corrèze les landes et les terrains plantés occupaient plus de 50% du territoire des communes. Il y avait donc deux types de communes agricoles; dans le premier cas, l'activité reposait sur la mise en valeur des terres et des prés,dans le second cas sur l'exploitation des landes ou des terrains plantés. Toutes ces communes avaient fort peu de bois; en effet, moins de 10% du sol étaient occupés par la forêt dans la grande majorité de ces 238 communes.

Enfin, 34 communes avaient un paysage rural plus équilibré: les terres et les prés couvraient moins de 50% de la superficie cadastrée, les landes et les terrains plantés moins de 50% et les bois 20% et moins de 20%.

c) - La localisation des types d'occupation du sol.

Nous avons vu que les communes boisées en 1830 étaient situées, en général, à une altitude assez forte, mais hors de la Montagne limousine; de plus, leur territoire comporte de nombreux versants de vallées,ou de nombreuses pentes de collines peu favorables aux labours et souvent exposées au vent.

Les communes où, en 1830, les landes et les terrains plantés avaient une place prépondérante peuvent être divisées en deux groupes: le premier dans des secteurs de forte altitude pour la région, le second dans le Bassin de Brive ou proches de cette zone. Au premier groupe appartiennent les communes de la Montagne limousine où la surface occupée par les landes varie entre 50 et 71% du territoire cadastré; nous avons retenu les exemples suivants:

	Terres	Prés	Bois	Landes	Altitude Maxi
Beaumont-du-Lac	19 %	22 %	5 %	5[illegible] %	777 m.
Bonnefond	14	17	3	64	880
L'Eglise-aux-Bois	15	18	3	59	730
Pigerolles	13	14	0,1	71	907
Canton de Sornac	17,4	20,9	5,7	54,2	

Ces communes ont les mêmes caractères que le canton de Sornac que nous avons précédemment étudié; les landes y prenaient une place essentielle tandis qu'il n'y avait jamais de terrains plantés et que la forêt occupait une très faible superficie; la Montagne limousine était, en 1830, vide d'arbres, tous ses sommets étaient chauves, c'était le pays des bruyères, des genêts et des ajoncs, le pays de la lande à moutons.

Dans ce premier groupe de communes nous avons réuni les communes situées aux environs de 500 mètres et à plus de 500 mètres où l'arbre n'a jamais manqué mais où les landes occupaient également de vastes espaces: ainsi sur les Plateaux du Sud-Est et de la Xaintrie. Là, le relief est formé de longues échines séparées par de profondes vallées; les plateaux sont compartimentés en lanières par les rivières qui, venant de la Montagne limousine et du Cantal, vont se jeter dans la Dordogne. La nature semble avoir fixé des limites à l'extension des cultures et des prairies et, en général, du bas vers le haut du versant se succédaient, en 1830, des prairies ou des marécages, des taillis au contact des versants et des fonds, puis des labours et, enfin, sur les sommets, la lande ou la forêt. L'occupation du sol est indiquée par les exemples fournis par ces trois communes:

(Voir tableau1page suivante)

L'occupation de leur territoire correspond à celle du canton de Lapleau que nous avons déjà étudié.

Le second groupe de communes rassemble des communes situées, pour la plupart, entre la vallée de la Dordogne au Sud et la vallée de la Corrèze au Nord; nous sommes ici dans le cadre de la châtaigneraie limousine, région où le relief comprend de larges et profondes vallées favorables aux terrains plantés car l'altitude est inférieure à 500 mètres; nous sommes aussi dans le Bas-Pays de Brive où le climat permet la pousse de la vigne. Dans ces diverses communes, les vignes et les châtaigniers occupaient souvent ensemble plus de 50% du territoire cadastré.

(Voir tableau2page suivante).

L'importance des diverses natures de culture rappelle celle que nous avions pu voir dans le canton de Beaulieu-sur-Dordogne.

Très proches des communes où landes et terrains plantés jouaient un grand rôle, 34 communes constituent une transition entre le premier ensemble que nous venons d'étudier et celui qui rassemble le plus grand nombre de communes: 172. Ces dernières montrent un certain nombre de caractères communs; les terres et les prés occupaient au moins 50% du territoire cadastré, les bois recouvraient

TABLEAU 1.	Terres	Prés	Bois	Landes	T.Plantés	Altitude Maxi	Mini
Laval-sur-Luzège	16	15	15	33	17	475 m	380
St-Hilaire-Foissac	13	15	15	45	10	686	500
St-Hilaire-Luc	15	13	17	42	10	630	580
Canton de Lapleau Cadastres rénovés et non rénovés	17,1	14,8	17,7	37	12,3		

TABLEAU 2.	Terres	Prés	Bois	Landes	T.Plantés		Altitude
Collonges	32	8	1	4	51	16 V 35 Ch	400 - 110
Lagleygeolle	22	10	2	6	58	8 V 50 Ch	450 - 250
Canton de Beaulieu	28	12,6	5,8	6	40,9	19,8 21,1	

au plus 20% de la superficie, et, les "autres éléments" détenaient toujours une surface inférieure à 50%. Néanmoins, cela n'exclut pas une grande variété à l'intérieur de cet ensemble qui comprend des communes situées sur les plateaux de la Marche, de la Basse-Marche, de la Vienne moyenne et du Sud-Ouest, variété que le tableau de la page suivante indique nettement.

Ces communes, dont le paysage rural correspond aux paysages des cantons des trois premiers types que nous avons étudiés avec "les pays de labours et des prés", présentent entre elles quelques différences; celles-ci sont dues à la fois à la surface occupée par les terres labourables qui passe de 26% à Coussac-Bonneval à 79% à Reterre, et à la présence ou à l'absence de terrains plantés. On peut donc les diviser en 2 groupes: celui des labours et des prés et celui des labours, des prés et des terrains plantés.

En résumé, le diagramme de 1830, bâti à l'aide des communes à cadastre récemment rénové, rassemble tous les caractères des divers paysages ruraux que nous avions pu voir avec les modèles cantonaux; on peut donc considérer que ces communes constituent un bon échantillon pour l'étude de l'évolution des paysages ruraux, étude que nous allons aborder avec la description du diagramme construit à l'aide des cadastres récemment rénovés.

2 - L'occupation contemporaine du sol.

Plus diverses sont les communes aujourd'hui. Nous pouvons remarquer, tout d'abord, que les communes sont moins groupées à l'intérieur du diagramme qu'en 1830. En effet, alors qu'en 1830, sept communes occupaient une situation particulière, actuellement, trente-huit communes sont situées au-dessus de la ligne "20% autres éléments" (13 en Creuse, 3 en Haute-Vienne, 22 en Corrèze). Comment expliquer ce phénomène? Nous pensons que toutes les communes n'ont pas atteint le même stade d'évolution et que ces 38 communes sont, pour la plupart, des exemples d'archaïsme, mais, tôt ou tard, les landes seront transformées et ces cas particuliers disparaîtront. Finalement, il nous semble que les communes peuvent être regroupées en deux ensembles: celles, forestières où les terres et les prés occupent moins de 50% de la superficie cadastrée; celles, agricoles où les terres et les prés couvrent au moins 50% du territoire communal.

a) - Les communes forestières (1).

Dans ces communes, actuellement, les terres et les prés occupent moins de 50% du territoire; les bois y couvrent souvent plus de 40% du sol; dans quelques cas cependant cette proportion est moins élevée. Dans ces communes

1 - Carte n°21.

		Terres	Prés	Bois	Landes	T.Plantés	Altitude
Marche	Ahun	47 %	34 %	8 %	10 %	0	472 m - 390
	Alleyrat	52	26	14	6	0	600 - 400
	Reterre	79	15	0,3	3	0	623 - 470
Basse-Marche: Berneuil		53	30	7	7	0	309 - 214
Haut-Limousin	Bonnac-la-Côte	27	23	5	28	13	539 - 371
	Coussac-Bonneval	26	26	10	13	21	439 - 349
	Chamboulive	38	23	1,2	17	17	527 - 308

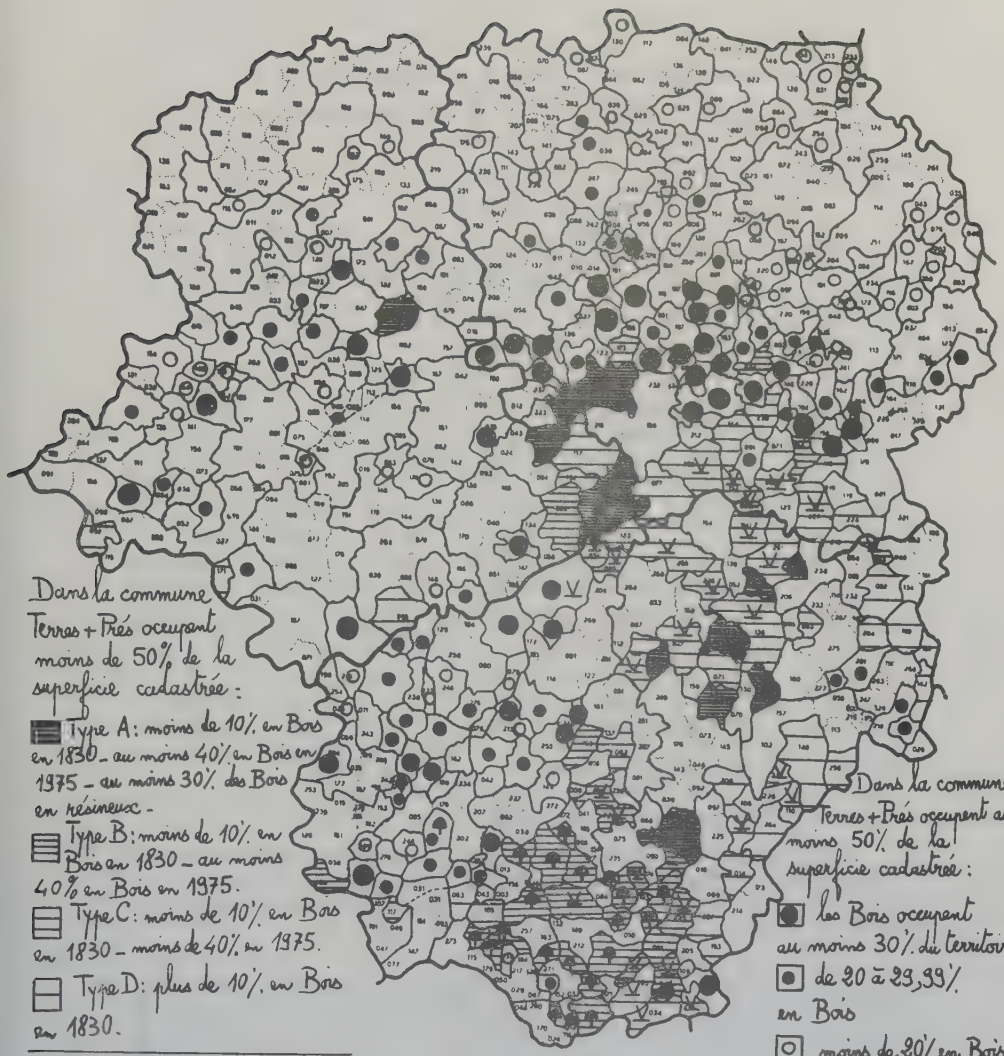

– Carte n° 21 : Les communes à cadastre rénové depuis 1963 –

on assiste actuellement à de très grands progrès du reboisement, aussi peut-on affirmer que dans quelques années elles seront, dans une large mesure, couvertes par la forêt. Toutefois, ce groupe de communes présente une grande variété, aussi l'avons-nous subdivisée en 4 types.

- le type A: le pays des forêts de conifères.

Nous avons regroupé dans un premier type les communes qui avaient peu de bois en I830, moins de 10% de la superficie cadastrée, et qui, en I973, ont des forêts recouvrant au moins 40% de leur territoire; de plus, dans ces communes, les forêts sont en grande partie constituées par des résineux (au moins 30% des bois). Ainsi, nous avons pu isoler 18 communes: Ambrugeat, Combressol, Grandsaigne, Marcillac-la-Croisille, St-Mathurin-Léobazel, St-Pardoux-Croisille, St-Sulpice-les-Bois, Soudeilles et Bellechassagne dans le département de la Corrèze, Faux-Mazuras, Saint-Goussaud, Saint-Junien-la-Brégère, Saint-Pardoux-Morterolles et La Villedieu dans le département de la Creuse, Beaumont-du-Lac, Nedde, Saint-Julien-le-Petit et Saint-Sylvestre dans le département de la Haute-Vienne. Dans cet ensemble, que nous avons appelé le type A, l'altitude est toujours relativement forte pour la région puisqu'elle varie entre 800 et 958 mètres à Saint-Sulpice-les-Bois, entre 630 et 720 à Combressol, 520 et 746 à Saint-Pardoux-Morterolles, 426 et 651 à Saint-Sylvestre; toutefois, ces communes ne sont pas toutes situées dans la Montagne limousine; ainsi, Saint-Mathurin-Léobazel est en Xaintrie, au Sud de la vallée de la Dordogne dans le canton de Mercoeur, Marcillac-la-Croisille est sur les Plateaux du Sud-Est, Saint-Sylvestre est situé dans les Monts d'Ambazac etc...

Les communes très boisées ont toujours une forte altitude mais elles sont situées en dehors de la Montagne, ou à la périphérie de celle-ci; tout se passe, et nous aurons à le vérifier, comme si la vague d'enrésinement était née en dehors de la Montagne et montait progressivement à l'assaut des plus hautes terres.

Dans ce groupe, et selon les documents cadastraux, l'occupation du sol a nettement évolué comme l'indique le modèle construit à partir des matrices cadastrales des dix huit communes.

Modèle Type A	I830		I914		I973	
Terres	28,9%	46,9%	29 %	49,4%	15,2%	34,9%
Prés	18		20,4		19,6	
Landes	43,7		41,3		13,7	
Bois	4		6,8		48,5	
Châtaigneraies	3		0		0	

Ce type A appartenait, en I830, au pays des landes et on peut le rapprocher du modèle du canton de Royère-de-Vassivière. Comme dans ce modèle, on peut noter que la châtaigneraie n'existait pas dans toutes les communes, notamment à Bellechassagne et à Saint-Sulpice-les-Bois où aucun point n'est situé au-dessous de 700 mètres d'altitude. Le paysage a peu changé jusqu'en I9I4; néanmoins, les terres, et surtout les prés, ont gagné du terrain aux dépens des landes; les bois n'ont guère évolué si l'on considère que les châtaigneraies qui n'ont pas été défrichées ont été, en I9I4, comptabilisées avec les bois. Il est cependant intéressant de remarquer en I9I4 l'apparition des résineux; ainsi, les documents cadastraux indiquent la présence de 26,24 ha de pins à Ambrugeat (40% des bois) et de 22,96 ha de résineux à Soudeilles (34% de la superficie boisée). De même, la Statistique générale de l'Agriculture de I929 donne des renseignements précieux; à Combressol par exemple, alors que les bois n'auraient occupé que 3,9% du territoire en I830 et 7,8% en I9I4 ils s'étendaient sur 26,3% de la commune en I929; 59,70% de ces bois étaient des résineux; de semblables remarques pourraient être faites pour d'autres communes, notamment pour Saint-Sulpice-les-Bois. Mais, en I973, le paysage est bouleversé; la superficie en bois a été considérablement accrue, elle a été multipliée par 12 par rapport à I830, les terres ont perdu 48% de leur surface et les landes 78% environ. Quant aux prés, après avoir connu une extension jusqu'au début du XX° siècle, ils ont légèrement reculé depuis I9I4. L'ensemble terres-prés, après avoir occupé près de la moitié de la surface cadastrée, ne recouvre plus qu'environ le tiers du territoire de ces 18 communes. La forêt est devenue l'élément essentiel du paysage rural. Il nous appartiendra de fournir les raisons de ces progrès; auparavant il faut remarquer que des nuances existent entre ces communes en ce qui concerne la composition de la forêt.

I973	Superficie en bois/ commune	Superficie en Réineux/ Bois	Superficie Résineux/ Communes	Altitude Mini - Maxi
Haute-Vienne				
Beaumont	44 %	67,4 %	30 %	556 m 777
Nedde	48	58,8	28,3	450 748
St-Julien	48	35	17	340 622
St-Sylvestre	49	32	15,9	423 651
Creuse				
Faux-Mazuras	40	42,5	17,3	500 642
St-Goussaud	40	30,4	12,1	400 697
St-Junien-la-B	45	51,3	23,5	420 690
St-Pardoux	44	57,6	25,8	520 746
La Villedieu	44	68,2	29,8	580 686
Corrèze				
Ambrugeat	45	64,1	28,9	630 720
Combressol	52,1	56,5	29,5	620 728
Grandsaigne	42	66,4	27,9	560 700
Marcillac-la-C	62,4	40,1	25	480 608
St-Mathurin	53,1	36,5	19,3	500 600
St-Pardoux	61,6	35,9	22,1	360 450
St-Sulpice	40,9	70,5	28,9	800 958
Soudeilles	42,2	53,3	22,5	619 770
Bellechassagne	61,3	65,8	40,3	700 793
Moyenne	48,5 %	50,4 %	24,4 %	526 m 699 m.

La place prise par la forêt est partout importante (de 40 à 62,4% du territoire communal) mais dominent tantôt les résineux (au moins 50% des bois et environ le quart de la superficie des communes), tantôt les feuillus, (hêtres, chênes, châtaigniers et bouleaux).

La forêt présente, en outre, deux visages; elle est, dans le premier groupe de communes, une forêt plantée, voulue par l'homme qui recherche le profit. Dans des communes où l'arbre était rare en 1830, l'homme a créé ce que nous appellerons une "forêt-utile", il l'a plantée sur les hautes terres du Limousin entraînant ainsi une véritable reconversion d'une contrée qui est passée, par sa volonté, du terrain de parcours à moutons à l'exploitation forestière. Qui a voulu cette évolution? est-ce l'ancien éleveur de moutons? est-ce un autre personnage? Nous répondrons plus loin à cette interrogation. Cette forêt de résineux progresse actuellement car de nombreux propriétaires plantent non seulement des landes, des terres ou des prés mais ils ont tendance aussi à remplacer les taillis de feuillus par des conifères. L'autre visage de la forêt c'est la forêt spontanée, que nous appellerons volontiers la "forêt-friche"; elle est souvent le résultat d'une dégradation de la châtaigneraie mais elle est aussi le résultat de la conquête des bruyères que les moutons ne parcourent plus, des labours ou des prés. En effet, les bouleaux colonisent spontanément les terres abandonnées; mais d'autres essences se développent aussi, en particulier les espèces introduites par l'homme comme le pin sylvestre qui, contrairement à ce qu'écrivait A.Perpillou (1), participe à la création de la "forêt-friche" sur les sols que l'agriculteur et l'éleveur abandonnent.

Les forêts de résineux se sont particulièrement développées dans les communes où l'altitude maximum ne descend guère au-dessous de 700 mètres (2); dans ces communes, en 1830, l'arbre était rare, il n'y avait pas ou il y avait peu de châtaigniers (jamais plus de 2% du territoire, sauf à Grandsaigne 5,8%) et le total châtaigneraie-forêt était toujours inférieur à 10% de la superficie cadastrée. En dehors de la forêt de résineux, s'étendent peu de futaies et de taillis sous-futaie; on rencontre surtout des taillis simples sans intérêt économique,; en effet, les résineux représentent, pour l'ensemble du type A, 50,4% des bois, mais dans les communes les plus élevées

---

1 - A.Perpillou écrivait en 1940: "Il (le pin sylvestre) offre l'inconvénient de ne pas se propager spontanément dans la Montagne". Le Limousin. Etude de géographie physique régionale.

2 - Nous verrons, qu'à cette altitude, elle bénéficie de fortes précipitations et d'une humidité constante.

en altitude (au moins 700 mètres d'altitude maximum), les résineux correspondent à 61% des bois, les taillis à 34% et l'ensemble futaie-taillis-sous-futaie à 5%.

- le type B

Dans les communes appartenant à ce type, la forêt de résineux s'étend, mais elle n'y occupe pas encore 30% des bois; la forêt feuillue et de conifères est l'élément principal du paysage. Dans 132 communes de ce groupe, les unes possédaient quelques bois en I830 (moins de 10% de leur territoire), les autres non; certaines avaient des "terrains plantés", d'autres n'avaient ni vigne ni châtaigneraie.

Les communes sans "terrains plantés" en I830 étaient très proches des communes du type A; comme dans le canton de Royère-de-Vassivière, elles avaient de vastes étendues en landes. Dans les autres communes, tel le canton d'Argentat, les châtaigniers occupaient environ le quart du finage. Les premières n'ont pratiquement plus de bruyères aujourd'hui; ce sont les bois qui ont profité de ce recul notamment depuis une période récente; les terres et les prés couvrent à peu près la même superficie qu'autrefois (47% du sol). Dans le second groupe, les terres et les prés n'ont pas globalement progressé (les prés ont gagné du terrain aux dépens des labours), mais les bois ont pris la place des landes et des "terrains plantés".

(Voir tableau page suivante).

On rencontre les communes du type B dans le Bassin de Brive (Lagleygeolle-Collonges-Noailhac); elles sont situées de part et d'autre du talus qui sépare le "Pays de Brive" du "Pays de Leyssac"; là, les champs pierreux de calcaire ont longtemps porté des chênes truffiers tandis que le massif de la Bitarelle, comme les plateaux voisins, étaient le domaine des châtaigniers et des landes à moutons. La commune d'Eymoutiers, aux portes de la Montagne appartient aussi à ce type; mais, le type B se rencontre surtout dans les communes situées entre la vallée de la Corrèze et la vallée de la Dordogne, sur les plateaux du Sud-Est, et [illegible] la [illegible]trie. Sur ces plateaux, la châtaigneraie occupait au moins 30% du sol en I830 (40,25% à Chenailler-Mascheix); dès I9I4, ces terrains plantés avaient reculé au profit des prés, des landes et des bois; puis, d'après les résultats de l'enquête de I929, les communes, qui avaient des terrains plantés en I830, semblent avoir continuer à abandonner progressivement les vignes et les châtaigneraies (15,59% du territoire des 18 communes concernées), les landes (18,40%) mais, par contre, on aurait assisté à une nouvelle extension des labours (2[illegible],7[illegible]), des prés (19,34%) et aux grands progrès des bois (12,12%). Très souvent, ces bois étaient en I929, des châtaigneraies plus ou moins

Type B	SANS TERRAINS PLANTES			AVEC TERRAINS PLANTES		
	1830	1914	1973	1830	1914	1973
Terres	28,7 %	31,3	30	24,7 %	23,9	15,4
Prés	18,8	21,0	17,8	15,7	18	25,2
Bois	7,1	14,0	41	4,1	7,1	48,8
Landes	39,9	27,7	5,2	24,2	28,3	7,8
Terrains plantés	0	0	0	28,8	20,6	0,5

abandonnées mais ils étaient aussi le fruit du reboisement: car la Statistique de I929 nous indique par exemple que Saint-Sylvain avait 46 ha de résineux, que Cornil avait pu, en I929, exploiter 8 m3 de bois d'oeuvre et 6 stères de poteaux de mines dans ses 10 ha de résineux. C'est donc la forêt qui profite du déclin des terrains plantés mais aussi du recul des landes et des labours depuis I929: sa superficie a été multipliée par 11,5 de I830 à I973. Aujourd'hui, comme en I929, cette forêt est ici le résultât de la déprise, c'est-à-dire d'un abandon de la terre par les agriculteurs; spontanément, le sol s'est recouvert d'une végétation ligneuse hétérogène. Beaucoup plus rare est la forêt due à une reconversion des sols, c'est-à-dire à la volonté des hommes; c'est pourquoi, dans la plupart de ces communes, les résineux représentent moins de 10% de la superficie forestière. Néanmoins, quelques exceptions indiquent une évolution récente; ainsi à Eymoutiers "contaminée" par l'exemple de la Montagne voisine (28,6% des bois), à Gimel ou à Saint-Martial-de-Gimel proches des hauteurs des Monédières (20,5% et 19,5%); mais, dans ces trois cas, la châtaigneraie était moins étendue en I830 que dans la plupart des autres communes de ce groupe et, au contraire, les landes y occupaient à cette date de grandes superficies.

Dans les types A et B, l'évolution est très avancée, l'extension de la forêt n'est cependant pas terminée et l'on peut, sans risque, prédire qu'elle va, peu à peu, s'emparer de la majeure partie des landes qui subsistent encore. Mais que sera cette forêt? si les prix du bois, devenus attractifs au moment de la hausse du coût de l'énergie, se maintenaient, on pourrait penser que les épicéas ou les Douglas prendraient la place des taillis et des landes; dans le cas contraire c'est la forêt-friche qui recouvrirait le sol. Il est raisonnable de prévoir, que dans tous les cas, le manteau forestier va occuper le territoire des communes dans une proportion allant de 60 à 70%.

- le type C: un secteur moins évolué.

Contrairement à ce que nous avons vu pour les types A et B, dans les 25 communes du type C (1) les bois n'occupent pas 40% du sol, tandis que les landes jouent encore

---

1 - Communes du type C: Soubrebost, Gentioux, La Nouaille, Pigerolles, Féniers, Saint-Quentin-la-Chabanne, La Courtine en Creuse; Peyrat-le-château, Saint-Amand-le-Petit, et Rempnat dans la Haute-Vienne; Sérilhac, Sioniac, Corrèze, Pradines, Bonnefond, Davignac, Meymac, Chaveroche, Saint-Merd-les-Oussines, Tarnac, Lacelle, l'Eglise-aux-Bois, Saint-Sétiers, Sornac et Lamazière-Haute en Corrèze.

un rôle non négligeable dans le paysage.

Comme dans le cas précédent, on peut distinguer 2 groupes de communes: les communes sans vigne ni châtaignier en 1830 sont les plus nombreuses, 2 communes seulement avaient des terrains plantés (30% au moins de leur sol). Dans 23 communes, comme dans le groupe A, les bruyères occupaient près de 50% du sol; dans les deux autres communes, comme dans le groupe B, le paysage rural était largement dominé par la vigne et les châtaigniers

(Voir tableau page suivante).

Comment ne pas rapprocher l'évolution du paysage rural dans les communes sans terrains plantés du type C de celle des communes du type A? Même occupation du sol en 1830 avec la prédominance des landes et la faible importance des bois, même faible ampleur des transformations entre 1830 et 1914, mais aussi, une évolution plus lente car les bois, tout en ayant nettement progressé, n'ont pas encore, aussi nettement que dans le groupe A, fait reculer le domaine agricole ou les landes; toutefois, la superficie boisée a été multipliée par 11,9 de 1830 à 1973! Il est raisonnable de penser que la forêt va encore gagner du terrain: nous sommes ici dans un grand secteur de reboisement et, dans l'avenir, les types A et C seront confondus. D'ailleurs, comme pour le type A, la plupart des communes de type C sont situées à une altitude relativement élevée, c'est le cas par exemple de Saint-Merd-les-Oussines dans le canton de Bugeat (de 780 à 940 m), de Reygnac dans le canton d'Eymoutiers (de 592 à 773 m) ou de Gentioux (de 700 à 774 m). Enfin, la forêt est dans une large mesure un exemple de reconversion puisque les résineux occupent 63,5% de la surface forestière.

Quant aux communes de type C qui avaient des terrains plantés en 1830, nous pouvons les comparer à celles du groupe B; comme dans ce dernier cas, les vignes et les châtaigniers ont pratiquement disparu pour céder leur place, avant 1914, aux terres, aux prés et aux bois, et, depuis cette date, aux seuls bois. Cette forêt, comme dans le type B, comporte peu de résineux: 3,7% de la superficie boisée. Là encore, la forêt est beaucoup plus le résultat de l'abandon de l'exploitation des terrains plantés que le résultat de l'effort des sylviculteurs. En résumé, le groupe C est l'image d'une situation transitoire, ce que nous avions déjà ressenti à propos des cantons de Sornac, Gentioux ou Bugeat; il est vrai que le point de départ, en 1830, était le même dans ces communes des trois types que nous venons d'étudier.

- type D: des communes déjà en partie boisées en 1830.

La situation que nous venons d'étudier est quelque peu différente de celle du groupe D; en effet, nous avons réuni ici les communes qui, en 1830, avaient une superficie

Type	SANS TERRAINS PLANTÉS			AVEC TERRAINS PLANTÉS		
	1930	1974	1973	1930	1974	1973
Terres	35	2[illegible]	14,5	33,1	25	15,4
[illegible]	20,8	31	24,1	24,7	17	28,5
Vafs	2,2	4,7	33,8	3,6	5,3	37,4
Landes	42,7	40,1	25,1	17,1	15,8	15,6
Terrains plantés	0	0	0	21,4	24,7	1,8

en bois au moins égale à 10% de leur surface cadastrale et qui, en 1973, ont une superficie en labours et en prés inférieure à 50% de leur territoire: 32 communes font partie de ce groupe (1). Ce qui frappe, tout d'abord, c'est la localisation de ces communes; elles sont, en particulier, situées le long de la vallée de la Dordogne ou de ses affluents, c'est-à-dire là où existent de longs versants abrupts impropres aux labours; de même, de nombreuses communes de ce groupe ont un relief découpé et, tout naturellement, nous pensons aux communes du Sud du département de la Haute-Vienne, domaine des "Forêts". La partie septentrionale de la Montagne limousine, dans le département de la Creuse est également dans ce cas; là, la frontière de la Marche était accompagnée d'anciennes et vastes forêts. Enfin, les sols sableux et très siliceux du Trias, aux portes de Brive, ont très tôt porté des bois. Toutes ces communes, n'ont jamais eu de vastes terrains labourés, ni de prés très étendus, ce qu'indique le tableau de la page suivante.

La forêt, dont la superficie a été multipliée par 2,6 entre 1830 et 1973, s'est accrue à cause du déclin des terrains plantés devenus peu à peu des bois de médiocre qualité, mais aussi du fait de l'enrésinement des landes et parfois des terres; aujourd'hui, les résineux occupent 28% de la superficie des bois et près de 14% du territoire cadastré. Le rôle de la forêt de sapins ou d'épicéas s'accroît sans cesse; ainsi, à Auriat (canton de Bourganeuf), les bois occupaient déjà 13% de la commune en 1830 (238 ha 74), ils en recouvrent aujourd'hui 46% (978 ha); les résineux détiennent 42,7% des bois et 20% de la surface de la commune. En fait, ces proportions évoluent sans cesse car de nombreux propriétaires, n'habitant pas à Auriat, agissent comme cette compagnie d'assurances de Paris qui cherche sans arrêt à agrandir sa propriété et à accroître la "forêt-utile"; ainsi, en 1971, elle possédait 289,18 ha, dont 121,56 ha étaient recouverts de sapins et 167,62 ha de taillis, en 1972, elle avait 343 ha dont 189,98 ha étaient enrésinés. Peu à peu, les taillis sont éliminés au profit des résineux.

Bref, le type D perd progressivement son originalité, il tend de plus en plus à se rapprocher du groupe A. On a donc l'impression qu'une vaste partie du Limousin pré-

---

1 - Communes du groupe D: Aix, Saint-Etienne-aux-Clos, Saint-Fréjoux, Compeyrat-Port Dieu, Monestier-Port Dieu, Sérandon, Neuvic-d'Ussel, Saint-Hilaire-Luc, Latronche, Soursac, Saint-Hilaire-Foissac, Laval-sur-Luzège, Auriac, Saint-Privat, Saint-Cirgues-la-Loutre, Saint-Julein-le-Pélerin, Mercoeur, Camps, Lanteuil, Cosnac et Lissac-sur-Couze en Corrèze; Faux-la-Montagne, Croze, Clairevaux, Magnat-l'Etrange, Saint-Oradoux-de-Chirouze, Saint-Martial-le-Vieux, et Auriat en Creuse; Neuzac, Saint-Nicolas-Courbefy, Marval, Les Billanges dans la Haute-Vienne

TYPO D	1938	1954	1973	Canton de Lanleau	1938	1973
Terres	20,7 %	20,2 %	15,2 %	Terres	17,1 %	13,25 %
Prés	19,9	20,4	23,9	Prés	14,9	18,94
Bois	17,9	19,1	39,6	Bois	17,7	59,62
Landes	39,6	35,2	1,3	Landes	37,6	8,0
Terrains plantés	0,5	0,4	0	Terrains plantés	12,8	0

sentera dans l'avenir les mêmes caractères: le sol sera recouvert en grande majorité par une forêt qui fera une part de plus en plus grande aux résineux que l'industrie réclame tandis que, la surface agricole sera réduite à la portion congrue. Nous avons tenté de cartographier ce phénomène en extrapolant, ce qui suppose quelques erreurs dues, en particulier, à la présence par exemple d'un agriculteur qui défriche une lande alors que, dans les communes voisines, tous les propriétaires convertissent leurs terres en forêts. Cette carte peut être comparée à la surface occupée par la Superficie Agricole Utilisée (1) dans chaque commune; alors, bien que tout ce qui n'est pas en S.A.U. ne soit pas nécessairement boisé, nous avons une assez bonne représentation des résultats de l'évolution de l'occupation du sol. En effet, en dehors de la superficie agricole utilisée existent les landes non paturées, les sols des bâtiments et des cours, et, à ces "surfaces agricoles" il faut encore ajouter les bois, les surfaces construites etc... pour obtenir la superficie cadastrée. Toutefois, on peut considérer dans cette région que toutes les terres non bâties ou non cultivées seront peu à peu boisées, soit naturellement, soit volontairement: c'est pourquoi nous appellerons "commune forestière" toute commune dont la superficie agricole utilisée n'atteint pas 50% du territoire communal. On s'aperçoit alors que les deux cartes présentent des similitudes mais aussi quelques différences.

En effet, dans les deux cas (2), la Montagne limousine, les Plateaux du Sud-Est, la Xaintrie et quelques communes situées sur un axe Est-Ouest courant des plateaux de la Vienne moyenne aux Plateaux du Sud-Ouest, possèdent d'importants massifs forestiers; mais, les cantons d'Uzerche et de Seilhac sont moins boisés que ne le laissait supposer l'extrapolation: là, la forêt a considérablement progressé, certes, moins nettement toutefois que dans les modèles que nous avions établis. De plus, dans les Monts du Blond, d'Ambazac et de Saint-Goussaud, sur les plateaux marchois au Sud de Guéret et au Sud-Ouest du département de la Haute-Vienne, la forêt est beaucoup plus [illegible]

---

1 - La superficie agricole utilisée comprend les terres labourables, les cultures maraîchères, les vignes et les vergers, la surface toujours en herbe et les jardins familiaux. Cette superficie a été fournie par le R.G.A. 1970 pour chaque commune mais, ce recensement a comptabilisé des exploitations; or, comme ces exploitations peuvent s'étendre sur plusieurs communes, on a rattaché la surface totale des exploitations aux "communes-sièges" c'est-à-dire aux communes où se trouvent les bâtiments principaux d'exploitation; aussi, la S.A.U. est-elle sur-estimée ou au contraire sous-estimée au niveau communal. Toutefois, on obtient une estimation très honorable.

2 - Carte n° [illegible] et carte n° [illegible].

- Carte n° 27 : Les communes "forestières" -

(extrapolation à partir des modèles des deux communes à cadastre rénové).

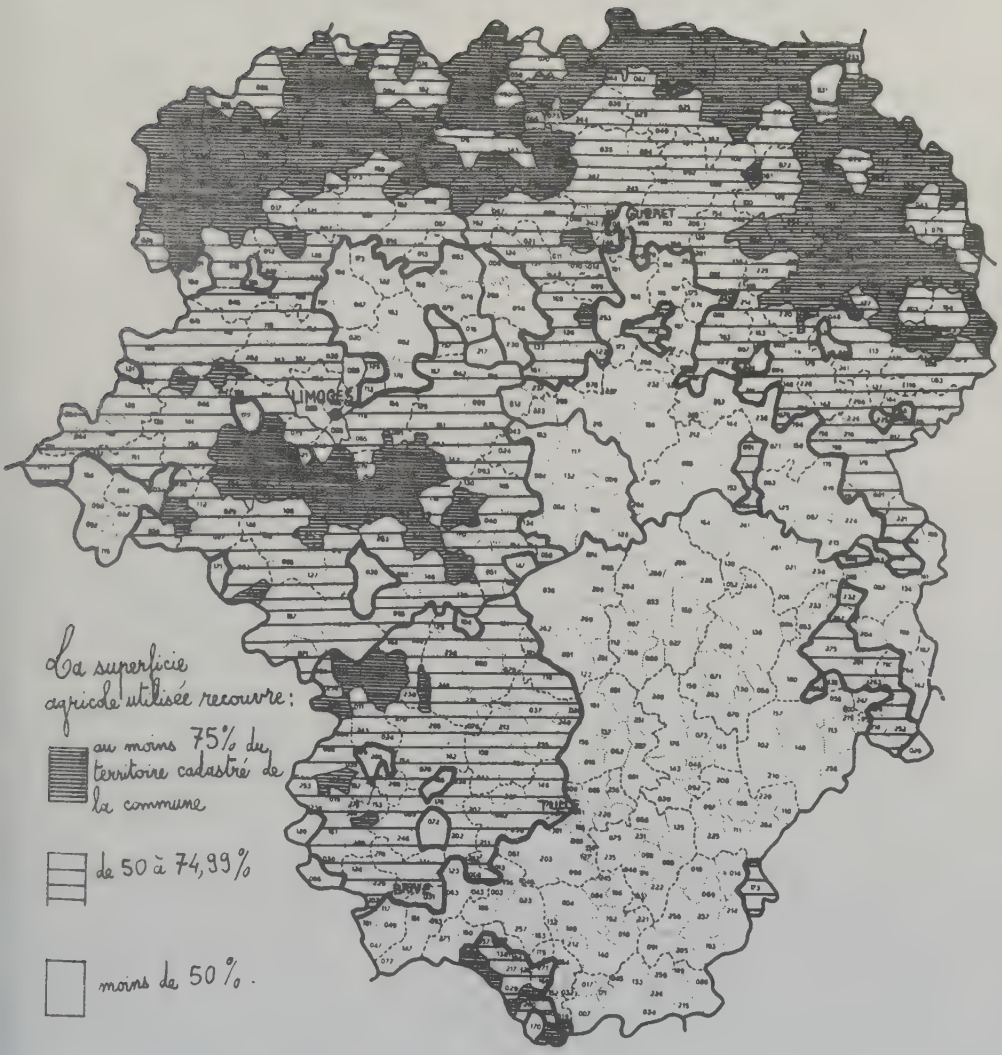

Carte n° 28 : La superficie agricole utilisée (Source : R.G.A 1.970).

0 30 km.

d'après la carte n°28. Ainsi, il est bien difficile d'établir une règle pour définir l'évolution passée et l'évolution probable, c'est que de très nombreux facteurs interviennent.

Ce sont tout d'abord des facteurs physiques; il est en effet très net que la forêt a surtout progressé sur les hautes terres. La courbe des 500 mètres marque, approximativement, la limite entre "les communes boisées" et les communes agricoles; l'altitude, par l'influence qu'elle exerce sur le climat favorise le développement spontané de la forêt; de même, une topographie accidentée en multipliant de fortes pentes difficiles à labourer, favorise l'extension des bois sur les Plateaux du Sud-Est certes, mais aussi sur les plateaux de l'Ouest du Limousin; en effet, qu'une hauteur s'élève au-dessus de la surface de ces plateaux, elle est aussitôt recouverte par la forêt (Fayat ou Vieillecour par exemple). Mais l'altitude et les formes du relief ne sont pas les seuls facteurs physiques favorables à la forêt, l'homme lui abandonne non seulement les hautes terres mais aussi les sols les plus pauvres.

Les sols issus des granites et des granulites dominent à l'Est d'une ligne Argentat-Bourganeuf, tandis que les sols dérivés des roches cristallophylliennes occupent l'Ouest et le Nord de la région mais, localement, les granites et les granulites réapparaissent sur les plateaux donnant des hauteurs comme les Monts de Blond ou d'Ambazac, les Monts de Châlus ou les collines marchoises qui dépassent largement la cote des 500 mètres (63[illegible] mètres au Pic des Trois Cornes dans le massif de Saint-Vaury à l'Ouest de Guéret par exemple). Ces sols lessivés, par leur composition chimique, sont des sols pauvres (1): ils sont acides, contiennent peu de chaux, ils ont parfois une teneur avoisinant la moyenne en acide phosphorique soluble, une teneur moyenne en azote et une teneur souvent insuffisante en potasse soluble.

Évidemment, par le chaulage et grâce aux produits chimiques, l'homme peut aujourd'hui corriger et améliorer ces sols, mais, outre les charges pour le budget du cultivateur que ces achats supposent, il faut compter aussi avec l'héritage du passé. Ces sols sont légers et granuleux sur les sommets; ce sont des sols de moyenne montagne développés sur des arènes et qui, dans la montagne limousine ou dans les Monts de Blond ou d'Ambazac, ont subi des actions péri-[illegible] [illegible] sur les versants [illegible], [illegible] plus souvent des landes; les sols [illegible] acides occupent les pentes bien exposées, ils portent aussi [illegible] des bruyères. Les versants, où les arènes [illegible] sont sèches et ne retiennent pas l'eau qui s'accumule dans les vallées tourbeuses, sont donc peu intéressants pour un agriculteur, aussi n'est-il pas

(1) Page 170

- Analyse d'un échantillon d'un sol issu d'un granite à Darnac (Sud-Ouest de la Haute-Vienne)

	Chaux	Acide phosphorique assimilable	Potasse assimilable	Azote	Ph
Sol issu du granite	,25‰	,1	,2	1	6
Sol de richesse moyenne	3,1 o	,3	,20	1	

rare de voir s'effectuer des échanges entre les reboiseurs et les paysans (exemple à Nedde). Ces sols ne rebutent par le reboiseur et n'entravent pas le développement naturel des forêts. En effet, ils s'étendent dans des régions que l'agriculteur abandonne, ce qui a permis d'acheter des terres à bas prix, notamment au lendemain de la seconde guerre mondiale; de plus, ces secteurs bénéficient d'un indice d'aridité (1) très élevé que peu de régions en France peuvent égaler. Finalement, la pauvreté naturelle des sols, liée à la relative rigueur du climat et à des pentes difficilement mécanisables, ont chassé l'agriculteur mais ont été favorables à la forêt qui a trouvé là des conditions physiques de bonne qualité. C'est ainsi que parmi les régions que les "forestiers" déterminent en Limousin, deux d'entre elles sont particulièrement intéressantes: le"Plateau de Millevahces" (2), situé au-dessus de 700 mètres d'altitude, et la "zone montagneuse limousine" (3), située entre 500 et 700 mètres; dans le premier secteur, les précipitations sont élevées (de 1.100 à 1.600mm) et bien réparties puisque 600 à 650mm tombent pendant les six mois et demi que dure la période végétative, pendant 180 jours de pluie environ; l'indice d'aridité est de 60 à 70 selon les stations, il est très favorable aux résineux. Dans le second secteur, les précipitations restent fortes (1.300 à 1.500mm) et l'indice d'aridité est très élevé, 70 à 80. Finalement, dans ces deux régions forestières, les conditions naturelles sont très favorables à la pro-

---

1 - L'indice d'aridité annuel de De Martonne varie: en Limousin, de 40 à plus de 80; "Les indices mensuels sont supérieurs à 40 au moins huit fois sur douze, on peut en conclure que le climat limousin est particulièrement favorable à la production ligneuse". (Orientations régionales de la production forestière. Centre régional de la propriété forestière. Limoges I97I).

2 - La "zone du Plateau de Millevaches" est grossièrement limitée par une ligne reliant depuis l'Est Eygurande à Meymac et à Corrèze, puis à l'Ouest, Corrèze à Treignac et à Royère, puis au Nord, Royère à Felletin. Elle couvre 152.500 ha. Zone essentiellement granitique sauf l'extrémité orientale (migmatite).

3 - La zone montagneuse limousine comprend les Plateaux du Sud-Est, la Xaintrie, les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, le Sud-Ouest de la Haute-Vienne, les Monts de Blond, la Haute-Marche... Elle occupe 585.300 ha. Elle est surtout formée par des granites. Carte C.

duction de bois résineux. C'est pourquoi, les productions moyennes en mètres cubes-bois atteignent des résultats bien supérieurs à ceux des régions forestières traditionnelles comme le Jura et les Vosges; ainsi, dans le département du Jura, "l'accroissement courant moyen annuel" est de 6,85 m3 par hectare et par an pour les résineux, il est de 7,19 pour les sapinières, de 6,19 pour les pessières, de 4,42 pour les plantations résineuses dans le Haut-Jura (1), tandis que dans la région forestière "Haut-Plateau de Millevaches" (2), l'accroissement pour les 8.300 ha d'épicéas atteint 12,5 m3/ha/an! il est de 7,40 pour l'ensemble des résineux. De la pauvreté naturelle, ces hautes terres peuvent-elles passer à la richesse grâce à la forêt?

L'influence des sols sur la répartition des bois apparaît plus nettement encore dans le Bassin de Brive; là, en effet, s'opposent très nettement plusieurs secteurs. C'est ainsi que la carte représentant la répartition de la S.A.U. individualise au Sud un secteur à S.A.U. très développée (il correspond grossièrement au bassin de Meyssac), au centre une région ou les sols "hors S.A.U." sont très vastes, au Nord une contrée où la S.A.U. devient à nouveau importante. Ces trois parties auxquelles on peut encore ajouter deux communes isolées à faible surface agricole, Cublac et Louignac, correspondent à des sols variés. Là, les précipitations sont moins abondantes, les étés plus chauds; aussi l'indice d'aridité n'est-il que de 50 à 60; mais bien que ces données climatiques soient moins favorables aux bois que sur les plateaux le taux de boisement n'en est pas moins élevé dans certaines communes (48,8% à Cublac, 35% à Louignac, 59,6% à Chartrier-Ferrière, 50,9% à Lagleygeolle etc), très proches de ceux du Plateau de Millevaches ou des Plateaux du Sud-Est. Sur le Causse (Chartrier-Ferrière), le plateau calcaire est recouvert par le chêne pubescent qui forme des taillis bas, peu denses, sans grande valeur. A l'ouest de Brive (Lissac-sur-Couze, Noailles, Jugeals-Nazareth) se trouvent des sols bruns, dérivés de grès gris jaunâtre, ils sont peu profonds et couverts par la forêt; la butte témoin de Lissac porte des sols analogues à ceux du Causse; ainsi, les bois correspondent aux pentes et à certains sols. A l'Est et au Sud de Brive, les grès grossiers triasiques constituent un domaine forestier, avec, en particulier des boisements de pins; de même, au Nord de Beaulieu-sur-Dordo-

---

1 - Ces chiffres sont fournis par: Résultats globaux de l'Inventaire forestier I97I. Département du Jura. Ministère de l'Agriculture et du développement rural.

2 - Inventaire forestier National. Ministère de l'Agriculture. Département de la Corrèze. I969.

gne, des sols sableux acides donnent à cette région un taux de boisement important (Sioniac 36,12%).

L'influence des facteurs physiques sur la répartition de la forêt est certes indéniable, toutefois, les facteurs humains jouent également un grand rôle. Il est, en effet, intéressant de comparer les cartes des densités de population et, de l'évolution des populations rurales de 1891 à 1975 d'une part, celles représentant la S.A.U., la forêt et les communes forestières d'autre part; il y a, en effet, entre ces cartes de nombreux points communs.

Les faibles densités de population coïncident en partie avec les taux de boisement élevés, mais, si la coïncidence est très nette pour les hautes terres, elle ne l'est plus pour la Basse-Marche ni pour le Nord-Est du département de la Creuse, puisque, dans ces deux cas, la S.A.U. occupe souvent plus de 75% des territoires communaux. Les points communs sont également nombreux entre les cartes des bois ou des surfaces non cultivées et en cours de boisement et la carte de l'évolution des populations rurales; là aussi, les hautes terres qui ont perdu, le plus souvent, plus de 60% de leurs habitants, ont une surface agricole peu étendue et de vastes forêts; mais, comme dans le cas précédent, quelques communes du Bassin de Brive (notamment sur le Causse et les marges orientales du Bassin de Meyssac) ainsi que de nombreuses autres communes dans la Basse-Marche et en Marche ont connu une très importante diminution de leur population sans avoir augmenté leur taux de boisement. Par contre, quelques communes des plateaux du Haut-Limousin ont vu leur surface boisée croître sans subir une forte baisse de leur population: ainsi Saint-Yrieix-la-Perche, petite ville commerçante, industrielle et administrative au Sud de la Haute-Vienne. Il n'en reste pas moins vrai que les points communs entre ces diverses cartes sont plus nombreux que les divergences, il est donc possible d'affirmer que la très forte diminution de population subie par les communes rurales du Limousin depuis la fin du XIX° siècle a été accompagnée, ou suivie, de l'essor de la forêt. Il nous restera à définir par quels moyens cette chute spectaculaire du nombre des habitants a influé sur le paysage rural.

En résumé, l'étude des "communes forestières" nous a permis de saisir l'importance des transformations que connaît la campagne limousine et de montrer que cette évolution se prolongeait sous nos yeux; le Limousin boisé dépasse ainsi singulièrement les limites de la courbe de niveau des 500 mètres que les Services administratifs en Limousin ont l'habitude d'utiliser comme frontière entre le secteur boisé et le secteur agricole; c'est que le relief et l'altitude ne suffisent pas à expliquer l'extension de la forêt dans les diverses parties du Limousin.

Toutes ces communes tendent à nous offrir de plus en plus le même visage à la suite d'une évolution caractérisée par le déclin ou les progrès des divers éléments qui constituent le paysage rural. Les terres labourables ont perdu 36% des surfaces qu'elles occupaient en I830; les landes et les terrains plantés ont subi un recul encore plus net; les terrains plantés ont presque complètement disparu en perdant 98% de leur territoire, les landes ont subi un recul d'environ 62%. Par contre, les prés ont progressé de 22%; toutefois, ce sont les bois qui ont bénéficié des gains les plus élevés, ils ont considérablement accru leur territoire (+468%). Il y a donc une uniformisation de l'occupation du sol mais aussi une simplification progressive; en effet, les éléments qui occupent le sol sont moins nombreux puisque les landes et les terrains plantés disparaissent. Les bois constituent aujourd'hui l'élément essentiel de ce paysage puisqu'ils recouvrent déjà, dans de nombreuses communes, plus de la moitié du sol. Ainsi, les Monts d'Ambazac, une partie du Bassin de Brive, les plateaux du Sud-Est et la Xaintrie, la Montagne limousine et un certain nombre de communes isolées au relief accidenté, deviennent, peu à peu, des "solitudes forestières".

b) - Les communes agricoles.

L'examen de la carte de la répartition de la S.A.U. nous l'a montré, le Limousin possède aussi des communes à l'intérieur desquelles la forêt n'est pas le principal élément du paysage. En effet, parmi les communes dont le cadastre a été recemment rénové, 172 ne semblent pas avoir été submergées par cette véritable vague forestière. La plupart de ces communes sont situées sur les plateaux marchois et bas-Marchois, sur les plateaux du Haut-Limousin et dans le Bassin de Brive. Ce sont donc les régions les moins élevées et au relief le plus calme qui regroupent les "communes agricoles". Toutefois, des exceptions existent: ainsi Gioux au Nord de la Montagne limousine, Saint-Exupèry-les-Roches ou Sarroux sur les plateaux du Sud-Est. Ces communes sont entourées par des communes forestières, sans doute sont-elles des témoins de l'archaïsme que A. Corbin a ressenti dans le monde rural limousin du XIX° siècle.

Comme pour les communes forestières, les facteurs physiques jouent un rôle important dans leur répartition; en effet, la plupart des communes agricoles sont à moins de 500 mètres, encore que de nombreuses exceptions apparaissent, notamment au Sud du département de la Creuse avec Vallières, Saint-Michel-de-Veisse, Vidaillat dans les cantons de Felletin, Saint-Sulpice-les-Champs et Pontarion. De même, la plupart de ces communes agricoles s'étendent sur des sols dérivés des roches cristallophyliennes qui, comme entre Boussac et Dun-le-Palestel au

Nord du département de la Creuse, ont une faible acidité et sont riches en potasse: ils sont tout naturellement favorables aux labours. De même, les sols des plateaux de la Vienne moyenne sont souvent issus de traînées d'amphibolites; or, l'amphibole ayant une bonne teneur en chaux, les communes traversées par la vallée de la Ligoure dans le département de la Haute-Vienne ou les communes du canton de Lubersac en Corrèze ont de vastes superficies agricoles. Les formes du relief ont également une grande influence: les labours les plus étendus se sont maintenus dans les secteurs aux horizons les plus calmes, notamment dans la Basse-Marche. Toutefois, il ne faudrait pas généraliser trop hâtivement: en effet, de nombreuses "communes agricoles" sont non seulement à une altitude relativement forte mais s'étendent aussi sur des sols dérivés des granites. Là encore, les facteurs humains jouent un grand rôle.

L'occupation du sol n'est pas uniforme dans le vaste domaine défini; les bois occupent au moins 30% du sol dans 44 communes, de 20 à 30% dans 60 communes et moins de 20% dans 68 communes.

- Les communes agricoles à taux de boisement élevé.

Dans ces communes, il y a un partage du sol assez égal entre les labours, les prés et les bois, toutefois, la forêt est l'élément majeur de l'occupation du sol, ainsi à Chamberet dans le canton de Treignac les bois couvrent 40% du territoire. Que les communes aient eu, ou non, des vignes ou des châtaigneraies en 1830, le taux de boisement dépasse 30%. Dans les deux cas, les taillis de feuillus sont beaucoup plus étendus que les futaies de conifères; il semble, néanmoins que la proportion des résineux augmente au fur et à mesure que l'on s'approche des hautes terres (5,96% des bois à Juillac et 2% à Mansac dans le Bassin de Brive, 18% à Chamberet et 25% à Vallières au pied de la Montagne limousine dans le canton de Felletin).

(Voir tableau page suivante).

Les premières avaient, en règle générale, en 1830, au moins 50% de leur superficie en labours et en prairies; les terrains plantés et les landes n'occupaient jamais une surface comparable à celle qu'ils recouvraient dans les communes précédemment étudiées. Le paysage rural a évolué"normalement", puisque les landes et les terrains plantés ont peu à peu régressé, que les labours sont moins étendus en 1973 qu'en 1830, que les prairies ont progressé et que les bois sont devenus le principal élément de l'occupation du sol. Ces communes constituent une transition entre le domaine de la forêt et celui des terres et des prés: c'est pourquoi elles sont situées, soit au-dessus de 500 mètres comme dans la Marche, soit dans des

		Terres	Prés	Landes	Bois	Terrains Plantés
Communes avec Terrains plantés	en I830	30,13%	22	20,11	8,66	15,83
	aujourd'hui	29,22	28,5I	4,49	35,12	0,29
Communes sans Terrains plantés	en I830	35,65	23,33	28,63	8,06	0
	aujourd'hui	32,78	24,19	7,27	34,45	0

zones où les versants des vallées, les pentes des collines ou le rebord des plateaux occupent une grande place (canton de Bourganeuf en Creuse, par exemple). Dans toutes ces communes, on peut prévoir un progrès des bois dans les années à venir grâce à la disparition totale des landes sur les pentes et sur les sommets; mais tout progrès important se ferait aux dépens de l'agriculture par le recul des terres et des prés, or, la carte de la S.A.U. paraît indiquer qu'une telle évolution est en cours; Chamberet en Corrèze, Cussac dans la Haute-Vienne, ou Saint-Pierre-Chérignat en Creuse, ont une S.A.U. inférieure à 50% de leur territoire cadastré .

- Les communes agricoles à taux de boisement inférieur à 30%.

La plupart des 128 communes concernées sont situées à moins de 500 mètres; dès I830, les labours occupaient de vastes étendues.

(Voir tableau page suivante).

Les 60 communes qui ont un taux de boisement de 20 à 30% ont actuellement un paysage rural divisé en deux parties: 65-67% du sol sont occupés par les terres et les prés, 25% par les bois; pourtant, en I830 quelques nuances les différenciaient. En effet, les terrains plantés pouvaient être très étendus (47% à Donzenac dont 22% en vigne et 25% en châtaigneraie); les landes et les bois couvraient des surfaces plus vastes dans les communes qui n'avaient pas de terrains plantés. En I9I4, le paysage des communes sans vigne ni châtaignier avait peu évolué, par contre, celui des autres communes avait déjà beaucoup changé (à Donzenac la vigne n'occupait plus que 3,8% du sol et la châtaigneraie 8%). Ce sont surtout les bois qui ont bénéficié de cette évolution.

Dans les 68 communes à faible taux de boisement, les labours et les prés couvrent plus de 80% du territoire; leur superficie a pu être plus importante en I9I4 mais elle n'a pas considérablement décliné depuis cette date. Les landes et les terrains plantés n'occupent plus que des surfaces négligeables, tandis que les bois ont nettement progressé depuis I9I4.

En fait, ces 128 communes de la Marche, de la Basse-Marche et du Haut-Limousin constituent un domaine privilégié pour l'agriculture et surtout pour l'élevage, les prairies ont progressé partout. Néanmoins, on peut opposer entre elles les communes de ces plateaux car des nuances importantes permettent de le faire; nous avons choisi Peyrat-de-Bellac en Basse-Marche, Chambon-sur-Voueize aux confins orientaux de la Marche, et Saint-Julien-le-Vendomois dans le Haut-Limousin.(P.179)

			Terres	Prés	Landes	Bois	Terrains Plantés
Communes ayant en I973 une superficie en bois égale à 20-30% du territoire	Avec terrains plantés	I830	37 %	23,87	12,01	6,52	17,06
		I9I4	40,58	25,31	11,91	9,97	9,40
		I973	31,55	34,11	5,09	25,02	0,88
	Sans terrains plantés	I830	47,13 %	25,05	17,45	10,21	0
		I9I4	49,09	26,45	15,10	8,33	0
		I973	41,31	26,69	4,95	24,57	0
Communes ayant en I973 une superficie en bois inférieure à 20% du territoire	Avec terrains plantés	I830	42,84 %	27,13	10,50	4,50	12,08
		I9I4	49,77	27,07	7,84	7,13	5,91
		I973	42,97	37,59	2,98	14,78	1,95
	Sans terrains plantés	I830	57,12 %	23,10	9,01	4,61	0
		I9I4	67,15	19,37	6,57	5,01	0
		I973	58,99	23,29	2,59	12,55	0

Communes		Terres	Prés	Landes	Bois	Terrains Plantés
Peyrat-de-Bellac	I830	47,9 %	30,1	12,4	3	5
	I973	59	26	1,9	9	0
Chambon-sur-Vaueime	I830	54,5	25,5	5,9	8,5	0
	I973	55,5	23,7	3,1	15,2	0
St-JULIEN-Le-Vendomois	I830	50,47	28,73	2,9	3,4	7,4
	I973	37,6	42,3	0,6	17,4	0

Donc, le paysage rural a évolué, mais,à la faible surface boisée de la commune bas-marchoise s'oppose la forêt de la commune du Haut-Limousin, aux prairies naturelles peu développées de Chambon-sur-Voueize et de Peyrat-de-Bellac s'opposent les prés de Saint-Julien-le-Vendomois... Bref, si nous pouvons déterminer des caractères généraux pour un groupe de communes, il n'en reste pas moins vrai que la diversité est grande.

En résumé, les "communes agricoles" ont connu une évolution caractérisée par un recul très net des landes (-80,4%) et des terrains plantés (-94%) et par un certain déclin des labours (-6,23%); dans ces communes, les prairies ont nettement progressé (+20,31%) et les bois se sont très largement étendus (+242%). Ainsi, bien des points communs rapprochent finalement les communes "forestières" et les communes agricoles puisque, dans les deux cas, on retrouve des transformations similaires:

	Terrains Plantés	Landes	Labours	Prés	Bois
Communes forestières	- 98 %	- 62 %	- 36 %	+ 22 %	+ 468 %
Communes agricoles	- 94 %	- 80 %	- 6 %	+ 20 %	+ 242 %

Pays bocager avec quelques massifs forestiers au début du XIX° siècle, le Limousin est aujourd'hui une région forestière au taux de boisement élevé. Mais il est aussi un pays d'herbe: tous les types de communes ont développé leurs prairies. Par contre, les landes, omniprésentes en I830, disparaissent peu à peu du paysage, notamment dans les communes agricoles. Cette évolution du paysage rural n'est pas un cas isolé. C'est ainsi que R.Lebeau (1) a montré que dans les montagnes du Jura méridional "l'homme a réintroduit le sapin d'où il l'avait chassé"; là, 50 à 60 ans avant qu'on ne le fasse en Limousin, l'homme a créé un vaste massif de résineux; R.Lebeau ajoute que "l'extension de la sapinière n'a pas été seulement réalisée par plantation, mais aussi par conversion de taillis feuillus en futaie résineuse". Nous verrons que les "forestiers" agissent actuellement de la même façon en Limousin. R.Lebeau précise que "cette forêt de sapins conquérante couvre 36% de la surface forestière totale"; or, nous avons vu que, dans les communes à cadastre récemment rénové de type A, les résí-

1 - R.Lebeau: La vie rurale dans les montagnes du Jura méridional. Etude de Géographie humaine. Lyon I955. 603 pages.

neux occupent, en moyenne, 50,4% des bois. Dans une autre région, le canton de Craponne, situé au Sud du Forez, S.Grivet a rencontré une population vieillie (1) vivant dans un pays de bois et d'herbages à une altitude moyenne de 900 à 1.000 mètres où la forêt envahit les friches et progresse également par reboisements systématiques. Comment ne pas rapprocher cette description de celle que l'on peut faire des hautes terres limousines?

Mais, les progrès de certains éléments, et le déclin des autres, n'ont pas été réalisés régulièrement entre I830 et nos jours, c'est ce que va nous montrer l'étude de l'évolution des terrains plantés, des landes, des labours, des prés et des bois.

3 - L'évolution des principaux éléments du paysage rural.

Les progrès de la population rurale en Limousin au cours du XIX° siècle ont contraint les cultivateurs à étendre les labours et les prés aux dépens des bois et des landes (2), le défrichement des landes ayant accompagné le déboisement; ainsi, on peut affirmer que les progrès et les reculs des divers éléments du paysage sont encore plus nets que ne le montrait une comparaison entre I830 et I973 et, c'est ce qu'indique l'évolution de l'occupation du sol dans les communes à cadastre récemment rénové du département de la Haute-Vienne (3):

(Voir tableau page suivante).

Ce département, qui comprend quelques communes "montagnardes" (région d'Eymoutiers, Monts d'Ambazac, "Forêts"...), peut être considéré comme un résumé du Limousin avec sa zone de labours, la Basse-Marche, sa châtaigneraie, les plateaux du Haut-Limousin, ses bruyères et ses bois, la Montagne. Du recensement de I83I, à celui de I906 (date maximum de population) le département de la Haute-Vienne a accru sa population de 35 % environ; dans le même temps, les labours augmentaient (4) de 4,6%

---

1 - S.Grivet. Publications de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

2 - A.Perpillou. Ouvrage cité

3 - I830-I9I4 et I973 correspondent aux chiffres fournis par les matrices cadastrales. I929 correspond aux chiffres fournis par l'enquête agricole.

4 - A.Corbin a montré que de I830 à I85I, les labours occupaient 42,3% du sol dans le département de la Haute-Vienne, en recouvraient 42,8 en I85I (évaluation cadastrale).

		Terres		Prés		Bois		Landes		Terrains Plantés	
I830	100%	58.509 ha	39 %	36.758 ha	24,6 %	12.735 ha	8,5 %	27.607 ha	18,4 %	13.682 ha	9,1 %
I9I4	100%	61.219 ha	41,4 %	36.900 ha	24,9 %	20.358 ha	13,7 %	24.348 ha	16,4 %	4.892 ha	3,31 %
I929	100%	62.035 ha	43,8 %	40.608 ha	28,6 %	15.905 ha	11,2 %	18.754 ha	13,2 %	4.242 ha	2,9 %
I973	100%	49.700 ha	34,3 %	43.059 ha	29,7 %	42.710 ha	29,5 %	9.083 ha	6,2 %	158 ha	0,1 %

dans les communes à cadastre récemment rénové, mais, de I974 à I973, les terres labourées perdaient 18,81% de leur superficie (1). On voit donc que le recul des terres accompagne le déclin de la population; néanmoins, la Statistique agricole semble indiquer que le recul des labours s'est fait attendre dans un premier temps puisqu'en I929, dans les communes à cadastre rénové, comme pour l'ensemble du Limousin, on a même l'impression d'un léger progrès jusqu'en I929, et le déclin des terres est finalement une évolution récente; en effet, de I929 à I939, les labours ont progressé de 4,69% pour la région entière alors que la population déclinait de 4,95% de I926 à I936; mais ensuite, malgré la seconde guerre mondiale qui a freiné l'évolution (on a même remis en culture des landes dans la Montagne), les terres ont reculé de 7,95% entre I939 et I955 tandis que la population diminuait de 7,29% de I936 à I954. Le déclin n'a fait que s'accentuer après la guerre: ainsi, en dix ans, de I963 à I973, selon la statistique agricole, les labours ont perdu 37,73% de leur superficie, alors que, de I962 à I975, la population reculait de 12,83%.

Bref, au cours du XIX° siècle et depuis le début du XX° siècle, le paysage rural du Limousin a évolué mais, depuis la seconde guerre mondiale, des transformations plus rapides bouleversent l'assiette des terroirs, ce qui n'était pas le cas avant I939. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire d'étudier chaque élément composant le paysage rural au cours des 50 dernières années et de fournir les superficies occupées depuis I929 pour les éléments en déclin (terres, landes, terrains plantés) et pour les éléments en progrès (bois et prés).

a) - Les éléments du paysage rural en déclin.

Les labours et les landes ont décliné dans toutes les régions du Limousin tandis que la vigne et les vergers ont décliné sur les plateaux du Haut-Limousin et, surtout, dans le Bassin de Brive. Nous étudierons tout d'abord le déclin des labours et celui des landes parce qu'ils intéressent la totalité de la région.

- Les labours.

Nous avons déjà vu le recul des labours s'accentuer depuis la seconde guerre mondiale, recul qui accompagne le déclin de la population mais aussi la spécialisation de plus en plus marquée de l'agriculture limousine.

---

1 - 44,22%, voici l'énorme diminution de surface enregistrée par les labours de I936 à I973, dans l'ensemble du Limousin selon les Statistiques du Ministère de l'Agriculture.

En effet, et A.Perpillou le notait déjà (1), les superficies en labours ont diminué devant les progrès de l'herbe et, l'agriculture limousine, essentiellement céréalière et vivrière au XIX° siècle (2), est devenue, peu à peu, productrice de nourriture pour le bétail: aussi, tout naturellement, des terres ont-elles été conquises par la prairie. Mais, nous constatons aujourd'hui que l'addition des superficies en labours et des surfaces en prés n'atteint pas les chiffres de"l'après-guerre".

Années (3)	Terres labourables	Superficie toujours en herbe	Total
I929	617.737 ha	440.223 ha	1.057.960 ha
I939	646.736	442.727	1.089.463
I955	595.270	452.500	1.047.770
I962	597.400	570.000	1.167.400
I974	367.100	547.600	914.700

Ce sont les parcelles les plus éloignées de l'habitation du cultivateur âgé qui sont abandonnées aux friches (4), ou les parcelles les moins accessibles; progressivement, les fougères, les genêts et les bouleaux les colonisent. Mais, c'est parfois la forêt de résineux qui s'empare des terres, nous en verrons de nombreux exemples. Toutefois, ce recul des labours est inégal, selon les régions, comme le montre une comparaison entre les résultats des recensements de I955 et de

---

1 - "L'augmentation des prairies aux dépens des terres de labour et les essais de boisement des friches se remarquent un peu partout dans le bocage marchois..." Cartographie du paysage rural limousin. Ouvrage cité.

2 - A.Corbin: page 24.

3 - D'après la Statistique Agricole.

4 - On abandonne les terres labourables parce que l'on n'a pas la force de les mettre en valeur et on garde les "mouillés" parce que l'on a quelques animaux à nourrir mais, de cette façon, les bonnes terres sont abandonnées. C'est pourquoi, si l'agriculteur âgé cède ses terres à un jeune cultivateur, ce dernier abandonne volontiers les "mouillés" mais défriche les anciens labours.

I970: (-35,86% pour la région entière):

	I955	I970	Différence
Canton du Dorat (Basse-Marche)	10.111 ha	9.754 ha	- 3,53 %
Canton de Chambon-sur-Voueize (Marche)	13.997	12.157	- 13,14 %
Canton de Nexon (Haut-Limousin)	8.185	6.157	- 24,77 %
Canton de Lubersac (Haut-Limousin)	6.670	5.518	- 17,27 %
Canton de Meyssac (Bassin de Brive)	3.208	2.327	- 27,46 %
Canton de Lapleau (Plateau du Sud-Est)	2.512	1.720	- 31,52 %
Canton de Sornac (Montagne)	2.928	1.483	- 49,35 %

"Les pays des bois", les cantons de Sornac et de Lapleau, ont subi le recul le plus grave; à l'opposé, les cantons marchois et bas-marchois ont conservé de vastes superficies labourables. Ce sont donc les régions les moins riches qui ont abandonné des labours que, seuls, la pression démographique et l'isolement pouvaient justifier; les pays qui associaient les landes et l'élevage du mouton à la culture du seigle ont laissé se dégrader leur terroir. Cette dégradation n'est d'ailleurs pas récente; en effet les cantons de Sornac et de Lapleau possédaient respectivement en labours 4.435 ha et 3.102 ha en I929; le déclin est donc de 33,9% et de 19% de I929 à I955; le processus est ancien mais il s'est considérablement accéléré depuis I955, aussi, la part des labours dans l'occupation du sol est-elle très faible: 6,42% du territoire cadastré dans le canton de Sornac en I970, 9,63% dans le canton de Lapleau.

Mais, l'évolution des surfaces en labours n'est pas le seul facteur intéressant, en effet, l'utilisation de ces terres a subi, également, de grands changements avec un recul très net des céréales dans l'ensemble de la région:

	I929	I955	I970	I974
Surfaces en céréales	340.070 ha	247.700 ha	132.800 ha	119.700 ha
% des terres labourables	55,05 %	41,61 %	34,78 %	32,60 %

Alors que plus de la moitié des labours de cette contrée était consacrée à la production de céréales en I929, les terres emblavées représentent aujourd'hui un peu moins du tiers des labours. Mais ce recul des céréales serait encore plus net si une grande partie de celles-ci n'était pas destinée à l'alimentation du bétail régional, comme le montre l'évolution de la culture du blé et du seigle.

	I929	I955	I970	I974
Surface en blé	144.516 ha	118.800 ha	44.700 ha	36.700 ha
en % des terres labourables	23,39 %	19,95 %	11,70 %	9,99 %
en % des céréales	42,49 %	47,96 %	33,65 %	30,65 %
Surface en seigle	106.365 ha	52.000 ha	17.500 ha	10.000 ha
en % des terres labourables	17,21 %	8,73 %	4,58 %	2,72 %
en % des céréales	31,27 %	20,99 %	13,17 %	8,35 %

La culture des céréales panifiables (blé des plateaux et seigle des hautes terres (1)) a suivi le déclin de la population; elle a également subi la concurrence des grandes régions céréalières françaises aux rendements plus élevés. Par contre, les céréales destinées au bétail ont bénéficié, pour certaines d'entre elles, d'une évolution plus favorable; l'orge, de I,65% des terres labourables, en I929, a atteint 10,39% des labours en I970 pour décliner depuis cette date et tomber à 9,39% en I974; le maïs, dont la culture constitue, sur les plateaux de l'Ouest et du Nord de la région (2), une véritable révolution culturale depuis I970, a eu une extension récente très marquée: de 0,23% des labours en I929, et de 0,28% en I955, les surfaces cultivées en maïs sont passées à 3,02 % en I970. Mais, malgré ces progrès spectaculaires du maïs sur les plateaux, les labours sont de moins en moins destinés à la production des céréales (3); par con-

1 - Exemple de cette répartition des céréales panifiables en I929

	Blé	Seigle
Canton de Gentioux	67,3 ha	1.403 ha
Canton de Boussac	4.385 ha	926 ha

2 - Carte n°29. La collecte du maïs-grain en I974.

3 - Nous étudierons dans le seconde partie la répartition de ces cultures.

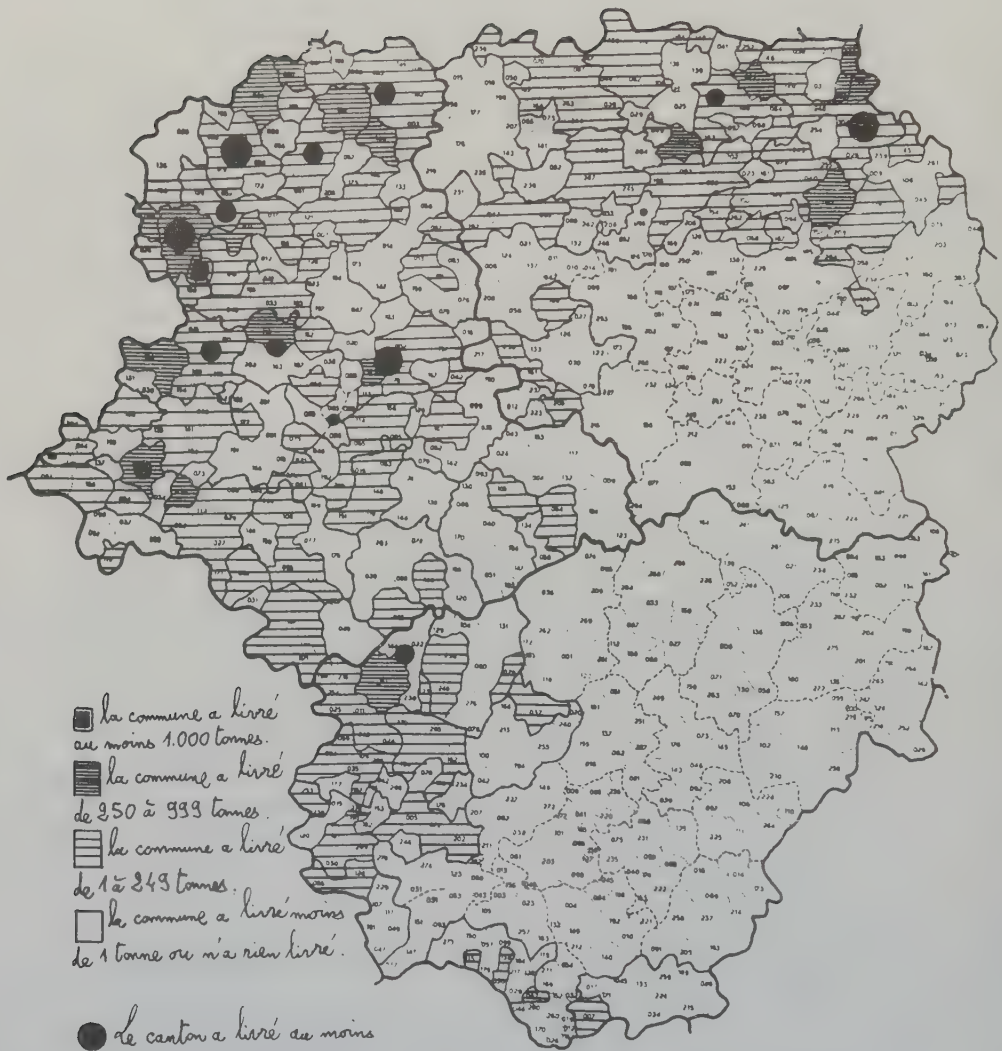

_Carte n° 99 : La collecte du maïs (campagne 1973-1974).-

tre, les prairies temporaires ont envahi les terres labourées, ce qui montre bien que le Limousin abandonne progressivement les cultures d'auto-consommation pour les cultures spéculatives.

Prairies Temporaires	I929	I955	I970	I974
Superficies en % des labours	33.167ha 5,36 %	92.000 ha 15,45 %	169.300 ha 44,34 %	184.700 ha 50,31 %

Ces transformations sont plus ou moins spectaculaires selon les divers secteurs limousins, comme l'étude régionale de la vie agricole nous le montrera. Le recul des terres (1) est donc évident en Limousin, mais, s'il est relativement ancien, il n'est devenu très rapide que depuis la seconde guerre mondiale ce qui n'est pas le cas pour les autres éléments du paysage rural en déclin, les landes et les terrains plantés.

- Les landes.

Le Limousin était, en grande partie en I830, le pays de la lande, mais, nous l'avons vu, les paysans avaient besoin de ces surfaces aujourd'hui plus ou moins abandonnées et cette différence d'attitude à l'égard de la lande se voit bien dans l'aspect de la végétation: en effet, les vieux agriculteurs de la Montagne limousine décrivent une végétation verdoyante alors qu'aujourd'hui la lande est uniformément brune pendant la majeure partie de l'année. Cela est dû à l'extension de la bruyère qui atteint fréquemment cinquante centimètres, et parfois un mètre de haut, car la dent du mouton ne la détruit plus.

Le paysan limousin ne demande plus sauf rares exceptions, aux landes de fournir l'engrais ou la litière ni d'être un champ temporaire ou un terrain de parcours. Ces landes sont trop pauvres pour les véritables éleveurs qui doivent nourrir un troupeau sélectionné de plus en plus exigeant; de plus, les habitants des hameaux limousins ne sont plus nombreux et n'ont plus besoin "d'un grand pâturage ouvert à tous". Finalement, le passage progressif de la culture à l'élevage a, sans aucun doute, nui aux landes; de même que les progrès de la population pendant le XIX° siècle les avait fait disparaître devant les labours pour la production de céréales, l'essor de

---

1 - Le recul général des terres ne doit pas, cependant, nous cacher que localement des cultivateurs procèdent à de vastes défrichements qui permettent la mise en culture de sol préalablement occupés par des taillis ou des landes. Exemples 2° partie.

l'élevage les fait reculer devant les défrichements qui permettent des cultures fourragères. Enfin, et cela se vérifie toujours, lorsque l'élevage devient la préoccupation principale des paysans, l'individualisme fait peu à peu disparaître les pratiques communautaires; c'est ainsi que les terrains en propriété collective ont considérablement reculé, or, dans la plupart des cas, ils étaient recouverts par la lande (1).

Le Limousin possède peu de terrains communaux, mais, par contre, les habitants des hameaux ont en commun des biens sectionnaux; le finage se divise donc juridiquement en deux parties; l'une comprend les propriétés individuelles, l'autre est de type communautaire. Mais, depuis la fin du XIX° siècle, parfois avant, on a vu se dérouler de nombreuses ventes et de nombreux partages, ce qui a considérablement réduit la surface des biens sectionnaux (2). Ces ventes et ces partages sont dus à l'attitude des propriétaires fonciers vis-à-vis des biens sectionnaux qui recevaient, en toutes saisons, des troupeaux des habitants des villages; en effet, nombreux sont les textes qui témoignent du mauvais état des biens sectionnaux et des critiques des grands propriétaires; ainsi, en I792, le Conseil général du district de Tulle déclarait que "les communaux sont des propriétés en friche et qu'on parcourt une quantité de terrains sans y trouver aucune espèce de pâturage", de même, Grillet-Dumazeau, conseiller à la Cour de Limoges, écrivait en I83I: "nos communaux présentent des paturages précieux et c'est là que se manifeste de la manière la plus déplorable les abus du régime communal... un pillage presque continuel dépouille ces malheureux terrains de leurs gazons et de leur engrais naturel... le communal est livré au paturage de manière à le détruire plutôt qu'à en profiter". Le surpâturage est flagrant, nous en voulons pour preuve l'exemple de la commune de Saint-Merd-les Oussines (canton de Bugeat); en I866, on comptait dans cette commune 6293 ovins pour 3.000 ha de landes et

---

- 1

Propriété communale de toute nature	Pâtures et Landes	Bois	Terres-Prés Jardins...
162.931 Ha 100 %	142.144 ha 87,24 %	4.890 ha 3,00 %	15.882 ha 9,74 %

d'après Léon Aucoc: les sections de communes et biens sectionnaux qui leur appartiennent).

2 - Biens sectionnaux d'après le R.G.A. I970: 14.846 ha en Corrèze, 11.951 ha en Creuse, 8.152 ha en Haute-Vienne.

et à ce cheptel venaient s'ajouter 615 bovins qui eux aussi se nourrissaient dans les bruyères au cours de l'automne et du printemps; or, quand on sait que ces landes ne fournissent que 800 unités fouragères à l'hectare, ce qui représente le 1/5 des besoins d'un gros bovin, on s'aperçoit que le troupeau qu'elles devaient entretenir était trop abondant. Ces troupeaux appartenaient à tous les habitants des villages et, en particulier, à de petits propriétaires fonciers et à des journaliers sans terre qui n'auraient pas pu nourrir leurs animaux sans ce pâturage collectif; aussi, la tentation était-elle grande pour la bourgeoisie rurale de réclamer le partage des biens, à titre onéreux, sachant bien que, dans ce cas, seuls les plus riches pourraient acquérir ces terrains. Cette tentation n'a cessé de devenir plus vive au fur et à mesure qu'augmentait la population, au cours du XIX° siècle, et que se dessinait la spécialisation en faveur de l'élevage; pour ces deux raisons, les paysans cherchèrent à agrandir leurs fermes, à accroître la superficie de leurs labours et de leurs prairies; aussi réclamèrent-ils le partage des bien communaux (1). Les agriculteurs furent aidés dans leur entreprise par les Conseils généraux des trois départements: ainsi lors de sa session de I859, le Conseil général de la Haute-Vienne exprima le voeu "qu'une loi nouvelle ordonne immédiatement le partage en nature de tous les biens composant le domaine communal des sections ou villages". Les Conseils généraux des trois départements limousins furent unanimes à réclamer le partage par feux entre les propriétaires. Les paysans propriétaires ne furent pas les seuls à réclamer la transformation des landes sectionnales, ils furent soutenus par les partisans du reboisement qui voyaient dans ces propriétés collectives de vastes espaces improductifs et impropres à toute culture, alors que, pour eux, le reboisement de ces landes améliorait le régime des eaux, les conditions de l'agriculture et de l'élevage.

---

1 - Un exemple: le 20 Juin I903, les habitants du village de Baubiat, dans la commune de Bersac-sur-Rivalier (Haute-Vienne) adressèrent au maire la lettre suivante: "les communaux ne produisent qu'une maigre bruyère, des ajoncs sans valeur... partagés entre les ayants-droits, ces champs communs pourraient être en partie transformés en terres labourables, en taillis et en prairies... Le partage de ces terrains augmenterait la superficie exploitée par les pétitionnaires et rendrait à la culture 34 hectares qui ne produisent rien ou presque rien". Le partage se fit à titre onéreux entre les ayants-droits c'est-à-dire entre "les propriétaires résidents et non résidents à l'exclusion de tous fermiers, colons ou locataires"; le montant des redevances fut fixé à 64 Frs par personne (à cette époque un veau était vendu à la ferme au prix de 60 Frs environ).

Ainsi, soumis aux appétits des agriculteurs et des reboiseurs, les biens sectionnaux ont subi des amputations considérables jusqu'à nos jours. Le démembrement a donc accompagné l'essor démographique et il a été marqué, en général à la fin du XIX° siècle et au début du XX° siècle, par des partages (1), par des ventes à des particuliers (2) et par des usurpations (3). Tous ces procédés ont, le

---

1 - Dans la commune de Liginiac en Corrèze, 672 ha de biens sectionnaux furent divisés, en I895, en autant de lots à peu près égaux, qu'il y avait de feux; 280 lots furent ainsi attribués par le tirage au sort aux 280 chefs de feux, mais ces derniers ne reçurent que la jouissance des terrains, la propriété resta aux sections. Chaque concessionnaire versa 0,50 Fr par hectare; cette amodiation avait une durée de 29 ans à compter du I° Janvier I886 et ces concessions étaient renouvelables "en faveur de ceux qui en auront fait bon usage". Il était stipulé que "chaque amodiataire cultivera son lot en bon père de famille et, autant que possible, devra boiser les hauteurs arides... à l'expiration du bail, les bois appartiendront aux amodiés". Ce procédé de reboisement, également utilisé par Saint-Dié dans les Vosges pour la forêt de la Côte-Saint-Martin, permit de reboiser 450 ha en pins sylvestres, bouleaux et hêtres.

2 - Le 22 Décembre I896, Léonard Vassivière, résidant à Beaumont-du-Lac, acheta le communal de Vassivière qui s'étendait sur 106,22 ha; les habitants ne gardèrent que 5,71 ha de taillis, le bois de Crouzan. La propriété de Léonard Vassivière, s'étendit alors sur 145,92 ha. Dans cette même commune, les biens de la section de Châteaucourt furent vendus en I90I aux cultivateurs de ce hameau (177,23 ha); 20 lots de 8,85 ha furent attribués à titre onéreux et le texte de la vente précisait que "les ayants-droit qui voudront boiser leurs parcelles en y faisant semis ou plantations devront les entourer d'un fossé". Voir aussi les cartes 30 et 31: la propriété à Lissac.

3 - Des cultivateurs s'emparaient, sans autorisation d'une partie du communal et l'exploitaient à leur seul profit. Des cas semblables existent aujourd'hui: l'examen des cartes de la propriété en I975 et de l'occupation du sol en I975 montre que dans le finage du village de Lissac, commune de Saint-Merd-les-Oussines, deux parcelles communales ont été défrichées en I970 et en I975 par un cultivateur à son seul profit. Carte n°30.

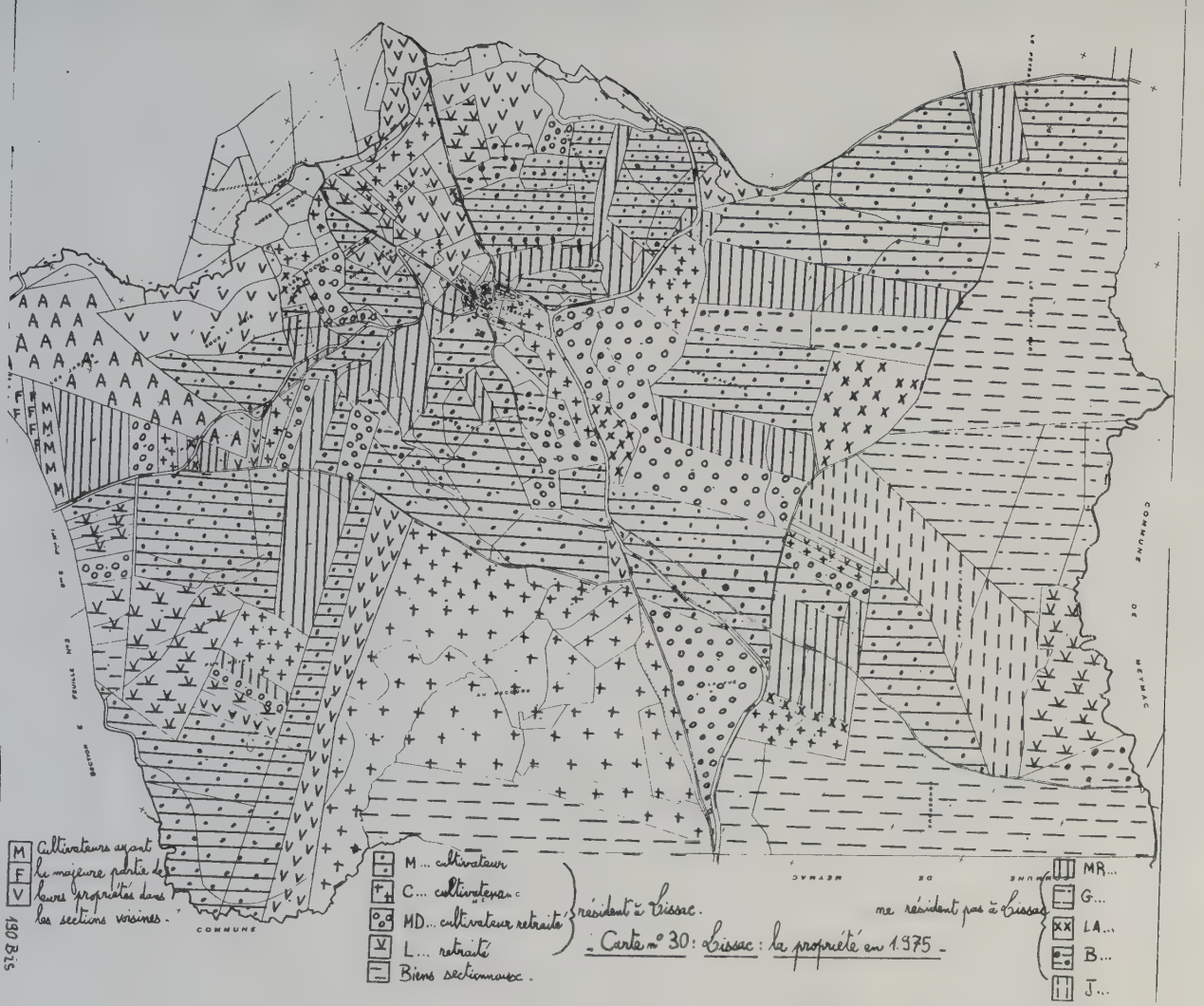

Carte n° 30 : Lissac : la propriété en 1975 -

plus souvent permis de faire reculer la lande et, fréquemment, ils ont favorisé l'extension de la forêt; ainsi, par exemple, le partage des biens de la section de Pierre-Fitte dans la commune de Beaumont-du-Lac nous en donne une preuve: le 28 Février I908, huit lots de 17,90 ha furent tirés au sort entre des acquéreurs; six d'entre eux furent payés 20 Frs l'hectare par des acheteurs qui s'engageaient à boiser le quart de la superficie. Actuellement, la forêt tend à envahir la plupart des biens sectionnaux; en effet, les communes peuvent obtenir une autorisation préfectorale pour vendre ces biens à des reboiseurs, c'est ainsi que le I8 Avril I95I, la commune de Beaumont-du-Lac (dans le canton d'Eymoutiers) a eu le droit d'aliéner des parcelles communes de la section de Nergout à un industriel lyonnais au prix de 15.000 f l'hectare, parcelles qui, toutes, ont été boisées. Mais, de plus en plus, les sections reboisent elles-mêmes leurs biens collectifs avec l'aide du Fonds forestier National et elles ne vendent que les parcelles isolées, ou de petite taille, ce qui leur permet de financer des équipements. Le Fonds forestier national, grâce à "des prêts par contrats de travaux" a permis le boisement de 1.437 ha de biens sectionnaux dans le département de la Haute-Vienne, ce qui a représenté 44 opérations allant de 6,83 ha à 95 ha; dans la commune de Nedde (canton d'Eymoutiers) 186,30 ha furent ainsi boisés de I962 à I968. Dans le département de la Corrèze, 100 sections ont été boisées, elles couvrent une superficie de 3.854,95 ha; ces travaux représentent 49,2% des "prêts par contrats de travaux" (9% ont été donnés à des biens des communes, 0,38% à des propriétés du Département et 41,36% à des propriétés privées). Dans le département de la Creuse, 51 prêts ont permis de boiser 1.897,21 ha. Au total, en superficie, 38,88% des prêts accordés l'ont été à des biens sectionnaux de I966 à I972.

Il ne faudrait cependant pas croire que, seules, les landes collectives reculent: les landes des propriétés privées connaissent aussi des transformations semblables. Ces landes peuvent être converties en terres ou en prés, c'est un type de reconversion fréquent dans la Montagne limousine (1) réalisé récemment par la volonté de quelques agriculteurs désireux de créer de vastes exploitations pour élever un nombreux cheptel ovin ou bovin de qualité. Les "défriches" sont effectuées soit avec l'aide d'une entreprise équipée de bulldozers, ce qui est très coûteux (750 à 900 Frs l'hectare), soit par l'exploitant lui-même, ce qui est possible dans la mesure où le rotavator est devenu un outil d'usage courant. Après le passage de ces engins qui arrachent la bruyère, les genêts et les bouleaux, il faut épierrer, à la main, l'ancienne lande; puis on

---

1 - Carte n°23: exemple de défrichements récents réalisés par un agriculteur.

effectue le premier labour qui est suivi d'un second épierrage. Alors, dans la majorité des cas, on sème du seigle; l'année suivante, la prairie temporaire s'emparre du terrain (1).

Les landes privées connaissent, le plus souvent, un autre type de reconversion, et plus nombreuses sont les landes enrésinées.

En effet, nous verrons que les propriétaires fonciers, qui ne résident pas dans les communes rurales du Limousin, plantent volontiers des résineux dans leurs landes (2), aidés en cela par le Fonds Forestier National qui leur accorde des prêts (70 à 80% du financement) ou des primes (40% du financement). Cette volonté des propriétaires non résidents de recouvrir leurs domaines d'épicéas ou de mélèzes a conduit la S.A.F.E.R. Marche-Limousin à intervenir, avec l'aide du Centre Limousin de la propriété forestière, pour servir d'intermédiaire entre les groupements forestiers en formation, rassemblant la plupart du temps des étrangers au village et les agriculteurs. Ce fut le cas récemment pour le village de Lailloux appartenant à la commune de Saint-Léger-la-Montagne dans les Monts d'Ambazac. Un groupement forestier avait, en effet, l'intention de boiser les propriétés de ses adhérents, mais, une partie des parcelles concernées était située dans une zone agricole aux sols épais où existent de petites et moyennes exploitations et, les cultivateurs n'admettaient pas de voir planter de bonnes terres alors qu'eux-mêmes cherchaient vainement à agrandir leurs domaines et possédaient, dans la partie montagneuse de la commune, des landes et des taillis; le groupement forestier mit alors à la disposition de la S.A.F.E.R. ses parcelles situées dans la partie cultivable du village et la S.A.F.E.R. s'occupa des échanges entre le groupement et les cultivateurs. Le reboisement des landes fut ensuite effectué.

Mais, le recul des landes n'est pas dû à la seule volonté des hommes, il est également le résultat du reboisement spontané car, dans cette région humide, une végétation ligneuse s'installe progressivement dans un terrain abandonné. La lande, lorsqu'elle n'est plus parcourue par les troupeaux, non seulement se couvre de bruyère, mais se

---

1 - Le défrichement d'une lande, les amendements, les semences coûtent, globalement, environ 3.000 Frs par hectare. Des subventions peuvent être accordées aux exploitants, notamment grâce au Comité "Millevaches en Limousin."

2 - Voir par exemple les cartes de l'occupation du sol dans le finage "des Maisons" en I825 et en I975 et la carte de la propriété en I975: les parcelles boisées appartiennent aux propriétaires non résidents.

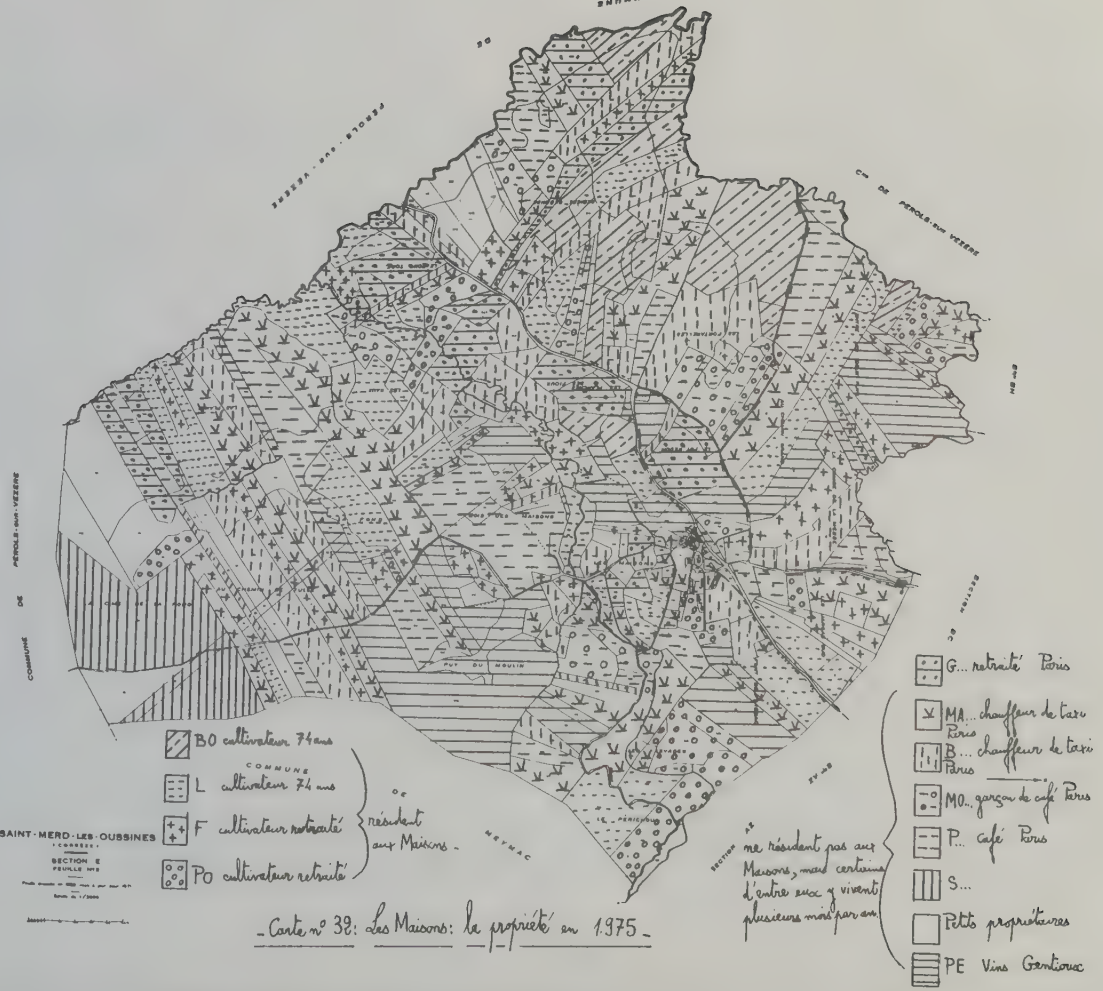

- Carte n° 39 : Les Maisons : la propriété en 1975 -

repeuple en essences diverses; bouleaux, sorbiers, alisiers, aubépines et, çà et là, en chênes, hêtres et pins sylvestre.

Cette évolution s'est amorcée à des époques différentes selon les secteurs du Limousin. L'examen de l'évolution des superficies en landes dans la Basse-Marche (canton du Dorat), dans la Marche (canton d'Ahun), dans le Haut-Limousin (canton de Nexon) et dans la Montagne (canton de Sornac) montre de grandes différences d'une région à l'autre.

Cantons	1830	1914	1973	DIMINUTION de 1830 à 1914	DIMINUTION de 1914 à 1973
Le Dorat	15,1 %	2 %	1,1 %	- 89,6 %	- 21,3 %
Sornac	54,2 %	54,8 %	29,8 %	0	- 48,4 %
Nexon	12 %	7,2 %	3 %	- 28,2 %	- 57,6 %
Ahun	12,9 %	8,5 %	4,5 %	- 38,1 %	- 47 %

100% = territoire cadastré.

Alors que sur la Montagne limousine les superficies en landes ont connu une grande stabilité de 1830 à 1914, sur les plateaux marchois et limousins, les brandes et les bruyères ont beaucoup reculé. C'est la Basse-Marche, qui, pendant cette période, a le plus défriché ses landes. Mais, depuis 1914, le mouvement s'est encore amplifié, que ce soit sur la Montagne ou sur les plateaux. Toutefois, selon la Statistique agricole, l'accélération du processus de destruction de la lande est relativement récent; en effet, en considérant l'évolution de la surface du "territoire agricole non cultivé" qui regroupe notamment les landes non productives et les friches, on s'aperçoit que de 1929 à 1945, la superficie du territoire occupé par les bruyères, les genêts ou les ajoncs, a peu évolué (de 18,11% du territoire à 17,05%); par contre, depuis 1955, il a considérablement diminué (6,72% en 1970 mais 5,49% en 1966). Après un recul à la fin du XIX° siècle et au début du XX° siècle, il y a donc eu une seconde phase de déclin après la deuxième guerre mondiale. La première période a surtout permis l'extension des labours et des prés, la seconde correspond à une ère de plantation de résineux et à des défrichements destinés à accroître la superficie de la prairie temporaire (1).

---

1 - Voir les cartes n°23 et n°24: les exemples de Lissac et des Maisons.
Dans la section des "Maisons", la majeure partie des landes qui occupaient le sol en 1825 (date du premier cadastre) a été plantée récemment en résineux (moins de 20 ans en 1975); dans la section voisine, Lissac, les landes ont non seulement reculé devant les résineux mais aussi devant les défrichements qui datent ici de la période 1966-1975. Nous expliquerons plus loin cette différence dans l'évolution du paysage de deux sections appartenant à la même commune.

Mais, ce schéma simple se complique depuis quelques années; en effet, alors que nous pouvons voir le bulldozer ou le rotavator travailler à grand bruit, dans le même temps, le déclin rapide de la population agricole, et son vieillissement, entraînent l'abandon de terres et de prés qui, très vite, évoluent vers la lande. C'est pourquoi, alors que d'après la Statistique agricole les landes et les friches occupaient 93.600 ha en I966, elles en auraient recouvert 115.800 en I974; ainsi, de I966 à I974, le territoire agricole non cultivé a progressé (1) de près de 3% par an, alors que, de I955 à I966, il avait régressé de 5% environ chaque année. Ces "nouvelles" landes sont un signe de déprise, un témoignage de l'abandon par les hommes de terres qui, très souvent, avaient été défrichées cinquante ans auparavant.

Le paysage rural limousin est donc une réalité vivante à l'intérieur de laquelle des liens très étroits sont tissés: que le nombre des ruraux augmente, les défricheurs font reculer la lande pour cultiver des grains, que de nouveaux besoins se manifestent, que de nouvelles techniques apparaissent, l'homme défriche la lande. Mais, parce que le nombre des agriculteurs diminue, parce que les ruraux abandonnent le Limousin, la lande reprend ses droits, mais une lande sans utilité, symbole de l'abandon.

Ce déclin général des landes, malgré des progrès récents, s'accompagne d'une quasi disparition des terrains plantés.

- La Vigne.

Le vignoble limousin occupait 4.357 ha en I929 et 5.040 ha en I96I, selon la Statistique agricole; la simple lecture de ces chiffres pourrait faire croire au maintien de la surface plantée jusqu'à une époque récente et, seule, la dernière décennie aurait été marquée par un déclin rapide puisque la vigne ne couvre plus, selon la même source, que 1.600 ha en Limousin en I974. En fait, la réalité est bien différente.

Le vignoble en Limousin, nous l'avons vu, se confond presque avec le vignoble du Bassin de Brive; or, dans ce secteur, la superficie plantée s'est accrue au cours des XVIII° et XIX° siècles, jusqu'aux alentours de I890, pour atteindre 17.000 ha; là, dans le Bas-Pays, le vignoble

---

1 - Les progrès de la surface agricole non cultivée ont surtout été sensibles, de I966 à I974, dans les départements de la Corrèze (5.800 ha environ) et de la Haute-Vienne (16.300 ha).

recouvrait environ le sixième du territoire (1). L'exemple des communes d'Allasac, Saint-Viance et Voutezac est très significatif: en I820, lorsque fut établi le premier cadastre, ces trois communes disposaient d'un vignoble de 1.963,02 ha (25,62% de leur territoire); la vigne escaladait les pentes non gélives du coteau schisteux séparant le Bassin de Brive du plateau limousin et les versants des collines les mieux exposées (2). Mais, à partir de la décennie I880-I890, le déclin s'amorça. L'arrivée du chemin de fer avec la ligne Paris-Châteauroux-Limoges-Périgueux-Brive (I86I), la ligne Limoges-Brive-Toulouse en I875

---

1 - Cette extension semble due à plusieurs causes: la présence d'un marché (Limousin-Marche-Auvergne mais aussi Bordeaux grâce à la navigation sur la Dordogne), le rôle de la Société royale d'Agriculture créée par l'Intendant du Limousin en I763 (le bureau de Brive fut très actif et il fit beaucoup pour accroître l'étendue du vignoble), la qualité des vins.

2 - Le vignoble limousin était subdivisé en plusieurs secteurs au XIX° siècle. Il occupait une faible partie des communes de la Basse-Marche (voir carte N°40) et n'y produisait que du vin pour la consommation locale. Plus étendues étaient les superficies viticoles de la vallée de la Vienne de Limoges à Saint-Junien; la vigne occupait 7% du territoire communal de Verneuil-sur-Vienne. Toutefois, la majeure partie du vignoble limousin se trouvait dans le Bassin de Brive et sur ses marges; si toutes les communes de cette région cultivaient la vigne, deux secteurs produisaient du vin à la fois pour l'autoconsommation et pour la vente; au Nord de Brive (de Juillac au Nord à Brive au Sud) et, de Meyssac à Beaulieu-sur-Dordogne et à Argentat.

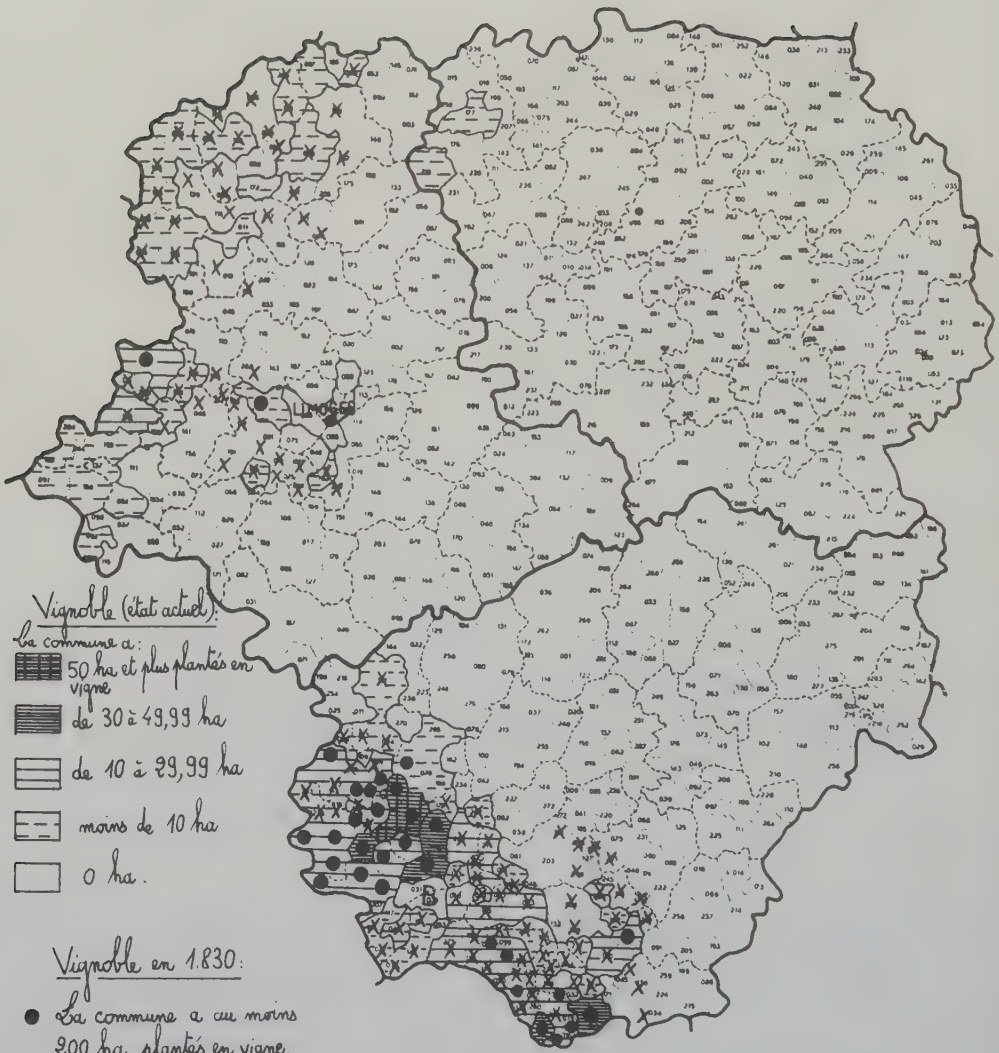

Carte n° 40: Le vignoble en Limousin.

195 Bis

en sortant le Limousin de son isolement, ouvrait le marché régional aux vins à bon marché du Midi (1); de plus, grâce aux voies ferrées, le Bassin de Brive, mettant à profit les qualités de ses sols et de son climat, développa les cultures légumières (notamment les petits pois) et la production fruitière (pêches, prunes et cerises) qui rapportèrent plus que la vente du vin. Au fur et à mesure que se construisit le réseau ferré, des commissionnaires s'installèrent dans le Bassin de Brive; ils incitèrent les paysans à produire les légumes et les fruits qu'ils expédiaient vers Paris, le Nord ou l'Angleterre. Sévèrement touché par la concurrence, n'étant plus le seul à fournir un produit commercialisable, le vignoble fut aussi atteint par le phylloxéra, l'oïdium, le mildiou et le black-rot apparus ici à partir de I880. Le vignoble perdit alors la place privilégiée qu'il occupait (2): les parcelles en vignes, que l'on devait souvent travailler à la bêche, retournèrent à l'état de landes ou de taillis pour la plupart, ou, pour quelques-unes, furent converties en prairies ou en labours. Les cultivateurs abandonnèrent les parcelles plantées en vigne éloignées du village ou trop difficiles à travailler. Mais cet abandon se fit bien souvent à regret; le cultivateur du Bassin de Brive (3) était en effet un vigneron attaché à sa vigne, à son art; aussi, attribuait-il à l'humidité des années I875-I880 les maladies dont souffraient les ceps et il continua à travailler sa vigne jusqu'au moment où il dut se rendre à l'évidence (4). Alors les superficies

---

1 - Le rail a favorisé l'arrivée des vins du Languedoc: le vignoble du Bassin de Brive n'a pas pu supporter cette concurrence; cette situation est comparable à celle du vignoble auvergnat décrite par R.Caralp-Landon: Les chemins de fer dans le Massif Central. Colin I959 - pages 254-256.

2 - Evolution comparative de diverses cultures dans le Bassin de Brive entre I850 et I929:

	I850	I929
vigne	17.000 ha	4.000 ha
prairies	4.500 ha	2.700 ha
tabac	0 ha	220 ha
vergers	2.300 ha	10.000 ha

3 - Ch.Chevalier: La culture de la vigne dans le Bassin de Brive. Mémoire de maîtrise U.E.R. des lettres. Limoges (direction G.Bouet).

4 - Espérant que sa vigne se débarrasserait peu à peu des maladies et des parasites mais obligé, en attendant, de pratiquer d'autres cultures, le vigneron se mit à semer des petits pois ou des haricots entre les rangées de ceps, mais, le vignoble ne se rétablissant pas et parce que les débouchés étaient rares pour le vin, il fallut consentir à arracher la vigne.

décrurent rapidement ce qui entraîna un important exode rural (1) lorsqu'une reconversion vers les primeurs ou les cultures fruitières s'avéra impossible à cause des sols, de l'exposition ou de la situation.

La vigne n'a pas regressé partout aussi rapidement; la régression a été très nette dans les communes qui ont, très tôt, planté des vergers, cultivé des légumes ou développé l'élevage bovin. Dans un premier groupe de communes, les viticulteurs ont cherché une source de revenus capables de remplacer ceux de la vente du vin; ainsi à Beaulieu-sur-Dordogne (335 ha au XIX° siècle, 15 aujourd'hui) on a planté des noyers, cultivé des légumes et des fraisiers, à Allassac (1.044ha - 72 ha), on a cultivé des petits pois, du tabac et on a planté des vergers. Dans un second groupe de communes pour la même raison on a remplacé les ceps de vigne par des arbres fruitiers; à Vars-sur-Roseix (80 ha - 12 ha), à Objat (395 ha - 10 ha) ou à Saint-Cyprien (226 ha - 7 ha) les pruniers ont succédé aux vignes, à Collonges (223 ha - 15 ha) ou à Saint-Robert (81 ha - 11 ha) les noyers ont pris la place de la vigne. Mais, dans un autre groupe de communes, le vignoble a moins perdu de terrain parce que la production avait une grande qualité, Queyssac-les-Vignes nous en fournit un exemple; toutefois,depuis peu, les framboisiers, les groseillers, les noisetiers et les fraisiers gagnent du terrain. Enfin, certains viticulteurs essayèrent de sauver leur vignoble malgré le phylloxéra; ils plantèrent des plants américains (Noah, Othello, Baco, Seibel) et produisirent des vins peu alcoolisés: à Juillac, le vignoble passa de 57 ha, à la veille de première guerre mondiale, à 116 ha en I929. Malgré tous ces efforts, le vignoble du Bassin de Brive continua à décliner, ruiné par le phylloxéra et par le chemin de fer: alors qu'il occupait 17.000 ha lors de sa plus grande extension en I870, il n'en recouvrait plus que 7.500 en I892 et 4200 en I929.

En dehors du Bassin de Brive, les vignes de la Basse-Marche et de l'Ouest du Haut-Limousin, de Limoges à Saint-Junien, ont subi le même sort que celles du Bas-Pays.

---

1 - Les villages de vignerons ont perdu de très nombreux habitants:

	I880	I930	Différence
Queyssac-les-Vignes	720	360	- 50 %
Végennes	750	350	- 53,33 %
Voutezac	2.400	1.500	- 37,50 %

Depuis I929, les vignes ont encore perdu du terrain puisqu'en I970 elles n'occupaient plus que 1.521 ha dans le Bassin de Brive. Toutefois, depuis cette date on assiste à de légers progrès de la superficie viticole: 1.370 ha en I973 et 1.500 ha en I974. Le vignoble s'est donc maintenu dans le Bassin de Brive et dans quelques communes du département de la Haute-Vienne; bien qu'ayant considérablement reculé, il n'a pas disparu (1). Il est vraiment peu important dans la Basse-Marche et dans la plupart des communes du Haut-Limousin où il couvre 186 ha dans 37 communes; il est moins négligeable dans le Bassin de Brive. Dans cette région, au Nord de Brive, Allassac (72 ha), Voutezac (70 ha), Donzenac (44 ha) forment le centre viticole le plus riche; toutefois, la vigne n'occupe que 2% du territoire d'Allassac et 3% de celui de Voutezac. Elle est très morcelée car la plupart des cultivateurs produisent leur vin mais aussi des propriétaires non cultivateurs; ainsi, à Voutezac, les 122 agriculteurs ont chacun au moins une vigne ainsi que 11 artisans et commerçants, 4 cadres de l'industrie, 27 ouvriers d'usines, 4 ouvriers-paysans, 9 retraités et 2 pensionnés de guerre.

Dans ces vignes, on a planté des cépages producteurs directs américains (Herbemont, Othello), les hybrides producteurs directs (Seibel) et des cépages "nobles" (Beaujolais, Gamay, Sauvignon); 30% des vignobles utilisent les porte-greffes et 70% ont des producteurs directs. Depuis I970 les plants français ont tendance à se multiplier (2), notamment le Beaujolais, le Sauvignon et le Cabernet dans les communes où la superficie en vigne progresse quelque peu (3); cette petite vague de plantation semble due à la nécessité de reconstruire le vignoble endommagé au cours de l'été I97I et à la présence de clients

---

1 - Carte n°40.

2 - Les cépages "recommandés", légalement, pour obtenir l'appelation "vins de pays" sont: le Gamay Beaujolais, le Gamay Chandenay, le Cabernet-franc, le Cabernet-Sauvignon, le Merlot, le Pinot d'Aunis, le Pinot de la Loire, le Gros-lot-Cinq-Mars.

3 - Le vignoble a progressé depuis I970 dans les communes suivantes: au Nord de Brive: Allassac, Voutezac, Saint-Solve, Sadroc, Sainte-Féréole, Cublac, Mansac, Varetz, et Ussac; au Sud de Brive: Altillac, Beaulieu-sur-Dordogne, Bassignac-le-Bas, Sioniac, Nonards... Ainsi, les deux centres viticoles du Bassin de Brive, la région de Beaulieu-sur-Dordogne au Sud et la région d'Allassac au Nord reprennent vigueur.

désireux de s'approvisionner en vins de pays. Ainsi, le vignoble limousin a deux buts: l'autoconsommation et la vente; c'est pourquoi il y a une telle diversité chez les viticulteurs.

Il n'y a pas de monoculture de la vigne en Limousin, toutefois, certaines exploitations s'en rapprochent. Dans le hameau de la Merlie (commune de Verneuil-sur-Vienne) (1) une exploitation consacre 5,30 ha à la vigne, 23,65 ha aux prairies naturelles et 10,55 ha aux labours; si l'élevage ovin et bovin occupe la majeure partie du territoire, la vinification (production annuelle: 200-250hl) et l'entretien du vignoble occupent la moitié de l'emploi du temps de l'exploitant. Enfin, c'est la vigne qui fournit la marge brute à l'hectare la plus élevée (2,04 fois plus que l'élevage ovin et 3,34 fois plus que l'élevage bovin). Plus nettement spécialisé est, à Voutezac, une exploitation de 8,5 ha qui possède 4 ha de vigne assurant les 2/3 du revenu. Le plus souvent, la superficie occupée par la vigne est beaucoup moins vaste; on cherche à produire le vin dont on a besoin et on ne vend que les quantité superflues; toutefois, tous les types de viticulture existent, depuis la ou les parcelles plantées en vigne dans une exploitation pratiquant une polyculture intensive jusqu'à la vigne de l'ouvrier-paysan qui ne travaille ses terres que le Dimanche. Très souvent, la viticulture correspond à l'exemple que nous allons décrire: la ferme est située dans la commune d'Allassac (2); elle a des parcelles dans la plaine alluviale de la Vézère, sur le plateau qui domine d'environ 250m cette plaine et sur le coteau. La vigne est plantée sur ce coteau dont les sols sont profonds et compacts; l'exposition au S-SW est favorable à la vigne, ce que l'on remarque déjà sur le plan de 1869 où toutes les parcelles défrichées du coteau étaient occupées par la vigne qui couvrait 30,4% de l'exploitation (celle-ci avait une superficie de 6,37 ha). Aujourd'hui, alors que l'exploitation couvre 20,34 ha, il n'y a que 60 ares en vigne; d'un vignoble pour la vente en 1869, on est passé à une vigne d'autoconsommation familiale. On ne vend plus de vin, dans ce cas particulier, alors qu'en 1869, la vente du vin était la ressource principale; le terroir essentiel n'est plus le coteau mais la plaine alluvilae où se pratique l'élevage bovin et la culture du tabac.

En résumé, malgré quelques progrès récents, le vignoble limousin n'a pas réussi à triompher de la crise qui l'a terrassé à la fin du XIX° siècle. On pourrait en dire autant des vergers.

- Les vergers (3)

Le Limousin a toujours produit des fruits partout où les conditions climatiques le permettaient; en dehors du Bassin de Brive et de quelques communes du Haut-Limousin

---

1 - Dans le canton de Nieul aux portes de Limoges.

2 - Carte n°33.

3 - Carte n°25: les vergers en Limousin.

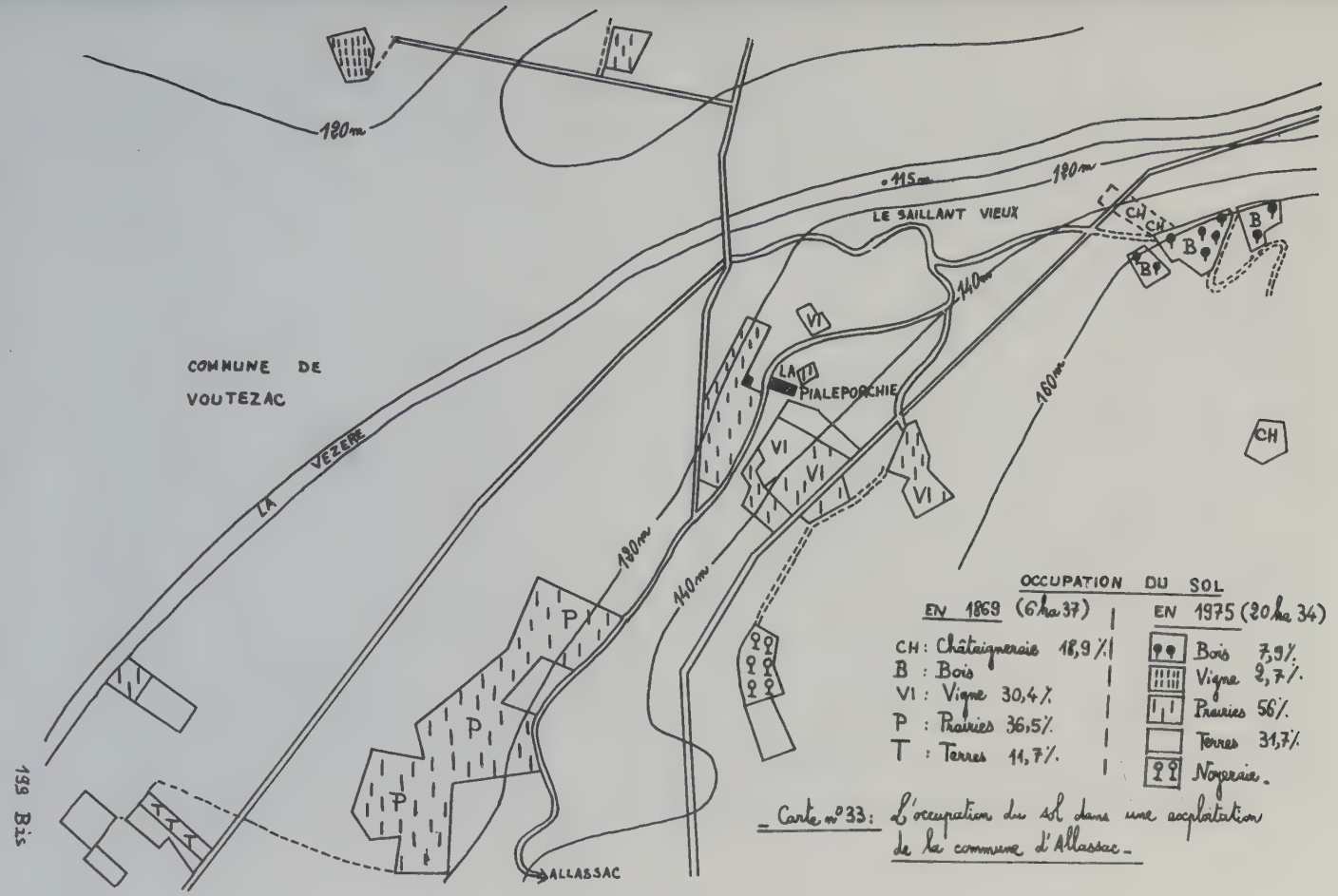

Carte n°33 : L'occupation du sol dans une exploitation de la commune d'Allassac.

et de la Basse-Marche, on buvait du cidre. De plus, chaque ferme avait son (ou ses) cerisier, prunier ou poirier; le plus souvent, les arbres étaient plantés autour des champs, sur le chaintre, près de la haie. Toutefois, çà et là, les arbres étaient regroupés en petits vergers. La production fruitière entrait donc dans le cadre de la polyculture vivrière.

Néanmoins, la châtaigneraie nourricière qui fournissait ses fruits aux hommes et aux animaux couvrait de vastes superficies, des Monts de Blond et d'Ambazac au Nord à la vallée de la Dordogne au Sud, sur les plateaux du Haut-Limousin; dans ce cadre, elle occupait au moins 10% du territoire de la quasi totalité des communes. Dans le Bassin de Brive, traditionnellement, les noyers fournissaient des noix pour la production d'huile destinée aux besoins locaux et à la vente dans les régions voisines. Finalement, la majeure partie des vergers indiqués par les matrices cadastrales, en I830 et en I9I4, étaient des châtaigneraies; c'est donc la disparition progressive de la châtaigneraie productrice de fruits qui a provoqué l'impressionnant recul des "terrains plantés". Cette énorme différence entre les superficies de I830 et celles d'aujourd'hui ne doit pas nous cacher une réalité plus complexe; en effet, de nouveaux vergers, certes moins étendus, permettent de vendre des fruits. Nous étudierons successivement la châtaigneraie et la pommeraie qui existent aussi bien sur les plateaux que dans le Bassin de Brive, puis la noyeraie et les autres vergers (pêches, cerises, prunes etc...) qui sont presque tous dans le Bassin de Brive.

- <u>La châtaigneraie</u>.

La châtaigneraie a perdu sa fonction nourricière au fur et à mesure que la production de céréales et de pommes de terre a augmenté au cours du XIX° siècle. Son recul est également dû aux ravages causés par la maladie de l'encre et par la multiplication des usines de tanin à partir de I878. La maladie de l'encre a atteint la châtaigneraie limousine à partir de I890 environ dans les communes de Chaptelat, Couzeix et Verneuil-sur-Vienne, au Nord de Limoges; elle s'étendit, ensuite, rapidement à toute la région. La châtaigneraie a alors été abandonnée, peu à peu elle a été envahie par d'autres essences pour constituer des taillis et des taillis sous-futaie. Les véritables vergers de châtaigniers, entretenus, cultivés, n'occupaient plus que 750 ha en I929 et 155 ha en I972... Toutefois, nous l'avons vu, de nouvelles plantations sont effectuées, notamment autour de Châlus et en I973 la châtaigneraie couvrait 255 ha et, en I974, elle dépassait 300 ha. Le Limousin a récolté 7.800 Qx de châtaignes en I974 il en a commercialisé la moitié. Ce renouveau limité de la châtaigneraie est sensible en Corrèze et dans la Haute-Vienne. Dans ce dernier département, le Syndicat des producteurs de marrons regroupe 180 planteurs qui possèdent 150 ha de vergers; une trentaine d'entre eux en ont 100 ha, ce qui montre que les autres producteurs n'ont planté que de très faibles sur-

faces. On plante environ 20 ha par an depuis I970 en utilisant des variétés hybrides (M.15 et A.W.74). Cette rénovation de la châtaigneraie est contrôlée par un conseiller agricole de la Chambre d'Agriculture; elle bénéficie des résultats des travaux réalisés dans le verger expérimental de Saint-Priest-sous-Aixe. On espère obtenir, dans quelques années, 2 tonnes de marrons par ha. La châtaigneraie limousine va donc revivre parce que les agriculteurs cherchent à compléter leurs productions par un produit commercialisable qui pourra intensifier la mise en valeur d'exploitations de taille réduite. C'est ce même désir que l'on voit chez les producteurs de pommes.

- La pommeraie.(I)

La pommeraie connaît actuellement un développement certain: de 179 ha en I929 , elle a atteint 400 ha en I954, 935 ha en I96I et 1.622 ha en I974; l'essor de cette pommeraie date d'une quinzaine d'années. Toutefois, en s'étendant, elle change de caractère; en effet, en I929 on commercialisait moins de la moitié de la production, alors que 94% ont été vendus en I974. On est donc passé d'une culture pour l'autoconsommation principalement, à une culture pour la vente. Toutefois, la pommeraie limousine n'a pas évolué de cette façon partout.

La carte des vergers en Limousin oppose entre elles trois régions: celle des hautes terres où à cause du gel on ne plante pas de vergers, celle qui comprend les communes où la superficie en vergers est inférieure à 10 ha et celle qui regroupe les communes où les vergers occupent au moins 20 ha. Sur tous les plateaux, les pommiers sont souvent les seuls arbres constituant des vergers, mais, il en va autrement dans le Bassin de Brive. Dans le groupe des communes où les vergers sont peu étendus, on cherche surtout à produire des fruits pour les besoins locaux; par contre, du Bassin de Brive inclus aux Monts de Blond exclus, s'est développée une pommeraie produisant des fruits destinés au marché. Elle a donc été créée dans un secteur où les cultures fruitières existent depuis la fin du XIX° siècle, mais aussi dans le domaine de la châtaigneraie, les plateaux du Haut-Limousin. Le pommier est devenu l'espèce fruitière qui couvre la surface la plus importante en Limousin et qui fournit la production fruitière la plus élevée: 165.000 quintaux en I960 et I96I, 408.000 en I973. C'est donc sur les plateaux que se développe, depuis la seconde guerre mondiale cette pommeraie, là, où avant I957-58, date du début de son extension, on n'avait que des pommiers de plein vent disseminés dans les parcelles cultivées et dont les fruits étaient surtout destinés à l'autoconsommation et à la fabrication du cidre; toutefois, notamment autour de Nieul, au Nord de Limoges, quelques grands

---

1 - F.Leymonerie: La pommeraie du Haut-Limousin. Mémoire de maîtrise U.E.R. des Lettres. Limoges (direction: G.Bouet).

propriétaires fonciers, non agriculteurs, y avaient fait installer des vergers de pommiers (1) par des arboriculteurs de la vallée de la Garonne ou du Val de Loire, il y a une quarantaine d'années. Or, il était facile de remarquer que les arbres isolés et les vergers donnaient des résultats remarquables (2); il était donc tentant, pour les agriculteurs, n'ayant que des fermes de trop petite taille et qui désiraient améliorer leur niveau de vie, d'imiter leurs collègues du Bassin de Brive qui obtenaient des revenus substantiels dans des exploitations de petite taille avec les cultures fruitières. Alors, à l'initiative des conseillers agricoles et de quelques notables, on a arraché les vieux châtaigniers; c'est ainsi, par exemple, que dans le hameau de Mépiaud (commune de Troche), 7 exploitations sur 17 ont détruit 38 ha de châtaigneraie pour les remplacer par des prairies (28 ha) et par des vergers (10 ha). Les agriculteurs ont dû apprendre un métier nouveau pour eux, celui d'arboriculteur, pour obtenir des résultats intéressants: ce fut le rôle, en particulier, de l'école d'horticulture d'Objat et des conseillers agricoles (3). Ainsi, dans de nombreuses petites exploitations, notamment autour de Pompadour, on a associé élevage et verger de pommiers; la pommeraie du Haut-Limousin est en grande partie un "verger fermier", dont les unités de production sont de petite taille (4); de 0,5 ha à 8 ha ce qui n'empêche pas ce verger fermier de correspondre environ aux 3/4 de la pommeraie du Haut-Limousin.

Les fermes productrices de pommes ont bien des points communs avec l'exemple suivant: située à 2 km de Pompadour, à une altitude de 415-430 mètres, la ferme a deux activités

---

1 - 180 hectares en 1947; ils appartenaient à des propriétaires fonciers de Limoges et de Saint-Junien.

2 - Les rendements de la pommeraie du Haut-Limousin varient, selon les années, de 25 à 50 tonnes à l'hectare ce qui est supérieur au rendement moyen français (19 tonnes/hectare).

3 - Dans le hameau de Mépiaud, 3 agriculteurs ont fait leurs études à Objat, 3 autres ont suivi les conseils des Techniciens de la Chambre d'Agriculture, le septième, rapatrié d'Algérie, était déjà arboriculteur à son arrivée.

4 - A.Mépiaud, la plus grande exploitation (22 ha) a un verger de 3 ha, la plus petite (12 ha) a un verger de 1,2 ha.

essentielles: la production de pommes et l'élevage de bovins de race limousine; aussi, les surfaces fourragères sont-elles importantes (22,58 ha sur 33 ha) et le verger couvre 5 ha. Ce verger récent, est le résultat de la volonté qu'avait le jeune agriculteur prenant la direction de l'exploitation familiale en I952 de rendre plus rentable le travail agricole; aussi, avec l'aide des conseillers agricoles et après avoir suivi un stage dans le Val de Loire, l'exploitant a-t-il planté 50 ares de pommiers (1) en I953 et, parce que le prix de vente des fruits a été élevé sur les marchés de Brive et de Limoges, depuis I963, 50 ares par 50 ares, le verger a progressé jusqu'en I968. L'exemple de ce pionnier a été largement suivi (2), c'est pourquoi, le secteur de plantation intense se situe autour de Pompadour où la Chambre d'Agriculture de la Corrèze a créé une station fruitière qui fonctionne depuis le mois de Septembre I967. Ainsi, traditionnellement dans le Bassin de Brive, la production fruitière gagne aujourd'hui les plateaux. Mais l'essor de la pommeraie n'est pas dû aux seuls agriculteurs désireux d'améliorer leurs revenus.

En effet, en dehors du verger-fermier, la pommeraie du Haut-Limousin comprend aussi de grandes unités de production: ainsi, au Nord d'Objat trouve-t-on un verger de 70 ha appartenant à un expéditeur de fruits d'Objat, ou à Champsac (Haute-Vienne) un verger de 30 ha appartenant à un pharmacien propriétaire de ce domaine en majeure partie en friches à la date de l'achat en I960; c'est le cas également du domaine de Meygeas (commune de Nieul) (3). La création de ce dernier verger date de I960 et ses 23 ha sont exploités directement, en monoculture, par son propriétaire rapatrié d'Algérie qui a fait des études d'arboriculteur à l'école d'horticulture d'Angers. Comme dans les autres grandes unités de production citées, l'arboriculteur dispose de chambres froides ce qui lui permet de commercialiser les fruits tardivement, au moment où les cours sont les plus élevés, ce qui ne l'empêche pas pour autant de vendre au détail aux clients de Limoges dès la récolte achevée.

Ainsi, dans une région où l'élevage ne permettait pas aux fermes trop petites d'assurer un revenu décent à leurs propriétaires, la pommeraie a redonné l'espoir, de là son essor; le succès de la pomme du Haut-Limousin a égale-

---

1 - Carte n°34.

2 - Une enquête réalisée en I965 par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze dans 23 communes, situées dans la zone de plantation intense autour de Pompadour, montre que 62% des vergers ont été créés entre I96I et I964. Les principales communes de ce "bassin fruitier" sont: Lubersac, Saint-Pardoux-Corbier, Arnac-Pompadour, Troche, Beyssac, Vigeois, Juillac, Vignols et Voutezac.

3 - Carte n°35.

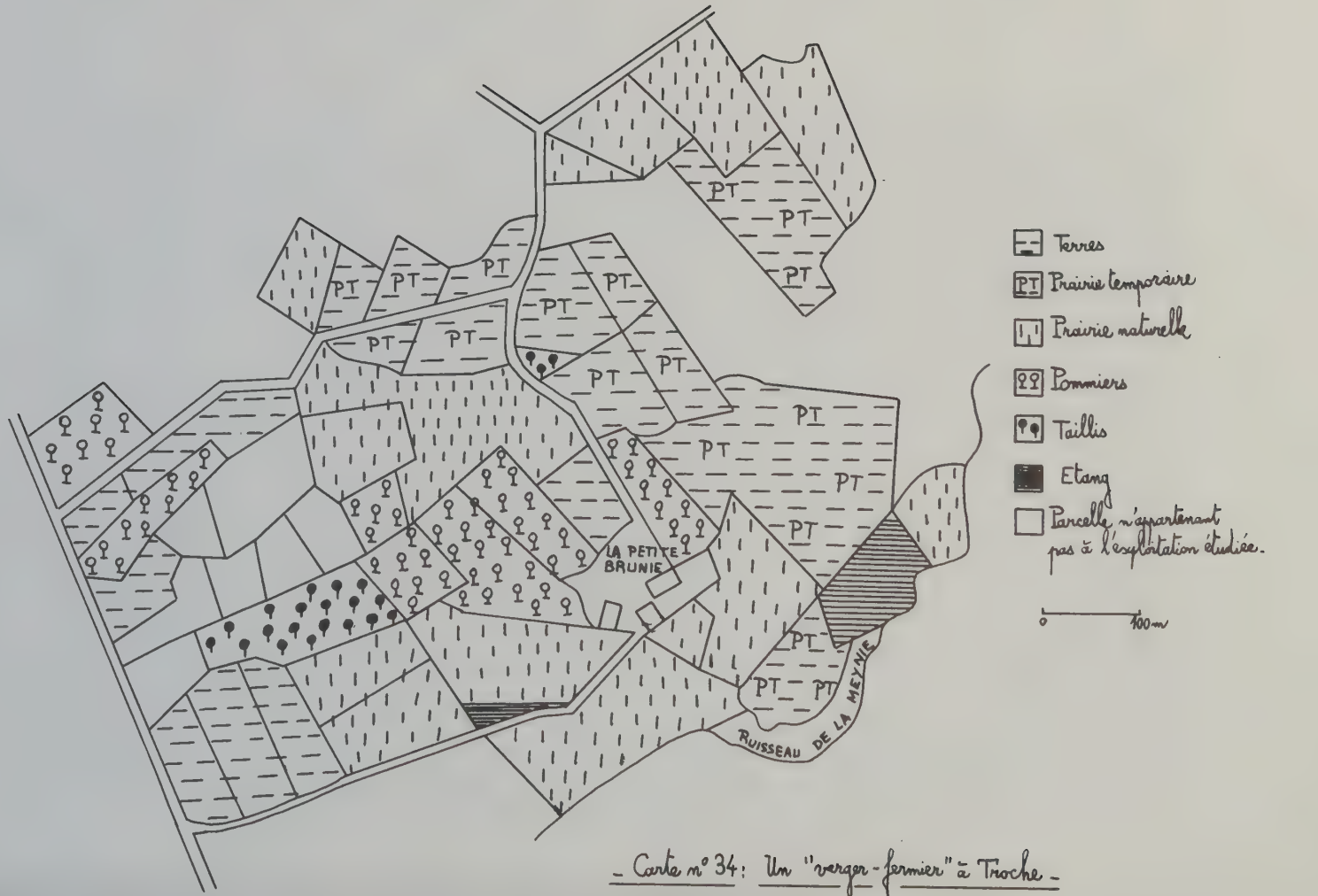

_ Carte n° 34 : Un "verger-fermier" à Trioche _

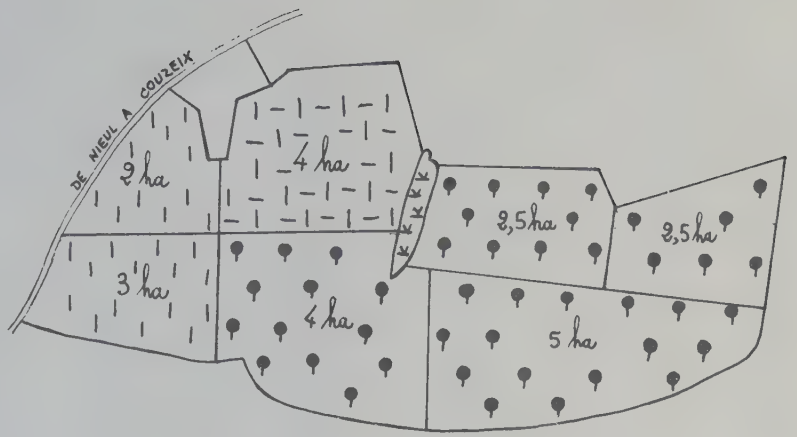

Cour et 2 chambres fraîches
1 hall de conditionnement.

Parcelle plantée en 1.960

Parcelles plantées en 1.961

Parcelles plantées en 1966

x Secteur marécageux.

0 — 120 m

_ Carte n° 35 : Un verger "industriel" : le domaine de Meygnas (Nieul) _

803 Ter

ment permis le développement de vergers spéculatifs.(1) Toutefois, actuellement, les progrès en superficie sont lents à cause notamment des primes d'arrachage octroyées à ceux qui acceptent de détruire leurs vergers parce que la production française est excédentaire, or, la vente de la pomme du Haut-Limousin est aisée...

- La noyeraie.

La noyeraie a connu bien des vicissitudes puisque, de 450 ha en 1929, la superficie est tombée à 20 ha en 1961. Depuis cette date, il semble bien qu'on assiste à un important renouveau: 425 ha en 1970, 1.400 ha en 1974! La majeure partie de ce verger est située dans le Bassin de Brive avec des secteurs où la noyeraie est très dense autour d'Ayen d'une part et de Larche à Beaulieu d'autre part; toutefois, la culture du noyer s'étend en dehors du Bassin de Brive jusqu'à une ligne reliant Lubersac à Seilhac et à Argentat mais elle ne s'étend guère au-delà car, au-dessus de 400 m, le noyer est moins productif (2).

Comme pour les pommiers, les noyers semblent avoir toujours été cultivés dans le cadre de l'autoconsommation: aussi voit-on des arbres isolés dans les champs ou alignés

---

1 - Ce succès est attribué aux qualités des fruits; grâce à l'altitude, la pomme est plus ferme, grâce aux différences de température entre la nuit et le jour, la pomme a une belle coloration, or, l'aspect du fruit joue un grand rôle sur les marchés allemands et anglais (on n'hésite pas à Champsac à qualifier ces pommes de "mountain apples").

2 - Le noyer a besoin d'un sol bien aéré et bien drainé; les sols calcaires lui conviennent parfaitement. Sur les sols argilo-calcaires de la région de Meyssac et du secteur d'Yssandon, les noyers donnent les meilleurs résultats. Il n'est pas étonnant que dans ces deux régions les noyers soient très nombreux. Toutefois, à Lostanges ou à Serilhac, les noyers poussent sur le coteau, entre le Bassin de Brive et les plateaux cristallins, sur des sols dérivés de micaschistes et de gneiss; au-dessus de 350 m, la châtaigneraie y prend la place des noyers. En fait, seuls les sols des vallées, mal drainés, et les terrains sableux, issus des grès triasiques sont défavorables à la culture du noyer.

au bord des chemins ou encore le long des limites des parcelles (1); mais, cette culture a été le point de départ d'un commerce important avec les régions voisines (2); aussi, rencontre-t-on également des vergers traditionnels, ces vergers ont alimenté, à partir de I9I0, les exportations. Les vergers traditionnels étaient des champs complantés où les arbres isolés n'occupaient pas, seuls, les parcelles, car, au niveau du sol, on cultivait des céréales avant I939; on a progressivement abandonné cette habitude dans les vergers où l'on se contente de la culture du trèfle qui est enfoui au printemps où à l'automne au cours d'un labour peu profond. Cette culture traditionnelle du noyer présente des inconvénients: les rendements sont faibles et les cultures associées aux noyers ont une faible production (3). De plus, de nombreux noyers ne sont pas greffés, ce qui entraîne une hétérogénéité des

---

1 - Nombre d'arbres isolés selon l'I.N.S.E.E. en I97I dans les cantons où la culture du noyer est la plus développée:

Cantons	Nombre d'arbres
Ayen	7.119
Beaulieu	18.592
Meyssac	22.653
Larche	4.938

2 - D'après Ombret, après avoir gardé les noix nécessaires pour couvrir leurs besoins, les paysans vendaient le surplus aux "Oliers" de Meyssac, Gourdon et Tulle qui vendaient l'huile en Auvergne et en Languedoc.

3 - La culture des céréales ou de plantes sarclées réduit la production de la noix de plus de 20% au cours des années sèches parce que l'arbre et les cultures entrent en concurrence.

fruits (1) et donc rend plus difficile leur vente. Cette culture traditionnelle était celle que l'on pratiquait vers I929 avant le grand déclin de la noyeraie.

La noyeraie corrézienne a été sérieusement secouée par la grande crise économique: dès I933, les Etats-Unis arrêtèrent presque complètement leurs commandes pour réduire les achats à l'étranger et parce que les vergers de Californie entraient en rapport; de I930 à I938, l'Allemagne suspendit ses achats. La noyeraie corrézienne subit aussi la concurrence du Périgord voisin et surtout celle de la noix de Grenoble. Enfin, elle a subi les ravages de l'encre qui a parfois fait disparaître tous les noyers comme dans le secteur de Mansac; elle a souffert aussi du dépérissement causé par les déchirures faites aux racines au cours des labours profonds ou par la conversion des labours en prairies permanentes qui provoquent la mort par étouffement; elle a subi le contre-coup de la hausse du prix du bois de noyer.

C'est à partir des années I950-I960 qu'une vaste entreprise de rénovation de la noyeraie a été tentée avec l'introduction d'espèces capables de résister aux diverses maladies du noyer (Juglans Nigra surtout); cette rénovation a été organisée par l'Association pour la rénovation de la noyeraie, qui regroupe les comités départementaux du Sud-Ouest et le Centre technique économique de Grenoble, et par le comité départemental de la Corrèze. Les recherches techniques commencées par l'I.N.R.A. ont été, en I97I, confiées à l'Institut National de Vulgarisation pour les fruits, légumes et champignons qui possède une station d'amélioration et d'expérimentation à Malemort. Grâce aux efforts de ces organismes et des groupements de vulgarisation agricole, de nouveaux vergers furent créés; dans la plupart des cas, ce sont des vergers-fermiers installées dans des exploitations pratiquant la polyculture; ainsi, elles ajoutent à des ressources variées le secteur spéculatif que constitue la noyeraie, mais, la spécialisation est parfois très poussée comme dans le GAEC d'Altillac.

Le G.A.E.C. qui regroupe trois exploitations ayant chacune 10 ha de S.A.U., créé en I964, s'est tourné en I967 vers la culture du noyer. Il a bénéficié d'une subvention de la SO.MI.V.A.L. (50% du prix des plants) à cause du caractère expérimental du verger; il y a en tout 12 ha de vergers plantés de I967 à I970. Actuellement, et

---

1 - Ce caractère est accru par la présence de plusieurs variétés. La Marbot constitue la quasi totalité du verger de la région de Meyssac, on la cultive aussi autour de Beaulieu-sur-Dordogne. La Corne est produite autour d'Ayen et d'Yssandon. Entre ces deux secteurs, les deux variétés sont mêlées. On cultive aussi, mais en moindre quantité, la Parisienne, la Grandjean et la Franquette venue de l'Isère depuis peu. 57% des noyers greffés appartiennent à la variété Marbot.

jusqu'au moment où tous les arbres seront en pleine production, des cultures intercalaires de framboisiers et de fraisiers sont pratiquées. Ainsi, le noyeraie deviendra progressivment la culture principale de cette exploitation qui espère obtenir une production de 30 tonnes de noix par an: on pourra alors abandonner la culture des fraises et des framboises. La noyeraie connaît donc actuellement un renouveau mais elle offre deux visages: la noyeraie "traditionnelle" et les vergers "rationnels"; elle conserve une place de choix car la récolte des noix a une grande valeur pour les paysans.

- Les autres vergers.

Le Bassin de Brive, comme le notait Ombret (1), bénéficiant d'un climat plus doux que les plateaux voisins, a, dès la fin du XIX° siècle, vendu des fruits; de plus, la liaison ferroviaire Brive-Paris par Périgueux en 1860 a permis aux commerçants brivistes d'expédier les fruits vers la capitale, puis, la voie ferrée Paris-Limoges-Brive a encore amélioré le transport vers Paris. Aussi, au moment où le phylloxéra détruisait le vignoble, multiplièrent-ils les plantations de pruniers, cerisiers, pêchers ou poiriers; l'urbanisation croissante de l'Europe de l'Ouest accrut la demande permettant ainsi l'essor des vergers jusqu'à la crise de 1929.

Les vergers d'abres fruitiers se développèrent d'autant plus facilement que le Bassin de Brive offrait des conditions physiques favorables à la pousse des arbres. Le prunier aime les terres fortes et argileuses mais il évite les fonds de vallées où les gelées tardives détruisent ses fleurs; il prospère à toutes les expositions. PLus de 15% des surfaces plantées sont occupés par des pruniers dans le Bas Pays de Brive; les premiers vergers ont été installés dans les communes de Vars (2), Objat, Saint-Cyprien et Saint-Cyr-la-Roche, puis la culture a gagné les coteaux au Nord du Bassin de Brive, le secteur Ayen-Yssandon et la région de Beaulieu-Altillac. Autour d'Objat, le premier bénéficie de la présence de sols argileux et de l'industrie de la conserverie; les paysans lui doivent parfois près de la moitié de leurs revenus. Les pruniers sont cultivés de plusieurs façons: en arbres isolés, le long des chemins, dans les vignes ou en vergers, notamment dans la région d'Objat.

---

1 - Ombret: La vie agricole dans le Bas-Pays limousin (Bassin de Brive). Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest. Avril 1936 pages 169-201 et Juillet 1936 pages 238-296.

2 - Deux variétés portent le nom de cette commune: Rosée de Vars et Reine-Claude de Vars (70% des pruniers).

Les pêchers sont beaucoup moins nombreux; ils ont longtemps partagé avec la vigne les mêmes parcelles, parce qu'ils ont besoin des mêmes sols, des sols secs et bien aérés. On cultive les pêchers surtout autour de Saint-Hilaire-Peyroux, d'Ussac, de Saint-Féréole et de Donzenac. Les poiriers et les cerisiers couvrent des superficies moins étendues mais ils sont cultivés, en petit nombre, partout dans le Bassin de Brive et même sur les plateaux du Haut-Limousin.

En résumé, malgré une plus grande diversité, le Bassin de Brive n'est plus le seul secteur du Limousin qui produit des fruits; en effet, depuis une quinzaine d'années, la pommeraie du Haut-Limousin a prolongé vers le Nord la région fruitière limousine née dans le Bassin de Brive à la fin de XIX° siècle. Tous les vergers connaissent actuellement de grandes transformations; on essaie à la fois d'intensifier la production et d'accroître sa qualité. Au total, bien que la superficie plantée en arbres fruitiers soit très inférieure à celle de la châtaigneraie nourricière, les vergers du Limousin ne sont pas négligeables.

Les labours, les landes et les terrains plantés ont donc subi un déclin très net; cependant, depuis les années 50-60 on assiste parfois à d'indéniables progrès.

b) - Les éléments du paysage rural en progrès.

Les prairies et les bois ont pris la place des labours, des landes et des terrains plantés mais les progrès des prairies ont été moins importants que ceux des bois. Toutefois, ils tendent à donner au Limousin un paysage de prés-bois.

Les Prairies.

La statistique agricole distingue des prés naturels, des herbages et paturages et des pacages dont la superficie a évolué de la façon suivante de 1929 à 1973:

Années	Prés naturels	Herbages et P.	Pacages	Total
1929	301.193 ha	?	?	
1939	301.450	19.662	141.418	462.530
1955 R.G.A.	293.000	13.300	154.500	460.800
1970 R.G.A.	257.600	165.000	124.800	547.400
1973	233.900	195.500	119.200	548.600

Nous ne nous attarderons pas sur l'évolution respective de chaque catégorie, nos sources statistiques ne sont pas assez sûres: c'est ainsi, par exemple, qu'en 1967, le département de la Haute-Vienne a compté les pâturages et les herbages avec les prés naturels, augmentant ainsi les effectifs de ces derniers; néanmoins, il est à

noter que la superficie en prés naturels ne cesse de diminuer alors que, globalement, la surface toujours en herbe progresse et atteint une superficie égale à celle d'un département limousin.

Les prairies naturelles

Les prairies traditionnelles, les prés naturels, occupaient à l'origine les fonds des vallées qui échancrent les plateaux, puis, peu à peu, elles ont conquis les versants; elles doivent cette extension à la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse et aux progrès de l'élevage ainsi qu'à l'abondance d'une eau que les hommes ont su utiliser. L'apogée de ces prairies, typiquement limousines, se situe entre les années 1890 et 1914; en effet, la disparition de la crainte d'une disette en céréales, de la vaine pâture et de la jachère, permit aux paysans limousins d'accroître leur réserve en herbe. Imitant les grands propriétaires, la masse des agriculteurs de cette région se rendit compte qu'elle avait intérêt à convertir ses terres, souvent pauvres, en prairies et à faire pousser de l'herbe en irriguant, à partir du moment où le chemin de fer mit fin à l'isolement.

Toutes les régions du Limousin ont des prairies irriguées, mais elles sont moins développées lorsque le relief est peu accusé et le climat moins humide, comme en Basse-Marche. On connait l'exploitation d'une telle prairie et nous nous contenterons de la rappeler brièvement: les prairies irriguées comportent au sommet une "pêcherie" alimentée par une source ou par les eaux de ruissellement; à partir de ce bassin, un fossé fournit l'eau à de nombreuses rigoles qui délimitent de grands compartiments soumis successivement à l'arrosage, enfin des rigoles de plus petite section assurent le déversement et le ruissellement de l'eau sur le gazon. Le déversement doit être régulier et porter sur la plus grande longueur possible; pour cela on donne à la rigole la pente qui convient pour que l'eau la remplisse, y coule sans raviner; le déversement est provoqué par des mottes de gazon placées en travers de la rigole. Les agriculteurs ne peuvent pas utiliser librement l'eau et des accords ont été passés entre voisins pour sa distribution. Ces pratiques ne sont pas nées au XIX° siècle (1), mais elles ont été généralisées seulement après 1850 de telle sorte que la prairie s'est élevée de plus en plus haut le long des versants. Ce système présente de gros avantages; l'eau a lavé les cours de fermes encombrées par le fumier, dissous des engrais, elle permet ainsi la pousse précoce d'une herbe drue et nourrissante. Pourtant, malgré ses qualités, la prairie irriguée est "en perte de vitesse" depuis le début des années 20.

---

1 - Nous connaissons par exemple, le "contrat d'irrigation entre co-partageants" au Coudert de Landouge près de Limoges, il date de 1561.

Une prairie irriguée: pêcherie et rigoles.

Une prairie dégradée: le "mouillé" est envahi par les joncs.

LES PRAIRIES LIMOUSINES. 209 Bis

Le déclin de la prairie limousine traditionnelle qui fait suite aux spectaculaires progrès de la fin du XIX° siècle, est dû à plusieurs causes. La première est, à la fois, le manque de main-d'oeuvre et le prix de revient élevé de cette prairie qui nécessite de nombreux soins: en effet, au cours de l'hiver, il faut restaurer le réseau de rigoles, les "levades", qui a été endommagé par le bétail; ce travail est fait à la main à l'aide d'un outil spécial, le "taille-pré". Au printemps, on répand sur la prairie du fumier ou du purin, puis on la balaie pour débarrasser le gazon du fumier non incorporé et des feuilles, enfin, on met des engrais et on "suit l'eau" dans les rigoles pour assurer un déversement correct. Or, la population agricole limousine diminue rapidement; très souvent, les paysans ne peuvent plus assurer les soins indispensables, alors, la prairie se dégrade et sa productivité diminue considérablement. Le déclin a une deuxième cause: Le réseau de rigoles est difficilement compatible avec les pratiques modernes d'exploitation comme le pâturage rationné ou l'emploi de machines; en effet, tracteurs, faucheuses ou botteleuses détruisent les levades, ou ne peuvent pas travailler de façon efficace dans les compartiments de superficie restreinte délimités par les rigoles. Enfin, la prairie irriguée subit la concurrence des prairies temporaires; une prairie naturelle, en état moyen, fournit environ 2.000 unités fourragères à l'hectare par an tandis qu'une prairie temporaire, en état moyen en produit 5.000 et peut même en fournir 9.000. Mais, faute de soins, ces 2.000 U.F. ne sont pas atteintes par la prairie irriguée où se multiplient les plantes indésirables: peu à peu, celle-ci se détériore et se transforme en paturage. Il n'y a donc pas déprise ici mais la prairie prend progressivement un net caractère "d'extensivité"; la superficie en herbe se maintient mais sa valeur diminue considérablement.

Les prairies drainées, pour les mêmes raisons, connaissent le sort des prairies irriguées. Les fonds trop humides, voire tourbeux sont nombreux en Limousin, notamment dans la Montagne, mais la mise en valeur des tourbières et des pacages humides est réalisée seulement lorsqu'on n'a pas la possibilité d'utiliser de meilleures terres; ces travaux sont très coûteux.

Les "terres mouillées" doivent, en premier lieu, être drainées; pour cela, on peut creuser des fossés de 40 cm à 1,20m de profondeur dans lesquels de nombreuses rigoles viennent se jeter; mais ce type de drain est dangereux pour le bétail qui risque, en tombant, de se blesser ou même de se noyer. On peut aussi utiliser des drains couverts; dans ce cas, on creuse un fossé profond d'un mètre environ et large de 50 centimètres; on y place alors des pierres plates qui forment un tunnel par lequel l'eau sera évacuée; mais il faut beaucoup de temps pour le construire et il gène les labours s'il n'est pas assez profond. Aussi préfère-t-on disposer au fond du fossé, soit des troncs d'arbres recouverts de branchages entrecroisés, soit des drains en brique ou en béton. Ensuite, il faut labourer, amender et fertiliser avant de laisser se développer la

prairie. Mais, tous ces travaux sont coûteux et nécessitent un entretien car le drain se bouche et la prairie devient trop humide.

Ce problème de l'eau est très important c'est pourquoi nous voulons l'illustrer par l'exemple de l'exploitation de La Bische (1) sur la commune de Rilhac-Rancon, près de Limoges. Cette ferme a des fonds trop humides mais elle possède également des versants où l'herbe dépérit au cours de l'été; aussi, son propriétaire actuel a-t-il fait effectuer de grands travaux de 1967 à 1971. Dans la parcelle n°14, en 1968, il a installé un bac en ciment servant d'abreuvoir, alimenté par une source; à partir de ce bac, une conduite en ciment de près de 500 mètres déverse une partie des eaux dans un ruisseau, la Mazelle; cette conduite reçoit en outre aussi une partie du trop-plien de l'étang du Bois Cornu. En 1969, on draina les parcelles 8 et 11 où jaillissaient plusieurs sources; on y installa aussi des abreuvoirs. Enfin, la parcelle 111, où se trouvait la mare du Chapeau de gendarme a été asséchée en 1971. Tous les drains sont souterrains, aussi a-t-on aménagé des accès qui permettent le nettoyage des conduits. Enfin, l'assainissement est complété par un réseau de rigoles au fond des dépressions. Il est bien certain que de tels aménagements, qui nécessitent l'emploi d'un bulldozer et d'une pelleteuse, sont très coûteux et que, malgré les subventions, les agriculteurs hésitent à se lancer dans ces grands travaux. C'est pourquoi on préfère souvent entourer par une clôture en fil de fer barbelé les zones marécageuses qui, ainsi, deviennent rapidement inutilisables. Il y a là un exemple de déprise.

En résumé, la véritable prairie naturelle décline en Limousin et cette dégradation de la qualité des prairies naturelles se perçoit quelle que soit la place occupée par celle-ci (carte n°37)(2).Dans la majeure partie du Limousin, les prairies occupent au moins 50% de la S.A.U. et parfois beaucoup plus (75,87% dans le canton de Gentioux, 69,9% dans le canton de Beynat, 73,3% dans le canton de Saint-Privat etc...). Toutefois, d'un canton à l'autre, la valeur de ces herbages varie beaucoup: ainsi, dans le canton de Gentioux, 55% de la "surface toujours en herbe" sont constitués par des "landes productives", c'est-à-dire pacagées, 66% dans le canton de Bugeat; la Montagne limousine a donc une importante superficie fourragère où ne peut être pratiqué qu'un élevage de type extensif si les pâturages ne sont pas améliorés. A l'opposé, dans les "gras bocages" (3), les landes productives sont peu étendues, 5% dans le canton de Lubersac, 0,80% dans le canton d'Uzerche, 0,43% dans le canton de Jarnages; là, la prairie naturelle

---

1 - Carte n°36.

2 - Carte n°37. La surface toujours en herbe.

3 - S.Lerat. Découvrir la France. Larousse. Le Limousin pages 21-40. 1974.

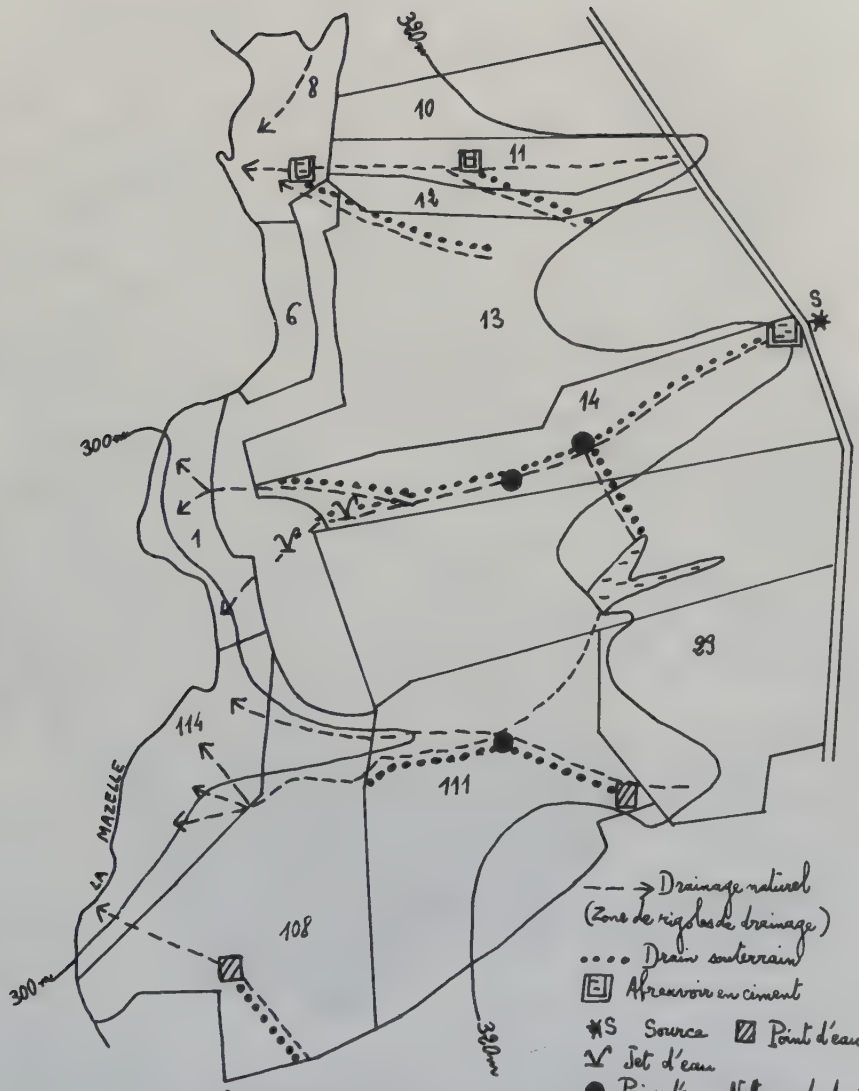

_ Carte n° 36 : Le problème de l'eau : l'exemple de la Bische
(Rilhac-Rancon Haute-Vienne) _

0 50 100 m

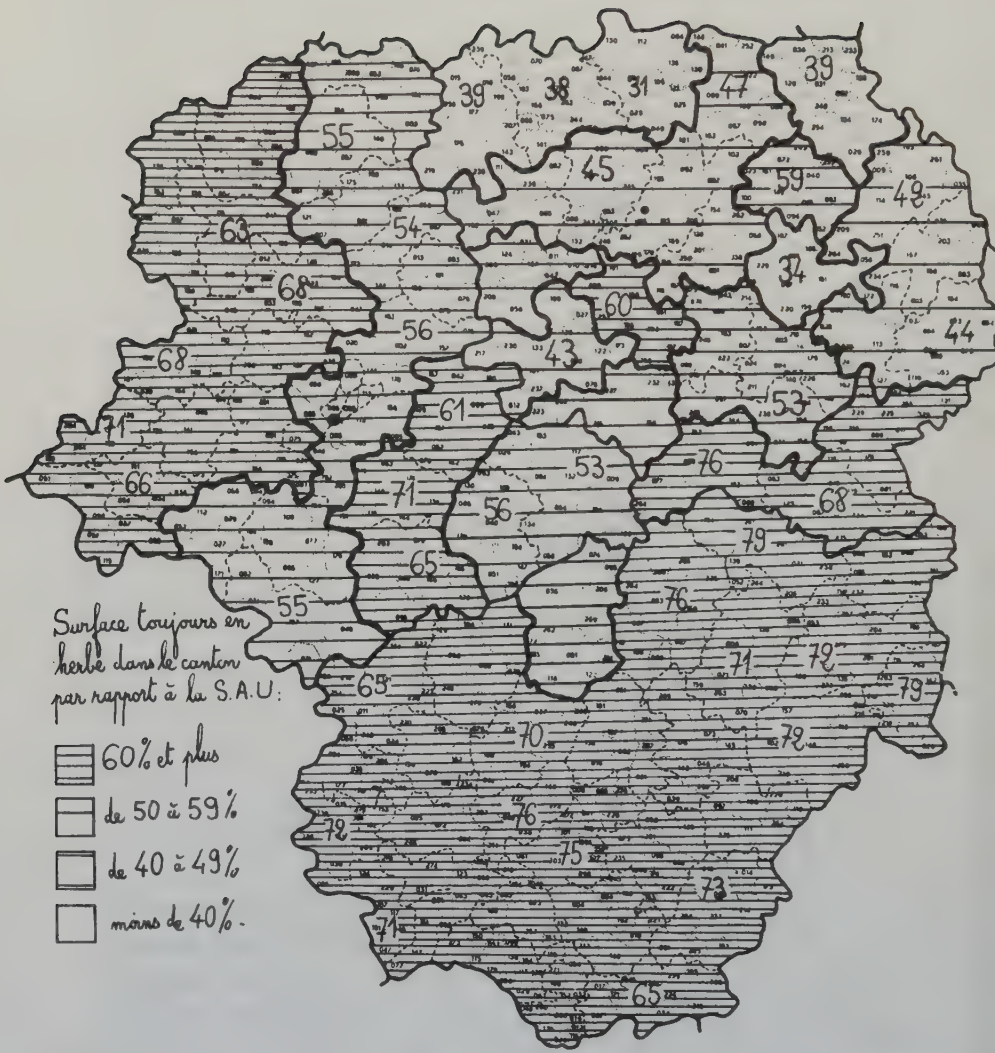

. Carte n° 37 : La surface toujours en herbe (Source : R.G.A 1970).

211 Ter

irriguée ou drainée peut supporter une charge élevée en bétail, si elle est convenablement entretenue. Mais, dans la partie septentrionale de cette région, plus sèche, au relief plus calme, la prairie naturelle n'a pas eu un essor que l'homme a fait connaître à la prairie du Haut-Limousin.

Les prairies artificielles et les prairies temporaires.

Heureusement, pour nourrir un bétail de plus en plus sélectionné et exigeant, les prairies temporaires se développent, aussi tous les secteurs du Limousin sont-ils d'importants producteurs d'herbe. Mais, comme trop souvent la prairie temporaire n'est pas régulièrement travaillée, elle offre l'aspect d'une prairie naturelle, c'est pourquoi nous la décrirons ici. La prairie naturelle a été relayée par la prairie artificielle, dont l'extension n'a jamais été très importante, puis celle-ci a été remplacée par la prairie temporaire.

La prairie artificielle, constituée par du trèfle violet, de la luzerne, du lotier, permet en Limousin de fournir un complément de ressources fourragères au printemps, au moment où les réserves en foin s'épuisent alors que les prairies naturelles n'ont pas encore commencé à pousser. Les mélanges qui la constituent sont simples et de courte durée: ce sont deux inconvénients; en effet, on s'est très vite rendu compte que le foin était plus nourrissant lorsque l'on semait un plus grand nombre d'espèces à la fois, et on s'est aussi aperçu que le trèfle violet disparaissait très vite et qu'il était remplacé par de mauvaises herbes qui salissent le sol et qui rendent la nourriture très pauvre.

Pour ces raisons, on préfère semer des prairies temporaires, ajoutons que les plantes de la prairie artificielle sont peu digestes et ne se consomment guère sur le champ. Les superficies en prairie artificielle, après avoir connu un maximum en 1955 (67.900 ha), déclinent sans arrêt (10.200 ha en 1974).

Offrant de nombreux avantages, les prairies temporaires ont d'autant plus gagné de terrain que les exploitants abandonnaient largement les céréales d'autoconsommation et qu'ils devaient nourrir un bétail plus nombreux.

Les premières prairies temporaires ont été semées à la fin de XVIII° siècle mais elles ne prospéraient que sur les meilleures terres, or, ces dernières étaient alors consacrées aux céréales. Il fut, à cette époque, impossible de les cultiver sur des sols de médiocre qualité à cause de l'insuffisance des ressources en fumier et de l'absence totale d'engrais chimiques. Mais, et c'est une autre cause de l'extension de ces prairies, les amendements, effectués après 1850, ont enrichi les sols et les ont rendu aptes à porter d'excellentes prairies temporaires. Le succès de cette culture est dû, aussi, à une production mieux répartie que celle de la prairie naturelle

ainsi qu'à se richesse plus grande. Elle est constituée par des ray-grass, des dactyles et des fétuques des prés pour les graminées, par des trèfles violets et blancs et par du lotier pour les légumineuses. Cette association de plantes fournit aux animaux une herbe de bonne qualité pendant toute l'année, puisque certaines espèces résistent à la sècheresse, d'autres au froid.

Les prairies temporaires sont pâturées et fauchées comme le sont les prairies naturelles mais elles offrent l'avantage de produire au fur et à mesure des besoins, si les plantes entrant dans leur composition ont été bien choisies. Enfin, le Limousin semble très bien convenir à ce type de culture puisque les rendements peuvent être légèrement supérieurs à la moyenne française (61 Qx/ha contre 60 Qx/ha en année moyenne, 80,7 Qx/ha en 1974). Leur rôle n'est toutefois pas aussi grand dans les diverses parties du Limousin. Ainsi, alors que les cantons les moins bien pourvus en prairies naturelles dans le département de la Creuse consacrent plus de 30% de leur S.A.U. aux cultures fourragères, les cantons riches en herbages naturels ont moins de prairies temporaires (18% de la S.A.U. dans le canton de Crocq par exemple, 21% dans le canton de Bénévent-l'Abbaye).

Ainsi, côte à côte, les prairies naturelles et les praïries temporaires occupent une superficie de 744.700 ha, c'est-à-dire 80,13% de la S.A.U. et 45,48% de la superficie cadastrée du Limousin. L'herbe, cultivée ou non, de grande valeur ou pauvre, est donc, à l'heure actuelle, un élément essentiel du paysage limousin. Toutefois, son extension a plusieurs significations. Elle est un témoignage de la spécialisation de la région, de la véritable reconversion du Limousin qui, de producteur de céréales et de pommes de terres est devenu, grâce aux progrès des prairies, un "terroir d'élevage" producteur de viande. Mais elle peut être aussi le signe d'une déprise progressive lorsque l'agriculteur ne soigne plus ses prairies. En effet, toutes ces prairies sont finalement des créations du paysan limousin et leur valeur est fonction des hommes; ou bien les prairies temporaires sont régulièrement labourées et ré-ensemencées, ce qui montre l'emprise de l'homme, ou elles occupent le sol sans arrêt et se dégradent comme les prairies naturelles sans entretien, ce qui indique une déprise.

- La forêt.

Cette déprise, l'extension de la forêt la traduit aussi. L'étude des communes à cadastre rénové nous a montré les immenses progrès de la forêt en Limousin: les bois occupaient, selon le Cadastre, 8,5% du sol de ces communes en 1830 et 29,5% en 1973; nous avons vu, également l'inégal développement de cette forêt mais des questions

---

1 - Carte n°38. La forêt limousine (d'après les documents cadastraux).

Carte n° 38 : La forêt limousine (état actuel d'après les documents cadastraux).

restent posées: il nous reste en effet à décrire la progression de la fôrêt, à définir les types de forêt qui se sont installés et à voir les essences qui ont été multipliées.

D'après la "Statistique agricole de la France, résultats généraux de l'enquête de I929", la forêt occupait en Limousin les superficies suivantes:

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin
Superificie en ha	107.980 ha	42.479 ha	89.121 ha	239.580 ha
taux de boisement	19 %	7,8 %	16,76 %	14,63 %

Le Centre régional de la propriété forestière estime que la forêt couvre aujourd'hui plus de 500.000 ha et que le taux de boisement régional est de 33%, soit le double de celui de I929 (1).

La lecture des compte-rendus de scéance de la Société Gay-Lussac de Limoges, l'Arbre et l'Eau, est très intéressante pour qui veut connaître l'histoire de la forêt en Limousin; on s'aperçoit alors que les progrès de la forêt sont récents: de I906 à I9II 794 ha ont été plantés chaque année, mais, 850 ha avaient aussi été défrichés annuellement. Le reboisement intéressait pourtant les Pouvoirs publics; aussi de I882 à I9II, grâce à des subventions, la forêt a-t-elle gagné 2.000 ha en Creuse. On se rend compte également que les notables reboisaient et recevaient pour cela des récompenses: Monsieur de Bélinay a reçu la médaille de vermeil, prix offert par le Touring Club de France, pour avoir planté 140 ha dans ses terres dépendant du château de Marèges, commune de Liginiac, et Monsieur Dupic a obtenu le prix de la Direction générale des Forêts pour avoir reboisé 130 ha à Gentioux; et le rédacteur de"l'Arbre et l'Eau" d'ajouter: "la région de Neuvic qui, il y a cinquante ans, était occupée en grande partie par une vaste lande peuplée surtout de bruyères, d'ajoncs et de mauvaises herbes, offre aujourd'hui l'aspect d'un pays vert, très boisé,... cette amélioration... est due principalement aux quelques propriétaires qui eurent le mérite de concevoir

---

1 - Selon les sources cadastrales ce taux ne serait que de 24,69% mais nous avons vu que le taux moyen calculé à partir des cadastres récemment rénovés était de 30,98% ce qui nous rapproche sensiblement du taux proposé par le C.R.P.F. du Limousin.
En I908, on estime que le taux de boisement était de 11% - Il était de 18,4% en Corrèze en 1918 (Atlas Daubrée).

et de réaliser d'importants travaux de reboisements". Par ces exemples, nous avons voulu montrer que le problème de la forêt a été posé très tôt en Limousin, encore que, nous le verrons, la plupart des réalisations soien[illegible]tes.

Dès I808, le Préfet Texier-Olivier, réclama déjà un reboisement en se plaignant "qu'on ne trouve nulle part cette antique forêt qui, jadis, fit regarder le Limousin comme un des pays les mieux boisés de France". A l'initiative de quelques grands propriétaires, des sociétés scientifiques régionales, la conquête des landes par la forêt fut envisagée,d'autant plus que la pression démographique se fit moins vive et que l'élevage du mouton déclinait. L'état intervint par l'intermédiaire d'un organisme, les Eaux et Forêts, ce qui permit de I860 à I890 de reboiser en Corrèze 100 ha par an de landes et de terrains incultes puisque l'Etat paya en nature plus de la moitié des plantations. Toutefois, il fallut attendre le début du XX° siècle pour que le Limousin soit vraiment intéressé par le problème forestier et que la superficie boisée augmente. En I909, une Commission d'Etudes du Plateau de Millevaches fut créée au Ministère de l'Agriculture et, en I9I2, un garde général des forêts chargé de la mise en valeur du Plateau de Millevaches s'installa à Meymac. Inlassablement, Marius Vazeille, convaincu de la nécessité d'un équilibre agro-sylvo-pastoral dans la Montagne limousine (1), parcourut à bicyclette les hautes terres limousines pour convaincre les propriétaires. Il fut aidé par les instituteurs qui créèrent des pépinières scolaires, et distribuèrent des plants à leurs élèves;"l'Arbre et l'Eau", dans son rapport de I9I2, signale que la pépinière de Millevaches a été installée par M.B..., instituteur, dans un terrain communal (2). On n'hésita pas à confier au facteur de Sornac 500 kgs de graines de pins sylvestre pour qu'il les jette dans les landes en faisant sa tournée! toutefois, on peut dire que les grands progrès datent d'environ 50 ans (3) puisque la plupart des futaies résineuses ont moins de 50 ans et beaucoup datent de l'après-seconde guerre mon-

---

1 - M.Vazeille:La mise en valeur du Plateau de Millevaches 2° édition. Ussel I93I;

2 - Le rôle des instituteurs fut également très important en dehors de la Montagne; "l'Arbre et l'Eau" nous apprend par exemple que la pépinière de Marval (S.W de la Haute-Vienne) a été organisée par M. D, instituteur. Les exemples sont très nombreux.

3 - Marius Vazeille n'hésita pas à planter lui-même: il acheta en I928 des bruyères qu'il planta en I929 en Douglas et en épicéas (1,50 ha aux Jarriges de Meymac), puis il planta en I929 et I930 2,50 ha en Douglas,épicéas et pins aux Nauches de Meymac; il reboisa l'arboretum de Puy-Chevreau (6 ha à Bonnefond) et les 17 ha du Puy Chabrol de I9I5 à I924. Il a préconisé des plantations de pins sylvestre.

diale, ce que nous pouvons affirmer grâce à l'analyse des prêts consentis par le Fonds Forestier National créé en I946 et grâce à l'étude des exemptions trentenaires d'impôts.

Il est raisonable en effet de penser qu'avant I900, déboisement et reboisement s'équilibraient en général et, même localement, la balance, penchait en faveur du déboisement, malgré des travaux forestiers spectaculaires comme ceux qu'ont réalisés le comte d'Ussel ou la commune de Liginiac. De I900 à I920, la forêt a gagné 1.000 ha par an dans le département de la Corrèze, 2.000 ha par an de I920 à I946, 3.000 ha par an de I947 à I975. Le rôle du Fonds forestier National est très grand et il a permis, depuis sa création, de planter 120.000 ha (1) dans l'ensemble de la région. En ajoutant aux reboisements du F.F.N., ceux des particuliers et le boisement spontané, chaque année, depuis la seconde guerre mondiale, la forêt s'accroît de 5.000 ha.

Le fonds forestier national participe de quatre façons à l'effort de reboisement. Il accorde des prêts par contrats de travaux, c'est-à-dire qu'il finance entièrement le reboisement (défrichage, préparation du sol, plantation) et se rembourse (investissements et intérêts) au moment de la coupe. Les biens sectionnaux ont été boisés de cette façon. Ces prêts ne sont plus accordés aux particuliers. Il alloue des prêts en numéraire aux particuliers. Le propriétaire désirant boiser reçoit une somme égale à 80% du devis des travaux, somme qu'il doit rembourser en 30 ans à un intérêt infime de 0,25% par an. Les particuliers sont les plus nombreux à bénéficier de ces prêts; mais les collectivités locales peuvent en obtenir: ainsi, en I970, la ville de La Rochelle a pu boiser 35,60 ha dans la commune de Saint-Pardoux-la-Croisille en Corrèze. L'Office donne des primes à l'investissement forestier qui représentent 30 à 40% des investissements mais le boisement doit être supérieur à 10 ha. Enfin, il verse une subvention annuelle aux propriétaires qui en fait la demande. Cette subvention se fait en nature (plants produits par les pépinières du F.F.N.) ou en espèces. C'est la forme d'aide la plus fréquente en Limousin (2), elle permet à tout propriétaire foncier de planter et notamment pour les petites surfaces. Le F.F.N. a aidé, d'une

---

1 - Grâce au F.F.N., 23.155 ha ont été plantés de I947 à I953, 22.998 ha de I954 à I958, 23.667 de I959 à I963, 21.324 ha de I964 à I967, 30.000 ha de I968 à I974.

2 - On tend à abandonner cette aide qui favorise le reboisement en timbre-poste.

façon ou d'une autre, les 2/3 des reboisements volontaires en Limousin (1) depuis sa création.

Les exemptions trentenaires d'impôt foncier dont peuvent bénéficier les reboiseurs prouvent aussi la jeunesse de la plupart des plantations. Ces exemptions sont indiquées sur les matrices cadastrales où chaque parcelle est décrite dans le compte de chaque propriétaire et on a fourni la date à laquelle prennent fin ces exemptions; en règle générale ces dates sont comprises entre 1985 et 1998, ce qui indique que les plantations ont été effectuées entre 1955 et 1965; mais, tous les propriétaires ne demandant pas à bénéficier de l'exemption nous n'avons par cette méthode qu'une réponse partielle. Néanmoins, nous pouvons affirmer que nous avons affaire à une forêt jeune.

De toutes façons, la forêt limousine est très variée, en particulier par son origine: aussi est-il parfois difficile de lui donner un âge puisqu'elle s'est constituée spontanément et progressivement dans un grand nombre de cas; seules les plantations peuvent être datées et, le plus souvent, elles sont formées de résineux qui occupent ainsi une place importante en Limousin. Forêt feuillue autrefois, la forêt limousine n'est pas homogène ce que montre ce tableau de la répartition actuelle des surfaces selon les essences. (2).

(Voir tableau page suivante).

C'est à la fois une forêt de feuillus et de résineux (3), mais, dans les deux cas, on est frappé par l'importance des peuplements où diverses essences se côtoient, peuplements mélangés de chênes, bouleaux, châtaigniers, houx, noisetiers..., peuplements mixtes de feuillus et de résineux; il est bien certain qu'une telle situation pose des problèmes pour la gestion des massifs forestiers. La répartition géographique des essences doit être prise en considération. En effet, nous avons vu, en définissant des types d'évolution parmi les communes à cadastre récemment rénové, que les communes de type A qui n'avaient pas de bois, ou très peu, au siècle dernier, ont surout des plan-

---

1 - Le Limousin est en deuxième position en France, après les Landes de Gascogne, pour le reboisement aidé par le F.F.N. Cette aide, sous la forme d'une subvention, s'adressait surtout aux petits propriétaires mais on l'abandonne progressivement parce qu'elle facilitait le boisement "en timbre-poste" caractérisé par l'enchevêtrement des parcelles boisées et des parcelles cultivées.

2 - Source: Orientations régionales de la production forestière. Centre régional de la propriété forestière. Limoges 1971.

3 - En Octobre 1972, "le Limousin, synthèse d'aménagement rural. Ministère de l'Agriculture". indiquait que les feuillus couvraient 350.000 ha et les résineux 150.000 ha

en ha	Chênes	Hêtres	Châtaigniers	Autres Feuillus	Total Feuillus
Essence à l'état pur ou prépondérant	73.350	3.150	23.400	11.550	111.450 Ha
Essence en mélange	146.900	18.650	59.900	33.300	258.750 ha
Total par essence	220.250	21.800	83.300	44.850	370.200 ha
	Pins	Epicéas - Sapins - Douglas		Autres Résineux	Total Résineux
Etat pur ou prépondérant	24.200	22.850		3.250	50.300 ha
En mélange	41.050	17.100		4.300	62.450 ha
Total	65.250	39.950		7.550	112.750 ha (1)

1 - En Octobre 1972, "Le Limousin, synthèse d'aménagement rural. Ministère de l'Agriculture" indiquait que les feuillus couvraient 350.000 ha et les résineux 150.000 ha.

tations de résineux. On a là les forêts en parcelles les plus géométriques qui progressent au détriment de la lande mais aussi de l'espace agricole; cette forêt voulue par l'homme "ennoie les croupes arrondies aussi bien que les pentes plus raides des vallées, se resserre autour des villages et des hameaux, ne laisse plus apparaître dans certains cas que de rares clairières" (1). C'est ce type de forêt qui encercle aujourd'hui le village des Maisons dans la commune de Saint-Merd-les-Oussines ou qui a submergé la section de la Vergne près de Barsanges (2). Mais, face à cette forêt aux formes régulières, le bouleau, le genévriers et le pin sylvestre constituent des peuplements spontanés très clairsemés: ce sont des arbres de petite taille, qui essaient de coloniser les fonds gorgés d'eau. Enfin, sur de petites surfaces, s'étendent les hêtraies et parfois des chênaies aux arbres gélifs et, de ce fait, sans valeur marchande. C'est dans ce secteur, la Montagne limousine, qu'ont eu lieu les premiers essais de plantations en 1913 à Gentioux, mais ils se soldèrent par des échecs. Sur cette Montagne, qui correspond à peu près à la région forestière Haut-Plateau de Millevaches, il y a plus de résineux que de feuillus (35.500 ha contre 23.200), les premiers occupant 61,19% des bois.

Sur les plateaux du Sud-Est et de la Xaintrie, où les superficies boisées n'étaient pas négligeables en 1830, la forêt feuillue est encore importante (72.600 ha soit 64,87% des bois); mais ce sont des taillis qui s'accrochent sur les versants abrupts des vallées de la Dordogne et de ses affluents. Là, sur les replats, la forêt est envahissante et les résineux se sont multipliés très tôt chez de grands propriétaires fonciers (comte d'Ussel ou baron de Bélinay).

La "région montagneuse du Limousin" de Guéret au Nord à Aubusson et Felletin au Sud comprend également les Monts d'Ambazac; ce secteur est le domaine naturel du chêne-rouvre, du hêtre à l'état pur ou en mélange, du bouleau en altitude et du châtaignier au-dessous de 600 mètres. Mais, cette forêt, ne constitue pas en général des massifs boisés réguliers; la plupart du temps ce sont de multiples parcelles boisées au milieu des prés ou des labours, ou des tentacules lancées à partir d'un bois et qui s'infiltrent dans le bocage, festonnées de genêts, de fougères et d'ajoncs tout autour. Toutefois, comme dans tous les secteurs du Limousin, les résineux se multiplient au point de couvrir près de 30% de la superficie boisée: le Douglas, l'épicéa, le sapin de Vancouver, y donnent d'excellents résultats.

---

1 - O.Balabanian: Caractères de la propriété forestière dans le Limousin. Travaux et Mémoires. Publications de l'U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines de Limoges. Février 1973 - pages 59 à 125.

2 - Cette forêt est un cas particulier dans la Montagne: elle a été, en partie, plantée dès 1.910.

Défrichements aux dépens des bruyères et progrès des "résineux" dans la Montagne limousine (près du hameau de Végeolles).

Aprés la destruction du bocage à Saint-Pierre de-Fursac.

LE NOUVEAU PAYSAGE RURAL DU LIMOUSIN- I

219 Bi

Tous les autres secteurs du Limousin sont encore peu touchés par la vague des plantations de résineux, néanmoins, même dans la châtaigneraie limousine, entre Limoges et Tulle, les châtaigniers, qui vivent souvent en mélange hétérogène, notamment avec le chêne pédonculé et le chêne rouvre et parfois même avec le pin sylvestre, doivent céder la place aux résineux plantés. Il s'agit là d'une conversion de la forêt feuillue. Les exemples sont aussi de plus en plus nombreux sur les plateaux, de Basse-Marche ou du Haut-Limousin: citons la forêt du Deffent à Bussière-Poitevine (215 ha de feuillus remplacés par des résineux en 1969), la forêt de chênes de Mondon à Nailhac-sur-Benaize (145 ha), la forêt des Farachas à Saint-Hilaire-les-Places (61 ha de châtaigniers) etc... Ces "conversions" se font de plusieurs manières: on peut supprimer totalement la forêt feuillue; dans ce cas on utilise fréquemment le bulldozer et on range en andains les arbres arrachés tous les 20 ou 30 mètres. Le sylviculteur peut laisser subsister des bandes étroites plantées de feuillus qui constituent des abris pour les résineux; au bout de quelques années il faut supprimer ces feuillus qui priveraient de lumière les jeunes arbres. Aussi est-on tenté d'utiliser les défoliants qui tuent la végétation sauf les résineux; des protestations violentes se sont élevées en 1975 contre cette méthode de travail, les champs des agriculteurs, voisins des massifs forestiers ainsi traités à partir d'un hélicoptère, ayant subi de sérieux dégâts; de plus, les écologistes se sont émus devant la disparition, sur de grandes surfaces, de la flore locale et sans doute de la faune. La forêt limousine tend donc, à devenir peu à peu une forêt de résineux, mais, les essences feuillues sont encore largement majoritaires. Malheureusement, sur le plan de la richesse, elles sont sans grand intérêt actuellement. En effet, les futaies sont rares et leurs arbres ont peu de valeur; les chênes ont gelé au cours du mois de février 1956. Mais, et c'est encore plus grave, la plupart des bois de feuillus ont été organisés pour l'autoconsommation: bois de chauffage, de charpente, bois à piquets, ou pour l'artisanat: les feuillards; or, les débouchés sont de moins en moins ouverts aujourd'hui. C'est notamment le cas des taillis de châtaigniers que les "feuillardiers" coupaient tous les 7 ou 8 ans pour obtenir 5.000 perches environ par hectare; dans chaque perche, le feuillardier découpait 2 ou 3 longueurs de feuillard fendu en 2 ou 4. Au début du XIX° siècle, il y avait 2.500 feuillardiers de Saint-Mathieu et Rochechouart à Uzerche et les gares expédiaient de grandes quantités de feuillards:

Source S.N.C.F.	1890	1900	1905
Gare de Saint-Yrieix	5.003 T.	4.888	6.356
" Bussière-Galant	4.352	3.698	3.649
" Lafarge	1.392	2.572	2.641
" Châlus	1.903	932	1.251

A partir de 1930, malgré un léger renouveau avec l'apparition vers 1950 d'un nouveau client, Israël, les vignobles français, la Normandie et la Grande-Bretagne (pour leurs pommes) n'achètent plus de feuillards; aujourd'hui, moins de 150 feuillardiers travaillent pour trois exploitants forestiers établis à Bussière-Galant et à Lafarge dans le département de la Haute-Vienne et il est de plus en plus rare de voir leurs cabanes de copeaux dans les taillis de "châtignoles". Ces feuillards servent encore sur la côte atlantique à la fabrication de casiers à homards, de paniers à huîtres... mais la concurrence est grande, les cercles de fer ont remplacé le bois pour les barriques, le bois déroulé est préféré pour les cageots, le carton ou le sac en papier ont un prix de revient moins élevé pour emballer les fruits. Alors, on n'entretient plus ces taillis où peu à peu d'autres essences poussent. Le Limousin dispose donc d'un important stock de bois mais cette forêt n'est pas adaptée à la demande et, en 1974, la France a dû acheter de la pâte à papier et du bois de sciage (5 milliards de Francs); cette forêt n'est-elle pas une sorte de désert vert? Et pourtant, les 380.000 ha de feuillus (dont 350.000 ha en taillis!) représentent un volume sur pied de 30.670.000 m3 (80 m3 par ha) et leur accroissement annuel est de 1.198.000 m3 (3,15 m3 par ha); la trop grande importance de ce stock est due à l'âge de ces taillis vieillis. Au contraire, le volume sur pied constitué par les résineux ne représente que 8.560.000 m3 (76 m3/ha) et l'accroissement n'est que de 453.000 m3 (4 m3 par ha) ce qui montre la jeunesse de cette forêt. Or, on voit mal comment dans un avenir proche la situation pourrait s'améliorer; en effet, les quantités de feuillus coupés et enlevés de la forêt stagnent: 799.000 m3 en 1964, 817.000 m3 en 1973 et, sachant que l'accroissement annuel est de 1.198.000 m3, le stock s'accroît donc de la différence entre cet accroissement et les quantités annuelles enlevées. Les taillis vieillissent, la décrépitude s'en empare, ils dépérissent... mais leur superficie continue à s'accroître tandis que leur qualité décline: on a un exemple de l'abandon, de la déprise à cause de l'inadaptation de la production.

Les taillis de feuillus ne sont pas le seul type de forêt mal entretenue en Limousin. De nombreuses futaies résineuses ne sont pas entretenues, elles ne subissent aucune éclaircie et les arbres ont une allure filiforme.

Mais le Limousin est une "zone de priorité absolue" au programme du reboisement national parce qu'il correspond à trois critères: la productivité économique de la forêt y est élevée, le rendement financier est satisfaisant et les conditions techniques de succès y sont réunies (boisements constitués de résineux à haute productivité sur terrains de moyenne montagne, à pluviosité suffisante, sur sol non calcaire). Le Limousin est ainsi l'objet de la sollicitude de plusieurs organismes dans le domaine forestier.

La Société pour la mise en valeur de l'Auvergne et du

Limousin (SO.MI.V.A.L.) société d'économie mixte, a été créée en 1964 mais elle s'est intéressé tout d'abord à la Corrèze et ce n'est que depuis 1970 que son action s'étend à toute la région. L'article 2 de ses statuts résume son programme: "la Société doit concourir, dans l'intérêt des habitants et des collectivités, à l'aménagement et à la mise en valeur, agricole, forestière et touristique des départements composant les circonscriptions administratives régionales de l'Auvergne et du Limousin". La SO.MI.V.A.L. intervient de quatre manières pour moderniser la forêt limousine, l'enrichir et en favoriser l'exploitation. Elle achète les terres "à vocation forestière", elle les boise, puis elle vend les jeunes plantations à des investisseurs généralement étrangers à la région; elle reconvertit ainsi des sols abandonnés aux friches depuis le départ des propriétaires et elle évite la multiplication de petits boisements effectués sans tenir compte des besoins des agriculteurs voisins en procédant à de véritables "zonages". Elle cherche à résoudre les problèmes posés par les taillis inexploités, notamment sur les plateaux marchois et limousins. Elle en recherche les propriétaires, tâche malaisée parce que les taillis sont abandonnés et que les propriétaires connaissent mal les limites de leurs biens et les noms de leurs voisins; elle crée ensuite un groupement forestier où chaque propriétaire a des parts au prorata de la taille de ses biens, puis, la SO.MI.V.A.L. remplace les taillis par une futaie résineuse. Ainsi, 39 groupements occupant 3.000 ha ont vu le jour, ils ne réunissent que des particuliers; 6 groupements de petits propriétaires et de biens sectionnaux couvrant 1.000 ha ont également été créés. Elle a aussi permis la création de 17 groupements qui doivent leur existence à l'action conjuguée de la SO.MI.V.A.L. et de la S.A.F.E.R.; ils possèdent 1.500 ha de forêt. Le point de départ est l'achat, par la S.A.F.E.R. Marche-Limousin d'une propriété agro-pastorale (1); un "zonage" est alors réalisé, il délimite la "zone forestière" qui doit être plantée et la "zone agricole". On procède ensuite à des échanges avec les cultivateurs voisins qui cherchent à agrandir leur S.A.U.; la S.A.F.E.R. obtient ainsi une superficie assez vaste pour créer un massif forestier, superficie qu'elle confie alors à la SO.MI.V.A.L. qui boise; celle-ci agit, dans ce domaine, en tant qu'entrepreneur: pour ce faire elle dispose de quatre équipes de dix ouvriers, étrangers pour la plupart. Deux ou trois ans après la plantation, le tènement forestier est vendu mais on peut aussi créer un groupement forestier regroupant la S.A.F.E.R, la SO.MI.V.A.L. et de petits propriétaires voisins. Pour réaliser la phase de restructuration forestière, les deux organismes disposent depuis l'été 1975 d'un groupement d'intérêt économique, le

---

1 - G.Dorel: Auvergne-Limousin région en difficulté. Géographie économique. Bréal 1973. 128 pages. L'auteur cite page 121 un exemple de l'action conjuguée de la SO.MI. V.A.L. et de la S.A.F.E.R. Marche-Limousin dans la commune d'Affieux en Corrèze où on a procédé à des acquisitions, à des échanges et à des regroupements de parcelles avant de constituer un massif forestier de 110 ha et d'augmenter de 20% la taille de 6 exploitations.

G.E.R.F.E.L. (1). Enfin, la SO.MI.V.A.L. peut intervenir, à la demande de particuliers, pour des travaux de boisement ou pour mettre au point des plans de gestion de la forêt.

Grâce à ces divers modes d'intervention, la SO.MI. V.A.L. boise, chaque année 1.000 ha (le cinquième du reboisement en Limousin); elle a permis la création de 64 groupements forestiers dont 31 dans le département de la Corrèze.

Cette action en faveur d'une forêt adaptée aux besoins actuels de l'économie est également menée par le Centre de la Propriété forestière du Limousin créé par la loi du 6 Août 1643. Ce centre, dont le Conseil d'administration est constitué pour les 2/3 par des propriétaires forestiers élus par les possesseurs de plus de 4 ha de bois d'un seul tenant, a pour tâche "de définir des orientations de production pour la forêt"(2) et "d'inciter les propriétaires forestiers à pratiquer une sylviculture améliorée", notamment en créant des groupements forestiers et en établissant des plans de gestion.

Finalement, la forêt grandit sans cesse en Limousin (3), mais, elle est encore, pour 70% de sa surface, une forêt sans intérêt sur le plan économique, une forêt de moins en moins utilisée, une "forêt-friche". D'autre part, la forêt résineuse est encore trop jeune pour fournir de grandes quantités de bois et son extension est contestée par les écologistes et par les agriculteurs qui ont obtenu, dans les départements de la Creuse et de la Corrèze une législation pour se protéger contre les reboisements qui, par l'ombre projetée et à cause de leurs racines, gênent leurs travaux; ainsi peuvent-ils réclamer un "zonage" de leur commune qui définit les secteurs dans lequelles les plantations peuvent être interdites ou règlementées, ceux à "vocation forestière" où les propriétaires peuvent planter librement, et ceux à "vocation agricole" où les reboisements sont interdits ou limités (arrêt de la plantation à quinze mètres de la parcelle voisine dans le cas d'une prairie, à dix mètres dans le cas d'un labour...).Mais que faire contre le reboisement spontané consécutif à l'abandon d'une ou de plusieurs parcelles?

---

1 - Groupement d'étude et d'équipement rural et forestier en Limousin.

2 - Préface de "Orientations régionales de la production forestière". Ouvrage cité.

3 - En 1830 et jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, le Limousin était un pays d'arbres sans forêt sauf dans quelques secteurs bien précis.

Les agriculteurs et les écologistes se plaignent aussi de la prolifération des étangs.

- Les étangs et les plans d'eau.

L'étang fait aujourd'hui partie du paysage rural limousin, qu'il ait quelques mètres carrés ou qu'il passe au lac en recouvrant plusieurs dizaines d'hectares; mais, le Limousin, s'il a toujours été un pays de sources et de ruisseaux, n'a pas toujours été un pays constellé de plans d'eau destinés aux pêcheurs aux touristes ou à la production d'électricité, bien que, cette région ait toujours eu des étangs et des "pêcheries".

Selon la statistique agricole, de I939 à I973, la superficie des étangs a augmenté de 55%, passant de 3.410 ha à 5.300 ha; mais, il y a une accélération (1) dans la construction des étangs et en dix ans, de I963 à I973, la surface recouverte par les étangs a gagné 1.370 ha. Chaque année, de nouveaux étangs sont créés, en chaîne le long d'un cours d'eau ou isolés et, bien qu'une autorisation soit nécessaire pour tout nouvel étang (2), de nombreuses créations n'ont pas été comptablisées dans les chiffres que nous fournissons:

Augmentation annuelle des superficies en étangs

I964	I965	I966	I967	I968	I969	I970	I971	I972	I973:
+230 ha	+220	+20	+50	+20	+220	+285	+75	+100	+150

1 - Exemple de cette accélération: dans le département de la Haute-Vienne, de I964 à I968, le service de l'Aménagement hydraulique et forestier de la D.D.A. a reçu des déclarations pour 195 étangs recouvrant au total 204 ha (115 de moins de 1 ha, 77 de 1 à 5 ha, 3 de plus de 5 ha), et, de I969 à I973, il a reçu 437 déclarations pour des étangs recouvrant 358 ha (324 de moins de 1 ha, 113 de 1 ha et plus).

2 - Il faut, avant tous travaux, constituer un dossier et soumettre le projet au Génie rural qui procède à une enquête avant que l'autorisation ne soit accordée.

Conversion d'une forêt feuillue en forêt de conifères (Bussiére-Poitevine).

Une "chaîne" d'étangs à Rilhac-Lastours.

Une pommeraie à Champsac.

Cette prolifération des étangs est due à plusieurs causes. L'exode rural et le manque de main-d'oeuvre constituent une cause très importante. En effet, par manque de bras, les fonds ne sont plus drainés et ils sont peu à peu abandonnés par les agriculteurs. Aussi ces fonds sont-ils recherchés par les amateurs de résidences secondaires; en effet, ces terrains sont achetés à bas prix, puis, si la configuration le permet, ils sont ennoyés et empoissonnés; sur les bords de l'étang, on installe pendant quelques années une caravane et finalement on fait construire une maison. De très bons exemples de vallées transformées de cette façon sont fournis, au Sud de Limoges, par les vallées des ruisseaux ou rigoles près de Saint-Hilaire ou au Nord de Limoges, sur le versant méridional des Monts de Blond. Mais ces étangs ne sont pas seulement construits pour le plaisir de leurs seuls propriétaires; ils sont vidés régulièrement au mois de Novembre et le poisson est vendu sur la chaussée. Très souvent, lorsqu'un Limousin quitte son village, il conserve sa maison et crée un étang qu'il retrouvera pendant ses congés payés; la commune de Compreignac, au Nord de Limoges, en fournit plusieurs exemples. Enfin, autour des villes, notamment autour de Limoges, des citadins aisés, fuyant la ville en dehors de leur travail, font construire une maison cossue au bord d'un étang. Finalement la cause essentielle est la véritable "passion" des Limousins pour la pêche.

Cette mode soulève de nombreuses protestations. Les pêcheurs, non propriétaires, reprochent aux étangs de réchauffer l'eau et donc de provoquer la disparition progressive des truites au profit des poissons blancs qu'ils prisent moins; les écologistes reprochent aux étangs de modifier le climat et, il est vrai, que fréquemment, chaque petit étang est coiffé d'une nappe de brouillard... A ces critiques, le Syndicat des propriétaires d'étangs du Limousin répond qu'un "hectare d'eau est plus rentable qu'un hectare de bonne terre"(1).

Mais, le Limousin n'est pas seulement, et de plus en plus, un pays d'étangs, il est aussi une région de plans d'eau beaucoup plus vastes ce que montre la liste suivante, qui n'est pas exhaustive:

---

1 - En Novembre 1975, l'étang communal de Baudy à Saint-Yrieix-la-Perche (5 ha) a fourni trois tommes de poissons (brochets - carpes - tanches - friture); ce plan d'eau n'avait pas été vidé depuis 10 ans.

Plans d'eau de plus de 100 ha			
Corrèze:		Creuse:	
Argentat:	106 ha	Royère-de-Vassivière:	400 ha
Bort-les-Orgues	1280 ha	Vassivière	1000 ha
Viam	183 ha		(400 en Hte-V.)
Marcillac-la-Croizille	230 ha	Haute-Vienne	
Neuvic-d'Ussel	410 ha	St-Martin-Terressus	135 ha
Le Chastang	750 ha	St-Pardoux	330 ha
Treignac	104 ha	(mis en eau en Octobre 1975)	

Ces plans d'eau sont ou bien des retenues E.D.F. (Vassivière, Bort-les-Orgues, Neuvic-d'Ussel), ou bien des création récentes du tourisme (Saint-Pardoux). Ce sont parfois, comme dans le cas des étangs, de véritables chaînes de plans d'eau, les lacs se succédant les uns aux autres sur de courtes distances; c'est le cas de la vallée de la Maulde où l'E.D.F. a créé huit lacs artificiels dont le plus grand, Vassivière, mis en eau en 1951, a submergé 350 ha dans la commune de Beaumont-du-Lac (Haute-Vienne) et, en particulier, le village de Nergout, le village de Saint-Louis, la ferme de Villecros, la majorité des terres des hameaux de Pierrefitte et de Châteaucourt.

La plupart de ces plans d'eau ont été, ou sont aménagés pour l'accueil des touristes (1) et des citadins et on envisage la création de nouveaux lacs; c'est ainsi que la SO.MI.V.A.L. fait actuellement une étude qui pourrait aboutir à la création d'un plan d'eau dans la partie orientale du département de la Creuse, plan d'eau destiné aux touristes, et aux loisirs des habitants de Montluçon et de Guéret.

Pays des Millevaches (des mille sources), le Limousin n'est-il pas aussi devenu le pays des prairies, de la forêt, des étangs et des lacs?

En résumé, depuis la seconde guerre mondiale, les problèmes, dus à l'évolution du paysage rural en Limousin, se posent avec une gravité de plus en plus marquée. L'herbe et les arbres ont vraiment envahi cette contrée; aucun secteur n'a été épargné; or, trop souvent, il y a conflit entre ces deux éléments du paysage. Nous aurons donc à rechercher

1 - Carte n°14. Le tourisme en Limousin.

les causes de cette opposition.

Il est remarquable, aussi, que la forêt et la prairie souffrent du même mal: la déprise; l'une et l'autre, mal entretenues, passent à la friche, deviennent peu à peu improductives sur de vastes superficies. Cet abandon, qui est l'une des conséquences de l'exode de nombreux jeunes et du vieillissement de la population, est également une cause de départ pour ceux qui auraient voulu rester en utilisant ces prés et ces bois; il est aussi une cause d'appauvrissement général de la région, une cause de mort lente.

Tout ceci se traduit dans un paysage rural qui est en pleine mutation, aussi peut-on voir en quelques kilomètres tous les stades de l'évolution. C'est, tout d'abord, le bocage traditionnel, particulièrement bien conservé dans tout le Bas-Berry, au Nord du département de la Creuse, avec ses boqueteaux épars de feuillus, ses haies où domine le noisetier, haies plantées çà et là de chênes, avec ses prairies trop souvent naturelles; mais les plateaux bocagers cèdent bientôt la place aux puys ou "forêts" où les bois de châtaigniers sont progressivement remplacés par les résineux; le bocage peut butter contre des massifs forestiers établis sur des sols pauvres (forêt de Mailhac-sur-Benaize par exemple). Puis, peu à peu, en se rapprochant des hautes terres, le bocage se dégrade; les haies deviennent de plus en plus épaisses parce qu'elles ne sont plus taillées, les champs sont plantés de résineux, les prés sont envahis de feuillus poussant spontanément, les herbages deviennent des étendues de joncs dans les fonds, de fougères et d'ajoncs sur les versants, les labours sont de plus en plus rares. Enfin, on atteint le paysage vers lequel le Limousin semble tendre: une juxtaposition de la forêt et de l'espace agricole aux arbres épars mais sans haie ni murette. Ce paysage, on le rencontre dans la Montagne et dans les communes remembrées des plateaux: sans transition, la surface agricole côtoie la forêt, mais, les reboisements prolifèrant de façon anarchique, l'espace agricole est constellé de boqueteaux et de bois. On a sous les yeux un véritable manteau d'arlequin que seuls peuvent faire disparaître ou bien le reboisement rationnel sur de vastes étendues, reboisement submergeant tout ou presque, comme autour du bourg de Gentioux où la clairère se réduit à l'espace effectivement bâti, ou bien la reprise qui est le fait de quelques exploitants créateurs de grandes exploitations de type capitaliste, ou bien encore un véritable zonage comme dans la section de Senoveix (commune de Gentioux) (1). Toute cette évolution devrait conduire, à terme,

---

1 - D'une étendue de 570 ha la section de Senoveix a réussi son "zonage"; 3 secteurs ont été définis: l'un où le reboisement est subventionné, l'un ou le reboisement est interdit, l'un où les propriétaires agissent librement. La section a été remembrée. La principale exploitation est un G.A.E.C. de 300 ha.

vers une certaine uniformité dans le paysage; en effet, la variété que nous avons décelée dans les paysages traditionnels était dûe à la présence d'éléments nombreux plus ou moins développés (landes, labours, prés, terrains plantés...) et de plusieurs types de structures agraires, aujourd'hui, les mêmes traits se retrouvent partout, sur les plateaux et sur les hautes terres.

Ces transformations sont liées à la déprise et à ses corollaires, le reboisement spontané et les friches, mais, elles sont aussi le signe d'une reprise avec le reboisement contrôlé et les défrichements qui agrandissent la superficie des prairies de qualité. Ces transformations sont donc le fruit de l'évolution de la population en milieu rural et de celle de l'économie; mais, elles sont aussi parfois l'une des causes de l'évolution de l'économie. Le déclin de la population et les transformations du paysage rural interfèrent, rejaillissent l'un sur l'autre; ils agissent également sur la vie agricole et sur la vie non agricole que nous allons étudier successivment, de même qu'ils peuvent être des conséquences de ces vies agricole ou non agricole.

LIVRE 2

LA VIE AGRICOLE

Le très net déclin démographique du Limousin a, plus particulièrement, diminué considérablement le nombre d'agriculteurs dans les communes rurales de cette région; toutefois, la population agricole regroupe encore aujourd'hui, nous l'avons vu, plus de 50% des actifs dans la plupart de ces communes. La vie agricole domine donc largement toutes les autres formes d'activité dans ce milieu rural. Tandis que de nombreux ateliers d'artisans (sabotiers, bourreliers, maréchaux-ferrands etc...) ont dû fermer leurs portes, à cause de l'éxode rural qui a réduit leur clientèle, et à cause des transformations de l'agriculture et des méthodes utilisées, les exploitants agricoles, bien qu'étant de moins en moins nombreux, continuent à mettre en valeur le sol. On peut affirmer, sans grande exagération, que, en dehors de l'agriculture, aucune activité économique notable n'est exercée dans la plupart des communes rurales du Limousin. Il est donc, à notre avis, souhaitable de consacrer un long développement de cette étude à la vie agricole.

Néanmoins, il convient de souligner l'existence d'un petit nombre d'exceptions (1); Boussac-Ville et la commune voisine Saint-Sylvain-Bas-le-Roc en sont un exemple. Alors qu'au début du XX° siècle, Boussac-Ville avait un artisanat au service de l'agriculture locale, peu à peu, grâce à l'action de quelques hommes dynamiques, une véritable industrie y a été créée. Aujourd'hui, cette petite

---

1 - Carte n°5. La population active.

commune (137 ha), possède plusieurs entreprises de renommée nationale, et même internationale (1); près de 1.000 ouvriers et ouvrières fabriquent des meubles de cuisine, du matériel agricole, des hangars métalliques, des fenêtres, et des articles de lingerie, ou produisent diverses constructions métalliques. Boussac-Ville a aujourd'hui I933 habitants et sa population progresse sans cesse; mais, malgré ces progrès, les usines font appel à des habitants des communes voisines et, en particulier, à ceux de Saint-Sylvain-Bas-le-Roc. A cause des besoins en main-d'oeuvre de ce petit centre industriel, la population des écarts de la commune de Saint-Sylvain-Bas-le-Roc a augmenté, alors que, en règle générale, le déclin démographique est plus fort dans les hameaux que dans les chefs-lieux; ainsi, de I954 à I975, quatre villages y ont nettement progressé contrairement à ce qui s'est passé à Clugnat (canton voisin de Châtelus-Malvaleix):

Saint-Sylvain	I954	I975	Clugnat	I954	I975
Les Forêts	11	30	Charmaillat	3	0
Salveur	15	55	Gane Laugère	7	0
Gauby	112	139	Grand Freineix	5	0
Le Coteau	14	30	Sagne au Dieu	2	0

Les ouvriers font construire des maisons dans les hameaux proches de leur lieu de travail et ces hameaux accueillent ainsi une population non agricole qui devient majoritaire.

En dehors de quelques cas particuliers, la population agricole est largement majoritaire, elle est aussi âgée, ce qui permet d'envisager sa forte diminution dans un avenir proche et ce qui pose de graves problèmes puisqu'un agriculteur âgé manque, en général de dynamisme, et qu'il est peu enclin aux innovations. De plus, comme il a besoin des produits de sa ferme pour vivre, il continue à l'exploiter, de moins en moins bien au fur et à mesure que ses forces diminuent, ce qui limite les possibilités d'agrandissement des exploitations voisines et favorise les progrès de la déprise. Toutefois, depuis une dizaine d'années surtout, de jeunes agriculteurs, d'origine limousine ou "Migrants", mieux formés que les cultivateurs plus

1 - En I975, des constructions métalliques ont été édifiées au Moyen-Orient par un industriel de Boussac.

Agés, sont responsables des transformations actuelles de la vie agricole dans de nombreux secteurs.

Avant d'étudier les productions de cette agriculture, il nous semble indispensable de connaître les caractères de la propriété foncière puisque, en règle générale, l'agriculture utilise nécessairement une certaine surface de terrains et qu'elle présente des aspects variés selon que l'agriculteur est, ou n'est pas, propriétaire. Mais, comme le Limousin a subi un important dépeuplement, il est possible que la structure foncière ait évolué, c'est pourquoi, dans un premier temps, nous rappellerons les types de propriété qui existaient au début du XIXe siècle au moment de la confection du premier cadastre.

Première Partie

La propriété en Limousin et le faire-valoir.

La propriété et le faire-valoir ont beaucoup évolué depuis le XIXe siècle; le paysan limousin a, peu à peu, acquis la terre qu'il cultivait, mais, aujourd'hui, sa propriété est menacée.

CHAPITRE I

LA PROPRIETE AU DEBUT DU XIX° SIECLE

Dès le début du XIX° siècle, la propriété privée l'emportait; en effet, les biens collectifs, communaux et surtout sectionnaux, ne couvraient que 165.653 ha, alors que la superficie appropriée individuelle détenait 1.482.390 ha.

A.Corbin (1) a distingué huit types de propriété en Limousin que nous rappelons brièvement. Trois d'entre eux concernent la Montagne limousine; à Peyrat-le-Château, dominaient les biens collectifs et la grande propriété, à La Courtine, les biens collectifs avaient une très grande extension mais la grande propriété n'existait pas, enfin, à Tarnac, la grande proprieté l'emportait sans que les biens collectifs aient été considérables. Pour l'auteur, c'est le type Peyrat-le-Château qui est le plus fréquent dans la Montagne, et donc "une masse de petits et de moyens propriétaires, disposant d'immenses territoires collectifs, se trouve confrontée à quelques grands propriétaires dont les biens couvrent 40% du territoire approprié". Ces personnages appartiennent presque tous à la noblesse; la place de la bourgeoisie urbaine est extrêmement faible.

---

1 - A.Corbin: Archaïsme et modernité en Limousin. Ouvrage cité - pages 245 à 260.

Sans chercher à remettre en cause l'excellent travail d'A.Corbin, nous ferons cependant ces quelques remarques. Il est bien difficile de se limiter à l'échelle de la commune pour l'étude de la propriété dans la Montagne au début du XIX° siècle; en effet, d'une section à l'autre, la situation change rapidement. C'est ainsi qu'on peut opposer, dans la commune de Saint-Merd-les-Oussines, les sections de Lissac et des Maisons; alors que, dans la section de Lissac, les biens sectionnaux couvraient 320 ha, il n'y en avait pas aux Maisons.(1) Dans ce dernier cas, les terrains de parcours, bruyères et pacages, étaient appropriés et on trouvait à côté d'un grand domaine, celui d'un notaire résidant à Millevaches, cinq propriétés moyennes et des biens minuscules. A Lissac, à côté des vastes terrains collectifs, il y avait aussi, comme dans le type Peyrat-le-Château, une grande propriété, qui appartenait à un habitant d'une commune voisine, Barsanges. On voit donc, qu'à l'époque de la confection du premier cadastre, les types de propriété étaient très variés dans la Montagne limousine et qu'il est bien difficile de classer ces types au niveau des communes; c'est au niveau des sections qu'il faudrait travailler, c'est-à-dire au niveau du cadre de vie de l'époque.

Il n'en reste pas moins vrai que si les domaines d'au moins 50 ha tenaient toujours une grande place dans la Montagne limousine, les propriétés petites et moyennes n'étaient pas négligeables; ce double aspect résulte d'une part du grand nombre de biens de moins de 30 ha, d'autre part de la superficie occupée par les grandes propriétés. Un exemple nous est fourni par les communes montagneuses du canton d'Eymoutiers:

(Voir tableau page suivante).

Le grand nombre des biens de moins de 30 ha, dans un milieu assez peu favorable à l'agriculture, explique, pour A.Corbin, la présence des courants migratoires à partir de la Montagne; ces courants étaient, selon lui, d'autant plus vigoureux que la grande propriété était moins développée et qu'elle ne pouvait donc pas, dans ce cas, fournir des emplois aux paysans petits propriétaires.

Sur les plateaux marchois et limousins, A.Corbin

---

1 - Carte n°31: La propriété à Lissac en 1825
Carte n°47: La propriété aux Maisons en 1825.

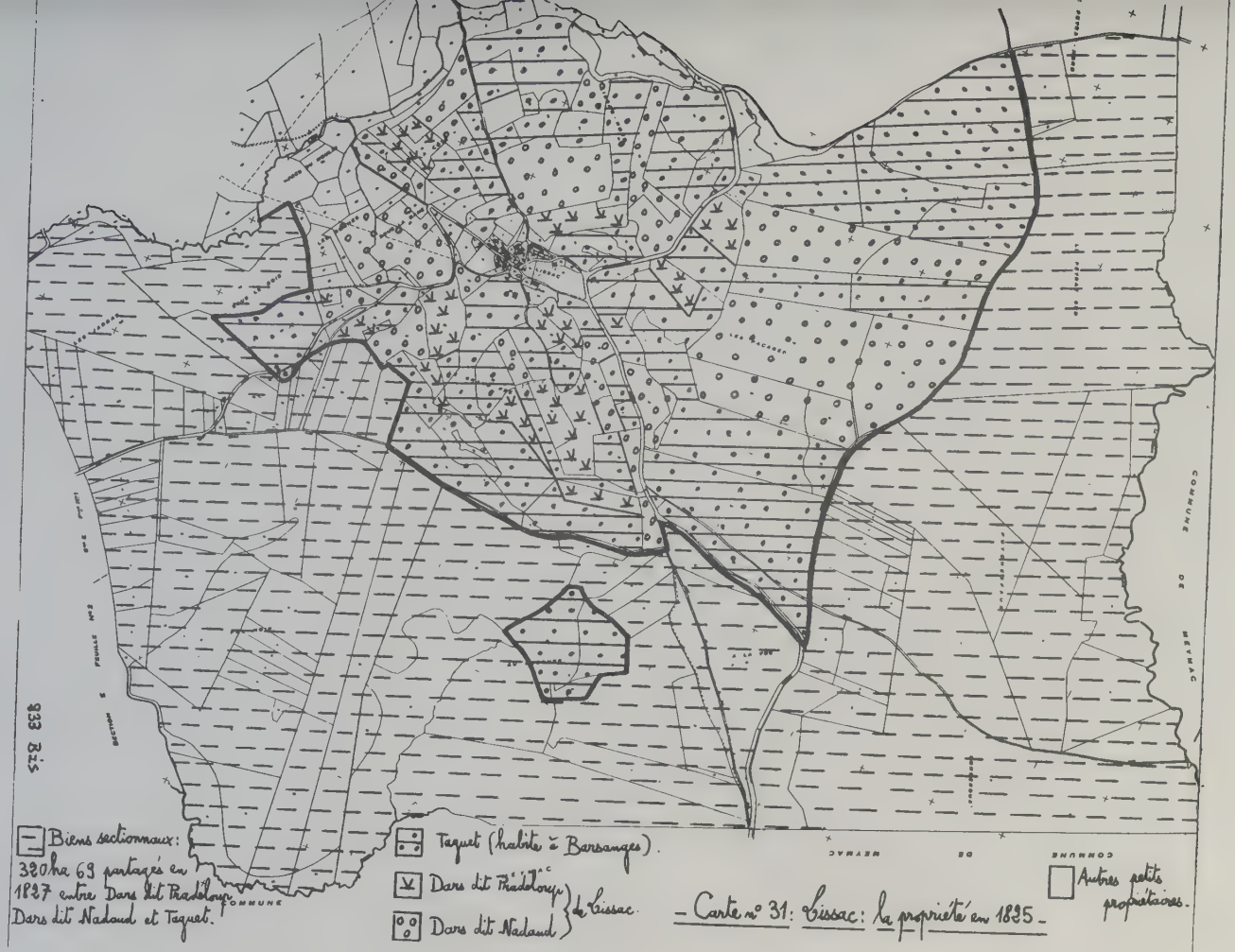

– Carte n° 31: Cissac: la propriété en 1895 –

- Carte n° 47 : Les Maisons : la propriété en 1.885 -

	Moins de 5 ha	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 40,99	50 et Plus	
Nombre	21,03 %	10,75 %	23,15 %	16,12 %	9,10 %	4,55 %	15,30 %	100 %
Superficie	1,69 %	2,61	11,24	12,44	10,03	6,31	55,68	100 %

distingue quatre types (1). Dans la commune d'Azat-le-Riz (canton du Dorat), la grande propriété était majoritaire; à Saint-Martin-la-Méanne (canton de La Roche-Canillac), triomphaient les biens petits et moyens; à Lagraulière (canton de Seilhac) un équilibre s'était instauré entre les grands domaines, la moyenne et la petite propriété; à Saint-Michel-de-Veisse (canton de Saint-Sulpice-les-Champs), la très petite propriété l'emportait nettement. Pour cet auteur, des structures analogues à celles de Saint-Michel-de-Veisse dominaient les plateaux méridionaux de la Marche tandis que les plateaux de la Marche septentrionale étaient du type Lagraulière pour la partie occidentale, du type Azat-le-Riz pour la partie orientale (cantons de Boussac et de Chambon-sur-Voueize). Sur les plateaux de la Vienne moyenne, des structures analogues à celles d'Azat-le-Riz apparaissaient autour de Limoges tandis qu'en s'éloignant de la ville les structures du type Lagraulière l'emportaient; sur les plateaux du Sud-Ouest, la situation était plus complexe et des zones de grande propriété (canton de Châlus) s'opposaient à des secteurs de moyenne et petite propriété paysanne (canton de Saint-Mathieu). La Basse-Marche était-elle même divisée en deux parties: à l'Ouest, les grands domaines étaient nombreux, à l'Est, la répartition était plus équilibrée. Enfin, sur les plateaux du Sud-Est, des structures analogues à celles de Saint-Martin-la-Méanne étaient majoritaires. Ainsi, sur les plateaux, s'opposaient schématiquement les secteurs où la grande propriété accaparait la majeure partie du sol et ceux où la petite ou moyenne jouait un grand rôle.

Enfin, dans le Bassin de Brive, petite, moyenne et grande propriétés se partageaient le sol à égalité mais 80% des possèdants détenaient moins de 5 ha; la viticulture permettait de vivre tout en n'ayant qu'un petit bien.

A.Corbin conclut ainsi: "Juxtaposition de républiques paysannes au sein desquelles la différenciation sociale est plus ou moins avancée et de petites régions dominées par une oligarchie de canton dont la fortune n'atteint que très rarement une ampleur considérable: telle apparaît la carte de la répartition foncière en Limousin au moment de la confection du cadastre".

---

1 - Pour effectuer son enquête sur la propriété A.Corbin a dépouillé les matrices cadastrales "de 168 communes réparties dans 24 cantons situés dans les différentes régions naturelles du Limousin". L'enquête porte sur 22,7% du territoire imposable total du Limousin.

CHAPITRE II

LA PROPRIETE FONCIERE ACTUELLE

Que sont devenus les caractères de la propriété foncière en Limousin, énoncés par A.Corbin, à la suite de l'exode rural et des transformations des paysages? C'est pour répondre à cette question que nous allons étudier la propriété foncière actuelle. Pour ce faire, nous avons effectué un sondage qui porte sur 27 cantons en utilisant la méthode suivante: (1)

1 - Méthode utilisée.

Nous avons consulté les matrices cadastrales dans les bureaux du cadastre à Limoges, Guéret, Aubusson, Tulle et Brive pour utiliser tous les comptes correspondant aux propriétés égales ou supérieures à l'hectare.

---

1 - A l'intérieur de certains cantons, nous avons préféré ne pas étudier la propriété dans les communes urbaines car notre recherche ne porte que sur le monde rural; c'est pourquoi, les résultats obtenus, par exemple, dans les cantons de Bellac, Eymoutiers, Ussel ou Aubusson ne tiennent pas compte des documents cadastraux de ces petites villes. Par contre, on peut voir le rôle joué par ces petites villes sur la propriété foncière des communes rurales voisines.

Dans un premier temps, nous avons dénombré les propriétaires par commune. Malheureusement ce premier travail n'est pas parfait. En effet, d'une part, les propriétés restent longtemps indivises après la mort du propriétaire, d'autre part, les transcriptions des enregistrements des ventes sont faites très lentement. De plus, il a été parfois difficile de regrouper des propriétés qui sur la matrice cadastrale, paraissaient appartenir à des personnes différentes et qui, en réalité, étaient détenues par un seul propriétaire; cependant grâce aux renseignements fournis par les maires et les secrétaires de mairie, nous avons souvent pu effectuer ces regroupements et réunir, par exemple, les propriétés appartenant à une même personne, à deux époux, aux parents et aux enfants en bas âge.

La méthode du sondage présente, néanmoins, un certain nombre d'inconvénients; il ne nous a pas été possible, comme le souhaitait Henri Elhaï (1) de regrouper les biens appartenant à un même propriétaire et situés dans des communes différentes, puisque tous les cantons n'ont pas été analysés. C'est pourquoi le nombre des propriétaires que nous avons recensés est certainement supérieur à la réalité, encore que, l'erreur ne doive pas être énorme: ainsi, en ce qui concerne les propriétés de 50 ha et plus par exemple, nous n'avons rencontré que cinq propriétaires ayant chacun deux domaines dans les cantons de Bonnat, Saint-Sulpice-les-Feuilles et Eymoutiers (2). Enfin, le nombre des propriétaires nous paraît beaucoup moins important à connaître de façon précise que les superficies possédées par les diverses catégories de propriétaires.

Nous avons également relevé, au niveau communal, la taille de toutes les propriétés à partir de 1 ha. Pourquoi ce choix? Nous n'avons pas tenu compte des propriétés inférieures à 1 ha car, le plus souvent, elles ne présentent pas un grand intérêt pour la vie agricole; en effet, elles sont fréquemment proches d'une résidence principale ou secondaire, et ce ne sont que des jardins, des parcs ou des prairies-vergers. Par contre, nous nous sommes intéressé à la micro-propriété égale ou supérieure à 1 ha parce que nous avons remarqué que, très souvent, des cultivateurs qui n'ont pas pu agrandir leurs propriétés dans leurs communes de résidence ont acheté quelques hectares dans la commune voisine. Mais, deux autres raisons ont également guidé notre choix; nous nous sommes aperçu que, arrivés à l'âge de la retraite, d'anciens agriculteurs, ouvriers ou artisans, cultivaient de petites propriétés de

---

1 - H.Elhaï: Recherches sur la propriété foncière des citadins en Haute-Normandie. Thèse complémentaire. Paris 1963. 219 pages dactylographiées.

2 - Exemple du canton de Bonnat (Creuse): un entrepreneur de travaux publics résidant à Paris possède 190 ha dans la commune de Bonnat et 124 ha dans celle de Champsanglard; nous l'avons compté 2 fois.

moins de 5 ha cherchant à la fois une occupation et un complément de ressources. Enfin, nous avons compté un grand nombre de citadins parmi les petits propriétaires et nous avons pensé que cette propriété citadine pouvait jouer un rôle sur la vie agricole, ne serait-ce que par le blocage du marché foncier qu'elle provoque ou en rendant impossible l'extension d'une propriété agricole voisine.

Les matrices cadastrales nous ont également fourni l'adresse des propriétaires; là encore, grâce aux maires, nous avons pu corriger certaines erreurs dues, notamment, au fait que des retraités vivant aujourd'hui dans la commune sont répertoriés comme résidant à Paris ou dans une autre ville, comme c'était le cas au moment de l'acquisition de leurs biens. Nous avons, ainsi, pu déterminer l'origine géographique des propriétaires fonciers en Limousin de façon assez exacte.

Mais la richesse des documents cadastraux est telle que nous avons pu utiliser bien d'autres renseignements. C'est, par exemple, le nombre de parcelles cadastrales que contient chaque propriété et la taille de ces parcelles; nous avons ainsi une idée du morcellement de "foncier". C'est aussi l'occupation du sol au niveau de chaque parcelle puisque, sur la matrice cadastrale, à chaque parcelle correspond un numéro permettant de la retrouver sur le plan cadastral, une superficie et la "nature de culture"; on peut ainsi, pour chaque catégorie de propriété (grande ou petite), pour chaque type de propriétaire (résident ou citadin) connaître l'importance relative des labours, des prés, des bois ou des landes et se rendre compte que la propriété joue un rôle sur l'occupation du sol (1). Enfin, n'oublions pas que les documents cadastraux ont pour but de permettre de percevoir l'impôt foncier, aussi nous renseignent-ils sur le montant de l'impôt mais aussi sur la présence d'exemptions d'impôts.

Toutefois, nous n'avons pas pu nous contenter des documents cadastraux parce qu'ils indiquent très rarement la profession des propriétaires; nous nous sommes adressé aux maires, aux secrétaires de mairie, aux gardes-champêtres... pour obtenir ce renseignement. Malheureusement, tous les propriétaires ne sont pas connus et pour environ un quart d'entre-eux nous ignorons leur profession (2).

---

1 - Malheureusement, les propriétaires ne signalent pas toujours les changements de nature de culture; ainsi, pour ne pas être imposés plus lourdement, certains d'entre-eux "oublient" de faire connaître le boisement d'une lande, par exemple. Il faut donc utiliser avec précaution ces documents cadastraux et procéder à des contrôles sur le terrain.

2 - Il s'agit ici d'une moyenne car, dans de très nombreux cas nous avons obtenu des renseignements très complets mais, malheureusement, nos recherches, mal comprises, n'ont pas, dans quelques cas, reçu un accueil favorable.

Néanmoins, nous pensons être arrivé à une estimation très honorable de l'importance des diverses catégories socio-professionnelles parmi les propriétaires fonciers.

Enfin, notre étude porte théoriquement sur les trois départements de la région de programme mais, vouloir étudier toutes les communes de cet ensemble ne pouvait être qu'une tâche de longue haleine, c'est pourquoi nous avons préféré utiliser les matrices cadastrales des communes de 27 cantons choisis en tenant compte de la présence de régions naturelles; notre choix s'est porté sur les cantons suivants:

- Gentioux - Sornac: entièrement situés sur la Montagne limousine,
- Royères-de-Vassivière - Eymoutiers - Ussel: au contact de la Montagne et des plateaux périphériques,
- sur les plateaux marchois: nous avons choisi le canton d'Aubusson situé dans une zone de collines (1) au pied de la Montagne, le canton d'Ahun (2), en partie sur le dos des hautes terres qui s'allongent de la Montagne à la région de Guéret, le canton de Bonnat et le canton de Dun-le-Palestel situés dans un secteur au relief plus calme, au Nord du département de la Creuse
- dans la Basse-Marche, nous avons étudié les cantons de Saint-Sulpice-les-Feuilles, Châteauponsac et Magnac-Laval où l'activité des agriculteurs se partage entre les cultures et l'élevage des bovins de race limousine, et les cantons de Bellac et Mézières-sur-Issoire dans le domaine de l'élevage du mouton de plein air.
- sur les plateaux du Haut-Limousin, notre choix s'est porté sur le canton d'Aixe-sur-Vienne, proche de Limoges, où, à cause de cette proximité la propriété citadine pouvait jouer un grand rôle. Nous avons également retenu les cantons de Rochechouart, Saint-Mathieu, Saint-Yrieix-la-Perche, Oradour-sur-Vayres, Châlus, Saint-Laurent-sur-Gorre, Nexon, Saint-Germain-les-Belles, Pierre-Buffière et Nantiat,
- sur les plateaux du Sud-Est, nous avons étudié le canton de Lapleau
- enfin, dans le Bassin de Brive, nous avons retenu le canton de Meyssac.

Malgré les critiques qu'on peut adresser aux matrices cadastrales, ces dernières constituent le document essentiel pour mener à bien l'étude de la structure foncière; leur utilisation comporte cependant des limites qui obligent à effectuer des corrections. C'est pourquoi les cartes

---

1 - Il s'agit de la région agricole Haute-Marche.

2 - Ce canton est considéré comme le canton-type de la Marche par les services agricoles creusois.

de l'occupation du sol que nous avons dessinées ne tiennent pas compte des données des matrices cadastrales, elles sont toujours le résultat d'une enquête réalisée sur le terrain. Grâce aux documents cadastraux et aux renseignements fournis par les maires, nous avons pu comptabiliser, après regroupement à l'intérieur des communes, 36.464 propriétaires, et donc, 36.464 propriétés individuelles recouvrant 475.914,51 ha (1).

2 - La taille des propriétés en Limousin: un patrimoine foncier très morcelé.

Nous avons distingué sept catégories de propriétés en tenant compte de leur taille.

1 ha à 4,99	5 à 9,99	10 à 19,99	20 à 29,99	30 à 39,99	40 à 49,99	50 ha et plus

A l'échelle communale, nous avons calculé le nombre et la superficie des propriétés de chaque groupe, puis, ces calculs ont été faits au niveau de chaque canton et, enfin, au niveau des vingt-sept cantons.

a) - Les caractères généraux.

Lorsqu'on considère ces 27 cantons, on est frappé, tout d'abord, par l'importance de la propriété privée individuelle; les biens collectifs, ceux des Sociétés, des Sections et des Communes, sont peu développés; ainsi, les divers types de sociétés civiles possèdent seulement 11.599,54 ha dans les 27 cantons étudiés. Au niveau régional, les propriétés de l'Etat ne couvrent que 0,46% du territoire, celles des départements, 0,09%; les biens communaux détiennent 0,60% du sol et les biens sectionnaux 2,18%.

Un second trait est également très net: les petits biens sont très nombreux; en effet, 44% environ des propriétés ont moins de 5 ha et 63% ont moins de 10 ha. De même, si l'on regroupe toutes les propriétés de 1 à 19,99 ha, on réunit 82% des domaines privés. En Limousin, la propriété la plus fréquente a donc un faible superficie, il sera intéressant de savoir à qui appartiennent ces nom-

---

1 - Dans une précédente étude nous n'avions étudié que 12 cantons mais les résultats obtenus étaient en tous points semblables à ceux que nous décrivons ici.
Bouet Guy: La propriété foncière sur les plateaux marchois et limousins. Travaux et Mémoires, Publications de l'U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines de Limoges. Février 1973. pages 10 à 53.

breux petits domaines. Toutefois, ces petits biens de moins de 20 ha n'occupent que 39,5% de la surface aux mains de particuliers; en face de cela, les grandes propriétés, égales ou supérieures à 50 ha, ne représentent que 4,1% du total, mais elles couvrent 28,5% de la superficie, ce que montre l'histogramme de la structure foncière.

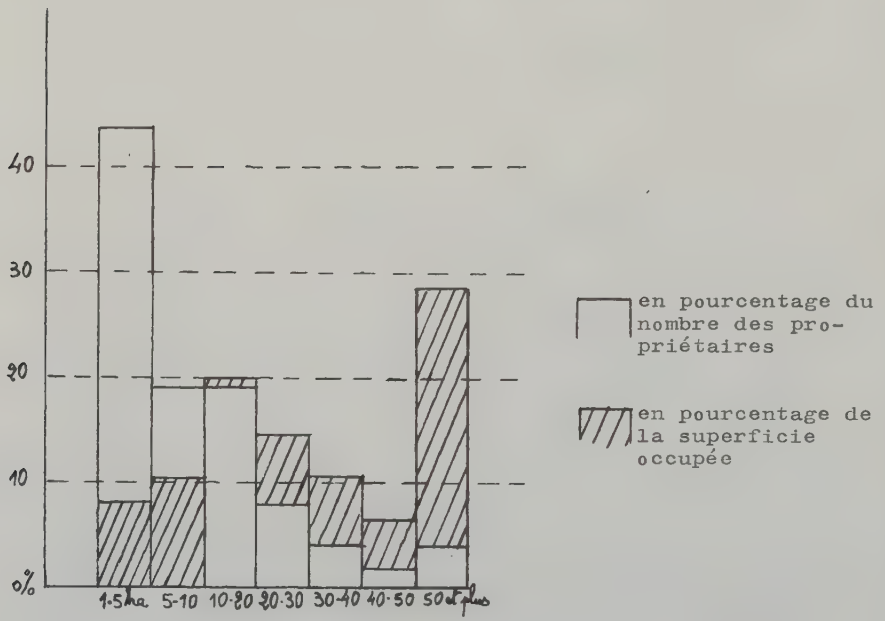

- Fig n°9: La structure foncière.

Cet histogramme met en lumière trois caractères essentiels: la propriété est morcelée comme l'indique l'importance de la micro-propriété inférieure à 5 ha, mais aussi des domaines de moins de 20 ha; en outre, peu nombreux, les grands domaines n'en occupent pas moins une superficie appréciable; enfin, un cinquième des biens couvrent de 10 à 20 ha, soit au total 20% du sol, tandis que les propriétés de 10 à 39,99 ha occupent 45,2% du territoire.

Ces considérations générales ne doivent cependant pas nous faire oublier la présence d'une grande variété de situations.

b) - Les types régionaux.

Les cantons de Gentioux et de Sornac dans la Montagne limousine, de Royères-de-Vassivière, d'Ussel et d'Eymoutiers, dans la zone de transition entre la Montagne et les plateaux voisins, offrent des caractères originaux, résumés dans le tableau de la page suivante:

Trois traits principaux caractèrisent cet ensemble; la petite propriété de moins de 20 ha est fréquente puisqu'elle représente 78% des propriétés privées à Eymoutiers, 73 à Sornac, 70 à Ussel, 78 à Royères, 68 à Gentioux, mais, la micro-propriété inférieure à 5 ha n'atteint jamais 40% du total des biens privés. De même, cette micro-propriété n'occupe que de faibles surfaces: 6,6% des superficies détenues par des particuliers à Royères, 4,2% à Gentioux. Le rôle des domaines de plus de 50 ha est grand, moins, il est vrai, par leur nombre (4,8% des propriétés privées dans le canton d'Eymoutiers et au maximum 9% dans le canton de Gentioux) que par la superficie qu'ils occupent (20,2% de la superficie totale dans le canton d'Eymoutiers, 39% dans le canton de Gentioux). Enfin, la propriété de 10 à 20 ha, tant sur le plan du nombre que sur celui de la superficie, atteint des pourcentages proches de ceux du modèle régional.

La Montagne oppose donc à la micro-propriété de vastes domaines mais, cette opposition est atténuée par la présence de nombreux biens de 5 à 50 ha.

Par contre, l'opposition entre la micro-propriété et les grands domaines est nettement plus marquée dans la Basse-Marche dans les quatre cantons étudiés, Bellac, Mézières-sur-Issoire, Saint-Sulpice-les-Feuilles et Magnac-Laval.

(Voir tableau page 244).

Ici, les grands propriétaires accaparent au moins 37,3% des terres (canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles) mais en détiennent 54,4% dans le canton de Bellac; or, ils ne sont jamais le dixième des possèdants, c'est dire la taille moyenne de la grande propriété dans la Basse-Marche. En effet, celle-ci est de 89 ha dans le canton de Mézières-sur-Issoire (1), de 91 ha à Magnac-Laval, de 93 ha

---

1 - Dans le canton de Mézières-sur-Issoire, nous avons trouvé une propriété de 760,67 ha. Cette propriété, appartenant à la même famille, avait 699,37 ha lors de la confection du premier cadastre. C'est une vieille propriété aristocratique datant du règne d'Henri II.

Cantons	de 1 ha à 4,99	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 ha et plus
Gentioux 100%	32,1 %	17,1	19,1	12,1	6,1	4,5	9 %
100%	4,2 %	6,3	14,1	15,2	10,9	10,3	39 %
Sornac	32,3	16,9	22,2	9,8	5,8	3,5	7,5
	4,9	7,8	17,8	14,3	11,5	8,7	35
Royères	36,8	19,8	22,6	9,6	4	1,4	5,8
	6,6	9,2	21	15,2	9	4,1	34,9
Eymoutiers	37,3	18,4	22,4	9,2	5,6	2,3	4,8
	6,2	9	21,4	15,1	13	7,1	28,2
Ussel	33,3	16,3	20,5	10,6	6,5	4,5	8,3
	5	6,6	16,2	14,8	12,6	11,2	33,6

Cantons	1 ha à 4,99	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 ha et plus
Bellac	43 % 4,9 %	16,2 5,8	15 9	7,4 9	5,3 8,8	3,2 7,3	9,9 54,4
Mézières-sur-Issoire	44,8 6,8	18,6 8,1	14,1 12,3	6,8 10,4	4,5 9,6	3,4 9,5	7,8 43,3
Saint-Sulpice-les-Feuilles	54 11	17,5 10,4	13,3 15,3	5,8 11,6	3,1 8,8	1,5 5,6	4,8 37,3
Magnac-Laval	38,1 4,8	16,7 6,4	18,6 13,9	8,4 10,9	5,9 10,8	2,6 6,2	9,7 47

à Saint-Sulpice-les-Feuilles et de 99 ha à Bellac. En revanche, de 38 à 54% des possédants ont moins de 5 ha, ce qui équivaut, au total et selon les cantons, à de 4,8% à 11% des terres. L'opposition entre les deux types est donc très nette, d'autant plus que la propriété de 10 à 20 ha joue ici un rôle moins important que dans la Montagne.

Cette opposition s'atténue sur les plateaux de la Marche, du Haut-Limousin et du Sud-Est, encore que quelques cas particuliers existent (1). En règle générale, les cantons de ces plateaux présentent beaucoup d'analogies, en voici quelques exemples:

(Voir tableau page suivante).

Les petits propriétaires sont la grosse majorité: sauf dans le canton de Lapleau, plus de 40%. C'est le Sud-Ouest du département de la Haute-Vienne (Rochechouart, Saint-Mathieu) et le Nord de la Marche (Bonnat, Dun-le-Palestel) qui accordent à la micro-prorpiété une place de choix: de 52,9% à 53,8% du nombre total des biens. A l'opposé, les grands possédants, peu nombreux (de 0,6% à 4,2% du total des propriétaires selon les cantons), ne détiennent ici que 20% du sol: c'est dire que leur rôle est minime dans la plupart des cantons (3,9% du sol à Ahun, 7,6% à Dun-le-Palestel). Nous avons noté toutefois quelques cas particuliers, notamment dans les cantons dominés par une petite ville (Aubusson), ou un petit centre commercial et industriel (Châlus), et dans quelques cantons des plateaux du Haut-Limousin (Pierre-Buffière ou Saint-Germain-les-Belles (2): 45,8% et 24,5% des surfaces occupées). Le plus souvent, on ne retrouve pas, sur ces plateaux marchois et limousins, cette opposition très nette entre les deux catégories extrêmes, caractéristique des cantons de la Montagne ou de la Basse-Marche. Par contre, tend à se renforcer la propriété de 5 à 30 ha, typique de cette contrée: fréquemment, 20% des possédants détiennent de 10 à 20 ha, ce qui, en superficie, équivaut à un peu plus du cinquième

---

1 - Le canton de Pierre-Buffière au Sud de Limoges est un cas particulier:

en % du nombre: 35,9 - 17,9 - 20,6 - 8,8 - 4,8 - 3,3 - 8,7
en % des surfaces: 4,4 - 6,8 - 15,1 - 11,2 - 2,9 - 7,7 - 45,0.
La superficie occupée par les grandes propriétés est ici comparable à ce que nous avons vu dans la Basse-Marche.

2 - Nous verrons que dans ces deux cantons existe une importante "propriété aristocratique."

Cantons - Départements	1 - 4,99	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 et plus
Limoges-Vienne							
Roche-chouart	53 13,6	19,6 14,7	14,6 21,8	6,3 15	2,7 10	1,2 5,6	2,6 19,1
St-Mathieu	53 15,1	21,7 17,7	16,3 25,3	4,5 12	1,3 5,9	1,1 5,7	1,9 18
St-Yrieix	46 8	17,6 9,8	23 25,9	9,6 18,3	4,9 13,7	2,4 8,3	2,3 15,7
Châlus	56,5 12	19 11,6	15,7 19,15	5,9 12,5	2,6 6,6	1,8 6,8	4,2 28,8
Creuse							
Dun-le-P.	52,9 16,3	21,3 19,4	17,8 31,7	5 13,4	1,3 6,3	0,6 3	0,9 7,6
Aubusson	46,7 7,7	15,5 8,2	21,1 22,3	11,4 20,3	4,1 12,4	2,3 8,2	4 20,7
Ahun	43,8 10,8	20,3 13,9	23,2 33,7	7,2 19,8	2,3 8,3	1,2 5,3	0,5 3,9
Bonnat	55,6 15,3	20,6 16,8	16,1 25,8	5 14	1,4 5,5	1,3 6,4	1,6 15,4
Lapleau-Corrèze	34 5,8	16,6 9,3	21,9 20,6	13,6 21,4	6,6 14,6	3,5 16,2	3,9 17,9

du territoire. Les propriétés de 5 à 10 ha (Ahun, Bonnat ou Dun-le-Palestel) et celles de 20 à 30 ha (Aubusson ou Lapleau) occupent une place comparable.

Dans le Bassin de Brive, enfin, la grande propriété est peu développée, comme le montre l'exemple du canton de Meyssac:

(Voir tableau page suivante).

La petite propriété domine ici très largement: 96,27% des propriétés correspondent à des biens de moins de 20 ha et elles détiennent 72,46% du sol approprié individuellement! La propriété de moins de 10 ha équivaut à près de la moitié de la superficie et la micro-propriété de moins de 5 ha au cinquième; le morcellement est encore beaucoup plus net que sur les plateaux marchois et limousins.

3 - Les propriétaires fonciers en Limousin.

Le sol du Limousin est donc partagé entre de nombreux propriétaires que nous avons voulu identifier pour connaître l'importance des propriétés paysannes et citadines.

a) - Méthode utilisée.

Nous avons classé les propriétaires en cinq catégories, cela dans chaque commune: les "Résidents" habitent dans la commune étudiée; les "Citadins" vivent dans la ou les villes du département à l'intérieur duquel est située la commune considérée (Guéret, Tulle, Brive ou Limoges); les "Citadins" qui résident dans des villes non limousines, dont, considérés à part, les propriétaires parisiens; les "Ruraux limousins" vivent dans les bourgs, les petites villes et les villages du département dans lequel se trouve la commune; enfin, les "Ruraux non limousins" habitent dans des villages situés hors du département auquel appartient la commune.

Les résultats communaux ont ensuite été regroupés au niveau de chaque canton; nous avons ainsi, pour chaque catégorie, le nombre des propriétaires et la superficie possédée par ces propriétaires. Enfin, pour que les comparaisons soient aisées, nous avons remplacé les nombres obtenus par des pourcentages. Nous avons pu alors établir pour chaque canton un tableau comprenant, en premier lieu, la proportion des propriétaires et les superficies possédées par chaque catégorie; ainsi, pour le canton de Gentioux, nous avons obtenu le tableau de la page 249.

En second lieu, sont mentionnés sur le tableau, pour chaque groupe de propriétaires, le pourcentage des propriétés inférieures à 5 ha par rapport à l'ensemble des propriétés de moins de 5 ha dans le canton, le pourcentage des propriétés inférieures à 5 ha par rapport à la totalité des propriétés du canton, et, enfin, la superficie, occupée par ces propriétés de moins de 5 ha par rapport à la propriété privée totale.

	1 – 4,99	5 – 9,99	10 – 19,99	20 – 29,99	30 – 39,99	40 – 49,99	50 et plus
Canton de Meyssac S	56,80 % 20,39	23,95 21,77	15,52 30,30	1,56 14,63	1,14 4,96	0,67 4,14	0,36 4,41

Résidents	42,33 % des propriétaires du canton	50,49 % des terres
Guéret	0,45 % " "	0,20 % "
Citadins dont Paris	36,98 % " " 23,06 % " "	33,52 % " 19,45 % "
Ruraux limousins	11,98 " "	8,62 "
Ruraux non limousins	8,26 " "	5,76 "

Des calculs identiques ont été faits, pour les six autres catégories de propriétés. Ainsi, dans le canton de Gentioux, on obtient pour la catégorie "Citadins non limousins" les résultats suivants:

(Voir tableau page suivante).

En nous fondant sur les 27 tableaux cantonaux, nous aurions pu établir un "modèle" pour le Limousin, mais la diversité était trop grande pour que ce modèle ait une réelle valeur; nous avons préféré déterminer plusieurs types dans cette étude des propriétaires fonciers.

b) - Les propriétaires fonciers.

Trois grands types de structures s'individualisent caractérisant les cantons de la Montagne limousine, les cantons des plateaux marchois et limousins et le Bassin de Brive.

(Voir tableau page 252).

En règle générale, les "Résidents" sont les principaux propriétaires sur leur commune, sans pour cela être toujours la majorité: ainsi, dans les cantons de Sornac et de Gentioux, dans la Montagne limousine, où ils sont respectivement 40,5% et 42,3% des propriétaires. De plus, si la propriété des citadins du Limousin est souvent peu importante (0,85% de la superficie dans le canton de Bonnat, 2,71% dans le canton de Mézières-sur-Issoire), celle des autres citadins n'est pas négligeable puisqu'elle peut représenter 36,7% des biens dans le canton de Sornac, 37% dans le canton de Gentioux et 27,6% dans le canton de Royère -de-Vassivière. Enfin, le rôle des "Ruraux limousins" est souvent dû à des extensions de propriétés dans les communes voisines, mais, nous le verrons, il traduit aussi l'existence de propriétaires vivant dans les petites villes du Limousin.

Bref, la lecture du tableau montre une certaine diversité, c'est pourquoi nous allons étudier les propriétaires fonciers dans la Montagne limousine, puis, sur les plateaux marchois et limousins et, enfin, dans le Bassin de Brive.

- Les propriétaires fonciers dans la Montagne limousine: les citadins à la conquête du patrimoine foncier.

Dans la Montagne limousine, aucun groupe ne rassemble 50% des propriétaires: Les résidents et les Citadins non limousins sont les plus nombreux mais ne réunissent respectivement que:

42,3% et 37% des propriétaires dans le canton de Gentioux,
40,5% et 36,7 " " Sornac
45,7% et 27,6% " " Royère -de-Vassivière.

Propriétés de 1 à 4,99 ha en % des propriétés de 1 à 4,99 ha du canton	5 à 9,99 ha en % des propriétés de 5 à 9,99 ha du canton	10 à 19,99 ha en % des propriétés de 10 à 19,99 ha du canton	20 à 29,99 ha en % des propriétés de 20 à 29,99 ha du canton	30 à 39,99 ha en % des propriétés de 30 à 39,99 ha du canton	40 à 49,99 ha en % des propriétés de 40 à 49,99 ha du canton	50 ha et plus en % des porpiétés de 50 ha et plus du canton
en % des propriétés du canton	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
en % des terres du canton	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"
46,46 %	37,04	35,09	25,56	31,34	22	32
14,90 %	6,36	6,81	3,09	1,91	1	2,91
2 %	2,27	4,94	3,95	3,34	2,22	14,80

	Résidents		Villes du Limousin		Ruraux Limousins		Villes non Limousines		Ruraux non Limousins	
	en % du nombre	en % de la superficie								
Ahun	57,8	70,99	4,8	2,70	22,2	14,73	12,6	9,31	2,6	2,23
Aixe-sur-Vienne	60,8	65,60	11	8,80	19,5	14,40	6,2	8,64	2,5	2,56
Aubusson	51,5	62,26	0,5	0,04	29,8	20,90	16,2	13,46	2	2,65
Bellac	62,3	58,94	4,1	3,61	15,6	15,84	15,1	16,51	0,9	5,10
Bonnat	54,7	61,68	1,3	0,85	26,4	17,89	13,2	15,78	4,4	3,80
Châlus	68,8	66,65	6,8	5,14	4,2	11,45	8,1	12,61	12,1	4,13
Châteauponsac	70,4	74,62	4,2	2,97	11,3	10,31	11,7	9,88	2,4	2,22
Dun-le-Palestel	59	70,55	0,8	0,52	7	5,38	15,6	11,10	17,6	12,45
Eymoutiers	60,9	61,82	5,1	5,23	14,3	12,14	15,1	14,71	4,6	5,43
Gentioux	42,3	51,90	0,5	0,20	12	8,62	37	33,52	8,2	5,76
Lapleau	53,8	64,87	3	3,39	21,6	15,55	16,5	13,27	5,1	2,87
Magnac-Laval	60,3	58,44	3,2	4,17	19,3	15,16	13,2	17,52	4	4,13
Meyssac	57,01	73,95	5,49	4,14	24,56	13,06	8,42	6,25	4,52	2,60
Mézières-sur-Issoire	54,4	55,40	3,8	2,71	20,2	20,37	9,2	12,65	10,5	8,92
Nantiat	62,1	62,07	14,2	10,13	11,2	9,60	11,4	17,18	1,1	1,02
Nexon	56,2	60,24	8,1	6,65	25,8	21,21	9	11,13	0,9	0,77
Oradour-sur-Vayres	58,5	68,12	6	4,52	20,2	13,60	10,2	7,48	5,1	6,28
Pierre-Buffière	55,5	51,05	9,9	9,21	25,3	18,65	7,2	13,34	2,1	7,75
Rochechouart	60	66,36	3,5	2,67	17,9	13,24	7	6,89	11,6	10,84
Royère	45,7	49,61	1,6	1,80	14,1	12,24	27,6	26,81	11,0	9,54
St-Germain-les-Belles	63,5	65,44	4,3	2,86	23,7	17,90	5,2	11,09	3,3	2,71
St-Laurent-sur-Gorre	56,6	69,03	7,9	4,84	26,3	15,38	7,9	9,51	1,3	1,24
St-Mathieu	52,8	63,21	5,5	4,82	14,2	9,36	15,2	14,16	12,2	8,45
St-Yrieix-la-Perche	56,5	64,79	5,1	2,69	21,3	14,85	9,2	11,19	7,9	6,48
St-Sulpice-les-Feuilles	48,1	47,25	1,9	1,35	16,83	15,16	19,80	22,84	13,27	13,37
Sornac	40,5	54,86	1,3	1,21	15,9	10,16	36,7	28,15	5,8	5,24
Ussel	49,5	62,14	0,9	1,20	30,5	16,50	17,5	15,22	1,6	3,58

C'est finalement d'assez peu que les Résidents constituent la catégorie la plus nombreuse dans une région où les densités de population sont très basses (1). Toutefois, en ce qui concerne les superficies, les Résidents détiennent 51,9% des terres dans le canton de Gentioux et 54,8% dans le canton de Sornac, tandis que les citadins n'en possèdent que 33,5% à Gentioux et 28,1% à Sornac; les citadins ont donc un pourcentage-nombre plus élevé que le pourcentage-superficie parce qu'ils possèdent des petites propriétés ce qu'indique le tableau comparant les propriétés des Résidents et celles des citadins, (voir page suivante).

La majorité des biens de moins de 10 ha est aux mains des Citadins; ceux de plus de 10 ha appartiennent aux Résidents.

Un autre fait mérite d'être signalé, c'est l'importance prise par Paris et la région parisienne puisque 23% des propriétaires dans le canton de Gentioux et 29% dans le canton de Sornac sont des Parisiens; en fait c'est la micro-propriété qui est surtout parisienne puisque, par exemple, dans le canton de Sornac les Parisiens possèdent 32% des propriétés de moins de 5 ha alors que les citadins non limousins en détiennent 40%; de même, les Parisiens ont 37% des propriétés de 5 à 10 ha, alors que les citadins en ont 44%. La micro-propriété est donc non seulement citadine, elle est, plus précisemment, parisienne dans la Montagne limousine.

Nous avons là une conséquence de l'exode rural; en effet, dans la plupart des cas, ces petits propriétaires parisiens sont des enfants du pays dont les parents (ou eux-mêmes) ont quitté la région parce qu'ils ne possédaient pas assez de terres; très fréquemment, ils ont conservé leur terre ou une partie de celle-ci, soit par "attachement au bien familial", soit dans l'espoir d'un retour en Limousin à l'âge de la retraite, soit encore pour disposer d'une résidence secondaire. A Paris, ils exercent des métiers très variés; il est curieux de constater qu'il existe un grand nombre de chauffeurs de taxi (2), dont beaucoup

---

1 - 7 dans le canton de Gentioux, 10 dans le canton de Royère , 13 dans le canton de Sornac. Voir carte n°8: les densités de population en 1975.

2 - Au début du siècle, les jeunes qui quittaient la Montagne limousine devenaient souvent cochers de fiacre et plusieurs exploitations que nous avons visitées ont été achetées ou agrandies avec les économies des cochers. Puis, peu à peu, les fiacres ont été remplacés par les automobiles et les jeunes gens sont partis à Paris pour être chauffeurs de taxi; beaucoup s'y sont fixés tout en conservant leur propriétés en Limousin; certains reviennent encore au bout d'un certain nombre d'années; ainsi, nous avons rencontré, à Chavanac, un éleveur qui a travaillé à Paris comme charbonnier et chauffeur de taxi pendant six ans, de Décembre au mois d'Avril, faisant 17 heures de travail par jour; il a pu constituer un pécule ce qui lui a permis d'équiper son exploitation et d'augmenter son troupeau.

en % du nombre	Gentioux		Sornac	
	Résidents	Citadins	Résidents	Citadins
Propriétés de 1 à 4,99 ha	28,05 %	46,46 %	26,13 %	39,70 %
" 5 à 9,99	33,33	37,04	32,19	43,78
" 10 à 19,99	44,50	35,89	43,07	39,42
" 20 à 29,99	60,91	25,56	50,83	35,00
" 30 à 39,99	58,21	31,34	66,67	19,45
" 40 à 49,99	68,00	22,00	72,09	20,93
" 50 et plus	57,00	32,00	64,13	19,57

sont domiciliés à Levallois-Perret; c'est ainsi que dans le canton de Sornac, 73 chauffeurs de taxi parisiens sont propriétaires et 62 d'entre eux possèdent moins de 20 ha. La petite propriété appartient aussi, nous l'avons vu, aux Résidents, dont font partie les retraités, citadins revenus au village après leur vie active; 80% des retraités ont des propriétés de moins de 20 ha.

Si les citadins sont majoritaires parmi les propriétaires jusqu'à 10 ha, ils sont minoritaires parmi ceux qui détiennent plus de 10 ha. Les propriétés moyennes et grandes appartiennent surtout aux Résidents, encore que, les biens des citadins ne soient jamais négligeables: ainsi, par exemple, près de 20% des domaines de plus de 50 ha dans le canton de Sornac et 32% dans le canton de Gentioux appartiennent à des gens de la ville. Ces propriétaires citadins sont, encore dans ce cas, bien souvent des Parisiens: ils contrôlent ainsi 12% des grandes propriétés dans le canton de Sornac et 18% dans le canton de Gentioux. Ils sont domiciliés, pour la plupart, dans la capitale elle-même, soit dans le centre (3° - 6° - 8° arrondissements) soit dans les faubourgs (13° - 14° - 16° - 18° arrondissements) et exercent des professions diverses; ainsi, dans le canton de Gentioux, on compte deux commissaires de police, un armurier, deux entrepreneurs de travaux publics, un garagiste, une avocate et... un chauffeur de taxi.

La plupart des grands propriétaires citadins sont originaires de la région et ils étaient devenus propriétaires par héritage. Certains d'entre eux, notamment ceux qui possèdent entre 50 et 60 ha, ont alors abandonné l'exploitation de leurs terres parce qu'ils n'ont pas pu agrandir leur propriété au moment où ils en ont hérité: en effet, la perspective de mettre en valeur un domaine recouvert en grande partie par les bruyères leur a semblé peu séduisante. Ils ont préféré conserver ou acquérir un métier à Paris ou dans une autre ville. Notons qu'actuellement, une nouvelle classe de propriétaires tend à se développer, celle de citadins sans attache familiale dans la Montagne limousine, qui désirent effectuer un placement d'argent en achetant des terres souvent boisées ou des propriétés à boiser.

C'est finalement une part relativement forte de la Montagne qui est aux mains des Citadins et, au niveau de certaines sections, cette part est largement prépondérante (1), pouvant même aller jusqu'à la possession de tout le territoire d'une section. Au total, l'ensemble des Citadins (limousins ou non limousins) détiennent 42% des propriétés

---

1 - Voir à ce sujet la carte n°32: La propriété en 1975 dans la section des Maisons (Saint-Merd-les-Oussines).

dans le canton de Gentioux et 44% dans celui de Sornac. Or, l'intérêt du propriétaire citadin n'est pas obligatoirement celui du paysan limousin.

Que possèdent les paysans dans la Montagne limousine? Peut-on encore parler, comme A.Corbin le faisait pour le XIX° siècle, de "républiques paysannes"? Une première réponse à ces questions est fournie par la proportion de propriétés et de terres paysannes par rapport au nombre total des propriétaires et à la superficie totale appartenant à des particuliers:

(Voir tableau page suivante).

La propriété paysanne, sans être négligeable, est limitée; il est remarquable, en effet, de constater que la propriété citadine non limousine regroupe 37% des propriétaires dans le canton de Gentioux, alors que les agriculteurs ne représentent que 32,9% des propriétaires, et, dans le canton de Sornac les pourcentages sont également favorables aux citadins: 36,7% contre 34,1%.

Les agriculteurs, toutefois, ont, semble-t-il, des propriétés plus vastes que les citadins puisqu'ils contrôlent 46,1% des superficies dans le canton de Gentioux alors que les citadins n'en possèdent que 33,52% et 47,2% dans le canton de Sornac, tandis que les citadins ne disposent que de 28,15%. Peu nombreux sont en effet, les paysans possédant des propriétés de moins de 20 ha et surtout de moins de 5 ha. Ces biens, nous l'avons vu, appartiennent le plus souvent à des citadins mais aussi à des ruraux non-cultivateurs, notamment à des retraités, à des artisans ou à des commerçants. Par contre, la majorité des propriétés appartiennent aux paysans à partir de la catégorie 20 à 30 ha; cette prédominance de la propriété paysanne se maintient en général dans les diverses catégories de plus de 20 ha mais elle est parfois peu marquée, comme c'est le cas dans le canton de Gentioux, où les agriculteurs ne possèdent que 45% des domaines de 50 ha et plus.

Propriété paysanne est donc ici synonyme de moyenne et grande propriété, mais, la grande propriété, nous l'avons vu, n'est pas l'apanage des seuls paysans. Finalement, cette répartition est une conséquence de l'exode rural; dans des cantons aux sols de médiocre qualité, au climat relativement rigoureux, les agriculteurs ont besoin de vastes superficies pour vivre: aussi l'exode agricole des petits propriétaires a-t-il été très marqué et, progressivement, seuls les agriculteurs-grands propriétaires se maintiendront sur la Montagne limousine.

On rencontre aussi, sur la Montagne limousine, une propriété collective soit traditionnelle, les biens sectionnaux, soit nouvelle, les biens des Sociétés. Les biens sectionnaux existaient presque partout au début du XIX°

Cantons	en % du nombre des propriétai-	en % de la superficie possédé	Importance de la propriété des agriculteurs par rapport au nombre des propriétaires						
			1 ha 4,99	5 ha 9,99	10 ha 19,99	20 ha 29,99	30 ha 39,99	40 ha 49,99	50 ha et plus
Gentioux	32,9 %	46,1 %	15 %	22 %	30 %	49 %	56 %	64 %	45 %
Sornac	34,1 %	47,2 %	16 %	26 %	28 %	39 %	64 %	55 %	56 %

siècle et ils atteignaient parfois de très vastes dimensions comme l'indique A.Corbin; en effet, selon cet auteur, les biens collectifs occupaient 25,1% du territoire imposable à Peyrat-le-Château et plus de la moitié à La Courtine. Aujourd'hui, après plus d'un siècle et demi de partages et d'usurpations, la superficie des biens sectionnaux, sans intérêt économique depuis l'abandon de l'élevage ovin sur des terrains de parcours, a considérablement diminué: ils ne couvrent que 1.401 ha dans le canton de Gentioux et 508 ha dans le canton de Sornac. Si les habitants de certains hameaux ne possèdent rien en commun, d'autres ont plus de 100 ha, comme le montre le tableau des biens sectionnaux dans le canton de Gentioux qui ne tient compte que des biens d'une superficie égale ou supérieure à 1 ha.

(Voir tableau page suivante).

Ces biens sectionnaux sont parfois encore utilisés par les agriculteurs lorsqu'ils sont constitués par des pacages ou par des terres labourables, mais, le plus souvent, ils sont envahis par les bruyères; l'exode rural ayant raréfié la main-d'oeuvre, l'élevage ovin ayant considérablement décliné, ces landes ont été abandonnées; toutefois, actuellemont, lorsqu'un accord peut s'établir entre le Conseil Municipal et les "habitants des hameaux", on boise ces sectionnaux; on espère ainsi, grâce à l'exploitation de la forêt, couvrir les frais d'entretien des chemins des hameaux, de l'assainissement, de l'adduction d'eau (1) etc... Dans la plupart des cas, il ne s'agit plus que de modestes superficies, de sorte que les biens sectionnaux ne jouent pas, aujourd'hui, un rôle très important.

Par contre, la création d'une propriété appartenant à des Sociétés présente un tout autre intérêt. Cette forme nouvelle d'appropriation du sol cache, du reste, l'essor de la propriété citadine, dans la majeure partie des cas. En fait, sur la Montagne comme sur les plateaux marchois et limousins, deux types de sociétés ont accaparé le sol. Les moins nombreuses, celles que l'on rencontre aussi bien dans les cantons boisés que dans les cantons où dominent les terres labourables, sont bien souvent nées d'un héritage demeuré dans l'indivision; pour éviter un partage, ou parce que les héritiers ne parvenaient pas à trouver un terrain d'entente, ou pour des motifs fiscaux, une société a été créée (2), mais le domaine continue à être exploité comme il l'était avant la création de cette nouvelle forme de propriété. C'est le cas, par exemple, à Nedde,

---

1 - Dans la commune de La Nouaille (canton de Gentioux) on a payé ainsi l'adduction d'eau.

2 - Exemple: en 1970 à Saillac (canton de Meyssac) pour mettre fin à l'indivision un groupement agricole foncier a été créé pour 23,29 ha.

Gentioux	Faux-la-M.	La Nouaille	Gioux	Féniers	Pigerolles	St-Marc
27,85 ha	2,22	19,48	1,13	144,64	25,52	2,04
19,57	14,37	9,13	69,70	2,57		3,78
8,98	2,20	8,11	4,63	75,52		1,82
19,70	1,25	4,92	21,59	2,58		4,46
169,00	3,32	12,41	1,15	16,83		16,00
165,48	35,83	29,13	1,35			
8,20	1,81	9,91	1,63			
83,00		103,39	38,29			
		2,00	16,83			
		1,08	2,25			
		13,82	18,95			
		1,19	3,44			
		13,26	2,69			
		1,64	2,51			
		18,51	2,42			
		1,89	27,05			
		9,52	37,97			
		8,80				
		21,28				

dans le canton d'Eymoutiers, où une société anonyme possède près de 200 ha; cette superficie n'a pas été partagée à la mort de son propriétaire entre ses deux fils, et, aujourd'hui, les héritiers de ces deux personnes ont maintenu cette propriété dans son intégralité en constituant une société.

Très différentes sont les sociétés civiles qui ont pour but le reboisement ou qui possèdent des forêts, et les groupements forestiers. Pour les créateurs de ces sociétés civiles, il s'agit, tout en restant dans la légalité, d'éviter une surcharge fiscale et d'échapper à la loi sur les cumuls. Ainsi, dans la commune de Nedde, deux frères, industriels résidant à Lyon, ont près de 100% des actions dans chacune des quatre sociétés ayant leur siège à La Villedieu, canton de Gentioux; ils possèdent ainsi 420 ha, boisés dans une proportion de 80%. On retrouve d'ailleurs ces mêmes organismes dans le canton de Gentioux où les deux Lyonnais possèdent environ 155 ha à la Villedieu et 95 ha à Faux-la-Montagne; on les suit également dans les communes de Beaumon-du-Lac et de Peyrat-le-Château. Leurs forêts de résineux s'étendent sur de vastes superficies, l'une d'entre elles recouvre 70 ha d'un seul tenant.

Ces diverses sociétés appartiennent, pour plus de la moitié, à des organismes ayant leur siège à Paris, puis à des groupements ayant leur siège dans diverses villes, mais parmi celles-ci dominent Lyon, Bordeaux, et Clermont-Ferrand. Enfin, certaines sociétés semblent être limousines, soit qu'elles aient été fondées par des habitants de cette contrée (1), soit que, pour diverses raisons, leurs fondateurs aient préféré installer le siège loin de leur ville de résidence. En résumé, la propriété collective nouvelle est, dans la majorité des cas, une grande propriété citadine non limousine; elle a été constituée soit par héritage, soit par achat dans le but très net de placer de l'argent en acquérant des terres dans une contrée peu peuplée et de faire fructifier cet argent en créant des massifs forestiers.

Finalement, la propriété des non agriculteurs l'empor-

---

1 - Parmi les exemples rencontrés nous pouvons citer un groupement forestier à Bujaleuf (101 ha), un autre à Sainte-Anne-Saint-Priest (91,37 ha) dirigés par un grand propriétaire de Bujaleuf; une société civile à La Nouaille possède 50 ha, elle appartient à un commerçant d'Aubusson; une société forestière possède à Beaumont plus de 232 ha, elle est dirigée par un commerçant de Meymac etc....

te dans la Montagne limousine; cela est dû, tout d'abord, à la forte émigration qui a frappé la Montagne et qui continue à sévir dans les rangs des agriculteurs; c'est aussi la conséquence des achats de terres effectués par de riches citadins ayant d'ailleurs fréquemment des attaches familiales en Limousin. Pour ces deux raisons, la propriété foncière dans la Montagne limousine montre des caractères bien particuliers.

La plupart des biens de moins de 10 ha sont aux mains de personnes ayant migré vers les villes; leurs parents ou eux-mêmes ont été agriculteurs. Toutefois, on assiste actuellement à des achats de terres par des citadins voulant avoir une résidence secondaire, ce qui accroît encore le rôle joué par la petite propriété citadine. La région parisienne ayant été longtemps la zone d'attraction la plus importante, il est logique que la petite propriété du migrant soit parisienne, le plus souvent. Certes, c'est là, fréquemment, une propriété "de villégiature", mais aussi, nous le verrons, avec l'occupation du sol dans les diverses propriétés, une propriété "d'exploitation" où progresse la forêt (1).

La grande propriété citadine s'est développée récemment; elle fut à l'origine, une propriété de migrant elle aussi, reçue par héritage, mais, depuis la seconde guerre mondiale, on assiste aux progrès de la grande propriété citadine "de placement" et parfois "de prestige". Les citadins achètent des terres pour créer un domaine ou pour agrandir une propriété jugée trop exiguë; la terre apparaît alors comme une valeur-refuge, une valeur sûre en période d'incertitude monétaire. De plus, ces achats sont valorisés par le reboisement qui assure au sol une plus-value. Toutefois, nous avons aussi rencontré quelques cas particuliers:

---

1 - Avec les progrès récents de l'émigration vers Limoges et Brive qui peuvent dans leurs usines, leurs bureaux ou leurs commerces, accueillir une partie de la population qui quitte les communes rurales du Limousin, une propriété citadine limousine commence à se développer; toutefois, ses progrès sont timides et intéressent surtout des résidences secondaires, maisons anciennes ou maisons neuves dans un lotissement. Par contre, l'importance de la propriété parisienne est beaucoup plus sensible, on s'en rend compte à la lecture de la carte n°32 (la propriété en 1975 aux Maisons). On est donc ici très éloigné du tableau de la propriété foncière brossé par R.Dugrand qui a montré le rôle des villes languedociennes dans la propriété du vignoble de cette région.

ainsi le commerçant parisien qui achète des terres, les défriche et devient éleveur, ou, le citadin qui accroît la superficie de la propriété familiale pour montrer sa réussite sur les plans professionel et social.

Face au renforcement de la propriété citadine, sans cesse accrue par des achats, les biens des paysans ne représentent plus qu'une minorité de plus en plus faible, notamment pour les propriétés inférieures à 30 ha, et ce délin est accentué par l'exode rural. De plus, les biens collectifs, considérablement réduits, souvent inutilisés ou boisés, n'apportent plus une aide aux paysans dans l'exercice de leur profession. Toutefois, quelques paysans, dans chaque commune, sont arrivés, par héritages et achats, à posséder des domaines de bonne taille dépassant largement 100 ha (204 ha à Végéolles commune de Saint-Merd-les-Oussines alors que la propriété ne comportait que 100 ha il y a 15 ans; 127 ha à Broussat commune de Chavanac, 186 ha aux Fargettes commune de Saint-Merd, 200 ha au Monteil commune de Bugeat etc...)

Ainsi, l'exode rural a directement influencé la propriété dans la Montagne limousine en développant la propriété de l'émigré; il a également exercé une influence indirecte en libérant des terres qui ont drainé des capitaux à la recherche de placements sûrs et qui attirent aussi les citadins en quête d'une résidence secondaire dans une région verdoyante et calme.

Ces caractéristiques de la propriété foncière, issues du déclin démographique très marqué dans la Montagne limousines sont-elles spécifiques de la Montagne? Les retrouve-t-on sur les plateaux marchois et limousins où le déclin démographique a été inégal?

- Les propriétaires fonciers sur les plateaux marchois et limousins:

Pour l'ensemble des plateaux marchois et limousins la structure de la propriété montre des traits communs, encore que trois domaines s'individualisent nettement: les cantons de la Basse-Marche (nous regrouperons les cantons de Bellac, Maganc-Laval, Mézières-sur-Issoire et Saint-Sulpice-les-Feuilles), les cantons marchois et limousins comportant une petite ville (nous prendrons comme exemples les cantons d'Ussel et d'Aubsson), et les autres cantons ruraux.

Dans la quasi totalité des cantons étudiés, au moins 50% des propriétés appartiennent aux "Résidents" et elles équivalent à plus de 50% de la superficie possédée par des particuliers; toutefois, cette proportion varie de 48,1% pour le nombre à Saint-Sulpice-les-Feuilles à 70,4% à Châteauponsac, elle varie de 47,25% pour la superficie à Saint-Sulpice-les-Feuilles à 74,62% à Châteauponsac.

Les principales villes du Limousin n'exercent pas une influence notable dans la plupart des cantons sauf, peut-être,

dans le canton d'Aixe-sur-Vienne (11% du nombre et 8,8% de la superficie), dans le canton de Pierre-Buffière (9,9% du nombre et 9,2% de la superficie) et dans le canton de Nantiat (14,2% du nombre et 10,1 % de la superficie); l'influence de Limoges est donc nettement plus marquée que celles de Guéret, de Brive ou de Tulle mais elle devient rapidement négligeable au-delà d'un rayon de 20 à 25 kilomètres. Par contre, l'influence des villes non limousines ne peut pas être passée sous silence puisque, en dehors des cantons voisins de Limoges et en dehors des cantons ayant une petite ville ou un bourg important, 19,8% des propriétés appartiennent à des citadins dans le canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, 15,6% dans le canton de Dun-le-Palestel, 16,5% dans le canton de Lapleau. Enfin, dernier point commun à la grande majorité des cantons, les "ruraux limousins" détiennent, fréquemment 20% des propriétés, en grand nombre de petites biens de 1 à 2 ha que des propriétaires ont acheté dans une commune voisine de leur lieu de résidence pour agrandir la surface de leur domaine ou pour acquérir un terroir complémentaire, un bois par exemple. Certaines de ces terres appartiennent aussi à des gens résidant dans les petites villes du Limousin que nous avons classés dans la catégorie "Ruraux limousins". Nous ne citerons que pour mémoire la propriété des "ruraux non limousins" qui est le plus souvent négligeable sauf dans les cantons limitrophes des régions voisines, ceux de Châlus, de Dun-le-Palestel, de Mézières-sur-Issoire, de Rochechouart de Saint-Mathieu et de Saint-Sulpice-les-Feuilles; il s'agit ici, dans la plupart des cas, de petites propriétés, extensions de propriétés plus vastes situées dans une commune voisine n'appartenant pas à la région.

- Les propriétaires fonciers dans la Basse-Marche.

(Voir tableau page suivante).

Dans les cantons de la Basse-Marche, où, nous l'avons vu, s'opposent nettement la petite et la grande propriétés, il est particulièrement intéressant de connaître l'origine géographique des propriétaires de ces deux catégories de biens. Ici, contrairement à ce que nous avons pu remarquer dans la Montagne limousine, la petite propriété n'appartient pas aux "Citadins"; d'ailleurs, quelle que soit la taille des propriétés, la majorité est aux mains des "Résidents", mais le rôle de ces derniers est surtout très grand dans les domaines de 10 à 30 ha. Bien qu'ayant connu un exode rural très marqué, avec des taux de déclin démographique proches de ceux de la Montagne limousine dans sa partie occidentale, la Basse-Marche n'a pas vu se développer la propriété de "l'émigré" à un niveau comparable à celui que nous avons remarqué dans la Montagne; néanmoins, la micro-propriété citadine existe, elle est même relativement bien développée dans le canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, moins il est vrai, dans le canton de Mézières-sur-Issoire. Dans ces deux cantons, la plupart de ces types de biens sont aux mains de Parisiens; toutefois, les "Ruraux limousins" s'intéressent aussi à la possession de ces petites surfaces, ce qui prouve l'acharnement avec lequel est disputé le sol par ceux qui l'exploitent et pour lesquels la

Cantons de Mézières-sur-I et de St-Sulpice-les-F.	Propriétaires dits Résidents Mézières %	Propriétaires dits Résidents St-Sulpice %	Propriétaires citadins non limousins		dont Parisiens		Propriétaires ruraux non limousins		Propriétaires ruraux limousins		Propriétaires de Limoges	
1 à 4,99 ha	45,24%	38,36	11,35%	23,16	7,23%	18,86	14,96%	16,45	23,02%	19,59	5,43%	2,41
5 à 9,99	63,64	57,58	7,90	17,30	4,34	8,11	9,69	9,19	16,61	14,93	2,37	0,97
10 à19,99	70,16	71	5,24	8,55	3,14		6,29	8,11	15,18	11,11	2,61	0,43
20 à29,99	74,20	66,66	4,30	15,68	2,15	7,43	3,22	6,86	13,98	8,82	4,30	0,99
30 à39,99	60	48,16	10	12,96	1,66		1,66	16,66	21,74	14,81	1,67	1,86
40 à49,99	47,83	44,41	13,05	22,22	13,05		10,86	14,81	19,57	7,40		
50 et plus	37,73	34,12	9,43	22,35	4,71	17,64	7,55	11,77	23,59	22,35	2,83	

Les propriétaires fonciers dans la Basse-Marche.

possession de quelques hectares dans une commune voisine permet d'assurer de meilleures conditions d'existence.

Plus du tiers des domaines d'au moins 50 ha sont aux mains des "Résidents"; d'autre part, et il y a là une situation qui n'est pas propre à la Basse-Marche mais qui s'y trouve particulièrement développée, près du quart de ces grandes propriétés appartiennent aux "Ruraux limousins". Il y a là un phénomène particulièrement intéressant qui traduit le grand développement de la double-activité en agriculture (1) dans ce secteur. En effet, sur les plateaux bas-marchois, il est fréquent qu'un agriculteur bas-marchois soit propriétaire de plusieurs grandes exploitations qu'il dirige lui-même et ces fermes sont parfois situées dans des communes relativement éloignées les unes des autres.

Les "Ruraux limousins" grands propriétaires ne sont pas nécessairement des cultivateurs, la présence de petites villes permet aussi d'expliquer ce rôle joué par les "Ruraux". Avec Bellac ou Le Dorat dans la Basse-Marche, Saint-Junien toute proche, les petites villes, notamment par leurs professions libérales (notaires ou médecins) et par leurs commerçants, détiennent une part non négligeable des propriétés, en particulier des grands domaines (2); elles précèdent nettement Limoges qui ne possède que 2,83% des biens d'au moins 50 ha.

Enfin, certaines grandes propriétés sont fréquemment restées, dans la Basse-Marche, aux mains des Nobles. En effet, ces derniers possèdent, dans le canton de Mézières-sur-Issoire par exemple, 18,9% des domaines d'au moins 50 ha

---

1 - Voir Livre I. Chapitre II: La population agricole.

2 -

Canton de Mézières-sur-Issoire	1 - 4,99 ha	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 ha et plus
Propriétaires vivant dans les petites villes de la Basse-Marche ou proches de la Basse Marche.	4,76%	0,19	2,10	5,40	8,33	4,34	6,60

ce qui équivaut à 24,8% des terres appartenant à cette catégorie de propriétés. Ces nobles ne vivent pas tous sur leurs terres, néanmoins de vastes domaines entourent des châteaux (760 ha dans la commune de Nouic par exemple); cette propriété aristocratique n'a pas obligatoirement retenu les propriétaires en Limousin et nombre d'entre eux résident à la ville, notamment à Paris. Quelques uns sont industriels, mais, le plus souvent, les maires et les secrétaires de mairie n'ont pas pu nous renseigner, aussi ne connaissons-nous que peu de choses de leur activité en dehors de la mise en valeur de leurs domaines effectuée, très souvent, par des salariés agricoles ou par des sociétés d'exploitation.

La Basse-Marche est aussi une région de grande propriété collective. Peu étendus (1) sont pourtant les biens sectionnaux, envahis par les ronces et le plus souvent inutilisés; partout, on nous a indiqué que les maires voulaient les vendre aux riverains. Mais des sociétés civiles et des groupements agricoles fonciers ont constitué de vastes domaines. Ces sociétés civiles sont, parfois, comme dans la Montagne limousine, propriétaires de forêts (ainsi à Bussière-Poitevine pour la foret du Derfent ou à Mailhac-sur-Benaize pour la forêt de Mondon), mais, sur ces plateaux peu élévés et peu vallonnés, ces sociétés s'intéressent plus à la mise ne valeur agricole du sol qu'à la sylviculture. Leur constitution permet à de grands propriétaires de "cumuler"; l'un des meilleurs exemples est fourni par un groupe d'éleveurs de moutons qui dispose de 362 ha dans la petite commune de Breuilaufa (canton de Nantiat), ce qui représente 82% de la surface cadastrée de la commune, 140 ha dans la commune de Blanzac (canton de Bellac), de 176 ha dans la commune de Berneuil etc... en fait, on retrouve cette société dans 7 communes des cantons de Mézières-sur-Issoire, Bellac et Nantiat; elle possède 1.070 ha et elle a pour but essentiel, actuellement, l'élevage des moutons de plein air. A l'inverse de ce qui se passe dans bon nombre d'entre elles, les "Résidents" concourrent ici à leur animation; ainsi, dans le canton de Bellac, sur six sociétés, cinq ont leurs dirigeants installés en milieu rural. Toutefois, le rôle des citadins n'est pas négligeable: ainsi, dans le canton de Mézières-sur-Issoire, sur les 814 ha qui appartiennent à des sociétés, 462 ha dépendent de citadins dont 215 ha appartenant à une société civile forestière ayant son siège à Paris. Il est d'ailleurs remarquable de noter que le rôle joué par Paris s'accroît dès que la propriété est forestière.

---

1 - Il y a cependant quelques exceptions: c'est le cas dans le canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles où des biens sectionnaux d'un seul tenant recouvrent 150 ha dans les communes de Cronac, Saint-Georges-des-Landes et dans la commune de La Châtre-Langlin (Indre).

En résume, sur les plateaux de la Basse-Marche, où règne la grande propriété, les Résidents, malgré l'exode rural qui a frappé cette région, sont restés bien souvent propriétaires de la terre soit sous la forme individuelle traditionnelle, soit par le biais des sociétés civiles, mais quelle est la part des agriculteurs?

La propriété paysanne détient 41,32% des terres dans le canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, 53,31% dans le canton de Mézières-Sur-Issoire et 46,45% dans le canton de Bellac; elle est surtout développée au niveau de la moyenne propriété puisqu'elle contrôle plus de 60% des biens de 10 à 40 ha appartenant à des particuliers, ce que montre l'exemple du canton de Bellac:

(Voir tableau page suivante).

Mais, dans cette région où les grandes exploitations sont nombreuses, tout naturellement, c'est dans la catégorie "50 ha et plus" que l'on trouve les plus vastes superficies aux mains des agriculteurs. Aussi devons-nous rechercher à qui appartiennent les petites propriétés qui, nous l'avons vu, regroupent 43% des propriétés individuelles dans le canton de Bellac et que les "Résidents" détiennent dans une proportion de 53,25%; nous avons là de nombreux retraités, ils représentent près du quart des propriétaires.

Les plateaux de la Basse-Marche offrent donc les caractéristiques suivantes: les petits propriétaires sont très nombreux mais les grands propriétaires détiennent la majeure partie du sol; les agriculteurs ont la majorité des biens de taille moyenne; enfin, à côté de grandes propriétés traditionnelles d'un seul tenant ou bien constituées par des domaines dispersés dans des communes différentes, se sont formés récemment des biens de grande taille appartenant fréquemment à des sociétés civiles. Cette grande propriété est aux mains de "Résidents" mais aussi de "Citadins" et de "Ruraux limousins".

Dans cette contrée, où l'exode rural a été très marqué, mais où la vie agricole, nous le verrons, a été complètement transformée depuis la seconde guerre modiale, et où la foret n'existe que par taches, d'ailleurs anciennes, la propriété des agriculteurs et la propriété des "Résidents", en général, garde une grande importance; mais, les transformations de l'économie agricole se sont accompagnées, chez les propriétaires, d'une volonté d'agrandir leurs biens, pour tirer profit de cette nouvelle économie.

Ces caractéristiques existent aussi dans les cantons marchois et limousins où elles sont souvent moins accentuées.

Canton de Bellac	1 - 4,99 ha	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 et plus
% dans chaque catégorie	34,83 %	46,24	65,22	65,53	66,02	54,16	36,77
sur 100 agriculteurs	3,65 %	5,78	13,86	12,66	12,47	8,51	43,07

- Les propriétaires fonciers sur les plateaux marchois et limousins.

Dans tous ces cantons, les Résidents regroupent la majeure partie des domaines et des superficies appartenant à des particuliers. Toutefois, si la propriété citadine n'est jamais absente elle ne joue pas, en règle générale, le rôle écrasant que nous lui avons reconnu dans la Montagne limousine ce que montre l'importance relative de chaque catégorie de propriétaires dans quelques cantons réunis dans le tableau de la page suivante.

Néanmoins, malgré des traits communs, chaque canton montre une originalité certaine. Au moins 50% des biens de 5 à 49,99 ha appartiennent aux "Résidents" sauf dans les cantons de Lapleau (37,79% des propriétés de 5 à 9,99 ha) de Nexon (36,66% des propriétés de 40 à 49,99 ha), et de Saint-Mathieu (39,28% des propriétés de 30 à 39,99 ha et 39,08% des propriétés de 40 à 49,99 ha); très souvent d'ailleurs les Résidents accaparent la quasi totalité de ces propriétés petites et moyennes: 82,67% des biens de 20 à 29,99 ha dans le canton d'Ahun et 86,36% des propriétés de 30 à 39,99 ha dans ce même canton, 81,45% des domaines de 20 à 29,99 ha dans le canton de Saint-Germain-les-Belles etc...). En outre, les Résidents ne détiennent jamais moins de 67% des propriétés de 20 à 29,99 ha, de 59% de celles de 10 à 19,99 ha: la propriété moyenne est donc bien leur apanage. Par contre, leur rôle est plus effacé au niveau de la micro-propriété dont, dans les exemples choisis, ils ne possèdent jamais 50% du nombre dans 11 cantons sur 12. Dans deux cantons, Aubusson et Ussel, "les Ruraux limousins" dépassent même en nombre les Résidents.

Dans ces deux cantons, la présence d'une petite ville explique le rôle joué par les "Ruraux limousins"; mais, cette catégorie de propriétaires, malgré son importance relative, ne prend la première place aux "Résidents" que dans la catégorie 1-4,99 ha où elle regroupe 42,32% des propriétaires dans le canton d'Aubusson et 48,67% dans le canton d'Ussel. A partir de 5 ha, ces proportions diminuent; toutefois, elles conservent une certaine ampleur de 5 à 9,99 ha (26,95% à Aubusson et 30,80% à Ussel). Qui sont ces propriétaires? Comme dans la Montagne limousine, cette situation est l'une des conséquences de l'exode rural; en effet, ces petits propriétaires qui habitent à Aubusson ou à Ussel sont, pour la plupart d'entre eux, des descendants de cultivateurs qui, n'ayant pas assez de terres à mettre en valeur pour vivre, sont allés chercher du travail dans la ville la plus proche. Mais on trouve aussi parmi ces petits propriétaires des citadins qui ont soit acheté une résidence secondaire et conservé le pré ou la terre labourable attenants à la maison, soit acquis une propriété qu'ils cultivent pour avoir un revenu complémentaire; dans le canton d'Ussel, 30% des habitants de cette ville, propriétaires dans les communes du canton d'Ussel, sont des artisans ou des commerçants, 62% d'entre eux possèdent moins de 5 ha et 80% environ moins de 20 ha. Enfin, les retraités constituent une autre catégorie importante parmi ces propriétaires;

En %	1-4,99 ha				5-9,99 ha				10-19,99 ha				20-29,99 ha				30-39,99 ha				40-49,99 ha				50 ha et plus.			
Cantons n°	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
RESIDENTS	39,76	50,19	30,19	42,46	61,03	67,13	54,61	68,41	77,33	76,19	69,26	74,12	88,67	68,15	77,88	67,04	86,36	63,43	77,87	63,50	63,64	61,0	60,87	56,52	50,0	54,17	45,54	38,14
CITADINS LIMOUSINS	7,47	15,49	1,08	1,38	4,10	8,56	–	2,80	1,79	5,63	–	0,35	4,0	7,69	–	1,13	–	4,87	–	–	–	14,9	–	–	–	4,76	–	–
CITADINS NON LIM	16,63	6,90	23,45	17,30	12,88	3,43	17,09	7,42	8,04	1,30	8,84	5,33	8,66	6,59	4,88	10,83	–	12,19	6,88	9,33	9,09	14,0	8,7	8,7	33,33	15,28	27,78	35,71
RURAUX LIMOUSINS	39,29	24,63	43,32	33,35	19,49	19,86	26,95	17,86	10,71	13,29	20,87	17,73	10,67	18,99	15,88	20,45	13,64	19,51	13,64	17,67	18,18	10,0	30,43	30,43	16,67	7,14	13,54	7,14
RURAUX NON LIM	3,37	2,79	3,70	5,20	2,56	0,84	1,43	4,11	2,83	3,46	1,03	2,48	–	4,39	0,96	1,13	–	–	2,27	3,33	9,09	–	–	4,35	–	–	6,66	3,57
TOTAL	99,56	100	99,74	99,69	100	99,88	100	100	100	99,57	100	100	100	99,81	99,54	99,38	100	100	100	99,83	100	99,9	100	100	100	81,96	99,52	78,54
Cantons n°	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8
RESIDENTS	38,81	40,30	48,63	47,63	37,79	65,85	79,33	75,0	64,17	64,53	80,85	80,32	78,12	68,24	78,91	67,92	78,46	51,38	66,66	65,31	80,55	36,66	50,0	60,0	73,17	46,47	44,44	63,63
CITADINS LIM	4,75	10,64	7,50	3,59	4,65	6,07	3,37	0,60	1,75	5,90	2,83	5,73	1,40	5,40	3,08	7,54	1,46	2,77	–	4,34	–	13,35	–	–	2,44	7,04	11,11	–
CITADINS NON LIM	18,38	16,55	21,31	8,38	21,51	7,85	7,90	5,48	16,67	7,54	4,35	1,63	9,37	8,78	14,58	5,66	13,04	20,83	9,52	8,69	13,83	30,0	10,0	10,0	7,32	25,35	22,22	9,09
RURAUX LIMOUSINS	30,59	31,08	23,15	34,71	29,07	20,0	13,43	10,97	14,04	21,31	9,21	9,01	12,34	16,83	10,41	9,43	13,04	23,61	13,04	–	3,78	16,66	30,0	20,0	14,63	21,12	5,55	13,63
RURAUX NON LIM	6,20	1,01	5,39	15,05	6,38	0,07	3,95	7,92	3,07	0,66	2,83	3,87	4,27	0,68	–	9,43	–	1,38	4,76	21,73	3,78	3,33	10,0	10,0	2,44	–	16,66	13,63
TOTAL	99,93	99,58	99,58	99,36	100	99,84	99,38	99,97	100	100	99,37	99,36	100	99,33	99,38	99,98	100	99,97	99,98	99,37	100	100	100	100	100	99,96	99,98	99,98
Cantons n°	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12
RESIDENTS	43,55	35,96	41,87	23,50	62,84	70,06	61,08	47,06	81,32	73,91	71,47	53,22	81,45	77,50	83,58	63,42	73,63	77,11	39,28	64,67	76,10	61,11	38,09	32,55	36,25	48,38	65,71	66,37
CITADINS LIM	6,09	10,49	5,95	0,78	4,85	5,73	5,31	2,14	8,59	2,51	3,33	0,43	1,58	3,75	2,35	–	4,05	9,67	3,57	–	–	5,55	4,76	–	3,51	–	5,71	3,16
CITADINS NON LIM	6,51	15,36	18,36	20,63	8,87	7,0	11,82	20,0	1,42	4,60	8,55	15,46	8,11	7,50	7,05	9,03	8,70	6,45	39,28	13,51	9,24	16,66	33,33	11,76	21,08	38,70	14,28	18,31
RURAUX LIMOUSINS	39,97	35,96	18,97	48,67	26,43	16,24	10,53	30,80	12,33	12,55	8,19	20,61	10,58	11,25	8,35	20,66	16,81	6,45	10,71	18,32	9,69	11,11	4,76	15,69	10,53	9,67	11,42	10,53
RURAUX NON LIM	4,55	1,63	15,63	1,90	2,58	0,95	10,09	–	1,63	0,41	7,86	3,48	3,70	–	4,70	–	2,70	–	7,14	2,90	3,84	5,55	13,04	–	3,51	3,23	2,85	0,83
TOTAL	99,67	100	99,8	99,48	99,57	99,98	99,43	100	99,29	99,98	100	99,19	99,43	100	99,17	99,17	99,29	99,98	99,98	100	99,47	99,98	99,98	99,90	75,42	99,97	99,97	99,70
LA PROPRIETE	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
PARISIENNE	11,56	4,29	15,55	13,05	8,71	3,12	8,51	3,84	4,01	–	5,32	4,35	8,66	3,83	8,85	7,95	–	7,31	–	9,33	–	13,0	4,34	8,70	16,66	13,04	18,91	35,71
(CITADINS NON	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8	5	6	7	8
LIMOUSINS ET	11,06	6,41	9,07	5,61	9,88	3,14	8,76	8,43	6,14	1,36	1,41	0,81	2,85	3,37	6,25	1,88	4,34	6,94	4,76	–	2,37	13,33	–	–	3,43	8,45	11,11	4,54
NOBLES).	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12	9	10	11	12
	4,73	6,07	8,87	11,90	3,89	1,91	5,17	10,81	1,17	2,09	3,29	10,30	0,52	2,50	1,17	4,13	–	3,33	14,28	8,10	–	5,55	–	3,92	15,78	16,12	5,71	10,53

1 : AHUN
2 : AIXE-SUR-VIENNE
3 : AUBUSSON
4 : BONNAT
5 : LAPLEAU
6 : NEXON
7 : ORADOUR-SUR-VAYRES
8 : ROCHECHOUART
9 : ST-GERMAIN-LES-B
10 : ST-LAURENT-SUR-G
11 : ST-MATHIEU
12 : USSEL

NB: Dans certains cantons (Aixe-sur-Vienne, Bonnat etc...) l'addition des pourcentages représentant le nombre des propriétés de 50 ha et plus n'atteint pas 100%, il convient d'y ajouter la propriété aristocratique comptabilisée à part (21,43% à Bonnat, 24,58% à Saint-Germain-les-Belles etc...). Ce type de propriété existe dans la plupart des cantons mais il est parfois très peu représenté (moins de 1% à Ahun ou à Lapleau), il ne joue un grand rôle qu'au niveau de la grande propriété avec des propriétaires résidant, souvent, une partie de l'année en ville, une autre partie dans un château limousin.

certains sont des citadins, d'autres sont des ruraux venus s'établir dans une petite ville proche de leur commune natale où ils pouvaient trouver de meilleures conditions de vie (médecin, pharmacie, services divers): 19% des habitants d'Ussel ayant une propriété rurale sont des retraités et 70% d'entre eux ont moins de 20 ha. Mais, en dehors des cantons où se trouve une petite ville, la part réservée aux "Ruraux limousins" n'est jamais négligeable jusqu'à 10 ha; les propriétés sont rarement comprises entièrement à l'intérieur du territoire d'une seule commune, et, bien souvent, les propriétaires fonciers ont un ou plusieurs hectares dans une commune voisine de leur lieu de résidence.

La petite propriété est, en troisième lieu, aux mains des Citadins; toutefois, la propriété citadine non limousine a une importance très variable selon les cantons; en effet, tandis que les "citadins non limousins" ont 23,45% des propriétés de 1 à 4,99 ha dans le canton d'Aubusson, 21,31% dans le canton d'Oradour-sur-Vayres et 20,63% dans le canton d'Ussel, ils ne détiennent que 6,90% de ces mêmes propriétés dans le canton d'Aixe-sur-Vienne (où les propriétaires de Limoges en possèdent 15,49%) et 6,51% dans le canton de Saint-Germain-les-Belles. Parmi ces citadins, les Parisiens ont, le plus souvent la meilleure part, encore que cette propriété parisienne n'ait pas la situation privilégiée qui était la sienne dans la Montagne limousine; en effet, elle représente plus de 10% des propriétés dans quelques catégories seulement.

Cantons (1)	1 - 4,99 h	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 ha et plus
Ahun	0						0
Aixe-sur-Vienne						0	0
Aubusson	0						0
Bonnat	0						0
Lapleau	0						
Nexon						0	
Oradour/V							0
Ussel	0	0	0				0
St-Germain-les-Belles							0
St-Laurent/G							0
St-Mathieu						0	

Finalement, la propriété parisienne est, ou bien constituée de tous petits biens, elle est alors, dans la plupart des cas une "propriété d'émigré", ou bien, formée de grands domaines et dans ce cas, elle a fréquemment une origine aristocratique; ainsi, dans le canton d'Aixe-Sur-Vienne

1 - Lorsque les Parisiens détiennent plus de 10% des propriétés on a inscrit un 0 sur le tableau.

où les propriétaires parisiens possèdent 19% des propriétés de 50 ha et plus, la propriété aristocratique regroupe 57% du nombre des propriétés et 64,60% de la superficie.

La grande propriété est, en effet, dans de nombreux cantons, aux mains de citadins, et, dans le canton de Bonnat, les grands propriétaires citadins sont plus nombreux que les"Résidents"; toutefois, en règle générale, les Residents sont les grands propriétaires les plus nombreux, mais, leur importance relative est moins grande que dans la moyenne propriété où la concurrence entre catégories de propriétaires est peu marquée.

Enfin, la grande propriété, comme dans la Montagne limousine sur le plan forestier, comme dans la Basse-Marche sur les plans agricole et forestier, connaît aussi la propriété de type capitaliste avec les "Sociétés". L'importance de ces dernières varie beaucoup d'un canton à l'autre puisqu'elles n'existent pas dans le canton de Lapleau mais qu'elles occupent 566 ha dans le canton de Saint-Germain-les-Belles et 566 dans le canton de Nexon; les motivations qui ont présidé à la naissance de ces Sociétés sont celles que nous avons déjà vues dans la Montagne ou dans la Basse-Marche, cependant le phénomène est ici moins développé.

En résumé, les Résidents sont les principaux propriétaires fonciers sur les plateaux marchois et limousins; qui sont ces "Résidents"? Les cultivateurs détiennent au moins 50% des terres; mais cette propriété paysanne est inégalement représentée suivant la taille des biens fonciers ce qu'indiquent les exemples du tableau de la page suivante.

Des points communs apparaissent: il y a peu de micro-propriétés paysannes, beaucoup au contraire, de propriétés paysannes de 10 à 39,99 ha ou 49 ha. Mais, nos sources sont finalement critiquables; en effet, il conviendrait d'ajouter au nombre des agriculteurs véritables, tous les propriétaires qui, déclarés "Retraités", mettent encore en valeur leurs terres pour augmenter des revenus trop maigres; il faudrait aussi, dans certains cantons, notamment dans les cantons des plateaux du Haut-Limousin, considérer comme agriculteurs les feuillardiers, tuiliers ou carriers qui vivent autant du produit de leur travail agricole que de celui de leur artisanat; pour tous ces propriétaires, la mise en valeur agricole de leurs domaines est une nécessité, ce qui n'est pas le cas, en général des autres "Résidents", commerçants, artisans ou professions libérales.

L'étude du canton de Pierre-Buffière permet d'obtenir des renseignements précis en ce qui concerne les propriétaires habitant dans ce canton. Les agriculteurs sont les propriétaires les plus nombreux dans toutes les catégories de propriétés égales ou supérieures à 5 ha, ce que montre l'importance des propriétaires-cultivateurs par rapport au

Importance de la propriété des agriculteurs par rapport au nombre total des propriétaires du canton	1 - 4,99 ha	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 49,99	50 et plus	Toutes Catégories
Ahun	35 %	51	71	83	80	53	42	52,1 %
Aixe-sur-Vienne	37	61	67	63	62	65	37	52,9
Dun-le-Palestel	29	47	66	66	53	64	29	42,2
Lapleau	21	28	51	70	72	67	68	44,5
Pierre-Buffière	26	53	61	60	40	38	40	43,9
Saint-Germain	42	65	72	77	68	65	38	60,5
Ussel	23	29	49	61	62	63	55	

nombre des propriétaires habitant dans le canton.

	1 - 4,99 ha	5 - 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 - et	Toutes Catégories
Canton de Pierre-Buffière	33,58%	60,13	67,42	67,56	58,06	57,14	58,92	en nombre 54,44% en superficie 69,78%

La propriété paysanne est, en importance relative, très nettement représentée pour la tranche 5 à 29,99 ha, elle est donc, avant tout ici une propriété moyenne ce que nous avait déjà montré l'étude de l'importance de la propriété des agriculteurs par rapport au nombre total des propriétaires. Toutefois, les agriculteurs ont près de 60% des propriétés d'au moins 30 ha, ce qui leur permet, globalement, alors qu'ils ne sont que 43,94% des propriétaires, de posséder 48,09% des terres et de posséder près de 70% des terres appartenant aux habitants du canton alors qu'ils ne regroupent que 54% des propriétaires habitant dans ce canton. La micro-propriété est peu paysanne; lorsqu'elle semble exister, dans la majorité des cas, l'agriculteur possède aussi une dizaine d'hectares dans la commune voisine. Aux véritables agriculteurs, on peut joindre les retraités agricoles qui regroupent des propriétaires résidant dans le canton, mais, là encore nous voyons les limites des sources cadastrales, car, un quart environ des propriétés encore attribuées à ces retraités appartiennent en fait à leurs descendants, les transcriptions n'ayant pas encore été faites.

Nombre de gens exerçant une autre profession que celle de cultivateur sont propriétaires et habitent dans ce canton. En effet, en dehors de 8,92% des propriétaires dont nous n'avons pas pu établir avec précision la profession, nous avons relevé des retraités non agricoles (7,90% des propriétaires) dont plus de la moitié ont des biens inférieurs à 5 ha, des commerçants (7,00% des propriétaires) et des artisans (4,00%) parmi lesquels de nombreux bouchers et bouchers-expéditeurs qui ont besoin de prairies pour stocker leur bétail. Les cadres (industriels ou professions libérales) représentent 4,00% des propriétaires locaux; plus de la moitié d'entre eux a de petites propriétés. Les fonctionnaires (3,23% des propriétaires) et les ouvriers (qui ici vont travailler à Limoges) possèdent eux-aussi de petites propriétés. Parmi les grands propriétaires non agriculteurs résidant à l'intérieur de ce canton il est impossible de faire une place privilégiée à une profession; la plupart du temps c'est un héritage qui a

fait d'un militaire, d'un retraité ou d'une "sans profession", un grand propriétaire.

La propriété, sur les plateaux marchois et limousins, est donc une propriété limousine et agricole pour les biens de 5 à 49 ha; pour la micro-propriété, et pour la grande propriété, les Limousins et les agriculteurs sont parfois concurrencés par les citadins et par des non-agriculteurs (1). Toutefois, malgré cette concurrence, et la présence de sociétés civiles forestières ou agricoles, le paysan limousin peut mettre en valeur, sur ces plateaux, une terre qui lui appartient dans une large mesure, mais, il est bien évident que, très souvent, cette terre occupe une superficie inférieure à 50 ha. Il y a donc, ici, une situation différente de celle que nous avons pu étudier dans la Montagne limousine. En est-il de même dans le Bassin de Brive?

- <u>les propriétaires fonciers dans le Bassin de Brive: la terre aux paysans</u>.

Différent encore est le cas du Bassin de Brive où nous avons pris comme exemple, le canton de Meyssac où aucune ville locale ne peut jouer un rôle excessif dans les quatorze communes. Dans ce canton, 91% des propriétés appartiennent à des Ruraux et 9% à des citadins mais cette proportion varie d'une catégorie à l'autre

% des propriétés appartenant à des Ruraux					
1 ha à 9,99	10 - 19,99	20 - 29,99	30 - 39,99	40 - 49,99	50 - et plus
84 %	92	93	100	92	85

Parmi les villes dont les habitants sont propriétaires dans ce canton, les villes corrèziennes Brive et Tulle, jouent un rôle important; en effet, 39,3% des propriétaires citadins sont Brivistes ou Tullistes, ce qui montre à la fois le rayonnement de ces villes qui ont attiré des Ruraux (la propriété citadine est alors une propriété "d'émigré"), et indique aussi la volonté des citadins d'acheter des biens fonciers. Toutefois, le rôle de Paris est loin d'être négligeable: 37,4% des biens

1 - Sur les plateaux marchois et limousins, la part de la propriété paysanne par rapport à la propriété individuelle totale au niveau des domaines de 50 ha et plus est la moins élevée dans les cantons septentrionaux (Dun-le-Palestel et Bonnat dans la Marche, Mézières-sur-Issoire, Saint-Sulpice-les-Feuilles ou Châteauponsac dans la Basse-Marche).

citadins appartiennent à des propriétaires parisiens. Parmi ces citadins, comme dans les exemples précédents, les professions sont très variées; néanmoins, les artisants et les commerçants, les fonctionnaires et les retraités constituent les groupes les mieux fournis.

Employés	Artisans et Commerçants	Fonctionnaires	Professions libérales	Retraités	Divers
14,28 %	21,93	29,08	6,63	25,51	2,55

Parmi les Ruraux, groupe de propriétaires important, une seule catégorie se détache vraiment, celle des agriculteurs.

Employés	Artisans et commerçants	Fonctionnaires	Professions libérales	Agriculteurs	Retraités	Divers
2,6%	6,7	2,2	0,5	79,4	7,8	0,8

En résumé, le Bassin de Brive est le domaine de la petite propriété mais, plus que partout ailleurs en Limousin, l'agriculteur est propriétaire du sol qu'il cultive; là, les formes modernes de la propriété sont peu représentées.

La propriété foncière en Limousin offre donc des caractères variés. On peut cependant retrouver dans tous les secteurs un émiettement très prononcé du patrimoine foncier; les propriétaires citadins, et notamment les Parisiens, sont toujours nombreux. Enfin, la propriété paysanne est ~~plus~~ moins largement répandue sur les "hautes terres" que sur les plateaux marchois et limousins et dans le Bassin de Brive. Mais, ces divers traits caractérisent la propriété privée car le Limousin a peu de bien collectifs. Ce tableau est le résultat d'une évolution continuelle depuis l'établissement du premier cadastre; d'ailleurs, la structure foncière évolue encore sous nos yeux: la création des sociétés civiles, groupements forestiers, groupements fonciers etc... en est une preuve. Cette évolution est, en partie, une conséquence de l'exode rural mais bien d'autres facteurs interviennent également.

4 - L'évolution passée et les tendances actuelles: de la propriété paysanne à la propriété citadine.

La structure foncière, l'origine géographique et la profession des propriétaires créent une situation bien différente de celle qu'à décrite A. Corbin. En effet, l'essor démographique, au cours du XIX° siècle, a bien souvent eu pour conséquence de multiplier les partages et d'accentuer le morcellement de la propriété, mais, par ailleurs, de nombreuses grandes propriétés ont été en partie démembrées au debut du XX° siècle, notamment pendant la première guerre mondiale et au lendemain de celle-ci. En effet, avant I9I4 les fermiers et les métayers ne pouvaient que très difficilement accéder à la propriété dans une conjoncture de stabilité des prix des denrées agricoles parce que leurs revenus étaient trop faibles et la terre trop chère; mais, tandis que le prix de la terre a diminué à partir de I892 (1), celui du cheptel vif a connu une hausse très nette; ce que montre, par exemple, le "Grand Livre de Colon" que nous avons déjà évoqué, et grace auquel nous pouvons comparer le prix de vente des bovins en I898 - 1900 et I9I4 - I9I5

Ventes en I898	I900	I9I4	I9I5
Février	Janvier	Mars	Février
1 vache et	1 veau 120	1 veau 210	2 veaux 445
1 veau 230 F	Mai	Avril	Juillet
Juillet	1 veau 130	1 veau 190	1 veau 260
1 veau 110 F	Octobre	Novembre	Novembre
	1 veau 145	1 vache 380	1 veau 350
			Juin
			1 vache 540

Les propriétaires ont été contraints de verser à leurs métayers, au moment de la sortie de ces derniers, des indemnités si élevées que nombre d'entre eux, placés dans l'impossibilité de faire face à ces frais, ont dû vendre une partie de leurs domaines. Ces terres ont permis aux fermiers ou aux métayers de devenir propriétaires du fonds, ou d'une partie du fonds qu'ils exploitaient; ces achats ont été facilités par les prêts du Crédit agri-

1 - Les prix de la terre ont augmenté tout au long du XIX° siècle pour atteindre un maximum vers I880 (terre 300 Frs l'ha en I808, 2.500 Frs en I880), puis, les prix ont chuté jusqu'à la seconde guerre mondiale (terre: 1.100 Frs l'ha en I9I3, 7 à 800 Frs en I929).

cole (1).

Ainsi, la propriété paysanne, déjà forte au début du XIX° siècle n'a pu qu'être renforcée, mais, il s'agissait surtout d'une propriété moyenne correspondant aux possibilités de mise en valeur, sans l'aide ni de machine, ni de moteurs, d'une famille d'agriculteurs. Cette évolution est confirmée par la comparaison que nous avons faite de la structure foncière en I830 et en I975 dans la moitié des communes du canton de Mézières-sur-Issoire (Basse-Marche), de Saint-Germain-les-Belles (Haut-Limousin), d'Eymoutiers (confins de la Montagne limousine):

(Voir tableau page suivante).

Dans les trois cantons, les propriétaires d'au moins 50 ha ont perdu une large part des surfaces qu'ils détenaient; ainsi, les superficies aux mains des grands propriétaires ont diminué de 29,40% dans le canton de Mezières-sur-Issoire, de 33,58% dans le canton d'Eymoutiers et de 44,13% dans le canton de Saint-Germain-les-Belles. Les grands propriétaires fonciers, détenteurs d'un bien d'origine soit aristocratique soit bourgeoise, ont été contraints de vendre des terres qui ont été acquises par des paysans;il est vrai que les revenus des propriétaires fonciers non-exploitants étaient peu élevés, à cause soit de fermages modiques (60 Frs pour 1 hectare de terre évalué à 1.700 Frs en I892 dans le département de la Haute-Vienne), soit du métayge (2). Ainsi cette accession à la propriété d'une nouvelle catégorie de paysans (3) a donné à la propriété limousine son caractère principal: une propriété

---

1 - J-M.Delort: La famille rurale dans l'économie du Limousin. Thèse de droit. Poitiers I940
R.Savy: Deux siècles d'économie rurale en Haute-Vienne. 20 pages. Société d'Ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines.I965.

2 - Déjà, dès I79I, le baron de Nantiat écrivait "... Ces métayers, ne travaillant pas pour leur compte et n'ayant aucun espoir de s'enrichir n'ont aucune émulation. Ils ne demandent qu'à subsister... Les propriétaires n'ont pas les moyens de faire les dépenses qu'exigerait un sol ingrat pour être amélioré". Lettre citée par A.Fray-Fournier: le département de la Haute-Vienne. Limoges I909.

3 - Selon Loutchisky, à la veille de la Révolution, la plupart des agriculteurs limousins étaient déjà propriétaires, mais, leurs domaines étaient trop petits et, par contre, la bourgeoisie aurait accaparé la moitié des terres cultivables sous la forme de grandes propriétés. J.Loutchisky: La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution. Paris I9I2.

en % du nombre en % de la superficie		de 10 à 19,99 ha	20 29,99	30 39,99	40 49,99	50 et Plus
Mézières-sur-Issoire	1830	N. 12,14 % S. 8,27	5,06 6,05	4,45 7,45	3,23 6,96	10,72 59,57
	1975	N. 12,77 S. 10,94	6,53 9,56	5,79 9,96	3,71 9,10	10,99 46,44
St-Germain-les-Belles	1830	N. 21,41 S. 20,33	5,76 9,48	2,14 4,81	0,98 2,94	3,95 41,73
	1975	N. 24,96 S. 26,97	8,26 13,85	4,83 12,46	1,24 4,27	2,80 24,52
Eymoutiers (communes de Montagne)	1830	N. 23,15 S. 11,24	16,12 12,44	9,10 10,03	4,55 6,31	15,30 55,68
	1975	N. 19,84 S. 15,84	11,95 15,38	6,36 11,79	4,07 9,61	8,39 37,38

moyenne qui représente environ, tant sur le plan des surfaces que sur le plan du nombre, 20% du total pour les biens de 10 à 20 ha, 25% des superficies pour les domaines de 20 à 40 ha.

Mais, et contrairement à ce qui a été parfois écrit (1), la petite propriété perdait peu de terrain ou même se maintenait et pouvait s'accroître en nombre et en étendue: cela montre, une fois encore, l'attachement des "émigrés" pour le Limousin, puisque nous l'avons vu, de nombreux petits propriétaires citadins sont originaires de cette region.

en % du nombre en % de la superficie		de 1 à 4,99 ha	de 5 à 9,99 ha
Mézières-sur-Issoire	1830	N. 48,78 % S. 6,04	15,58 % 5,61 %
	1975	N. 41,71 S. 6,12	18,42 % 7,84 %
St-Germain-les-Belles	1830	N. 38,22 S. 7,45	27,51 13,45
	1975	N. 36,81 S. 6,46	21,07 11,43
Eymoutiers (commune de montagne)	1830	N. 21 S. 1,69	10,75 2,61
	1975	N. 36,38 S. 5,04	12,97 4,92

Nous l'avons également vu, ce maintien de la micro-propriété est plus apparent que réel lorsqu'il s'agit de la propriété paysanne puisque ces petits domaines ne sont que des compléments de biens plus vastes et montrent la volonté des paysans de posséder la terre qu'ils exploitent, mais, ce maintien de la petite propriété est évident lorsqu'il s'agit des citadins ou des ruraux non agriculteurs. Ainsi,

---

1 -"Dans le meme temps, la très petite propriété disparaissait à la suite du départ vers les secteurs secondaire et tertiaire d'un grand nombre de propriétaires qu'elle ne suffisait pas à faire vivre". Savy R. Deux siècles d'économie rurale. Ouvrage cité - page 5.

l'exode agricole et l'exode rural ont-ils permis le maintien, voire le progrès de la micro-propriété.

Depuis le début du XIX° siècle, il semble donc que les paysans aient accru leur influence à la faveur de conditions économiques qui leur ont été favorables, mais, les migrations à partir du Limousin leur opposent un nouveau concurrent: le propriétaire citadin. De plus, la diminution de la population agricole plus marquée que celle de la population rurale, favorise un autre type de propriétaire: le rural non agriculteur. Il semble que la situation actuelle soit plus complexe que celle que A.Corbin a décrite pour I830; partout en Limousin, la propriété paysanne se heurte à des types divers de propriétés; reste à savoir lequel d'entre eux progresse actuellement?

a) - Le marché foncier.

Pour répondre à cette question, nous avons consulté les notifications de vente adressées par les notaires à la S.A.F.E.R. Marche-Limousin et les publications de la S.C.A.F.R. (1).

Le marché foncier est peu ouvert en Limousin: ainsi, au cours des années I972 et I973, 3.100 ha et 4.000 ha ont été offerts aux acheteurs dans le département de la Corrèze. Or, en I972, dans onze départements seulement on avait négocié moins de 3.100 ha (2) et, en I973, dans seize départements on avait vendu moins de 4.000 ha; mais, en I972, 19 départements offraient plus de 10.000 ha (dont 5 plus de 15.000 ha) et en I973 dans 19 départements on avait également négocié plus de 10.000 ha (dont 3 plus de 15.000 ha). Au cours de ces mêmes années dans la Creuse on n'a pu offrir aux acheteurs éventuels que 5.500 et 5.700 ha, dans la Haute-Vienne, 8.400 et 7.200 ha. Le marché foncier étant peu actif, il est bien certain que la répartition des propriétés et celle des propriétaires ne peut pas évoluer rapidement par ce biais; par ailleurs, du fait de l'exode rural, la part des "Ruraux", voire des agriculteurs diminue au profit des citadins de sorte que le marché foncier n'est pas le seul responsable de l'évolution de la propriété.

Malgré la faible ampleur du marché, nous avons recherché les vendeurs et les acheteurs en Limousin pendant quatre années: I970-I973. Pour l'ensemble de la France, et selon les estimations de la S.C.A.F.R., les agriculteurs

---

2 - En I972: les Hautes-Pyrénées (1.700 ha), le Doubs (2.900 ha), le Territoire de Belfort (900 ha), le Bas-Rhin (1.200 ha), la Savoie (1.200 ha), la Haute-Savoie (1.100 ha), le Rhône (1.700 ha), les Hautes-Alpes (2.200 ha), les Yvelines (2.500 ha) l'Essonne (2.000 ha), le Val d'Oise (750 ha)

1 - S.C.A.F.R: Société Centrale d'Aménagement foncier rural. La S.C.A.F.R. publie chaque année depuis I973 un fascicule intitulé: "L'évolution du marché foncier des terres agricoles de..."Nous avons utilisé la publication de Mai I973 qui s'intéressait au marché foncier de I97I à I972 et la publication de Mai I974 pour le marché foncier de I972 à I973. Nous

sont les principaux acheteurs; en effet, de 1965 à 1973, ils ont acquis la majeure partie des terres mises en vente:

% des terres achetées par les agriculteurs			
1965	68 %	1971	78,32 %
1968	70,31 %	1972	78,19 %
1969	70,14 %	1973	76,80 %
1970	70,00 %		

Au total, en Limousin, au cours des quatre années considérées, les 6.106 ventes proposées à des acheteurs éventuels ont porté sur 52.390 ha; il est intéressant de remarquer à ce sujet que ce sont de petites surfaces qui, le plus souvent, ont été mises en vente:

(Voir tableau page suivante).

Près de 80% des ventes, ont, au cours de ces quatre années, porté sur des superficies inférieures à 10 ha; par contre, peu de grandes et de moyennes propriétés ont été vendues, encore que la propriété supérieure à 50 ha ait représenté près de 30% des surfaces mises en vente; celle de 10 à 50 ha a, quant à elle, rassemblé plus de 40% de ces mêmes superficies. Le marché foncier en Limousin est donc approvisionné par de très nombreuses petites propriétés qui, en moyenne, avaient 2,21 ha; mais, au total, grâce à la mise sur le marché de quelques grands domaines, la surface moyenne vendue pendant cette période a atteint 8,58 ha. Qui vend? Qui achète?

Les sources utilisées nous ont permis de dresser deux tableaux en ce qui concerne les vendeurs, et, nous connaissons ainsi l'origine géographique et les catégories socio-professionnelles de ces vendeurs (1).

(Voir tableau page 284).

Près du tiers des biens fonciers vendus le sont à

---

avons également utilisé des fascicules départementaux: "le marché des terres agricoles en..." Statistiques tirées des informations de ventes reçues par la S.A.F.E.R. en... Etude réalisée par la S.C.A.F.R. Nous avons eu à notre disposition les fascicules intéressant les années 1970 - 1971 - 1972 - 1973 et les archives de la S.A.F.E.R.

1 - Il nous a été malheureusement impossible d'identifier tous les vendeurs; pour les quatre années considérées, 26% des vendeurs n'ont pas pu être identifiés parce que leur adresse, ou leur profession, n'était pas mentionnée (cette proportion correspond assez exactement à celle des superficies vendues par ces propriétaires:26,6%. Ces renseignements nous ont été fournis par les fascicules départementaux publiés par la S.C.A.F.R.: "le marché des terres agricoles".

		1 4,99 ha	5 9,99	10 19,99	20 29,99	30 49,99	50 99,99	100 et plus	
Notifications notariales en I970-7I-72-73	Nombre	65,30 %	14,24	9,23	4,09	3,63	2,32	0,49	100 %
	Surface	16,87 %	11,63	16,29	11,61	16,20	18,42	8,98	100 %

Origine géographique des vendeurs identifiés						Catégories socio-professionnelles				
		Limousin	dont commune où se trouve les fonds	Paris	Hors Limousin dont PARIS		Agriculteurs	Non Agriculteurs	Inactifs et retraités non agricoles	Indivis
I970	N.	81,53 %	50,90	6,02	18,47 %	N.	39,75	20,49	12,50	27,26
	S.	81,96 %	54,76	8,18	18,04	S.	41,74	17,90	11,78	28,58
I971	N.	76,30	47,82	9,12	23,70	N.	38,30	21,21	8,92	31,57
	S.	72,42	47,21	10,78	27,58	S.	41,08	18,73	9,38	30,81
I972	N.	81,32	44,23	7,30	18,68	N.	34,44	23,26	7,95	34,35
	S.	78,21	40,07	7,24	21,79	S.	37,50	18,78	6,63	37,09
I973	N.	89,65	55,77	4,35	10,34	N.	31,14	23,35	12,32	33,18
	S.	88,98	60,02	4,57	11,02	S.	34,43	17,82	7,98	39,77
4 Années	N.	81,75 %	49,22 60,20% du Limousin	6,88 37,73% du hors Limousin	18,25 %	N.	35,91	22,09	10,32	31,68
	S.	79,75 %	49,89 62,55 du Limousin	7,90 39,03 du hors	20,25 % Limousin	S.	38,62	18,31	8,91	34,16

l'occasion de la mort du propriétaire qui laisse son domaine à plusieurs héritiers; il y a ainsi chaque année un marché obligatoire dû aux successions. En dehors des héritiers propriétaires d'un bien en indivision, la plupart des vendeurs, que nous avons réussi à identifier, sont des Limousins; c'est une situation que nous serions tenté de qualifier de "normale" puisque, nous l'avons dit précédemment, les Limousins sont, dans une large part, propriétaires des terres de cette contrée. Parmi ces Limousins, ce sont les "Residents", c'est-à-dire les propriétaires qui habitent dans la commune où se trouve le bien foncier, qui sont les plus nombreux; à eux seuls ils représentent la moitié des vendeurs et ils mettent en vente la moitié des surfaces qui sont négociées. Toutefois, les "non limousins", héritiers, dans la plupart des cas, d'une propriété qui était naguère aux mains d'un Limousin, ont vendu environ le cinquième des biens offerts sur le marché, ce qui est loin d'être négligeable; parmi eux, les Parisiens qui, nous le savons, sont les propriétaires citadins les plus nombreux, ont vendu, au cours de ces quatre années, 8% environ des terres mises en vente.

Les agriculteurs sont, finalement, les principaux vendeurs puisque, en dehors des propriétés en indivion, ils regroupent 52,56% des vendeurs et 58,67% des terres; il peut paraître étonnant que des agriculteurs vendent, dans une région où on les voit ordinairement chercher à agrandir la superficie de leur exploitation; en fait, la majorité des terres sont vendues par de vieux agriculteurs qui ne peuvent plus entretenir une surface trop vaste pour leurs moyens physiques et qui ont besoin d'argent pour vivre. C'est la nécessité qui les contraint à abandonner la propriété familiale et, il est bien certain que l'absence d'un héritier direct, notamment dans le cas fréquent du vieil agriculteur célibataire, est un facteur favorable à la mise en vente d'un domaine.

Ainsi, les Limousins, notamment les agriculteurs, qui, en règle générale, sont les principaux propriétaires, sont aussi les vendeurs les plus nombreux.

Grâce aux archives de la S.A.F.E.R. Marche-Limousin, nous avons essayé de déterminer l'origine géographique des acheteurs et leur profession; en fait, à propos de ce dernier point, parce que de nombreuses professions n'étaient pas clairement indiquées, nous nous sommes contenté de rechercher les agriculteurs (individus ou sociétés civiles).

(Voir tableau page suivante).

Les Limousins sont aussi les principaux acheteurs des biens fonciers mis en vente dans cette région: ils ont été acquéreurs dans 88% des ventes, ils ont acquis ainsi 85% de la superficie négociée. Mieux encore, ce sont les habitants de la commune dans laquelle se trouve la propriété à vendre qui sont les plus intéressés: 64% des ventes se font à leur profit. Comme ils achètent dans la plupart des

		Origine géographique des acquéreurs identifiés				Agriculteurs ayant acheté	
Années		Limousin 1	dont commune où se trouve le fonds 2	Hors Limousin 3	Paris et région parisienne 4	Part des agriculteurs en proportion de la totalité des achats	Propriétés < 20 ha achetées par les agriculteurs par rapport à tous leurs achats
I970	N. S.	93,79 % 91,75 %	74,32 % 67,18 %	6,21 8,25	5,33 4,90	N. 47,59 % ha 40,82	54,13 % 45,65 %
I97I	N. S.	86,29 32,39	59,87 52,21	13,71 17,61	6,92 6,16	N. 47,44 ha 42,70	54,39 % 42,91
I972	N. S.	86,31 80,01	62,14 60,72	13,69 19,99	6,36 6,67	N. 52,44 ha 56,54	53,30 % 38,03
I973	N. S.	88,43 88,91	62,61 60,10	11,57 11,09	2,54 3,00	N. 54,12 ha 58,04	53,99 % 32,96
Moyenne	N. S.	88,37 % 85,35 %	64,18 % 59,69 %	11,63 % 14,65 %	3,57 % 5,25 %	N. 50,47 % ha 49,87 %	53,92 % 39,01 %
Total 1 + 3 = 100%			2 = par rapport au total		4 = par rapport au total		

cas de petites surfaces, leurs achats n'atteignent pas 60% des superficies acquises. Il y a là une illustration de ce phénomène que nous avons déjà signalé, la volonté d'agrandir sa propriété, notamment la propriété moyenne, si fréquente en Limousin, dont la taille est insuffisante pour le maintien d'une exploitation agricole dynamique et rentable dans le cadre de l'élevage.

Mais, et contrairement à ce qui se produit en général en France, les agriculteurs ne sont pas les acheteurs les plus nombreux; en quatre ans ils n'ont acheté que 50,47% des propriétés vendues, et, comme plus de 50% de ces achats portaient sur des surfaces inférieures à 20 ha, leurs achats ne représentent pas 50% des superficies acquises. L'influence des non-agriculteurs pèse donc ici sur le marché foncier; elle crée une concurrence qui a elle-même au moins deux conséquences; en effet, puisque les agriculteurs ne sont pas remplacés à leur retraite dans une forte proportion, parce qu'ils quittent la terre, et qu'ils ne dominent pas la marché au niveau des achats, la propriété paysanne ne peut que reculer; enfin, cette concurrence entraîne une hausse des prix, c'est ainsi, que selon la S.A.F.E.R. Marche-Limousin, le taux moyen annuel d'augmentation pour la période I964-I970 a été de 15% dans la Haute-Vienne, de 9% en Corrèze et en Creuse. De plus, les prix payés par les agriculteurs, toujours selon la S.A.F.E.R. augmenteraient plus rapidement parce que les agriculteurs achètent des terres "de bonne potentialité agronomique" et fréquemment des biens de petite dimension dont la valeur unitaire est en général relativement plus forte que celle des biens de grande contenance.

Face à cette concurrence, la S.A.F.E.R. peut, certes, agir grâce à son droit de préemption (1), mais, et c'est une cause d'augmentation des prix, lorsque l'acheteur non-agriculteur propose un prix très élevé, l'agriculteur qui aurait voulu acheter ne le peut plus. Toutefois, la S.A.F.E.R. intervient lorsqu'une propriété se vend en proposant aux cultivateurs l'achat des terres proches de leurs exploitations; ainsi, en démembrant une propriété, souvent convoitée par un non-agriculteur désireux de faire un placement, et qu'un paysan seul ne pourrait pas acheter, elle peut aider les cultivateurs à agrandir leurs propriétés. La S.A.F.E.R. peut aussi acheter des terres, les améliorer, par défrichement ou drainage; et les rétrocéder à un ou plusieurs agriculteurs; mais, ses ressources financières étant réduites, elle ne peut pas tout acheter ni garder assez longtemps des terres en attendant que les propriétés voisines soient à leur tour mises en vente, ce qui permettrait de constituer des

---

1 - Il n'y a pas de préemption pour une surface inférieure à 0,50 ha en Corrèze et dans la Haute-Vienne et pour une surface inférieure à 1 ha en Creuse.

exploitations suffisamment grandes qu'elle pourrait confier à des agriculteurs. Ainsi, dans la commune de Bonnefond (canton de Bugeat), les sols cultivables du hameau de la Nouaille ont été achetés et boisés par des non agriculteurs; or, si la S.A.F.E.R. avait pu attendre que se libèrent d'autres terres avant de vendre, elle aurait pu constituer deux fermes d'au moins 100 hectares chacune. Outre les problèmes de capitaux, le contrôle du marché foncier nécessite aussi une attention suivie et, dans chaque canton, il est nécessaire que les agents de la S.A.F.E.R. connaissent très bien les besoins de chacun; or, malgré leur bonne volonté, il leur est parfois reproché une attitude partiale... et nous avons pu voir des agriculteurs refuser d'acheter trente hectares au sol plat et sain sur la Montagne limousine, qui, finalement, ont été achetés par un citadin qui a boisé.

Cette concurrence entre l'agriculteur et le non-agriculteur pour la possession de la terre nous la retrouvons partout en Limousin, mais quelques exemples nous la rendront plus concrète. Nous avons, grâce aux archives de la S.A.F.E.R., relevé les notifications notariales pour les cantons de Bugeat et de Gentioux dans la Montagne limousine. Dans le canton de Bugeat, le marché foncier est très peu ouvert, bien qu'il y ait eu deux ventes importantes en 1969 (114 ha et 91 ha) et une de 1973 (109 ha).

(Voir tableau 1 page suivante).

La plupart des transactions ont porté sur de très faibles superficies; ainsi, en 1974, sur 9 biens vendus, trois seulement avaient plus de 5 hectares; en 1973, sur 15 ventes, trois dépassaient 5 ha etc... Les transactions insignifiantes, quelques ares, un ou deux hectares le plus souvent sont de loin, les plus nombreuses. Au cours des six années, trois ventes ont dépassé 50 ha; un domaine a été acheté par un cultivateur du Bassin de Brive, un autre par un citadin, le troisième par un groupement forestier ayant son siège à Bordeaux. L'activité des "Résidents" et des agriculteurs du canton a été très faible; par contre, des gens originaires de Paris et de la région parisienne ont réalisé 23 achats, mais, et cela confirme ce que nous savons déjà à propos de la micro-propriété dans la Montagne limousine, les acheteurs parisiens n'ont été intéressés que par de petites surfaces puisque la propriété moyenne qu'ils ont achetée n'a que 4,03 ha; toutefois, trois propriétés avaient plus de 10 ha, il s'agissait de trois forêts de résineux. Ces caractéristiques, nous les avons retrouvées dans le canton voisin, le canton de Gentioux.

(Voir tableau 2 page suivante).

Comme dans le cas précédent, les transactions ont surtout porté sur de faibles surfaces et seulement dix ventes ont porté sur des surfaces supérieures à 10 ha; la seule vente supérieure à 100 ha (111,92 ha dans la commune de Gen-

N° 1	I969	I970	I971	I972	I973	I974
Nombre de ventes	13	8	12	12	15	9
Marché foncier	275 ha 66,59	41.43.79	30.47.82	42.46.91	158.59.38	50.36.96
Achats par agriculteurs	0 ha 9385	4.67.65	0.51.20	15.33.81	117.90.98	5.79.30
Les achats des agriculteurs représentent 24% des superficies acquises au cours des six années						

N° 2	I969	I970	I971	I972	I973	I974
Nombre de ventes	27	48	13	13	37	29
Marché foncier	52 ha 74.86	154 ha 2627	25 ha 3684	37 ha 9581	108 ha 4779	217 ha 0742
Achats par agriculteurs	14 ha 8287	112 ha 4153	16 ha 9690	27 ha 5076	17 ha 3047	50 ha 0134
Les achats des agriculteurs représentent 40% des superficies acquises						

tieux) a été réalisée en I974 au bénéfice d'un Parisien.

En résumé, dans la Montagne limousine, le marché foncier est fort peu actif; les rares transactions effectuées ne permettent guère aux agriculteurs locaux d'agrandir leurs propriétés parce que le nombre d'hectares mis en vente est peu élevé et parce que les candidats-acheteurs sont nombreux, notamment les Parisiens qui regroupent environ le tiers des acheteurs; ces Parisiens acquièrent de petites propriétés, soit pour agrandir la propriété familiale, soit pour créer une résidence secondaire, ou bien les rares grandes surfaces mises sur le marché pour les reboiser (1). Dans un milieu où, par son intensité, l'exode rural a aide aux progrès d'une forte propriété foraine, le marché foncier tend à accroître le role des non-Limousins, tandis que les agriculteurs ont beaucoup de peine à s'agrandir.

Le marché foncier est bloqué et ce blocage vient de l'attachement du propriétaire émigré pour le bien familial, il est dû aussi à la forêt qui est jeune et qui n'est pas encore exploitable.

Enfin, c'est le résultat d'une profonde inquiétude chez les propriétaires fonciers qui, en période d'érosion monétaire, préfèrent conserver un capital foncier qui rapporte peu mais qui ne se dévalue pas.

Nous avons voulu savoir si cette situation existait aussi en dehors de la Montagne et nous avons successivement, utilisé les notifications notariales intéressant les cantons de Lapleau (Plateaux du Sud-Est, zone de fort exode rural et de faible densité) , de Bonnat (Nord de la Marche), de Mézières-sur-Issoire (Basse-Marche, secteur de grande propriété) de Nexon (Haut-Limousin). Enfin, l'étude du canton de Meyssac, nous permet de connaître la situation du marché foncier dans le Bassin de Brive. Comme pour les cantons de la Montagne limousine, à partir des notifications notariales de vente adressées à la S.A.F.E.R. Marche-Limousin de I9o9 à I974 (2) nous avons recherché le

---

1 - Nous pouvons citer ici plusieurs exemples: en I973, un cultivateur de Faux-la-Montagne a vendu 39,32 ha à une Société forestière parisienne, en I974 un Parisien a acheté 111 ha pour boiser...

2 - Ces notifications étaient conservées à Limoges dans les archives de la S.A.F.E.R. jusqu'en I975; depuis cette date une "décentralisation" a séparé en trois parties les archives: celles qui intéressent la Corrèze sont à Tulle; celles qui intéressent la Creuse sont à Guéret et celles qui intéressent la Haute-Vienne sont à Limoges.

nombre de transactions et les superficies vendues ainsi que l'importance des achats effectués par les cultivateurs et par les Parisiens qui, nous le savons, sont les propriétaires citadins les plus représentatifs dans la majorité des cantons de cette contrée.

(Voir tableau page suivante).

Les résultats que nous avons obtenus indiquent que le marché est plus actif, en général, que dans la Montagne limousine, sauf sur les Plateaux du Sud-Est qui connaissent, sur ce plan, une situation comparable à celle de la Montagne. Toutefois, là aussi, les transactions portant sur de faibles superficies sont les plus nombreuses: ainsi, dans le canton de Meyssac, sur 181 ventes, 2 seulement correspondaient à une superficie supérieure à 10 ha! Ces terres intéressent les agriculteurs qui, sur ces plateaux ou dans le Bassin de Brive sont à la recherche des terres libres; dans les cinq cantons étudiés ils ont pu acheter plus de 50% des superficies en vente. La concurrence est vive entre les agriculteurs et les non-agriculteurs qui n'hésitent pas à payer un prix élevé pour conclure l'affaire (1), aussi les archives de la S.A.F.E.R. abondent-elles en réclamations de la part d'agriculteurs qui se considèrent lésés. Cette concurrence est mise en évidence par la S.A.F.E.R. Marche-Limousin qui indique au niveau des régions agricoles, les achats réalisés par les agriculteurs en 1970-71-72 et 1973.

(Voir tableau page 293).

En conclusion, nous pouvons rappeler que sur les Hautes-Terres où le marché foncier est peu actif, où la densité humaine est faible, et où le reboisement a considérablement progressé depuis la seconde guerre mondiale, les agriculteurs sont nettement distancés dans la course à la possession du territoire. Il semble bien que progressivement les hautes terres seront possédées, en grande majorité, par des non-agriculteurs et, plus précisemment, par des non-agriculteurs étrangers au Limousin. Toutefois, la structure foncière que nous avons décrite, en étudiant les matrices cadastrales, évolue très lentement à cause du

---

1 - Voici des exemples: à Collonges (secteur touristique) 40 ares 55 ont été vendus 30.000 Frs en 1974, 52 ares 20 ont été achetés 20.000 Frs par un habitant de Dijon originaire de Meyssac...

	I969	I970	I97I	I972	I973	I974
Canton de Mézières-sur-Issoire: (Basse-Marche)						
Nombre de ventes	19	59	65	43	73	36
Superficie totale	95 ha 0315	176 ha 1259	211 ha 2053	136 ha 5843	305 ha 5342	261 ha 2870
Achats par agriculteurs	75 ha 6368	122 ha 6073	126 ha 6329	108 ha 7802	273 ha 1404	235 ha 5806
Les achats des agriculteurs ont représenté 79,47% des superficies acquises au cours des six années.						
Canton de Bonnat: (Marche)						
Nombre de ventes	39	102	Archives	54	110	Archives
Superficie totale	131 ha 7670	152 ha 6753	non dis-	73 ha 6549	203 ha 8022	non dis-
Achats par agriculteurs	23 ha 0I97	117 ha 9103	ponibles	34 ha 0602	138 ha 5748	ponibles
Les achats des agriculteurs ont représenté 55,80% des superficies acquises au cours des quatre années.						
Canton de Nexon: (Haut-Limousin: Plateaux de la Vienne moyenne)						
Nombre de ventes	22	33	22	54	43	31
Superficie totale	77 ha 6556	262 ha 3978	97 ha 6524	443 ha 0506	162 ha 5045	62 ha 8553
Achats par agriculteurs	49 ha 6045	134 ha 5182	51 ha 0697	387 ha 5974	131 ha 8391	18 ha 4844
Les achats des agriculteurs ont représenté 69,89 % des superficie acquises au cours des 6 années						
Canton de Lapleau: (Plateaux du Sud-Est)						
Nombres de ventes	2	1	2	17	6	0
Superficie totale	22 ha 5551	2 ha 6780	2 ha 3444	122 ha 7630	31 ha 8444	0
Achats par agriculteurs	0	2 ha 6780	0	83 ha 0887	20 ha 2098	0
Les achats des agriculteurs ont représenté 58,17% des superficies acquises au cours des cinq années.						
Canton de Meyssac: (Bassin de Brive)						
Nombres de ventes	17	23	25	31	48	37
Superficie totale	24 ha 0794	24 ha 9576	25 ha 1298	30 ha 9800	78 ha 2606	26 ha 4276
Achats par agriculteurs	8 ha 4900	10 ha 0452	11 ha 4259	17 ha 4207	53 ha 4146	11 ha 0674
Les achats des agriculteurs ont représenté 53,56% des superficies acquises au cours des six années						

Régions agricoles	En % du nombre d'achats	En % des superficies acquises
Bassin de Brive	43,08 %	40,07 %
Plateau de Millevaches	27 %	22,37 %
Haut-Limousin	44,12 %	46,80 %
Combrailles	53,27 %	42,57 %
Marche	52,43 %	46,74 %
Bas-Berry	60,70 %	54,95 %
Basse-Marche	53,73 %	46,65 %

petit nombre de propriétés mises en vente.

Sur les plateaux de la Marche et du Haut-Limousin, où la vie agricole est encore très active, les agriculteurs, plus nombreux, n'hésitent pas à acheter; toutefois, en dehors du Nord du département de la Creuse, le marché est dominé par les achats des non-agriculteurs; c'est aussi le cas dans le Bassin de Brive.

Finalement, alors que pour la S.A.F.E.R. une exploitation pour être viable, devrait avoir en Limousin 40 ha, les agriculteurs éprouvent bien des difficultés à se procurer ces terres qui leur manquent; en effet, nous l'avons vu, dans la plupart des cas, ils possèdent des propriétés petites ou moyennes, mais le marché foncier actuel ne leur permet pas de faire évoluer nettement cette situation, or; la possession de la terre par l'agriculteur, lui donnerait non seulement la sécurité de l'emploi mais elle lui permettrait de maintenir la surface agricole utile, alors qu'au contraire, la possession de la terre par des non-agriculteurs tend à la diminuer.

b) - <u>L'occupation du sol dans la propriété paysanne et dans la propriété citadine</u>.

Il est aisé de constater que les propriétés des agriculteurs, et souvent des ruraux en général, sont surtout en labours ou couchées en herbe; par contre, dès qu'il achète, le non-agriculteur, notamment le citadin, a tendance à transformer l'occupation du sol (1). Le propriétaire non agriculteur est, dans la plupart des cas beaucoup plus intéressé par la forêt que par l'agriculture; s'il ne reboise pas, il ne s'occupe pas de sa propriété qui, peu à peu, devient une véritable lande; mais, désireux de pouvoir vendre au moment où il le voudra, le propriétaire ne loue pas.

Grâce aux matrices cadastrales, nous connaissons la "nature de culture" de chaque parcelle; malheureusement, la réalité ne correspond pas toujours à la description donnée par les matrices parce que ces registres ne sont pas tenus à jour avec une très grande rigueur, aussi les nombres que nous allons donner ne le sont-ils qu'à titre indicatif permettant d'esquisser des tendances. Nous avons donc relevé, dans les divers cantons étudiés, les tailles et les natures de toutes les parcelles appartenant aux

---

1 - Nous pourrions donner de nombreux exemples; en voici un: en 1969 un Parisien a acheté à Sainte-Anne-Saint-Priest (canton d'Eymoutiers) une propriété de 28,29 ha constituée de la façon suivante: 19,94 % en terres labourables, 24,35% en prés, 7,97% en landes et 47,74% en bois. Aussitot après l'achat, toute la propriété fut plantée en résineux.

"Résidents" et aux "Citadins"; puis, nous avons calculé, pour une propriété moyenne, le contenu en bois, landes, terres et prés. Nous pouvons ainsi comparer l'occupation du sol dans la propriété citadine et dans la propriété des "Résidents":

	Bois	Landes	Terres	Prés	Total
Royères-de-Vassivière					
Résidents	27,87%	18,48	25,72	27,93	100%
Citadins	48,87%	14,90	16,87	20,33	100%
Bellac					
Résidents	12,00%	3,32	56,76	27,92	100%
Citadins	23,65%	3,34	47,97	25,04	100%
Pierre-Buffière					
Résidents	17,02%	2,32	42,55	42,11	100%
Citadins	15,10%	3,00	41,10	40,80	100%
Saint-Mathieu					
Résidents	32,82%	4,52	31,82	30,84	100%
Citadins	46,89%	4,00	23,84	25,27	100%
Meyssac					
Résidents	32,25%	7,75	25,84	32,09	+2,07% vigne
Citadins	40,94%	9,08	19,15	28,75	+2,08% vigne

Dans les cinq cantons pris en exemples, on retrouve les mêmes caractères: la propriété citadine moyenne a plus de bois et moins de terres et de prés que celle des "Résidents". Le propriétaire citadin, soit en quittant le monde rural, soit en héritant, soit après avoir acheté, transforme l'occupation du sol; il a tendance à rechercher la valorisation de sa propriété et à éviter les problèmes que peuvent poser les locations, c'est pourquoi il lui semble que le reboisement est le mode d'occupation du sol qui lui convient le mieux. D'autre part, les demandes adressées à la S.A.F.E.R. le prouvent, les citadins, candidats à l'accession à la propriété, réclament des terres plantées: ces achats de bois par les citadins augmentent alors la part de la forêt dans la propriété moyenne citadine.

Au contraire, le Résident, qu'il soit agriculteur, ou artisan-agriculteur ou ouvrier-paysan etc..., a besoin de terres et de prés. Toutefois, et tout naturellement dans le cadre traditionnel de l'autoconsommation, il y a peu de propriétés sans forêt (1), car il fallait produire du bois

1 - O. Balabanian: Caractères de la propriété forestière dans le Limousin. page 75. Ouvrage cité.

de chauffage, des piquets ou du bois d'oeuvre. Mais, comme le rappelle O. Balabanian, "il n'y a pas de véritable esprit forestier dans le Limousin", la présence de bois répond seulement à la nécessité de subvenir à ses besoins. Si, à l'heure actuelle, dans les hautes terres surtout, les agriculteurs plantent les terres sans grande valeur agricole, sur les plateaux du Haut-Limousin, ils arrachent les arbres, pour agrandir la surface cultivable (1), seule façon, pensent-ils d'amortir leur coûteux matériel et d'obtenir de bons revenus.

En résumé, le développement de la propriété citadine entraîne, dans une large mesure, le reboisement sous ses deux formes, le boisement spontané ou le reboisement rationnel (2). Mais, la micro-propriété citadine est également responsable, notamment autour de Limoges, de la multiplication des étangs: ainsi, dans la commune de Thouron (canton de Nantiat). Par ces deux actions, la propriété citadine provoque le recul de la superficie agricole utile puisque la forêt surtout, les étangs dans une moindre mesure, lorsqu'ils prennent la place des labours ou des prés, limitent ou rendent impossible l'extension des exploitations agricoles.La vive concurrence actuelle entre les citadins et les ruraux non agriculteurs d'une part, les agriculteurs d'autre part, est lourde de conséquences car elle tend, lorsque la propriété des non-agriculteurs l'emporte, à mettre fin à la vie agricole. Ainsi, l'exode rural, qui est la cause principale de l'essor de la propriété citadine, exerce une influence sur l'occupation du sol, et, par là, sur la vie dans les campagnes limousines; le problème posé par la propriété (tant par la taille que par l'origine géographique et que par les catégories socio-professionnelles) est un problème-clef. Toutefois, les propriétaires non agriculteurs louent aussi des terres ou des prés, ce que va nous montrer l'étude du faire-valoir.

---

1 - Le défrichement des taillis va de pair avec l'arrachage des haies ce qui entraîne ce recul progressif du bocage que nous avons évoqué dans le livre I. De son côté, le boisement, qu'il soit spontané ou rationnel, détruit aussi le bocage.

2 - Le rôle des citadins est certes le plus important; toutefois il ne faut pas négliger celui des "retraités" qui, au fur et à mesure que déclinent leurs forces, ont tendance à boiser. Il y a là un changement d'attitude chez les propriétaires non-agriculteurs: au lieu de chercher à louer, ils boisent ou ils laissent leurs terres en friches ce qui s'explique par des taux de fermage peu élevés, mais aussi, vers les années 55-60, par le peu d'empressement des agriculteurs pour accroître la superficie de l'exploitation familiale.

CHAPITRE III

LE FAIRE-VALOIR: LE FAIRE-VALOIR MIXTE PROGRESSE

Au XIX° siècle, largement propriétaires du sol qu'ils cultivaient, les agriculteurs limousins dirigeaient des exploitations de petite taille en faire-valoir direct. Selon l'enquête agricole décennale de I852, la primauté du faire-valoir direct apparaissait nettement dans les départements de la Corrèze et de la Creuse, encore que le métayage ait joué un certain rôle:

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Propriétaires cultivant en faire-valoir direct	32.571 54,21 %	32.988 69,50 %	17.210 42,15 %
Prorpiétaires cultivant faire-valoir direct dominant (1)	17.490 22,10 %	11.263 23,73 %	15.142 37,09 %
Fermiers	1.895	1.272	1.557
Métayers	8.083 13,45 %	1.888 3,97 %	6.699 16,40 %
Maîtres-valets	27	36	164
Régisseurs	17	13	53
Total	60.083	47.460	40.825

1 - Faire-valoir direct dominant: le propriétaire exploite sa propriété, mais il loue également quelques parcelles pour accroître la superficie de son exploitation.

Ce tableau a été modifié à la fin du XIX° siècle et un début du XX° siècle; en effet, les progrès de la propriété paysanne ont favorisé l'essor du faire-valoir direct, ce que montre l'exemple du département de la Haute-Vienne:

(Voir tableau page suivante).

Le faire-valoir direct était pratiqué dans des exploitations de petite ou de moyenne taille dans lesquelles l'utilisation d'une main-d'oeuvre salariée n'était pas indispensable. On remarque, d'ailleurs, sur le tableau qui concerne la Haute-Vienne, que la proportion d'exploitations en faire-valoir direct est plus élevée que celle des surfaces cultivées par leurs propriétaires; les agriculteurs-propriétaires cultivaient donc, en règle générale, de petits biens.

Le métayage était relativement fréquent sur les grands domaines marcelés en petites unités de production; en effet, les grands propriétaires, avant la seconde guerre mondiale, divisaient leurs terres en métairies de taille variable (de 15 à 40 ha dans le Haut-Limousin, de 30 à 100 ha dans la Basse-Marche). Le métayage était donc lié à la présence de la grande propriété. Si le propriétaire résidait, et si ses connaissances agricoles étaient suffisantes, il exploitait lui-meme une "réserve" et il gérait ses métairies. En cas d'absentéisme, la gestion était confiée à un régisseur ou, parfois, le domaine était affermé à un fermier général qui recrutait des métayers. Le métayage, ou colonage partiaire, a décliné entre 1892 et 1929 grâce, non seulement à l'accession des métayers à la propriété, mais aussi à cause de l'exode rural. Une métairie de 50 à 100 ha nécessitait la présence de sept ou huit travailleurs, or, après le départ des jeunes hommes, les métayers âgés ne pouvaient plus assurer la bonne marche de l'exploitation ; lesmétairies, moins nombreuses, ont alors été mal cultivées, et, il a fallu attendre la seconde guerre mondiale pour que le mode de faire-valoir évolue. Le fermage était moins répandu que le métayage, et, selon A. Corbin (1), si "ce mode de faire-valoir ne se développe pas,..., c'est en grande partie à cause de la pénurie des capitaux".

La situation actuelle est différente; c'est tout au moins l'impression qui se dégage à l'examen du Recensement Général de l'Agriculture de 1970. Grâce à ce document, nous avons pu établir une carte du faire-valoir sur la base cantonale, et connaître la répartition, au niveau régional, des exploitations selon le mode de faire-valoir: (2)

(Voir tableau page 300)

---

1 - A.Corbin: ouvrage cité, page 269.

2 - Carte N°39. Le R.G.A. a retenu plusieurs catégories: le faire-valoir direct, le fermage, le métayage, le faire-valoir mixte (dans cette catégorie figure le faire-valoir direct dominant).

	Enquête agricole I892				Enquête agricole I929			
	Exploitations	%	Surfaces cultivées	%	Exploitations	%	Surfaces cultivées	%
F.V.D.	31.512	60%	195.300 Ha	45,72	26.827	67,84	212.000 ha	50%
Fermage	5.293	10	52.200	12,28	5.459	13,88	50.000	11,90
Métayage	12.868	30	179.400	42	7.168	18,28	160.000	38,10
Total	49.673	100%	426.900 ha		39.454	100%	422.000 ha	100%

	Faire-valoir direct	Fermage	Metayage	Mixte	Total
Corrèze	N. 8.751 - 53,70 % ha 207.991- 75,1 %	1.384 67.381-24,3 %	43 1.469- 0,5 %	6.117 37,54 %	16.295 276.841 ha
Creuse	N. 4.782 - 33,45 % ha 231.488-63,4 %	1.387 114.367-31,3%	263 18.986-5,2 %	7.863-55%	14.295 364.840 ha
Haute-Vienne	N. 7.680 - 50,15 % ha 228.064-64,6 %	1.910-12,47% 99.534-28,2%	535-3,49% 25.243-7,2 %	5.190-33,89%	15.315 352.841 na
Limousin	N. 21.213-46,21 % ha 669.543-67,13 %	4.681-10,20% 281.282-28,28%	841-1,83% 45.698-4,59%	19.170-41,76%	45.905 994.522 ha

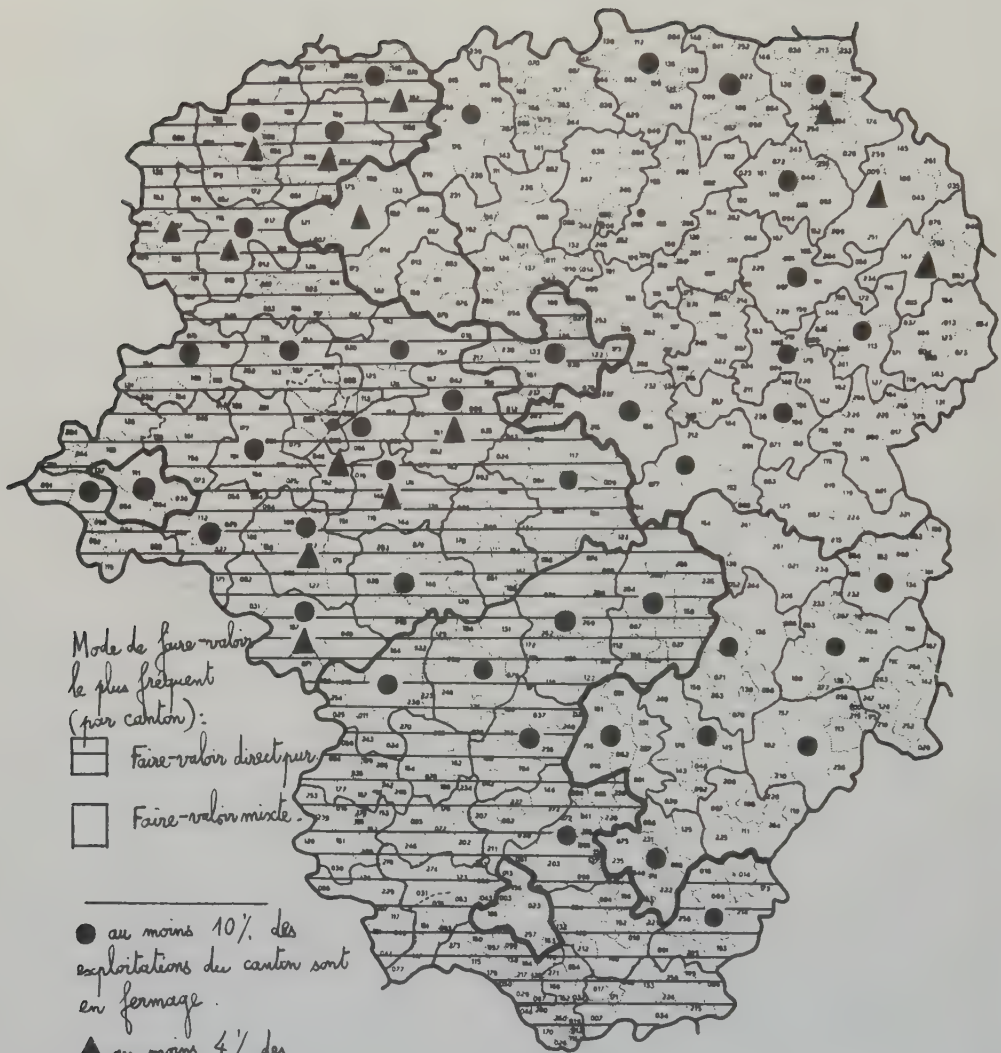

Carte n° 39: Le mode de faire-valoir des exploitations agricoles.

A la lecture de ce tableau, et des tableaux précédents, on est frappé, d'abord, depuis 1929, par le recul très net du métayage. En outre, des superficies plus grandes sont affermées (ainsi dans le département de la Haute-Vienne), mais il y a, proportionnellement, moins d'exploitations en fermage qu'en 1929. Les agriculteurs limousins ont, d'une part, obtenu leur indépendance économique en prenant possession de leurs exploitations par le faire-valoir direct, mais, par ailleurs, ils ne peuvent plus se contenter de leurs propriétés petites et moyennes; ils doivent, par le fermage, plus rarement par le métayage, constituer des exploitations dont la surface excède celle de leurs propriétés. Aussi, un grand nombre d'exploitations sont-elles en faire-valoir mixte (1). Il y a là un fait grave dans la mesure où, nous l'avons vu, les propriétaires non agriculteurs, notamment les Citadins et les Ruraux retraités ont tendance à ne pas louer mais à reboiser ou à laisser leurs terres en friches.

Si nous retrouvons ces caractères généraux dans toutes les parties du Limousin, la carte représentant le mode de faire-valoir des exploitations agricoles (2) indique des nuances permettant d'individualiser deux grands domaines. Certes, des nuances existaient déjà lors de la conduite de l'enquête agricole de 1862; en effet, grâce à cette enquête, A.Corbin a opposé (3) les régions à faire-valoir direct (le département de la Creuse, et plus particulièrement les plateaux de la Haute-Marche, la Montagne, les Plateaux du Sud-Est, la Xaintrie, une partie du Bassin de Brive, l'Est de la Basse-Marche) aux régions où le métayage était très répandu (Basse-Marche occidentale, Haut-Limousin). Mais aujourd'hui, les régions où dominait le métayage en 1862 connaissent la plus grande extension du faire-valoir direct, notamment les plateaux du Sud-Ouest

---

1 - Ce phénomène n'est d'ailleurs pas spécifique du Limousin; en effet, le fermage par parcelle apparait très répandu aussi bien dans des régions agricoles riches comme le Vexin normand que dans les pays pauvres et dépeuplés comme le Massif Central. En France, on a presque autant d'hectares en fermage exclusif qu'en fermage associé à une propriété.

2 - Carte n°39.

3 - A. Corbin: ouvrage cité page 265.

et de la Vienne moyenne, la Basse-Marche, où il est devenu le mode d'exploitation le plus fréquent, caractérisant souvent plus de la moitié des exploitations:

Mode de faire-valoir des exploitations	Faire-valoir direct	Fermage	Métayage	Mixte	Total
Basse-Marche					
Bellac	212-52,86 %	41-10,22%	20-4,99%	128-31,93 %	401-100%
Mézières-sur-Issoire	287-52,76 %	39-7,17%	24-4,41%	194-35,60 %	544-100%
Haut-Limousin					
St-Laurent-sur-Gorre	296-60,16 %	40-8,13%	3-0,61%	153-31,09 %	492-100%
Uzerche	457-54,40	124-14,76		259-30,84 %	840

Voilà une constatation qui, par son caractère surprenant, mérite une étude plus approfondie. Ce passage du métayage au faire-valoir direct a, selon nous, deux raisons: il traduit certes l'accession à la propriété des métayers au début du XX° siècle, mais il reflète aussi la prise en mains de la mise en valeur de leurs terres par les grands propriétaires eux-mêmes.

En effet, après la seconde guerre mondiale, notamment dans la décennie 1950-1960, de nombreux grands propriétaires résidents ou absentéistes se sont aperçus que leurs propriétés en fermage ou en métayage leur rapportaient peu; ces faibles rapports résultaient de fermages peu élevés (1) qui, selon les propriétaires, ne permettaient même pas d'entretenir les bâtiments, mais ils étaient dûs aussi, selon ces mêmes propriétaires, à l'emploi par les métayers de méthodes de travail périmées. C'est ainsi que certains propriétaires ont confié leurs propriétés à des sociétés de gestion chargées de la mise en valeur des terres; d'autres ont décidé de diriger eux-mêmes l'exploitation de propriétés divisées jusqu'alors, en plusieurs métairies, en les regroupant. Ces grands propriétaires qui ont pris la direction de leurs exploitations ont une solide formation générale et agricole. Ils ont développé "une coopération de caste qui a fait table

1 - En 1950, la valeur locative moyenne à l'hectare était de 3.500 Frs pour les terres labourables (variations de 2.000 à 6.000 Frs), de 5.000 Frs pour les prairies (variations de 4.000 à 8.000 Frs) dans les meilleurs cas.

rase de bien des principes très idéalistes de la coopération" (1) traditionnelle en agriculture qui voit dans le mouvement coopératif une possibilité d'épanouissement de l'agriculteur par une meilleure organisation du travail et des relations économiques; pour les grands propriétaires, la coopération doit permettre l'amélioration du revenu, c'est le but essentiel; c'est pourquoi leur coopération s'étend à la recherche technique par l'intermédiaire de C.E.T.A. (2) et à la commercialisation des produits grâce à des groupements de producteurs (3).

Parmi les sociétés de gestion chargées de la mise en valeur des terres des grands propriétaires, une place particulière doit être faite à la C.A.M.P.A.L. (Coopérative agricole des Eleveurs de moutons de plein air du Limousin). Née à Uzerche le 3 Juin I946 elle est, officiellement la première coopérative d'élevage créée en Limousin; cette création doit beaucoup au vicomte de Tisseuil, partisan de l'exploitation des terres des grands propriétaires sans fermage ni métayage. La C.A.M.P.A.L. est une société prestataire de services qui permet aux propriétaires de se libérer des soucis de l'exploitation; en effet, les memebres de la C.A.M.P.A.L. doivent acheter des parts sociales de 12 Frs par hectare et verser une somme de 15 Frs par ha, ils ont alors à leur disposition un service de gestion, un service comptable, un service de matériel agricole, un atelier de réparations avec trois ouvriers et une équipe volante de 45 journaliers.

La C.A.M.P.A.L. regroupe surtout des propriétés au moins égales à 70 ha ce qui, pour elle, s'explique par le système de rémunération des bergers; en effet, à 70 ha,

---

1 - C.Trarieux: La coopération agricole en Haute-Vienne. 272 pages. Mémoire de maîtrise. U.E.R. des Lettres et des Sciences Humaines de Limoges.I973 (sous la direction de G.Bouet).

2 - Il s'agit du "C.E.T.A. Herbe et Mouton de la Basse-Marche" créé en I957 et du "C.E.T.A. Herbe et Bovin en Limousin" (ou C.E.T.A. de Pierre-Buffière) créé en I958;

3 - Par exemple, les éleveurs qui ont créé le C.E.T.A. Herbe et Mouton de la Basse-Marche ont ensuite créé l'O.B.A.M. pour vendre les animaux destinés à la boucherie et ils ont participé à la création de l'U.C.O.R. C.O. pour vendre la laine.

correspond un troupeau de 350 brebis ce qui permet au berger de recevoir un salaire décent équivalent à 10% des ventes.

Superficie exploitée	en % du nombre total
20 - 50 ha	11,68 %
50 - 100 ha	64,93 %
plus de 100 ha	23,37 %

La C.A.M.P.A.L. est née au lendemain de la seconde Guerre mondiale, deux mois après la loi du 13 Avril 1946 qui avait pour objet le Statut du fermage et du métayage. Ce dernier a, par ses dispositions, "suscité tant d'espoirs chez les fermiers et de si amères critiques de la part des propriétaires"(1). Ceux-ci ont craint de ne pas pouvoir se libérer de la présence d'un fermier, en perdant leur droit de reprise, et ils ont redouté d'avoir à indemniser le fermier sortant qui a amélioré le domaine en location; aussi ont-ils préféré ne pas renouvelé les baux (2). De plus, à peu près au même moment, de nombreux problèmes successoraux se sont posés à maintes familles nobles ou bourgeoises. Pour éviter un partage peu souhaitable, pour résoudre le délicat problème d'exploitation, on a constitué des sociétés civiles qui ont confié les propriétés en indivision à une société de gestion. Lors du réglement de ces successions, des domaines ont d'ailleurs pu être transmis à des Citadins qui n'avaient aucune connaissance en matière d'agriculture ou d'élevage. Dans tous les cas, une entreprise, comme la C.A.M.P.A.L. permettait d'assurer la gestion de la propriété. Enfin, l'exode rural qui a "vidé" les villages du Limousin, et donc raréfié la main-d'oeuvre agricole, a également favorisé ce passage à l'exploitation par une société de gestion.

---

1 - P. Viau: Révolution agricole et propriété foncière. Economie et Humanisme. Les Editions ouvrières.253 pages. Paris 1963 - page 128.

2 - Deux dispositions du Statut de 1946 ont effrayé les propriétaires: le droit de renouvellement, l'indemnité au preneur sortant; le droit de renouvellement permet au preneur de renouveler son bail ce qui lui apporte certes une grande stabilité; mais, aux yeux des propriétaires, il y a là une atteinte aux droits de la propriété foncière puisque, à la fin du bail, le fermier bénéficie d'une sorte de prorogation. Le Statut du fermage accorda également une indemnité au preneur sortant qui ainsi aurait pu récupérer, au moment du départ, le prix des améliorations accordées au fonds; les propriétaires ont craint d'avoir à verser des sommes élevées, et en tout cas, trop élevées par rapport aux revenus de leurs domaines.

Les propriétés confiées à la C.A.M.P.A.L. ont alors été tournées vers la production qui paraissait la plus rentable, l'élevage en plein air des moutons. Si un grand nombre de ces domaines sont situés en Basse-Marche, la C.A.M.P.A.L. rayonne sur un ensemble beaucoup plus vaste:

Haute-Vienne	dont Basse-Marche	Corrèze	Creuse	Vienne	Indre	Charente	Dordogne
102	45	3	1	14	3	11	1

Les cantons du Dorat, de Bellac et de Mézières-sur-Issoire sont le véritable centre d'activité de la C.A.M.P.A.L; il est vrai que là se trouve le "royaume" du mouton de plein air.

Lorsque nous avons étudié cet organisme, les élevages étaient regroupés en 10 chefferies (1) placées sous la direction d'un adjoint régional résidant souvent dans une exploitation; il surveille les travaux des bergers. Chaque élevage est pris en charge par un berger qui, si la taille du domaine l'exige, peut être aidé par des auxiliaires. Les chefs-bergers ont, en général, reçu une solide formation, notamment à l'Ecole Nationale de Rambouillet. La main-d'oeuvre reçoit un salaire fixe (2), en espèces, et des avantages en nature (logement, un hectare de terre, bois de chauffage, lait de deux vaches nourries sur la propriété après la vente des veaux qui sont élevés jusqu'à ce qu'ils aient atteint le poids de 100 kg). Les bergers sont également intéressés aux bénéfices de la propriété puisqu'ils perçoivent, en cours d'année, un pourcentage de 10% sur les ventes (laine, brebis, agneaux, veaux) sauf sur celles effectuées en vue du renouvellement du cheptel par des animaux que l'on achète. Les chefferies dépendent du Conseil d'administration de la C.A.M.P.A.L., au même titre que les divers services (bâtiments, matériel, administration etc...); à la tête de ce Conseil, le Directeur général assure la bonne marche de l'ensemble de l'organisme. Enfin, ce Conseil est l'émanation de l'Assemblée générale où siègent tous les propriétaires.

---

1 - Les chefferies sont plus ou moins importantes: ainsi avons-nous trouvé une chefferie de 21 élevages et une chefferie de 9 élevages; la première disposait de plus de 5.000 brebis, la seconde d'environ 3.600 brebis.

2 - Ce salaire est fixé par la C.A.M.P.A.L. au nom du propriétaire.

Toutes les propriétés exploitées par la C.A.M.P.A.L. le sont de la même façon; la coopérative cherche à obtenir une production homogène ce qui lui donne un grand poids sur le plan commercial. Elle divise chaque domaine en parcs entourés de grillage et chaque parc est couché en prairie temporaire. Elle y place des troupeaux résultant de croisements associant au départ une brebis limousine recherchée pour ses qualités de rusticité, de prolificité et pour ses qualités laitières et un bélier southdown qui apporte ses qualités de conformation (gigots plus gros); les brebis issues de ce croisement sont croisées à leur tour avec des béliers de race à viande (1) donnant des agneaux plus gros que les races rustiques; enfin, un troisième croisement assure la pérennité de la dernière qualité acquise et ce croisement est réalisé entre une brebis de la deuxième génération et un bélier appartenant à l'une des meilleures races à viande. C'est la C.A.M.P.A.L. qui vend les agneaux en constituant des lots d'une quinzaine d'animaux environ; la vente a lieu "à la poignée", sans pesage ni fixation préalable du prix au kilogramme; on estime la valeur d'une bête prise dans le lot et, pour obtenir la valeur du lot, on multiplie celle de l'animal choisi par le nombre de têtes. La C.A.M.P.A.L. essaie de vendre des agneaux en carcasse mais pour que ce type de transaction se développe il faudrait que les abattoirs locaux soient bien équipés, ce qui n'est pas toujours le cas. La Coopérative vend ainsi environ 92 agneaux pour 100 brebis (2) chaque année ainsi qu'une centaine de béliers et 4.000 brebis; les ventes d'agneaux représentent de 40 à 42% des ventes du département de la Haute-Vienne. A la fin de chaque campagne, après avoir versé les rémunérations, acheté le matériel neuf et tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de la coopérative, la C.A.M.P.A.L. verse aux propriétaires les bénéfices réalisés.

La C.A.M.P.A.L. permet donc à des propriétaires désireux de s'épargner les soucis de l'exploitation (3), ou exerçant une autre profession (4) et voulant se libérer des exigences du fermage ou du métayage, de pratiquer l'élevage ovin dans d'excellentes conditions; elle remplit, en effet, les fonctions de régie, assure la recherche, guide le personnel et s'occupe du financement annuel des opérations comme la réfection ou l'entretien des prairies.

---

1 - On utilise des béliers de race Suffolk, Vendéenne ou Berrichonne du Cher.

2 - Le troupeau géré par la C.A.M.P.A.L. comprend environ 53.700 brebis.

3 - Certains confient une exploitation à la C.A.M.P.A.L. et exploitent eux-mêmes un autre domaine.

4 - 68% des adhérents de la C.A.M.P.A.L. sont absentéistes.

En dehors de la C.A.M.P.A.L., existent d'autres sociétés de gestion moins importantes; elles diminuent l'importance du fermage et du métayage car c'est aux dépens de ces deux modes de faire valoir qu'elles se développent (1); cette situation inquiète les fermiers et les métayers qui, par ailleurs, se plaignent des achats de terres réalisés par des non agriculteurs.

Finalement, de la Basse-Marche au Nord, jusqu'aux plateaux du Sud-Ouest au Sud, le faire-valoir direct a considérablement progressé depuis le début du XIX° siècle, mais, il offre deux visages: il s'agit tout d'abord d'un faire-valoir direct paysan dû à la primauté de la propriété moyenne en Limousin qui, dans une large mesure, appartient aux agriculteurs; c'est, en second lieu, un faire-valoir direct de type capitaliste avec de grandes propriétés, dirigés par leurs propriétaires et exploités par des ouvriers agricoles, ou avec de grandes propriétés confiées à des sociétés de gestion. Ce faire-valoir direct règne également, aujourd'hui, sur la quasi totalité du Bassin de Brive où, nous l'avons vu, dominent les petite et moyenne propriétés paysannes.

Par contre, moins de la moitié des exploitations sont en faire-valoir direct dans les cantons du Limousin oriental, et, son rôle peut apparaître ainsi très secondaire, notamment sur les plateaux creusois de Boussac et de Dun-le-Palestel; par exemple, 22,16% des exploitations appartiennent aux cultivateurs dans le canton de Bonnat, 22,61% dans le canton de la Souterraine et 24,55% dans le canton de Dun-le-Palestel. Mais, dans ces derniers cantons, on est frappé par le grand nombre d'exploitations en faire-valoir mixte: 60,64% dans le canton de Bonnat, 67,73% dans celui de Dun-le-Palestel et 66,55% dans celui de La Souterraine. Ce phénomène n'est pas limité aux seuls cantons de la région agricole "Bas-Berry"; en effet, on retrouve une structure analogue dans la Marche, la Montagne limousine, les Monts d'Ambazac et la majeure partie des plateaux du Sud-Est (2) puisque dans tous ces cantons, le faire-valoir mixte a la primauté.

---

1 - Le développement des sociétés de gestion entraîne aussi une diminution de la maind'oeuvre agricole employée dans chaque exploitation, et, là où vivaient plusieurs familles de métayers, il n'y a plus q'un berger ce qui s'explique, non seulement par la méthode d'élevage, mais aussi par le fait que les gros travaux sont réalisés par une équipe qui va d'exploitation en exploitation, alors qu'autrefois ces gros travaux étaient réalisés par les fermiers ou les métayers et leurs familles. Par ailleurs, les grands propriétaires ont tendance à regrouper les exploitations.

2 - Ce même phénomène se développe d'ailleurs dans le département voisin de la Vienne, notamment dans le Montmorillonais, dans l'Allier, dans le Cher etc...

Dans ce faire-valoir mixte, la majeure partie des biens appartiennent généralement à l'exploitant, qui, par ailleurs, prend en fermage ou en métayage quelques parcelles. En fait, les exploitations sont donc en faire-valoir direct pour la quasi totalité de leur surface, seuls quelques hectares sont en faire-valoir indirect; c'est le "faire-valoir direct dominant". Il regroupe 82,62% des exploitations en faire-valoir mixte dans le canton d'Ahun, 78% dans le canton de La Souterraine, 62% dans le canton de Bonnat etc... Finalement, ce faire-valoir mixte n'est pas tellement différent du faire-valoir direct, aussi l'opposition entre le Limousin Occidental et le Limousin Oriental est-elle moins marquée que ne pouvait le laisser supposer la carte. Le faire-valoir mixte existe d'ailleurs dans les cantons du Limousin Occidental, mais il y est moins développé: 33,45% des exploitations dans le canton de Saint-Mathieu, 38,56% dans celui du Dorat par exemple; il semble qu'il soit plus difficile d'augmenter, par location, la surface d'une exploitation dans la Basse-Marche et dans le Haut-Limousin, où l'exploitation directe par les sociétés de gestion s'est largement développée, que dans la Marche ou dans la Montagne limousine. Il faut bien admettre aussi que le Limousin Oriental a subi un déclin démographique plus accentué, en général, que le Limousin Occidental, ce qui a permis de libérer un plus grand nombre de parcelles qui peuvent donc être louées. Bref, le faire-valoir mixte est une conséquence de l'essor de la propriété non-paysanne: la présence d'une forte propriété citadine, ou rurale non agricole, limite les possibilités d'extension de la propriété paysanne; les agriculteurs sont contraints de louer pour accroître la superficie de leurs exploitations.

Toutefois, en dehors des locations de parcelles, le fermage au niveau des exploitations n'est pas négligeable en Limousin. Contrairement à la situation décrite par A. Corbin, dans laquelle le fermage occupait une place très secondaire, ce mode de faire-valoir indirect est développé dans toutes les contrées du Limousin, sauf dans le Bassin de Brive où seulement 1,22% des exploitations dans le canton de Meyssac, 2,10% dans le canton de Brive-Nord etc... sont exploités de cette façon. Le fermage n'a pas pu s'implanter dans ce bas-pays où la propriété des agriculteurs est, nous l'avons vu, si forte. Le fermage tient également peu de place dans les Monts d'Ambazac et dans le Massif de Saint-Goussaud, où, à cause du relief et des sols médiocres, l'agriculture est en déclin et où la propriété foraine tend de plus en plus vers la sylviculture. Il est, par contre, relativement développé autour de Limoges (1) et dans les cantons entourant une petite ville comme

---

1 - Le faire-valoir indirect est particulièrement développé dans le canton de Pierre-Buffière (fermage 16,41% des exploitations, métayage 12,21%); ce canton a une forte propriété citadine (17% des propriétés mais 32,50% des superficies pour les propriétés de 30 à 40 ha et 31% pour les propriétés de 50 ha et plus).

Ussel, Egletons ou Saint-Léonard-de-Noblat (19,29% - 22,40% 23% des exploitations du canton); mais, ce mode de faire-valoir, lié à la présence d'une propriété citadine, est menacé par les progrès de l'exploitation directe avec salariés agricoles ou par le biais des sociétés de gestion, il l'est plus encore lorsque les terres appartiennent à un propriétaire foncier résidant en milieu rural.

Quant au métayage si développé au XIX° siècle, époque où il était "le pivot réel de l'agriculture limousine" (1), il est en voie de disparition, encore qu'il se maintienne un peu dans la Basse-Marche (4,41% des exploitations dans le canton de Mézières-sur-Issoire, 5,88% dans celui de Magnac-Laval sont en métayage), dans les cantons voisins deLimoges ainsi que dans le Nord-Est de la Creuse, la plupart du temps sur de grands domaines détenus pas des Citadins.

Fermage et métayage reculent d'autant plus que les grands propriétaires ont changé d'attitude sur les méthodes d'exploitation. En effet, désireux d'obtenir un revenu plus subtantiel, ces grands propriétaires, après avoir mis au point de nouvelles méthodes d'élevage moins astreignantes qui nécessitent pas l'emploi'd'une main-d'oeuvre nombreuse, d'ailleurs de plus en plus rare, regroupent leurs terres, et, au lieu de diviser leurs propriétés en exploitations de 30 à 40 ha, ils créent des unités d'exploitation de 80-90 ha ou plus; on pourrait citer de très nombreux exemples (2), ainsi, le nombre d'exploitations en faire-valoir indirect diminue.

Toutefois, et cela peut paraître paradoxal, on constate, en comparant les résultats du R.G.A. de I955 et ceux du R.G.A. de I970, un notable recul du "faire-valoir direct pur"; en effet, alors qu'en I955, 69% des paysans limousins étaient propriétaires de l'exploitation qu'ils cultivaient, 46% seulement le sont I970: évolution qui s'est traduite par la disparition de nombreuses fermes entre I955 et I970 et qui est une des conséquences d'une part du vieillissement et de la diminution de la population agricole, d'autre part de la spécialisation de plus en plus nette des exploitations limousines.

En effet, le faire-valoir direct est plus ou moins important selon la taille des exploitations.

(Voir tableau page suivante).

---

1 - Barral: ouvrage cité page 712.

2 - On a de nombreux exemples de concentration des terres dans le canton de Saint-Germain-les-Belles; nous pouvons citer une propriétaire de Limoges (90 ha) qui avait 2 métayers et qui, aujourd'hui, dirige une seule exploitation avec l'aide d'un domestique; un autre propriétaire de Limoges (81 ha) avait 2 métayers, aujourd'hui il n'y a plus de main-d'oeuvre en permanence sur l'exploitation etc...

Modes de faire-valoir	Moins de 5 ha	5 à 9,99 ha	10 à 19,99 ha	20 à 49,99 ha	50 ha et plus
		Nombre d'exploitations			
Mode unique Direct	4.268-72,34%	5.630-60,97%	6.629-45,93%	3.865-29,08%	883-28,97%
Indirect	470- 7,97%	559- 6,05%	1.313- 9,10%	2.411-18,14%	777-25,49%
Mode mixte					
Direct dominant	845-14,32%	2.554-27,66%	5.527-38,30%	5.259-39,56%	858-28,15%
Indirect dominant	317- 5,37%	491- 5,32%	961- 6,67%	1.758-13,22%	530-17,39%
		S.A.U. en ha			
Mode unique Direct	12.688 ha	41.520 ha	94.052 ha	113.745 ha	70.792 ha
	70,41 %	60,22 %	44,96 %	28,18 %	30,86 %
Indirect	1.351 ha	4.168 ha	19.690 ha	77.322 ha	5.352 ha
	7,50 %	6,05 %	9,41 %	19,16 %	23,33 %
Mode mixte					
Direct dominant	2.962 ha	19.540 ha	81.098 ha	156.540 ha	63.985 ha
	16,44 %	28,34 %	38,77 %	38,78 %	27,89 %
Indirect dominant	1.019 ha	3.722 ha	14.344 ha	56.041 ha	41.123 ha
	5,65 %	5,39 %	6,86 %	13,88 %	17,92 %

Plus que les autres, les exploitations de moins de 10 ha sont en faire-valoir direct; 72% des exploitations de moins de 5 ha, 61% de celles de 5 à 10 ha, sont cultivées par leurs propriétaires qui ne louent aucune parcelle supplémentaire pour les agrandir. Ces cultivateurs dirigent encore le tiers des exploitations du Limousin, mais ils ne cultivent que 9 % de la superficie agricole utilisée (1); ce sont, le plus souvent, des retraités ou des personnes exerçant une autre profession, par exemple des ouvriers-paysans ou des artisans. Ces petites exploitations sont en effet assez étendues pour un vieil agriculteur ou pour un ouvrier-paysan qui n'a pas le temps de leur consacrer de longues heures de travail, mais elles ne le sont pas assez pour un jeune agriculteur dynamique qui veut avoir un niveau de vie décent. Aussi, l'exploitation de survie ne peut-elle que disparaître progressivement, au fur et à mesure que les agriculteurs les plus âgés meurent. Les jeunes exploitants accroissent la superficie agricole utilisée de leurs exploitations en louant des parcelles à des non-agriculteurs: aussi moins de 30% des exploitations d'au moins 20 hectares sont-elles uniquement en faire-valoir direct. C'est donc la disparition progressive de la petite et de la micro-exploitation qui diminue l'importance du "faire-valoir direct pur"; la tendance actuelle d'agrandir les exploitations plutôt que d'intensifier la production, ne peut que renforcer cette évolution.

Les agriculteurs limousins, deviennent, de plus en plus, des spécialistes producteurs de viande bovine et ovine et cette spécialisation les oblige, nous le verrons, à diriger des exploitations de plus en plus vastes, contrairement à ceux qui se sont tournés vers des cultures spécialisées comme le tabac dans le Bassin de Brive par exemple; mais, ils n'achètent que rarement les surfaces dont ils auraient besoin, les prix étant d'autant plus élevés que nombre de citadins, plus fortunés, sont preneurs et les font monter; ils doivent donc louer. Si cette location, qui est devenue une nécessité, est aujourd'hui chose courante, il n'en était pas de même au lendemain de la seconde guerre

---

1 - Importance relative des divers catégories d'exploitations en 1970 dans le Limousin (source: R.G.A. 1970).

	< 5 ha	5-9,99ha	10-19,99	20-29,99	30-39,99	40-49,99	50 et plus	
en nombre	12,87%	20,12	31,43	16,17	8,42	4,36	6,63	100%
en S.A.U.	1,96%	7,44	22,54	19,52	14,31	9,59	24,64	100%

mondiale; cette pratique a en fait, été développée par les Migrants et par les jeunes agriculteurs limousins.

Comme il est pratiquement impossible d'amortir l'achat d'une superficie importante, les jeunes limousins louent; c'est pourquoi, de plus en plus, l'exploitation limousine associe à une propriété des bâtiments et d'un certain nombre de parcelles, la location de quelques champs. Toutefois, ces locations posent parfois un grave problème, celui de la sécurité de l'emploi: en effet, de plus en plus souvent, les propriétaires louent par baux verbaux, " de la main à la main", ils gardent ainsi une grande liberté, pouvant reprendre leur bien à tout moment (1).

57% des exploitations d'au moins 50 ha et 89% de celles de moins de 5 ha sont en faire-valoir direct, pur ou dominant. Mais, ces pourcentages ne doivent pas nous faire oublier le très important problème qui se pose en Limousin pour les agriculteurs: comment constituer des exploitations d'assez grande taille dans le cadre de l'élevage? Les progrès de la propriété citadine, ceux de la forêt et des friches dans les propriétés de non-agriculteurs, rendent de plus en plus difficile la solution de ce problème. Mais, cette évolution du faire-valoir traduit aussi une prise de conscience, par les agriculteurs, de leur situation économique; l'influence des jeunes et grands propriétaires est ici remarquable depuis les années I950-I960.

Ces jeunes propriétaires, bénéficiant d'une solide formation générale et d'une sérieuse formation professionnelle, recherchent le profit le plus grand, c'est pourquoi, ils concentrent des terres par achats ou locations pour constituer des unités d'exploitation rentables dans le cadre de méthodes d'élevage nouvelles pour la région. Il s'agit ici non d'une recherche de la survie mais uniquement du gain. C'est pourquoi, le faire-valoir direct dominant est presque aussi important que le faire-valoir direct pur dans les exploitations de 50 ha et plus. Un autre type de concurrence s'ajoute donc en Limousin à celui que nous avons précédemment signalé: s'opposent ceux qui possèdent déjà de grandes surfaces, mais qui veulent profiter au maximum, dans le cadre du capitalisme libéral, des possibilités qu'offre la direction de grandes exploitations et ceux pour qui la location de quelques parcelles est une nécessité. Ces deux attitudes, désir d'augmenter ses richesses d'une part, de promotion d'autre part, se conjuguent pour accroître l'importance de l'association que représente le faire-

---

1 - Dans le hameau de Vegeolles, à Saint-Merd-les-Oussines, un éleveur de moutons très dynamique s'est vu retirer brusquement une parcelle en prairie qui jouxte ses bâtiments parce que le propriétaire parisien a décidé de la planter en résineux.

valoir direct dominant (1). Mais, il est bien certain, que ces concurrences ne peuvent exister que dans la mesure où la propriété, par le biais de l'exode rural, est devenue de moins en moins paysanne et qu'elle offre des terres à louer, mais, parce que la propriété des non-agriculteurs est de plus en plus boisée les surfaces à louer diminuent.

La propriété du sol est, à nos yeux, un support indispensable à la vie agricole en Limousin. Le passage d'une propriété limousine et paysanne à une structure qui accorde une importance de plus en plus grande à la propriété citadine et à celle des non-agriculteurs est, en effet, lourd de conséquences pour l'agriculture de cette contrée. La S.A.U. est de plus en plus réduite et les agriculteurs éprouvent de grandes difficultés à constituer des unités d'exploitation suffisamment vastes. Or, l'évolution actuelle de cette vie agricole exige la présence de fermes de plus en plus grandes. Il est bien certain que de nombreux jeunes émigrent parce qu'ils ne peuvent pas agrandir leurs biens. Ainsi, l'évolution de la propriété conséquence de l'exode rural, devient, à son tour, cause de dépeuplement et de déclin de la vie agricole.

---

1 - Il est remarquable que, pour créer des exploitations plus vastes, certains petits propriétaires n'hésitent pas à louer des surfaces plus vastes que celles qu'ils possèdent: 13% des exploitations de 20 à 49 ha sont en faire-valoir indirect dominant et cette proportion atteint 17% pour les exploitations de 50 ha et plus.

DEUXIEME PARTIE

LES PRODUCTIONS DE L'AGRICULTURE LIMOUSINE ET LEUR COMMERCIALISATION

L'élevage est aujourd'hui, le grand souci des paysans limousins, environ 96% des exploitants de cette contrée le pratiquent; la grande majorité des cultivateurs possède un troupeau bovin (92%); un quart d'entre eux environ élève des moutons, un tiers pratique l'élevage porcin. Toutefois, si l'élevage est devenu la préoccupation principale des paysans limousins, il n'en fut pas toujours ainsi. En effet, la région limousine a été longtemps isolée, malgré la présence d'un carrefour de routes à Limoges. Elle a dû attendre la création de moyens de communications modernes pour sortir de cet isolement au cours du XIX° siècle; elle a donc vécu, jusqu'à cette date, dans le cadre de l'autoconsommation pour la majeure partie des exploitations. Ce n'est qu'après 1850 que le Limousin a cherché à se spécialiser, mais, c'est depuis la seconde guerre mondiale qu'il est devenu un véritable "terroir d'élevage" mettant à profit les "suggestions du climat"(1). Cette spécialisation est plus au moins poussée selon les exploitations et, en particulier dans les plus petites d'entre elles, la polyculture de subsistance est largement pratiquée. Enfin, parce qu'ils ne disposent que de faibles superficies, ou parce qu'ils vivent à proximité d'un marché (Limoges), des agriculteurs, sans abandonner l'élevage en règle générale, développent des cultures spéculatives comme le tabac, les petits fruits (fraises, framboises....) ou les vergers.

---

1 - A. Fel: Ouvrage cité.

Nous allons donc étudier successivement le passage de l'auto-consommation à la spécialisation, puis, les principales cultures, enfin, et surtout, l'élevage en Limousin.

CHAPITRE I

L'HERITAGE DU PASSE: DE LA CEREALICULTURE A L'ELEVAGE

Les paysans limousins, comme leurs collègues des autres régions, ont eu pour principal but, avant l'époque actuelle, la satisfaction des besoins du groupe dont ils faisaient partie; c'est pourquoi, nécessairement, ils cultivaient des céréales associées progressivement à des pommes de terre et à des raves; de même, toujours à cause de l'isolement dans lequel ils vivaient, ils cultivaient partout où ils le pouvaient, le chanvre et le lin ou même la vigne. C'est également la nécessité qui les poussait à pratiquer l'élevage.

En effet, nous l'avons vu (1), la lande qui dominait toutes les régions du Limousin, était l'un des piliers de la vie agricole; comme dans toute l'Europe atlantique, il y avait, en Limousin, complémentarité entre un espace labouré et la lande. Cette dernière fournissait, en particulier, les amendements (broussailles et herbes sèches brûlées) qui permettaient d'enrichir les terres productrices de céréales; mais, la lande était aussi un terrain de parcours indispensable aux moutons, producteurs de laine nécessaire pour la confection du drap, et de viande que l'on faisait sècher. Les bois et les forêts favorisaient

---

1 - Voir Livre I: 2° partie.

l'élevage des porcs qui y trouvaient notamment des châtaignes et des glands. Dès l'époque médiévale, toutes les fermes ajoutaient à la culture des céréales, l'élevage des porcs et des moutons (1). Les travaux des champs se faisaient en grande partie à la main et, pour les gros travaux, on signait des contrats de louage, c'est-à-dire des accords entre possesseurs d'animaux de trait et paysans. Mais, l'isolement de la région n'était pas total; quelques boeufs trop âgés pour travailler, approvisionnaient en viande les marchés de Limoges (2) ou étaient conduits à Bordeaux et à Paris; il ne faut pas cependant surestimer cette production, car, jusqu'au début du XIX° siècle, le poids des boeufs gras limousins ne dépassait pas 300 ou 350 kilogrammes! Toutefois, sur les grands domaines, notamment sur les grands domaines écclésiastiques, l'élevage limousin fut très tôt célèbre, en particulier l'élevage du cheval (3).

Puis, peu à peu, la place faite à l'élevage devint plus grande; Monsieur de Bernage put écrire que "ce qui fait le principal revenu du Haut et Bas Limousin, c'est le commerce des bestiaux et principalement des bêtes à cornes"; l'élevage bovin donna même lieu à une certaine spécialisation régionale: au XVIII° siècle, le Haut-Limousin vendait des bêtes de 12 à 18 mois aux paysans du Périgord qui les dressaient, puis les faisaient travailler pendant 4 ou 5 ans, avant de les revendre aux agriculteurs du Bas-Limousin; ces derniers les utilisaient à leur tour pendant 3 ou 4 ans avant de les engraisser et de les vendre à la foire comme bêtes de boucherie. La Marche et le Haut-Limousin engraissaient aussi des boeufs, tandis que la Basse-Marche vendait surtout des bêtes de travail de trois ans en Berry et en Poitou. Il y avait donc, dès le XVIII° siècle, un véritable commerce de bovins à partir des foires bas-marchoises du Dorat et de Bellac, et de celles du Haut-Limousin, Limoges, Saint-Léonard ou Châlus (4). Toutefois, lorsque l'Etat des paroisses de la Généralité de Limoges nous signale qu "il y a des bestiaux et que la vente en est parfois considérable", il ne faut pas se faire trop d'illusions sur le qualificatif considérable. Les différents arpentements nous décrivent des paroisses vivant

---

1 - Les redevances, les actes de donation ou de vente les mentionnent souvent; ainsi, le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu nous apprend que les redevances étaient payées en céréales, cire, foin, noix, poissons, poules, moutons et porcs.

2 - La Corporation des bouchers de Limoges vient de fêter son millénaire, elle occupait une rue de Limoges, c'est elle qui se chargeait au Moyen-Age de ce commerce de bovins.

3 - Au VII° siècle Ruricius, évêque de Limoges, écrivait à Sedatus, évêque de Nimes: "Je vous envoie un cheval de notre précieuse race limousine..."

4 - Lafarge R: l'agriculture en Limousin au XVIII° siècle et l'Intendance de Turgot. Paris 1902.

de l'agriculture et donnant une grande place à la culture des céréales en assolement biennal, place d'autant plus grande que les rendements en céréales étaient très faibles et qu'il fallait compenser cette faiblesse par une plus grande surface en labours. Le paysan du Limousin resta avant tout un agriculteur tant que les difficultés de transport (1) restèrent grandes et que le ravitaillement en céréales venant de l'extérieur n'était pas assuré.

Certes, le Limousin agricole a connu de grandes transformations; c'est ainsi que, dans la seconde moitié du XIX° siècle, nous l'avons vu, les landes ont reculé devant les progrès des labours et des prairies. Grâce aux meilleures voies de communications, des amendements, notamment la chaux (2), ont pu être répandus sur les sols du Limousin; la jachère a progressivment disparu (3) et les plantes sarclées ont progressé. Le cultivateur limousin, essentiellement producteur de céréales, puis de céréales et de pommes de terre, consacre maintenant une part de plus en plus importante de son exploitation aux cultures fourragères; la "révolution agricole" a été caractérisée, en Limousin, par les progrès du blé, mais surtout par ceux des cultures destinées à l'alimentation du bétail. La construction des routes et celle des voies ferrées a été favorable à cette évolution car les agriculteurs limousins ont pu acheter facilement les céréales et les plantes industrielles dont ils avaient besoin dans les provinces voisines, naturellement mieux douées que le Limousin pour ces productions. Les superficies consacrées aux cultures de trèfle, pommes de terre, topinambours, betteraves ou raves augmentèrent rapidement. Les prairies artificielles, qui permettent de nourrir le cheptel au printemps lors du passage du régime hivernal au régime de pâture conquirent des surfaces de plus en plus vastes, notamment dans la Haute-Vienne, où furent construites les premières voies ferrées et où une aristocratie foncière n'hésita pas à innover dans ses domaines situés pour la plupart dans les en-

---

1 - Les boeufs étaient conduits "par bandes" à Bordeaux et à Paris; un toucheur et son chien conduisaient 14 boeufs pendant 12 à 14 jours au cours desquels les bêtes perdaient 60 à 80 livres; le Mémoire sur la Généralité de Paris, édition de la Boislille, précise même que "le pont de bois de Vaux, à deux lieues au-dessous d'Etampes, est en très mauvais état... il serait nécessaire de le construire en pierre, parce que c'est un grand passage pour tous les bestiaux qui viennent du Limousin et du Berry au marché de Sceaux".

2 - En I875: 10.000 tonnes de chaux ont été répandus sur les labours du département de la Haute-Vienne, 20.000 en I900, 22.000 en I9I3.

3 - Selon A.Corbin, la superficie de la jachère n'a diminué vraiment qu'après I862.

virons de Limoges; ainsi, de 0 ha en I808 dans la Haute-Vienne, la superficie des prairies artificielles passa à 11.118 ha en I892 et 14.320 en I9I3, celle des prairies temporaires pour les pâturages d'été et d'automne quintupla ou sextupla en 50 ans. Les pommes de terre, nécessaires aux hommes et aux animaux, devinrent la principale production de la Haute-Vienne et de la Creuse; le topinambour, très utilisé pendant l'hiver pour l'engraissement des animaux, permit à la Haute-Vienne d'être le premier des départements producteurs (1). Ces cultures donnèrent vite d'excellents rendements, ce fut en particulier le cas pour les topinambours: 262 Qx/ha en France, 340 en Limousin, 400 en Haute-Vienne.

En résumé, la révolution agricole en Limousin en augmentant les superficies en labours et en prairies a surtout profité à l'élevage car ce dernier a été fondé dorénavant, non plus sur le pacage des landes mais sur l'utilisation des prairies naturelles ou artificielles et des plantes sarclées. Le paysan limousin put alors élever des animaux de grande qualité et non plus seulement des animaux rustiques et peu exigeants. Mais, cette spécialisation progressive a pour cause principale "le changement de conception de l'élevage... le progrès est lié à un changement qui s'opère dans la façon de concevoir la direction de l'exploitation; peu à peu, l'essentiel devient non plus la production de grains destinée à la subsistance de l'exploitant, mais celle d'un bétail de qualité promis à la vente" (2). Cette orientation vers l'élevage visait à répondre à l'accroissement des besoins en viande des centres urbains (3) lui-même dû à l'augmentation du nombre des habitants mais aussi à une amélioration du niveau de vie qui suivit, avec un certain retard, l'industrialisation. L'augmentation très importante des prix à la production encouragea le paysan limousin à développer son troupeau et à accroître les superficies cultivées en plantes fourragères. En 25 ans, de I853 à I878, les prix des veaux et des génisses augmentèrent

1 - Evolution des superficies cultivées en plantes sarclées dans le département de la Haute-Vienne:

	I808	I880-90	I920
Pommes de terre	2.500 ha	24.600 ha	47.000 ha
Topinambours		1.711 ha	7.030 ha
Plantes sarclées	5.308 ha	44.525 ha	69.808 ha

2 - A. Corbin: ouvrage cité page 450.

3 - La consommation de la viande à Limoges.

	Boeuf	Vache	Veau	Porc	Mouton-Chèvre
I860	114.100 kg	1.174.400	727.520 k	813.880 K	119.770 kg
I875	145.250 kg	1.735.000	1.188.800 K	1.716.330 k	254.650 Kg

de 65%, ceux des porcs de 33%, ceux de la viande de brebis de 33%.

Une évolution quantitative alla de pair avec une évolution qualitative; avec l'installation de la voie ferrée qui permit le transport rapide de très jeunes bêtes, l'élevage limousin livra de plus en plus de jeunes animaux, ce fut le cas notamment des jeunes bovins; mais toutes les régions ne connurent pas la même évolution. Ce fut en particulier le cas de l'élevage bovin qui ne prit pas les mêmes formes dans tout le Limousin. Les naisseurs-éleveurs de la Haute-Marche et du Haut-Limousin vendaient des veaux de lait, abattus à 4 ou 5 mois, des veaux de Lyon et de Saint-Etienne destinés aux boucheries de ces deux villes, des jeunes bêtes de travail vendues aux agriculteurs du Quercy, du Périgord ou de Vendée; les éleveurs-nourrisseurs de la Basse-Marche engraissaient des animaux nés dans leurs étables et des bouvillons achetés dans la Marche à l'âge de 18 mois. L'élevage bovin, qui connut un rapide et grand essor entre I850 et I9I4 grâce à l'extension des prairies et des cultures fourragères (1), produisit de jeunes animaux plus que du boeuf, ce qui correspondait à la fois au goût de la clientèle urbaine et aux intérêts des éleveurs. Un boeuf de 3 ans était vendu 500 Frs alors que son élevage avait coûté 442 Frs, un veau de 4 à 5 mois 150 Frs après une dépense de 99,50 Frs. Ces données fournies par une commission départementale de l'enquête de I866 dans la Haute-Vienne, expliquent le choix des éleveurs qui, chaque année, pouvaient vendre un veau en ayant un bénéfice annuel de 50,50 Frs au lieu d'un boeuf tous les trois ans pour un bénéfice total de 58 Frs. Les vaches devinrent alors le principal animal de la ferme.

Les moutons, bien moins nombreux qu'auparavant (2), ne furent plus guère élevés pour la laine mais pour la viande; en effet, les prix de la laine baissèrent rapidement, alors que, les cours de la viande d'agneau s'accrurent de 66% en 30 ans. La Montagne, restait un pays naisseur tandis que les plateaux engraissaient les agneaux et les moutons; mais seules, la Montagne et les collines de la Haute-Marche demeurèrent des pays de moutons, les plateaux étaient devenus des pays de bovins (3). Le Limousin

---

1 - A.Perpillou a montré que les cartes relatives à l'extension des prairies sont le reflet de la répartition des bovins; animal exigeant, le bovin n'a pu progresser que grâce à la présence de riches prairies et de cultures fourragères.

2 - De I892 à I933, le cheptel ovin du Limousin passa de 2 millions de têtes à 460.000

3 - Dans le département de la Haute-Vienne, où la montagne est peu étendue, l'évolution fut la suivante:

	de I882 à I9I3		de I9I3 à I920		de I920 à I933	
	Hte-Vienne	France	Hte-Vienne	France	Hte-Vienne	France
Bovins	+ 32,7%	+ 7,9	+ 13,9	- 13,5	+ 31	+ 21
Ovins	- 47,1%	- 23,6	- 42,2	- 41,9	- 9,1	+ 11

mais, il n'en reste pas moins vrai qu'ils prouvent aussi qu'en I950 le paysan limousin est autant cultivateur qu'éleveur (1).

La spécialisation était en marche, mais, dans la plupart des exploitations on pratiquait encore la polyculture associée à l'élevage. Cette spécialisation a considérablement progressé à partir des années 50, et à ceci il y a plusieurs raisons. L'une des causes essentielles a été la rapide diminution de la main-d'oeuvre; toutes les cultures qui exigeaient une main-d'oeuvre nombreuse ont progressivement décliné: les pommes de terre, les céréales panifiables ont subi des reculs importants (2). Certes, l'utilisation des tracteurs (3), puis après de nombreux tâtonnements, d'outils nouveaux, a permis de pallier, en partie, l'absence de main-d'oeuvre; mais, ce nouveau matériel a entraîné de lourds investissements, aussi, pour limiter les dépenses, s'est-on tourné vers une spécialisation de plus en plus marquée: l'élevage pour la production de la viande. Cette orientation de l'économie agricole limousine apparaît dans la description du matériel que les agriculteurs limousins possèdent:

(Voir tableau page suivante).

En effet, tandis que le nombre de moissonneuses décline, pour les modèles les moins perfectionnés, ou stagne pour les autres, tandis que le nombre des arracheuses de pommes de terre diminue nettement, celui des ensileuses mobiles pour le maïs ou pour l'herbe et celui des presses-ramasseuses pour le foin augmentent considérablement (4).

---

1 - En I974, les céréales n'occupent plus que 32,70% des labours (ceux-ci ont diminué de 15% de I950 à I974): le blé 10% et le seigle 4,14%.

2 -

	Blé	Seigle	Pommes de terre
I950	109.300 ha	65.500 ha	65.000 ha
I974	36.700 ha	15.200 ha	10.400 ha

3 - En I950, on ne comptait que 1.924 tracteurs en Limousin, 6.628 en I955, mais, dès I960, on en comptait 19.070 et 42.800 en I973. Chacun a voulu avoir son tracteur, et, bien souvent, ce matériel de traction est sous-employé dans les petites exploitations.

4 - L'ensilage a permis la création de "banques de travail" et cette forme de coopération s'est développée à partir de I970, en particulier sur les plateaux du Haut-Limousin.

	Moisson-neuses-lieuses	Moisonneu-ses-bat-teuses-tractées	Moisson-neuses batt. auto	Arrach. de p. de terre	Corn pickers	Ensileuse mobiles	Presse ramasseu-ses	Arrach. des betteraves
I950	9.090	9	0	5.300	0	0	0	0
I960	11.560	390	0	9.200	0	0	1.170	10
I970	4.900	280	1.700	9.500	10	210	13.650	5
I973	2.700	180	2.100	5.000	50	390	18.600	25

Obligé de se doter de matériel pour compenser la diminution de le main-d'oeuvre, l'agriculteur limousin n'achète qu'un type de matériel, pour diminuer ses frais et pour amortir le plus rapidement possible les lourds investissements qu'il consent; il a choisi, surtout depuis la dernière décennie, le matériel qui lui permet de développer l'élevage.

Toutefois, les paysans limousins ne sont pas tous devenus des éleveurs dont les terres labourées sont entièrement consacrées à la production de cultures fourragères; en effet, dans cette région où les petites et moyennes exploitations sont encore nombreuses, la spécialisation totale dans la production de la viande entraînerait une diminution de la productivité à l'hectare. Cette spécialisation très poussée, au niveau des petites exploitations, ne peut guère donner un niveau de vie décent aux exploitants. De plus, comme toute mono-activité, dans le domaine agricole, elle présente un danger en cas de mévente, comme en 1974 pour la viande bovine, ou en toute période de crise en général. C'est pourquoi, de nombreux paysans limousins, devenus surtout éleveurs, conservent une activité d'agriculteurs: la collecte de blé, 54.193 tonnes en 1974, en témoigne. Mais, cette activité agricole, pour l'autoconsommation ou pour la vente, varie non seulement selon la taille des exploitations, mais aussi d'individu à individu et selon les régions naturelles. En effet, le Limousin possède aussi des cultures délicates, dont certaines sont en voie de développement comme le tabac.

Finalement, s'il est bien vrai que la spécialisation du Limousin a été accentuée depuis la seconde guerre mondiale, il n'en demeure pas moins vrai aussi que la vie agricole présente deux facettes, d'inégale importance: les cultures et l'élevage, et ces deux activités sont rarement séparées dans les exploitations les plus courantes en Limousin, les exploitations moyennes. Nous étudierons donc successivement les cultures et l'élevage; toutefois, nous insisterons plus longuement sur cette seconde activité car, comme le montre la production agricole finale en Limousin, l'élevage représente plus de 75% de la production.

(Voir tableau page suivante).

L'importance relative des productions animales tend à augmenter, et, la majeure partie de ces productions animales proviennent de l'élevage bovin (49,82% de la production agricole finale en 1973) et des élevages ovin et porcin.

En milliers de Francs	I967		I968		I972		I973	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Céréales	45,9		43,4		45,4		55,3	3,54 %
Pommes de terre	16,9		16,1		20,9		28,7	1,85 %
Légumes	44,9		41,9		27,8		70 (1)	4,48 %
Fruits	37,6		39,8		38,3		49,2	3,15 %
Vins	2,4		2,7		2,6		3,7	0,24 %
Bois-Prod.sylvicoles	32	3,10 %	33,2		48		91,7	5,87 %
Total productions végétales	251,9	24,41 %	249,9	22,93 %	245,9	16,33 %	334,6	21,43 %
Gros bovins	231,3	22,41 %	249,2	22,86 %	477,6	31,73 %	407,3	26,09 %
Veaux	187,3	18,15 %	214,8	19,71 %	264,6	17,58 %	231,9	14,87 %
Ovins-Caprins	92	8,91 %	96,8	8,88 %	151,9	10,09 %	175,4	11,23 %
Porcins	104,5	10,13 %	104,4	9,59 %	127,3	8,46 %	150,9	9,67 %
Equins	1,7	0,16 %	1,7	0,15 %	2,7	0,18 %	2,7	0,17 %
Lait à la ferme	82,6	8,00 %	95,1	8,73 %	135,1	8,98 %	138,3	8,86 %
Volailles - Oeufs	58,5	5,67 %	57,5	5,28 %	74,4	4,94 %	108,5	6,95 %
Total productions animales	780,1	75,59 %	839,8	77,07 %	1259,3	83,67 %	1226,3	78,57 %
Production agricole finale totale	1032	100 %	1089,7	100 %	1505,2	100 %	1560,9	100 %

1 - En I973, la production des jardins familiaux a été comptabilisée avec celle des légumes ce qui augmente singulièrement le total des productions végétales dont l'importance relative ne devrait pas excéder 17,9%. Ces calculs nous ont été fournis par le Service Régional de la Statistique agricole; ils intéressent la région programme, mais, ils diffèrent quelque peu d'un département à l'autre, ainsi, en I973, les productions animales représentaient 71% de la production agricole finale de la corrèze, 80,53% en Creuse et 83,38% dans la Haute-Vienne.

CHAPITRE II

DES CULTURES DONT LA PRODUCTION EST EN GRANDE PARTIE DESTINEE A L'ELEVAGE

Les productions végétales ne sont pas sans intérêt en Limousin. Ainsi, dans le département de la Corrèze, les agriculteurs fournissent l'essentiel de la production régionale de noix, de vin et de tabac et une part prépondérante des légumes et fruits frais; la Corrèze livre 12% de la production nationale de noix et se place pour le tonnage au 3° rang des départements producteurs, derrière la Dordogne et l'Isère. De leurs côtés, la Creuse et la Haute-Vienne vendent des céréales. Toutefois, en dehors de quelques spécialités, comme la culture du seigle sur les hautes terres corrèziennes qui représente 6% de la production nationale, ou la noix, le Limousin reste une région où les produits végétaux n'ont qu'une importance secondaire par rapport à la production nationale: sur 3% du territoire sont produits 0,7% de l'ensemble des céréales et des plantes sarclées, 1,25% des légumes, 2% des fruits, 1,8% du tabac etc...

Néanmoins, au niveau des exploitations, ces productions végétales apportent souvent une certaine amélioration du revenu, ce que montrent quelques exemples. Dans le Bassin de Brive, à Saint-Aulaire, un agriculteur, disposant d'une exploitation de 8,50 ha, cultive 1 ha en céréales, 30 ares en vigne, 20 ares en pommiers, 50 ares en légumes, 1 ha en culturesfourragères; la majeure partie de l'exploitation porte des prairies pour le troupeau de 7 vaches limousines et de 2 vaches normandes; 50 ares seulement sont en tabac mais ils assurent 40% du revenu de cet agriculteur. A Sainte-Féréole, dans une exploitation de 5 ha de S.A.U.,

le tabac procure 50% du revenu annuel... Dans les deux cas le tabac apporte un mieux-être indéniable grâce à son revenu très élevé à l'hectare (31.356 Frs en I972). Dans le "pays de Meyssac", au Sud de Brive, le revenu brut des exploitations est, en général, fourni par les noix (20-25%), par le tabac (25%), par les céréales (10-15%) et par l'élevage (40-45%); mais, dans certaines exploitations, la part de la noix peut atteindre 50%. On pourrait faire de semblables constatations pour la production de pommes sur les plateaux du Haut-Limousin. A Saint-Gence, près de Limoges, dans une exploitation de 14 ha, un agriculteur a reçu, en I974, 28.115 Frs provenant de la vente de veaux et de génisses, et 19.000 Frs dus à des cultures légumières, occupant 2 ha.

Si les productions végétales peuvent donc jouer un très grand rôle dans certaines exploitations, au niveau régional, deux types de cultures seulement occupent une surface assez étendue: les céréales et les cultures fourragères (1); en effet les céréales (34,94% des labours) et les cultures fourragères (58,70%) recouvrent la quasi totalité des terres labourables, encore convient-il de rappeler que ces terres labourables couvrent moins de 50% de la S.A.U. régionale mais que leur répartition est inégale.

Les terres labourables (2), s'étendent sur 25 à 49% de la S.A.U., sur les plateaux du Haut-Limousin et du Sud-Est, et en Basse-Marche; elles occupent moins de 25% de la S.A.U. dans la moitié Nord du Bassin de Brive et dans la Montagne limousine (20,52% dans le canton de Sornac). Par contre, plus de 50% de la S.A.U. leur sont consacrés au Nord d'une ligne reliant le canton de Grand-Bourg, à l'ouest de la Marche, à celui d'Auzances, aux confins de la Combraille.

L'inégale répartition régionale des labours s'accompagne d'une inégale part faite aux labours selon la taille des exploitations:

Exploitations	Terres labourables /SAU	Prairies permanentes/SAU	Céréales/ Terres labourables	Cultures fourragères/ Terres
<5 ha	21,66 %	70,24 %	31,88 %	57,55 %
5 à 10 ha	33,37	62,05	37,83	52,83
10 à 20	40,00	55,61	39,34	54,27
20 à 30	41,05	54,84	38,55	56,97
30 à 40	39,91	55,67	35,71	60,67
40 à 50	39,13	56,02	32,64	64,16
50 et plus	38,41	56,79	25,70	72,19

1 - Nous entendons, par culture fourragères, la culture des prairies artificielles, des prairies temporaires, des fourrages annuels (dont le maïs ensilé) et les plantes sarclées destinées au bétail (topinambours et betteraves par exemple).

2 - Carte n°41 - Les terres labourables et leur utilisation.

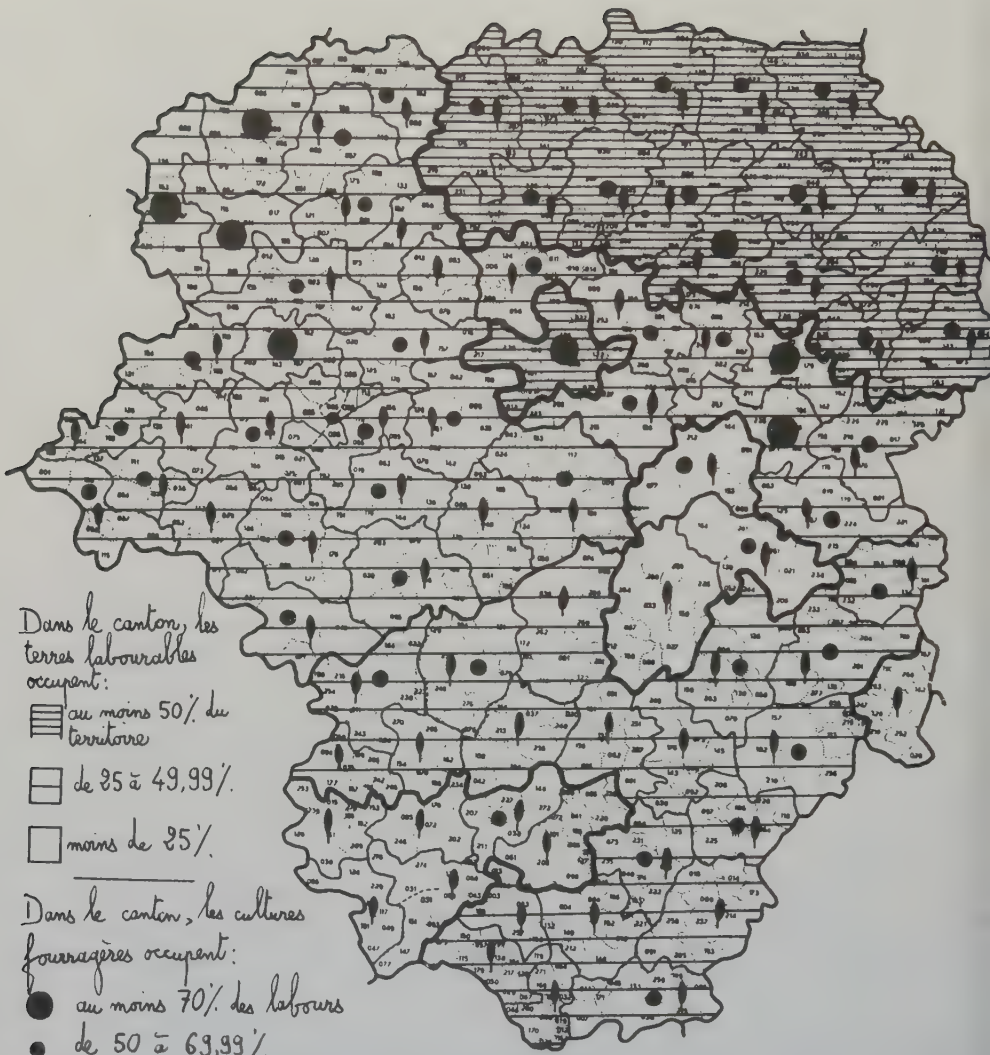

Carte n° 41 : Les terres labourables et leur utilisation (R.G.A 1970)

Tandis que sur l'exploitation moyenne de 10 à 40 ha, 40% environ de la S.A.U. sont consacrés aux labours, la petite exploitation, inférieure à 10 ha, a de moins en moins de terres labourables au fur et à mesure que décroît sa superficie; au-dessus de 40 ha, la part faite aux labours décroît au fur et à mesure qu'augmente la taille de l'exploitation (37,7% pour les exploitations de 100 ha et plus). Au-dessus de 10 ha, les terres et les prés occupent 95% de la S.A.U., mais, alors que la moyenne exploitation garde son caractère polycultural, la grande exploitation est plus spécialisée grâce à l'extension des cultures fourragères. Ce maintien d'activités variées est également très net dans la petite exploitation où les labours et les prés ne disposent que de 90% de la S.A.U.; là, l'agriculteur ajoute à l'élevage, à la culture des céréales, aux cultures fourragères, d'autres occupations comme la maraîchage (38% de la superficie en maraîchage pour les exploitations de moins de 5 ha) ou l'entretien de vignes ou de vergers.

Toutefois quelle que soit la taille de l'exploitation, deux types de cultures jouent un grand rôle et occupent la quasi totalité des labours: la céréaliculture et les cultures fourragères. C'est pourquoi nous étudierons ces deux formes d'utilisation du sol, nous réservant d'étudier les autres cultures dans l'étude régionale.

1 - La culture des céréales.

Les terres labourables ne sont plus uniquement consacrées à la céréaliculture; toutefois à côté du déclin très net de certaines céréales, déclin accru depuis la seconde guerre mondiale, d'autres se maintiennent ou se développent:

(Voir tableau page suivante).

Après la seconde guerre mondiale, à cause de l'intensité de l'exode agricole qui désorganisa la production et à cause de l'absence d'engrais, l'agriculture limousine évolua peu, mais, à partir des années 55-60, elle se transforme rapidement. Le blé, le seigle et le sarrazin ont rapidement perdu des surfaces que, souvent, ils avaient conquises 50 ou 75 ans auparavant. Cet abandon de la culture des céréales panifiables a surtout été très net dans les grandes exploitations qui, à partir de ce moment-là, se sont tournées résolument vers l'élevage. Les transformations de la vie agricole dans la Basse-Marche en sont le meilleur exemple; aussi, dans cette région, 45% des exploitations de 50 ha et plus ne cultivent-elles pas de blé; elles élèvent, pour la plupart, des moutons, notamment dans les cantons de Bellac, du Dorat et de Mézières-sur-Issoire où les prairies temporaires ont envahi les terres labourables. On retrouve ce caractère au niveau de la région pour toutes les céréales. En 1970, les céréales occupaient de 35 à 39% de la superficie des labours dans les exxploitations de 5 à 40 ha; par contre elles ne recouvraient que 32% des terres dans la micro-exploitation et 25% dans les domaines d'au moins 50 ha. L'exploitation moyenne limousine qui, nous le savons, est le plus souvent la propriété de l'exploitant, n'est pas totalement spécialisée; l'élevage y utilise la majeure partie

Années	Blé	Seigle	Orge	Sarrazin	Avoine	Méteil	Maïs
I950 Ha	109.300 ha	65.500	14.400	18.500	17.600	5.700	1.000
Rendement	13,2 Qx	11,6	12,5	7,2	14,4	12,0	7,0
I960 ha	113.200 ha	47.300	33.500	13.000	23.500	3.200	3.600
Rendement	15,9	12,2	17,2	8,9	14,9	13,8	30,8
I970 ha	44.700 ha	17.500	39.700	3.500	22.300	2.000	3.100
Rendement	24,4	18,8	22,9	10,6	18,7	18,8	36,0
I974 ha	36.700	15.200	34.500	2.000	20.200	1.500	11.100
Rendement	33,0	23,6	29,2	10	26,7	28,4	43,7

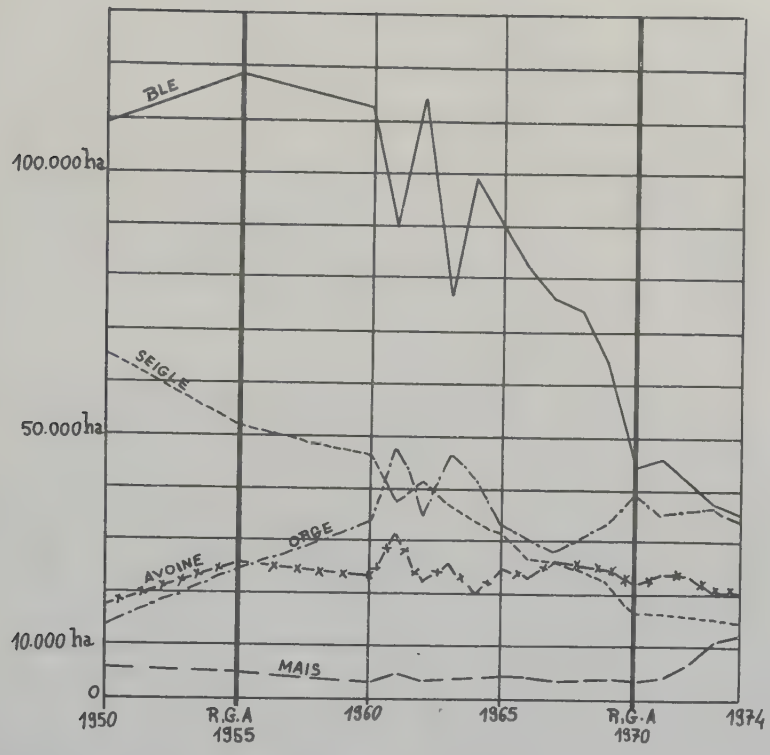

- Fig n°10: L'évolution des superficies en céréales de 1950 à 1974 -

de la superficie agricole, mais, une surface non négligeable est réservée à des cultures, et, en tout premier lieu, à la céréaliculture.

Pourquoi le paysan limousin continue-t-il à produire des céréales? Afin de répondre à cette question, nous prendrons un exemple précis, celui d'une ferme de 31 ha à Saint-Priest-la-Plaine (1) dans la Marche. Comme beaucoup d'agriculteurs du Limousin, le propriétaire a récemment agrandi la surface de son exploitation, mais, cette augmentation de la superficie à cultiver a eu des conséquences sur l'utilisation du sol. En effet, la motorisation et la mécanisation, malgré l'aide appréciable qu'elles apportent, ne permettent pas de pallier l'absence de main-d'oeuvre due à l'exode rural. Aussi, a-t-on abandonné un certain nombre de cultures: les topinambours, le maïs-fourrage (2) et a-t-on réduit les surfaces en pommes de terre. Finalement, l'élevage bovin dispose de 17 ha de prairie mais la polyculture n'est pas négligeable.

(Voir tableau page suivante).

Les céréales occupent la majeure partie des terres labourables et leur surface a augmenté; cette situation est due, d'une part, à l'agrandissement de l'exploitation et, d'autre part, au fait que l'on a défriché des terres nouvellement achetées et qu'on les a semées en avoine (3). En 1973, on a récolté 16,7 tonnes de blé dont 12,7 tonnes ont été vendues, 10,5 tonnes d'orge dont 8,1 ont été négociées (4). Dans cette ferme, en année normale, la vente des veaux de lait et des génisses couvrent les dépenses d'exploitation et les ventes des céréales constituent le bénéfice: on comprend donc l'attachement des agriculteurs à cette céréaliculture (5). Cet attachement est d'autant plus vif actuellement que les produits de l'élevage bovin se vendent difficilement certaines années et que, par exemple, en 1973 et 1974 les prix des veaux d'Italie ont été inférieurs à ceux de 1972; une extension de la culture des céréales, dans cet exemple, a permis de compenser cette perte

---

1 - Cette commune fait partie du canton de Grand-Bourg.

2 - On était obligé d'aller le couper tous les deux jours et de l'apporter à l'étable. Cette simplification en ce qui concerne les cultures s'accompagne d'une évolution des méthodes d'élevage avec l'essor du plein air et du semi plein air qui ne nécessient pas l'emploi d'une main-d'oeuvre nombreuse et avec la pratique de plus en plus fréquente du mono-élevage.

3 - Nous avons vu (Livre I - 2° partie) des exemples de défrichements dans la Montagne limousine suivis de cultures de seigle.

4 - Blé et orge ne sont pas entièrement vendus; on en garde une certaine quantité pour les animaux et pour les semis de l'année suivante.

5 - Dans les recettes, nous n'avons pas tenu compte de l'autoconsommation, toujours difficile à chiffrer.

Labours	Blé	Orge	Avoine	P de Terre	Topinambours	Maïs fourrage-Betteraves-Rutabagas	Trèfle
en I963 8 ha 65 sur 24 ha 25	4 ha 25 49,13 %	0 0%	0 ha 67 7,74 %	1 ha 19 13,76 %	0 ha 36 4,16 %	1 ha 13 13,06 %	1 ha 05 12,14 %
en I973 9 ha sur 31 ha 92	3 ha 66 40,30 %	3 ha 20 35,24 %	1 ha 11,01 %	0 ha 84 9,25 %	0 0%		0 ha 38 4,18 %

de revenu.

Année 1973 : Recettes		Dépenses	
Vente des produits de l'élevage:		Dépenses dues aux cultures	
11 veaux	22.954,50F	engrais	2.700,00F
1 vache	2.800,00	semences	300,00
1 génisse	700,00	carburant	780,00
		produits de traitement	150,00
Total	25.454,50	matériel et amortissement	6.555,00
Vente des céréales			
		Dépenses dues à l'élevage	
8.130 kg orge	3.417,72F		
12.760 kg blé	6.061,53		
		aliments du bétail	1.080,00
Total	9.479,25	vétérinaire	450,00
	---	pertes	2.500,00
Total des recettes	34.933,75F	insémination artificielle	450,00
	==========		
		Autres dépenses	
		assurances	2.350,00
		impôts	1.300,00
		allocations familiales	1.900,00
		emprunts	1.600,00
		gaz-électricité	500,00
		divers	1.800,00

		Total des dépenses	24.415,00F
			==========

Mais la céréaliculture n'est pas aussi développée dans toutes les parties du Limousin. En fait, dans la Marche, où sont 32,3% de la S.A.U. régionale, il y a 41,4% des superficies céréalières de la région; dans ce secteur, les céréales occupent, bien souvent, 40% des terres labourables qui, elles-mêmes, recouvrent plus de 50% de la S.A.U. (61% dans le canton de Chambon-sur-Voueize, 65% dans celui de Bonnat, 62% dans celui de Dun-le-Palestel etc..). Cette spécialisation des plateaux marchois est liée à plusieurs facteurs et, en premier lieu, à des conditions physiques favorables à la production des céréales: climat relativement sec, sols plus riches permettant de bons rendements (45,5 Qx/ha en blé alors que le rendement moyen en Limousin est de 33 Qx). Mais, les facteurs humains ne sont pas négligeables: la Marche située à l'écart des grands circuits commerciaux, éloignée d'une grande ville et d'une bourgeoisie

résidente propriétaire de domaines, n'a pas été touchée aussi tôt que le Limousin Occidental par la spécialisation en faveur de l'élevage. Néanmoins, depis I955, les superficies en céréales y ont été notablement réduites (20% de réduction pour les superficies en céréales de I955 à I967) ainsi que les surfaces en pommes de terre (50%), et, en contre-partie, la Marche a nettement agrandi les superficies en herbe entrant dans l'assolement. Enfin, la présence de très nombreuses exploitations de faible taille, en faire-valoir direct, favorisait le maintien de la polyculture; mais, dans ce domaine aussi, l'évolution est très nette puisque, nous l'avons vu, la Marche est devenue une zone de faire-valoir "direct dominant" où, par location, chaque agriculteur essaie d'agrandir son exploitation lorsqu'une ferme voisine est abandonnée (1) or, nous savons que cette augmentation de la S.A.U. des exploitations entraîne l'abandon d'une partie au moins des cultures.

Les plateaux du Haut-Limousin sont, après la Marche, la deuxième région céréalière du Limousin, mais les terres labourables n'y recouvrent qu'une faible partie de la S.A.U. (23,7% dans le canton de Saint-Germain-les-Belles par exemple) tant l'élevage est devenu, depuis longtemps, la principale richesse. Toutefois, la céréaliculture n'y est pas négligeable (43% des labours du canton de Saint-Germain-les-Belles sont semés de céréales).

Les hautes terres du Limousin oriental ne semblent pas répulsives à cette culture malgré leurs sols pauvres et leur climat rigoureux (carte n°41). Là pas de maïs-grain, pas ou peu de blé, mais des céréales pauvres, le seigle surtout et le sarrazin, et des céréales secondaires (l'avoine).Toutefois, la part des labours est souvent restreinte (23% de la S.A.U. dans le canton de Bugeat, 20% dans le canton de Sornac) de sorte que les superficies en céréales sont faibles

1

Exploitants	Avant I971	En I973	Modifications et Observations
A	14 ha	14 ha	0 ha Employé-paysan
B	16	16	0 ha Exploitante seule
C	16	0	-16 ha Abandon à l'âge de 65 ans
D	19	25	+ 6 ha Location d'une partie de la ferme précédente
E	24	24	0 ha
F	24,5	32	+ 7,5 Héritage (ferme en friche)
G	25	40	+15 Location d'une exploitation abandonnée
H	27	32,5	+ 5,5 Location d'une partie de la ferme C
J	30	30	0 ha

Voici l'exemple de ces progrès de la taille des exploitations dans le hameau de la Ribière commune de St-Priest-la-Plaine.

(11% de la S.A.U. à Bugeat, 8% à Sornac); les céréales sont fournies soit par les exploitations traditionnelles où cohabitent polyculture et poly-élevage, soit par des exploitations dynamiques où le seigle est semé après les défrichements pour nettoyer le sol, ou qui cultivent le seigle pour le vendre, car cette céréale trouve un débouché sur le plan national, en particulier à cause de la vogue des "crêperies bretonnes".

Finalement, exception faite de la Basse-Marche, les autres régions du Limousin ne sont pas très différentes de la Marche si on considère la place occupée par les céréales. Dans les cantons de Mézières-sur-Issoire, de Bellac ou du Dorat, les céréales s'étendent sur moins de 25% des labours (16% des labours dans le canton de Bellac, 19% au Dorat, 17% à Mézières): c'est l'exemple type de la région d'élevage très spécialisée. Toutefois, une évolution très nette a eu lieu depuis I970 à l'initiative de quelques grands propriétaires. En effet, soucieux, à la fois, de réduire leurs dépenses dues aux achats d'aliments du bétail pour engraisser les agneaux et de lutter par des labours contre les parasites qui envahissent les prairies, les éleveurs de moutons de cette contrée se sont tournés, avec l'aide de l'Institut technique ovin et caprin et avec l'aide de l'Institut technique des céréales et des fourrages, vers la production de maïs-grain en I970-7I; devant les résultats obtenus (65-70 Qx/ha) et l'intérêt financier représenté par cette culture (aliment riche permettant d'engraisser à peu de frais les agneaux), les superficies cultivées en maïs-grain ont été largement étendues (près du quart des exploitations), à tel point que les exploitants peuvent vendre du maïs (1). L'exemple de la Basse-Marche a d'ailleurs été imité; il reste que le plus important livreur de maïs du Limousin est un éleveur de moutons de la Basse-Marche, où, en I970, on n'avait pas collecté de maïs dans les cantons de Bellac et de Mézières-sur-Issoire. Malheureusement, l'année I975 trop sèche, a donné des résultats déplorables, il ne semble pas cependant que les grands producteurs abandonnent cette culture, bien au contraire. Toutefois, la sécheresse a provoqué une chute brutale des rendements (15 Qx/ha seulement) aussi, au lieu d'acheter un coûteux matériel d'irrigation, quelques grands-propriétaires exploitants viennent-ils de décider de diversifier leur production: après avoir laissé en prairie temporaire un champ pendant 2 ou 3 ans, ils le cultiveront en maïs pendant 2 ans puis ils y feront une culture de "céréales à paille" (blé-orge ou avoine) avant de le coucher à nouveau en herbe.

---

1 - Certains grands propriétaires de la Basse-Marche vendent 80% de leur production. Le plus important en a vendu 1.376,9 T en I974.

Le Limousin, malgré les progrès récents de la culture du maïs (1), malgrè la présence de quelques secteurs céréaliers, ne joue pas un grand rôle dans la production céréalière nationale: que ce soit par rapport à la surface cultivée, ou par rapport au tonnage produit, la part du Limousin est faible sauf pour le seigle et le sarrazin.

Blé		Seigle		Orge		Avoine		Maïs		Sarrazin	
Sup ,1%	Qx 0,8%	S 13%	Qx 10,8%	S 1,4%	Qx 1,1%	S 3,1%	Qx 2,3%	S 0,4%	Qx 0,3%	S 19,2%	Qx 14,2%

Le Limousin, néanmoins, a prouvé qu'il pouvait cultiver en quantités importantes, des céréales riches, au moins sur une partie de son territoire, or, il a besoin de cette production s'il veut produire, de façon indépendante, des animaux de boucherie; c'est cette nécessité qui limite notablement l'importance de la collecte dans cette région (2), en effet, la majeure partie de la production est destinée à l'alimentation du bétail qui, finalement, est, de plus en plus, "la grande affaire" du Limousin agricole. L'évolution des diverses céréales montre bien que les agriculteurs limousins, en règle générale, n'ont tendance à cultiver que les céréales utiles à la nourriture de leurs troupeaux; c'est cette même préoccupation qui leur fait étendre la superficie des cultures fourragères.

2 - Les cultures fourragères.

Les paysans limousins ont, nous l'avons vu, considérablement augmenté les superficies fourragères destinées à l'alimentation de leurs troupeaux, mais, les espèces cultivées varient d'une région à l'autre (3).

---

1 - Le maïs était cultivé en Limousin avant 1970 pour la production de grains, mais, sa culture était limitée, en quasi totalité, à ce morceau d'Aquitaine qu'est le Bassin de Brive.

2 - Année 1974: collecte des céréales.

Production		Collecte
Blé	1.212.000 Qx	54.193
Seigle	359.400	6.032
Orge	1.008.000	29.700
Avoine	539.500	10.211
Maïs	484.800	17.251

3 - Carte n°42: Les superficies fourragères.

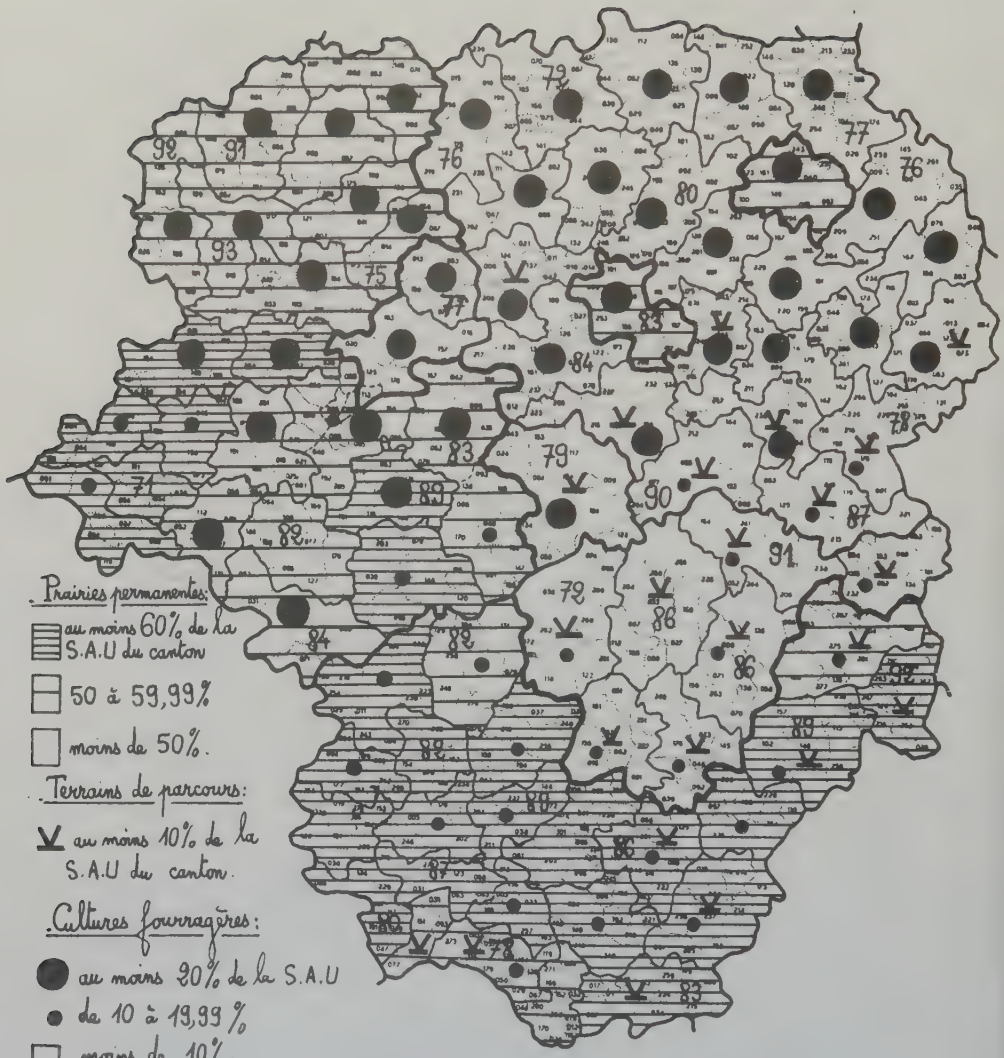

. Carte n° 42: Les superficies fourragères (Source : R.G.A 1.970).

A la lecture de la carte n°42, nous pouvons, en premier lieu, remarquer que les prairies naturelles ont été largement développées sur les plateaux du Haut-Limousin et du Sud-Est (1); elles y occupent, le plus souvent, au moins 60% de la S.A.U. cantonale (2), et, lorsque cette importance relative semble plus restreinte, elle reste néanmoins toujours supérieure à 50% (3). Mais, ces plateaux ne sont cependant pas uniformes; en effet, dès que l'altitude s'accroît et qu'elle dépasse 500 mètres, les terrains de parcours sont de plus en plus développés (4). Ce sont des landes que parcourent encore quelques troupeaux de moutons et, plus rarement, de vaches, mais leur valeur est faible et elles confèrent à l'élevage son caractère extensif. Enfin, les cultures fourragères, prairies artificielles et temporaires, plantes sarclées, fourrages annuels, sont beaucoup plus développées sur les plateaux de la Vienne moyenne que sur les plateaux du Sud-Ouest ou du Sud-Est (24,85% de la S.A.U. dans le canton de Saint-Léonard et 13,26% dans le canton de Seilhac par exemple).

Les cultures fourragères sont également un élément caractéristique de l'utilisation du sol dans la Basse-Marche; là, dans une ancienne région céréalière, les transformations récentes de la vie agricole, ont nettement étendu les superficies en prairies temporaires, ce qui permet au canton de Bellac d'être le premier canton de la région limousine pour l'importance des superficies fourragères par rapport à la S.A.U. Toutefois, d'Ouest en Est, du canton de Mézières-sur-Issoire à ceux de Saint-Sulpice-les-Feuilles ou de Châteauponsac, le paysage agricole change; en effet, les prairies naturelles sont de moins en moins étendues et les cultures de plantes sarclées fourragères sont plus fréquentes (7% de la S.A.U. à Bellac, 6% à Mézières mais 11% à Magnac-Laval et 13% à Saint-Sulpice-les-Feuilles); ce dernier caractère traduit une opposition entre deux types d'élevage, élevage en plein air à l'Ouest, engraissement "à l'auge" à l'Est.

Ce rôle de plus en plus faible des prairies naturelles est très caractéristique des plateaux marchois où deux cantons seulement (Jarnages dans le bassin de Gouzon et Pontarion) leur consacrent au moins 50% de leur S.A.U. Sur ces plateaux, au climat plus sec que celui des autres régions du Limousin, les prairies naturelles sont, souvent, un élément secondaire du paysage agricole; en effet, notam-

---

1 - Voir A. Perpillou. Ouvrage cité

2 - Du Sud au Nord: Lapleau 62,96% - Argentat 62,09% - Seilhac 62,99% - Lubersac 61,21% - Saint-Germain-les-Belles 63,18% - Nieul 62,85%

3 - 59,21% dans le canton d'Aixe-sur-Vienne, 56,95% dans le canton de Saint-Léonard-de-Noblat par exemple.

4 - Les terrains de parcours occupent 15,70%de la S.A.U. dans le canton de Bort-les-Orgues, 11,06% à la Roche-Canillac...

ment, dans la moitié Nord, là où les terres labourables occupent au moins 50% de la S.A.U., elles sont moins étendues que les cultures fourragères (31% contre 38% de la S.A.U. dans le canton de Bonnat, 24% contre 34 à Dun-le-Palestel...). Enfin, ces dernières sont constituées dans une large mesure par des prairies temporaires, 77% dans le canton de Bonnat, 91% dans celui de Châtelus-Malvaleix, 88% dans celui d'Evaux-les-Bains etc... Ce sont des conversions récentes de terres à céréales en prairies temporaires (1). Mais les plateaux marchois ne sont pas uniformes, et, au fur et à mesure que l'on se dirige vers le Sud, et que l'altitude s'élève au-dessus de 500 mètres, les terrains de parcours, bruyères, genêts et fougères, occupent au moins 10% de la S.A.U.

En résumé, sur les plateaux marchois et limousins une place de plus en plus grande est consacrée à la production de nourriture pour le bétail, mais, parce que la spécialisation est plus ou moins récente, parce que les conditions physiques sont plus ou moins favorables aux prairies naturelles, la composition des superficies fourragères varie et donne à chaque région des caractères bien particuliers.

Enfin, les plus hautes terres du Limousin, la Montagne et sa périphérie, tout en réservant une large part de leur S.A.U. à la production fourragère, constituent un exemple d'utilisation plus extensive des sols que les plateaux du Limousin et de la Marche; en effet, alors que les prairies naturelles n'occupent jamais 50% de la S.A.U. (2) et les cultures fourragères toujours moins de 20% de la S.A.U., les terrains de parcours, pacages tourbeux des vallées ou bruyères et landes à genêts des interfluves, peuvent couvrir une surface supérieure à celles des cultures fourragères et des prairies permanentes réunies, comme dans le canton de Bugeat (6.463 ha contre 4.473 ha) où les terrains de parcours s'étendent sur 51% de la S.A.U.; toutefois, le plus souvent, ces maigres pâturages recouvrent environ 40% de la S.A.U. (42% à Gentioux, 47% à Sornac). Cette proportion décroît au fur et à mesure que l'altitude devient moins forte et que l'on atteint les plateaux marchois ou limousins.

---

1 - En 1967, les prairies de moins de 5 ans d'âge recouvraient dans la Marche 40% de la superficie en herbe contre 30% pour la région limousine.

2 - Les prairies naturelles n'occupent que 32% de la S.A.U. dans le canton de Sornac, 25% dans le canton de Bugeat, 33% dans le canton de Gentioux etc...

Dans toutes les régions du Limousin, en fin de compte, la majeure partie de la S.A.U. est occupée par les superficies fourragères; mais, la superficie fourragère principale (prairies et cultures fourragères) ne couvrait que 75% de la S.A.U. en I970, alors que dans certaines parties de la Normandie ce pourcentage peut atteindre 90%. Cette faiblesse relative s'explique par le caractère relativement récent des défrichements en Limousin, par la topographie et l'altitude qui interdisent un défrichement total et par l'arrêt de l'extension des terres labourables et des prairies à cause du déclin de la population. Toutefois, malgré le recul de la S.A.U., conséquence de l'exode rural, la superficie fourragère principale s'accroît proportionnellement, puisqu'elle n'occupait que 68% de la S.A.U. en I963; ces progrès par rapport à la superficie agricole qui se rétrécit, sont dus à l'extension des cultures fourragères dans les zones de labours de la Marche et de la Basse-Marche notamment, mais aussi à l'abandon par les vieux exploitants sans successeur des terres labourables les plus éloignées.

Comme les landes sont aussi pâturées, on s'aperçoit que près de 83% de la S.A.U. sont consacrés à l'élevage. Néanmoins, cette proportion varie d'une région à l'autre: 71% dans la Marche (canton de Bonnat), 91% dans la Montagne (canton de Sornac) et 93% dans la Basse-Marche (canton de Bellac).

Malgré des conditions climatiques, ou humaines, parfois peu favorables aux prairies naturelles, les superficies fourragères sont donc largement étendues grâce aux cultures fourragères qui comprennent, outre les prairies artificielles et temporaires que nous avons déjà décrites (1), les plantes sarclées et les fourrages annuels.

Les plantes sarclées sont destinées, pour la plupart, à l'engraissement des animaux de boucherie. On cultive surtout des betteraves fourragères et des topinambours, puis viennent ensuite les navets, les carottes et les choux fourragers (2); mais la culture des plantes sarclées décline

---

1 - Livre I - 2° partie.

2 - Les pommes de terre qui constituent un aliment pour les hommes et les animaux, notamment des porcs, sont de moins en moins cultivées. Le troupeau porcin limousin est moins nombreux qu'autrefois et l'élevage fait appel de plus en plus aux aliments de bétail; c'est une des causes de la réduction de la culture de la pomme de terre qui a souffert aussi de la chute des cours. Evolution des superficies cultivées en pommes de terre: 95.700 ha en I939, 65.000 ha en I950, 48.300 ha en I960, 13.620 ha en I970, 10.400 ha en I974.

parce que, d'une part, on a adopté de nouvelles méthodes d'élevage qui n'utilisent pas l'engraissement à l'auge, d'autre part, on éprouve de grandes difficultés à recruter la main-d'oeuvre nécessaire à ces cultures qui réclament beaucoup de soins. Il faut ajouter que l'agriculteur, malgré la mécanisation et la motorisation, manque souvent de temps pour pratiquer ces cultures dans une exploitation qui s'agrandit mais où le nombre d'U.T.H. ne progresse pas. Enfin, les caprices du climat limousin ne sont pas étrangers à l'abandon de certaines plantes sarclées: une humidité trop forte fait pourrir les pommes de terre, des températures trop basses empêchent d'arracher les topinambours. Ces cultures ont pourtant marqué le paysage rural; chaque ferme, entre Limoges et Pompadour, avait jadis son lavoir à topinambours... C'est en effet sur les plateaux du Haut-Limousin, surtout dans le département de la Haute-Vienne, qu'était développée la culture des plantes sarclées. Aujourd'hui, 20.600 ha, seulement, portent des cultures de plantes sarclées fourragères en Limousin, alors qu'en 1955, 30.500 ha étaient plantés en topinambours; elles sont peu à peu abandonnées, à l'image des céréales panifiables.

Par contre, la culture du maïs-fourrage progresse. Certes, les agriculteurs limousins ne viennent pas de découvrir le maïs fourrager; en 1882, la Haute-Vienne lui accordait 2.758 ha et 4.677 ha en 1929, mais, grâce aux progrès des techniques cette culture s'étend. En effet, même dans les régions où le maïs-grain ne pourrait pas mûrir, certains agriculteurs cultivent du maïs pour l'ensilage (nous en avons vu dans la commune de Meymac). Nous manquons de renseignements numériques précis, tout au plus connaissons nous le nombre approximatif d'ensileuses (200 dans la Haute-Vienne et 2.500-3.000 silos). Le maïs ensilé offre une nourriture riche (1) pour engraisser les bovins ou

---

1 - Le maïs ensilé fournit 0,75 U.F. par kg de matière sèche. Toutefois il est pauvre en matières azotées et en minéraux, il faut donc fournir aux animaux une alimentation complémentaire: on leur donne des tourteaux d'archides ou de soja et de l'urée (30 g par jour par 100 kg de poids vif). Exemple de ration alimentaire donnée aux taurillons dans un atelier d'engraissement à Morterolles-sur-Semme: mélange de maïs ensilé, orge, avoine, arachide, soja, lin, farine de luzerne et condiment minéral vitaminé. Le maïs est semé au début du mois de Mai, on utilise des variétés précoces de maïs hybrides (LG 11 surtout, I.N.R.A. 258, I.N.R.A. 260 ainsi que d'autres variétés mais en plus faibles quantités). La récolte par ensileuse automatique a lieu en Septembre-Octobre; on obtient environ 50 tonnes à l'hectare ce qui oblige à la construction d'un silo de 70 m3. Les semis s'effectuent avec des semoirs mécaniques (100.000 à 110.000 grains à l'hectare pour obtenir au minimum 90.000 pieds par ha). Auparavant, on a dûprocéder à un labour d'hiver pour enfouir le fumier (40 T par ha), ameublir le sol au printemps grâce au vibroculteur. On apporte aussi une fertilisation minérale (1.000 Kg d'engrais complet par ha).
(suite p. 341).

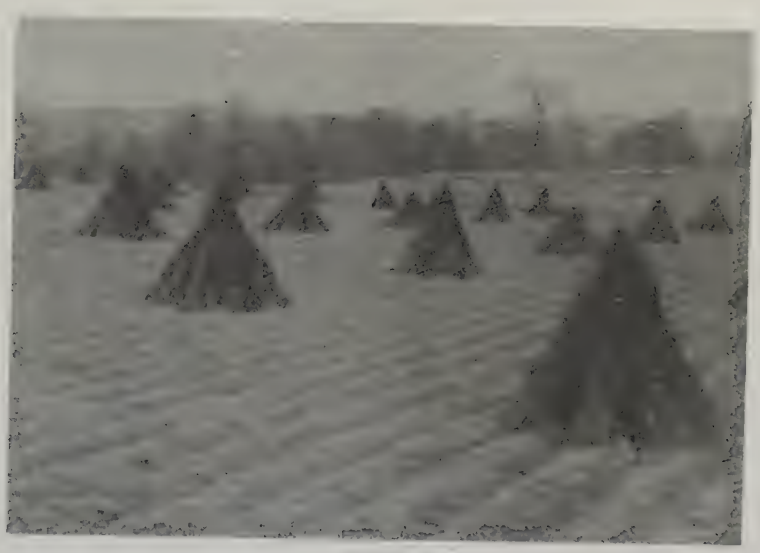

Un champ de topinambours.

Un lavoir à topinambours.

UNE CULTURE TRADITIONNELLE.

pour nourrir les vaches laitières; toutefois, l'utilisation du silo pose certains problèmes dans les zones les plus froides du Limousin car la bouche gèle à partir de -5° et à -10° on ne peut pas utiliser le silo.

Le Limousin, par la majeure partie des céréales qu'il cultive et grâce aux cultures fourragères, met donc à la disposition de l'élevage la quasi totalité de son territoire agricole, et, de plus en plus, la vie agricole est dominée par l'élevage ovin et l'élevage bovin.

Les sols sont desherbés chimiquement avant les semis. Il s'agit donc d'une culture très mécanisée qui ne nécessite la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse qu'au moment de la fabrication du silo (ce qui explique le recours à la banque du travail): le silo doit être confectionné en 48 h au maximum, avant le début de la fermentation.

CHAPITRE III

L'ELEVAGE EN LIMOUSIN

L'élevage est la préoccupation principale des paysans limousins puisqu'environ 96% des fermes de cette contrée pratiquent l'élevage et que la proportion des exploitations ayant au moins 1,5 U.G.B. (1) (porcs et volailles exclus) est de 73% en France, et de 93% en Limousin. La grande majorité des exploitants possède un troupeau bovin (92% contre 66% en France), 30,4% élèvent des brebis (2) (10% en France) et, un tiers d'entre eux pratique l'élevage porcin. Comme les fermes moyennes sont les plus nombreuses, ces divers troupeaux sont fréquemment élevés dans des ex-

---

1 - U.G.B.: Unité Gros Bétail.

2 - Ce pourcentage était de 24% en 1963. Premiers résultats de l'enquête au 1/10° sur les structures agricoles en 1963. Ministère de l'Agriculture S.C.E.E.S. Ces progrès indiquent nettement que l'élevage ovin se développe en Limousin, dans tous les types d'exploitation, notamment dans les grandes et dans celles qui appartiennent à des ouvriers ou employés-paysans.

ploitations de 10 à 50 ha et 44,5% des bovins faisaient partie, en I970, de troupeaux de 10 à 30 têtes. Il n'y a cependant pas une très grande uniformité dans l'élevage en Limousin; d'une exploitation à l'autre, on peut voir de grandes différences (1), sans que, pour autant, on puisse toujours invoquer le rôle de la taille des exploitations pour les expliquer. Côte à côte, existent des fermes modernes, à l'élevage scientifique, et des exploitations mal organisées, élevant un petit nombre de têtes; de même, certains éleveurs pratiquent le poly-élevage tandis que d'autres préfèrent élever un unique troupeau. Mais, partout en Limousin, on élève des bovins.

1 - L'élevage bovin a fait le renom du Limousin.

Les effectifs du troupeau bovin limousin sont relativement stables avec 815.730 têtes en I929, 833.000 en I960, 811.100 en I970; toutefois, depuis I973, à cause de la mévente des animaux de boucherie ces effectifs ont augmenté pour atteindre 912.600 têtes en I974. Le troupeau est moins nombreux que celui de plusieurs régions françaises; il est dépassé par l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, l'Auvergne... mais, si on ne tient compte que des femelles reproductrices, il occupe le deuxième rang parmi les régions de programme françaises. Dans ce troupeau surtout producteur de viande, les vaches laitières sont peu nombreuses; mais, ce faible effectif n'exclut pas la présence de bassins laitiers, notamment autour de Limoges (2), ni l'essor de la production laitière (collecte de 1.367.900 en I970, 1.648.300 en I974). Toutefois, c'est l'élevage pour la production de viande qui est le plus répandu, c'est à lui que l'on doit le renom de l'élevage limousin, grâce à la race limousine.

---

1 - Nombre d'U.G.B. dans les exploitations disposant de 1,75 à 2,24 P.A.T. (personne,année,travail: quantité de travail fourni annuellement par une personne):

Exploitations	U.G.B. présentes
4 %	de 1,5 à 4,5
29	de 4,5 à 9,5
28	de 9,5 à 14,5
14	de 14,5 à 19,5
20	de 19,5 à 39,5
5	plus de 39,5
100 %	

2 - Carte n°43: L'élevage bovin.

Carte n°43: Le troupeau bovin (Source: R.G.A 1970).

a - Les races de bovins élevés en Limousin.

Le Limousin possède un troupeau bovin varié composé pour 53,4% de ses vaches par la race limousine, pour 16% par la race charolaise, pour 9,7% par la race française frisonne pie-noire, pour 7,5% par la race normande introduite surout par les "Migrants"; 13,4% des vaches appartienrent à d'autres races, dont la Salers en Xaintrie notamment, ou sont croisées. Les principaux croisements sont effectués entre les races limousine et charolaise, limousine et Salers, limousine et normande etc... ce qui montre que les éleveurs reconnaissent de grandes qualités à la race limousine.

C'est vers I840, que les éleveurs des environs de Limoges, trouvant que leur bétail laissait à désirer, essayèrent d'améliorer leur cheptel par l'introduction de sang étranger en utilisant des taureaux agenais. Les résultats furent si décevants que ces essais furent abandonnés et les éleveurs décidèrent d'améliorer leurs propres troupeaux par la sélection. Ce furent les "Notables", les grands propriétaires des environs de Limoges, qui prirent la direction du mouvement, encouragés par la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne et par la création de concours et de comices agricoles. Ces notables, bourgeois de Limoges ou grands propriétaires de métairies, d'origine noble très souvent, ont pris en main les destinées de l'agriculture jusque vers I920 (1), date à partir de laquelle leur influence diminua considérablement pour ré-apparaître après la seconde guerre mondiale.

Les premiers succès, enregistrés par les éleveurs limousins, furent obtenus au Concours de Bordeaux en I854 par de Léobardy, l'un des instigateurs de la sélection; puis, le concours de reproducteurs de Limoges en I859, les trois concours de rendement de Poissy de I857 à I859 démontrèrent les grandes qualités de la race limousine; c'est ainsi qu'en I859 un boeuf limousin donna à Poissy un rendement en viande de 69%, alors que les meilleurs boeufs des autres races ne dépassèrent pas 65,7%. Les efforts des éleveurs et les progrès des cultures fourragères permirent de produire des bêtes de plus en plus lourdes: 997 kg de poids total et 666 Kg de viande nette pour le boeuf qui remporta le premier prix de sa catégorie en I859 à Poissy.

---

1 - A partir de cette période, qui a vu de nombreux grands propriétaires vendre leurs terres, l'agriculture locale a été dominée par les syndicats agricoles, et, parmi ceux-ci, dans la Haute-Vienne, l'Union fédérale des agriculteurs du Limousin affiliée à la Fédération syndicale Centre-Sud dont le président était le sénateur de la Corrèze Joseph Faure, fondateur des Chambres d'Agriculture.

Les qualités de la viande des boeufs limousins furent également très vite reconnues et le Docteur Baillet, vétérinaire-directeur de la ville de Bordeaux, a pu écrire: "j'ai en maintes occasions, constaté combien sont recherchés ces bons boeufs limousins qui donnent à l'abattage une belle viande bien persillée et à peine 50 à 60 kg de suif; j'ai constaté aussi que le consommateur lui-même recherche les morceaux ainsi pénétrés par la graisse préférablement à ceux qu'il ne peut manger qu'après les avoir fait débarrasser de l'épaisse couche de graisse qui les couvre". Les boeufs limousins, excellents producteurs de viande, devinrent également de très bons animaux de trait; ainsi, au Concours d'Anvers en 1885, un éleveur de Limoges présenta une paire de boeufs qui fut la seule à pouvoir tirer la plus lourde charge.

Malgré ces succés, les éleveurs limousins ne résistèrent pas à l'engouement pour la race Durham, aussi voulurent-ils introduire du sang de cette race dans leur bétail, mais le climat limousin ne permit pas aux taureaux installés à Pompadour de s'adapter et les bovins issus de croisement furent très fragiles. On abandonna alors, définitivement, les essais d'amélioration de la race locale par l'introduction de races étrangères à la région; toutefois, parce que les Notables creusois ne voulurent pas, ou ne purent pas améliorer la race marchoise, on introduisit la race charolaise sur les plateaux marchois (1) tandis que celle de la Salers fut en partie adoptée sur les plateaux du Sud-Est. Partout ailleurs, les grands propriétaires, leurs métayers et leurs fermiers, ne pensèrent plus qu'à la sélection et à une meilleure alimentation pour faire progresser la race limousine. Créée et développée dans le département de la Haute-Vienne (vallée de la Briance notamment), la race limousine se répandit dans la partie occidentale de la Creuse, en Corrèze, et dans les départements voisins, en particulier dans le Périgord et les Charentes.

C'est alors que l'on décida de coordonner les efforts des éleveurs et, en 1886, Reclus, professeur d'Agriculture, proposa au préfet de la Haute-Vienne la création d'un livre généalogique: le Herd-Book limousin fut créé le 18 Novembre

---

1 - Les creusois avaient besoin de grands boeufs, puissants et robustes, pour labourer les terres fortes de leurs régions céréalières; ce sont les qualités de la race charolaise. Actuellement, les progrès de cette race sont lents en Limousin parce que les éleveurs cherchent, de plus en plus, à produire une viande jeune, or, il semble que la race limousine soit mieux adaptée à cette production. Mais, c'est la race charolaise qui fournit, en Limousin, la majorité des bêtes de boucherie adultes, en dehors du bétail de réforme.

I886. Le Herd-Book orienta le mouvement de sélection vers des objectifs précis mais, alors qu'en I9I4, 5.416 animaux étaient inscrits, il cessa toute activité pendant la première guerre mondiale. La race limousine était alors définie comme une race de boucherie formée d'animaux au squelette fin, à l'encolure réduite, aux membres courts, au corps très souple, à la poitrine arrondie, au bassin large, aux muscles saillants et à la culotte épaisse et arrondie. Les taureaux devaient avoir une taille de 1,38m à 1,48m et peser de 900 à 1.250 kg; les vaches mesuraient de 1,30m à 1,45m et pesaient de 550 kg à 850 kg. C'est pendant cette première période d'activité du Herd-Book que de nouveaux marchés s'ouvrirent à la viande bovine limousine, dont Lyon et Saint-Etienne; ainsi, le Limousin n'envoya plus systématiquement ses produits à Paris où, malgré l'augmentation de la demande, on éprouvait des difficultés à vendre devant de la concurrence de la Normandie et des régions d'embouche.

Les efforts des éleveurs furent repris après la guerre de I9I4-I9I8 et le Herd-Book fut reconstitué en I922 mais, dès I925, le Livre généalogique était fermé après que 999 taureaux et 7.300 vaches y eurent été inscrits (1); à partir de I925, on n'inscrivit que les produits des bovins déjà inscrits. En I935 est créé le Livre d'Elite; c'est le premier livre de ce type en France; on y inscrit les sujets de très grande classe, mais, l'inscription, provisoire de leur vivant, ne devient définitive qu'après l'épreuve finale de rendement à la boucherie. Ce livre fournit ainsi aux acheteurs éventuels des renseignements précis sur les origines, les performances et les rendements du bétail appartenant aux grands élevages limousins. Depuis I926, des bêtes sont vendues hors de France, grâce à l'action du Syndicat d'expansion et d'exportation de la race limousine qui agit en liaison avec l'Office français de l'élevage (2): la race bovine limousine a pu être implantée au Brésil dès I928, puis au Portugal, en Argentine, en Afrique du Nord et dans les pays anglo-saxons... où des associations d'éleveurs de bovins limousins ont vu le jour.

Plus récemment, de nouveaux organismes ont été fondés. En I959, on a créé à Limoges le syndicat de contrôle et de développement des aptitudes de la race limousine. Cet organisme effectue, mensuellement, un contrôle de croissance du bétail fournissant ainsi des bases très sûres qui permettent de contrôler l'alimentation; c'est un moyen nouveau, et scientifique, pour assurer la sélection et l'amélioration de la race. En I962, tous les organismes s'intéressant à la race limousine ont été regroupés pour former l'institut tech-

---

1 - 6247 vaches étaient inscrites pour le seul département de la Haute-Vienne.

2 - Les ventes passent par la C.O.F.R.A.N.I.M.E.X. (Compagnie française pour l'exportation et l'importation de Reproducteurs).

nique bovin limousin. Enfin, en 1964, l'I.N.R.A. a installé aux Vaseix, près de Limoges, une station de sélection bovine pour les taureaux. Le Herd-Book limousin a, par ailleurs, repris ses inscriptions en 1961 avec la création d'un livre B.; puis, depuis 1964, on a regroupé toutes les inscriptions sur un seul livre. Actuellement, il y a environ en France 700.000 têtes de race limousine réparties entre les trois départements du Limousin (1), le Lot, les Landes, l'Indre, le Gers, la Dordogne, le Cher, la Charente, l'Allier...

Grâce à de patients efforts, une race bovine très recherchée a été mise au point. Sa première qualité est la rusticité qui permet au bétail limousin de s'adapter à tous les climats et à toutes les méthodes d'élevage. Ensuite, cette race est fertile: on obtient, en moyenne 90 veaux sevrés pour 100 vaches (2) tandis qu'avec la Charolaise on en obtient 80; de plus, les problèmes posés par le vêlage sont rares, ce qui n'oblige pas à une surveillance constante. La vache limousine est également longtemps féconde ce qui permet de retarder le renouvellement du troupeau; elle ne fournit pas beaucoup de lait, ce qui évite tout problème d'excédent; mais, ce lait très riche permet d'élever correctement les veaux. Les qualités de la race limousine ne se limitent pas à la production de veaux, elles intéressent aussi la production de viande. En effet, les animaux grandissent vite en consommant peu et la race limousine améliore, par croisement, l'indice de consommation des races traditionnelles (3). De plus, par son rendement, c'est-à-dire par le poids en viande par rapport au poids en carcasse, la race limousine distance nettement les autres races (de

---

1 - En 1970, on comptait en Limousin 243.824 vaches de race limousine.

2 - Les éleveurs du groupement des éleveurs limousins de plein air ont obtenu en 1971 un taux de sevrage de 96,2%.

3 - O.Balabanian: la race limousine en Espagne. Norois n°88 Octobre-Décembre 1975, pages 563 à 573. L'auteur cite le rapport de l'U.S. Meat Animal Research Center qui indique l'indice de consommation (quantité de nourriture nécessaire pour obtenir un kg de viande).

Père	Mère	Indice de consommation.
Hereford	Hereford	6,63 unités-amidon (T.D.N) par kg gagné
Angus	Angus	6,63
Limousin	Hereford ou Angus	
Simmenthal	" "	6,56
Charolais	" "	6,61
		6,62

63 à 65 % en général, 60% pour la race charolaise). Enfin, et c'est un autre avantage, la race limousine produit une viande persillée, tendre, compacte et mûre, même si l'animal est jeune, comme c'est le cas avec les veaux de Lyon et de Saint-Etienne; cette précocité permet de réduire la période de pré-engraissement.

b - Les productions bovines.

Les produits de l'élevage bovin limousin peuvent être classés en deux groupes: les productions traditionnelles (animaux âgés, veaux de lait, veaux de Lyon et de Saint-Etienne) et les productions nouvelles (veaux d'Italie, veaux de batterie, reproducteurs, lait).

- Les productions bovines traditionnelles sont en déclin.

L'élevage bovin limousin doit sa renommée à ses boeufs, animaux de trait et de boucherie; mais, du fait de la motorisation, les boeufs qui étaient surtout élevés dans les grands domaines, sont de plus en plus rares. Néanmoins, le Limousin en élève encore quelques-uns, bien que, voir une paire de boeufs attelée à une charette soit aujourd'hui un spectacle rare et bien que les foires qui accueillaient 20 paires de boeufs avant 1939 n'en reçoivent plus qu'une ou deux. En fait, on appelle souvent viande de boeuf une viande fournie par un animal de réforme et ce bétail est plus nombreux que les boeufs. Chaque année, les éleveurs engraissent 10% de leurs vaches dont les qualités laitières ou les qualités de reproductrices commencent à décliner; En général, ce sont des bêtes de 10 à 13 ans. Les vaches de race limousine sont les plus recherchées par les bouchers, elles atteignent 600 ou 700 kg et leur viande est souvent classée dans la catégorie la plus élevée. Le boeuf n'est donc plus la principale production du troupeau bovin limousin qui fournit surout de jeunes animaux de boucherie.

- Les veaux de lait.

Le Limousin est un grand producteur de veaux de lait (1), ces veaux ont une réputation de grande qualité. Bovin le plus courant en Limousin, il est produit par 68% des vaches et la région en élève chaque année environ 165.000 (2).

---

1 - Le département de la Corrèze est le premier département producteur en France.

2 - En 1964 le Limousin en a produit 256.500, mais depuis cette date la production a diminué à cause de la disparition de nombreuses exploitations de petite taille et de l'engouement pour le veau d'Italie ou le baby-beef; mais, en 1974, on a éprouvé beaucoup de difficultés à vendre ces derniers animaux, aussi voit-on la production de veaux de lait augmenter quelque peu.

Une vache limousine

Les taurillons de Saint-Etienne

Les veaux de Lyon au "cornadis".

Le veau de lait est un animal très jeune que l'on abat vers 3 ou 4 mois; il est élevé dans toutes les parties du Limousin mais il est surtout célèbre sous le nom de veau corrèzien (Montagne, plateaux, Bassin de Brive), il est également produit dans le Sud-Ouest de la Haute-Vienne, dans les Monts d'Ambazac et dans le Nord-Ouest de la Creuse. On le trouve aussi, en dehors de ces régions, dans presque toutes les petites fermes où il peut être élevé en association avec d'autres animaux.

Cet animal pèse, à 3 ou 4 mois, de 120 à 150 kg en moyenne, mais les sujets de grande qualité peuvent atteindre 200 kg. Le veau de lait, ou veau blanc, est un animal anormal, anémié qui, en principe, fournit une viande blanche (1). La blancheur de la chair est due à une faible teneur en myoglobine (pigment qui colore la viande et qui accumule l'oxygène apporté par l'hémoglobine du sang dans les cellules) qui s'accompagne elle-même d'une faible teneur du sang en fer. Pour obtenir cette blancheur, chaque éleveur a "son petit secret", son "tour de main". Certains placent le veau dans une obscurité totale, au fond de l'étable; là, le veau est gavé du lait de sa mère et de ses tantes (2). La consommation de ce lait aurait une influence sur la blancheur de la viande, c'est pourquoi, on ne donne aux vaches que des fourrages issus de sols pauvres, des fourrages pauvres en fer. Lorsque le veau est repu, on lui met une muselière pour qu'il ne puisse pas manger de paille ou de foin et pour qu'il ne puisse pas lécher les murs salpêtreux. D'autres recourent à des méthodes différentes; on a donné des hormones aux veaux, on leur a fait subir une saignée quelques jours avant la vente, on les nourrit parfois avec des oeufs, du riz etc... Dans certaines fermes on élève aussi des "veaux de repasse", animaux produits le plus souvent par des vaches laitières et hors de l'exploitation, mais nourris de la même façon que le veaux de race limousine. Certains sont parfois fournis par un marchand de bestiaux, ou par un boucher, qui paie l'éleveur selon le poids pris par le "veau en pension". Ce type d'élevage permet aux paysans d'utiliser la totalité du lait dont ils disposent.

L'élevage du veau de lait et l'entretien du troupeau exigent beaucoup de travail; en effet, il faut faire téter les veaux trois fois par jour jusqu'à un mois, deux fois

---

1 - Cette couleur varie du blanc ou rose et l'on distingue plusieurs catégories au moment de la commercialisation (les prix varient pratiquement du simple au double dans une même foire). L'anémie se reconnait à l'aspect extérieur de l'animal; le poil est légèrement teinté de blanc, les muqueuses sont décolorées, le veau manque de vivacité etc...

2 - Il s'agit de vaches laitières. Le troupeau traditionnel limousin comprend donc des vaches de race limousine et quelques vaches laitières.

par jour ensuite; il faut traire les "tantes" lorsqu'elles ne veulent pas allaiter le veau, il faut nettoyer le bétail et l'étable, effectuer le va-et-vient entre l'étable et les priaires etc... Or, ce n'est là qu'une partie du travail de l'éleveur qui, dans la plupart des cas, pratique aussi la polyculture. En effet, le plus souvent ce sont des fermes de petite taille, qui ne peuvent pas nourrir longtemps les veaux, qui produisent ce type d'animal, or, nous l'avons déjà vu, la culture des céréales, ou des légumes par exemple, fournit des revenus que la production du veau de lait ne donne pas obligatoirement à cause de la fluctuation des cours et de la difficulté à obtenir un veau vraiment blanc.

Les veaux de lait sont le plus souvent des limousins, mais on élève aussi des veaux de races laitières, des veaux issus de croisements entre vaches laitières et taureaux limousins ("des taupes") ou des veaux de race charolaise ("les veaux jaunes"). Tous ces veaux atteignent souvent une très grande qualité mais leur prix de revient est élevé (1), aussi cet élevage n'est-il intéressant que lorsque le "veau tombe blanc", c'est ce que révèle l'abattage.

Les veaux sont, en règle générale, abattus aussitôt après l'achat par les marchands parce que "leur viande tourne", c'est-à-dire qu'elle perd sa blancheur. Ils sont classés en différentes catégories selon la couleur de leur viande, leur état d'engraissement et leur conformation. Les meilleurs peuvent obtenir un label, à la condition que les exploitants appartiennent à un groupement de producteurs et que l'animal soit classé dans les catégories suivantes: de A.6 à A.10 (viande blanche) ou de B.7 à B.10 (2) (viande rose). Il est vrai que 13% seulement des veaux obtiennent ce label dans le Groupement de Prdocuteurs de Veaux et de Bovins de la Marche, c'est dire que, dans la majeure partie des cas, les éleveurs sont donc mal récompensés de leurs efforts sur le plan financier. Enfin, les prix varient non seulement selon les catégories (3), mais aussi selon la date de la vente et le lieu de vente: les éleveurs savent qu'il est préférable de vendre les veaux pendant la mauvaise saison.

---

1 - Le troupeau d'une ferme pratiquant ce type d'élevage ne produit que des veaux de 150 kg environ, or, ces veaux ont utilisé la totalité du lait et il a fallu nourrir et soigner les vaches qui n'ont rien fourni en dehors de ces veaux; finalement, pour une faible quantité de viande, on a dépensé beaucoup de nourriture et de nombreuses heures de travail.

2 - 3 lettres: A - B et C désignaient la couleur de la viande avant la création de la grille France en 1970.

3 - Cours des veaux de boucherie. Cotation Centre: Moyenne Décembre 1975: en F /Kg de carcasse (80 à 120 kg). F.blanc 18,70 F - R.Rosé clair 16,90 - A.Rosé 15,05 - N.Rouge 13,80 (En Mai 1975: 17,20 F - 15 F - 12,60F - 11 F). Limoges est une place de cotation des carcasses de veaux de boucherie pour la région du Centre-Ouest.

Les prix de vente ne permettent pas aux éleveurs d'avoir des revenus élevés; c'est pourquoi, le Limousin produit moins de veaux de lait qu'autrefois; la rentabilité de cette production est discutable, et, selon le Centre de Gestion (1) de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, dans les fermes productrices de veaux de lait, le revenu brut est inférieur aux charges (!) lorsque l'on compte dans les charges un salaire fictif égal au S.M.I.C. L'élevage du veau de lait ne semble pas permettre l'acquisition des capitaux nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Or, comme il s'agit là du type d'élevage le plus répandu en Limousin, le maintien d'une polyculture associée à cet élevage est donc une nécessité, mais, le manque de maind'oeuvre, de plus en plus sérieux entraîne une diminution des surfaces en labours au profit des prairies, ce qui condamne ces exploitations à végéter si elles demeurent dans le cadre de l'individualisme puisque les revenus dus à l'élevage du veau de lait sont faibles. Cet élevage artisanal n'est pas assez intensif, il ne produit pas assez d'animaux parce que la surface nécessaire à l'entretien d'une U.G.B. est trop forte; mais comment l'éleveur pourrait-il augmenter sa production? D'une part, il manque de capitaux, d'autre part s'il avait plus de vaches, donc plus de veaux, il lui faudrait employer une main-d'oeuvre plus nombreuse, or cette main-d'oeuvre est rare et son emploi augmenterait les charges. Finalement, comme ce type d'élevage, nécessairement artisanal puisque l'on recherche la qualité, exige la présence simultanée d'une faible superficie et de longues heures de travail, il semble difficile d'améliorer le sort des éleveurs.

Néanmoins, des progrès pourraient être réalisés. En effet, les fermes ont un capital d'exploitation élevé, or ce capital est en partie constitué par l'amortissement et l'entretien d'un matériel sous-employé; l'achat en commun permettrait un amortissement plus rapide et des investissements moins lourds. Les éleveurs limousins ont d'ailleurs commencé à réagir dans ce sens: ils ont créé des C.E.T.A. (notamment à Fursac en Creuse) pour la mise au point de méthodes d'élevage moins astreignantes, pour l'amélioration des rendements etc... Ils ont surtout créé des groupements de producteurs qui peuvent garantir la très grande qualité des veaux et réclamer des cours élevés et sûrs (2). Ces efforts sont d'autant plus urgents qu'un concurrent très

---

1 - Le Centre de gestion a étudié 11 fermes qui adhèrent, or, en général ces fermes ne sont pas les plus mal gérées.

2 - On a créé par exemple, en Mai 1968 le Syndicat des éleveurs de Veaux de lait de la Marche devenu en 1971 le Groupement de producteurs de Veaux et de Bovins de la Marche et on a créé le groupement de producteurs de veaux de Sainte-Féréole en Corrèze.

sérieux menace le veau de lait fermier sur les marchés, c'est le veau de batterie, animal de production industrielle, qui est, par conséquent, vendu moins cher.

En résumé, ce type d'élevage qui est surtout réalisé dans de petites exploitations, est caractérisé par la faiblesse des revenus et un travail astreignant; on comprend que de nombreux jeunes ruraux refusent de faire partie du véritable prolétariat agricole qui pratique cet élevage. Enfin, lorsqu'il n'atteint pas la meilleure qualité, cet élevage est critiquable car il ne permet pas de fournir de grandes quantités de viande... il est vrai que les pays industrialisés souffrent d'une surproduction de viande bovine mais faut-il ne considérer que la période actuelle? Au fur et à mesure qu'augemente la S.A.U. des exploitations, la production de nourriture est plus grande aussi peut-on élever de plus gros animaux; traditionnellement un certain nombre d'exploitants élèvent des veaux de Saint-Yrieix (1).

- Les veaux de Saint-Yrieix (veaux de Lyon et veaux de Saint-Etienne).

On élève ces veaux dans les fermes moyennes de la moitié Sud du département de la Haute-Vienne, de Limoges à Saint-Yrieix-la-Perche, dans le canton de Bourganeuf en Creuse et dans celui de Lubersac en Corrèze. On les trouve, la plupart du temps, dans le cadre du poly-élevage, soit avec des porcs comme en Corrèze, soit avec des moutons comme dans la Haute-Vienne. Ils appartiennent à la race limousine et comprennent deux types: les veaux de Lyon et les veaux de Saint-Etienne.

Les veaux de Lyon sont les plus âgés et les plus lourds; on les vend, à l'âge de 10 ou 12 mois et au poids de 350 à 500 kg. En fait ce sont des taurillons destinés à la boucherie, engraissés et prêts à être abattus au moment de quitter l'exploitation; leur rendement en viande est de 66% environ (poids de carcasse: 270-330Kg). Les veaux de Saint-Etienne ont de 7 à 8 mois, ils pèsent de 300 à 450 Kg; ce sont également des taurillons destinés à la boucherie.

Ces taurillons sont envoyés aux marchés de Lyon et de Saint-Etienne où ils bénéficient de conditions particulières; en effet, dans le département de la Loire, par exemple, un

---

1 - Le Limousin expédie chaque année en vif environ 25.000 Tonnes de veaux de Saint-Yrieix.

arrêté préfectoral autorise les bouchers à utiliser près de 42% des taurillons en catégorie A alors que cette proportion n'est que de 36 pour un boeuf extra. Cette découpe spéciale s'explique par les qualités de la viande des taurillons de race limousine qui permettent de "débiter un taurillon en beefsteak de la tête à la queue" comme aiment à le souligner avec quelque exagération , les éleveurs limousins; les bouchers peuvent, en effet, obtenir un grand nombre de morceaux à griller, ce que réclament leurs clients, et réaliser ainsi des bénéfices supérieurs à ceux qu'ils obtiendraient en vendant de "la viande brune" (1). Mais, les éleveurs éprouvent des difficultés pour vendre ces animaux en dehors des marchés du Centre, la couleur rouge-vif de leur viande n'est pas appréciée par les ménagères des autres régions qui, peut-être, manquent d'information (2).

Les taurillons sont élevés dans des troupeaux qui, tout au long de l'année, ont un nombre à peu près identique de veaux et de vaches puisque les veaux sont vendus entre 8 et 12 mois; ils sont nourris, dès leur naissance, par leurs mères, mais aussi par des "brettes", vaches laitières qui aident les vaches limousines à allaiter leurs veaux. Chaque année ces vaches laitières ont un veau que l'on élève s'il s'agit d'une génisse, ou que l'on vend comme veau de lait s'il s'agit d'un mâle.

De plus en plus, les éleveurs font vivre, pendant la belle saison, les veaux dans les prés avec leurs mères avant la période d'engraissement; en effet, alors qu'autrefois on ne voyait jamais un taurillon dans les prairies, aujaurd'hui on les laisse le plus longtemps possible dehors pour réduire le travail occasionné par le nettoyage de l'étable, la préparation de la nourriture et le temps mis à effectuer le va-et-vient de l'étable aux prés. L'absence de main-d'oeuvre et la volonté de réduire les frais sont les causes principales de cette évolution. Parfois, cela conduit même à vendre le taurillon avant la période d'engraissement.

---

1 - La viande brune, c'est la viande de bovin adulte. Un boeuf n'a qu'un rendement en viande de 42 à 50% et il ne fournit que 36% de viande en catégorie A. Les bas morceaux sont alors plus nombreux, or, ils se vendent moins cher.

2 - Ce manque d'information et cette défiance sont durement ressentis en Limousin même où les boucheries vendent peu de viande de veaux de Lyon et de Saint-Etienne. Toutefois, de gros efforts sont actuellement réalisés pour obtenir de nouveaux débouchés par l'Union des Groupements de producteurs de bovins limousins.

En effet, la "mise en condition" nécessite un long travail: c'est l'oeuvre du soigneur. Un bon soigneur est un personnage de premier plan dans les productions traditionnelles; il sait par un adroit dosage gaver le jeune taurillon dont le poids doit augmenter, en moyenne, de 1.200 g par jour (1). L'alimentation et le nettoyage des veaux et de l'étable imposent au soigneur un emploi du temps chargé: le matin dès 6 heures, il nettoie les auges et distribue du foin, puis à 7 h il fait la "toilette du bétail" et lui donne à nouveau du foin; à 8 h, les auges sont à nouveau nettoyées et le soigneur distribue des plantes sarclées, ou du maïs ensilé (2) et des farines. A 16 h nouveau nettoyage, nouvelle distribution de foin; à 20 h on apporte encore du foin. A ce travail qu'il doit faire tous les jours, et même les Dimandes et les jours fériés, il faut ajouter les tétées pour les veaux de moins de huit mois. Peu de jeunes agriculteurs acceptent aujourd'hui de faire ce travail, d'autant plus que les marchés traditionnels sont menacés, car la viande des jeunes animaux laitiers concurrence, par son prix, les veaux de Saint-Yrieix et que se pose le problème de la rentabilité de cet élevage (3).

Les éleveurs doivent donc se contenter de peu, tout en fournissant beaucoup de travail c'est pourquoi les plus grandes exploitations se tournent vers de nouvelles productions: les veaux "maigres" ou l'élevage ovin. Finalement, si l'éleveur dispose d'une main-d'oeuvre suffisante il peut accroître ses revenus en pratiquant le poly-élevage et des cultures de céréales, mais, l'exode rural en raréfiant la main-d'oeuvre le contraint là encore à une spécialisation de plus en plus poussée qui l'appauvrit.

---

1 - Autrefois, le veau buvait le lait de sa mère et des "tantes" pendant 7 à 8 mois deux fois par jour, il recevait une ration de plantes sarclées, notamment de topinambours saupoudrées de farine, et de l'excellent foin. Le rôle des plantes sarclées dans cette nourriture explique l'importance des superficies en topinambours et betteraves que le Sud de la Haute-Vienne possédait.

2 - Dans certaines fermes plus évoluées l'élevage suit le rythme suivant : de Novembre à Avril, les vaches et les veaux de moins de 6 mois sont en stabulation libre, de Mai à Octobre l'étable communique librement avec les prés. Les veaux de plus de 6 mois, après sevrage, sont engraissés dans une étable, ou dans un atelier d'engraissement, au maïs ensilé, au foin et aux farines contenant des oligo-éléments et des vitamines.

3 - Selon le Centre de gestion de la Chambre d'Agriculture de Limoges, dans de nombreuses exploitations, et notamment parmi les moins étendues, les charges peuvent être supérieures au produit brut.

Toutefois, on assiste actuellement, dans le cadre des groupement de producteurs, à la production d'animaux voisins des veaux de Saint-Yrieix. En effet, pour réduire les frais de nourriture et de personnel, de nombreux éleveurs élèvent les veaux en plein air jusqu'à 10 mois; puis, comme la phase d'engraissement pour la production de taurillons lourds (baby-beef ou "belges"); cette production, moins traditionnelle que celle des veaux de Saint-Yrieix, bénéficie des avantages des contrats F.O.R.M.A. (1). Très souvent, elle a son origine dans un atelier d'engraissement, ce qui diminue les frais de chaque éleveur et lui fait gagner du temps et, ainsi, de nouvelles techniques peuvent être diffusées par les techniciens des E.D.E. (2). Mais le problème des débouchés se pose toujours. Pour y remédier, l'Union régionale des groupement de producteurs bovins du Limousin essaie de faire apprécier la viande des jeunes bovins limousins en insistant sur ses qualités (3). Les bouchers de Lyon se sont engagés à ne débiter que des carcasses portant la marque de cette Union régionale et une boucherie en fait autant à Limoges...

Ces productions traditionnelles, veaux de lait ou veaux de Saint-Yrieix, permettent une charge à l'hectare assez importante; en effet, la carte n°43 montre bien que la Marche Occidentale, les plateaux du Haut-Limousin et le Bassin de Brive ont au moins 0,50 vache et parfois, plus de 0,60 par hectare de S.A.U.; dans la plupart des cantons il y a plus de 75 U.G.B. bovines pour 100 hectares. Cette charge est, par contre, nettement moins forte dans les régions qui produisent traditionnellement des châtrons et des génisses lourdes, la Marche Orientale et les cantons orientaux de la Basse-Marche.

- Les châtrons et les génisses lourdes.

L'élevage des châtrons et des génisses lourdes a pour but de fournir des animaux de 600 à 800 kg, âgés de 2 à 4 ans; ces bovins appartiennent aux races limousine ou charolaise. On les élève dans la Marche dans des fermes de taille très variable, mais, dans la Basse-Marche, c'est une production des grands domaines.

---

1 - Les éleveurs bénéficient des avantages suivants: possibilité d'emprunt au Crédit agricole (80% de la valeur finale présumée de l'animal), prime de 25 à 250 Frs selon la valeur théorique de l'animal.

2 - E.D.E. Etablissement Départemental d'Elevage.

3 - Grâce à son action est née l'Association pour la promotion des viandes d'origines et de qualités sélectionnées (V.O.Q.S.).

Le plus souvent, les châtrons sont élevés dans le cadre du poly-élevage avec des moutons et des porcs, et parfois des chevaux. Le troupeau bovin est original car, en principe, une vache est accompagnée de 3 veaux: un veau de l'année, un veau de l'année précédente et un châtron que l'on engraisse. Cette structure du troupeau bovin interdit, dans chaque étable, la présence de nombreuses vaches, aussi, les régions d'élevage du châtron se remarquent-elles facilement sur la carte n°43 par une faible charge à l'hectare. Dans la réalité, il est très rare qu'un exploitant ait une vache et ses 3 veaux car beaucoup d'animaux ne sont pas engraissés dans la ferme où ils sont nés: on les vend entre 1 et 2 ans, et les fermiers n'engraissent que 30% des veaux nés dans leurs étables (1). Les veaux qui n'ont pas été engraissés sont expédiés surtout vers les régions céréalières et betteravières de la France et de l'étranger, comme l'Italie du Nord, et, en 1968, le département de la Creuse avait vendu 16.500 châtrons "maigres", le Limousin 17.700.

En général, les vaches sont élevées en stabulation entravée ou en semi plein-air, comme dans les autres productions traditionnelles; pour les veaux, les méthodes sont plus originales. Pendant le premier été, les veaux, nés au printemps, vivent avec leurs mères dans les prés jusqu'à l'âge du sevrage; au cours du premier hiver, ils sont soumis soit au semi plein-air, soit à la stabulation entravée ou libre, mais l'éleveur se contente de leur fournir la nourriture minimale, de sorte que la croissance des veaux est faible. Au printemps, les châtrons, castrés à 11 mois, vivent en plein air jusqu'à l'automne, ne provoquant aucune dépense et n'obligeant à aucun travail, si ce n'est une visi-

---

1 - Exemples (R.G.A. 1970)

Cantons de	Chambon/ Voueize	Evaux-les-Bains	Bonnat
vaches reproductives	5.784	4.007	6.893
Veaux < 1 an	4.854	3.115	3.326
Bovins 1-2 ans	4.532	2.908	2.366
Bovins 2 ans et > dont châtrons	2.940	1.852	1.416

Le Groupement des Producteurs de Bovins du Centre (308 adhérents) qui a la majeure partie de ses adhérents dans le domaine du Charolais (44 dans le canton de Chambon/Voueize, 37 dans le canton de Châtelus-le-Marcheix, 26 dans le canton de Chénérailles etc...) vend seulement 17,7% de ses animaux à l'état "gras", tous les autres sont vendus "maigres".

te bi-hebdomadaire. Puis, le châtron, qui pèse alors 400 kg, passe son second hiver à l'étable; pendant cet hiver, et jusqu'au mois d'Octobre suivant, il ne reçoit aucun soin particulier. Mais, à partir du I5 Octobre commence la phase d'engraissement; à cette date, le châtron a une qualité qui est fonction de celle des prairies, c'est pourquoi la Marche cultive des prairies temporaires (1).

Pendant la période d'engraissement, le châtron comme les veaux de lait, comme les veaux de Lyon et de Saint-Etienne, est gavé par le soigneur; au mois de Mars, il est prêt. Certains éleveurs, mais ils sont de moins en moins nombreux, n'engraissent leur bétail qu'au cours du quatrième hiver. Les génisses lourdes sont élevées comme les châtrons, mais elles ne pèsent que 500 ou 600 kg au moment de la vente, au lieu de 600 à 800 pour les seconds. L'engraissement se fait par d'abondantes rations de foin, de topinambours, de grains d'orge et d'avoine concassés, de granulés, mais, le maïs ensilé est de plus en plus utilisé. A ce régime, le poids de chaque animal augmente de 1.000 à 1.500 g par jour. Ce type d'élevage, malgré la qualité de la viande produite, recule, et, depuis I962 environ, le nombre des châtrons n'a pas cessé de décroître; il a plus ou moins disparu de la Basse-Marche Occidentale et il a décliné dans la Marche. En I962, on dénombrait plus de 50.000 châtrons, en I968, seulement 30.000 et depuis leur nombre a encore baissé.

Dans ces conditions, pourquoi a-t-on pratiqué ce type d'élevage? Son développement est l'une des conséquence des transformations de la vie agricole des pays marchois; il a pris la succession de la production des boeufs gras dans les régions de labours où, pour cultiver des céréales, les attelages étaient nombreux. Les boeufs que l'on engraissait étaient des animaux mis à la réforme qui "avaient payé" leur nourriture par leur travail. Mais, avec la disparition progressive des animaux de trait, on a engraissé plus tôt de jeunes boeufs qui sont inutiles pendant 2 ou 3 ans parce qu'ils ne sont pas un complément de la culture; les labours s'effectuent sans eux, or, il faut bien les faire vivre jusqu'à la phase d'engraissement qui est comparable à celle que connaissait l'animal de trait réformé. On considère aujourd'hui que cet élevage immobilise trop longtemps le capital et qu'il exige pendant la période d'engraissement une main-d'oeuvre trop abondante astreinte à un travail peu agréable. On se plaint aussi qu'il impose la présence de vastes bâtiments puisqu'il faut abriter, pendant l'hiver, à la fois les vaches, les jeunes châtrons, et les châtrons à l'engrais; enfin, on trouve qu'il ne fournit pas une assez grosse quantité de viande à l'hectare. Il faut bien reconnaître que voilà des conditions peu favorables à une bonne rentabilité, et,selon le Centre de gestion de Guéret, le prix de revient d'un châtron est, dans la majorité des cas, supérieur au prix de vente!

---

1 - Voir carte n°42: Les superficies fourragères.

Finalement, les productions traditionnelles du Limousin sont des productions de qualité qui offrent aux ménagères une viande très savoureuse à partir d'animaux d'âges variés, mais pour la plupart jeunes. Cette viande leur est vendue à un prix qu'elles trouvent trop élevé: aussi celles-ci tendent-elles à acheter des viandes moins chères cependant classées dans les mêmes catégories que les viandes du Limousin; en effet, depuis qu'à été adoptée la norme France, fondée sur des critères morphologiques, les différences entre les carcasses fournies par les animaux appartenant à des races à viande et par des animaux de race laitière sont moins ressenties au niveau de la vente au détail, et, les viandes de grande qualité produites par les races charolaise ou limousine ne bénéficient pas d'un classement particulier, ce qui permettrait à la ménagère de comprendre la différence de prix. De plus, cette cotation dévalorise les viandes limousines au niveau de la production, de sorte que les animaux sont achetés aux éleveurs à un prix trop bas par rapport au prix de revient. On constate aussi que le nombre de veaux très blancs est moins important qu'autrefois: peut-être faut-il voir dans ce phénomène une conséquence de la disparition de nombreuses petites exploitations? une conséquence de la raréfaction de la main-d'oeuvre? De même, l'habitude de plus en plus fréquente de laisser les jeunes taurillons dans les prairies a pour conséquence de les rendre moins lourds au moment où commence la période d'engraissement. Les méthodes dites traditionnelles, nées à la fin du XIX° siècle et au début du XX° siècle et, qui étaient liées à la conjoncture, la demande provenant des villes, sont en train d'évoluer parce que le dépeuplement interdit de continuer à les pratiquer, et parce qu'elles n'assurent pas à des éleveurs de plus en plus spécialisés des revenus satisfaisants; nées dans le cadre de la polyculture à base céréalière et dans le cadre du poly-élevage issus de l'économie d'auto-subsistance, elles ne semblent plus adaptées aux besoins et aux possibilités des éleveurs, c'est pourquoi, bon nombre d'entre eux se tournent vers d'autres productions.

- Les productions bovines en essor.

Recherchant des solutions aux problèmes posés par l'élevage des veaux de lait, des veaux de Saint-Yrieix et des châtrons, les éleveurs ont progressivement introduit, ou développé, de nouvelles méthodes d'élevage et des productions variées; mais, en fait on peut distinguer les productions issues de la mise en pratique de l'élevage des bovins en plein air, l'élevage des reproducteurs et, l'élevage laitier.

- Les veaux d'Italie.

Le Limousin a toujours été un pays naisseur capable de fournir aux régions voisines de solides animaux de trait, mais, depuis la seconde guerre mondiale, on a assisté à un essor de l'élevage des "veaux d'Italie", jeunes bovins destinés à être engraissés en dehors de la région. Les progrès

de cet élevage ont plusieurs causes: tout d'abord, les difficultés rencontrées par les éleveurs de châtrons et de veaux de Saint-Yrieix, puis les besoins en viande de certains pays européens qui semblent être plus importants que leurs productions.

En effet, dans la décennie I960-I970, la demande en viande de veau n'a cessé de progresser en Europe, et, dans de nombreux pays, le niveau de la consommation a même dépassé celui de la production, notamment en Suisse et en Grèce, mais surtout en Italie. Ce pays consomme des veaux lourds, les "vitellone"; l'Italie est le plus gros importateur de veaux et de viande de veau. Il y a donc eu là un débouché intéressant pour les éleveurs limousins qui se spécialisaient ou qui voulaient abandonner les productions traditionnelles. Cet intérêt était d'autant plus vif que les prix italiens étaient plus élevés que les prix français (1). Les éleveurs limousins ont aussi bénéficié de l'attitude des dirigeants des stations d'engraissement du Nord de l'Italie qui recherchaient des veaux limousins, à cause de leur précocité; aussi ces veaux étaient-ils payés plus cher que le bétail d'une autre race. Les exploitants limousins se sont donc mis à produire des veaux d'Italie.

Ce marché a en fait suscité deux types d'élevage; pour certains il s'agit seulement d'opportunisme et d'imitation; on a profité de la conjoncture sans chercher à faire progresser les méthodes d'élevage, on se contente de ne plus engraisser un veau que l'on vend avec profit (2) à l'âge de 7 ou 8 mois le plus souvent. C'est un animal "maigre", ou semi-fini, qui n'a coûté que peu de peine et peu d'argent à l'éleveur et auquel on a seulement donné quelques granulés

---

1 - En I967, les prix de la 2° qualité sur le marché de Crémone dépassaient ceux de la 1° qualité à la Villette de 0,96 F en moyenne par kg sur pied et variaient entre 0,40 et 2,55 F de plus qu'à la Villette par kg net.

2 - L'union régionale des C.E.T.A. du Limousin a montré, dans une étude en Novembre I970, que les veaux d'Italie, à prix de revient faible, étaient vendus aussi chers que les veaux de lait à prix de revient élevé. De plus, la prime accordée aux producteurs de veaux semi-finis était le double de celle accordée aux adhérents des groupements de producteurs de veaux de lait. En Décembre I972, le veau d'Italie maigre était vendu au prix de 10,55 F le kg-vif alors qu'à la même date, le veau de lait, qui avait nécessité beaucoup de soins et qui ne pesait que de 150 à 200 kg, n'était vendu que 8,35 F le kg-vif (d'après Situation agricole en Haute-Vienne n°1. D.D.A. Limoges 1° Janvier I973).

achetés à des maisons d'aliments du bétail, en dehors de l'herbe. En fait, un animal qui, sans ce débouché, serait devenu un veau de lait ou un veau de Lyon est vendu sans que l'éleveur n'ait eu à s'occuper longuement de lui. Ce sont donc les fermes traditionnelles qui agissent ainsi en imitant les éleveurs de bovins en plein air; les domaines des veaux de Saint-Yrieix, et à un degré moindre, des châtrons, ont été très touchés par l'essor de cette nouvelle production de l'élevage limousin. Pour d'autres, il s'agit d'une transformation complète des méthodes d'élevage grâce à l'emploi du plein air. L'élevage des bovins en plein air est aujourd'hui une réalité en Limousin aussi bien sur les plateaux que sur la Montagne; ce résultat a été obtenu par quelques pionniers et notamment par les grands propriétaires du Groupement des éleveurs limousins de bovins de plein air (E.L.P.A.) réunis autour du C.E.T.A. de Pierre-Buffière né en I958.

L'élevage bovin en plein air a été essayé, puis adopté, par des hommes auxquels se posaient les problèmes qu'avaient connus quelques années auparavant les éleveurs de moutons des environs de Bellac; de grands propriétaires fonciers, jeunes (moyenne 31 ans), ont décidé de diriger eux-mêmes des exploitations traditionnelles en fermage ou en métayage, et d'obtenir ainsi des revenus substantiels. Mais, ces jeunes hommes, disposant de solides formations générale et agricole, avaient à résoudre plusieurs problèmes:

- un problème de main-d'oeuvre; en effet, les méthodes traditionnelles d'élevage exigent l'emploi de salariés pour sortir et rentrer les bêtes, pour les nourrir etc... or, d'une part, il fallait payer cette main-d'oeuvre, d'autre part à cause de l'exode rural intense elle était peu abondante;

- un problème de bâtiments; l'habitat traditionnel correspondait aux besoins d'agriculteurs associant polyculture et élevage, or, les jeunes propriétaires ne voulaient être qu'éleveurs, il leur fallait donc adapter l'habitat ancien ou en construire un nouveau, ce qui aurait nécessité de gros investissements;

- un problème de mise en valeur des terres; comme de nombreuses fermes traditionnelles limousines dans la décennie I950-I960, les friches, fougères, joncs etc... avaient colonisé des terres que les vieux agriculteurs, sans aide physique à cause de l'exode rural, sans aide mécanique, la traction animale n'ayant décliné qu'après I960, n'avaient pas pu entretenir. La remise en état de ces terres aurait exigé beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Devant ces problèmes, les jeunes propriétaires, qui bénéficiaient du dynamisme inhérent à leur âge, de la présence de la race bovine limousine, et possédaient de vastes propriétés, se sont consacrés au troupeau et aux terres, abandonnant ainsi les bâtiments; ils ont donc décidé de remplacer l'élevage en stabulation par un élevage en plein air intégral, et la polyculture associée au poly-élevage par une spécialisation poussée. Ainsi, pour eux, les méthodes traditionnelles de

mise en valeur du sol limousin étaient inadaptées.

Peu à peu, après de nombreux essais, les propriétés furent divisées en parcs d'environ 4 ha avec un point d'eau, une zone d'ombre pour l'été, des pare-vent pour l'hiver; les troupeaux ont été répartis en "unités d'élevage" de 20 à 30 vaches et un taureau. A chaque unité d'élevage correspond une "unité de parcs" (5 à 8). On a donc produit de l'herbe pour nourrir un troupeau bovin dans le cadre d'un élevage peu intensif, mais, le jeune veau ne peut croître que grâce au lait de sa mère (1), or, les vaches limousines ont peu de lait; l'élevage en plein air intégral a donc obligé à une sélection sévère. Enfin, au cours de l'hiver, du foin est donné au bétail, et, dans certaines exploitations on donne du maïs ensilé ou de l'herbe ensilée. Finalement, à la condition d'être capable de grouper les vélages, de soigner les prairies, d'assurer une sélection sévère, l'élevage en plein air n'exige pas beaucoup de temps ni beaucoup d'argent.

La mise au point de cette forme d'élevage, nouvelle en Limousin, fut réalisée au moment où l'Italie réclamait des veaux semi-finis; les acheteurs transalpins trouvèrent ici des veaux sevrés, de 6 à 8 mois, pesant de 290 à 320 kg. L'E.L.P.A. qui compte, en plus de ses adhérents, des membres abonnés auxquels il fournit des renseignements et pour lesquels il organise des journées d'études, a largement été imité par des éleveurs qui pratiquent aujourd'hui le plein air toute l'année ou une partie de l'année.

Ainsi, d'une "race d'auge", les travaux des pionniers du plein air ont fait de la race limousine une "race d'herbe" lui ouvrant ainsi de nouveaux marchés; mais, ces éleveurs recherchent la rentabilité par U.T.H. et non par hectare, aussi, en général dans une ferme de 50 à 80 ha, le propriétaire et un seul salarié peuvent-ils s'occuper du troupeau et assurer tous les travaux (2), dans la majeure partie des cas, la charge à l'hectare est relativement faible (3). Donc, cette forme d'élevage présente des carac-

---

1 - Les éleveurs donnent aussi aux veaux des granulés provenant de maisons d'aliments du bétail (165 kg de concentrés par U.G.B.).

2 - Certaines fermes ont un effectif plus important: le propriétaire garde ses anciens métayers ou fermiers jusqu'à leur retraite mais il ne les remplacera pas. Pour eux il a pu créer une porcherie d'engraissement, ou un poulailler, ou il continue à produire des céréales, mais, ces activités disparaîtront avec les salariés.

3 - Cette charge variait de 0,68 U.G.B./ha à 1,11 dans 13 fermes étudiées par B.Querruau-Lamerie: L'élevage bovin limousin de plein air intégral en Haute-Vienne. Octobre 1972. (Directeur: Monsieur le Professeur Flatrès).

tères "d'extensivité" si on ne tient compte que du rapport nombre d'animaux-surface mais elle a conduit dans les grandes propriétés, regroupant plusieurs anciennes métairies, à une réussite économique en limitant au maximum les charges dues à la main-d'oeuvre et à l'entretien des bâtiments. Mais de nombreux problèmes se posent à nous. L'élevage en plein air des veaux d'Italie ne risque-t-il pas d'accélerer le dépeuplement des campagnes limousines? de diminuer la production agricole du Limousin? le débouché italien est-il sûr? Le passage de l'engraissement à l'auge à la production du veau semi-fini ne risque-t-elle pas de priver le Limousin d'une matière première nécessaire à l'industrie agro-alimentaire?

Nous posions déjà ces questions lors d'une précédente étude (1) et des réponses nous ont été données.

En effet, les ventes en Italie ont connu bien des vicissitudes, comme le montre l'évolution des exportations à partir du département de la Haute-Vienne.

I967	I968	I969	I970	I97I	I972	I973	I974	I975
8.872	14.431	17.100	19.500	24.316	22.840	10.127	17.581	17.165

En I973, à la suite d'une concurrence plus vive sur un marché italien saturé, les ventes ont diminué de plus de 50% et les cours qui atteignaient 9,50 F - 10,55 F en Décembre I972 sont tombés à 6,05 F - 6,60 F en Décembre I973! Le marché s'est un peu amélioré depuis cette date mais on sait qu'il dépend en partie des solutions qui seront apportées aux problèmes agricoles opposant les gouvernements français et italien. Aussi, les éleveurs limousins, qui n'ont pas pu vendre leurs animaux en I973, ont-ils repris leurs anciennes productions (veau de lait par exemple) ou ont-ils cherché d'autres types de débouchés. Les éleveurs en plein air, maîtres de leurs techniques, ont tenté d'améliorer leurs élevages et grâce à la sélection rigoureuse qu'ils avaient menée ils ont pu accroître leurs ventes de génisses soit en France, soit à l'étranger, ainsi que celles de taureaux. Toutefois, ils ont voulu aussi obtenir un veau plus lourd à un prix de revient le moins élevé possible pour l'engraisser dans un atelier. C'est ainsi qu'est né l'idée du "plein air aménagé" pour remplacer le plein air intégral et de la culture du maïs pour intensifier l'élevage.

---

1 - Bouet G.: L'élevage en Limousin. Thèse 3° cycle. Tours I97I.

Pour améliorer les techniques d'élevage et les conditions de vie des éleveurs, on se tourne vers "un plein air ...". Les éleveurs ont remarqué, après 10 ans de plein air ... égral, que cette méthode présentait des inconvénients: des prés étaient abîmés par le piétinement des vaches qui, au cours de l'hiver pluvieux, s'enfonçaient dans ... terres profondes; l'éloignement des parcs par rapport ... maison d'habitation était une source de déplacements ... au moment des vêlages et, malgré le petit nombre ... race limousine, il y avait ... ces. Peu à peu, les meilleurs élevages ... abandonné le plein air intégral pour éviter ces incon... et ils ont remplacé cette méthode d'élevage semi ..., par un plein air aménagé, plus intensif. Mais ... on a obligé les éleveurs à utiliser, d'une part, ...riture ensilée qui les a contraint à une présence ... auprès du troupeau, d'autre part, à s'occuper ... des bâtiments. Les éleveurs ont pu adapter les ..., ou en construire de nouveaux, parce que leur ... père s'était améliorée de 1960 à 1973 grâce ... ... d'Italie; il faut ... les subventions octroyées pour la construction ...ments d'élevage constituent une aide sérieuse (1).

... sont placés en stabulation libre de Décem... ou Avril, période où ont lieu les vêlages; mais, ... ne perd pas les avantages sanitaires de l'élé... plein air puisque le bâtiment est muni de larges ... En réalité, tous les stades existent entre le ... intégral et le plein air aménagé; par exemple, ... visité des fermes où les vaches n'entraient en ... que pour le vêlage et y restaient seulement ... Cet aménagement du plein air a permis l'essor ... ... artificielle qui était difficile à réa... autrefois lorsque la surveillance du troupeau était ...ficile: on peut ainsi faire progresser la sélection ... les excellents taureaux des Coopératives d'in... artificielle et avoir un troupeau plus homogène.

... on distingue deux types d'exploitants pra... plein air: les uns couchent en herbe, toute ... S.A.U., ils pratiquent le plein air intégral; les au... ... de 15 à 20% de leur S.A.U. à des cultures ... maïs-grain et maïs-fourrage), ayant opté ... plein air aménagé, surtout depuis 1972-1973. Ces ... de bovins, producteurs de veaux mâles semi-finis,

---

... construction d'un bâtiment neuf, un exploitant ... recevoir une subvention maximum de 40.000 F pour ... effectif minimum de 15 vaches non traites, de 30.000F ... pour des abris de plein air.

L'élevage en plein air

Les veaux d'Italie

FORMES NOUVELLES D'ELEVAGE BOVIN EN LIMOUSIN.

de génisses d'élevage et de taureaux se sentent suffisamment sûrs de leurs techniques pour passer au stade de la production de viande. C'est pourquoi le C.E.T.A. de Pierre-Buffière a créé un atelier de 400 veaux, à Saint-Jean-Ligoure, où, en collaboration avec l'I.N.R.A. on expérimente l'engraissement au maïs; il ne s'agit pas de produire un seul type d'animal mais d'être capable de répondre aux besoins en viande des consommateurs et d'éviter les problèmes que pose au pays naisseur la dépendance vis-à-vis du pays engraisseur. Ainsi, les fermes et les métairies qui produisaient des veaux de Lyon vers 1950 ont été regroupées par leurs propriétaires; ces derniers ont abandonné la polyculture et l'élevage traditionnel pratiqués par leurs fermiers ou leurs métayers pour la production semi-extensive de veaux d'Italie. Depuis peu, les grands propriétaires, désireux d'augmenter encore leurs revenus, et craignant la fermeture du marché italien, n'hésitent plus à devenir producteurs de viande, sans pour cela abandonner la vente des veaux semi-finis. Toutefois, une telle mutation ne doit rien au hasard; elle est à la fois le résultat d'une étude sérieuse des débouchés éventuels et de recherches pour la mise au point de méthodes d'élevage adaptées à la région. Les éleveurs ont mis au service de cette nouvelle transformation non seulement leurs capacités intellectuelles mais aussi leurs moyens financiers.

La production du veau d'Italie, après de remarquables progrès, qui apparaissait comme un excellent moyen pour gagner de l'argent sans trop d'efforts, apparaît moins séduisante aujourd'hui. Elle a connu son essor au moment où le Limousin développait sa production laitière.

- L'élevage laitier.

Certes le Limousin n'est pas une grande région laitière, la collecte du lait n'y représente qu'1% du lait ramassé en France. Toutefois, alors qu'en 1950 la production laitière n'était que de 3.565.300 hl, elle est passée à 6.166.000 hl en 1960 et 6.878.226 hl en 1970 pour atteindre 7.421.00 hl en 1974. La majeure partie de cette production laitière a permis d'élever des veaux (1), aussi la collecte est-elle faible: 1.212.700 hl en 1967, 1.648.300 hl en 1974. La production laitière a donc progressé depuis la seconde guerre mondiale, notamment entre 1950 et 1970, ce qui nous permet d'établir une carte de cette production (2).

---

1 - En 1974, l'alimentation des veaux a prélevé 5.297.800 hl de lait (d'après Statistique agricole. S.R.S.A. Limousin Bulletin 1974).

2 - Carte n°43: Le troupeau bovin et carte n°46: la production laitière et la production légumière.

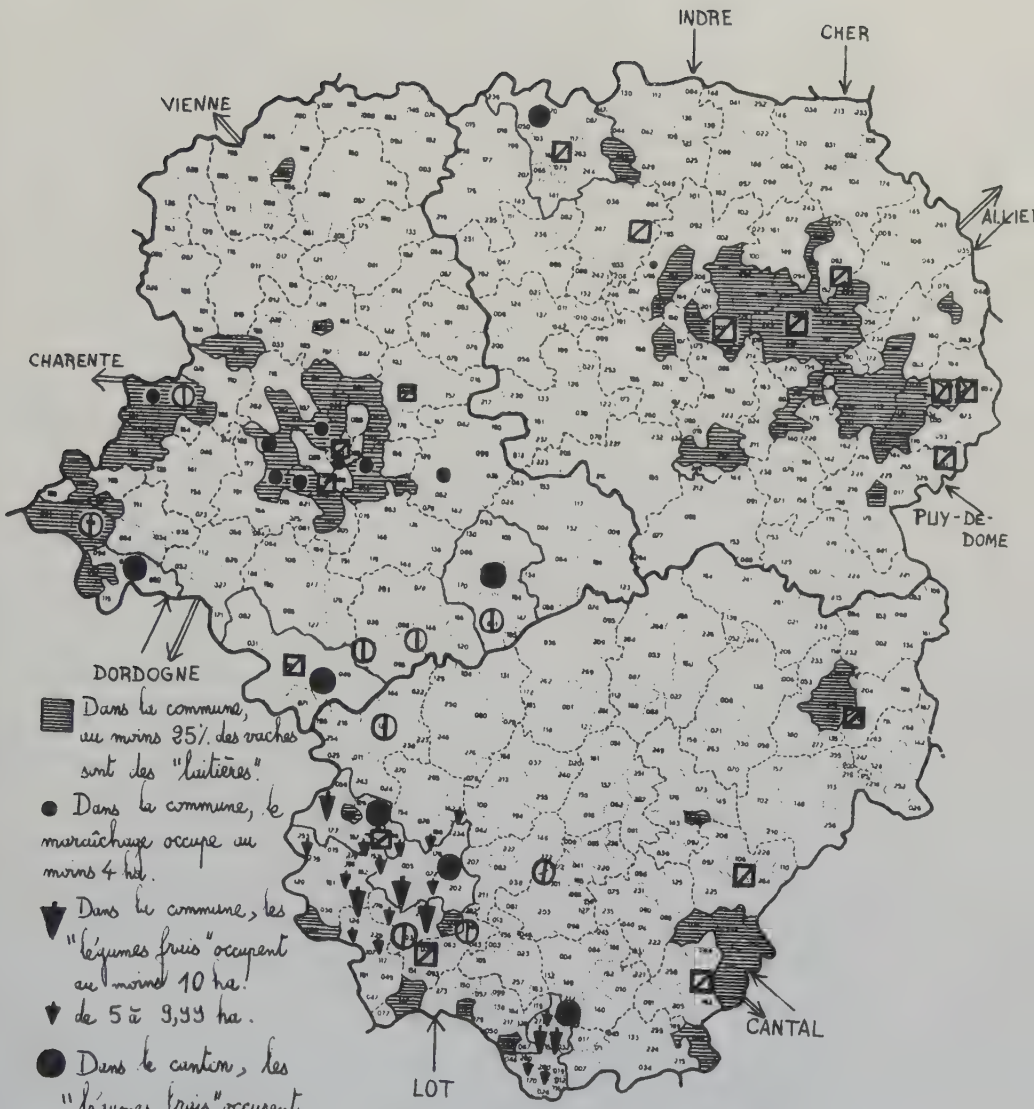

Carte n°46 : La production laitière et la production légumière.

Tout naturellement, les abords immédiats de Limoges et de Brive sont des secteurs de production de lait; comme autour de toutes les villes de la zone tempérée, une ceinture laitière s'est constituée au fur et à mesure que progressait la ville. Mais la production laitière, en dehors de la ceinture laitière de Limoges, est développée dans les cantons du Sud-Ouest de la Haute-Vienne et sur les plateaux marchois de Guéret à Auzances.

En dehors du voisinage des villes, il y a toujours eu en Limousin des vaches laitières dans les troupeaux traditionnels pour fournir le lait nécessaire aux veaux aussi bien qu'à la famille de l'éleveur; mais, actuellement, on trouve aussi en Limousin des troupeaux uniquement composés de vaches laitières, notamment dans les deux régions que nous avons citées.

Sur les plateaux marchois, de Guéret à Auzances, la production laitière est due, à la fois, à la proximité des Combrailles et de l'Auvergne (1), régions productrices de lait, à l'influence d'industries laitières venues s'implanter sur les plateaux marchois, et à l'installation des Migrants (2). Les vaches laitières utilisées sont pour la plupart des Françaises Frisonnes Pie-Noire, des normandes introduites par les Migrants mais qui tendent à être remplacées par la F.F.P.N, et, bien plus rarement, des Montbéliardes; de plus, la race limousine, et surtout la race charolaise fournissent aussi du lait après la vente des veaux de lait.

Toutefois, le rôle de la société Négobeureuf, installée à Busseau-sur-Creuse, canton d'Ahun, a été déterminant pour l'essor de la production laitière dans la partie Centre-Est des plateaux marchois. En effet, en I962, le groupe Négobeureuf a créé une usine, dans d'anciens ateliers de la S.N.C.F., pour traiter les crèmes fermières produites dans la région; jusqu'en I966, les camions collectèrent des crèmes dans tout le département de la Creuse et dans la Montagne limousine. Mais, très vite, ce système s'est heurté à de grandes difficultés; du fait de la faible quantité de crème fournie par chaque producteur et de la longueur des circuits de ramassage les coûts de la collecte étaient élevés et les crèmes collectées pendant l'été furent difficilement utilisables; enfin la circulation difficile pendant

---

1 - L'influence de la région voisine se fait sentir jusqu'à Chénerailles où, en I920, est venu s'installer un petit industriel du Jura qui, déjà, avait encouragé la production laitière. Même remarque pour Gouzon.

2 - Rodier Nicole: Les agriculteurs migrants en Creuse. Mémoire de maîtrise U.E.R. des Lettres de Limoges. I973 (direction G. Bouet).
Voir la carte n°4 pour leur répartition.

l'hiver rendit malaisé l'approvisionnement. Ainsi, à cause de ces problèmes, et à cause de l'arrivée des Migrants, l'unise chercha à créer autour d'elle un bassin laitier. L'entreprise a encouragé les producteurs de crèmes fermières à abandonner leurs buts; par des primes de quantité destinées à permettre la collecte d'une plus grande quantité de lait par kilomètre parcouru, par des voyages d'études organisés au profit des agriculteurs en Hollande ou en Normandie, par l'aide fournie par des conseillers dans le choix des races et des méthodes d'élevage (1), elle a aidé des agriculteurs migrants et creusois à rester ou à devenir producteurs de lait. La laiterie est alimentée aujourd'hui par 1.800 producteurs et le tiers d'entre eux fournit 70% du lait collecté (110.000 litres par jour en moyenne). Les polyculteurs-éleveurs creusois ont ainsi abandonné la production du châtron charolais dans bien des fermes des cantons d'Ahun ou de Chénerailles, où les vaches laitières représentent 42% et 45% du troupeau de vaches de ces deux cantons (2); toutefois, notamment aux limites des bassins laitiers, des fournisseurs épisodiques existent encore, ce sont de petits propriétaires producteurs de veaux de lait.

La troisième région productrice de lait se situe au Sud-Ouest de la Haute-Vienne du canton de Saint-Mathieu à celui de Saint-Junien; là, selon les cantons, de 20 à 31% des vaches sont des laitières. Aucune entreprise industrielle comparable à Negobeureuf n'est responsable de cette production laitière , mais, nous avons là un grand nombre de "Migrants" venus pour la plupart avec des vaches de race normande; actuellement, la race F.F.P.N. y fait de grands progrès.

---

1 - La laiterie possède son groupement de producteurs et ses conseillers agricoles; elle achète dans le Jura et en Hollande des vaches de race pure (F.F.P.N. et Montbéliarde); elle sert d'intermédiaire entre les éleveurs et le crédit agricole pour l'achat de ces animaux et les prêts sont remboursés mensuellement par retenues sur le paiement du lait (350 éleveurs ont signé ce type de contrat). Des résultats très significatifs ont ainsi pu être obtenus; au niveau des exploitations voici l'exemple de la production laitière d'une exploitation d'un Migrant: 49.820 litres en I963, 101.244 l en I965, 142.800 l en I972..., au niveau de la laiterie, la collecte n'a pas cessé de progresser.

2 - A titre de comparaison cette proportion n'est que de 6,9% dans le canton de Dun-le-Palestel, 9,8% dans le canton de Chambon-sur-Voueize etc...

Toutefois, la production de lait n'est pas absente des autres secteurs du Limousin; en effet, dans les contrées marginales, l'influence des régions laitières voisines a pu créer très tôt des bassins laitiers: ainsi en Xaintrie où, dans le canton de Saint-Privat, on subit l'influence du Cantal (37% des vaches sont des laitières). De plus, la rentabilité de l'élevage laitier, l'influence des Migrants, une rentrée régulière d'argent ont été des facteurs favorables à l'essor de l'élevage laitier de sorte que, en dehors des secteurs de forte production que nous avons cités, des fermes produisent du lait dans presque tous les cantons du Limousin; il faut ajouter que l'élevage du veau de lait, répandu dans toute la région, favorise aussi une production laitière saisonnière.

Néanmoins, la production est hétérogène: voisinent des éleveurs spécialisés (1) qui doivent tous leurs revenus au lait et à la vente des veaux de huit jours, et des exploitants qui possèdent un troupeau de vaches laitières mais qui ont aussi un troupeau de vaches limousines (2), ou un élevage de moutons, ou un élevage de porcs (3) ou notamment autour de Limoges, des éleveurs qui produisent aussi des cultures maraîchères. Les gros producteurs sont équipés de trayeuses mécaniques installées dans des salles de traite, les petits continuent à traire à la main; cette différence a de graves conséquences car la qualité bactériologique du lait en dépend. De même, des "tanks" réfrigérants équi-

---

1 - Ces producteurs spécialisés ne sont pas les plus nombreux, ainsi, dans le cadre de la "Convention de Restructuration bovine" décidée en Août 1973 dans le département de la Haute-Vienne, 40% seulement des éleveurs intéressés ne produisaient que du lait.

2 - On rencontre très souvent ce double élevage dont la présence a plusieurs causes. En 1968-69, au moment où les réserves en lait augementaient considérablement en France, de nombreux producteurs ont réduit leur troupeau laitier au profit de vaches appartenant à une race à viande. D'autre part, certains producteurs ne peuvent pas augmenter le nombre de leurs vaches laitières parce qu'ils ne disposent pas d'une main-d'oeuvre suffisante ou d'étables assez vastes, mais leurs revenus sont faibles; ils élèvent alors des vaches de race limousine en plein air. Ils conservent néanmoins leur élevage laitier parce qu'il leur assure une rentrée d'argent mensuel.

3 - L'association élevage laitier - élevage de porcs est réalisée de plusieurs façons. Ainsi, dans les fermes qui vendent du lait cru, par le système du porte-à-porte, on a parfois du lait invendu que l'on transforme en fromage. Avec le petit lait et avec d'autres aliments, ("eaux grasses" d'un lycée ou d'un hôpital), le producteur de lait élève des porcs. Mais, dans quelques cas, l'élevage laitier est associé à un élevage industriel de porcs sans qu'il y ait de liens entre les deux productions.

pent les fermes des gros producteurs tandis que le bidon traditionnel, bénéficiant toutefois du refroidisseur à bidons, équipe toujours les exploitations des petits producteurs. D'ailleurs, les laiteries, pour avoir du meilleur lait, pour aller plus vite, essaient de décourager les petites producteurs; certaines laiteries n'acceptent même que de gros producteurs (1). Ainsi, pour des raisons de rentabilité, de qualité du lait, la production laitière, autrefois spécialité des petites fermes proches des villes, devient celle d'exploitations bien équipées et suffisamment vastes pour entretenir un troupeau d'au moins vingt vaches. Cette évolution en cours est vivement encouragée par les laiteries qui, pour payer le lait, tiennent compte de trois critères: la quantité, la teneur en matières grasses, la qualité bactériologique (2). Mais, les principales laiteries, pour encourager les éleveurs à accroître leur production laitière, disposent d'un arsenal très incitatif; elles ont créé des groupements de producteurs qui permettent à leurs adhérents, vendeurs de veaux, de percevoir des primes, de faire des achats en gros d'aliments du bétail, d'intervenir aux conseils d'administration pour la fixation du prix du lait..., elles encouragent les producteurs à adhérer au contrôle laitier ce qui leur permet d'assurer une bonne

---

1 - C'est le cas de la laiterie Chavegrand de Maison-Feyne en Creuse.

2 - Depuis le 1° Janvier I975, les laiteries tiennent compte de la qualité et de la composition du lait pour établir le prix du litre de lait.
Le lait est soumis, trois fois par mois, au contrôle de la matière grasse, au contrôle de la matière azotée et à la numération microbienne (qualité A: le lait contient moins de 300.000 germes par ml; qualité B: le lait contient de 300.000 à 500.000 germes; qualité C: le lait contient plus de 500.000 germes).
Le prix du lait comprend un prix de base (proche du prix indicatif fixé par le gouvernement pour un litre de lait à 34 gr de matières grasses), des primes de quantité (de 2.000 à 3.000 litres: 1 centime par litre, de 3.000 à 4.500 litres: 2 centimes, au-dessus de 4.500 litres 3 centimes) des primes d'hiver (de 1.000 à 1.500 litres: 2 centimes, plus de 1.500 litres: 2,5 centimes) et des primes de qualité.

sélection dans leurs troupeaux, mais aussi de recevoir des primes (1). Elles vendent à leurs producteurs les produits qu'elles fabriquent à un prix inférieur à celui du marché. Et, dans certains cas, elles rétrocèdent aux producteurs le sérum utilisé pour engraisser les porcs...

Ainsi, pour des raisons variées, mais où domine le souci d'une rentrée régulière d'argent, la production laitière est devenue une réalité dans une région largement dominée par l'élevage de bovins appartenant à des races à viande. Cet essor de la production laitière n'est pas sans rapport avec l'élevage des veaux de batterie.

- Les veaux de batterie: l'élevage industriel des veaux concurrence l'élevage traditionnel du veau de boucherie.

L'élevage des veaux de batterie a pour but de fournir un veau de boucherie après une période d'engraissement de 90 à 100 jours dans un atelier qui regroupe souvent de 200 à 300 veaux. Ces animaux sont aux veaux blancs élevés traditionnellement ce que les poulets d'élevage industriel sont aux poulets de grain.

Certains petits propriétaires, ne disposant que de faibles superficies en terres et en prés, se sont tournés vers ce type d'élevage qui leur permet de vendre de nombreux animaux, alors que, traditionnellement ils ne pouvaient élever que trois ou quatre veaux de lait. Il s'agit en effet d'un élevage sans sol, qui permet d'élever, successivement au cours de l'année, 3 groupes de veaux de 100, 200 ou 300 têtes chacun. Les veaux sont achetés à l'âge de 8 ou 15 jours aux producteurs de lait de la région mais la majeure partie des veaux provient de Normandie et du Poitou-Charentes; ils sont, pour la plupart, de race normande et de race F.F.P.N. Ils sont engraissés à l'aide de lait reconstitué. Pour cela, les éleveurs les mieux équipés ont organisé un véritable libre-service qui permet aux veaux de téter, à tout moment, une "Louve", machine électro-mécanique sans cesse alimenter en poudre de lait et en eau chaude. Dans d'autres fermes, on a des méthodes plus artisanales et l'éleveur doit faire téter chaque veau. De plus en plus, les

---

1 - En Août 1973, une "convention de restructuration bovine a été décidée pour une durée de 3 ans; le F.O.R.M.A., par l'intermédiaire de la S.O.M.I.V.A.L., verse aux adhérents du contrôle laitier:
40 F par veau vendu à 8 jours
150 F par génisse d'élevage au 1° vélage à la condition que l'exploitation où elle est née livre plus de 2.500 litres de lait par vache et par an,
150 F par génisse achetée issue d'une mère inscrite au contrôle laitier,
15 F par vache aux nouveaux adhérents.

maisons d'aliments du bétail essaient d'organiser cette production; elles signent des contrats avec les éleveurs, leur vendent des aliments et leur accordent une assistance technique pour l'alimentation et les installations; elles leur accordent aussi une assistance commerciale. En règle générale, ce sont de petits exploitants qui cherchent à signer ces contrats qui leur assurent une certitude de revenus. Les maisons d'aliments interviennent aussi auprès du crédit agricole pour que l'éleveur obtienne les prêts nécessaires à l'aménagement de l'atelier d'engraissement. Au moment de leur vente, ces veaux atteignent un poids vif d'environ 160 kg, ils ont un rendement en viande de 62-63%; mais, bien que leur qualité soit inférieure à celle du veau fermier élevé en Limousin, leur commercialisation est aisée. En effet, les nombreuses et vieilles familles de marchands de bestiaux du Limousin sont assurées, grâce aux veaux de batterie, de vendre de nombreuses bêtes à toute époque; ils signent donc avec les éleveurs des contrats d'achat. La viande est ensuite vendue au détail par les rayons de boucherie des grands magasins d'où disparaissent les veaux fermiers. Il y a donc là une source de concurrence pour le veau de lait ce qui explique l'acharnement avec lequel les producteurs limousins ont réclamé un label garantissant à l'acheteur les qualités du veau fermier.

L'élevage du veau de batterie est donc une production indsutrielle de viande de veau, destinée à approvisionner régulièrement un marché. Mais ce type d'élevage suscite quelques réfexions: en effet, s'il se développait (il n'y a qu'une quarantaine d'élevages dans le département de la Haute-Vienne pour une production annuelle d'environ 7.500-10.000 veaux), cet élevage pourrait accroître les excédents en matières grasses fournies par le lait parce que, contrairement au veau fermier qui consomme la totalité du lait, le veau de batterie utilise du lait reconstitué qui ne contient que des matières grasses d'origine végétale. En outre, nous avons là un exemple de ces nouveaux types de rapports qui se sont établis depuis la guerre entre les agriculteurs et l'économie industrielle; nous sommes en présence d'une économie de semi-intégration avec des insdustries qui contrôlent la production pour obtenir en grande quantité, et régulièrement, des produits homogènes.

- <u>L'élevage des reproducteurs</u>.

Bien différent est le fleuron de l'élevage bovin en Limousin: l'élevage des reproducteurs.

Les qualités de la viande des animaux élevés en Limousin, et surout du bétail de race limousine, attirent des clients de plus en plus nombreux, aussi l'élevage des reproducteurs est-il en plein essor.

On sait que la race limousine a de grandes qualités lorsqu'on pratique un élevage de race pure mais qu'elle améliore aussi le poids et la qualité de la viande des ani-

maux avec lesquels elle est croisée (1), c'est pourquoi les grands pays d'élevage sont de plus en plus intéressés par les vaches et les taureaux des élevages limousins.

Toutefois, les élevages de reproducteurs sont très variés: les uns sont menés avec des méthodes traditionnelles d'élevage avec stabulation, entravée ou non, les autres, avec des méthodes d'élevage en plein air intégral. Dans tous les cas, l'éleveur doit avoir de grandes qualités, faire preuve de beaucoup d'attention. Il n'est jamais uniquement éleveur de reproducteurs, car tous les veaux, quelle que soit la valeur de leurs parents, n'ont pas les qualités requises pour être de bons reproducteurs. Ainsi, dans les élevages de plein air, on vend la plupart des mâles à des ateliers d'engraissement et on n'en garde pour la vente à l'élevage que quelques-uns ainsi que la majorité des génisses. La vente de reproducteurs confère à l'éleveur un grand prestige mais elle est aussi très rentable surtout lorsqu'on peut vendre à l'étranger: les prix sont alors 3 ou 4 fois supérieurs à ceux pratiqués en France.

On assiste actuellement a un engouement mondial pour la race limousine qui intéresse aussi bien le Mexique que la Tchécoslovaquie, la Chine (35 taureaux et 15 génisses achetés au printemps I974) que la Nouvelle-Zélande ou les pays anglo-saxons de l'hémisphère Nord; un Conseil international du Limousin a été créé en I973 aux journées de l'élevage à Limoges; son comité exécutif s'est réuni le 20 Février I974 à Calgary au Canada et sa première assemblée générale a eu lieu en Septembre I975 à Oklahoma City (assemblée

---

1 - Résultats d'une expérience menée en Uruguay pendant 2 années consécutives sur des lots de 80 animaux de race pure Hereford, Shorthorn et Angus comparés à des lots de 80 animaux dont les mères avaient été saillies par des taureaux limousins.

	1° Année		2° Année	
	Mâles	Femelles	M.	F.
Hereford	216 kg	198 kg	199	190
Hereford-limousin	238	199	231	204
Shorthorn	194	206	189	181
Shorthorn-limousin	222	211	222	219
Angus	210	183	174	185
Angus-Limousin	213	198	217	210

Les veaux croisés sont arrivés 40 à60 jours plus tôt au poids d'abattage avec un rendement supérieur de 3% à celui des veaux de race pure; ils ont donné une viande moins grasse, plus tendre et persillée.

organisée par la North American Limousin Foundation). Cet engouement fait suite aux travaux des chercheurs américains, en particulier, et il a été mis à profit par la nouvelle génération d'éleveurs limousins-grands propriétaires. En effet, la race limousine était connue hors de nos frontières avant la seconde guerre mondiale, mais, depuis une dizaine d'années, notamment depuis les progrès de l'élevage bovin en plein air, les exportations sont de plus en plus nombreuses, les principaux clients étant le Canada, les U.S.A. et le Royaume-Uni. Cette demande accrue a entraîné une brutale hausse des prix: un bon taureau peut être vendu 10.000 ou 15.000 F ! ou plus...

Le Limousin a donc mis au point une race bovine qui est très recherchée sur le plan national et au niveau international, c'est le résultat des efforts des éleveurs et de leur souci constant de sélectionner leur troupeau . C'est ce même souci que nous avons retrouvé chez les éleveurs de moutons.

2 - L'élevage ovin.

Le troupeau de moutons autrefois réservé aux pauvres est aussi devenu le troupeau des riches éleveurs.

Les effectifs du troupeau de moutons avaient considérablement diminué en Limousin avec l'abandon des landes, le déclin de l'autoconsommation et la concurrence des laines de l'hémisphère austral de sorte qu'en 1950, on ne comptait plus que 106.850 brebis ayant au moins un an; mais en 1960, il y en avait 446.000 et au 1° Janvier 1975, alors que le troupeau français de brebis était évalué à 6.625.700 têtes, le Limousin en élevait 668.140 (1). A une phase de déclin a donc succédé une phase de renouveau.

La période de déclin, a été provoquée par l'abandon progressif de la polyculture céréalière associée à l'élevage des moutons sur les terrains de parcours au moment où le dépeuplement rendit de plus en plus difficile le recrutement de bergers. Ont diminué le nombre des troupeaux et les effectifs des bêtes, et, dans certaines régions, comme la Basse-Marche, on ne pratiquait plus guère l'élevage ovin à la veille de la seconde guerre mondiale. Il est cependant difficile d'établir une comparaison chiffrée entre le cheptel ovin du XIX° siècle et celui d'aujourd'hui; en

---

1 - La région Midi-Pyrénées arrive en tête des régions avec 1.186.000 brebis suivie par le Poitou-Charentes (665.200) et par le Limousin. Au niveau départemental, l'Aveyron est en tête (544.900 brebis) suivi de la Haute-Vienne (429.700).

effet, le Limousin élève peu d'adultes puisqu'il ne recherche plus la production de la laine, mais il fournit de plus en plus de viande d'agneau. Alors qu'au XIX° siècle, les moutons vivaient plusieurs années, actuellement, les agneaux ne sont gardés que quelques mois, ainsi le nombre des ovins est diminué, puisque l'on abrège leur vie, sans que cette diminution affecte autant les animaux de souche.(1)

Si depuis la seconde guerre mondiale, on assiste à un renouveau de l'élevage ovin, cette évolution est d'une ampleur très inégale selon les régions du Limousin. Sur la Montagne limousine et les plateaux marchois les effectifs stagnent, voire décroissent; à l'opposé, les plateaux du Haut-Limousin et de la Basse-Marche (2) connaissent une croissance rapide du nombre et de la taille des troupeaux.

Actuellement, 28% environ des brebis du Limousin sont élevées dans la Basse-Marche qui, en I955, n'en comptait que 15%. Dans cette région, plus de la moitié des exploitations élèvent des brebis, les principaux troupeaux sont dans les cantons de Mézières su-Issoire, le Dorat et Bellac (carte n° 44). En I970, dans ces trois cantons, on élevait plus de 156.000 brebis-mères dans des troupeaux de grande taille (nombre moyen de têtes: plus de 120). Les exploitants des plateaux du Haut-Limousin, notamment dans le département de la Haute-Vienne, élèvent aussi de nombreuses brebis, en particulier dans le canton de Pierre-Buffière où les grandes propriétés sont, nous l'avons vu, nombreuses. Sur ces plateaux, vivent près de 45% des brebis de la région dans des troupeaux de tailles très variées (3); là, contrairement à ce qui existe dans la moitié occidentale de la Basse-Marche, les moutons sont souvent élevés dans les mêmes exploitations que les bovins. Enfin, la Montagne limousine, possède environ 10% du troupeau régional de brebis.

En dehors de ces trois régions, l'élevage ovin n'est vraiment pratiqué qu'à l'intérieur d'un croissant allant du canton de Bénévent-l'Abbaye à l'Ouest des plateaux marchois à celui d'Evaux-les-Bains à l'Est, en passant par ceux d'Aubusson et de Felletin au Sud. Mais, en dehors de la Basse-Marche et des plateaux du Haut-Limousin, la charge à l'hectare est faible, inférieure à une brebis à l'hectare de S.A.U. L'élevage ovin joue un rôle de moins en moins

---

1 - Dans le département de la Haute-Vienne, le troupeau ovin a perdu 72% de ses effectifs entre I800 et I933, mais le troupeau de brebis n'en a perdu que 55%.

2 - Carte n°44. L'élevage ovin.

3 - D'après les statistiques, ce pays à moutons qu'est la Basse-Marche apparaît moins important que le Haut-Limousin; en fait il faut tenir compte de la taille de ces deux régions: la Basse-Marche couvre 115039 ha (S.A.U. 104.237 Ha) et le Haut-Limousin 400.917 ha (S.A.U. 315. 528 ha ; la Basse-Marche compte près de 2 brebis à l'hectare de S.A.U. (3,22 dans le canton de Mézières-sur-Issoire) alors que le Haut-Limousin n'en a que 0,98.

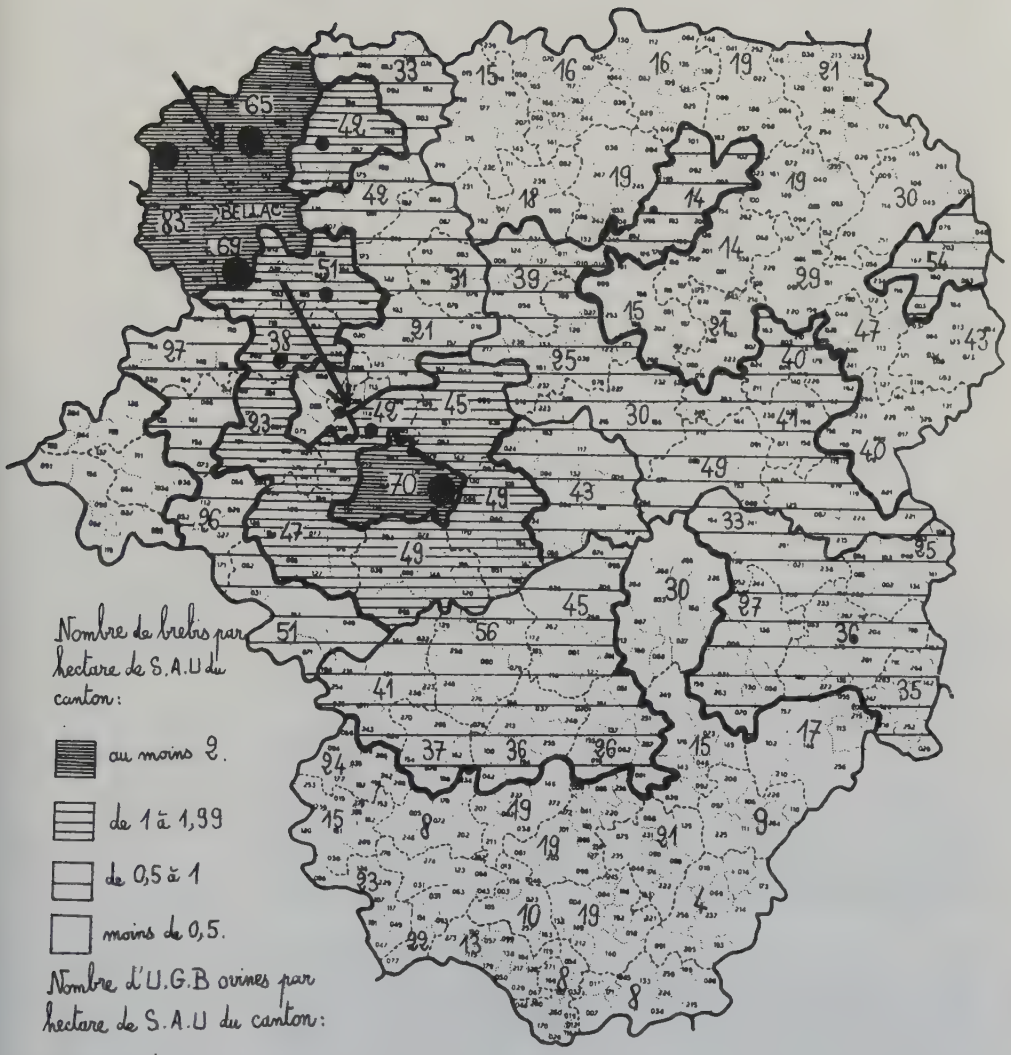

Carte n° 44: L'élevage ovin -

important au fur et à mesure que l'on s'éloigne d'un axe Ouest-Nord-Ouest - Est-Sud-Est allant de la Basse-Marche à la Montagne. Finalement, ce n'est vraiment que dans la partie occidentale de la Basse-Marche, et au Sud de Limoges, que l'élevage des moutons occupe la première place; partout ailleurs, il n'est qu'une production secondaire par rapport à l'élevage bovin.

Les troupeaux ont des tailles très variables; 37% d'entre eux ont moins de 20 têtes et totalisent 8% des effectifs, 51% ont entre 20 et 100 têtes, ils rassemblent 41% des effectifs; enfin 12% ont plus de 100 têtes; ils totalisent 51% des effectifs. Les brebis sont donc regroupées dans un petit nombre de fermes disposant de grands troupeaux; 1.000 élevages importants existent en Limousin, dont 530 dans la partie occidentale de la Basse-Marche, 300 dans le Haut-Limousin et 180 dans la Montagne limousine (1).

Toutefois, les progrès de l'élevage ovin ne sont pas terminés; en effet, alors qu'en 1968, 27% des fermes limousines élevaient des brebis, cette proportion atteint aujourd'hui 30,4%; ces progrès actuels sont surtout sensibles dans le département de la Haute-Vienne.

Autrefois, la Montagne était un pays naisseur et les plateaux engraissaient les moutons. Aujourd'hui, on rencontre partout les mêmes productions: agneaux de bergerie, agneaux gris et reproducteurs; toutefois, certaines régions ont des méthodes d'élevage particulières, adaptées à des races variées.

- Les races ovines en Limousin.

Le troupeau de moutons limousins n'est pas dominé par une race, comme le troupeau bovin; on utilise, en effet, plusieurs races pures et de nombreux croisements. Toutefois, la race limousine bénéficie, surtout depuis la seconde guerre mondiale, de beaucoup de sollicitude de la part des éleveurs.

Au début du XX° siècle, la race charmoise, puis des races anglaises, furent introduites en Limousin, elles repoussèrent la race limousine vers son lieu d'origine, la Montagne; on reprochait à la race locale de ne plus correspondre aux besoins du marché au moment où la clientèle recherchait des agneaux aux gigots rebondis; on a pu croire

---

1 - Ces renseignements nous ont été fournis par le R.G.A. de 1970; depuis cette date, des changements importants ont eu lieu: en 1975, 33% des exploitations ont moins de 20 têtes et 6% des effectifs, 55% ont de 20 à 100 têtes et 43% des effectifs, 12% des exploitations ont plus de 100 têtes et 51% des effectifs. Les petits troupeaux disparaissent progressivement; les grands élevages stagnent, ce sont les troupeaux de 20 à 100 têtes qui ont progressé.

La race limousine

Deux aspects de l'élevage en plein air dans la Basse-Marche: troupeau de race anglaise et mangeoire; bergerie pour l'agnelage.

alors que la race locale allait disparaître.

Mais, les éleveurs se sont rendu compte de ses grandes qualités, aussi s'attachent-ils à l'améliorer. Les premiers efforts de sélection sont nettement postérieurs aux tentatives faites dans le domaine des bovins. Si en 1909, des éleveurs corrèziens créèrent le Syndicat de la race ovine limousine de la Corrèze, il fallut attendre 1943 pour que l'on fonde le Flock Book qui fut définitivement organisé en 1946. Enfin, à l'initiative de la S.O.M.I.V.A.L., on mit sur pied un groupement de producteurs, la Limousine Coop, qui regroupe les éleveurs de moutons de race limousine (1). Les éleveurs ont mis au point une race très recherchée pour ses nombreuses qualités: la fertilité, la rusticité (capacité d'adaptation à tous les milieux et à toutes les méthodes d'élevage), les aptitudes laitières. La brebis limousine n'est plus, aujourd'hui, la bête à laine, petite et efflanquée, du début du siècle; elle est devenue un animal de choix, utilisé dans les croisements industriels, et qui est souvent à la base des troupeaux de plein air. Elle entretient largement l'activité des foires de Féniers en Creuse, de Giat dans le Puy-de-Dôme, de Meymac en Corrèze où, chaque année, est organisé un concours de la race ovine limousine. Néanmoins, malgré le renouveau de la race locale, de multiples autres races pures et de nombreux croisements entrent dans la composition des troupeaux; Quelle que soit la race utilisée, l'éleveur limousin cherche avant tout à produire des agneaux de boucherie (90% des ovins vendus par cette région sont des agneaux): aussi, pour obtenir les meilleurs résultats, pour répondre aux goûts de la clientèle, a-t-on introduit des races françaises (c'est le cas de la charmoise venue du Montmorillonnais) et des races anglaises (2) (Southdown, Suffolk, Hampshire...). On obtient ainsi des agneaux de boucherie mais il convient d'en distinguer plusieurs types.

- La variété des productions et les systèmes d'élevage.

Tournés vers la production de viande, et quelques-uns vers la fourniture de reproducteurs, les éleveurs limousins ne procèdent pas tous de la même façon: 63% d'entre eux pratiquent la semi-plein air, ils élèvent 56% des brebis de

---

1 - Ce groupement a 200 adhérents. Il s'est spécialisé, à l'origine, dans la vente d'agnelles pour la reproduction, puis, il a ajouté à cette activité la commercialisation d'agneaux de boucherie (66% de ses ventes aujourd'hui). La Limousine Coop vend aux enchères ses reproducteurs et, chaque année, une foire est organisée sur ce modèle à Felletin, une autre à Féniers.

2 - Actuellement des tentatives sont faites pour acclimater la Romanov, intéressante par sa fertilité.

la région; 26% des exploitants rentrent leur troupeau chaque soir à la bergerie (11% des brebis), et, 11% des éleveurs ont choisi l'élevage en plein air (32% des brebis). Ce sont les grands troupeaux qui sont élevés en plein air (moyenne régionale 154 brebis par troupeau) tandis que les petits le sont en bergerie (1).

- L'agneau de bergerie ou agneau de lait.

Il est vendu, âgé de 4 mois, alors qu'il pèse de 30 à 45 kg. Il peut être comparé au veau de Lyon, c'est un animal "engraissé à l'auge" et il produit une excellente viande jeune. C'est au début du XX° siècle qu'est née la production de cet agneau de cent jours; au moment où les effectifs du troupeau ovin commençaient à décliner, l'élevage des moutons a connu ses premières transformations. Alors que les exploitants élevaient des ovins pour leur laine, et accessoirement pour la viande destinée à la consommation locale, ils se mirent à fournir des agneaux de bergerie. Toutefois ce changement n'a été possible que par l'utilisation de nouvelles races; en effet, les races locales étaient de peu de valeur, aussi introduisit-on des races qui fournirent les agneaux que réclamait le marché parisien et que le chemin de fer transporta. Le troupeau ovin bénéficia aussi des progrès des prairies de sorte qu'il eut une nourriture riche, contrairement à ce qui existait quelques années auparavant (2); l'éleveur, qui augmentait l'étendue de ses terres labourées, put pratiquer sur les agneaux l'engraissement intensif dans lequel il excellait.

L'agneau de bergerie est vendu de Novembre à Mai, période où ces bêtes sont rares sur le marché parisien car la plupart des troupeaux de moutons européens sont élevés en plein air et leurs agneaux ne peuvent être vendus qu'au cours de l'été. Les agneaux de bergerie, à cause de la loi de l'offre et de la demande, étaient donc vendus à un prix élevé de sorte que les éleveurs limousins n'hésitèrent pas à leur donner la nourriture qu'ils réservaient autrefois aux bovins. Toutefois, malgré la rentabilité de cet élevage, la mentalité de l'éleveur n'a pas été modifiée, l'animal "noble" restait toujours le bovin. La production d'un agneau en hiver impliquait que sa naissance eût lieu en dehors

---

1 - Les éleveurs limousins utilisent plus la méthode d'élevage en plein air que les autres éleveurs français (32% des brebis contre 18%) et, par contre, ils se servent moins de la bergerie (11% des brebis contre 32%). Renseignements fournis par: Les ovins en France et en Limousin. Service Régional de la Statistique agricole. Limoges.

2 - "Le mouton est un animal mal nourri, mal traité, mal logé, qui se contente d'une mauvaise nourriture". L'almanach du Limousin. 1905.

de la période normale d'agnelage; il devait naître en Septembre-Octobre pour être vendu à l'époque où commençait la saison normale d'agnelage. Cette pratique de l'agnelage à contre-saison naquit dans les exploitations familiales qui n'avaient pas de main-d'oeuvre en quantité suffisante et où tous les bras étaient nécessaires pour effectuer les travaux des champs; ce sont donc les problèmes posés par le gardiennage qui ont conduit à la production, devenue traditionnelle, de l'agneau de bergerie. Au cours de l'hiver, de Décembre à Mars, le troupeau quittait la bergerie au milieu de la matinée et ne rentrait qu'à la tombée du jour; pendant cette période, les travaux des champs étaient peu importants, des gens étaient disponibles pour garder les bêtes. A partir du mois de Mars, toute la main-d'oeuvre était employée dans les champs, aussi personne ne pouvait surveiller les brebis pendant toute la journée; alors, on se contentait de les sortir de plus en plus tôt le matin, pour quelques heures, et de plus en plus tard le soir. Ainsi, les brebis étaient placées dans une lumière de moins en moins vive et dans une période d'éclairement de moins en moins longue puisqu'elles passaient la majeure partie de la journée dans leur bergerie très sombre. Or, on a remarqué que la durée de l'éclairement avait une influence sur la vie sexuelle des brebis; en effet, le début de l'activité sexuelle a lieu au moment où commencent les jours à faible éclairement en Automne. Dans le cas des brebis du Limousin, les jours courts commençaient en Mars, les naissances pouvaient donc avoir lieu en Septembre ou en Octobre. Les agneaux ne quittaient pas la bergerie. Ils étaient rapidement engraissés grâce au lait des brebis et au foin, aux plantes sarclées... Aujourd'hui on utilise aussi des aliments de bétail.

Ce type d'élevage est surtout caractéristique de la région d'élevage des veaux de Lyon, autour de Saint-Yrieix-la-Perche, et du département de la Corrèze. Mais on assiste au recul de cet élevage. Les éleveurs limousins, par manque de personnel, parquent leurs brebis dans des prairies; le troupeau ne rentre à la bergerie que le soir ou pendant la mauvaise saison. Les brebis subissent ainsi les conditions ordinaires d'éclairement, elles agnèlent alors pendant la saison normale (1) et produisent des agneaux gris.

- L'agneau gris.

C'est l'agneau que les éleveurs produisent le plus souvent en Limousin; il naît, généralement, en bergerie mais il n'est pas gavé comme l'agneau de cent jours: Il est nourri

---

1 - Certains éleveurs utilisent de nouvelles techniques qui permettent d'intensifier cette production et de fournir des agneaux en toutes saisons. Ils pratiquent l'agnelage accéléré et le sevrage précoce; les brebis peuvent agneler tous les 7 mois.

du lait de sa mère et il mange l'herbe des prairies dans lesquelles il vit, de plus en plus, nuit et jour, du mois d'Avril aux premiers froids. C'est par souci d'économie, et par manque de main-d'oeuvre, qu'on recourt à cette méthode d'élevage.

Les brebis, soumises à la lumière normale, agnèlent au printemps. Leurs agneaux sont vendus entre 4 et 10 mois. S'ils sont précoces, si les brebis ont beaucoup de lait et si l'herbe est abondante, on peut les vendre avant la période de sécheresse estivale. Dans le cas contraire, leur croissance est ralentie au cours de l'été, aussi ne peuvent-ils être écoulés qu'à l'entrée de l'hiver. La date de vente est très importante au plan financier; en effet, les agneaux de plus de six mois sont moins recherchés par les bouchers et les cours sont moins élevés au cours de l'été (1); aussi l'éleveur a-t-il intérêt à vendre ses agneaux avant l'été parce qu'ils ont une meilleure qualité. Mais la croissance de l'agneau gris est soumise aux caprices de la nature: une sécheresse précoce empêche la vente avant le mois de Juillet, un printemps froid et tardif retarde la pousse de l'herbe, et par conséquent la date de la vente.

Néanmoins, cet élevage offre un assez grand nombre d'avantages. Etant élevé presque sans frais, l'agneau gris fournit un complément précieux dans les fermes où la rentabilité de l'élevage bovin laisse à désirer. Ne nécessitant pas beaucoup de soins, son élevage se développe dans les petites exploitations d'ouvriers et d'employés-paysans, notamment autour de Limoges; lorsqu'un vieil agriculteur prend sa retraite, son (ou ses) fils, ou son gendre, qui travaille à Limoges se contente d'acheter des brebis et de les mettre dans des parcs entourés de grillage; ainsi, on voit des exploitations abandonner l'élevage bovin au profit de l'élevage ovin. Cette double-activité n'exige pas ces emplois du temps surchargés qui, traditionnellement sont ceux des ouvriers-paysans. Enfin, si l'éleveur n'a ni le temps, ni les moyens, de produire des agneaux de bonne qualité, il peut les vendre à d'autres qui les engraissent; ainsi, 15.000 agneaux "pour embouche" ont quitté le Limousin, en 1963 et 18.883 en 1974. Un grand nombre d'agneaux "maigres" a été vendu par les agriculteurs creusois à la foire de Sancoins dans le Cher.

- Le mouton de plein air.

Il y a de moins en moins de différence entre l'agneau gris, élevé en semi plein air, et l'agneau d'herbe, élevé en plein air. Les élevages de plein air sont caractéristiques des cantons de Bellac, du Dorat et de Mézières-sur-Issoire dans la Basse-Marche. Cette méthode d'élevage, venue du Montmorillonais, où elle est apparue vers 1934, est progressivement adoptée dans de nouvelles régions, notamment par les exploitants des vallées du Haut-Limousin. En général, les éleveurs qui pratiquent cet élevage n'ont aucun autre bétail, surtout dans les grandes exploitations.

(1) Page 379.

1 - Limoges est devenue une place officielle de cotation des ovins de boucherie pour la région Centre-Centre-Ouest depuis le 1° Janvier I974. Comme pour les veaux de boucherie, on utilise la grille F.R.A.N.C.E. pour classer les carcasses. Voici le cours des ovins de boucherie à Limoges pendant les années I974 et I975.

En F /kg de carcasse	Janv	Fevr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Agneaux 16-19 Kg carcasse I975 - Moyenne	16,25	16,30	16,40	15,35	15,05	14,65	14,40	14,35	15,25	15,35	15,00	15,65
Qualité F.		18,50	18,75		17,55	17,05	17,00	17,00	17,85	17,85	17,35	17,90
I974 - Moyenne	13,75	14,85	15,35	15,90	15,70	14,75	14,15	14,35	14,75	14,20	13,95	14,55

La technique consiste à utiliser au maximum l'herbe pour les agneaux, le foin et l'herbe pour les brebis. La vie en plein air exige en Limousin des naissances à la fin de l'hiver et au printemps. Elle nécessite aussi la présence d'animaux rustiques résitants: c'est pourquoi on a utilisé au départ des brebis de race limousine qui outre les avantages de leur rusticité, donnaient un lait riche et abondant et étaient prolifiques. Mais l'élevage en plein air a aussi posé un grave problème: il exige une surveillance sanitaire constante car le bétail retourne fréquemment dans les mêmes parcs, ce qui favorise la parasitisme. Enfin, l'alimentation des bêtes est assez irrégulière puisqu'à une période de printemps où l'herbe est abondante succèdent le "trou d'été", puis l'automne avec une nouvelle pousse de l'herbe, puis le "trou d'hiver". Toutefois, des techniques sans cesse améliorées ont résolu ces problèmes et permis l'essor de l'élevage ovin de plein air qui a considérablement évolué en 30 ans, ce que nous montrerons dans l'étude de la vie agricole de la Basse-Marche.

L'engouement suscité par l'élevage du mouton de plein air s'explique par les excellents résultats financiers qu'obtiennent les grandes exploitations (1), ce que l'étude d'une exploitation de la Basse-Marche va nous montrer.

---

1 - Le Centre de gestion de Limoges, en comparant les comptabilités de plusieurs fermes montre l'intérêt de cet élevage qui n'exige pas de charges élevées ni une main-d'oeuvre nombreuse.

	Moutons de plein air	Elevage laitier	Veaux de Lyon	Veaux de lait
Charges/ha	882 F	1.326 F	1.370 F	1.514 F
Capitaux /ha	1.910 F	2.600 F	3.017 F	3.145 F
ha par U.T.H.	36 ha	22 ha	15 ha	12,5 ha
Revenu net/ha	+ 132 F	+ 135 F	- 160 F	- 178 F

Divisée autrefois en 7 fermes indépendantes ayant de 12 à 30 ha, cette exploitation couvre aujourd'hui 118 ha. En 1936, 16 hommes travaillaient sur ces terres pour produire du blé et des pommes de terre et pour élever des veaux, des boeufs et des porcs. Aujourd'hui, deux hommes s'occupent d'un troupeau de 450 brebis. En comparant les résultats financiers en 1936 et en 1975, on obtient le tableau suivant (1):

Francs actuels (2)	7 fermes en 1936	1 exploitation 1975
Valeur de la production totale	234.720 F	117.150 F
Valeur de la production /U.T.H.	14.670 F	58.575 F
Valeur de la production /ha	1.989 F	992,79 F

A la lecture de ce tableau, on comprend que le propriétaire préfère diriger lui-même, ou par l'intermédiaire d'une société de gestion, la mise ne valeur de ses terres en pratiquant l'élevage du mouton de plein air. En effet, alors que la valeur de la production totale a été divisée par 2, ce qui entraîne une diminution de la valeur de la production à l'hectare, la valeur de la production par travailleur a été multipliée par 4! De plus, les frais dus à la main-d'oeuvre sont très faibles ainsi que ceux occasionnés par l'entretien des bâtiments. C'est pour cette raison que la plupart des grands propriétaires de la Basse-Marche ont mis fin aux systèmes du fermage et du métayage, regroupé les fermes et les métairies pour élever des moutons avec un personnel peu nombreux.

Ainsi, bien que longtemps considéré en Limousin comme un élevage secondaire, l'élevage ovin progresse mais il s'adapte à la fois à la raréfaction de la main-d'oeuvre, à cause de l'exode rural, et aux besoins du marché, ce qui a obligé les éleveurs à développer les cultures fourragères; le troupeau ovin ne vit plus de "cueillette" sur de pauvres terrains de parcours mais, comme le troupeau bovin, il utilise les prairies naturelles et les prairies temporaires.

---

1 - Renseignements fournis par le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.

2 - Pour rendre comparables les résultats financiers à deux dates différentes, nous avons utilisé le tableau de concordance des prix établi par le Service Régional de la statistique agricole. C'est aussi ce Service qui nous a indiqué les prix en 1936.

Par sa présence, l'élevage ovin a provoqué la transformation du paysage rural des contrées où il s'est considérablement développé. Ce rôle joué par l'élevage bovin et par l'élevage ovin ne l'est plus guère par les autres types d'élevage.

3 - L'élevage porcin.

La viande de porc a été la seule nourriture carnée du paysan limousin jusqu'au début du siècle. Chaque ferme élevait son porc et on mangeait la viande salée ou fumée. L'effectif du troupeau porcin, qui était fort de 280.000 têtes en I808, s'est considérablement developpé au cours du XIX° siècle; en effet, les progrés des terres labourables ont permis de fournir de grandes quantités de plantes sarclées, notamment de pommes de terre pour engraisser les porcs que, par ailleurs, le chemin de fer put acheminer vers les marchés urbains. Aussi, comptait-on 531.000 porcs en I882 et 523.000 en I939. Depuis la seconde guerre mondiale, le troupeau limousin a nettement régressé: le nombre de porcs est tombé à 377.000 en I960, 280.000 en I970 et 278.000 en I974 (1); tandis qu'il correspondait à 3,2% du troupeau national en I968, il n'en représente plus que 2,5%. Aujourd'hui, 29.200 exploitations élèvent des porcs (69% des fermes limousines) mais 61% d'entre elles en ont moins de 4 ce qui dénote la présence d'un élevage d'autoconsommation: ces animaux sont abattus pour être salés ou congelés dans les fermes où ils ont été élevés. Ce déclin de l'élevage porcin est d'autant plus sensible en Limousin, que, dans le même temps, le troupeau national a progressé; les effectifs du troupeau limousin ont diminué de 10% de I968 à I972 tandis que ceux du cheptel français augmentaient de 10%. Les éleveurs limousins préfèrent accroître la taille de leurs troupeaux de bovins ou d'ovins parce que les cours du porc sont très irréguliers; mais la diminution des superficies en céréales et en plantes sarclées, ainsi que la hausse des prix des aliments du bétail, sont aussi des causes de stagnation, voire de recul, de l'élevage porcin en Limousin.

On n'élève plus les porcs dans toutes les régions du Limousin (2): il y en a peu dans les cantons situés à l'Ouest de la Basse-Marche, dans les Monts d'Ambazac, au Sud de la Marche, dans la Montagne limousine et sur les Plateaux du Sud-Est d'Egletons à Bort-les-Orgues. Par contre, de la Souterraine à Chambon-sur-Voueize, au Nord de la Marche d'une part, dans les cantons de Saint-Yrieix-la-Perche, Saint Germain-les-Belles, Lubersac, Uzerche, Vigeois, Treignac et Seilhac, d'autre part, les agriculteurs des plateaux mar-

---

1 - Le Limousin est largement dépassé par plusieurs régions de programme : par l'Auvergne (495.000), par le Midi-Pyrénées (750.000) etc...

2 - Carte n°45.

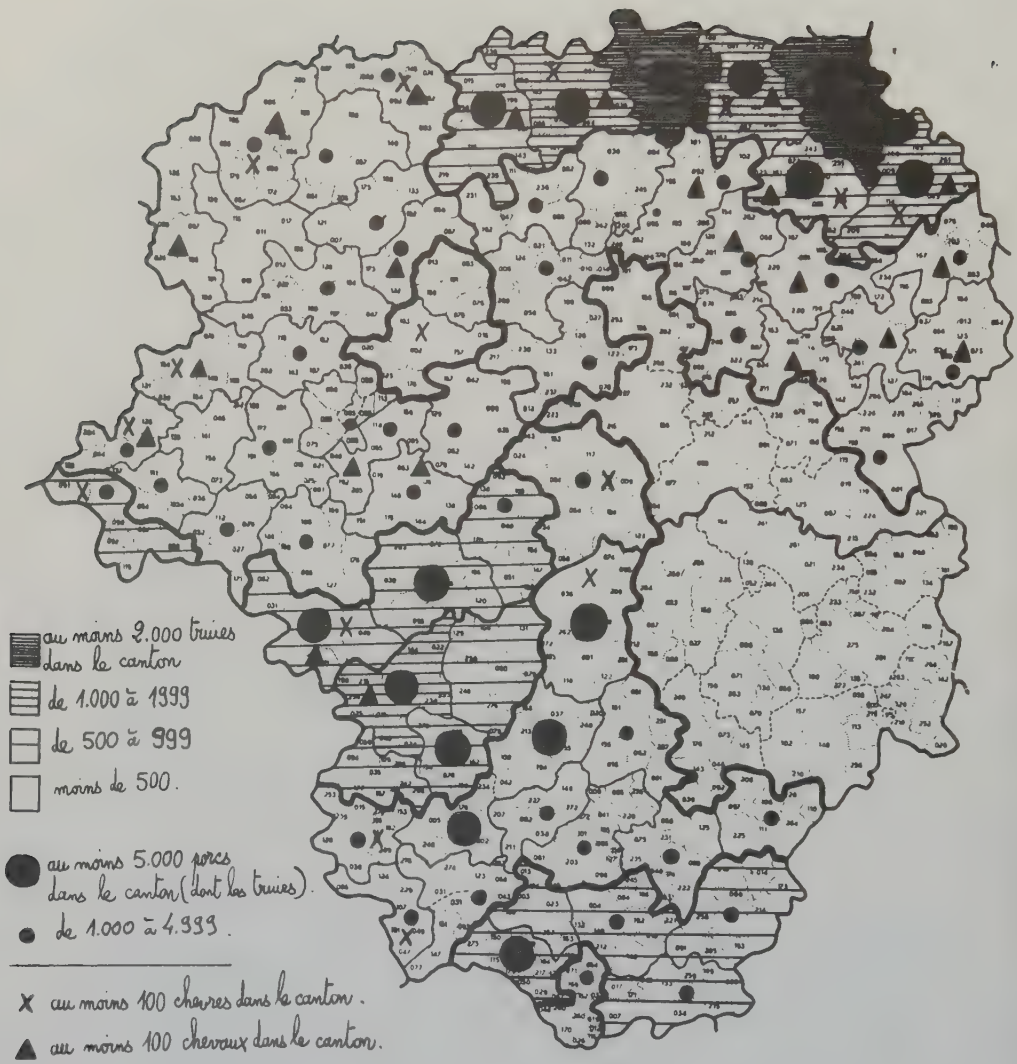

Carte n°45 : L'élevage porcin - Les chevaux - L'élevage caprin.

chois et limousins élèvent des porcs. Enfin, le Bassin de Brive, notamment dans les cantons de Donzenac et de Meyssac pratique aussi cet élevage. Toutefois, ces diverses régions de production ont des caractères variés: les cantons du Nord de la Marche, certains cantons du Haut-Limousin, et les cantons de Meyssac, Argentat, Mercoeur et Beynat produisent à la fois des porcelets (ce qui explique le grand nombre de truies) et des porcs gras; les cantons de Treignac à Donzenac produisent plutôt des porcs gras, le nombre des truies y est donc plus restreint. Le Limousin est, à la fois, un pays naisseur et un pays engraisseur. Il est un pays naisseur parce que, "berceau de race" (1), il a attiré les regards des éleveurs étrangers au Limousin; en effet, les porcelets de race limousine étaient non seulement nombreux mais ils pouvaient fournir, après engraissement de grosses quantités de lard. Bien qu'ayant abandonné la race locale, le Limousin continue à vendre des porcelets dans des foires qui attirent des marchands venus de loin (2). Le Limousin est aussi un pays engraisseur qui produit des "porcs charcutiers"; pesant environ 100 kg. Enfin, quelques éleveurs vendent des reproducteurs. En résumé, 1.700 exploitants produisent uniquement des porcelets et ils possèdent 19% des truies élevées en Limousin; 6.400 sont à la fois naisseurs et engraisseurs, ils élèvent 81% des truies et 31% des porcs engraissés en Limousin; enfin 18.700 exploitants sont uniquement engraisseurs, ils ont 69% des porcs "à l'engrais".

---

1 - La race de Saint-Yrieix-la-Perche, pie noire, a connu un grand essor lorsque les voies ferrées ont sorti le Limousin de son isolement; elle fournissait des porcs énormes produisant de grandes quantités de lard (100 kg de lard pour un animal de 200 kg de poids vif). Elle a pratiquement disparu aujourd'hui parce que les ménagères n'utilisent plus de graisse pour faire leur cuisine, parce que les charcutiers veulent des porcs "maigres" et parce que l'industrie de la conserve a diminué l'importance des conserves familiales comme les confits. Aussi, malgré la création du Pig-book de la race en 1935, elle n'a pas pu se maintenir en face de la concurrence des races anglaise, danoise ou belge (surtout à cause de la race Large-White qui est la plus répandue).

2 - Nous avons pu noter autour du foirail de Boussac (Creuse) 3 camions immatriculés dans l'Ain, 3 dans les Bouches-du-Rhône, 2 dans l'Allier, 1 dans le Puy-de-Dôme, 1 dans le Cher. Pour sa part, D.Petit y a vu des camions de l'Indre de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Vienne, de la Vendée, des Charentes, de la Loire, de la Haute-Loire et du Jura (D.Petit: La commercialisation et la transformation des produits de l'élevage dans le département de la Creuse.U.E.R. des Lettres de Limoges. Sous la direction de G.Bouet). A Saint-Sébastien, chaque camion des marchands vient chercher 200 ou 300 porcelets pour Lille, Lyon, Strasbourg ou Marseille.

Les élevages sont bien souvent de petite taille et de caractère artisanal: ainsi, sur 25.100 exploitants qui engraissent des porcs, 15.900 n'en possèdent qu'un ou deux, et 80% des élevages ont moins de 5 porcs, 15.900 n'en possèdent qu'un ou deux, et 80% des élevages ont moins de 5 porcs; sur 8.100 exploitations productrices de porcelets, 4.900 n'ont qu'une ou deux truies (1). Ces animaux sont encore élevés dans des locaux exigus situés à l'une des extrémités de la grange-étable; ils sont nourris d'une pâtée faite de choux, de topinambours, de pommes de terre et de son. La porcherie communique avec un enclos planté d'arbres fruitiers, le coudert, où les porcs errent librement. On assiste actuellement à une évolution des méthodes d'élevage; ainsi, surtout depuis 1966, les demandes d'autorisation de construction de porcheries modernes sont de plus en plus nombreuses. Aidés par des prêts, les éleveurs construisent des porcheries où ils engraissent de 100 à 300 porcs, notamment dans le Nord du Bassin de Brive et au Nord de la Marche. L'élevage est alors industriel et les porcs sont nourris avec des aliments du bétail. L'industrie des aliments du bétail s'intéresse d'ailleurs de très près à cet élevage; ainsi, un groupement de producteurs, l'Organisation porcine des éleveurs de la Marche et du Berry, achète tous les aliments nécesssires aux troupeaux de ses membres à une usine qui apporte une aide technique en mettant à la disposition des éleveurs ses techniciens, son vétérinaire etc... Le Groupement limousin des producteurs de porcs a été plus loin dans la voie de l'intégration; créé à l'initiative d'une firme d'aliments du bétail il ne vend lui-même que 3,27% de la production de ses éleveurs, 80,12% des animaux sont écoulés par les sociétés de commercialisation des maisons d'aliments du bétail; mais, jusqu'en 1972, ses adhérents ont bénéficié d'une aide technique et financière fournie par la firme Sanders.

L'élevage porcin est donc resté, en grande partie un élevage familial ; il s'agit le plus souvent d'une ressource complémentaire, la production principale étant l'élevage bovin. Toutefois, quelques élevages spécialisés existent, comme à Sarran où 5 agriculteurs ont créé un G.A.E.C. pour élever 1.500 porcs. Il n'en reste pas moins vrai que les unités de 100 porcs et plus n'ont que 25% des effectifs et ne représentent que 1,3% des élevages, alors qu'au niveau national, ils regroupent 51% des porcs et 4% des élevages.

4 - Les élevages secondaires.

A côté des bovins, des moutons et des porcs; quelques exploitants limousins élèvent aussi des chevaux, des chèvres, des lapins ou de la volaille. Toutefois, ces élevages tien-

---

1 - Alors qu'en Limousin 60,4% des exploitations productrices de porcelets n'ont qu'une ou deux truies, et 4,9% seulement ont au moins 10 truies, au niveau national, ces pourcentages atteignent respectivement 45,1% et 17,6%. (Source S.R.S.A. Limousin).

nent une faible place au niveau régional. Rares sont les clapiers et les poulaillers pratiquant l'élevage industriel, et on ne trouve un élevage moderne de poules que dans le Bassin de Brive. Les chèvres sont peu nombreuses (1); les paysans limousins n'aiment pas ces animaux capricieux et les cantons proches du Berry au Nord, du Poitou et des Charentes à l'Ouest sont à peu près les seuls à élever des chèvres; ce n'est pas un élevage caractéristique du Limousin.

Par contre, le Limousin a produit, et produit encore, des chevaux de grande qualité (2). Les plateaux marchois du Nord et du Nord-Est, de La Souterraine à Auzances, la Basse-Marche, notamment autour du Dorat, les plateaux de la Vienne moyenne et les cantons de Saint-Yrieix-la-Perche et de Lubersac, autour du haras de Pompadour, pratiquent l'élevage équin. Cet élevage est "sentimental" pour les uns, puisque le cheval n'a plus aucune utilité dans de nombreuses fermes, ni pour le travail, ni pour les promenades; pour d'autres, il est "utile" car le cheval est un animal de boucherie, ou bien il est encore utilisé pour de petits travaux, malgré la vive concurrence du motoculteur, ou bien il est vendu aux centres équestres. Toutefois, malgré les débouchés qui existent, le troupeau limousin qui comptait 25.230 animaux en I936 et 18.000 en I960, était réduit à 8.100 unités en I974; la motorisation de l'agriculture et de l'armée a fait perdre à cet élevage ses deux meilleurs clients.

Le Limousin est surtout renommé pour l'élevage de l'anglo-arabe. Ce cheval qui était autrefois très recherché par l'armée, à cause de ses qualités d'endurance, l'est aujourd'hui par les sportifs pour les concours hippiques. Les principaux centres d'élevage sont Pompadour en Corrèze, La Souterraine en Creuse et le Dorat en Haute-Vienne; depuis peu, une partie de ces deux derniers centres a été rattachée à Limoges où on a créé une jumenterie et une station de monte. Le Limousin produit aussi des chevaux de selle français destinés aux clubs hippiques (3). Il élève, autour de Limoges

---

1 - La Corrèze avait en I970: 2.189 caprins (dont 1.886 chèvres), la Creuse 2.610 caprins (2.376 chèvres), la Haute-Vienne 2.308 caprins (dont 1.995 chèvres).

2 - En I970, la Corrèze comptait 1.234 chevaux, la Creuse 5.308 et la Haute-Vienne 2.308.

3 - 33 éleveurs creusois sont membres du Syndicat d'élevage hippique creusois; quelques uns sont agriculteurs, la majorité est formée d'industriels, de commerçants, de membres des professions libérales, propriétaires fonciers.

des chevaux de course: 80 pur-sang naissent chaque année en Limousin; ce sont des pur-sang anglais ou des pur-sang arabes. Enfin, le Limousin fournit des chevaux de trait. Toutefois deux types d'élevage sont plus développés: celui des chevaux de selle et celui des chevaux de boucherie.

Nous verrons que les partisans du tourisme en milieu rural veulent "faire du cheval ce que le ski est à la Savoie"; de nombreux centres équestres ont été créés (1) pour accueillir les citadins du Limousin et les touristes. Ces centres organisent des randonnées, assurent l'apprentissage ou le perfectionnement des adeptes de l'équitation, initient aux sauts d'obstacles etc... De plus, on crée actuellement deux Centres de loisir équestre permanent (C.L.E.P.), l'un a Chamberet (il ouvrira ses portes au cours de l'été 1976) et l'autre à Bujaleuf (ouverture prévue en 1977); le C.L.E.P. fonctionne pendant 8 mois avec des "classes vertes" et pendant 3 mois comme village de vacances, il possède une centaine de chevaux. On espère que cet engouement pour les promenades à cheval conduira les propriétaires de résidences secondaires à acheter un cheval de selle; cet espoir a conduit un petit groupe d'exploitants ayant pratiqué l'élevage en plein air de bovins à tenter, il y a cinq ans, celui des chevaux en plein air. De cette façon, sans grands frais, on obtient des poulains que l'on vend de 2.500 F à 3.000 F au sevrage et de 6.000 à 7.000 F "débourrés"; toutefois, ce type d'élevage est fort peu répandu. La plupart du temps, quel que soit le type de cheval produit, l'élevage équin n'est pas la seule activité de l'exploitant; ainsi, à Saint-Yrieix-la-Perche, dans une exploitation de 60 ha de S.A.U., on possède des moutons (175 brebis) et 6 poulinières anglo-arabes; les brebis sont élevées en plein air, les juments regagnent leurs boxes tous les soirs. Ces animaux utilisent, tour à tour, les mêmes prairies, le troupeau ovin broutant l'herbe dont ne veulent pas les chevaux.

Les éleveurs creusois ont, le plus souvent, à côté de leurs vaches ou de leurs brebis, une jument de race bretonne, ou de race ardennaise, ou percheronne. Avant la motorisation, on produisait des chevaux de trait, aujourd'hui, on engraisse jusqu'à 3 ans des chevaux qui ont été sevrés à l'âge de 7 ou 8 mois et on les vend à la boucherie. Cet élevage des chevaux de trait, en grande partie destinés à la boucherie, permet à la foire de Chénerailles en Creuse de rassembler de 400 à 500 bêtes deux fois par an. Finalement, l'élevage est pratiqué par deux catégories de personnes; des citadins, propriétaires-fonciers, élèvent, pour leur plaisir

---

1 - Carte n°14. Le tourisme en Limousins. Ces centres (15 en Corrèze, 10 en Creuse et 19 en Haute-Vienne) sont de tailles variées: le club Méditerranée a 200 chevaux à Arnac-Pompadour, le centre U.C.P.A. de Segonzac compte 80 chevaux mais celui de Bussière-Boffy n'en a que 5.

des chevaux dans des exploitations spécialisées en élevage bovin ou ovin; les agriculteurs, notamment en Creuse, pratiquent la polyculture et le poly-élevage, et, traditionnellement, ils ont une jument. Mais, les grands troupeaux équins sont rares (1): 5 ou 6 élevages seulement ont plus de 10 poulinières.

Conclusion

L'étude de l'évolution de la production agricole nous montre une très forte opposition entre plusieurs catégories d'agriculteurs. D'une part, les exploitants traditionnels pratiquent une polyculture associée à l'élevage, d'autre part, les éleveurs se sont spécialisés et certains exploitants développent de nouvelles cultures.

L'agriculture traditionnelle est en crise; de vivrière au début du siècle, elle a ajouté aux cultures, destinées surtout à l'autoconsommation, la production de lait ou de viande commercialisés mais elle n'a cependant pas réussi à résoudre les problèmes posés. Les cultivateurs, malgré de longues heures de travail, ont de faibles revenus de telle sorte que leurs enfants ne veulent pas prendre leur succession, aussi les exploitations familiales sont-elles de moins en moins nombreuses. L'exode rural provoque alors le déclin des cultures et l'agriculteur âgé couche en herbe des terres qu'il ne peut plus labourer; or, souvent, les produits de son élevage ont un prix de revient trop élevé et il lui faudrait les vendre très cher pour que son sort s'améliore, mais alors, il ne trouve pas de débouchés parce que de nouvelles méthodes de production fournissent de la viande à plus bas prix. Aussi vivote-t-on dans les exploitations traditionnelles sans pouvoir améliorer les conditions de vie. De plus, pour survivre, bien que les labours soient moins étendus , on continue à pratiquer la polyculture; il n'y a pas de véritable spécialisation, aussi produit-on trop peu pour espérer exercer une action sur les marchés. Mais, serait-il souhaitable que l'exploitation familiale fournisse uniquement de la viande? serait-ce possible? On peut en douter si on considère que l'élevage des veaux de lait ou des veaux de Saint-Yrieix est d'un faible rapport, toutefois, celui des veaux d'Italie a été très

---

1 - Le Haras de Pompadour est un cas particulier. Créé en 1761, il s'est maintenu malgré la Révolution. Il a aidé en 1843 à la mise au point de la race anglo-arabe du Limousin caractérisée par sa souplesse et son endurance. Chaque année il fait naître 24 ou 25 poulains; de plus, il envoie ses étalons dans les diverses stations de monte du Limousin. Le Haras s'intéresse aussi à l'élevage des bovins et des moutons; il a, par exemple, expérimenté l'élevage bovin en plein air et fait profiter les éleveurs de son expérience.

rémunérateur jusqu'en 1973 et celui des ovins l'est encore. En fait, chaque exploitation produit une trop faible quantité de viande; l'élevage dans le cadre des petites unités de production devrait être très intensif, ce n'est pas le cas en Limousin parce que trop d'agriculteurs n'ont pas reçu une formation professionnelle suffisante et ne disposent pas des moyens financiers nécessaires à l'amélioration des prairies (drainage par exemple), ou ne trouvent pas la main-d'oeuvre indispensable à l'entretien d'un troupeau plus grand. Aussi de nombreuses exploitations familiales vont-elles disparaître.

Les grandes exploitations ne donnent pas obligatoirement de meilleurs résultats que les exploitations familiales; bien souvent, on se contente de chercher à agrandir encore le domaine ou de concentrer plusieurs fermes.

Bien différentes sont les méthodes utilisées par les agriculteurs qui veulent obtenir un niveau de vie plus élevé. Ils sont parfois des éleveurs très spécialisés cherchant sans cesse à améliorer leurs productions, ou bien, ils ont plusieurs activités, ajoutant à l'élevage une culture très rémunératrice. Les grands propriétaires se limitent souvent à une production tandis que les autres, estimant que l'intensification a des limites dans le cadre de l'élevage, préfèrent ne pas être trop spécialisés.

Tous ces agriculteurs, qu'ils produisent peu ou beaucoup, cherchent à vendre leurs produits à des prix avantageux ce que l'organisation actuelle de la commercialisation des produits agricoles ne permet pas, en règle générale.

CHAPITRE IV

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES : VERS UN CONTROLE PAR LES PRODUCTEURS?

Devenus producteurs de viande, dans la majeure partie des cas, les agriculteurs limousins ont vendu jusqu'à ces dernières années des animaux vivants; une fois la vente effectuée, ils ne s'occupaient plus de la commercialisation de leurs produits. Depuis cinq ans, environ, soucieux d'augmenter leurs revenus et de maintenir le renom de leurs productions, les éleveurs limousins ne se contentent plus de faire naître, d'élever et d'engraisser du bétail; ils essaient, en outre, de contrôler les circuits commerciaux. Ce changement d'attitude n'est pas particulier aux paysans de cette région; on assiste, actuellement, en France à une diminution de l'importance relative des "circuits vifs" au profit des "circuits morts" qui s'appuient sur la présence d'abattoirs industriels aux équipements modernes; il est alors plus facile de connaître la valeur réelle du bétail, valeur souvent difficile à apprécier lorsque l'animal est vivant. Tout naturellement, les producteurs demandent donc à être payés après l'abattage, c'est-à-dire à partir du moment où aucune contestation n'est plus possible, parce que les divers critères à partir desquels on définit les qualités d'un animal sont parfaitement connus (répartition de la graisse, couleur etc...) (1). De plus, les éleveurs

---

1 - Seul le critère tendreté ne peut pas être parfaitement apprécié; c'est le consommateur qui s'en aperçoit au moment où il mange cette viande.

limousins, conscients de fournir de la viande "de luxe", c'est-à-dire une viande qui est recherchée par une clientèle aisée qui accepte de la payer plus cher parce qu'elle est meilleure, entendent que cette plus-value leur revienne; ainsi, ils veulent non seulement contrôler les circuits commerciaux mais aussi faire connaître aux consommateurs cette viande pour trouver de nouveaux débouchés et vendre, en dehors de toute concurrence, un produit qui ne soit plus anonyme.

Les producteurs de tabac ou de fruits, qui sont, le plus souvent, également éleveurs, essaient aussi de s'affranchir de la tutelle du commerce traditionnel; là aussi, les agriculteurs ne se contentent plus de produire, ils sont démarcheurs et vendeurs, soit individuellement, soit en groupes.

Cette évolution, en règle générale, est réalisée au sein de mouvements coopératifs nés récemment. Toutefois, c'est l'élevage qui est surtout intéressé par ce passage du commerce traditionnel au commerce par les producteurs, ce qu'indique le nombre des organismes créés par les agriculteurs.

La coopération pour la commercialisation des produits de l'élevage bovin (1)

Sigle	Nom de l'organisme	Département où est situé le siège
C.G.P.V.L.F.C.	Groupement coopératif des producteurs de veaux de lait fermiers de la Corrèze	Corrèze
C.C.I.A.A.E	Groupement des producteurs de la coopérative corrèzienne d'insémination artificielle et d'amélioration de l'élevage	Corrèze
S.I.C.A.V.I.C 0	Société d'intérêt collectif agricole des viandes de la Corrèze	Corrèze
C.B.L.I.C 0.	Coopérative de bovins limousins de la Corrèze	Corrèze
C.P.B.C.	Syndicat des producteurs de bovins de la Creuse	Creuse
S.I.C.A.Creuse	Société d'intérêt collectif agricole de la Creuse	Creuse

1 - A cette liste on pourrait ajouter les coopératives laitières; nous les étudierons avec les entreprises qui transforment les produits de l'agriculture (livre 3).

La coopération pour la commercialisation des produits de l'élevage bovin -suite.

Sigle	Nom de l'Organisme	Département où est situé le siège
G.P.V.B.M.	Groupement des producteurs de veaux et bovins de la Marche	Creuse
SO.C.E.B.LI.	Société Civile des éleveurs de bovins limousins	Haute-Vienne
G.L.B.V.	Groupement limousin bétail et viande	Haute-Vienne
E.L.P.A.	Association des éleveurs limousins de bovins de plein air	Haute-Vienne
S.I.C.A. du Bas-Berry	Société d'intérêt collectif agricole du Bas-Berry	Indre
S.I.C.A. V I.A.C.	Société d'intérêt collectif agricole de Villefranche-d'Allier	Allier
G.P.B.C.A.	Groupement de producteurs de bovins charolais de l'Allier	Allier
B.O.V.I.Centre	B.O.V.I. Centre	Puy-de-Dôme

Il est normal, étant donné que la majorité des exploitations le pratiquent, que l'élevage bovin ait suscité la création du plus grand nombre de groupements de producteurs; quelques exploitants appartiennent également à des coopératives dont le siège n'est pas situé en Limousin.

La coopération pour la commercialisation des produits de l'élevage ovin et de l'élevage porcin.

Sigle	Nom de l'organisme	Siège
Limousine-Coop	Limousine-Coop	Creuse
COOP.OVI.CO	Coopérative ovine de la Corrèze	Corrèze
C.A.M.P.A.L.	Coopérative agricole des éleveurs de moutons de plein air	Haute-Vienne
O.B.A.M.	Groupement de producteurs d'ovins de Basse-Marche	Haute-Vienne
G.E.P.P.C.	Groupement des éleveurs de porcs et de porcelets du Centre	Creuse
O.P.E.M A.B.	Organisation porcine des éleveurs de la Marche et du Berry	Creuse
G.L.I.P.P.	Groupement limousin des producteurs de porcs	Haute-Vienne
A.P.P.C.	Association des producteurs de porcs de la Corrèze	Corrèze
C.A.P.A.C.	Coopérative d'alimentation et de productions animales de la Corrèze	Corrèze
COR.LO.DOGNE	Syndicat des producteurs de porcs de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne	Corrèze
C.P.P.B.	Coopérative des producteurs de porcs du Berry	Indre
C.A.I.	Coopérative agricole de l'Indre	Indre
S.P.P.C.	Syndicat des producteurs de porcs du Centre	Puy-de-Dôme

La liste des organisme coopératifs s'occupant de la commercialisation des produits végétaux est nettement moins longue.

La coopération pour la commercialisation des produits végétaux (1)
Syndicat des producteurs de noix sèches du Bas-Pays de Brive
Syndicat des producteurs de noix du Nord du Lot et du Sud de la Corrèze
Coopérative fruitière du Limousin
Fédération des planteurs de tabac.

1 - Il conviendrait aussi de citer les coopératives qui pr
tiquent l'achat et la vente des céréales et des produ
du sol ainsi que l'approvisionnement. Elles sont "des
centrales d'achat, des groupements de négociation et
marchandage auprès des firmes capitalistes" (Canevet:
La Coopération agricole en Bretagne.P.U.B. 1972).
Elles ont été créées au début du siècle au moment où
se développaient les syndicats agricoles.

Le nombre relativement élevé des groupements de producteurs ne doit cependant pas faire illusion; agneaux, veaux, fruits etc... sont en grande partie commercialisés en dehors des organismes coopératifs, ce que nous montrera l'étude des circuits commerciaux. Nous allons étudier successivement la commercialisation des principales productions agricoles du Limousin; toutefois, nous insisterons plus longuement sur la commercialisation des produits de l'élevage puisque le Limousin est, nous l'avons vu, avant tout une région productrice de viande, de reproducteurs et d'animaux "maigres". Ensuite nous étudierons les circuits commerciaux.

1 - La commercialisation des produits agricoles.

Organisée par des négociants, qui par leur présence ont souvent favorisé l'essor de nombreuses activités agricoles, la commercialisation des produits de l'agriculture limousine porte surtout aujourd'hui sur la vente à l'étranger ou à diverses régions françaises des viandes limousines. Néanmoins, la commercialisation des végétaux et notamment du tabac, des fruits ou des légumes n'est pas négligeable.

a) - La commercialisation des produits agricoles végétaux.

Le Limousin n'est pas une contrée importante pour la production des céréales; en effet, la réduction des superficies emblavées, l'utilisation des céréales pour engraisser le bétail ne permettent pas d'obtenir un tonnage collecté élevé (1); toutefois, les progrés de la culture du maïs (2) ont permis le maintien d'organismes de stockage privés ou coopératifs (3). Les céréales sont collectées, par

---

1 - Collecte des céréales en I974.

blé	54.193 T	Seigle	6.032 T
orge	29.700 T	Avoine	10.211 T.
maïs	17.251 T		

2 - I970: 3.100 ha et I974: 11.100 ha.

3 - Les centres de stockage ont surtout des équipements traditionnels et certains producteurs de maïs ont été contraints de faire construire des silos en métal possédant des séchoirs, depuis I970.

En tonnes	Capacité de stockage des céréales en I975				
Hte-Vienne	Nombre de Centres	Cellule métal	Boisseaux cases	Aires plancher	Total
Coopératives	31	10.830	2.125	10.330	23.285
Négociants	74	9.325	4.133	15.270	28.285
Total	105	20.155	6.258	25.600	52.013

Seuls 5 organismes, dont la C.O.P.A.R., ont une capacité de stockage au moins égale à 10.000 Qx. Pour l'ensemble de la région, la capacité de stockage est de 1.204.900 Qx.

exemple dans le département de la Haute-Vienne, par de nombreux négociants (notamment à Magnac-Laval, Bessines-sur-Gartempe, la Meyze, Flavignac, Folles ou Nexon) et par des coopératives, dont la plus importante est la C.O.P.A.R. (1). Née de la fusion de COPUFAL, de la Semeuse du Centre, et de la COPABLE, la C.O.P.A.R. est une coopérative à sections cantonales qui possède 62 dépôts dans le département de la Haute-Vienne et dans les cantons limitrophes de la Vienne, de la Dordogne, de la Charente, de la Corrèze et de la Creuse; mais, alors que jusqu'en I966-67, les activités de collecte de céréales et d'approvisionnement s'équilibraient à peu près, aujourd'hui, les trois-quarts du chiffre d'affaires sont réalisés par l'approvisionnement à cause du déclin de la culture des céréales. La C.O.P.A.R. a collecté 43% des céréales livrées par les producteurs en I970, 34% en I974.

Par contre, la culture du tabac progresse, nous l'avons vu. Les planteurs passent des contrats avec la S.E.I.T.A. et lui livrent intégralement leur récolte dans les centres d'achat, de Décembre à Mars. Le prix payé aux planteurs dépend de la coloration des feuilles, de la nature des tissus, de la combustibilité, de l'humidité, de l'état de conservation et des dépréciations d'ordre mécanique (déchirures) ou dues aux maladies (rouille, mildiou); ces divers critères sont appréciés par des experts. Finalement le système d'achat du S.E.I.T.A. utilise comme prix plancher le prix d'objectif fixé dans le cadre du Marché Commun diminué des retenues (dont les assurances); il y ajoute des primes allouées en fonction des qualités du tabac. Les feuilles sont ensuite acheminées vers des centres de fermentation (Terrasson, en Dordogne, pour le Bassin de Brive).

La production fruitière et légumière donne lieu, depuis l'établissement des voies ferrées, à un important trafic commercial. Dès les années I880-90,acommencé l'exportation vers la Grande Bretagne des petits pois, des cerises, des prunes, des noix et des châtaignes à partir du Bassin de Brive; puis, le marché intérieur français, la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis achetèrent des fruits. Mais, à partir de I929-I930, à cause de la crise économique ou du fait de l'entrée en production de leurs propres vergers (2),

---

1 - Coopérative des agriculteurs réunis (elle réalise au moins 90% des activités du secteur coopératif dans le domaine de l'approvisionnement, de la collecte et de la vente des céréales).

2 - A partir de I933, les U.S.A. arrêtèrent presque totalement leurs achats de noix parce que les vergers de Californie étaient devenus productifs. De plus les U.S.A. reprochaient à certains expéditeurs français de pratiquer le "trempage des noix" de la récolte précédente ou de leur vendre des noix bulgares et roumaines (Joanny: La production et le commerce des fruits dans le Bassin de Brive. D.E.S. Clermont-Ferrand I956).

les pays étrangers ont réduit leurs importations. Les producteurs ont alors essayé de se grouper pour vendre eux-mêmes leurs produits. Dès 1931, par exemple, les producteurs de noix de la région de Meyssac se sont unis pour fonder la Coopérative fruitière du Bas-Limousin et du Haut-Quercy; les noix étaient "conditionnées" en sachets dans une usine située près de la gare des Quatre-Routes. Malheureusement, cette coopérative, après une première faillite en 1938, disparut en 1947. Depuis quelques années, deux syndicats de produoteurs de noix sont nés; ils ont pour but de grouper les récoltes des adhérents avant de les proposer à des négociants. Toutefois, de nombreux agriculteurs vendent encore directement aux marchands, tandis que d'autres, comme le G.A.E.C. d'Altillac, essaient de construire eux-mêmes leurs circuits commerciaux. Les producteurs de pommes agissent de la même façon: en effet, ils vendent par l'intermédiaire de la coopérative fruitière du Limousin ou, s'ils ont la possibilité d'avoir une chambre froide, ils essaient de vendre eux-mêmes leurs fruits soit à l'étranger (Allemagne de l'Ouest et Grande-Bretagne surtout), soit au marché de Rungis ou à la clientèle locale. Enfin, le rôle de quelques usines n'est pas négligeable (comme la confiturerie de Biars-sur-Cères), notamment pour les petits fruits, de même que celui des expéditeurs (1) (surtout à Brive à Objat, Allassac et Donzenac).

La production végétale donne donc naissance à un actif commerce en Limousin, en particulier dans le Bassin de Brive (fruits, tabac et légumes) et dans le Haut-Limousin (pommes); toutefois, c'est l'élevage qui anime la plupart des circuits commerciaux.

b) - <u>La commercialisation des produits de l'élevage</u>.

Les produits de l'élevage suivent des circuits commerciaux très variés; nous étudierons tout d'abord la commercialisation des productions bovines, ovines et porcines, puis les circuits commerciaux traditionnels et la coopération au niveau de la vente.

- <u>La commercialisation des bovins</u>.

Elle peut être résumée par les tableaux suivants en ce

---

1 - Certains de ces expéditeurs ont leurs propres vergers. Autour de Limoges, les légumes et les fruits (notamment les framboises) sont collectées par un grossiste qui approvisionne en particulier les grandes surfaces.

qui concerne les animaux de boucherie.

I973	Gros bovins (animaux de réforme, châtrons, veaux de Saint-Yrieix)	Veaux de boucherie
Production locale	40.000 T	17.800 T
Vente en vif	24.900 T (veaux de St-Yrieix)	4.700 T
Entrées en vif	7.300 T (animaux de réforme)	21.300 T
Abattage en Limousin	22.400 T	34.400 T
Consommation locale	16.000 T	4.500 T
Vente en circuit mort	6.400 T	29.500 T

Le Limousin vend surtout de la viande de jeunes animaux, châtrons, veaux de Saint-Yrieix et veaux de lait; toutefois, l'importance relative des veaux de lait diminue (1).

	en kg Production totale de viande bovine	Nombre de gros bovins	Nombre de veaux de lait	% de viande de veau
I929	12.389.100	22.106	119.636	57,30 %
I96I	57.712.350	123.700	256.100	40,73 %
I970	59.790.460	129.600	235.000	40,10 %
I974	67.200.000	167.500	165.400	26,34 %

Le Limousin ne vend d'ailleurs pas seulement du bétail vivant, ou mort, élevé dans ses étables; en effet, de nombreux veaux de lait sont abattus en Limousin pour profiter du renom de la production locale. Des négociants achètent ces animaux dans les départements limitrophes, et parfois plus lointains, dans l'espoir de les revendre à un prix plus élevé au départ du Limousin. De plus, en particulier pour l'approvisionnement des villes locales, les marchands de bestiaux achètent des animaux de réforme (notamment au marché

1 - Alors que le Limousin produisait 24.678.000 kg de viande de veau de lait il y a 10 ans, il n'en produit plus que 17.800.000 kg.

de Parthenay dans les Deux-Sèvres)(1).

Les divers types de bovins élevés dans cette région ne connaissent pas la même commercialisation. Ainsi, les châtrons et les génisses lourdes sont le plus souvent vendus à l'étable; en Basse-Marche, 5% seulement apparaissent sur les champs de foire. On les écoule surtout en hiver, époque où les apports de gros bovins sont faibles; les châtrons limousins étalent et régularisent la production bovine. Les cantons orientaux de la Basse-Marche fournissent un peu moins de 9% de leurs châtrons de Juin à Août, 10% de Septembre à Novembre et 81% de Décembre à Mars. Les éleveurs de gros bovins (châtrons et animaux de réforme) ne vendent presque rien de Mai au mois d'Août, mais ils fournissent des animaux gras pendant tout l'hiver. Ces animaux lourds, sont en partie abattus sur place, soit pour la consommation locale, soit pour la vente en circuit mort, en partie expédiés vivants vers les centres de consommation; en automne, Bordeaux acquiert des vaches de réforme, de Décembre à Février, Paris achète les châtrons; puis, les bovins les plus lourds sont expédiés vers Paris, les moins lourds vers Lyon.

Les veaux de Lyon et de Saint-Etienne, ainsi que les taurillons lourds (baby-beef qu'on appelle parfois "les belges" à cause de leur destination) sont, pour la plupart, expédiés vivants et acheminés par voie ferrée; les ventes ont lieu toute l'année parce que, si les naissances sont groupées de Mars à Juin, les veaux de Saint-Yrieix sont négociés entre 7 et 14 mois de sorte que la production n'est pas saisonnière; toutefois, on assiste à une baisse des transactions au cours de l'été.

Les veaux de lait sont, le plus souvent, achetés à l'étable; sauf en Corrèze, ils sont en effet peu nombreux sur les foirails parce que les éleveurs craignent de fatiguer ces bêtes fragiles en les conduisant à la foire. Leur fragilité est telle que la plupart d'entre eux sont abattus avant d'être expédiés. Ils sont transportés vers Paris, la Côte d'Azur ou le Nord. On vend des veaux de lait tout au long de l'année, néanmoins, comme les naissances ont surtout lieu au printemps, ils sont très nombreux au cours de l'été et plus rares au début de l'année.

Le circuit mort utilise surtout les camions frigorifiques; ainsi, dans le département de la Creuse, la Société Auto Express Moderne possède un véritable monopole du transport de la viande (2). Elle collecte des carcasses dans trois

---

1 - En 1974, la Haute-Vienne a abattu 5.700 gros bovins originaires des Deux-Sèvres, 5.300 du Maine-et-Loire et 5.500 de Vendée. 39,3% seulement avaient été élevés en Limousin.

2 - D'après D.Petit: Ouvrage cité.

départements, la Haute-Vienne, la Creuse et l'Indre; elle les prend dans les abattoirs de Limoges, Bessines, Bellac, Magnac-Laval et Saint-Yrieix-la-Perche, en Haute-Vienne, La Souterraine, Guéret, Dun-le-Palestel etc... en Creuse. La viande est stockée à La Souterraine et à Limoges; puis, elle est transportée par des camions équipés d'une carrosserie isotherme, avec groupe frigorifique incorporé, vers les centres de consommation. 50% de la viande transportée est livrée à la région parisienne, 20% au Nord de la France, 17% à Lyon, 7% au Midi méditerranéen et 5% à l'Alsace-Lorraine; ce sont des commissionnaires ou des grossistes qui la reçoivent et qui la revendent aux bouchers-détaillants.

Le Limousin vend aussi des reproducteurs et des animaux "maigres"; les ventes sont faites par l'éleveur lui-même, surout lorsque les qualités de son bétail sont connues, ou à l'occasion de foires (en particulier les foires-concours) ou par des organismes créés par les éleveurs (1). On vend dans la région les reproducteurs mais, nous l'avons vu, la race bovine limousine est de plus en plus recherchée, aussi des animaux sont-ils vendus dans tout le Sud-Ouest et à l'étranger. Les veaux d'Italie sont vendus en Italie du Nord, aux ateliers d'engraissement limousins et de régions françaises variées.

- La commercialisation de la production ovine.

Elle peut être résumée par le tableau suivant, en ce qui concerne la viande d'agneaux.

La commercialisation de la viande ovine en 1973.	
Production locale	12.800 Tonnes
Vente en vif	3.100
Entrées en vif	2.400
Abattages	12.100
Consommation locale	2.600
Vente en circuit mort	9.500

1 - L'E.L.P.A., en 1972 a vendu 52 vaches et 2 taureaux à la Grande-Bretagne, 48 vaches et 4 taureaux à l'Irlande, 59 vaches au Canada et 484 veaux "maigres" à l'Italie. Elle a vendu 170 taureaux et 367 vaches en France (80 taureaux en Limousin, 10 dans le Midi-Pyrénées, 10 en Poitou-Charentes, 10 dans la région du Centre etc...).

On vend essentiellement en Limousin de la viande fournie par le troupeau local; les achats à l'extérieur d'agneaux maigres portent sur de faibles quantités. La majeure partie des agneaux produits chaque année sont destinés à la boucherie: plus des trois-quarts ont de 4 à 6 mois (33 kg de carcasse) les agneaux de lait sont très peu nombreux (15 kg vif). Mais le Limousin vend aussi à la boucherie des animaux de réforme (de 15 à 20% du poids total de viande ovine) et des moutons de plus d'un an (moins d'1% du poids total de viande ovine).

Les agneaux sont écoulés tout au long de l'année; toutefois, un maximum d'été très marqué indique que le Limousin produit surtout des moutons de plein air et de semi plein air:

J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	
2,28	2,86	4,66	6,50	10,52	9,00	12,59	14,84	14,35	10,40	7,39	4,61	100%

Or, c'est aussi pendant l'été que sont négociés les agneaux des autres régions françaises et des pays européens; aussi, à partir de 1950, le marché parisien, alors principal débouché de la production limousine, fut-il submergé par des apports trop importants de viande de mouton ce qui entraîna une baisse rapide des cours. Ces transactions sur le seul marché parisien bénéficiaient en premier lieu, de l'existence de circuits commerciaux traditionnels pour la viande bovine et on les a utilisés pour les agneaux; en second lieu, on n'avait pas recherché d'autres débouchés, d'ailleurs ces derniers étaient presque inexistants. Mais, à partir des annés 50, à la suite des grands départs en vacances, des milliers de Parisiens quittent la ville pendant plusieurs semaines de sorte que le marché parisien se trouve alors encombré de viande. Les Limousins ont cherché à écouler leurs agneaux dans les régions où les Parisiens étaient en vacances; aussi, aujourd'hui la viande de mouton et les agneaux vivants sont-ils expédiés non seulement vers Paris, mais aussi vers la Côte d'Azur et vers la côte atlantique. A ces ventes d'été, le Limousin ajoute, au cours de l'hiver, celle des agneaux de bergerie sur le marché parisien. En outre, du mois d'Avril à Noël, on écoule des animaux de réforme.

Le Limousin vend aussi des animaux d'élevage: les reproducteurs de la race limousine, mais aussi les reproducteurs des races successivement introduites dans cette région, sont très recherchés. Les agnelles (1) de race limousine

1 - En 1974, le Limousin a vendu environ 18.000 agnelles, 19.000 brebis et 2.200 béliers (Les ovins en France et en Limousin. S.R.S.A. Limousin).

sont souvent nécessaires aux croisements industriels réalisés dans les départements limitrophes et dans le Sud du pays; elles sont vendues dans les foires, à Meymac ou à Féniers, mais 95% d'entre elles le sont à la ferme. Ces ventes sont souvent faites par l'intermédiaire de négociants ou par la Limousine-Coop.

Enfin le troupeau de moutons produit de la laine; le poids de la toison varie selon les espèces, il est de 1,5 kg pour une brebis limousine , de 2,2 Kg pour une brebis Southdown etc... En 1973, le Limousin a fourni 1.757.700 kg de laine (poids moyen de la toison 2,1 kg). Le rendement en laine varie avec le mode d'élevage; il est de 55% du poids de la toison pour une brebis de plein air, de 45% pour une brebis de bergerie. Cette laine est collectée par des "ramasseurs à la commission" opérant pour des établissements de la région (lavage de la laine à Saint-Junien en Haute-Vienne et à Confolens en Charente) et pour des établissements du Nord. Elle est également collectée par l'Union coopérative régionale lainière des éleveurs d'ovins du Centre-Ouest (1); la laine des troupeaux des 5.000 adhérents est entreposée, expertisée et triée à Saint-Ouen-sur-Gartempe (canton du Dorat), puis, elle est en partie vendue à Roubaix, Tourcoing et Mazamet ainsi qu'à Saint-Junien t Confolens; elle est aussi en partie exportée en Républ e Fédérale Allemande, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Espagne...

La commercialisation des produits de l'élevage ovin offre donc, comme celle de l'élevage bovin, une grande variété; elle permet d'expédier, à partir du Limousin, une quantité non négligeable de viande et d'animaux vivants.

- La commercialisation de la production porcine.

Contrairement à ce que nous avons vu pour la production bovine et la production ovine, le Limousin consomme plus de viande de porc qu'il n'en produit. En 1974, alors que le Limousin a produit dans ses abattoirs 23.900 tonnes de viande de porcs locaux, 4.000 tonnes ont été abattues à la ferme pour l'autoconsommation et comme l'industrie de trans-

---

1 - Le F.O.R.M.A. accordait, il y a une dizaine d'années, des aides aux organismes réalisant une collecte annuelle de laine d'au moins 200 tonnes. Les éleveurs de la Vienne, de la Dordogne, de la Corrèze, de l'Indre, de la Creuse et de la Haute-Vienne ont créé l'U.C.O.R.C.O. à l'initiative des éleveurs de la Basse-Marche. Il y a là encore un exemple du rôle joué par les grands propriétaires dans l'élevage en Limousin depuis la seconde guerre mondiale.

formation a utilisé 30.000 tonnes de viande porcine, on a donc dû acheter des porcs vivants et des carcasses en Bretagne ou à l'étranger. Mais, en même temps, le Limousin a expédié des porcs vivants représentant 8.100 tonnes de viande nette; tandis que les salaisonniers de la Corrèze ont acheté à l'extérieur environ 100.000 porcs, la Creuse en a exporté 93.000! Ainsi, le Limousin, pays naisseur, fournit des porcelets mais en achète également; pays engraisseur, il vend des porcs charcutiers, mais en acquiert aussi. Les transactions portant sur les porcelets ont lieu, en grande partie, sur les champs de foires; en Corrèze, les 2/3 des porcelets sont vendus de cette manière, notamment à Meyssac, Pompadour et Ussel; en Creuse les éleveurs les offrent à Boussac, à Saint-Sébastien, à Dun-le-Palestel ou à Chénerailles; dans la Haute-Vienne, la moitié des ventes est faite dans les foires dont les principales ont lieu à Bujaleuf et à Saint-Léonard-de-Noblat. Il faut citer aussi le marché de Piégut-Pluviers en Dordogne qui attire les éleveurs du Sud-Ouest de la Haute-Vienne. Ces porcelets sont achetés par des négociants qui les transportent ensuite par camions, vers les grandes régions laitières.

Le Limousin achète aussi des porcelets pour ses porcheries d'engraissement, notamment sur les foires du Cantal et du Puy-de-Dôme. Quant aux porcs gras un petit nombre est écoulé à la foire dans le département de la Creuse; par contre le 1/4 d'entre eux dans la Haute-Vienne et 40% en Corrèze sont vendus au marché (1). Les porcs, négociés au poids vif, sont expédiés vers la Côte d'Azur, la vallée du Rhône et Paris, ils sont transportés vivants, le plus souvent, par des camions.

Au total, le Limousin produit, en règle générale, plus de viande qu'il n'en consomme, mais il fournit surtout de la viande bovine et ovine et des bovins et des ovins d'élevage. Grand producteur de viande, le Limousin utilise deux circuits commerciaux: le circuit vif et le circuit mort; en 1974, plus de 57% des gros bovins élevés en Limousin ont été abattus en dehors de la région (dont 13,43% dans la Loire, 8% en Dordogne et 5% dans le Rhône...); au cours de cette même année, la Corrèze a abattu moins de gros bovins limousins que la Loire. Dans bien des cas encore, le rôle du Limousin se limite à l'élevage du bétail; il y a donc là une perte fort importante pour cette région puis-

---

1 - Les principales foires: Saint-Yrieix-la-Perche, Eymoutiers en Haute-Vienne, Chamberet, Brive, Pompadour, Seilhac, Le Lonzac, Lubersac, Uzerche et Tulle en Corrèze.

que, de plus en plus, trois stades de transformation sont implantés dans les régions d'élevage: l'abattage, la découpe, le désossage et le conditionnement, la salaison et la conservation. Le maintien du circuit vif pour les animaux de boucherie ne permet donc pas la création d'industries alimentaires et il ne permet pas, non plus, de connaître la valeur réelle des animaux; aussi, les éleveurs et les responsables régionaux, ont-ils tendance à se détourner du marché traditionnel pour contrôler eux-mêmes la commercialisation des produits de l'élevage.

2 - Les circuits commerciaux.

a) - Le marché traditionnel.

Les ventes d'animaux y sont effectuées "en vif" soit dans les fermes, soit à la foire (1). Le bétail était, autrefois, simplement estimé par les acheteurs, toutefois, de plus en plus des pesées ont lieu à la ferme. Les achats sont, pour la plupart, effectués par plusieurs catégories de personnes. Certains marchands de bestiaux acquièrent à la foire, ou à l'étable tous les types d'animaux et ils les expédient vivants. D'autres négociants sont plus spécialisés; ils sont marchands de porcs, ou de moutons, ou de bovins; très souvent, ils achètent du bétail en dehors du Limousin lorsque la production locale est insuffisante. Tous ces négociants n'ont pas la même activité; parmi eux, les bouchers-expéditeurs font abattre les animaux et expédient les carcasses et les abats à des bouchers détaillants, ou à des collectivités (hôpitaux, cantines) ou encore à des grands magasins; ce type de transaction ne peut être effectué que par des expéditeurs qui sont capables d'assurer une production régulière, aussi, très souvent, possèdent-ils une ferme où ils peuvent loger le bétail en attendant de pouvoir le vendre. Plus fréquemment, un grand nombre de personnes est intéressé par le marché de la viande ce qui le livre aux calculs spéculatifs; en effet, les expéditeurs ou les marchands de bestiaux envoient la viande aux chevillards, bouchers en gros et en demi-gros qui commercialisent la viande qu'ils ont reçue par l'intermédiaire des mandataires et des commissionnaires. Cette succession d'intermédiaires, par les courtages et les commis-

---

1 - Répartition des ventes des bovins à la ferme ou dans les foires.

	Veaux de lait		Bovins de réforme		Gros bovins (réforme exclue)	
en %	Ferme	Foire	Ferme	Foire	Ferme	Foire
Corrèze	23	77	83	17	100	0
Creuse	89	11	98	2	94	6
Hte-Vienne	70	30	81	19	72	28
Limousin	60	40	88	12	83	17

sions qu'elle entraîne, provoque une augmentation notable des prix (1).

Les marchands de bestiaux, que ce soit à la foire ou dans l'étable, sont capables d'évaluer en quelques instants les animaux, en tenant compte de la conformation, de l'état d'engraissement, du poids présumé du squelette, de l'âge etc... De plus, ils sont au courant des prix pratiqués dans les principaux marchés. Ils ont donc sur l'agriculteur un avantage énorme. Certains éleveurs, pour que leur bétail soit évalué de façon plus sûre, demandent aujourd'hui à être payés au rendement en viande; toutefois, cette méthode progresse peu et la plupart continuent à "vendre à l'estime" au kilogramme vif. Il faut reconnaître que le boucher, ou le marchand, joue un grand rôle auprès de l'éleveur; il fournit le veau de repasse en cas de besoin, il achète lorsque les animaux sont prêts, il livre, sans se faire payer immédiatement les génisses pleines ou amouillantes etc...

- Les foires en Limousin.

Comme dans les autres régions françaises, les foires sont de moins en moins nombreuses en Limousin; les marchands préfèrent de plus en plus acheter à l'étable. Si les transactions sont encore très actives sur certains foirails, sur d'autres, elles sont peu nombreuses et certaines foires n'attirent plus qu'un nombre infime d'éleveurs et de négociants.

Les foires les plus anciennes sont nées, en Limousin, à l'occasion de pélerinages, de fêtes religieuses; les marchands profitaient de la présence de nombreux pélerins pour leur offrir de nombreuses denrées: c'est ainsi que

---

1 - Exemple d'un boeuf commercialisé en circuit vif (fin 1973) d'après D.Petit (ouvrage cité).

Prix d'achat au producteur (boeuf A grille France 5 F le Kg 9,27
Rendement 55% = soit prix du kg de viande nette 0,60
Marge du marchand, transport, commission, frais de marché 9,87
Cours à la Villette au kg net sur pied (marché) 0,50
Marge brute du chevillard 0,69
Produit de la vente du 5° quartier (à déduire) 9,66
Cours à l'abattoir de la Villette 0,88
T.V.A. 10,54
Prix de revient chez le détaillant 2,14
Marge brute

Prix de vente moyen des morceaux commercialisés (76% de la carcasse): 16,70 F.

furent créées les foires de Limoges (1). La plupart des foires limousines ne sont pas aussi anciennes; elles se sont développées au XIX° siècle en même temps que l'élevage. Certaines d'entre elles avaient acquis une grande renommée à cause de la valeur des animaux présentés. Les principales étaient mensuelles, ou bi-mensuelles; leurs dates étaient parfois très précises (22 Mai foire de la Saint-Loup à Limoges) ou se tenaient un jour de la semaine (1° et 3° Jeudi de chaque mois à Boussac). Mais, quelques marchés n'avaient lieu qu'à l'entrée de l'hiver ou au début du printemps: les foires "grasses" regroupaient le bétail qui avait été engraissé soit pendant la belle saison dans les prairies (en Novembre à Bourganeuf) soit pendant l'hiver à l'auge, en Mars à La Souterraine, le 2e Jeudi avant le Carnaval au Dorat). Ces foires avaient un rayonnement surtout local parce que bêtes et gens se déplaçaient à pied, aussi, leur nombre était-il élevé: plus de 80 foirails dans le département de la Haute-Vienne; ce nombre a été réduit au fur et à mesure que le chemin de fer et l'automobile sont devenus d'usage courant (2).

La disparition de nombreuses foires a permis l'essor de quelques centres qui ont profité de l'installation de la voie ferrée: celle de Saint-Sébastien par exemple. Au Nord-Ouest de la Creuse, au contact de l'Indre et à proximité de la Haute-Vienne, le 10 de chaque mois, Saint-Sébastien attire les éleveurs qui y vendent chaque année environ 30.000 porcelets. Au début du XX° siècle, de 15 à 20 voitures, tirées

---

1 - Dès le XII° siècle, mention est faite de la foire de Saint-Martial à Limoges où étaient vendus des objets variés mais aussi du bétail. La foire de la Saint-Loup, à Limoges, a été créée par Charles IX.

2 - Le chemin de fer et l'automobile ont provoqué le déclin de nombreuses foires mais un autre facteur a également joué: une enquête effectuée en 1912 par la Préfecture de la Creuse signale que le maire de Boussac avait déclaré que "les meilleurs animaux sont achetés par les marchands de bestiaux qui battent la campagne avant les foires grasses". A la suite de ces achats, les lots présentés dans les foires ont attiré de moins en moins d'acheteurs. De plus, les éleveurs ont pris l'habitude de vendre à l'étable.

La foire
d'Aixe-sur-
Vienne

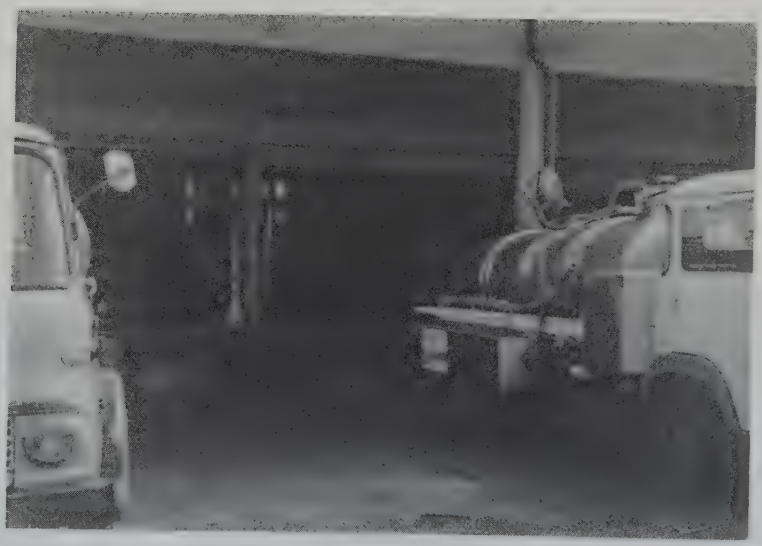

Les camions-citernes
pour la collecte
du lait
(Les fayes-Isle).

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ELEVAGE.

par des ânes ou par des vaches, apportaient chacune une portée de porcelets; à peu près en même temps une dizaine de foires avaient lieu dans un rayon de 20 km: le 2 à Saint-Benoît-du-Sault à 15 km, le 8 à Forgeville à 8 km, le I5 à Azerable à 10 km, le I2 et le I7 à La Souterraine, le 1° et le 3° Jeudi à Dun-le-Palestel à 17 Km ...
Il en fut ainsi jusqu'en I9I4 parce que le paysan ne pouvait pas se déplacer très loin, pas plus que le marchand avec sa "cochonnière" tirée par un cheval. Depuis la guerre de I9I4, à la suite de l'aménagement de la gare et de l'essor de l'automobile, le foirail de Saint-Sébastien a été préféré à ceux des localités voisines: aussi draine-t-il d'importants apports de porcelets et attire-t-il les marchands assurés de pouvoir acheter et transporter les animaux dont ils ont besoin. Depuis la seconde guerre mondiale, les paysans utilisent leurs automobiles ou leurs tracteurs, les marchands des camions: mais cela n'a fait qu'accentuer le déclin des foires voisines; en effet, les éleveurs n'hésitent pas à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres parce qu'ils sont assurés de trouver à Saint-Sébastien de nombreux acheteurs. Les foires qui ont décliné se transforment peu à peu en simples marchés.

De semblables concentrations des lieux de foires ont eu lieu dans tous les secteurs du Limousin. Aussi, le nombre des foires qui attirent vraiment les éleveurs et les marchands est-il aujourd'hui restreint. Elles sont rarement spécialisées au point de n'accueillir qu'un seul type d'animal, encore qu'on y négocie plus fréquemment tel ou tel produit de l'élevage. On vend surtout des bovins dans les foires situées sur les plateaux du Haut-Limousin et dans le Bassin de Brive (1); celles d'Aixe-sur-Vienne (une fois par mois), de Saint-Léonard-de-Noblat (1 fois par mois), de Nexon (1 fois par mois, de Châlus (1 fois par mois) et de Saint-Yrieix la-Perche (2) (2 fois par mois) attirent les éleveurs de veaux de Lyon et de Saint-Etienne du canton, des cantons voisins, de la Dordogne et de la Corrèze (3). Les foires aux veaux de lait de la Corrèze sont encore très actives, notamment dans le Bassin de Brive avec Objat et Brive (2 fois par mois). L'élevage ovin a également donné naissance à quelques foires actives, en particulier à Felletin, Féniers ou Meymac. Toutefois, la foire ovine la plus florissante

---

1 - Carte n°48: les foires et les groupements de producteurs.

2 - 16.000 têtes par an à Saint-Yrieix-la-Perche, 6.000 à Châlus et à Saint-Léonard-de-Noblat.

3 - Dans ce secteur de poly-élevage, on voit aussi sur le champ de foire des porcs ou des moutons.

Carte n° 48 - Principales foires en Limousin et les groupements de producteurs.

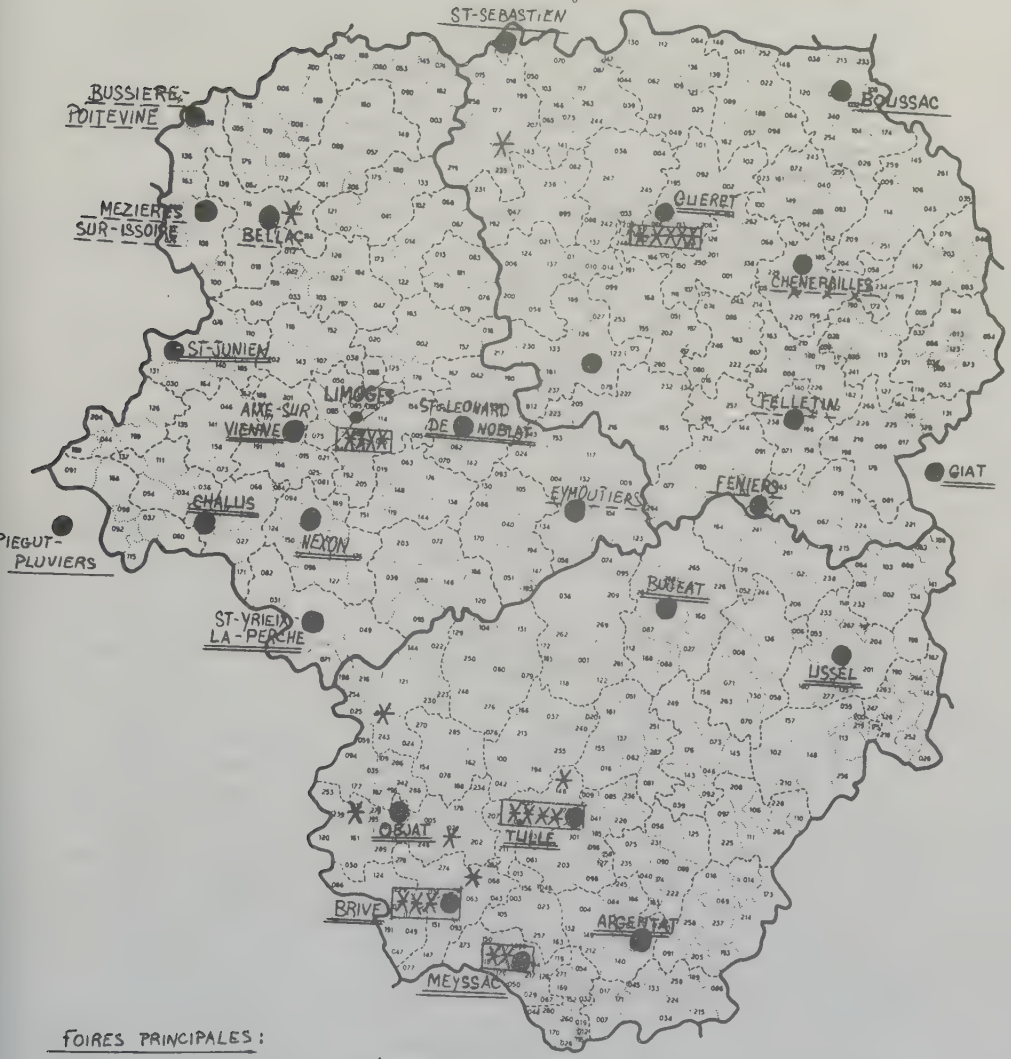

FOIRES PRINCIPALES :

● ——— : Porcs — — : Ovins —x— : Chevaux
═══ : Bovins en majorité

Groupements de Producteurs (sièges sociaux) :

✱

405 Ris

est située à Mézières-sur-Issoire, en Basse-Marche, au contact de la Vienne et de la Charente. Créée le I0 Juin I967, cette foire mensuelle, puis bi-mensuelle, a enregistré des transactions de plus en plus nombreuses (1), les apports y sont cependant saisonniers et cette irrégularité est due à l'élevage de plein air. L'élevage porcin a maintenu plusieurs foires où les apports sont encore élevés (39.500 porcelets à Boussac en I970, 43.000 en I972, 36.000 en I974) dans les principales régions d'élevage, au Nord de la Creuse, et de Piégut-Pluviers en Dordogne à Argentat, en passant par Saint-Yrieix-la-Perche ou Lubersac. Enfin, la foire aux chevaux de Chénerailles en Creuse rassemble, deux fois par an, 400 à 500 animaux.

Lors de ces foires se déroulent parfois de grandes manifestations de propagande en faveur de telle ou telle race; un concours national de la race bovine limousine a ainsi lieu chaque année en Avril à Saint-Yrieix-la-Perche, on y compte plus de 1.000 bovins... en Septembre, Bellac organise une foire nationale ovine où on amène 3.000 bêtes... à la fin de chaque été, Fénièrs réserve une foire primée aux agnelles de race limousine etc... Il s'agit de faire connaître les qualités des races locales et des élevages limousins aux visiteurs, acheteurs éventuels.

- La vente à l'étable.

Malgré le maintien et la fiévreuse activité de certaines foires, les ventes y sont, en général, de moins en moins nombreuses; les éleveurs et les marchands utilisent la vente à l'étable.

Les éleveurs se rendent de moins en moins souvent dans les foires pour éviter un certain nombre d'inconvénients; en effet, si la foire offre une détente, la possibilité de s'informer des prix, de la situation économique, sociale, politique etc... elle occasionne aussi une perte de temps (20 à 30 journées de travail par an estime-t-on). De plus, la foire occasionne des frais à cause des déplacements de plus en plus longs qu'elle entraîne. Par ailleurs, les animaux invendus risquent d'être contaminés par des troupeaux en mauvaise santé. Enfin, l'agriculteur préfère marchander avec un homme qu'il connaît bien; de plus, parce que la plupart des animaux sont aujourd'hui pesés, une discussion doit permettre d'établir un compromis entre le prix demandé par l'éleveur et le prix proposé par l'acheteur; un accord est dif-

---

1 - 20.000 agneaux en I968, 25.000 en I969, 79.500 en I975

	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.
En I975	2000	1500	1500	1500	3000	10000	6000	1 1000	1 0500	11500	13000	8000

ficile à obtenir sur un champ de foire où l'acheteur est pressé. Les bases de discussion entre les deux hommes sont différentes; l'agriculteur connaît les cours pratiqués dans la région grâce à la presse mais, il n'a là en fait que des moyennes, or, le rendement en viande varie avec l'âge, le sexe, la race, données qui, toutes, influencent la fixation des prix. Le négociant reçoit des renseignements par les mandataires et les commissionnaires qui lui fournissent quotidiennement les prix de vente des animaux ou des carcasses. Enfin, dans de nombreux cas, la presse ne mentionne que les prix de vente des carcasses; il faut donc calculer les prix de l'animal sur pied: le marchand, très habitué à ces conversions et au calcul mental rapide, a vite estimé la valeur d'un animal que l'éleveur juge toujours plus beau que celui du voisin. Une fois l'accord établi le rôle de l'agriculteur est terminé.

b) - Les éleveurs à la conquête du marché.

Pour éviter d'être soumis aux estimations des "professionnels du bétail", certains éleveurs ont décidé de se grouper pour imposer aux marchands, à la place de la vente "à l'estime", une évaluation fondée sur la connaissance véritable de la valeur du bétail en faisant classer les carcasses après abattage. D'autres recherchent eux-mêmes des débouchés. Ainsi, est née la coopération au niveau de la vente. Le commerce traditionnel qui permet à l'acheteur d'imposer son prix et de payer, bien souvent, le bétail moins cher que ne l'espérait l'éleveur, joue encore un grand rôle; toutefois, depuis cinq ans environ, de grands progrès ont été réalisés grâce à la naissance de divers organismes qui ont pour but d'aider les agriculteurs à vendre à un plus juste prix. Nous prendrons comme exemple l'Union des groupements de producteurs bovins du Limousin. Cette Union a été fondée en 1968 par quatre groupements dont l'E.L.P.A. qui en eut l'initiative; elle ne vend rien, mais elle a eu pour but, à l'origine, d'attirer l'attention des Pouvoirs publics sur les problèmes posés par l'élevage des races bovines à viande à un moment où on s'occupait surtout des races laitières; l'Union, aujourd'hui, cherche essentiellement à découvrir de nouveaux débouchés en faisant connaître les qualités de la viande limousine et de la race limousine. Ce sont les groupements eux-mêmes qui s'occupent des questions commerciales.

- Les formes juridiques et l'essor des groupements de producteurs.

On distingue plusieurs types de groupements: Les coopératives qui sont constituées par des agriculteurs sont fondées sur trois principes: la libre adhésion, l'égalité des droits des associés et l'exclusivisme envers la coopérative (1). Les S.I.C.A. (sociétés d'intérêt collectif agricole)

---

1 - Depuis 1972, des organismes (comme le crédit agricole) peuvent souscrire des parts sociales. Il est permis de déroger à la règle de l'exclusivisme dans une proportion de 20% du chiffre d'affaires.

peuvent avoir des adhérents non agriculteurs: commerçants, industriels par exemple (1). Elles peuvent agir de la même façon qu'un marchand de bestiaux lorsque les apports de leurs adhérents sont insuffisants: acheter à la foire ou à l'étable, signer des contrats. Les syndicats (loi I884) sont des associations d'agriculteurs désireux de défendre leurs intérêts; ils offrent gratuitement leurs services pour la vente des productions de leurs adhérents. Les associations, groupements à but non lucratif (loi I90I), ont pour but de rendre des services à leurs adhérents, comme l'emploi d'un technicien. Ces statuts juridiques ont paru insuffisants aux éleveurs qui ont réclamé la reconnaissance de leurs coopératives, S.I.C.A., syndicats ou associations comme groupements de producteurs; ainsi, depuis I970, les adhérents bénéficient de primes octroyées par le Fonds d'Organisation et de Régularisation des marchés agricoles à l'occasion de la mise en place de plans de relance et de rationalisation pour les troupeaux bovins, ovins et porcins.

Les dix groupements appartenant à l'Union des groupements de producteurs bovins du Limousin ont des formes juridiques variées mais ils ont tous été créés récemment. Les plus anciens sont ceux qui commercialisent surtout des reproducteurs (SO.CE.B.LI) et les S.I.C.A.; les groupements de producteurs de veaux fermiers sont nés ensuite, et, enfin, on a créé les dernières associations à partir de mouvements de défense des intérêts des éleveurs et à partir de C.E.T.A.(2)

---

1 - La S.I.C.A. Cardeau de Vieilleville, créée en I972, a pris la succession des établissements Cardeau, où depuis I930 on pratiquait la salaison. Le capital est formé des parts de la Coopérative agricole "les agriculteurs de la Marche", de "l'Union des coopérateurs du Centre" (groupement de consommateurs) et de quelques employés.

2 - L'E.L.P.A. et le G.P.V.B.M. sont issus du C.E.T.A. de Pierre-Buffière et du C.E.T.A. de Fursac. Le C.P.B.C. a été créé à l'initiative du Service d'Utilité agricole et de développement de la Chambre d'Agriculture de la Creuse et des groupements de vulgarisation agricole.

L'union des groupements de producteurs bovins du Limousin			
Groupement	Nature juridique	Date de reconnaissance	Aire géographique de reconnaissance
C.B.LI.CO.	Coopérative	I970	Corrèze
S.I.C.A.VI.CO.	S.I.C.A.	I967	Corrèze
G.C.P.V.L.F.C.	Coopérative	I969	Corrèze et cantons limitrophes
C.C.I.A.A.E.	Coopérative	I974	Corrèze
C.P.B.C.	Coopérative	I97I	Creuse
G.P.V.B.M.	Syndicat	I969	4 cantons en Creuse. 2 en Hte-Vienne
S.I.C.A.C.	S.I.C.A.	I973	Creuse
E.L.P.A.	Association	I967	Hte-Vienne et 3 cantons Corrèze
G.L.B.V.	Coopérative	I97I	Hte-Vienne et cantons limitrophes
SO.C.E.B.LI.	S.I.C.A.	I966	Limousin -France.

La plupart des groupement ont aujourd'hui le statut de coopérative ou de S.I.C.A. ce qui leur permet d'effectuer eux-mêmes les achats et les ventes, il n'en a pas été toujours ainsi; le C.P.B.C. et le G.L.B.V. ont été, par exemple, des syndicats avant de devenir des coopératives. Cette évolution indique la volonté de ces groupements de contrôler l'activité commerciale et de ne plus se contenter d'aider chaque adhérent à écouler sa propre production; elle est aussi une conséquence de l'augmentation du nombre des agriculteurs faisant partie de ces diverses associations.

Le rôle joué par les groupements de producteurs de bovins dans le Limousin peut être mesuré par le nombre d'adhérents et par le nombre de vaches appartenant à ces adhérents.

(Voir tableau page suivante).

Le nombre d'adhérents est en progression constante, il ne fait aucun doute que l'octroi des primes accordées aux éleveurs dans le cadre du plan de rationalisation de la production bovine et que les subventions et les contrats l'élevage ont eu un effet incitatif. Les groupements sont maintenant contraints de faire remplir de nombreux formulaires à leurs adhérents qui veulent bénéficier des diverses aides, ce qui entraîne une augmentation des charges administratives. Mais combien de ces agriculteurs sont-ils des adhérents sincères? Cette surcharge administrative ne risque-t-elle pas de nuire au rôle économique des groupements?

- Le rôle economique.

L'Union des groupements de producteurs bovins du Limousin a contrôlé 25.000 veaux de lait en 1973 et près de 40.000 en 1975 (17% de la production limousine en 1973, près de 40% en 1975); elle avait 25% des veaux maigres et semi-finis en 1972 et 70% en 1973; enfin, en 1973, elle avait plus de 13.000 gros bovins de boucherie, 30.000 en 1975 et, environ 5.000 reproducteurs.

Chaque groupement a ses propres méthodes de commercialisation(p.412).

Nombre d'adhérents	CBLIC0.	SICAVIC0.	CCIAAE.	CPBC.	GPVBM.	SICAC.	ELPA.	GLBV.	SOCEBLI. (1)	VLFC.
I970	39	449		70	602		24	185	253	957
I97I	47	446		180	650		27	472	449	1.772
I972	56	466		243	664		27	550	552	2.108
I973	70	550	291	287	670	94	27	700	641	2.392
I975	73	800	440	350	720	130	27	730	682	3.035
Nombre de vaches										
I973	2.020	9.200	4.000	6.243	13.740	1.884	2.400	17.000	17.650	31.000
I975(2)	2.350	12.000	8.600	8.200	15.000	3.500	2.600	19.000	18.685	40.000

1 - Dont 108 adhérents en dehors du Limousin

2 - L'union a près de 30% des vaches reproductrices.

(1)	Prix	Fermes			Confiance	
	en travers(2)	Kg vif	Kg carcasse	Classement	Classement avec prix garanti	Classement mais pas de cotation
SICAVICO.		Maigres		veaux.jeunes bovins.gros bovins. réformés		
GCPVLFC.		maigres.jeunes bovins				veaux
CCIAAE.	reproducteurs jeunes bovins gros bovins réformés	maigres	jeunes bovins gros bovins réformés			
CPCB.	reproducteurs maigres	maigres.jeunes et gros bovins réformés	gros bovins réformés	maigres		
GPBVM.			jeunes.gros bovins réformés	veaux	maigres	
SICAC.		maigres			jeunes.gros bovins. réformés	
ELPA.	reproducteurs	maigres				
GLBV.	reproducteurs maigres	maigres.jeunes. gros bovins. réformés				
CBLICO.	reproducteurs	maigres	réformés		jeunes bovins	

1 - D'après les facteurs freins au développement des groupements de producteurs bovins dans le Limousin. Centre de Recherche sur l'Economie et l'Organisation des Productions Animales. Paris. Octobre 1974. 79 pages ronéo.

2 - Vente à l'estime sans pesée.

Trois groupements (S.I.C.A.V.I.C O. - G.C.P.V.L.F.C.- G.P.B.V.M.) vendent des veaux de lait; leurs adhérents "vendent en confiance". Ceux du G.C.P.V.L.F.C. choisissent leurs expéditeurs qui envoient les veaux à des grossistes, mandataires ou bouchers; les éleveurs perçoivent le prix indiqué sur les bordereaux que les expéditeurs reçoivent de leurs clients mais le groupement prélève 1% et ajoute la prime accordée aux veaux élevés sous la mère; ainsi, le groupement n'intervient pas directement dans la vente; toutefois, il effectue un classement des veaux. Les acheteurs sont des expéditeurs agréés par le groupement; ils versent 10 F au groupement par veau et ils conservent le cinquième quartier pour payer leurs frais et assurer leur marge bénéficiaire. Les deux autres groupements fixent le prix des veaux après abattage à partir de la cotation F.R.A.N.C.E.; ce classement est effectué par les techniciens et les expéditeurs; le groupement prend donc ici la place de l'adhérent au moment du classement, il effectue une retenue de 1,5% sur le prix de vente des animaux et ajoute la prime. Les expéditeurs sont choisis par le groupement (S.I.C.A Centre-Sud pour la S.I.C.A.V.I.C O. et 4 expéditeurs pour le G.P.B.V.M. (1).

Puur les jeunes bovins (veaux de Saint-Yrieix et"belges") et pour les gros bovins et animaux de réforme, les groupements agissent de diverses façons. Le C.C.I.A.A.E. propose un prix ferme au départ de l'exploitation et revend si possible avec bénéfice; l'achat se fait "en travers" ou en carcasse si l'animal est abattu dans la région. D'autres groupements se contentent de mettre en relation l'adhérent qui a un animal à vendre et l'acheteur; le technicien du groupement indique seulement au vendeur un classement et propose une fourchette de prix. Pour les animaux "maigres", les groupements cherchent à contrôler la mise en marché et la commercialisation; ils ont des centres d'allotement où ils préparent les lots proposés aux acheteurs. Les adhérents sont payés, le plus souvent, au kg vif en tenant compte du poids et de la conformation. Les groupements entrent en concurrence pour les reproducteurs, tous essaient de conquérir les marchés. Le prix payé à l'adhérent dépend du prix payé par l'acheteur.

Quelle que soit la formule chosie pour écouler les produits de l'élevage, le but du groupement est d'en permettre la meilleure valorisation en évitant les fortes fluctuations de prix. Contrairement aux marchands de bestiaux qui répercutent rapidement les cours des marchés, le groupement a un rôle-tampon qui consiste à atténuer les variations, à régulariser les marchés. Par l'intermédiaire de leur Union, les groupements de producteurs de bovins veulent offrir une sécurité aux éleveurs; en ne vendant pas uniquement aux négociants, ils tentent de mettre en place des circuits

---

1 - Ce choix n'est pas définitif.

plus courts. Il s'agit, en effet, de toucher directement le distributeur: boucher-détaillant ou chaîne de distribution; il faut donc, parce que la viande limousine a un prix de revient plus élevé que la viande d'un animal de race laitière ou du bétail des élevages industriels, sensibiliser les consommateurs; il faut leur indiquer nettement les raisons d'un prix plus élevé, les qualités du produit, et le conduire à réclamer cette viande à leurs bouchers. Il s'agit donc, pour l'Union et ses groupements, de mettre en place des circuits courts qui évitent les intermédiaires (1) mais aussi de faire produire aux adhérents du bétail de très grande valeur pour offrir une garantie aux consommateurs.

Ainsi, après les foires, après les ventes à l'étable, une troisième forme de commercialisation des produits de l'élevage est apparue avec les groupements de producteurs; elle progresse sans cesse depuis sa création récente et malgré ses caractères variés, pour les productions bovines, ovines et porcines mais aussi pour les volailles en Corrèze et pour les produits végétaux.

---

1 - Depuis 1975, chaque mardi, un responsable d'une petite chaîne de distribution vient de Charleroi choisir à Tulle 35 carcasses qui sont transportées par camion le jeudi suivant. Voici, donc, un exemple de circuit court. On doit aussi à l'Union des groupements de producteurs l'approvisionnement en viande limousine, avec labels de garantie, d'un rayon de boucherie d'une chaîne de distribution à Limoges.

TROISIEME PARTIE

L'ETUDE REGIONALE

Le Limousin, véritable "terroir d'élevage" est de plus en plus spécialisé dans la production de viande de bovins et d'ovins; toutefois, des élevages secondaires subsistent encore comme l'élevage porcin ou celui des chevaux. Ces diverses formes d'élevage sont inégalement réparties comme le sont aussi les terres labourables; plusieurs régions s'opposent à l'intérieur du Limousin bien que, partout, les manifestations de la crise soient évidentes. En tenant compte des conditions naturelles, de l'étendue plus ou moins grande de la S.A.U., de la proportion des cultures dans la S.A.U., des types d'élevage etc..., on peut diviser le Limousin en trois grands ensembles: le "Limousin des plateaux bocagers" avec la Marche, la Basse-Marche et le Haut-Limousin, les "Hautes-Terres" avec la Montagne et les Plateaux du Sud-Est, enfin, le Bassin de Brive.

Les nuances, voire les différences, qui nous permettent de diviser le Limousin en trois grandes parties ne doivent pas nous cacher l'hétérogénéité de ces régions. En effet, dans chacune d'elles, nous avons rencontré une "agriculture de pointe" et une "agriculture archaïque" que tout oppose: la taille des fermes ou des troupeaux, la spécialisation ou la polyculture, l'adoption de nouvelles cultures et de nouvelles méthodes de travail ou le renoncement, le niveau de formation générale et de formation professionnelle, les genres de vie etc... Dans la Montagne, comme sur les

plateaux, l'opposition est de plus en plus vive entre ces deux agricultures; néanmoins, entre ces deux extrêmes, on trouve parfois une agriculture de type familial qui se modernise, notamment sur les plateaux marchois et limousins.

Le découpage de cette région en trois grands ensembles ne doit pas nous faire penser que les problèmes qui se posent à la vie agricole sont très différents d'un secteur à l'autre; en fait, nous retrouvons partout un exode rural très prononcé, une vive concurrence pour la possession des terres, une disparition rapide de nombreuses exploitations etc... Mais, d'une part, les effets de la crise sont plus ou moins graves, d'autre part, les solutions proposées pour résoudre les problèmes ne sont pas toujours identiques, parce que, dans chaque secteur interviennent des facteurs particuliers comme l'essor plus ou moins grand de la propriété citadine, l'extension plus ou moins forte de la forêt etc... Aussi l'étude, menée sur le terrain, nous a-t-elle conduit à adopter cette division en trois régions.

CHAPITRE I

LA VIE AGRICOLE SUR LES PLATEAUX DU HAUT-LIMOUSIN ET DE LA MARCHE

La route et le rail ont permis, nous l'avons vu, l'apport d'amendements sur les terres pauvres du Limousin, l'arrivée des machines agricoles et l'acheminement des produits de l'agriculture locale; ce sont les plateaux qui ont bénéficié les premiers des voies de communications. De plus, la présence d'une bourgeoisie propriétaire de terres a considérablement aidé, par ses capitaux, les plateaux à abandonner l'économie d'autoconsommation pour des formes nouvelles de mise en valeur du sol; c'est le Haut-Limousin qui, le premier, a profité de cette évolution.

1 - La vie agricole sur les plateaux du Haut-Limousin.

Le Haut-Limousin a servi de cadre aux premières transformations de la vie agricole au XIX° siècle. Toutefois, le paysage rural n'y est pas uniforme, nous l'avons vu; en effet, les taillis de châtaigniers sont beaucoup plus étendus sur les plateaux du Sud-Ouest que sur ceux de la Vienne moyenne et les défrichements de la seconde moitié du XIX° siècle ont surtout marqué la région de Limoges.

a) - Le rôle de Limoges.

Limoges, avec près de 150.000 habitants est un marché que doivent approvisionner les cultivateurs des alentours. C'est aussi un centre industriel qui transforme les produits de l'agriculture et de l'élevage. Enfin, sa bourgeoisie pos-

sède des terres (exemple du canton d'Aixe-sur-Vienne) dont elle veut tirer profit ce qui l'a conduit à développer leurs productions.

Tout autour de Limoges (1), l'élevage laitier et les cultures maraîchères créent des ceintures plus ou moins continues. Le lait que boivent les habitants de Limoges provient, en grande partie, d'une couronne de communes situées autour de la ville; toutefois, dès que l'on s'éloigne de quelques kilomètres, le troupeau laitier s'amenuise (2). Limoges était, autrefois, approvisionné en lait par de petits propriétaires-exploitants qui vivaient dans les communes voisines de la ville; ces producteurs de lait, qui cultivaient aussi des légumes, ne possédaient que quelques vaches (3) d'origine normande ou bretonne. 6.500 vaches, environ, fournissaient leur lait qui était vendu aux citadins par le système du "porte-à-porte"; les agriculteurs, chaque jour, apportaient dans des voitures à âne le lait et les légumes que leur réclamaient les ménagères, et, ainsi Limoges consommait chaque jour 42.000 litres de lait.

Aujourd'hui, la production de ces petits agriculteurs ne suffit pas à couvrir les besoins de Limoges où la consommation a été multipliée par plus de 5. De plus, depuis un arrêté préfectoral de 1940, le "porte-à-porte" est soumis à une autorisation préfectorale pour la vente du lait (4);

---

1 - Carte n°46.

2 - Il faut mettre à part les communes plus éloignées de Limoges qui pratiquent l'élevage laitier; en fait cette spécialisation est autant due à la présence de Migrants qu'à celle de la ville. Toutefois leur lait, transformé par les laiteries de Limoges ou de la banlieue, est commercialisé à Limoges en grande partie.

3 - 5 ou 6 fermes seulement avaient de 20 à 30 vaches vers 1929.

4 - La vente du lait cru est réglementée actuellement par le décret ministériel du 21 Mai 1955; tout producteur désirant vendre du lait cru, doit en faire la demande à la Préfecture. La Direction des Services vétérinaires effectue une enquête. Le contrôle du lait est assuré par le Service de Répression des Fraudes. Après avoir obtenu l'autorisation, l'éleveur doit soumettre, chaque année, son troupeau au test tuberculinique. Pour l'agglomération de Limoges, depuis le 1° Janvier 1973, l'autorisation de vendre du lait cru n'est accordée qu'aux agriculteurs ayant obtenu la patente sanitaire pour leurs étables, ce qui nécessite une tuberculination annuelle des bovins de plus de 6 mois; de plus, les étables ne doivent pas être contaminées par la brucellose. La plupart des éleveurs qui commercialisent du lait cru habitent près de Limoges, notamment à Couzeix, Isle, Condat-sur-Vienne, Feytiat, Panazol etc... Toutefois, quelques éleveurs, qui habitent loin de Limoges, n'écoulent pas leur lait dans cette ville. Ce système de vente est intéressant pour un agriculteur à cause du prix de vente du lait, plus élevé que lors de la vente à une laiterie.

les citadins s'approvisionnent surtout dans les grandes surfaces, les crèmeries ou dans les épiceries qui achètent leur lait aux laiteries. Les petits producteurs tendent à disparaître pour être remplacés par de véritables spécialistes de l'élevage laitier. On les trouve dans toutes les communes productrices de lait autour de Limoges, mais ils sont aussi très nombreux à l'Ouest de la ville, de Saint-Junien à Saint-Mathieu (1). Cette disparition progressive des petites unités de production (2) est encouragée par les laiteries qui, par souci de rentabilité, veulent augmenter la quantité de lait collecté par kilomètre parcouru par leurs camions sur les circuits de ramassage; aussi, la laiterie coopérative des Fayes, à Isle, fait-elle tout son possible pour que la production moyenne de lait des troupeaux de ses 1.160 adhérents passe de 3.500 litres à l'hectare à 5.000 litres; le nombre de litres de lait collectés par kilomètre est passé de 33,8 en I968 à plus de 44.

Cet accroissement de la production laitière, autour de

---

1 - Voici un exemple de spécialisation laitière à Rochechouart dans une exploitation de 36 ha de S.A.U., où 14 ha sont en prairies naturelles et 14 ha en prairies temporaires; on élève 28 vaches laitières F.F.P.N. et 8 vaches de race Limousine pour la production de veaux de Saint-Etienne. L'exploitant adhère au Contrôle laitier et, tous les mois, le lait est analysé. Chaque vache laitière fournit, en moyenne de 3.000 à 3.500 litres de lait par an. La vente du lait assure 75% des recettes de cette exploitation. C'est un exemple fréquent en Limousin d'association entre l'élevage laitier et l'élevage bovin de boucherie; la part prise par l'un ou par l'autre est plus ou moins importante.
Un autre exemple identique à Isle, aux portes de Limoges: dans une exploitation de 39 ha de S.A.U., où il n'y a que 4,50 ha en prairies naturelles, mais où l'exploitant cultive des prairies temporaires, du maïs-fourrage, des betteraves et du blé, on élève 30 vaches laitières F.F. P.N. et 4 vaches limousines. Le lait cru est vendu à Limoges directement aux consommateurs ainsi que les yaourts fabriqués dans cette ferme (on a obtenu une autorisation de la Préfecture), 74% des recettes sont fournies par ces ventes.

2 - Dans le département de la Haute-Vienne le nombre des producteurs est passé de 1.460 en I968 à 1.020 alors que la collecte a augmenté.

Limoges, et la nécessité de livrer à la consommation du lait pasteurisé et, de plus en plus, du lait de "longue conservation" que réclament les ménagères, ont donné naissance à plusieurs laiteries. Beaucoup ont disparu et aujourd'hui deux d'entre elles approvisionnent Limoges: l'Union des Coopératives laitières du Limousin (les Fayes à Isle), qui assure plus des 3/4 de la collecte du lait en Haute-Vienne, et Solaisud-Limoges qui fait pasteuriser par la laiterie des Fayes le lait qu'elle collecte auprès de 322 producteurs (1). L'essor de l'U.C.L.L. est dû, à la fois, à la présence de Limoges et à l'arrivée des Migrants. En effet, après la seconde guerre mondiale, au moment où la population de la ville croissait, quelques petites laiteries n'arrivaient pas à satisfaire les besoins des consommateurs sans cesse plus nombreux, aussi devait-on s'approvisionner dans les départements voisins. Les Migrants, installés autour de Saint-Léonard-de-Noblat et au Sud-Ouest de la Haute-Vienne ne purent pas vendre leur lait aux entreprises locales, trop petites; aussi se mirent-ils à fabriquer du beurre qu'ils essayèrent de vendre à Limoges jusqu'en I960. Puis, parce que la fabrication du beurre leur posait des problèmes (équipement, réglements sanitaires, conservation), ils vendirent la crème du lait à un industriel Charentais et ils élevèrent des porcs avec le petit lait. Au bout de deux ou trois ans, les cours du porc s'effondrèrent et le prix de la crème diminua, aussi les Migrants essayèrent-ils de vendre le lait: les Migrants établis autour de Saint-Léonard-de-Noblat, vendirent leur lait à l'Union laitière du Haut-Poitou, ceux du Sud-Ouest du département s'adressèrent à une coopérative de consommateurs, la laiterie des Fayes à Isle. En I966, cette laiterie fut mise en vente et achetée par la Coopérative laitière de Saint-Léonard-de-Noblat, consituée de Migrants, et par la Coopérative du Limousin, créée en I963 par les producteurs du bassin laitier de Limoges (2) qui écoulaient leur lait par la coopérative des Fayes. Ainsi naquit, le I° Janvier I967, l'U.C.L.L. qui effectue à la fois la collecte et la transformation du lait; cette coopérative de producteurs adhéra aussitôt à l'Union laitière du Haut-Poitou ce qui lui permet d'expédier ses excédents en lait à la Centrale Bonilait à Bonillet près de Poitiers; elle vend aussi les produits du groupe Bonilait (yaourts, lait, aliments pour veaux). La création de cette laiterie coopérative a encouragé les éleveurs à se spécialiser, aussi les circuits de collecte atteignent-ils Eymoutiers au Sud-Est, Champs-Romain en Dordogne au Sud-Ouest (64 adhérents en Dordogne), Saint-Junien à l'Ouest et Nantiat au Nord. La majeure partie du lait collecté, est vendu à Limoges sous

---

1 - La Haute-Vienne a deux autres laiteries: à Ambazac (4 producteurs) et à Saint-Yrieix-la-Perche (7 producteurs).

2 - Ces deux coopératives effectuaient le ramassage mais ne transformaient pas le lait.

la forme de lait pasteurisé ou de longue durée, de beurre, de yaourts et de fromages frais. Peu à peu, la production laitière locale a éliminé les apports de lait des laiteries étrangères au département de la Haute-Vienne.

Si le marché de Limoges a accru l'importance de l'élevage laitier mené par les Migrants, notamment sur les plateaux de la Vienne Moyenne (1), l'extension de Limoges n'a donné naissance ni à une vaste ceinture maraîchère, ni à une intense production légumière (2). En dehors de la ville même de Limoges, où d'ailleurs les exploitations maraîchères sont peu à peu dévorées par les constructions d'immeubles, sept communes seulement ont au moins 4 ha en maraîchage; parmi elles, Saint-Junien et Saint-Léonard-de-Noblat, alimentent leur propre marché. Cette situation est en partie due au climat local; en effet, les légumes du Val de Loire ou de la vallée de la Garonne sont plus précoces que les légumes de la région, aussi, pour obtenir très tôt des légumes, faudrait-il utiliser des serres et des tunnels ce qui augmenterait le prix de revient. Mais, les maraîchers de Limoges n'ont pas cherché semble-t-il, à s'organiser face à cette concurrence et durant tout l'hiver et la majeure partie du printemps, ce sont des légumes du Nord, de la Bretagne, du Val de Loire, du Roussillon ou de la région de Macau, en Gironde, qui approvisionnent le marché de Limoges par la route ou par la voie ferrée. Toutefois, la présence d'une ceinture maraîchère a permis la création d'un marché de demi-gros à Limoges (3); il débute à 2 h 30 du matin avec l'arrivée des producteurs qui viennent vendre non seulement aux épiciers de Limoges mais aussi à des commerçants des autres communes de la Haute-Vienne et de la Creuse. Certains maraîchers écoulent leurs légumes directement auprès des épiciers ou des collectivités, sans passer par le marché; des agriculteurs viennent proposer leurs légumes, sans aucun intermédiaire, tous les jours aux Halles Centrales, sur la place Marceau et sur la place des Bancs ou trois fois par semaine dans les marchés de quartier: à

---

1 - Les producteurs de lait de la Haute-Vienne vendent aussi leur lait à des laiteries non limousines; 123.468 hl en Charente, 42.239 hl dans les Deux-Sèvres, 34.723 hl dans la Vienne et 1.590 hl en Dordogne.

2 - Carte n°46. La Surface soumise à un assolement maraîcher n'est que de 120 ha.
J-P.Massonneau: La ceinture maraîchère et florale de Limoges. U.E.R. des Lettres de Limoges. Mémoire de maîtrise (sous la direction de G.Bouet).

3 - Place du Poids Public. Les maraîchers réclament un autre emplacement à cause de sa taille réduite et des difficultés d'accés. Ils viennent d'obtenir satisfaction.

la Bastide, au Vigenal et à la Z.U.P. de l'Aurence (1).

Enfin, certains producteurs font, avec l'autorisation de la Préfecture et de la Mairie de Limoges, du "porte-à-porte". En dehors de Limoges, ces producteurs de légumes sont rarement de véritables maraîchers; le plus souvent, les plus spécialisés, cultivent des légumes de plein champ (carottes, choux, poireaux etc...) et ils n'ont qu'une faible superficie en maraîchage pour la production de salades, radis ou céleris. La production légumière n'est pas, en règle générale, une monoculture, elle est liée à la polyculture et à l'élevage; il est fréquent que les cultures légumières de plein champ soient associées à l'élevage laitier, c'est un héritage du passé dans les petites exploitations (2); mais, quand l'exploitant peut agrandir sa ferme par achat, ou par location, il abandonne la culture des légumes. A mesure que l'on s'éloigne de Limoges, les superficies consacrées à cette culture sont de plus en plus petites; la ceinture légumière n'a pas vingt kilomètres de rayon (3).

Si on ajoute que Limoges n'a pas suscité dans son voisinage le développement de l'élevage de volaille (les grands magasins de la ville sont approvisionnés en oeufs et en volaille surtout par des abattoirs du Périgord et du Poitou) on peut croire, au premier abord, que le rôle de la ville sur la campagne est modeste.

La vérité est un peu différente. En fait,"la révolution agronomique est précisément partie de Limoges" (4) dont la bourgeoisie locale a pu, grâce à ses capitaux, acheter les amendements nécessaires à l'amélioration de ses terres, amendements que les voies ferrées ont apportés; elle a

---

1 - Dix maraîchers vendent directement aux ménagères sur le marché de la place des Bancs.

2 - Ce lien n'est pas sans fondement; les exploitations laitières, parce que les vaches rentrent tous les soirs à l'étable, ont beaucoup de fumier, or, ce dernier est indispensable dans les jardins maraîchers. De plus, nous l'avons vu, la pratique du porte-à-porte pour la vente du lait permettait la vente aisée des légumes.

3 - La culture maraîchère est également pratiquée à Saint-Junien et à Saint-Léonard-de-Noblat pour les besoins de la clientèle locale.

4 - A.Schmitt et L.Timbal: La région limousine. Limoges 1936. 158 pages.

aussi créé des exploitations modèles qui ont fait reculer les landes et les bois au profit des labours et des prairies. Grâce à ces efforts, les céréales n'ont plus été les seules plantes cultivées; on a pu développer la culture des plantes sarclées ce qui a permis d'engraisser les veaux, les porcs et les agneaux. Ainsi, en I929, les terres labourables occupaient 41% de la superficie totale de cette région; près de 29% des labours étaient en blé 33% en plantes sarclées (pommes de terre surtout, puis topinambours, betteraves...); 8% de la superficie labourée portaient des prairies artificielles et temporaires. La polyculture a pu régner sur ces plateaux de la Vienne moyenne (1), associée au poly-élevage.

Limoges, centre commercial, carrefour ferroviaire et routier, foyer industriel, cherche à contrôler la production agricole des plateaux voisins. La ville a été, récemment, dotée d'un abattoir moderne agréé pour l'exportation; depuis I964 un tunnel de congélation y fonctionne (il est utilisé par un marchand de bestiaux de Limoges qui dirige un commerce de viande en gros). L'abattoir dispose de frigorifiques et de chaînes d'abattage de porcs, de gros bovins et de moutons (2). Limoges voudrait aussi devenir en matière d'élevage un marché d'intérêt national comme Parthenay, Bressuire, Bordeaux, ou Lyon... Aussi un marché aux bestiaux a-t-il été construit près de l'abattoir. Il offre deux bâtiments d'accueil pouvant recevoir 1.000 animaux et deux plateaux d'exposition pour le gros bétail; il a ainsi une capacité de 5.000 têtes (3). Le rôle commercial de Limoges, et sa fonction de "capitale de l'élevage" en Limousin attestée par les journées de l'élevage qui ont lieu chaque année, en Septembre, au Parc des Expositions, devraient faciliter la commercialisation des produits de l'élevage fournis par les fermes traditionnelles et par les unités de production moderne.

---

1 - Un exemple de cette polyculture associée à l'élevage: aux portes de Limoges, à Couzeix, une exploitation de 12 ha produisait en I936 par hectare: 185 kg de viande bovine, 1.500 litres de lait, 100 Quintaux de blé et 12,5 quintaux de pommes de terre.

2 - L'abattoir de Limoges a une capacité théorique de 15.000 tonnes. En I974, 14.000 tonnes ont été abattues.

3 - Des ventes de reproducteurs y sont organisées: ainsi, le 28 Février I976, le"Groupement limousin Bétail et Viande" présentait 68 reproducteurs âgés d'un an. Les acquéreurs purent à loisir les admirer avant de les acheter au prix de 5.000-5.500 F l'un. Les acheteurs étaient venus de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne et de la Charente.

b) - L'élevage sur les plateaux du Haut-Limousin: il est le plus intensif du Limousin.

"Berceau" de la race bovine limousine, ce secteur du Limousin a mis au point la production d'animaux élevés à l'auge, en particulier celle des veaux de Lyon et de Saint-Etienne; toutefois, plus récemment s'y est développé l'élevage en plein air des bovins, et, par les vallées de la Vienne ou de la Briance, celui du mouton de plein air y a progressé. Les agriculteurs ne sont pas seulement des éleveurs. Un grand nombre d'entre eux continue à cultiver des céréales ou des plantes sarclées; ils ont planté des vergers de pommiers ou se mettent à produire du tabac etc... On assiste donc à une recherche continuelle pour découvrir la production la plus rentable et la mieux adaptée à la diminution de la population agricole et à la conjoncture; tout ceci maintient la polyculture comme le montre le tableau des principales cultures dans la région agricole Haut-Limousin.

(Voir tableau page suivante).

Dans ces quatre cantons, d'Aixe-sur-Vienne, aux portes de Limoges, à Seilhac, juste au Nord de Tulle, la superficie toujours en herbe domine nettement les autres formes d'occupation du sol; ces cantons sont situés au coeur du bocage traditionnel où, nous l'avons vu, les prairies ont considérablement progressé depuis le milieu du XIX° siècle. Les cultures fourragères et les plantes sarclées fourragères occupent une superficie de moins en moins importante à mesure qu'on va du Nord au Sud; toutefois associées aux prairies, elles permettent aux cantons de consacrer plus de 70% de leur S.A.U. à l'élevage. L'élevage n'a cependant pas éliminé la culture des céréales, notamment du blé (6% de la S.A.U. à Aixe-sur-Vienne). De plus d'autres activités apparaissent comme le maraîchage dans le canton d'Aixe-sur-Vienne ou la production des pommes dans le canton de Lubersac; on pourrait encore citer, dans les cultures industrielles, celle du tabac (1).

---

1 - Bien que le tabac soit traditionnellement cultivé en Limousin dans le Bassin de Brive, le Haut-Limousin pratique aussi cette culture: 36 agriculteurs, notamment du canton de Nexon à celui de Rochechouart dans la Haute-Vienne, et 42 planteurs des cantons de Lubersac et Vigeois en Corrèze plantent du tabac; cette culture progresse depuis que le monopole du S.E.I.T.A. a été supprimé. En général, les exploitations, souvent de taille moyenne qui pratiquent cette culture plantent quelques ares en tabac et, au maximum, 2 ou 3 ha.

	Céréales	Cultures industrielles	Pommes de terre	Plantes sarclées fourragères	Cultures fourragères	Superifice toujours en herbe	Maraîchage	Vigne	Vergers
Aixe-sur-Vienne en % de la S.A.U. :	13 %	0	1,5	4,2	19,3	60,8	0,1	0,1	0,1
pour 100 exploitations :	79,9	0,3	82,4	82,4	78,0	98,0	5,8	1,2	1,5
Châlus	17,1	0	2,9	4,0	16,1	58,8	0	0	0,1
	87,7	0,6	94,0	91,5	81,5	98,8	0,4	0,2	0,4
Lubersac	13,2	0	1,7	3,9	14,9	64,8	0	0	1,1
	80,5	0	83,2	82,9	69,8	99,1	0	1,7	7,9
Seilhac	13,6	0	1,9	1,9	12,0	70,1	0	0	0
	82,3	0	92,4	76,5	66,9	99,7	0	0,2	0,6

Alors que les cultures sont encore pratiquées sur les exploitations de moins de 50 ha, les grands domaines sont plus spécialisés, bien souvent dans l'élevage. Ainsi une ferme tradtionnelle à Sauviat-sur-Vige (canton de Saint-Léonard-de-Noblat) dispose de 5 ha de prairies naturelles, 2,5 ha de prairies artificielles, 1 ha de prairies temporaires et 2,5 ha de pacages pour nourrir un troupeau de 12 vaches limousines et d'une vache laitière. Les 2,5 ha de plantes sarclées, en dehors des pommes de terre dont la surface cultivée est réduite d'année en année, permettent l'engraissement des veaux de Lyon à l'aide de rutabagas, de betteraves et de topinambours. Enfin, des céréales récoltées sur 2,25 ha sont destinées en partie à l'élevage, en partie à la vente (1 ha de blé). Sur la plupart des parcelles labourées, se succèdent les plantes sarclées, puis le blé, l'orge ou l'avoine et enfin les prairies temporaires; d'autre part alternent les plantes sarclées, puis le blé, l'orge ou l'avoine, les prairies artificielles pendant 2 ans, puis à nouveau le blé. Toutes ces cultures sont faites dans des parcelles encloses de murs ou de haies et la taille moyenne de ces parcelles n'est que de 0,64%, ce qui ne facilite pas l'emploi de machines (1); l'abondance des haies diminue la surface cultivable et nuit, par l'ombre portée aux rendements des cultures, mais, il faut obtenir l'accord des voisins pour les supprimer. On élève chaque année 10 veaux de Lyon de race limousine et un veau de lait de race frisonne. Tous ces animaux vivent à l'étable en stabulation entravée; toutefois, les vaches vivent en plein air de Mai à Septembre, période au cours de laquelle elles rentrent à l'étable deux fois par jour pour allaiter leurs veaux. A cet élevage bovin, on ajoute la production de 3 porcs (2 sont vendus à un boucher) et le tradionnel élevage de volailles. Dans cette ferme familiale, l'agriculteur se

---

1 - C'est dans la région agricole Haut-Limousin que le remembrement a le plus progressé dans le département de la Haute-Vienne (21 communes). Le nombre des parcelles est alors considérablement réduit.

	Parcelles avant	Parcelles après	Taux de réduction
Janailhac (canton de Nexon)	1.596	447	72
La Porcherie (canton de Saint-Germain-les-Belles	5.870	1.130	81
Saint-Auvent (canton de Saint-Laurent-sur-Gorre	11.398	2.095	82.

plaint de ne pas avoir suffisamment de terres (1).

Dans cette ferme on n'assiste pas à la recherche d'une intensification, ni d'un profit supérieur à l'hectare, en dehors de l'élevage; par contre, nous l'avons vu, les exploitations familiales du secteur de Lubersac ont, à côté de leur élevage bovin, des vergers de pommes. Ainsi, à Troche, canton de Vigeois, dans une exploitation de 17,50 ha, on élève des veaux de Saint-Etienne et de Lyon; pour nourrir le troupeau de 20 vaches limousines et pour engraisser les veaux, l'éleveur dispose de 13 ha de prairies et de 2,50 ha de céréales et de plantes sarclées. Toutefois, la vente des veaux n'est pas la seule source de recettes; en effet, à la place d'une châtaigneraie d'1,70 ha, on a planté des pommiers de 1962 à 1966. On vend, chaque année, environ 40 tonnes de pommes (2) et cette vente fournit 43% des recettes, or, le verger n'occupe que 9,7% de la superficie de l'exploitation.

---

1 - Or, ces terres ne manqueraient pas, semble-t-il; dans toute cette région on assiste à une double évolution: d'un côté les propriétaires fonciers citadins plantent des résineux ce qui restreint l'étendue des terres cultivables, de l'autre les agriculteurs réclament la disparition des haies et pratiquent l'arrachage des taillis de châtaigniers, très nombreux sur ces plateaux. Ces défrichements permettent la reconversion de terres qui fournissaient autrefois un aliment aux hommes et aux animaux et une matière première aux artisans; à cause de l'exode rural, de l'évolution des goûts des consommateurs, de la maladie de l'encre, la châtaigneraie est devenue inutile, aussi les agriculteurs essaient-ils de récupérer ces terres pour les cultiver. Ce mouvement de reconquête date des années 60; auparavant, les cultivateurs ne cherchaient pas à agrandir la S.A.U. de leurs exploitations, au contraire, les friches recouvraient de nombreuses terres.

2 - Les fruits sont placés dans des chambres froides à Saint-Aulaire dans le Bassin de Brive et vendus par un groupement de producteurs.
Deux variétés de pommiers sont cultivées: Golden et Reine des reinettes.

Ainsi, il y a deux types d'exploitations familiales dans le Limousin. Certains cultivateurs pratiquent une polyculture d'autoconsommation et un élevage bovin traditionnel associé à l'élevage ovin ou porcin (1); d'autres cherchent à vendre une production d'origine végétale, à prix élevé, mais obtenue sur de faibles surfaces, condition pour qu'ils puissent s'en occuper pendant les moments de loisirs que laisse l'élevage des veaux de lait ou des veaux de Lyon. Il est bien certain que l'élevage de veaux "maigres" en plein air, ou en semi plein air, destinés à un atelier d'engraissement exploité en coopérative, permettrait aux cultivateurs d'avoir plus de temps libre pour étendre la superficie de cultures ayant un revenu élevé à l'hectare; une telle évolution permettrait, peut-être, de freiner l'exode rural.

Bien différentes sont les grands domaines, quel que soit l'élevage choisi. A Linards, dans une exploitation qui, par héritages et achats successifs, a de 19,ha en I95I atteint 141 ha de S.A.U. en I973 divisés en 3 fermes non contiguës, toute la surface cultivée produit la nourriture destinée au troupeau bovin et au troupeau ovin. 32,6% de la S.A.U. sont en prairies naturelles, 52,5% en prairies temporaires, 14,9% en céréales, uniquement destinées aux animaux; sur 19 ha de céréales, 13 sont semés en seigle parce que c'est la première culture que l'on fait après un défrichement de taillis de châtaignier; dans quelques années, les prairies temporaires auront sans doute conquis ces terres. On élève ainsi 135 vaches de race limousine, 2 vaches de race normande et 5 taureaux de race limousine dans des étables pendant l'hiver, en plein air du mois d'Avril au I5 Novembre,pour la production de veaux d'Italie; en dehors de l'herbe et du foin, le bétail consomme les céréales sous la forme des grains concassés ou sous la forme de farine. Le troupeau ovin, fort de 88 brebis de races Southdown et Charnoise, produit des agneaux pour la boucherie. La totalité des recettes provient de la vente des veaux, des agneaux et des animaux de réforme. Nous retrouvons cette spécialisation dans les exploitations qui élèvent les ovins

---

1 - Un exemple de recettes d'une exploitation familiale à Bussière-Galant (canton de Châlus):

Avoine	Blé	Bovins	Agneaux	Porcelets	Feuillards
3,47 %	3,85 %	70,38 %	6,93 %	3,84 %	11,53 %

ou les bovins, soit dans le cadre du plein air intégral soit dans celui du plein air aménagé que nous avons déjà étudié.

Sur les plateaux du Haut-Limousin qui ont vu naître les transformations de la vie agricole en Limousin au XIX° siècle, il est difficile d'indiquer des caractères communs à toutes les exploitations tant la variété est grande. Toutefois, deux tendances se dégagent dans les exploitations familiales: la polyculture traditionnelle associée à l'élevage d'une part, une culture nouvelle peu étendue, mais qui fournit une large part des recettes, associée à l'élevage d'autre part. Les grandes exploitations se sont spécialisées dans l'élevage; certes, la culture du maïs-grain leur permet parfois de vendre une partie de la récolte, mais, les recettes tirées de cette vente sont négligeables par rapport à celles provenant de la vente du bétail. Les grands propriétaires du Haut-Limousin sont des éleveurs.

2 - La vie agricole en Basse-Marche.

Les grands propriétaires sont aussi des éleveurs en Basse-Marche. Limité au Sud par les Monts de Blond et d'Ambazac, à l'Est par la vallée de la Sédelle, à l'Ouest par le Montmorillonais, c'est un domaine fort original.

Les fermes de grande taille y sont nombreuses (21,4% des fermes ont plus de 50 ha; 4,4% ont plus de 100 ha); le fermage et le métayage y sont très répandus: 10,9% de ses exploitations sont en fermage et elles couvrent 27,9% de la S.A.U.; 4,7% des exploitations sont en métayage, elles occupent 9,5% de la S.A.U.; l'occupation du sol y est également très caractéristique:

(Voir tableau page suivante).

Deux domaines s'individualisent assez nettement en Basse-Marche. Les cantons situés dans la partie occidentale, sont plus spécialisés que les cantons orientaux; la culture des céréales, notamment de blé n'est pas négligeable dans le canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles où la production des plantes sarclées fourragères est également plus développée qu'à l'Ouest. Enfin, les prairies permanentes occupent une part plus grande de la S.A.U. dans les cantons occidentaux. Ce sont là des différences récentes, dues à l'évolution de la vie agricole depuis 30 ans.

a) - La vie agricole au début du XX° siècle.

Au début du XX° siècle, et jusqu'à la seconde guerre mondiale, la Basse-Marche a été le grenier à blé du Limousin et une région productrice de boeufs gras, élevés à l'étable pendant l'hiver, de chevaux autour du Dorat et de Magnac-La-

Cantons (R.G.A. 1970) en % de la S.A.U.		Céréales	Cultures industrielles	Pommes de terre	Plantes sarclées fourragères	Cultures fourragères	Terres labourables	Superficie toujours en herbe	Vigne	Vergers
Cantons Occidentaux	Le Dorat	1,08%	0,2	0,4	2,4	29,4	40,9	58,9	0,0	0,0
	Bellac	5,8	0	0,4	2,2	27,4	35,9	63,7	0	0,1
	Mézières-sur-Issoire	6,4	0	0,3	1,9	28,2	37,2	62,3	0,1	0,2
Cantons Orientaux	St-Sulpice-les-Feuilles	15,6	0	0,7	3,9	24,9	45,5	54,2	0	0
	Magnac-Laval	13,2	0,1	0,6	3,5	27,0	44,9	54,9	0	0

val et de nourrains vendus aux laiteries du Poitou et des Charentes. Dans les grandes exploitations, souvent en métayage, on labourait, avec des attelages de plusieurs paires de boeufs, les terres que l'on emblavait; ainsi, en 1929, le blé occupait 4.501 ha (27,2% des labours) dans le canton du Dorat (728 ha en 1970) au moment où les terres labourables s'étendaient sur 16.534 ha (9.741 ha en 1970). La culture de l'avoine était également développée, puisque dans ce même canton, elle couvrait 13,4% des terres labourables. Mais, la polyculture était largement pratiquée, aussi la culture des pommes de terre occupait-elle 9% des terres labourées. Enfin, pour engraisser les porcs ou les boeufs, on cultivait des plantes sarclées fourragères, notamment des topinambours, et, en plus faible quantité des betteraves: 11,5% des labours étaient en plantes sarclées fourragères. Les prairies naturelles, sous un climat plus sec que celui du Haut-Limousin, se réfugiaient dans les fonds de vallées et sur les versants irrigués: dans le canton du Dorat leur superficie était inférieure à celles des terres labourables (10.280 ha de surface toujours en herbe contre 14.032 ha aujourd'hui). Dans un pays de polyculture en partie céréalière, l'élevage était un complément de l'agriculture: les boeufs fournissaient leur force physique au service de l'agriculture qui, en contre-partie, leur donnait la paille pour la litière et les plantes sarclées comme nourriture.

Le bétail vivait en plein air, de la fin de l'hiver au mois d'Avril; au cours de l'hiver il quittait tous les jours l'étable pour les "pâturaux", terres laissées au repos entre deux cultures. Ce troupeau, de race limousine, fournissait des boeufs de travail et des boeufs de boucherie; vers l'âge de 3 ans, les jeunes boeufs étaient mis sous le joug, dressés pour le travail, ils étaient utilisés pour le trait pendant trois ou quatre ans; puis, ils étaient engraissés "à l'auge". A partir du mois de Septembre, la période d'engraissement intensif commençait, et, au bout de deux ou trois mois, on les vendait à la foire: un bon domaine produisait de 4 à 6 boeufs gras par an. On engraissait de la même façon les vaches âgées et quelques génisses lorsqu'elles étaient plus nombreuses que les vaches de réforme; toutefois, certaines années, on devait acheter des veaux dans les foires du Haut-Limousin. Les grandes métairies vendaient aussi, chaque année, de 10 à 15 porcs gras et des nourrains. Ces mêmes fermes avaient parfois des poulinières anglo-arabes, notamment autour des dépots d'étalons de Bellac, ou du Dorat; les commissions de remonte de l'armée venaient, 7 ou 8 fois par an, acheter des poulains; ainsi, en 1921, l'armée acheta en Basse-Marche 74 demi-sang et 5 pur-sang.

Ces diverses productions animales avaient fait naître de grandes foires, en particulier celle du Dorat, où l'on vendait les Dorachons, boeufs gras expédiés à La Villette, des châtrons pour Lyon, de jeunes boeufs de travail pour le

Poitou etc... Ainsi, l'activité agricole était très variée, la polyculture et le poly-élevage (en dehors de l'élevage ovin) étaient caractéristiques de cette région où, néanmoins, la production des céréales était la ressource essentielle des grandes propriétés. Depuis la seconde guerre mondiale, la vie agricole y a considérablement évolué.

b) - Les progrès de l'élevage.

La Basse-Marche n'est plus une grande région céréalière : comme tout le Limousin, elle est devenue un "terroir d'élevage" grâce à l'extension des cultures fourragères et, en particulier, des prairies temporaires (1). Cette spécialisation n'a pas les mêmes caractères partout: elle marque profondemment les grandes exploitations tandis que, dans les petites fermes, on continue à pratiquer la polyculture associée à l'élevage laitier où à l'élevage pour la viande comme nous l'avons vu sur les plateaux du Haut-Limousin.

- L'élevage bovin.

Aux cantons occidentaux qui pratiquent, surtout, l'élevage du mouton de plein air, s'opposent ceux de l'Est, domaine de l'élevage bovin qui a pour but la production de châtrons et, de plus en plus, de veaux d'Italie; quelques exploitations fournissent des reproducteurs. L'élevage des châtrons a remplacé celui des boeufs gras devenu inutile depuis la motorisation de l'agriculture; le bétail n'est plus élevé pour le trait, on peut donc l'engraisser plus tôt. Alors que la Basse-Marche vendait des boeufs de travail, des boeufs gras âgés et, accessoirement des châtrons, la production secondaire est progressivement devenue la principale. Dans les exploitations productives de châtrons, on cultive des plantes sarclées et des céréales nécessaires à l'engraissement, on vend même des céréales, mais, l'élevage est devenu la préoccupation essentielle des agriculteurs. Toutefois, nous l'avons vu, ce type d'élevage présente des inconvénients: le nombre de vaches est peu élevé par rapport à la superficie des exploitations (2)

---

1 - Les cultures fourragères (prairies temporaires, prairies artificielles et fourrages annuels) occupent 76% des labours dans le canton de Bellac, 72% dans le canton du Dorat, 60% dans le canton de Magnac-Laval etc...

2 - Deux exemples: dans le canton du Dorat, dans une exploitation de 80 ha où sont cultivés 5 ha d'orge, 8 ha de blé et 3 ha de betteraves et où 66 ha sont en prairies, on élève 40 vaches limousines, 40 veaux de l'année et 35 châtrons que l'on engraisse "à l'auge".
à Dompierre-les-Eglises (canton de Magnac-Laval) dans une ferme de 105 ha, où l'on cultive 15 ha de plantes sarclées,
(suite p.433)

et la quantité de viande produite est faible; aussi, a-t-on tendance aujourd'hui à abandonner la production des châtrons et à élever des veaux semi-finis: on peut alors augmenter le nombre de vaches et on est débarrassé des tâches astreignantes de l'engraissement. Ancien pays naisseur-éleveur-engraisseur, la Basse-Marche devient un pays naisseur comme les grandes fermes du Haut-Limousin. Ajoutons qu'on trouve aussi en Basse-Marche, notamment à la périphérie, des exploitations de petite taille; elles se consacrent à l'élevage laitier et surtout à l'élevage de veaux de lait, en particulier au pied des Monts d'Ambazac. Toutefois, ces fermes ne sont pas les plus caractéristiques de cette région.

- L'élevage ovin

Les exploitants des cantons de Bellac, du Dorat et de Mézières-sur-Issoire ont, en général choisi une autre évolution: ils élèvent des moutons en plein air. Les premiers éleveurs de moutons dans la Basse-Marche, furent, à la veille de la seconde guerre mondiale de véritables pionniers; dans des fermes traditionnelles, productrices de céréales et de châtrons, ils consacrèrent 3 parcs de 4 ha environ à l'élevage de 50 brebis limousines; le troupeau était élevé avec un minimum de frais, les prairies n'étant ni labourées, ni entretenues: l'élevage était donc extensif. Ces pionniers étaient des propriétaires fonciers désireux d'avoir de bons revenus dans des domaines qui, jusqu'alors, étaient en métayage; ils décidèrent, comme le firent après eux les grands propriétaires du Haut-Limousin, de diriger eux-mêmes la mise ne valeur de leurs terres avec le moins de main d'oeuvre possible ce qui diminuait aussi leurs charges. Ils firent des essais d'élevage ovin en plein air, ce qui n'entraînait aucun frais de construction ou de réparation des bâtiments, en imitant les éleveurs du Montmorillonnais voisin; peu à peu, ils augmentèrent la taille de leurs troupeaux. Cette augmentation posa d'ailleurs un problème difficile à résoudre localement parce qu'on ne comptait dans les cantons de Bellac, Mézières-sur-Issoire ou du Dorat que de 5 à 20 brebis pour 100 ha à la veille de la seconde guerre mondiale; on dut acheter des brebis à la Montagne limousine et on acquit des brebis de races charmoise et southdown dans le Haut-Limousin et dans le Montmorillonnais. Le troupeau vivait dans des conditions de vie naturelle, avec agnelage de printemps, croissance lente des agneaux sans apport de nourriture complémentaire, quelles que fussent la saison ou les conditions météorologiques. Cet élevage extensif, soumis aux caprices de la nature, était pratiqué sur des

---

15 ha de céréales et où les prairies couvrent 75 ha, on élève 27 vaches, 27 veaux de l'année et on engraisse 20 châtrons. A cet élevage bovin s'ajoute ici un élevage ovin de 82 brebis.

pelouses non améliorées, ce qui explique la faible charge à l'hectare (1). A cause de la faible valeur de la nourriture fournie par ces prairies, les agneaux n'étaient pas tous engraissés avant la sècheresse estivale: aussi en vendait-on, environ la moitié, soit à la foire de Sancoins dans le Cher, soit directement à des éleveurs de la vallée de l'Allier. Les agneaux gras étaient écoulés sur le marché parisien, comme l'était en hiver l'agneau de bergerie; mais, il y avait à Paris, nous l'avons vu, une sur-abondance de viande mouton en été, à cause de la concurrence des agneaux hollandais et des agneaux issus des régions françaises pratiquant l'élevage en plein air; cette concurrence entraînait un effondrement des cours. Pourtant, après la seconde guerre mondiale, cette méthode d'élevage fit tâche d'huile; en effet, d'une part, l'exode rural rendit difficile le recrutement de la main-d'oeuvre nécessaire pour cultiver des céréales et pour élever des châtrons, d'autre part, fut créé en 1946, le plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin qui offrit une aide financière et technique aux éleveurs. Depuis cette date, tout en évoluant, l'élevage de plein air a pratiquement éliminé l'élevage bovin dans les grandes propriétés (2).

---

1 - Les prairies produisaient environ 1.200 ou 1.600 U.F/ha, or, les besoins d'une brebis et de son agneau sont de 400 U.F; on ne pouvait donc pas dépasser 3 ou 4 brebis à l'hectare.

2 - Le rôle joué par les grandes exploitations est précisé par l'enquête réalisée ne Basse-Marche par l'I.N.R.A. en Juillet 1970:

	Exploitations de moins de 10 ha	de 10 à 50 ha	de 50 à 100 ha	plus de 100 ha
Nombre	970	1.900	510	130
U.G.B. ovines 1 brebis = 0,12 U.G.B.	1.340	6.650	8.400	8.400
U.G.B.bovines 1 vache=0,90 U.G.B.	1.860	16.380	6.840	2.340
U.G.B. ovines/ U.G.B.bovines	0,72	0,41	1,22	3,59

D'après ce tableau, il ya complémentarité ovins-bovins dans les fermes petites et moyennes avec un plus grand développement de l'élevage bovin; dans les grandes exploitations, c'est l'élvage ovin qui est le plus important.

Les éleveurs ont dû revoir complètement leur méthode, pour différentes raisons mais, surtout, afin de vendre leurs agneaux dans de meilleures conditions; ils ont voulu obtenir des agneaux de meilleure qualité avant l'été pour augmenter les bénéfices de cet élevage. Peu à peu, la Basse-Marche occidentale est passée de l'élevage ovin extensif à un élevage de plus en plus intensif. Le mouton"s'élevant tout seul", vivant de ceuillette, est devenu un animal noble pour lequel on a cultivé l'herbe; cette attitude nouvelle exigeait un matériel adapté, une main-d'oeuvre spécialisée et des capitaux, ce qui explique que l'élevage intensif en plein air ait pu être l'oeuvre de grands propriétaires. Grâce aux éleveurs du C.E.T.A. de Bellac, aux techniciens de la C.A.M.P.A.L. et du syndicat ovin de la Haute-Vienne, cette activité a perdu son caractère empirique pour devenir scientifique. Les brebis et leurs petits sont, actuellement, élevés sur des prairies permanentes et sur des prairies temporaires; celles-ci reçoivent des engrais azotés au cours du mois de Février, aussi dès le mois de Mars, l'herbe est-elle abondante et peut-on engraisser rapidement les agneaux. Les dactyles et les fétuques des prairies temporaires résistent à la sècheresse d'été, ce qui évite l'amaigrissement des brebis; les fétuques, fléoles et ray-grass d'Italie supportent des températures assez basses, ce qui atténue le trou d'hiver. D'ailleurs, l'éleveur intervient pour aider son troupeau: il fournit du foin dans des mangeoires installées dans des parcs, des céréales concassées, des aliments du bétail etc... Ainsi, le plein air n'est plus intégral dans les meilleures exploitations; on a construit des bergeries-abris où a lieu l'agnelage, ce qui a considérablement réduit la mortalité des jeunes agneaux; de plus, le berger peut facilement surveiller l'agnelage. Les parcs sont divisés en parcelles de petite dimension que l'on fait pâturer successivement pour éviter le gaspillage de l'herbe et le piétinement.

Grâce à la culture de l'herbe et aux soins donnés au bétail, les éleveurs ont obtenu de magnifiques résultats. Ils ont réussi, par exemple, à faire passer la production fourragère des parcs de 1.500 U.F. à 5.000; par ailleurs, ils ont obtenu un agnelage plus précoce. Enfin, le troupeau ovin de la Basse-Marche s'est accru dans de fortes proportions: tandis qu'en 1938, cette région n'avait que 5 brebis pour 100 ha, elle en a aujourd'hui plus de 2 par ha de superficie cadastrée dans le canton du Dorat, 2,6 dans le canton de Bellac, 3,5 dans le canton de Mézières-sur-Issoire. Cette importante production d'herbe a contraint les éleveurs à renouveler leurs troupeaux; en effet, pour éviter le gaspillage de l'herbe, ils ont dû élever des brebis de plus en plus exigeantes, plus volumineuses et excellentes laitières. Alors qu'ils utilisaient la race rustique limousine, au début du plein air, ils ont fait appel à la race southdown qui donne des agneaux très recherchés par les bouchers. Mais, malheureusement, elle acquiert trop de graisse dans les bonnes prairies; aussi a-t-on croisé des béliers southdown avec des brebis limousines ~~car le southdown avec des brebis limousines~~ car le southdown transmet à sa descendance ses

qualités de conformation et sa précocité, tandis que la brebis limousine transmet sa rusticité et ses qualités laitières. Puis, peu à peu, les éleveurs ont introduit des races donnant des agneaux précoces, lourds, à viande fine; actuellement, selon la qualité de l'herbe dont ils disposent, les troupeaux passent, par croisements d'absorption, des races limousine et charmoise aux tendances southdown, berrichonne, texel, hampshire et suffolk. Le renouvellement se fait de plus en plus sur place car les éleveurs de la Basse-Marche vendent de jeunes béliers et des agnelles. Cet élevage de plein air vise, néanmoins, à produire surtout des agneaux de boucherie (les agneaux de Bellac); dès 1955, l'abattoir de Bellac abattait 20.000 ovins; il en tue plus de 50.000 actuellement (1). La production d'herbe a même permis d'engraisser des agneaux nés en Aveyron ou dans des pays étrangers (on a engraissé des agneaux de Hongrie, de Patagonie!); les agneaux maigres sont en partie importés par des usines d'aliments du bétail qui signent des contrats avec les éleveurs.

---

1 - Les éleveurs adhérents du C.E.T.A. de Bellac ont créé en 1962 la C.A.V.E.B. (coopérative d'achat et de vente des éleveurs de la Basse-Marche); de 8 à l'origine, le nombre des adhérents atteint aujourd'hui 550. La C.A.V.E.B. collectait, groupait, expédiait et faisait abattre les agneaux; elle a également importé de 1967 à 1969 de 3.000 à 8.000 agneaux maigres en provenance de la Hongrie, de la Pologne et de la Roumanie. Elle assurait aussi l'approvisionnement (engrais, aliments du bétail etc...). En 1972, le groupement des producteurs d'ovins de la Basse-Marche (O.B.A.M.) a pris le relais de la C.A.V.E.B. pour la commercialisation des animaux de boucherie; les adhérents peuvent ainsi bénéficier des primes du F.O.R.M.A. allouées dans le cadre du Plan de relance ovine. L'O.B.A.M. contrôle un troupeau de 33.250 brebis (l'effectif moyen du troupeau par adhérent est de 482 brebis); il a vendu, en moyenne en 1974, 316 agneaux par adhérent, 37 brebis de réforme et 9,6 reproducteurs. Le groupement essaie d'abattre sur place les animaux pour vendre les carcasses et non des animaux sur pied, aussi a-t-il installé un centre d'abattage et de triage à Saint-Ouen sur Gartempe (canton du Dorat). 65% des agneaux sont vendus à Nice-Nîmes - Aixe-en-Provence et Marseille, 20% à Brest - Saint-Brieuc, Rennes et Vannes, 15% à Paris. L'O.B.A.M. est comparable à l'E.L.P.A.; dans les deux cas il s'agit de créations réalisées par de grands propriétaires réunis au sein d'un C.E.T.A.

Ainsi, grâce à la culture de l'herbe, des communes entières sont le domaine de l'élevage ovin en plein air dans la Basse-Marche; le mouvement a, d'ailleurs, en partie gagné les Monts de Blond (1). Certaines exploitations élèvent 7 ou 8 brebis à l'hectare, et, en moyenne, la charge à l'hectare calculée à l'échelle communale varie de 3 à 5.

En fait, la charge moyenne, au niveau communal paraît assez faible; cette situation s'explique, tout d'abord, par la présence d'exploitations moyennes et petites qui n'ont pas suivi l'exemple des grands propriétaires, ce que montre l'étude des exploitations d'au moins 5 ha de la commune de Gajoubert dans le canton de Mézières-sur-Issoire.

(Voir tableau page suivante).

Dans cette commune, 6 exploitations couvrent au moins 50 ha et toutes élèvent des brebis (la charge en bétail varie de 2,4 à 1'ha à 5 brebis à 1'ha); la majeure partie de leur S.A.U. est en herbe, prairies naturelles et prairies temporaires. L'élevage bovin n'est pas tout à fait abandonné, nous savons que les salariés qui exploitent ces domaines ont le droit d'élever chacun, en principe, une vache laitière; en général, les grandes propriétés sont divisées en unités de prodution d'une soixantaine d'hectares, chacune d'entre elles étant dirigée par un berger. Toutefois, les cultivateurs ont parfois imité les grandes exploitations et, dans le cadre de la propriété familiale, ils élèvent des moutons de plein air. Ainsi, à Gajoubert, 12 cultivateurs ont un troupeau d'au moins 20 brebis; cependant, 3 d'entre eux, seulement, ne pratiquent pas l'élevage bovin; tous les autres ont à la fois un troupeau de vaches limousines et des brebis. Enfin, 7 propriétaires-exploitarts, ayant tout au plus 20 ha, n'élèvent pas de moutons; ils ont uniquemont des vaches pour la prodcution de veaux de lait et, l'un d'entre eux, des porcs; tous ont maintenu une polyculture de subsistance, de telle sorte que, dans certains cas,

---

1 - Exemples

	Nombre de brebis	Brebis/ha S.A.U.	Nombre de vaches	Vaches/ha S.A.U.
Blond	12.259	2,94	1.222	0,29
Montrol-Sénard	2.369	2,03	497	0,42

Exploitations	Superficie en herbe	Labours	Bovins	Brebis (1) par ha S.A.U.	Porcs	Surface totale en ha (dont bois)	Exploitées par
1	255 ha	25 ha	4	800-2,85	0	320 ha	Salariés
2	62	20	10	200-243	0	262	Salariés
3	12	5	5	80	0	15	Propriétaire
4	23	7	30	50	0	30	Propriétaire
5	15	10	17	30	0	25	Propriétaire
6	12	8	0	0	15	20	Propriétaire
7	70	10	10	200-2,50	0	80	Salariés
8	40	8	8	160-33	0	48	Salariés
9	18	7	0	80-32	0	25	Propriétaire
10	7,5	1,5	4	0	0	9	Propriétaire
11	47	0	5	180-38	0	50	Salariés
12	33	5	20	40	0	40	Propriétaire
13	10	6	8	0	0	16	Propriétaire
14	5	0	3	0	0	5	Propriétaire
15	6	5,5	8	0	0	12	Propriétaire
16	12	5	0	40	0	18	Propriétaire
17	4	1	0	30	0	5	Propriétaire
18	20	10,5	11	20	0	30	Propriétaire
19	92	4	3	480-500	0	99	Salariés
20	10	5	8	20	0	15	Propriétaire
21	6,5	3	7	0	0	10	Propriétaire
22	14	4	9	0	0	19	Propriétaire
23	3	3	3	13	0	6	Propriétaire
24	27	4	15	50	0	34	Propriétaire
25	51	6	3	250-4,38	0	60	Salariés
26	55	5	14	60	0	29	Propriétaire
27	32	10	14	140-33	0	44	Propriétaire

1 - Nous pensons que les éleveurs ont "sous-estimé" le nombre de leurs brebis (le R.G.A. 1970 en comptait 4.128)

la superficie labourée est égale à celle des prairies (1). En résumé, au fur et à mesure que s'accroît la taille de l'exploitation, le nombre des bovins diminue tandis que s'accroît celui des brebis. Il n'en reste pas moins vrai que la densité du bétail est faible dans ces exploitations où sont élevées les brebis; aussi, la Basse-Marche fait-elle figure de région d'élevage semi-intensif si on la compare aux cantons du Haut-Limousin (2).

(Voir tableau page suivante).

---

1 - Certes l'élevage ovin est caractéristique de la Basse-Marche occidentale, toutefois, il n'a pas éliminé l'élevage bovin, notamment dans les fermes de moins de 50 ha. Aussi peut-on rencontrer des fermes semblables à celle que nous décrivons à titre d'exemple. Située dans la commune de NOUIC (canton de Mézières-sur-Issoire), elle couvre 41 ha dont 24 en labours, 12 en prairies naturelles, 3 en landes et 2 en bois. On y élève un troupeau de 22 vaches limousines pour la production de veaux d'Italie; ces vaches vivent en stabulation entravée pendant l'hiver, en plein air du mois d'Avril au mois de Novembre. En dehors de cet élevage bovin, on cultive des céréales (blé, orge, avoine et maïs), des pommes de terre et des betteraves; les productions de ces cultures sont destinées principalement au bétail; on élève aussi des porcs pour la consommation familiale. Le troupeau bovin fournit 95% des recettes; la vente des céréales, non utilisées par le troupeau, n'en représente que 5%.

2 - Certes de beaux résultats ont été obtenus; pourtant certains grands propriétaires en sont restés à l'élevage-pionnier, aussi leurs prairies mal drainées, où les joncs abondent, ont-elles une faible production fourragère. L'exploitation qui progresse sans cesse côtoie le domaine plus ou moins abandonné. Dans ces prairies non entretenues, la qualité du troupeau laisse à désirer et la charge tombe nettement en dessous de 5 par hectare; de plus, les naissances gémellaires y sont rares et les agneaux ont une croissance lente: la production de viande par hectare est donc faible. L'opposition est très forte entre les deux méthodes d'élevage: ainsi, certains éleveurs ont aujourd'hui autant de brebis qu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, mais ils ne leur consacrent plus que le tiers de leurs domaines tandis que les deux autres tiers portent des céréales; ils ont des agneaux dont la croissance peut atteindre 500 gr par jour; par contre, d'autres ont le même nombre de brebis qu'en 1945 - 1950, aucune intensification n'a été tentée sur leurs terres. Il est bien certain que la présence de ces formes d'élevage extensif diminuent sensiblement la charge moyenne à l'hectare dans les cantons occidentaux de la Basse-Marche.

	Basse-Marche Occidentale			Haut-Limousin					Basse-Marche Orientale	
Unité = U.G.B.	Le Dorat	Bellac	Mézières sur-Issoire	Nexon	St-Léonard-de Noblat	St-Germain-les-Belles	St-Yrieix-la-Perche	Uzerche	Magnac Laval	St-Sulpice-les Feuilles
Brebis	7.823,5	6.334,5	9.283	2.848,5	2.677	3.314,5	2.013	1.880,7	3.675,9	1.664,2
Vaches	6.391	3.859	3.853	8.910	8.808	10.296	9.669	9.627	6.649	6.590
Autres Bovins adultes	970	401	352	560	750	437	909	375	1.321	1.484
Bovins 1-2ans	1.204	616,8	520,8	1.263,2	1.866,4	1.376	1.568,8	1.616,8	1.510,4	1.758,4
Bovins < 1an	1229,6	735,6	572,8	1.948,4	2.452,4	2.6504	2.137,2	1.475,6	1.406,8	1.114,8
U.G.B. par ha S.A.U.	0,74	0,83	0,76	1,03	1,06	1,06	1,11	1,03	0,80	0,76

Mais, en ne considérant que l'élevage, on s'aperçoit que les cantons orientaux de la Basse-Marche, où l'élevage des châtrons et des veaux d'Italie n'a pas été supplanté par celui des moutons, n'ont pas une meilleure charge à l'hectare. Il semble bien que la présence de grandes exploi-tations soit responsable, dans la Basse-Marche, de ce caractère semi-extensif de l'élevage; en effet, en ne tenant compte que des vaches et des brebis, la charge à l'hectare est, pour l'ensemble de la région agricole, de 1,99 U.G.B. dans les exploitations de moins de 5 ha, de 1,40 U.G.B. dans les fermes de 5 à 20 ha, de 0,64 U.G.B. dans les exploitations de 20 à 50 ha et de 0,38 U.G.B. dans les domaines de plus de 50 ha.

Plus la taille de l'exploitation augmente, plus le nombre d'U.G.B. à l'ha est faible; or, on constate aussi que la main-d'oeuvre par ha diminue au fur et à mesure qu'augmente la taille des fermes; elle est de 0,5 U.T.H. par hectare dans les exploitations de moins de 5 ha, 0,17 pour celles de 5 à 20 ha, 0,08 pour celles qui ont de 20 à 50 ha et 0,03 pour les domaines de plus de 50 ha. Donc, d'après ces moyennes, on s'aperçoit que dans une petite exploitation de 4 hectares vivent 2,3 personnes, alors qu'une exploitation de 80 ha en fait vivre 2,4. Responsable d'une faible charge animale à l'hectare, ces grandes exploitations, nombreuses en Basse-Marche, le sont aussi de la faible densité de la population agricole. Il semble d'ailleurs que les grands domaines spécialisés dans l'élevage ovin accentuent ce dernier caractère. En effet, tandis que les cantons orientaux de Saint-Sulpice-Les-Feuilles et de Magnac-Laval n'ont perdu respectivement que 25,49% et 24,75% de leurs habitants de 1936 à 1975, les cantons de Bellac, Le Dorat et Mézières-sur-Issoire ont décliné de 31,66%, 36,85% et 39,79%. La diminution du nombre d'habitants a donc été plus rapide dans le secteur de l'élevage ovin de plein air où les métairies et les fermes ont été regroupées par leurs propriétaires. Toutefois, le dépeuplement et le vieillissement de la population avaient commencé avant les grandes transformations de la vie agricole; l'élevage du mouton de plein air n'a fait que précipiter l'exode rural en éliminant peu à peu le fermage et le métayage.

La Basse-Marche a donc grandement évolué depuis la seconde guerre mondiale et cette évolution ne semble pas terminée. En effet, les éleveurs de moutons ne pensent pas avoir trouvé la méthode idéale d'élevage; aussi poursuivent-ils leurs recherches; ils ajoutent maintenant d'autres cultures à celle de l'herbe. Ils ont voulu, d'une part, lutter contre le parasitisme qui est l'un des grands problèmes posé par l'élevage des moutons de plein air, d'autre part, engraisser les agneaux en faisant le moins de frais possible. Ils ont été amenés à labourer leurs prairies temporaires car le labour, en enterrant les excréments des animaux, diminue considérablement les risques de contamination; mais, des cultures, comme celle des raves, offrent un autre avantage: les brebis consomment directement ces raves dans les champs ce qui entraîne un repos des prairies endom-

magées par le piétinement des animaux. C'est cette même double recherche qui a poussé les éleveurs à cultiver du maïs-grain, et, le président de la section Limousin de l'Association générale des producteurs de maïs est un éleveur de moutons du canton de Mézières-sur-Issoire. Ainsi, les grands propriétaires ne "s'endorment pas sur leurs lauriers"; ils cherchent, individuellement, ou au sein du C.E.T.A. de Bellac ou de la C.A.M.P.A.L. à améliorer encore leur élevage, à le rendre plus intensif. La Basse-Marche par leur intermédiaire, tourne résolument le dos aux méthodes traditionnelles. Par contre, dans les fermes moyennes et chez les petits propriétaires, groupés dans les hameaux, on élève des vaches laitières, dont le lait est vendu soit à la laiterie de Brigueil-le-Chantre, dans la Vienne, soit à la laiterie Solaisud à Limoges, et surtout, des veaux de lait associés à la polyculture. Il y a donc ici, une opposition très nette entre les grands propriétaires, qui regroupent souvent plusieurs exploitations pour se spécialiser dans l'élevage ovin ou bovin, et les cultivateurs des exploitations familiales (1) qui sont contraints de vivre, en partie, en autoconsommation. Toutefois, dans toutes les exploitations, la polyculture a régressé au profit de l'élevage.

---

1 - Un exemple d'exploitation familiale dans la Basse-Marche à Magnac-Laval (25 ha dont 23 de S.A.U.). Le propriétaire aidé de sa femme, cultive 4 ha de céréales (blé, orge et avoine) qui sont en partie vendues. Il cultive 1 ha de betteraves pour son bétail, 20 ares de pommes de terre pour l'autoconsommation et quelques ares de légumes. Les superficies en herbe couvrent environ 18 ha dont 4,5 ha en prairies artificielles ou temporaires; elles nourrissent 16 vaches de race limousine pour la production traditionnelle des veaux de lait. Enfin, 86 ares sont en bois (chênes et châtaigniers) ce qui permet d'avoir du bois de chauffage et des planches pour effectuer des réparations.

Un exemple de grande exploitation à Morterolles-sur-Semme (canton de Bessines-sur-Gartempe): là, une exploitation de 280 ha regroupe trois fermes autrefois séparées. Six hommes (le père, ses trois fils et deux ouvriers agricoles) mettent en valeur cette exploitation de 245 ha de S.A.U. (35 ha en landes, taillis et bois de conifères). 70 ha sont en prairies naturelles, 70 ha en prairies temporaires; le maïs pour ensilage occupe 70 ha, les plantes sarclées 4ha et les céréales 31 ha (blé: 21 ha, orge 10 ha). Le blé est vendu à la coopérative de Saint-Amand-Magnazeix et la paille est utilisée comme litière; en dehors de cette culture, toutes les autres productions végétales sont destinées à l'alimentation des troupeaux. On engraisse chaque année environ 700 porcs; on achète les porcelets au poids de 25 kg, on les vend 4 ou 5 mois plus tard à 110 kg; l'alimentation est totalement achetée. En fait, cet élevage permet d'utiliser des bâtiments sans intérêt pour l'élevage bovin. Le troupeau bovin comprend 130 vaches de race limousine; il

(suite p 443).

3 - La vie agricole sur les plateaux marchois: l'abandon progressif de la polyculture.

De Felletin au Sud à Boussac, et à La Souterraine au Nord s'étendent des plateaux variés: un secteur méridional, d'une altitude supérieure à 500 mètres est dominé par des hauteurs proches de 700 mètres; la vallée de la Creuse s'enfonce profondément à l'intérieur de ces hautes terres (1); au Nord, celles-ci passent progressivement au plateau de Boussac à l'Est de la Creuse et à la région de Dun-le-Palestel et La Souterraine à l'Ouest. Tous ces plateaux font partie du département de la Creuse, mais, ils se prolongent au-delà des limites départementales. Eloignés de Limoges et du Haut-Limousin, d'où sont parties les transformations de la vie agricole, subissant un climat relativement sec, les plateaux marchois ont longtemps conservé la polyculture; mais, l'élevage progresse très nettement depuis la seconde guerre mondiale; la vie agricole des cantons de la Marche évolue actuellement ce que montre une comparaison entre les résultats des recensements agricoles de I955 et I970;

(Voir tableau page suivante).

Néanmoins, on ne peut se contenter de caractères généraux car ces plateaux sont très variés; le rôle de l'altitude, des pentes inutilisables depuis la mécanisation, des sols, a joué pour réduire, ou maintenir l'activité agricole:

---

produit des veaux que l'on engraisse jusqu'à 15 mois (pesant 290 kg à 8 mois, ils en pèsent 550-600, 7 mois plus tard après avoir mangé du maïs ensilé et des aliments de bétail). Depuis I972 fonctionne un atelier d'engraissement de 360 taurillons fournis par le Groupement Limousin Bétail et Viande; le groupement fait souscrire aux propriétaires de taurillons des contrats d'élevage, il vend les carcasses puis rémunère ses adhérents et l'engraisseur. Le développement de l'élevage bovin élimine progressivement l'élevage ovin. Cette exploitation nous donne un exemple de réussite, sur le plan économique, et de l'intérêt que présente la culture du maïs dans la Basse-Marche.

1 - Le tracé de la voie ferrée Montluçon-Limoges a nécessité la construction en I864 du premier viaduc à grande hauteur à Busseau-sur-Creuse (56 mètres de haut). R.Caralp-Landon page 107, ouvrage cité.

	Cantons	Terres labourables ha	Evolution I955-I970	Prés naturels ha	Céréales ha	en % des TL	Chevaux nombre	Bovins	Ovins	Porcs
RGA I955	Bonnat	12954		6579	5539	42,7%	1.456	10.516	4.605	8.612
	Ahun	6479		5454	2863	44,1%	477	7.667	4.678	1.942
	Evaux-les-Bains	9896		4030	3967	40 %	699	9.241	9.913	1.535
	Felletin	5317		5317	2120	39,9%	151	5.761	6.752	1.253
RGA I970	Bonnat	12792	-1,25 %	5.891	4739	37 %	561	14.804	4.782	15.739
	Ahun	5979	-7,71 %	5.014	1523	25,47%	249	10.216	3.451	1.589
	Evaux-les-Bains	7546	-23,74 %	2.484	2857	37,9%	242	12.530	10.277	3.814
	Felletin	4203	-20,95 %	4.203	902	21,5%	84	6.840	6.156	595

Régions agricoles	S.A.U. I955	S.A.U. I967(1)	Diminution de S.A.U.	Diminution des terres labourables
Bas-Berry	88.152ha	82.064ha	- 6,9%	- 19,2%
Combraille-bourbonnaise	62.286	55.386	- 11,0	- 34,4
Marche-Nord	112.508	110.198	- 2,1	- 13,1
Marche-Sud	78.789	51.132	- 35,1	- 47,7

Ce sont les plateaux du Nord, moins accidentés, moins élevés, qui ont le mieux résisté à la déprise, malgré un déclin de population à peu près identique (-20,6% dans le canton de Bellegarde de I962 à I975, -22,06% dans le canton de Saint-Sulpice -les-Champs, - 21% dans le canton de Bonnat et - 18,1% dans le canton de Châtelus-Malvaleix). Ce sont aussi les plateaux du Nord qui, de La Souterraine à Evaux-les-Bains, cultivent encore des céréales; par contre, au fur et à mesure qu'on se rapproche de la Montagne limousine, l'abandon des terres et des prairies est de plus en plus fréquent tandis que la fôret occupe une part de plus en plus grande du territoire des communes (2). Toutefois, la Marche est une région où, côte à côte, les cultures et l'élevage constituent la principale activité; nous sommes ici dans un secteur essentiellement agricole, sans ville importante, sans grande industrie florissante. Le paysan marchois est autant agriculteur qu'éleveur; cependant, on assiste actuellement à une rapide évolution qui tend à le spécialiser de plus en plus et à en faire un éleveur; ainsi, avec un certain retard sur le Haut-Limousin ou la Basse-Marche, les prairies temporaires, et les cultures fourragères en général, prennent la place des céréales et des pommes de terre qui étaient les productions caractéristiques de ces plateaux.

(Voir tableau page suivante).

Alors qu'en I929, les céréales couvraient au moins 40% des terres labourables, elles n'en occupent que de 25% à 39% dans les sept cantons proposés en exemple; dans ceux du Nord on cultivait surtout du blé; le seigle était, au contraire, la céréale la plus utilisée dans les cantons du Sud. Aujourd'hui, le blé a reculé devant les céréales secondaires destinées à l'alimentation du bétail. Il est, cependant, remarquable que ces cultures soient beaucoup plus étendues dans la Marche que sur les plateaux de la Basse-Marche ou du Haut-Limousin; en effet, les cantons du Nord

---

1 - Enquête communautaire.

2 - Carte n° 22. L'occupation du sol en Limousin.

Cantons		Céréales	dont blé	Céréales / Terres labourables	Pommes de terre
La Souterraine	I929	6.968 ha	4.715 ha	52,83 %	I.929 ha
	I970	4.366	1.879	34,91 %	321 ha
Dun-le-Palestel	I929	7.763	4.813	57,17 %	1.821 ha
	I970	5.059	2.197	39,09 %	406
Ahun	I929	4.854	1.667	50,83 %	1.139
	I970	1.523	.429	25,50 %	125
Evaux-les-Bains	I929	6.749	3.966	51,51 %	918
	I970	2.857	1.475	37,86 %	102
Saint-Sulpice-les Champs	I929	3.019	894	44,41 %	885
	I970	931	226	29,64 %	75
Auzances	I929	4.052	1.884	40,18 %	880
	I970	2.519	1.133	30,93 %	170
Bennat	I929	7.523	3.763	51,55 %	
	I970	4.739	I.768	37,04 %	444

et de l'Est de la Marche cultivent des céréales sur 20 à 25% de leur S.A.U. (1). Néanmoins, les cantons méridionaux sont moins céréaliers (2) et les prairies naturelles ou temporaires y sont plus étendues.

(Voir tableau page suivante).

Du Nord au Sud, les superficies labourées diminuent tandis que progressent les surfaces toujours en herbe; l'altitude et les formes du relief sont responsables de ce passage progressif des labours aux prairies (47,90% de la S.A.U.) et aux terrains de parcours (10,39% de la S.A.U.); peu à peu certains traits rappelant la Montagne limousine apparaissent. De même, du Nord au Sud, l'importance relative des céréales par rapport aux terres labourées, diminue: 37,04% à Bonnat, 37,86 à Evaux-les-Bains, 25,50% à Ahun et 29,64% à Saint-Sulpice-les-Champs; de plus, le blé qui couvre 51,6% des terres emblavées à Evaux-les-Bains et 37,3% à Bonnat, n'en occupe que 28% à Ahun et 24% à Saint-Sulpice-les-Champs. Mais, l'élevage est devenu la préoccupation essentielle des agriculteurs comme le montrent les superficies en cultures fourragères, plantes sarclées fourragères et en herbe. L'élevage bovin est partout important; l'élevage porcin est une spécialité du Nord (bien que le porc élevé pour l'autoconsommation permette à plus de 40% des exploitations des cantons du centre et du Sud d'être considérées comme productrices de porcs); l'élevage ovin est surtout développé à l'Est et au Sud de la Marche. Actuellement, les principales productions agricoles de la Marche ont, schématiquement, la répartition suivante: les plateaux du Nord (cantons de La Souterraine, Dun-le-Palestel, Bonnat, Châtelus-Malvaleix, Boussac et Chambon-sur-Voueize) produisent des céréales (blé -maïs céréales secondaires) de la viande (veaux de lait, châtrons, porcs charcutiers) et de jeunes animaux d'élevage (porcelets, veaux d'Italie, châtrons "maigres"); les autres fournissent de la viande (veaux de lait, châtrons, agneaux), du lait, et, pour les cantons orientaux (Evaux-les-Bains par exemple) des céréales. L'élevage est donc omniprésent; on comprend, alors, que les cultures fourragères aient pris la place des céréales. Cette évolution récente a plusieurs causes; on a progressivement abandonné la polyculture associée à un poly-élevage pour deux raisons essentielles: la diminution de la main-d'oeuvre et la recherche d'un mode de vie plus agréable; mais, la spécialisation dans la production de viande, notamment, oblige

---

1 -

Cantons Nord	Bonnat	Dun-le-Palestel	La Souterraine	Evaux-les-Bains
les céréales occupent	25,14 %	24,23 %	21,12 %	20,93% de la S.A.U.

2 - Les céréales couvrent 13,14% de la S.A.U. du canton d'Ahun, 12,29% à Felletin et 17,20% à Auzances.

Cantons	en % de la S.A.U.						Pour 100 exmploitations nombre ayant des				U.G.B. ovines et bovines par ha SAU
	Céréales	Pommes de terre	Plantes sarclées fourragères	Cultures fourragères	Terres labourables	Superficie toujours en herbe	Vaches	Brebis	Truies	Porcs	
Bonnat (Nord)	25,14%	2,35%	2,56%	36,94%	67,88%	31,92%	92,8	16,2	52,6	72,3	0,68
Evaux-les-Bains (Nord-Est)	20,93	0,74	3,13	29,05	55,29	44,34	92,3	54	19,7	54,4	0,83
Ahun (Centre)	13,14	1,08	2,01	34,88	51,54	48,16	90,5	14,5	7,5	42	0,77
St-Sulpice-les-Champs(Sud)	12,29	0,99	1,66	26,07	41,47	58,29	94,3	21,7	5,4	46,8	0,73

à agrandir la surface des exploitations, c'est ainsi que le faire-valoir direct dominant s'est considérablement développé dans la Marche (1) aux dépens du faire-valoir direct.

Il est cependant difficile de distinguer nettement des secteurs bien délimités sur ces plateaux de plus en plus voués à l'élevage; en effet, il n'est pas rare qu'une exploitation ait plusieurs troupeaux, quelle que soit la région dans laquelle on se trouve (2). Nous étudierons donc successivement les principales formes d'élevage en essayant de les localiser au mieux.

---

1 - Carte n°39.

2 - Un exemple d'exploitation à Saint-Avit-le-Pauvre (canton de Saint-Sulpice-les-Champs).
L'exploitation (95,50 ha dont 89,57 ha de S.A.U.) est constituée par 23,45 ha appartenant à l'exploitant et par 72,05 ha loués à 4 propriétaires (l'un est citadin, les trois autres habitent sur place et deux d'entre eux sont d'anciens agriculteurs). Les céréales occupent 7,80 ha (dont 4,93 en orge, 1,94 en avoine); les cultures fourragères (prairies temporaires et artificielles, maïs-fourrage) couvrent 40,7 ha et les prairies naturelles 42,95 ha. La superficie en céréales diminue chaque année, elle était de 15 ha en 1972; on cultive quelques ares de pommes de terre et de betteraves; par contre, la superficie en maïs, dont la culture a commencé en 1972, est en progression. L'exploitation a 37 vaches issues de croisements entre les races charolaise et limousine, 3 vaches laitières, 11 génisses, 2 taureaux 12 châtrons de plus d'un an, 29 veaux de 3 mois à 1 an et 24 veaux de moins de 3 mois; l'élevage bovin permet de vendre chaque année 2 ou 3 veaux de lait, 3 ou 4 veaux d'Italie, 5 vaches de réforme, 3 génisses lourdes, 16 châtrons ainsi que 32 litres de lait par jour en moyenne. L'élevage ovin comprend 33 brebis élevées en semi-plein-air; en 1974, on a vendu 26 agneaux et 70 kg de laine. Les porcelets fournis par deux truies sont vendus lorsqu'ils pèsent de 15 à 20 kg, ou bien, on les engraisse (en 1974, on a vendu 7 porcs gras et on en a gardé 2 pour l'autoconsommation). Une jument de trait est également élevée; chaque année le poulain est vendu. A cette production variée, il faudrait encore ajouter l'exploitation des taillis puur le bois de chauffage et la fourniture de piquets, la récolte des pommes pour la fabrication du cidre (800 litres), l'entretien de la basse-cour... Le poly-élevage est donc de règle comme dans la plupart des fermes marchoises.

a) - L'élevage bovin: une grande variété de productions.

La race marchoise, avec son bétail osseux, a totalement disparu depuis la fin de la première guerre mondiale. Les grands propriétaires, ont voulu, comme ceux du Haut-Limousin, tirer profit de l'augmentation du prix de la viande, aussi ont-ils cherché à élever des animaux de grande qualité. Ils ne s'intéressèrent pas à l'amélioration de la race locale, ils introduisirent des races étrangères, notamment, la race charolaise. A partir des essais réalisés par quelques éleveurs la race charolaise a conquis une grande partie de la Marche; ce succès est dû aux qualités des boeufs charolais comme animaux de trait et pour la production de viande puisqu'ils atteignent rapidement un poids élevé. Les cantons d'Evaux-Les-Bains, Boussac, Auzances et Bonnat devinrent les noyaux de cet élevage (1); toutefois, les efforts de sélection n'ont pas été très poussés, aussi le troupeau charolais de la Marche est-il souvent de moins belle qualité que celui de départements voisins. Nous sommes donc ici dans une région de contact entre les deux races à viande du Nord du Massif Central; l'une d'elles, la race limousine, était traditionnellement considérée comme une race "d'auge", l'autre, la charolaise, était mieux adaptée à la vie au pâturage, du moins le croyait-on.

Ces deux races à viande, et les animaux issus de leur croisement, produisent plusieurs types d'animaux de boucherie; la Marche a cependant deux productions caractéristiques: les châtrons et les veaux de lait. Les châtrons et les génisses lourdes ont été élevés dans les fermes qui fournissaient autrefois des boeufs gras; mais, après le déclin de la traction bovine au profit des chevaux, plus maniables, puis, avec les progrès de la motorisation depuis la seconde guerre mondiale, les éleveurs marchois se sont contentés d'être des naisseurs et de n'élever qu'une partie de leurs châtrons. Chaque année, les fermes vendent des "châtrons maigres" aux engraisseurs du département de l'Allier (2), mais, à cause de l'essor des cultures fourragères, de nombreux châtrons peuvent être engraissés dans la Marche. Donc, l'élevage bovin était un complément indispensable de la céréaliculture; puis, il est devenu un concurrent dans la mesure où les éleveurs ont agrandi

---

1 - Actuellement les effectifs les plus importants de cette race, au niveau cantonal, sont les suivants: 6.169 vaches dans le canton de Boussac (81% des vaches) 5.784 dans le canton de Chambon-sur-Voueize (90%), 5.251 dans le canton de Bonnat (68%), 5.185 dans le canton de Chatelus-Malvaleix (82,7%) Elle n'est dépassée par la race limousine que dans les cantons occidentaux: Bénévent-l'Abbaye (43,7% des vaches sont de race limousine, 20% de race charolaise), Bourganeuf, Dun-le-Palestel, Felletin, Grand-Bourg, Pontarion et La Souterraine.

2 - Selon les cours, on vend aussi des veaux d'Italie.

les surfaces fourragères. Cet élevage évolue actuellement. On essaie, de produire des animaux plus jeunes, baby-beef ou taurillons, ce qui permettrait une rotation accélérée des investissements par la réduction du cycle de production. Cette évolution permettrait aussi d'intensifier l'élevage en augmentant le nombre de vaches(1); en effet, ce nombre est limité par la présence des châtrons qui, avant la période d'engraissement, mangent autant qu'une vache sans produire, ce qui représente un véritable gaspillage de la nourriture. Mais, changer de production pose des problèmes et, parmi ceux-ci, les plus importants sont, sans aucun doute, celui de la formation des éleveurs et celui de la conquête des marchés. En effet, l'engraissement peut être fait parce qu'il est possible de produire la nourriture nécessaire: plantes sarclées mais surtout maïs-grain au Nord de la Marche, maïs ensilé ailleurs ainsi que céréales secondaires.

En dehors des châtrons, les agriculteurs marchois élèvent chaque année des veaux de lait; les grands propriétaires en vendent quelques-uns pour avoir rapidement une rentrée d'argent, mais c'est surtout une spécialité des petits exploitants et, plus précisemment, du domaine de la race bovine limousine à l'Ouest de la Marche. De Bourganeuf, au Sud à la Souterraine, au Nord, dans une région dominée par les Monts d'Ambazac et le Massif de Saint-Goussaud, la polyculture s'est largement maintenue, en partie à cause du relief et des sols. En effet, au sommet des "peux" le sol est peu épais et ne portait, traditionnellement que des landes ou des taillis; plus bas, les sols sont de plus en plus profonds et argileux ce qui permet la culture des céréales, des plantes sarclées et des prairies temporaires et artificielles; enfin, les fonds sont très humides et tourbeux, ils portent des pacages de peu de valeur, mais, les bonnes prairies naturelles s'étendent de part et d'autre de ces "bouilloux" au pied des versants. Les petits et moyens exploitants (2) possèdent la

---

1 - Cet élevage explique, comme nous l'avons déjà signalé, le faible nombre de vaches par ha de S.A.U. dans tous les cantons situés sur la rive droite de la Creuse.

2 - Exemple d'une exploitation moyenne à Saint-Pierre-de-Fursac: elle couvre 33 ha dont 31 en S.A.U. 21 en fermage appartenant à 3 propriétaires (dont deux sont des agriculteurs retraités). Les prairies naturelles et temporaires occupent 20 ha, les céréales 8 (dont 5 en blé et 3 en orge), les plantes sarclées 3; depuis 5 ans, la superficie en herbe a augmenté de 6 ha et le troupeau a gagné 10 vaches. Les pommes de terre et les céréales sont en partie autoconsommées et en partie vendues. 26 vaches limousines et charolaises, un taureau limousin permettent l'élevage des veaux de lait (20 par an en moyenne). Les volailles et un porc sont destinés à l'autoconsommation. Trois personnes (un homme, son épouse et sa mère) sont employées à temps complet. C'est un exemple d'exploitation qui, en s'agrandissant depuis une dizaine d'années, se spécia-

(suite p.458).

majeure partie du sol; ils le destinent à des productions variées malgré une spécialisation de plus en plus marquée en faveur du veau de lait grâce à la présence d'un groupement de producteurs qui assure la commercialisation. Le groupement des producteurs de veaux et de bovins de la Marche (1) est né en Mai I968 à l'initiative des membres du C.E.T.A. de Fursac; son aire d'action s'étend aux cantons de La Souterraine (157 adhérents), Grand-Bourg (190 adhérents), Bénévent-l'Abbaye (60 adhérents), Dun-le-Palestel (60 adhérents), Bessines et Laurière ainsi qu'aux communes limitrophes de ces cantons. Avant I970, c'est-à-dire avant que les pouvoirs publics n'accordent des primes aux adhérents des groupements de producteurs, les membres de ce syndicat voulaient vendre eux-mêmes leurs veaux (2) pour que la vente n'ait plus lieu "à l'estime" avant l'abattage, mais à l'abattoir lorsque la couleur de la viande peut être clairement reconnue. Le groupement a vendu 7.464 veaux en I974, 7.000 en I975; une fois abattues

---

lise de plus en plus.
Exemple d'une petite exploitation dans les Monts d'Ambazac: elle couvre 14,21 ha en faire-valoir direct (dont 2,56 ha en taillis) et 4,86 ha en fermage. Les céréales occupent 5,74 ha (dont 4,74 ha en blé), les plantes sarclées 1,80 ha, les prairies temporaires 3,67 ha, les prairies naturelles 4,97 ha et les bois 4,86 ha. Le troupeau de 12 vaches limousines fournit des veaux de lait; on élève aussi 2 porcs et des volailles. Le blé est vendu ainsi que des pommes de terre de semence et une partie de l'orge. Des taillis on tire le bois de chauffage. Cette exploitation, où travaillent 2 personnes (l'exploitant et sa femme) est le type d'exploitation traditionnelle où l'évolution est très lente.

1 - Ce groupement a tout d'abord pris le nom de Syndicat des producteurs de veaux de lait de la Marche, il a pris le nom de groupement des producteurs de veaux et de bovins de la Marche en I97I.

2 - Au cours de l'assemblée générale de ce syndicat, en Avril I97I, le Président rappelait les buts des 130 adhérents de Mai I968: "... mieux valoriser un produit de qualité, en l'occurence le veau de lait fermier... il fallait ensuite définir la qualité du produit... il fallait enfin créer une marque, un label..."

les bêtes ont été classées par un technicien du groupement des éleveurs et les acheteurs. Ce type de vente a encouragé de nombreux agriculteurs à augmenter leur troupeau de vaches au détriment de la polyculture et les adhérents sont de plus en plus nombreux (720 en I975); ces derniers n'hésitent pas à louer des terres pour agrandir la superficie de leurs exploitations, ce qui leur permet de nourrir un plus grand nombre d'animaux (15.000 vaches en I975).

Mais, qu'ils soient tournés vers la production des châtrons, ou vers la fourniture de veaux de lait, les agriculteurs n'élèvent pas qu'un seul type d'animal; cette diversité dans la production est en partie due aux éleveurs les plus dynamiques qui recherchent le type de bovin le plus rentable (1). Aussi, les exploitations produisent-elles également des "veaux d'Italie" et des baby-beef; ces nouvelles productions ont conduit les adhérents du G.P.V.B.M. à contrôler leur commercialisation, ce que montre l'évolution des ventes du groupement.

	I969	I970	I97I	I972	I973	I974	I975
veaux de lait	5.800	8.100	8.790	7.000	6.365	7.464	7.000
vaches de réforme	0	0	0	986	1.149	1.494	2.000
génisses	0	0	0	129	127	293	300
taureaux	0	0	0	80	74	149	0
châtrons	0	0	0	66	51	68	0
baby-beef	0	0	0	351	242	810	700
veaux d'Italie	0	240	500	1.926	1.914	2.023	0

Enfin la Marche est devenue une région productrice de lait. On trouve des troupeaux dans tous les secteurs de cette région mais la production du lait est surtout développée dans les cantons d'Ahun et de Chénerailles. Alors qu'aucune grande ville n'a permis la naissance d'un véritable bassin laitier, les plateaux marchois livrent du lait à huit laiteries. Deux établissements ont été fondés en I920 par des industriels du Jura (à Chénerailles et à Gouzon); une laiterie fut également créée en I920 près de Guéret (au Theix, Saint-Sulpice-le Guéretois); ce sont des entreprises familiales ainsi que la laiterie **Bouille** à Auzances et celle de Maison-Feyne créée en I967. Par contre, la Société Industrielle laitière de l'Auvergne et de la Marche (à Mérinchal), dont le siège social est

1 - Le groupement de producteurs de veaux et de bovins de la Marche a une station expérimentale d'engraissement à Malonze (siège du G.P.V.B.M) pour une centaine de taurillons nourris au maïs.

à Clermont-Ferrand, et la laiterie Negobeureuf (à Busseau-sur-Creuse par Ahun) sont de grandes entreprises qui, nous l'avons vu, ont développé la production laitière; la coopérative agricole laitière des Combrailles (à Auzances) est également à classer dans cette catégorie. Ces diverses entreprises ont été largement aidées dans leur tâche par l'arrivée des Migrants et par la "contamination" de régions laitières voisines.

b) - L'élevage porcin: une spécialité des cantons du Nord de la Marche.

L'élevage porcin est, comme l'élevage bovin, traditionnel dans la Marche; néanmoins, à mesure que décline la polyculture, et que les exploitations se spécialisent, le troupeau porcin s'amenuise. Du canton de La Souterraine, à l'Ouest, au canton de Chambon-sur-Voueize, à l'Est, la Marche produit des porcelets et des porcs charcutiers; là, sont regroupés les élevages industriels de porcs, mais, tous les éleveurs ne pratiquent pas l'élevage industriel (1). On trouve ici des élevages de porcs parce que de vastes terres labourables produisaient autrefois des pommes de terre et autres plantes sarclées, et parce que deux foires, Boussac et Saint-Sébastien attirent de nombreux marchands et permettent aux éleveurs de vendre aisément les porcelets et les procs gras. Aujourd'hui, l'élevage porcin est abandonné par de nombreux exploitants, sans que le nombre des truies diminue pour autant; en effet, les nombreux troupeaux de petite taille d'autrefois sont progressivement remplacés par de grands élevages.

---

1 - Voici un exemple fréquent d'exploitation productrice de porcelets et de porcs mais qui ne pratique pas l'élevage industriel: elle est située à Naillat (canton de Dun-le-Palestel). D'une superficie de 26,36 ha (dont 8 ha en fermage), elle comprend 16 ha de terres labourées (blé 5 ha, orge 2 ha, pommes de terre - topinambours - plantes sarclées diverses 2,5 ha; tout le reste est en prairies artificielles ou temporaires), 1,57 ha en bois, 9,79 ha en prairies naturelles. Depuis 20 ans, le troupeau bovin charolais est passé de 10 à 21 têtes et le troupeau ovin de 25 à 50 brebis; le troupeau porcin ne comprend qu'une truie et ses petits qui sont engraissés jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids de 100 - 120 kg. Parfois, le troupeau porcin est plus important; ainsi, dans une ferme du canton de La Souterraine, on engraisse 30 porcs et on vend des porcelets de 20 à 25 kg.
Dans les 6 cantons situés entre La Souterraine et Chambon-sur-Voueize, on élève plus du quart des porcins du Limousin.

Cette évolution est favorisée par l'absence de main-d'oeuvre et par la réduction des surfaces occupées par les plantes sarclées; elle est, aussi, la conséquence de l'organisation récente des éleveurs que l'étude d'un groupement de producteurs nous décrit. L'organisation porcine des éleveurs de la Marche et du Berry (1) (O.P.E.M.A.B.) est née en 1970; elle comprend 98 adhérents: 30 naisseurs, producteurs de porcelets, 35 engraisseurs, producteurs de porcs-charcutiers et 33 naisseurs-engraisseurs. Ce groupement a deux actions principales; la première consiste d'une part, à signer des contrats avec des maisons d'aliments du bétail qui fournissent les farines de viande et de poissons, les composés minéraux vitaminés et tout ce qui est indispensable à l'engraissement des porcs (2), d'autre part, à négocier les ventes avec des marchands ou des salaisonniers (3). La seconde consiste à organiser l'élevage; l'O.P.E.M.A.B. impose aux adhérents-naisseurs la vente de tous leurs porcelets aux adhérents-engraisseurs par l'intermédiaire du groupement; enfin, les engraisseurs doivent s'approvisionner chez les naisseurs de cet organisme et, s'il n'y a pas assez de porcelets chez les naisseurs, ils en achètent à des marchands ou à des groupement agréés; les engraisseurs doivent également l'apport total de leur production au groupement. En outre, certains éleveurs, sans faire partie d'un groupement de producteurs, signent aussi des contrats pour avoir des aliments et pour vendre leurs produits. Dans les deux cas, ce sont des éleveurs qui, en règle générale, possèdent, en dehors d'une exploitation pratiquant l'élevage bovin, une porcherie dans laquelle ils engraissent de 100 à 300 porcs à la fois.

Finalement, alors que l'élevage porcin permettait avant la seconde guerre mondiale de valoriser la production des céréales et des plantes sarclées, il est de plus en plus indépendant des cultures; il est également de plus en plus concentré dans les cantons du Nord de la Marche alors qu'il a été pratiqué partout dans le cadre de l'autoconsommation. Toutefois il n'est pas devenu, comme dans les Côtes-du-Nord, l'une des activités principales des agriculteurs; il est, comme dans le Haut-Limousin, une ressource complémentaire dans la majorité des cas; l'élevage "noble" est l'élevage bovin.

c) - L'élevage ovin: est aussi un élevage secondaire.

Les brebis sont élevées dans un secteur en forme de

---

1 - En 1974 l'O.P.E.M.A.B. a vendu 8.500 porcelets et 12.000 porcs-charcutiers.

2 - Les usines d'aliments du bétail s'engagent, en outre, à mettre à la disposition des adhérents du groupement leurs techniciens.

3 - Dans ce cas précis, un marchand de porcs d'Aigurande (Indre) et un salaisonnier de Panazol, près de Limoges, achètent les porcs charcutiers et les animaux de réforme.

croissant, du canton d'Evaux-les-Bains à l'Est au canton de Bénévent-l'Abbaye à l'Ouest en passant par les plateaux situés au pied de la Montagne limousine. Le troupeau ovin est concentré là où les terrains de parcours et les landes productives occupent souvent plus de 10% de la S.A.U.: 10,4% dans le canton de Bénévent-l'Abbaye, 14,8% à Evaux-les-Bains par exemple. Cet élevage est ancien. Comme dans toute la région limousine, il n'y avait pas de lande sans moutons: on élevait des animaux de race marchoise, rustiques et de petite taille; on engraissait aussi des agneaux de race limousine que la Montagne vendait au mois de Septembre. Ce troupeau ovin a décliné au début du XX° siècle, comme dans l'ensemble du Limousin; au même moment, les éleveurs adoptèrent de nouvelles races, mieux adaptées à la prodcution de viande d'agneau: les premiers béliers southdown et charmois ont été utilisés vers 1920 autour de Guéret.

Aujourd'hui, les effectifs du cheptel ovin progressent lentement. Cette quasi stagnation traduit, en premier lieu, la présence de nombreuses prairies humides mieux adaptées à l'élevage bovin et, en second lieu, l'attitude des éleveurs à l'égard du mouton; celle-ci est certainement la cause essentielle. Le paysan marchois a beaucoup de peine à admettre que le mouton a besoin d'autant de soins que les bovins, aussi les techniciens de l'élevage ovin ont-ils de grandes difficultés. L'élevage ovin est, aux yeux de l'agriculteur, un élevage peu intensif contrairement à l'élevage bovin et, par conséquent, il ne mérite pas de nombreuses attentions; le mouton est encore considéré comme un animal de terrain de parcours et non pas comme du bétail pour lequel on cultive l'herbe. De plus, la diminution de la main-d'oeuvre n'est guère favorable à cet élevage dans le cadre des exploitations familiales: par manque de berger, on abandonne aux friches, ou on plante en résineux les plus mauvaises terres qui servaient de terrains de parcours. Les fermes marchoises élèvent donc des brebis en semi plein air, pour la production d'agneaux gris, en association avec des bovins et parfois avec des porcs, mais ce troupeau ne doit imposer aucun travail supplémentaire. On n'hésite d'ailleurs pas à vendre des agneaux "maigres". Il y a cependant quelques fermes spécialisées, notamment dans le canton de Bénévent-l'Abbaye; on y pratique même l'élevage en plein air, à la suite d'essais effectués par la Société agricole d'élevage des moutons de plein air de la Creuse sous le contrôle de la C.A.M.P.A.L. Mais, ce type d'élevage disparaît à partir de 500 mètres d'altitude car on estime que les risques seraient trop grands pour les agneaux.

Les plateaux marchois ont pris, depuis les grandes transformations de l'agriculture au XIX° siècle, un grand retard en face des plateaux de la Basse-Marche et du Haut-Limousin; ils n'ont pas su améliorer leurs propres races, ils n'ont pas pu éviter d'être un pays naisseur. Toutefois, depuis une quinzaine d'années, une rapide évolution fait de ce secteur aux petites exploitations familiales pratiquant la polyculture, une région d'élevage où les cultures fourragères prennent la place des céréales et des pommes de terre. Mais les cultures

céréalières ne sont pas abandonnées et, malgré un très net recul, le blé est cultivé dans de nombreuses exploitations du Nord et de l'Est des plateaux marchois (1), tandis que la culture du maïs progresse depuis 1970. Il n'en reste pas moins vrai que la grande majorité des fermes marchoises continue à associer cultures et poly-élevage malgré une superficie labourée de plus en plus restreinte; il est donc malaisé, contrairement à ce que nous avons vu sur les plateaux du Haut-Limousin et de la Marche, de délimiter des secteurs nettement dominés par une activité agricole précise: l'élevage bovin est bien la principale source de revenu agricole mais ses diverses productions sont réparties sur l'ensemble du territoire. En fait, du Nord au Sud, à mesure que l'altitude croît et que le climat devient plus rigoureux, les densités de population s'abaissent au-dessous de 20 habitants au Km2, la S.A.U. occupe moins de 50% de la superficie cadastrée et la forêt devient conquérante; nous retrouvons tous ces mêmes traits dans de nombreuses communes des cantons de Saint-Léonard-de-Noblat ou d'Eymoutiers sur les plateaux du Haut-Limousin: ils annoncent la Montagne limousine.

---

1 - La culture du blé est pratiquée dans 84% des exploitations du canton de Bonnat, dans 82% des fermes du canton de Chambon-sur-Voueize; par contre, 57% des fermes dans le canton de Felletin et 60% dans le canton d'Ahun emblavent leurs terres.

CHAPITRE II

LA VIE AGRICOLE SUR "LES HAUTES TERRES": LA MONTAGNE, LES PLATEAUX DU SUD-EST ET LA XAINTRIE: MORT LENTE OU RENOUVEAU?

Les hautes terres regroupent des régions variées qui s'opposent par leur relief (larges vallées de la Montagne, gorges encaissées des Plateaux du Sud-Est) mais qui sont proches les unes des autres par la faiblesse de l'occupation humaine et agricole. Dans ces anciens "pays de landes" (1), la forêt a fait d'énormes progrès, notamment depuis la seconde guerre mondiale, ce qui provoque le recul de la S.A.U.; de plus, la population y est de moins en moins nombreuse aussi les friches gagnent-elles du terrain. Toutefois, en face de cette déprise sur le plan agricole, les hautes terres sont également le théâtre de grands travaux qui ont pour but d'aider la population à maintenir une activité agricole. Comme les plateaux du Haut-Limousin, de la Basse-Marche et de la Marche, les hautes terres connaissent actuellement de grandes transformations.Cependant, on doit distinguer plusieurs régions dans cet ensemble de hautes terres, comme le suggère le tableau de la page suivante:

---

1 - Carte n°17: L'occupation du sol en Limousin en 1830.

Cantons	en % de la S.A.U.						Pour 100 exploitations nombre d'exploitations ayant des			U.G.B. bovines et ovines/ha S.A.U.
	Céréales	Pommes de terre	Plantes sarclées fourragères	Cutlures fourragères	Terres labourables	Superficies toujours en herbe.	Vaches	Brebis	Truies	
Montagne										
Bugeat	10,99%	0,86	0,80	9,75	23,68	76,23	96,4	30,1	6,7	0,48
Sornac	7,85	0,74	0,47	10,81	20,53	79,36	94,5	33,3	8,0	0,51
Gentioux	7,81	0,81	1,02	13,91	23,80	76,00	90,4	49,4	5,5	0,45
Plateaux du Sud-Est										
Neuvic-d'Ussel	8,35	2,05	1,26	16,15	27,96	71,73	92,9	17,0	15,6	0,75
Lapleau	11,15	1,95	1,79	17,93	33,31	66,39	97,6	9,8	16,5	0,81
Xaintrie										
Saint-Privat	10,92	2,12	1,46	11,73	26,41	73,33	96,5	4,8	52,0	0,70

Si de nombreux points communs (faible importance relative des terres labourables, des céréales, des cultures fourragères) rapprochent ces six cantons, il y a aussi des différences. En effet, la "superficie toujours en herbe" est plus ou moins riche; dans les trois cantons de la Montagne, les landes et les "parcours productifs" occupent plus de 50% de cette superficie (55% à Gentioux, 59% à Sornac et 67% à Bugeat) tandis que les prairies naturelles en couvrent 83,5% à Neuvic-d'Ussel, 95,4% à Lapleau et 85,6% à Saint-Privat; cette abondance de pâturages médiocres ne permet, la plupart du temps, qu'un élevage extensif. Ce sont aussi ces landes qui ont facilité le maintien de l'élevage ovin. Enfin, la charge en U.G.B. bovines et ovines par hectare de S.A.U. est très faible dans les trois cantons de la Montagne, tandis que sur les Plateaux du Sud-Est et en Xaintrie elle est nettement plus élevée, sans atteindre, toutefois, l'unité comme sur les plateaux du Haut-Limousin, mais elle est comparable à celle des plateaux marchois. Ces divers traits nous conduisent à étudier succesivement la vie agricole dans la Montagne limousine, puis la vie agricole sur les hauts plateaux corrèziens: plateaux du Sud-Est et Xaintrie.

1 - La vie agricole dans la Montagne.

La vie agricole doit s'adapter à des conditions physiques moins favorables que celles des plateaux occidentaux du Limousin. Durant les hivers, longs et rigoureux, les jours de gel (1) sont très nombreux; de plus ils sont aussi précédés par des automne et suivis par des printemps pendant lesquels les gelées sont fréquentes; la durée de la période végétative est donc raccourcie. Les sols, peu épais et trop lessivés sur les pentes, trop humides et acides dans les vallées, ajoutent leurs inconvénients à ceux du climat pour limiter l'exploitation des terres à de véritables oasis de cultures et de prairies autour des hameaux. Jusu'à la fin du XIX° siècle, "les paysans de Millevaches, répartis en petits villages, associent une céréali-culture de subsistance à l'utilisation pastorale de vastes landes communales. Ce mode de mise en valeur, trop extensif, ne peut suffire aux besoins de la population" (2). La Montagne limousine laissait

---

1 - On compte, en moyenne 115 jours de gelée à Millevaches. Certaines gelées se produisent en été dans le fond de vallées. La neige couvre le sol pendant plusieurs mois.

2 - G.Larrere: Éléments sur l'histoire de la mise en valeur du Plateau de Millevaches. INRA 1974. 98 pages ronéo. Ces landes étaient situées sur les hauteurs tandis que les pacages collectifs occupaient les fonds trop humides.

partir ses jeunes hommes, notamment les maçons au cours de l'été, pour des séjours de plus en plus longs hors de la région; puis cette émigration est devenue définitive à la fin du XIX° siècle et au début du XX° siècle, et la Montagne s'est appauvrie en hommes. En même temps que la main-d'oeuvre se raréfiait, au début du XX° siècle, la concurrence des élevages de moutons de l'hémisphère austral se faisait sentir, aussi, l'utilisation des landes a-t-elle considérablement régressé.. Sur la Montagne, productrice de seigle, de sarrasin et de moutons, on a progressivement remplacé l'élevage ovin par celui des veaux de lait; tandis que les prés s'étendirent aux dépens des terrains de parcours, la forêt paysanne a été créée grâce aux conseils de Marius Vazeilles; la polyculture était en partie maintenue, notamment pour la production des céréales panifiables (près du quart des terres labourables du canton de Gentioux portait du seigle en 1929). Mais, trop isolé, l'agriculteur de la Montagne, de plus en plus spécialisé, n'est pas parvenu à éviter la pauvreté; l'exode provoqua la disparition de nombreuses exploitations et l'essor, nous l'avons vu, de la propriété citadine. Depuis la seconde guerre mondiale, la propriété paysanne régresse, et, avec elle, la superficie agricole utilisée; par contre, les friches et les massifs forestiers appartenant à des citadins se développent. Aussi la vie agricole actuelle est-elle, d'une part, le reflet de la mort lente d'une région, d'autre part, le témoignage de la volonté de certains paysans de faire vivre un secteur qu'ils jugent capable de leur offrir bien des satisfactions malgré les difficultés nées des progrès de la forêt et de l'exode rural (1).

En effet, la Montagne limousine n'est pas aussi déshéritée qu'on le dit trop souvent, elle est, en particulier, très riche en herbe lorsque les hommes peuvent la cultiver. La pousse de l'herbe y est favorisée par l'abondance des précipitations; en moyenne plus de 1.500 mm tombent sur le Plateau (2) de Millevaches. La période végétative débute tard, à cause des basses températures; mais dès que le sol est dégelé, grâce à l'abondance des pluies, l'herbe pousse rapidement à partir du mois d'Avril; toutefois cette abondance des précipitations varie avec l'exposition; elle est plus forte à l'Ouest qu'à l'Est:

---

1 - Ces difficultés dues à l'exode rural, qui a provoqué une très forte diminution de la densité de population et qui a conduit à l'isolement, n'incitent guère à poursuivre la mise en valeur du domaine agricole: "lorsque la densité de population est tombée à un niveau si bas que toute vie sociale de caractère moderne, avec l'infrastructure qu'elle suppose, les écoles, les routes, devient très difficile à entretenir, les défauts nés de la dépopulation outrepassent alors largement les maigres bénéfices que le remembrement engendre". A.Fel: ouvrage cité.

2 - En 1965, Bugeat a reçu plus de 2.000mm. Au cours des années les plus sèches, Bugeat reçoit plus de 1.000mm.

P.mm	J.	J.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	Moyenne Annuelle
Bugeat	158	103	146	129	133	99	88	123	121	156	167	212	1.635 mm
Merlines	100	62	90	92	94	75	66	99	92	107	114	106	1.097 mm

Le foin peut être coupé au cours des mois de Juillet et d'Août au moment où le nombre de jours de pluie est le moins élevé (12 ou 13 jours par mois en moyenne à Bugeat, de 10 à 12 jours dans le canton de Sornac). La sécheresse d'été est rarement très grave; par contre, si les mois de Juillet et d'Août sont très pluvieux, le foin pourrit, mais, l'essor de l'ensilage permet de pallier cet inconvénient. En tenant compte de ces "suggestions du climat", de jeunes agriculteurs dynamiques ont **créé** de vastes unités fourragères depuis la seconde guerre mondiale (1); ils se sont adaptés aux conditions naturelles et humaines de la Montagne. En effet, on a abandonné l'élevage du veau de lait pour adopter celui des bovins de plein air, on a supprimé les terrains de parcours et on a intensifié l'élevage ovin. Toutefois, seuls les grands exploitants (2) ont pu effectuer une telle évolution car le pourcentage de terrains peu productifs qu'ils détenaient était élevé et la main-d'oeuvre peu nombreuse; les bruyères et les taillis ont été défrichés avec l'aide de machines sur les interfluves tandis que les fonds humides ont été drainés. Les anciennes landes et les anciens marécages sont devenus des prairies; l'herbe a également recouvert les champs parce qu'on a estimé que les rendements des cultures étaient trop faibles et parce que la culture n'était possible qu'avec une main-d'oeuvre abondante. Comme sur les plateaux du Haut-Limousin (3), les grandes exploitations sont devenues herbagères, or, les fermes de grande taille sont relativement nombreuses dans la Montagne: 23% d'entre elles ont au moins 70 ha (toutefois le cinquième d'entre elles, seulement, ont vraiment évolué). Ces grandes exploitations contrastent fortement avec la majorité des fer-

---

1 - L'arrivée de Migrants (Hollandais et Aveyronnais notamment), les subventions et aides diverses accordées par l'Etat et par divers organismes, dont le Comité d'expansion économique "Millevaches en Limousin", l'adoption de méthodes d'élevage nouvelles ont permis de transformer une partie des grandes exploitations.

2 - Chassagnard J.: Les grandes fermes en Haute-Corrèze. Mémoire de maîtrise. Clermont-Ferrand 1970. Dupinet Sylvette: L'élevage sur le plateau de Millevaches. Mémoire de maîtrise. Limoges 1974 (sous la direction de G.Bouet).

3 - Le C.E.T.A. de Pierre-Buffière a conseillé certains éleveurs de la Montagne.

mes qui végètent, leurs propriétaires font figure de pionniers.

Comme dans le Haut-Limousin, ces transformations ont correspondu à la prise en mains des exploitations par une nouvelle génération d'agriculteurs ayant généralement reçu une bonne formation générale et une bonne formation agricole; ces jeunes agriculteurs ne sont restés dans la Montagne que dans la mesure où ils ont pu abandonner les anciennes méthodes de travail et le genre de vie des cultivateurs des exploitations traditionnelles; mais, il leur a fallu aussi s'adapter à l'isolement provoqué par la dépopulation et la disparition des services qu'elle a entraînée.

Finalement, la Montagne comprend deux catégories d'agriculteurs: les polyculteurs-éleveurs dont certains essaient de moderniser leurs fermes et les éleveurs spécialisés. Or, les cultivateurs qui n'ont pas pu transformer leurs exploitations sont les plus nombreux; ils ont souvent moins de 30 ha sur lesquels ils vivent en grande partie en autoconsommation:

Importance relative des exploitations de moins de 30 ha					
Cantons	Nombre total d'exploitations	Exploitations de 1 à 30 ha		S.A.U. Totale	S.A.U. des exploitations de moins de 30 ha
Bugeat	359	203	56,5 %	12.601 ha	3.514 ha 27,89%
Sornac	237	141	59,49%	7.870 ha	2.408 30,59%

a) - Les formes tradtionnelles de la mise en valeur du sol: un type moribond.

Dans les exploitations de moins de 30 ha, 60% de la S.A.U. sont en bruyères et terrains de parcours, 40% portent des labours et des prairies. Les exploitants, âgés pour la plupart, continuent à cultiver leurs champs pour y produire des céréales, des pommes de terre et des plantes sarclées avec lesquelles ils peuvent engraisser un ou deux porcs pour leurs propres besoins; mais, les labours régressent à mesure que l'exploitant vieillit. Ce recul des cultures est donc dû à la diminution de la force de travail; en effet, ces exploitations ne retiennent pas les jeunes, aussi sont-elles mises en valeur seulement par des agriculteurs âgés qui attendent l'âge de la retraite. La polyculture est encore, parfois, accompagnée du poly-élevage, mais, le plus souvent, par manque de main-d'oeuvre, les éleveurs possèdent seulement soit un troupeau de bovins, soit un troupeau de brebis. Dans ce cadre, ils produisent des veaux de lait, d'excellente qualité, et des agneaux; ils vendent par exemple chaque année 5 ou 6 veaux; ce sont les seules ressources

ce qui explique l'ampleur de l'autoconsommation. Trop âgés, ces agriculteurs n'essaient pas de changer leur mode de vie; sans successeurs, ils n'entreprennent pas les grands travaux qui leur permettraient d'accroître leur production fourragère. Lorsque leurs forces déclinent, ils louent à des voisins les terres qu'ils ne peuvent plus entretenir, ou bien ils plantent des résineux, ou bien, et c'est le cas le plus fréquent, ils laissent les friches s'emparer peu à peu des champs. Ces exploitations disparaissent à la mort de leurs propriétaires; les enfants, citadins, gardent alors la maison qui devient une résidence secondaire tandis que les landes, les labours et les prés sont boisés ou abandonnés aux friches. Dans les exploitations de plus de 30 ha et jusqu'à 60-70 ha, le tableau de la vie agricole est à peu près identique; tout au plus, le poly-élevage est-il la règle.

Certains grands domaines de plus de 70 ha ont également conservé des méthodes traditionnelles, les cultivateurs continuent à y produire du seigle et à élever les bovins et les moutons de façon extensive. Ces fermes sont, dans la plupart des cas, dirigées elles aussi par des personnes âgées; elles végètent et, peu à peu, elles sont envahies par les friches et par la forêt. Malgré une taille qui pourrait rendre viable ces exploitations, on a là un nouvel exemple de déprise progressive qui a pour cause principale l'âge et l'absence de succession.

b) - Les formes nouvelles de mise en valeur du sol: l'élevage progresse.

La Montagne a également des éleveurs dynamiques. L'arrivée de Migrants, notamment des agriculteurs hollandais, et la prise en mains de grandes exploitations par de jeunes hommes, ont permis de constituer dans la Montagne un noyau de fermes dynamiques, et, peut-être, un ferment de renouveau. Sur le Plateau de Millevaches (1) S. Dupinet (2) a compté 26 exploitations qui tournent résolument le dos aux méthodes traditionnelles, sur 334 fermes que comptent les communes qui sont entièrement situées sur le Plateau.

---

1 - Le Plateau de Millevaches comprend les communes de Gioux, Féniers, Pigerolles, Peyrelevade, Saint-Sétiers, Toy-Viam, Saint-Merd-les-Oussines, Millevaches, Chavanac, Saint-Sulpice-les-Bois, Pérols, Bonnefond et une partie des communes de Meymac, Tarnac et Bugeat.

2 - S.Dupinet: L'élevage sur le Plateau de Millevaches. Ouvrage cité.

Communes	Superficie	Vaches et génisses	Brebis
1 - Ambrugeat (1)	88 ha		250 breb.
2 - Bugeat	250	105	0
3 - Chavanac	167	23	320
4 - Chavanac	80	0	350
5 - Meymac	87	30	250
6 - Peyrelevade	180	40	250
7 - "	160	30	320
8 - "	160	90	0
9 - "	225	50	120
10 - "	100	110	0
11 - "	178	30	250
12 - "	118	50	230
13 - "	108	60	0
14 - Pérols-sur-Vézère	261	87	150
15 - St-Merd-les-Oussines (1)	90	80	0
16 - "	169	84	0
17 - " (1)	99	80	0
18 - "	166	78	0
19 - "	244	90	0
20 - "	154	50	0
21 - "	229	5	550
22 - Sornac	193	15	350
23 - Saint-Sétiers (1)	75	50	0
24 - Tarnac	150	20	350
25 - Tay-Viam	208	170	0
26 - Gioux	82	60	0

1 - Ces 4 exploitations sont dirigées par des Hollandais.

Les Hollandais ont exercé une grande influence; on leur doit en grande partie, les transformations récentes de l'élevage bovin dans la Montagne; le plein air intégral a été pratiqué, en premier lieu, par un éleveur hollandais à Saint-Merd-les-Oussines. Sur les 33 hollandais installés dans le département de la Corrèze depuis I950, quatre sont fermiers dans la Montagne; ils y ont eu un rôle de pionniers. En effet, ils n'ont pas hésité à s'attaquer aux bruyères et à les transformer en prairies temporaires, ils ont été les premiers à pratiquer l'ensilage de l'herbe etc... Ils ont prouvé que des méthodes nouvelles de mise en valeur du sol pouvaient conduire au succés, à la condition que les agriculteurs possèdent une solide formation agricole. Mais, certains Limousins n'ont pas seulement imité les Hollandais; ils ont aussi, avec l'aide des conseillers agricoles des Chambres d'Agriculture et des techniciens des groupements de producteurs, complètement transformé la vie agricole de la Montagne. Toutefois, ces changements n'auraient pu avoir lieu sans le soutien financier fourni par le Comité d'expansion économique Millevaches en Limousin.

En I972, ce comité d'expansion économique prit la place d'un comité du Millevaches, créé en I963 pour étudier les problèmes posés à la région et proposer des solutions. L'action de ce comité s'étend à 42 communes de la Corrèze, 34 de la Creuse et 7 de la Haute-Vienne: il s'intéresse donc à toute la Montagne limousine. Son objectif fondamental est de répartir des crédits pour l'essor de trois types d'activité: l'agriculture, la sylviculture et le tourisme. Dans le domaine agricole, il a pour tâches principale de faciliter l'augmentation de la S.A.U. des exploitations et d'améliorer l'habitat; il agit ainsi non seulement sur l'outil de travail, mais aussi sur le cadre de vie. Pour atteindre ses buts, il collabore avec la S.A.F.E.R., la SO.MI.V.A.L. et les A.D.A.S.E.A. On lui doit (1), par exemple, l'arrachage de haies (111.920 mètres), l'arasement de talus et de murs (47.330 m), le défrichement de 2.763 ha de landes, l'ouverture de fossés (110.470 m) et de drains (55.628 m); on lui doit aussi la construction de 68 bâtiments d'élevage. Par ailleurs, pour aider les éleveurs à créer des parcs, 1.339.365 m de clôture ont été posés (grillage, fils de fer barbelé). A la fin de l'année I975, le Comité avait enregistré 535 dossiers concernant la remise en état de terres cultivables, 150 pour les bâtiments d'élevage et I99 pour l'habitat. Depuis I972, il a reçu 14.160.000 F d'aides diverses qui ont permis d'engager 35.540.000 F de travaux; ces sommes ont été fournies par la Rénovation rurale et par le Fonds d'action rurale. De plus, pour éviter que l'isolement dû au

---

1 - Le Comité accorde des subventions aux éleveurs: 40% du montant des travaux pour l'élimination des haies, des talus et des murs, 1 F par mètre pour le grillage ursus (parcs à moutons), 0,60 F par m. pour le fil de fer barbelé, 2 F par m. pour les drains etc...
Les divers travaux réalisés avec l'aide du Comité ont nécessité l'étude de 243 dossiers.

climat pendant l'hiver (verglas, neige), et à la dépopulation, ne rebute les jeunes agriculteurs, on a subventionné l'installation de postes téléphoniques privés: 110 ont été mis ainsi en service dans 28 communes. Ainsi, le Comité a pu déceler les besoins de la Montagne au moment où de jeunes exploitants se déclaraient prêts à y rester à la condition qu'une aide efficace leur soit accordée; il a aussi mis en oeuvre les moyens nécessaires pour qu'un élevage de type nouveau pour la région soit instauré. Ces diverses actions ont, en effet, permis d'abandonner la polyculture vivrière associée à l'élevage du veau de lait, ou la polyculture vivrière associée à l'élevage extensif des moutons sur les terrains de parcours, pour un élevage comparable à celui qui est pratiqué dans les grandes exploitations de la Basse-Marche ou du Haut-Limousin.

Les formes nouvelles de mise en valeur du sol tendent au maintien ou à l'installation, de fermes d'une centaine d'ha de S.A.U. exploitées par une main-d'oeuvre de 2.U.T.H. Dans ces exploitations, l'élevage est la seule activité agricole, et, pour lui, on crée des parcs sur prairies temporaires, on va même jusqu'à cultiver du maïs pour l'ensilage; ainsi, les bruyères sont totalement éliminées au profit des cultures fourragères (1) et d'une production bovine ou ovine de qualité. Ces exploitations modernes fournissent la preuve que la vie agricole ne devrait pas être éliminée de la Montagne limousine, or, nous l'avons vu, de nombreuses fermes disparaissent chaque année dont certaines sont de grande taille; les propriétaires des exploitations abandonnées n'ont pas su, ou pas voulu s'adapter à la nécessaire évolution vers l'élevage qui est la source essentielle des revenus des agriculteurs de la Montagne.

c) - <u>L'élevage ovin: du parcours dans les bruyères aux parcs des prairies temporaires</u>.

La Montagne limousine, pays des landes par excellence, a été une grande région d'élevage ovin: en I900, la seule Montagne corrèzienne élevait 45.000 brebis; comme dans l'ensemble du Limousin, le déclin a réduit ce troupeau et, en I929, il n'y avait plus que 23.000 brebis. Toutefois, on assiste actuellement à un certain renouveau dû, en grande partie à la demande en agnelles de race limousine qui sont fréquemment utilisées puur les croisements industriels.

Ce renouveau est, néanmoins, trés limité: certes,des troupeaux s'étoffent mais aucun n'a été créé. Cette évolution est clairement soulignée par la comparaison entre les effectifs ovins relevés en I954 et en I967 dans 7 communes où le nombre de fermes est passé de 484 à 271 (2), tandis que le nombre de brebis a augmenté de 22,6%:

---

1 - Lorsque de trop fortes pentes, ou des sols trop minces interdisent tout labour, un élimine cependant les bruyères au profit de la forêt de conifères.

2 - Kiener J.: Etude sur l'élevage ovin dans le Plateau de Millevaches. Institut technique d'élevage ovin et caprin I969.

Communes		Nombre de fermes	Nombre de brebis	Nombre de troupeaux	Troupeaux de 50 ou plus	Troupeaux de 50 à 100	Troupeaux de plus de 100
Peyrelevade	I954	135	1.510	30	10	9	11
	I967	75	1.870	26	8	6	12
Tarnac	I954	150	1.020	41	8	33	0
	I967	83	1.800	29	8	20	1
Millevaches	I954	21	450	8	1	7	0
	I967	16	70	2	2	0	0
Chavanac	I954	17	315	5	1	4	0
	I967	8	445	3	0	1	2
Féniers	I954	21	800	10	0	8	2
	I967	15	1.050	11	1	6	4
Pigerolles	I954	18	735	12	3	8	1
	I967	15	650	8	0	7	1
Gentioux	I954	122	1.200	58	35	23	0
	I967	59	1.510	30	10	18	2
Total	I954	484	6.030	164	58	92	14
	I967	271	7.395	109	39	58	22
R.G.A.	I970	235	6.937				

Le nombre des troupeaux diminue à cause de la disparition des exploitations traditionnelles qui pratiquent la polyculture et le poly-élevage; mais, le nombre des brebis a augmenté, de I954 à I967, du fait de la constitution de grands troupeaux de plus de 100 têtes. Depuis I967, le nombre des brebis décline à nouveau car, si le nombre des grands troupeaux a peu évolué, par contre, la disparition des petites exploitations a entraîné celle des petits troupeaux; de plus, en développant l'élevage bovin, de nombreux éleveurs abandonnent celui des ovins; enfin, lorsque la main-d'oeuvre manque dans les fermes traditionnelles, on garde les vaches et on vend les brebis.

La Montagne élève la plupart de ses brebis dans les grandes exploitations, mais, les méthodes d'élevage sont variées. Le troupeau ovin est, bien souvent encore, élevé de façon traditionnelle; on utilise à la fois la bergerie et les terrains de parcours. Les brebis font de longues marches à travers la lande sous la conduite de bergers qui, pour la

plupart sont âgés; que meure le berger et le troupeau disparaît. Les brebis sortent tous les jours, sauf lorsque la neige est trop abondante, mais, au moment des grands travaux, fenaison et moisson, elles restent plus longtemps à l'étable parce qu'on manque alors de main-d'oeuvre. Les brebis sont donc confinées, pendant les beaux jours, dans des bergeries sombres et insalubres où leur état sanitaire est souvent peu reluisant. Les agneaux sont élevés dans des parcs bien clos créés dans des prairies naturelles ou temporaires; ils doivent rentrer à la bergerie pour téter leurs mères. Dans la bergerie, le troupeau reçoit du foin et des plantes sarclées (rutabagas, raves). Les agneaux étaient, il y a encore quelques années, après leur naissance en Février-Mars, gardés dans les parcs et la bergerie jusqu'à l'été, puis ils parcouraient les bruyères jusqu'au mois de Septembre, époque où ils étaient vendus pour la boucherie; aujourd'hui, de nombreux agneaux sont négociés vers l'âge de 4-6 mois tandis que les agnelles le sont vers 6 mois et ce bétail ne va plus dans la lande. Cet élevage traditionnel, qui associe la bergerie et le terrain de parcours, est encore largement pratiqué dans la Montagne; il est en particulier la règle dans les fermes qui n'ont pas, ou qui ont peu évolué, notamment lorsque le propriétaire est âgé et lorsque les exploitations sont petites et moyennes. C'est une forme d'élevage qui est en voie de disparition car on assiste, actuellement, à une évolution qui vise à intensifier l'élevage ovin, bien que, les transformations y aient été moins spectaculaires que dans l'élevage bovin.

Les terrains de parcours et les parcs ont été améliorés (1), on défriche la lande pour cultiver l'herbe comme le

---

1 - Exemple d'une grande exploitation exclusivement ovine à Saint-Merd-les-Oussines; 555 brebis sont élevées dans une exploitation de 229 ha. 100 ha sont en prairies temporaires, 50 ha en prés humides traversés par la Vézère, 15 ha en labours (seigle, avoie, sarrasin), le reste est en terrains à défricher. En 1975, 15 ha ont été défrichés et 50 ha le seront dans les années à venir. Des parcs ont été créés, ce qui a nécessité la pose de 40 km de grillage. On espère avoir un troupeau de 800 brebis lorsque les aménagements seront terminés. Quelle évolution depuis 1960!. A cette date, le hameau de Végeolles comprenait six exploitations, il n'y en a plus qu'une; les exploitations élevaient des veaux de lait tandis que les brebis parcouraient la lande. On a mis fin à l'élevage bovin et on a cultivé l'herbe pour les moutons; de plus, des bâtiments d'élevage ont été construits. Le troupeau, de race limousine à l'origine, a subi des influences diverses (charmois - suffolk...) pour améliorer la production de viande. Chaque année, on récolte pour le nourrir, 150 tonnes de foin et pour arriver à ce résultat on enrichit les prairies par des apports de fumier, de chaux, de scories etc... Ces transformations ont retenu les enfants du propriétaire, l'avenir de cette exploitation est assuré.
Exemple d'une grande exploitation qui associe élevage bovin et élevage ovin à Chava-nac: dans une exploitation de 167 ha

(suite p.470)

font les éleveurs de la Basse-Marche; les troupeaux sont bien soignés et, souvent, la sélection est rigoureuse. Toutefois, parce que les conditions climatiques lui sont peu favorables, l'élevage en plein air intégral ne s'est pas développé, malgré plusieurs tentatives faites dans quelques grandes exploitations; on préfère rentrer le troupeau chaque soir pendant la mauvaise saison et le faire vivre en plein air pendant 4 ou 5 mois seulement (1); cette vie en plein air améliore considérablement l'état sanitaire du troupeau. Brebis et agneaux vivent dans des parcs entourés de grillage, ce qui résout le problème de la garde du troupeau alors que le dépeuplement empêche de pouvoir recruter des bergers; l'herbe des prairies temporaires permet, par son abondance, d'améliorer la qualité de la viande et de la laine et d'augmenter la charge par ha de S.A.U.; toutefois, il faut dépenser beaucoup d'argent car les frais imposés par le défrichement et la pose de clôtures sont élevés. Enfin, une sérieuse formation professionnelle est indispensable dans le cadre de la spécialisation, parce que l'autoconsommation est négligeable et que, par conséquent, la survie de l'exploitation dépend uniquement des résultats de l'élevage.

Heureusement, les éleveurs sont aidés par les techniciens des groupements de producteurs. Ce sont ces techniciens qui apportent à l'exploitant les connaissances qui lui manquent et qui répandent, peu à peu, de nouvelles méthodes d'élevage; actuellement ils essaient de développer le désaisonnement des agnelages qui permet d'avoir des agneaux à contre-saison, période où la demande est supérieure à l'offre; ils aident aussi à assurer la sélection, l'éleveur vend alors des agnelles aux élevages industriels des autres régions. Ces éleveurs envoient leurs enfants dans les Lycées et Collèges agricoles et, dans la majeure partie des cas, leur succession est assurée.

Ainsi, en évoluant, l'élevage ovin est passé d'une "élevage de cueillette" à un élevage scientifique; en s'intensifiant il est une source de revenus substantiels. Mais, pour parvenir à ce résultat, une génération de jeunes éleveurs a dû oser, entreprendre, s'endetter; de plus, seules les grandes exploitations pouvaient rentabiliser ces lourds investissements, de sorte que la plupart des fermes n'ont pas pu

---

on élève 320 brebis et 23 vaches limousines. 25 ha drainés restent néanmoins très humides, 45 ha portent des prairies temporaires, 48 ha sont en terrains de parcours (il s'agit de terrains en location, le propriétaire est parisien) et 9 ha sont boisés; le reste de l'exploitation est en bruyères mais pourrait en partie être défriché. Les terrains de parcours et les prés ont été aménagés en parcs. Lorsque l'actuel exploitant a pris la direction de cette ferme, on élevait 6 vaches, et 60 brebis; il a fallu défricher et poser des clôtures pour augmenter l'importance des troupeaux, et, comme dans le cas précédent on entretient les prairies grâce à l'apport d'amendements.

1 - Il y a pourtant un élevage en plein air à Ambrugeat à 880m d'altitude mais il s'agit d'un petit troupeau de 60 mères.

bénéficier de cette vague de défrichements. L'élevage ovin s'est donc développé dans quelques exploitations, souvent cernées de tous côtés par la forêt, tandis qu'il disparaît dans les fermes qui n'ont pas évolué. La bergerie chaude, mal aérée, surpeuplée et les brebis parcourant les bruyères font encore partie de la vie agricole de la Montagne limousine, mais une évolution est en cours: l'élevage ovin s'intensifie un peu tout en perdant de nombreux troupeaux; il est vrai que les moutons ont largement cédé leur place à l'élevage bovin.

d) - <u>L'élevage bovin oppose nettement deux types d'agriculteurs</u>: le polyculteur-éleveur de veaux de lait et le spécialiste producteur de veaux d'Italie et d'animaux d'élevage.

Le nombre des bovins a augmenté à mesure que celui des moutons déclinait et, aujourd'hui, la majeure partie des exploitations de la Montagne produit des veaux de lait. Toutefois, depuis la seconde guerre mondiale, de nouvelles formes d'élevage et de nouvelles productions sont apparues.

L'élevage bovin est, en général aussi extensif que l'élevage ovin: la faible valeur des pacages suffirait à expliquer la faible charge à l'ha de S.A.U; mais il faut aussi penser que les formes traditionnelles d'élevage associées à la polyculture sont encore fréquemment employées de sorte que la superficie agricole n'est pas entièrement destinée à l'entretien du troupeau. Pourtant, la Montagne a bénéficié d'une évolution dans le domaine de la production et dans celui des méthodes d'élevage. Ces changements sont dus, en partie, à l'amélioration de la race bovine. En effet, la Montagne était au XIX° siècle et au début du XX° siècle, productrice de bouvillons et de vaches laitières; la race locale donnait des animaux de taille et de poids médiocres mais ce bétail était rustique et peu exigeant. La "mio vassa" était utilisée à la fois pour le trait et pour la production du lait . Aujourd'hui, la race locale a disparu; l'influence de la sélection dont ont bénéficié les races voisines, limousine à l'Ouest, Salers au Sud, s'est fait rapidement sentir. La vache de la Montagne ne pesait que 280 kg en I830, elle atteignait 350 en I9I4 et 450 en I930-35; aujourd'hui son poids est en moyenne de 500 kg. Ces progrès sont dus à une meilleure alimentation, les quantités d'herbe et de plantes sarclées augmentant à mesure que l'élevage ovin déclinait; ils sont aussi dus aux croisements effectués avec des taureaux de race limousine achetés sur les plateaux du Haut-Limousin. Le troupeau a donc été, successivement, formé par du bétail de race locale, puis par des animaux de la "race de Meymac" issus des croisements que nous venons de citer. Actuellement, surtout dans les petites exploitations, les vaches ne correspondent guère au "standard" de la race limousine; elles sont plus petites que celles de race pure, elles sont aussi plus rustiques et surtout meilleures laitières; elles ont donc des qualités de la race limousine (vêlage facile, veaux de grande qualité) mais, en plus, elles peuvent nourrir leurs veaux elles-mêmes et fournir, après la vente du veau, une quantité

appréciable de lait.

En même temps qu'on modifiait les caractéristiques de la race, on recherchait de nouveaux objectifs pour l'élevage. Autrefois, les bovins n'étaient que des auxiliaires des cultivateurs; on leur demandait leur force physique pour le trait et le lait pour l'autoconsommation; leur nombre était réduit et on les élevait dans les prairies proches du hameau, à l'intérieur de "l'oasis cultivé", perdu au milieu des bruyères. Au XIX° siècle, pendant les grandes transformations agricoles sur les plateaux voisins, la Montagne est devenue un pays naisseur; elle a élevé des bouvillons (appareillés à un an, ils étaient vendus vers 30 mois) et elle a produit des génisses recherchées par les éleveurs des environs de Tulle et de Brive à cause de leurs qualités laitières avant l'introduction de races plus spécialisées. Enfin, les veaux mal conformés étaient vendus à 2 mois aux éleveurs des plateaux qui les engraissaient pour la boucherie. La Montagne, tout en conservant la polyculture céréalière, accrut sa production bovine, sans pour autant se spécialiser.

Vers I920, la Montagne a progressivement augmenté l'effectif de son troupeau bovin; elle est devenue productrice de veaux de lait; il a fallu attendre l'arrivée des voies ferrées qui sortirent la Montagne de son isolement pour que ce type d'élevage se développe (1). Aujourd'hui elle vend ces veaux de boucherie qui sont élevés par la majorité des agriculteurs; l'élevage bovin est ainsi devenu l'activité principale des agriculteurs de la Montagne et une spécialité des petits exploitants. En effet, parce qu'ils ne disposaient pas de surfaces assez vastes, ces petits cultivateurs ne pouvaient pas, dans le système traditionnel, se consacrer à l'élevage; une sorte de concurrence se serait établie entre l'autoconsommation humaine et l'élevage bovin producteur d'animaux de trait que l'on devait nourrir plusieurs années. La fourniture du veau de lait est apparue, au contraire, comme un moyen d'ajouter à l'autoconsommation une production commercialisable sans concurrencer la production vivrière; ce fut une véritable planche de salut pour les petites fermes (2). On vend,

---

1 - On dut attendre la construction de la voie ferrée Felletin -Ussel pour que la Montagne soit traversée. L'élevage du veau de lait et sa commercialisation (ventes à Paris et sur la Côte d'Azur) n'a pas pu se développer avant I920 parce qu'il était impossible de transporter rapidement ces animaux fragiles sans la voie ferrée; d'ailleurs, le veau de lait est vraiment devenu une spécialisation seulement depuis la seconde guerre mondiale, grâce à l'augmentation de la demande qui a provoqué la hausse des prix et grâce aux transports automobiles. Alors, l'élevage du veau de lait a souvent éliminé l'élevage du porc moins intéressant et moins stable sur le plan financier.

2 - Ch.Beynel: ouvrage cité.

en moyenne, 7 ou 8 veaux par an et certaines foires ne se maintiennent que par la présence de ces animaux (exemple de Bugeat ou de Meymac).

Certains éleveurs ont fait de la production du lait une véritable spécialité; , pour des raisons locales, un marché existe: ainsi, Peyrelevade et sa maison de retraite sont approvisionnées par un éleveur de Saint-Sétiers (1), il en va de même pour Sornac ou Meymac. L'arrivée des Migrants hollandais a accru la production laitière notamment à Saint-Sétiers et à Meymac où en empruntant la route Meymac-Felletin les camions de la laiterie S.I.L.A.M. d'Ussel peuvent effectuer facilement la collecte, même en hiver; dans de nombreux cas, l'élevage laitier est alors accompagné par celui des porcs qui sont vendus à un salaisonnier d'Ussel. Le lait est collecté par des laiteries situées en dehors de la Montagne (Ussel, Mérinchal par exemple); toutefois, la densité de ramassage est faible, aussi certaines laiteries ont-elles abandonné la Montagne (la laiterie de Busseau-sur-Creuse n'y collecte plus depuis 1966).

A cause de l'exode rural et à cause des nombreuses heures de travail qu' exige le veau de lait, les grandes exploitations n'ont pas remplacé l'élevage des animaux de trait par celui des veaux de boucherie; après de nombreux tâtonnements (châtrons de 18 mois, jeunes génisses ...), elles se sont spécialisées, abandonnant les cultures vivrières, dans la production de reproducteurs et de veaux semi-finis. Il y a eu, en effet autour des années 1965-1972, une si forte demande en veaux d'Italie que les prix étaient devenus très intéressants: des animaux qui n'étaient jamais rentrés à l'étable se vendaient de 5 à 6 F le kg vif à l'âge de 7 à 8 mois, chaque bête était vendue environ 1.500 F (2); les meilleurs animaux ne sont pas destinés aux ateliers d'engraissement mais à la vente comme génisses d'élevage ou taureaux ce qui a nécessité une sélection rigoureuse.

Quels que soient les progrés de l'élevage et l'introduction successive de diverses productions, le mouvement n'a pas été général: voisinent des formes traditionnelles et nouvelles d'élevage.

- Les formes traditionnelles de l'élevage bovin.

L'élevage bovin, dit traditionnel, est caractéristique des exploitations petites et moyennes qui ne peuvent pas se spécialiser totalement; en effet, l'abandon de la polyculture d'autoconsommation est impossible dans le cadre de ces fermes

---

1 - Il possède un troupeau de 30 vaches laitières. Il y a 10 ans, il avait un troupeau de 15 vaches et 20 brebis.

2 - A la même époque, un animal de 18 mois engraissé, et qui avait donc occasionné des frais importants en main-d'oeuvre et en nourriture, était vendu 1.800 F.

productrices de veaux de lait. On estime en effet qu'il faudrait vendre au moins 20 veaux par an pour pouvoir abandonner la polyculture; or, la main-d'oeuvre, souvent âgée, ne pourrait pas s'occuper des vaches et surtout des veaux qui doivent être de très grande qualité si on veut en obtenir un bon prix. On préfère, alors, cultiver du seigle, des légumes et avoir quelques vaches, un porc et un petit troupeau de brebis. On retrouve ici tous les problèmes des exploitations productrices de veaux de lait avec, en tête, le grand nombre d'heures de travail qu'exige cet élevage: ce qui limite obligatoirement la taille du troupeau lorsque la main-d'oeuvre est insuffisante. Le paysage n'évolue pas, les champs et les prés se maintiennent autour du hameau, la lande n'est pas détruite. Les agriculteurs vivotent; la plupart de leurs exploitations disparaîtront lorsqu'ils prendront leur retraite. Ils sont ralliés au parti communiste (1) tandis que de nombreux éleveurs spécialisés forment une partie de la clientèle électorale d'un membre influent de l'U.D.R.; ils sont attachés à leur hameau ou à leur village qu'ils ne quittent que très rarement. Ils sont finalement les derniers témoins d'un genre de vie en voie de disparition dans la Montagne limousine. Par contre, les éleveurs représentent, sans doute, l'agriculteur qui se maintiendra dans les années à venir.

- Les éleveurs: des spécialistes producteurs de viande et d'animaux reproducteurs.

La majorité d'entre eux sont des hommes jeunes, exploitant de grandes fermes; toutes les exploitations n'ont pas encore atteint un niveau technique élevé, mais elles essaient de se rapporcher de l'exemple que nous avons chosi: celui d'une vaste unité herbagère à Saint-Merd-les-Oussines (2)

---

1 - Plusieurs raisons semblent expliquer cette orientation politique: l'influence des retraités qui ont passé leur vie active à Paris, le rôle de Marius Vazeilles et les difficultés que rencontrent ces agriculteurs. Il s'agit d'ailleurs comme le souligne Ch.Beynel d'un communisme assez différent de celui du milieu ouvrier: on est communiste par réaction contre les grands propriétaires mais on est très attaché à la propriété individuelle du sol.

2 - Nous aurions pu étudier ici à titre d'exemple les exploitations suivantes (la liste n'est pas exhaustive).

Communes	Taille	Bovins	Méthode d'élevage
Bugeat	250 ha	105	plein air intégral
Peyrelevade	100	110	" " "
St-Merd-les-Ous	169	84	
" " " "	99	80	semi plein air
" " " "	186	78	plein air intégral
" " " "	244	90	" " "
Toy-Viam	208	170	" " "

Cette exploitation, en faire-valoir direct, couvre 186 ha; 60%, sont en S.A.U. (des tourbières dans les fonds, des conifères sur la "montagne" occupent 40% de la propriété). Les parents de l'éleveur produisaient du seigle, de l'avoine et des pommes de terre; ils élevaient aussi un troupeau de vaches. Aujourd'hui, toutes les terres utilisables sont en prairies, le défrichement a éliminé les bruyères; le troupeau compte 70 vaches, 8 génisses et 4 taureaux, tous de race limousine pure et inscrits au Herd Book limousin. Ce troupeau est élevé en plein air intégral à 850 m d'altitude; la genèse de l'adoption de cette méthode indique la fin de l'isolement de l'éleveur de la Montagne.

Le "plein air" n'a pas été rapidement adopté par les éleveurs. On a commencé, dans la ferme que nous citons en exemple, par le semi plein air en 1930, avec la vie jour et nuit dans les prairies pour les mâles et les génisses au cours de l'été et la stabulation pendant l'hiver pour tout le troupeau. En 1952, un Hollandais, dans la ferme voisine, pratiqua pendant quelques années le plein air intégral; son expérience fut poursuivie par son voisin qui avait à l'époque 130 ha. Après de nombreux contacts avec le C.E.T.A. de Pierre-Buffière, et sur les conseils des techniciens agricoles, en 1957, il utilisa la méthode de plein air pour ses génisses, puis en 1963 pour tout le troupeau. D'autres éleveurs l'ont imité bien que cette méthode d'élevage pose de nombreux problèmes à cette altitude et sous ce climat. Il a fallu, par exemple, augmenter la nourriture du troupeau pendant l'hiver (1) de sorte que l'éleveur a dû cultiver des prairies temporaires; il faut, aussi, fournir aux veaux une alimentation en condiments minéraux. Ce plein air est, de plus en plus aménagé et, en principe, les éleveurs rentrent les mères au moment du vêlage lorsque les températures sont trop basses (2). Ces éleveurs cherchent à vendre les veaux mâles à l'Italie ou à des stations d'engraissement françaises; quelques taureaux et la plupart des velles sont achetés par des éleveurs étrangers (des Canadiens notamment) et français.

Toutefois, nous l'avons vu, le marché des veaux d'Italie est en pleine crise depuis 1973; aussi certains éleveurs cher-

---

1 - L'hiver, les vaches mangent 15 kg de foin en plein air, 10 kg à l'étable. Le foin est distribué dans des râteliers-mobiles couverts.

2 - Les veaux ont parfois souffert du froid: certains éleveurs nous ont dit qu'ils découvraient, le matin, les jeunes veaux nés pendant la nuit enfouis sous la neige; des veaux ont eu les oreilles et le bout de la queue gelés.

chent-ils à produire de la viande de boucherie. Dans le hameau de Vinzan (à Peyrelevade), sur une exploitation de 91 ha (dont 13 en fermage) aux mains de deux frères, célibataires, 20 ha de landes ont été défrichés depuis dix ans, la S.A.U. s'élève à 60 ha. 39 ha sont en prairies temporaires, 13 ha en prairies naturelles et 8 ha en céréales (seigle 5 ha, 1,5 ha en orge et 1,5 ha d'avoine). Ils achètent du maïs et des tourteaux d'arachides. Ces exploitants élèvent 35 vaches de race limousine; les veaux sont engraissés jusqu'à 2 ans, les génisses sont vendues à un ou deux ans. Le troupeau bovin compte ainsi environ 100 têtes. Il vit à l'étable pendant l'hiver et en plein air pendant l'été; seules les génisses vivent en plein air toute l'année. Les éleveurs de veaux d'Italie se tourneront sans doute vers ce type de production si la situation actuelle ne change pas; ils envisagent d'engraisser leurs veaux individuellement ou dans des ateliers d'engraissement.

Ces éleveurs vivent bien souvent isolés dans des hameaux ou seule leur exploitation a été maintenue; à leurs yeux c'est un avantage certain car les prairies sont groupées autour de la maison d'habitation, ce qui facilite la surveillance du troupeau. Dans le hameau du Monteil (à Bugeat) un éleveur se plaint, par contre, de ne pas être seul: dans ce hameau vivent aussi deux autres exploitants âgés, producteurs de veaux de lait; son exploitation de 250 ha (dont 49 ha en location) est divisée en plusieurs blocs de culture car les champs et les prairies des deux vieux cultivateurs sont insérés dans son domaine. Il a dû diviser son troupeau en cinq groupes et multiplier les hangars pour abriter le foin (1).

L'élevage bovin est donc devenu une spécialité dans ces exploitations qui cultivent l'herbe; mais l'évolution est continuelle, on recherche là aussi, la production la plus rentable. Finalement entre ces éleveurs et ceux des plateaux voisins, il n'y a plus de différences fondamentales. Par contre, sur le plan local, l'opposition entre ces éleveurs et les cultivateurs traditionnels est nettement marquée.

En effet, cette évolution des grandes fermes de la Montagne, face à la stagnation des exploitations petites et moyennes, entraîne des différences de productivité, de rendements, et par suite de revenus; les éleveurs ont de grands

---

1 - Une autre méthode d'élevage est largement diffusée: la stabulation libre. Elle permet, comme le plein air intégral, de faire face à la diminution de la main-d'oeuvre (va-et-vient étable-parc supprimé, fin du nettoyage quotidien de l'étable). Elle est une solution pour faire face à l'exiguité des locaux qui empêche d'augmenter le troupeau.

troupeaux, de vastes exploitations; ils bénéficient de bonnes connaissances techniques qui leur permettent d'utiliser à bon escient les engrais (scories de déphosphoration, superphosphates et potasse) (1) et les aliments du bétail (notamment les farines destinées aux veaux) ainsi que de pratiquer la sélection des animaux. Deux groupes sociaux s'opposent souvent aujourd'hui: l'éleveur n'est plus "l'esclave", à l'emploi du temps surchargé par les multiples tâches imposées par les cultures et par le poly-élevage. Aussi, a-t-il du temps libre; ce sont des éleveurs qui s'occupent du Comité Millevaches en Limousin, de la Caisse du Crédit Agricole de Bugeat; un éleveur de Bugeat est vice-président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze etc... Par contre, le petit exploitant, âgé, sans dynamisme, est trés occupé: il essaie d'élever ses animaux avec les seuls produits de la ferme, il est donc obligé de cultiver des céréales et des plantes sarclées. Les grands propriétaires ne font plus partie de la communauté villageoise; ils vont acheter ce dont ils ont besoin à Ussel, à Meymac, à Eymoutiers, voire à Limoges mais pas ou rarement, dans les commerces locaux. L'automobile et le téléphone sont devenus indispensables à ces éleveurs, tandis que les hameaux et les villages meurent peu à peu. Ces différences expliquent l'attitude des fils des agriculteurs de la Montagne: les fils d'éleveurs prennent la succession de leurs parents, les enfants des cultivateurs émigrent, poussés par leurs parents qui attendent l'I.V.D.

L'élevage dans la Montagne est donc en pleine mutation mais la vie agricole est encore partagée entre plusieurs systèmes de culture et d'élevage. On rencontre encore, très fréquemment, l'exploitation de type extensif agro-pastoral qui associe les terrains de parcours non soignés, les terres cultivées assez intensivement et le poly-élevage; cette exploitation est de plus en plus extensive à mesure que son propriétaire vieillit (2). Depuis une vingtaine d'années, le type herbager conquiert peu à peu les grandes exploitations. Il y a donc une spécialisation de plus en plus nette, mais, en même temps, l'émigration continue; aussi la population est-elle devenue si peu nombreuse qu'on est en droit de se demander si la vie agricole pourra se maintenir dans l'avenir. Or, selon certains auteurs (3), 45% des landes et des friches pourraient être mis en valeur et porter d'excellentes prairies

---

1 - Dans la ferme des Fargettes à Saint-Merd-les-Oussines on utilise 24 tonnes de scories, 13 tonnes d'ammonitrate, 5,5 tonnes de chlorure de potasse et 2,5 tonnes de superphosphates.

2 - Cette typologie est reprise par tous les observateurs de la Montagne, notamment par: J-L.Couzy, H.d'Oysonville, L. de Sèze: Etude monographique de la commune de Peyrelevade. Ecole supérieure d'Agriculture d'Angers.1973.

3 - Desfontaines: Mise en valeur et potentialités agricoles du Plateau de Millevahces. I.N.R.A. 1964.

temporaires; mais, pour les exploiter, il faut des hommes en nombre suffisant, des agriculteurs ayant reçu une solide formation professionnelle et des capitaux sont nécessaires pour aménager ces terres. Ainsi, alors qu'existe un potentiel agricole important, par manque de main-d'oeuvre, la déprise s'étend à des surfaces sans cesse plus vastes; bel exemple de gaspillage malgré les spectaculaires travaux réalisés par la SO.MI.V.A.L., la S.A.F.E.R. ou le Comité Millevaches en Limousin.

2 - La vie agricole sur les Plateaux du Sud-Est.

Un grand nombre de ces problèmes se posent aussi au pied de la Montagne; au Sud de la vallée de la Corrèze et au Sud de la Montagne, s'étendent les Plateaux du Sud-Est et la Xaintrie. C'est une région d'exploitations petites et moyennes (1) où les cultures occupent au moins le quart de la S.A.U.; toutefois, les cultures fourragères et la superficie toujours en herbe en recouvrent plus de 80%. L'élevage est donc la principale activité des agriculteurs de ce secteur.

	% de fermes ayant des vaches	ayant des brebis	ayant des truies	ayant des vaches laitières
Neuvic-d'Ussel	92,9 %	17 %	15,6 %	2,5 %
Lapleau	97,6	9,8	16,5	0,6
Mercoeur	93,0	8,5	46,9	3,8
Saint-Privat	96,5	4,8	52,0	30,7

L'élevage bovin est nettement le plus développé; il est tourné vers deux productions: les veaux de lait et, dans le canton de Saint-Privat celle du lait. L'élevage laitier est dû, d'une part, à la proximité du Cantal et à l'utilisation de la race Salers, d'autre part, à la présence de la laiterie-fromagerie de Rilhac-Xaintrie, de la laiterie de Saint-Privat et des laiteries du Cantal voisin qui collectent le lait de la Xaintrie et des plateaux du Sud-Est (2).

L'activité agricole se déroule dans un cadre particulier. En effet, dans cet ancien"pays des landes", devenu aujourd'hui

---

1 - Dans la région agricole "Plateau Sud-Est" les exploitation de 10 à 50 ha occupent 71,5% de la S.A.U., 83% dans la Xaintrie.

2 - Il s'agit de l'Auvergne laitière à Aurillac, de la coopérative laitière de Chaussenac, de la Centrale laitière des vallées de Jussac et de la Centrale laitière Cave coopérative des Monts d'Auvergne à Saignes.

un"pays forestier", la nature a fixé des limites précises à l'extension des cultures et des prairies. Ces plateaux élevés de 500 à 600 mètres en moyenne sont totalement dépourvus de sommets; bien nivelés, ils sont éventrés par les gorges étroites des affluents de la Dordogne et par celle de la Dordogne elle-même; la Corrèze et son affluent la Montane dégringolent des plateaux vers la région de Tulle par une succession de chutes (1). Ces vallées cloisonnent la région: le relief est formé de longues échines séparées par les rivières au sol profond et tourbeux. Les secteurs utilisables par l'agriculture sont isolés les uns des autres, notamment par les versants abrupts ou s'accrochent les taillis, et par les marécages et les étangs à la surface des plateaux; ils constituent des clairières qui s'opposent fortement au reste du pays où les bruyères et les fougères occupaient, nous l'avons vu de vastes superficies. Ces clairières regroupent des labours, des prés, et, jusqu'à 600 m environ, des châtaigneraies; tout autour de ce noyau de vie agricole intense, les terrains de parcours permettaient d'élever les bêtes à laine.

Le paysage rural a évolué depuis le milieu du XIX° siècle; il y eut, tout d'abord, comme partout en Limousin, une extension des terres utilisées, mais le défrichement fut limité par la faible pression démographique et par les conditions naturelles. Le défrichement a été incomplet, les landes, puis les landes et les bois ont occupé une grande partie du territoire.

(Voir tableau page suivante).

Dans cette région qui est restée longtemps isolée, puisque la voie ferrée de Tulle à Meymac, au contact de la Montagne et des plateaux n'a été construite qu'en I88I, et qu'aucune grande voie ferrée ne traverse, les hommes devaient vivre dans le cadre de l'autoconsommation. C'est pourquoi, ils cultivaient des céréales (seigle et sarrasin) et des pommes de terre; dans " cette formule semi-intensive à base d'herbe autant que de champs", les prairies des vallées nourrissaient des vaches appartenant à la race Salers qui fournissaient des animaux de trait nécessaires pour les labours et le lait. Toutefois, dans ce pays rude, humide et froid, la lande qui occupait une grande partie des sols, permettait d'élever des moutons et des porcs. Enfin, nous l'avons vu, les boisements ont été systèmatiquement développées dès la fin du XIX° siècle. Ces diverses cultures et ces troupeaux dépendaient de nombreuses fermes de petite taille qui végétaient, ce qui a favorisé l'essor de l'émigration temporaire.

Aujourd'hui, comme dans la Montagne, l'émigration est devenue définitive; le déclin de la population a creusé un vide démographique très prononcé, ce qui a provoqué le recul des labours et les progrès de l'élevage et de la forêt. Les

---

1 - Sur la Montane, se sont les célèbres cascades de Gimel.

Occupation du sol en I929		Terres labourables	Prairies	Landes	Bois
Canton de Lapleau	Laval-sur-Luzège	17,59 %	29,04 %	19,95 %	22,72 %
	Saint-Hilaire-Foissac	11,26	13,95	39,54	33,86
Canton de Mercoeur	Goulles	23,86	20,98	40,30	3,65
	Saint-Julien-le-Pélerin	23,44	26,62	31,56	15,9I
Canton de St-Privat	Auriac	15,13	17,42	32,27	28,03
	Bassignac-le-Haut	24,61	29,68	17,09	22,88
Canton d'Ussel	St-Exupéry-les-Roches	24,91	32,57	30,17	8,11
	Mestes	26,76	39,61	14,70	2,46

Plateaux du Sud-Est se consacrent à quelques cultures vivrières et à la production de veaux de lait; ceux de la Xaintrie ajoutent l'élevage laitier et l'élevage porcin. Ces divers élevages sont, dans la plupart des cas, très traditionnels et comparables à ceux de la Montagne. On rencontre aussi parfois, notamment en Xaintrie, des exploitations de type cantalien (1) (les vaches vivent de Mai à Octobre dans les pâturages du Cézallier où elles sont amenées après un voyage en camions ou en train) et des fermes pratiquant des cultures spéciales dans la vallée de la Dordogne en aval d'Argentat, (framboisiers, fraisiers, vigne même); mais, dans ce dernier cas, à Altillac, Bassignac-le-Bas, la Chapelle-Saint-Géraud par exemple, il s'agit d'influences venues du Bassin de Brive et de communes bénéficiant de conditions physiques qui ne sont plus celles des hautes terres. L'exode rural continu provoque, comme dans la Montagne, l'extension des friches; en effet, les départs ne profitent que très peu aux exploitations qui se maintiennent: les émigrés ne vendent pas et, très souvent, ne veulent pas louer, ils préfèrent planter des conifères ou laisser leur propriété sans soin.

Situés à l'écart des secteurs dynamiques du Limousin, ces plateaux végètent; ils ont toujours eu besoin d'une activité complémentaire pour faire vivre leurs agriculteurs; c'était autrefois l'émigration temporaire, c'est aujourd'hui la forêt et même si cette dernière n'est pas uniquement paysanne, sa présence n'est pas négligeable:

	% d'exploitations ayant des bois	Surface moyenne boisée par exploitation
Neuvic d'Ussel	91,7 %	10,88 ha
Lapleau	94,5 %	13,19 ha
Mercoeur	97,0 %	16,25 ha

1 - D.Malegat: Espace et systèmes d'exploitation. Etude comparée de deux pays limousins: la Montagne limousine (canton de Bugeat) la Xaintrie Noire (canton de Mercoeur). D.E.S. Paris 1974. L'auteur cite une exploitation de type cantalien à Goulles.

CONCLUSION

Dans les hautes terres, où les landes sont de plus en plus envahies par la forêt, et où la population est de moins en moins nombreuse , la vie agricole est menacée . La S.A.U. se rétracte à cause d'un manque de main-d'oeuvre et à cause des progrès de la forêt.

En effet, les boisements sont, en grande partie, effectués aujourd'hui par des personnes qui n'habitent pas cette région et qui ne sont pas agriculteurs; ils plantent des résineux non seulement dans les bruyères, mais aussi dans les prés et les labours. La forêt envahit des terrains qui permettraient le maintien d'exploitations qui disparaissent parce qu'elles ne peuvent pas s'agrandir. La création de cette forêt est une source de conflits entre les agriculteurs et les forestiers, notamment parce que les moutons broutent les jeunes conifères. D'un autre côté, la vague forestière a provoqué une spéculation foncière qui empêche souvent le cultivateur d'acheter des terres dont il a besoin; de plus,et nous aurons l'occasion de le redire, comme de nombreux propriétaires forestiers sont exonérés d'impôts, les dépenses locales sont à la charge des seuls exploitants de ces hautes terres. Bien sûr, la forêt est nécessaire et elle a sa place dans la Montagne et sur les Plateaux du Sud-Est mais son extension devrait être contrôlée, or, celle-ci est bien souvent anarchique, voire dangereuse; les bois encerclent de nombreux hameaux, les isolant des secteurs cultivables et faisant planer sur eux de graves menaces en cas d'incendie. Dans de très nombreuses communes, il ne servirait à rien de classer les terrains en catégories: terres agricoles d'une part et sols forestiers d'autre part, la forêt et les champs étant trop mêlés; les hautes terres sont passées sans contrôle de la vie agricole

à la forêt, il est souvent trop tard pour tenter d'améliorer une situation dramatique pour les agriculteurs.

Quel est l'avenir de la vie agricole? Verra-t-on dans quelques années de rares unités herbagères perdues dans la forêt? Il semble bien que les éleveurs dynamiques auront les plus grandes difficultées à vivre dans une région à peu près déserte car, très vite, les petites et moyennes exploitations vont disparaître; comment pourront-ils travailler dans des communes sans école, sans artisansni commerçants? Actuellement le téléphone et l'automobile sont un remède à l'isolement mais celui-ci sera bien plus complet dans quelques années. Pour l'instant certains éleveurs déclarent qu'ils iront habiter aux chefs-lieux des cantons. Le déclin de la vie agricole est manifeste et la forêt occupe les terrains abandonnés par l'agriculture; il est probable que sans une action vigoureuse, les hautes terres, encore très agricoles, auront du mal à vivre; elles risquent de devenir une solitude forestière.

CHAPITRE III

LA VIE AGRICOLE DANS LE BASSIN DE BRIVE

"Riante encoche triangulaire dans le socle du Massif Central, par son sol gréseux, son relief adouci, son climat plus méridional et clément..., le pays de Brive constitue une réalité géographique bien définie. C'est pour le paysan le bon pays des terres lourdes et fortes, et pour le voyageur le brillant portique du Midi, un jardin ensoleillé, entre le rude et sévère granit du Limousin et l'âpre causse dénudé du rocailleux Quercy" (1). Ces quelques mots mettent en lumière un des principaux caractères du Bassin de Brive; c'est une région favorisée par la nature; toutefois, les conditions humaines y sont également favorables à la vie agricole.

1 - Un secteur privilégié en Limousin.

- Les conditions physiques sont particulièrement favorables à l'agriculture.

Allongé, sur environ 60 km de Juillac au Nord à Beaulieu-sur-Dordogne au Sud, le Bassin de Brive est un pays bosselé consitué d'une foule de collines basses et arrondies, séparées les unes des autres par de larges vallées à fond plat (Loyre, Vézère, Corrèze, Dordogne). Ce relief très varié, auquel il faut ajouter le coteau entre les plateaux limousins et la dépression, multiplie les terroirs de faible étendue, le rendant ainsi très favorable à la polyculture. Cette diversité des formes s'accompagne d'une véritable mar-

---

1 - A.Schmitt et Timbal: La région limousine. Ouvrage cité.

queterie liée aux sols.

Schématiquement, le centre du Bassin est, en grande partie, constitué par des grès du Permien et du Trias qui ont donné des sols tantôt légers, tantôt forts. Les secteurs permiens sont très étendus; ils couvrent le vaste triangle Brive-Lanteuil-Meyssac, ils forment le soubassement de la région d'Yssandon et les collines de Donzenac. Les sols, issus des grès permiens inférieurs sont difficiles à travailler mais ils conservent la fraîcheur, ils sont donc très favorables aux prairies, mais aussi aux cultures à condition de ne pas labourer au cours des périodes pluvieuses; les grès rouges supérieurs donnent des sols moins argileux, ils portent des prairies dans les fonds des vallons où le colluvionnement a été intense, des vignes sur les versants des collines, des cultures au sommet. Les sols issus des grès du Trias occupent une grande place autour de Brive, à l'Est de Meyssac et autour de Beaulieu-sur-Dordogne: c'est la grande région de culture des petits fruits. Les sols calcaires couvrent le Meyssacois (de Turenne à Astaillac), le Causse à l'Ouest de Brive, et les buttes de l'Yssandonnais. Les régions argilo-calcaires sont favorables à la culture des céréales, du tabac et des noyers tandis que les buttes du secteur d'Yssandon portent de maigres taillis de chênes et de genévriers et que le Causse est partagé, selon l'épaisseur des sols, entre les prairies, la vigne et les arbres fruitiers d'une part et de pauvres taillis de chênes et de charmes. Au Nord et à l'Est du Bassin, les sols des coteaux, qui assurent la transition entre la dépression et les plateaux limousins, sont argilo-sableux et peu profonds; toutefois, grâce à la multiplicité des expositons, car l'escarpement est découpé en facettes trapézoïdales, des cultures délicates peuvent être pratiquées tandis que la prairie et la châtaigneraie se sont emparées des secteurs moins bien exposés. Enfin, les sols alluviaux des vallées, souvent gorgés d'eau portent des prairies et des jardins. En résumé, les sols variés du Bassin de Brive permettent aux agriculteurs d'être à la fois polyculteurs-éleveurs et de pratiquer des cultures riches (fruits, tabac, primeurs etc...).

Le climat ajoute ses effets à ceux des sols pour faire du Bassin de Brive une région agricole prospère. De régime atlantique ave des vents dominants d'Ouest et de Sud-Ouest, le climat du Bassin de Brive jouit de caractéristiques méridionales qui le différencient du climat plus contiental des plateaux limousins.

(Voir tableau page suivante).

Les hivers sont courts et relativement doux, les printemps précoces, malgré des gelées dans les vallons et les cuvettes. Les étés sont chauds; des orages très localisés éclatent souvent; chaque année, la région est touchée par les orages, les plus fréquents s'abattent dans les cantons d'Ayen et de Juillac et le long de la vallée de la Vézère, de Larche

P.mm	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J:	A.	S.	O.	N.	D.	Année
Limoges	80,8	71,5	61,6	69,8	76,1	63,2	61,3	74,9	78,9	77,5	88,5	97,0	894,1
Malemort	88,7	75,1	79,4	105,0	113,2	66,9	49,5	75,9	93,4	93,6	131,2	123,8	1095,7
T°													
Limoges	2,8	4,3	7,3	9,9	12,9	16,8	18,0	17,5	15,5	11,4	6,9	4,1	10,62
Malemort	3,5	5,4	7,3	10,9	13,9	17,3	19,4	18,3	16,9	13,1	7,4	3,8	11,4

à Terrasson (1). Les automnes sont, en général, assez chauds, encore que, comme sur les plateaux limousins, on enregistre de grandes variations d'une année à l'autre. Au total, la douceur est le trait original de ce climat si nous le comparons à celui des plateaux voisins. Les précipitations abondantes témoignent de l'influence océanique; les pluies sont assez bien réparties tout le long de l'année avec cependant, deux maxima: l'hiver et le mois de Mai. Toutefois, les précipitations de Juillet ne sont pas toujours assez abondantes, ce qui pose des problèmes, notamment lorsque les sols peu épais ne consituent pas de réserves suffisantes. Ajoutons aussi que les pluies sont plus élevées sur les côteaux.

Ce climat offre donc des facteurs favorables à l'agriculture; la précocité du printemps et la douceur de l'automne allongent la période végétative qui dure de 9 à 10 mois. La chaleur de l'été, ainsi que les températures assez fortes de l'automne, permettent la maturation des raisins et des fruits variés. Les fortes précipitations entretiennent un tapis herbeux dense. Grâce à ces divers éléments du climat, l'herbe pousse vite et la fenaison a lieu au mois de Mai, les premiers légumes sortent de terre à la fin du mois de Février.

Finalement, à part quelques années exceptionnelles (sécheresse en I974 et I975 ou grêles), le Bassin de Brive, grâce à sa position d'abri au pied du coteau qui le protège des vents froids, largement ouvert aux influences aquitaines (2), peut pratiquer des cultures très variées et non pas seulement des céréales et des cultures fourragères comme sur la

---

1 - Les orages suivent de "véritables routes"; ils peuvent provoquer de gros dégâts: ainsi, de I960 à I97I les surfaces plantées en tabac ont plus ou moins souffert de ces orages souvent accompagnés de grêles:

Années	destructions totales ou partielles
I960	43,10 % des plantations
I96I	0,19
I962	15,73
I963	44,05
I964	3,65
I965	38,65
I966	12,74
I967	4,50
I968	13,79
I969	5,06
I970	0,60
I97I	96,29 dont 30,41% totalement.

D'après J.Verlhac/ La culture du tabac dans le Bassin de Brive. Mémoire de Maîtrise U.E.R. des Lettres de Limoges (direction: G. Bouet).

2 - Jusqu'en I970, la culture du maïs était très peu développée en Limousin en dehors du Bassin de Brive.

plupart des plateaux limousins. Les sols et le climat conjuguent leurs efforts pour donner à ce secteur un caractère méridional qui n'existe nulle part ailleurs en Limousin; toutefois, une grande variété, au niveau des sols et du climat, favorise la diversité des productions agricoles, c'est aussi le cas des conditions humaines.

2 - De la polyculture vivrière à l'agriculture commerciale.

Bénéficiant de conditions physiques favorables, le Bassin de Brive pouvait produire autrefois à peu près tout ce qui était indispensable aux paysans; la vie en autoconsommation était la règle. Néanmoins, nous l'avons vu, il vendait aussi certains produits aux régions voisines plus froides: les "routes du vin" se dirigeaient vers Limoges et vers le Cantal, l'huile était vendue aux habitants de la Montagne limousine, les châtaignes des coteaux furent expédiées par les marchands, notamment à Juillac, dès l'arrivée du chemin de fer. Donc la présence de productions variées, vivrières ou commercialisables n'était pas uniquement due à la douceur du climat et à des sols riches, mais elle devait beaucoup à la situation du Bassin de Brive proche de régions moins favorisées.

Le chemin de fer, puis les routes, facilitèrent les échanges non seulement avec les régions voisines mais aussi avec Paris; l'installation d'expéditeurs à Brive, à Objat ou à Allassac incita les cultivateurs à développer les cultures commercialisées ainsi que la construction de conserveries, notamment à Juillac ou à Objat. Ainsi, peu à peu, les agriculteurs augmentèrent les superficies consacrées aux plantes destinées à la vente, aux dépens des cultures de subsistance. Aujourd'hui, le Bassin de Brive est avant tout producteur de légumes, de fruits, de tabac et de veaux de lait; en effet, 32% de la production agricole finale sont fournis par les fruits et les légumes, 53% par l'élevage (32% par l'élevage bovin); 9% par les produits de basse-cour etc... Le Bassin de Brive a donc une production plus diversifiée que les plateaux limousins puisque des cultures délicates se joignent à l'élevage et à la polyculture.

a) - Les fruits et les légumes (1).

Les agriculteurs du Bassin de Brive ont toujours cultivé des légumes; chaque ferme, de tout temps, a eu des arbres fruitiers. Toutefois, c'est à partir de la fin du XIX° siècle que les cultures légumières et fruitières se sont développées; elles ont certes tiré parti du milieu physique mais aussi de la crise phylloxérique qui a libéré les paysans du travail de la vigne, et de la construction de la voie ferrée (I86I: Brive-Périgueux puis Limoges, I875: Limoges-Brive-Toulouse, I898: Brive -Thiviers). Les collines gréseuses et les vallées

---

1 - Ombret: Ouvrage cité.
Joanny M: Production et commerce des fruits dans le Bassin de Brive. D.E.S. Clermont-Ferrand I956.

alluviales se couvrirent de légumes de plein champ et d'arbres fruitiers, notamment de la vallée de la Loyre à celle du Maumont, de part et d'autre de la Vézère. Dans ce secteur, où la culture de la vigne leur avait inculqué le goût du travail minutieux, des cultures soignées, les agriculteurs, après la ruine de leur vignoble, ont cultivé des petits pois (400 ha en I892 et 1.810 ha en I929); ces pois étaient semés dans de petites parcelles complantées de 10 ares en moyenne. Puis, très vite vinrent s'ajouter d'autres légumes (haricots asperges, choux...) que l'on expédiait dans des paniers en osier (oseraies des fonds de vallée) ou en feuillards (bois de châtaignier). Si la plus grande partie de ces pois était expédiée vers Paris, Lille ou la Grande-Bretagne, certains agriculteurs vendaient eux-mêmes leur production dans les bourgs des plateaux voisins. Cette culture exigeait une main-d'oeuvre nombreuse pour préparer le sol en automne, effectuer les semis en Novembre, récolter à partir de la mi-Mai, et, de Février à Mai, il fallait ramer, sarcler, butter les petits pois, l'exode rural l'a fait décliner. Mais aujourd'hui, on cultive d'autres légumes: le haricot vert a pris le relais du petit pois. De Brive à Juillac, surtout près de Brive et autour d'Objat, et dans le canton de Beaulieu-sur-Dordogne, plus de 10 ha par commune produisent des légumes frais, notamment des haricots. Cette nouvelle spécialisation s'est développée en relation avec la création d'une usine Fali, d'abord installée à Objat, aujourd'hui à Brive; cette société signe des contrats avec les agriculteurs en leur garantissant un prix. Cette culture a contraint les agriculteurs à se procurer du matériel d'irrigation (irrigation par aspersion) pour lutter contre la sécheresse du mois de Juillet. Récoltés à la main dans les années 60, les haricots le sont aujourd'hui mécaniquement, notamment à Saint-Viance, centre de cette production; la mécanisation de cette culture a permis son maintien malgré l'exode rural; les cultivateurs y sont attachés car elle est d'un bon rapport financier (1).

---

1 - 2% environ des fermes du Bassin de Brive pratiquent la culture contractuelle des légumes. C'est en I966 que s'est développée cette agriculture sur "contrats de production dirigée" (cf M. Labonne: Quelques aspects des contrats de production en agriculture. Revue de l'économie méridionale n°43, 3° Trimestre I963, pages 1 à 10). Le groupe B.S.N.-Gervais-Danone a pris le contrôle d'une conserverie d'Objat avec Evian (Fali) en I965; en I972, une usine moderne a été construite à Brive, elle emploie 409 salariés pour la production de 180.000.000 de petits pots de nourriture pour bébés (Fali et Blédina); cette usine porte le nom de DIE.P.AL (Diététique, Puériculture, Alimentation). Pour s'assurer ses matières premières, elle a, avec l'aide de la D.D.A. de la Corrèze, poussé les agriculteurs à cultiver des haricots verts, des épinards, des carottes et des pommes de terre; aujourd'hui le Bassin de Brive a 77% des contrats-épinards, 20% des contrats carottes, 27% des contrats-pommes de terre et 100% des contrats haricots-verts de DIEPAL. Les haricots verts sont cultivés principalement à Saint-Viance, les épinards dans
(suite p.490).

le canton de Beaulieu-sur-Dordogne mais les carottes et les pommes de terre sont surtout fournies par les cantons de Saint-Mathieu, Saint-Yrieix-la-Perche et Lubersac sur les plateaux du Haut-Limousin. Cette culture contractuelle a provoqué la naissance du Syndicat des producteurs de légumes de plein champ du Limousin en Septembre I973. La place prise par ces cultures atteint 4,30 ha en moyenne par ferme pour les haricots verts, culture mécanisée, 50 ares pour les épinards, 34 ares pour les carottes et 38 ares pour les pommes de terre; en fait, certains semis sont effectués en culture dérobée, notamment après la moisson de l'orge. Les contrats haricots-verts intéressent particulièrement les cultivateurs: en effet, avec I90 heures de travail par ha (10 fois moins que pour le tabac) le bénéfice réalisé à l'ha a été en I975 de 4.650 F. (2.100 pour les épinards). Ces cultures, sous contrat, ont donc pris place aux côtés de la production du veau de lait, des fruits, du tabac et des cultures vivrières; elles fournissent parfois, en particulier à Saint-Viance le tiers du revenu agricole.

Ces légumes étaient, bien souvent, cultivés dans des parcelles complantées d'arbres fruitiers. Aujourd'hui, des vergers modernes ont été édifiés, que ce soit pour les pommes, les pêchers, les pruniers ou les noyers, nous l'avons déjà dit. Alors que ces arbres fruitiers étaient déjà nombreux avant la seconde guerre mondiale, les fruits étaient utilisés dans l'autoconsommation humaine et animale et on ne vendait que les excédents; actuellement, les vergers modernes ne produisent des fruits que pour la vente. De nouvelles productions fruitières sont apparues depuis quelques années: ce sont les petits fruits: framboises, groseilles, cassis, fraises; toutefois, ces cultures ont très vite progressé en dehors du Bassin de Brive, comme celle des pommiers. Elles se sont développées, à l'intérieur du Bassin de Brive, dans tous les secteurs; mais elles sont nettement plus étendues dans le canton de Beaulieu-sur-Dordogne sur les sols issus des grès du Trias (1). Là, la plupart des exploitations ressemblent à celle que nous allons décrire: située à Liourdres, elle a une superficie de 16,16 ha. Il y a 15 ans, alors qu'elle occupait 14,70 ha, la vigne en couvrait 17,87%, les labours 19,30%, les prairies 27,48%, les taillis de châtaigniers 14,60% et les bruyères 20,75%. Actuellemnt, la vigne n'occupe plus que 3,16% de l'exploitation, les labours 10,34% les prairies naturelles 39,67%, les prairies temporaires 21,41 les taillis 3,59%; les vergers en couvrent 21,79%. Les terres labourables sont complantées de noyers; elles portent du blé, des pommes de terre et des betteraves fourragères pour l'autoconsommation. La vigne produit le vin pour les besoins familiaux. Dix huit vaches limousines et 6.F.F.P.N. fournissent des veaux de lait vendus par l'intermédiaire du "groupement coopératif des veaux de lait fermiers de la Corrèze". Six truies (4 de race Large-White et 2 de race Landrace) permettent la vente de 90 porcelets de 25 kg par la "coopérative d'alimentation et de productions animales de la Corrèze". 30 ares portent des fraisiers entre de jeunes pommiers; chaque année, on récolte 1.500 kg de fraises. De I957 à I970, on a planté 1.300 pommiers et on récolte actuellement plus de 50 tonnes de pommes par an; les fruits sont vendus a des

---

1 - Dans cette exploitation de Beaulieu-sur-Dordogne (30 ha) on vend des veaux de lait et du lait issus d'un troupeau de 19 vaches (12 de race limousine, 1 Salers, 2 normandes et 4 hollandaises) des porcs (on élève 3 truies) mais on vend aussi des fruits: fraises, groseilles et cassis. Les fruits sont cultivés dans les champs les mieux exposés (à l'Est par exemple pour les fraises). Les cultures de fraises ont été adoptées en I965, celle des groseilles en I968 et celle des cassis en I973. Ce choix est dû à la présence de l'usine Andros (confitures, fruits au sirop) installée à 15 km à Biars-sur-Cère; c'est l'usine qui a fourni les plants de groseilles et de cassis, c'est elle qui effectue le ramassage. C'est un exemple d'intégration pour la production fruitière.

grossistes et aux confituriers de Biars-sur-Cère. 175 noyers, de la variété Marbot, produisent 3 tonnes de noix sèches. La vente des pommes représente 30,67% des recettes, celle-des noix 13,55%, des fraises 5,81%, des veaux 34,87%, des porcelets 15,10%. Ce type d'exploitation où coexistent la polyculture, les cultures spécialisées et l'élevage bovin intensif est le plus fréquent dans le Bassin de Brive. Les agriculteurs de cette région mettent donc à profit les conditions physiques pour développer les productions fruitières et légumières; la présence de nombreux marchands et de conserveries est également un élément favorable à l'essor de ces cultures délicates qui font régresser la polyculture bien que, en règle générale, elles n'occupent pas de vastes surfaces.

b) - La culture du tabac.

La production du tabac est apparue en I880 (1): 179 planteurs en ont, cette année là, cultivé 21 ha et produit 32 tonnes. Actuellement, on dénombre 1.041 planteurs environ qui fournissent 1.200 tonnes récoltées sur 447 ha. Cinquante hui communes du Bassin de Brive cultivent le tabac (2); elles sont réparties en deux groupes. Les plus nombreuses sont situées au Nord de Brive, les autres autour de Meyssac. Les communes où le tabac tient le plus de place sont toutes au Nord de Brive: Allassac plante 39 ha de tabac, Yssandon 36 et Mansac 33, à Varetz on cultive 24 ha, à Saint-Viance 24 ha, à Brignac-la-Plaine 21 ha et à Saint-Pantaléon-de-Larche 20 ha; ces sept communes possèdent 45% de la superficie plantée.

C'est dans ce secteur que les essais de culture ont été effectués en I880 et c'est là que les autorisations de culture ont été données par la suite. Le choix de cette région, au Nord de Brive, correspond à une volonté de faciliter la reconversion des exploitations touchées par le déclin du vignoble. En effet, la carte de la répartition de la culture du tabac a bien des points communs avec celle du vignoble au XIX° siècle; les agriculteurs avaient été habitués à apporter beaucoup de soins à leurs vignes et cette tradition s'est

---

1 - En I7I9, on cultivait le tabac dans la vicomté de Turenne malgré l'interdiction royale mais très vite on dut abandonner à la demande de la compagnie des Indes qui acheta, en I72I, le privilège de la culture du tabac. Il fallut attendre I880 pour que la première récolte de tabac pût être faite; le Ministère des Finances accorda, en effet, en Novembre I879 l'autorisation de faire des essais sur 100 ha, à la suite de nombreuses demandes du Conseil général de la Corrèze.

2 - Carte n°48.

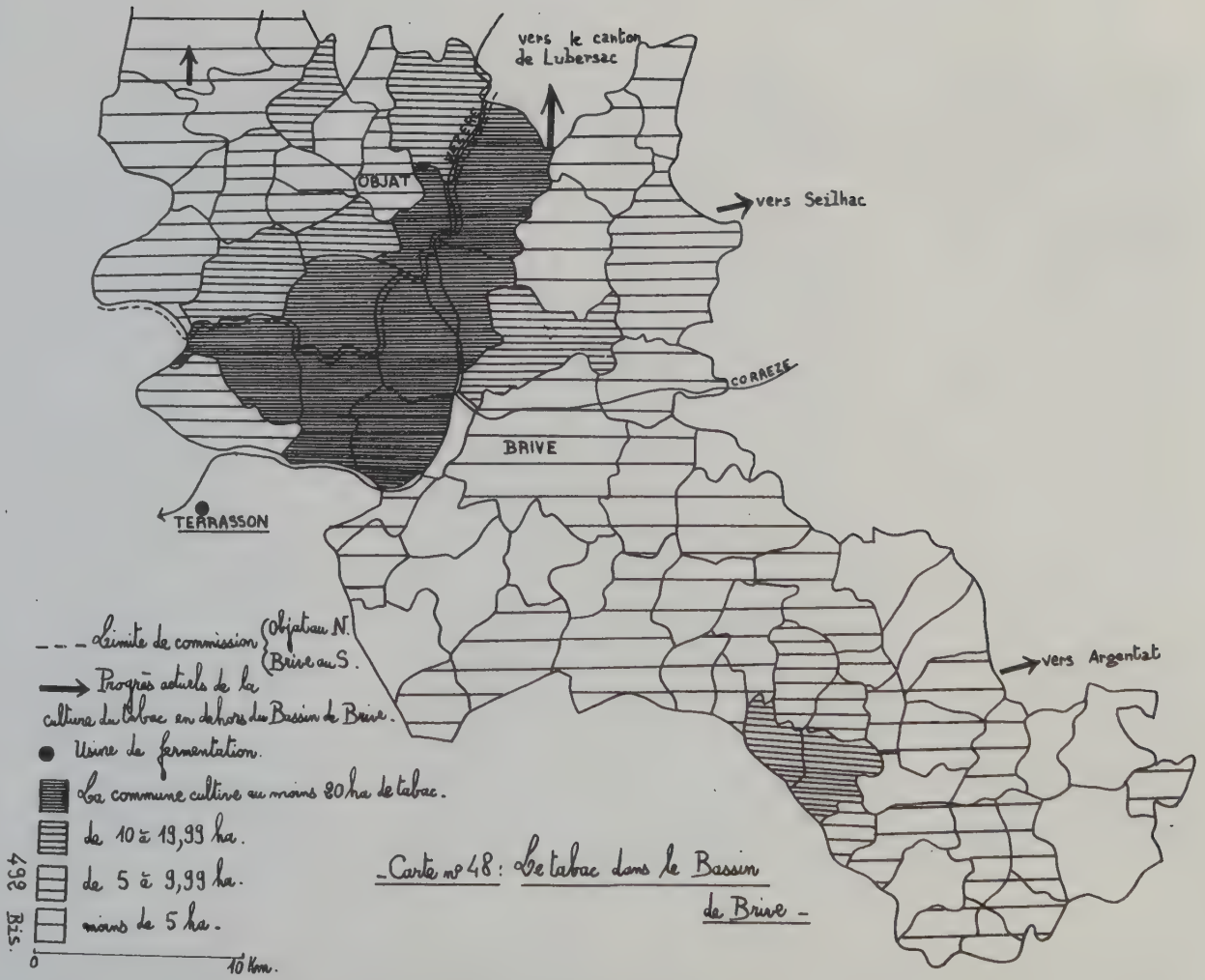

Carte n° 48 : Le tabac dans le Bassin de Brive.

reportée, tout naturellement, sur la culture du tabac et sur celle des légumes et des fruits. C'est dans cette région que les légumes (petits pois, asperges, melons etc...) et les fruits (les prunes notamment) ont créé un paysage de jardin et de verger qui s'est, peu à peu, substitué à celui qu'avait engendré la culture de la vigne. En donnant son agrément le gouvernement a donc pensé qu'une telle main-d'oeuvre était en mesure d'adapter, puis de développer la culture du tabac. Les influences politiques ont également joué un grand rôle: Charles de Lasteyrie, ministre des finances en I922, aurait facilité l'octroi de permis de planter à de nombreux agriculteurs d'Allassac. Il y a donc là un exemple de la volonté des habitants, de leurs élus au Conseil général et du gouvernement de transformer une agriculture en crise. Autour de Meyssac, la culture du tabac ne s'est développée qu'après I940. C'est finalement un "retour aux sources" puisqu'il s'agit de l'ancienne vicomté de Turenne. A partir de I940, à cause de la guerre qui rendait difficile l'approvisionnement en tabacs étrangers, on a supprimé le contingentement et encouragé la production au voisinage de régions productrices.

Cette répartition de la culture du tabac connait actuellement une certaine évolution; elle ne progresse plus dans la région d'Allassac-Yssandon. On y assite même à une diminution du nombre des planteurs (1): de nombreuses exploitations étaient dirigées par des personnes âgées, les jeunes ne les ont pas reprises car ils préfèrent aller travailler à Brive, Objat ou Rivière-de-Mansac; d'ailleurs, les usines locales, en créant la double-activité provoquent l'abandon de la culture du tabac car l'ouvrier-paysan n'a pas assez de temps libre pour une culture aussi astreignante. Par contre, la région de Meyssac est en pleine expansion et des agriculteurs de plus en plus nombreux s'intéressent au tabac (2); les jeunes agriculteurs trouvent là une production très rémunératrice. Un autre secteur de tabac se développe depuis peu, entre les deux principales régions, aux portes de Brive, notamment à Saint-Féréole ; mais l'attraction des métiers de la ville risque de limiter là aussi les progrès du tabac. Enfin, la culture du tabac s'étend à la fois vers le Sud du Bassin de Brive et au-delà de la vallée de la Dordogne; elle gagne même les plateaux voisins, notamment le canton de Lubersac.

Cette culture est familiale; elle permet d'utiliser toute la main-d'oeuvre disponible, et même, au moment de la récolte, les personnes âgées et les enfants. Le tabac est cultivé sur de petites parcelles dont beaucoup étaient autrefois

---

1 - Exemple de Saint-Aulaire: 82 planteurs en I935, 40 en I972 mais la superficie cultivée a néanmoins légèrement augmenté: 15,71 ha en I935, 17,66 ha en I972;

2 - Exemple d'évolution de la culture du tabac à Chauffour-sur-Vell (canton de Meyssac): en I945: 7 planteurs et 1,06 ha en I950: 13 planteurs et 1,84 ha, en I960: 21 planteurs et 3,88 ha, I972: 25 planteurs et 12,51 ha. (d'après J.Verlhac: ouvrage cité).

productrices de légumes et dont la superficie moyenne est de 42 ares; il n'est pas la production essentielle des fermes mais une ressource complémentaire qui permet aux paysans de vivre décemment; il est, sans aucun doute, aussi un frein à l'exode rural. D'une exploitation à l'autre le rôle du tabac dans les revenus varie; dans la région de culture la plus ancienne, le tabac et l'élevage du veau de lait fournissent la majeure partie des ressources; mais, en général, d'autres cultures commercialisées sont aussi pratiquées (les prunes à Vars, les légumes autour d'Objat). Plus l'exploitation est petite, plus la part du tabac dans le revenu est importante et elle peut atteindre 50% dans certains cas pour des fermes de moins de 10 ha (elle est en moyenne de 40%); dans les exploitations plus vastes elle n'est que de 20% mais la culture du tabac est sécurisante car elle fournit un complément non indispensable mais sûr. Dans la région de Meyssac, les revenus sont fournis surtout par la vente des veaux de lait, du tabac et des noix mais la part de chaque élément varie d'une ferme à l'autre; le tabac est cependant concurrencé ici par la culture de la fraise.

Pourquoi les agriculteurs sont-ils attirés par cette culture? Le tabac procure un revenu très élevé à l'hectare (7 fois plus que les haricots verts par exemple) ce qui explique que de petites surfaces en tabac fournissement de 40 à 50% des revenus (1). Les agriculteurs sont liés par contrat au S.E.I.T.A. (2), ils livrent leur tabac, en vrac, aux Centres d'achat de Brive, d'Objat ou de Terrasson; ils bénéficient d'une assurance qui les indemnise des pertes subies à la suite d'accidents (grêle, gelées etc...) ou de maladies (rouille par exemple); l'indemnité atteint 75% de la valeur estimée des produits perdus; il y a là une sécurité fort appréciée par les planteurs qui craignent toujours que les produits de l'élevage se vendent mal(3).

---

1 - A Saint-Féréole , dans une ferme de 5 ha de S.A.U., 30 ares de tabac assurent 50% du revenu agricole; à Saint-Aulaire, dans une exploitation de 8,5 ha, 50 ares en fournissent 40%.

2 - Depuis I970, la culture du tabac est libre; les prix d'objectif et d'intervention sont fixés au niveau du Marché commun. Le groupement des planteurs de tabac de la Corrèze passe une convention avec le S.E.I.T.A. par des contrats pluriannuels qui doivent garantir un revenu aux planteurs et une marchandise au S.E.I.T.A.; de plus, le syndicat et le Service collaborent pour assurer la formation des planteurs: un inspecteur des cultures et 8 chefs de secteurs guident les cultivateurs sur le terrain et dans les cercles d'information agricole des planteurs de tabac (à Meyssac, Saint-Viance et Yssandon).

3 - Une nouvelle culture a fait son apparition en I975: celle des cornichons. C'est un "expéditeur" d'Objat (qui vend les produits à une usine de Bergerac) qui en a eu l'initiative; actuellement ,trois expéditeurs contrôlent cette culture "sous contrat verbal" (à Nonards, Le Pescher et Objat).

3 - L'élevage dans le Bassin de Brive.

Bien que les légumes, les fruits et le tabac aient fait la réputation de l'agriculture du Bassin de Brive, l'élevage y joue un grand rôle, aussi les trois quarts de la S.A.U. lui sont-ils consacrés:

(Voir tableau page suivante).

Les conditions physiques, sans imposer l'élevage, ne l'excluent pas; les sols des versants des collines ou des coteaux portent de belles prairies irriguées, tandis que les fonds de vallées sont occupés par des prairies drainées. L'élevage a d'ailleurs été développé très tôt, dans le cadre de la polyculture.

a) - De la polyculture à l'élevage.

On élève actuellement dans le Bassin de Brive les mêmes espèces animales qu'autre-fois mais les méthodes utilisées et les buts recherchés ont évolués. Les moutons parcouraient la Causse, les buttes pierreuses de l'Ysanndonnais et les jachères; ces bêtes à laine fournissaient la matière première nécessaire aux artisans locaux et à la manufacture royale d'étoffe que Turgot, Intendant du Limousin, avait créée à Brive en 1764. Les porcs mangeaient les glands dans les taillis de chênes, notamment autour de Meyssac, et les fruits des belles châtaigneraies des secteurs non calcaires, en particulier des coteaux cristallins, on les engraissait aussi au maïs et surtout avec des pommes de terre (1). Le troupeau bovin fournissait sa force physique et son lait; le Bas-Pays achetait souvent du bétail aux paysans du Périgord qui eux-mêmes l'avaient acquis en Haut-Limousin. Les boeufs, après quelques années de travail, étaient engraissés puis vendus aux bouchers de Bordeaux ou de Paris. Depuis le début du XX° siècle, cet élevage jusque là secondaire par rappport aux cultures vivirières, s'est considérablement développé; il a tiré parti de la demande croissante des villes en viande et en lait. Les bovins ont pris une importance sans cesse accrue, ils produisent du lait, maïs, surtout des veaux de lait. L'attrait des bénéficies a entraîné l'extension des prairies et des cultures fourragères. L'élévage porcin s'est maintenu mais, par contre, celui des ovins a considérablement décliné. Enfin, le Bassin de Brive, par son élevage de volaille a un caractère aquitain. Les progrès du maïs et de la pomme de terre ont permis d'accroître la production et on ne s'y contente pas, comme sur les plateaux limousins de produire pour l'autoconsommation.

Les progrès récents de l'élevage sont dus, en grande partie, aux moyens de communications. Le chemin de fer et la route ont fourni aux paysans la possibilité de vendre facile-

---

1 - C'est dans le Bassin de Brive que la pomme de terre a été cultivée pour la première fois en Limousin vers 1750.

Cantons	Plantes sarclées fourragères en % de la S.A.U.	Cultures fourragères en % de la S.A.U.	Superficies toujours en herbe en % de la S.A.U.	U.G.B. bovine /S.A.U.	U.G.B. ovine /S.A.U	Nombre de truies	Nombre de porcs dont truies
Ayen	2,30%	5,96	72,27	0,78	0,053	226	3.991
Beaulieu-sur-Dordogne	3,79	8,87	66,56	0,82	0,026	389	3.531
Brive-Nord	1,12	3,82	80,67	0,95	0,022	80	2.542
Donzenac	2,13	9,36	71,82	1,01	0,025	265	6.929
Meyssac	3,31	7,91	66,83	0,81	0,038	626	5.305

ment leurs produits et, en particulier des animaux qui ne peuvent pas se déplacer comme les veaux de lait. L'élevage a également pu progresser ici grâce à la mise en place précoce d'un réseau commercial très développé. Les foires à veaux de lait sont nombreuses et parmi elles, quatre, se détachent: au Nord, Objat vend deux fois par mois de 400 à 500 veaux, au centre, Brive commercialise deux fois par mois de 500 à 600 veaux, au Sud, Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne reçoivent, deux fois par mois, de 150 à 300 veaux. Le Bassin de Brive est aussi une terre de marchands de bestiaux; l'achat et l'abattage y sont aux mains d'une trentaine d'expéditeurs et de bouchers-expéditeurs dont les activités représentent près du tiers des abattages de la Corrèze. Certains expéditeurs sont très spécialisés: 5 d'entre eux installés à Objat, Malemort, Brive et Allassac achètent surtout des porcs; un expéditeur briviste négocie surtout des gros bovins (vaches de réforme), 7 autres s'intéressent surtout aux veaux de lait (deux d'entre eux en achètent de 15 à 20.000 par an). Ce commerce dynamique, en assurant des débouchés, a poussé les agriculteurs à développer l'élevage; mais ces derniers ont aussi installé depuis peu de temps leur propre réseau de commercialisation, notamment avec la création d'un groupement de producteurs de veaux de lait, en Juillet 1968, à Sainte-Féréole et d'une laiterie coopérative à Brive en 1946 . De plus, la présence d'industries de transformation des produits a largement contribué aux progrès de l'élevage: les deux entreprises de salaisons d'Allassac utilisent chaque année plus de 45.000 porcs et, pour être assurées d'avoir la matière première nécessaire, elles ont organisé un élevage contractuel (il représente enciron 30% des besoins de ces deux usines).

b) - Une grande variété.

L'élevage a donc subi de sérieuses transformations depuis le début du XX° siècle, il est devenu l'activité de base de la quasi totalité des exploitations du Bassin de Brive mais il offre des caractères différents dans les pays calcaires (Causse, région d'Ayen et pays de Meyssac), sur le versant cristallin et dans le centre du Bassin.

Le Causse, aux sols peu épais dérivés du calcaire oolithique, est une région sèche qui porte peu de prairies de bonne qualité en dehors des dolines, mais où des taillis de chênes et de vastes terrains de parcours à moutons occupent de grands espaces. Actuellement, 185 agriculteurs y élèvent 5.000 brebis dont 1.600 appartiennent à la race limousine. Mais, depuis 1970, on assiste à certaines transformations; en effet, un plan de rénovation du Causse corrézien a été entrepris et des défrichements ont permis de réduire l'étendue des taillis et des friches au profit des labours et des herbages; ils ont aussi arrasé les murs qui entouraient les parcelles. Ces gros travaux ont été financés par les collectivités locales et par l'Etat mais les agriculteurs doivent rembourser en 15 ans les dépenses effectuées dans leurs propriétés. Le Syndicat de rénovation du Causse corrézien ainsi que les Directions départementales de l'Agriculture de la

Corrèze et du Lot ont voulu augmenter ainsi la S.A.U. des exploitations et la richesse des pâturages. Le mouton et la noix sont les principales productions du Causse avec le veau de lait et les oies.

Au Nord-Ouest du Bassin, la région d'Ayen et d'Yssandon offre, sur les sommets calcaires des buttes limitées par des corniches blanchâtres, des terrains de parcours à moutons; cet élevage se développe aux dépens de celui du veau de lait. Cette évolution est favorisée par les cours avantageux des agneaux et par la dépopulation: l'élevage du veau de lait exige la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse, alors que, le mouton, élevé en semi plein air dans des parcs, n'a pas besoin de beaucoup de soins. Au pied des corniches, les versants ne laissent que peu de place à l'élevage: le noyer pousse à mi-pente, le prunier un peu plus bas sur des sols plus forts et le pommier tout en bas de la pente sur les terres colluviales. Par contre, les fonds de vallées sont le domaine de la priairie où paissent des vaches limousines pour la poduction du veau de lait et des brebis (1).

Le pays de Meyssac est le troisième secteur calcaire; là, les hauteurs sont couvertes de forêts de châtaigniers, tandis que les versants portent des champs ou des vignobles complantés ou bordés d'arbres fruitiers et de noyers; les fonds, aux sols argilo-calcaires, sont tapissés de belles prairies. On y produit des veaux de lait de race limousine, chaque ferme a 2 ou 3 truies mais on ne garde qu'une portée de porcelets pour l'engraisser. On élève aussi des volailes, notamment des dindes. L'élevage est associé à la production de fruits et, de plus en plus, à la culture du tabac. En moyenne, l'élevage bovin procure 40% des revenus, les porcs et les volailles 20%, le tabac et les fruits 40%.

---

1 - A. Segonzac, les 57 exploitations pratiquent l'élevage: l'une d'elles ne produit que du lait, une autre des reproducteurs bovins, une troisième des agneaux et, toutes les autres élèvent des veaux de lait, des moutons et des porcs. Ces divers élevages ne représentent qu'une partie des activités des paysans, il faut y ajouter la production des noix, des pommes, des prunes, des cerises, du tabac, et les volailles (oies, dindes, pintades). Une ferme caractéristique de cette région peut être citée en exemple: d'une superficie de 21 ha, elle a 6 ha en prairies naturelles et 2,5 ha en pacages; elle cultive 2,5 ha de maïs, pommes de terre et betteraves. Le troupeau bovin (6 vaches limousines et 1 normande) fournit des veaux de lait, les 18 brebis produisent des agneaux. On engraisse chaque année 10 porcs. Enfin, on récolte des noix. Les revenus fournis par ces diverses productions varient selon les fermes de cette région, mais, en général, l'élevage en représente de 30 à 40%, les fruits de 30 à 40%, le tabac 25 %. Toutefois, dans certaines fermes, l'élevage est la principale source de revenus, dans d'autres ce sont les fruits.

Cette polyculture et ce poly-élevage, nous les retrouvons sur le coteau cristallin qui marque la limite entre le Bassin de Brive et les plateaux limousins. L'orientation, la situation topographique des parcelles, la taille des fermes, jouent un grand rôle dans le choix des productions agricoles. Autout de Donzenac, par exemple, les fermes ont des aspects variés. Un[illegible]exploitation de 8 ha élève des veaux de lait, engraisse des porcs et elle fournit plus d'une tonne de fruits divers et des légumes. Autour d'elle, les fermes situées à mi-pente produisent ou bien essentiellement des fruits, ou bien des légumes; si elles ont des parcelles au pied du versant, elles élèvent surtout des veaux et l'élevage procure alors 60% des revenus (1).

Au pied des versants, le centre du Bassin de Brive produit à la fois, des fruits, des légumes et des veaux de lait. Les productions légumières et fruitières y fournissent parfois 75% des revenus dans les plus petites exploitations, encore que l'élevage joue un grand rôle. Il est pratiqué par les fermes de taille moyenne pour la région, telle celle de Saint-Aulaire où sur 13 ha, six sont en prairies; ils permettent de nourrir 10 vaches limousines et 3 frisonnes qui fournissent des veaux de lait. Nous sommes ici dans le secteur de production le plus renommé de la Corrèze. Cette exploitation cultive aussi 1 ha de maïs-grain pour gaver les oies et elle engraisse des porcs. Au fur et à mesure que l'on se rapproche de Brive, sur des sols argilo-sableaux ou sableux, les agriculteurs pratiquent de plus en plus la production légumière, l'élevage laitier et celui des volailles. Tout autour de Brive, il faut aussi signaler la présence d'ouvriers-paysans, travaillant dans les usines de la ville. Ils ont conservé la ferme de leurs parents; toutefois, le temps leur manque pour cultiver des légumes ou élever des veaux, ils n'ont qu'un petit troupeau de 10 à 15 brebis.

Ainsi, les diverses parties du Bassin de Brive font une large place à l'élevage, mais, le plus souvent, cet élevage

---

1 - Dans la commune d'Allassac, les fermes ont des parcelles allant du plateau où se trouvait, avant 1920-1930, la châtaigneraie au bas du versant portant des prés, en passant par le coteau où poussent la vigne et les arbres fruitiers (souvent, il s'agit de parcelles complantées). Une exploitation de 20 ha obtient 38,13% de ses recettes par la vente de 14 veaux de lait, 27,16% par la vente du lait: l'élevage bovin procure donc 65,29%, les légumes (carottes, petits pois, haricots verts) 4,43%, les noix 0,76%, et le blé 0,52%. C'est un exemple d'exploitation de plus en plus spécialisé dans les productions bovines.

est associé à la polyculture et à des cultures spécialisées. De plus, il s'agit d'un poly-élevage dans de très nombreux cas. Le troupeau bovin produit presque uniquement des veaux de lait et du lait, encore qu'on assiste actuellement à l'essor de l'élevage des veaux de batterie de race frisonne ou normande; les exploitations les plus grandes se tournent vers la production de veaux d'Italie. La production porcine très largement répandue reste très traditionnelle, en grande partie orientée vers la satisfaction de la consommation familiale. Cet élevage commence à s'organiser et il évolue, notamment dans le Nord du Bassin, de Juillac à Objat: des maisons d'aliments de bétail patronnent des groupements de producteurs tandis que, par les contrats passés avec les salaisonniers d'Allassac, on passe à l'économie intégrée. Les agriculteurs, à l'aide de prêts, ont fait construire des porcheries d'engraissement qui permettent d'élever 200 ou 300 porcs à la fois. D'un élevage familial et traditionnel, on est passé ainsi à des formes industrielles. Le Bassin de Brive n'est pas, par contre, une grande région d'élevage ovin qui garde ici un caractère secondaire.

Enfin, le Bassin de Brive est le seul secteur du Limousin qui soit vraiment producteur de volailles et d'oeufs. Les influences aquitaines, que nous avons déjà ressenties ave la production fruitière et le tabac, se traduisent aussi dans le domaine de l'élevage des volailles: on produit ici, par exemple, des foies gras, spécialité du Périgord voisin. A côté de productions traditionnelles (oies, dindes, pintades canards), on a développé, depuis 1963, l'élevage des poules pondeuses grâce à la Coopérative avicole de la Corrèze (1) aujourd'hui, cet organisme a 31 poulaillers de ponte et 70.000 pondeuses (2).

Le Bassin de Brive n'est donc plus seulement une région de polyculture, il a su évoluer en produisant ce qui se vend; ainsi, depuis le début du XX° siècle l'autoconsommation a régressé au profit de l'élevage, des fruits, des légumes et du tabac. Parce que la densité agricole y était forte, et que la taille des exploitations était en général faible (3),

---

1 - La CO.P.A.VI.C.O. a été créée en Janvier 1964 par 13 jeunes agriculteurs conseillés par la D.D.A. après une visite des installations de la Coopérative avicole de l'Ain. En Juillet 1964, les 9.000 premiers poussins étaient répartis entre les poulaillers modernes de 8 adhérents. La coopérative a créé dans son sein une section d'éleveurs de porcs, elle porte aujourd'hui le nom de Coopérative d'alimentation et de productions animales de la Corrèze (C.O.P.A.C.)

2 - La taille des poulaillers est variable; le plus petit contient 1.250 poules, le plus vaste 4.480.

3 - 85% des exploitations avaient moins de 20 ha en 1970, 93,8% en 1955.

les agriculteurs ont été contraints d'intensifier et de chercher les produit qui se vend à un prix élevé. Mais les cultivateurs du Bas-Pays sont de moins en moins nombreux; l'exode rural sévit comme dans les autres secteurs du Limousin. Les cultures nouvelles n'apportent pas toujours le mieux-être espéré et, chaque année, producteurs de légumes, de fruits ou de tabac doivent chercher de nouveaux marchés ou lutter longuement pour obtenir des prix plus rémunérateurs. Au total, bien qu'ayant des caractères originaux, le Bassin de Brive doit résoudre les mêmes problèmes que ceux qui se posent aux autres secteurs du Limousin.

En Limousin, l'agriculture joue un grand rôle, mais, depuis la seconde guerre mondiale, en général, plus tôt dans certains secteurs, la vie agricole subit une rapide évolution. L'émigration a ruiné les anciens systèmes de culture basés sur la polyculture vivrière qui nécessitait l'existence d'une importante main-d'oeuvre. De plus, la polyculture n'était pas adaptée à l'économie d'échange que les voies ferrées, puis la route, avaient répandue. Certains agriculteurs ont alors cherché à vendre ce que la région pouvait le mieux produire: ce fut ainsi l'essor de l'élevage qui intéresse tout le Limousin; ici ou là, d'autres prodcutions se sont développées comme les pommes sur les plateaux du Haut-Limousin.

Ces transformations n'ont pas été réalisées dans toutes les exploitations, aussi, aujourd'hui, un grand nombre d'entre elles sont-elles condamnées à évoluer rapidement ou à disparaître. Cette situation est préoccupante car la disparition de ces fermes entraînera, d'une part une diminution de la production agricole du Limousin, d'autre part, elle accentuera le dépeuplement. Ces constatations sont d'autant plus graves que l'agriculture est la seule activité de la plupart des communes rurales du Limousin.

Mais, en face de ces exploitations archaïques, il y a dans cette région de très belles réussites, notamment avec les "Migrants", les "Notables" grands propriétaires, et avec de nombreux agriculteurs limousins qui n'ont pas hésité à prendre des risques. Malheureusement, ces exploitants ne sont pas toujours rémunérés comme ils le souhaiteraient, ce qui est dû, en partie, à l'absence, ou à l'insuffisance d'entreprises capables de transformer les produits agricoles et à une commercialisation qui expédie les produits de l'agriculture à l'état brut au lieu de les valoriser sur place.

On peut finalement se demander, en voyant les difficultés que rencontrent les éleveurs, si l'essor de l'élevage a été profitable à la vie agricole du Limousin. Dans un premier temps, il est apparu comme un moyen de mettre en valeur des terres malgré l'exode rural; il a profité aussi de cours avantageux, notamment au début du siècle. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il ne réussit pas à maintenir les exploitations familiales et que les revenus des agriculteurs sont peu élevés. Le Limousin ne peut-il pratiquer que l'élevage, alors que cette activité est peu rémunératrice? est-il "condamné" à l'élevage, parce que, seuls, herbages et cultures fourragères donnent de bons résultats? Pour nous, de grands progrès pourraient être réalisés (1) dans le cadre des productions animales et dans celui des cultures, mais, il faudrait auparavant doter le Limousin des équipements nécessaires pour écouler et transformer la viande, les fruits, les légumes etc... L'étude de ces activités situées à l'aval de l'agriculture est donc un complément indispensable à celle de la vie agricole.

---

1 - Nous reviendrons sur cette remarque et nous nous contenterons de citer ici un exemple de réussite dans le cadre d'une exploitation familiale. Dans une exploitation de 27 ha en fermage au Vigen, un éleveur de moutons possède 250 brebis qui fournissent chaque année 400 agneaux; il a cherché à obtenir des brebis très prolifiques en croisant diverses races (limousines - charmoise - charolais-romanoff etc...) et à accroître sans cesse sa production d'herbe (il obtient actuellement 8.000 unités fourragères à l'hectare) en sélectionnant les espèces et en ré-ensemençant chaque année le cinquième de l'exploitation entièrement couchée en herbe. Ces résultats ont été obtenus par un agriculteur ayant une grande qualification. Il est bien certain que dans cette ferme l'intensification permet d'obtenir des revenus convenables, très comparables à ceux de régions réputées riches. L'élevage n'est donc pas nécessairement une activité peu rémunératrice.

LIVRE III

LES ACTIVITES NON AGRICOLES DANS LES COMMUNES RURALES DU LIMOUSIN; AGONIE OU RECONVERSION ?

Si l'élevage est certes, sous diverses formes, l'activité fondamentale dans les campagnes limousines - de là l'extension des prairies et des cultures fourragères - certains ruraux exercent des métiers liés plus ou moins directement à l'agriculture, d'autres ont des activités totalement différentes.

A la lecture de la carte n°5, nous avons déjà remarqué que la vie industrielle était fort peu développée dans les communes rurales du Limousin; des formes traditionnelles (travail du cuir, textiles, papeteries de la vallée de la Vienne, tapisserie de Felletin ou d'Aubusson...) se sont maintenues, parfois avec beaucoup de difficultés (1) tandis que d'autres ont disparu ou ont considérablement décliné (carrières de kaolin de la région de Saint-Yrieix-la-Perche ou tuileries de la région de Lubersac par exemple). De nouvelles industries ont pu être implantées récemment; leur naissance a été provoquée par la présence de richesses dans le sous-sol (uranium de la région de Bessines-sur-Gartempe) (2) ou par une pseudo-décentralisation qui

---

1 - Larivière J-P.: L'industrie à Limoges et dans la vallée limousine de la Vienne. Institut d'études du Massif Central. 1968

2 - Lacotte R.: L'uranium en Limousin. Ouvrage cité.

permet d'employer, à moindre frais, la main-d'oeuvre rurale (1). Ces diverses activités industrielles sont souvent étrangères au milieu rural dans lequel elles se sont parfois installées bien que, notamment sur le plan de l'évolution démographique des communes concernées et sur le commerce local, elles puissent jouer un rôle non négligeable. Finalement, la carte des activités industrielles n'est pas tellement différente aujourd'hui de celle du milieu du XIX° siècle: "mis à part le noyau textile d'Aubusson-Felletin et la Manufacture d'armes de Tulle, la totalité des établissements est localisée le long de la vallée de la Vienne, de Saint-Léonard à Saint-Junien, sur les plateaux du Sud-Ouest de Saint-Mathieu à Tulle et dans le Bassin de Brive" (2). Ces diverses entreprises n'ont que très localement des conséquences sur la vie rurale bien que certaines, notamment celles qui sont nées de l'exploitation de l'uranium puissent faire naître un noyau industriel plus développé; il est vrai que les Limousins eux-mêmes sont très partagés à ce sujet. Finalement, en dehors des vallées de la Vienne ou de la Corrèze et de quelques petits centres comme Boussac, les industries, sans lien avec l'agriculture ou la forêt, sont trop peu nombreuses pour exercer une influence remarquable sur la vie rurale au niveau régional, d'autant plus que des installations futures en milieu rural semblent peu probables.

Par contre, des industries très liées à l'activité agricole sont nées au fur et à mesure que se développait l'élevage; parfaitement intégrées à la vie rurale, elles nous semblent devoir retenir notre attention puisqu'elles constituent à la fois un débouché pour les produits agricoles et une source d'emplois pour une population qui tend à quitter les communes rurales pour les villes. Ainsi, tandis que le premier groupe d'activités industrielles n'est lié qu'aux villes (capitaux et gestion), le second groupe dépend de l'agriculture.

L'éleveur limousin n'est pas isolé; nous avons vu qu'il utilisait, par exemple, des aliments du bétail pour engraisser son troupeau, qu'il achetait des engrais pour améliorer la qualité de ses sols etc... Des entreprises industrielles sont donc situées en amont de l'élevage; elles aident l'éleveur à développer sa production. D'autres industries sont situées en aval, elles assurent la transformation des produits agricoles. Donc, en principe, dans une région encore très agricole, comme l'est le Limousin, de nombreux emplois non agricoles, mais liés à l'agriculture, peuvent se multiplier. Le Limousin a-t-il suscité la création de tels emplois dans les communes rurales? le peut-il?

---

1 - Les ateliers Davaye (Groupe Legrand) en sont un exemple.

2 - Corbin A.: Ouvrage cité, page 36.

PREMIERE PARTIE

LES TRANSFORMATIONS DES PRODUITS DE L'ELEVAGE.

Si on excepte l'industrie sans lien direct avec l'agriculture locale (industrie d'ailleurs fort peu développée), on s'aperçoit que les communes rurales du Limousin n'offrent que de rares emplois dans le secteur secondaire et que ces derniers sont créés par des industries agro-alimentaires:

Entreprises alimentaires en Limousin (1)		
	Nombre	Personnel
Meunerie	57	122
Conserves de viande	29	989 (1.026 en I975)
Aliments du bétail (2)	22	172
Lait	19	375 (531 en I975)

1 - Source: Statistique agricole I973. Service régional Limoges.

2 - Production d'aliments du bétail (1.000 tonnes)

	Veaux Allaitement	Bovins	Porcins	Volailles	Lapins	Divers	Total
Limousin	0,1	7,8	24,9	7,8	1,4	6,0	48,0
Limousin/ FRANCE	0,000I	0,9%	1,1%	0,3%	0,4%	4,4%	0,7%

Sans être totalement négligeable, cette production est néanmoins faible; en effet, l'éleveur limousin n'achète que des aliments complémentaires sans céréales et non des aliments complets (céréales + farines de viande et de poisson + composés minéraux vitaminés). Il préfère cultiver les céréales nécessaires à l'alimentation de son bétail pour réduire ses frais. Livre II page 489.

Cependant, parmi les industries agricoles et alimentaires, seuls jouent un rôle notable l'abattage des veaux (11,7% du total national), l'abattage d'ovins (10,1%) et la fabrication d'aliments diététiques (1) (6,4%). Toutefois, au niveau régional, ce sont les industries transformatrices des produits de l'élevage qui emploient le plus grand nombre de salariés parmi les diverses industries agricoles et alimentaires. Le Limousin a donc des entreprises de première transformation (les abattoirs) et des entreprises de troisième transformation (salaisons surtout); par contre, la deuxième transformation (découpe, désossage, conditionnement) est encore peu développée. Il possède aussi une industrie laitière. Finalement, malgré la très nette spécialisation des exploitations agricoles, l'élevage n'a pas encore permis l'implantation d'une industrie florissante: la charcuterie produit 3,4% du total national, les ateliers de découpe moins de 1% (4% dans quelques années si les projets actuellement à l'étude aboutissent)(2), les produits laitiers moins de 1% etc... La transformation des produits de l'élevage occupe donc une faible place.

---

1 - Fabrication assurée à Brive par D.I.E.P.A.L. Cette usine emploie, nous l'avons vu, des légumes cultivés en Limousin Il y a aussi dans cette région des conserveries de légumes de fruits et des confitureries; ces diverses industries, bien que peu nombreuses, suffisent à transformer la production locale. Dans le département de la Haute-Vienne, 6 entreprises (Magnac-Bourg, Saint-Mathieu, Château-Chervix, Saint-Junien et 2 ateliers à La Croisille-sur-Briance) ont utilisé en 1975: 182 tonnes de haricots verts, 10 tonnes de céleris, 40 tonnes de petits pois, 2 tonnes d'asperges, 14 tonnes de champignons, 4 tonnes de châtaignes, 192 tonnes de cerises et de poires. Ces fruits et ces légumes sont produits près des établissements qui signent des contrats avec les agriculteurs. En fait, l'activité de cette conserverie est saisonnière; de plus, une cinquantaine de personnes seulement (dont de nombreuses femmes) sont employées. La conserverie est plus développée en Corrèze, notamment dans le Bassin de Brive, avec, par exemple 100 employés à Lubersac, 32 à Malemort etc... Comparée à la production nationale, cette conserverie occupe une place négligeable.

2 - Un exemple: le groupement des producteurs de veaux de la Marche a créé à Bessines Somafer-Viandes; il s'agit d'une union des éleveurs et d'une société de marchands de bestiaux. Actuellement, Somafer-Viandes vend des carcasses d'animaux mais un projet de construction d'une usine de transformation et de stockage de viandes bovines est en voie de réalisation. Le groupement de producteurs pourra ainsi vendre aux grandes surfaces et aux détaillants des viandes désossées et des viandes "parées", ce qui donnera une plus-value à la production des adhérents du groupement

CHAPITRE I

LES ABATTOIRS: UN EQUIPEMENT ENCORE INCOMPLET

L'étude de la commercialisation des productions de l'élevage en Limousin nous a montré que de nombreux animaux sont expédiés vivants hors de la région, ce que confirme le tableau de la production de viande de I97I a I974:

1.000 Tonnes de viande nette	Gros bovins		Veaux		Porcs	
	I97I	I974	I97I	I974	I97I	I974
Abattus à la ferme					4,0	4,0
Abattus en Limousin	15,9	18,7	21,5	16,1	15,9	11,8
Expédiés vivants	20,[illegible]	[illegible]8	2,2	I,6	5,7	8,1
Total	35,9	49,5	23,7	17,7	25,6	23,9
	Ovins		Chevaux		Caprins	
	I97I	I974	I97I	I974	I97I	I974
Abattus à la ferme						
Abattus en Limousin	9,1	10,1				
Expédiés vivants	2,7	3,1				
Total	11,8	13,2	0,4	0,4	0,1	0,1

La production régionale de viande a atteint 97.500 tonnes en I97I et 104.800 en I974 mais le rôle des abattoirs limousins varie d'une année à l'autre et selon les types d'animaux. Ainsi, tandis qu'en I97I, les abattoirs limousins ont fourni 68,4% des viandes de gros bovins, de veaux, de porcs et d'ovins, en I974 ils n'en ont produit que 58,2%. En outre, tandis que 90% des viandes de veaux, 70% des viandes de porcs et près de 80% des viandes d'ovins proviennent d'abattages effectués en Limousin, moins de 40 % des viandes de gros bovins élevés dans cette région proviennent des abattoirs locaux; c'est que les animaux (vaches de réforme, châtrons, veaux de Lyon ...) ont été expédiés vivants. Certes le Limousin est producteur d'animaux de boucherie mais son potentiel de production de viande n'est pas entièrement utilisé sur place au stade élémentaire, celui de l'abattage; il y a donc pour toute la région une perte importante: elle expédie, en grande partie, une matière première brute qui est valorisée ailleurs. Ainsi, le Limousin ne peut pas utiliser le "cinquième quartier" (boyaux, cornes, graisse, etc...) et il ne peut pas développer son industrie alimentaire, notamment à partir de sa forte production bovine; or nous l'avons vu, l'élevage bovin est le plus important des élevages en Limousin. Il est intéressant de souligner que la perte pour le Limousin est plus forte que ne l'indiquent les satistiques parce que les marchands de bestiaux font abattre en Limousin des gros bovins de race laitière, achetés à Parthenay en particulier, qui ont une valeur moins grande que les gros bovins de race limousine. La comparaison entre le nombre d'animaux produits et le nombre d'animaux abattus montre bien ce sous-emploi de la production locale au stade de l'abattage.

	Gros bovins		
Nombre de têtes en I973	Produits	Produits et abattus	Abattus au total
Haute-Vienne	59.500	11.000	36.600
Creuse	42.000	17.800	17.800
Corrèze	27.000	14.700	14.700

Donc, pour l'ensemble du Limousin, 33,85% des gros bovins élevés dans cette région y ont été abattus, mais, ce pourcentage tombe à 18,48% (1) dans le département de la Haute-Vienne; ainsi, dans ce département qui est le prin-

1 - Cette différence entre ces pourcentages indique bien que la consommation de la viande à LIMOGES fait peu appel à la production locale. Ce n'est qu'en I976 qu'un magasin à succursales a ouvert à Limoges un rayon de boucherie ne vendant que de la viande limousine.

cipal producteur de gros bovins en Limousin, notamment sur les plateaux du Haut-Limousin, plus de 80% des animaux sont expédiés vivants.

Pourtant, cette région a été progressivement équipée en abattoirs modernes. En effet, les "tueries particulières", appartenant à des bouchers-expéditeurs ou à des bouchers détaillants, disparaissent peu à peu; ainsi, alors que le département de la Creuse avait 145 "tueries" en I966, il n'en compte plus qu'une vingtaine. Le boucher et ses employés effectuent les diverses opérations d'abattage dans des locaux mal équipés et ne livrent chaque année que de faibles tonnages (moins de 50 tonnes en Creuse). Les abattoirs municipaux non inscrits au plan sont également de moins en moins nombreux; ils ont même disparu dans le département de la Haute-Vienne depuis le I° Janvier I975 (1). Au total, on assiste à une concentration des lieux d'abattage depuis la promulgation du plan d'équipement de I965.

Les pouvoirs publics ont cherché à résoudre les problèmes posés par les tueries et par les abattoirs traditionnels; les vieux établissements sans moyens mécaniques pour les opérations de levage et de découpe, ne permettaient ni d'assurer convenablement les contrôles sanitaires efficaces, ni d'offrir de bonnes conditions de travail au personnel. De plus, la présence d'un grand nombre d'abattoirs obligeait les transporteurs, chargés d'acheminer les carcasses vers Paris ou vers la Côte d'Azur, à faire de nombreux arrêts avant de remplir totalement leurs camions. Or, on a remarqué que ces arrêts fréquents, ces ouvertures de portes pour charger la viande, provoquaient des variations de température et des variations d'aspect de la viande, ce qui en diminuait les qualités et la valeur. Aussi, a-t-on décidé de construire une demi-douzaine d'abattoirs publics modernes dans chaque département (2) pour répondre à la fois aux désirs des négociants, du personnel et des producteurs; existent aussi des abattoirs industriels privés; ils appartiennent à des salaisonniers qui abattent surtout des porcs (3).

---

1 - Au cours de l'année I974 les abattoirs du Dorat et de Magnac-Laval fonctionnaient encore. le département de la Corrèze a encore 2 abattoirs publics non inscrits qui fonctionnent à Meymac (115 tonnes en I975) et à Tulle (9.003 tonnes) ainsi que 20 tueries particulières (4.I69 tonnes en I975). Le département de la Creuse a deux abattoirs non inscrits à Bénévent-l'Abbaye (1.013 tonnes en I975) et à Bonnat (71 tonnes en I975).

2 - Carte n°49.
Tous les abattoirs prévus n'ont pas été construits; ainsi dans le département de la Creuse, les municipalités de Bourganeuf et de Boussac ont abandonné leurs projets.

3 - Par exemple, dans le département de la Haute-Vienne, deux abattoirs industriels ont été inscrits au plan, ils appartiennent à deux "salaisonniers"; c'est aussi le cas en Corrèze. Par contre, en Creuse, celui de Mourioux-(suite p. 510).

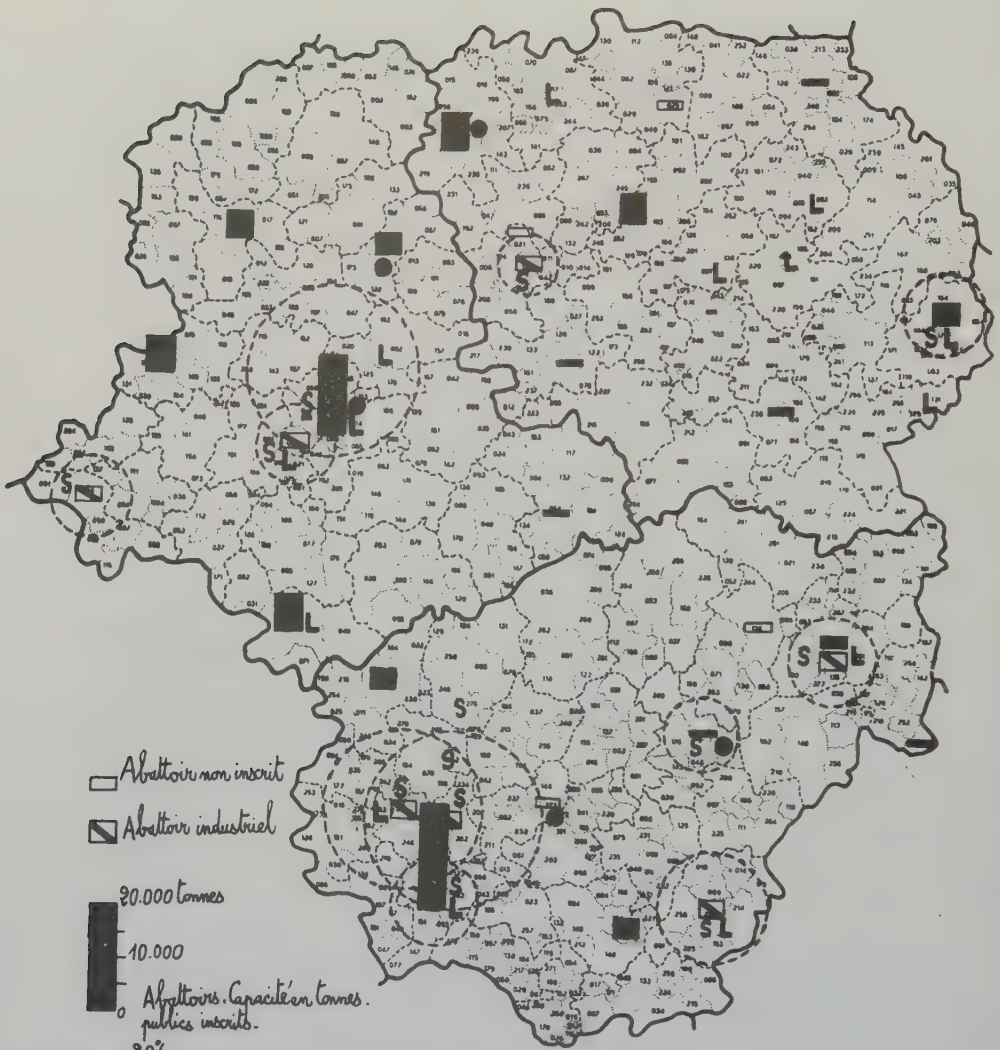

Carte n°50: Les transformations des produits de l'élevage

En dehors de ceux de Limoges et de Brive, l'abattoir de La Souterraine a la plus grande capacité théorique (7.000 tonnes). Mis en service le I° Septembre I967, il draine, en principe (1), les animaux de boucherie élevés dans les cantons de La Souterraine, Dun-le-Palestel, Bénévent-l'Abbaye: chaque abattoir inscrit est en effet en service dans un périmètre d'action déterminé. Trente-cinq employés travaillent dans cet établissement, et la grosse majorité d'entre eux assurent le fonctionnement de six chaînes d'abattage: une pour gros bovins, trois pour veaux, une pour moutons, une pour les porcs. Arrivés par camions, les gros bovins séjournent, en général 24 heures dans les étables de l'abattoir; la "transformation" débute lorsque l'animal est assommé, il est ensuite suspendu par une patte postérieure à la chaîne et il passe successivement devant les employés pour que les diverses opérations puissent avoir lieu (saignée, ablation des pieds, dépouille ou "habillage", éviscération, fente de la carcasse). La carcasse est alors pesée, étiquetée (nom du propriétaire, numéro de l'abattoir); elle est ensuite soumise au contrôle sanitaire, et, si elle est jugée impropre à la consommation elle est saisie et dirigée vers l'usine d'équarissage. Après ce contrôle, la carcasse saine peut être reprise par son propriétaire ou placée pendant 24 heures dans un tunnel de "ressuage", puis dans une chambre frigorifique. Cet abattoir comprend aussi une triperie, une boyauderie, où les boyaux sont lavés avant d'être expédiés vers des ateliers spécialisés, et un local où les peaux sont entreposées. Les chaînes pour les veaux, les porcs et les moutons fonctionnent un peu différemment; ainsi, l'abattoir de La Souterraine électrocute les porcs, les saigne et récupère soigneusement le sang, puis procède à l'échaudage, à l'épilage et au grattage mécanique de chaque animal. Les autres opérations sont identiques à celles de la chaîne des gros bovins.

Donc, l'abattage industriel, de plus en plus mécanisé, se développe progressivement en Limousin; toutefois, des problèmes subsistent et en premier lieu celui des variations mensuelles des apports; en effet, ceux-ci sont parfois trop faibles pour que l'abattoir fonctionne à plein rendement, ou, par contre, ils peuvent être trop élevés (tableau page 511):

Vielleville ne fonctionne pas, l'entreprise de salaisons fait abattre à Guéret.

	Capacité prévue	Tonnage abattu en I975
Saint-Mathieu	1.000 Tonnes	1.169 Tonnes
Isle	1.000 Tonnes	1.893 Tonnes
Allassac	5.000	6.000
Donzenac	5.000	2.720

1 - L'abattoir municipal de Bénévent-l'Abbaye, non inscrit au plan, fonctionne toujours malgré un équipement incomplet, d'autant plus que les taxes d'abattage y sont moins élevées qu'à La Souterraine. Enfin, les adhérents du groupement de producteurs de veaux de la Marche ne font pas abattre leurs veaux à La Souterraine. Aussi, la produc-

(suite p.512)

Les abattages dans le département de la Haute-Vienne en I975 (1)												
en tonnes	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Gros bovins	1.437	1.185	1.210	1.220	1.163	965	1.095	1.055	1.136	1.025	1.048	1.180
Veaux	1.258	1.080	1.181	1.246	1.345	1.270	1.321	1.211	1.288	1.331	1.252	1.285
Ovins	473	398	485	756	816	868	962	856	823	1.025	856	997
Porcins	717	654	675	772	767	689	628	567	579	642	621	632
Caprins	0	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Equidés	5	5	4	6	8	7	6	4	7	7	6	9
Total	3.890	3.322	3.557	4.002	4.100	3.799	4.013	3.702	3.833	4.030	3.783	4.102

1 - Source: Direction des services vétérinaires.

Au cours de l'année I975, ces variations ont été très nettes dans les abattoirs de la Haute-Vienne; en effet, alors que la moyenne mensuelle a été de 3.845 tonnes, on en a fourni seulement 3.322 en Février (-13,6%) et on en a livré 4.102 en Décembre (+ 6,7%). Mais ces variations sont beaucoup plus accusées si on examine les divers types d'animaux. En effet, les abattages de gros bovins sont, en Juin, dans une période creuse alors qu'ils ont été très élevés en hiver (- 32,8% entre Janvier et Juin); beaucoup d'animaux sont encore engraissés à l'auge, ils sont vendus au cours de l'hiver mais s'ils ont été engraissés au cours de l'été dans la prairie, ils sont vendus à l'automne; ainsi pendant les mois d'été, de Juin au mois d'Août, on abat peu de gros bovins élevés en Limousin. Les variations sont moins fortes pour les veaux (- 19,7% entre les mois de Mai et Février); ici, la période creuse est située à la fin de l'hiver. Elles sont également remarquables pour les porcins (- 26,5% entre le mois d'Avril et le mois d'Août) et elles sont encore beaucoup plus fortes pour les ovins. En effet, tandis qu'à la fin de l'hiver les apports sont faibles (agneaux de bergerie uniquement), ils s'élèvent très fortement en Mai-Juin-Juillet (agneaux de semi plein-air et de plein air) pour atteindre leur maximum en automne (agneaux et brebis de réforme); ainsi, entre le mois d'Octobre et le mois de Février, les tonnages livrés sont très différents (-61,2%). Cette situation est très grave lorsque l'abattoir est spécialisé: ainsi, l'abattage des ovins correspond à 58,4% du poids des animaux abattus à Eymoutiers et 40% à Bellac; voilà des abattoirs (ils ont d'ailleurs une activité supérieure à leur capacité théorique) qui ne peuvent pas travailler au même rythme tout au long de l'année, des périodes creuses succèdant à des périodes où le personnel est submergé. Ces abattoirs ne peuvent pas satisfaire la demande des éleveurs et des négociants pendant la période de pointe ce qui interdit le contrôle sérieux sur place des qualités des animaux puisqu'on ne peut les reconnaître qu'après l'abattage (1). Ainsi, l'équi

---

tion de cet abattoir est-elle inférieure à sa capacité théorique; par contre à Eymoutiers, à Saint-Junien, à Saint-Yrieix-la-Perche la production est très supérieure à la capacité (9.540 tonnes à Saint-Junien en I974 pour une capacité de 7.000 tonnes).

1 - L'O.B.A.M. (Groupement des producteurs d'ovins de la Basse-Marche) ne fournit des agneaux à ses clients que de Mai à Décembre, période au cours de laquelle les ovins produits par les élevages de plein air sont nombreux; les acheteurs réclament de nombreux agneaux en Juillet et Août pour la Côte d'Azur mais, malheureusement, pendant ces deux mois, les abattoirs de Bellac et de Bessines-sur-Gartempe ne parviennent pas à transformer tous les agneaux en carcasses. Il faudrait donc augmenter la capacité des abattoirs locaux, mais, pendant plusieurs mois le personnel et le matériel seraient sous-employés, les chaînes d'abattage d'agneaux étant très peu utilisées au cours du premier trimestre de l'année. La trop grande spécialisation d'un vaste secteur est ici un inconvénient; la présence d'un autre élevage produisant au début de l'année (les gros bovins par exemple) permettrait d'assurer des apports tout au long de l'année.

pement en abattoirs modernes ne correspond pas aux besoins de cette région; les éleveurs sont désireux, nous le savons, de contrôler les circuits commerciaux, mais, pour cela il faut que les abattoirs locaux aient une taille suffisante et que, surtout leur implantation soit judicieuse.(1).

---

1 - Il semble que l'essor de l'élevage des veaux d'Italie, le recul du veau de lait et la stagnation de l'élevage du porc empêchent certains abattoirs de fonctionner normalement; de plus, des accords passés entre les marchands et des groupements de producteurs concentrent le bétail dans certains abattoirs aux dépens d'autres. Ainsi, dans le département de la Creuse, la capacité d'abattage est nettement supérieure à la production, alors que l'inverse se produit dans la Haute-Vienne (source: Directionsdes Services vétérinaires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.)

Abattoirs inscrits au plan	Tonnage prévu	Tonnage en 1975
Auzances	4.000 T	1.536 T
Bourganeuf	1.000	217
Boussac	1.000	256
Felletin	1.500	713
Guéret	5.500	2.913
La Souterraine	7.000	6.570
Limoges	15.000	15.508
Bellac	5.000	5.332
Bessines-sur-Gartempe	4.000	4.312
Eymoutiers	1.000	1.391
Saint-Junien	7.000	8.954
Saint-Yrieix-la-Perche	7.200	7.573
Brive	20.000	10.328
Argentat	3.500	2.841
Bort-les-Orgues	1.000	875
Egletons	1.000	2.695
Lubersac	4.000	5.045
Ussel	2.500	2.512
TOTAL Limousin	91.200 T	79.571 T

Toutefois, de grands progrès ont été réalisés depuis une quinzaine d'années, ce que montre l'évolution des abattages contrôlés en Limousin depuis I96I.

Voir tableau page suivante.

Les abattages contrôlés de veaux, de gros bovins, de porcs et de moutons ont nettement augmenté (de 61,8% en poids) et ces progrès sont surtout très nets pour les gros bovins et pour les ovins. En effet, en I967, les abattages contrôlés de veaux atteignaient 33.500 tonnes, ceux de gros bovins étaient de I7.700 tonnes. En I975, le nombre des veaux abattus s'est accru, ainsi que le tonnage (40.190 tonnes): le progrès est de 19,9%. Il est toutefois bien moins rapide que celui de l'abattage des gros bovins (55,6%) qui ont fourni 27.556 tonnes de viande. Au cours de la même période, les abattages d'ovins ont aussi permi d'accroître considérablement la production ovine (+ 55,7%). Ces progrès n'ont pas été continus; c'est ainsi qu'en I972, la production de viande a baissé par rapport à l'année I97I: celle de gros bovins et de veaux fut concurrencée par le marché du veau d'Italie. De nombreux éleveurs ont préféré vendre des veaux "maigres" qui n'avaient exigé d'eux que peu de temps et peu de frais; le Limousin semblait devoir abandonner la production de viande, mais, en I973, le marché italien se ferma, aussi les éleveurs furent-ils contraints de reprendre l'élevage du veau de lait ou d'élever de gros bovins, ce qui explique le grand nombre de gros bovins abattus en I974. En dehors de ces "accidents", les abattages en Limousin fournissent des quantités de viande et d'abats de plus en plus abondantes (1); toutefois, en dépit de ces progrès, de très nombreux animaux élevés dans cette région sont encore expédiés vivants, ce qui limite l'essor des industries de transformation de la viande.

---

1 - Ces progrès sont inégaux selon les abattoirs ce que montre l'exemple de la Haute-Vienne (au cours de la période citée des abattoirs publics ont été supprimés à Aixe-sur-Vienne, Saint-Léonard-de-Noblat, Rochechouart, Le Dorat et Magnac-Laval)

Milliers de tonnes: de viande nette abattue	I966	I974	Evolution I966 I974	I975
Limoges	8,1	15,3	+ 88,8 %	15,5
Bellac	2,4	5,6	+ 133,3 %	5,3
Bessines S/Gartempe	2,9	3,8	+ 31 %	4,3
Eymoutiers	0,7	1,4	+ 100 %	1,4
Saint-Junien	2,3	9,5	+ 269 %	8,9
St-Yrieix-la-Perche	0,6	6,9	+ 1.050 %	7,5

1.000 Têtes	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Veaux	308,8	324,8	328,5	306,2	307,2	326,0	341,0	360,8	348,4	353,2	365,4	338,9	323,1	352,4	380,9
Gros bovins	50,3	53,4	53,8	50,0	51,1	57,0	62,5	69,9	69,2	79,3	81,3	69,1	75,4	99,6	94,9
Porcins	200,2	227,7	222,1	220,8	263,2	270,3	280,7	296,7	278,6	299,5	329,6	337,6	302,1	304,9	313,9
Ovins-Caprins	454,7	460,5	414,8	457,6	495,8	546,4	558,3	541,6	555,2	653,9	689,9	702,2	712,5	766,8	778,7
Chevaux	1,0	0,9	1,1	1,3	1,2	1,2	0,9	0,7	0,7	0,7	1,1	0,7	0,7	0,6	0,7
1.000 tonnes Ensemble	65,8	69,2	69,7	69,8	74,8	80,1	83,8	89,5	87,1	93,3	98,6	94,6	93,7	105,0	106,5

CHAPITRE II

LES TRANSFORMATIONS DE LA VIANDE ET DES SOUS-PRODUITS: UN DEVELOPPEMENT INEGAL.

En quittant les abattoirs, les carcasses des animaux ne sont pas toutes expédiées à des négociants; certaines restent en Limousin pour subir une deuxième transformation, voire une troisième transformation. Ces diverses activités sont évidemment soumises à la présence d'abattoirs capables de les approvisionner régulièrement, mais en général elles sont peu développées en France (1) où les ventes "en vif" ou en carcasses sont les plus fréquentes. Le Limousin n'échappe pas à ces caractèristiques nationales.

En fait, si des projets ont été élaborés dans ce domaine, les réalisations sont encore peu nombreuses. On peut néanmoins citer le cas de la S.I.C.A. Centre-Sud. Elle a son siège à Rodez mais elle possède plusieurs succursales à Castres - Cahors - Montauban - Aurillac - Saint-Flour et Tulle. Dans cette dernière ville, elle a pris le centre de

---

1 - Les circuits de la viande sont de plus en plus industrialisés dans les pays de l'Europe de l'Ouest; on y abandonne peu à peu la vente en carcasse pour celle de produits plus élaborés (viande désossée, emballage sous vide de quartiers etc...). En France 18% seulement des viandes ont été ainsi commercialisées en 1975 alors que ce pourcentage a atteint 33% en Grande-Bretagne et 55% en Allemagne de l'Ouest.

Tulle à la S.I.C.A.V.I.C.O. en 1972; les bouchers détaillants lui adressent leurs commandes par l'intermédiaire de représentants (elle a un représentant permanent à Paris, un autre à Lyon). Les travaux de découpe sont réalisés dans une salle appartenant à l'abattoir de Tulle; des camions frigorifiques partent le soir pour livrer la viande aux clients (1). De petits ateliers privés de désossage et de conditionnement de la viande fonctionnent aussi. En 1973, par exemple, un boucher en a créé un à La Souterraine; les carcasses provenant de l'abattoir sont désossées, découpées et, selon les goûts des clients, les viandes sont congelées, mises sous vide ou placées dans des caissettes réfrigérées. Les produits sont vendus à des bouchers détaillants, à des restaurateurs et à des particuliers possédant un congélateur. Au total, le stade de la deuxième transformation ne comprend actuellement que sept ateliers dont un à Limoges et un à Tulle. Toutefois, depuis Septembre 1975, la "Société Sogeviandes" de Rungis a installé à Egletons, avec l'aide de la S.O.M.I.V.A.L., maître d'oeuvre de l'ouvrage, la première usine de deuxième transformation de la viande en Limousin. Elle doit traiter annuellement de 6.000 à 8.000 tonnes de viande fournies par l'abattoir qui lui est contigu ou par les autres abattoirs du Limousin et de l'Auvergne. Elle s'approvisionne en vaches de réforme qui sont, après abattage, découpées en morceaux destinés aux bouchers détaillants. Elle emploie une cinquantaine de personnes pour la production de viande hachée mise sous vide, d'abats, de viande en caisse pour l'armée, et pour la préparation de morceaux individuels de viande emballée (2).

Il est évidemment souhaitable que d'autres usines de ce type voient le jour, ce qui éviterait au Limousin, d'exporter sous forme brute la majeure partie des produits de son élevage bovin. Il est vrai que de sérieux problèmes freinent encore l'essor de ce type de transformation des viandes, notamment une maîtrise encore incomplète de la chaîne

---

1 - La S.I.C.A. B 24 qui s'approvisionne en partie en Limousin (le G.L.B.V. fournit 30% des approvisionnements) a une chaîne de découpe industrielle à l'abattoir de Périgueux.

2 - Cette usine a été inaugurée officiellement par le Premier Ministre le Samedi 31 Janvier 1976. Elle a signé des contrats d'approvisionnement avec des groupements de producteurs et avec des négociants. Toutefois, elle réclame surtout des vaches de réforme et des quartiers avants mais elle n'utilise pas la viande des jeunes bovins produits en Limousin, or, c'est cette production qui actuellement manque de débouchés.

du froid qui entraîne des risques de pollution microbienne et une altération de la couleur. De plus, le troupeau bovin limousin produit de plus en plus de jeunes bovins, notamment des taurillons: cette spécialité est-elle favorable à l'industrialisation des diverses phases des métiers de la viande? Selon l'I.N.R.A., les exigences des industriels sont de trois ordres. Ils demandent un approvisionnement de qualité constante, des viandes tendres, des viandes "normales". Pour que les chaînes de découpe industrielle aient un rendement élevé, ils recherchent des animaux lourds, ce qui oblige les éleveurs limousins à produire des taurillons de plus en plus âgés (18-20 mois); or à cet âge, la couleur de la viande est plus foncée, ce n'est donc plus un handicap pour la recherche de débouchés et, de plus, la couleur est stable, elle ne "tourne pas", ce qui règle, en grande partie, le problème posé par la variabilité de l'approvisionnement. Toutefois, plus un taurillon est âgé, moins sa viande est tendre, encore que - heureusement - la race limousine soit avantagée dans ce domaine parce que l'évolution de la tendreté y est plus tardive que pour les autres races bovines. Enfin, à l'abattage, on assiste à une acidification de la viande dont le PH se stabilise normalement autour de 5,5; si ce PH reste plus élevé, la viande ne peut pas être utilisée par les industriels qui ne peuvent pas maîtriser les développements de la microbiologie, or, cet accident est fréquent avec les taurillons; il est vrai que, nouvel avantage, la race limousine semble, d'après les expériences de l'I.N.R.A. à Theix, moins exposée à cette évolution anormale de la viande.

En résumé, les produits de l'élevage du Limousin, ont été, dans un premier temps expédiés vivants, puis, on a assisté à l'essor des ventes en carcasses; mais, pour passer au troisième stade de l'évolution des circuits de la viande, il faut pouvoir, d'une part, résoudre les problèmes posés par l'industrialisation [redacted] de la transformation des viandes, d'autre part, fournir aux industries des carcasses d'animaux répondant à leurs besoins. Pour l'instant, le rapport production-capacité de transformation indique que d'énormes progrès pourraient être réalisés, notamment pour la viande bovine puisque la production actuelle de "viande de boeuf" est cinq fois plus importante que les capacités de transformation de l'industrie agro-alimentaire en Limousin; cette situation est moins catastrophique pour la viande de porc, mais, n'oublions pas que le Limousin élève surtout des bovins et que l'évolution des méthodes d'élevage accroît la production des "jeunes bovins" pour lesquels rien n'existe.

Plus anciennes et plus nombreuses sont les entreprises qui utilisent surtout la viande de porc; elles réalisent un chiffre d'affaires annuel de 20 milliards de Francs. Avec les laiteries-fromageries, les salaisons ont longtemps

été les seuls établissements de transformation des produits de l'élevage (1).

De nombreuses entreprises familiales sont nées pendant l'entre-deux guerres; elles ont tiré parti de l'existence d'un élevage local qui est resté important jusqu'à la seconde guerre mondiale. Toutefois, cet élevage très traditionnel présentait deux inconvénients: il était incapable de fournir de gros apports reguliers, ce qui limitait la taille des usines, et il produisait des porcs trop gras. Les entreprises de salaisons sont nombreuses en Corrèze (2); elles ont dépassé le stade artisanal à Allassac (143 employés), à Donzenac (129 salariés) et à Saint-Privat (165 employés) mais elles sont plus modestes ailleurs (20 employés à Perpezac-le-Noir par exemple). Deux usines se sont installées en Creuse, l'une à Mourioux-Vieilleville, l'autre à Auzances, mais il n'y a aucun établissement dans le secteur de forte production de porc au Nord de la Creuse. Enfin, plus variés sont les établissements de la Haute-Vienne: artisanaux à Saint-Mathieu, plus vastes également à Saint-Mathieu (94 sa-

---

1 - Nous ne citons que pour mémoire les tanneries et les mégisseries. En effet, les rapports actuels entre l'élevage local et ces industries sont moins étroits qu'autrefois. Les peaux stockées dans les abattoirs sont ensuite regroupées dans les halles aux cuirs de Guéret et de Limoges puis vendues aux enchères à Paris - Orléans - Nantes - Bordeaux - Limoges etc... Les peaux des gros bovins actuellement tannées Limousin proviennent surtout de Toulouse et de Bordeaux. Seules les tanneries de Bort-les-Orgues utilisent une grande partie de la production locale; elles emploient des peaux de veaux pour la production de box-calf (quatrième rang en France). C'est une industrie ancienne, née en I889 après l'ouverture de la voie ferrée Béziers - Paris - L'aire de recrutement de ses employés (413) est d'environ 20 km² et beaucoup d'entre eux sont ouvriers-paysans.

2 - Carte n°50 : Les transformations des produits de l'élevage.

lariés) ou à Isle (67) et à Limoges (1). Ces diverses entreprises livrent plus de 15.000 tonnes de produits par an allant du jambon et du saucisson secs jusqu'aux pâtés livrés en boites et aux plats cuisinés, ce que va nous montrer l'étude des deux ateliers creusois.

L'usine de Vieilleville fut créée en I885; elle fabriquait alors uniquement des saucissons secs. Reprise en I938 par un autre industriel avec des capitaux familiaux, sa production fut diversifiée; on ajouta des jambons et des conserves. Devenue S.I.C.A. en I972, l'entreprise pratique aussi la découpe de porcs et la préparation de charcuterie. Bien que disposant d'un abattoir industriel, elle fait tuer les porcs à Guéret depuis la fin de l'année I974. La S.I.C.A. a passé des contrats d'achat avec un groupement de

---

1 - Dans le département de la Haute-Vienne, 500 salariés produisent des salaisons, des conserves, de la charcuterie en gros et des plats cuisinés dans 9 établissements (dont 4 à Limoges) qui sont d'importance très variable; les produits sont, pour la plupart, destinés au Sud-Est et au Sud-Ouest de la France. (un établissement de Limoges est spécialisé dans la production de jambons destinés à l'approvionnement des grandes surfaces).

	I970		I974	
	Poids de viandes introduites	Poids de produits préparés	Poids de viandes introduites	Poids de produits préparés
Limoges 1	2.233 T	2.118 T	6.899 T	5.583 T
Limoges 2	240	120		
Limoges 3			1.679	651
Limoges 4	1.206	968	1.360	867
Isle	1.092	982	1.903	363
Mézières-sur-Issoire			111	42
Saint-Mathieu 1	1.777	468	1.361	721
Saint-Mathieu 2			469	210
Saint-Mathieu 3			319	114
Total	6.548 T	4.656 T	14.101 T	8.551 T

producteurs mais elle achète aussi des animaux à un marchand de porcs; le troupeau local ne semble pas suffire à l'approvisionnement et on fait venir des truies de réforme (1) (les coches) de Bretagne et même d'Irlande où les prix sont d'ailleurs moins élevés. La S.I.C.A. achète aussi de la viande bovine qui entre dans la fabrication de certains saucissons. Chaque mois, on produit 6.500 Kg de charcuterie fraiche 2.700 Kg de saucissons secs, 3.500 Kg de jambons secs et 4.500 kg de conserves. Les principaux clients sont les coopérateurs du Centre (groupement de consommateurs) pour les produits secs et les conserves; la viande et la charcuterie fraîche sont vendues à des bouchers, à des charcutiers, à des collectivités locales et à des restaurateurs de la Creuse.

Créées à Auzances en 1924, les Salaisons du Centre sont une entreprise familiale qui a fait récemment moderniser son usine Les porcs creusois et bretons sont tués à l'abattoir municipal d'Auzances relié par un rail aérien aux entrepôts frigorifiques de l'entreprise (750 tonnes de porcs achetés vivants, 190 tonnes de porcs achetés en carcasses et 90 tonnes de viande bovine). On y produit essentiellement du saucisson sec, du jambon sec et, en moindre quantité, du bacon. Les Salaisons du Centre vendent à des grossistes, à des grandes surfaces du Massif Central (50% de la production), de la région parisienne (20%) et de l'Est (20%) et outre-mer (Afrique et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Tous les salaisonniers du Limousin connaissent les mêmes problèmes; en premier lieu, ils fabriquent des produits de grande qualité pour lutter contre la concurrence des grandes firmes qui inondent le marché de produits de qualité moyenne mais à un prix relativement peu élevé. Comme les exploitations familiales, pour se maintenir, les salaisonniers doivent fournir un "produit de luxe" qui se différencie facilement de ceux des grandes entreprises et qui, malgré son prix, peut attirer les clients par sa grande valeur. En outre, le volume des abattages contrôlés de viande de porc ne suffit pas à l'approvisionnement des salaisons: aussi doivent-ils importer environ 7.200 tonnes en carcasses; 43% de ces viandes sont transformés dans le Bassin de Brive (Allassac - Donzenac) et à Saint-Privat, 28% le sont à Limoges. Toutefois, ce type de fabrication tend à progres-

---

1 - La truie de réforme fournit une matière première très recherchée par les salaisonniers pour la fabrication de jambons et de saucissons; de plus, son prix est inférieur à celui du porc charcutier. La S.I.C.A. Cardeau achète en moyenne chaque année 530 tonnes de porcs charcutiers et de "coches" en vif, 70 tonnes de carcasses de porcs et 60 tonnes de boeuf.

ser (1), mais, en plus de la transformation de porcs importés tandis que les porcs élevés en Creuse sont vendus en Auvergne... La présence de ces entreprises est non seulement intéressante sur le plan économique mais elle permet aussi d'offrir des emplois à des ruraux qui ne sont pas agriculteurs, ou à des agriculteurs ayant des exploitations trop exiguës (2). Il y a donc un problème grave au niveau de l'approvisionnement d'autant plus que producteurs et salaisonniers auraient tout intérêt à travailler en collaboration: les entreprises de salaisons pourraient constituer un débouché sûr pour les éleveurs si les salaisonniers utilisaient plus largement la production locale; de même, l'industrie aurait la certitude d'avoir continuellement une matière première en quantité suffisante si l'élevage porcin était mieux organisé. Il serait dommage que les salaisons ne soient plus parfaitement intégrées au milieu rural local; en effet, la vie agricole n'est nullement agressée par ce type d'industrialisation qui, bien au contraire, en est une activité complémentaire. Alors que l'industrie d'origine urbaine, sans lien avec la vie rurale, entraîne souvent le déclin de l'agriculture, ces entreprises alimentaires en favorisent l'essor. Les groupements de producteurs devraient donc agir sur leurs adhérents et auprès des usines pour que ceux-ci recherchent une solution au problème de l'approvisionnement des entreprises de salaisons; cette recherche pourrait d'ailleurs se faire en accord avec l'industrie des aliments du

---

1 - Fabrication de charcuterie en Limousin (d'après Industries agricoles et alimentaires S.S.I. Limousin 1971 I975.)

En tonnes	I97I	I973	Limousin/ France en I973
Salaisons produits crus	1.657	1.513	2,27 %
Salaisons produits cuits	6.607	8.095	7,38 %
Salaisons produits cuits en boites	90	178	4,72 %
Charcuterie hors boîtes	1.505	1.799	1,26 %
Charcuterie en boîtes	565	618	1,76 %
Saucissons secs	2.510	2.679	3,65 %
Total	13.035	14.882	3,45 %

2 - Une bonne partie du personnel des salaisons de Saint-Privat (165 employés) est constituée par des ouvriers-paysans recrutés localement. L'association travail à l'usine et travail agricole est favorisée par le système de la journée continue de 4 h à midi ce qui permet aux ouvriers de se livrer aux travaux des champs au cours de l'après- midi Une telle entreprise retient donc la population dans des communes rurales mais elle maintient aussi les petites exploitations agricoles.

bétail puisque, dans les grands élevages, la nourriture des porcs est entièrement fournie par cette industrie. Il s'agit, en fait, de réaliser une chaîne de production de viande de porc et de charcuterie dont l'un des maillons serait constitué par les éleveurs et le dernier par les salaisons; la chaîne entière pourrait être forgée en Limousin à la condition que les divers maillons ne soient pas antagonistes mais pratiquent la concertation, voire la coopération. On peut alors se demander si les producteurs eux-mêmes ne pourraient pas envisager, en se groupant, de construire et de contrôler toute la chaîne de production... Ne serait-ce pas là le meilleur moyen de valoriser la culture des céréales et l'élevage? C'est en tout cas ce qu'ont pensé les producteurs de lait lorsqu'ils ont créé les coopératives laitières (Auzances - Brive - Isle) (1).

---

1 - Le Limousin a aussi quelques petits établissements utilisant les sous-produits mais aucun d'entre eux n'a une grande importance. On peut néanmoins citer les boyauderies qui, le plus souvent, ont été implantées auprès des abattoirs; on y prépare les boyaux de boeuf, de mouton et de porc et la caillette de veau. Les boyaux, raclés, lavés, calibrés, salés sont achetés par les charcutiers, par les fabricants de cordes pour instruments de musique, de cordes pour raquettes de tennis, de fils chirurgicaux. Les boyauderies sont en partie contrôlées par une société lyonnaise. D'autre part, une partie de leur approvisionnement se fait en dehors du Limousin; ainsi à Marsac en Creuse, la boyauderie (27 salariés) utilise des boyaux de moutons provenant de Figeac, des boyaux de boeufs fournis par les abattoirs de La Souterraine et de la Roche-Sur-Yon et des boyaux de porc venant de Nantes.

CHAPITRE III

LA TRANSFORMATION DU LAIT: DE BELLES REALISATIONS MASQUENT UN DEVELOPPEMENT INSUFFISANT.

Il peut paraître étonnant, dans une région spécialisée dans la production de viande, d'étudier la transformation du lait; mais, cette activité a créé un nombre non négligeable d'emplois dans les villes (Limoges et Brive) et, surtout, dans les communes rurales: 184 à Auzances et 137 à Busseau-sur-Creuse dans le département de la Creuse, 91 à Isle près de Limoges etc...

Il y a, en fait, deux types d'entreprises laitières: la première se contente surtout de fournir du lait pasteurisé ou homogénéisé aux consommateurs des villes (laiteries de Limoges, Isle et Brive), la seconde transforme la quasi totalité du lait collecté en fromages et autres produits laitiers (Busseau-sur-Creuse, Saint-Privat par exemple).

Dans les deux types, le lait est pasteurisé à son arrivée à l'usine. On pratique surtout la "pasteurisation haute": le lait est chauffé très rapidement pour que sa température atteigne 80-90° pendant quelques secondes, puis il est brusquement refroidi, il est ensuite standardisé; cette opération a pour but de donner au lait collecté auprès de plusieurs éleveurs les mêmes qualités. Le lait est alors partiellement écrémé. La transformation du lait varie ensuite selon les buts recherchés.

Dans une laiterie qui vend surtout du lait de consommation, le travail essentiel consiste soit à pasteuriser le lait, soit à le stériliser pour assurer une longue conservation. L'usine des Fayes, à Isle près de Limoges (Union des coopératives laitières du Limousin) possède trois chaînes de conditionnement (l'une pour le lait en pure-pack, une pour embouteillage en matière plastique, une pour emballage souple) et deux appareils de pasteurisation pouvant traiter chacun

5.000 litres de lait à l'heure. En 1968, elle a vendu 3.354.000 litres de lait, en 1972 plus de 10 millions et en 1975 14 millions (1). La coopérative fabrique aussi du beurre, plus d'une tonne par jour (elle en a vendu 412.229 Kg en 1972 et de 30 à 35 tonnes par mois en 1975). Elle prépare en moyenne quotidiennement 20.000 yaourts à partir du lait de meilleure qualité collecté (plus de 5.000.000 par an) et de la crème fraîche (plus de 140.000 litres par an). Enfin, pour répondre à la demande du marché, elle produit des "pâtes fraîches", fromages demi-sel, caillé frais, petits suisses, chèvres frais etc... (536.000 kg). La production est donc diversifiée, les activités de l'U.C.L.L. varient selon les besoins des clients: grandes surfaces de Limoges et Saint-Junien, collectivités (C.H.U. de Limoges) et petits commerces de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Haute-Corrèze (concurrence de la coopérative laitière de Brive en Basse-Corrèze) et de la Dordogne.

Les méthodes utilisées sont différentes dans les usines qui ne vendent pas de lait pasteurisé ou stérilisé mais qui fabriquent surtout des fromages. La standardisation a permis de réaliser un écrémage partiel; avec la crème recueillie, l'usine confectionne du beurre. Le lait est ensuite soumis à la coagulation par l'emploi de la présure (2). Lorsque la consistance du fromage est suffisante, on procède aux opérations de finition (salage, ensemencement des moisissures, lavage, affinage); le fromage peut alors être vendu. A Busseau-sur-Creuse, en dehors de la production de beurre, on fabrique aussi de la poudre de sérum qui est utilisée dans la composition des aliments pour veaux de boucherie; la laiterie est également équipée pour produire de la poudre de lait. Toutefois, elle fournit surtout des fromages (Gouda, Baby-Gouda, Fumagou, Edam) (3). Une faible part de

---

1 - La Coopérative pasteurise 25.000 litres de lait et en stérilise 10.000 litres par jour.

2 - Les méthodes varient selon les buts recherchés: pour les pâtes molles (camembert), le caillé est placé dans des moules percés de trous; il s'égoutte peu à peu. Pour les pâtes fermes (Saint-Paulin), le caillé est porté à une température de 40°, découpé, mis dans des moules et pressé. Pour les pâtes cuites (Emmenthal), on chauffe le caillé jusqu'à 60° tout en l'agitant constamment; il est ensuite pressé. Dans tous les cas, il s'agit d'éliminer le sérum.

3 - La production annuelle est d'environ 1.900 tonnes de fromage, 1.000 tonnes de beurre et 2.000 tonnes de poudre de sérum et de poudre de lait. Dans d'autres fromageries on fabrique du camembert (Maison-Feyne), du Cheddar (Mérinchal), du Saint-Paulin (Auzances), du Saint-Nectaire (Saint-Privat) etc...

fromage est écoulée sur place, notamment par les grandes surfaces, le reste dans d'autres régions françaises et à l'étranger (Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Canada, Japon, République Sud-Africaine).

L'industrie laitière semble florissante: la production de fromages, de pâtes fraîches, de lait de consommation, de yaourts augmente d'année en année; mais les entreprises laitières du Limousin ne peuvent pas transformer tout le lait qu'elles ramassent. En effet, la collecte varie au cours de l'année (1): elle est la plus élevée en Mai, la plus basse en hiver. Les laiteries, par manque de personnel, par capacité insuffisante de stockage, ne peuvent pas utiliser toute la matière première, aussi une partie du lait est-elle expédiée (2) hors du Limousin. Aussi, le rapport établi entre le montant de la consommation locale de produits laitiers et le chiffre d'affaires de l'industrie laitière limousine est-il de 3: 300 millions de Francs pour la consommation, 100 millions pour le chiffre d'affaires. Le Limousin pourrait donc augmenter très nettement sa production de yaourts et de fromages frais, de fromages fermentés et cuits, de beurre mais son équipement industriel est insuffisant.

L'évolution de l'occupation du sol a fait une place sans cesse croissante aux prairies et aux cultures fourragères, ce qui a permis l'essor de l'élevage, notamment de l'élevage bovin. Malheureusement le Limousin s'est longtemps contenté de vendre du bétail vivant aussi l'industrie agro-alimentaire y est-elle peu développée. Toutefois, si les entreprises transformant les produits de l'élevage sont les plus importantes, elles n'en sont pas moins incapables d'utiliser toutes les viandes limousines. Le Limousin vend donc du bétail mais les divers stades de la transformation de la viande ont lieu dans les régions consommatrices qui sont déjà industrialisées et qui profitent ainsi de cette industrie.

---

1 - La laiterie de Busseau-sur-Creuse collecte 80.000 litres de lait par jour en hiver et 150.000 litres en été.

2 - La laiterie de Busseau-sur-Creuse exporte une partie des excédents sous la forme de lait pasteurisé acheté par l'Espagne et sous la forme de lait concentré à une usine du groupe Négobeureuf (l'Union laitière des Deux-Sèvres); la laiterie des Fayes à Isle, qui adhère à l'Union laitière du Haut-Poitou, envoie à la centrale laitière de Bonnillet (Chasseneuil-du-Poitou) 50% de sa collecte. La collecte de lait s'élève chaque année à 1.850.000 hl de lait mais 350.000 sont vendus sans transformation.

Le sous-équipement du Limousin commence à inquiéter les producteurs, les commerçants, les élus locaux etc... Aussi les Pouvoirs publics essaient-ils d'implanter de nouvelles usines par le biais de la Rénovation rurale et avec l'aide de la S.O.M.I.V.A.L.; mais, les projets tardent à devenir des réalisations, les capitaux privés ne sont pas attirés, semble-t-il, par cette région. L'industrie agro-alimentaire aurait cependant une influence très grande sur la vie agricole (1); de plus, par ses liens avec l'agriculture locale et grâce aux qualités des produits de l'élevage limousin, elle aurait une existence plus assurée que celle des petites entreprises installées dans les communes rurales du Limousin qui n'ont pas pu résister à la crise économique, (comme c'est le cas entre autres, à Châteauponsac, Argentat, Saint-Germain-les-Belles...). Enfin, cette industrie pourrait offrir des emplois aux jeunes ruraux qui, actuellement, s'installent à Limoges, à Brive ou loin du Limousin. Il est bien évident que la crise dont souffre le monde rural, et dont l'une des principales manifestations est le déclin de la population, ne disparaîtrait pas par le seul développement de ce secteur industriel bien intégré au milieu rural, mais elle serait certainement moins aigüe. En somme, malgré les progrès constants de la production en viande et en lait, aboutissement de l'évolution des paysages, le Limousin rural n'a pas su dépasser le stade agricole; il commence à mesurer son retard et à se rendre compte de l'archaïsme de ses équipements mal adaptés aux besoins des producteurs et des consommateurs (2).

---

1 - La création d'un bassin laitier autour de l'usine Nego-beureuf à Busseau-sur-Creuse en est une preuve. De même, la présence de D.I.E.P.A.L. à Brive a provoqué l'intensification de certaines exploitations du Bassin de Brive avec la culture des haricots verts.

2 - Il y a quelques années les éleveurs et les bouchers ne se rendaient pas compte de l'intérêt qu'il y aurait à développer les industries agro-alimentaires; ainsi, La Souterraine avait fait établir les plans d'une usine de transformation de la viande accolée à l'abattoir mais, faute de capitaux et à cause du peu d'intérêt manifesté, la construction n'a pas eu lieu. Toutefois, on assiste à une évolution très nette de l'attitude de certains éleveurs qui voient dans ces usines un moyen de racourcir les circuits de la viande (exemple de la SOMAFER) et de vendre.

DEUXIEME PARTIE

LA FORET, NOUVELLE SOURCE D'ACTIVITES?

Tandis que les progrès de l'élevage n'ont pas eu les conséquences bénéfiques qu'on était en droit d'attendre, la forêt prenait une place de plus en plus grande dans la vie rurale; qu'à-t-elle apporté? Nous avons vu que l'arbre a conquis depuis le début du siècle, et surtout depuis la seconde guerre mondiale, des étendues de plus en plus vastes; ce ne sont plus maintenant quelques massifs forestiers isolés, des versants abrupts recouverts de taillis, des boqueteaux épars, mais, fréquemment de vastes tènements occupés par la forêt, notamment sur les hautes terres. Cette extension de la forêt est tellement forte, mais tellement anarchique, que les champs et les bois sont imbriqués, les parcelles cultivées étant même souvent, encerclées par la forêt, celle-ci devenant une gêne pour la vie agricole. Mais, les progrès du reboisement apparaissent à certains comme une reconversion (1), c'est-à-dire comme un moyen de remplacer une vie rurale en crise par un autre genre de vie en fournissant aux communes rurales du Limousin les activités nées de la forêt. Quel bilan peut-on essayer de dresser?

---

1 - M.A. CARRON: Reboisement et reconversion dans le Nord de la Montagne limousine. Acta Geographica. 1965 pages 17 à 34. Selon l'auteur, le reboisement donne une plus-value aux terres, crée une forêt rentable et permettra la création ou l'extension d'industries dérivées.

CHAPITRE I

UNE PROPRIETE FORESTIERE MORCELEE.

Voisinent en Limousin une "forêt-paysanne" ou une forêt appartenant aux habitants de cette région, qui peuvent être créatrices d'emplois ainsi que sources de revenus, et une "forêt-héritage" ou "forêt-placement" qui sont exploitées au profit de secteurs extérieurs au Limousin. L'analyse de la propriété foncière en Limousin (1) montre que l'occupation du sol est très différente selon l'origine géographique du propriétaire et que la forêt occupe une large part des terres des "Citadins"; son étendue est plus restreinte dans les propriétés des agriculteurs. C'est là une approche inquiétante qu'il convient d'analyser avec plus de précision: aussi avons-nous utilisé les travaux d'O. Balabanian, du Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.) (2) auxquels nous avons ajouté les résultats de recherches personnelles.

---

1 - Livre II - Châpitre II.

2 - O. BALABANIAN: Caractères de la propriété forestière dans le Limousin. Ouvrage cité. Orientations régionales de la production forestière. Région Limousin. C.R.P.F. Limoges 1971. Cette étude fait suite à la loi du 6 Août 1963 qui a prévu que les propriétaires forestiers ayant au moins 25 ha fassent approuver par le C.R.P.F. des plans simples de gestion afin "d'amener les propriétaires forestiers à mieux connaître leurs forêts, à les gérer suivant des règles simples et utiles et de permettre au C.R.P.F. de prévoir plus exactement la production ligneuse".

1 - Une forêt privée

La forêt limousine est presque uniquement une forêt privée, ce qui correspond au premier caractère que nous avons vu à propos de la propriété foncière en général; les forêts domaniales, les forêts communales et sectionales sont peu nombreuses, nous savons que la terre appartient ici aux particuliers. Comme nous l'avons déjà dit, la forêt actuelle, traduit, soit une reconquête spontanée de surfaces agricoles abandonnées (landes surtout mais aussi labours et prés), soit une reboisement contrôlé de sols autrefois cultivés; dans les deux cas, les bois ont envahi des propriétés privées, détournées bien souvent à cause de l'exode rural, de leur destination première. Ce caractère a été accentué par les partages des biens collectifs au XIX° siècle et au XX° siècle, partages qui ont accru la propriété privée et, dans certains cas, les surfaces forestières. Ainsi, G.Larrère (1) montre que dans la Montagne limousine, l'exode rural, en réduisant la main-d'oeuvre, conduisit à une forte diminution du pâturage des moutons dans les landes sectionales et donc des revenus; au même moment, les revenus complémentaires, fournis par l'émigration temporaire, diminuèrent à cause de la concurrence de maçons italiens que le chemin de fer conduisait à Paris. Alors, pour vivre mieux, tandis que les plus pauvres des agriculteurs émigraient définitivement, ceux qui restèrent voulurent étendre la superficie du noyau cultivé, aussi décidèrent-ils de partager les "communaux". Mais, si les meilleures landes furent défrichées et labourées, les bruyères les plus pauvres et les plus éloignées furent plantées (2) en résineux sur les conseils de quelques partisans du reboisement, notamment de Marius Vazeilles. La lande, devenue inutile, put alors acquérir une valeur et

---

1 - G. Larrère: Analyse d'une politique forestière. I.N.R.A. Document de travail I975. C.R.Z.V. de Theix-Beaumont.

2 - "On défriche les meilleures terres des lots, les autres sont reboisées ou transformées en prairies".
J. Blondel: Géographie des bois et taillis dans un département limousin: la Corrèze. D.E.S. Clermont-Ferrand I960. La forêt de la Montage limousine, et sans aucun doute, ce caractère peut-il s'appliquer à toute la région, a progressé (et continue à le faire) quand l'homme a reculé.

procurer un revenu (1) quelques décennies plus tard. Le partage des biens sectionaux a donc provoqué l'extension de la forêt, mais d'une forêt privée sur des terres auparavant collectives; ces terres, la population paysanne les avait toujours protégées contre l'avidité des grands propriétaires parce qu'elles étaient indispensables à la vie de ceux qui ne possédaient qu'un lopin de terres de taille insuffisante et des brebis sur les terrains de parcours communaux.

2 - Une propriété forestière morcelée.

Les caractères de la propriété foncière, dans son ensemble, et de la propriété forestière, sont voisins; tout au plus, peut-on remarquer que la part des sociétés privées est plus importante sur le plan forestier.

La propriété forestière (2)	Surfaces totales ha	% de la surface totale	Surfaces boisées ha	% de la surface boisée totale
Propriété privée	171.428,79	90,9	48.382,74	86
Sociétés privées	5.625,66	3,0	3.784,02	6,8
Communes et départements	1.284,77	0,6	535,21	1,0
Sections	6.877,78	3,7	2.626,13	4,7
Autres (propriétés de moins d'1 ha E.D.F., S.N.C.F. etc...)	3.453,62	1,8	866,72	1,5
Total	188.670,62	100	56.294,82	100

1 - Ces plantations de pins sylvestres ne coûtèrent que peu d'argent aux agriculteurs parce que les plants ont été fournis gratuitement par l'Etat. En moyenne, chaque propriétaire put planter un hectare en un automne. Les premiers tracteurs furent souvent achetés après la vente de ces bois vers I946-I950.

2 - O. Balabanian: Ouvrage cité. Ce tableau tient compte de 9 cantons: Gentioux, Sornac, Ussel, Lapleau, Eymoutiers, Saint-Germain-les-Belles, Aixe-sur-Vienne, Saint-Sulpice les-Feuilles, Ahun. On peut rapprocher ce tableau de celui de Béneville: Monographie forestière du Limousin. C.R.P.F. Limoges I969. La forêt privée ne représente que 67% des superficies boisées au niveau national.

Nature de propriétés (Inventaire forestier)					
	Corrèze	Creuse	Hte-Vienne	Limousin	
Forêts domaniales	400 ha	2.600	0	3.000	0,6I% des bois
Forêts départementales	100	200	100	400	0,08% "
Forêts communales	4.200	3.100	1.300	8.600	1,75%
Forêts privées	232.200	120.000	127.300	479.500	97,56%

94% environ de la superficie cadastrée appartiennent à des propriétaires privés dans les neuf cantons étudiés par O. Balabanian: c'est un véritable émiettement comparable du reste à celui de la propriété forestière. En effet, le nombre de propriétaires de bois est si élevé que chacun d'entre eux n'a, en moyenne, qu'une très faible surface, ce qui, nous le verrons rend totalement impropre à une exploitation rationnelle la forêt limousine; sur les hautes terres où le taux de boisement est élevé (Gentioux et Sornac sur la Montagne, Eymoutiers au pied de celle-ci, Ussel et Lapleau sur les Plateaux du Sud-Est), chaque propriétaire a en moyenne de 5,55 ha à 9,23 ha; sur les plateaux marchois et limousins, la propriété forestière moyenne est encore plus faible puisqu'elle varie selon les cantons de 1,41 Ha à 4,26 ha (1).

En fait, ces moyennes cachent de très fortes différences entre les diverses tailles de propriétés forestières ce que nous montre l'exemple du canton de Lapleau. Dans ce canton qui s'étend sur les hautes terres au Sud de la Montagne limousine, et sur les Plateaux du Sud-Est 55,98% des terres, d'après les documents cadastraux sont boisés,(68% à Saint-Merd-de-Lapleau, 67% à Laval-sur-Luzège); il est donc, par l'extension de la forêt, représentatif des cantons du Limousin oriental. Nous avons relevé, sur les matrices cadastrales, les surfaces en bois appartenant aux propriétaires fonciers ayant au moins I ha.

Voir tableau page suivante.

Les propriétés ont été divisées en trois catégories (propriétés ayant moins de 4 ha de bois, ayant de 4 à 24,99 ha, ayant 25 ha et plus) selon une division qui correspond à celle adoptée par la loi du 6 Août I963 et, par conséquent, par le Centre régional de la propriété forestière (2). Plus

---

1 - Propriété forestière moyenne sur les hautes terres: canton de Gentioux 6,86 ha, de Sornac 7,03 ha, d'Eymoutiers 5,55 ha, d'Ussel 7,35 ha, de Lapleau 9,23 ha. Propriété forestière moyenne sur les plateaux marchois et limousins: 2,22 ha dans le canton d'Ahun, 4,26 ha à Saint-Germain-les-Belles, 1,69 ha à Aixe-sur-Vienne, 1,49 ha à Saint-Sulpice-les-Feuilles. Ce morcellement de la forêt n'est pas un caractère uniquement limousin; en effet de nombreux auteurs ont fait cette même constatation dans d'autres régions (A.M. Pinaud: la forêt du Périgord et son poids économique. Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest Tome 47. Janvier I976 - pages 61 à 83. N.Girard: problèmes d'économie forestière en France. Acta Geographica n°24 - Décembre I975 - pages 3 à 30..)

2 - La loi du 6 Août I963, dite loi Pisani, a créé les centres régionaux de la propriété forestière. Ces centres sont des établissements publics, à caractère administratif, chargés de vulgariser les méthodes modernes de sylviculture, de faciliter la création de groupements forestiers, de coopératives de gestion et de commercialisation des bois, et d'appliquer dans la région les directives nationales en (suite p. 534).

Propriétés privées (1)	Moins de 4 ha en bois				de 4 ha à 24,99 ha		25 ha et plus	
Nombre	369				562		65	
%	37,04%				56,42%		6,54%	
Surface occupée	687,72 ha				5.992,36 ha		2.520,11 ha	
%	7,47%				65,13%		7,48%	
	moins de 1 ha	1 à 1,99	2 à 2,99	3 à 3,99	4 à 9,99	10 à 24,99	25 à 49,99	50 et plus
Nombre	91	116	97	65	303	259	56	9
Superficie	52,65 ha	167,51	240,87	226,69	1971,34	4021,02	1875,66	644,45
Taille moyenne	0,57 ha	1,44	2,48	3,48	6,50	15,52	33,49	71,60

1 - On n'a pas utilisé les matrices cadastrales non rénovées de Saint-Pantaléon-de-Lapleau.

de 93% des propriétés possèdent moins de 25 ha couverts par la forêt et, plus grave encore, plus du 1/3 d'entre elles ont moins de 4 ha; aussi, avons-nous rencontré des propriétés forestières de 5 ares (!) dans ce canton très boisé, à Lafage-sur-Sombre. Les forêts de 25 ha au moins qui, seules, sont considérées comme étant viables sur le plan économique , sont peu nombreuses; elles regroupent moins de 10% des propriétés foncières et moins de 10% des surfaces boisées. Encore ne sont-elles pas toutes d'un seul tenant. Finalement, que ce soit la propriété foncière en général, ou la propriété forestière, le Limousin est caractérisé par la grande place prise par les biens de taille moyenne et par le grand nombre de petits lopins. Cet émiettement de la propriété forestière est, pour les spécialistes, un obstacle à la modernisation; seules de vastes forêts peuvent être gérées rationnellement et seules de grandes étendues forestières fournissent assez de bois pour répondre

---

matière de production forestière. Le Conseil d'administration de chaque centre est formé, pour les 2/3, par des propriétaires forestiers élus par les possesseurs de 4 ha au moins de bois d'un seul tenant. D'autre part, les forêts susceptibles d'aménagements contrôlés par le C.R.P.F. doivent avoir une surface minimum de 25 ha d'un seul tenant dans les trois départements limousins; les propriétaires de ces forêts doivent présenter un "plan simple de gestion" conforme aux orientations régionales de production. Nous avons donc retenu ces deux superficies: 4 ha et 25 ha comme le C.R.P.F. l'a fait dans ses enquêtes; mais, comme ce dernier organisme, nous n'avons pas tenu compte de la clause du "seul tenant" (enquête du C.R.P.F. demandée en 1968 par le Conseil d'Administration pour rechercher les propriétaires d'au moins 25 ha de bois et de landes réputées par le C.R.P.F. terrains à boiser, et les propriétaires d'au moins 4 ha de bois et de landes).

aux besoins des usines utilisatrices (1).

---

1 - Cet émiettement de la propriété forestière n'est pas seulement caractéristique des hautes terres du Limousin, nous le retrouvons sur les plateaux marchois et limousins moins boisés. Ainsi, dans le canton marchois d'Ahun (taux de boisement 19,9%) et dans le canton bas-marchois de Mézières-sur-Issoire (taux de boisement 10,85%) on obtient les résultats suivants (canton de Mézières-sur-Issoire en entier , 2 communes à cadastre rénové du canton d'Ahun);

Propriétés privées	Moins de 4 ha en bois		de 4 ha à 24,99 en bois		25 ha et plus en bois	
	Ahun	Mézières	Ahun	Mézières	Ahun	Mézières
Nombre	322	638	54	88	0	13
	85,64 %	86,33 %	14,36 %	11,91 %	0	1,76 %
Surface occupée à	356,71 ha	580,24 ha	384,82 ha	738,67 ha	0	704,39 ha
	48,10 %	28,67 %	51,90 %	36,51 %	0	34,81 %

Selon le Centre régional de la propriété forestière, il y aurait en Limousin 20.987 propriétés forestières d'au moins 4 ha (dont 10.389 en Corrèze, 5.314 en Creuse et 5.284 en Haute-Vienne) pour une surface de 276.705 ha et 1.559 propriétés forestières d'au moins 25 ha (739 en Corrèze, 335 en Creuse, 485 en Haute-Vienne) pour une superficie de 100.399 ha (enquête 1968 citée par Béneville). Considérant que landes et bois appartiennent au domaine forestier, le C.R.P.F. est arrivé à la conclusion suivante pour l'ensemble du Limousin:

- les propriétés de moins de 4 ha en bois et landes recouvrent 25 % des surfaces en bois et landes.
- les propriétés de 4 ha à 25 ha en bois et landes recouvrent 50 % des surfaces en bois et landes.
- les propriétés de 25 ha et plus en bois et landes recouvrent 25 % des surfaces en bois et landes.

(toutefois, dans le département de la Corrèze, où les hautes terres s'étalent largement, les propriétés d'au moins 4 ha en bois et landes occupent 82,3% de la surface en bois et landes du département; dans le département de la Creuse, les propriétés de moins de 4 ha détiennent 39,3% des bois et des landes).

Mais la forêt apparaît encore plus morcelée lorsqu'on voit la taille des parcelles boisées et O.Balabanian parle de "capital forestier écartelé". En effet, dans les 9 cantons étudiés par cet auteur, la surface moyenne de chaque parcelle boisée est très faible: 0,26 ha dans le canton d'Ahun, 0,51 ha dans celui de Saint-Sulpice-les-Feuilles; cette surface moyenne est, il est vrai, un peu plus élevée sur les hautes terres où la forêt est plus étendue; 1,27 ha à Sornac, 1,28 ha à Ussel etc... En fait, dans un même secteur, on trouve des situations très variées. Ainsi, dans une propriété foncière de plus de 700 ha dans le canton de Mézières-sur-Issoire, la forêt couvre plus de 101 ha.

Sur 372 parcelles que comprend ce domaine, 35 sont boisées; les parcelles cultivées ont une superficie moyenne de 1,95 ha tandis que les parcelles boisées atteignent en moyenne 2,91 ha. Seize parcelles boisées couvrent au moins 1 ha (45,7% d'entre elles) et 7 dépassent 4 ha (20%). Mais, quelque peu différente est la composition dans une commune voisine d'une propriété de 443 ha dont 53,54 ha sont boisés. Quarante parcelles, sur 253, sont occupées par la forêt et leur taille moyenne (1,33 ha) est un peu inférieure à celle des parcelles cultivées (1,82 ha); 15 parcelles boisées ont au moins 1 ha (37,5%) et 5 s'étendent sur plus de 4 ha (12,5%).

Dans ces deux cas, l'étude de la surface de la propriété foncière et celle de la forêt pourrait faire croire qu'il s'agit de cas particuliers; cependant, quelle que soit la superficie de la propriété étudiée, les parcelles de plus de 4 ha sont toujours les moins nombreuses: de minuscules bois et boqueteaux constituent la majeure partie de la forêt limousine. Ainsi, dans les deux exemples cités, une fois les parcelles boisées d'au moins 1 ha exclues, la surface moyenne n'est respectivement que de 0,30 ha et de 0,38 ha (1); dans une même propriété coexistent donc des bois de tailles très variées. En résumé, les parcelles boisées couvrent donc, le plus souvent, moins de 4 ha: c'est très grave, car, on considère, que sur les plans économique et technique, un bois est sans intérêt au-dessous de 4 ha.

Donc, non seulement la forêt privée limousine est partagée entre de très nombreux propriétaires, de sorte que le plus grand nombre d'entre eux a trop peu de bois pour s'occuper vraiment de leur gestion, mais elle est aussi divisée en de trop nombreuses parcelles. Ces deux handicaps ne sont pas toujours perçus par l'observateur; en effet, dans certaines régions, la forêt couvre de vastes étendues d'un seul tenant ce qui laisserait penser qu'il y a là une condition favorable à une bonne gestion. En fait, "ces forêts sont souvent divisées en de très nombreuses petites parcelles de propriété appartenant à autant de propriétaires (2);

---

1 - Pour le Centre Régional de la Propriété Forestière, la surface moyenne de la parcelle boisée est de 1,70 ha dans les propriétés de 25 ha et plus en bois et landes, de 0,76 ha dans les propriétés de 4 à 25 ha, de 0,34 ha dans les propriétés de moins de 4 ha (Enquête I968).

2 - O. Balabanian: Ouvrage cité. Page 85.

cette situation est, dans bien des cas, due aux successions ou à des ventes, ce que montre l'exemple suivant (1)dans la commune de Meuzac (canton de Saint-Germain-les-Belles): la forêt de Magnac "appartenant à deux familles nobles, a été achetée par 20 personnes, la situation est aujourd'hui à ce point confuse que le géomètre responsable de la réfection du cadastre n'a pu déterminer ce qui revenait à chacun, les propriétaires eux-mêmes ayant oublié les limites de leur domaine forestier". Mais la dispersion est également parfois très visible dans le paysage où de minuscules parcelles boisées sont éparpillées au milieu des labours et des prés. Enfin, un dernier caractère aggrave encore la situation de la forêt privée; les peuplements sont rarement homogènes et, même dans une petite parcelle, le mélange des essences est un fait fréquent dans la forêt feuillue. Aussi pouvons-nous estimer que la forêt privée est, dans la plupart des cas, peu entretenue et, comme dans le Périgord voisin (2), "en l'absence de soins culturaux, les boisements prennent vite l'aspect de taillis envahis de broussailles et ne sont guère utilisés que pour la chasse... les forêts de ce type sont aujourd'hui totalement inadaptées au marché du bois". Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une forêt de conifères, forêt récente en Limousin, les peuplements sont homogènes. Mais ce caractère est surtout très net dans la propriété forestière des sociétés privées.

3 - Les sociétés forestières privées.

Parmi les groupes privés qui possèdent une partie du territoire du Limousin s'individualisent, par la taille de leurs biens, des sociétés forestières. Celles-ci ont été constituées dans un seul but: la création de massifs forestiers adaptés aux besoins actuels de l'industrie (3). Cette oeuvre est en cours, aussi les surfaces appartenant à ces sociétés ne sont-elles pas encore totalement boisées. Toutefois, quel que soit le taux de boisement de leurs domaines, elles paraissent capables de tirer de confortables revenus de la forêt grâce, en particulier, à la taille de leurs bois et des parcelles boisées; les communes "montagnardes" (4) du canton d'Eymoutiers en donnent un bon exemple:

Voir tableau page suivante.

En règle générale, la surface moyenne de la parcelle boisée croît au fur et à mesure que s'élève le taux de boisement; la création d'un massif forestier s'accompagne

---

1 - O. Balabanian: Ouvrage cité.

2 - A-M.Pinaud: Ouvrage cité.

3 - Cette création peut être en fait une transformation d'une forêt feuillue en forêt de conifères. Nous en avons cité plusieurs exemples (Livre I - page 220).

4 - Il s'agit de Beaumont-du-Lac, Nedde, Peyrat-le-Château et Rempnat.

Sociétés	Surface de la propriété foncière	Taux de boisement	Taille moyenne des parcelles boisées	Nombre et taille moyenne des parcelles boisées de: 4 à 24,99 ha	25 ha et plus
1	195,60 ha	41,96 %	2,41 ha	7 - 6,45 ha	0
2	81,38 ha	58,17 %	5,27 ha	2 - 19,96 ha	0
3	89,16 ha	58,28 %	2,26 ha	3 - 12,89 ha	0
4	72,64 ha	64,99 %	4,72 ha	4 - 10,99 ha	0
5	93,93 ha	75,05 %	6,41 ha	5 - 12,41 ha	0
6	163,87 ha	85,36 %	5,18 ha	4 - 10,03 ha	2 - 34,24 ha
7	232,98 ha	95,08 %	14,76 ha	6 - 10,98 ha	3 - 49,10 ha
8	72,79 ha	99,79 %	7,26 ha	5 - 12,08 ha	0
9	48,21 ha	100 %	12,05 ha	0	1 - 39,22 ha
10	13,98 ha	100 %	13,98 ha	1 - 13,98 ha	0
11	56,75 ha	100 %	18,91 ha	1 - 5,29 ha	1 - 50,93 ha

d'une refonte de la structure parcellaire de la propriété. D'ailleurs, les parcelles les plus vastes sont occupées par des conifères récemment plantés; ainsi, pour la société n°6, celles de plus de 25 ha, au nombre de 2, l'ont été en 1960, pour la société n°7, les trois parcelles l'ont été en 1959, en 1969 pour celle de 39 ha de la société n°9. En ne tenant compte que des parcelles d'au moins 4 ha, ces organismes disposent de 645 ha de bois facilement exploitables qui produiront 40 m3/ha de bois à l'occasion de la première éclaircie réalisée au bout d'une vingtaine d'années. Ces sociétés privées disposent donc d'un potentiel forestier non négligeable; c'est aussi le cas des forêts sectionales, qui sont les seules forêts collectives vraiment étendues en Limousin.

4 - Les forêts sectionales.

Si les biens sectionaux étaient pour la plupart des terrains de parcours, dont l'occupation du sol était rarement homogène, certains étaient des bois appartenant en commun aux habitants d'un village: ainsi à Sauviat-sur-Vige (canton de Saint-Léonard-de-Noblat).

Dans cette commune, les seuls biens sectionaux à prendre une place notable sont ceux des "habitants de Bézénas" (36,71 ha) et les biens des "habitants du Monteil" (25,18 ha); les premiers sont formés par une forêt d'un seul tenant, les seconds par une forêt qui prolonge celle de Bézénas et par 5,50 ares de bruyères. Ces bois sont des taillis-sous-futaie; les taillis sont peuplés d'une forte proportion de charmes, de chênes, de vergnes dans les secteurs humides, et un grand nombre d'espèces diverses. La futaie était autrefois uniquement composée de chênes; depuis une quinzaine d'années, après chaque coupe de bois, on plante des conifères. Ces bois ont joué, et continuent à le faire, un rôle dans la vie rurale des hameaux; ceux de Bézénas sont exploités par les habitants des villages de Bézénas, des Vallades, de Saint-André, de l'Union et de Cloveix, tandis que ceux du Monteil le sont par les villageois du Monteil et du Moulin de Monteil. Dans les deux cas, l'exploitation est assurée selon des règles bien précises.

Tous les deux ans, l'Office National des Forêts autorise une coupe de bois dans le taillis; puis, un gérant, élu par les habitants (1), réunit les ayants-droit et procède au partage de la coupe en parts égales d'après un plan fourni par l'O.N.F. Après ce partage, un numéro est attribué à chaque part et on procède au tirage au sort (2).

---

1 - Pour être électeur, et pour participer au partage du bois, il faut prouver que la cheminée a fumé six mois dans l'année.

2 - Si un habitant refuse sa part, il ne perd pas ses droits pour les années futures mais la part abandonnée est partagée entre les autres habitants.

L'O.N.F. fait connaître les limites de la coupe un an avant l'exploitation, au mois d'Octobre, pour que soit réalisé le "curage du bois" (1) et la fixation des limites de chaque part sur le terrain. A partir du I5 Novembre de l'année suivante, après avis favorable de l'O.N.F., le taillis est exploité jusqu'au I5 Avril.

La futaie comprise dans une coupe fait l'objet d'une exploitation particulière. Les arbres jugés bons à abattre sont marqués par l'O.N.F., ils ne sont coupés qu'après le taillis; chaque bénéficiaire d'une part abat les arbres désignés se trouvant sur son territoire. Les arbres sont vendus en un seul lot à un marchand de bois mais si un ayant-droit à besoin de bois d'oeuvre il garde les arbres qu'il a abattus.

Les bois sectionaux "normaux" sont divisés en 12 coupes (six portent des numéros pairs, six portent des numéros impairs)(2); il s'écoule un intervalle de 24 ans avant que la même coupe soit donnée à nouveau et exploitée l'année suivante. Mais, ces biens collectifs comportent aussi des "réserves" qui ne sont coupées que tous les 24 ans, l'année où il n'y a pas d'abattage d'une coupe "normale". Ces réserves sont exploitées comme les autres taillis et futaies; c'est une source de revenus intéressante si on sait que, après la dernière coupe de la réserve, en I966, la part de chacun s'élevait environ à 80 m3 en bois de taillis et à un peu plus de 2.000 F pour le bois de futaie. Nous avons donc là une survivance de pratiques anciennes développées à une époque où le village devait subvenir à ses propres besoins en bois de chauffage et en bois d'oeuvre.

Bien différentes sont les forêts sectionales récentes. Nous avons déjà vu que, dans les communes où les biens sectionnaux occupaient encore de vastes étendues, de fortes pressions s'exerçaient pour que ces surfaces abandonnées soient plantées avec l'aide du Fonds Forestier National; on espère ainsi, grâce à la vente du bois, avoir les capitaux nécessaires à l'aménagement des villages (routes, adductions d'eau etc...). Ces biens des sections, inégalement répartis en Limousin, sont de superficies très variées; à côté de vastes parcelles boisées (20,33 ha, 7,I9 ha dans les biens

---

1 - On nettoyait le taillis, on débroussaillait et surtout on ramassait autrefois des branches et on coupait les patites tiges pour en faire des fagots. Ce "curage" est aujourd'hui abandonné, on a moins besoin de fagots et on manque de main-d'oeuvre.

2 - Carte n°54.

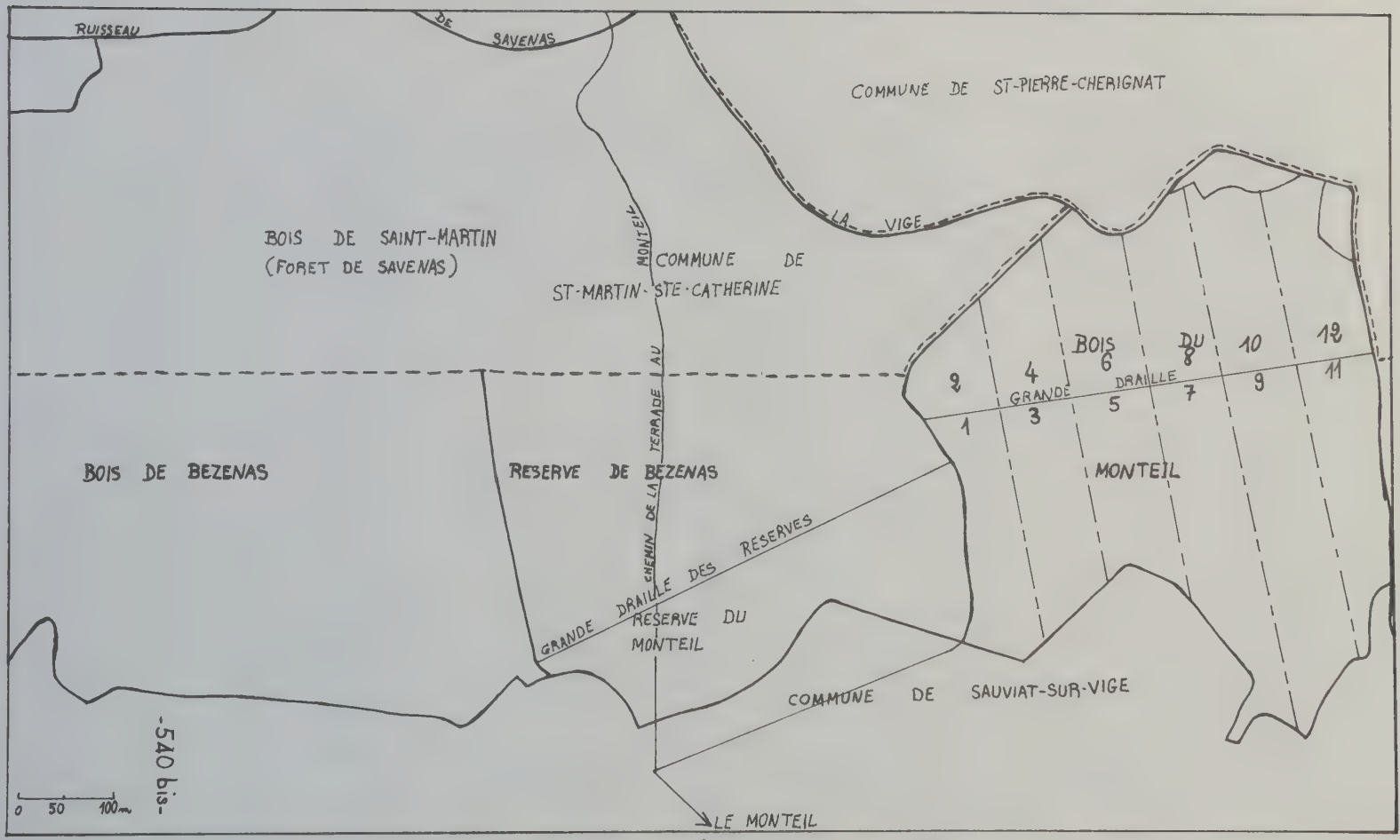

Carte n°51: Les biens des habitants du Monteil (Sauviat-sur-Vige)

de section entièrement boisés du Monteil à Peyrat-le-Château depuis I967) on voit de minuscules boisements (15 ares pour les habitants de Maspommier et Chategrelle, 25 ares pour ceux de Lavaud, 1 are pour ceux de Theil et de Rissot à Lepinas dans le canton d'Ahun). Toutefois, notamment sur les hautes terres, de beaux massifs forestiers homogènes ont été constitués depuis la seconde guerre mondiale, notamment entre I960 et I968 (1) mais aussi beaucoup plus tôt comme le montre l'exemple des Monts d'Ambazac(2).

---

1 - Les biens sectionaux de Feyssac-Feyssaguet (commune de Saint-Setiers en Corrèze) ont été boisés à l'automne I966 et au printemps I967. Les landes situées à 900 m d'altitude ont été confiées à l'Office National des Forêts; le F.F.N. a accordé un prêt par contrat de travaux. Sur les parties sèches, on a planté des épicéas communs et des sapins pectinés à raison de 2.500 plants par hectare ; dans les secteurs humides on a utilisé l'épicéa de Sitka (2.000 plants à l'hectare) et le pin sylvestre (4.000 plants à l'hectare). On a construit une piste de 750 m et un pare-feu bordé de chênes rouges d'Amérique. Depuis I967, l'entretien est assuré par l'O.N.F. (l'Etat, maître d'oeuvre, est responsable, jusqu'à l'extinction du contrat par remboursement intégral de la dette, de tous les travaux de plantation, d'entretien et d'équipement; il assure les ventes de tous les produits). Le coût moyen du boisement a été de 2.000 F par hectare.

2 - A. Batier: Les biens communaux et sectionaux dans le Massif des Monts d'Ambazac. U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines de Limoges. I973 (sous la direction de G. Bouet).

Avec le déclin de la population, le recul de l'élevage ovin, les landes des biens sectionaux sont devenues inutiles dans ce secteur dès le début du XX° siècle. Toutefois, très vite, grâce à la création des pépinières scolaires en I9I0, cinq communes (Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Sylvestre, Bessines, Compreignac et Razès) s'intéressèrent à la conversion des bruyères en forêt; en I9I5, la pépinière scolaire de Saint-Léger-la-Montagne avait plus de I.500 arbres; la Société scolaire forestière, entre I92o et I938, planta 71.400 pins sylvestres, épicéas, douglas, sapins pectinés etc... La seconde guerre mondiale mit fin à ce type de reboisement. Depuis I946, grâce au Fonds forestier national et au Centre d'études techniques et forestières du Limousin qui étudie les secteurs à reboiser, les habitants des villages peuvent faire boiser leurs biens sectionaux en résineux. Selon la D.D.A. de la Haute-Vienne, en I968, 40% des sectionaux de Bersac-sur-Rivalier, La Jonchère, Saint-Léger-la-Montagne et Razès étaient boisés et 28% des biens de section des Monts d'Ambazac; depuis cette date de nouveaux progrès ont été réalisés, notamment à Saint-Léger-la-Montagne où 85 ha supplémentaires ont été plantés, ainsi, dans cette commune les forêts sectionales en conifères couvrent 158 ha.[1] Dans toutes les communes, les

---

1 - Les forêts sectionales dans les Monts d'Ambazac en I968 (D.D.A. de la Haute-Vienne):

Bois	Ambazac	Bersac	Bessines	Compreignac	La Jonchère	Razès	St-Léger-la Montagne	St-Sulpice Laurière	St-Sylvestre	Total	%
Feuillus	0	69ha	0	0,43	10	0,13	25	0	3	107,56	28,71%
Résineux	-	93ha	-	0	56	45	73	0	0	267	71,29%
Total	0	162ha	0	0,43	66	45,13	98	0	3	374,56	100%

Ces forêts sectionales sont donc, pour la plupart, formées de conifères c'est-à-dire d'essences actuellement recherchées par l'industrie, notamment par celle de la pâte à papier. Elles pourraient être notablement agrandies puisque les landes des biens de sections couvrent 722 ha, or, pour la plupart, à cause de l'éloignement, de la situation topographique etc... on ne peut guère les transformer en terres cultivables. Un potentiel non négligeable existe donc dans les communes qui possèdent des biens collectifs assez vastes; ces communes appartiennent surtout aux "hautes terres".

biens de sections qui, en règle générale, par leur éloignement du village, par leur localisation dans des secteurs à l'accès difficile, et sur des sommets aux sols maigres, ne peuvent pas être très utiles aux agriculteurs actuels, joueront peut-être un rôle important grâce à l'exploitation de leurs forêts créées par les hommes; des terrains restés improductifs depuis le début du siècle, abandonnés aux bruyères et aux serpents, pourront dans quelques décennies, fournir du bois à l'industrie locale, mais y-aura-t-il encore des habitants dans les hameaux des Monts d'Ambazac?

Bien que quelques vastes massifs forestiers existent en Limousin, la plupart des propriétés forestières ne couvrent pas les 25 ha d'un seul tenant nécessaires à une gestion rationnelle; on est donc, le plus souvent, bien loin de l'optimum souhaité par les forestiers: des forêts d'au moins 100 ha. Aussi pouvons-nous, en suivant les travaux du C.R.P.F. et d'O. Balabanian, affirmer que le Limousin n'a guère de forêts, il a surtout des bois. Les progrès de la forêt au XX° siècle en Limousin font illusion; ils donnent l'impression de faciliter une reconversion de nombreux secteurs ruraux à faible densité humaine, en fait, il n'en est rien parce que l'émiettement actuel de la propriété empêche toute prévision, tout contrôle sur la gestion. Nés, dans la majeure partie des cas, à la suite du déclin de la vie agricole et de l'exode rural, les nombreux taillis du Limousin ont poussé spontanément; laissée sans soins, cette forêt est improductive, elle ne permet pas au Limousin d'être un producteur de bois. Par contre, les forêts récentes, voulues par les hommes, doivent fournir des bois recherchés par l'industrie; toutefois, trop fréquemment, leur surface est trop faible. La forêt ancienne, peu étendue, était surtout organisée pour satisfaire les besoins d'un petit groupe vivant en quasi-autarcie; elle lui fournissait notamment le bois de chauffage, le bois nécessaire à l'artisanat, le bois de charpente etc... Elle n'avait pas à produire de grandes quantités de bois. Aujourd'hui, l'industrie réclame des lots homogènes et de grande taille; la structure foncière qui était bien adaptée dans le cadre de l'autoconsommation, ne l'est plus dans celui de l'économie moderne. Le problème foncier est donc aussi grave en Limousin dans le domaine forestier que dans le domaine agricole; la recherche d'une solution à ce problème est indispensable; il serait vain de tenter un aménagement forestier permettant à la forêt limousine d'être très productive sans, auparavant, réduire l'émiettement de la propriété. Aussi, sans chercher à remettre en cause le droit de propriété, des formules sont-elles proposées pour regrouper les parcelles boisées en vastes massifs forestiers; ainsi, nous l'avons déjà dit, la SO.MI.VAL, la S.A.F.E.R. et le C.R.P.F. poussent les petits propriétaires de moins de 4 ha de bois à s'unir à l'intérieur de groupements forestiers (1).

---

1 - Livre I. Chapitre 2. Exemple: le groupement forestier du Bois des Echelles dans les Monts d'Ambazac réunit 88 propriétaires (258 ha).

Le problème foncier n'est toutefois pas le seul auquel une solution doive être donnée, en effet, l'origine géographique et l'origine socio-professionnelle des propriétaires forestiers posent d'autres dont la gravité s'accentue (1).

---

1 - On assiste à une opposition de plus en plus vive entre les agriculteurs désireux d'agrandir leurs exploitations et les citadins propriétaires en Limousin qui veulent boiser des terres labourables et des prés, cette opposition peut même engendrer des actions très fermes. Ainsi, le Mercredi 21 Avril 1976, dans la commune de Marc-la-Tour (canton de Tulle-S) des agriculteurs ont arraché des sapins qui venaient d'être plantés dans une prairie appartenant à un habitant de Brioude et qu'un agriculteur voisin aurait bien voulu utiliser. A la suite de cette opération, le Centre départemental des jeunes agriculteurs et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ont réclamé "le zonage" de toutes les communes du département de la Corrèze pour que soient délimités de façon précise les secteurs agricoles et les secteurs forestiers, ce qui, selon ces organismes, éviterait la réduction continue de la S.A.U. provoquée par le reboisement de secteurs parfaitement utilisables par l'agriculture et l'élevage. On estime en Creuse que sur 1.500 ha de forêt récente, 900 ont remplacé des bruyères, 600 des labours et des prés.

CHAPITRE II

LA PROPRIETE FORESTIERE DES AGRICULTEURS : DE LA FORET PAYSANNE A LA FORET CITADINE

Comme dans le domaine agricole, les citadins ont en effet accaparé une partie des terres. Les propriétés foncières, au début du XIX° siècle, adaptées à la satisfaction des besoins des propriétaires et de leurs familles comportaient toutes quelques parcelles boisées; fréquemment, la fourniture de bois de chauffage et de bois d'oeuvre était complétée par un bois sectionnal; toutefois, quelques notables possédaient des forêts de belle taille comme la forêt de la Feuillade à Faux-la-Montagne dont l'exploitation fournissait des produits commercialisables. Cette forêt est le type même de "forêt aristocratique" en Limousin; propriété des vicomtes de la Feuillade, sa présence a été signalée par Nicolas de Nicolay, géographe du roi Henri II. Elle fut vendue par un membre de la famille d'Aubusson, en I85I, à un intendant militaire, puis à un négociant en bois de Guéret en I876... elle appartient ajourd'hui, après partage, à des Bordelais. Massif forestier exploité surtout en futaie, la forêt de la Feuillade, composée de hêtres, chênes, frênes et bouleaux, fournissait vers I850 du bois d'oeuvre pour la marine.(1). Cependant dès le début du XX° siècle on y planta 1.200 résineux (pins, épicéas, sapins pectinés). A côté de ces grandes, mais peu nombreuses forêts

---

1 - Ce bois était transporté dans des voitures tirées par 14 boeufs. Congrès de l'arbre et de l'eau. I908.

privées, le Limousin avait aussi quelques forêts domaniales (1); toutefois leur étendue ne fut jamais suffisante pour que leur exploitation puisse donner, par imitation, un esprit forestier aux propriétaires de bois de cette région. Le Limousin était donc, au XIX° siècle, peu boisé, encore que, la plupart des propriétaires fonciers y possédassent un bois; en face de ce patrimoine forestier pauvre et émietté, quelques propriétaires avaient consitué, par héritage et parfois par achats, des propriétés forestières vastes et bien entretenues.

C'est alors que les tenants du reboisement essayèrent d'étendre la forêt limousine, mais plusieurs moyens furent préconisés qui auraient, ou ont exercé une grosse influence sur la propriété, ce que montre l'exemple de la Montagne limousine. V.Brenac (2), Bourotte et O. d'Abzac (3) ont été des partisans d'une transformation radicale du paysage rural; pour eux, le Limousin, et plus précisemment le Plateau de Mille vaches, ne devait plus vivre dans le cadre de l'auto-consommation; il fallait produire, non seulement pour les besoins des habitants, mais aussi pour vendre. Ils voulaient accroître l'étendue des labours et des prés, aux dépens des bruyères, pour augmenter la production agricole. Ecrivant à la fin du XIX° siècle et au début du XX°siècle, ils furent de véritables précurseurs; les défrichements qu'ils réclamaient sont devenus une réalité depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pour réaliser leurs projets, ils réclamaient l'aide de l'Etat qui, seul, selon Brenac, pouvait assainir les marais tourbeux, creuser "des canaux presque sans pente et sans écluses" permettant d'acheminer la chaux et les amendements et de distribuer l'eau aux nouvelles prairies; seul l'Etat avait, en effet, les moyens

---

1 - La forêt domaniale de Chabaud, forêt ecclésiastique appartenant à l'ordre de Malte, fit partie du domaine de l'Etat en I79I (commune de Bénévent-l'Abbaye). Elle ne fut vraiment aménagée, après les dévastations de la période révolutionnaire , qu'à partir de I894; mais de I92I à I929 elle a produit 260 F par hectare et par an.

2 - V. Brenac: Mise en valeur du Plateau Central. Assainissement, irrigations, reboisements. Limoges I882. Brenac était propriétaire et exploitant agricole à Eymoutiers. Il a réalisé sur ses terres l'assèchement d'un marais de 2 ha qui, après 2 récoltes d'avoine et 1 de pommes de terre est devenu une prairie.

3 - O. D'Abzac: La colonisation du Plateau de Millevaches. I909. Au Plateau de Millevaches. Reboisement et voies ferrées. Congrés de l'arbre et l'eau. Limoges I907.

financiers et le matériel moderne: il s'agissait donc d'une oeuvre d'utilité publique à laquelle on associait le pays. Mais, les prairies irriguées gagnées sur la lande devaient être protégées par des rideaux de hêtres ce qui aurait eu pour conséquence la création d'un paysage de pré-bois; pour d'Abzac, farouche partisan du chemin de fer qui "amènerait la chaux et les engrais pour les prairies et les cultures... et le pays se transformerait à vue d'oeil", il aurait fallu aussi reboisé les croupes dénudées. Ainsi, la forêt et la prairie auraient fait passer le Plateau de Millevaches d'une économie d'auto-subsistance à l'économie de marché grâce aux produits de l'élevage et de la forêt; la forêt aurait été, d'une part, l'auxiliaire de l'élevage en assurant la protection des troupeaux en élevage intensif contre les intempéries et contre les moutons parcourant la lande, et, d'autre part, elle aurait été productrice de bois pour l'industrie nationale qui devait en importer, et elle aurait fourni des emplois. En fait, "techniquement possible, la transformation du système agraire préconisée par les précurseurs ne peut être réalisée que par quelques grands domaines, qui peuvent se dispenser de l'émigration temporaire et dont les revenus monétaires excèdent suffisamment les besoins familiaux pour être transformés en capital. Le programme des précurseurs vise donc à constituer une "grande culture" de producteurs marchands relativement aisés" (1).Mais, dans cette région qui était alors divisée entre un grand nombre de propriétés petites et moyennes, ces projets ne pouvaient pas rencontrer un grand écho dans la masse de la population, cela d'autant plus que la crise du monde rural n'était pas encore très aigüe. En fait, la conquête des bruyères, et en particulier des terrains de parcours collectifs de moins en moins utilisés au fur et à mesure que se développait l'exode rural définitif, a échoué.

Alors il fallut attendre Marius Vazeilles pour que naisse un autre programme qui donna le jour à la forêt paysanne au moment où la propriété foncière paysanne progressait en Limousin à la veille de la première guerre mondiale. Se ren-

---

1 - G.Larrère: Eléments sur l'histoire de la mise en valeur du Plateau de Millevaches. Ouvrage cité. Page 43. L'auteur développe longuement les conceptions des divers partisans du reboisement à la fin du XIX^{e} siècle. Il constate que les petites et moyennes propriétés n'auraient pas pu profiter d'un défrichement des bruyères collectives qu'il aurait fallu partager et que les petits propriétaires n'auraient pas pu acheter; d'autre part, par manque de capitaux, de main-d'oeuvre, ces mêmes petits propriétaires ne pouvaient pas se procurer le troupeau indispensable à la bonne exploitation de ces nouvelles prairies. Quant aux emplois créés par la forêt, il fallait attendre plusieurs décennies.

dant compte que les agriculteurs n'avaient pas les moyens d'effectuer les grands travaux nécessaires pour une transformation radicale du paysage rural et du genre de vie, M. Vazeilles (1) ne demandait aux paysans que leur travail, cela d'autant plus que selon lui, ils avaient du temps libre. Il voulait donner progressivement aux habitants du Plateau de Millevaches les capitaux indispensables à l'achat des moyens de production de l'agriculture moderne (engrais et machines). Cet argent devait être fourni par la forêt; chaque agriculteur, en automne, après la période des grands travaux des champs, aurait dû planter les parcelles de landes inutilisées, sans cependant empiéter sur le territoire agricole. La forêt, selon l'auteur, aurait été, finalement, un moyen pour intensifier l'agriculture. Les agriculteurs, peu à peu, seraient devenus forestiers tout en restant éleveurs; c'est à une oeuvre de longue haleine qu'ont été appelés les paysans au moment où l'émigration définitive réduisit considérablement la densité humaine et le nombre d'exploitants agricoles. Dans le plan de M. Vazeilles, il n'y avait pas de transformations rapides, il n'y avait pas de grands travaux financés par l'Etat, mais un encouragement et des conseils aux agriculteurs qui, par leurs propres moyens, auraient progressivement introduit dans ce secteur un paysage de pré-bois, ce qui aurait permis la présence d'une double production marchande; le bois et les produits de l'élevage ovin et surtout de l'élevage bovin, sur des prairies sans cesse améliorées, au moment où l'élevage ovin régressait partout en Limousin. Bien soutenu par la Fédération départementale des Travailleurs de la terre créée en 1920 (elle est devenue ensuite la Fédération des Paysans travailleurs), M. Vazeilles réussit à convaincre de nombreux agriculteurs d'agrandir et d'intensifier le secteur cultivé et de planter les bruyères abandonnées par les moutons et trop pauvres pour être transformées en prairies. Ainsi, année après anné, s'est développé un reboisement "en timbre-poste" sur la Montagne limousine, là où, quelques années auparavant les arbres étaient rares.

Selon l'Inventaire forestier national, c'est entre 1914 et 1933 que s'est constituée une forêt de conifères formée de petites parcelles boisées éparpillées sur les hautes terres, ce qui a fait écrire à un forestier, "s'il est possible avec des timbres-poste de faire une planche de timbres, on a toujours une somme d'individualités qu'il est impossible de gérer dans des conditions normales" (2). Peu à peu, toutefois, les parcelles boisées se sont multi-

---

1 - M. Vazeilles: Mise en valeur du Plateau de Millevaches. Tulle 1917. Nouvelle édition en 1931.

2 - Fauquet: La forêt en Corrèze. D.D.A. de la Corrèze. 1968.

pliées grâce aux subventions accordées, notamment depuis I920 (1) et une forêt paysanne s'est installée sur le Plateau de Millevaches (2), ce que montre l'enquête réalisée par la D.D.A. de la Corrèze en I968 sur la propriété forestière (ensemble du département):

Date de la plantation des confifères	Agriculteurs	Artisans Commerçants Ouvriers Employés	Cadres de l'industrie Profession libérale	Retraités Sans profession	Communes Groupements & Stés Privées
Avant I9I4	100 %	0	0	0	0
I9I5-I924	63 %	3,7	0	33,3 %	0
I925-I934	42,4 %	15,2	18,6	20,3	3,4
I965-I969	21,5 %	10,8	42,0	18,1	7,4

Avant la première guerre mondiale, les agriculteurs, grands propriétaires sur leurs domaines, petits propriétaires sur les parcelles acquises au cours des partages des biens sectionaux, étaient les seuls reboiseurs; ils ont conservé un rôle important jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Mais, actuellement, la propriété forestière paysanne, sans être négligeable, est nettement moins étendue que celle des professions libérales et des cadres de l'industrie. La forêt a changé de mains; forêt paysanne et limousine à l'origine, conçue comme un moyen de lutte contre la misère d'une population contrainte jadis à l'émigration temporaire et qui avait perdu cette source d'indispensables revenus, elle est aujourd'hui bourgeoise et citadine. L'extension de la forêt plantée n'a pas ralenti l'exode rural, nous savons qu'au contraire il s'est accentué à tel point que de nombreux hameaux sont totalement, ou partiellement, abandonnés; cet exode, en provoquant l'abandon des labours et des prés, a, d'autre part, favorisé les progrès de la forêt spontanée. Mais, par héritage, ces bois sont passés de la propriété paysanne à la propriété citadine.

Néanmoins, que ce soit dans la Montagne ou dans les autres secteurs du Limousin, la forêt paysanne est aujourd'hui réalité.

---

1 - J. Filliol: L'homme et l'arbre dans la montagne limousine. D.E.S. Clermont-Ferrand I946.

2 - Tableau d'après une enquête de la D.D.A. de la Corrèze I968-69. Cité par R. Roustide: Monographie forestière de la Corrèze. D.D.A. de la Corrèze I970 et par G. Larrère: Eléments sur l'histoire de la mise en valeur du Plateau de Millevaches. Ouvrage cité.

Les travaux d'O. Balabanian (1) montrent qu'à l'heure actuelle, les surfaces boisées appartiennent [illegible], dans une grande proportion aux agriculteurs.

[illegible] cadeau page suivante.

Les agriculteurs, dans les neuf cantons étudiés, possèdent environ 40% des bois encore que, le taux de boisement de leurs propriétés soit toujours inférieur à celui des propriétés des citadins et des non-cultivateurs en général. Sur la Montagne limousine par exemple, que ce soit dans le canton corrézien de Sornac, proche de Meymac, [illegible] part de la propagande en faveur du reboisement des agriculteurs, ou que ce soit dans le canton de Bellac, le taux de boisement des propriétés paysannes est relativement faible; il est largement inférieur à celui des propriétés non paysannes. Il semble indiquer un échec relatif de la politique de M. Vazeilles. De plus dans tous les secteurs, comme le constate O. Balabanian, les propriétés paysannes de moins de 5 ha. qui sont des propriétés correspondant aux exploitations-retraite, ont le taux de boisement le plus élevé; leur présence augmente donc le taux de boisement de la propriété paysanne totale. La forêt n'est pas considérée comme une activité rentable par les cultivateurs dans la plupart des cas, ce n'est qu'à la fin de sa vie que l'agriculteur, surtout s'il n'a pas d'héritier désireux de prendre sa succession, plante peu à peu, en commençant par les parcelles les plus éloignées. Aussi, [illegible] que les agriculteurs ne cherchent pas à réaliser l'équilibre agro-sylvo-pastoral dont parle M. Vazeilles. En effet, une carte établie, au niveau régional, en tenant compte de l'occupation du sol de l'exploitation agricole moyenne, oppose nettement deux secteurs dans le Limousin (3).

[illegible] teres de la propriété forestière en Limousin. Ouvrage cité.

- Il serait peut-être plus juste, comme le suggère Palierne, de parler de taux forestier et non de taux de boisement, en particulier sur les plateaux de la Marche et du Haut-Limousin où les haies comportent de nombreux arbres, notamment des chênes; or, ces arbres ne sont pas comptabilisés dans les taux de boisement. Palierne J-M.: Etat, évolution et devenir de la forêt sud-armoricaine: contribution régionale à un plan d'aménagement. CahiersNantais 11. Janvier 1976, pages 5 à 50.

- Nous avons établi cette carte à partir des données du S.C.E.A. qui s'intéresse aux exploitations agricoles et non aux propriétés; toutefois, comme la plupart des paysans limousins sont propriétaires de la majeure partie des terres qu'ils exploitent, cette carte, à nos yeux, constitue une honorable estimation de la répartition de la forêt paysanne du Limousin. Carte n°54.

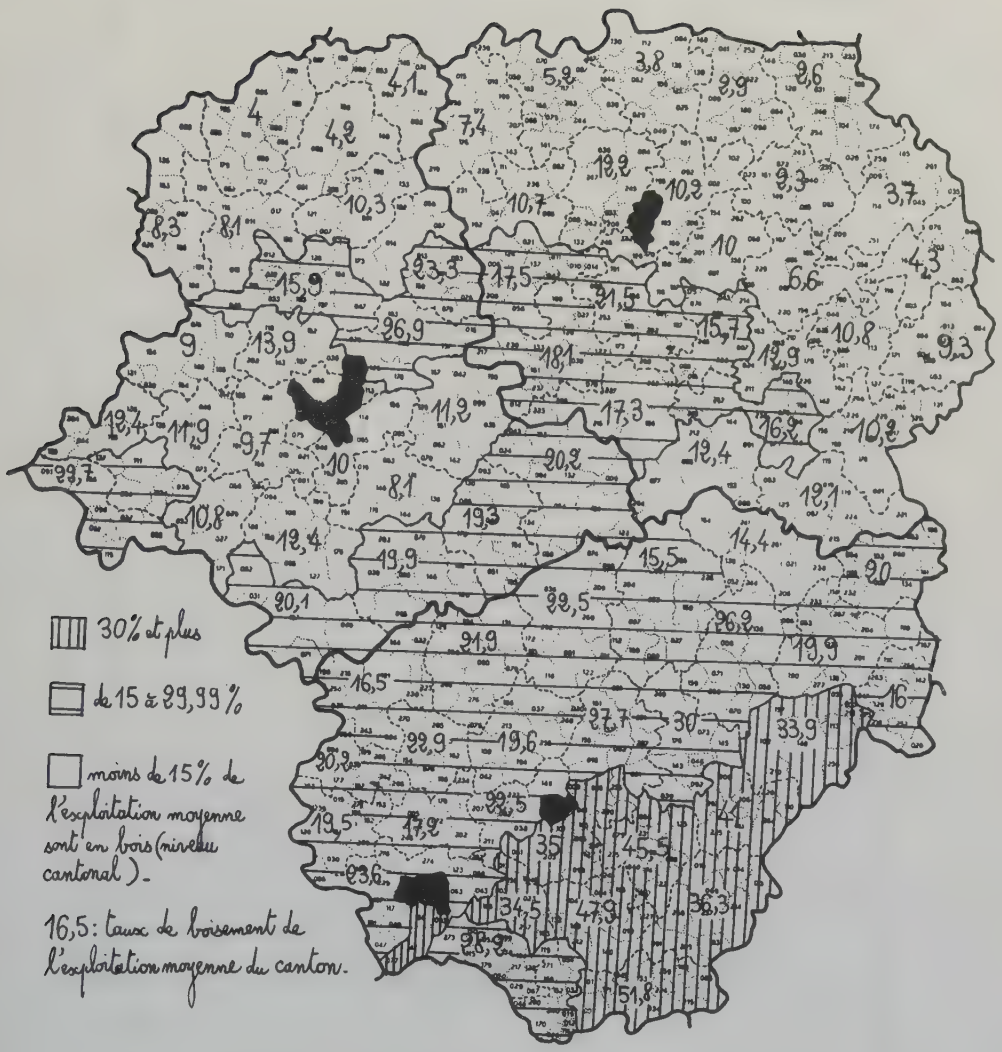

Carte n° 59 : La "forêt-paysanne" en Limousin

Cantons		Propriété foncière en %	Bois		Résineux	
			Taux de boisement	Surfaces en %	en % des bois	en %
Gentioux	cultivateurs	46,1 %	16 %	24,4 %	57,87 %	19,4 %
	non cultivateurs	53,9 %	43,1	75,6 %	76,32 %	80,6 %
		100 %		100%		100 %
Sornac	cultivateurs	47,2 %	20,5	29,1	61,60	24,9
	non cultivateurs	52,8	44,6	70,9	76,38	75,1
Eymoutiers	cultivateurs	57,1	23,7	40,9	24,82	25,0
	non cultivateurs	42,9	45,5	59,1	51,77	75,0
Ahun	cultivateurs	67,5	14,9	54,4	17,73	47,6
	non cultivateurs	32,5	25,9	45,6	23,30	52,4
Ussel	cultivateurs	56,7	28,4	46,6	37,30	36,3
	non cultivateurs	43,3	42,6	53,4	57,15	63,7
Lapleau	cultivateurs	61,9	51,9	57,7	17,80	44,2
	non cultivateurs	38,1	61,9	42,3	30,63	55,8
St-Germain-les Belles	cultivateurs	64,2	20,4	47,0	3,41	24,8
	non cultivateurs	35,8	33,1	53,0	11,39	75,2
Aixe-sur-Vienne	cultivateurs	55,9	11,8	45,0	11,43	34,2
	non cultivateurs	44,1	18,2	55,0	18,03	65,8
St-Sulpice-les Feuilles	cultivateurs	41,3	4,9	34,0	6,02	35,1
	non clutivateurs	58,7	6,7	66,0	5,73	64,9
TOTAL	cultivateurs	54,4 %	22,8 %	42,7 %	26,60	28,2 %
	non clutivateurs	45,6 %	35,4 %	57,3 %	50,64	71,8 %
		100 %		100%		100 %

a - Les régions à forêt-paysanne peu développée.

Sur les plateaux de la Marche, de la Basse-Marche et de la Vienne moyenne, peu boisés, les agriculteurs sont peu intéressés par la forêt: pour eux, un bois est une perte de place, aussi est-ce dans ce secteur que les défrichements font actuellement disparaître de nombreux bosquets au profit des labours, des prés ou des vergers. Ainsi, à Saint-Denis-les-Murs (canton de Saint-Léonard-de-Noblat), dans une exploitation de 23 ha (18 ha en propriété et 5 ha en fermage), l'essor de la mécanisation et de la motorisation a rendu possible l'extension des prés aux dépens des bois et des châtaigneraies (1); on a ainsi rendu cultivables toutes les parcelles qui pouvaient l'être; en même temps, de nombreuses haies ont été arrachées ainsi que leurs arbres, on leur reprochait de prendre trop de place soit directement, soit indirectement par l'ombre portée et d'empêcher la création de grandesparcelles mieux adaptées à l'utilisation des machines agricoles. Au cours de ces transformations, on a d'ailleurs fait également disparaître la majeure partie des pommiers (2) disséminés dans les labours et les prairies et on a créé deux vergers. Par contre, l'exploitation possède une petite partie de "la forêt du Tuquet", secteur en pente; là, on remplace les taillis par des conifères. Ainsi, les anciens bois n'intéressent plus l'agriculteur qui ne cherche qu'à augmenter la superficie en herbe; cette dernière est d'ailleurs passée de 7 ha en 1955 à 17 ha en 1975, tandis que le troupeau, qui comprenait 10 vaches en 1955, en comptait 17 en 1975 (14 mères, 1 laitière, 2 vaches de réforme). Il en est de même dans une exploitation de la commune de Cressat (canton d'Ahun); là, sur 27,50 ha (dont 3,32 ha en fermage), les bois couvrent 4 ha. Traditionnellement constitués de chênes, de bouleaux et de châtaigniers, les taillis occupent 3,42 ha, mais, comme dans les exploitations voisines, on commence à remplacer les feuillus par des conifères qui recouvrent 58 ares. Douglas et pins ont été plantés il y a une dizaine d'années dans une parcelle d'accès difficile mais on continue à transformer les taillis; on espère ainsi donner une plus-value aux bois. Les taillis doivent être coupés tous les 25 ans; ils donnent du bois de chauffage,

---

1 - Cartes n°53 et 54.

2 - Les pommiers gênent les évolutions des machines, constituent une concurrence pour les plantes cultivées; enfin les pommes peuvent causer des accidents lorsque les vaches les mangent. On a donc diminué la production de cidre.

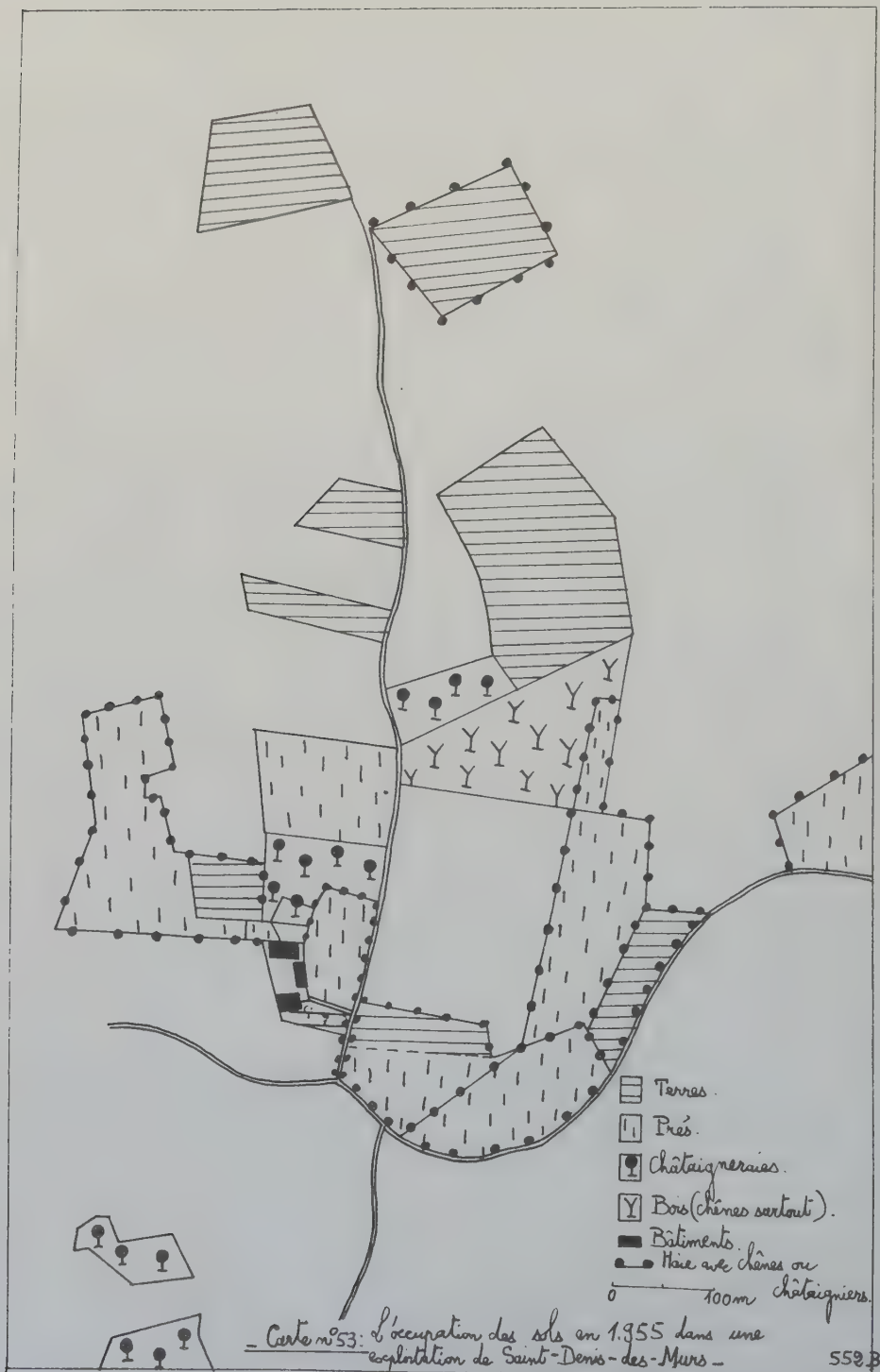

_ Carte n°53: L'occupation des sols en 1955 dans une exploitation de Saint-Denis-des-Murs _

552 Bis

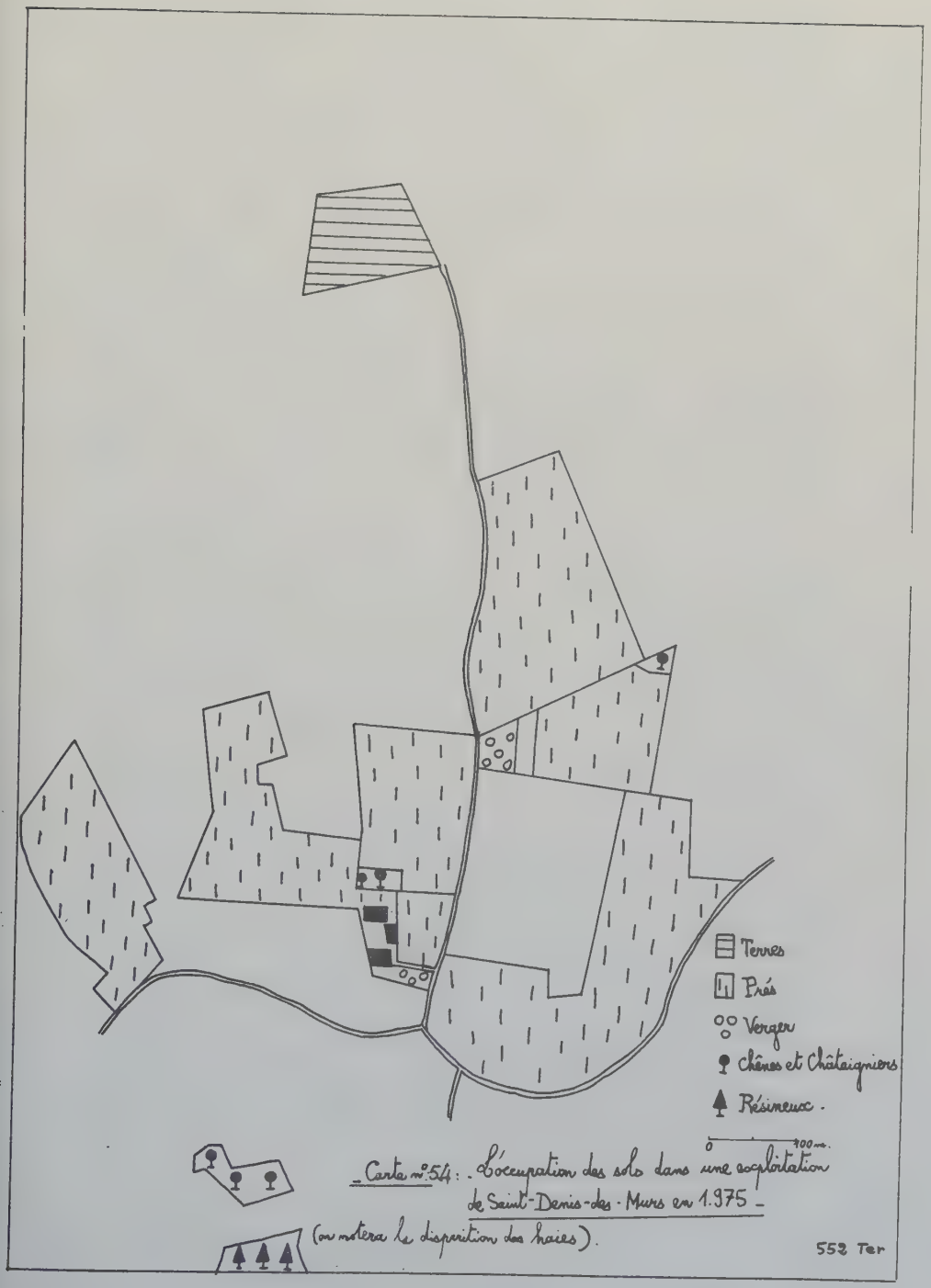

Carte n°54 : L'occupation des sols dans une exploitation de Saint-Denis-des-Murs en 1.975 -

(on notera la disparition des haies).

552 Ter

des piquets pour les clôtures et du bois d'oeuvre (notamment pour la charpente de la maison). Une partie du bois de chauffage était autrefois vendue aux habitants de la commune (une quinzaine de cordes à chaque coupe); aujourd'hui, ce marché a disparu (1) aussi n'a-t-on pas vendu de bois depuis une dizaine d'années. On préfère donc les conifères, on espère ainsi obtenir une nouvelle source de revenus pour remplacer ce marché perdu. Tous ces bois sont situés sur des terrains en forte pente dont certains ont pu être autrefois cultivés (2). Finalement, dans ce secteur septentrional du Limousin, les agriculteurs ne sont pas des sylviculteurs; la présence d'un bois a été nécessaire autrefois, parfois utile comme complément de ressources, elle est devenue un pis-aller; seules les parcelles trop éloignées ou à forte déclivité sont abandonnées, à regret, à l'arbre. Dans toute cette région, on est intéressé surtout par l'élevage, or, les bois restreignent l'étendue des prés et des cultures fourragères. Toutefois, influencés par la mode, ou conscients d'augmenter la valeur de leurs propriétés, les agriculteurs plantent de petites surfaces en conifères; aussi, de plus en plus, apparaissent dans le paysage de petits bois géométriques souvent perdus au milieu des taillis, des labours ou des prés.

Un second secteur dans lequel la forêt-paysanne est assez peu représentée correspond à la Montagne limousine. Là, malgré les efforts de tous les partisans du reboisement, l'agriculteur désireux de rester à la terre est aujourd'hui peu favorable aux progrès de la forêt dans son exploitation. En effet, si les agriculteurs ont planté en pins sylvestres notamment les landes, dont ils étaient devenus propriétaires grâce aux partages des biens sectionnaux au début du siècle, ils ont rapidement été déçus par les résultats; c'est que, les jeunes plantations n'ont pu fournir immédiatement des revenus, ni procurer des emplois ce qui aurait permis de freiner l'exode rural. Peu à peu, cette forêt a perdu ainsi son caractère paysan; des citadins ont reçu en héritage les terres et les bois et, sans qu'ils interviennent, la forêt, qui dans l'esprit de M. Vazeilles devait aider les agriculteurs en leur fournissant des revenus complémentaires, profi-

---

1 - On préfère aujourd'hui utiliser le charbon ou le fuel.

2 - Dans cette exploitation, quelques parcelles, en forte pente ont été obtenues au cours du partage des biens sectionnaux couverts par les bruyères en 1911. La pente est si forte que le cultivateur était obligé, avant l'achat du tracteur, de labourer seulement en descendant et les boeufs tiraient la charrue pour remonter sans labourer. Ce travail, trop dangereux avec un tracteur, a été abandonné aussi les taillis et les confières se sont-ils emparés de ces anciens champs.

te aux nouveaux propriétaires. Toutefois, cette forêt naissante joue parfois un rôle non négligeable; en effet, au moment des successions, si un héritier veut être agriculteur, il peut dédommager les autres ayants-droit en leur cédant les bois. Mais, dans ce cas également, la forêt est devenue citadine.

Aujourd'hui, les grands exploitants dynamiques du Plateau de Millevaches préfèrent défricher les taillis et les bruyères et agrandir au maximum la S.A.U. de leurs exploitations (1); pour eux qui ne sont jamais certains d'avoir un successeur, il s'agit d'obtenir rapidement les fruits du travail, ce que permet l'élevage, aussi se soucie-t-on peu des problèmes forestiers. Néanmoins, en règle générale, les éleveurs plantent la "Montagne", c'est-à-dire les secteurs les plus élevés et en forte déclivité. Dans une exploitation de 91 ha (78 ha en faire-valoir direct), à Peyrelevade (canton de Sornac), les bois couvrent 11,77 ha; actuellement, 6 ha sont plantés en conifères, le reste est en taillis de peu de valeur qui fournit seulement un peu de bois de chauffage. On ne cherche pas à étendre les surfaces en résineux, bien au contraire on défriche pour accroître la superficie en herbe. Par contre, dans les exploitations petites et moyennes dirigées par de vieilles personnes, les progrès de la forêt sont nets; les bouleaux et d'autres essences conquièrent les bruyères lorsqu'elles ne servent plus de terrains de parcours mais, au fur et à mesure que déclinent leurs forces, les paysans plantent leurs propriétés. Le repli de l'agriculture, qui est si caractéristique de la Montagne limousine en général, ne l'est en fait que dans les petites et moyennes exploitations; les grandes fermes ne connaissent pas, bien au contraire, ce phénomène de déprise. Mais, comme la forêt appartient ici à des exploitations en voie de disparition, on peut assurer que la forêt-paysanne aura dans l'avenir une importance relative décroissante; l'abandon des fermes provoque ici les progrès de la forêt citadine.

b - <u>Les régions à forêt-paysanne</u>.

Dans le Limousin méridional (Plateaux du Sud-Ouest, Plateaux du Sud-Est, Bassin de Brive) et sur les hauteurs qui s'échelonnent des Monts de Blond et d'Ambazac au Nord jusqu'à la Montagne limousine, la forêt-paysanne couvre au moins le cinquième de la superficie des exploitations de ce secteur et parfois plus ou moins de la moitié (cantons de Mercoeur en Xaintrie, de La-Roche-Canillac et de Lapleau). Comment ne pas être étonné? Pourquoi des agriculteurs se désintéressent-ils de la forêt dans une partie du Limousin? Pourquoi laissent-ils la forêt occuper de vastes étendues dans l'autre? En fait, une réponse peut être aisément fournie lorsqu'on compare les cartes de la forêt limousine en I830 (2) de l'occupation du sol en I830, de l'occupation contemporaine

---

1 - Carte n° 56 et carte n° 57.

2 - Cartes n°15 - 17 et 22.

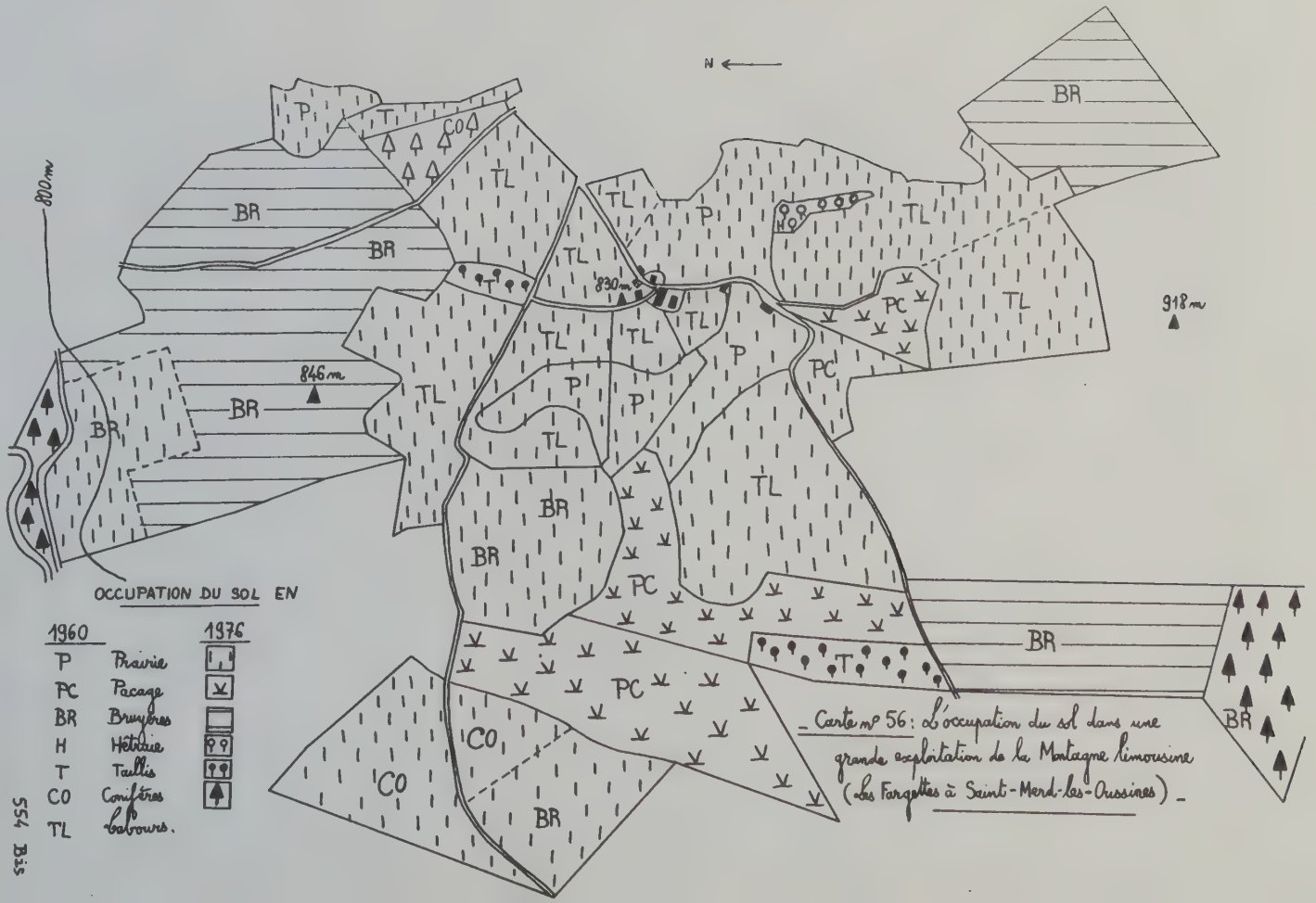

554 Bis

– Carte nº 56 : L'occupation du sol dans une grande exploitation de la Montagne limousine (Les Forgettes à Saint-Merd-les-Oussines) –

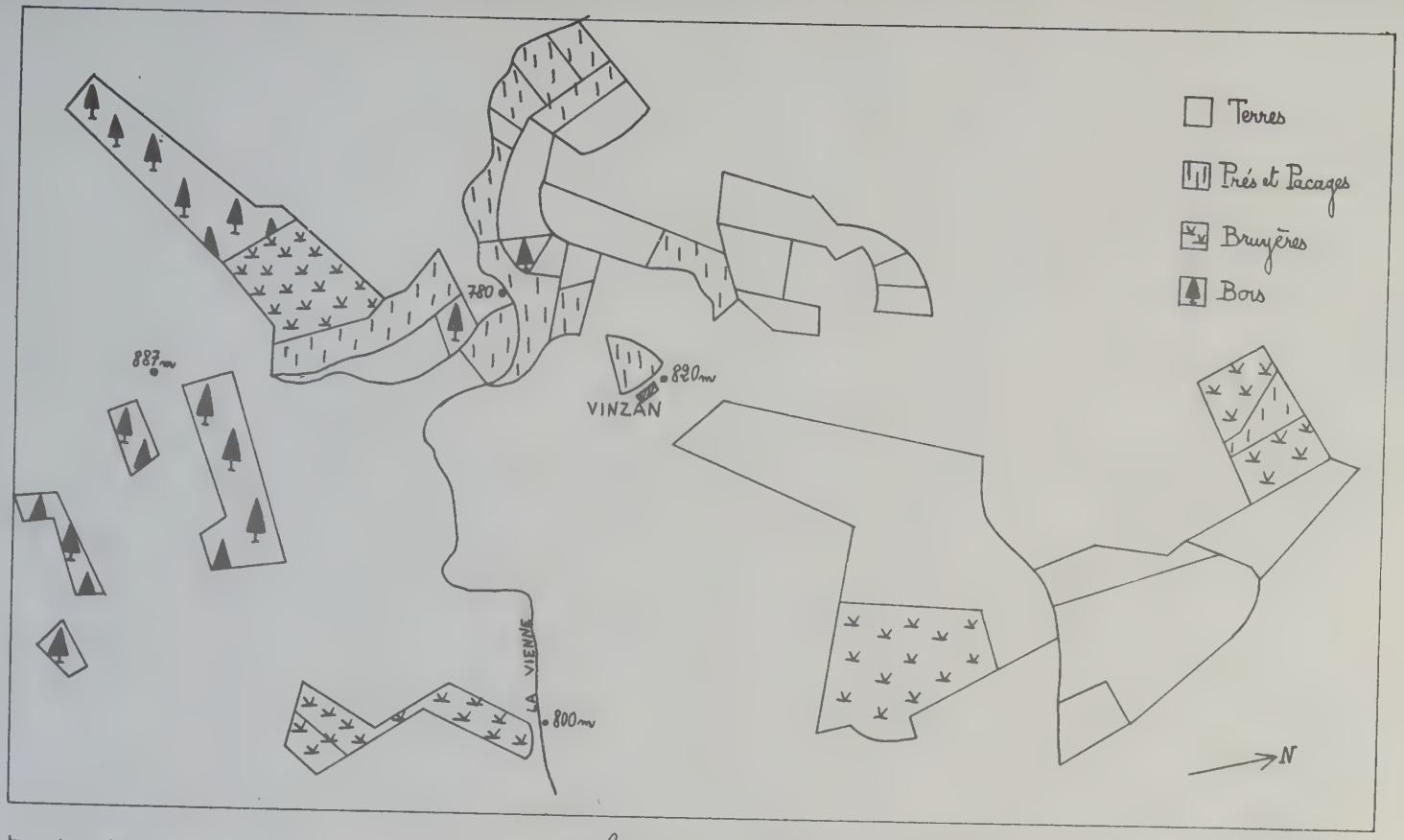

— Carte n°57 : L'occupation du sol dans une exploitation à Peyrelevade —

du sol et de la forêt paysanne. Cette dernière est un héritage; en effet, on rencontre les taux élevés de boisement dans les exploitations des Plateaux du Sud-Est, des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, des cantons du Sud de la Haute-Vienne et du Causse corrézien dans les régions qui étaient déjà boisées en I830. Dans ces divers secteurs, à cause de sols pauvres (Causse), de sommets aux versants raides recouverts d'un sol squelettique ("Forêts" entre plateaux de la Vienne moyenne et plateaux du Sud-Ouest), de gorges étroites et profondes (plateaux du Sud-Est), de vastes espaces n'ont jamais été mis en culture, ils ont constitué des réserves de bois de chauffage ou d'artisanat (feuillardiers, sabotiers). Enfin, le Bassin de Brive et les plateaux voisins étaient le principal domaine de la châtaigneraie puisque "les terrains plantés" pouvaient y occuper plus du quart du territoire en I830, comme le montre la carte n°I7. Ces châtaigneraies, peu à peu abandonnées à la suite de l'essor de la culture de la pomme de terre et à cause de la maladie de l'encre, n'ont pas été beaucoup touchées par les défrichements; grâce aux divers amendements, les agriculteurs, de moins en moins nombreux, ont préféré intensifier la production des noyaux cultivés; la diminution de la pression démographique ne les a pas encouragés à agrandir la S.A.U. de leurs exploitations parce qu'ils n'en avaient pas les moyens avant les progrès du machinisme. Aussi, dans ces régions, touchées plus tardivement par les transformations de l'agriculture que les plateaux de la Vienne moyenne, les châtaigneraies se sont-elles progressivement transformées en bois. Finalement, dans les secteurs traditionnellement forestiers du Limousin où la forêt jouait un rôle dans la vie agricole, elle le tient encore dans certaines exploitations, que ce soit dans le Bassin de Brive ou sur les plateaux. Dans une exploitation de I5,84 ha située à Lostanges (canton de Meyssac), les bois couvrent 5,94 ha (37,50% de l'exploitation); divisés en 11 parcelles, ils sont très hétérogènes (hêtres, chênes, châtaigniers, acacias, ormes, pins etc...). La forêt ne régresse pas, bien au contraire; les landes sont peu à peu envahies par les arbres. Cette forêt n'est pas inutile aux yeux de son propriétaire; elle fournit du bois pour le chauffage, pour la fabrication des piquets de clôture et des piquets de vigne, du bois d'oeuvre (poutres et planches) pour les diverses réparations des bâtiments; elle produit aussi de beaux arbres, chênes ou châtaigniers, qu'on vend seulement lorsqu'on a besoin d'argent, pour acheter un tracteur par exemple; il s'agit là de la "forêt caisse d'épargne" qui est exploitée selon les besoins. Enfin, les bois produisent des feuilles qui sont ramassées pour la litière des bovins. Finalement, nous avons ici une forêt qui remplit deux fonctions: elle diminue les charges des exploitations familiales en fournissant du bois pour les usages domestiques et artisanaux, elle constitue aussi "une réserve rapidement réalisable et les coupes permettent souvent l'achat de matériel agricole. La forêt est ainsi indirectement à l'origine d'un certain renouveau agraire"(1).

---

1. Page 556.

1 - A.M. Pinaud: La forêt du Périgord et son poids économique. Ouvrage cité.

Les ventes "occasionnelles " de bois apportent, en effet, une aide sérieuse comme le montre ce cubage de bois réalisé en Juin 1975 par la section forestière de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pour un habitant du canton d'Ussel:

Essence	Nombre de pieds	Répartition des circonférences à 1,30m du sol													Volumes
		70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	
épicéas	69	6	5	5	8	8	15	3	7	5	4	1	1		98 m3
pins sylvestres	3			1	1				1		1				3,5m3
hêtres	1													1	1,8m3
mélèzes	84	1	2	12	11	12	15	12	7	6	6				100 m3
Total	157														

Ce lot comportant des petits bois (moins de 80 cm de circonférence), des bois moyens (80 à 120 cm) et des gros bois devait être compris dans la fourchette suivante: prix bas: 30.100 F , prix moyen: 33.570 F , prix fort: 37.040 F.

Mais, tous ces bois ont des caractères communs. La forêt paysanne est, dans une large mesure, constituée d'essences feuillues d'origines variées; quelques bois perpétuent la vie traditionnelle en auto-consommation, d'autres, et ce sont les plus nombreux, traduisent les transformations de la vie agricole marquée par la déprise qu'engendre l'exode rural (châtaigneraies abandonnées, landes reboisées spontanément). Toutefois, à côté de la forêt feuillue, les agriculteurs ont planté et plantent encore des conifères; ces plantations sont, dans bien des cas, une conséquence de l'exode rural; on plante des parcelles parce que, par manque de main-d'oeuvre, on ne peut pas les cultiver; elles montrent aussi un désir de constituer un capital, une réserve; elles indiquent enfin l'évolution de la vie agricole qui a rendu sans intérêt les terrains de parcours. Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de la forêt aux mains des paysans, ce que montre le tableau de la superficie moyenne possédée par les différentes catégories socio-professionnelles en Corrèze (source D.D.A. de la Corrèze):

	Résineux	Feuillus en conversion	Feuillus	Total
Agriculteurs Artisans-Commerçants)	1,2 ha	0,2 ha	4,5 ha	5,9 ha
Ouvriers-Employés)	0,9	0,4	2,5	3,8 ha
Cadres-Industriels	17,5	1,9	7,8	27,2 ha
Professions libérales	9,3	1,2	11,2	21,7 ha
Retraités et sans profession	2,4	0,1	3,3	5,8 ha

L'agriculteur limousin a toujours été forestier au cours de l'hiver, époque des travaux en forêt, mais il l'était par nécessité. Il a fallu attendre le début du XX° siècle et surtout les années suivant la seconde guerre mondiale pour qu'il se rende compte qu'il pourrait être aidé par sa forêt; à cette date, en effet, beaucoup de tracteurs ont été achetés grâce à la vente du bois; sans les chênes séculaires, sans les pins sylvestres plantés au début du siècle, de nombreux paysans n'auraient pas pu remplacer les vaches ou les chevaux par un tracteur; il ne fait aucun doute que ces ventes de bois, en permettant l'acquisition d'un matériel moderne indispensable non seulement pour améliorer les conditions de travail, mais aussi, et surtout, pour pallier l'absence de main-d'oeuvre, ont freiné l'exode rural. Néanmoins, quel que soit l'apport de la forêt (1), un agriculteur ne

1 - La forêt peut procurer d'autres ressources: c'est la cueillette des myrtilles, notamment en Corrèze, celle des cèpes vendus au marché ou à des conserveries (cette cueillette peut rapporter de 5.000 à 10.000 F. par an).

peut pas devenir uniquement forestier; dans son exploitation, il y a obligatoirement un choix à faire, or, parce que la politique forestière est à échéance lointaine, on choisit l'herbe (1). Mais les cultivateurs ne sont pas les seuls propriétaires forestiers dans les communes rurales.

---

1 - Les caractères généraux masquent une réalité bien plus variée. Quelques grands propriétaires-agriculteurs, héritiers de vastes domaines, tout en pratiquant un élevage moderne, n'hésitent pas à construire une forêt nouvelle formée d'épicéas, de douglas etc... Mais ces propriétaires ne souffrent pas de la "faim de la terre" dont souffre l'agriculteur moyen en Limousin. A l'opposé, les propriétaires d'exploitations-retraite plantent aussi leurs terres, soit pour donner plus de valeur à leur propriété, soit pour lutter de cette façon contre l'extension des friches qui s'emparent peu à peu de leurs biens.

CHAPITRE III

LA PROPRIETE FORESTIERE DES "NON AGRICULTEURS"

Dans sept cantons, sur les neuf qu'a étudiés O. Balabanian, les agriculteurs possèdent moins de bois que les autres catégories socio-professionnelles. De plus, ces derniers dans de nombreux cas, n'habitent pas là où se trouvent leurs propriétés:

Cantons		Bois		dont Résineux	
		Taux de boisement	Surfaces boisées en %	% des surfaces boisées plantées en résineux	Résineux en %
Gentioux	Résidents	18,99 %	32,17) 100%	59,6	26,7) 100%
	Non-Résidents	43,20 %	67,83)	77,7	73,3)
Sornac	Résidents	23,89	39,53) 100%	63,0	34,55) 100%
	N-Résidents	44,50	60,47)	78,2	65,45)
Ussel	Résidents	30,26	55,54) 100%	40,5	46,4) 100%
	N-Résidents	42,00	44,46)	57,7	53,6)
Lapleau	Résidents	53,50	61,77) 100%	18,8	50,8) 100%
	N-Résidents	60,60	38,23)	30,3	49,2)
Aixe s/ Vienne	Résidents	13,50	60,58) 100%	11,6	46,6) 100%
	N-Résidents	16,70	39,42)	20,4	53,4)

Comme sur le tableau qui opposait la propriété des agriculteurs et celle des autres propriétaires, on remarque que les "non-Résidents" boisent partout une part plus grande de leurs terres que les "Résidents", qui comptent dans leurs rangs la quasi totalité des cultivateurs. Par ailleurs, ces derniers ont proportionnellement moins de bois que l'ensemble des "Résidents": ce qui revient à dire que les "Résidents" qui ne sont pas agriculteurs sont plus intéressés qu'eux par la forêt. En fait, on note deux attitudes en face de la forêt: celle des paysans qui, en règle générale ont peu de bois, et celle des non-agriculteurs, qu'ils soient résidents ou étrangers à la commune dans laquelle se trouve leur propriété. En second lieu, ce tableau indique aussi clairement que les "Non-Résidents" cherchent à donner le plus de valeur possible à leurs terrains: aussi l'importance relative des résineux est-elle plus forte dans leurs domaines que dans ceux des "Résidents"; mais, dans ce cas également, si on compare ce tableau au précédent, on s'aperçoit que la part des résineux dans les bois des cultivateurs est inférieure à celle des résineux dans les bois de tous les "Résidents". Donc, on peut, là encore, opposer la propriété forestière des cultivateurs à celle des non-cultivateurs, que ces derniers soient des citadins ou des ruraux.

Parmi les ruraux, quelques rares propriétaires vivent uniquement de l'exploitation de leur forêt (1); à Saint-Hilaire-les-Courbes (canton de Treignac) l'un d'entre eux possède une propriété achetée en I932 par son père, médecin des Hôpitaux de Paris, mais originaire du Limousin. Acquis grâce à la vente de terrains à Bourg-la-Reine, ce domaine était alors constitué par un territoire agricole de 110 ha de S.A.U., 1 ha de sapins, des bruyères; il y avait beaucoup d'arbres, notamment des hêtres le long des chemins. Aujourd'hui, un noyau agricole a été conservé, il est loué (5.400 F[illegible] en I975) mais, le fermage, selon le propriétaire ne couvre pas les frais d'entretien; 260 ha constituent une forêt où les pins sylvestres, les mélèzes, les épicéas et les douglas dominent. C'est le type même de forêt entretenue, bien gérée où quatre hommes travaillent tout au long de l'an-

---

1 -"A une ou deux exceptions près, je ne connais pas dans notre région un propriétaire qui dégage de la vente de ses bois la totalité de ses revenus. Pour y parvenir, il est généralement admis que serait nécessaire une superficie de 300 ha minimum, plantés en résineux dont les âges s'établiraient pour un tiers avec des sujets de moins de 25 ans, un autre tiers de 25 à 45 ans et le dernier tiers de plus de 45 ans" déclarait au Populaire du Centre le I2 Novembre I975 le Président du Comité d'Expansion "Millevaches en Limousin". D'après "Les orientations pour l'avenir du Limousin. VII° Plan I976-I980. Région du Limousin. Janvier I976", il y aurait 22 propriétaires forestiers sylviculteurs employant 76 employés.

née (1).

Ce type de propriétaire-forestier est toutefois très peu fréquent, ne serait-ce que parce que les propriétés forestières sont, en règle générale, de faible taille et que les vastes forêts actuellement utilisables sont peu nombreuses; en effet, d'une part le morcellement forestier est extrême, d'autre part, la forêt résineuse, nous l'avons vu, est trop jeune pour être activement exploitée; enfin, là où d'importantes plantations ont eu lieu la forêt n'appartient pas aux "Résidents", ce que montre l'exemple du canton de Gentioux (2).

Canton de Gentioux	Propriété forestière des Résidents non cultivateurs			Propriété forestière des Non-Résidents, non cultivateurs (sociétés civiles non comprises)		
	moins de 4 ha	de 4 ha à 24,99	25 ha et plus	moins de 4 ha	de 4 ha à 24,99	25 ha et plus
Nombre	113	65	4	284	191	38
Superficie	178,90ha	575,60ha	159,04ha	504,34ha	1741,25h	2.183,11ha

La plupart des propriétaires forestiers, "non-agriculteurs", sont des "non-résidents"; les habitants de ce canton, commerçants, artisans, retraités, possèdent une faible part de la forêt (lots de tailles très variées il est vrai) et leur rôle devient de moins en moins important au fur et à mesure que s'accroît la propriété forestière:

Canton de Gentioux	Propriété forestière de moins de 4 ha		de 4 à 24,99 ha		de 25 ha et plus	
	Résidents	N-Résidents	Résidents	N-Résidents	Résidents	N-Résidents
Nombre %	28,46 %	71,54 %	25,39 %	74,61 %	9,52 %	90,48 %
Superficie%	26,18 %	73,82 %	24,84 %	75,16 %	6,79 %	93,21 %

1 - Ce même propriétaire possède aussi 350 ha à La Roche-Canillac (propriété familiale appartenant à 2 frères). Il y emploie 3 bûcherons "à la tâche" (ils perçoivent 25 Fr par m3 de bois abattu et 1 F par mètre de poteau écorcé) et un ouvrier permanent. Une autre forêt bien gérée par un propriétaire tirant une large part de ses revenus de la forêt existe dans les communes de Saint-Priest-Taurion, Rilhac-Rancon et Ambazac; là, 635,91 ha appartiennent à un groupement forestier familial, c'est une propriété de type aristocratique.

2 - Nous n'avons pas tenu compte pour réaliser ce tableau des propriétés forestières des sociétés privées; ces dernières augmentent encore la part de non-Résidents: 7 d'entre elles détiennent plus de 25 ha de bois chacune (300,57 ha).

Peu nombreux sont en effet les propriétaires fonciers "non-agriculteurs" habitant dans les communes rurales. De plus, ceux-ci, commerçants, artisans, petits propriétaires dans la majorité des cas, hésitent à refuser aux cultivateurs la location de terres ou de prés pour maintenir des rapports de bon voisinage avec des personnes qu'ils connaissent depuis toujours. Aussi ne plantent-ils que les parcelles dont personne ne veut. Toutefois, il est intéressant de remarquer que les retraités hésitent beaucoup moins à reboiser; il est vrai que la plupart d'entre eux ont quitté le Limousin pendant de longues années au cours de leur vie active et qu'ils se sentent moins liés à la communauté villageoise.

Propriété forestière des Retraités-Résidents			
Canton de Gentioux	Moins de 4 ha	4 ha à 24,99 ha	25 ha et plus
Nombre	29	30	2
% par rapport aux Résidents	25,66 %	46,15 %	50 %
Superficie	41,71 ha	285,79 ha	
% par rapport aux Résidents	23,31 %	49,65 %	49,23 %

La forêt des "non-cultivateurs", que ces derniers résident ou ne résident pas, a deux origines. Elle est la conséquence soit d'héritages, soit d'achats, bien que le marché foncier soit peu actif. Les acquisitions de terrains à planter sont fréquemment effectuées par des citadins ayant des attaches familiales en Limousin; en effet, le nouveau propriétaire est, soit le descendant d'un "émigré", soit le mari d'une "émigrée". En règle générale, ces achats portent sur de vastes superficies, l'acheteur veut créer un massif forestier de conifères, équipé de chemins de desserte; on achète des propriétés entières ou, encore, on cherche des landes (1); peu à peu, la totalité du domaine est planté. Mais, d'autres personnes, sans liens avec le Limousin, sont aussi à la recherche de terres à boiser considérant cette opération comme un placement rentable (2).

---

1 - Cette recherche a entraîné une hausse rapide du prix des bruyères: 500 F l'ha en 1955, plus de 2.000 aujourd'hui.

2 - Exemple de rentabilité cité par G.Larrère: Analyse d'une politique forestière. Ouvrage cité. Page 8. En 1957 un hectare de bruyère valait de 500 à 550 F; le boisement par le propriétaire coûtait alors de 800 à 1.000 F par hectare (80% de cette somme était prêtée par l'Etat au taux de 0,25% sur 30 ans). En 1968, l'hectare de forêt de 10 ans s'est vendu de 6.000 à 7.000 F. Ainsi, la valeur du capital foncier a été multipliée par 8 ou 11.

Dans les deux cas,les résultats sont impressionnants; d'anciens "émigrés" possèdent plus de I.000 ha de bois tandis qu'un "Katangais" (un Belge autrefois installé au Katanga) a boisé près de I.200 ha dans le canton de Sornac (408 ha dans la seule commune de Sornac).Mais,tous les reboiseurs ne sont pas de grands propriétaires;le morcellement est très marqué,le nombre de petites propriétés de moins d'un ha l'indique nettement.Enfin,des acheteurs préfèrent acquérir des terrains déjà boisés,ne serait-ce que pour éviter que ne se posent des problèmes avec des voisins agriculteurs ou par crainte des échecs du reboisement à cause des aléas climatiques.Aussi,ces candidats à la propriété forestière acquièrent-ils les rares bois mis en vente;ce sont eux qui achètent,en particulier,les bois plantés par la S.A.F.E.R. et la SO.MI.V.A.L.:lorsque la S.A.F.E.R. dispose d'une certaine surface de terrains à boiser,elle fait appel à la SO.MI.V.A.L. qui joue alors le rôle de maître d'oeuvre;elle dispose,pour les travaux,de son matériel pour tracer les chemins forestiers et de son personnel pour planter les arbres et entretenir la jeune forêt pendant deux ou trois ans;un groupement forestier est donc constitué par ces deux organismes mais ils ne peuvent pas conserver leur domaine longtemps,ils n'en ont ni le droit,ni les moyens:aussi revendent-ils leurs parts.Toutefois,comme de lourds frais ont été engagés,ils sont obligés de vendre ces forêts à un prix élevé:les nouveaux propriétaires appartiennent nécessairement à des catégories sociales aisées (professions libérales ou industriels notamment) qui font ainsi un placement.Depuis la Seconde guerre mondiale,ce sont ces types de propriétaires qui,peu à peu,sont devenus les principaux responsables du reboisement,comme le montre l'enquête réalisée par la D.D.A. de la Corrèze:

Age de la plantation de résineux	Agriculteurs	Cadres Industriels.Professions libérales	Artisans Commerçants. Ouvriers Employés	Retraités Sans profession	Divers (dont communes)	Total
I945-I949	37,9%	I4,9%	9,I%	I4,9%	23,2%	I00%
I950-I954	30,3	I2,I	I8,2	30,3	9,I	I00
I955-I959	3I,6	22,5	3,4	I0	32,5	I00
I960-I964	25	35,9	9,3	20,4	9,4	I00
I965-I969	2I,7	42,0	I0,8	I8,I	7,4	I00

Ce sont eux aussi,nous l'avons vu,qui possèdent les surfaces les plus vastes en forêts de conifères;il y a donc,grâce à la présence de propriétaires non agriculteurs, à la fois une forêt émiettée issue le plus souvent d'héritages,et un massif forestier en lots homogènes,bien desservis par des pistes forestières;cette nouvelle forêt,trop jeune pour être exploitée,est fondamentalement différente de la forêt-paysanne;elle est plus vaste,plus continue et,de plus,les revenus qu'elle produira seront,dans une large mesure,exportés hors du Limousin,parce que ses propriétaires sont fréquemment étrangers à cette région.Ainsi,dans le canton de Gentioux,on constate qu'une grande partie des bois

appartient à des Parisiens ou à des citadins non limousins:

Propriétés forestières de 25 ha et plus des non-résidents					
Canton de Gentioux	Villes du Limousin	Paris	Bordeaux	Autres Villes	Communes rurales non limousines
Nombre	8	15	4	9	2
Surface	460,16ha	740,24ha	386,97 ha	497,74ha	98,00ha
Profession libérale	4	2	1	2	
Cadres		4	1		
Magistrats				2	
Autres Commerçants	2	1	2	3	
Retraités	1	3			
Qualités inconnues	1	1		1	
		4		1	2

En résumé, deux types de propriétés forestières existent en Limousin: la plus ancienne est la "forêt paysanne", hétérogène, adaptée à l'auto-consommation et qui a progressé dans la première moitié du XX° siècle, en particulier grâce aux subventions accordées par l'Etat, mais, ces progrès ont provoqué un reboisement en parcelles éparpillées, en timbres-poste. Une autre forme de forêt plus récente, qui s'accroît rapidement, présente deux aspects. C'est tout d'abord la "forêt-héritage", feuillue ou résineuse, spontanée ou plantée, elle a beaucoup de points communs avec la forêt-payssane. C'est ensuite la "forêt-placement", formée de conifères, plantée en tenant compte des techniques sylvicoles; elle crée un manteau forestier mais elle est largement aux mains de propriétaires étrangers au Limousin. Cette opposition entre une forêt émiéttée et une forêt compacte est en grande partie due à l'évolution de l'attitude des Pouvoirs Publics dans ce domaine.

Au cours d'une première période, avant la seconde guerre mondiale, l'Etat a accordé une subvention à tout propriétaire forestier désireux de reboiser; cette subvention a été versée sous forme de plants ou de numéraire pour acheter des plants. Désireux de diminuer les frais engendrés par l'achat de bois à l'étranger, l'Etat a aidé les paysans limousins à boiser les landes devenues inutiles; or, ces subventions ont été largement accordées parce qu'elles étaient réclamées par les agriculteurs, notamment dans le département de la Corrèze gagné au programme de M. Vazeilles. Le Fonds forestier national a, jusqu'en I960-65, subventionné le reboisement, puis, surtout depuis I967, il a considérablement développé la formule du contrat ou prêt en travaux qui s'adresse principalement aux collectivités (communes, biens sections aux par exemple) mais aussi aux particuliers ayant de

vastes superficies à reboiser (1). L'attitude des Pouvoirs Publics à l'égard des reboiseurs a donc évolué.

Ce changement est dû aux critiques à l'égard de la forêt en timbres-poste issue de la politique des subventions. R.Roustide (2) et G. Larrère (3) indiquent les principaux griefs qui sont adressés aujourd'hui aux petits reboisements, souvent effectués par les propriétaires eux-mêmes, en particulier par les agriculteurs. Ces bois de petite taille ne permettent pas une gestion correspondant aux normes de la sylviculture moderne; il est en effet à peu près impossible d'y pratiquer les coupes d'éclaircies car le volume produit sur une faible surface au cours de ces travaux est si faible qu'il ne trouve pas preneur; aucun marchand de bois n'accepte de se déplacer pour de trop petites quantités. Or, les éclaircies sont indispensables pour obtenir des arbres de fort diamètre qui fourniront du bois de sciage, arbres qui sont d'ailleurs les mieux payés. Les propriétaires de ces bois, agriculteurs ou non, ne sont guère enclins à effectuer un travail non rémunéré. Enfin, ayant souvent des revenus modestes et ne pouvant pas attendre pendant 50 ou 60 ans que leurs bois produisent de beaux arbres, ils sont contraints de couper leur forêt âgée de 30 à 35 ans. La forêt en timbres-poste produit ainsi peu de bois et surtout peu de bois de grande qualité. On repro-

---

1 - Evolution de l'aide apportée par le F.F.N. dans le département de la Corrèze.

	Répartition des aides pour 100 F		Répartition des aides pour 100 ha		Superficie moyenne des plantations en ha	
	de I953 à I966	de I967 à I970	de I953 à I966	de I967 à I970	de I953 à I966	de I967 à I970
Subventions	64,8	17,7	88,8	49,8	1,70	2,6
Prêts	7,1	34,2	2,7	24,4	46,8	28,8
Contrats	28,1	45,8	8,4	23,0	42,6	48,8
Primes	0	2,3	0	2,7	0	154
Total	100	100	100	100		

2 - R. Roustide: Monographie forestière de la Corrèze. D.D.A. de la Corrèze I970.

3 - G. Larrère: Analyse d'une politique forestière. Ouvrage cité.

che aussi à ce type de ne pas être en règle générale, équipé de chemin de desserte et, comme ces bois sont de faible taille, on doit pour les exploiter (abattage et débardage) utiliser des méthodes artisanales. Le "timbre-poste" est donc responsable de la faible productivité de l'exploitation forestière. Enfin, alors que les industries utilisatrices se concentrent et réclament des quantités de plus en plus fortes de bois homogènes, le "timbre-poste" produit de petits lots hétérogènes, d'autant plus que les propriétaires, soumis à aucun contrôle et sans les conseils de techniciens ne font pas les travaux d'entretien après la plantation (1).

Depuis une dizaine d'années, sans abandonner totalement le principe des subventions, le F.F.N. préfère utiliser d'autres formes d'aides afin de contrôler la création et l'entretien d'un "massif forestier adapté aux conditions d'approvisionnement rationnelles des industries du bois" (2). Ainsi, la forêt limousine que les Pouvoirs Publics veulent créer, doit répondre aux besoins actuels de l'industrie; elle devra fournir une grande quantité de bois standardisés. Cette forêt, grâce à des contrats, est gérée par l'Administration jusqu'à l'épuisement de la dette; ensuite, par l'intermédiaire du C.R.P.F, un certain contrôle peut être maintenu. En effet, depuis le début de l'année 1973, et en commençant par les cantons d'Eymoutiers, Royère-de-Vassivière et Bugeat, le C.R.P.F. demande à tous les propriétaires de plus de 25 ha de bois de présenter un plan simple de gestion de leurs forêts; le propriétaire qui ne répond pas doit, après une année, demander une autorisation de coupe avant d'exploiter sa propriété; le F.F.N. accorde en priorité ses aides à ceux qui présentent ce plan; enfin, tout propriétaire forestier qui obtient l'exonération partielle des droits de mutation est obligé de fournir un plan de gestion d'une durée de 30 ans. Ces plans sont rédigés par les propriétaires ou par des experts agréés par le Ministère de l'Agriculture (3) ou par les techniciens des coopératives forestières. Actuellement, de 30 à 40% des propriétaires ont adressé leurs plans de gestion au C.R.P.F.

---

1 - Le reboisement en timbres-poste semble être également responsable de l'imbrication des parcelles cultivées et des parcelles boisées; chaque propriétaire plante la parcelle qu'il juge inutile à sa production agricole mais ce nouveau bois peut, par ses racines, son ombre portée etc.. gêner l'activité d'une ferme voisine. Ce reboisement est également responsable de l'impossibilité de regrouper les parcelles d'une même exploitation agricole.

2 - R. Roustide: Monographie forestière de la Corrèze. Ouvrage cité. Ces critiques à l'égard des subventions ont été faites par un grand nombre d'économistes pour lesquels elles représentent un gaspillage de fonds publics. B. Jolivet, en 1968, estimait "qu'un reboisement systématique, rationnel et rapide suppose le renversement de la politique des aides; 10% seulement devraient être accordés à la subvention et 90% en prêts" (B.Jolivet: Peut-on définir une politique agricole corrèzienne. Mémoire de stage E.N.A. Préfecture de la Corrèze 1968).

3 - Des subventions sont accordées par le F.F.N. aux propriétaires qui font appel à un expert (de 20 à 50% du devis de l'expert).

Un plan simple de gestion comprend trois parties principales. Dans la première est décrite la forêt (situation topographique, sols, climat, taillis, taillis-sous-futaie, futaie feuillue, futaie résineuse, superficie, équipements); la seconde doit indiquer les objectifs du propriétaire (recherche d'un revenu périodique ou non, types de productions envisagés); la troisième partie mentionne le programme, c'est-à-dire les objectifs à court terme que le propriétaire souhaite atteindre pendant la durée du plan simple de gestion (entre 10 et 30 ans): coupes prévues, plantations envisagées etc... Ce plan est envoyé au C.R.P.F. où les techniciens l'étudient et vérifient s'il est conforme aux orientations régionales définies par le Centre: en particulier reboisement de 12.000 ha par an, la moitié au moins des peuplements devant produire du bois d'oeuvre. Ainsi, à côté de la forêt en timbres-poste, créée en partie grâce aux subventions accordées par l'Etat et grâce au travail des agriculteurs, progresse un massif forestier adapté aux besoins actuels de l'industrie; la première, paysanne à l'origine, à la fois paysanne et citadine aujourd'hui à cause de l'exode rural qui transmet par héritage ces bois aux "émigrés", est devenue une forêt difficile à exploiter. Au total, on trouve donc en Limousin deux types de forêt peu utile: la forêt poussant spontanément, c'est la"forêt-friche" qui est une conséquence de la déprise et la forêt émiettée en timbres-poste . Mais, à côté d'elles, une forêt bien aménagée, divisée en grandes parcelles plantées d'une seule essence, s'empare des terres libres; elle est dans une très forte proportion aux mains de citadins, notamment d'habitants de villes extérieures au Limousin. Aussi comme le fait remarquer G. Larrère "les reboisements seront de plus en plus considérés... comme une entreprise de colonisation"; or, ce sont précisement ces reboisement qui intéressent aujourd'hui le F.F.N.. Conçu au début du siècle comme un moyen d'améliorer le sort des paysans des secteurs les moins favorisés du Limousin, le reboisement a pour but, actuellement, de produire le plus de bois de qualité possible, mais les revenus de cette forêt vont, ou iront, aux grands propriétaires, ils ne permettront pas de résoudre la crise de la vie rurale du Limousin. Une grande partie de la forêt est donc un corps étranger dans les campagnes limousines, or, elle occupe une superficie sans cesse plus vaste; seuls les progrès des forêts collectives, communales ou sectionales, permettent d'envisager que la forêt puisse améliorer les conditions de vie dans les villages; toutefois, nous l'avons vu, les propriétés foncières collectives sont peu étendues; de plus, elles ont été plantées récemment aussi ne pourront-elles produire que dans 50 ou 60 ans; que sera alors devenue la population rurale?

CHAPITRE IV

UNE VASTE FORET PEU PRODUCTIVE

Morcelée, mal équipée, de composition très variée (1), jeune dans bien des cas (2), la forêt limousine est sous-exploitée, elle produit peu. Aussi ne fournit-elle qu'une faible part du produit agricole final, environ 7% (3). Or, les bois occupent en Limousin une très vaste superficie, nous l'avons vu (29,5% du territoire selon les documents cadastraux); la forêt ne produit donc pas assez actuellement, ses progrès conduisent à un appauvrissement de la région. Ainsi, l'extension du manteau forestier limousin, conséquence de l'exode rural et de l'évolution de la propriété

---

1 - La forêt composée de feuillus s'oppose à la forêt constituée de conifères; le massif forestier d'un seul tenant, appartenant à un seul propriétaire, s'oppose à la forêt divisée en multiples parcelles et aux bois isolés.

2 - C'est autant la forêt de conifères plantés par les hommes que la forêt spontanée qui s'empare des terrains agricoles abandonnés.

3 - Selon le C.R.P.F. la production de bois d'oeuvre s'élève environ à 53 millions de Francs, celle de bois d'industrie à 8,8 millions (valeur hors taxe sur pied). On entend ici par produit agricole final non seulement le produit de l'élevage ou des diverses cultures mais aussi celui de la forêt.

foncière, semble, puisqu'elle se poursuit, rendre de plus en plus extensive l'exploitation du sol dans cette région. Toutefois, les résultats ne correspondent pas aujourd'hui aux meilleures possibilités de la forêt limousine; en effet, d'une part, les taillis sont peu exploités alors qu'ils représentent 70% environ des boisements du Limousin; d'autre part, la forêt de résineux est jeune - elle s'est surtout développée depuis 1947 - de sorte que son accroissement annuel moyen n'est encore que de 4 m3 par ha et que les arbres ne sont pas assez gros pour être abattus. La production actuelle de la forêt ne correspond donc pas à celle des bois plantés récemment, des bois bien gérés, mais à celle du "timbre-poste", à celle de rares bois plus vastes en ce qui concerne les résineux, et à celle des bois composés de feuillus. En fait, par le vaste territoire qu'elle occupe, la forêt limousine fait illusion; plus de la moitié de son étendue n'est pas, ou est peu, exploitée, et, lorsqu'elle l'est, ce n'est pas de la meilleure façon. Or, l'accroissement moyen annuel est de 1.198.000 m3 pour les feuillus, 453.000 m3 pour les résineux et 150.000 m3 pour les alignements.

De trop nombreux bois ne reçoivent aucun entretien; les petits propriétaires forestiers, et en particulier les retraités et les citadins, plantent des résineux ou laissent croître la forêt spontanément sans chercher, dans la plupart des cas, à cultiver cette jeune forêt: le bois pousse tout seul, pense-t-on. Les taillis, pour lesquels n'existe aucun débouché, sont souvent abandonnés... Cependant, le Limousin compte de véritables forestiers qui s'opposent à la grande majorité des propriétaires pour lesquels la forêt n'est qu'une solution de facilité pour occuper des terres qu'on ne veut ni louer ni vendre, mais qu'on ne peut pas cultiver (1). Quelques rares forêts sont entretenues par un personnel qui n'a pas d'autre activité professionnelle; elles appartiennent parfois à des "Résidents" qui tirent de l'exploitation de la forêt la totalité ou la majeure partie de leurs revenus, nous en avons donné un exemple; ou bien, elles appartiennent à des hommes qui veulent obtenir de leurs bois un profit maximum. Aussi, les dirigent-ils eux-mêmes, ou placent-ils un gestionnaire qui dirige des ouvriers y travaillant en permanence.

Mais ce type de gestion est encore très peu courant en Limousin. En effet, d'une part, pour payer le personnel em-

---

1 - C'est aussi une façon de donner une forte plus-value à sa propriété: beaucoup d'acheteurs recherchent des terrains portant de jeunes arbres de 1,50 m à 3 m de haut avec lesquels on ne craint plus l'échec de la plantation, aussi les prix sont-ils élevés (plus de 10.000 F. l'ha).

ployé, pour que ces hommes aient du travail tout au long de l'année, il faut que le propriétaire dispose d'une vaste superficie forestière: selon les spécialistes limousins des problèmes forestiers, au moins 400 ha; or, nous le savons, la propriété forestière est très morcelée, aussi de telles unités de gestion ne pourraient-elles être réalisées que par le regroupement de plusieurs propriétés. On aborde ici un problème très grave; le groupement forestier est encore mal accepté par les propriétaires qui ont l'impression de perdre leur propriété parce que le gestionnaire impose son point de vue. D'autre part, les formations générale et forestière des propriétaires sont souvent insuffisantes; ou bien certains croient tout savoir, ou bien d'autres ne croient pas que la forêt ait besoin de soins. Aussi, de gros efforts sont faits pour intéresser les propriétaires à la sylviculture et pour améliorer leur formation: c'est le rôle de l'école forestière de Meymac, c'est aussi celui du Centre régional de la propriété forestière. En effet, le C.R.P.F. est chargé de "l'animation en forêt privée", de l'encadrement des propriétaires forestiers, et de la vulgarisation des méthodes de sylviculture intensive; il doit aussi favoriser la création de coopératives de gestion pour la mise en valeur des bois des propriétaires qui n'ont pas une superficie forestière assez vaste ou la formation nécessaire pour en assurer eux-mêmes la gestion. Le Centre insiste particulièrement, à l'heure actuelle, sur le problème des éclaircies; il est d'ailleurs soutenu dans cette tâche par d'autres organismes comme le Centre d'Etudes Techniques Forestières ou le Comité d'expansion "Millevaches en Limousin". Pour aider les propriétaires forestiers, deux coopératives forestières, assurant la gestion et l'exécution des travaux, existent en Limousin: la Coopérative agricole et forestière du Périgord-Limousin étend son activité dans la région, au département de la Haute-Vienne (1); la C.U.M.A. CO.FOR rayonne sur la Corrèze et sur la Creuse. D'autre part, lorsque les plantations sont assurées par une entreprise spécialisée, les travaux de débrousaillage et d'entretien sont effectués par le personnel de cette entreprise; mais, lorsque le propriétaire plante lui-même, ces diverses opérations ne sont pas faites régulièrement, aussi les échecs sont-ils fréquents. L'entretien de la forêt est pourtant indispensable, ce que montrent les résultats obtenus dans "les forêts

---

1 - La Coopérative agricole et forestière du Périgord-Limousin reboise 2.000 ha par an (taillis transformés ou nouvelles forêts) et vend 4.000 stères par an. Elle est implantée en Limousin depuis 1964, elle emploie 30 ouvriers.

soumises", forêts domaniales, communales, sectionales et dans les forêts sous contrats (1). Finalement, dans les taillis, aucun travail n'est effectué entre les coupes (tous les trente ans en moyenne) et seules quelques plantations de conifères sont éclaircies, parce que le propriétaire n'en voit pas l'intérêt, ou parce qu'il ne dispose pas de main-d'oeuvre pour ces travaux; une prime est cependant accordée par le F.F.N. pour la première éclaircie. De plus, la première éclaircie, effectuée sur des arbres âgés de 15 à 25 ans selon les espèces, apporte, outre l'assurance d'obtenir des arbres de fort diamètre producteurs de bois d'oeuvre trente ans plus tard, un premier revenu appréciable, ce que montre l'exemple de la forêt de Couturas à Saint-Hilaire-les-Courbes. Dans une pessière de 20,80 ha, comportant de 1.600 à 1.800 pieds à l'hectare, on a enlevé environ un tiers des arbres; on a pu établir le bilan de ces travaux réalisés par le propriétaire:

Recettes		Dépenses	
Bois de trituration: 395 m3	53.107,70 F	Exploitation: 804 jours de travail	88.440,00 F
Piquets de vigne 253 m3	65.093,60	Débardage: 185 jrs	20.350,00
Poteaux de ligne 92 m3	17.733,10	Façonnage: 70 jrs	7.700,00
Divers 93 m3 (bois de mine, perches d'échafaudage, grumes)	15.305,50	Matériel: tracteur	9.250,00
		tronçonneuse	4.020,00
		écorceuse et fil de fer	2.000,00
Total	151.239,90 F	Total	131.760,00 F

1 - Près d'Eymoutiers, à Donarieix, dans une plantation d'épicéas de 23 ans faisant partie d'un contrat F.F.N. et gérée, de ce fait, par le service forestier de la D.D.A. de la Haute-Vienne, la première éclaircie a laissé un bénéfice de 2.430 F par ha.
Il y a plusieurs types d'éclaircie: "l'éclaircie systématique" où les bûcherons enlèvent une rangée d'arbres sur trois, "l'éclaircie sélective" où sont abattus les arbres les moins beaux (le 1/3 des arbres environ) et "l'éclaircie sélective cloisonnée" (on abat une rangée sur six puis on pratique une éclaircie sélective dans les 5 rangées restantes); la pratique du cloisonnement facilite la pénétration des engins de débardage dans la forêt, de même, d'ailleurs, que l'éclaircie systématique.

On a donc exploité 40 m3 de bois et réalisé un bénéfice de 936,53 F par hectare. On a assuré aussi une production future de bois de qualité mais il est impossible d'en tenir compte dans ce bilan.

Toutefois, éclaircir un bois pose deux problèmes également difficiles à résoudre. Il faut d'abord trouver un exploitant forestier qui accepte de venir faire l'éclaircie; or cela nécessite beaucoup de temps pour une faible production de bois et le rendement d'un bûcheron est alors beaucoup moins élevé que lors d'une coupe rase. L'exploitant forestier peut employer des bûcherons "à la tâche", mais, dans ce cas, c'est un personnel peu payé, certes, qui effectue les travaux mais un personnel sans formation professionnelle (1), ce qui est souvent néfaste à la forêt. Il faut ensuite trouver des débouchés aux produits des éclaircies; 90% des bois obtenus sont destinés à la trituration parce qu'on a abattu les arbres les moins développés; de plus, payés à la tâche, les bûcherons essaient de travailler le plus rapidement possible de sorte que de nombreux arbres qui auraient pu être transformés en poteaux de lignes, en perches etc... ne peuvent fournir que de la pâte à papier, or les prix sont différents. Ainsi, si l'éclaircie de la forêt de Couturas n'avait fourni que du bois de trituration, l'opération n'aurait pas été rentable dans l'immédiat.

Recettes		Dépenses	
Trituration 395m3.	53.107,70 F	Exploitation	88.440,00 F
Piquets de vigne) tri-		Débardage	20.350,00
Poteaux de ligne)	63.453,00	Matériel	13.270,00
Divers)turation			
Total	116.560,70 F	Total	122.060,00 F

Alors que cette éclaircie a permis d'obtenir un bénéfice proche de 1.000 F par ha, si tout le bois avait été vendu à une papeterie on aurait eu un déficit de 264,38 F par ha. On comprend alors que les propriétaires forestiers hésitent à effectuer ces travaux, or, ceux-ci sont indispensables pour que la forêt limousine puisse fournir de grandes quantités d'un produit de qualité.

---

1 - Les deux coopératives de gestion travaillant en Limousin et la SO.MI.V.AL emploient des Marocains, des Turcs ou des Portugais. Les exploitants forestiers emploient surtout des Turcs. Cependant, de jeunes agriculteurs limousins acceptent de faire du débardage pendant l'hiver.

Actuellement, le Limousin fournit du bois d'oeuvre, du bois d'industrie et un peu de bois de chauffage:

Année I973 en milliers de m3	Limousin	France (1)	% Région France
Bois d'oeuvre	676,9	9.367,2	4,3 %
Bois d'industrie	526,0	9.463,5	5,6 %
Bois de chauffage	19,1	1.028,0	1,9 %

Le bois d'oeuvre est fourni en majorité par les feuillus (feuillus 403.400 m3, résineux 273.500 m3), mais l'importance relative des résineux s'accroît: elle dépasse aujourd'hui 40 % alors qu'en I965 elle n'atteignait que 36 % (2).

---

1 - Source: Ministère de l'Agriculture, service des forêts (cité par Bulletin de la Statistique agricole I974. Service de Statistique agricole Région du Limousin).

2 - Evolution de la production des exploitations forestières en Limousin de I964 à I974.

Production des exploitations forestières en Limousin											
en 1.000m3	I964	I965	I966	I967	I968	I969	I970	I97I	I972	I973	I974
Toutes catégories	1144	1158	1135	1079	1025	1085	1157	1192	1206	1222	1267
Bois de feu	65	60	55	46	24	28	30	26	21	19	14
Bois d'industrie											
Trituration:											
feuillus	117	125	115	126	129	163	177	186	216	232	312
résineux	106	111	121	102	90	101	136	107	104	109	118
Autres:											
Feuillus	248	229	238	209	205	219	223	218	198	163	169
Résineux	62	65	69	47	39	34	31	28	28	22	21
Bois d'oeuvre											
Feuillus	370	375	342	341	345	347	349	398	397	403	383
Résineux	176	193	195	208	193	193	211	229	242	273	250

Traditionnellement, le Limousin est un fournisseur de poteaux téléphoniques, de poteaux de mines, de traverses de chemin de fer et d'extraits tannants. Une grande partie des feuillus sert à fabriquer des traverses de chemin de fer; le Limousin occupe la première place en France pour cette production devant la Bourgogne; ce n'est malheureusement pas un résultat dont le Limousin peut s'énorgueillir puisque les scieries fabriquent ces traverses lorsque la qualité des bois de chênes ou de hêtres ne permet pas de produire autre chose. Ceci prouve que les feuillus du Limousin sont fréquemment de mauvaise qualité surtout depuis les fortes gelées de Février 1956. Ces traverses sont achetées à bas prix (1) par la S.N.C.F. mais ce débouché tend à se fermer; en effet, non seulement la S.N.C.F. abandonne certaines lignes secondaires pour lesquelles elle n'a évidemment plus besoin de traverses mais elle utilise aussi, de plus en plus souvent, des traverses en ciment. Ainsi, en 1965, le Limousin en a produit 91.200 m3 (dont 82.300 en chêne) et en 1973 il n'en a fourni que 58.700 m3; en 1965, la production du Limousin représentait 19,16% de celle de la France entière, en 1973 elle n'a atteint que 16,9%.

Le Limousin est également un gros producteur de poteaux pour l'E.D.F. et les lignes téléphoniques; le marché pourrait être très important puisque le nombre d'utilisateurs s'accroît sans cesse, alors qu'en 1965, on a produit 11.400 m3 de poteaux (7,86 % de la production française), la forêt limousine en a fourni 13.600 m3 en 1973 (soit 8,1% du total mentionné). Malheureusement, depuis quelques années les P & T utilisent des poteaux en tôle galvanisée, même en Limousin, ce qui risque d'entraîner la fermeture de ce marché. La forêt limousine produit aussi des bois de mines; d'ailleurs, dans l'esprit de M. Vazeilles, la forêt-paysanne formée de pins sylvestres devait avant tout fournir du bois aux mines du Massif Central; ces dernières ont fermé leurs portes les unes après les autres, on a ailleurs préféré utiliser des poteaux en métal, aussi cette production a-t-elle beaucoup décliné. Le Limousin qui avait encore produit 74.300 m3 de bois de mines en 1965 (5,3% de la production française) n'en a fourni que 13.600 m3 en 1973 (3,15%).

Traditionnellement, la forêt limousine fournit aussi du bois pour extraits tannants; les châtaigneraies ont considérablement souffert de cette exploitation à la fin du siècle dernier; aujourd'hui, 34,1% de ces bois proviennent en France, du Limousin; pour cela on a utilisé 110.000 m3 de bois en 1973 (136.400 en 1965). Mais, la forêt limousine

---

1 - Le mètre cube de traverse est vendu 4 à 5 fois moins cher que le mètre cube de merrain et 6 à 7 fois moins cher que le mètre cube de bois d'ébénisterie. 35 % des sciages fournissent des bois sous rail en Limousin (10% en France entière).

produit surtout des petits bois feuillus, l'ancien bois de chauffage, et des petits bois résineux; tous ces bois sont destinés à une utilisation moderne: la fabrication de panneaux et la papeterie: c'est le bois de trituration.

Il s'agit d'une production nouvelle en plein essor. Alors qu'en 1965, le Limousin en fournissait 236.100 m3, il en a produit 341.000 m3 en 1973 et 430.000 m3 en 1974.

en milliers de m3	Feuillus	Conifères
1965	125,0	111,1
1973	231,6	109,1

4,14% des bois de trituration obtenus en France le sont en Limousin et ils équivalent à 28% de la production forestière totale de cette région. Cette industrie est devenue le seul débouché véritable pour les taillis de feuillus qu'on exploite de plus en plus tardivement. Par ailleurs, les futaies de conifères, mal entretenues, sans éclaircies, sont souvent formées d'arbres à l'aspect filiforme; or, à la fin de l'exonération trentenaire de l'impôt foncier, de nombreux propriétaires les font couper; ces futaies peuvent alors fournir des poteaux mais surtout du bois de trituration notamment lorsque les coupes ont été effectuées par des bûcherons non qualifiés et mal dirigés. Ces bois de trituration sont très peu payés (145 F le m3 au maximum) ce qui diminue beaucoup les revenus forestiers. Finalement, parce que le Limousin a de nombreux reboiseurs, mais peu de véritables sylviculteurs, parce que les propriétaires n'ont pas, le plus souvent, un véritable esprit forestier, la forêt limousine produit moins qu'elle ne le pourrait.

Les revenus tirés de la forêt dépendent aussi, dans une large mesure, de la commercialisation de ses produits. En effet, nous avons vu que les principaux clients de la forêt limousine diminuaient leurs commandes, les uns après les autres; les mines de charbon, les P & T, l'E.D.F., la S.N.C.F., les usines d'extraits tannants réduisent leurs achats ou achètent moins qu'on ne le souhaiterait. Le principal débouché pour les bois est donc aujourd'hui la trituration; or, les propriétaires et les exploitants forestiers ne peuvent vendre, dans la majorité des cas (1), qu'à un seul acheteur: le comptoir de Brive et les Résineux du Centre (2).

---

1 - Quelques ventes sont effectuées dans le Puy-de-Dôme, d'autres à Niort (bois de la région de Bellac).

2 - Les résineux du Centre ne font que l'exploitation forestière; le Comptoir de Brive achète et commercialise le bois fourni par les exploitants forestiers. Ces deux organismes ne se limitent pas à l'approvisionnement de Saillat et de Condat, ils vendent aussi à d'autres sociétés fabriquant des pâtes à papier ou des panneaux (980.000 stères à ces deux usines, 200.000 à d'autres entreprises).

Un véritable monopole a été ainsi créé pour les bois de trituration en faveur de cet acheteur qui approvisionne en grande partie l'usine papetière de Saillat (canton de Saint-Junien) et celle de Condat-le-Lardin (Dordogne). Mais, "pour des raisons de stratégie à long terme des industriels se refusent... à tirer parti de toute la possibilité forestière de la zone proche de l'usine et préfèrent s'approvisionner dans des zones plus éloignées, conservant pour une période moins favorable une ressource aisément mobilisable" (1). L'usine de Saillat, pour conserver une réserve sur pied près de la papeterie, achète du bois en dehors du Limousin. Ainsi, Bretagne-Bois vend près de 100.000 stères à l'usine de Saillat alors que la forêt limousine pourrait l'approvisionner totalement. Il suffirait pour cela d'utiliser les taillis, inexploités pour la plupart. D'ailleurs d'autres formes de mise en valeur des taillis et d'utilisation des petite bois sont envisageables; la CUMACOFOR a une machine pour enlever l'écorce et épointer les piquets nécessaires aux viticulteurs (2); de plus, les éleveurs de moutons recherchent des piquets de châtaigniers pour leurs parcs etc... Il n'en reste pas moins vrai que, à cause des conditions de l'exploitation forestière actuelle, la plupart des bois d'éclaircie sont destinés à la trituration, mais, les parcs à bois sont complets, les exploitants forestiers ne répondent donc pas aux sollicitations des propriétaires. Le seul débouché vraiment sûr est celui des grumes de sciage , à la condition que le bois soit de bonne qualité.

---

1 - Bourgau, Poupardin, Ringwald, Wolfer: les usines française de pâte à papier et leurs politiques d'approvisionnement en bois. Travaux de recherche de la station centrale d'économie et de sociologie rurales de Paris.

2 - En 1973-74, les viticulteurs de la région de Cognac réclamaient 15 millions de piquets.

CHAPITRE V

UNE INDUSTRIE DE TRANSFORMATION INSUFFISAMMENT DEVELOPPEE.

La forêt limousine pourrait produire plus de bois qu'elle ne le fait actuellement, l'augmentation continuelle du stock constitué par les feuillus le montre nettement. Ainsi, le C.R.P.F. insiste dans ses "Orientations régionales de la production forestière" sur le profond déséquilibre entre l'accumulation sur pied de 240.000 m3 par an et la faiblesse de l'exploitation; or, des coupes importantes seraient nécessaires pour régénérer la forêt feuillue. Les possibilités d'approvisionnement de l'industrie en bois feuillus sont donc considérables; une grande richesse entre progressivement en décrépitude (1). Le potentiel de la forêt limousine en bois d'industrie, notamment en feuillus, est élevé; il semble bien par ailleurs, qu'une exploitation de cette forêt permettrait de donner des emplois à de nombreux ruraux mais il faudrait auparavant régler le problème des débouchés, donc donner des industries de transformation des bois au Limousin.

---

1 - Pour le C.R.P.F., en "enrésinant" annuellement 5.000 ha de taillis dans les 20 années à venir, la production de bois feuillus serait de 30 millions de m3; au bout de ces 20 années, il resterait encore 250 à 300.000 ha de peuplements feuillus.

1 - Les industries de première transformation.

La forêt est tout d'abord exploitée par les entreprises d'exploitation et par les scieries; il est, en Limousin, difficile de séparer ces deux types d'activités parce que, dans de nombreux cas, l'exploitant-forestier est également scieur.

Année I969	Exploitations forestières		Scieries en Limousin		
	Nombre	% de la production totale		Nombre	% de la production totale
1 - 100 m3	37	0,2	1 - 100 m3	85	1,5 %
101 - 500	117	3,5	101 - 500	190	18,6
501 - 1.000	91	6,9	501 - 1.000	83	21,7
1.001-2.000	96	14,1	1.001-4.000	66	44,7
2.001-4.000	71	21,3	plus de 4000	6	13,5
4.001-8.000	45	26,8			
plus de 8.000	19	27,2			
Total	476	100 %	Total	430	100 %

Les exploitants forestiers (1) et les scieurs sont nombreux: c'est une conséquence du morcellement de la forêt mais aussi un héritage du passé. La présence de petites parcelles de bois entraîne celle de petites entreprises d'exploitation de la forêt et de petites scieries aux méthodes artisanales. La dispersion en petits lots forestiers rend en effet difficile l'approvisionnement d'une scierie de grande taille et oblige les exploitants forestiers à effectuer de longs déplacements pour trouver du bois. Actuellement, le nombre d'exploitants et de scieurs diminue, on distingue, par exemple, 330 scieries qui produisent moins de 2.000 m3 de bois sciés par an et 35 qui en fournissent plus de 2.000 (2); parmi ces dernières, 15 seulement en livrent plus de 5.000 m3 par an.

---

1 - Ils abattent les arbres, séparent les branches des troncs et assurent le débardage.

2 - Le Centre Technique du bois qui étudie les méthodes d'exploitation et de sciage les mieux adaptées aux besoins de l'économie suggère qu'une scierie d'importance régionale devrait avoir une capacité de production de 30.000 m3 par an pour avoir une bonne rentabilité.

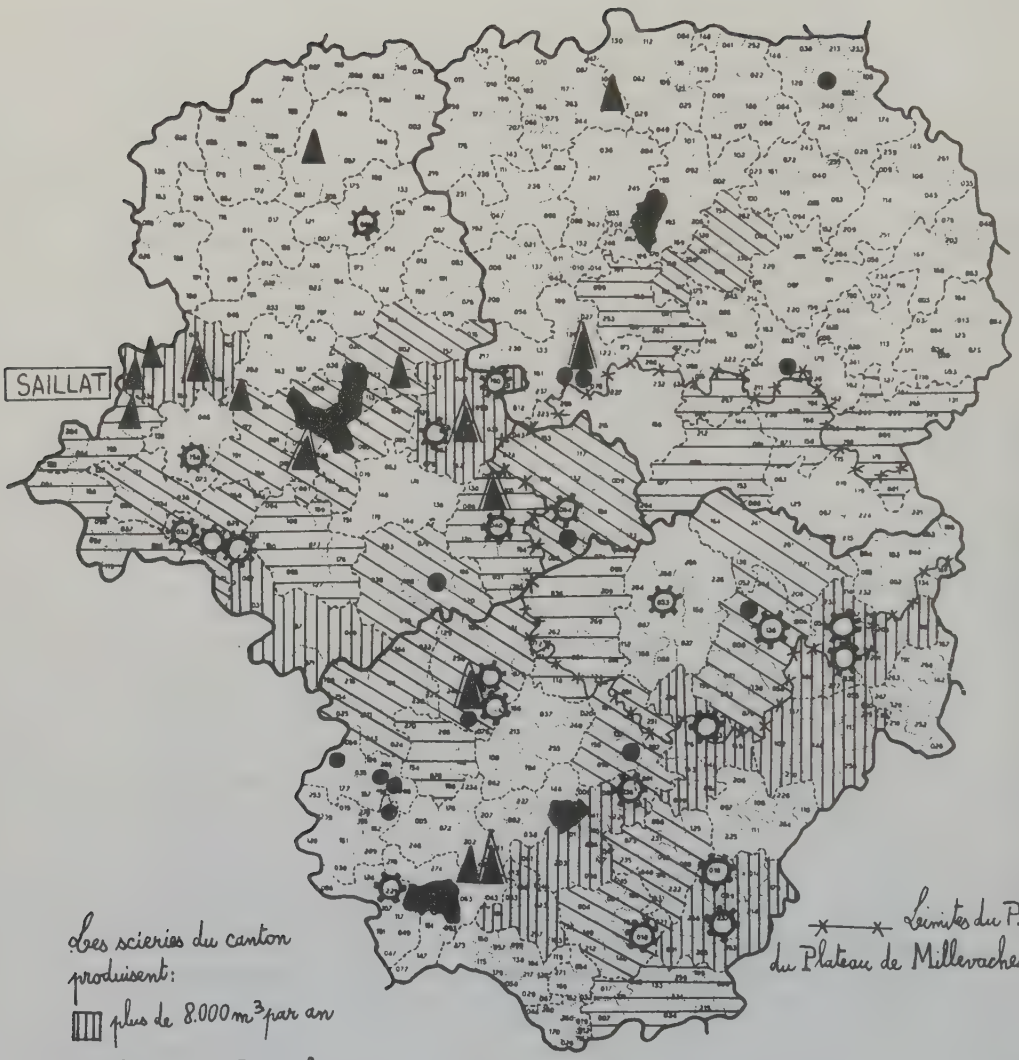

_Carte n°55 : Les industries du bois [en dehors de Limoges - Tull
Brive - Guéret] _

L'exploitation traditionnelle des taillis de châtaigniers:
-des feuillards
-une cabane de feuillardiers
-les "châtignoles" (canton de Châlus).

Exploitation de la forêt sur la Montagne limousine.

Une scierie artisanale (à Isle).

On assiste donc à une concentration progressive de cette industrie, sans que, pour autant, de grandes entreprises aient été installées. La production des exploitations forestières augmente depuis quelques années, celle des scieries également, ce qui prouve, comme leur nombre a diminué, que leur taille moyenne a progressé. Les Plateaux du Sud-Est, et la Châtaigneraie limousine sont les principaux domaines du sciage en Limousin; en revanche, sur, la Montagne où la forêt est jeune il y a peu de scieries (1), aussi la majeure partie des bois de ce secteur le quitte-t-elle à l'état brut. Au total, le Limousin fournit plus de bois d'oeuvre (633.00 m3 en I974) que de bois d'industrie (430.000 m3 en I974); il utilise à peu près entièrement sa capacité actuelle de production de bois d'oeuvre mais il n'exploite que le tiers de celle de bois d'industrie.

L'usine Aussedat-Rey (2) à Saillat (canton de Saint-Junien) est la plus grand utilisateur de bois d'industrie de la région; elle fabrique de la pâte à papier à partir de bois de conifères et de bois feuillus, du papier et du tanin. 804 employés travaillent dont 684 à la fabrication de la pâte à papier; il s'agit d'une pâte chimique au sulfate ce qui permet d'utiliser presque tous les types de bois. Cette usine utilise annuellement de 800.000 à 900.000 stères de bois (dont 40% de châtaignier). Depuis le seconde

---

1 - Dans le secteur pour lequel a été élaboré le Plan d'Aménagement Rural du Plateau de Millevaches (275.405 ha), on compte 46 entreprises d'exploitations forestières et 38 scieries; seulement 8 exploitations forestières et 7 scieries emploient plus de 5 salariés. L'exploitation créé 150 emplois, la scierie 120. Or la forêt y occupe 132.500 ha; sa superficie a augmenté de 2.400 ha par an de I955 à I970.

2 - C'est en I890 qu'à été installée une usine de produits tannants à Saillat-sur-Vienne (alors hameau de la commune de Chaillac, Saillat n'est devenue commune qu'en I928); vers I930, une usine de cellulose fut construite. En I935, la Société des tanins Rey a absorbé l'ensemble. Une nouvelle usine a été construite après la deuxième guerre mondiale sur la rive droite de la Vienne, dans le département de la Charente, pour la fabrication du papier. En I969, la Société Rey a fusionné avec Aussedat-Pont de Clay. Depuis cette date, l'intégration se poursuit; aussi, au lieu de mettre le papier en bobines, le fournit-on en ramettes (le principal client étant la société de photocopie Rank Xéros). Si des ouvriers habitent sur place, nombreux sont ceux qui préfèrent vivre dans des villages éloignés de l'usine d'où s'échappent des odeurs nauséabondes (ils viennent surtout des cantons de Saint-Junien et de Rochechouart en Haute-Vienne, de Confolens en Charente). Il n'en reste pas moins vrai que Saillat a des allures de ville ouvrière avec ses H.L.M., alors que la population des autres communes rurales décline ; sa population est passée de 1.005 habitants en I962 à 1.832 en I968 et 1.270 en I975.

Saillat: une usine à la campagne.

Au bord de la Vienne, l'usine produit du tanin et de la cellulose

Sur le plateau, la papeterie. Elle est située en Charente.

Le parc à bois desservi par la voie ferrée et par la route.Il couvre 5 ha.

La lutte contre la pollution de l'eau.

Pavillons et immeubles récents indiquent les progrès de la population communale.

SAILLAT-SUR-VIENNE-2.

579 Ter

guerre mondiale, et jusqu'en 1960, la production de cellulose à partir de bois de feuillus a considérablement augmenté, passant de moins de 6.000 tonnes en 1946 à 46.000 tonnes en 1960, elle est aujourd'hui d'environ 45.000 tonnes; on a commencé à fabriquer de la cellulose à partir de bois de conifères en 1963: de 5.083 tonnes on est passé à plus de 30.000. Saillat fournit aussi environ 10.000 tonnes d'extraits tannants (1.200 en 1946, 6.415 en 1960).

Le groupe Aussedat-Rey a également construit, en 1972, avec l'aide "de la Rénovation rurale", une autre usine à Ussel: l'établissement de la "Société des panneaux de Corrèze". Elle utilise du bois de trituration, comme celle de Saillat, pour fabriquer des "panneaux de particules". A partir de 500 stères de bois elle fournit quotidiennement 200 tonnes de panneaux; elle réclame pour cela surtout du bouleau, du hêtre et du châtaignier, tous coupés en Limousin. Actuellement, près de 200 personnes y sont employées.

Trois entreprises situées à Egletons, Saint-Priest-de-Gimel et Bugeat (1) pratiquent le tranchage et le déroulage (contreplaqués, fûts pour usines chimiques, cageots pour fruits et légumes, chaises); elles utilisent du hêtre et du bouleau du Limousin (près de 15.000 m3) et des bois importés. Enfin, on peut aussi classer dans la catégorie des entreprises de première transformation les deux usines d'imprégnation qui traitent les poteaux destinés à l'E.D.F. et aux P et T; celle d'Ussel fournit environ 20.000 poteaux par an.

Au total, un volume non négligeable de bois d'oeuvre (scieries, déroulage, imprégnation) et de bois d'industrie (bois de trituration) subit une première transformation en Limousin mais un volume beaucoup plus grand n'est pas exploité: alors que chaque année, les exploitations forestières produisent de 500.000 à 600.000 m3 de bois d'industrie, l'accroissement moyen annuel de la seule forêt feuillue atteint près de 1.200.000 m3... La matière première ne manque pas mais les usines sont peu nombreuses; la plupart d'entre elles ont moins de 100 salariés (39 à Egletons, 61 à Saint-Priest-de-Gimel...), seul le groupe Aussedat-Rey draine vers ses entreprises de nombreux employés mais sa position est bien excentrique par rapport au domaine forestier du Limousin.

2 - Les industries de deuxième et troisième transformation

Ces entreprises utilisent, en principe, les produits fournis par une usine pratiquant seulement la première trans-

---

1 - L'usine de Bugeat (chaises, palettes...) connaît actuellement de si graves difficultés que l'emploi de ses 92 salariés est menacé.

formation, toutefois, il peut y avoir intégration entre les deux types comme à Saillat où est fabriquée la pâte à papier et depuis quelques années du papier. Elles sont relativement nombreuses en Limousin puisqu'on peut en compter 34 pratiquant le travail mécanique du bois, fabriquant des parquets, des caisses ou de la menuiserie, 44 appartenant à l'ameublement ou produisant des jouets, 41 fournissant du papier ou transformant du papier. Mais bon nombre d'entre elles ne sont pas installées en milieu rural; elles sont localisées à Limoges, Brive ou Tulle et beaucoup ont moins de 50 employés (1).

Le travail mécanique du bois a donné naissance à quelques véritables usines. Ainsi, à Ussel, la société hollandaise Bruynzeel fabrique depuis 1967 des portes isoplanes; elle emploie aujourd'hui 89 personnes qui produisent 3.400 portes par jour. Mais, si la moitié du bois utilisé est d'origine locale, l'autre moitié est importée, notamment de Tchécoslovaquie. Plus grande est encore l'usine d'Argentat dont les 282 employés fournissent aussi des portes isoplanes. Quelques parquetteries utilisent la production locale, notamment celle des taillis de châtaignier, ainsi à Châlus, à Châteauneuf-la-Forêt (52 employés), à Sauviat-sur-Vige (30 employés), à Bussière-Galant (31 et 34 employés), à Saint-Laurent-sur-Gorre (27) dans la Haute-Vienne (2). Plusieurs usines de char-

---

1 -

Nombre d'usines employant plus de 50 salariés (villes du Limousin comprises)		
	Nombre	En % du nombre total
Travail mécanique du bois	10	8,19 %
Ameublement	11	2,72
Cartons et papiers	14	26,92
Divers	4	3,53

2 - Ces entreprises sont souvent familiales. Dans le département de la Haute-Vienne, certaines d'entre elles ne fabriquent pas que des parquets mais elles produisent aussi des feuillards, des piquets et des clôtures comme à Bussière-Galant. Ces divers objets sont en partie façonnés par des retraités ou par des agriculteurs qui les fournissent aux industriels; ces derniers jouent alors le rôle de revendeurs.

pentes, de portes et fenêtres etc... à Eymoutiers, à Saint-Pantaléon-de-Larche, à Saint-Léonard-de-Noblat ou à Meymac (203 salariés) connaissent une intense activité.

L'industrie de l'ameublement est également très répandue; Boussac (188 employés) et Eymoutiers (158) se sont spécialisées dans la fabrication de meubles frigorifiques, Bourganeuf (58) ou Corrèze (231) produisent des sièges, Aubusson (46) et Juillac (32) fournissent des meubles...

La production de papier, de carton et d'objets en papier où en carton a permis la création de plusieurs usines. Nous savons que Saillat ajoute à la fabrication de la cellulose, celle de papier; le long de la Vienne, de Saint-Léonard-de-Noblat à Saint-Junien, et autour de celle dernière ville, à Bourganeuf, à Uzerche, à Dampniat et à Celle-Dunoise, près de 3.000 personnes travaillent dans des cartonneries, des fabriques de sacs en papier etc... Notons cependant que ces usines utilisent souvent des vieux papiers, ou des vieux cartons, ou de la paille comme matières premières, elles ne peuvent donc pas être toutes considérées comme des entreprises de transformation des bois du Limousin(1).

Le nombre relativement élevé d'usines que nous avons cité ne doit cependant pas faire illusion; la forêt limousine n'a pas encore donné naissance à un ou à plusieurs secteurs industrialisés capables de retenir la population rurale. Une grande partie des bois d'industrie n'est pas transformée dans cette région: selon la C.R.P.F., "pour une production totale de 630.000 m3 (bois d'industrie plus chutes de scieries)", 344.000 m3 sont utilisés en Limousin, 286.000 m3 sont expédiés vers d'autres régions: certaines d'entre elles sont proches (usine de Condat-le-Lardin (2) par exemple), d'autres sont plus lointaines (le Limousin n'étant pas équipé pour utiliser ses épicéas pour lesquels il faut des usines à pâte mécanique, il doit les vendre dans le Sud-Est de la France ou dans la Seine-Maritime).

---

1 -Le papier obtenu à partir de la paille de seigle et de la paille de blé est la principale production de nombreuses entreprises.La majeure partie de ce papier est utilisé par les fabricants de carton ondulé du Limousin.La paille de seigle provient du Limousin,celle de blé est fournie par le Cher,l'Indre et la Charente pour les entreprises de la Haute-Vienne,le Languedoc et le Périgord pour la Corrèze.

---

2 - M.Genty: Les papeteries de l'Aquitaine du Nord-Est. Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest. Tome 41. Fascicule 3 - 4. pages 277 à 302.

CONCLUSION

Le déclin démographique est tellement rapide en Limousin, le vieillissement est si marqué dans la population agricole que les friches s'emparent très vite de vastes surfaces autrefois cultivées, or, dans cette région, les arbres se développent spontanément sur ces terres abandonnées pour donner naissance à des bois sans utilité sur le plan économique. De plus, les progrès de la propriété citadine, par héritages ou par achats, sont également responsables, nous l'avons vu, de l'extension de la forêt. Enfin, le déclin de la consommation domestique a diminué le nombre de coupes dans de nombreux taillis laissés aujourd'hui sans soins; mais les arbres poussent de sorte qu'augmente le volume de bois disponible. Cette augmentation de la surfac boisée pourrait donc être une source de richesse pour le Limousin qui dispose là d'une matière première très recherchée (1); on prévoit d'ailleurs que la forêt limousine pourra produire de 75 à 90 millions de mètres cubes de bois par an dans 25 ans au moment où les forêts de conifères plantées aux lendemains de la seconde guerre mondiale pourront être exploitées. En fait, actuellement les forestiers limousins doivent résoudre plusieurs problèmes avant que leurs forêts puissent être une source de revenus et d'emplois.

Sauf quelques taillis de châtaigniers et certaines futaies de chêne ou de hêtre, la forêt feuillue produit peu et son bois est de médiocre qualité; aussi ne peut-elle fournir que des bois de second choix qui se vendent mal. En effet, ils sont utilisés par les papeteries de Saillat et de Condat-le-Lardin et par l'usine de panneaux d'Ussel qui s'approvisionnent auprès d'un seul acheteur, le Comptoir de

---

1. Page 584.

1 - Balance commerciale de la France en 1973 dans les productions de bois (Source: Direction des Forêts. Cité aussi par Document d'analyse provisaire du P.A.R. du Plateau de Millevaches).

Type de production	Importation	Exportation	Balance Commerciale Positive	Négative
Grumes feuillues	1.068.175.000 (2)	241.812.000		826.362.000
Grumes conifères	8.617.000	21.452.000	12.835.000	
Sciages feuillus	345.403.000	365.619.000		19.784.000
Sciages conifères	891.730.000	64.239.000		827.491.000
Bois d'industrie feuillus	143.000	65.553.000	65.410.000	
Bois d'industrie conifères	82.134.000	39.558.000		42.576.000
Traverses		40.502.000	40.502.000	
Merrains		815.000	815.000	
Bois de feu. Délignures	4.890.000	30.332.000	25.442.000	
Total	2.441.091.000	869.882.000	145.004.000	1.716.213.000
			Solde négatif:	1.571.209.000F

(2) Ce sont des grumes tropicales.

Brive, qui impose ses prix; les feuillus servent aussi à fabriquer des charpentes, des palettes de manutention ou des traverses, mais l'évolution de l'architecture (1), de même que la conjoncture, ne facilitent pas leur écoulement. Enfin, on ne peut guère songer à rechercher des débouchés hors de la région pour ce bois de faible qualité, le prix du transport en rendrait le coût prohibitif. Les vastes surfaces occupées par les bois de feuillus sont-elles donc inutiles? Les propriétaires forestiers limousins, comme le faisaient les précurseurs du reboisement, 80 ans avant eux, avancent volontiers l'argument suivant: l'utilisation accrue du bois permettra de diminuer l'hémorragie de devises; depuis la récente crise pétrolière, ils insistent sur le fait que le chauffage au bois est moins onéreux que le chauffage au fuel... mais ils ne semblent pas être entendus par la population limousine. La seule véritable solution consisterait sans doute à implanter de nouvelles usines capables de transformer sur place ce bois de faible valeur marchande. Cette solution serait d'autant mieux accueillie qu'elle pourrait créer un débouché pour les "petits bois" résineux fournis par les éclaircies; les propriétaires, assurés d'écouler ces bois, accepteraient peut-être plus facilement de prendre soin de leurs forêts ce qui entraînerait une amélioration de la qualité (2).

Un deuxième problème est posé par les structures foncières; nous avons vu que le manteau forestier limousin était, en réalité, un manteau d'Arlequin, aussi les petites propriétés inférieures à 4 ha occupent-elles une superficie forestière comparable à celle que possèdent les domaines de plus de 25 ha. Comment exploiter de si petites surfaces? Qui peut accepter de couper et de débarder ce bois au moment où on recherche la rentabilité, le rendement par homme et par jour? Un matériel moderne (sécateurs d'abattage, porte-containers etc...) ne peut être rapidement amorti que si un bûcheron fournit en moyenne 10 m3 de bois par jour: or c'est une performance qu'on ne peut réaliser que sur de grandes parcelles.

---

1 - Les constructions d'immeubles en béton ou de pavillons modernes à toit d'un seul pan ne font pas appel aux charpentes en bois.

2 - L'usine de Saillat utilise par exemple des rondins d'essences variées (châtaigniers, chêne, hêtre, charme, bouleau, tremble, peuplier) et des délignures de conifères elle ne refuse que l'acacia, l'orme et le tilleul (apporté en grande quantité ce bois provoque la formation de mousses lors de la fabrication de la pâte). Mais, ces restrictions sont légères puisqu'elles ne frappent pas les espèces les plus courantes en Limousin. L'usine de panneaux d'Ussel utilise aussi des feuillus.

A Saint-Pierre
la-Montagne
(Monts d'Ambazac).

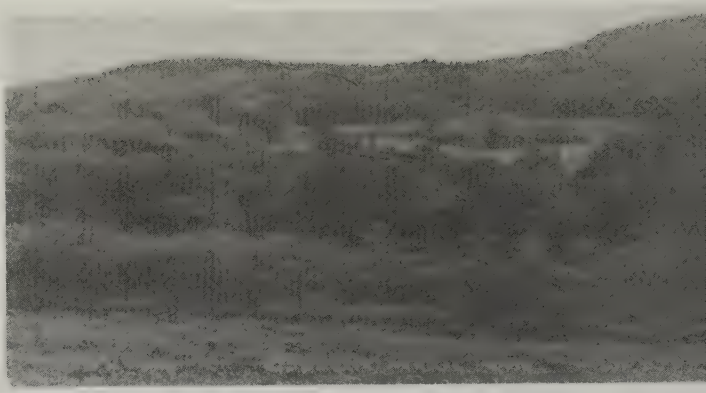

A Nexon
(Haut-Limousin).

A Saint-Pierre-la-Montagne: sur les hauteurs, forêt feuillue et forêt résineuse se mêlent sur d'anciennes landes ce qui entraîne des difficultés d'exploitation; encore la photographie n'indique-t-elle pas l'exiguïté des propriétés.

A Nexon: à l'arrière-plan,un taillis de châtaigniers inexploité. Au premier plan, on a arraché un taillis et planté des conifères. On notera également la présence de chênes.

PARMI LES PROBLEMES FORESTIERS.

585 B

Des solutions partielles sont actuellement données à ce problème en Limousin: les agriculteurs abattent leurs arbres et placent les grumes ou les rondins en bordure de route mais ils ne tiennent pas compte du temps passé en forêt; les propriétaires forestiers commencent à se grouper lorsqu'ils veulent vendre du bois sur pied, aussi, un exploitant forestier peut-il être intéressé, malgré le morcellement de la forêt, lorsque les coupes mises en vente sont suffisamment nombreuses et groupées pour éviter les transports coûteux de la main-d'oeuvre et du matériel (1); les exploitants forestiers recherchent des bûcherons acceptant une faible rémunération, ils peuvent ainsi faire face aux difficultés qu'ils rencontrent pour mécaniser leurs entreprises à cause du morcellement de la forêt, ce qui engendre une faible productivité, mais, ils sont souvent obligés de faire appel à des travailleurs étrangers peu qualifiés (2) (Turcs, Marocains par exemple), les bûcherons limousins préfèrent un emploi mieux rémunéré.

Pour accroître la qualité du bois fourni par la forêt limousine et pour pouvoir exploiter plus rapidement, les propriétaires plantent des conifères de sorte que les feuillus occupent des surfaces moins vastes; nous avons vu que de nombreuses forêts feuillues avaient été ainsi transformées en plantations de résineux. Cette évolution nous suggère deux remarques. D'une part, le coût des investissements forestiers est élevé; ainsi, l'investissement total, terrain compris, atteint 10.000 F l'hectare; malgré les subventions et les primes accordées, de nombreux propriétaires fonciers ne peuvent pas planter une grande étendue de landes ou de friches. D'autre part, les écologistes et les défenseurs de l'environnement critiquent souvent les progrès de la forêt de conifères; ils la rendent responsable d'une acidification accrue du sol, ils lui reprochent de submerger certains points de vue appréciés par les promeneurs (comme le Puy des Monédières), de conférer au paysage une grande monotonie etc... ce sont là des critiques non dénuées d'intérêt dans une région qui cherche à développer le tourisme en milieu rural avec, notamment, l'aménagement de pistes pour des promenades équestres en forêt.

---

1 - L'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs du Limousin organise des ventes groupées de bois sur pied chaque année.

2 - La présence de cette population pose un autre problème: celui du logement.

Les feuillus arrachés ont été mis en andains, on a planté des conifères (Lafarge, canton de Nexon).

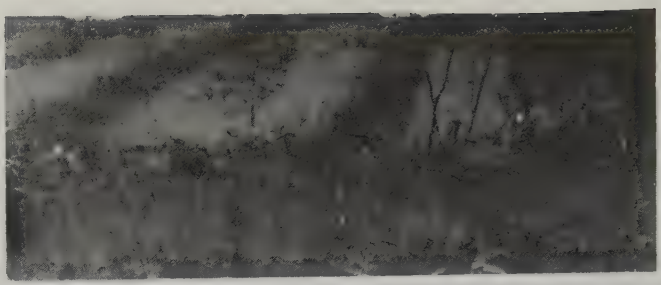

Les conifères ont été plantés à l'abri des feuillus, puis on a éliminé les feuillus lorsque les conifères ont été suffisamment développés (près du lac de Vassivière).

Une plantation aux dépens des bruyères (près du lac de Vassivière).

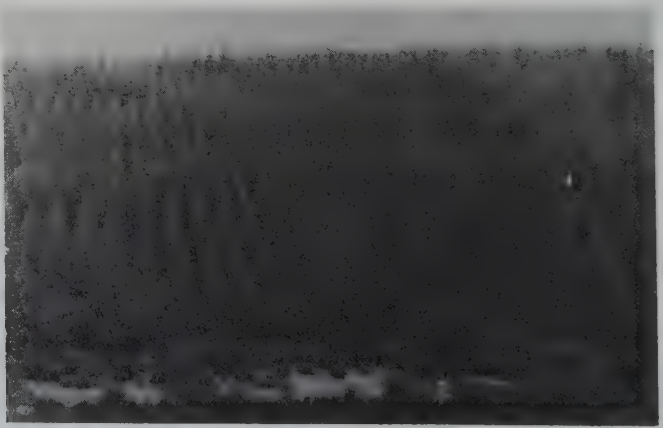

LES PROGRES DE LA FORET DE CONIFERES. 586 Bis.

Pour les propriétaires forestiers, la qualité des bois fournis par la forêt limousine dépend aussi indirectement et dans une certaine mesure de la fiscalité; en effet, si l'exonération trentenaire d'impôt foncier est une incitation efficace pour reboiser, elle les pousse également à couper les arbres à 30 ans alors que c'est à partir de cet âge que l'accroissement est le plus élevé (1). Les propriétaires sont d'autant plus tentés d'exploiter prématurément leurs bois qu'ils peuvent solliciter une deuxième exonération s'ils boisent à nouveau: ainsi, on ne peut pas obtenir de beaux arbres. De plus, cette exemption d'impôt foncier est sévèrement critiquée par les municipalités qui voient diminuer leurs ressources (2) au moment où les charges aug-

---

1 - Accroissement moyen et accroissement courant en m3 par ha et par an des futaies de pins sylvestres (Source: C.R.P.F.):

Age	Accroissement moyen	Accroissement courant
0 - 9 ans	-	-
10 - 19	1,9	2,7
20 - 29	2,3	4,3
30 - 39	3,2	4,6
40 - 49	3,2	5,4
50 et plus	4,9	7,3

2 - Les exemptions trentenaires dans le canton de Gentioux (d'après les documents cadastraux).

Canton de Gentioux	Taux de boisement	Exemptions en F.	% par rapport aux revenus de l'impôt foncier
Faux-la-Montagne	34,54 %	7.339,23	10,68 %
Féniers	23,24 %	3.803,78	32,72 %
Gentioux-Pigerolles	29,48 %	14.055,96	13,95 %
Gioux	23,00 %	2.226,91	5,93 %
La Nouaille	36,75 %	7.871,50	10,52 %
St-Marc-à-Loubaud	17,61 %	869,32	7,22 %
La Villedieu	43,69 %	2.544,90	25,42 %

mentent pour les adductions d'eau ou la voirie et où diminue le nombre d'habitants imposables pour payer ces dépenses. Mais d'un autre côté, les forestiers limousins se plaignent du poids de l'impôt sur le revenu pour une forêt jeune qui ne rapporte pas encore; un allègement de cette charge fiscale permettrait, selon eux, d'augmenter les cadences de reboisement.

Il nous semble que le problème essentiel est le suivant: la forêt permet-elle de maintenir des hommes en Limousin? les aide-t-elle à y vivre ou se contente-t-elle d'être une source de profits pour des personnes habitant hors de la région? La forêt fournit des emplois dans de nombreuses pépinières privées (1) dont la surface varie de 0,5 ha à plus de 30 ha. Peyrat-le-Château possède en outre une pépinière administrative où le F.F.N. a regroupé depuis 1967 ses pépinières des 25 départements des régions de programme Limousin, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine; 25 personnes y travaillent en permanence; elles sont aidées temporairement au moment des grands travaux par 10 ouvriers (2). Au total, les pépinières, fournissent du travail à 300 personnes environ; elles livrent des plants et, dans la majorité des cas, les pépinièristes exécutent aussi des travaux de plantation. Il est par contre très difficile d'évaluer le nombre de salariés occupés à l'entretien des forêts; nous savons que la majorité des propriétaires forestiers ne gèrent pas leurs bois, ne pratiquent aucun nettoyage, aucune éclaircie, aussi ne pouvons-nous qu'établir une estimation (3). En admettant que la forêt de conifères,

---

1 - On compte 26 pépinières en Corrèze, 26 en Creuse et 21 en Haute-Vienne. Dans le domaine du P.A.R. du Plateau de Millevaches, 26 pépinières privées (10 en Corrèze, 14 en Creuse, 2 en Haute-Vienne) emploient 151 salariés à la production de 16.480.000 plants.

2 - La pépinière administrative de Peyrat-le-Château fournit de 5 à 6 millions de plants de conifères par an; pour obtenir ce résultat, elle dispose d'une surface de 65 ha dont 35 sont effectivement cultivés. Le sol, autrefois, en landes ou en terres cultivées, est enrichi par du calcaire magnésien (5,5 tonnes par ha) et par du sulfate de magnésium (420 Kg par ha).

3 - Il faut ajouter, en ce qui concerne la forêt paysanne que l'activité de la main-d'oeuvre est partagée entre l'exploitation agricole et les bois, il est donc bien difficile de déterminer dans ce cas un nombre de personnes ayant un emploi fourni par les travaux forestiers.

plantée par les hommes, soit normalement gérée et qu'il faille un homme pour entretenir de 250 à 300 ha, ce sont finalement 450 ouvriers qui devraient leur emploi à la fôret. Mais, que de bois, surtout ceux de petite taille, sont pratiquement abandonnés parce que, par souci de rentabilité, une unité de gestion ne devrait pas avoir moins de 400 ha: en effet, un gestionnaire ayant une sérieuse formation professionnelle devrait être à la tête de chaque unité mais pour que se présence ne grève pas trop le budget des propriétaires forestiers, il devrait ordonner et diriger les travaux dans un domaine au moins égal à 400 ha. Or, peu de propriétaires acceptent de confier leurs bois à un organisme qui regrouperait les biens de plusieurs personnes. Aussi le nombre d'emplois offerts par la forêt est-il moins élevé que celui que nous avons proprosé (1). L'abattage et le débardage des arbres occupent 1.650 personnes, l'industrue du sciage 1.140 selon le Service Régional d'Aménagement Forestier. Enfin, environ 5.900 salariés travaillent dans les usines qui utilisent du bois en dehors de Limoges, Brive, Tulle et Guéret. Au total ce sont donc près de 10.000 emplois qui sont fournis par la forêt. Il est bien certain que le Limousin, en améliorant la qualité de ses bois, leur gestion et en se dotant de nouveaux moyens de transformation pourrait accroître nettement ce nombre. Selon une étude faite par l'Union régionale des Syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs du Limousin, une augmentation de 5.000 à 12.000 ha du rythme actuel de reboisement, chaque année, permettrait la création de 3.500 emplois pour la surveillance et la gestion, de 600 à 3.500 pour l'exploitation, de 60 à 350 pour le transport, de 600 à 1.600 pour le traitement en vue de la production de pâte à papier, de 4.000 pour les sciages. Mais la forêt limousine, actuellement peu productive et souvent mal gérée, fournit finalement peu d'emplois si on tient compte de sa superficie. Trop souvent, née de l'abandon de l'activité agricole, elle n'a créé qu'un "désert vert", elle est incapable, pour l'instant, de retenir la population dans les communes rurales, et pourtant, plus cette population décline, plus la forêt s'étend. On aboutit donc à une situation aberrante: le Limousin consacre une part de plus en plus vaste de son territoire à la forêt mais celle-ci, parce qu'elle est jeune ou parce qu'elle est constituée de taillis ou parce qu'elle n'est pas entretenue, produit peu; l'industrie française achète à l'étranger de la pâte à papier, des bois de sciage, à des prix très élevés pendant que les arbres des taillis feuillus du Limousin sont inutilisés; la majorité des propriétaires forestiers de cette région sont peu enclins à modifier leur attitude vis-à-vis de leurs forêts, ce qui permettrait d'accroître la production, parce

---

1 - Reboisement, Abattage et Débardage emploieraient 310 salariés. Les orientations pour l'avenir du Limousin. Etablissement public régional. VII° Plan I976-I980. Janvier I976.

que le Limousin n'a pas les usines nécessaires et que se pose le problème des débouchés... Or le Limousin offre des conditions naturelles particulièrement favorables à l'accroissement de volume des arbres qui en font un "véritable terroir forestier". N'y a-t-il pas là un gaspillage des potentialités d'une région dont de nombreux secteurs, notamment les plus boisés, sont de plus en plus abandonnés par les hommes? Mais ces progrès souvent anarchiques de la forêt ne sont-ils pas, à leur tour, un facteur d'exode rural? Ils interdisent l'extension des exploitations agricoles, bloquent le marché foncier et installent fréquemment des bois sur les meilleurs sols, labours ou prairies qui manquent cruellement aux agriculteurs.

La forêt privée, en Limousin, malgré des conditions très favorables à son extension (accroissement rapide, recul de l'agriculture abandonnant de vastes espaces) n'a pas réussi à donner de solutions à ses problèmes posés par l'individualisme des propriétaires, par le morcellement de la propriété, l'absence fréquente d'une véritable sylviculture, par la rareté des débouchés; de plus, elle n'est pas en Limousin une activité peuplante, directement (gestion, exploitation) ou indirectement (industrie). La forêt, dont les progrès sont en grande partie une conséquence de la crise du monde rural, n'a pas apporté de remèdes capables d'atténuer les effets de cette crise, aussi les communes rurales, et plus particulièrement celles des hautes terres, les plus boisées, subissent-elles les effets de l'exode. Alors peu à peu, toutes les activités périclitent et les responsables locaux cherchent une population temporaire de touristes pour maintenir les divers services, publics ou privés, dont le départ condanne les villages à une mort lente.

Au Ier plan: la lande à bruyères
A gauche: génevriers et pins sylvestres colonisent la lande
A droite: les hommes ont planté des conifères.

Les bouleaux s'emparent progressivement d'un versant.

La forêt a submergé la section de la Vergne près de Barsanges.

TROISIEME PARTIE

LE TOURISME DANS LE MILIEU RURAL LIMOUSIN

Ni l'agriculture, ni l'exploitation d'une forêt envahissante ne permettent de ralentir la véritable hémorragie qui, peu à peu, saigne les communes rurales du Limousin. Les hameaux surtout, mais aussi les chefs-lieux de communes sont de moins en moins peuplés et les logements vacants y sont de plus en plus nombreux. Ces départs incessants provoquent la disparition progressive des divers services, publics ou privés, or, pour retenir ceux qui veulent vivre dans ces villages, il faut maintenir un certain nombre de services indispensables à la vie de tous les jours. Bien que les jeunes agriculteurs n'hésitent plus à se déplacer en automobile pour leurs loisirs (cinéma, dancing) la présence d'artisans et de commerçants est nécessaire; sans bourg vivant animé par des magasins il est bien difficile de retenir les jeunes agriculteurs et les autres ruraux. Mais, les habitants ne sont plus assez nombreux pour que le commerce et l'artisanat procurent des revenus satisfaisants: aussi les maires essaient-ils d'augmenter cette population de clients. Ils cherchent, en général, à attirer une petite usine qui trouverait une main-d'oeuvre peu exigeante et, pour cela, ils aménagent une zone industrielle. Malheureusement, sauf cas très rares, aucun industriel ne se manifeste malgré, nous l'avons vu, les potentialités qui existent puisque des unités de transformation de la viande ou du bois pourraient utiliser les matières premières locales. De plus, parce que le Limousin est éloigné des grands centres de consommation et des principaux secteurs industriels, le coût des transports jouerait un grand rôle dans les prix et rendrait peu

compétitive la production des usines qui devraient importer les matières premières et vendre en dehors de la région les produits finis, ou alors, cette industrie devrait être originale et comporter essentiellement la fabrication d'objets ou de matériel à haute valeur ajoutée mais il faudrait disposer d'une main-d'oeuvre très qualifiée... Les maires et les responsables locaux, administrateurs, élus etc..., ont également pensé au tourisme: il s'est agi, pour eux, d'attirer en Limousin une population temporaire, une "population de remplacement" qui, par ses dépenses, permettrait aux artisans et aux commerçants de réaliser un chiffre d'affaires suffisant, pour qu'ils n'envisagent plus de quitter la région; aux yeux de certains, le tourisme est même apparu comme la panacée qui sauverait le monde rural moribond. Rendu nécessaire par l'exode rural, le tourisme peut-il contribuer à donner des solutions aux problèmes posés par la crise du monde rural? Pour retenir les éléments jeunes de la population, les responsables locaux ont décidé de tout faire pour assurer l'essor du tourisme en Limousin en mettant à profit les aspirations des citadins soucieux de profiter pendant leurs vacances du grand air, du calme, mais aussi des loisirs que peut fournir cette région.

CHAPITRE I

L'ESSOR DU TOURISME EN LIMOUSIN

Depuis la seconde guerre mondiale, mais surtout au cours des dix dernières années, l'activité touristique s'est considérablement développée en Limousin; cet essor est dû à la demande de touristes sans cesse plus nombreux et à des initiatives prises dans cette région qui permettent d'organiser l'offre; l'action conjuguée de cette offre et de cette demande ~~et de cette demande~~ provoquent un véritable engouement pour les "vacances vertes" en Limousin.

1 - La demande touristique.

Les touristes sont de plus en plus nombreux à venir en Limousin pendant quelques jours ou pour des longues périodes. Que recherchent donc les estivants dans cette contrée? La réponse est fournie par les questionnaires remis par les Syndicats d'initiative et que remplissent les touristes,(1)

---

1 - Par le terme "touristes" nous désignerons les personnes qui passent des vacances en Limousin.

elle l'est aussi par une étude réalisée par la SO.MI.V.A.L. (1). Cette dernière indique de façon précise les motivations des "vacanciers":

Nature et motif principal	Réponses en valeur relative
Santé - Repos	39,6 %
Plan d'eau - Rivière	23,3
Moyenne montagne	9,4
Climat	7,4
Activités sportives et culturelles	4,6
Forêt	4,4
Mode d'hébergement	2,9
Proximité du lieu de résidence	1,9
Prix	0,8
Autres	5,7

La recherche du repos, de la détente, constitue l'objectif principal des personnes qui choisissent de passer leurs vacances ou une partie de celles-ci en Limousin. Fuyant, pour quelques jours, la vie trépidante des villes et ses bruits, les citadins viennent chercher ici la tranquillité et la qualité d'un environnement encore peu agressé par les diverses formes de pollution. Ils y trouvent la verdure des forêts et des prés où ils souhaitent pouvoir faire de longues promenades sur des sentiers pédestres, des lacs et des rivières où ils peuvent nager, pêcher, faire de la voile. Ils y bénéficient d'un été qui, sur les hautes terres, est toujours frais, jamais sec, à cause de l'altitude, aussi le pays est-il vert même au cours des étés les plus chauds; la fraîcheur des nuits facilite le repos (2). Cette recherche du calme est certes évidente mais, et les statistiques ne peuvent pas l'indiquer, au bout de deux ou trois jours, surtout s'il pleut, les "vacanciers" réclament des distractions. Tous les responsables du tourisme en Limousin sont placés devant cette apparente contradiction: préserver la tranquillité, le calme et organiser des activités souvent bruyantes... Localement, les motivations des

---

1 - Introduction au plan Tourisme Limousin. Document préparatoire. Rapport d'orientation. Mission régionale, Rénovation rurale, SO.MI.V.A.L. Décembre 1974. 41 pages et cartes. Rapport d'inventaire 50 pages et cartes.

2 - Plusieurs communes ont pu être classées comme stations climatiques et touristiques (lac de Vassivière, Bugeat par exemple).

touristes sont parfois un peu différentes; ainsi, selon une enquête, effectuée pendant la saison touristique 1973 par la SO.MI.V.A.L. auprès des touristes installés autour du lac de Vassivière, 50,3 % étaient venus, attirés par le plan d'eau, et donc, pour beaucoup d'entre eux, pour pratiquer la voile, le motonautisme et le ski nautique. Il n'est pas rare dans ce secteur de croiser des voitures, immatriculées en Hollande ou dans le Nord de la France, qui tirent un bateau; on vient donc à Vassivière avant tout pour les plaisirs qu'offre le lac, mais, 26% des touristes reconnaissent aussi qu'ils étaient venus là pour des motifs de santé et de repos. Des vacances calmes, dans une nature très verte, voilà ce que veulent, semble-t-il, la plupart des estivants accueillis en Limousin.

Ce souci de rechercher le calme, par opposition à la vie dans les villes, est sans doute un élément très favorable à l'essor du tourisme dans les communes rurales du Limousin mais il n'est pas le seul. Les touristes, avides de tranquillité, recherchent aussi des activités de plein air qui sont le plus souvent liées à la présence de l'eau. De la même façon que des foules s'entassent chaque été sur les plages du littoral français, les "vacanciers" se regroupent en Limousin autour des plans d'eau:

Activités principales sportives de plein air pratiquées par les touristes (1)		
Baignade - Natation	30,9 %)	
Pêche	29,5 %)	eau: 71,3 %
Voile - bateau à moteur	)	
Ski nautique	10,9 %)	
Marche - Promenades	14,6	
Equitation	6,3	
Autres	7,8	

Les touristes viennent pêcher la truite; le Limousin leur offre pour cela 9.400 km de cours d'eau en première catégorie où les truites ne sont pas rares (2); ils peuvent

---

1 - D'après l'enquête SO.MI.V.A.L.

2 - Pour que les pêcheurs soient assurés de réaliser de bonnes pêches, les 142 sociétés de pêche du Limousin mettent chaque année de nombreux alevins dans les rivières. Ces alevins sont fournis par des établissements de pisciculture du Limousin. Ainsi, à Bugeat, sur les bords de la Vézère, on a produit 15 tonnes de truites adultes en 1975 et 40.000 alevins.

également pêcher dans les lacs ou dans les étangs (1) s'ils ne craignent ni le bruit provoqué par les jeux ni de prendre des "poissons blancs". La pratique de la voile, du ski nautique et du motonautisme attire aussi de nombreuses personnes; de vastes plans d'eau permettent les évolutions de nombreux voiliers, de "l'optimist" des enfants aux 4,70 ou aux croiseurs côtiers des "chevronnés" (2). Mais, petits et grands viennent au bord de rivières ou des lacs pour se baigner; les "plages" aménagées et surveillées deviennent des fourmilières humaines au cours des après-midi des mois d'été.

Les touristes, amateurs de repos, viennent aussi pour se promener dans les forêts ou dans les landes. Ils vont, de leur résidence secondaire, ou du terrain de camping, à la recherche de beaux paysages, de vieux monuments. Ce désir de parcourir la campagne pose d'ailleurs des problèmes dans la mesure où de nombreux chemins ne sont plus entretenus, soit parce que personne ne peut plus le faire, faute de main-d'oeuvre, soit parce que les agriculteurs abandonnent certains sentiers à la végétation naturelle parce qu'ils sont trop étroits pour les machines agricoles modernes.

On vient aussi en Limousin faire du cheval, cela dans les centres équestres, ou en parcourant la région. Toutes ces activités sont pratiquées au cours de l'été; la majeure partie de la population touristique vit en Limousin au cours des mois de Juillet et d'Août. A partir du mois de Septembre, des jours plus courts, et plus frais, ne retiennent plus en général les "vacanciers", toutefois la chasse et le ramassage des cèpes attirent encore quelques personnes. En effet, certains touristes viennent passer plusieurs jours en Limousin pour cueillir des champignons qu'ils mettent en conserves, aussi, les bungalows du village de vacances de Bugeat sont-ils le plus souvent loués en Septembre. Mais, les gelées nocturnes apparaissent dès le 15 Août sur le Plateau de Millevaches, les pluies sont fréquemment abondantes en automne: le nombre des touristes diminue alors très rapidement

---

1 - Les pêcheurs locaux se plaignent de la multiplication des étangs qui provoquent un réchauffement des eaux entraînant la disparition des salmonidés; ils accusent aussi les vidanges d'étangs d'être responsables de la prolifération des carpes, tanches, brèmes etc... aux dépens des truites dans les cours d'eau situés en aval des étangs...

2 - La base nautique du Touring-Club de France à Vassivière a organisé 69 régates en 1974 pour 3.555 bateaux dont 1.295 n'appartenaient pas à cette base.

après la fin d'Août. Enfin, alors que la neige et le verglas gênent la circulation en hiver, non seulement sur les hautes terres, mais aussi sur les plateaux, la couche de neige est rarement assez épaisse pour permettre la pratique du ski. On essaie pourtant d'implanter autour du village de Bournel, à Bonnefond, le ski de fond (1) depuis I974, mais l'enneigement irrégulier n'a pas permis d'enregistrer un grand essor de ce sport. Le Limousin n'a donc pas actuellement plusieur saisons touristiques, la saison d'été est la seule qui attire les citadins, encore qu'elle ne soit vraiment active que pendant deux mois; il dispose néanmoins de réels atouts sur le plan touristique: le calme et l'eau.

Les touristes ne viennent pas passer leurs vacances dans cette région uniquement parce que celle-ci offre les agréments qu'ils recherchent; d'autres raisons interviennent dans leur choix. En effet, si, comme nous le verrons, les premiers "vacanciers" furent des parents ou des amis d'habitants du Limousin, aujourd'hui ils sont nombreux à n'avoir aucun lien personnel avec ce pays. Ainsi, l'enquête de la SO.MI.V.A.L. révèle que si 41% des personnes interrogées ont choisi le Limousin comme lieu de séjour par l'intermédiaire de relations personnelles, 33% ont suivi l'appel des canaux publicitaires et, en ce domaine, de gros efforts sont actuellement réalisés. La Délégation régionale au tourisme et les syndicats d'initiative essaient de susciter la demande: au salon de la Maison et des Vacances à Charleroi et à Bruxelles, à celui des loisirs et du camping-caravaning à Hambourg, à la foire d'Utrecht etc..., un stand présentant le tourisme en Limousin a été offert aux visiteurs au cours du premier semestre I976; "l'opération touristique Nord-Sud" lancée par le Secrétariat d'Etat en Janvier I976 incite les habitants des régions du Nord, Pas-de-Calais et Picardie à venir en Limousin où ils bénéficieront, soit pour une simple étape, soit pour un séjour plus long, de conditions très avantageuses (2). Ces efforts font que la clientèle touristique du Limousin se renouvelle environ

---

1 - Au cours des vacances scolaires de Pâques I975 la neige est tombée en abondance elle a permis de faire du ski pendant un mois environ.

2 - Cette opération lancée par les pouvoirs publics vise à étaler les vacances en offrant aux touristes des conditions spéciales avant le I4 Juillet et après le 20 Août (réduction de 40% sur les prix des gîtes ruraux, de 50% sur ceux des villages de vacances etc...). Le lancement de cette opération a d'ailleurs soulevé quelques critiques de la part d'associations gérant en Limousin des villages de vacances qui ont déclaré ne pas pouvoir pratiquer dès I976 des réductions aux dates souhaitées.

par moitié tous les ans et les nouveaux visiteurs du Limousin font plus appel aux canaux publicitaires que par le passé.

Bref, les touristes viennent en Limousin du fait de l'existence de relations personnelles mais aussi, et de plus en plus, à cause de l'efficacité de la publicité. Ils y recherchent avant tout le repos, mais la présence de l'eau reste un puissant facteur d'attraction. Le besoin de calme n'empêche cependant pas une part importante de la clientèle touristique de se plaindre, selon la SO.MI.V.A.L., de la rareté des activités possibles (56% des touristes pratiquant une activité). Il semble donc qu'il y ait entre la demande des touristes et l'offre proposée par le Limousin des différences assez grandes, ce qui explique les efforts consentis pour organiser cette offre.

2 - L'organisation progressive de l'offre.

Si les maires et diverses personnalités locales pensent aujourd'hui que le tourisme peut aider à maintenir les services et la vie dans les communes rurales, ils n'ont en réalité que voulu développer un phénomène spontané.

Point de départ d'un exode massif, le Limousin a été, tout naturellement, un domaine privilégié pour le tourisme familial. Les "retours au pays" furent les premiers à séjourner pendant la belle saison dans cette région; chauffeurs de taxi parisiens, ouvriers, fonctionnaires revenaient chaque année aider leurs parents à engranger le foin ou à moissonner. Il s'agissait, dans de nombreux cas, d'un tourisme de "pauvres" auxquels leurs moyens financiers interdisaient d'envisager autre chose que des séjours familiaux à la campagne. Etait-ce un véritable tourisme? La disparition des exploitations agricoles ne les a pas empêchés de venir, chaque année, s'installer dans la maison familiale, devenue résidence secondaire, et de considérer qu'ils font encore partie de la communauté villageoise (1). Des citadins pouvaient donc être attirés par le milieu rural limousin et pas seulement par la mer ou la haute montagne; les municipalités ont alors pensé qu'il fallait attirer d'autres citadins, ceux qui n'avaient pas de liens familiaux avec cette région mais alors, pour les retenir, il s'agissait de développer l'offre sur le double plan de l'hébergement et des loisirs.

---

1 - Dans le canton de Bugeat, de nombreux vacanciers votent encore dans les villages, ils s'y font même recenser et demandent à y être enterrés.

Les communes rurales, surtout depuis la seconde guerre mondiale et l'essor de l'automobile, sont devenues des centres de loisirs pour les habitants des villes du Limousin; chaque week-end, chaque "pont" est une occasion pour quitter Limoges ou Brive et pour aller à la campagne. Ces propriétaires de résidences secondaires, ces pêcheurs, ces pique-niqueurs ont littéralement envahi les communes disposant d'un plan d'eau avant que tout aménagement ait été effectué. Pour répondre à cette demande, sans cesse croissante, les municipalités ont dû faire preuve d'imagination malgré leurs faibles moyens financiers. Ainsi, par exemple, les gens de Limoges se sont mis à fréquenter les rives de la retenue de l'E.D.F. à Bujaleuf, sur la Maulde, dès sa mise en eau à l'automne 1903; à la suite de quoi la municipalité eut alors l'idée de jouer la carte du tourisme: elle acheta en 1965 une propriété de 80 ha composée de prés riverains du lac de 70 ha, et de trois collines boisées proches du plan d'eau. Dans un premier temps, on a créé une plage et installé un camping. C'est donc à partir des années 60 que certaines municipalités ont voulu organiser l'offre touristique et la personnalité du maire, du "notable", ou du responsable du syndicat d'initiative a joué un grand rôle; aussi certaines communes ont-elles pu accueillir dans de bonnes conditions des touristes sans cesse plus nombreux tandis que d'autres ont suivi avec un temps de retard ou n'ont rien fait (1). Des réalisations locales ont donc été effectuées sans lien entre elles.

---

1 - Dans la commune de Bersac-sur-Rivalier (canton de Laurière) le maire, élu en 1965, a engagé sa commune dans la voie du tourisme après avoir échoué dans une tentative pour attirer une petite entreprise industrielle. Grâce à ses relations personnelles, il a pu obtenir les crédits et les subventions nécessaires à la construction d'un village de vacances. Dans la commune de Bugeat, c'est encore le maire, mais aussi un adjoint qui attirèrent la Fédération des Oeuvres Laïques du Nord et diverses associations; la présence de l'ancien champion Mimoun facilita la création d'un Centre National d'entraînement. A Bujaleuf, c'est le maire et un responsable de l'association du tourisme équestre en Limousin qui permirent l'installation successive de la plage, du village de gîtes, du centre de loisirs équestres permanent etc...

Depuis quelques années, on assiste par contre à la mise en place d'une véritable politique d'aménagement touristique du Limousin; cette politique doit répartir cette nouvelle activité sur l'ensemble de la région,répondre à la fois à la demande locale et à la demande extérieure, coordonner les diverses initiatives. La Délégation régionale au tourisme créée en Limousin depuis trois ans, essaie, en collaboration avec la Préfecture de région et le Conseil régional, de substituer à un tourisme diffus, oeuvre de responsables locaux isolés, un tourisme programmé; elle est chargée aussi de faire connaître en France et à l'étranger les diverses réalisations touristiques effectuées en Limousin. Au niveau départemental, des comités en Corrèze et en Creuse, une union touristique en Haute-Vienne, ont un rôle d'animation, de programmation, de coordination et de gestion (1); les grands bailleurs de fonds sont les conseils généraux et la Rénovation rurale. C'est à cette dernière que le Limousin doit d'avoir pu intéresser les Pouvoirs publics à l'essor du tourisme. Instaurée par le décret du 29 Octobre I967, la politique de rénovation rurale a été reconduite jusqu'à la fin de I975; disposant de crédits propres, mettant à profit la concertation interministérielle, elle a eu pour but de rechercher des solutions aux problèmes se posant aux régions dans lesquelles elle était instituée: le tourisme a été considéré comme l'une de ces solutions. La Rénovation rurale a permis le lancement de grands équipements touristiques (c'est le cas pour le lac de Vassivière); par son action, elle a également obtenu que le plafond des taux de subventions soit porté de 25 à 40%, ce qui a aidé les collectivités locales pauvres à réaliser leurs projets.

Elle fait souvent appel à la SO.MI.V.A.L. pour mener à bien des études ou pour construire, ainsi pour la création du village de vacances du Club Méditérannée à Pompadour. La SO.MI.V.A.L., bien qu'ayant vu le jour en I964, ne s'intéresse à l'ensemble du Limousin que depuis I970; entre ces deux dates, seul le département de la Corrèze a bénéficié des travaux réalisés en Limousin par cette compagnie d'aménagement. Dans le domaine touristique, son rôle est à la fois d'aider financièrement les collectivités locales (communes, syndicats intercommunaux...) de mettre au point les projets puis de les réaliser. Elle est chargée de faire des études soit par la Rénovation Rurale (comme "l'introduction au plan Toursime limousin") soit par un syndicat mixte (le syndicat mixte des vallées de la Couze et du Vincou lui a demandé d'étudier les possibilités d'aménagement du centre de loisirs et de tourisme de Saint-Pardoux au Nord de Limoges), soit encore par une commune (en vue de la création d'un plan d'eau ou d'un village de vacances comme à

---

1 - On retrouve dans ces comités et cette union les responsables des syndicats d'initiative, des gîtes ruraux, du tourisme équestre...

Soursac). La SO.MI.V.A.L., aujourd'hui, n'accepte plus que l'étude et la réalisation des "équipements lourds"; elle intervient, à la demande du maître d'ouvrage, comme maître d'oeuvre (1) mais elle n'a pas le pouvoir de décision, ce dernier appartient à la collectivité locale qui fait appel à la SO.MI.V.A.L. et celle-ci établit les projets et surveille les travaux (2). Ainsi, en 1975, le Syndicat interdépartemental mixte de Vassivière a été le maître d'ouvrage décidant de la construction d'un village de vacances à Pierrefitte dans la commune de Beaumont-du-Lac; le financement en a été assuré par la Rénovation rurale, la SO.MI.V.A.L., les conseils généraux de la Creuse et de la Haute-Vienne et les communes riveraines du lac; la SO.MI.V.A.L. a été le maître d'oeuvre et la gestion du village a été confiée à une association de tourisme social, Lorraine-Vacances. C'est encore à elle que s'est adressée la Rénovation rurale pour la création d'un terrain de golf aux portes de Limoges tandis que cette ville en est le maître d'ouvrage et le gestionnaire. Nous avons là l'exemple d'une société d'études et de réalisations au service des collectivités locales (3); elle a bien établi un plan d'aménagement touristique du Limousin, plan demandé par la Rénovation rurale et par le Comité régional du tourisme, mais ce sont les personnalités politiques qui en feront, ou n'en feront pas une réalité. En fait, on retrouve la SO.MI.V.A.L. à la base de toutes les grandes réalisations; dans le département de la Haute-Vienne, elle intervient à Vassivière (villages de vacances de Pierrefitte et de Masgrangeas, camping de Royère, piscine et camping de Peyrat-le-Château...), à Saint-Pardoux (plan d'aménagement); en Creuse, elle effectue des études dans la région d'Evaux-les-Bains - Budelière, de Mainsat (centre d'accueil avec artisanat et centre équestre), dans la partie orientale du département (projet de plan d'eau pour les habitants de Guéret et de Montluçon); en Corrèze,

---

1 - Maître d'Oeuvre et maître d'Ouvrage sont des expressions officielles: le maître d'ouvrage décide la réalisation d'un projet et c'est le maître d'oeuvre qui effectue ou fait effectuer les travaux.

2 - La SO.MI.V.A.L. est, néanmoins, parfois maître d'ouvrage; ainsi, elle l'a été à Pompadour jusqu'à l'achèvement des équipements puis elle a vendu au Club Méditerranée, gestionnaire contacté par la Rénovation Rurale.

3 - La SO.MI.V.A.L. intervient aussi pour que les municipalités obtiennent des prêts avec taux bonfiés.

elle a établi le projet de l'aménagement touristique du plan d'eau du Causse Corrèzien, du centre de tourisme du Coiroux (1), de la base de Bort-les-Orgues, des plans d'eau d'Ussel et d'Eygurande etc... On doit aussi à la SO.MI.V.A.L. l'idée d'utiliser les bâtiments communaux désaffectés (écoles ou presbytères) pour augmenter la capacité d'hébergement (9 chambres ont été installées dans une ancienne école à Collonges-la-Rouge); la gestion de ces établissements est ensuite confiée à un restaurateur local qui n'avait pas de chambres à offrir aux touristes.

Les opérations de moindre envergure sont souvent, aujourd'hui, le fait des Directions départementales de l'Agriculture. Le Ministère de l'Agriculture participe à la mise en place d'équipements touristiques dans les communes rurales, en tant qu'investisseur. A ce titre, il intervient auprès des municipalités pour la création de lacs (2), de gîtes communaux etc... Les D.D.A. sont chargées de la mise en oeuvre de la politique du Ministère de l'Agriculture en matière de tourisme, elles doivent favoriser la création d'un tourisme diffus pour que les profits fournis par cette activité n'échappent pas aux habitants des villages. Mais, elles ne peuvent pas ignorer l'existence des grands projets aussi participent-elles à leur réalisation. De plus, elles agissent en relation étroite avec de nombreux organismes et surtout avec les chambres d'Agriculture. En effet, en particulier en Haute-Vienne, D.D.A. et Chambre oeuvrent pour la mise en place d'un tourisme intégré à la vie rurale en cherchant à multiplier l'hébergement chez les agriculteurs; elles essaient de confier aux autochtones la gestion des aménagements touristiques ce qui permet l'essor du tourisme à la ferme grâce auquel les ruraux perçoivent des revenus complémentaires.

Finalement, après bien des hésitations, les responsables semblent s'orienter sur le plan touristique, vers l'idée suivante: pour attirer et retenir les estivants il faut offrir des loisirs et des activités qui seront fournis par l'eau et le cheval. De grands centres équestres et de grandes

---

1 - Le Centre de tourisme d'Aubazine, sur le Coiroux, doit comporter outre le lac de 26 ha, un village de vacances, des terrains de camping, une pinède aménagée avec des sentiers et des aires pour le pique-nique et des lotissements pour résidences principales ou secondaires.

2 - A Châteauneuf-la-Forêt, le montant des travaux nécessaires à la construction de la digue fermant le lac de 12 ha s'élevait à 1.310.781,25 F en 1974; la commune a emprunté 945.000 F, le reste a été à la charge du Ministère de l'Agriculture.

"Pôle touristique" en cours d'aménagement.

"Pôle touristique" prévu

Pôle secondaire (liste non exhaustive).

Vallée touristique.

Carte n°59 : Les principaux centres touristiques

stations touristiques proches d'un lac doivent donner "son image de marque" au tourisme en Limousin; ces "pôles" bien équipés en assurent la publicité; à partir d'eux, on peut diffuser le tourisme pour qu'il profite au plus grand nombre (1). Tout se passe donc comme si le tourisme ne pouvait pas se développer en milieu rural sans ce que les responsables locaux appellent des "gîtes touristiques" ou des "équipements lourds" qui fournissent à la fois l'hébergement et les activités. On a tout d'abord retenu deux centres principaux: le lac de Vassivière pour l'eau et Pompadour pour le cheval; puis, par souci d'équilibre géographique et pour répondre à la demande de la clientèle citadine du Limousin, on a décidé la création de centres péri-urbains: Saint-Pardoux au Nord de Limoges, le Coiroux proche de Tulle et de Brive, Chasteaux près de Brive mais aussi on a décidé de développer les aménagements à Neuvic-d'Ussel et de créer le plan d'eau d'Ussel (2). Entre ces grands équipements, des pôles secondaires doivent être créés pour mieux répartir les estivants dans la campagne limousine. Ces divers lacs et centres équestres seront reliés entre eux par des sentiers pour piétons et chevaux et par des pistes pour calèches; le long de ces axes, divers types d'hébergement sont prévus pour que les estivants et les autochtones ne se contentent pas de vivre dans la même région mais puissent se rencontrer. En effet, les promoteurs du plan d'aménagement touristique en Limousin veulent offrir aux "vacanciers" la découverte de la nature (faune, flore, vie) ainsi que du patrimoine culturel et architectural; ils entendent donner à ce tourisme une fonction éducative en partant de l'idée que l'homme en vacances est disponible... Ainsi, à partir des pôles, le tourisme pourrait être intégré à la vie rurale, mais, pour la Délégation régionale, la SO.MI.V.A.L., la Rénovation Rurale il ne peut pas y avoir de tourisme diffus

---

1 - Autour du lac de Vassivière choisi comme "pôle d'aménagement touristique" nous verrons que divers types d'hébergement ont été réalisés, ou le seront et des bases nautiques ainsi que des plages offrent des activités; mais ce centre ne profite guère aux communes voisines. On a donc eu l'idée du "Grand Vassivière": les communes voisines, non riveraines du lac, auront des terrains de camping, des stages artisanaux, des gîtes ruraux...

2 - On ajoutera sans doute un "pôle" dans la partie orientale du département de la Creuse. Carte n° 59.

vraiment développé sans l'existence des "pôles" qui attirent les "vacanciers". Ainsi, le Limousin peut offrir à une clientèle variée des sites touristiques aménagés, des hébergements et des activités pour toutes les catégories socio-professionnelles. L'essor du tourisme en milieu rural limousin est donc le résultat à la fois de la demande d'une clientèle citadine à la recherche de repos et de loisirs au cours de l'été, et pendant les week-ends, dans une nature encore préservée et d'une offre récemment organisée.

CHAPITRE II

LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Pour accueillir et pour retenir les touristes, diverses réalisations ont vu le jour; elles traduisent les diverses étapes du développement touristique du Limousin. Ainsi, dans cette région d'où sont partis de très nombreux jeunes ruraux, restés trés attachés au patrimoine familial, les résidences principales se sont progressivement transformées en résidences secondaires à la mort des vieux parents. Puis, parce que des estivants sans attache avec le Limousin ont voulu passer leurs vacances, on a aménagé des terrains de camping, des villages de vacances etc... Enfin, les agriculteurs ont parfois considéré que l'accueil des estivants pouvait être une source des revenus complémentaires, aussi un hébergement intégré à la vie agricole se développe-t-il actuellement.

Parallèlement à l'essor de la capacité d'accueil du Limousin dans le domaine touristique, de gros efforts ont été consentis pour offrir des loisirs aux "vacanciers" qui ne peuvent pas se contenter bien longtemps du seul calme: le cheval et l'eau doivent divertir.

1 - Un équipement d'accueil de valeur inégale.

On peut classer de diverses façons les modes d'hébergement: ainsi, ce dernier est d'une part diffus (hôtellerie ou logement à la ferme) d'autre part concentré (villages de vacances, camping...). Nous préférons étudier successivement

les résidences secondaires qui connaissent actuellement une grande vogue, puis les villages de vacances, les meublés, hôtels, campings etc..., moyens d'accueil qu'on rencontre dans tous les secteurs touristiques, enfin l'hébergement intégré à la vie agricole.

a - Les résidences secondaires se multiplient

Selon l'I.N.S.E.E. le nombre des résidences secondaires ne cesse de croître dans les communes rurales du Limousin; il est passé de 19.050 en I962 (10,6% de l'ensemble des logements) à 23.223 en I968 à 30.136 en I975 (16,3% du parc des logements) (1), mais, ces résidences sont inégalement réparties.

Alors que le taux moyen de fonction résidentielle touristique est de 22,97 pour l'ensemble des communes rurales du Limousin, deux régions s'opposent sur une carte (2) indiquant les taux de fonction résidentielle touristique (3) de chaque canton: Le Limousin Oriental et le Limousin Occidental. On enregistre les taux les plus élevés dans les cantons des hautes terres: 53,38% dans celui de Gentioux, 55,29% dans celui de Royère-de-Vassivière. Ce taux diminue progressivement à mesure qu'on quitte la Montagne: cependant il est encore de 35% dans le canton de Neuvic-d'Ussel et de 35,8 dans celui de Lapleau. Au Nord de la Montagne, il reste supérieur à 25% là où l'altitude s'élève fréquemment au-dessus de 500 mètres et, par contre, il n'atteint que 20% dans le canton de Saint-Vaury et I7% dans celui de Jarnages. Toutefois, des pourcentages plus élevés réapparaissent au Nord de ce secteur dans les cantons de Dun-le-Palestel, Bonnat et Châtelus-Malvaleix (de 25,3% à 26,5%) où coulent la Creuse et la Petite Creuse. Enfin, les cantons de Beaulieu-sur-Dordogne et de Meyssac au Sud du Bassin de Brive, de Laurière (Monts d'Ambazac), de Nantiat (Monts de Blond), du Dorat et de Saint-Laurent-sur-Gorre, bien que situés dans le Limousin occidental, ont un taux supérieur à 25%. Au niveau des communes, on obtient des résultats bien différents dans un même canton:

---

1 - Données statistiques du Limousin. Résultats provisoires du Recensement général de la population de I975 en Limousin. Parc des logements I.N.S.E.E. Mars I976.

2 - Carte n° 58.

3 - Ce taux a été calculé par canton pour les seules communes rurales en multipliant par 100 le nombre des résidences secondaires et en divisant le résultat obtenu par le nombre de résidences principales. R. Beteille: Résidences secondaires en milieu rural: l'exemple du bassin rouergat du Viaur. Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest I970. Tome 41 pages I59 - I76.

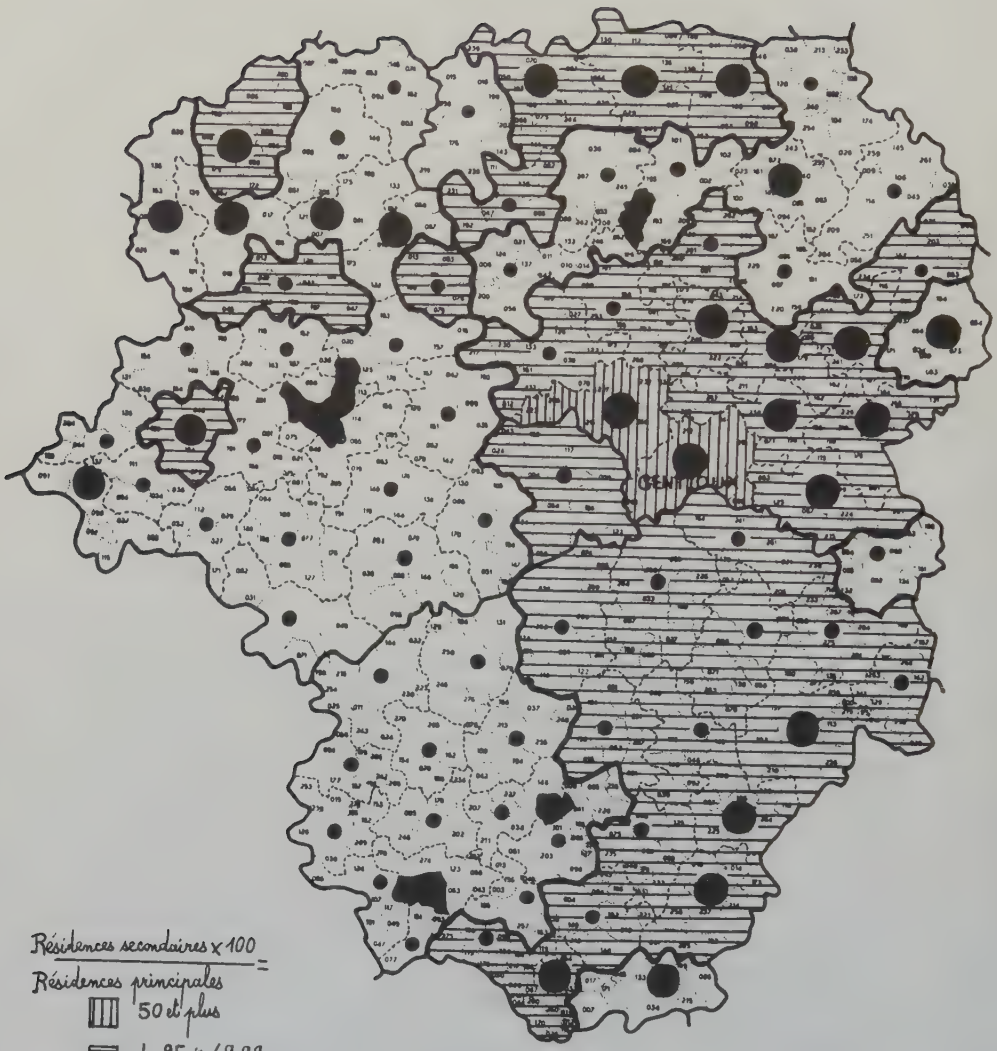

Résidences secondaires x 100 / Résidences principales =

- 50 et plus
- de 25 à 49,99
- moins de 25.

Logements vacants / Résidences principales =

- 20 et plus
- de 10 à 19.

Carte n° 58 : Les taux de fonction résidentielle touristique en Limousin (niveau cantonal — communes rurales) —

606 Bis

Communes	Canton de Royère-de-Vassivière : taux: 55,39%
Le Monteil-au-Vicomte	29,59 %
Royère-de-Vassivière	68,20
Saint-Junien-la-Brégère	38,04
Saint-Martin-Château	70,10
Saint-Moreil	42,75
Saint-Pardoux-Morterolles	64,35
Saint-Pierre-Bellevue	59,20

Ces différences traduisent à la fois l'existence ou l'absence d'équipements touristiques et l'intensité plus ou moins marquée de l'exode rural. En effet, les résidences secondaires sont, le plus souvent, d'anciennes habitations principales; bâtiments d'exploitations agricoles délaissées qui sont occupés au cours de l'été et parfois pendant les week-ends par les "émigrés" ou par leurs descendants. Les rares résidences secondaires neuves qu'on rencontre ont été pour la plupart construites, ou bien près des stations touristiques nouvellement créées (autour du lac de Vassivière par exemple) ou dans les communes les mieux desservies par la route ou par la voie ferrée: dans le canton de Bugeat ce rôle des moyens de communications est très sensible à Tarnac, Bugeat, Pérols-sur-Vézère et à Gourdon-Murat (1).

Dans la majeure partie du Limousin occidental et dans quelques cantons marchois, le taux de fonction résidentielle est inférieur à 25% (de 12 à Saint-Junien, à Saint-Germain-les-Belles [redacted] à 23 à Saint-Mathieu) (2).

Le nombre des résidences secondaires pourra d'ailleurs s'accroître dans de nombreux secteurs parce que les logements vacants abondent. Le Sud et le Nord du département de la

---

1 - Ces constructions neuves peuvent être isolées mais de plus en plus, les communes équipent des lotissements pour éviter la prolifération des résidences au milieu des terres agricoles. Ces lotissements sont parfois des réussites, parfois des échecs: ainsi, tandis qu'une seule parcelle sur six a été vendue en 5 ans à Bonnefond dans le canton de Bugeat, 8 sur 16 ont été vendues à Tarnac avant que les travaux de viabilité ne soient commencés.

2 - On ne doit cependant pas donner trop d'importance à ce taux; en effet, les statistiques manquent de rigueur au sujet des résidences secondaires et, d'un recensement à l'autre, nous constatons de nombreuses oscillations entre les résidences secondaires et les logements vacants.

La sauvegarde du patrimoine architectural: les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole abritent une résidence secondaire aux Maisons (Saint-Merd-les-Oussines).

Des pavillons de type péri-urbain: un :lotissement de résidences secondaires à Nergout (Beaumont-du-Lac).

Une résidence secondaire d'un propriétaire aux revenus modestes (Monts d'Ambazac).

Creuse, les cantons corréziens de Beaulieu-sur-Dordogne à Neuvic-d'Ussel, les cantons de la Basse-Marche et du Sud-Ouest de la Haute-Vienne ont un taux de fonction résidentielle potentielle (1) supérieur à 20%; il est de 17,85% pour l'ensemble des communes rurales du Limousin. Ainsi, de 1968 à 1975, l'augmentation du nombre des logements vacants (+ 24,7%), liée à l'exode rural, pourrait faciliter la multiplication des résidences secondaires; en fait, dans certains secteurs, en particulier dans la Basse-Marche occidentale où les éleveurs de moutons ont regroupé plusieurs exploitations, les bâtiments ne sont utilisés ni par les agriculteurs, ni par les estivants, ils risquent de disparaître à brève échéance, faute d'entretien.

b - De nouveaux types d'hébergement sont apparus

Un nombre croissant de "vacanciers" d'une part, le désir de les retenir en Limousin et de tirer profit de leur présence d'autre part, conduisent les collectivités locales et les habitants de cette région à aménager des types variés de résidences.

Les meublées sont moins nombreux que ne pourrait le laisser supposer l'essor du tourisme; certaines communes en sont même complètement dépourvues. Selon la SO.MI.V.A.L.; il y aurait 294 meublés dans les communes rurales offrant 1.491 lits (2) notamment dans les cantons de Bugeat, Lapleau, Meyssac et la Roche-Canillac en Corrèze. Ces faibles nombres s'expliquent par le fait que les propriétaires utilisent pour eux-mêmes, comme résidences secondaires les logements qu'ils pourraient louer.

Dans tous les cantons on trouve des établissements hôteliers pouvant, théoriquement, recevoir des touristes mais leur équipement est de valeur très inégale. Beaucoup sont tenus par des personnes âgées, et peu offrent des élé-

---

1 - Ce taux est calculé de la façon suivante: on multiplie par 100 le nombre de logements vacants et on divise le résultat obtenu par le nombre de résidences principales.

2 - Il est très difficile d'avoir des renseignements exacts. Des changements rapides peuvent se produire: ainsi, à Lapleau, la construction du village de vacances a été suivie de la création de 30 meublés. On connaît cependant bien, en général, le nombre de meublés dans les stations vertes de vacances: 22 à Beaulieu-sur-Dordogne, 100 à Bort-les-Orgues, 50 à Bugeat, 30 à Marcillac-la-Croisille, 40 à Meymac, 50 à Neuvic-d'Ussel en Corrèze, 30 à Marsac-Fursac en Creuse, 12 à Châlus, 25 à Peyrat-le-Château en Haute-Vienne etc...

ments de confort que réclament les clients aussi, sur 651 hôtels recensées dans les communes rurales, 554 ne sont-ils pas homologués "tourisme". Là encore, l'existence d'une route nationale ou la proximité d'une station touristique exercent une grande influence: les hôtels homologués ont tendance à s'établir le long des grands axes routiers. Cependant, le dynamisme de l'hôtelier est un facteur essentiel à l'amélioration de cette forme d'hébergement.

Les terrains de camping et les villages de vacances se multiplient car ce sont deux modes d'hébergement qui permettent aux non propriétaires de séjourner en Limousin; les maisons familiales sont peu nombreuses. Tous ces modes d'hébergement, comme le montre la carte n°14, sont concentrés dans le Limousin Oriental et dans le Haut-Limousin; seule la Basse-Marche est moins bien équipée, encore que des projets soient en cours de réalisation comme l'aménagement de la vallée de la Benaize, de Mailhac à Cromac. Les terrains de camping, dans la majeure partie des cas, appartiennent aux municipalités (1) ou à des comités d'entreprises (2). On assiste actuellement à une multiplication du nombre des terrains de camping; chaque mairie essaie de retenir des estivants ou d'attirer les citadins en fin de semaine en équipant un terrain (dans le canton de Bugeat, Tarnac, Pérols-sur-Vézère et Saint-Merd-les Oussines espèrent en offrir bientôt aux touristes) (3).

Moins nombreux que les terrains de camping, les villages de vacances n'en sont pas moins intéressants car ils constituent un mode d'hébergement très recherché et, chaque année, ils sont entièrement occupés en Juillet et en Août. De plus, ils accueillent aussi une clientèle de week-end en dehors de ces mois chauds au moment où, à cause de la trop grande fraîcheur des nuits, les campings sont vides.

---

1 - Exemples de camps municipaux: Meymac - Egletons (4 étoiles) Beynat (3 étoiles) Bugeat, Argentat, Bort-les-Orgues, Beaulieu-sur-Dordogne, Chamberet, Collonges-Meyssac, Servières-le-Château, Treignac, Allassac, Saint-Martin-la-Méanne (2 étoiles) dans le département de la Corrèze.

2 - Exemples de terrains de camping appartenant à des comités d'entreprise ou organismes similaires en Corrèze: Neuvic-d'Ussel, Bugeat. D'autres ont été installés autour du lac de Vassivière en Creuse et dans la Haute-Vienne (comme par l'usine de Limoges de la S.A.V.I.E.M.).

3 - Selon la SO.MI.V.A.L., 13.675 places seraient offertes dans les terrains de camping.

A Bersac-sur-Rivalier

A Masgrangeas (Royère-de-Vassivière): au Ier plan le lac de Vassivière.

A Pierrefitte (Beaumont-du-Lac): ce village a été dessiné par un architecte islandais.

LES VILLAGES DE VACANCES.

Actuellement le Limousin propose 17 villages de vacances dont deux fonctionnent sur les bords du lac de Vassivière depuis 1975. Leur capacité est variée: 60 lits à Bujaleuf et 360 à Pierrefitte (commune de Beaumont-du-Lac). Quatre d'entre eux sont gérés plus ou moins directement par les mairies mais tous les autres le sont par des associations non limousines (le club Méditérranée à Pompadour, Lorraine-Vacances à Pierrefitte par exemple). Certains ajoutent aux appartements un terrain de camping, comme à Pierrefitte et à Masgrangeas.(1)

c - L'hébergement intégré dans la vie du monde agricole

Le Limousin a pu offrir, en 1975, 360 gîtes ruraux, 24 campings à la ferme, quelques gîtes chambres d'hôtes, 2 gîtes relais-équestres et 2 tables d'hôtes, ce qui est

1 - Les villages de vacances en Limousin

Lieu d'implantation	Gestionnaire	Capacité (en lits)
CORREZE		
Ayen	V.A.L. Belgique-Pays-Bas	333
Beaulieu-sur-Dordogne	Villages Vacances Familles - Paris	238
Beyssac-Arnac-Pompadour	Club Méditérranée - Paris	398
Bugeat	Mairie de Bugeat	108
Egletons	Arts et Vie Paris	215
Lapleau	V.A.L. (Vacances Auvergne Limousin)	180
Meymac	Club Vacances Puteaux	254
Neuvic-d'Ussel	Ste Civile de Vacances Montluçon	100
Treignac-Neuvic	Vacances Promotion Paris	216
Turenne	Association Foyer communautaire de vacances Le Havre.	88
CREUSE		
Masgrangeas (Royères-de-Vassivière)	Club Vacances.	510
HAUTE-VIENNE		
Bersac-sur-Rivalier	Association Vacances en Limousin (Mairie)	160
Bujaleuf	Mairie de Bujaleuf	60
Châlus	Mairie de Châlus	137
Eymoutiers	Loisirs-Vacances-Tourisme Paris	50 gîtes familiaux
Pierrefitte (Beaumont du-Lac)	Lorraine-Vacances Metz	360

finalement peu.(1)

Les gîtes ruraux privés sont le résultat de l'action conduite jusqu'à présent en matière d'accueil à la ferme. Leur développement est pourtant récent: ainsi, en Haute-Vienne, 72 gîtes ont été créés en treize ans de 1956 à 1969 et 85 les quatre années suivantes, de 1970 à 1974. Ce nombre de gîtes peut paraître dérisoire comparé au nombre d'exploitations agricoles, mais, en fait, l'idée de la création du gîte rural n'a été que très récemment acceptée par les agriculteurs et il faut tout le dynamisme des D.D.A. et des Chambres d'Agriculture pour qu'elle prenne corps. De véritables pionniers sont à l'origine de ce mouvement qui n'est d'ailleurs pas né dans cette région (2). Les propriétaires de gîtes sont regroupés dans des associations départementales dont le secrétariat est assuré par les Chambres d'Agriculture.

Le gîte rural, "logement simple mais propre... est loué pendant la période des vacances à des familles urbaines pendant trois mois au moins, chaque année et ce sur une durée de 10 ans" (3). Qui possède un gîte rural? La création d'un gîte est un moyen pour les propriétaires dont les bâtiments inutilisés sont en mauvais état, et qui ne veulent pas les vendre, de les remettre en état à bon compte: l'incitation financière est à l'origine de la création de la plupart d'entre eux. Il faut dire qu'elle est intéressante: les exploitants agricoles peuvent obtenir des subventions pour deux gîtes en "zone de plaine" et pour trois gîtes en "zone de montagne", tandis que les salariés agricoles, les retraités et les artisans ruraux affiliés à la Caisse Mutuelle d'Allocations Agricoles ont droit à une subvention pour un seul; le plafond de la dépense qui peut être subventionnée est de 30.000 F hors taxe par gîte situé en "zone de montagne" et de 25.000 F "en zone de plaine".

---

1 - Sources: Gîtes ruraux de France. Relais départemental. Chambre d'Agriculture de la Creuse.
Association des Gîtes Ruraux de la Haute-Vienne. Chambre de commerce et d'industrie. Limoges.
Association des gîtes ruraux et du tourisme rural. Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

2 - Ce mouvement est parti des Hautes et Basses-Alpes, de l'Ardèche et de la Haute-Loire; encouragé par le Ministère de l'Agriculture, il a atteint le Limousin vers 1956 et c'est en Creuse qu'il a d'abord fait des adeptes.

3 - Plaquette publiée par l'Association des gîtes ruraux de la Haute-Vienne.

Le taux de la subvention est de 45% de la dépense (30% à la charge du Ministère de l'Agriculture, 15% à la charge du département). Ces gîtes sont, pour la plupart, intégrés dans une exploitation agricole ou dans un atelier artisanal; dans la Haute-Vienne, les 2/3 participent vraiment à la vie du monde agricole, 1/3 d'entre eux sont situés dans des chefs lieux de communes. Finalement, grâce à une mise de fonds de 3.000 à 6.000 F, aux subventions et aux prêts du Crédit agricole, des agriculteurs peuvent restaurer et moderniser leurs logements vacants pour offrir aux estivants des locaux confortables avec chauffage et salle d'eau (1). Il est remarquable que toutes les catégories d'agriculteurs soient intéressées: aussi bien le grand propriétaire éleveur de bovins ou de moutons en plein air que les petites exploitants.

Le souci de sauvegarder le patrimoine familial pousse, dans la plupart des cas, l'agriculteur à créer un gîte rural en répondant favorablement à l'incitation financière. Au bout de 10 ans de location, rien n'oblige le cultivateur à continuer à recevoir des touristes; il dispose alors d'un logement en bon état, aussi peut-on dire que si la possession d'un seul gîte n'est pas d'un gros rapport, pendant la durée du contrat, elle permet de conserver et d'améliorer l'habitat rural qui était abandonné. Mais une autre raison explique de plus en plus le succès de cette formule: il s'agit de rompre l'isolement, de prendre des contacts avec des gens qui ont un autre mode de vie et qui sont de plus en plus attirés par les gîtes. En effet, en 1974 par exemple, 32% des gîtes de la Haute-Vienne ont été loués pendant deux mois, 38% plus de deux mois (ces derniers l'ont été notamment par des habitants de Limoges qui louent pendant les cinq meilleurs mois de l'année pour avoir ainsi une résidence secondaire sans les soucis de l'entretien); ces locataires sont, le plus souvent, de nationalité française et, en 1974, 48% d'entre eux sont venus de la région parisienne, 15% de l'Ouest et du Centre-Ouest, 11% du Nord, 8% de Limoges; on comptait aussi 5% d'étrangers, surtout des Belges et des Hollandais. Toutes les catégories sociales séjournent dans ces gîtes ruraux; cependant, on constate actuellement une progression très nette des cadres mais en même temps, on assiste par contre à un raccourcissement de la durée de la location (on loue pour 8 ou 15 jours et non plus pour un mois). Ce sont des familles qui sont attirées par ce type d'hébergement; elles y trouvent certes le calme et le repos, mais aussi la vie de la ferme, leçon de choses concrète pour les petits citadins.

Le Limousin fait actuellement de gros efforts pour créer de nouveaux gîtes ruraux; ainsi, dans la Haute-Vienne,

---

1 - Un exemple de gîte rural à Saint-Méard (canton de Châteauneuf-la-Forêt) page suivante.

Association des Gîtes Ruraux de la Haute-Vienne

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

16, place Jourdan / 87000 LIMOGES ☎ (55) 33.12.11

Gite n°

situé à: Echizadoux

S^{t} MEARD

Proprietaire

M^{r} GOUMILLOU M.

Toulon

S^{t} MEARD

Tel n° 09.61.67

Gite Classé

2 EPIS

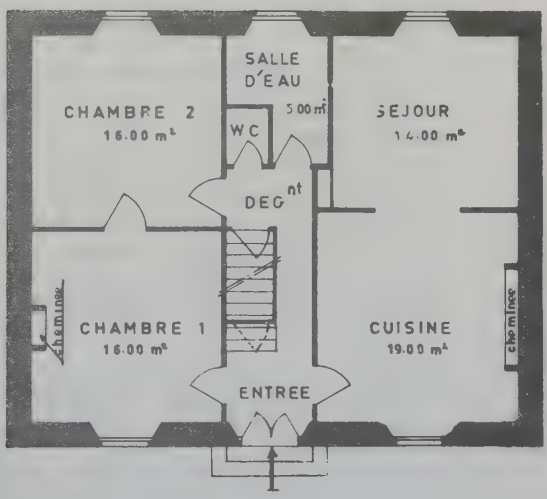

- Appareils ménagers : réfrigérateur - gaziniére avec four
- Salle d'eau : baignoire-sabot - lavabo (eau chaude et froide)
- Chauffage : cheminées, poêle (bois, charbon) radiateur électrique
- Literie : 3 lits à 2 places (2 couvertures par lit) 1 lit à 1 place

612 Bis

l'Association départementale (1) et la D.D.A. ont mis au point un programme visant à proposer aux touristes 400 gîtes nouveaux avant I980. Il faut dire que parmi les nombreux logements vacants, beaucoup sont encore récupérables et pourraient être aménagés sans grandes difficultés (2).

En dehors des gîtes ruraux, les estivants peuvent aussi utiliser d'autres formes d'hébergement mais le rôle de ces dernières est moindre. Le camping-caravaning à la ferme complète cet équipement d'accueil: sur un petit terrain situé dans une exploitation agricole on peut recevoir au maximum cinq installations et vingt personnes. Peu de réalisations officielles ont été effectuées mais c'est une formule qui peut connaître un certain développement: de création récente (I973 dans la Haute-Vienne) elle ne nécessite que de faibles investissements permettant ainsi à de nombreux agriculteurs d'être intéressés (ces équipements sont d'ailleurs subventionnés). La capacité potentielle d'accueil est donc très élevée. C'est un moyen pour intégrer vraiment le tourisme dans la vie du monde agricole; le cultivateur vend des produits de la ferme et l'estivant vit aux portes de l'exploitation agricole et participe parfois aux travaux. La chambre d'hôtes, comparable au "Bed and Breakfast" britannique, offre au touriste le coucher et le petit déjeuner tandis que la table d'hôtes permet à l'agriculteur de recevoir à sa table 7 ou 8 personnes au maximum (3). Ce sont

---

1 - L'Association départementale des gîtes ruraux de la Haute-Vienne estime qu'en I975 elle a réalisé 46.850 "journées-vacances" en louant, en moyenne, chaque gîte pendant 68,5 jours à 4 personnes. Si un locataire dépense 20 F par journée-vacance (location, nourriture, essence...), les gîtes ruraux ont introduit près de 1 million de francs dans le circuit économique du département. En I974, on avait enregistré 30.508 journées-vacances et une durée moyenne de location par gîte de 60 jours pour 4 personnes; il y a donc une nette progression. Les taux de fréquentation des gîtes de la Haute-Vienne en I974 ont été de 26% en Juin, 84% en Juillet, 100% en Août et 36% en Septembre.

2 - Selon la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, dans les 12 communes des Monts d'Ambazac, 450 maisons pourraient être transformées en gîtes.

3 - A. Gourdon-Murat, un agriculteur, qui avait tout d'abord proposé 4 chambres d'hôtes, dirige maintenant une auberge rurale.

souvent des haltes le long des axes de randonnées pédestres ou équestres qui participent ainsi pleinement au "tourisme vert". Enfin, tenant compte du fait que les citadins à la recherche de la tranquillité se plaignent aussi de s'ennuyer à la campagne, certains cultivateurs ont par ailleurs créé des gîtes relais équestres (à Eyjeaux et à Feytiat dans la Haute-Vienne par exemple) où on trouve à la fois l'hébergement et les loisirs.

Le tourisme à la ferme en Limousin propose donc des réalisations variées; le nombre d'établissements de chaque catégorie s'explique surtout par le caractère récent des mesures prises par les Pouvoirs publics. En effet, s'il y a plus de gîtes ruraux que de terrains de camping, par exemple, c'est que l'action décidée par le Ministère de l'Agriculture a d'abord porté sur eux; le programme d'aide financé par l'Etat en faveur du camping à la ferme n'a été appliqué qu'à partir de 1973 par les D.D.A. et en 1975 par les Conseils généraux, depuis 1974 pour les relais équestres et depuis 1975 pour les chambres d'hôtes. On peut raisonnablement penser que le nombre de ces équipements va s'accroître rapidement et l'Association départementale de la Haute-Vienne a d'ailleurs signalé que le 200 ème gîte rural était ouvert alors qu'il n'y en avait que 148 en 1975. Toutefois, on peut se demander si tous les secteurs du Limousin connaîtront l'essor du tourisme à la ferme; en effet, sur le Plateau de Millevaches, les exploitations sont le plus souvent de grande taille et elles disposent d'un personnel relativement réduit qui ne recherche pas un complément de ressources (1). De plus, l'essor du faire-valoir par des sociétés de gestion n'est guère favorable à une intégration vie agricole-tourisme.

Il reste que, malgré ces réserves, le Limousin cherche à développer cette activité et réalise de nombreuses études: ainsi, d'après une évaluation faite autour de Saint-Pardoux, par l'animateur touristique de l'association des gîtes de la Haute-Vienne, suivie d'une extrapolation au niveau départemental, les équipements réalisables rapidement seraient les suivants:

---

1 - Néanmoins, en 1975 dans le canton de Bugeat 3 gîtes ruraux étaient en construction à Gourdon-Murat, 2 à Tarnac, 2 à Toy-Viam, 1 à Bugeat, 5 à Bonnefond, 1 à Saint-Merd-les-Oussines, 3 à Pérols-sur-Vézère, 1 à Pradines et 2 à Lestards.

Formes d'accueil	Equipements en 1974	Equipements en 1980
Gîtes ruraux	120	520
Camping à la ferme	3	63
Relais équestres	2	7
Chambres d'hôtes	0	100

Selon la D.D.A., la mise en place de ces nouveaux équipements nécessiterait une dépense de 3.300.000 F pour l'Etat et de 2.400.000 F pour le département; une telle dépense profiterait directement à la population rurale locale, ce qui, nous le verrons, ne semble pas être le cas des grands travaux exigés par les "pôles touristiques". Il est cependant vrai qu'il semble difficile, actuellement, de séparer tourisme à la ferme et grands équipements sportifs ou culturels; le touriste venant chercher autant les loisirs que le calme, on ne peut guère créer des gîtes ou des campings là où n'existent ni plan d'eau, ni centre équestre, ni stage artisanal... Toutefois, les statistiques officielles sous-estiment le nombre des touristes à la ferme; en effet, ils sont nombreux à camper près d'une exploitation sans qu'existe un terrain aménagé, à séjourner sans qu'existe un gîte etc... Ceci montre que le tourisme à la ferme répond à un besoin et que, s'il n'est pas encore officiellement très développé, c'est qu'il a été trop longtemps négligé et que les agriculteurs l'ont refusé pendant de longues années, ce que les jeunes exploitants ne font plus. Il est vrai que la multiplication des centres de loisirs habitue les cultivateurs à la présence des estivants.

2 - Le cheval et l'eau: "l'image de marque" du tourisme en Limousin

Les estivants, à la recherche du calme, et les adeptes des activités de plein air trouvent en Limousin, non seulement la nature qui offre ses paysages, de vastes étendues de landes et de forêts propices aux promenades, de fraîches rivières, mais aussi des plans d'eau pour la baignade, la voile, le motonautisme, le ski et la pêche et des centres équestres.

a - Les plans d'eau

Nous avons vu que le Limousin était de plus en plus le pays des étangs et des lacs (1); les plans d'eau constituent

---

1 - Voir livre I (page 226) et carte n°14.

un capital touristique très attractif. Auteur des principaux, on construit les grands centres touristiques qui doivent attirer et retenir des estivants de plus en plus nombreux, ce que montrent les exemples du lac de Vassivière et de Saint-Pardoux (1).

C'est en I949 qu'ont débuté sur la Maulde les travaux pour la construction d'un barrage dans la commune de Royère-de-Vassivière. Le lac de retenue, d'une superficie de 1.000 ha environ, a une forme digitée de telle sorte qu'il offre 37 kilomètres de rives découpées propices à la multiplication de plages, de rades et de points de vue. Trois bases nautiques ont déjà été équipées par la Fédération des Oeuvres Laïques de la Creuse, le Club creusois de natation et de voile et le Touring-Club de France; des écoles de voile fonctionnent pour les estivants et pour les Limousins. Chaque année, de nombreuses régates sont organisées, aussi les routes qui convergent vers le lac sont-elles sillonnées d'automobiles tractant des remorques à bateaux. La superficie du lac, situé dans un secteur où les brusques sautes de vent sont très rares, à très vite attiré les "vacanciers"; pour éviter la prolifération de constructions temporaires et pour accueillir les touristes, les municipalités riveraines ont constitué un groupement d'urbanisme (Faux-la-Montagne, Beaumont, Peyrat-le-Château, Saint-Martin-Château) qui a élaboré un plan directeur d'urbanisme approuvé par arrêté préfectoral en I966. Là furent décidées la création d'une route circum lacustre, la protection des sites avec des zones non aedificandi, la construction d'équipements (terrains de camping, plages...). Pour réaliser ces coûteux aménagements, on a créé le Syndicat mixte avec les communes riveraines (les cinq pré-citées - La Villedieu , Gentioux et Nedde) et avec les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne; ce syndicat a confié à la SO.MI.V.A.L. une étude visant à mettre sur pied un programme de création progressive d'un centre touristique. Cette activité a encouragé la spéculation sur les terrains voisins du lac; quelle aubaine pour le propriétaire de bruyères qui pouvait espérer les vendre au prix d'un terrain à bâtir! Pour limiter cette hausse des prix, une Z.A.D. a été créée; elle accorde au syndicat un droit de préemption. Une convention d'aménagement ayant été passée entre la SO.MI.V.A.L. et le syndicat en Juillet I97I, les premières acquisitions de terrains eurent lieu en I972: depuis, les travaux de voirie et des diverses adductions (eau, électricité), les constructions pour l'hébergement se sont succédés. Aujourd'hui, deux villages de vacances ont ouvert leurs portes (été I975),

---

1 - En aval de Vassivière nous trouvons successivement: l'unité du Mont Laron, les barrages de Martinex, de Bujaleuf, de Largleret, de Villejoubert et de l'Artige. Tous ces équipements hydro-électriques appartiennent à l'E.D.F.

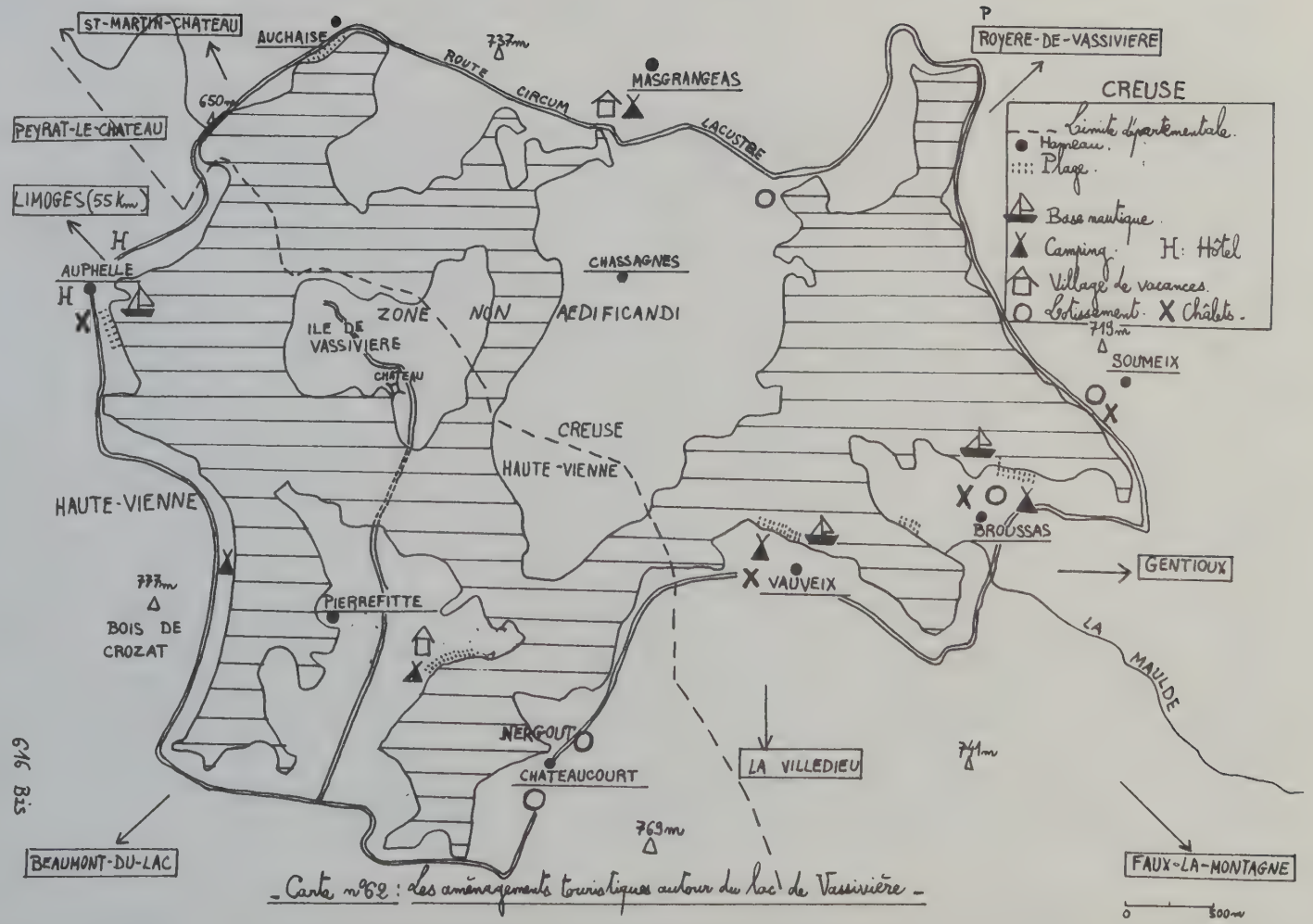

Carte n°62 : des aménagements touristiques autour du lac de Vassivière -

616 Bis

Beaumont-du-Lac a aménagé un lotissement de 137 lots à Nergout et en prépare un second (1) avec des terrains communaux, des plages ont été aménagées (Nergout, Auphelle...). Ainsi, depuis I972, les abords du lac ont connu une fièvreuse activité.

Depuis l'automne I975, le lac de Saint-Pardoux, créé pour régulariser le débit du Vincou à Bellac et pour être un centre touristique, a été mis en eau. C'est en Juillet I97I, que les communes riveraines (Compreignac, Nazès, Saint-Pardoux, Saint-Symphorien-sur-Couze), Bellac, Limoges et le département de la Haute-Vienne se sont groupés pour constituer le Syndicat mixte des vallées de la Couze et du Vincou; il a confié à la SO.MI.V.A.L. "le soin de définir dans le détail le programme et le plan d'aménagement des rives du plan d'eau" (2). Le lac est formé de trois grands bassins très digités , de telle sorte que pour une surface de 331 ha, ses rives s'allongent sur 30 kilomètres. Il doit permettre la baignade, la pêche, la pratique de la voile et le motonautisme et doit accueillir les habitants de Limoges et de Bellac, ainsi que les estivants arrivant par la Nationale 20: aussi des terrains de camping, des villages de vacances et des résidences secondaires sont-ils prévus (3). A l'heure actuelle, l'A.S.P.T.T. Limoges, la F.O.L. de la Haute-Vienne, le G.C.U. et divers comités d'entreprises ont demandé à gérer des équipements; ce lac intéresse aussi les capitaux privés, notamment hollandais. Evitera-t-on de construire des villages destinés aux citadins en vacances dans un milieu rural sans habitant autochtone comme à Vassivière où les villages de vacances et les terrains de camping semblent actuellement constituer un monde artificiel, une prolongation de la vie urbaine sans qu'il y ait symbiose avec la vie rurale?... Or, d'après le plan d'aménagement du Limousin en matière de tourisme, ces centres devraient être le point de départ d'une diffusion du

---

1 - La mairie a vendu ces lots en 3 tranches au prix de 13 F le mètre carré la première, 16 F la troisième. Ce sont surtout des Parisiens qui ont acheté mais aussi des Limousins et des étrangers (Hollandais et Britanniques). Ces ventes rapides s'expliquent par la présence de très nombreux estivants (30.000 ex-Limousins viennent s'installer dans un rayon de 50 km autour du lac et 10.000 sur les bords du lac selon le Service d'études pour le développement et l'animation chargé par le Syndicat mixte d'enquêtes sur les possibilités de la station touristique de Vassivière).

2 - Aménagement du Centre de loisirs et de tourisme de Saint-Pardoux. Rapport général. Rénovation rurale. SO.MI.V.A.L. Juin I974, page 2 (134 pages dactylographiées).

3 - Carte n°61.

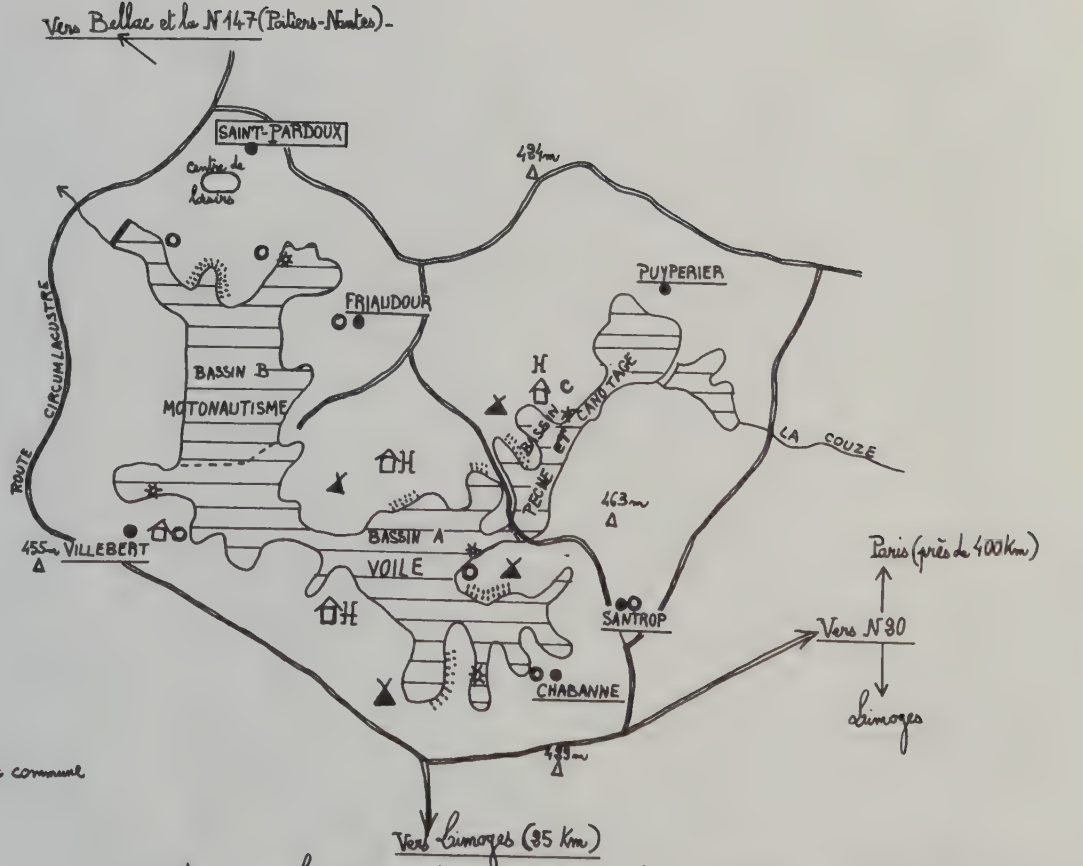

Carte n°61 : Les aménagements prévus autour du lac de Saint Pardoux (mise en eau Hiver 1975-1976)

tourisme dans les communes rurales qui, ainsi, pourraient à leur tour tirer profit de cette nouvelle ressource. Ces "pôles" établis autour des lacs ont un pouvoir attractif certain: les villages de vacances de Vassivière ont été complets en Juillet et Août 1975, le camping sauvage a envahi les espaces libres. La SO.MI.V.A.L. évalue que dans un délai très court 400.000 personnes séjourneront chaque année à Saint-Pardoux, dont 320.000 à la belle saison.

Les plans d'eau moins vastes attirent aussi de nombreux estivants, surtout s'ils sont bien équipés. Ainsi, à Bujaleuf, le lac de 70 ha a été le point de départ de l'essor touristique; après avoir aménagé la plage et un terrain de camping, la municipalité a fait tracer 10 kilomètres de pistes dans le massif forestier voisin pour les promenades à pied ou à cheval; un centre équestre avec 12 chevaux et poneys est venu compléter cet équipement tandis que près du lac, un village de gîtes familiaux était construit. Pour éviter que les estivants ne partent, en cas de mauvais temps, on a construit un foyer proche du camping avec salle de jeux et possibilités d'organiser des veillées, on a créé un groupe folklorique... Mais la raison d'être de tous ces équipements, de toutes ces réalisations, c'est le plan d'eau, comme l'Océan permet l'existence de centres touristiques en Bretagne ou en Vendée.

b - Le cheval

Le cheval exerce aussi un grand pouvoir attractif sur les "vacanciers" qui choisissent le Limousin et on peut parler de "tourisme équestre" à propos de cette région. Le "fleuron", parmi les équipements équestres, revient sans doute au Club Méditérranée à Pompadour (en fait dans la commune voisine de Beyssac). A l'initiative de la Rénovation rurale, la SO.MI.V.A.L. a équipé, pour le compte du Club Méditerranée, dans un domaine de 60 hectares, un village de vacances entièrement consacré à l'équitation. Deux cents chevaux, deux manèges, plusieurs carrières, des sentiers de randonnées permettent aux débutants comme aux cavaliers chevronnés de faire du cheval. Les participants ont à leur disposition deux cents chambres, une piscine, des salles de yoga, d'escrime... D'autres centres équestres existent(1); parfois ils sont un des éléments de l'équipement touristique d'une commune: il en est ainsi à Saint-Hilaire-les-Places dans la Haute-Vienne qui offre aussi un plan d'eau de 6 ha, ou à Marcillac-la-Croisille en Corrèze (lac de 230 ha), et dans la plupart des 15 stations vertes de vacances. Le Limousin est une région privilégiée pour la pratique de la randonnée: l'Association du tourisme équestre en Limousin

---

1 - Carte n°14. Qeulques centres offrent toutes les activités, du manège à la randonnée, d'autres ne permettent que la promenade.

s'efforce de relier entre eux les centres équestres par des pistes notamment à travers le Plateau de Millevaches, donc dans un secteur calme. Pour ceux qui désirent parcourir les routes du Limousin au pas d'un cheval, une autre forme de loisir équestre a été instaurée en 1972: la randonnée en calèche (1). La base de départ la plus ancienne est située à Meymac à partir de laquelle trois circuits ont été aménagés qui doivent être parcourus en sept étapes d'environ 20 kilomètres chacune. Une seconde base a été créée en 1975 à Ambazac et un quatrième circuit a donc été tracé (2). Soixante calèches circulent ainsi à travers la campagne.

Le Limousin offre aussi un patrimoine culturel que les touristes de passage et les estivants découvrent peu à peu. De nombreux monuments ou vestiges peuvent les intéresser: Le Limousin n'est pas seulement le pays vert n'offrant que des activités de plein air. Des stages d'artisanat se multiplient comme à Mainsat, à Rochechouart, au Bussin (commune de Saint-Laurent-les-Eglises), à Peyrelevade, à Meymac, à Collonges-la-Rouge où on apprend à sculpter sur bois et sur pierre, à tisser, à ciseler... Donc, peu à peu, le Limousin se dote de modes d'hébergement variés, et, s'il offre surtout des loisirs de plein air il peut aussi retenir les estivants par de nombreux atouts de sorte que plusieurs types de tourisme se sont implantés et co-existent.

---

1 - Selon l'Association de tourisme équestre en Limousin, 530 familles (12.000 nuitées) ont fait une randonnée en 1975. En Mars 1976, 315 familles avaient déjà envoyé une réservation. 30% des clients sont étrangers. Par contre, en 1974 on n'avait enregistré que 4.200 nuités.

2 - L'A.T.E.L. "vend" elle-même des "semaines-calèches" mais trois organismes en commercialisent aussi: Wagons-lits Cook, Vacances Auvergne-Limousin et le Touring-Club de France.

CHAPITRE III

DES FORMES VARIEES DE TOURISME

Les "vancanciers" viennent, nous l'avons dit, en Limousin surtout en été; les uns font une simple étape sur la route de vacances plus lointaines (l'Espagne notamment), les autres séjournent dans cette région; dans les deux cas plusieurs types intéressent le Limousin. Il s'agit tout d'abord d'un tourisme familial (1) profondément intégré à la vie locale: c'est, chronologiquement, la première forme de tourisme que le Limousin a connu. Il a accueilli également très tôt, les "vacanciers" peu fortunés. Depuis quelques années, au contraire, une clientèle plus aisée est attirée par cette région, Ainsi, à un "tourisme social", le Limousin ajoute un "tourisme de luxe". Mais, dans tous ces cas, la majeure partie des touristes vient en été et la saison touristique ne dure que deux mois. Cependant, on assiste actuellement au développement d'un tourisme d'avant ou d'arrière-saison et de week-end.

Nous avons vu que les premiers estivants ont été en Limousin les "émigrés" ou leurs descendants. L'allongement de la durée des congés payés, la multiplication des "ponts" entre une fête et un dimanche, la diffusion de l'automobile rendent aisé le retour au village natal, pour quelques jours ou pour une période plus longue. Brutalement le hameau sort

---

1 - Carte n°60.

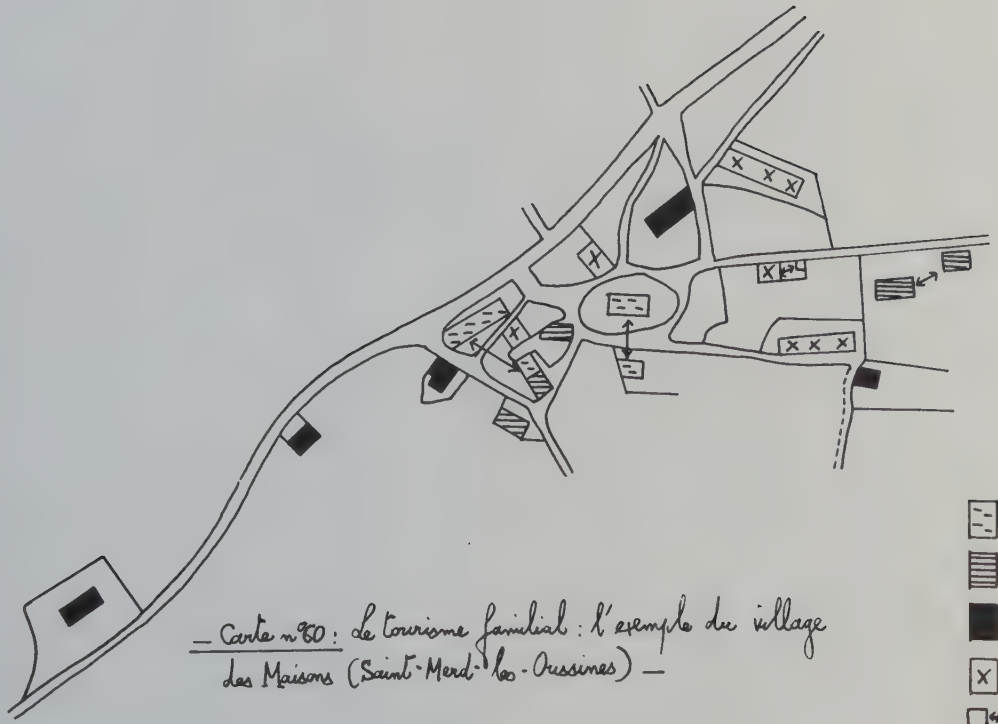

— Carte n°80 : Le tourisme familial : l'exemple du village des Maisons (Saint-Merd-les-Oussines) —

Ferme en activité (3)

Maison occupée par un agriculteur retraité

Résidence secondaire (famille originaire du village)

Maison occupée de 6 à 9 mois par des non-agriculteurs.

Maison et ses dépendances.

Echelle : 1/3.500e.

de son engourdissement avec l'arrivée de citadins bruyants et affairés; il faut réparer des clôtures, peindre des portes, tondre les pelouses et pour cela on achète du matériel dans les magasins locaux où fonctionne le service après-vente qui pourra réparer la tondeuse ou la tronçonneuse; d'ailleurs l'artisan et le commerçant ne sont-ils pas, dans bien des cas, des parents plus ou moins éloignés? Ces citadins se préoccupent de leurs terres, renouvèlent les baux de leurs fermiers ou vont admirer la forêt d'épicéas ou de douglas qu'ils ont plantée quelques années auparavant. Bien qu'utilisant les divers aménagements touristiques (piscines, plans d'eau...) ils ne se considèrent pas comme des touristes mais comme des "enfants du pays"; d'ailleurs, bien souvent, on les entend se plaindre du trop grand nombre d'estivants sans attache familiale avec la région...

Depuis la seconde guerre mondiale le Limousin accueille des colonies de vacances. Attirés par le climat, le calme, diverses organisations ont cherché à installer des enfants et des adolescents pendant l'été, aussi les colonies et les camps de vacances regroupent-ils 27,3% de la capacité d'accueil théorique régionale selon la SO.MI.V.A.L. Fréquemment, les municipalités, au budget limité, ont cherché à recevoir une colonie de vacances; c'était là le point de départ d'un tourisme possible. Ainsi, en 1961, la Fédération des Oeuvres Laïques (F.O.L.) du Nord a créé à Bugeat une colonie en collaboration avec la municipalité mais la F.O.L. utilise les bâtiments du C.E.G. dont elle a payé les 6/11èmes de la construction. On retrouve cette même volonté de créer une colonie de vacances et d'être aidé avec la commune de Palisse (canton de Neuvic-d'Ussel): la ville du Havre a participé au financement de l'adduction d'eau de la commune et a établi une colonie.

Nous avons également vu que les comités d'entreprises cherchaient à obtenir des terrains proches des centres touristiques (à Saint-Pardoux par exemple). Des associations d'éducation populaire gèrent des équipements; ainsi, le village de vacances de Pierrefitte (lac de Vassivière) est géré par Lorraine-Vacances (Culture et Liberté). Les comités d'entreprises (tels ceux du Crédit Lyonnais, Peugeot, Sollac par exemple) y effectuent des réservations prioritaires pour le personnel; de plus, les locations y sont plus ou moins élevées selon les montant de l'imposition (1). Ce sont ces

---

1 - Tarifs de location à la semaine en 1976 à Pierrefitte.

	gîte "toile"	gîte "simple"	gîte "double"
non imposition ou jusqu'à 300 F	175 F	350	575
entre 300 et 1.400	200	390	650
entre 1.400 et 2500	250	440	730
plus de 2.500	310	500	825

Le terrain de camping de Masgrangeas (2 Septembre 1976). On aperçoi au second plan le lac de Vassivière et à l'arrière-plan les collines boisées.

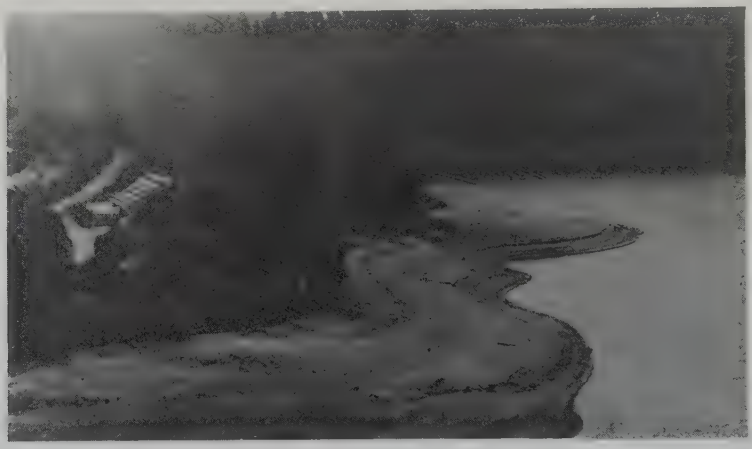

Au bord du lac E.D.F de Viam, la colonie de vacances des Oeuvres sociales des arsenaux de France.

mêmes organisations, surtout lorsqu'elles gèrent des villages de vacances, qui encouragent l'essor des séjours en dehors des mois de Juillet et d'Août de groupes de personnes du 3ème âge. Ainsi, le Limousin pourrait sembler destiné à accueillir des touristes aux moyens financiers modestes et n'être qu'un secteur touristique réservé à ceux qui n'auraient pas la possibilité d'aller au bord de la mer ou à la montagne.

En fait, les divers équipements du Limousin, au niveau de l'hébergement comme au niveau des loisirs, s'adressent à une clientèle variée. Le développement du tourisme équestre, et notamment l'utilisation des calèches, a permis à des estivants plus aisés d'être retenus par le Limousin. Le nombre de calèches est encore modeste mais la publicité faite autour de ce moyen de locomotion ne peut qu'attirer des estivants et donc être profitable au tourisme dans cette région. Il s'agit cependant "d'un tourisme de luxe": la location qui comprend une calèche, un cheval et sa nourriture, une assurance, l'hébergement de six nuits en gîte équestres mais qui n'inclut pas la nourriture s'élevait en 1975 à 1.500 F(1). Une heure dans un centre équestre coûtait de 10 à 18 F... Voilà des loisirs qui ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Le Limousin, qui a été considérée comme une région de tourisme familial, voire de tourisme pour gens peu fortunés, cherche à accueillier une population de plus en plus aisée.

Comment ne pas considérer aussi comme type de tourisme le Centre National d'entraînement et d'activités de plein air créé en 1971 à Bugeat?. Ce centre sportif, géré par la municipalité et par les présidents de toutes les associations de la commune, a certes pour but de permettre l'entraînement de sportifs mais il a aussi pour mission d'attirer une nouvelle clientèle touristique. En effet, si de nombreux champions viennent à Bugeat, ils sont souvent accompagnés par leurs parents ou leurs enfants qui sont de véritables touristes.

Comment ne pas considérer comme touristes les jeunes gens attirés par les 526 kilomètres de cours d'eau susceptibles d'être utilisés pour la pratique du canoe-kayak (2),

---

1 - Si le touriste choisit l'hébergement en hôtels, la location s'élève à 1.300 F auxquels il faut ajouter le prix de la chambre (de 16 à 30 F par nuit).

2 - Les quatre principales"écoles" de canoé-kayak sont à Eymoutiers, Condat-sur-Vienne, Le Palais-sur-Vienne et Vauveix au bord du lac de Vassivière. La Vienne, la Maulde, le Taurion, la Creuse, la Vézère sont les principales rivières du Limousin pouvant offir des parcours sportifs (10 km de classe 4 par exemple sur la Vézère près de Treignac).

ou par les plans d'eau où ils peuvent faire de la voile?

Si la majorité des "vacanciers" résident en Limousin en Juillet et en Août, on assiste à une certain allongement de la "saison", au moins dans certaines stations.

Les touristes viennent aussi avant le mois de Juillet: le Limousin joue, nous l'avons vu, "la carte hollandaise"; or, grâce à la présence des responsables du tourisme limousin dans les foires des Pays-Bas, les Hollandais choisissent fréquemment cette région; pour diverses raisons (prix moins élevés, dates des vacances scolaires) ils arrivent en grand nombre au moins de Juin: 40% des locataires du village de vacances de Masgrangeas (Vassivière) étaient en Juin 1976 des Hollandais (1). Cette volonté d'allonger la "saison" a conduit les pouvoirs publics, nous l'avons dit, à reduire de façon appréciable les prix avant le 14 Juillet et après le 20 Août.

En Septembre alors que les campings se vident, la forte poussée de champignons attire d'autres personnes. Il en va de même de la pêche pour le printemps et l'automne; d'ailleurs, depuis 1975, "des séjours de pêche" sont offerts à ceux qui acceptent de prendre leurs vacances en dehors de l'été. Dix hôtels et huit gîtes accueillent les pêcheurs et leurs familles... l'expérience est encore limitée.

Chaque week-end, chaque "pont", redonnent vie aux villages: les propriétaires de résidences secondaires n'hésitent plus à parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour vivre deux ou trois jours loin des villes; le Limousin connaît, comme les régions littorales, l'affluence sur ses routes dès le vendredi soir. De plus, notamment dans la Montagne, les jeunes qui émigrent plus volontiers vers Limoges ou Brive, alors que leurs aînés allaient à Paris, peuvent donc revenir facilement dans les villages à la fin de chaque semaine de travail. Enfin, les citadins limousins sont de plus en plus nombreux à acheter ou à faire construire des résidences secondaires où ils séjournent pendant le week-end.

Bref, d'un tourisme exclusivement familial, conséquence de l'exode rural, le Limousin a su attirer des clients nouveaux recrutés dans toutes les catégories sociales; enfin,

---

1 - Les responsables des villages de vacances ont quelques reproches à adresser à cette clientèle: elle est peu dépensière; ainsi, le "marché" qui se tient dans le cadre du village de vacances n'est un succès qu'en Juillet et Août, les marchands de Peyrat-le-Château, de Royère-de-Vassivière etc... ne sont venus que quelques jours en Juin car ils ne vendaient rien.

Si l'été est la période de grande affluence, l'activité touristique n'est pas négligeable en dehors des mois les plus chauds, même si le tourisme hivernal est très peu développé. Ainsi, une population non résidente mais qui vient fréquemment dans la plupart des communes rurales du Limousin augmente celle de ces communes: elle exerce ainsi un influence certaine sur la vie rurale.

CHAPITRE IV

L'INFLUENCE DU TOURISME SUR LA VIE DU LIMOUSIN RURAL

L'activité agricole étant incapable de retenir une population nombreuse, les travaux forestiers ne pouvant pas fournir beaucoup d'emplois, le tourisme est-il le moyen découvert par la seconde moitié du XX° siècle pour maintenir la vie dans le milieu rural?

1 - Le maintien des services

Dans la commune rurale de Bujaleuf, la population est tombée de 1.300 habitants en 1962 à 1.104 en 1968; elle a encore diminué entre 1968 et 1975 puisqu'elle ne compte plus que 1.059 personnes. Le déclin démographique y a donc été très net comme dans le plupart des communes rurales du canton:

	Diminution I962 - I968	I968 - I975
Augne	- 16,4 %	- 18,9 %
Beaumont-du-Lac	- 17,9	- 12,8
Bujaleuf	- 15,1	- 4,1
Cheissoux	- 9,1	- 0,8
Domps	- 14,1	- 18,6
Nedde	- 14,9	- 13,3
Peyrat-le-Château	+ 2,8	- 4,8
Rempnat	- I7	- I8,7
Saint-Amand-le-Petit	- 10,7	- 17,6
Saint-Anne-Saint-Priest	- 14,4	- 11,1
Saint-Julien-le-Petit	- 17,2	- 14

On remarque cependant que dans quelques communes l'hémorragie démographique a été nettement réduite: ainsi à Bujaleuf depuis I968. Or, pour les élus locaux et le Syndicat d'initiative, le tourisme a été le frein le plus efficace pour ralentir le nombre de départs: grâce à lui, les services ont été maintenus avec, en particulier, deux hôtels restaurants dont les affaires semblent florissantes puisque leurs propriétaires les ont fait moderniser en I974 et en I975, or, l'essentiel de leurs chiffres d'affaires est réalisé en été. De même, les artisans et les commerçants sont restés volontiers à Bujaleuf: les locataires du terrain de camping, du village de gîtes ou les propriétaires des 112 résidences secondaires (66 seulement en I968) sont d'excellents clients. Certes, l'usine textile qui emploie 77 personnes (surtout des femmes) joue un rôle son négligeable dans cette commune, il n'en reste pas moins vrai que celui du tourisme semble être encore plus grand. Ainsi, parce qu'il aide au maintien des services, le tourisme peut ralentir le déclin démographique.

Pour que les efforts consentis (aménagements de la plage, de la forêt...) ne donnent pas seulement lieu à une activité saisonnière, la municipalité a décidé de faire construire un Centre de loisirs équestres permanent. Il doit entrer en service en I977 pour recevoir des classes vertes chaque année durant 8 mois, et, pendant trois mois, il fonctionnera comme village de vacances. Cet établissement de 400 lits, divisé en 13 groupes pouvant servir chacun à une classe ou à 6 familles, comprendra aussi des bâtiments collectifs (restaurant, foyer...) et un centre équestre de 100 à 120 chevaux. Là, une quarantaine de personnes seront employées toute l'année et les enfants ou les estivants vont constituer une clientèle pour le commerce local.

2 - Les finances locales

Nous voyons que les municipalités et les responsables des divers modes d'hébergement essaient d'attirer en Limousin

une population "étrangère" en dehors de la période estivale. En effet, bien souvent, la brièveté de la "saison" pose le problème de la rentabilité des équipements; ainsi, il faudrait au village de vacances de Bersac (canton de Laurière) au moins 10.000 journées-vacances (1) par an pour rétablir l'équilibre financier, or, on a atteint seulement 8.000 journées en 1973 et 7.000 en 1974 auxquelles on peut en ajouter 1.800 correspondant à divers stages ou à des séjours de clubs de personnes âgées. Le village de vacances de Pierrefitte, loué par Lorraine-Vacances au Syndicat mixte, malgré une belle affluence en 1975, n'a couvert ses frais qu'à 85%. Nous pourrions multiplier les exemples car il est très rare qu'un village de vacances ne soit pas en déficit (2). Des constatations analogues peuvent être faites pour les terrains de camping; à Bugeat par exemple, malgré des subventions (25% des dépenses pour l'aménagement du terrain), la municiplaité enregistre un déficit de 15.000 F par an car, si les recettes s'accroissent avec une augmentation de la fréquentation (9.000 unités en 1971 et 17.088 en 1974) elles sont encore insuffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement et les remboursements annuels. On pourrait augmenter les redevances réclamées aux campeurs mais alors la fréquentation diminuerait...

Un problème financier grave se pose donc aux communes: ainsi la municipalité de Bujaleuf devra, pour le seul Centre de loisirs équestres permanent, rembourser 300.000 F chaque année alors que son budget ne dépasse guère 900.000 F; l'aide de l'Etat (3.260.000 F) et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (2.160.000 F) ne couvrent en effet qu'une partie des dépenses engagées pour la construction (9.400.000 F). Certes la mairie sera propriétaire d'un terrain et de bâtiments mais les élus municipaux ont pris là un risque certain. En effet, il a fallu par l'intermédiaire de l'office national des C.L.E.P. trouver des clients, aussi a-t-on pris des contacts avec des communes de la banlieue parisienne qui enverront de jeunes enfants et avec "Loisirs P.T.T." qui a

---

1 - Il s'agit du nombre de jours de vacances pris par l'ensemble des vacanciers: ainsi, quand une famille de 4 personnes passe 15 jours dans un village de vacances, son séjour correspond à 60 journées-vacances.

2 - Le village de vacances de Bugeat ne semble pas être une mauvaise opération financière; les 18 bungalows, construits en 1961, ont coûté 219.000 F et la commune rembourse 17.690 F par an au Crédit agricole. La recette annuelle s'élève à 35.000 F environ; lorsque les charges (assurance, électricité, entretien) ont été retirées, le bénéfice est de 13.000 F. Ce bilan est assez étonnant: à Bujaleuf, par contre, chaque gîte du village a coûté 40.000 F, la mairie paie des annuités pour rembourser mais pour que son budget n'en soit pas affecté il faudrait louer chaque gîte 3.700 F par an, on les loue 2 mois à 1.500 F.

signé un contrat de 20 ans pour le village de vacances. Mais, au total, on s'aperçoit que pour aménager le plan d'eau, la plage, le parc des Varaches, le village de gîtes, le C.L.E.P... la municipalité a dû engager de très fortes dépenses, or, son budget est restreint, nous l'avons vu, et le nombre d'habitants, donc de contribuables, de moins en moins élevé (1). Il y a là un problème préoccupant; les municipalités ont-elles les moyens de leur politique touristique? Ce n'est certes pas évident et pourtant, de plus en plus, les communes veulent réaliser des équipements touristiques, c'est pour elles une "planche de salut" qui les maintient en vie. Il est bien certain cependant que toutes les communes rurales ne peuvent pas avoir des aménagements variés, aussi certaines d'entre elles se contentent-elles de disposer de quelques équipements seulement; ainsi, les habitants du village de vacances de Bersac-sur-Rivalier doivent aller à Laurière pour bénéficier de la présence d'un plan d'eau (25 ha aménagés pour la baignade, la voile ou la pêche) tandis que le Centre d'Animation-Jeunesse de Laurière apporte son aide aux animateurs du village de vacances.

Il faut bien reconnaître aussi que la plupart de ces dépenses n'ont pas été engagées uniquement au profit des estivants. Ainsi, grâce au tourisme, des subventions sont allouées aux communes par les Pouvoirs Publics. A Bersac-sur-Rivalier, on n'avait ni salle des fêtes, ni cantine scolaire, ni vestaire-douches pour le terrain de sports, et les recettes d'une municipalité administrant une commune comptant 955 habitants en 1968 ne pouvaient pas permettre d'envisager ces diverses constructions; les crédits, qui ont aidé à la construction du village de vacances auprès du stade, ont, en fin de compte, aussi profité aux autochtones: le restaurant du village de vacances devient cantine scolaire,en dehors des vacances, dans la salle commune ont lieu des réunions, des repas, les fêtes des écoles... A Bujaleuf, sur 2 millions de Francs nécessaires à l'aménagement de la plage et des alentours du lac, 600.000 ont été utilisés pour l'adduction d'eau; or, ces travaux ont été subventionnés à 40% par la Rénovation rurale. Les aménagements touristiques coûtent certes très cher aux communes rurales limousines qui sont de plus en plus pauvres; néanmoins, ils permettent aux municipalités d'obtenir des subventions qui sont non seulement utilisés au bénéfice des estivants mais aussi à celui des habitants.

---

1 - Lorsqu'une municipalité décide d'aménager à des fins touristiques un plan d'eau créé par l'E.D.F. pour la production d'électricité elle profite d'une situation privilégiée: d'une part elle n'a pas à engager de frais pour la création d'un lac, d'autre part elle perçoit une patente dont le montant est loin d'être négligeable (280.000 F à Bujaleuf en 1976).

Les maires prennent donc de gros risques lorsqu'ils décident de développer la fonction touristique de leurs communes; toutefois c'est souvent, à l'heure actuelle, le seul moyen d'obtenir des crédits et donc de réaliser les travaux nécessaires à la modernisation du cadre de vie. C'est aussi le moyen de rendre la vie plus agréable dans des villages dont la population est vieillie; un bourg vivant, avec ses boutiques, ses débits de boisson, ses artisans, retient les paysans. On voit même des citadins retraités, sans attache familiale avec la région venir s'installer dans ces communes où ils sont certains de trouver à la fois le calme de la campagne et l'animation d'un centre touristique.

Les communes rurales doivent donc aménager des équipements touristiques pour attirer et retenir les "vacanciers" mais, le coût des aménagements est élevé; dans le cas des "pôles touristiques" les sommes exigées sont hors de proportion avec les possibilités locales (1). Ainsi, la SO.MI.V.A.L. a procédé à une estimation des dépenses nécessaires à l'aménagement du centre de loisirs et de tourisme de Saint-Pardoux pendant les 5 premières années de l'aménagement:

Programme à court terme - (en francs 1974)	
Acquisitions foncières	1.750.000 F
Voirie et réseaux divers	3.500.000 F
Superstructures (plages base canotage, camping...)	5.000.000 F

Il faudra ensuite construire des villages de vacances (de 4 à 5 millions de francs chacun), des hôtels... L'entrée de villes comme Limoges ou Bellac dans le Syndicat mixte, qui est le maître d'ouvrage, est certes une aide précieuse. On peut cependant se demander si des sommes moins élevées ne pourraient pas favoriser la création d'équipements touristiques suffisants. En effet, le Syndicat mixte, comme c'est déjà le cas à Vassivière, sera obligé de louer ces constructions à des organismes qui éprouveront de grandes difficultés pour équilibrer leur budget. Il est bien certain que les habitants des communes rurales du Limousin pensent que les sommes dépensées pour des aménagements, utilisés seulement pendant deux mois chaque année, sont trop élevées d'autant plus que les emplois créés sont peu nombreux.

---

1 - Le coût du village de vacances, du "centre de vie" (restaurant, discothèque etc...), du camping de Masgrangeas sur les bords du lac de Vassivière s'élève à 12 millions de francs actuels.

3 - Le tourisme et les emplois

Le tourisme, ici comme ailleurs, crée un petit nombre d'emplois permanents. Néanmoins, des animateurs permanents sont engagés par des associations touristiques; leur rôle est d'améliorer les conditions d'accueil des touristes et de rechercher les moyens les mieux adaptés à leur secteur pour attirer et retenir les citadins en vacances. Les villages de vacances ont des gardiens, le C.L.E.P. de Bujaleuf emploiera 40 personnes (1)... mais, au total, le nombre d'emplois permanents est peu élevé. Plus nombreux sont les emplois temporaires: ainsi, à Bersac-sur-Rivalier, 11 personnes de service travaillent dans le village de vacances pendant deux mois, à la colonie de vacances de Bugeat il y a 7 ou 8 femmes de service; des régisseurs sont employés dans les terrains de camping... Le bilan est finalement assez mince; il n'y a pas en particulier la double-activité du paysan savoyard qui est à la fois cultivateur et moniteur de ski. Si le tourisme équestre se développe peut-être y aura-t-il des agriculteurs-moniteurs de centres équestres.

En fait, les emplois maintenus par le tourisme sont beaucoup plus nombreux que les emplois créés: sans le tourisme, nous l'avons dit, les hôtels et les restaurants seraient, dans bien des cas, obligés de fermer puisqu'ils font plus de la moitié de leurs chiffres d'affaires au cours de l'été. On peut en dire autant de presque tous les services. En effet, nous avons vu que les municipalités, notamment celles qui sont proches des plans d'eau, créaient des lotissements où les citadins font construire des résidences secondaires; bien souvent ce sont des artisans locaux qui sont chargés de la construction et de l'entretien (2). Si le tourisme crée peu d'emplois, il aide l'artisanat à se maintenir. Encore ne faudrait-il pas exagérer son rôle. Pour échapper aux ennuis inévitables de la surveillance des travaux lors de la construction, nombre de personnes acquièrent, comme résidence secondaire ou maison de retraite, un bâtiment préfabriqué... alors le marché dépend d'entreprises citadines et non de maçons ou menuisiers des communes rurales du Limousin. De plus, surtout lorsqu'il s'agit de la maison familiale qu'ils ont héritée, les propriétaires font eux-mêmes les travaux d'entretien (peinture ou papiers peints par exemple); seuls les travaux de restauration et les grosses réparations sont confiées aux artisans. Il est donc très

---

1 - La mairie envisage la construction d'un immeuble H.L.M. pour loger ce personnel.

2 - A Tarnac (canton de Bugeat), trois entreprises de maçonnerie emploient une vingtaine d'ouvriers, or, le maire a signé en cinq ans une quarantaine de permis de construire, et pourtant la population locale est passée de 681 habitants en 1962, à 546 en 1968 et à 506 en 1975.

difficile de déterminer le nombre d'emplois maintenus par le tourisme. Tout au plus, pouvons-nous retenir que dans la plupart des cas la moitié du chiffre d'affaires des divers artisans est réalisée au cours de l'été et donc grâce à la présence d'une clientèle temporaire sans laquelle boutiques et ateliers fermeraient leurs portes.

Toutefois, tous les estivants et toutes les formes de tourisme n'offrent pas le même intérêt, pour le maintien des emplois; très fréquemment, les colonies de vacances et les villages de vacances achètent le pain ou le lait sur place mais ne se ravitaillent pas auprès du commerce local pour tous les autres produits. Ainsi, à Bersac-sur-Rivalier, les gérants du village de vacances ne trouvent pas sur place tout ce dont ils ont besoin: alors que les dépenses annuelles pour la nourriture s'élèvent à 160.000 F, le commerce de la commune ne reçoit que de 30 à 40.000 F, parce que seuls le boulanger et de petits producteurs de légumes fournissent leurs produits; pour la viande ou les boissons il faut se ravitailler à Limoges ou à Razès. Dans ce cas précis, peu d'emplois sont donc maintenus et le tourisme en milieu rural profite à la ville! Il semble donc que les commerçants et artisans locaux ne puissent pas toujours répondre aux besoins des équipements touristiques, ceux-ci sont souvent trop lourds pour des villages trop peu peuplés qui, par conséquent, n'en tirent pas tout le profit qu'ils pourraient. La présence de commerçants âgés, sans dynamisme, l'absence de magasins, fermés à la suite du départ des habitants, sont autant de facteurs peu favorables à la création ou au maintien d'emplois par le tourisme. On voit alors des villages de vacances créer un marché pour répondre aux sollicitations de leur clientèle; il est bien évident que dans ce cas le tourisme n'apporte rien au milieu rural qui lui sert de cadre. Il y a donc un seuil au-dessous duquel le tourisme profite peu aux communes rurales: c'est un problème de rapport entre la commune (nombre d'habitants, présence de boutiques...) et la taille de l'équipement touristique. Lorsque la population locale est trop peu nombreuse et vieillie, la création d'un plan d'eau aménagé, d'un village de vacances, d'un centre équestre etc... maintient une certaine activité seulement pendant la courte saison estivale; par contre, si les aménagements touristiques sont édifiés dans une commune à l'artisanat et au commerce dynamiques, comme à Bujaleuf ou à Peyrat-le-Château, l'apport du tourisme est loin d'être négligeable notamment dans le domaine de l'emploi. Actuellement, si la population active, est à peu près uniquement agricole elle ne peut attendre une grande amélioration de son sort de l'augmentation temporaire de la population; seuls les actifs non agricoles, à la condition qu'ils soient capables de satisfaire les besoins des touristes, en tirent profit.

Le tourisme peut donc, dans certains cas, aider au maintien de la vie et des emplois dans les communes rurales du Limousin mais il convient d'être très prudent. En effet, les touristes sont souvent plus exigeants que la clientèle locale et ils ont leurs habitudes. Ils ne se contentent pas de la petite épicerie traditionnelle où les produits sont

souvent dissimulés derrière le comptoir, ils recherchent les magasins à grandes surfaces: aussi, si une ville, petite ou grande, n'est pas trop éloignée, ils n'hésitent pas à utiliser leurs automobiles. De plus, comme les prix dans les grands magasins sont en général moins élevés, ces derniers font une vive concurrence qui ne peut que ruiner le commerce local. Ne verra-t-on pas les boutiques se fermer une à une? ou alors quelques succursales de grandes surfaces ne vont-elles pas progressivement éliminer les vieux magasins qui, parce qu'ils vendent peu, ne peuvent pas consentir de rabais? Déjà quelques communes plus peuplées ont leur super-marché... Les efforts consentis par les municipalités n'auraient alors pas pu aider la population locale; il est vrai aussi que certains commerçants et artisans, tout en gardant leur boutique, n'hésitent pas à faire des tournées pour se rapprocher des touristes; encore faut-il que les prix qu'ils pratiquent soient concurrentiels.

Bref, le tourisme peut maintenir les activités dans ce milieu rural mais si on n'y prend pas garde il ne profitera qu'aux villes de cette contrée qui possèdent l'armature commerciale à laquelle les touristes sont habitués. Aussi, ne peut-on pas espérer d'une activité très temporaire la création d'emplois nouveaux pour les jeunes ruraux limousins mais, et ce n'est pas négligeable, l'absence du tourisme contraindrait à la fermeture bon nombre d'hôtels, de restaurants, d'épiceries... ce qui supprimerait des emplois; on comprend que certains ruraux du Limousin accueillent très favorablement les efforts réalisés pour attirer un nombre de plus en plus élevé de touristes.

4 - Le tourisme et la population locale

Il est bien souvent difficile de connaître l'attitude des divers groupes composant la population vis-à-vis du tourisme. Cependant, en règle générale, les commerçants et les artisans sont les plus intéressés par cette activité: les marchands d'essence, les coiffeurs sont, en particulier, très favorables aux progrès du tourisme; en effet, les estivants utilisent fréquemment leurs automobiles, leurs épouses et leurs filles ont l'habitude de se rendre plus souvent dans un salon de coiffure que les agricultrices du Limousin. Les hôteliers et les restaurateurs devraient aussi souhaiter l'essor du tourisme. Si c'est le cas de la plupart d'entre eux, certains sont, par contre, franchement hostiles: ainsi à Bersac, la construction d'un village de vacances a pû être considérée comme une aide apportée à un concurrent, or, des amis viennent rendre visite aux personnes qui séjournent dans le village et, parce que l'hôtelier n'a pas modernisé son établissement qui n'a pas d'eau courante dans les chambres, ces visiteurs vont s'installer à Limoges. Il y a là une attitude inquiétante: tout un travail de formation doit être réalisé pour améliorer l'accueil qui peut retenir l'estivant. De même, le manque de dynamisme peut être lourd de conséquences; nous savons qu'il oblige les gérants des

grands équipements touristiques à sa ravitailler en ville, laissant le tourisme se développer dans le milieu rural sans grand profit pour l'économie et donc pour les habitants.

Les retraités, qui sont de plus en plus nombreux dans les villages limousins, sont pour la plupart ravis d'assister au développement du tourisme; ils sont assurés de disposer de nombreux services, comparables à ceux qu'ils auraient en ville dans certaines bourgades, et ils bénéficient de l'existence des festivités organisées pour divertir, et donc retenir, les estivants. Toutefois, certains d'entre eux trouvent les touristes trop bruyants, trop exigeants; leur attitude rejoint celle des agriculteurs.

Les cultivateurs limousins, souvent méfiants à l'égard des nouveautés et envers les "étrangers" sont aussi, nous l'avons vu, volontiers pessimistes et beaucoup d'entre eux pensent que le tourisme leur apportera plus de désagréments que d'avantages; de plus, ils ne croient pas à la réussite des projets que les municipalités essaient de réaliser (1). Il est vrai que la cohabitation touristes-agriculteurs est parfois diffile: les paysans, de moins en moins nombreux, utilisent des machines dans des parcelles de plus en plus vastes de sorte que les anciens chemins que le touriste voudrait utiliser pour ses promenades à pied sont souvent labourés, d'autre part, les chemins trop étroits sont abandonnés et très rapidement envahis par les broussailles. Pour le cultivateur le touriste est l'individu qui pense que la nature lui appartient avec ses champs qu'il traverse sans tenir compte de la présence des récoltes, ses prés dont il laisse ouvertes les barrières, ses bois où il ceuille les champignons... Le touriste est un concurrent, voire un ennemi, pour la pêche, la chasse et la cueillette des cèpes (2); chaque éleveur de moutons peut indiquer les dégâts causés par les chasseurs ou leurs chiens, chaque agriculteur peut rappeler les dégradations commises par les pêcheurs... Aussi voit-on se multiplier les panneaux interdisant telle ou telle activité recherchée par les touristes. Les cultivateurs se plaignent aussi de l'augmentation des prix qui, selon eux, est provoquée par le tourisme; lorsqu'un vieil agriculteur décide de prendre sa retraite, il lui est souvent difficile d'acheter une maison parce que les propriétaires savent qu'ils peuvent les vendre à un prix élevé à un citadin

---

1 - "Tu fais une route pour les lièvres" déclara au maire de Bujaleuf l'une de ses plus vieilles administrées lorsqu'il fit aménager le parc municipal des Varaches; pour elle, les sentiers pédestres et les pistes équestres ne seraient jamais utilisées par les estivants.

2 - Il n'est pas rare qu'en automne les pneus des voitures de touristes soient crevés ou que des clous soient jetés sur les routes conduisant vers le Plateau de Millevaches; il faut souligner que la cueillette des champignons est une source de revenus non négligeable pour de nombreux ruraux.

amateur de résidences secondaires. Autour des stations déjà équipées, la spéculation est vive: ainsi, les terrains nécesssaires à l'établissement du lotissement du lac de Bujaleuf ont été achetés 3 F le mètre carré il y a six ans, il faudrait proposer au moins 20 F aujourd'hui pour les obtenir. Dès que de nouveaux projets commencent à être connus, on assiste à une véritable ruée sur les terrains les mieux situés ou sur les maisons inhabitées; ce phénomène s'est produit autour du lac de Vassivière, et plus récemment à Saint-Pardoux (1). De même que la concurrence est vive pour la possession des biens fonciers entre agriculteurs et citadins, elle est âpre pour l'immobilier. Ces cultivateurs ressentent le tourisme comme un phénomène qui leur est étranger, qui ne peut rien leur apporter, sinon des désagréments: ils ne fournissent pas, ou fournissent peu de légumes, de volailles, de lait (2)... seuls les petits cultivateurs le font parfois, comme à Bersac-sur-Rivalier. Néanmoins, il nous faut atténuer la noirceur de ce tableau car, de plus en plus, les agriculteurs ne refusent plus le tourisme, ils comprennent que la vie trépidante que mènent les citadins leur impose "un besoin de nature". D'ailleurs, dans cette attitude nouvelle qui fait passer l'agriculteur de l'hostilité à l'indifférence, et parfois à l'intérêt, l'aspect économique n'est pas négligeable; les femmes, libérées de nombreux travaux par la mécanisation et par l'abandon d'activités variées, prennent souvent l'initiative dans ce changement d'attitude: ce sont par exemple les sections féminines des G.V.A. d'Eymoutiers et de Châteauneuf-la-Forêt qui ont lancé en Haute-Vienne l'opération de vente des produits à la ferme et qui ont réalisé des buffets campagnards; les touristes réclament ces fromages, ces foies gras, ces jambons, pâtés, confits etc... confectionnés dans les fermes, sans colo-rant ni conservateur chimique mais il faut les leur faire connaître et apprécier. C'est aussi, nous l'avons vu, l'espoir d'un revenu complémentaire qui pousse les propriétaires de maisons inhabitées à aménager des gîtes ruraux; c'est la volonté d'améliorer son sort qui conduit l'agriculteur petit propriétaire à se lancer dans l'hébergement des touristes en proposant des chambres et des tables d'hôtes ou des campings à la

---

1 - En 1974, une maison et un terrain de 1,70 ha ont été vendus 140.000 F, un terrain de 27,94 ares a été négocié 20.000 F (source S.A.F.E.R.). Selon le Délégué Régional au tourisme en Limousin, les prix atteignent 40.000 F l'ha à Saint-Pardoux et 200.000 F dans le Causse près du lac.

2 - Fournir du lait aux touristes pendant l'été au lieu de le vendre à la laiterie c'est prendre le risque de perdre la prime de quantité.

ferme (1). De plus, les agriculteurs se rendent compte que les sommes investies pour les équipements touristiques profitent en fait, comme nous l'avons déjà dit, à la collectivité, et que les crédits destinés au tourisme, qui de toutes façons auraient été dépensés pour des aménagements touristiques quelque part en France, permettent d'améliorer les conditions de vie (2). Enfin, on espère toujours que, grâce à cette activité, des emplois seront créés, ce qui retiendrait les jeunes et maintiendrait la vie dans les communes rurales.

Un autre aspect est également à considérer: la vie traditionnelle a bien souvent disparu dans les hameaux et dans les petits chefs-lieux à mesure que vieillissait et s'amenuisait la population; les jeux de quilles, les veillées entre voisins sont devenues rares et la télévision n'a pas toujours été adoptée: aussi l'arrivée d'estivants est-elle l'occasion de contacts humains qui brisent l'isolement. Certains cultivateurs, partisans du tourisme à la ferme, reconnaissent que la création d'un terrain de camping ou d'une table d'hôtes correspond non seulement à une recherche de revenus complémentaires mais aussi à une possibilité de vivre avec d'autres personnes, notamment avec des citadins. Certes, c'est une minorité d'agriculteurs qui voit le tourisme sous cet angle; ils participent à des voyages d'information, organisés par les Chambres d'Agriculture, dans d'autres régions, ce qui n'est pas non plus sans intérêt pour l'agriculture et l'élevage.

En fait, les ruraux limousins, qu'ils soient ou non agriculteurs, ne sont pas vraiment hostiles à cette activité saisonnière mais ils considérent que les profits ne sont partagés que par un petit nombre tandis que les inconvénients le sont par tous.

---

1 - Certains gîtes sont loués 500 F par semaine au mois d'Août.

2 - De nombreuses installations, destinées en principe aux touristes, servent aussi aux autochtones; dans les villages de vacances gérés par les mairies le foyer sert aussi de salle des fêtes, voire de cantine scolaire.

Que les ruraux de cette contrée soient pour ou contre le tourisme n'en freine pas l'essor; en effet, son développement est maintenant dirigé, contrôlé. Considéré comme une véritable panacée par les uns, comme une simple ressource complémentaire par d'autres, il participe, sans conteste au maintien des activités commerciales et artisanales dans les villages mais son influence reste limitée.

Il est remarquable que les promoteurs privés n'aient pas investi en Limousin: c'est, nous l'avons dit, la Rénovation Rurale qui a fait construire le village de vacances de Pompadour confié ensuite au Club Méditérranée, ils l'ont d'autant moins fait que la rentabilité de ces investissements n'est pas bonne parce que les équipements ne sont utilisés que pendant deux mois (1). Cette faible longueur de la saison touristique est une conséquence à la fois du non-étalement des vacances en France et des conditions climatiques locales; il est bien certain que sauf pour la pêche, l'utilisation des plans d'eau est peu intensive au cours des années normales, sauf pendant les mois d'été. Mais le climat du Limousin n'interdit pas cependant l'existence de formes adaptées: classes vertes avec pratique de l'équitation (2) à Chamberet et à Bujaleuf, séjours de clubs du troisième âge dans les villages de vacances, séjours dans les résidences secondaires au cours des week-ends et des petites vacances scolaires, ou dans les gîtes ruraux... Le Limousin essaie donc de passer du stade du tourisme estival à celui d'une activité permanente mais pour cela il faut que les villages demeurent vivants, ce que tendent à infirmer les résultats du recensement de la population de I975.

Bien qu'apportant beaucoup à certaines catégories socio-professionnelles, le tourisme ne peut pas, à lui seul, résoudre les problèmes posés par la crise du monde rural.

Il n'en reste pas moins vrai que le tourisme est source de richesse pour le Limousin; son essor doit donc être encouragé; mais, on peut se demander si la politique d'amé-

---

1 - Une calèche coûte 20.000 F et la base loue les gîtes, achète et entretient les chevaux; même en louant une voiture 1.500 F par semaine (sans le couvert) on éprouve des difficultés à équilibrer le budget. Nous avons vu que dans les villages de vacances, le nombre des journées est insuffisant, il en va de même pour les gîtes ruraux, aussi leur location pendant 10 ans ne permet que la restauration et l'entretien de la maison...

2 - Le C.L.E.P. de Chamberet (Corrèze) accueillera au cours de l'année scolaire I976-77 douze classes de la ville de Paris et trois classes de Sussy-en-Brie.

nagement actuellement suivie est la plus apte à maintenir ou à créer des emplois dans les communes rurales de cette région. En effet, si venir en Limousin, ou le traverser, ne présentent pas de difficulté majeure sur le chemin des vacances, puisque la route mationale 20, une des routes de l'Espagne pour de nombreux Parisiens, y croise les nationales transversales 89 et I4I, on doit bien reconnaître que l'absence d'autoroute ou de voies rapides n'incite guère de nombreux conducteurs à venir en Limousin. Vouloir aménager une grande région touristique nécessite en premier lieu la création de voies de communications adaptées à l'augmentation de la circulation. Ces routes peuvent permettre l'essor d'un tourisme de passage, aussi conviendrait-il d'installer tout le long des principaux axes les équipements nécessaires à l'hébergement: hôtels - camping - restauration; mais il serait sans doute intéresssant d'en faire aussi des "portes" ouvertes sur le Limousin en fournissant aux "vacanciers" tous les renseignements nécessaires sur la région et sur le tourisme local. Ne pas construire ces voies rapides c'est accepter que le touriste choisisse un autre itinéraire, c'est priver le tourisme en Limousin d'un moyen publicitaire efficace.

Certes, ce n'est pas le tourisme de passage qui apporte le plus au Limousin et pour inciter les citadins à passer leurs vacances dans cette région la SO.MI.V.A.L., la Rénovation Rurale et les divers responsables du tourisme ont choisi la construction de centres de vacances. Nous avons vu que ces "pôles touristiques" coûtaient fort cher et que, finalement, ils n'étaient souvent que des constructions réalisées par des citadins, pour des citadins sans que le milieu rural en profite vraiment. Ne faudrait-il pas faire porter ses efforts sur l'intégration de ces centres au milieu rural? Est-ce possible? Nous répondrons que tous les éléments nécessaires à la mise en place d'un tourisme intégré existent. En effet, malgré les efforts consentis par leurs animateurs, les coûteux villages de vacances qui attirent de nombreux estivants français et étrangers font souvent figure de "corps étrangers" dans le milieu rural limousin; la plupart d'entre eux sont construits à l'écart du bourg, ils ne se ravitaillent pas sur place et des difficultés surgissent aussi, parfois, pour réaliser l'amalgame entre la population locale et les touristes: en fait, deux groupes vivent dans la même commune mais en s'ignorant mutuellement. Et pourtant il nous semble que des solutions existent: les logements vacants, constructions traditionnelles, bien intégrées au paysage limousin, ce qui n'est pas toujours le cas des villages de vacances, pourraient être équipés, modernisés pour recevoir les estivants; de plus, l'hôtel-restaurant local fournirait sa salle à manger pour accueillir les habitants de ces maisons rénovées. En réalité on créerait ainsi, sans séparer les populations, un "village de vacanes éclaté", ce qui offrirait au moins trois avantages. En premier lieu, on aboutirait à l'amélioration de l'habitat rural traditionnel et on n'opposerait pas à

cet habitat des constructions d'une esthétique discutable. En second lieu, on permettrait ainsi au restaurant de se maintenir grâce au tourisme de sorte qu'il pourrait être utilisé par les ruraux tout au long de l'année; d'ailleurs, géré par son propriétaire, cet établissement aurait, sans nul doute, tendance à se ravitailler sur place. Il est bien certain aussi que ce type de village de vacances, en ne regroupant pas les touristes sur un espace restreint, éviterait la création du "ghetto touristique "sans lien avec la vie rurale avoisinante. Il est bien évident que la réalisation de ce type d'hébergement soulève des difficultés; les plus importantes sont à nos yeux de convaincre les propriétaires de logements vacants de les confier au gérant du village de vacances et de former les restaurateurs des petites communes rurales. C'est cependant à ce prix que les bourgs et les hameaux pourront revivre, au moins, pendant l'été; dans le cas contraire, peu à peu, on pourra voir en Limousin, d'une part des villages traditionnels abandonnés et, d'autre part, des constructions modernes construites par des citadins pour leurs propres besoins. Le Limousin, considéré comme une région à l'environnement peu agressé par les diverses formes d'urbanisation, court un grand danger en développant le tourisme; mais, s'il réussit à contrôler l'essor de cette nouvelle activité, il peut conserver ce charme qui lui attire des estivants sans cesse plus nombreux. Si on ne veut pas d'un "Limousin assassiné" il est urgent de faire preuve d'imagination, de dynamisme, d'originalité. Toutefois, il ne faudrait pas oublier, si on veut maintenir la vie dans les communes rurales, que le tourisme n'est pas seulement une affaire de citadins soucieux de trouver calme, air pur ou plaisirs lacustres et équestres; le tourisme doit être pris en main par les ruraux eux-mêmes, c'est pourquoi on devrait éviter la multiplication de ces grands ouvrages que ni les collectivités locales, trop pauvres, ni les Limousins ne peuvent contrôler. En résumé, pour que le Limousin gagne sa"bataille du tourisme" il conviendrait, nous semble-t-il, de replacer les plans d'aménagement touristique de cette région dans leur contexte véritable: la crise du monde rural. Il s'agit de savoir comment doit se dérouler la conquête des territoires abandonnées par l'agriculture et de donner aux ruraux les moyens de vivre; le tourisme peut participer à l'organisation d'une vie rurale nouvelle mais il peut aussi lui être totalement étranger. Derrière de magnifiques bilans (nombre d'estivants, de résidences secondaires, de terrains de camping etc...) il faut chercher les retombées du tourisme et faire en sorte qu'il ne profite pas qu'aux citadins mais aussi aux ruraux du Limousin, agriculteurs et non-agriculteurs.

Le Limousin est donc devenu une région touristique de plus en plus recherchée par des estivants français et étrangers où ont été mis en place des équipements de plus

en plus nombreux. Mais, le tourisme ne doit être considéré que comme une activité complémentaire, puisqu'il ne semble pas capable de créer beaucoup d'emplois; par ailleurs il peut échapper en grande partie aux ruraux. Indispensable parce qu'il correspond à une double nécessité: recherche de calme, d'espace des citadins et de revenus pour les ruraux, le tourisme en milieu rural limousin ne pourra être considéré comme un succès que s'il permet à cette contrée de retenir ses habitants et ses services. Encore faut-il qu'il utilise les services locaux et qu'il ne se contente pas d'en créer pour son propre usage.

CONCLUSION GENERALE

Dans le Limousin rural,la vie agricole occupe la plus grande place.En fait,plus que des cultivateurs,les paysans limousins sont des éleveurs.

Depuis I950,la polyculture n'a pas cessé de régresser tandis que l'élevage gagnait du terrain:élevage pour la production de la viande,et,à un degré moindre,pour celle du lait.Le Limousin fournit du bétail de boucherie et des reproducteurs bovins,ovins et porcins.Toutefois,la spécialisation n'est pas encore totale et,dans de nombreuses exploitations,l'élevage est associé à la polyculture, d'autant plus que pour nourrir son bétail,sans dépenser des sommes d'argent trop élevées,l'éleveur doit cultiver des céréales et des plantes fourragères.

Certes,le Limousin est depuis longtemps un "terroir d'élevage" puisque c'est à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle qu'ont été mises au point ses grandes productions dans ce domaine,celles qui sont aujourd'hui considérées comme traditionnelles;la spécialisation s'est accentuée depuis la Seconde guerre mondiale.Les fermes fournissent,le plus souvent,de jeunes animaux finement engraissés (veaux de lait,veaux de Saint-Yrieix ou agneaux de lait);tous donnent,grâce à l'adresse et au savoir-faire des éleveurs,une viande de grande qualité d'un prix de revient malheureusement élevé,ce qui pose aujourd'hui le problème des débouchés à cause de la concurrence des élevages industriels.De plus,la vente de ces animaux de boucherie ne procure pas aux éleveurs,dont le genre de vie est peu attrayant,un niveau de vie satisfaisant.Enfin,le tonnage de viandes produites en Limousin n'est pas très élevé:alors que cette région couvre environ 3% du territoire français et que l'élevage y représente plus des trois quarts de la production agricole finale,elle ne fournissait que 2,7% de la production animale française en I969 et 3,6% en I975;cela correspondait à I4.540.400 F,

somme certes non négligeable mais relativement peu élevée si on considère le nombre d'heures de travail et la superficie utilisée.Il est bien certain alors que l'élevage en Limousin soulève de nombreux problèmes;nous les avons regroupés en trois ensembles.

Dans la majorité des exploitations du Limousin, l'élevage est routinier et contraignant,caractères qui semblent dus à l'âge,au nombre,à la formation des éleveurs et aux méthodes d'élevage.De plus,dans de nombreux cas, cet élevage n'assure pas un niveau de vie décent aux habitants de la campagne limousine;on doit alors invoquer la taille des exploitations,les types d'animaux,les méthodes de travail et la commercialisation traditionnelle.Enfin, malgré la spécialisation du Limousin,le tonnage de viande est relativement faible;là se posent des problèmes déjà évoqués,ceux des types d'animaux et des méthodes d'élevage, mais aussi des problèmes nouveaux:la coopération en agriculture et l'inadaptation de la production face aux besoins.

L'élevage limousin est encore largement soumis à la routine.On rencontre,certes,des éleveurs dynamiques ayant reçu une sérieuse instruction générale et une solide formation professionnelle;ils se tiennent au courant des dernières réalisations,visitent des fermes modernes en France et à l'étranger,cherhant sans cesse à améliorer leurs méthodes et leurs productions.Ces éleveurs travaillent parfois seuls,mais,le plus souvent,ils appartiennent à un C.E.T.A. et ils adhèrent à un groupement de producteurs,malheureusement ce sont des exceptions.En effet, dans la plupart des cas,notamment parmi les plus âgés d'entre eux,les éleveurs n'ont reçu qu'une formation insuffisante;ils ont appris leur métier dans la ferme familiale mais cette formation professionnelle est bien souvent incomplète et,ce qui est grave,ils n'ont pas reçu la culture générale qui leur permettrait de pouvoir améliorer leurs connaissances professionnelles.Ces éleveurs sont bien capables,grâce à leur apprentissage et à leur sens inné de l'élevage,de donner des soins au bétail,mais ils ne peuvent pas s'adapter aux besoins nouveaux de la clientèle.Ainsi,par exemple,ils continuent à produire des porcs très gras alors que les charcutiers et les consommateurs réclament des porcs sans graisse.De même,pour améliorer leur genre de vie ou pour accroître leurs revenus,ils adoptent des méthodes qui donnent d'excellents résultats dans une ferme voisine.Mais,tandis qu'un bon éleveur de moutons cultive des prairies temporaires et du maïs hybride ce qui lui permet d'élever sept ou huit brebis à l'hectare qui donnent en moyenne plus d'un agneau par an et de vendre ses agneaux quand les cours sont intéressants,avant la sècheresse d'été,un agriculteur sans formation n'a que deux ou trois brebis à l'hectare qui broutent des prairies de plus en plus dégradées et qui ne produisent que des agneaux de médiocre qualité.Un trop grand nombre de paysans limousins élèvent encore aujourd'hui leurs bêtes comme le faisaient leurs parents ou leurs grands-parents,mais les conditions de rentabilité et de marché ont changé.Cet élevage est d'autant plus routinier que de nombreux paysans sont trop âgés pour être enclins à innover,à accepter des conseils ou à recevoir une formation complémentaire.Les

conseillers agricoles,les groupements de vulgarisation agricole,les syndicats d'éleveurs etc...font pourtant de gros efforts,mais pour qu'ils aboutissent il faudrait que les agriculteurs acceptent de recevoir cette aide,de tenir compte des résultats obtenus,or ce n'est pas toujours le cas,notamment lorsque les éleveurs n'ont pas de successeurs.

L'élevage traditionnel est également très contraignant et,de ce fait,il favorise l'exode rural.En effet, les méthodes d'élevage qu'on utilise fréquemment ignorent dimanches et jours de fêtes et ne laissent que peu de loisirs,notamment lors de la période d'engraissement des châtrons ou des veaux de Lyon.Pendant de longues heures, chaque jour,on doit faire un travail peu agréable qui déplaît de plus en plus aux jeunes,surtout aux jeunes filles.Alors que le vieil agriculteur se résigne,le jeune refuse ces contraintes,il veut un autre genre de vie,en particulier avoir la possibilité de prendre des vacances, aussi est-il conduit à choisir entre le départ vers les villes ou l'adoption de nouvelles méthodes d'élevage.Ce choix lui est d'ailleurs souvent imposé par la crainte du célibat puisque les jeunes filles sont attirées par la vie citadine.Mais adopter de nouvelles méthodes n'est pas obligatoirement une solution envisageable:les handicaps,constitués par l'absence de formation et par la présence à la tête des exploitations de personnes âgées qui refusent le changement et qui n'acceptent pas de prendre des risques,réduisent considérablement les possibilités de choix.Pourquoi le jeune homme désireux d'être éleveur ne prend-il pas lui-même alors la direction d'une exploitation où il pourrait agir librement ? Tout d'abord,les exploitations libres sont de plus en plus rares,ce qui explique,en partie,le caractère moribond de l'immigration agricole en Limousin;ensuite,les propriétaires non agriculteurs préfèrent soit boiser,soit laisser en friches leurs terres parce que les fermages ne sont pas à leurs yeux suffisamment élevés,soit encore élever de façon extensive quelques moutons dans des prairies envahies peu à peu par les joncs ou par les fougères.Aussi le jeune qui veut s'installer à son compte est-il conduit à acheter;mais le marché foncier est très peu ouvert et les prix de la terre montent sans cesse parce que la concurrence est vive entre acquéreurs.Aussi un jeune agriculteur ne peut-il pas,malgré les prêts et les aides consentis, envisager cette solution d'autant plus qu'il lui faudrait aussi acheter les cheptels vif et mort.Un jeune agriculteur qui voulait devenir propriétaire-exploitant dans le département de la Creuse en 1974,en disposant du troupeau et du matériel de ses parents retraités,devait faire face à la situation financière de départ suivante :

EMPLOI	RESSOURCES
Achat de 30 ha de S.A.U.: I80.000 F	Auto-financement (diponibilités des parents):36.000 F Emprunts (4,5%-30 ans): I44.000 F
REVENU AGRICOLE:33.500 F (lait: 45.000 F veaux de colostrum:7.500 F vaches de réforme :9.000 F charges: 28.000 F)	CHARGES de remboursement: I5.565 F
BESOINS familiaux: I2.000 F	POSSIBILITES d'épargne: 5.935 F(I)

Si le jeune agriculteur n'avait pas eu ses parents pour assurer l'auto-financement nécessaire à l'équilibre de son plan de financement,son installation ne pouvait pas avoir lieu;de plus,il ne pouvait pas acquérir les vaches et les machines agricoles qui représentaient un capital de I30.000 F.EN fait,acheter une exploitation permettrait,en général,à un jeune éleveur d'obtenir à la fin de sa vie un capital foncier mais ne l'autoriserait pas à trouver dans son travail un revenu comparable à celui des autres catégories socio-professionnelles;aussi préfère-t-il partir.Etant obligé d'acheter pour pouvoir travailler et ne diposant pas d'une sécurité de l'emploi suffisante s'il ne peut pas acheter,le jeune agriculteur est conduit à quitter l'agriculture.Il reste d'autant moins que,dans de nombreux cas,l'élevage ne lui assurerait pas un revenu suffisant pour vivre décemment.

On peut expliquer la faible rentabilité de l'élevage traditionnel en Limousin de plusieurs façons:pour beaucoup,elle est due à la trop faible taille des fermes qui ne permet pas d'entretenir un troupeau assez grand; pour d'autres,elle est aussi la conséquence des lourdes charges qui pèsent sur des types d'élevage qui exigent la présence d'une main-d'oeuvre abondante.Ces charges sont également occasionnées par l'achat du matériel;à ce sujet, il faut remarquer que,dans bien des cas,les paysans limousins n'ont pas su pratiquer la coopération qui permettrait un amortissement plus rapide des indispensables machines agricoles.Enfin,la rentabilité est d'autant plus faible que les cours à l'achat sont très bas aux yeux des éleveurs qui,d'ailleurs,dépendent souvent entièrement des marchands: seul en face des ententes entre négociants,l'agriculteur

I-D'après une communication de M.le Directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole de la Creuse au colloque du Centre limousin d'études rurales.Guéret I974. Les communications effectuées au cours de ce colloque ont été publiées dans le supplément au bulletin de la Société d'Ethnographie du Limousin,de la Marche et des régions voisines,n° 55.

ne peut pas peser sur les prix.Toutefois,depuis quelques années,on essaie de donner des solutions à ces problèmes. Pour élever un plus grand nombre d'animaux,pour utiliser de nouvelles méthodes moins contraignantes comme le "plein air",les éleveurs cherchent à louer des parcelles,notamment depuis l'arrivée des "Migrants".Mais,en premier lieu, comme nous l'avons déjà dit,il est parfois difficile d'agrandir son exploitation par location parce qu'il y a achat et cumul par quelques grands propriétaires,ou parce que les citadins abandonnent leurs terres aux friches ou reboisent, et de bonnes prairies ou de bons labours sont auhourd'hui inutilisés ou sont occupés par des conifères.Il y a donc une concurrence grave pour l'occupation du sol entre les agriculteurs et les autres types de propriétaires.En outre, l'extension de la superficie de l'exploitation et l'emploi de nouvelles méthodes d'élevage conduisent fréquemment à une utilisation de plus en plus extensive du sol;de plus en plus,l'agriculteur recherche la productivité la plus élevée par U.T.H. et non pas par hectare,aussi,pour avoir un revenu satisfaisant a-t-il besoin d'une vaste exploitation.S'il est vrai qu'au-dessous d'un certain seuil, variable selon les hommes et les types d'élevage,une exploitation est difficilement viable,il est non moins certain qu'à partir d'une certaine taille,également variable, un homme seul ne peut pas pratiquer un élevage intensif; or,comme l'emploi de la main-d'oeuvre accroît les charges et comme cette main-d'oeuvre est de plus en plus rare, l'exploitant après avoir agrandi sa ferme s'adonne à un élevage extensif et abandonne les cultures autrefois pratiquées (céréales par exemple).Ainsi,au niveau personnel l'agrandissement des exploitations peut être une solution apportée aux problèmes de rentabilité,mais,au niveau régional cela ne conduit-il pas vers une diminution de la production agricole totale ? C'est pourquoi,une intensification de la production par hectare nous semble être une méthode plus séduisante,comme le préconisent certains agriculteurs qui accroissent non pas la surface de leurs exploitations mais la taille de leurs troupeaux et qui améliorent la qualité de leurs prairies;toutefois,seuls ceux qui ont reçu une sérieuse formation professionnelle et qui acceptent de s'informer peuvent faire un tel choix.D'autres,désireux d'intensifier leur production,préfèrent,nous l'avons vu, cultiver du tabac,des légumes ou planter des arbres fruitiers;les résultats par les producteurs de fraises,de pommes ou de tabac montrent bien qu'une culture spéculative intelligemment pratiquée apporte des satisfactions en Limousin.La spécialisation vers l'élevage,et notamment vers un élevage qui tend à exclure les cultures qui ne lui sont pas indispensables,est sans aucun doute une des causes des difficultés que connaissent les agriculteurs de cette contrée.Les conditions naturelles et l'héritage du passé ont certes conduit vers cette spécialisation mais celle-ci était finalement peu souhaitable dans le cadre de l'exploitation moyenne limousine.En effet,si cette dernière faisait vivre ses propriétaires dans le cadre de l'autoconsommation,elle n'est pas assez étendue pour y parvenir dans le cadre d'une économie de marché avec des ventes peu nombreuses.

Pour améliorer la rentabilité d'exploitations de plus en plus spécialisées,les éleveurs limousins envisagent,

depuis quelques années,une autre solution.Il s'agit de se grouper pour vendre un produit dont ils garantissent la qualité aux consommateurs;aussi assiste-t-on au recul des circuits commerciaux traditionnels.Les agriculteurs peuvent, grâce aux groupements de producteurs qu'ils ont constitués, défendre le renom de leurs animaux,contrôler les activités des adhérents,recevoir des aides et,surtout,ils peuvent organiser la vente en carcasses de leurs bêtes.La transaction n'est alors plus une appréciation hasardeuse,basée sur "l'estime",mais elle tient compte de la réelle valeur du bétail abattu.Enfin,le paysan n'est plus isolé,le groupement qui représente de nombreux éleveurs peut peser sur les prix.Ce n'est sans doute pas une panacée:d'une part tous les éleveurs ne font pas partie de ces groupements,d'autre part,les adhérents sont parfois peu sûrs,enfin,tous les types d'animaux n'ont pas donné naissance à de telles associations.

Certains éleveurs essaient de résoudre leurs problèmes en abandonnant les productions traditionnelles. Quelques petits propriétaires élèvent des veaux de batterie recherchant non la qualité mais la quantité;d'autres, notamment autour des villes,ou à l'initiative des "Migrants", se tournent vers l'élevage laitier.Quant aux grands propriétaires,ils choisissent l'élevage du veau d'Italie ou du mouton de plein air;alors,les charges,notamment en main-d'oeuvre,sont considérablement réduites.Mais,il est remarquable que les plus avisés,parmi ces grands propriétaires,ne se contentent plus de l'élevage:ils n'ont pas hésité à pratiquer un élevage moins extensif pour libérer des terres où ils sèment des céréales,blé et maïs hybride.

Enfin,on peut s'étonner que le Limousin ne fournisse guère plus de 100.000 tonnes de viande par an. Pourquoi une région aussi spécialisée ne pèse-t-elle pas plus sur le marché national ? Il semble que la pratique de l'élevage du veau de lait ait longtemps été responsable de cette situation;selon la Statistique agricole,alors que le Limousin est surtout producteur de viande bovine (65% de la production de viande nette),les veaux de lait fournissent près de 50% des bovins et plus de 25% de la viande bovine. Le Limousin propose donc ici une viande de grande qualité, demandée par une clientèle peu nombreuse à cause du prix, alors que la majorité des consommateurs (70% selon un des responsables de la coopération régionale en agriculture) recherche une viande moins parfaite,certes,mais d'un prix moins élevé.N'y a-t-il pas gaspillage à consacrer une large part du troupeau de vaches à la production des veaux de lait ? Ces animaux sont en effet abattus lorsqu'ils pèsent de 100 à 150 kilogrammes,alors qu'au bout d'un an ils en auraient atteint 300 ou 500.N'est-ce pas une erreur de travailler pour un marché étroit ? On peut répondre que le marché français est encombré de viande bovine -ce qui n'était pas le cas il y a quelques années- et faut-il raisonner seulement en fonction du marché national ? D'autre part,ne conviendrait-il pas,au cours des cotations,de ne pas mettre sur le même plan les viandes fournies par les animaux de race laitière et celles que produisent les races à viande ?De plus,il paraît impossible d'envisager l'essor de l'industrie agro-alimentaire si celle-ci ne peut pas disposer d'une matière première abondante.Il semble

également grave que le Limousin vende des animaux "semi-finis",châtrons maigres ou veaux d'Italie,au lieu de les engraisser.Mais comment passer du stade artisanal qui est celui de cette région à un autre niveau où la quantité de viande produite serait nettement augmentée ? Il paraît difficiles de demander au petit propriétaire d'abandonner l'élevage du veau de lait pour se tourner vers un autre type d'élevage car il lui serait nécessaire d'agrandir son exploitation,d'avoir les moyens physiques et matériels de l'entretenir et il lui faudrait acquèrir la formation professionnelle nécessaire;de même,on dvrait lui assurer un débouché.Certes,des recherches menées par des éleveurs, en collaboration avec l'I.N.R.A.,ont abouti à la mise en place d'ateliers d'engraissement pour la production industrielle de jeunes taurillons.Malheureusement,un trop grand nombre d'agriculteurs ne cherchent pas à faire évoluer leurs méthodes de travail.Ils vivent difficilement, aussi sont-ils conduits à réclamer une aide gouvernementale; l'agriculture limousine est "assistée",elle vit en fonction de primes qui constituent un apport précieux dans les fermes mais là n'est pas la solution.Cette situation qui aboutit à une diminution constante du nombre des exploitations et de la population agricole peut-elle s'améliorer ? Tout changement passe,à nos yeux,par la formation et l'information des éleveurs d'une part,l'utilisation de toutes les "terres cultivables" d'autre part.Nous avons vu la gravité du premier problème,celle du second n'est pas moindre.

Au fur et à mesure que les exploitants vieillissent et que les fermes disparaissent,la superficie agricole se rétrécit;tandis que des terres sont en friches et que d'autres sont boisées,les agriculteurs,grands et petits,cherchent en vain à agrandir leurs exploitations. Alors,dans ces conditions,pourquoi les agriculteurs essaieraient-ils d'améliorer leurs connaissances,de développer la recherche au niveau des C.E.T.A.,d'adopter de nouvelles méthodes d'élevage et de mettre au point de nouvelles productions s'ils ne sont pas certains de disposer d'une surface cultivable de taille suffisante ? Le Limousin agricole possède pourtant un gros atout:en année climatiquement normale,il dispose d'herbe en abondance,c'est-à-dire d'un aliment peu coûteux puisque l'unité fourragère pâturée coûte deux fois moins cher que l'unité fourragère sous forme de céréales.Il est donc tentant de développer encore ce capital-herbe mais,dans cette tentative,les agriculteurs se heurtent aux friches et plus encore à la forêt.En effet,le reboisement,que ce soit sous la forme du timbre-poste ou sous celle du boisement continu,ne se limite pas aux secteurs de landes;de plus,fréquemment les bruyères pourraient très facilement être défrichées et remplacées par des prairies temporaires.Mais comment pourrait-on interdire à un membre d'une profession libérale de Limoges ou à une société forestière parisienne de reboiser une propriété qu'ils viennent d'acquèrir ?Peut-on, dans notre Société,au nom des besoins en terres des agriculteurs limousins limiter la liberté du propriétaire ? D'ailleurs,les vieux paysans ne sont-ils pas les premiers à boiser leurs parcelles les plus lointaines ? Il y a là une situation très grave qui oppose parfois les agriculteurs aux reboiseurs.Dans certaines communes,en établissant des plans d'occupation des sols,on désigne les terres à

"vocation agricole" et les terres à "vocation forestières" mais une grande partie du mal est déjà fait:les bois, minuscules parfois,s'intercalent au milieu des cultures, et que faut-i faire lorsqu'une terre est abandonnée et que le reboisement spontané s'en empare ? Il est urgent d'étudier cet ensemble de questions.Le Limousin agricole peut devenir un fournisseur de bois et d'herbe mais ces deux produits ne devraient pas entrer en concurrence;les terrains cultivables,quel que soit leur propriétaire,doivent être utilisés par des agriculteurs tandis que les autres doivent donner naissance à une véritable forêt.Ce n'est qu'à partir du moment où les propriétaires auront pris conscience de ce fait que les premières véritables solutions pourront être données à la crise du monde rural en Limousin;les diverses mesures ("zonage",primes...) prises jusqu'à ce jour n'ont été que des palliatifs,le vrai remède passe par l'arrêt du recul de la S.A.U. Ne conviendrait-il pas,d'une part de créer des exploitations viables,formées s'il est besoin de parcelles appartenant à plusieurs propriétaires et confiées à des exploitants capables de les travailler,en leur assurant une sécurité d'emploi par des baux de longue durée,d'autre part,de constituer une véritable forêt pouvant appartenir à plusieurs propriétaires et répondant aux nécessités de l'économie,des loisirs et de l'écologie ? C'est donc une réorganisation des structures de la vie agricole qu'il serait souhaitable d'envisager dans la mesure où on veut mettre fin à l'hémorragie démographique dont la permanence est mise en valeur par le recensement de la population de 1975.Mais,pour arriver à de tels résultats,il serait nécessaire d'informer les propriétaires et de les inciter à accepter ces groupements fonciers et ces groupements forestiers.La course à la possession de la terre,à laquelle se livrent actuellement par nécessité les agriculteurs découragent en effet de nombreux jeunes qui aimeraient vivre dans les communes rurales du Limousin.En fait,actuellement,le "Limousin agricole est mal parti",le nombre d'exploitations diminue chaque année et un grand nombre de celles qui subsistent n'assurent pas à ceux qui les travaillent un niveau de vie décent, aussi fermeront-elles leurs portes à brève échéance;ces disparitions permettront l'extension des autres exploitations et elles contibueront à réduire la S.A.U. régionale, ce qui entraînera une réduction de la population agricole; or,les agriculteurs,s'ils ne sont pas les seuls habitants dans les communes rurales du Limousin,n'en constituent pas moins un groupe humain indispensable à leur survie.

Il n'est cependant pas suffisant de maintenir la S.A.U. et de contrôler les progrès de la forêt pour mettre fin à la crise.Encore faut-il produire,organiser les marchés et valoriser les produits en les transformant. Si l'exploitation agricole familiale peut souvent être considérée comme "sous-développée",parce que non rentable, le Limousin rural l'est également.Il est actuellement incapable de transformer la viande de ses jeunes bovins, il doit encore expédier un grand nombre d'animaux vivants. Il semble donc urgent de doter le Limousin rural d'entreprises capables d'utiliser les diverses productions agricoles et le bois pour ouvrir un marché aux produits locaux;de plus,

la plus-value octroyée par la transformation profiterait à cette région.Ce serait aussi un moyen de créer des emplois dans le secteur secondaire,dans une région où celui-ci est encore peu développé.Les progrès de l'agriculture et de l'exploitation forestière,ceux de l'industrie agro-alimentaire et du travail du bois,en freinant l'exode rural aideraient au maintien des services publics,de l'artisanat et du commerce,autant d'activités qui tendent actuellement à disparaître.Il semble possible,à la condition d'agir sur les structures foncières,d'informer et de former les hommes,de développer cette industrie rurale qui semble indispensable pour diminuer les effets de la crise du monde rural.

Il n'est évidemment pas question d'envisager de trouver une solution aux difficultés du Limousin en l'industrialisant,l'éloignement de la plupart des matières premières,des grandes régions industrielles et des principaux marchés l'interdit;par contre,laprésence de la viande, du bois,des fruits etc...permettrait la création de petites unités "à l'échelle du Limousin".Ce sont les chefs-lieux de canton où demeurent encore des services qui devraient recevoir ces établissements car ces bourgs constituent les derniers remparts capables de contenir l'exode rural.Une "armature urbaine" est absolument nécessaire en Limousin, en dehors de Limoges ou de Brive,pour mettre à la disposition de la population les écoles,les magasins et les divers services;or,pour que ces petites villes puissent jouer leur rôle,elles doivent en recevoir les moyens;il faut notamment qu'elles soient suffisamment peuplées pour faire vivre les services privés;de plus,leurs habitants doivent pouvoir trouver sur place des emplois,d'où la nécessité d'une industrie.Toutefois,pour ne pas nuire au charme du Limousin,de nombreuses précautions doivent être prises;en effet,le Limousin est devenu une région touristique où la fréquentation s'accroît d'année en année.Le "tourisme vert" ne doit pas souffrir d'un essor de l'agriculture,de la forêt,de l'industrie,il doit se développer encore pour apporter le complément de ressources indispensable,notamment sur les "hautes terres" où,malheureusement, les densités de population sont si basses,la forêt si étendue,qu'il semble bien difficile de leur redonner vie tout au long de l'année;or,si on veut aider les agriculteurs et les forestiers de ces secteurs,il faut leur offrir des services mais ces derniers ne peuvent se maintenir que si le tourisme progresse.Dans ce domaine également,l'information devrait être développée pour éviter les graves erreurs qui entraînent la destruction des sites,des paysages,de l'habitat ...De même,il serait souhaitable de contrôler la prolifération des plans d'eau qui transforment la faune des cours d'eau au grand désarroi des touristes-pêcheurs.L'information est également nécessaire,de même que la formation,pour améliorer l'hébergement,la restauration et pour faire disparaître les freins aux activités de loisirs.Ainsi,le tourisme serait plus facilement intégré à la vie des agriculteurs et des "non-agiculteurs".

L'évolution du Limousin rural,bénéfique à toute la région,ne peut être réalisé qu'à plusieurs conditions.En premier lieu,des capitaux sont nécessaires

pour défricher,améliorer l'habitat rural,reboiser,costruire des bâtiments industriels etc...Cette réorganisation sera onéreuse,et son coût doit être calculé par des études précises effectuées en Limousin (par la SO.MI.V.A.L. ou par tout autre organisme);mais,cela aurait au moins le mérite d'apporter une véritable solution aux problèmes posés ce que ne font pas les aides actuellement consenties.Le Limousin offre d'ailleurs des garanties et les capitaux ne seraient pas investis inutilement:ses sols et son climat permettent d'envisager les progrès de l'élevage,de la forêt et d'autres productions agricoles;ses hommes sont tenaces.Mais il est évident que ces transformations ne peuvent pas être réalisées sans l'accord des habitants des communes rurales;si pendant de trop longues années,les campagnes limousines ont manqué d'agriculteurs dynamiques, actifs,actuellement,de jeunes hommes acceptent des responsabilités et le changement,ils ne veulent pas subir la crise mais la combattre.La période du fatalisme s'estompe mais le Limousin rural est bien malade,il a besoin d'une thérapeutique de choc pour être en mesure de retenir les agriculteurs.

Si une telle réorganisation ne se fait pas,les communes rurales ne perdront pas toutes obligatoirement leurs habitants mais elles deviendront de plus en plus, les unes des "communes -dortoirs" pour ceux qui,travaillant à Limoges par exemple,préfèrent quitter la ville après leur travail,les autres des "communes-retraite" pour les personnes âgées soit isolées soit regroupées dans des maisons de retraite,d'autres,des "communes de loisirs" pour les vacances et les week-ends.En fait,le Limousin rural ne serait alors qu'un prolongement de la vie urbaine,mais n'est-ce pas là le"schéma de l'inacceptable" ? Le Limousin rural,logtemps considéré comme une région pauvre,offre de réelles potentialités qui,si elles sont exploitées,peuvent lui permettre de retenir sa population;mais,osera-t-on s'attaquer aux principaux problèmes ? En attendant,sauf dans les communes proches des villes,la diminution et le vieillissement de la population continuent,preuve que la crise du monde rural,vieille de plus de cent ans,est bien vivante et que les tentatives de reconversion ont échoué. Le Limousin,malgré les rapides progrès de l'herbe et de la forêt,est en train de devenir une "solitude verte" alors qu'il possède des richesses.Mais,ces richesses (herbe, bois,uranium...)ne pourront retenir la population que si elles donnent naissance à une certaine industrialisation,comme l'ont montré les résultats du recensement de la population de 1975 et l'évolution de la population depuis la Seconde guerre mondiale.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES.

A-Ouvrages et articles utilisés pour des comparaisons ou à titre méthodologique et ouvrages et articles d'intérêt général:

ARFEUILLERE G:L'organisation des marchés de la viande et des produits laitiers en France.Thèse Sciences économiques.Cujas, Paris I964.

BETEILLE R:Les Aveyronnais.Essai géographique sur l'espace humain.Thèse de Géographie.L'Union,Poitiers I974.573 pages.

BETEILLE R:Résidences secondaires en milieu rural:l'exemple du bassin rouergat du Viaur.Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest.Tome 4I,p.I59-I76.I970.

BONNAMOUR J:Le Morvan.La terre et les hommes.Essai de Géographie agricole.Thèse de Géographie.P.U.F.I966.454 pages.

BONNAMOUR J:Géographie rurale,méthodes et perspectives.Masson, Paris I976.I68 pages.

BOURGAU J-M,POUPARDIN D,RINGWALD P-M,WOLFER B:Les usines françaises de pâte à papier et leurs politiques d'approvisionnement en bois.Série travaux de recherche de la station centrale d'économie et de sociologie rurales de Paris.N°2.I34 pages ronéo et annexes 23 pages.

BRUNET P:Structures agraires et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise.Thèse de Géographie. Caen I960.552 pages.

BRUNET R:Les campagnes toulousaines.Etude géographique.Thèse de Géographie.Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Toulouse.Série B,tome I.I965.727 pages.

CARALP-LANDON.R:Les chemins de fer dans le Massif Central. Etude des voies ferrées régionales.Colin,Paris I959;469 pages.

CRIBIE F:La grande migration d'été des citadins en France. Mémoires et Documents,numéro hors série,C.N.R.S. I969.403 pages.

ELHAI H:Recherches sur la propriété foncière des citadins en Haute-Normandie.Thèse complémentaire de Géographie.Paris I963, 2I9 pages dactylographiées.

ENJALBERT H: A travers le Ségala .Editions de la Cité,Rodez I950.63 pages (format cahier).

ESTIENNE P:Recherches sur le climat du Massif Central.Thèse de Géographie.Mémorial de la météorologie nationale,Paris I956.
ESTIENNE P:L'étude de la dépopulation en montagne et ses enseignements récents.Revue de Géographie alpine I947,p.367-378.
ESTIENNE P:Les problèmes du surpeuplement rural:l'exemple de la Combraille.Revue de Géographie alpine I950,p.30I-334.
ESTIENNE P et JOLY R:Les régions du Centre.P.U.F.,Paris.2ème édition I973.
FEL A:Les Hautes Terres du Massif Central.Tradition paysanne et économie agricole.Thèse de Géographie.Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, I962,340 pages.
FENELON P:Vocabulaire de Géographie agraire.Publication de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours.Gap I970. 688 pages.
GRAVIER J-F:Paris et le désert français en I972.Flammarion, Paris I972.
GRIVET S:La vie rurale dans le canton de Craponne (Haute-Loire). Revue d'Auvergne tome 86,n°4,I972.p.3I-40.
JUILLARD E:La vie rurale en Basse-Alsace.Thèse de Géographie. Le Roux,Strasbourg-Paris I953.58I pages.
JUNG J:L'aménagement de l'espace rural.Une illusion économique.Calmann-Lévy I97I.
LEBEAU R:La vie rurale dans les montagnes du Jura méridional. Thèse de Géographie,Lyon I955.602 pages.
LERAT S:Les pays de l'Adour.Structures agraires et économie régionale.Thèse de Géographie.Union française d'impression, Bordeaux I963.578 pages.
LIVET R:L'avenir des régions agricoles.La technique,les structures,les hommes dans l'agriculture française.Edition Economie et Humanisme.Les Editions Ouvrières,Paris I965.236 pages.
MIGNON CH:L'agriculture à temps partiel dans le département du Puy-de-Dôme.Revue d'Auvergne,tome 85 n°I,I97I,p.I-4I.
MICHEL J-P:Le tourisme rural:une solution partielle à la rénovation rurale du Massif Central.Colloque franco-polonais de Varsovie I973:la modernisation des campagnes.p 141-151.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE:La concentration des terres dans les exploitations agricoles entre I955 et I963.Statistique agricole,Supplément "série Etudes" n° 53,Juillet I969.
PINAUD A-M:La forêt du Périgord et son poids économique.Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest.Tome 47,Janvier I976,p.6I-83.

PINEDE CH:L'immigration bretonne en Aquitaine.Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest,tome 3I,Mars I960, p.I8I-I96.
PITIE J:Exode rural et migrations intérieures en France. L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes.Norois,Poitiers I97I.749 pages.Thèse de Géographie.
PLUVINAGE J:Regards sur l'élevage bovin français et son avenir. Génin,Paris I97I.390 pages.
RENARD J:Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise.Thèse de Géographie.Le Cercle d'Or,Les Sables d'Olonne I975.432 pages.
RENARD J:Les migrations rurales des Vendéens dans le Sud-Ouest: un phénomène moribond ? Norois,Avril-Juin I969,p.I77-I89.
TOUJAS-PINEDE:Une émigration de survivance:les Vendéens en Aquitaine.Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 3I,Décembre I960,p.399-423.
VIAU P:Révolution agricole et propriété foncière.Economie et Humanisme.Les Editions Ouvrières,Paris I963.253 pages.
VEYRET P:Géographie de l'élevage.Gallimard,Paris I95I.
WOLKOWISTCH M:L'élevage dans le monde.Colin I966.224 pages.

B-Sur le Limousin en général:

ARDOIN-DUMAZET:-Voyage en France,tome 27:Bourbonnais-Haute-Marche.Berger-Levrault,Paris I903.
-28ème série:Limousin.2ème édition I9I9.
COQ M:Les climats du Limousin.Contribution à l'étude biogéographique du Massif Central de la France.Norois n°89,Janvier-Mars I976,p.95-I08.
DAUTREMENT L:Le Limousin et le pays corrézien.Notices élémentaires de Géographie locale.Eyboulet,Ussel I936.I02 pages.
DERENNES G et DELORME C:Géographie du département de la Creuse.Guéret I888.
DESSALES P:L'agriculture du département de la Haute-Vienne en I929-I934.Limoges I935.480 pages.
DOREL G:Auvergne-Limousin.Région en difficulté ? Géographie économique,Bréal,Montreuil I973.I28 pages.
DURANDEAU R:Guide pratique d'agriculture régionale de la Marche et du Limousin.Imprimerie nouvelle,Limoges I958.
FOROT V:Géographie économique du département de la Corrèze. Tulle I92I.

JOANNE A :Géographie du département de la Corrèze,Hachette, Paris I875...du département de la Haute-Vienne,Paris I877... de la Creuse,Paris I886.
LARIVIERE J-P:L'industrie à Limoges et dans la vallée limousine de la Vienne.Thèse de 3ème cycle de Géographie.Publications de l'Institut d'études du Massif Central.Clermont-Ferrand I968.I77 pages.
LACOTTE R:L'uranium en Limousin.Thèse de 3ème cycle de Géographie.Annales du Centre régional de documentation pédagogique de Limoges (sans date).8I pages,figures et tableaux.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE:Le Lmousin.Synthèse d'amènagement rural,I973,I06 pages.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET D.A.T.A.R.:Le Massif Central. Dossier n°I.La Documentation française,Paris I975.
MORCH F:Le Limousin.Notes et études documentaires n°3II8. Septembre I964.
PERCHAUD J-B:Géographie de la Haute-Vienne.Paris I9I7.
PERPILLOU A:Le Limousin.Etude de Géographie physique régionale. Thèse de Géographie.Durant,Chartres I940.257 pages.
RIVIERE S:Monographie agricole du département de la Creuse. Guéret I935.
SCHMITT A et TIMBAL L: La région limousine.Lavauzelle,Limoges I937.2ème édition I950.I58 pages.

C- Sur l'Histoire du Limousin:

BARRAL J-A:L'agriculture,les prairies et les irrigations de la Haute-Vienne.Limoges I884.
CORBIN A:Archaïsme et modernité en Limousin au XIXème siècle. Thèse d'Histoire.Rivière,Paris I975.2 volumes,II34 pages.
FAGE R:Les tabacs de la vicomté de Turenne.Bulletin de la Société des Lettres,Sciences et Arts de la Corrèze.Tome 2,I880, p.23 à 35.
LAFARGE R:L'agriculture en Limousin au XVIIIème siècle et l'intendance de Turgot.Paris I902.
LARRERE G:Eléments sur l'Histoire de la mise en valeur du Plateau de Millevaches.I.N.R.A.,C.R.Z.V. de Theix,I974.98 pages.
LAVERGNE G:Le vignoble du prieuré d'Aureil en Bas-Limousin. Bulletin de la Société des Lettres,Sciences et Arts de la Corrèze,tome 70,I970,p.7 à 20.

LOUTCHISKY J: La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution (principalement en Limousin).Paris I912.
NOUAILLAC J:Histoire du Limousin et de la Marche limousine. Paris-Limoges I943.354 pages.
SAVY R:Deux siècles d'économie rurale en Haute-Vienne.Etudes régionales,Bulletin de la Société d'ethnographie du Limousin et de la Marche,n°9,Février I965,p.9-28.
TEXIER-OLIVIER (Préfet):Statistique générale de la France:département de la Haute-Vienne,I808 (consulté aux Archives départementales de la Haute-Vienne).
TUYERAS P:Histoire de la race bovine limousine:I759-I965. Supplément au journal l'Union agricole,Limoges I966.
DOCUMENTS:

-Statistique de la France publiée par le Ministre de l'Agriculture,du Commerce et des Travaux publics.2ème série tome VII et tome VIII.Statistique agricole (enquête de I852). Paris,Imprimerie impériale,I852 et I860.

-Statistique de la France publiée par le Ministre de l'Agriculture,du Commerce et des Travaux publics.2ème série, tome XIX.Résultats généraux de l'enquête décennale de I862. Berger-Levrault,Strasbourg I868.

-Ministère de l'Agriculture.Résultats généraux de l'enquête décennale de I882.Berger-Levrault,Nancy.

-Ministère de l'Agriculture.Résultats généraux de l'enquête de I892.

-Statistiques agricoles annuelles de I858 à I939. Archives départementales de la Corrèze,de la Creuse et de la Haute-Vienne.

-Statistique agricole de la France.Résultats généraux de l'enquête de I929.Imprimerie nationale,Paris.

-Archives départementales de la Corrèze,de la Creuse et de la Haute-Vienne,notamment:
-Rohmer R:Coup d'oeil rétrospectif des vins de la Corrèze.7 pages.
-Cadastre viticole de la Corrèze,I955.
-Registre des délibérations de la Société royale d'agriculture. Bureau de Brive I76I-I763 (Archives municipales de Brive, musée Ernest Rupin).
-Série O,Archives départementales de la Haute-Vienne:documents relatifs aux biens communaux et aux biens de section.
-Etats communaux des plantations effectués de I899 à I909 dans

le département de la Haute-Vienne.Plus généralement série M (forêt-reboisement) dont:Dossiers sur le reboisement,pépinières scolaires et communales I9IO-I929 (cote I2M-II7).
-Registre des délibérations de la Société royale d'agriculture, Bureau de Limoges (Archives départementales de la Haute-Vienne).

D-Sur la population du Limousin:

CARRON M-A:Evolution démographique récente de trois cantons de la Montagne limousine.Bulletin de l'Association des Géographes français,I960,p.I69-I85.
CORBIN A: Migrations temporaires et société rurale au XIXème siècle:le cas du Limousin.Revue historique,Octobre-Décembre I97I,p.293-334.
GADY S:Les exploitants étrangers en Haute-Vienne.Mémoire de maîtrise,Limoges I974.
LACOTTE R:Quelques problèmes démographiques du Nord de la Haute-Vienne.Norois n°55,Juillet-Septembre I967,p.399-420.
LACOTTE R:Quelques remarques sur les résultats communaux du recensement de la population limousine en I968.Norois n°64, Octobre-Décembre I969,p.668-679.
LACOTTE R:Evolution des populations communales en Limousin entre I962 et I968.Norois n° 68,Octobre-Décembre I970,p.633-648.
LARIVIERE J-P:La population du Limousin.Thèse de Géographie. Champion,Paris I975.2 vol,725 pages.
LARIVIERE J-P:Aspects démographiques de l'agriculture corrézienne. Norois n° 67,Juillet-Septembre I970,p.335-345.
LAVAL R:Les chefs-lieux de canton de Haute-Corrèze.D.E.S. Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand I967.
PERRIER A:Métiers et anciennes industries rurales en Limousin. Bulletin de la Société des Lettres,Sciences et Arts de la Corrèze,I962.
PRADEL DE LAMAZE:Etude démographique sur le Limousin d'aujourd' hui.Données statistiques du Limousin.Données n° I,Mars I974. I.N.S.E.E. Limoges.45 pages.
ROBERT M:Les artisans et les métiers en Limousin depuis deux siècles.Limoges I972.Etude dactylographiée en 4 volumes aimablement communiquée par l'auteur.
RODIER N:Les agriculteurs migrants en Creuse.Mémoire de maîtrise,Limoges I973.
DOCUMENTS:

-Résultats provisoires du recensement général de la

population de 1975 en Limousin.Population par commune, canton et arrondissement.Données n° 3,I.N.S.E.E.,Septembre 1975.

-Données statistiques sur l'artisanat en Limousin. Données n° 5,I.N.S.E.E.,Décembre 1974.38 pages.

-Fichier des établissements de l'I.N.S.E.E.;mise à jour: Septembre 1974.Direction régionale de Limoges.

-Fichiers des Chambres des Métiers de la Corrèze,de la Creuse et de la Haute-Vienne.

-Recensement général de l'Agriculture de 1970-1971. Fascicules départementaux.Imprimerie nationale 1972.

E-Sur la vie agricole en Limousin et sur les paysages ruraux:

BATIER A:Les biens communaux et sectionnaux dans le Massif des Monts d'Ambazac.Mémoire de maîtrise,Limoges 1973.

BAUDOIN M:La propriété et l'exploitation dans la commune de Saint-Auvent (Haute-Vienne).Mémoire de maîtrise,Nanterre 1969.

BEIS G:Les transformations de l'économie rurale dans les plateaux du Sud-Est limousin.Annales de Géographie 1946,p.164-177.

BERGONNIER J:Le canton de Seilhac.Etude,causes et conséquences de l'exode rural dans un canton du Limousin.Mémoire de maîtrise Bordeaux 1970.

BEYNEL CH:Structures agraires et diffusion du progrés agricole dans deux communes du Plateau de Millevaches (Gourdon-Murat et Saint-Merd-les-Oussines).Mémoire de maîtrise,Nanterre 1970.

BOISSOU D:La structure agraire dans les Monts d'Ambazac.Mémoire de maîtrise,Limoges 1973.

BOUET G:La production agricole du Limousin.Norois n° 71,Juillet-Septembre 1971,p.477-489.

BOUET G:L'élevage en Limousin.Thèse de 3ème cycle de Géographie. Tours 1971.399 pages dactylographiées.

BOUET G:La propriété foncière sur les plateaux marchois et limousins.Travaux et Mémoires,Publications de l'U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines de Limoges,Février 1973,p.8-53.

CAMON M-A:L'évolution des prairies et des cultures fourragères dans la Creuse.Acta Geographica,Mars 1966,p.19-30.

CAMON M-A:Problèmes de l'élevage en Creuse.Acta Geographica 1967,p.22-26.

CHANGEUX R:Evolution démographique et organisation de l'espace dans le Nord de la Montagne limousine.Mémoire de maîtrise, Tours I972.
CHEVALIER CH:La culture de la vigne dans le Bassin de Brive. Mémoire de maîtrise,Limoges I975.
DEMANGEON A:La montagne dans le Limousin.Annales de Géographie I9II,p3I6-337.
DESTHIEUX B:La race bovine limousine et le développement de la région de programme Limousin.I963-I968.Etude dactylographiée consultée à la bibliothèque des Archives départementales de la Haute-Vienne.
DUPINET S:L'élevage sur le Plateau de Millevaches.Mémoire de maîtrise Limoges I974.
FEIX G:Le noyer dans le Bassin de Brive.Mémoire de maîtrise Limoges I974.
GARCIN B:L'élevage dans la Montagne limousine,son évolution et ses possibilités d'amélioration.Thèse de médecine vétérinaire Lyon I963.
GENTY M:Quelques aspects récents de l'élevage dans le Bas-Pays limousin.Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest.Tome 4I,I970,p.I39-I57.
KIENER J:Etude sur l'élevage ovin dans le Plateau de Millevaches. Institut technique d'élevage ovin et caprin,I969.
JOANNY M:Production et commerce des fruits dans le Bassin de Brive.D.E.S. Clermont-Ferrand I956.
LEYMONERIE F:La pommeraie du Haut-Limousin.Mémoire de maîtrise Limoges I972.
MALEGAT D:Espace et systèmes d'exploitation.Etude comparée de deux pays limousins:la Montagne limousine (canton de Bugeat) et la Xaintrie noire (canton de Mercoeur).Mémoire de maîtrise Paris I974.
MARLIAC CH:L'occupation du sol dans la Montagne limousine et sur sa bordure septentrionale.Banize,Gentioux,Pigerolles.D.E.S. Clermont-Ferrand I957.
MASSONNEAU J-P:La ceinture maraîchère et florale de Limoges. Mémoire de maîtrise,Limoges I973.
MAZALEYRAT J:La vie rurale sur le Plateau de Millevaches,essai d'ethnographie linguistique.Thèse d'ethnographie.P.U.F. I949.

OMBRET A:La vie agricole dans le Bas-Pays limousin.Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest.Tome 7,I936,p.I69-200 et 238-295.
PETIT D:La commercialisation et la transformation des produits de l'élevage dans le département de la Creuse.Mémoire de maîtrise,Limoges I975.
PERPILLOU A:Cartographie du paysage rural limousin.Essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux.Thèse complèmentaire de Géographie.Durant,Chartres I940,I04 pages et atlas.
PERRIER A:L'élevage du mouton de plein air dans la Basse-Marche. Norois n° 30,Avril-Juin I96I,p.2I3-2I9.
QUERRUAU-LAMERIE:L'élevage bovin limousin de plein air intégral en Haute-Vienne.Mémoire de maîtrise,Lille I972.
TRARIEUX C:La coopération agricole en Haute-Vienne.Mémoire de maîtrise Limoges I973.
VERLHAC J:La culture du tabac dans le Bassin de Brive.Mémoire de maîtrise Limoges I973.
VIGUIE A:La production laitière dans le département de la Haute-Vienne.Mémoire de maîtrise Limoges I976.
DOCUMENTS:

-MINISTERE DE L'AGRICULTURE:Recensement général de l'Agriculture de I955.Imprimerie nationale,Paris I958,I959,I96I.

Premiers résultats de l'enquête au I/IOème sur les structures agricoles en I963.

Résultats complémentaires de l'enquête I963 au I/IOème sur les structures agricoles.

Premiers résultats du dépouillement manuel.Enquête communautaire sur les structures agricoles en I967.Fascicules départementaux de la Corrèze,de la Creuse et de la Haute-Vienne et fascicule régional.

Recensement général de l'Agriculture de I970.Inventaires communaux pour la Corrèze(I972), la Creuse (I97I),la Haute-Vienne (I97I).

Les productions agricoles finales départementales du Limousin en I968.S.R.S.A. Limoges I97I.

Les ovins en France et en Limousin.Extraits de la plaquette "Les ovins en France".Données régionales I974.

La coopération agricole de

la région Limousin.Recensement général de la coopération agricole I966.S.R.S.A. Limoges I97I.

La coopération agricole en Limousin.Enquête annuelle d'entreprise I973.S.R.S.A.Limoges.

Statistique agricole,Région de programme Limousin,Résultats annuels.S.R.S.A.Limoges.

-MATRICES CADASTRALES ET PLANS CADASTRAUX du début du XIXème siècle,matrices cadastrales de I9II,matrices cadastrales et plans cadastraux actuels.Bureaux du cadastre de Brive-Tulle-Guéret-Limoges et Archives départementales de Tulle-Guéret et Limoges.

-Plan d'aménagement rural du Plateau de Millevaches. Ateliers départementaux d'aménagement rural de la Corrèze et de la Creuse.Septembre I974,2 vol:236 et II5 pages.

-ARCHIVES DE LA S.A.F.E.R. MARCHE-LIMOUSIN:les notifications notariales de vente adressées à la S.A.F.E.R.

F- Sur la forêt en Limousin:

BALABANIAN O:Caractères de la propriété forestière dans le Limousin.Travaux et Mémoires,Publications de l'U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines de Limoges,Février I973,p.54-I26.

BENEVILLE J:Monographie forestière du Limousin.C.R.P.F.Limoges. Mémoire de stage,Ecole nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts.I969.

BLONDEL J:Géographie des bois et taillis dans un département limousin:la Corréze.D.E.S. Clermont-Ferrand I960.

BRENAC V:Mise en valeur du Plateau Central.Assainissement, irrigation,reboisements.Limoges I882.

CARON M-A:Reboisement et reconversion dans le Nord de la Montagne limousine.Acta Geographica n° 57,I965,p.I7-34.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE:Orientations régionales de la production forestière.Ière partie:Economie forestière régionale.II5 pages.2ème partie:Définitions des orientations régionales et Annexes.80 pages.Limoges I97I.

FILLIOL J:L'homme et l'arbre dans la Montagne limousine.D.E.S. Clermont-Ferrand I947.

JOLIVET B:Peut-on définir une politique agricole corrézienne ? Mémoire de stage E.N.A.Tulle I968 (Préfecture).

LARRERE G :Analyse d'une politique forestière.Document de travail,I.N.R.A.,C.R.Z.V. de Theix I975.45 pages et Annexes I7 pages.
LAFON J-P:La mise en valeur des biens de section des communes dans le Limousin.Mémoire de stage E.N.A.,Guéret I965 (Préfecture).
ROPARTZ M:Reboisement et développement économique de la Creuse. Mémoire de stage E.N.A.,Guéret I959 (Préfecture).
ROUSTIDE R:Monographie forestière de la Corrèze.D.D.A. Tulle I970.
VAZEILLE M:La mise en valeur du Plateau de Millevaches.I9I7. 2ème édition Ussel I93I.
DOCUMENTS:

-Daubrée L:Atlas forestier,Paris I9I2.2 vol 387 et 357 pages.

-Inventaire forestier national,Ministère de l'Agriculture,Direction des Forêts:département de la Corrèze,I969; département de la Haute-Vienne,I97I;département de la Creuse, I972.

G- Sur le tourisme en Limousin:

Actes des journées géographiques du tourisme.Bulletin de la Société languedocienne de Géographie,tome 7,fascicule 3-4, Juillet-Décembre I973.
BOUET G:Le tourisme en milieu rural:l'exemple de la Haute-Vienne. Travaux du Centre géographique d'études et de recherches rurales n° 7,Poitiers I975;p.5I-77.
LECOINTRE D:Economie et tourisme dans le département de la Creuse.Thèse de 3ème cycle de Gèographie,Paris I,I973.
SO.MI.V.A.L.:-Introduction au plan tourisme Limousin.Document préparatoire,rapport général.Mission régionale,Rénovation rurale, SO;MI.V.A.L.Décembre I974,9I pages dactylographiées et cartes.

-Aménagement du Centre de loisirs et de tourisme de Saint-Pardoux.Rapport général,Juin I974,I34 pages.
DOCUMENTS:

-Résultats provisoires du recensement général de la population en I975 en Limousin.Parc des logements (résidences principales,résidences secondaires,logements vacants) par commune,canton et arrondissement.Données n° I,Mars I976. I.N.S.E.E. Limoges.

TABLE DES CARTES

N°	Titre	Page
A	Le Limousin historique:le Limousin à l'époque féodale	I bis
	Les cantons du Limousin	2 bis
1	Les régions naturelles du Limousin	3 bis
B	Les températures moyennes annuelles et les précipitations annuelles	4 bis
C	Les circonscriptions administratives	6 bis
2	Evolution de la population limousine	I4 ter
4	l'évolution de la population rurale de I946 à I975	I5 bis
7	Les densités de population en I89I	I7 bis
8	Les densités de population en I975	23 bis
3	Le déclin démographique du Limousin rural de I89I à I975	26 bis
5	La population active et les entreprises employant au moins 50 salariés	28 bis
6	Mouvement naturel et solde migratoire de I962 à I968	35 bis
9	Répartition par canton de la population agricole	56 bis
I0	La population agricole:densité pour I00 ha de S.A.U.	58 bis
II	Origine géographique des "Migrants"	65 bis
I2	Les "Migrants":leur répartition en Limousin	74 bis
I3	Les artisans dans les communes rurales	96 bis
I4	Le tourisme en Limousin	II0 bis
I5	La forêt au début du XIXème siècle	I25 bis
I6	La Bische en I8I2	I29 bis
I7	L'occupation du sol en Limousin en I830	I30 bis
I8	Lissac:l'occupation du sol en I825	I33 bis
I9	Les Maisons:l'occupation du sol en I825	I33 ter
20	Champsac:l'occupation du sol en I838	I37 bis
22	L'occupation actuelle du sol en Limousin	I42 bis
23	Lissac:L'occupation du sol en I975	I44 bis
24	Les Maisons:l'occupation du sol en I975	I44 ter
25	Les vergers en Limousin	I47 bis
26	Champsac:l'occupation du sol en I975	I47 ter
2I	Les communes à cadastre rénové depuis I963	I56 bis
27	Les communes "forestières"	I68 bis
28	La superficie agricole utilisée	I68 ter

29 La collecte du maïs I86 bis
30 Lissac:la propriété en I975 I90 bis
32 Les Maisons:la propriété en I975 I92 bis
40 Le vignoble en Limousin I95 bis
33 L'occupation du sol dans une exploitation de la commune d'Allassac I99 bis
34 UN "verger- fermier" à Troche 203 bis
35 Un "verger industriel":le domaine de Meygeas 203 ter
36 Le problème de l'eau:l'exemple de la Bische 2II bis
37 La surface toujours en herbe 2II ter
38 La forêt limousine 2I3 bis
LIVRE 2:
3I Lissac:La propriété en I825 233 bis
47 Les Maisons:la propriété en I825 233 ter
39 Le mode de faire-valoir des exploitations agricoles 300 bis
4I Les terres labourables et leur utilisation 328 bis
42 Les superficies fourragères 336 bis
43 Le troupeau bovin 343 bis
46 La production laitière et la production légumière 364 bis
44 L'élevage ovin 373 bis
45 L'élevage porcin-Les chevaux-L'élevage caprin 382 bis
49: Principales foires en Limousin et les groupements de producteurs 405 bis
48 Le tabac dans le Bassin de Brive 492 bis
LIVRE 3:
50 Les transformations des produits de l'élevage 509 bis
5I Les biens des Habitants du Monteil 540 bis
52 La forêt-paysanne en Limousin 550 bis
53 L'occupation des sols en I955 dans une exploitation de Saint-Denis-des-Murs 552 bis
54 L'occupation des sols dans une exploitation de Saint-Denis-des-Murs en I975 552 ter
55 Les industries du bois 577 bis
56 L'occupation du sol dans une grande exploitation de la Montagne limousine 554 bis
57 L'occupation du sol dans une exploitation à Peyrelevade 554 ter
58 Les taux de fonction résidentielle touristique 606 bis
59 Les principaux centres touristiques 602 bis
60 Le tourisme familial:l'exemple du village des Maisons (Saint-Merd-les-Oussines). 620 bis
6I Les aménégements prévus autour du lac de Saint-Pardoux 6I7 bis

62 Les aménagements touristiques autour du lac de Vassivière. 616 bis

TABLE DES FIGURES

N°	Titre	Page
Livre I:		
I	L'évolution de la population du Limousin de 1801 à 1975	14 bis
2	Evolution des naissances et des décés de 1891 à 1973 à Rilhac-Lastours	36 bis
3	Pyramide des âges et diagramme triangulaire concernant la population de La Bazeuge	45 bis
11	Evolution des populations de 1954 à 1975	48
8	Evolution de l'arrivée des "Migrants" en Limousin	75 bis
4 et 5	L'occupation du sol en 1830 et en 1975	122 bis
6	L'occupation du sol au début du XIXème siècle dans les communes dont les cadastres ont été rénovés entre 1963 et 1973	149 bis
7	L'occupation du sol dans les communes à cadastre rénové entre 1963 et 1973	149 ter
Livre 2:		
9	La structure foncière	241
10	l'évolution des superficies en céréales de 1950 à 1974	330 bis

TABLE DES PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Livre I:		
	Les conséquences de l'exode rural	47 bis
	Les prairies limousines	209 bis
	Le nouveau paysage rural du Limousin.1	219 bis
	Le nouveau paysage rural du Limousin.2	224 bis
Livre 2:		
	Une culture traditionnelle	340 bis
	L'élevage bovin traditionnel	348 bis
	Formes nouvelles d'élevage bovin	363 bis

L'élevage ovin 374 bis
La commercialisation des produits de l'élevage 404 bis

Livre 3 :

La transformation du bois 578 bis
Saillat-sur-Vienne I 579 bis
Saillat-sur Vienne 2 579 ter
Parmi les problèmes forestiers 585 bis
Les progrés de la forêt de conifères 586 bis
Vers une"solitude verte" 590 bis
Les résidences secondaires 607 bis
Les villages de vacances 609 bis
Le tourisme social 62I bis.

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	I
LIVRE I:L'espace rural limousin,le déclin démographique et les transformations du paysage rural.	
Première partie:le déclin démographique	I3
Chapitre I:la population rurale,caractères généraux	I4
I-Des densités de plus en plus faibles	I6
2-Un déclin démographique impressionnant	25
3-Les causes du dépeuplement	35
a-des naissances de moins en moins nombreuses	37
b-un taux de mortalité de plus en plus élevé	39
c-un solde naturel négatif	40
d-un exode rural permanent	4I
4-Une population rurale vieillie	44
Chapitre 2:la population agricole	48
I-Des exploitants de moins en moins nombreux	50
2-La répartition de la population agricole	56
3-La double-activité	59
4-Les Migrants	64
5-Les étrangers dans l'agriculture limousine	77
6-L'influence des Migrants et des agriculteurs étrangers évolués sur la vie rurale limousine	79
7-L'âge des agriculteurs limousins	83
8-Le portrait du paysan limousin	85
Chapitre 3:la population rurale non agricole	94
I-Les artisans sont de moins en moins nombreux	95
2-Les retraités	I05
3-Les touristes et les estivants	I09
Deuxième partie:l'occupation du sol:une nette évolution depuis le début du XIXème siècle	II8
Chapitre I:l'occupation du sol au début du XIXème siècle	I22
I-Le modèle régional en I830	
2-Les modèles cantonaux:une grande variété de situations	I30

a-les pays de la lande 131
b-les pays des labours et des prés:des bocages de labours 135
Chapitre 2:l'occupation actuelle du sol 140
I-Le modèle régional actuel 140
2-Les modèles cantonaux 142
a-les pays des bois et des forêts 142
b-les pays des labours et des prés 145
Chapitre 3:l'évolution de l'occupation du sol 148
I-L'occupation du sol en 1830 151
a-les communes boisées 151
b-les communes agricoles 152
c-la localisation des types d'occupation du sol 152
2-L'occupation contemporaine du sol 155
a-les communes forestières 155
b-les communes agricoles 174
3-l'évolution des principaux éléments du paysage rural 181
a-les éléments du paysage rural en déclin 183
b-les éléments du paysage en progrés 208

LIVRE II: La vie agricole

Première partie: la propriété foncière en Limousin et le faire-valoir 231
Chapitre I:la propriété au début du XIXème siècle 232
Chapitre 2:la propriété foncière actuelle 236
I-Méthode utilisée 236
2-La taille des propriétés en Limousin 240
a-les caractères généraux 240
b-les types régionaux 242
3-Les propriétaires fonciers en Limousin 247
a-méthode utilisée 247
b-les propriétaires fonciers 250
4-L'évolution passée et les tendances actuelles: de la propriété paysanne à la propriété citadine 277
a-le marché foncier 281
b-l'occupation du sol dans la propriété paysanne et dans la propriété citadine 294
Chapitre 3:le faire-valoir:le faire-valoir mixte progresse 297

Deuxième partie: les productions de l'agriculture limousine et leur commercialisation 314
Chapitre I:L'héritage du passé:de la céréaliculture à l'élevage 316
Chapitre I:Des cultures dont la production est en grande partie destinée à l'élevage 327
I-La culture des céréales 329
2-Les cultures fourragères 336
Chapitre 3:l'élevage en Limousin 342
I-L'élevage bovin a fait le renom du Limousin 343
a-les race de bovins élevés en Limousin 344
b-les productions bovines 348
2-L'élevage ovin 372
3-L'élevage porcin 382
4-Les élevages secondaires 384
Chapitre 4:la commercialisation des produits agricoles: vers un contrôle par les producteurs ? 389
I-La commercialisation des produits agricoles 393
a-la commercialisation des produits végétaux 393
b-la commercialisation des produits de l'élevage 395
2-Les circuits commerciaux 402
a-le marché traditionnel 402
b-les éleveurs à la conquête du marché 407

Troisième partie: l'étude régionale 415
Chapitre I:la vie agricole sur les plateaux du Haut-Limousin et de la Marche 417
I-La vie agricole sur les plateaux du Haut-Limousin 417
a-le rôle de Limoges 417
b-L'élevage sur les plateaux du Haut-Limousin:il est le plus intensif du Limousin 424
2-La vie agricole en Basse-Marche 429
a-la vie agricole au début du XXème siècle 429
b-les progrès de l'élevage 432
3-La vie agricole sur les plateaux marchois: l'abandon progressif de la polyculture 443
a-l'élevage bovin:une grande variété de productions 450
b-l'élevage porcin:une spécialité des cantons du Nord de la Marche 454
c-l'élevage ovin est aussi un élevage secondaire 455

Chapitre 2:la vie agricole sur les "Hautes Terres":la Montagne,les plateaux du Sud-Est et la Xaintrie;mort lente ou renouveau.?.. 458
I-La vie agricole dans la Montagne 460
a-les formes traditionnelles de la mise en valeur du sol:un type moribond 463
b-les formes nouvelles de mise en valeur du sol: l'élevage progresse 464
c-l'élevage ovin:du parcours dans les bruyères aux parcs des prairies temporaires 467
d-l'élevage bovin oppose nettement deux types d'agriculteurs 471
2-La vie agricole sur les plateaux du Sud-Est 478
Chapitre 3:La vie agricole dans le Bassin de Brive 484
I-Un secteur privilégié en Limousin 484
2-De la polyculture vivrière à l'agriculture commerciale 488
a-les fruits et les légumes 488
b-la culture du tabac 492
3-L'élevage dans le Bassin de Brive 495
a-de la polyculture à l'élevage 495
b-une grande variété 497

LIVRE III:Les activités non agricoles dans les communes rurales du Limousin; agonie ou reconversion ? 503

Première partie: les transformations des produits de l'élevage 505
Chapitre I:Les abattoirs:un équipement encore incomplet 507
Chapitre 2:Les transformations de la viande et des sous-produits:un développement inégal 516
Chapitre 3:La transformation du lait:de belles réalisations masquent un développement insuffisant 524

Deuxième partie: la forêt,nouvelle source d'activités ? 528
Chapitre I:Une propriété forestière morcelée 529
I-Une forêt privée 530
2-Une propriété forestière morcelée 531
3-Les sociétés forestières privées 537
4-Les forêts sectionales 539

Chapitre 2: La propriété forestière des agriculteurs: de la forêt paysanne à la forêt citadine 545
Chapitre 3:La propriété forestière des "non-agriculteurs" 559
Chapitre 4:Une vaste forêt peu productive 568
Chapitre 5:Une industrie de transformation insuffisamment développée 577
I-Les industries de première transformation 578
2-Les industries de deuxième et troisième transformation 580
Conclusion. 583

Troisième partie: le tourisme dans le milieu rural limousin 591
Chapitre I: L'essor du tourisme en Limousin 593
I-La demande touristique 593
2-L'organisation progressive de l'offre 598
Chapitre 2:Les équipements touristiques 605
I-Un équipement d'accueil de valeur inégale 605
a-les résidences secondaires se multiplient 606
b-de nouveaux types d'hébergement sont apparus 608
c-l'hébergement intégré dans la vie du monde agricole 610
2-Le cheval et l'eau:"l'image de marque" du tourisme en Limousin 615
a-les plans d'eau 615
b-le cheval 618
Chapitre 3:Des formes variées de tourisme. 620
Chapitre 4:L'influence du tourisme sur la vie du Limousin rural 625
I-Le maintien des services 625
2-Les finances locales 626
3-Le tourisme et les emplois 630
4-Le tourisme et la population locale. 632

Conclusion générale. 640

Bibliographie et sources 650
Table des cartes 661
Table des figures 663
Table des photographies 663
Table des matières. 665.